

Université Lumière Lyon 2
Ecole doctorale : Sciences sociales
Faculté de Géographie, Histoire, Histoire de l'Art et Tourisme
Laboratoire de recherche historique Rhône-Alpes

Homo Apostolicus. La formation du clergé indigène au Collège général des Missions Étrangères de Paris, à Penang (Malaisie), 1808-1968 : institution et représentations.

par Bernard PATARY

Thèse de doctorat en Histoire
sous la direction de Claude PRUDHOMME
présentée et soutenue publiquement le 2 février 2009

Membres du jury : Claude PRUDHOMME, Professeur des universités, Université Lyon 2 Philippe BOUTRY, Professeur des universités, Université Paris 1 Krel STEENBRINK, Professeur émérite Christian HENRIOT, Professeur des universités, Université Lyon 2 Jean-François KLEIN, Maître de conférences, Institut National des Langues et Civilisations Orientales Jacques WEBER, Professeur des universités, Université de Nantes

Table des matières

Contrat de diffusion . . .	4
Remerciements . . .	5
Introduction . . .	6
1ère partie : Institution . . .	13
I. Histoire . . .	13
I-1. Évocation des origines du Collège général (1664-1807) . . .	13
I-2. Refondation et croissance (1808-1894) . . .	19
I-3. Le Collège général du clergé indigène (1895-1945) . . .	62
I-4. Vers le séminaire diocésain de Penang (1946-1968) . . .	89
II. Vivre au Collège général de Penang . . .	103
II-1. L'administration du Collège : règlements et délibérations . . .	103
II-2. Les hommes : élèves et directeurs . . .	112
II-3. Le spirituel, le corporel, le temporel . . .	167
2ème partie : Représentations . . .	266
III. Homo Apostolicus : formation d'un idéal . . .	266
III-1. Se représenter l'autre . . .	266
III-2. Édifiante éducation . . .	313
III-3. Idéal, trop idéal . . .	375
Conclusion . . .	414
Sources & Bibliographie . . .	416
Sources . . .	416
a. Archives de la Société des Missions Étrangères de Paris . . .	417
b. Archives du Collège général, conservées au séminaire du diocèse de Penang, Malaisie . . .	418
c. Archives d'Outre-mer, Aix en Provence . . .	419
d. Sources imprimées . . .	419
Bibliographie . . .	423
Annexes . . .	429
1. Documents . . .	429
A. Règlements . . .	429
B. Inventaire de la bibliothèque (legs Régereau, 1842) . . .	443
C. Entretiens avec d'anciens directeurs (Michel Arro et Jean L'Hour) ¹⁶²² . . .	451
2. Suppléments . . .	465
2-1 Jean-Claude Miche (1805-1873), un évêque des Missions Étrangères en Indochine, aux prémices de la colonisation française . . .	465
2-2 Vocations : prospecter ou convaincre ? Crise du recrutement et dilemmes de la propagande aux Missions Étrangères de Paris, 1930-1950 ¹⁷⁹⁰ . . .	508
3. Chronologie comparative . . .	542

Contrat de diffusion

Ce document est diffusé sous le contrat *Creative Commons* « [Paternité – pas d'utilisation commerciale - pas de modification](https://creativecommons.org/licenses/by-nc-nd/2.0/fr/) » : vous êtes libre de le reproduire, de le distribuer et de le communiquer au public à condition d'en mentionner le nom de l'auteur et de ne pas le modifier, le transformer, l'adapter ni l'utiliser à des fins commerciales.

Remerciements

Qu'il me soit permis d'adresser en tout premier lieu mes remerciements très vifs à M. le professeur Claude PRUDHOMME. Après avoir accepté de diriger cette thèse, il a bien voulu m'accompagner de ses conseils avec une bienveillance et une pertinence qui m'ont été d'un irremplaçable soutien. Est-il besoin d'ajouter que la lecture de ses ouvrages a constamment guidé et étayé ma réflexion.

Je remercie également très respectueusement MM. les professeurs, membres du jury, qui ont bien voulu honorer de leur présence la soutenance de cette thèse.

Au Père Gérard MOUSSAY, archiviste de la Société des Missions Étrangères de Paris, j'exprime ma profonde et respectueuse gratitude. Sans lui, cette thèse sur le Collège général de Penang n'eût jamais vu le jour, puisqu'il m'en a suggéré le sujet, m'a accueilli dans ses archives et guidé pendant mes années de recherche avec une délicatesse et une prévenance inlassables. Il n'ignore ni l'importance ni la qualité des liens personnels qui désormais nous unissent. Je ne saurais manquer d'associer à ces remerciements l'ensemble de l'équipe des archives, toujours amicale, dévouée et compétente et tout particulièrement Brigitte APPAVOU, adjointe du P. MOUSSAY, pour son appui patient, souriant et efficace, et sa constante disponibilité.

Je tiens également à assurer les Pères Michel ARRO, Jean L' HOUR et René NICOLAS (MEP) de ma sincère reconnaissance. L'accueil qu'ils m'ont réservé, la confiance qu'ils m'ont accordée lors de nos entretiens m'obligent. Ils ont largement contribué à enrichir ce travail.

Claude GUILLOT (ÉFEO) et Claire TRAN Thi Liên (Paris-VII) m'ont fait l'honneur de m'inviter à présenter mes travaux dans le cadre de leurs séminaires de recherche, m'offrant ainsi l'occasion de faire d'utiles bilans d'étape et de clarifier mes idées.

Des amis très chers m'ont fait bénéficier de leur savoir et de leurs conseils, acceptant de distraire, de journées pourtant très chargées, du temps pour m'apporter un inestimable soutien. Fr. Dominique-Marie DAUZET, (o. praem.), Rémy MADINIER (CNRS), Michel OLLION (Archives Nationales) et Philippe PLAGNIEUX (Université de Franche-Comté, École nationale des chartes) ont joint à leur érudition et à leur expérience universitaire les marques d'une amitié sincère et dévouée. Je sais ce que je leur dois. Je ne pourrai enfin jamais assez remercier Pascal SIMONETTI qui, avec Marie-Catherine STOFFEL, a intégralement relu et corrigé ce travail, et a résolu l'ensemble des questions pratiques que seul, j'eusse eu les plus grandes difficultés à dominer.

Introduction

En janvier 1808, des prêtres de la Société des Missions Étrangères de Paris (MEP), fondée en 1658 par François Pallu et Pierre Lambert de la Motte, établirent un séminaire sur l'île de Penang, en Malaisie. Cette île, située à l'entrée du détroit de Malacca était, depuis 1800, une possession de la Couronne britannique, alors représentée par la puissante East India Company. Le nouveau séminaire, appelé Collège général, était en fait la refondation d'une institution identique, créée à Ayuttayah (Siam) en 1665 par Lambert de la Motte lui-même. Après de multiples péripéties, le Collège général rouvrait donc à Penang, au lieu-dit Pulo Tikus : il y resta 160 ans, jusqu'au départ définitif des missionnaires français. Considéré comme l'un des fleurons des Missions Étrangères, sa fonction était étroitement liée à l'histoire et à la raison d'être de cette société en Asie : la formation d'un clergé indigène, destiné à suppléer les missionnaires français, trop peu nombreux, et à leur succéder un jour à la tête des Églises locales. Il était en cela l'instrument de la stratégie du Saint-Siège, depuis la création par Grégoire XV en 1622, de la Sacrée Congrégation de la Propagation de la Foi, la *Propaganda Fide*. Rompant avec les pratiques des premières missions européennes en Amérique latine notamment, la papauté souhaitait désormais parvenir à l'évangélisation des peuples non par des baptêmes de masse plus ou moins forcés, mais par l'implantation et le rayonnement de communautés chrétiennes autochtones placées sous la conduite d'un clergé local dûment formé par des missionnaires européens. L'Asie du sud-est, de l'Inde au sud de la Chine, fut dévolue aux Missions Étrangères de Paris, domaine immense qu'elles partageaient toutefois avec d'autres congrégations, les jésuites notamment. D'abord plus proche d'un petit que d'un grand séminaire, le Collège accueillait des jeunes gens baptisés auxquels étaient enseignés les rudiments de la théologie. Essentiellement chinois au début, les élèves vinrent petit à petit de toutes les missions où œuvraient les MEP : Siam, Birmanie, Cochinchine, Annam, Tonkin, Laos, Cambodge, Inde, Japon, sans oublier la Malaisie. Cette diversité ethnique explique l'appellation de l'établissement : Collège général des missions. Durant la première moitié du XIX^e siècle, la flambée des persécutions antichrétiennes, en Chine et au Vietnam notamment, fit du Collège général un refuge pour les missionnaires et leurs élèves contraints à l'exil. Par la suite, s'étant agrandi, le Collège éduqua l'élite des séminaristes issus de pays placés sous la juridiction des MEP. Le Collège général était devenu un grand séminaire international chargé de former de futurs clercs indigènes voués à exercer ensuite leur ministère sacerdotal dans leurs pays d'origine. Les études s'y déroulaient sous la conduite de missionnaires français, appelés « directeurs ». Le programme des études et l'organisation du Collège étaient calqués sur ceux des séminaires européens. D'abord inspirés par le modèle de Saint-Sulpice et de sensibilité gallicane, les directeurs se rallièrent, au cours des années 1880, aux buts de la centralisation voulue par le Vatican, de sorte que le Collège général fut assez rapidement « romanisé ». En 160 ans, dans une Malaisie qui jouissait de la *pax britannica*, il forma plus de deux mille élèves et donna plus de huit cents prêtres et une dizaine d'évêques. Après la dure période de l'occupation japonaise, entre 1941 et 1945, le Collège perpétua ses traditions éducatives presque sans rien infléchir jusqu'à l'ouverture du concile de Vatican II. Il connut alors une très rapide mutation, qui aboutit au départ des missionnaires et à sa transformation en séminaire diocésain confié à l'évêché de Penang, ce qu'il est encore aujourd'hui.

En 1934, le Père Paul Destombes (MEP), ancien directeur au Collège général, publia à Hong-Kong la première étude consacrée à cette institution, embrassant la période de 1665 à 1932¹. L'ouvrage s'appuie pour les périodes anciennes sur les travaux d'Adrien Launay, archiviste et historien des Missions Étrangères. Son style apologétique a vieilli, mais il présente l'intérêt de poser clairement les principaux jalons de l'histoire du Collège. Au détour de chapitres sur l'implantation des missions en Asie, ou sur l'enseignement dans les missions, le Collège de Penang est également mentionné dans plusieurs ouvrages généraux. Le *Dictionnaire de spiritualité* signale brièvement son existence. Aucune étude d'ensemble cependant ne lui a été consacrée depuis le livre de Paul Destombes. En outre, la quasi-totalité des sources d'archives concernant le Collège est restée inexploitée. Le livre du Père Paul Destombes privilégiait une approche chronologique. Il visait à démontrer l'utilité du Collège pour les Missions Étrangères, à légitimer son existence par la qualité et la quantité des prêtres indigènes sortis de ses murs, à rendre hommage, enfin, à la vitalité de la Société des MEP dans l'œuvre d'évangélisation de l'Asie depuis le XVII^e siècle.

Sans perdre de vue la chronologie, car elle permet de mettre en relief les différentes phases de l'histoire de cette institution, il était nécessaire, pour rendre compte des multiples facettes du sujet, d'adopter un angle différent, relevant plutôt de l'histoire des mentalités, de la culture et des sensibilités religieuses. Je me suis alors proposé d'analyser, tout d'abord, le fonctionnement du Collège général, en m'efforçant de n'en négliger aucun aspect. Étroitement dépendant de la *Propaganda Fide*, à Rome et de la maison-mère des MEP, le séminaire de la rue du Bac à Paris, le Collège est en quelque sorte une « monarchie délibérative ». Un supérieur, élu par ses pairs sur proposition de la direction parisienne, gouverne sans partage. Cependant, le Conseil des directeurs se réunit chaque semaine pour délibérer sur les affaires du Collège et s'exprimer par vote sur un certain nombre de questions, l'appel aux ordres des élèves notamment. Je me suis intéressé aux membres de cette communauté. Les élèves tout d'abord, leur nombre et leurs provenances, leurs appartenances ethniques si complexes à démêler. Car la dénomination « Chinois », par exemple, ne désigne pas forcément un Chinois de Chine, mais un membre de la diaspora chinoise de Malaisie. Leurs débouchés aussi : combien de prêtres, d'évêques et de martyrs, et que deviennent les autres, ceux qui « rentrent dans le monde », selon l'expression en vigueur ? Les directeurs du Collège, ensuite. Il fallait retracer le parcours qui conduit un jeune homme jusqu'à la porte du séminaire de la rue du Bac : sa région et son milieu d'origine, sa prime éducation, ses études au grand séminaire puis sa carrière de missionnaire. Il avait rêvé des jungles profondes, des hauts plateaux, d'une vie aventureuse auprès de minorités aborigènes encore vierges de toute civilisation moderne, du martyr aussi quelquefois : la nomination au Collège général l'en éloignait pour toujours et n'était pas forcément acceptée de gaieté de cœur. Aussi convenait-il d'étudier les différentes formes de la vie dans ce séminaire, des pratiques sacrées aux faits contingents. La liturgie et la dévotion y occupent une place essentielle. La journée se déroule au rythme des offices, des exercices de piété, des confessions, de l'oraison publique et privée. À côté de la vie sacramentelle et spirituelle, le quotidien : les repas pris en commun au réfectoire, ce que l'on mange et ce que l'on boit ; les soins du corps, l'hygiène et l'entretien des lieux, indispensables sous des climats étouffants et humides ; le vêtement et les « convenances ecclésiastiques » ; les jeux et les moments de détente prescrits pour le bien-être des élèves ; la santé enfin, question centrale et souvent assez tragique, devant l'impuissance des thérapeutiques disponibles. Après le corporel, le temporel. Comment assurer la subsistance d'une communauté de missionnaires et d'élèves dont les effectifs annuels dépassèrent fréquemment la centaine,

¹ P. Destombes (MEP), *Le Collège Général de la Société des MEP, 1665-1932*, Hong-Kong, 1934.

sans compter les domestiques ? Bénéficiant du fort courant de mobilisation laïque en faveur des missions, parti de Lyon en 1822 avec la fondation de l'Œuvre de la propagation de la foi, le Collège reçut la manne tombée d'Europe. Grâce à elle, les directeurs purent assurer à leurs élèves le couvert et le gîte. Les bâtiments, insalubres ou exigus, furent agrandis, embellis jusqu'à l'édification, à la fin du XIX^e siècle, d'un vaste ensemble à trois corps de logis. Mais l'aide extérieure ne suffit pas. Il fallut développer des ressources propres et tendre vers l'autonomie ; d'où les quêtes, les sollicitations, les messes tarifées, les bourses allouées aux élèves par de fortunés donateurs, mais aussi les plantations, les affermage et même l'esquisse d'une spéculation foncière et immobilière.

Faire vivre « les travaux et les jours » d'un séminaire français en pays de mission à l'apogée de la colonisation s'imposait. Mais le Collège de Penang est aussi et surtout un établissement scolaire dédié à la formation intellectuelle et spirituelle de jeunes gens dont on veut faire de bons prêtres catholiques et de bons serviteurs de l'Église. Le temps qui n'est pas réservé au culte et à la dévotion est dévolu à l'étude. Cinq à six heures par jour, les élèves étudient en latin et parfois dans leur langue maternelle (afin de ne pas l'oublier), jamais en français. Le latin en effet, langue de l'Église universelle, était au Collège l'idiome véhiculaire ; il le resta jusque dans les années 1960. Au programme des études, le catéchisme du concile de Trente, la théologie – plutôt gallicane d'abord, thomiste à partir de 1880 environ –, mais aussi les auteurs classiques (païens y compris, jusqu'à la polémique soulevée par Mgr Gaume), et même les sciences naturelles, car on trouve dans les beautés du monde une preuve de l'origine divine des choses. Toutefois, la formation des élèves ne se limitait pas à cette dimension scolaire, indispensable certes, mais insuffisante pour atteindre l'objectif ambitieux et sans doute illusoire que s'était fixé l'institution : former des séminaristes asiatiques comme des européens, parallèlement au progrès de la centralisation romaine, proche d'atteindre son zénith. Une fois admis le principe de la capacité des indigènes à égaler en talents et en mérites les Européens – à l'issue de controverses sur lesquelles j'ai cru bon de m'attarder, celles notamment qui se déroulèrent lors des deux synodes de Pondichéry en 1844 et en 1849 – il restait à infuser dans ces consciences des codes, des normes et des conceptions du monde bien éloignées de leurs *habitus* culturels. Tout y a concouru : les règles de la vie en commun, le contrôle tatillon des mœurs, l'isolement destiné à se garder des mauvaises influences du dehors, l'édification par l'exercice de la vertu et la pratique de la piété, l'exemple enfin des martyrs, d'illustres prédécesseurs et celui des missionnaires eux-mêmes à l'heure de la mort. Plus qu'une simple formation scolaire, c'est bien un processus de transmission de savoirs et de façons d'être, un système global de production et de reproduction d'une culture et d'une sensibilité ecclésiastique qu'il fallait tenter d'appréhender.

Quelle est la nature des sources qui permettent de répondre à ce questionnement ? À l'exception de certains documents restés en Malaisie, elles se trouvent toutes rue du Bac, à Paris. Les archives de la Société des MEP, actuellement placées sous la responsabilité éclairée du P. Gérard Moussay, conservent fort opportunément la quasi-totalité de la correspondance manuscrite échangée entre le Collège général de Penang et le séminaire de la rue du Bac. J'ai eu la chance, lors d'un voyage à Penang en 2006, d'y retrouver plusieurs registres ; effectifs des élèves, relevés de notes et appréciations, livres de comptes, registre de l'infirmerie et surtout les procès-verbaux des délibérations du Conseil des directeurs depuis le 17 avril 1847. À ces archives inédites s'ajoutent les dossiers individuels des missionnaires, les courriers échangés avec la *Propaganda Fide*, piazza di Spagna à Rome et les *Lettres communes*, dans lesquelles on peut lire les états des lieux annuels dressés par les vicaires apostoliques et les supérieurs des « établissements

communs » de la Société, dont le Collège général de Penang. Les très abondantes collections des *Annales de l'œuvre de la Propagation de la foi* (OPF), des *Bulletins de la Société des MEP*, de l'*Œuvre des partants* et des *Annales de la Société* couvrent l'ensemble de la période étudiée. De nombreuses lettres de missionnaires y sont publiées, complétant les sources manuscrites. J'ai puisé enfin dans la collection photographique des Missions Étrangères, fonds d'une exceptionnelle richesse et remarquablement tenu, l'iconographie qui illustre ce travail.

Plusieurs commentaires sont nécessaires. La correspondance échangée entre Paris et Penang compte à elle seule environ 5 000 pièces partiellement inventoriées. Les lettres, parfois rédigées en latin, sont souvent mal conservées à cause de la qualité du support utilisé, de l'effet siccatif de l'encre qui troue le papier ou de dégradations survenues dans le transport en bateau. Il en va de même des divers registres et des procès-verbaux. Par ailleurs, l'intégralité du corpus utilisé pour cette thèse émane de la Société des MEP qui en est l'unique auteur mais pourrait-on dire, à plusieurs voix. On distinguera toutefois les lettres privées et les documents administratifs (procès-verbaux, règlements) à usage interne, des lettres et des articles destinés à la publication. Les premiers adoptent un ton plus personnel ou plus pratique. Les seconds relèvent de l'apologétique, soit qu'ils visent à attendrir d'éventuels donateurs ou à pourfendre des adversaires, leur style évoluant avec les époques. Une fois établis ces différents niveaux de lecture, il reste à déterminer la valeur historique des documents. Je n'aurai pas l'outrecuidance d'entamer ici un questionnement épistémologique savant et préfère m'en tenir aux quelques principes simples qui ont gouverné mon rapport à ces sources. Reprenant les mots de Pascal Ory, je dirai que pour l'historien de la culture « *tout est source* ² », mais qu'il est de la plus grande nécessité de prendre en considération les contextes de production, de diffusion et de réception des documents. Quant à l'usage que j'en ai fait et à l'attitude que je me suis efforcé de conserver à leur égard et tout particulièrement à celui de la correspondance, rien ne pourrait mieux les décrire que cette citation de Philippe Boutry : « *Nous avons, dans la plupart des cas, donné la parole aux acteurs contemporains et sauvé l'opinion et les propos de ces curés de campagne, souvent très entiers dans leurs appréciations et leurs jugements : le risque – au demeurant inhérent à la sympathie qui pousse un chercheur vers son domaine –, de nous laisser entraîner par trop avant dans l'optique de nos curés, nous a semblé préférable à celui d'ignorer le poids propre des mots, aujourd'hui souvent vieilliss ou excessifs, qui ont porté justification, en ce siècle, des comportements historiques* ³ . »

J'ai dû me contenter du point de vue européen-centrique donné par mes sources. Elles ne sont pas un miroir déformant – je les ai prises pour ce qu'elles sont, le reflet sincère de sensibilités à un moment donné de l'histoire –, mais il me manque l'autre versant de cette histoire. Ces zones restées dans l'ombre, ces lacunes de ma documentation sont autant de pistes de recherches possibles. Je ne retiendrai toutefois que celles qui me seraient accessibles. Ne connaissant à ce jour aucune langue d'Asie, il y a peu de chances que je puisse poursuivre mon enquête dans cette direction, sauf à utiliser des documents de seconde main en anglais. C'est regrettable, car il serait passionnant de connaître le regard porté par les populations locales, Malais, Indiens, Chinois sur les missionnaires et leurs élèves. Que pensaient-ils par exemple, lorsqu'ils voyaient passer les élèves du Collège, en rang par trois, les yeux baissés, vêtus de leur uniforme noir et blanc, pieds nus, munis d'un parapluie et la tête couverte d'un chapeau de paille, sous la conduite de missionnaires en soutane noire ? Que disait-on de ces chrétiens vivant entre hommes exclusivement derrière

² Pascal Ory, « Qu'est-ce que l'histoire culturelle ? » in *l'Histoire, la sociologie et l'anthropologie*, Paris, Odile Jacob, 2002, p. 97.

³ Philippe Boutry, *Prêtres et paroisses au pays du Curé d'Ars*, Paris, Cerf, 1986.

les murs de ce vaste séminaire ? On aimerait aussi connaître le point de vue des anciens élèves du Collège sur leurs études et leurs professeurs. Il y a bien ces lettres en latin, ces compliments adressés aux directeurs par les séminaristes, les rapports aussi des vicaires apostolique sur les prêtres indigènes issus de Penang. Mais est-ce suffisant pour évaluer les conséquences intellectuelles, psychologiques et culturelles des cinq ou six années de leurs études au Collège ? Il m'a été possible, par l'entremise du P. Gérard Moussay, de faire parvenir un bref questionnaire à d'anciens élèves du Collège devenus prêtres, tous assez âgés aujourd'hui. Quels souvenirs conservaient-ils de leur passage au Collège général, des études et des professeurs, de leurs condisciples ? Le résultat s'est avéré décevant, non que l'on ne m'eût pas répondu, mais parce que les réponses étaient assez impersonnelles, prudentes et formelles, inexploitable en définitive. Comment vivaient ces prêtres formés à l'européenne, comment étaient-ils considérés par leurs compatriotes ? Les archives privées des prélats asiatiques seraient également une source du plus grand intérêt, en particulier au moment du concile de Vatican II. Il reste enfin le cas des anciens élèves retournés dans le monde. Que sont-ils devenus, quelles professions ont-ils exercées ? Certains d'entre eux ont été employés par les administrations coloniales ; il y aurait sans doute là une piste à remonter. Les Archives de l'Outre-mer, à Aix-en-Provence apporteraient certainement, à ce sujet, d'intéressants compléments d'information. Les Archives nationales britanniques, à Kew, où je me suis rendu en 2005, ont un fonds immense sur la Malaisie. Un trop rapide tour d'horizon ne m'a permis que d'en constater la richesse. J'y trouverais certainement, par le regard porté de l'extérieur sur les missionnaires français, matière à compléter mon enquête.

Quel est l'objet véritable de ce travail ? Cette étude porte sur une période qui s'étend du Premier Empire à la décolonisation. L'analyse d'une durée moyenne présente l'avantage de faire apparaître à la fois l'héritage des périodes antérieures (XVII^e et XVIII^e siècles), des permanences et des évolutions. L'histoire du Collège général, à partir de son installation en 1808, jusqu'au départ des missionnaires en 1968, m'a semblé comporter deux phases principales. Une première longue période correspond à la croissance de l'institution conjointement à deux séries de phénomènes majeurs : centralisation romaine, intransigeance accrue et lutte contre le modernisme d'une part, colonisation en Asie, sécularisation et industrialisation en Europe d'une autre. La seconde période est courte, une quinzaine d'années tout au plus, marquées par la décolonisation, l'essor du communisme en Asie et le concile de Vatican II. Globalement, la première est, pour le Collège, une période de stabilisation et de conservatisme, la seconde se caractérise par un rapide *aggiornamento* et la remise en cause de la tradition. Si le Collège général vit replié sur lui-même, il ne reste pas à l'écart des évolutions de l'Église. Il est comme le laboratoire de la stratégie centralisatrice du Saint-Siège, dont Claude Prudhomme a analysé la mise en œuvre sous le pontificat de Léon XIII. Le passage de la théologie d'Alphonse de Liguori à celle de saint Thomas en est l'illustration, parmi d'autres, comme l'abandon par les élèves des tenues asiatiques traditionnelles au profit de la soutane et l'adoption du chant grégorien aux offices liturgiques. Les débats autour de l'aptitude des indigènes au sacerdoce, les ambiguïtés entretenues à propos de leur rang et de leur fonction (clergé auxiliaire ou clergé local ?), les réticences des missionnaires à voir les prêtres indigènes accéder à l'épiscopat, toutes ces problématiques touchant aux missions catholiques en général sont confirmées par le cas singulier du Collège de Penang. Il est également concerné au premier chef par la reviviscence du courant sacrificiel, réaction post-révolutionnaire partie de France et qui s'exprime dans la recherche et le culte du martyr : le Collège s'enorgueillit de ses 51 martyrs, dont sept bienheureux récemment canonisés par Jean-Paul II. Ainsi, la micro-histoire de cette institution insulaire fournit-elle de concrets exemples à la macro-

histoire des missions catholiques en Asie aux XIX^e et XX^e siècles. Ce travail apporte aussi sa pierre à l'histoire de l'éducation en général et à celle des séminaires catholiques en particulier, à travers l'analyse des programmes, des auteurs de référence et des méthodes pédagogiques. Il contribue, pour sa part, à la connaissance d'un aspect de l'histoire de la Seconde Guerre mondiale en Asie, grâce à l'exploitation du journal tenu par l'un des directeurs tout au long de l'occupation japonaise de Penang, entre 1941 et 1945.

Mais le principal intérêt du corpus étudié est qu'il nous donne accès à un système de représentations. À tout moment, aussi bien dans les courriers des missionnaires que dans les dispositifs de production de valeurs – règlements, aménagement symbolique des lieux, rituels et célébrations –, filtre un ensemble assez homogène d'opinions, de préjugés, d'étonnements aussi, de conceptions de la morale, du savoir et de la spiritualité. Nous sommes en présence de mentalités et de sensibilités pétrées de culture catholique, de clercs plongés dans un ailleurs qu'ils observent, jaugent et cherchent à transformer par le biais de leurs élèves. L'éducation qu'ils dispensent, les méthodes qu'ils emploient reflètent à la fois l'image d'eux-mêmes, Européens assurés de la supériorité de leur religion et de leur culture (et ce au moins jusque dans les années 1960) et ce qu'ils voient ou croient voir en l'autre, l'indigène. On a parlé à juste titre, et cette expression s'applique parfaitement au Collège de Penang, d'« Extrême-Occident », à propos de la conception de l'Asie par les Européens. Assurés de la supériorité de leur culture, certes, mais également en désaccord avec ce qu'elle est devenue depuis la Révolution, les missionnaires ne se bornent pas à apporter en Asie les lumières de l'Évangile. Ils poursuivent le rêve d'une Église vraiment universelle, détachée des contingences nationales, préservée du rationalisme. Implanté sur une île, tournant le dos à la ville, vivant en autarcie, le Collège général voulait-il préfigurer la cité de Dieu, où les distinctions ethniques sont abolies, où l'on parle latin, la langue de l'Église par excellence, où l'on privilégie l'esprit sur le corps, cité idéale sans conflit ? Idéale aussi la figure du bon prêtre indigène qui se détache du dispositif de formation, de l'*homo apostolicus*, vertueux, sacrificiel, « *surnaturel* », *alter ego* des missionnaires, plus vraiment asiatique mais pas encore Européen, plutôt assimilé qu'acculturé, romanisé et même « *centralisé* », comme l'écrivait un missionnaire en 1918.

L'*homo apostolicus* a-t-il jamais existé ? On touche là aux limites mêmes de ce travail, qui sont celles de ses sources. D'abord, parce qu'à aucun moment elles ne permettent d'accéder à la subjectivité, à l'intime des individus, sauf peut-être lors des entretiens passionnants que j'ai eu le privilège d'avoir avec deux anciens directeurs du Collège, Michel Arro et Jean L'Hour. En général, les correspondances sont d'une extrême discrétion sur les états d'âmes de leurs auteurs. On s'épanche assez peu dans cet univers de missionnaires habitués à prendre des précautions : pudeur, culture du secret, expérience tirée des périodes de persécutions ? L'historien demeure comme suspendu à la surface des choses : « *L'âme croyante profonde de ce peuple, au-delà des structures immédiatement perceptibles, reste impénétrable* ⁴ », écrit Michel Lagrée. De leur ferveur, des élans intérieurs, des transports de piété, des enthousiasmes ou, au contraire, de l'indifférence, des calculs, du doute ou de la névrose, je ne puis rien dire. Je ne sais pas davantage ce qui a changé en eux après vingt ou trente années passées à des milliers de kilomètres de leur terre natale, au contact de leurs élèves, dans une Asie dont la mondialisation et l'uniformisation actuelle des cultures et des modes de vie ne nous donnent plus aucune idée. Ensuite parce que d'immenses zones d'ombre subsistent. L'historien des textes reste prisonnier du point de vue des missionnaires. Des élèves, je ne vois que ce qu'ils

⁴ Michel Lagrée, *Mentalités, religions et histoire en haute Bretagne au XIX^e siècle : le diocèse de Rennes (1815-1848)*, Paris, Klincksieck, 1978, p. 460.

en montrent, je ne sais que ce qu'ils en disent. Point de regards extérieurs non plus. Ceux des européens vivant à Penang, employés de l'administration britannique, marins que côtoyaient les missionnaires durant les longs mois de traversée, planteurs d'hévéas, pasteurs protestants, frères des écoles chrétiennes et dames de Saint-Maur, nombreux sur l'île ; ceux enfin des populations locales, commerçants et hommes d'affaires chinois, Malais musulmans. C'est pourquoi cet *homo apostolicus*, produit du discours, projet rhétorique, serait plutôt à considérer comme un « type idéal », au sens Wébérien : un simple outil pour tenter de saisir une rationalité interne. Il serait en quelque sorte l'emblème d'une forme historique du rapport des Européens avec l'Orient.

1ère partie : Institution

I. Histoire

I-1. Évocation des origines du Collège général (1664-1807)

a. Le Collège général au Siam : Mahapram et Hondat

L'histoire et l'existence mêmes du Collège général sont étroitement mêlées aux fins premières de la société des Missions Étrangères de Paris⁵. Dès l'envoi en Asie des premiers vicaires apostoliques, au milieu du XVII^e siècle, Rome, publiant des *Instructions aux missionnaires*, leur avait fixé un but, qui figure dans l'article 1^{er} du Règlement de la Société parisienne : « *Former dans chaque pays un clergé et un ordre hiérarchique tel que Jésus et les apôtres l'ont établi dans l'Église* ⁶ . » Réagissant contre les pratiques des missions au cours du siècle précédent, Innocent XI fit à François Pallu cette déclaration : « *Sachez-le bien, il nous sera plus agréable d'apprendre l'ordination sacerdotale d'un seul*

⁵ Pour la période antérieure à 1808, j'ai utilisé les travaux des principaux historiens des Missions Étrangères, en premier lieu Adrien Launay, *Histoire des Missions de l'Inde & Histoire de la Mission du Siam, 1662-1811* (2 vol.), Paris, 1898. Il y cite largement la correspondance des missionnaires et notamment certaines lettres, aujourd'hui disparues des archives. J'ai également tiré profit de la lecture des ouvrages de P. Destombes, *Le Collège Général de la Société des MEP, 1665-1932*, Hong-Kong, 1934 & de J. Guennou, *Les Missions Étrangères de Paris*, Paris, 1963.

⁶ *Monita ad Missionarios, Instructions aux Missionnaires de la S. Congrégation de la Propagande, rédigées en 1665*, 1^{ère} édition 1893, 1^{ère} traduction française en 1920, réédition par les Archives des Missions Étrangères, Paris, 2000. a. L'intitulé de la première édition est un abrégé du titre initial : *Instructiones ad munera apostolica rite obeunda, perutiles... a missionariis S. Congregationis de Propaganda Fide...* Instructions pour remplir convenablement les fonctions apostoliques, très utiles aux missionnaires de la S. Congrégation de la Propagande [suit l'énumération des différentes missions d'Asie]. Ce texte est lui-même inspiré des *Instructions* de 1659, reçues du pape Alexandre VII, et qui donnaient trois directives : créer un clergé autochtone, s'adapter aux mœurs, toujours en référer à Rome. b. Voir également : « Les instructions de la S.C. de *Propaganda Fide* aux Vicaires Apostoliques des royaumes du Tonkin et de la Chine (1659) », par B. Jacqueline, in *Revue historique de droit français et étranger*, n°4, CNRS, 1970. Cet article s'intéresse à l'édition des Instructions : « De ces *Instructions*, il n'existe pas jusqu'à présent, d'éditions satisfaisantes » (p. 625). Or, les MEP viennent de publier (en 2008), à l'occasion de leur 350^e anniversaire, une édition critique des dites *Instructions*. c. « La formation des missionnaires des Missions Étrangères à l'époque classique a d'abord pour fondement les *Instructions de la Congrégation de la Propagande aux Vicaires apostoliques* du 10 novembre 1659 : *Instructio Vicariorum Apostolicorum ad Regna Sinarum, Tonchini et Cocincinae proficiscentium* – Instructions aux Vicaires apostoliques en instance de départ pour les royaumes de Chine, du Tonkin et de Cochinchine. Ce document était divisé en trois parties : *Antequam discedant* (avant le départ) ; *In ipso itinere* (durant le voyage) ; *In ipsas missione* (dans la mission elle-même). C'est dans l'esprit de l'*Instructio* de 1659 que les vicaires apostoliques Mgr Pallu et Mgr Lambert de la Motte, réunis en synode à Ayuthia, alors capitale du Siam, avec les premiers missionnaires, rédigèrent les *Instructions aux Missionnaires* (1665) », in Claude Lange, « La formation des missionnaires dans la Société des Missions Étrangères. Son évolution, des origines au XX^e siècle » in *Actes de la XII^e session du CREDIC à Vérone*, 1991, p. 341 à 351.

prêtre indigène que le baptême de 50 000 païens⁷. » En 1664, lors d'une assemblée générale mémorable, François Pallu et Pierre Lambert de la Motte⁸ arrêtaient donc la création d'un séminaire, qu'ils choisirent d'installer à « *Juthia* »⁹. Capitale du royaume du Siam (Thaïlande), pays où régnait la tolérance religieuse, cette cité cosmopolite, bordée par la Menam, était bien reliée aux routes commerciales anglaises et hollandaises vers la Cochinchine, les Philippines et le Japon¹⁰. Le séminaire aurait une double fonction : ce serait un collège pour l'instruction du clergé indigène et une école d'application où les nouveaux missionnaires, en route vers leur destination, feraient halte pour étudier la langue ainsi que les us et coutumes de leur futur champ d'action. Accédant à la requête que Lambert de la Motte lui avait adressée le 25 mai 1665, le roi Phra-Naraï¹¹ fit don aux missionnaires d'un grand terrain attenant au Ménam, dans un quartier appelé Ban-plahet. Il souhaita, de plus, qu'on initiât dix de ses sujets aux connaissances européennes. Les débuts furent modestes. Mais, dès 1666, les missionnaires et leurs élèves s'installaient dans un bâtiment de deux étages, comprenant des chambres et une chapelle, le tout dédié à Saint-Joseph. Arrivé au Siam cette même année, Louis Laneau¹² fut chargé d'enseigner la théologie. Ses élèves, originaires de Goa ou de Macao, vinrent par la suite de Cochinchine et du Tonkin. Cette diversité géographique valut au Collège l'épithète « général ».

⁷ Cette phrase est fréquemment citée par les auteurs des MEP. Cf. par exemple, Jean Luquet, *Le Synode de Pondichéry*, Paris, 1845 : « Cette parole du vénérable Innocent XI : Sachez qu'il nous sera plus agréable d'apprendre l'ordination d'un seul prêtre indigène pourvu par vous aux ordres sacrés que le baptême de cinquante mille idolâtres. » ; cette parole qui n'est pas le propos d'un particulier à un autre particulier, mais la tradition constante de toute une Société depuis deux siècles [...] », chapitre XXII, p. 331-352. [À propos de Jean Luquet et du synode de Pondichéry, voir au chapitre I-1. 2 *Refondation et croissance (1808-1892) b. Pulo-Tikus, des prémices à la fin du « Collège des Chinois »*.]

⁸ François Pallu, 1626-1684 & Pierre Lambert de la Motte, 1624-1679. Cf. Louis Baudiment, *François Pallu, principal fondateur des Missions Étrangères*, 1^{ère} édition en 1934, rééd. AMEP, Paris, 2006 et F. Fauconnet Buzelin, *Aux sources des Missions Étrangères, Pierre Lambert de la Motte, 1624-1679*, Paris, Perrin, 2006. *Idem*, *Le père inconnu de la mission moderne, Pierre Lambert de la Motte, premier vicaire apostolique de Cochinchine, 1624-1679*, AMEP, Paris, 2006.

⁹ Ayutthaya.

¹⁰ R. Costet, *Siam, Laos, Histoire de la mission*, Études et documents, Archives des Missions Étrangères, Paris, réédition en 2002.

¹¹ « Phra Naraï est monté sur le trône en 1656 grâce à l'appui armé des résidents étrangers d'Ayutthaya et notamment des portugais qui l'on aidé à renverser son oncle et prédécesseur Sirusuthammaraja », in F. Fauconnet Buzelin, *Le père inconnu de la mission moderne, Pierre Lambert de la Motte*, [voir note n° 4], p. 364.

¹² Louis Laneau, 1637-1696.



[Figure n°1]

À partir de 1668, les premières ordinations sacerdotales eurent lieu, dont celle de François Pérez. D'un père manillois et d'une mère siamoise, il fut créé vicaire apostolique de Cochinchine en 1689 : cette brillante carrière ecclésiastique illustre parfaitement l'objectif assigné au Collège général. En octobre 1675, Louis Laneau, nommé deux ans plus tôt vicaire apostolique de Siam, reçut le titre de supérieur du « *séminaire des cochinchinois* », en vertu d'un bref de Clément XIII. Le préfet des études, Pierre Langlois¹³, était aidé dans sa tâche par un Père franciscain et un catéchiste laïc. Il y avait alors deux sections, un grand et un petit séminaire comptant une trentaine d'élèves chacun. Le 26 mars 1678, la *Propaganda Fide* attribua au Collège général une allocation renouvelable de 1 200 écus romains. À cette date, les élèves, majoritairement siamois, venaient aussi du Japon, de Chine, du Tonkin, de Cochinchine, de Malaisie, et d'Inde. Les missionnaires étudiaient obligatoirement la langue de l'un ou l'autre de ces pays ; Pierre Langlois, par exemple, composa un dictionnaire, puis une grammaire cochinchinoise. On fit même venir un maître qui connaissait le pali, afin d'enseigner aux étudiants les textes sacrés des bouddhistes.

¹³ Pierre Langlois, 1640-1700.

En 1680, l'afflux d'élèves de toutes origines était tel qu'il devint nécessaire de transférer le Collège général à Mahapram, non loin d'Ayutthaya, dans un nouveau bâtiment, plus vaste et dédié aux Saints-Anges. Antoine Pascot¹⁴, qui succédait à Pierre Langlois (parti en Cochinchine, il mourut en martyr à Hué en 1700), décida que le latin serait désormais la langue véhiculaire du Collège général¹⁵. En 1685, l'abbé de Choisy, membre avec M. de Chaumont de l'ambassade envoyée au roi de Siam par Louis XIV, reçut en audience les élèves et leurs professeurs. Quatre discours, en siamois, en cochinchinois, en français et en latin, furent adressés par des élèves aux représentants du roi de France. Très impressionné, l'abbé de Choisy évoque cette rencontre dans son journal de voyage. Or, le roi de Siam avait décidé l'envoi d'une ambassade en France. Un élève siamois, A. Pinto, qui avait été remarqué par les ambassadeurs français, fut désigné pour présenter au roi une thèse théologique en latin. La soutenance publique en Sorbonne rencontra un si vif succès que quelques mois plus tard, A. Pinto soutint la même thèse à Rome devant Innocent XI, qui lui accorda une dispense, afin qu'il pût être ordonné prêtre avant l'âge requis. La preuve était faite, avec éclat, qu'il était possible de préparer les Orientaux au sacerdoce, contrairement à ce que d'aucuns prétendaient encore.

En 1686, le gouvernement du roi de Siam, souhaitant le retour des séminaristes à Ayutthaya, y fit construire à grands frais un nouveau bâtiment et pourvut les soixante-neuf élèves de bourses d'études. Mais une révolution de palais éclata en 1688. Le roi fut massacré et, dès le départ de la garnison française, les européens pourchassés. Louis Laneau et ses missionnaires, emprisonnés à Lacompan avec la moitié de leurs élèves, les autres s'étant dispersés, subirent des conditions de détention d'une dureté extrême, mêlés aux prisonniers de droit commun. En août 1690, tous furent libérés et autorisés à occuper une île marécageuse, où plusieurs d'entre eux contractèrent des fièvres mortelles. Un an plus tard, le Séminaire Saint-Joseph leur était restitué, mais les cours reprirent finalement à Mahapram. Il y avait alors vingt-cinq élèves. Louis Laneau était secondé par Alexandre Pocquet¹⁶. Ce dernier rédigea le premier règlement du Collège et renforça le niveau des études de philosophie, de théologie, en recommandant toutefois d'éviter d'inutiles abstractions. On utilisait le catéchisme historique de Fleury ; en plus de la Bible et de l'*Imitation de Jésus Christ*, on étudiait à la fois les auteurs chrétiens – Saint Augustin et Saint Anselme, Saint Jérôme et Saint Bernard, le Cardinal Bona – et les classiques profanes, César, Virgile, Horace, Quinte-Curce et surtout Térence. On apprenait aussi le chant, la liturgie et les sciences naturelles. Cependant, Alexandre Pocquet se vit reprocher une discrète inclination pour le jansénisme, de sorte qu'en 1698, il quitta définitivement le Siam pour Paris. En 1706, le Collège comptait 48 élèves. Mais les pensions promises par les protecteurs français n'arrivaient pas, l'argent étant acheminé par les navires anglais ou hollandais, pays avec lesquels la France était souvent en guerre ; ou bien il stagnait à la procure de Pondichéry ou à celle de Canton. Le nouveau vicaire apostolique de Siam, Louis Champion de Cicé¹⁷ (évêque de Sabule¹⁸) dut se résoudre à fermer temporairement

¹⁴ Antoine Pascot, 1646-1689.

¹⁵ Cet usage, nous le verrons, s'est maintenu jusqu'au concile de Vatican II.

¹⁶ Alexandre Pocquet, 1655-1734.

¹⁷ Louis Champion de Cicé, 1648-1727.

¹⁸ « À la différence de l'ordinaire des anciennes Églises (avec leurs évêques résidentiels) les vicaires apostoliques reçoivent au moment de leur nomination un double bref qui leur attribue comme église titulaire un siège épiscopal disparu (*in partibus infidelium*) et leur confie un territoire précis sur lequel s'applique leur juridiction. Ils n'ont donc pas toutes les prérogatives des évêques résidentiels,

l'établissement, criblé de dettes. Or, en 1713, une vingtaine de séminaristes chassés du Tonkin par les persécutions vinrent se réfugier au Siam, avec leur vicaire apostolique, Jacques de Bourges¹⁹. Le Collège fut rouvert et s'installa une nouvelle fois à Mahapram. Un jeune pédagogue, André Roost²⁰, fut envoyé de Paris. Il transforma le Collège général, rédigea un nouveau règlement mieux adapté aux élèves, évitant les punitions trop sévères, instaurant une distribution solennelle des prix à la fin de l'année. Les élèves affluèrent à nouveau, de Chine en particulier. Le bâtiment fut agrandi, dans un style mêlant l'architecture européenne et indienne.

À partir de 1730, le Collège connut de nouvelles vicissitudes. Ballotté entre Mahapram et Ayutthaya, au gré des changements de vicaires apostoliques, traversant de brèves périodes de persécutions siamoises, il subit les invasions birmanes, à partir de 1760. À cette époque, sous les supérieurs de Pierre Kerhervé, puis de Jean-Baptiste Artaud²¹, les missionnaires éduquaient une trentaine d'élèves. En avril 1766, Ayutthaya fut assiégée, puis mise à sac. Auparavant, dès novembre 1665, le Collège avait quitté cette capitale pour Hondat (Iatsen), petite île des côtes du Cambodge, à l'extrémité du royaume de Siam, où il s'était reconstitué, mais dans un dénuement complet, sous la direction de Pierre Pigneau de Béhaine²². La situation ne cessant de se dégrader, les missionnaires décidèrent finalement de partir pour l'Inde avec leurs élèves ; ils y accostèrent en avril 1770, après avoir fait naufrage.

b. L'installation en Inde : Virampatnam

Provisoirement hébergé par la procure de Pondichéry, le Collège s'établit à partir de 1771 à Virampatnam, dans un bâtiment spécialement conçu pour lui. Il y avait alors une quarantaine d'élèves²³. Durant les années qui suivirent, les supérieurs successifs s'employèrent à

quand bien même ils sont revêtus du " caractère épiscopal " car ils sont considérés comme les représentants de la papauté. », Claude Prudhomme, *Centralité romaine et frontières missionnaires*, Mélanges de l'École française de Rome, MEFRIM t. 109-1997-2, p. 490.

¹⁹ Jacques de Bourges, 1630-1714.

²⁰ André Roost, ?-1729.

²¹ Pierre Kerhervé, 1725-1766 et J.-B. Artaud, ?-1769.

²² Pierre Pigneau de Béhaine, 1741-1799.

²³ Nous avons une description détaillée de ce collège, in *Viaggio alle Indie Orientali, da fra Paolo di S. Batholomeo Carmelitano Scalzo*, in 4° Roma, Fulgoni, 1796, p. 10, citée par A. Launay, in *Histoire de la Société des MEP*, « Collège de Virampatnam » (p. 205 à 207) : « Le séminaire de Virampatnam était placé dans un terrain planté de palmiers et de cocotiers. Le célèbre missionnaire M. Mathon des Missions Étrangères le fonda et le dirigeait encore quand j'y allai. Le bâtiment est construit sous la forme des cloîtres d'Europe, mais bien mieux distribué que ceux-ci, et mieux adapté aux études, aux exercices et aux travaux auxquels se livrent ces séminaristes orientaux. Au milieu de trois chambres habitées par les professeurs il y avait, au rez-de-chaussée, une grande pièce avec de petites cellules distribuées sur deux rangs et contiguës l'une à l'autre. Celles-ci étaient formées par de simples cloisons en planches de trois ou quatre palmes (environ un mètre) de hauteur de telle manière que chaque petite cellule pouvait renfermer un élève et que ces jeunes gens pouvaient tous être vus par le professeur. Celui-ci avait une chaire d'où il enseignait et pouvait observer en même temps ce qui se passait dans chaque cellule. Les élèves étudiaient et dormaient dans le même lieu. Une table en bois recouverte d'une natte leur servait de lit (les missionnaires n'en ont point d'autres dans les terres) ; et aux pieds comme à la tête se trouvait une planche que l'on élevait et que l'on baissait à volonté. Cette planche servait de table pour l'étude. Il n'était pas nécessaire de quitter sa cellule pour écrire ; il suffisait pour cela de se mettre au pied du lit ; puis on abaissait la planche quand on voulait sortir. L'autre tablette placée à la tête du lit, servait pour les livres d'étude, l'encre, l'habit long des séminaristes et les petits objets de propreté. Les portes de la grande pièce étaient placées en face l'une de l'autre. De cette façon l'air jouait librement dans toute la salle, d'où l'on ne pouvait sortir sans être vu de l'un des professeurs placés dans les chambres latérales. Le réfectoire était à part, et l'on y faisait la lecture pendant les repas. Au dehors se trouvaient les ateliers de tailleur, de menuisier, de cordonnier, d'imprimeur, de jardinier et de

stabiliser le Collège général, et à conforter sa position. Souvent, une fois leurs études achevées, au lieu de se mettre au service des vicaires apostoliques, les élèves rentraient dans les ordres religieux qui les accueilleraient volontiers. Un décret de Clément XIV le leur interdit dès 1771. François Pottier²⁴ (évêque d'Agathopolis), vicaire apostolique au Sichuan, région de Chine d'où provenait désormais la majorité des élèves, préconisa de réorganiser le Collège, en créant un corps de missionnaires enseignants nommés à vie. Le 10 mai 1775, un Bref de Pie VI plaçait le Collège de Virampatnam sous la protection spéciale du Saint-Siège. Malgré cette faveur, le nombre des élèves se mit à décliner régulièrement, car le bref de Pie VI incitait également les vicaires apostoliques à ouvrir des séminaires particuliers dans leurs missions, épargnant ainsi aux élèves qui, par ailleurs, supportaient difficilement le climat de l'Inde, de coûteux et périlleux voyages. En février 1782, Pierre Magny²⁵, supérieur du Collège depuis 1778, reçut de Paris l'ordre de renvoyer à Macao les cinq derniers élèves chinois et de fermer, provisoirement, le Collège de Virampatnam.

c. L'éventualité de Manille

Un an après la fermeture du Collège général, le procureur des Missions Étrangères à Macao, Claude Letondal²⁶, commença à militer sans relâche en faveur de sa réouverture, convaincu de son utilité. Ses fonctions de procureur lui permettaient d'avoir une vue d'ensemble, n'étant pas attaché à une mission en particulier, dont il eût défendu les intérêts. C'est peut-être une des raisons pour lesquelles sa volonté de rétablir un Collège général n'était pas unanimement partagée. Plusieurs vicaires apostoliques jugeaient, au contraire, cette institution trop dispendieuse et même superflue. Le voyage des élèves loin de leur mission d'origine et leur entretien durant le temps des études coûtaient cher. De plus, les missions avaient leurs propres séminaires, qui suffisaient à la formation du clergé local. De tels arguments furent régulièrement repris, tout au long de l'histoire du Collège général, par ses détracteurs. Cependant, à cause des persécutions religieuses anti-chrétiennes, il arrivait que les vicaires apostoliques dussent déplacer leurs écoles ; à qui confier, en ce cas, les élèves ? C'est pourquoi Claude Letondal reçut le soutien de vicaires apostoliques qui avaient dû, comme Jacques Longer²⁷ (évêque de Gortyne), au Tonkin, fermer momentanément leurs séminaires locaux. Il importait donc d'établir le nouveau Collège général dans une région sûre. Depuis le début du XVIII^e siècle, dès les premières tribulations siamoises, l'éventualité de Manille avait été considérée sous un jour favorable. Sous contrôle espagnol, Manille était catholique. Claude Letondal s'y rendit par deux fois, pour sonder les intentions des autorités espagnoles mais aussi, en 1798, pour glaner l'aide financière dont la Révolution, en France, venait de priver les missions. Il ne tint aucun compte de l'opinion adverse qu'avait exprimée le coadjuteur du vicaire apostolique du Sichuan²⁸, Mgr de Saint-Martin²⁹ (évêque de Caradre) :

bou langer où travaillaient les élèves, tous obligés d'apprendre un art manuel. Les mêmes élèves marchaient pieds nus, et devaient arroser tous les arbres du verger. On consacrait chaque jour quatre heures à l'étude et une au travail manuel. Le reste du temps se passait en exercices de piété, méditations et chant ecclésiastique. Deux jours, chaque semaine, étaient réservés pour parler la langue maternelle, tout le reste du temps, il fallait le faire en latin. »

²⁴ François Pottier, 1726-1792.

²⁵ Pierre Magny, 1748-1822.

²⁶ À partir de Claude Letondal, et pour tous les missionnaires ayant enseigné au Collège général de Penang.

²⁷ Jacques Longer, 1752-1831.

²⁸ On trouve, dans les correspondances, le nom de cette région orthographié de plusieurs façons : Setchuan, Set-Chuan, Se Tchoan. J'ai opté pour l'orthographe en usage actuellement dans les ouvrages sur la Chine.

Chassé de Chine, il se trouvait à Manille en 1786, et voyait de plus près et plus exactement les choses, exposa en une longue lettre les motifs propres à faire abandonner ce dessein : dépenses considérables, antipathie des Espagnols pour les Français, dangers pour la moralité des écoliers, obligation des études à l'université, difficulté des relations avec la Chine³⁰.

Mais il fallait, pour rouvrir le Collège général à Manille, obtenir l'assentiment du roi d'Espagne. En 1802, alors qu'il se trouvait à Mexico, Letondal écrivit au nonce apostolique à Madrid, afin qu'il appuyât les démarches entreprises auprès de Charles IV :

Nous avons deux collèges dans le royaume du Tonkin et un autre existait dans la Cochinchine septentrionale soumise au prince moteur de la dernière persécution. Nous désirerions ramasser les débris de ces collèges, réunir les élèves qui les composaient et les envoyer à Manille pour y finir tranquillement leurs études. Si nous obtenions ce petit établissement, dans peu d'années, on pourrait obtenir la permission pour un collège général que nous sollicitons autrefois. L'édification que ne manquera pas de donner le petit séminaire des Tonkinois rendra la ville favorable à l'établissement d'un séminaire plus considérable³¹.

Le cardinal Borgia, préfet de la *Propaganda Fide*, émit les plus sérieuses réserves sur l'issue des négociations qu'à la demande des Missions Étrangères, il avait engagées avec Madrid au sujet de l'installation du Collège à Manille. Sans désespérer pour autant, Claude Letondal demandait au gouvernement de Manille l'autorisation d'ouvrir « *un hospice pour une quarantaine des étudiants les plus avancés qui sont dans nos petits collèges des missions.* » Le 24 décembre 1805, le gouverneur de Manille fit prendre copie des délibérations et les adressa à la Cour d'Espagne, assorties d'un avis favorable. Mais la résolution ultime ne pouvait venir que de Madrid. En 1807, la cour d'Espagne ne s'était toujours pas prononcée. Face aux lenteurs de l'administration espagnole, d'autres possibilités avaient été recherchées et l'on avait suggéré d'implanter le Collège général dans une possession récente de la couronne britannique : l'île de Penang.

I-2. Refondation et croissance (1808-1894)

a. L'île de Penang : un choix controversé

Que l'on ait pensé à Penang pour rétablir le Collège général s'explique par diverses circonstances. L'île est située à trois kilomètres du continent, à l'entrée du détroit de Malacca, entre Sumatra et les côtes occidentales de la Malaisie. C'est une situation avantageuse, au carrefour des routes maritimes conduisant vers l'Inde à l'ouest, vers Singapour et l'Indonésie au sud-est, jusqu'à la mer de Chine :

L'île du Prince de Galles, appelée par les Indigènes Pulo-Pinang, Pulo : île ; Pinang : noix d'Arck et de Betel, est située sous le 5^e degré de latitude nord et au 105^e de longitude est, à l'entrée du détroit de Malacca. Les Anglais s'y sont établis en 1786 ; les montagnes sont couvertes d'épaisses forêts, dont les arbres

²⁹ Jean de Saint-Martin, 1743-1801.

³⁰ A. Launay, *op cit.*

³¹ Vol. 339, C. Letondal, 1802.

sont employés aux constructions navales ; la chaleur y est très forte pendant le jour ; la population est évaluée environ à 12 mille habitants, Malais, Sumatrans, Chinois ou Européens³².

Par la terre, une fois abordées les côtes de la Malaisie, les routes, assez bien connues des missionnaires, mènent, traversant la Thaïlande et la Birmanie, jusqu'au Vietnam. Cette position géographique, facilitant les communications, rendait Penang commodément accessible à la plupart des missions d'Asie. En cas de persécution religieuse, on pouvait aisément utiliser l'île comme base de repli, d'autant plus qu'elle était durablement pacifiée : « *Ce pays, écrit Launay, qui devait prendre un si grand développement commercial et catholique, avait été quelques années auparavant donné par le roitelet de Quédah à l'Anglais Light qui avait épousé sa fille. En 1786, l'Angleterre l'obtint.* » Depuis août 1786, l'île, alors pratiquement déserte, était occupée par l'Angleterre. Mais l'East India Company l'avait en réalité arrachée au sultan de Kedah. Ce dernier avait eu besoin de l'assistance des Anglais dans un conflit qui l'opposait aux Bougi, peuple de navigateurs et de mercenaires originaires des Célèbes. Venus de l'archipel, ils s'étaient implantés sur la péninsule malaise, dans les régions du Selangor et de Pérak, gênant l'exploitation de l'étain, commencée par les Hollandais dès la fin du XVI^e siècle. Les Anglais, quant à eux, en guerre navale contre la France depuis l'Indépendance américaine, cherchaient une base de réparation et de carénage sur la côte orientale du golfe du Bengale. À la suite, semble-t-il, d'un malentendu, un ancien capitaine de la Compagnie anglaise, Francis Light, rompit les négociations et obtint l'île, sans promettre l'aide de l'Angleterre au Sultan³³. En 1795, les Anglais prirent Malacca, délogeant les Hollandais – les Provinces-Unies étaient alors devenues une république satellite de la France –, étape décisive vers la signature d'un traité de paix avec le sultan de Kedah qui cédait, pour plus d'un siècle, Penang et la Province Wellesley à la Couronne britannique. En 1800, les Anglais se firent attribuer, en plus de leur possession de Penang, une annexe sur la côte. C'est ainsi que la Compagnie anglaise des Indes orientales

³² *In Annales de la propagation de la foi : Lyon, 1822, T. I, n° II, p. 17-23, « Missions de Chine et des royaumes voisins », lettre de M. Pupier à l'un de ses amis, Pulo-Pinang, 26 décembre 1821.*

³³ « Chassés du Siam en 1779, après le coup d'État de Phaya Taksin, les missionnaires replièrent leur Collège dans les environs de Pondichéry. Cependant, un petit groupe de chrétiens siamois, conduits par le missionnaire Antoine Garnault, choisit de s'installer dans la Péninsule malaise, à Kedah, un sultanat malais officiellement vassal du royaume de Siam, mais assez éloigné du centre politique pour jouir d'une large indépendance. Arrivés en décembre 1781 dans le port de Kedah, après un passage à Phuket et Malaka, ils y rencontrèrent Francis Light, ancien officier de la Compagnie anglaise des Indes, devenu marchand, doté d'un indéniable esprit d'aventure, pour ne pas dire d'aventurier. On sait qu'il s'était, en effet, mis en tête de donner une base à la Compagnie dans l'île de Pinang, appartenant alors au sultan de Kedah. Sans l'accord formel de la Compagnie ni du sultan, il lança une expédition sur l'île dont il prit possession en 1786 [...] On n'a aucun témoignage précis sur les motivations de cette curieuse alliance entre l'aventurier et le missionnaire. On peut cependant en deviner certaines. Light paraît avoir été favorable aux catholiques ; peut-être l'était-il lui-même puisqu'il avait épousé Martina Rozells, une métisse portugaise du Siam. On discerne, en effet, plus qu'un simple calcul politique dans les attentions qu'il témoignait au missionnaire. Ainsi, lorsqu'à peine à Pinang, Garnault apprit qu'il devait succéder à l'évêque de Siam, qui rentrait en Europe pour raison de santé, et se rendre à Pondichéry pour se faire sacrer, Light s'empressa de lui offrir un passage gratuit vers cette ville sur l'un des deux bateaux de la Compagnie anglaise, Vansittart et Valentine, qu'il avait détourné vers Pinang pour prendre possession de l'île. Cependant, la raison principale qui mut Garnault fut vraisemblablement la politique d'incitation au peuplement par distribution de terres que mena Light dès le début. Celle-ci ne pouvait que plaire au missionnaire qui avait ainsi la possibilité d'installer sa petite communauté et de fonder une sorte de « réduction ». On sait que Garnault reçut " un terrain considérable situé dans le plus beaux quartier de la ville. " Enfin, le nouvel évêque, tout comme Light, comprenait très bien l'intérêt stratégique que pouvait représenter un comptoir anglais dans cette région », in Claude Guillot, « À propos de François Albrand (1804-1867) et de son dictionnaire malais ; les Missions Étrangères de Paris et la langue malaise au début du XIX^e siècle », *Archipel*, n° 54, p. 153-172, Paris, 1997.

devint le principal interlocuteur des Missions Étrangères dans cette région. Or, il y avait des missionnaires français à Penang depuis la fin du XVIII^e siècle. Antoine Garnault³⁴, fuyant l'invasion birmane du Siam, s'était établi à Kedah, d'où il avait fait la courte traversée pour Penang, dans le sillage des Anglais, dès 1786, avec ses paroissiens :

Quels furent les motifs de cet exode ? Les relations du missionnaire avec quelques Européens ? L'espoir d'une liberté plus grande ? L'accueil favorable que les autorités de l'île faisaient à tous les étrangers, afin d'augmenter rapidement la population et la fortune de la nouvelle colonie ? Nous n'avons trouvé sur ce fait nulle explication³⁵.

La réponse ne serait-elle pas contenue dans la question ? Lorsque mourut Mgr Coudé³⁶, vicaire apostolique du Siam, il ne restait plus que deux missionnaires dans ce vicariat, qui comprenait, en plus du royaume de Siam, la péninsule malaise jusqu'à Malacca. Garnault fut désigné pour lui succéder (au siège de Métellopolis) : « Il reçut ses bulles dans l'île de

³⁷ *Pinang* . » Son action fut importante. Il bénéficia de l'excellent accueil des autorités britanniques, probablement désireuses d'attirer dans l'île une population de qualité, d'origine européenne, sans s'arrêter aux désaccords politiques ou religieux franco-britanniques, qui paraissent n'avoir valu que pour les métropoles. Le gouverneur lui donna une maison qui tint lieu d'église ; puis il lui offrit la traversée vers Madras pour son ordination épiscopale, qui eut lieu le 15 avril 1787 à Pondichéry, des mains de Mgr Champenois³⁸ (évêque de Dolicha) :

Je vous prie de m'envoyer à Pinang du bon papier, encre, thé, 3 misses ordo perpetuus, rituels dont un en gros caractères, cartons d'autel, bréviaires dont un exemplaire in 4° pour un vieux sous-diacre, images, croix, chapelets. J'ai mis la voile le 22 sur un vaisseau anglais qui à la demande de M. Leight, gouverneur de ma nouvelle résidence, l'île de Poulo Pinang, m'a porté à Pondichéry avec beaucoup de bonté et d'honnêteté. En partant j'ai donné des lettres de provicaire à M. Willemin, mais non de procureur de la mission, l'argent lui coule de la main comme de l'eau. Je ne doute pas que vous m'envoyiez cette année les deux missionnaires qui m'ont été promis il y a deux ans. J'ai un collège à former, mes chrétiens montent à présent à neuf et j'ai l'espérance d'en augmenter le nombre. J'ai espérance de faire quelques prêtres du pays, mais il faut quelques européens pour les conduire. J'ai donné la tonsure, les ordres mineurs et le sous-diaconat à un de nos anciens écoliers, âgé de 44 ans, né au Siam³⁹.

Le nouveau vicaire épiscopal évoquait déjà en 1787, la formation d'un collège pour y former un clergé indigène. La situation de Penang lui convenait bien :

Il n'y a pas beaucoup de chrétiens. Est-ce pour trouver des chrétiens tout faits qu'on va en mission dans les pays infidèles ? Pouvez-vous prendre sur vous de faire perdre à ce peuple les secours envoyés par Dieu auxquels ils

³⁴ Arnaud Garnault, 1745-1810.

³⁵ A. Launay, *op. cit.*

³⁶ Joseph Coudé, 1750-1785 (évêque de Rhési).

³⁷ Idem.

³⁸ Nicolas Champenois, 1734-1810.

³⁹ Vol. 887, Mgr Garnault à M. Letondal, 4 février 1787.

ont droit à divers titres. J'ai un nouvel établissement dans une île voisine de Quédah ; son nom est Pulo-Pinang. Elle me donne une grande ouverture pour la communication avec les lieux voisins, Malaque, etc., et pour la propagation de la foi dans les divers pays dont les habitants viennent commercer, et attirent nos chrétiens chez eux.⁴⁰

Garnault était secondé par un prêtre chinois, Pierre Lai qui, fuyant la Chine, l'avait accompagné, au retour de son sacre épiscopal à Pondichéry : « *Je suis grâce à Dieu arrivé à Pulo Pinang le 19 août avec le prêtre Chinois Pierre-Marie Lai que nous nommons* ⁴¹ *tous ici à présent Joseph Li* . » Dès 1787, il reçut en renfort les missionnaires qu'il réclamait, envoyés par Paris⁴². L'un d'entre eux, M. Rectenwald, futur supérieur du Collège général, fut nommé curé du premier lieu de culte catholique de l'île, l'église de l'Assomption, construite par Mgr Garnault, bâtiment qui existe toujours. Secondé par Jean Escodéca de la Boissonade⁴³, il avait la charge d'une communauté estimée à 850 catholiques, qui vivaient sur la côte, entre Mergui et Kedah. Il fut également chargé d'évangéliser les autres habitants. Or, dans cette population, l'islam était prépondérant⁴⁴, et les conversions s'avèrent quasi-impossibles : « *En outre, écrivait Mgr Garnault, si vous pouviez me procurer quelque livre qui me donne des connaissances détaillées et circonstanciées de la religion mahométane. J'ai rencontré un Anglais qui m'en parlait savamment. Je voudrais bien avoir des livres tels* ⁴⁵ *que ceux qui l'ont si bien instruit* . » Il entreprit donc, avec quelque succès, si l'on en croit Adrien Launay, de convertir les habitants de l'île, mais essentiellement les européens, les anglais et quelques protestants hollandais qui auraient abjuré :

Il augmente peu à peu le nombre des fidèles par la conversion de quelques païens, 34, de janvier à juin 1788, et par l'abjuration de quelques protestants. Ayant trouvé chez ces derniers, surtout chez les Hollandais d'origine, une formule de baptême un peu différente de celle de l'Église catholique, il l'examina avec soin. Voici la traduction de cette formule : Je te baptise au nom du Père, du fils qui est homme, et du Saint-Esprit. Consulté par l'évêque sur la validité de cette formule, Rome lui répondit de ne pas agiter la question et de baptiser selon les rites de l'Église romaine ceux qui le demandaient⁴⁶.

⁴⁰ Vol. 887, p. 106, Mgr Garnault à M. Descouvrières, Pondichéry, 13 mars 1787.

⁴¹ Vol. 891, Mgr Garnault à M. Letondal, 22 août 1787. Cette lettre contient une liste d'objets que le prélat réclame, objets culturels, missels, mais aussi du papier, des chaises, de la toile violette pour sa soutane et des aliments, café, thé, sucre, vin. Elle évoque aussi le cas de deux fusils, en dépôt chez le gouverneur de Penang. Destinés à être offerts aux princes siamois, ce à quoi il répugne ; ils ont été vus par ces derniers et le prélat craint d'être accusé de détournement ! Vol. 887, p. 122, Mgr Garnault à M. Boiret, Pinang, 7 janvier 1788.

⁴² MM. Cavé, Florens, Grillet, Rabeau et Rectenwald.

⁴³ Jean Escodéca de la Boissonade, 1761-1836.

⁴⁴ Il convient de distinguer les Malaisiens, habitants de la Malaisie, des Malais, ethnie musulmane.

⁴⁵ Vol. 891, pp. 1261-1267, Kedah, 22 mai 1783.

⁴⁶ A. Launay, *op. cit.*

Il fonda surtout deux institutions : un couvent, dirigé par une veuve, où entrèrent quelques jeunes filles européennes, observant la règle des Amantes de la croix⁴⁷ que Mgr Garnault avait connue à Bangkok, et un petit séminaire, qu'il appelait son « *petit collège* » :

Si on supprime cette maison, écrit-il, pour répondre à quelques critiques d'ailleurs complètement injustifiées, les jeunes filles resteront sans instruction, et les vierges sans asile contre la perversité et les séductions. Ces établissements sont aussi essentiels à l'instruction de la jeunesse parmi les filles, que les collèges le sont pour l'instruction des garçons⁴⁸.

Les religieuses étudiaient la langue malaise, afin de pouvoir enseigner le catéchisme aux populations locales ; en 1801, le couvent comptait une vingtaine de personnes, religieuses et élèves. Au petit collège, on instruisait exclusivement les enfants dont il semblait possible de faire des prêtres convenables :

J'ai reçu deux sujets cette année, mais l'un m'a fait de vive voix et par écrit des menaces de telles nature que j'ay été obligé de donner à ce sujet son exclusion ; quant à l'autre il commence à être d'âge avancé, il a éprouvé une difficulté inconcevable pour retenir la langue, il commence à m'aider un peu en enseignant un peu de théologie à deux jeunes clercs et le latin à d'autres. Je me trouve cloué à Pinang, à cause de l'importance du lieu, c'est la clef de ma mission et le centre de mes correspondances. Je vous prie d'inculquer dans l'esprit des nouveaux qu'on vient pour faire la mission et non pour avoir la satisfaction de la trouver faite. On entre en mission et non dans une cure de France bien munie et achalandée⁴⁹.

L'installation est assez rudimentaire et les moyens manquent, les livres et les traductions en particulier :

J'avais demandé au préfet de la Sacrée-Congrégation des livres malais que je sais avoir été imprimés dans l'imprimerie de la Sacrée-Congrégation, ainsi que j'ai vu dans un catalogue de livres malais à la fin d'une grammaire malaise imprimée par les Hollandais ; on ne les a pas trouvés à Rome, malgré les recherches qu'on a faites. Il se pourrait qu'il s'en trouvât quelques-uns à Macao, principalement dans la bibliothèque de la procure de la Propagande. Dans ce catalogue du livre hollandais est porté un catéchisme malais, composé par Saint-François-Xavier ; je serais bien curieux de l'avoir. Le Préfet de la Sacrée-Congrégation n'a pu trouver qu'un dictionnaire malais⁵⁰.

⁴⁷ La congrégation des Amantes de la croix a été fondée par Lambert de la Motte en octobre 1667. Les religieuses, toutes autochtones, prononcent des vœux. Elles ont pour première vocation de prier pour la conversion des païens. Elles doivent aussi prendre soin des femmes et des jeunes filles malades, instruire les jeunes filles, baptiser les enfants en danger de mort. Cette congrégation fit ses débuts au Siam, puis se développa, au cours du XIX^e siècle, en Cochinchine, au Tonkin, au Japon et même en Amérique : on trouvait encore 5 communautés d'Amantes de la croix aux États-Unis en 1986.

⁴⁸ A. Launay, *op. cit.*

⁴⁹ Vol. 887, Mgr Garnault à M. Descouvrières, 23 septembre 1789.

⁵⁰ Vol. 891, p. 1541, Mgr Garnault à M. Letondal, Jongselang, 29 avril 1791.

En 1740, à Mahapram, Pierre-Antoine Lacerre⁵¹ se plaignait déjà des méfaits du recopiage sur la santé de ses élèves : « *Nos pauvres écoliers se gâtent la poitrine à écrire chaque jours leur grammaire et leur catéchisme historique. Je souhaiterais de tout mon cœur qu'on voulût faire la dépense de faire imprimer ces deux ouvrages ; voilà ce que j'appellerois une* ⁵² *bonne œuvre* . » La nécessité d'avoir une imprimerie s'est donc fait sentir très tôt et revient fréquemment dans la correspondance des missionnaires :

Je vous prie de me procurer des caractères d'imprimerie ; ce sera pour moi une plus grande avance que vous ne pourriez croire. J'ai au moins neuf chrétientés où l'on peut lire les caractères européens. Je ne puis suffire à faire faire des copies et surtout à les corriger. Avec les caractères, voyez, je vous prie, les pièces et qualités d'encre qui me sont nécessaires et que je pourrais me procurer ici⁵³ .

En 1788, Mgr Garnault arrivait à ses fins. Il fit imprimer un alphabet latin/siamois et rédigea un catéchisme qu'il imprima lui-même sur une presse envoyée de France :

J'ai fait imprimer à Pondichéry un petit catéchisme et un alphabet pour lire aisément les écrits siamois en nos caractères. Je vous en enverrai quelques exemplaires par Macao. Je vous ai demandé il y a près de trois mois de faire en sorte de m'envoyer quelques caractères d'imprimerie. J'ai bien des choses à imprimer et à faire courir en bien des endroits⁵⁴ .

Dès 1788, Mgr Garnault parvint tout de même à ordonner l'un de ses élèves, Pascal Khang, suivi par un autre, Raphaël, en 1791. On reconnaît là le principe même de la méthode des Missions Étrangères : implanter le christianisme, dans des pays en paix où règne la tolérance religieuse, en ouvrant des écoles, des couvents et des séminaires chargés d'instruire des jeunes gens et de constituer ainsi un clergé indigène.

Tandis qu'Antoine Garnault se colletait avec ces difficultés, la controverse, portant à la fois sur la nécessité de rouvrir le Collège général et sur le choix de Penang pour l'abriter, battait son plein. Claude Letondal militait pour Manille après avoir, brièvement, suggéré Malacca qui était encore, mais pour peu de temps, aux mains des Hollandais. Mgr Garnault se montra, paradoxalement, plutôt hostile à la transplantation du Collège général sur l'île de Penang. Plus encore, il ne semble pas avoir été immédiatement convaincu de l'utilité de cette institution pour l'ensemble des missions. Peut-être partageait-il l'avis de son prédécesseur, Mgr Coudé, qui avait écrit : « *L'ancien Collège général n'a pas peu* ⁵⁵ *contribué à la perte de cette mission. On sacrifiait tout pour le conserver* . » Mgr Garnault avait constamment encouragé l'ouverture d'écoles et de séminaires. En 1784, une vingtaine

⁵¹ Pierre-Antoine Lacerre, 1711-?

⁵² M. Lacerre, *op. cit.*

⁵³ Vol. 887, p. 106, Mgr Garnault à M. Descouvrières, Pondichéry, 13 mars 1787.

⁵⁴ « *Pendant son séjour à Pondichéry, il avait fait imprimer un alphabet dans lequel, s'inspirant des habitudes des missions annamites, il avait employé des caractères latins diversement accentués pour représenter les lettres et les tons de la langue siamoise. Il composa aussi et publia un catéchisme. Il écrivit en France afin qu'on lui expédiât une petite imprimerie : et quand il eut reçu le matériel nécessaire, il dressa quelques typographes* », A. Launay, *op. cit.*

⁵⁵ A. Launay, *op. cit.*

d'élèves venus de Cochinchine, fuyant ce pays en proie à la guerre civile⁵⁶, s'étaient réfugiés à Chantabun, sur le golfe de Siam, à la frontière du Cambodge, sous la conduite de Jacques Liot⁵⁷ : « *Nous menons ici la vie la plus pauvre, écrivait un des professeurs, M. Lavoué*⁵⁸ , *et je ne puis assez admirer la constance des écoliers qui sont contents de leur sort, s'abandonnant entièrement à la Providence*⁵⁹ . » Après leur départ, Garnault, qui n'était pas encore vicaire apostolique, avait eu l'idée de maintenir une école à Chantabun, la confiant à Esprit Florens. Deux autres écoles furent ouvertes par la suite, à Takuatung puis à Bangkok, où l'on regroupa l'ensemble des séminaristes, qui étaient 23 en 1802. Les élèves étudiaient sous la houlette de leurs aînés, pratique fréquente dans les écoles et les séminaires, qu'explique tout simplement le manque de missionnaires européens. Devenu vicaire apostolique, Mgr Garnault a-t-il craint que le Collège général, une fois installé à Penang, ne fit de l'ombre au séminaire qu'il avait fondé à Bangkok ? Cette institution aurait pu accueillir le Collège général ; mais la situation au Siam était-elle redevenue assez sûre⁶⁰ ? N'avait-il pas aussi ouvert un petit séminaire à Penang même ? Il finit par se ranger du côté des partisans de la réouverture, mais proposa Kedah au lieu de Penang : « *Il offre,*⁶¹ assure Rabeau, *le reste de ses vieilles années pour aider à fournir des élèves* . » À cette époque, Jean Escodeca de la Boissonade était devenu curé de l'église de l'Assomption de Penang, qu'il avait contribué à bâtir. Il fit savoir que les Anglais accorderaient toutes les aides nécessaires et les autorisations souhaitables en cas d'installation du Collège à Penang :

Vous connaissez l'importance de la chrétienté de Pulo Pinang. On m'assura que non seulement on nous permettrait de faire ici quelques établissements comme magasins, mais qu'on nous donnerait le terrain que nous voudrions cultiver et qu'en cas que nous voudrions former un collège ou tout autre établissement public et utile, non seulement la Compagnie nous le permettrait mais même qu'elle nous y aiderait. Je proposais hier la chose aux principaux membres de la Compagnie entre lesquels est le ministre⁶² chez qui nous dinames, M. Rectenwald et moi, lequel est en même temps juge et trésorier de la Compagnie. Ce ministre est notre ami ; il fait préparer ses domestiques au nombre d'une quinzaine pour recevoir le baptême dans l'Église catholique. M. Rectenwald les enseigne en langue malaise. Dans la même maison, vit un monsieur Irlandais catholique qui a la super intendance des aromates. C'est notre bienfaiteur⁶³.

⁵⁶ Il s'agit de la guerre qui opposa les Tày Son à Nguyễn Anh, héritier de la dynastie des Nguyễn de Hué. Ce dernier parvint, avec l'aide de Mgr Pigneau de Béhaine, vicaire apostolique qui lui procura l'appui de Louis XVI, à reconquérir petit à petit son empire. En 1801, il reprenait sa capitale, Hué, enlevée par les Tày Son en 1775 : l'année suivante, il entra à Hanoï, unifiant pour la première fois le Vietnam au Tonkin et à la Cochinchine. Il régna sous le nom de Gia Long, accordant sa protection aux chrétiens, par gratitude pour l'aide que Mgr Pigneau de Béhaine lui avait prodiguée.

⁵⁷ Jacques Liot, 1751-1811.

⁵⁸ Pierre Lavoué, ?-1796.

⁵⁹ A. Launay, *op. cit.*

⁶⁰ Il fallut attendre 1833 et le règne de Rama III, pour que les missionnaires chrétiens soient de nouveau acceptés au Siam.

⁶¹ A. Launay, *op. cit.*

⁶² ***Ce ministre est le Lieutenant-Governor de l'île, le Major W. Farquhar.***

⁶³ ***Idem.***

Mais Claude Letondal, alléguant que le climat de Penang était malsain (argument souvent repris par les détracteurs du Collège) et que la politique de l'Angleterre à l'égard des Missions Étrangères risquait de varier, n'en démordait pas : le Collège général serait mieux à Manille. Pendant ce temps, l'East India Company, déjà pressentie au sujet de l'ouverture d'un séminaire catholique français à Penang, acquiesçait définitivement en 1804⁶⁴. Cette même année, Jean Descouvrières, représentant des MEP à Rome, et à ce titre proche de la *Propaganda Fide*, écrivait : « *Nous concevons que l'établissement de Pulo-Pinang peut devenir fort utile à nos missions, c'est peut-être Pinang qui conviendrait le mieux.* » En 1807, la cour d'Espagne n'ayant toujours pas accordé son autorisation pour Manille, il fallut absolument chercher une autre destination. Aussi, Claude Letondal, qui avait entre-temps fait le choix de Michel Lolivier pour diriger le futur Collège, réunit-il à Macao un conseil composé du procureur de la Propagande, Marchini, du Père Richenet, procureur des lazaristes, de Michel Lolivier et de prêtres des Missions Étrangères de passage à la procure. Il leur demanda solennellement de l'aider à faire le choix d'une résidence pour le

Collège général : leur choix se porta, « *au moins provisoirement* »⁶⁵, sur l'île de Penang. Dans une lettre adressée à Mgr Garnault le 18 janvier 1808, M. Lolivier résumait bien les atermoiements et les incertitudes qui avaient entouré l'installation du Collège à Penang⁶⁶. Bien que Manille fût considérée comme impropre, M. Letondal y songeait parce qu'il aurait voulu, si l'on en croit Lolivier, diriger lui-même le futur Collège : « *Je désirerais bien que le plus tôt possible, ce collège fût établi d'une manière stable, parce que je crois que M. Letondal fera son possible pour se faire transporter à Manille, vu qu'il désireroit le conduire lui-même.* » Quant à Kedah, où Mgr Garnault pensait à installer le Collège, il ne fallait pas y songer : « *Tout le monde dit icy qu'on ne peut placer le collège à Quedah, vu le nombre de voleurs et les guerres fréquentes dans cet endroit* »⁶⁷. » Peu avant de céder à la pression des événements et de rallier Penang, Claude Letondal lui-même s'interrogeait encore ; car il avait bien conscience que l'installation à Manille n'était pas sans risques. Une lettre, adressée aux directeurs de Paris, juste après que le choix eut penché en faveur de Penang, en témoigne. Tout en rappelant que le projet manillois remontait au règne de Louis XVI, il ne se cachait pas l'existence de sérieux écueils :

Déjà Charles III, de glorieuse mémoire, avait accordé aux Missions Étrangères la permission de faire cet établissement aux Philippines, à la demande de Louis XVI. Mais je ne sais trop comment l'on nous fit entendre que l'on exigerait à Manille

⁶⁴ « Non seulement la Compagnie autorisera le Collège, mais elle l'aidera. », in A. Launay, *op. cit.*

⁶⁵ A. Launay, *op. cit.*

⁶⁶ « Député de Mgr le Vicaire apost. du Set Chuan pour avoir soin des écoliers de cette mission, au collège général qu'on se propose d'établir, je suis venu à Macao, où je suis resté quelques mois en attendant une occasion pour Manille. Dans cet intervalle, vient une lettre de votre excellence dans laquelle vous apportiez de fortes raisons pour prouver que Manille n'était pas propre pour ce collège, surtout devant être soumis même à la juridiction civile de cette colonie, promettant aussi que si l'on voulait l'établir dans notre vicariat, votre grandeur s'en chargerait volontiers, non à Siam, mais dans un endroit plus près de Pulo Pinang, d'où l'on pourrait se fournir des choses nécessaires pour le collège et avoir facilement des communications avec toutes les missions. D'après cette charitable promesse de votre part, je suis venu icy avec cinq écoliers chinois, persuadé que si vous ne pouvez venir vous-même, vu votre mauvaise santé, votre charité nous enverra quelqu'un qui sache la langue et les mœurs du pays », BG 1401, M. Lolivier, Pulo Pinang, le 18 janvier 1808.

⁶⁷ Idem.

que nos élèves assisteraient aux leçons de l'université, et nous laissâmes le projet⁶⁸.

C'est bien là, en effet, que le bât blesse. Les autorités civiles et religieuses n'offraient, aux Philippines, aucune garantie d'indépendance au futur Collège. Qui, par exemple, nommerait les professeurs : l'ordinaire du lieu ou les vicaires apostoliques⁶⁹ ? Pour Claude Letondal, cela ne fait aucun doute : « *Les maîtres doivent donc être des missionnaires nommés par les évêques des missions.* » Les autorités épiscopales locales accepteraient-elles, dans leur diocèse, un collège des Missions Étrangères presque souverain ; un lieu clos d'où les élèves, instruits exclusivement selon les vues des missionnaires français – sous le contrôle de l'évêque espagnol seulement pour ce qui touche à la doctrine⁷⁰ –, ne sortiraient que pour se mettre au service des vicaires apostoliques, une fois leurs études achevées :

Il est donc nécessaire qu'ils fassent un grand fond de piété solide et pour cela ils doivent vivre dans la retraite et le recueillement. S'ils sortaient pour aller suivre des classes au dehors, ils contracteraient des amitiés particulières et un bon nombre perdraient bientôt de vue les missions, tel prendrait le goût du monde et se marierait, tel autre se dégoûterait et serait soldat, plusieurs, poussés par la cupidité se feraient marchand. Enfin, comme nous ne faisons aucune pension à nos prêtres asiatiques, ceux qui finiraient le cours de leurs études et embrasseraient l'état ecclésiastique préféreraient pour la plupart rester aux Philippines où ils tâcheraient d'obtenir de bonnes cures.

L'environnement européen, ecclésiastique ou non, constitue un réel danger pour les élèves : nous reviendrons sur ce thème, souvent repris dans les écrits des missionnaires français. La bonne volonté des Anglais se confirmant, tout plaidait en faveur de Penang : « *Tout le monde dit icy (...) qu'il serait mieux à Pulo Pinang d'autant plus que les chrétiens et autres*⁷¹ *aideraient de leur argent* . »

Ce premier épisode a été décrit par d'autres historiens des MEP, après Adrien Launay. Un article, publié par les *Annales* lors du centenaire du Collège en 1908, évoque rapidement les vicissitudes du Collège au Siam. Mais il omet la controverse sur la réouverture et les hésitations entre Manille et Penang : « *Après différents essais infructueux, il [Claude Letondal] reçut l'offre de fixer le Collège général à Pinang. Il accepta avec joie*⁷² . » Le P. Destombes pour sa part, dans son histoire du Collège général, publiée en 1934, examine les différentes hypothèses : Manille, Malacca, et même Pondichéry. Mais il n'interprète pas

⁶⁸ M. Letondal, *Mémoire adressé aux directeurs de Paris*, vol. 339, 1808.

⁶⁹ « Nous ne prétendons à aucune exception ni privilège proprement dits pour ce collège. Mais uniquement à jouir librement des droits qu'entraîne la nature de cet établissement. Les professeurs et maîtres de ce collège se borneraient à enseigner et à diriger leurs élèves. Ils prendraient de leur ordinaire les pouvoirs pour les confesser et seraient en tout soumis aux lois et à la discipline du diocèse lequel pourrait s'assurer s'il le jugeait nécessaire de la doctrine et la morale qu'on leur enseignerait. Il lui serait facile, aussi bien qu'à l'Inquisition, de savoir quels auteurs on enseignerait dans cette maison. Ce collège doit être comme ceux fondés pour les Irlandais en différents pays catholiques, et tel qu'est celui des Chinois à Naples », M. Letondal, *Idem*.

⁷⁰ « Ils prendraient de leur ordinaire les pouvoirs pour les confesser et seraient en tout soumis aux lois et à la discipline du diocèse, lequel pourrait s'assurer s'il le jugeait nécessaire de la doctrine et la morale qu'on leur enseignerait. Il lui serait facile, aussi bien qu'à l'Inquisition, de savoir quels auteurs on enseignerait dans cette maison », M. Letondal, *Idem*.

⁷¹ M. Lolivier, *op. cit.*

⁷² AMEP, mars-avril 1908, n° 62, *op. cit.*

les antagonismes qui se manifestèrent à ce propos. La préférence opiniâtre de Claude Letondal pour Manille semble avoir eu pour cause principale la bonne impression que lui firent les Espagnols, lors de ses deux séjours. Insistons sur ce fait, probablement décisif : Manille était catholique, Penang, sous contrôle anglais, ne l'était pas. Que Letondal ait, par ailleurs, bénéficié de l'appui de Jacques Longer, vicaire apostolique du Tonkin occidental, et de celui de Mgr Labartette, vicaire apostolique de Cochinchine, n'est pas pour surprendre : ceux-ci avaient tout intérêt à ce que le futur Collège général fût aussi proche que possible de leurs vicariats, si l'on pense au coût du voyage. L'opposition de Garnault à toutes les propositions de Letondal pourrait bien relever d'une question de préséance, d'une rivalité implicite entre le vicaire apostolique du lieu et le procureur des Missions Étrangères, lequel finit par trancher. En définitive, les historiens des MEP reconnaissent tous à Claude Letondal le mérite de la refondation du Collège général et de son implantation sur l'île de Penang⁷³.

b. Pulo-Tikus, des prémices à la fin du « collège des chinois »

En décembre 1807, M. Lolivier débarquait à Penang avec ses cinq élèves chinois⁷⁴. Il avait passé les quinze années précédentes en Chine, à Hinghoa, dans la province du Fukien, région d'où il avait dû fuir précipitamment, à cause de persécutions anti-chrétiennes. Arrivé à Macao avec des élèves assez avancés dans leurs études, il avait participé au conseil qui, réuni par Claude Letondal, décida d'une terre d'asile pour le Collège général. Son expérience de professeur et sa disponibilité inopinée l'avaient fait choisir comme futur supérieur du Collège général. Les autorités de l'île lui ménagèrent un accueil bienveillant :

À mon arrivée, je suis allé voir le gouverneur qui m'avait demandé pourquoi j'étais venu icy. Je lui ai répondu pour établir un collège dans ces environs. Et il m'a dit qu'il fallait pour cela une permission d'Angleterre, puis il me demanda où vous étiez, si vous viendriez, comme pour me faire entendre que votre excellence n'aurait pas besoin de cette permission⁷⁵.

Les commencements sont malaisés : « *Les débuts ne sont pas très encourageants ; les élèves tombent malades ; Rectenwald ne paraît pas avoir sur tous les points les mêmes idées que le supérieur qui comptait sur lui, et qui se voit obligé de compter avec lui* », écrit Launay. Michel Rectenwald en effet, avait une forte personnalité :

Je crois devoir vous le dire, c'est presque tous les chrétiens d'icy et autres passagers qui murmurent contre M. Rectenwald. Il est vrai presque tout le mal vient de ce qu'il y a icy peu de bons et de vrais chrétiens. Mais aussi M. Rectenwald, quoique d'ailleurs fort pieux, brusque les gens et n'a pas le don de se faire aimer. Et souvent viennent icy des religieux portugais qui rapportent cela partout où ils vont, et qui pourraient bien profiter de cette occasion pour demander à Rome cette mission ou pour faire pire ; car il y a déjà quelques années, un religieux apostat, je crois, demanda cette chrétienté au gouverneur,

⁷³ « Le Père Letondal doit être considéré comme le principal artisan de la fondation du nouveau Collège », in Pierre Lobe, « Le Collège général de Penang. Aperçu historique », p. 405-416, *Bulletin des MEP*, 1957.

⁷⁴ Selon les auteurs, on trouve, pour l'installation du Collège à Penang, les dates de 1807 et de 1808. En fait, Michel Lolivier est arrivé en décembre 1807 et n'a, par conséquent, vraiment commencé à travailler qu'à partir de 1808.

⁷⁵ *M. Lolivier, 18 janvier 1808, op. cit.*

et ce dernier, ayant demandé aux chrétiens s'ils le voulaient comme curé, et eux répondant négativement, il fut refusé⁷⁶.

Si Michel Lolivier, tout en demandant à son évêque, et conformément à la règle, de lui envoyer ses pouvoirs, notamment celui de confesser les élèves, évoque l'impopularité de son confrère, c'est aussi à cause de la rivalité âpre qui opposait alors, et pour encore plus d'un demi-siècle, les missionnaires français aux prêtres portugais relevant du *Padroado*⁷⁷. Le voyage a été éprouvant ; à Macao, pendant la traversée précédente, des ornements et des vases sacrés destinés au Collège ont été volés, le privant d'emblée de ses premiers biens :

Pour de l'argent, je n'ai actuellement que 400 piastres. J'avais apporté des calices, des ornements d'église, mais dans le vaisseau, voulant célébrer la

⁷⁶ M. Lolivier, *Idem*. « M. Rectenwald, né vers 1755 à Hottweiler, en Lorraine, devait mériter en tous points cette appréciation qu'un prêtre indigène porta sur lui : Puissant en paroles et plus encore en actes, charitable envers les infirmes et les pauvres, dur à lui-même, aimé des bons, haï des méchants, persévérant dans la mortification et le travail. Sévère pour lui-même comme pour les autres, il conduit les chrétiens par les voies de la pénitence et de l'obéissance », A. Launay, *op. cit.*

⁷⁷ Goa, *Padroado* et schisme de Goa. À la fin du Moyen-Âge, il y avait peut-être des chrétiens orientaux à Goa (syriens orientaux ou Chaldéens, chrétiens de S.-Thomas ou immigrants en provenance de l'Irak ou d'Iran). À l'arrivée des Portugais, il n'y avait pas de chrétiens à Goa. L'histoire chrétienne de Goa commence en 1510 avec la prise de la ville par A. de Albuquerque dont l'aumônier était un dominicain. Les mariages interraciaux furent favorisés ce qui amena l'existence d'une minorité d'Indo-Portugais appelés « *misticos* ». C'est de Goa que furent lancées les missions dans le reste de l'Inde. En 1534, Paul III érige Goa en évêché ; le premier évêque fut un franciscain espagnol. Son territoire s'étendait de la côte orientale de l'Afrique à la Chine... Après la mort de celui-ci, Goa fut érigée en siège archiépiscopal et métropolitain. Ses premiers suffragants furent Cochinchine et Malacca. La christianisation s'intensifie autour de 1555 ; on a commencé à détruire les temples vers 1540. Les trois séjours de S. François Xavier entre 1542 et 1552 eurent une grande influence. Les jésuites sont chargés de la province méridionale (moins christianisée) et les franciscains de la septentrionale. L'arrivée des flottes hollandaises en Asie entraîna le début de la décadence commerciale et politique de Goa au début du XVII^e siècle. En 1672, le Saint-Siège et la couronne du Portugal tombèrent d'accord pour nommer le cistercien Brandão archevêque de Goa. Le conflit avec la Propagande date de cette période. Les vicaires apostoliques, parfois hostiles aux jésuites, et dotés d'amples facultés, sont mal reçus. L'un des principaux problèmes fut celui des relations avec les religieux ayant charge d'âmes alors que se développait un clergé diocésain local. Les religieux devaient-ils « posséder » des paroisses ou bien se consacrer à la mission ? Ils furent chassés petit à petit au profit du clergé diocésain, jugé plus loyal envers le roi et pour empêcher l'infiltration de missionnaires de la Propagande. Vers 1770, l'indianisation du clergé diocésain se poursuit, mais jusqu'au début du XIX^e siècle, les archevêques luttèrent contre les abus d'un clergé souvent ignorant. Des visites pastorales tentèrent d'améliorer la situation. De plus le sentiment national grandissait même dans le clergé local, qui participa à des tentatives de soulèvement contre le gouvernement portugais (1787). En 1835, à la suite de la révolution portugaise de 1834, les ordres religieux furent supprimés à Goa (comme au Portugal) Les religieux furent sécularisés ou dispersés. Leurs propriétés souvent tombèrent en ruine. Le principal conflit porta sur la question du Patronage portugais sur l'Inde. La Propagande chercha à le réduire dès le XVII^e siècle, suscitant l'opposition de certains archevêques. Cet épisode est connu sous le nom de *schisme de Goa*. Ce conflit entre catholiques entraîna notamment la construction d'églises additionnelles, soit pour les partisans de la Propagande, soit pour ceux du Patronage. En dépit de plusieurs brefs pontificaux, de Grégoire XVI (Bulle *Multa Praeclare*, 1838) et de Pie IX, les archevêques de Goa partisans du Patronage tenaient tête au Saint-Siège en ordonnant des prêtres diocésains. En 1857, un concordat est signé avec le gouvernement portugais qui confirmait le Patronage tout en maintenant les décisions des précédents brefs mais obligeait le Portugal à financer les diocèses d'Inde. Après l'échec de ce premier concordat, un second fut signé en 1886 à Rome. Le territoire de l'archevêché de Goa est redéfini et devient un patriarcat des Indes Orientales. Léon XIII confirma l'existence de cette nouvelle province ecclésiastique par un bref du 7 juin 1887. Une seule contestation, sans lourdes conséquences, se manifesta en 1889. Un prêtre hostile à la Propagande créa une éphémère « Église catholique indépendante de Ceylan, Goa et l'Inde » et parvint à se faire ordonner évêque par des prélats syriens jacobites. En 1911, après l'avènement de la République au Portugal, malgré la séparation de l'Église et de l'État, les droits du Patronage furent maintenus.

sainte messe, je n'ai rien trouvé. Cela avait été volé dans une barque de payens à Macao. On a volé aussi vingt et quelques pièces de nankin envoyées à votre grandeur. Pour les livres, nous en avons fort peu et encore la plupart si rongés des vers, que les écoliers sont obligés de les relier⁷⁸.

Certes, les autorités anglaises ont réservé un bon accueil aux nouveaux venus, mais leurs conditions de vie sont tout de même spartiates : le gouverneur de l'île leur a prêté « deux maisons abandonnées par leur propriétaire qui a tout emporté sauf les colonnes en bambou

et le toit en atap⁷⁹ . » Les élèves chinois ne supportent pas le climat, et tombent malades :

Persuadé que vous recevez de mes nouvelles avec plaisir, je profite pour vous en donner de l'occasion d'un sac qui part incessamment, et ne me permets pas de vous en écrire bien long. Voilà depuis 4 mois et plus que je suis à Pinang, où je me porte passablement, et mes écoliers fort mal, un d'eux surtout, entre autres maladies, est depuis quelques mois tout à fait impotent d'une jambe sans pouvoir se guérir, quoiqu'on ait déjà employé beaucoup de médecines. Leurs maladies viennent surtout de ce qu'icy il fait chaud en jour, et froid la nuit, et que la maison étant toute trouée, on ne peut guère se garantir du vent⁸⁰.

De plus, les relations avec le vicaire apostolique, Mgr Garnault, ne sont pas bonnes. Ce dernier voudrait transférer le Collège général à Bangkok. Mais Lolivier regimbe devant ce projet :

Je ne serois fort aise d'aller à Bankok, parce que entre autres raisons, du grand nombre d'élèves peu se font prêtres, puisqu'il y a là plus de cinquante sujets et quatre prêtres seulement. Malgré que Mgr y employe tous les moyens possibles, la plupart fuyent, et cette année icy deux sont venus à Pinang, dont l'un a contracté mariage clandestin, M. Rectenwald ne voulant pas le marier⁸¹.

De son côté, Claude Letondal persiste à balancer entre Manille et Penang. Mais des pirates écument les routes maritimes menant au Siam : ils sont même parvenus à prendre Macao, obligeant le procureur des Missions Étrangères à s'enfuir à son tour, avec sept élèves fraîchement arrivés du Sichuan, qu'il doit mettre à l'abri. Au début de 1809, il rejoint Michel Lolivier à Penang. Sa première impression est bonne, bien qu'il se méfie des Anglais, le climat lui paraît sain :

Je trouvai à Pinang la plus grande facilité du côté du gouvernement pour y établir notre collège, les représentants de l'Honorable Compagnie résidants à Canton m'avaient spécialement recommandé. Ayant demandé à M. le Gouverneur la permission de louer une maison, il nous en assigna une qui se trouvait désoccupée et appartient au gouvernement, où j'établis notre famille chrétienne, la pourvoyant des meubles nécessaires, je demandai aussi la permission d'aller passer quelques jours à la campagne avec nos jeunes gens, le gouvernement me dit d'aller où bon me semblait donnant à entendre que nous pourrions choisir le lieu qui nous plairait pour y faire notre collège. Pinang est sans contredit le lieu

⁷⁸ M. Lolivier, op. cit.

⁷⁹ Feuilles de palmiers.

⁸⁰ Vol. 339, p. 5, M. Lolivier à M. Chaumont, chez M. Thomas Coutts, London, Pinang, 30 août 1808.

⁸¹ M. Lolivier, op. cit.

le plus commode de toutes les colonies européennes de l'Asie pour un Collège des missions si on l'envisage sous le rapport de la facilité de la communication, la chaleur n'y est pas telle qu'on pourrait le croire, il fait même froid sur le haut des montagnes⁸².

Cette appréciation sur le climat ne fait pas l'unanimité, bien au contraire ; en revanche, chacun s'accorde avec lui sur le coût très élevé de la vie à Penang : « *J'ai trouvé tout bien cher à Pinang ; mais outre que l'argent peut s'y placer à un plus grand bénéfice, j'ai remarqué*

*qu'il faut y profiter de certaines circonstances pour faire des provisions*⁸³. » L'installation du Collège s'améliore petit à petit. Le gouverneur anglais prête une autre maison, en ville. Le 20 novembre 1809, Michel Lolivier achète, pour 1 700 piastres, « *une maison et un terrain de cinq orlongs et trois jambas* », à une lieue de la capitale de l'île, Georgetown, dans un petit village plutôt misérable en bord de mer, appelé Pulo Tikus (l'île aux rats⁸⁴). Les prêtres des Missions Étrangères allaient y demeurer plus d'un siècle, jusqu'à leur départ définitif, après le concile de Vatican II. De son côté, Claude Letondal fait l'acquisition de quatre maisons en ville. Ce faisant, le procureur de Macao, en gestionnaire avisé, assuraient au Collège un revenu fixe. Le statut du Collège se clarifiait concomitamment. Mgr Garnault abandonnait définitivement son projet de transfert du Collège à Bangkok et signait, le 16 juin 1809, l'autorisation de l'établir à Pinang. Il accordait les pouvoirs nécessaires au supérieur de la maison ; le 4 mars 1810, il les confirmait et les renouvelait tous :

Quoique ce lieu ne me paraisse pas propice pour former des élèves futurs missionnaires, écrit-il afin d'expliquer son changement d'opinion, néanmoins, pour ne pas retarder l'établissement d'une œuvre de si grande importance, j'y ai consenti et donné les pouvoirs nécessaires⁸⁵.

Claude Letondal avait auparavant sollicité le séminaire de Paris, afin qu'il obtînt de Rome l'approbation du nouvel établissement, lui garantissant les privilèges nécessaires à son indépendance, notamment vis-à-vis du vicaire apostolique de Siam, lequel avait souhaité placer le Collège soit à Kedah, soit à Bangkok, et toujours sous sa juridiction ! :

Je vous avais marqué comment Mgr de Siam m'avait persuadé de placer le Collège dans son vicariat, citant Quedah et d'autres lieux de la côte occidentale de la péninsule. Il ajoutait que Pinang ne lui plaisait pas. Pour cela, Mgr appuyait sur la nécessité de placer le collège sous l'inspection d'un vicaire apostolique. Or convenons qu'il peut en résulter un grand bien de ce que cet établissement soit à portée de la vigilance de l'inspection d'un de nos évêques et dans le lieu de sa juridiction ; je ne crois pas pour cela moins nécessaire qu'il soit indépendant de cet évêque, à peu près comme notre ancien séminaire l'était de Mgr l'Archevêque de Paris et comme tous les séminaires l'étaient généralement des ordinaires. C'est pour dire que je voudrais que le supérieur du Collège fut nommé par vous, MM. les directeurs, ou même seulement présenté par vous et nommé par la Sacrée Congrégation pour lui donner plus d'autorité. Présentez à la Propagande

⁸² Vol. 301, p. 418, M. Letondal (Pinang) à M. Chaumont (Londres), 10 décembre 1809.

⁸³ M. Letondal, *Idem*.

⁸⁴ « Pulau-Tikus, ou 'île des rats' était une misérable bourgade : M. Brugière, de passage à Penang en 1827, notait qu'elle méritait bien son nom, car on y rencontrait quantité de rongeurs et la pauvreté des habitants était extrême », in P. Destombes, *op. cit.*, p. 94.

⁸⁵ A. Launay, *op. cit.*

un projet de son goût, de celui des vic. ap., faites un règlement tant pour les maîtres que pour les disciples, faites revêtir cela de la sanction de la S.C.⁸⁶.

L'épineuse question des relations entre les vicaires apostoliques et les supérieurs du Collège était loin d'être réglée. En mai 1811, Mgr Garnault répondait ainsi à une lettre de Claude Letondal :

Vous exigez, quoiqu'il en soit et avant tout examen, qu'on retire à l'Allemand [M. Rectenwald] la cure de Pinang, l'accusant de perdre tout à Pinang, d'agir contre les décrets de Rome, contre les règles de la Sainte Église, de faire tout en suivant son caprice et ses illusions. Si tous ces griefs étaient bien prouvés, on pourrait sans doute avoir égard à vos accusations si souvent répétées. Mais comment agir si vite et déposer un curé qui soigne sa paroisse depuis plus de vingt ans sans autre forme de jugement que la déposition d'un accusateur ? Vous demandez de vous envoyer une nomination bien en règle pour vous constituer supérieur du Collège de Pinang autant que nous le pouvons, ainsi que visiteur de la paroisse et administrateur du temporel. Je voudrais de tout mon cœur si c'était en mon pouvoir, vous constituer supérieur, non seulement cela, mais vous consacrer évêque de Pinang, pour procurer plus à votre aise le bien de la mission et du Collège. Mais je vois bien dans les lettres adressées à M. Lolivier qu'il est appelé supérieur du Collège. Or, comment puis-je changer cette disposition et déposer M. Lolivier sans lui faire auparavant son procès⁸⁷ ?

Le vicaire apostolique était-il entièrement sincère ? L'ironie ostensible de sa réponse en fait douter. N'aurait-il pas été tenté d'exploiter les dissensions entre les missionnaires pour mieux régner ? Il joue, en tous les cas, sur l'existence d'une ambiguïté quant à la nomination du supérieur. M. Letondal semble se contredire, lorsqu'il attend de Mgr Garnault qu'il le nomme au supérieurat, après s'être opposé à l'immixtion des vicaires apostoliques dans les affaires du Collège. On peut cependant le comprendre. La nomination du supérieur par la *Propaganda Fide*, via le séminaire de Paris, garantirait l'indépendance du Collège. Mais les vicaires apostoliques, plus proches et mieux informés sur les réalités locales, les difficultés quotidiennes, les inimitiés qui paralysent quelquefois l'action des missionnaires, sont mieux placés et pourront, en cas de besoin, réagir plus rapidement que les autorités parisiennes et romaines, *a fortiori*. La question du supérieurat du Collège allait rester en suspens encore pendant quelques années⁸⁸.

Mgr Garnault mourut à Chantabun. Son coadjuteur depuis octobre 1810, Esprit Florens⁸⁹, ancien supérieur du séminaire de Chantabun (charge qu'Arnaud Garnault lui avait confiée en 1786), prit sa succession. Esprit Florens avait fait ses études à Saint-Sulpice ; ordonné en 1786, il arriva au Siam en 1788. C'était un homme d'avant la Révolution. Mgr

⁸⁶ M. Letondal, *op. cit.*

⁸⁷ Mgr Garnault à M. Letondal, Bangkok, 9 mai 1811.

⁸⁸ « En étudiant l'organisation du Collège, M. Letondal avait immédiatement compris et il faut l'en féliciter, que la maison devait être indépendante du Vicaire apostolique de Siam, qui y apporterait ses idées personnelles à chaque changement administratif ; il exprima fortement l'opinion qu'elle relevât du séminaire des Missions Étrangères, centre de la Société, ou du Cardinal préfet de la Propagande, chef de toutes les missions. Sa première pensée fut réalisée plus tard. Le règlement de la Société des Missions Étrangères reconnut le collège de Pinang comme Collège général : il le mit au nombre des établissements communs et le plaça sous l'autorité du séminaire des Missions Étrangères », in A. Launay, *op. cit.*

⁸⁹ Esprit Florens, 1762-1834.

Garnault, malade, n'avait pas eu le temps de lui conférer l'ordination épiscopale. Il la reçut des mains de Mgr Labartette⁹⁰, vicaire apostolique du Cambodge (évêque de Vérun), le 12 avril 1812. Cette même année, le nouveau vicaire apostolique du Siam se rendit à Penang, ne pouvant regagner directement le Siam à cause de la mousson ; il en profita pour visiter le Collège général. Les effectifs s'y élevaient alors à vingt élèves, dix-huit originaires du Sichuan et deux Cantonnais :

***Aussi le nomme-t-on le Collège chinois ou même le Collège du Sichuan. D'ailleurs, peu importe le nom ; le collège de Pinang est bien le Collège général ; son fondateur Letondal, et son premier supérieur Lolivier, offrent d'y recevoir des élèves de toutes les missions de la Société. Cet appel n'est pas immédiatement entendu ; il le sera bientôt ; la persécution qui va détruire les séminaires de la Cochinchine et du Tonkin emportera toutes les hésitations ; ceux mêmes qui n'ont accepté qu'avec réserve l'établissement s'empresseront d'en profiter. De nom et de fait, le collège de Pinang sera le Collège général*⁹¹.**

À cette date, le Collège n'est effectivement pas encore l'établissement « général », c'est-à-dire international, qu'il devint par la suite. Pourtant, les historiens des Missions Étrangères ont manifestement tenu à lui attribuer cette qualité propre dès le début de son installation en Malaisie ; en hommage à son passé, mais aussi comme s'il s'agissait d'une vocation afin, sans doute, de récuser les controverses multiples et répétées qui se développèrent à ce sujet dans la Société. Le Collège n'ayant pas été constamment « général », sa légitimité se trouva régulièrement contestée par ses détracteurs.

Les premières années furent difficiles. Plusieurs thèmes reviennent régulièrement dans les lettres en provenance de Penang : la précarité de l'installation, l'insalubrité du climat, la pauvreté des élèves mais aussi leur abnégation, les maladies, la corruption des populations environnantes (protestants, musulmans). Elles présentent le Collège comme une sorte de vertueuse citadelle assiégée, un poste avancé du catholicisme en terre païenne ; à l'horizon, enfin, la persécution et le martyre. En 1811, des pirates prirent la maison d'assaut. Michel Lolivier, le fusil à la main, les mit en déroute, mais l'un des élèves fut transpercé de coups de lance ; transporté à l'hôpital, on parvint à le sauver. La police anglaise, un peu plus tard, mit la main sur les coupables, qui furent emprisonnés, mais aux frais du Collège, selon la loi en vigueur. Au milieu de ces vicissitudes, la conviction de Claude Letondal restait inébranlable. Conscient à la fois de la dégradation du sort des missions, en particulier en Chine, et de la crise du recrutement traversée par les missions depuis la Révolution et du fait des guerres impériales, il anticipait l'avenir avec optimisme : « *Nous formerons là un corps de réserve pour les mauvais jours où les missionnaires auront succombé ; nous aurons là un refuge*

*pour les débris des collèges particuliers qui viendront à manquer faute de personnel*⁹². » Mais, le 29 juin 1812, un incendie, ravageant Georgetown, détruisit les propriétés du Collège, d'où provenaient ses principales ressources. Le Collège lui-même, situé hors de la

⁹⁰ Jean Labartette, 1744-1823.

⁹¹ A. Launay, *op. cit.* « *Mais c'était bien le Collège Général ressuscité* », *commente sobrement le P. Destombes (op. cit., p. 95).*

⁹² Dans une autre lettre, il écrivait : « Il (le Collège) serait comme le corps de réserve contre les guerres et les persécutions, et la pépinière où l'on prendrait pour replanter après les orages. On n'y enverrait que des sujets déjà éprouvés dans les collèges existants dans les missions et qui donneraient le plus d'espoir, par leurs talents et capacités d'acquérir des connaissances ecclésiastiques plus vastes et plus solides, pour donner ensuite les guides et les docteurs de ceux que l'on continuerait à former dans les susdits collèges », M. Letondal, *Mémoire adressé aux directeurs de Paris*, vol. 339, 1808.

ville, fut épargné par les flammes. Les maisons achetées par Claude Letondal ayant disparu, la situation financière du Collège se trouvait sérieusement compromise :

Qu'est-ce que ce monde ? Lacrimarum valle. Adorons la sagesse de Dieu qui, le 29 juin, jour des Saints apôtres, dirigea par sa main un incendie qui consuma les trois maisons que nous avons en ville. Ainsi, en peu de moment, les fruits de tant de travaux furent en cendres. C'est fini du fonds, c'est fini du revenu. Je reste avec une famille de quarante personnes. Que dire de cet événement ? Les paroles du pauvre Job⁹³.

Reprenant donc son bâton de pèlerin, il se mit en quête de subventions. Il se rendit d'abord à Calcutta, pour tenter une ambassade auprès des autorités anglaises : « *J'embarquais cette fois avec tristesse. Je fis la traversée (39 jours) plongé dans l'affliction. Sans fonds pour le Collège, avec une famille composée d'une trentaine de personnes, la vue de la ruine des missions de nouveau effectuée, la persécution en Chine qui ne permet pas d'y renvoyer*

*notre monde*⁹⁴. » Parallèlement, les relations avec Mgr Florens se dégradèrent, comme en témoigne cette lettre du vicaire apostolique, datée du 20 juillet 1813 :

Je suis bien sensible et bien étonné qu'après vous avoir fait toutes les cessions possibles et donné tous les pouvoirs spirituels que vous aviez demandés et au-delà de ce que vous aviez demandé, vous reveniez toujours à crier dans toutes vos lettres que la mission de Siam vous contrecarre dans tous vos projets et empêche la fondation du collège général et soit la cause de toutes les pertes que vous avez faites. Il ne manque à tout cela que de lui imputer l'incendie qui, consumant toutes vos maisons, a aussi consumé bon nombre de millions de piastres⁹⁵.

Le prélat lui fait aussi grief d'avoir renvoyé quatre élèves chinois, au motif qu'il les jugeait trop faibles et parce que le Collège ne pouvait plus subvenir à leur entretien. Deux d'entre eux moururent pendant la traversée, les deux autres furent arrêtés à leur arrivée à Macao, et ne furent libérés qu'après avoir versé une rançon. Les relations avec M. Lolivier ne sont pas meilleures. Ce dernier l'accuse de maltraiter les élèves, de les affamer, rognant sur toutes les dépenses :

M. Letondal voulant tout le logement, et les galeries pour ses hôtes, les fit descendre dans une baraque, où on ne voit le jour que par quelques fentes. Là, ils étudioient, dormoient, mangeoient, et enfin passoient le jour, et la nuit. Peu après ils devenoient languissants, l'un après l'autre, jusqu'aux plus robustes, fort peu étudioient, et ceux qui étudioient ne profitoient en rien, et sembloient avoir perdu mémoire et jugement⁹⁶.

Il fait sortir les élèves de leur réduit, profitant de l'absence de son confrère, dont il dénonce les abus de pouvoirs, « *Que veut-il de plus, des pouvoirs pour consacrer les prêtres, car*

⁹³ « *Nu je suis sorti du sein maternel, nu, j'y retournerai. Yahvé avait donné, Yahvé a repris, que le nom du Seigneur soit béni !* », Job, 1-20, Bible de Jérusalem, Cerf, 1979.

⁹⁴ In A. Launay, *op. cit.*

⁹⁵ BG 1401, Mgr Florens à M. Letondal, 20 juillet 1813.

⁹⁶ Vol. 339, M. Lolivier, 1813.

*il a tout excepté celui cy*⁹⁷ », regrettant l'impression déplorable que cette situation laisse aux visiteurs, nuisible, si on l'en croit, à la réputation de la Société tout entière. Sur ces entrefaites, Claude Letondal s'éteint à Pondichéry, le 17 novembre 1813.

Michel Lolivier, désormais presque seul, avait besoin d'aide. Le Collège général comptait alors une vingtaine d'élèves chinois, souvent très jeunes, logés dans des paillotes face à la mer. Au près de Lolivier ne se trouvait qu'un seul prêtre européen, un ex-jésuite italien, Emmanuel Conforti, chassé de Chine par les persécutions qui redoublaient : en 1814, un édit impérial avait catégoriquement interdit tout prosélytisme chrétien. Depuis lors, la situation était demeurée périlleuse pour les missions. Claude Letondal aurait voulu que chaque mission donnât un de ses missionnaires au Collège, la formation du clergé indigène devant profiter un jour à l'ensemble des missions, d'autant plus si les prêtres européens venaient à manquer. Or, depuis la Révolution, le recrutement s'était tari. Entre 1792 et 1817, douze missionnaires seulement furent envoyés en Asie. Michel Lolivier demandait qu'on lui adjoignit des confrères, mais en vain. Le séminaire de Paris ne fut pas en mesure de répondre à cette requête avant 1817.

De jeunes missionnaires arrivèrent alors au Siam et en Malaisie. C'était des hommes formés après la Révolution et un conflit de génération ne tarda pas à éclater avec les anciens missionnaires, dont le vicaire apostolique lui-même. Mathurin Pécot⁹⁸, par exemple, débarqué à Penang le 13 novembre 1821, ne ménagea pas ses critiques sur l'administration de la mission, qu'il jugeait molle et inefficace. De passage à Bangkok en 1822, il s'indigna de l'état lamentable du clergé autochtone : « *les religieuses sont mariées, les diacres et les sous*

*diacres sont rentrés dans le monde (...), les prêtres indigènes sont sans considération*⁹⁹ . » Son appréciation est probablement à nuancer ; certaines figures de prêtres indigènes sont restées de bonne mémoire dans les chroniques, comme Matthias Do, curé de Chanthaburi ou Jean Pascal, curé de Merguy. Le manque de missionnaires ne laissait que peu de latitude aux vicaires apostoliques pour éduquer convenablement leur clergé. D'ailleurs, Pécot en convint : « *De tout ceci il faut conclure que la mission de Siam ne peut aller sans missionnaires européens.* » De son côté, Mgr Florens était sans complaisance avec les nouveaux venus :

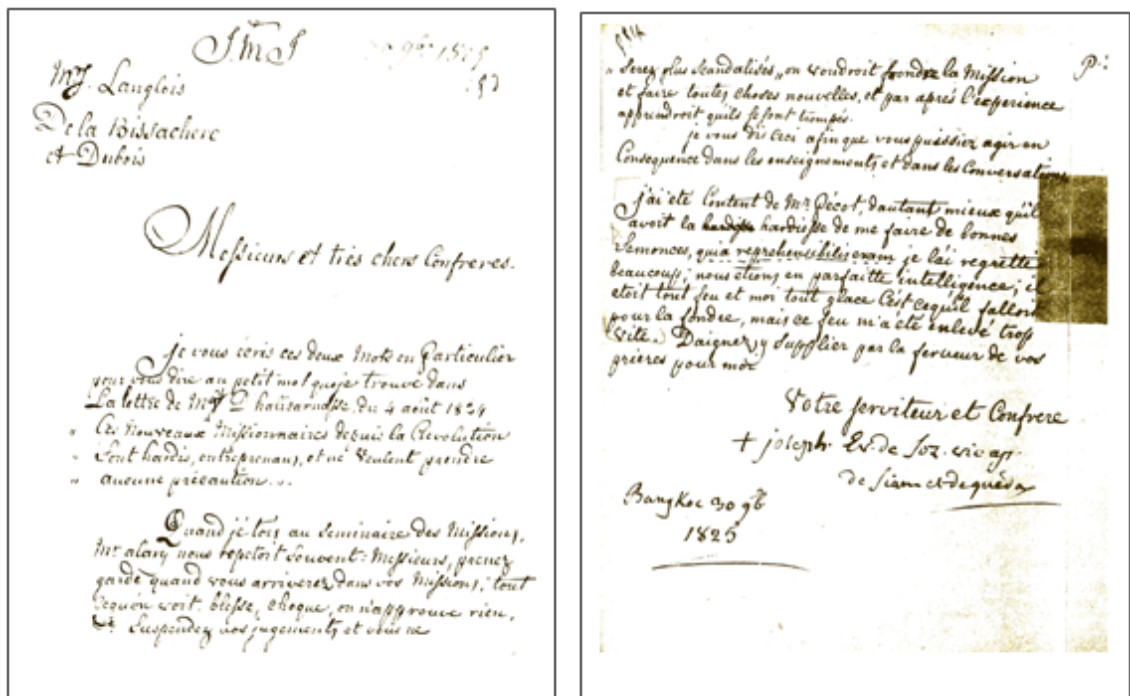
Quand j'étais au séminaire des missions, M. Alary nous répétait souvent : Messieurs, prenez garde quand vous arriverez dans vos missions. Tout ce qu'on voit blesse, choque, on n'approuve rien. Suspendez vos jugements et vous ne serez plus scandalisés. On voudrait fondre la mission et faire toutes choses nouvelles, et après l'expérience apprendrait qu'ils se sont trompés. Je vous dis ceci afin que vous puissiez agir en conséquence dans les enseignements et dans les conversations¹⁰⁰ .

⁹⁷ Idem.

⁹⁸ Mathurin Pécot, 1786-1823.

⁹⁹ Vol. 887, M. Pécot, Bangkok, 2 juillet 1822.

¹⁰⁰ Vol. 887, Mgr Florens à M. Langlois, Bangkok, 30 novembre 1825.



[Figure n°2]

Les jeunes missionnaires prétendaient mieux faire que leurs aînés, c'est humain ! Mais les rapports entre les anciens n'étaient pas franchement meilleurs. Un vif dissentiment opposa, par exemple, Michel Lolivier et le Père Conforti, qui enseignait au Collège depuis son retour de Chine ; celui-ci avait écrit à la *Propaganda Fide* pour se plaindre de son supérieur. La Sacrée Congrégation aurait alors nommé un nouveau supérieur, en la personne du Père Ferretti, jésuite italien qui dirigeait un collège à Bangkok (celui qu'avait créé Mgr Garnault). Finalement, Mgr Florens se rendit à Penang et prit fait et cause pour Michel Lolivier, au terme d'une inspection qui lui avait donné toute satisfaction : « *En ce qui concerne le temporel, je ne crois pas que M. Lolivier fasse de dépenses inutiles (...). Quant au spirituel, je vois que les prières et les études se font fort exactement. On y enseigne la* ¹⁰¹ *théologie d'Antoine* . »

À partir de 1817, donc, de jeunes missionnaires furent affectés, au moins pour un temps, au Collège de Penang. Pierre-Marie Magdinier y enseigna pendant un an, avant de rejoindre la mission à laquelle il avait été affecté, le Tonkin. D'autres étaient annoncés, qui tardaient à venir :

Point de nouvelles de ces messieurs qui devoient venir d'Europe. M. Magdinier me parloit aujourd'hui de plusieurs vaisseaux qui avaient péri à l'Isle de France et d'autres pris vers Malaca par des pirates, ce qui nous donne de l'inquiétude au sujet de nos confreres. J'espère que la divine providence les conduira à bon port¹⁰².

¹⁰¹ Vol. 887, Mgr Joseph Florens, 17 juin 1820. Paul Antoine, jésuite né en 1678, mort en 1743, enseigna la théologie scolastique à l'Université de Pont-à-Mousson. Sa *Theologia moralis*, publiée en 1743, en usage dans de nombreux séminaires, était réputée très sûre, sévère, hostile aux casuistes et probabiliste.

¹⁰² Vol 892, Mgr Florens à M. Barondel, Pinang, 18 juin 1818. *L'île Maurice appartient à la France entre 1715 et 1810, sous le nom d'Isle de France.*

Pierre Moutin arriva au Collège en novembre 1819, mais il mourut malheureusement deux ans plus tard, en août 1822. Un troisième jeune missionnaire, Jean Pupier, fut nommé directeur – c'est ainsi que sont désignés les professeurs au Collège général –, mais mourut précocement lui aussi, en 1826, « *consummatus in brevi* ¹⁰³. » Il parvint tout de même à achever la traduction en malais d'un petit catéchisme, qui fut imprimé l'année de sa mort sur les presses d'une mission protestante, à Penang, puis à Paris ¹⁰⁴. Enfin, en 1821, Laurent Imbert (1796-1839), assura l'intérim de Pierre Moutin pendant neuf mois ¹⁰⁵.

L'année 1822 marque un tournant important dans l'histoire du Collège général. D'abord, du fait de la mort de Michel Rectenwald. La disparition de cet homme énergique, qui œuvrait de Penang à Mergui, de Kedah jusqu'à Jongselang, affaiblissait la mission de Siam tout entière. De plus, la situation financière du Collège était désastreuse. Un an plus tôt, une nouvelle fois, tous les efforts des missionnaires avait failli être ruinés : les troupes siamoises s'étant emparées inopinément de Kedah, firent le siège de Penang. Mathurin Pécot se trouvait alors au Collège général, d'où il écrivit à ce sujet, en avril 1822 :

Je suis encore à Penang sans savoir quand je pourrai me rendre à Siam. On est venu m'annoncer qu'on s'entre égorgeait depuis Quedar jusqu'à Ligor, dans toutes les contrées que je voulais traverser à pied, au point dit-on, que les rivières sont rouges de sang. Il paraît que les tigres se mettent de la partie. Je tiens de l'un de mes disciples qu'il a vu dimanche dernier étant à la chasse, une multitude de buffles tués et mangés en partie par les tigres dans la presque île de Malacca. Malgré cela je voulais mettre la divine Providence à contribution,

¹⁰³ « Consumé en peu de temps », in Destombes, *op. cit.*

¹⁰⁴ « Le Père Pupier, directeur au collège général, allait-il chaque jour exercer outre le Saint Ministère en ville ? (on trouve dans les registres de la paroisse de la ville une foule d'actes administratifs signés par lui). Raphaël Jérémiah a répondu affirmativement : ce qui concorde avec ce dit M. Pupier lui-même dans les Annales, en parlant du surcroît de besogne que lui causa la mort de M. Pécot », in *Quelques éclaircissements sur les premiers temps du Collège général*, E. Wallays, G. Guéneau, 12 septembre 1883.

¹⁰⁵ Deux ans plus tôt, Thomas Stamford Raffles, intervenant dans une querelle de succession, avait soutiré un accord au Sultan de Rhio-Johor, Hussein Mohamed Shah ; il ouvrit le premier comptoir britannique à Singapour, bourgade située sur une île qu'il avait occupée le 28 janvier 1819. Ce site permettait le contrôle du détroit de Malacca. L'île n'était alors peuplée que d'une centaine de Malais et de Chinois. Tout y était à bâtir. À la demande de Mgr Florens, Laurent Imbert, en route pour la Chine, se rendit à Singapour, afin d'effectuer une première reconnaissance. Il ne rencontra que quelques catholiques chinois misérables, employés comme portefaix sur le port. Quelques mois plus tard, Mathurin Pécot y passa également, constatant déjà la présence d'une église et d'une école protestante. Les Anglais ayant judicieusement déclaré Singapour « port libre », ce qui favorisait le commerce, l'immigration chinoise fut massive. Dès juin 1819, quatre mois à peine après sa fondation, la population de l'île avait littéralement décuplé : on comptait 5 000 habitants. Ils étaient 10 000 en 1820, majoritairement Chinois. En 1824, le traité de Londres régla la rivalité entre Britanniques et Hollandais dans cette région. La Hollande abandonnait Malacca aux Anglais et renonçait à toute la péninsule malaise. L'Angleterre renonçait à ses droits sur Sumatra, en particulier le comptoir de Bencoolen au profit de la Hollande, à titre de compensation. Peu après, l'Angleterre créait les Straits Settlements. Après le traité de Londres, Penang devint, en 1826, la capitale des Straits Settlements, état comprenant la Province Wellesley, Malacca et Singapour. Elle ne le resta que six ans : déçus par cette île, certes prospère, mais où l'on ne trouvait pas les essences de bois servant à réparer leurs navires, les Britanniques transférèrent le gouvernement des Straits Settlements à Singapour. En 1825, paraissait le *Singapore Chronicle*, 1^{er} journal en anglais, tandis que des forçats venus d'Inde étaient employés à la construction de bâtiments officiels à Singapour (St. Andrew's Cathedral, Government House) de routes, d'écoles. Notons enfin, que le premier missionnaire des MEP résidant à Singapour, Pierre Clémenceau (1806-1864), y arriva en 1832. Voir Jacques Dupuis, *Singapour et la Malaisie*, Paris, PUF, 1972, p. 36-44.

***mais mon interprète siamois m'a quitté. La terreur est trop générale pour que j'en trouve un autre dans ce pays*¹⁰⁶.**

Cet événement s'avéra finalement de peu de conséquences, si l'on excepte l'augmentation du prix du riz, grevant encore davantage les finances du Collège. Interrogé sur les aides financières que l'on pourrait espérer, le procureur des missions, établi à Macao, répondit :

***La grandissime ressource est la divine Providence. Nous n'avons pas de quoi fournir à la moitié de la dépense, il s'en faut bien ! Mais cela n'empêcherait pas que vous ne puissiez envoyer cette année comme les précédentes autant de nouveaux écoliers que vous en recevrez d'anciens*¹⁰⁷.**

Laurent Lyn, prêtre chinois et procureur intérimaire, avait suggéré que l'on se lançât dans l'arboriculture, qui fournirait d'importantes ressources au Collège. Cette recommandation fut suivie avec profit, mais bien plus tard. Le Collège se trouvait donc pratiquement sans ressources. Or, une lettre datée du 2 février 1822, adressée par les élèves du Collège général aux étudiants du grand séminaire de Lyon, avait été opportunément éditée par les *Annales de l'OPF*¹⁰⁸. Grâce à la publication de plusieurs autres lettres, la notoriété du *Collège des Chinois* commença de grandir ; la piété de ces jeunes élèves chinois, vivant dans l'indigence et environnés de dangers, ne pouvait laisser les lecteurs indifférents. Un an après la première publication, le Collège recevait une subvention de 2 000 francs. L'année suivante, la subvention était doublée. À partir de cette période, l'OPF devint l'un des principaux soutiens financiers du Collège général de Penang et le resta presque tout au long de son existence.

Petit à petit, les Missions Étrangères s'implantaient, à Penang et dans la région environnante. Le Collège général, lieu dédié à l'instruction, faisait aussi office de refuge en cas de persécution, et de camp de base pour les missionnaires qui exploraient la région. Devant l'échec de l'évangélisation des malais des villes et des plaines, toutes musulmanes, face à la concurrence des missionnaires protestants, en conflit désormais ouvert avec l'archevêché de Goa qui revendiquait Malacca et Singapour, les MEP se tournèrent de plus en plus vers les populations aborigènes¹⁰⁹. Ainsi, Jean Pupier, en charge du Collège et de la paroisse de Pulo-Tikus, aurait-il souhaité œuvrer auprès des Semangs, dans la jungle de Kedah. Sa mort prématurée, en 1826, l'en empêcha. Jean Barbe¹¹⁰ remplaça Jean Pupier, mais ne put se fixer au Collège, car on lui avait surtout confié la paroisse de Pulo-Tikus. On estime qu'il y aurait eu, à cette époque, entre mille deux cents et mille cinq cents chrétiens à Penang. Jacques-Honoré Chastan¹¹¹ fut nommé au Collège par le procureur

¹⁰⁶ Vol. 887, M. Pecot, 17 avril 1822.

¹⁰⁷ In A. Launay, *op. cit.*

¹⁰⁸ « Lettre des élèves Chinois du séminaire de Pulo Pinang aux prêtres et aux élèves du séminaire de Lyon. J.M.J. À nos respectables pères et à nos frères du séminaire de Lyon, salut affectueux. Quoique vos traits nous soient inconnus, nous osons vous adresser cette lettre, à vous nos pères et nos frères, car si nos corps sont éloignés, nos cœurs se réunissent tous en Jésus-Christ dont nous sommes les membres », *Annales de la propagation de la foi*, lettre du P. Magdinier, contenant la lettre latine de Paul Cao, élève au séminaire de Pinang, Lyon, 1822, t. I, p. 25-28.

¹⁰⁹ « Si les groupes dominants sont hostiles, elle [la mission] se tourne vers les catégories sociales marginalisées, esclaves, groupes minoritaires ou ethnies dominées. », in Cl. Prudhomme, *Missions chrétiennes et colonisation, XVI-XX^e siècle*, Cerf, 2004, p. 74.

¹¹⁰ Jean Barbe, 1801-1861.

¹¹¹ Jacques Chastan, 1803-1839.

des missions à Macao en 1827, mais il partit à l'arrivée de François Albrand, trois ans plus tard. Jacques-Honoré Chastan, comme Laurent Imbert, comptent parmi les martyrs du Collège général : partis en Corée, ils furent tous deux exécutés à Séoul en 1839. À ce titre, ils ont été longtemps donnés en exemple aux élèves¹¹². Un autre missionnaire, Jean-Baptiste Boucho¹¹³ ouvrit l'École Catholique libre de Penang, où étudiaient une centaine de garçons. Le gouverneur de l'île lui confia quelques esclaves Nias affranchis par les Britanniques¹¹⁴. Mais Boucho projetait surtout d'évangéliser les peuples de la côte ouest de Sumatra. En 1831, deux autres missionnaires, Jean Bérard et Jean Vallon¹¹⁵ quittaient Penang pour aller évangéliser les îles de Nias, à la demande de Mgr Florens. Tous deux moururent à Gunung-Sitoli en juin 1832, peut-être empoisonnés par des chefs musulmans ?

Le Collège peinait à se doter d'un corps directoral stable. Cette faiblesse chronique se retrouve durant toute son histoire et ce pour plusieurs raisons : fluctuation du recrutement de missionnaires en France ; manque de candidats pour une fonction de directeur trop protégée, éloignée des missions pionnières et des postes avancés de la christianisation ; taux de morbidité assez élevés, obligeant à remplacer des directeurs parfois peu de temps après leur arrivée. Est-ce la cause des désordres qui, apparemment, s'y seraient installés ? C'est probable :

Vous avez sans doute fortement plaidé la cause du Collège de Pinang auprès de Mgr d'Halicarnasse. M. Moutin ou un autre missionnaire de mérite est de toute nécessité pour cet établissement. Les choses y vont assez mal. Le supérieur est mécontent de la plupart des élèves ; la plupart des élèves sont mécontents du supérieur. Plusieurs demandent à retourner avant d'avoir terminé leurs cours. Mon cœur est grandement affligé de ce désordre dont les résultats peuvent être si nuisibles à la gloire de Dieu et à notre pauvre mission¹¹⁶.

Quelques années plus tard, en 1833, le Conseil du séminaire de Paris affirmait nettement que le changement continu de supérieur et de directeurs, « très préjudiciable au bien des élèves (...), dut avoir pour effet que les élèves ne s'attachent point à un maître qu'ils savent

ne pas devoir rester longtemps auprès d'eux¹¹⁷. » Cette longue lettre est d'une grande importance. Dressant le bilan des vingt-cinq premières années du Collège général, elle contient l'embryon des principes qui le gouverneront par la suite, annonçant en particulier l'institution d'une règle devenue intangible : l'affectation définitive des directeurs désignés pour le Collège de Penang. Elle attribue clairement, par ailleurs, la responsabilité du choix des supérieurs et celle de la nomination des directeurs, au Conseil de Paris : « C'est au séminaire de Paris qu'il appartient de pourvoir ou directement ou par le procureur de Macao les sujets nécessaires pour l'éducation des élèves. »

Le Collège général se trouvait, au moins géographiquement, au cœur des événements qui transformaient cette région d'Asie, tant sur le plan colonial que sur celui des missions catholiques. Mais il n'y participa jamais directement. La petite communauté de Pulo-Tikus

¹¹² Pie XI les béatifica en 1925 et Jean-Paul II les canonisa en mai 1984.

¹¹³ Jean-Baptiste Boucho, 1797-1871.

¹¹⁴ L'East India Company abolit l'esclavage dans les régions relevant de sa juridiction en 1823. Il est interdit définitivement dans la totalité des colonies britanniques en 1834.

¹¹⁵ Jean Bérard, 1802-1822 et Jean Vallon, 1802-1832.

¹¹⁶ Vol. 449, Mgr de Maxula à M. Barondel, 7 septembre 1821.

¹¹⁷ DB 460-5, M. Langlois à M. Albrand, 7 février 1833.

se consacrait à l'étude de la théologie, et contribuait modestement à l'apostolat local, auprès des Chinois de l'île : « *Un grand nombre de catéchumènes fréquentent les instructions que leur prodiguent les bons élèves du Collège* », écrit Jean-Baptiste Boucho, parlant de plusieurs centaines de conversions¹¹⁸. Cependant, la renommée du Collège commençait de croître, autant que les critiques sur son coût :

Personne n'apprécie mieux que moi l'importance du Collège de Pinang qui deviendra encore plus utile entendu que Mgr de Capse qui est nommé vicaire apostolique de la Corée pense s'introduire et s'établir dans ce pays d'où l'on pourrait envoyer des élèves à Pinang ; et mon opinion est de soutenir le collège aussi longtemps que nous en aurons les moyens malgré les clameurs de quelques-uns. Mais les tons deviennent de plus en plus critiques et les ressources vont diminuer de jour en jour, à moins que la Providence ne vienne à notre secours, comme il faut espérer qu'elle le fera pour soutenir Son œuvre. En attendant, nous devons user de la plus rigide économie dans l'emploi du peu de moyens¹¹⁹.

On trouve ici, en germe, les arguments d'une polémique qui traverse toute l'histoire du Collège général, divisant la Société des Missions Étrangères en deux camps. Les uns vantent les mérites du Collège, son utilité pour les missions. Les autres dénoncent son coût excessif, faisant de son entretien une charge pour la Société toute entière, au détriment des missions locales. Le 18 décembre 1833, Michel Lolivier s'éteignait. Cinquante ans plus tard exactement, son successeur à la tête du Collège général, Edmond Wallays, accompagné de Gilles Guéneau, mena une enquête, à la recherche de la sépulture disparue du premier supérieur du Collège général¹²⁰. Il recueillit le témoignage de Raphaël Jérémiah (octogénaire, il avait six ans lorsque Michel Lolivier arriva à Penang), désirant confronter ce témoin oral à un manuscrit laissé par le fondateur du Collège, Claude Letondal. Jeremiah affirma que le P. Lolivier avait été inhumé dans l'ancienne église de Georgetown, chef-lieu de l'île. Il se souvenait de l'incendie de 1812, mais pensait qu'il avait eu lieu non en juin, comme l'écrivit le P. Letondal, mais en juillet. Il confirma la présence à Pulo Tikus, d'une communauté de réfugiés du Siam dont le pasteur était bien un prêtre indigène, J. Pascal. Leur chapelle était en planches ; située à l'emplacement du futur Collège général, elle servit à la fois aux élèves et à la petite communauté siamoise. Il ressortait enfin de son témoignage, que les élèves avaient probablement résidé une vingtaine de mois au moins en ville, jusqu'à ce que M. Lolivier fît l'achat d'une maison à Pulo Tikus, le 20 novembre 1809. L'entretien, qui se déroula probablement en anglais, se poursuivit par une visite, dont nous avons le récit, qui permettrait de dresser une carte assez détaillée des anciennes possessions des missions françaises à Georgetown :

¹¹⁸ J.-B. Boucho, AME, vol. 339, 1830.

¹¹⁹ **DB 460 – 5, M. Dubois à M. Lolivier, Edimbourg, 15 janvier 1832.**

¹²⁰ « Désirant conserver autant que possible la mémoire des événements qui ont trait à l'établissement et aux premiers temps du Collège général de la Société des Missions Étrangères à Pulo Pinang, et assurés par de nouveaux témoignages et détails donnés principalement par le fondateur même, Monsieur Letondal, dans un manuscrit que possède ledit Collège aujourd'hui, nous nous sommes rendus, le Père Wallays et moi à la maison du Sieur Raphaël Jérémiah, bon et estimable vieillard octogénaire, l'un des rares témoins encore subsistant de ces faits dont il vient d'être parlé. Nous lui avons demandé quelques renseignements, en confirmation ou corroboration des écrits laissés par M. Letondal. Voici les quelques questions pour lesquelles nous demandâmes soit une solution positive, soit du moins un éclaircissement », CG063, *Quelques éclaircissements sur les premiers temps du Collège général*, E. Wallays, G. Guéneau, 12 septembre 1883.

Nous nous sommes fait conduire, le P. Wallays et moi, dans la ville ; le bon Raphaël Jérémiah nous guidait pour nous montrer l'emplacement de l'ancienne église et des écoles avec la demeure du P. Rectenwald. Le tout fut montré dans le plus grand détail possible. Or cet emplacement se trouve actuellement tout couvert de constructions chinoises, malheureusement habitées par des payens et comprend tout le pâté de maisons (moins les deux extrémités) outre la rue de l'Église, celle de l'Évêque (parallèle) et le Beach-street, avec le Penang-street (parallèles aussi). Nous nous sommes fait conduire aussi toujours avec Raphaël, à l'extrémité de Penang-street actuel, du côté du port. Raphaël nous y fit voir l'emplacement des maisons données à loyer par M. Letondal pour le soutien du Collège (moins la maison louée 50 \$ par mois à l'orfèvre Scully près de l'église).

La succession du Père Lolivier avait été soigneusement préparée, vu la dégradation de son état de santé¹²¹. François Albrand fut désigné pour lui succéder. Ce jeune missionnaire était arrivé au Collège précédé par une excellente réputation¹²². Mais plusieurs lettres indiquent nettement qu'Albrand avait d'autres aspirations : « *Vous témoignez de nouveau l'espèce de mécontentement où vous êtes de voir que notre intention est que vous restiez fixé au*

*Collège de Pinang*¹²³ », lui écrit le supérieur du séminaire de Paris, Charles Langlois¹²⁴. Le choix du Conseil est irrévocable ; il faut sédentariser le corps des directeurs du Collège. François Albrand finit par s'incliner et se mit à l'ouvrage, comprenant l'importance du Collège pour l'avenir des missions :

Nos seigneurs du Setchoan semblent tenir du fond de leurs entrailles au Collège de Penang et ils le recommandent d'une manière particulière au Procureur de Macao ; c'est qu'ils en sentent toute l'utilité et la nécessité. Les troubles d'Europe, l'état déplorable des missions de Cochinchine et du Tonkin sont autant de raisons fort pressantes pour assurer à ce collège une existence certaine¹²⁵.

Il présentait l'important essor qu'allait connaître une institution qui ne comptait alors que le nombre modeste de vingt-deux élèves, tous Chinois du Sichuan. Établi dans une région désormais durablement pacifiée par l'Angleterre, bénéficiant du soutien bienveillant des autorités coloniales, bien relié aux autres missions par terre comme par mer, le Collège était devenu le plus sûr asile où abriter missionnaires et séminaristes en butte aux persécutions qui se propageaient. N'était-ce pas la conviction de son fondateur, qui voyait dans le Collège

¹²¹ « Monsieur et très cher confrère. Il y a longtemps que nous n'avons reçu de lettre de vous. Nous avons appris par les lettres de nos autres confrères que vos infirmités vont toujours s'accroissant et que vous vous affaiblissez de jour en jour. Cela nous afflige sensiblement mais ne nous étonne pas. C'est l'effet naturel de l'âge, du climat que vous habitez... Nous désirons pour l'utilité de l'établissement que vous dirigez, que Dieu vous conserve encore longtemps et pour cela que vous diminuiez votre travail à proportion de vos forces physiques, vous déchargeant sur M. Albrand d'une partie de vos occupations et surtout de l'administration du temporel du Collège », DB 460 – 5, MM. Barondel, Langlois, Dubois à M. Lolivier, Paris, 10 mars 1833.

¹²² « M. Albrand est un de ceux qui vont partir cette année qui nous a paru le plus apte pour être occupé à ce poste. C'est un jeune prêtre qui a du talent, de la science, une piété solide, sans affectation et sans minutie ; actif mais sans enthousiasme, d'un bon caractère. Après avoir été ordonné prêtre, son évêque le retint pendant plus de six mois au petit séminaire pour confesser les élèves de cette maison. Il est du diocèse de Gap mais il n'a pas autant l'accent du midi que M. Chastan. » DB 460-5, M. Langlois à M. Lolivier, Paris, 3 novembre 1830.

¹²³ DB 460 – 5, Paris, M. Langlois à M. Albrand, 7 février 1833.

¹²⁴ Charles Langlois, 1767-1851.

¹²⁵ Vol. 339, F. Albrand, 11 septembre 1835.

« comme le corps de réserve contre les guerres et les persécutions, et la pépinière où l'on prendrait pour replanter après les orages¹²⁶. » Or, précisément, le Vietnam avait été gagné par les persécutions chinoises¹²⁷. Les missionnaires s'estimant les plus exposés décidèrent de s'enfuir, sans doute aussi pour attirer l'attention de l'Occident sur leurs déboires et provoquer une réaction¹²⁸ :

Mgr Taberd étant donc en Basse-Cochinchine, dans les environs de Saigon, un mandarin était venu le sommer d'avoir à se rendre à la cour de Huê, pour répondre à l'appel du prince et se mettre sous ses ordres [...]. Mgr Taberd ne jugea pas expédient d'aller bénévolement se jeter dans de telles griffes. Et sur les conseils de ses missionnaires alors dans son voisinage, MM. Régereau et Cuenot, il se détermina à fuir. Ce fut vers la mi-février 1833. Le prélat se jeta dans une petite barque, aux environs de la citadelle de Saigon, et accompagné d'un seul écolier, pris sans doute au séminaire de la mission situé non loin, il se sauva dans la direction du Cambodge. Quel fut ce jeune écolier, on ne le sait pas¹²⁹.

Le 21 août 1834, le vicaire apostolique de Cochinchine, Jean-Louis Taberd¹³⁰ (évêque d'Isauropolis) après une épuisante traversée du Cambodge et du Siam, débarqua à Penang avec une dizaine de séminaristes rescapés du séminaire de Lai-Thieû, qui l'avaient rejoint, semble-t-il, à Singapour. Le 29 mars 1835, neuf autres élèves cochinchinois se présentèrent aux portes du Collège : « C'étaient des hommes de 35 à 40 ans, pieux mais sans exercice de latin. » Puis en 1836, arriva l'une des grandes figures du Collège général, Philippe Minh, futur martyr¹³¹. Le Collège commençait à recouvrir ainsi une dimension internationale. D'autres exilés suivirent, envoyés à Penang par Étienne Cuenot¹³² (évêque de Métellopolis), coadjuteur puis successeur de Mgr Taberd. Des missionnaires illustres trouvèrent, pour les mêmes raisons, refuge au Collège, comme Jean-Claude Miche ; explorateur des rives du

¹²⁶ M. Lolivier, Mémoire adressé aux Directeurs de Paris, 1808, *op. cit.*

¹²⁷ Le successeur de Gia Long, mort en 1820, empereur qui protégeait les chrétiens, se nommait Minh Mang (1820-1840) [ses successeurs furent Thieû Tri (1841-1847) puis Tu Duc (1847-1883)]. Depuis 1830, les appétits commerciaux des Européens ne cessaient de grandir. La Chine des Mandchous, jusqu'ici protectionniste (le commerce étranger n'était toléré qu'à Canton), subissait de fortes pressions des Britanniques et des Français qui voulaient lui arracher la liberté de trafic et de commerce. Les Vietnamiens, voisins et vassaux de la Chine, se sentirent menacés. De plus, à la cour de Huê, le corps des lettrés, de plus en plus influent, contestait la pensée chrétienne, tandis que les missionnaires avaient tendance à durcir leur doctrine ; les périodes de persécutions reflétaient donc la dégradation des relations entre les missionnaires et la société civile vietnamienne. Mais les missionnaires en attribuaient la responsabilité aux seuls empereurs. Toutes les correspondances mentionnent, se citant d'ailleurs les unes les autres, l'édit impérial qui, sous le règne de Minh Mang, en 1833, dénonça le christianisme comme un « assemblage de faussetés. »

¹²⁸ Cf. Ch. Fourniau, Vietnam, domination coloniale et résistance nationale (1858-1914), Paris, Les Indes Savantes, 2002.

¹²⁹ **Paul Guéneau, Des premiers élèves de la mission de Cochinchine au Collège général à Pulo-Pinang, 7 mars 1914, AME, DB 460-6.**

¹³⁰ Jean-Louis Taberd, 1794-1840.

¹³¹ Paul Guéneau, *op. cit.*, écrivait en 1914, à propos de l'ordre d'arrivée des élèves réfugiés : « Certains détails, publiés aux volumes VII et VIII des *Annales de l'OPF*, confrontés avec les listes conservées au Collège, soulèvent aujourd'hui certains problèmes, qu'il n'est pas possible de résoudre à cause de la perte ou de la destruction des documents utiles. » Voir, « *Recherches et notes du P. Wallays au sujet de la provenance des élèves* ».

¹³² Étienne Cuenot, 1802-1861.

Mékong, il fut le premier vicaire apostolique du Cambodge¹³³. Il enseigna au Collège en 1840, avec un succès tel, qu'on lui proposa d'en devenir le supérieur, quelques années plus tard, mais sans jamais parvenir à le convaincre d'accepter cette fonction, si mal accordée avec ses aspirations d'homme d'action. Avec cet afflux de séminaristes, l'envoi de professeurs en renfort devenait indispensable : dès 1834, le séminaire de Paris avait nommé Claude Tisserand, directeur à titre définitif. De son côté, François Albrand s'efforçait de trouver de nouvelles ressources pour le Collège, pour faire face à l'augmentation des dépenses :

Vous savez l'arrivée de Mgr Tabert avec des élèves au nombre de 10 [...] Ces pauvres exilés pour la foi sont arrivés ici pour ainsi dire dénués de tout après deux ans d'un rude pèlerinage. Mgr Tabert attend même de jour en jour M. Régereau avec trois ou quatre élèves dans le même accoutrement sans doute. Mon seul devoir est de le recevoir et de le traiter comme un prince de l'Église. À vous Messieurs, de juger pour le temporel¹³⁴.

Dans cette même lettre, Albrand dit s'attendre à ce que le Collège mérite très vite son appellation de *général*, si des Tonkinois viennent à leur tour grossir les rangs des élèves. Mgr Cuenot, se voulant rassurant, lui avait écrit à ce sujet :

Si les secours qui vous sont assignés ne suffisent pas pour la nourriture et l'entretien de nos élèves, nous viendrons à votre secours. J'en ai déjà parlé à nos confrères en mission, nous consentons à nous priver même de notre viatique, si cela devient nécessaire pour venir au secours de nos écoliers. Le chrétien cochinchinois, tout pauvre et misérable qu'il est, ne nous refusera pas quelques grains de riz. J'en écris au procureur de Macao¹³⁵.

Albrand disposait de l'argent de la vente du terrain occupé en ville par les maisons incendiées en 1812. S'inspirant des propositions de Laurent Lynn, il planta des muscadiers, acheta une rizière grâce à des dons, « nous avons vendu deux emplacements de Tanjong, il nous en est resté un et il n'est pas inutile d'avoir un pied à terre à la ville en cas de

nécessité. La vente s'est montée à 400 piastres chaque¹³⁶ ». Les élèves s'y activaient durant les heures de travail manuel prévues par les règlements intérieurs. Il fit également l'acquisition d'une presse, pour imprimer les cours. Enfin, il entreprit la construction d'un nouveau bâtiment pour loger les élèves, comme on l'y encourageait :

Vous êtes obligé de faire bâtir : c'est un grand embarras, mais dans l'état où M. Lolivier vous a laissé les bâtiments, c'est une nécessité. Heureusement, les fonds qu'on a trouvés à sa mort aideront à ces dépenses. Vos bâtiments seront achevés quand cette lettre arrivera. Je pense que vous aurez visé à la solidité de ces constructions et à la bonne distribution des pièces, puis à l'élégance et à la grandeur¹³⁷.

¹³³ Cf. « Jean-Claude Miche (1805-1873), un évêque des Missions Étrangères en Indochine, aux prémices de la colonisation française », in Annexes, Suppléments 2-1.

¹³⁴ Vol. 892, M. Albrand à M. Legrégeois, 5 septembre 1834.

¹³⁵ Étienne Cuenot, AME, vol. 339, 2 janvier 1836.

¹³⁶ Vol. 892, M. Albrand à M. Legrégeois, 5 septembre 1834, *op. cit.*

¹³⁷ DB 460 – 5, M. Langlois à M. Albrand, Paris, 28 octobre 1834.

On l'incita même à voir grand, le Collège étant appelé à recevoir des élèves de toutes les missions. Malgré l'évidente qualité de ce supérieurat, Mgr Courvezy¹³⁸ (évêque de Bide), successeur de Mgr Florens depuis la mort de ce dernier en 1834, décida de renvoyer Albrand à Paris, avec la charge de représentant et procureur de sa mission. Officiellement, cette décision était motivée par la soudaine diminution du nombre des élèves originaires du Sichuan, à l'éducation desquels un seul missionnaire, Claude Tisserand, suffirait désormais. En Chine, la persécution était telle qu'il n'était même plus possible de recruter de futurs séminaristes parmi les enfants : en 1839, ils n'étaient que cinq seulement venus du Sichuan. En réalité, le Conseil central de la Société entendait surtout empêcher que ne s'envenimât la querelle qui opposait depuis quelques temps le supérieur du Collège général à son vicaire apostolique. Ce dernier avait en effet revendiqué le titre de supérieur majeur du Collège, avec juridiction sur le temporel et le spirituel, comme c'était le cas à Siam, avant la refondation du Collège en Malaisie. Le séminaire de Paris avait tout d'abord souscrit à l'objection avancée par M. Albrand, qui opposait aux aspirations de Mgr Courvezy une prescription de trente ans en faveur du séminaire de Paris, fondateur de l'établissement par le truchement du procureur de Macao, et qui avait nommé, jusque-là, le personnel du Collège. Régulièrement, des questions sur la délimitation des pouvoirs du supérieur du Collège et sur ses attributions revenaient dans la correspondance entre M. Albrand et Paris :

Quand un évêque se trouve au Collège, la préférence lui est due à tous égards : mais du reste, les attributions du supérieur restent les mêmes : c'est toujours lui qui est chargé de l'administration de l'établissement, de la gestion des affaires qui regardent le Collège, de la surveillance des élèves. Cependant, dans les affaires importantes, il doit prendre l'avis de l'évêque et de celui des anciens missionnaires qui peuvent se trouver par circonstances demeurer dans le Collège : mais c'est toujours à lui qu'appartient la décision [...] Le Collège a jusqu'à présent été administré au nom du séminaire de Paris¹³⁹.

Après délibération, le Conseil central confirma le statut du Collège, soutenant implicitement F. Albrand, approuvé en cela par certains des vicaires apostoliques, comme l'écrivait, peu après le départ d'Albrand, Claude Tisserand :

Mgr de Bide, [Courvezy] dans une lettre pleine de bienveillance qu'il m'a fait l'honneur de m'écrire me dit, en plaisantant de la fameuse Question du Collège de Pinang, le Sutchuen trouve et juge que le séminaire de Paris doit être le supérieur majeur du Collège de Pinang. Voilà qui vous met à l'abri des coups d'états du Vic. apost. du Siam. Gaudeant bene nati¹⁴⁰ ! »

Malgré ces appuis, François Albrand, par ailleurs en fort mauvaise santé, dut se résoudre à quitter Penang en 1839 : « *Le départ de M. Albrand pour Paris, comme procureur de*

*Siam, annoncé par M. Renou*¹⁴¹, *confirmé par une lettre de Mgr de Bide, m'étonne et m'afflige beaucoup. Il ne doit pas accepter et il doit rester à son poste* », écrivait Mgr Pérocheau¹⁴², le 4 septembre 1839¹⁴³. Mais il importait de préserver la concorde entre les

¹³⁸ Jean Courvezy, 1792-1857.

¹³⁹ DB 460 – 5, M. Langlois à M. Albrand, Paris, 13 avril 1835.

¹⁴⁰ Vol. 339, M. Tisserand à M. Albrand, 9 février 1840.

¹⁴¹ Charles Renou, 1812-1863.

¹⁴² Jacques Pérocheau, 1787-1861 (évêque de Maxula).

missionnaires de Malaisie et leur vicaire apostolique, lequel veillait à ce que l'on n'empiétât pas sur ses prérogatives, si l'on en croit, par exemple, cette lettre que lui avait adressé un confrère d'Albrand, François Régereau¹⁴⁴ :

Je prends la liberté d'observer à votre grandeur que jamais je n'ai vu les pouvoirs que les missionnaires exercent dans votre mission. Puis-je absoudre les cas réservés ? Y a-t-il dans cette mission, des cas réservés à votre grandeur ou à son provicaire ? Puis-je bénir les ornements et linges d'autel, ainsi que les images, chapelets, croix et médailles. Puis-je admettre quelqu'un dans le St Rosaire ou dans la confrérie de N. D. Auxiliatrice ? Je suis bien loin d'être jaloux d'exercer aucune fonction du saint ministère en dehors du Collège. J'ai chanté, depuis mon arrivée à Pinang, la grand-messe le jour de la fête patronale de l'église de M. Bohet¹⁴⁵, ainsi votre grandeur peut être tranquille sur cet article¹⁴⁶.

En 1839, l'année de l'exécution, à Séoul, des martyrs Imbert et Chastan, Claude Tisserand fut donc nommé supérieur du Collège général, en remplacement de François Albrand¹⁴⁷. Sous son supériorat, l'afflux de nouveaux élèves semblait ne pas devoir s'interrompre, au contraire. Les missions de Cochinchine et celle du Sichuan annonçaient des envois :

Notre collège dans ce moment semble prendre la tournure de vouloir devenir nombreux et considérable. Des lettres par moi adressées, si je m'en souviens bien, au respectable M. Dubois, faisaient mention de l'arrivée de six élèves annamites. Or nous avons appris par des dépêches de Cochinchine arrivées au commencement de ce mois, que huit autres étaient à Macao prêts à s'embarquer à la première occasion. Ils doivent être près de Pinang dans ce moment. Mgr Cuenot, en nous les adressant, écrit qu'il va faire tous ses efforts pour en réunir et envoyer encore dix autres sous peu¹⁴⁸.

En effet, la situation des chrétiens en Cochinchine restait critique. Sous les règnes de Thieu Tri, puis de Tu Duc, successeurs de Minh Mang (mort en 1840, des suites d'une chute de cheval), la situation des chrétiens au Vietnam ne s'améliora guère, et le nombre de séminaristes fuyant ce pays grossissait. Les vicaires apostoliques, Étienne Cuenot, mais aussi Dominique Lefebvre (évêque d'Isauropolis) et Jean Gauthier¹⁴⁹ (évêque d'Emmaüs), continuaient d'envoyer leurs élèves à Penang. Entre 1836 et 1848, près d'une centaine de séminaristes originaires de Cochinchine, en majorité, mais également du Tonkin, arrivèrent au Collège général. Une vingtaine de Chinois, les uns originaires du Sichuan et du Yunnan,

¹⁴³ Cité par M. Régereau dans une lettre du 9 février 1840 à M. Albrand, vol. 339, p. 490, *op. cit.*

¹⁴⁴ François Régereau, 1797-1842.

¹⁴⁵ ***Antoine Bohet, 1801-1847.***

¹⁴⁶ ***BG 1401, O-Z (0351), lettre de M. Régereau au Vicaire apostolique de Siam, Penang, 23 février 1836. A. Bohet était responsable de la communauté chinoise de l'île. En 1835, il avait bâti une église, à la place de la petite chapelle de l'Immaculée Conception construite par les réfugiés du Siam, aux débuts du Collège. Il mourut à Pulo Tikus.***

¹⁴⁷ François Albrand, qui devint par la suite supérieur des Missions Étrangères, avait laissé un fort souvenir au Collège, comme en témoigne cette décision du Conseil des directeurs : « Lecture d'une lettre de Paris, datée du 8 avril, annonçant la mort de M. Albrand, supérieur des Missions Étrangères. Une messe solennelle est décidée [...] », *Procès-verbaux*, 9 mai 1867.

¹⁴⁸ ***Vol. 339, n° 479, M. Tisserand à M. Albrand, 14 décembre 1839.***

¹⁴⁹ Jean Gauthier, 1810-1877 et Dominique Le febvre, 1810-1865.

les autres de Malaisie, complétaient les effectifs. Un *probatorium* avait été créé, à l'initiative de Claude Tisserand, pour mieux préparer les jeunes élèves à leur entrée au Collège :

Je me suis enhardi à réunir il y a cinq mois quatre enfants d'une douzaine d'années dont l'un est vrai chinois, venu de Canton. Ces chers enfants annoncent des dispositions satisfaisantes. Je les enseigne moi-même : ils avancent déjà dans la conjugaison des verbes. Je leur ai fait construire une maison en atapes près de la doctrine ; ainsi ils habitent, mangent, jouent à part sans avoir de communication avec les élèves du Collège¹⁵⁰.

L'initiative ne semble pas avoir été du goût de tous :

Votre grandeur est émerveillée par l'établissement d'une petite école dont M. Tisserand est le magister. J'en suis bien aise, mais pour moi, je n'en suis pas émerveillé. Je loue l'intention mais non le mode. Voici mon plan, qu'on n'a pas suivi : ce serait d'établir une école pour étudier les caractères chinois, de choisir un bon maître, savant et fervent chrétien pour enseigner¹⁵¹.

Cependant, l'accroissement du nombre des élèves ne laissait pas de créer de nouvelles difficultés. La fluctuation de l'effectif ne passait pas inaperçue, notamment parce qu'elle avait pour premier effet d'entraîner une hausse continue des dépenses consenties par la Société pour l'entretien du Collège général :

Non seulement l'esprit de nos règles ne veut pas qu'on diminue l'allocation des missions qui ont des écoliers à Pinang pour ce motif, la lettre même des règles, chap. 12, art. 14, prescrit que les dépenses du Collège général seront prises sur les fonds communs, sur la masse commune. Et même pour engager (selon le désir de nos fondateurs) les missions à envoyer des écoliers, l'article suivant veut qu'on rembourse aux vicaires apostoliques ce qu'ils déboursent pour le voyage des élèves¹⁵².

Enfin, le manque de missionnaires rendait la tâche ardue et presque insurmontable aux trop rares directeurs présents sur place. La situation se détériora encore avec le départ de François Régereau pour Calcutta :

Le départ de M. Régereau a fait un vide au Collège. Néanmoins vous ne cherchez guère à venir en aide et secours. Cependant le collège est de plus en plus nombreux et on avait droit d'attendre du renfort. Heureusement que M. Tisserand tient bon sans quoi que devenait le Collège¹⁵³ ?

Un an plus tard, le P. Langlois annonçait l'envoi des renforts tant attendus, en les personnes de Pierre-Étienne Favre et de Victor Martin :

Je reçus le 12 mars dernier une petite lettre de vous non datée et le 6 avril je reçus celle que vous m'avez adressée le 12 janvier contenant vos comptes de l'année passée et l'état présent du Collège où vous vous trouvez seul tandis que le nombre des élèves soit Chinois soit Cochinchinois est augmenté et paraît devoir encore s'accroître. Au milieu de tous ces troubles et embarras, Dieu vous

¹⁵⁰ Vol. 339, n° 479, M. Tisserand à M. Albrand, 14 décembre 1839.

¹⁵¹ BG 1401, M. Régereau à Mgr Taberd, Penang, 8 novembre 1839.

¹⁵² Vol. 527, Sutchuen, Mgr Pérocheau à Messieurs les Directeurs du séminaire de Pinang, 4 septembre 1844.

¹⁵³ Vol. 901, p. 41, M. Bohet à M. Albrand, Pulo Tikus, 27 septembre 1842.

a soutenu ; espérons qu'il vous soutiendra encore pendant le peu de temps qui doit encore s'écouler jusqu'à ce que les deux nouveaux confrères MM. Favre et Martin, qui sont en route pour aller partager vos travaux soient arrivés¹⁵⁴.

À lire ce qu'écrivait Sylvestre Thivet cinq ans plus tard, on est enclin à penser que le soutien n'avait pas été suffisant :

Dans ma dernière lettre, je vous exposai ainsi que MM. Tisserand et Miche la nécessité d'augmenter le nombre des directeurs du Collège, mais ni les autres, ni moi n'avons reçu de réponse à ce sujet ni à plusieurs autres. Aujourd'hui je renouvelle ma demande et voici mes raisons. J'ai à confesser environ soixante élèves, moi seul fais le catéchisme et l'instruction aux élèves annamites peu avancés, j'ai chaque jour quatre classes à faire et une heure chaque fois pour trente et un élèves réunis n'est pas suffisante¹⁵⁵.

Des rumeurs circulaient au sujet de la discipline¹⁵⁶ et des mœurs ; on se plaignait de l'insalubrité du Collège. La question de sa place dans l'équilibre général des missions est finalement de plus en plus souvent posée. Il ne me semble pas excessif d'affirmer qu'il était devenu une pomme de discorde. Mais il y avait plus grave. L'utilité même de former un clergé indigène, la capacité des indigènes à devenir des prêtres d'une qualité comparable à celle des Européens étaient ouvertement mises en doute. La méthode pédagogique pratiquée au Collège ne donnait pas entière satisfaction, notamment à cause de la pénurie de professeurs qualifiés : « *Le mode d'enseignement que vous voulez introduire dans votre collège ne nous paraît pas praticable à cause du grand nombre d'Européens qu'il exige* »¹⁵⁷, affirme-t-on à Paris. Les Directeurs se plaignaient, non du niveau de leurs élèves, mais des moyens dont ils disposaient pour les instruire convenablement. De plus, l'existence du Collège de Penang continuait de faire l'objet de sévères discussions. Étant considéré comme « *établissement commun* », chaque mission pouvait y envoyer des élèves, présupposant qu'ils y seraient mieux formés au sacerdoce que dans les séminaires locaux. Les missions qui ne le feraient pas s'excluraient, de leur propre chef, du droit à bénéficier de la manne distribuée par les procures¹⁵⁸. Cependant, l'entretien des élèves coûtait cher et les recettes diminuaient. Les autorités parisiennes alertèrent les directeurs du Collège à ce sujet dès 1846. Il avait fallu faire des avances, pour pallier l'augmentation des dépenses, et pour compenser ces avances, prendre sur l'allocation annuelle de l'OPF, grevant le budget de la Société entière.

¹⁵⁴ DB 460 – 5, M. Langlois à M. Tisserand Paris, 10 avril 1843.

¹⁵⁵ Vol. 339, n° 534, M. Thivet, 19 juillet 1848.

¹⁵⁶ Voir, par exemple, les lettres de M. Albrand à M. Legrégeois, 27 janvier 1839, vol. 893, de M. Tisserand le 17 octobre 1844, vol. 339 : « Vous vous êtes rendu coupable, Monsieur, d'un grave défaut de confiance envers vos confrères, j'en écrirai à MM. les Directeurs de Paris et leur ferai connaître manifestement par là votre prédilection pour les élèves chinois », & celle de Mgr Boucho à M. Albrand, 1^{er} juin 1844, vol. 901.

¹⁵⁷ DB 460 – 5, MM. les directeurs de Paris à MM. les directeurs du Collège général, Paris, 16 décembre 1844.

¹⁵⁸ « Les règles de notre société veulent qu'il y ait un collège général où toutes les missions du corps auront droit d'envoyer des écoliers. L'esprit de ces règles est qu'on ne diminuera pas la portion d'argent des missions qui y auront envoyé, puisque c'est un bienfait que la société offre à toutes nos missions. Les missions qui ne veulent pas y envoyer des écoliers refusent volontairement leur part du bienfait et ne peuvent pas exiger que les autres perdent leur portion du bienfait en exigeant qu'on fasse payer la pension de leurs écoliers par une diminution de leurs allocations, en exigeant par conséquent que le bienfait général soit anéanti. Les grands évêques fondateurs de notre société avaient tant à cœur un collège général, en sentaient si vivement la nécessité pour quelques missions et l'utilité pour toutes les autres, que c'est par cette œuvre qu'ils ont commencé leurs travaux dans les missions », vol. 527, Sutchuen, Mgr de Maxula (Pérocheau) à Messieurs les Directeurs du séminaire de Pinang, 4 septembre 1844.

Or, le Collège n'était pas véritablement *général*, caractère qui seul justifierait un pareil effort imposé à toutes les missions :

Il nous est impossible de supporter seuls les frais d'un établissement ruineux, tandis que nous ne pouvons nous suffire à nous-mêmes. D'un autre côté, il nous semble qu'il n'est point de bonne justice de faire contribuer toutes les missions à l'entretien d'un séminaire qui n'a, à proprement parler, d'utilité que pour deux d'entre elles et ne paraît devoir jamais mériter le titre de collège général qu'on lui a faussement décerné¹⁵⁹.

La supériorité numérique de groupes ethniques homogènes, Chinois d'abord, puis Cochinchinois, créait un déséquilibre parmi les élèves ; elle fournissait un argument de choix à ceux qui déniaient au Collège l'appellation de « général ». De plus, la plupart de ces élèves n'étaient là qu'à cause de la persécution dans leurs missions. Or, si l'issue des négociations internationales était, à cet égard, plutôt de bon augure pour les missions catholiques en général, elle risquait de tarir le flux d'élèves vers Penang. Le traité de Nankin du 22 août 1842, mettant un terme à la Guerre de l'opium, consacrait l'ingérence des Occidentaux dans les affaires chinoises¹⁶⁰. Celui de Whampoa, conclu entre la France et la Chine en octobre 1844, permit, à côté des arrangements commerciaux, l'autorisation du catholicisme et de l'apostolat des missionnaires. Les directeurs en étaient bien conscients ; ils projetaient même de ne plus former, à Penang, que des professeurs qui enseigneraient dans les séminaires de chaque mission, lorsque le temps des persécutions serait révolu, et avec lui l'afflux d'élèves réfugiés :

Car il est non seulement utile mais même à mon avis nécessaire que les missions aient parmi leurs prêtres indigènes et leurs catéchistes des sujets capables d'enseigner au moins le latin : car pour la Cochinchine, la persécution n'y durera pas toujours, j'en ai la confiance, alors quand elle sera obligée de rétablir des Collèges et des séminaires, ne sera-t-elle pas bien aise d'avoir quelques prêtres ou catéchistes capable d'être employés à l'enseignement¹⁶¹.

En 1847, la Société des Missions Étrangères se dota d'un nouveau règlement¹⁶². Plusieurs articles concernaient le Collège de Penang, en faveur duquel le séminaire de Paris prenait clairement fait et cause :

Notre société, tant par les buts de son institution que par ses constants efforts et ses succès bien connus dans l'éducation d'un clergé indigène, s'est toujours maintenue à la tête des autres congrégations. Nous avons comme elles des collèges particuliers dans nos missions et de plus qu'elles un collège général en toute évidence. Abdiquer cet avantage, porter à ce collège un coup mortel au moment où il donne les plus belles espérances ; quand nos missions acquièrent presque chaque année de l'importance par leur nombre et leur étendue ; lorsque la sacrée congrégation renouvelle ses instances les plus vives auprès de nos

¹⁵⁹ Vol. 171, *Lettres communes*, p. 176, février 1846.

¹⁶⁰ La Chine ouvrait ses principaux ports au commerce anglais et cédait Hong Kong à la couronne britannique.

¹⁶¹ DB 460-5, M. Langlois à M. Tisserand, Paris, 22 juillet 1845.

¹⁶² Le précédent datait de 1700. Sa révision était en cours depuis 1836. Mais il fallait faire parvenir les projets d'amendements à tous les missionnaires et obtenir leur approbation avant de changer quoique ce soit. Cela prit dix ans. Le premier paragraphe porte sur la formation du clergé indigène : il n'a pas varié, de 1700 à Vatican II.

***vicaires apostoliques pour la formation d'un clergé indigène, serait selon nous plus que de la mauvaise administration, ce serait une faute*¹⁶³.**

Une addition au chapitre IX du nouveau règlement plaçait le Collège, pour ce qui concernait son administration supérieure, sous l'autorité directe du séminaire de Paris : « *Le Collège de Penang continuera d'être un collège général pour toutes les missions. Le séminaire de*

*Paris sera chargé de l'administration supérieure de cet établissement*¹⁶⁴. » Les vicaires apostoliques locaux qui prétendaient l'administrer étaient évincés, sa qualité de collège « général » au service de toutes les missions ratifiée. Le Collège comptait à cette époque 149 élèves, dont 117 originaires de Cochinchine, les autres de Chine (Sichuan et Yunnan), quelques-uns enfin de Malaisie. Au total, six missions lui envoyaient des élèves, nombre que l'on aurait voulu toutefois voir augmenter, ne serait-ce que pour justifier, aux yeux des vicaires apostoliques, les dépenses « *effrayantes* » occasionnées par cet établissement¹⁶⁵. Mais le Conseil parisien ne pouvait ignorer les contestations que ces frais avaient suscitées au sein de la Société et décida de les restreindre. En conséquence, le nouveau règlement général de 1847 fixait à douze seulement le nombre de bourses d'études gratuites au Collège par mission. Tout élève surnuméraire serait entièrement à la charge de sa mission d'origine¹⁶⁶. Certaines de ces décisions furent mal accueillies à Penang. D'une part, la diminution du nombre des bourses allouées à chaque mission pour l'envoi d'élèves à Penang risquait de freiner la progression des effectifs. D'autre part, l'article qui faisait relever le Collège de l'autorité supérieure du séminaire de Paris suscita une vive réprobation. Pour émanciper le Collège de l'autorité des vicaires apostoliques (après les vives discussions qui avaient entouré la quasi-disgrâce de M. Albrand, en 1839), le Conseil l'avait placé sous sa propre tutelle : cela revenait à affaiblir les supérieurs. De plus, M. Tisserand, le supérieur en titre, était alors fort peu apprécié de certains de ses confrères, qui lui reprochaient des méthodes pédagogiques inappropriées¹⁶⁷. Sa gestion financière aussi les inquiétait, car il avait d'ambitieux projets d'agrandissement du Collège :

M. Le procureur fait part au conseil de la caisse du Collège général à la rédaction des comptes de M. Tisserand au 1^{er} mai 1847. Il y avait une somme de 4313,70 et un déficit de 971,61. M. Tisserand s'est rendu responsable de ce déficit par un billet en faveur de M. le Procureur et qu'il doit couvrir par des sommes venues

¹⁶³ Vol. 171, *Lettres communes*, p. 186, 22 avril 1847.

¹⁶⁴ Addition au chapitre IX du *Règlement général* de 1847.

¹⁶⁵ « Nous ne vous dissimulâmes point dans notre dernière circulaire, combien nous étions effrayés des dépenses du Collège de Pinang... », vol. 171, *Lettres communes*, p. 186, 22 avril 1847.

¹⁶⁶ Addition au chapitre IX du règlement général. Art. 6° : Chacun des vicaires apostoliques pourra y envoyer 12 élèves qui seront à la charge de la mense commune. Les vicaires apostoliques qui y enverront un plus grand nombre de sujets supporteront les frais de voyage, nourriture et entretien de ceux qui seront envoyés en sus du nombre 12. En cas de persécution générale, ce nombre pourra être doublé pour les missions persécutées. », V. 171, *Lettres communes*, 22 avril 1847.

¹⁶⁷ « [...] Ayant reçu des accusations sur la conduite d'un élève, M. Tisserand le fit venir et il avoua que le mois précédent il avait pendant trois fois et à des jours différents, essayé de porter indécemment la main sur un jeune cochinchinois, que la semaine précédente, en se baignant, il les avait portées deux fois sur un second et faisait ensuite les mêmes choses sur un troisième lorsque les cris de l'élève lui firent lâcher prise. Quand nous apprîmes que le lendemain, M. le supérieur avait fustigé le coupable, singulier moyen de mâter les révoltes de la chair, et l'avait menacé d'expulsion en cas de récurrence, c'est-à-dire forcé le conseil à ne pouvoir rien faire contre l'élève sans scandale, nous fûmes surpris qu'il eut agi dans une matière si grave contre le texte du règlement », vol. 339, M. Duclos aux directeurs de Paris, juillet 1844.

d'Angleterre pour la vente arriérée des noix de muscade. Ensuite M. le Sup. a fait observer au Conseil que le local du Collège ne suffisait pas pour tenir des classes désormais plus nombreuses, il croyait nécessaire de programmer la construction d'un corps de bâtiment simple mais assez vaste pour contenir trois classes renfermant chacune au moins de 25 à 30 élèves¹⁶⁸.

On en vint à demander sa destitution, que la rue du Bac refusa :

Je n'ai pas moins été surpris de lire dans votre lettre la phrase suivante : Nous désirerions que M. Tisserand offrit sa démission pour prendre place dans le rang des directeurs au rang des directeurs de Paris, mais passer de supérieur du Collège général au rang des directeurs, c'est ce que vous ne devez pas exiger de lui¹⁶⁹.

Les élèves eux aussi se rebiffèrent, et certaines lettres évoquent un « esprit de rébellion¹⁷⁰ ». L'autorité du supérieur, indispensable à la cohésion de la communauté, ne sortait pas renforcée par les dispositions du nouveau règlement : « *Le mal qui ronge ce pauvre Collège est dans la constitution même que le Conseil lui a imposée*¹⁷¹. » En réalité, la situation était plus confuse encore, si l'on distingue entre deux formes d'autorité, l'une administrative, l'autre spirituelle. Le Conseil de Paris s'était clairement attribué l'autorité « administrative supérieure » sur le Collège :

Vous savez que le séminaire de Paris est le supérieur majeur de cet établissement. Vous serez par conséquent en rapports fréquents avec nous et vos pouvez être assuré d'avance que nous serons toujours disposés à répondre à votre appel toutes les fois que vous aurez besoin de notre intervention. Néanmoins nous désirons que ce soit le plus rarement possible seulement pour des cas graves et non pour des détails d'administration journalière qui doivent être uniquement du ressort du conseil hebdomadaire¹⁷².

Les contingences de la vie quotidienne relevaient des décisions du Conseil des directeurs de Penang : mais des dissensions se manifestèrent, dont les procès-verbaux donnent quelques illustrations. Le 3 novembre 1847, par exemple, « *M. Tisserand se plaint de ce que M. le Procureur et M. Martin ont vendu les noix sans lui en avoir référé auparavant et prétend qu'un marché si considérable fait sans son autorisation est contraire au règlement.* » En cas de conflit, c'est au séminaire de Paris, et non au supérieur du Collège, que l'on demandait de trancher : « *Nous ne sommes point encore en mesure de pouvoir répondre aux différentes lettres que vous nous avez écrites relativement à la mésintelligence survenue entre vous par la divergence de vos vues administratives*¹⁷³ », écrivent les membres du Conseil, en novembre 1847. Par ailleurs, l'autorité spirituelle restait l'apanage du vicaire apostolique :

Il est à propos que vous sachiez que votre Collège ne jouit d'aucun privilège ou exemption. Par conséquent, le vicaire Apostolique de la Malaisie en est

¹⁶⁸ Procès-verbaux, 3 mai 1847.

¹⁶⁹ Vol. 901, p. 1239, M. Boucho à M. Albrand, 25 juillet 1847.

¹⁷⁰ « Le collège ne va pas mal pour le moment ; cet esprit de rébellion qui s'était manifesté l'an passé paraît apaisé », vol. 339, M. Duclos aux Directeurs du séminaire de Paris, 9 novembre 1844.

¹⁷¹ Vol. 901, p. 1239, M. Boucho à M. Albrand, 25 juillet 1847.

¹⁷² DB 460 – 5, le Conseil de Paris à M. Thivet, Paris, 24 décembre 1847.

¹⁷³ DB 460 – 5, les directeurs de Paris à MM. les directeurs du Collège de Pinang, Paris, 23 novembre 1847.

le supérieur spirituel et jouit du droit de visite et de surveillance sur votre enseignement. C'est à lui que vous devez demander les pouvoirs et les facultés qui n'ont pas été accordés par la Sacrée Congrégation aux ministres de notre Société, et vous ne pouvez exercer le ministère auprès de vos élèves avant d'avoir prêté le serment ordinaire. Nous ne pouvons trop vous recommander de ne pas négliger d'entretenir avec Sa Grandeur les rapports officiels qu'il est droit d'attendre de vous¹⁷⁴.

Écartelé entre le séminaire de Paris, le vicaire apostolique et ses confrères, Claude Tisserand ne parvint apparemment pas à s'imposer comme supérieur. Finalement, le 24 décembre 1847, une lettre du Conseil de la rue du Bac l'informa, non sans tact, qu'il était déchargé du supériorat :

Vous apprécierez, nous n'en doutons pas, les motifs qui nous ont déterminé à vous décharger de la supériorité du collège de Pinang. Cette mesure nous a été imposée par les circonstances et vous ne devez nullement la considérer comme une disgrâce. Vos vues sont trop élevées et la gloire de Dieu trop chère à votre cœur pour que nous puissions craindre que vous cédiez à des considérations personnelles dont le sacrifice vous sera méritoire devant Dieu¹⁷⁵.

Il resta deux ans encore au Collège de Penang, en tant que directeur, puis partit fonder, près de Malacca, un séminaire appelé Collège Sainte-Marie¹⁷⁶. Sylvestre Thivet fut désigné pour lui succéder. En 1848, il n'y avait à Penang que cinq missionnaires pour 154 élèves, provenant de six missions différentes. Le corps professoral fut renforcé par l'arrivée d'un jeune missionnaire, Joseph Laigre, appelé à jouer, par la suite, un rôle considérable au Collège. On lui confia la classe de philosophie, celle de liturgie et la charge de la chapelle¹⁷⁷. Mais la révolution de février 1848, en France, désorganisant momentanément l'OPF, mécène des Missions Étrangères et donc, indirectement, du Collège général, contraignit le séminaire de Paris à réduire ses allocations : « *Nous sommes menacés d'une forte diminution des allocations de l'Oeuvre de la Propagation de la Foi. C'est un grand malheur car nos besoins augmentent*¹⁷⁸ ». Il fallut donc se séparer d'une trentaine d'élèves, en éliminant les moins aptes à l'état ecclésiastique¹⁷⁹ et chercher d'autres revenus, notamment fonciers¹⁸⁰. Un terrain avait été acquis à Tanjung Bungah, à quelques kilomètres de Pulo

¹⁷⁴ DB 460 – 5, DB 460 – 5, les directeurs de Paris à MM. les directeurs du Collège de Pinang, Paris, 14 décembre 1847

¹⁷⁵ DB 460 – 5, le Conseil de Paris à M. Tisserand, Paris, 24 décembre 1847.

¹⁷⁶ « M. Tisserand se voit retirer la fonction de directeur par le Conseil de Paris et quitte le Collège le 30 janvier. Il est remplacé en mars par M. Languereau, nommé secrétaire du Conseil », *Procès-verbaux*, 30 janvier 1849.

¹⁷⁷ « Arrivée de M. Laigre qui enseignera la logique, donnera des leçons de plain-chant », *Procès-verbaux*, 25 février 1848.

¹⁷⁸ DB 460 – 5, M. Chamaison aux Directeurs du Collège de Pinang, Paris le 18 juin 1848. (Jean Chamaison, 1813-1880).

¹⁷⁹ « Nous avons recommandé à nos chers confrères de renvoyer à leurs vicaires apostoliques ceux de leurs élèves qui n'offriraient pas les garanties suffisantes d'une véritable vocation à l'état ecclésiastique sous le triple rapport de la piété, des talents ou de la santé [...] L'accomplissement de cette importante mesure nous a révélé un fait qui serait un abus intolérable [...] c'est que le choix des jeunes gens envoyés à Penang n'a pas été fait avec la maturité convenable », vol. 171, *Lettres communes*, 22 juin 1849.

¹⁸⁰ « M. Tisserand nous dit dans une lettre que nous avons reçue ces jours derniers qu'au commencement de 1847 il a fait l'acquisition d'un terrain contigu à Mariophile moyennant 400 piastres pour y défricher la partie la plus inculte et y planter des muscadiers [...] aujourd'hui, ce terrain vaudrait de 1000 à 1200 piastres », DB 460 – 5, M. Legrégeois aux directeurs du Collège de Pinang, Paris, 17 avril 1849.

Tikus ; ce lieu, surnommé *Mariophile*, allait devenir la villégiature du Collège général. Il fut décidé de le mettre en culture, pour en tirer un revenu complémentaire¹⁸¹. Car les prévisions de recettes financières étaient pessimistes :

Vous nous dites que pour vous maintenir sur le pied où vous êtes aujourd'hui, vous auriez besoin d'une allocation mensuelle d'environ 20 000 frs. Cette année, vue l'exiguïté de la somme qui nous a été attribuée par les Conseils de la Propagation de la foi, nous n'avons pu vous accorder que 16 000 frs et nous n'avons pas grand espoir de dépasser ce chiffre par la suite, si toutefois nous pouvons l'atteindre¹⁸².

En dépit de ces difficultés, l'activité du Collège se maintenait. L'établissement avait même acquis un certain rayonnement local. Ainsi, les Pères s'inquiètent-ils de l'accroissement du nombre des catéchumènes qui « *viennent entendre la doctrine au Collège* ¹⁸³ », parce qu'il était d'usage de les nourrir, le jour de la conférence ! En juillet 1848, le supérieur présenta aux directeurs le nouveau règlement des élèves, afin qu'ils y apportassent leurs amendements avant de l'adopter¹⁸⁴. Le Collège semblait s'être tiré des remous qu'il avait traversés lors des années précédentes, comme en témoigne cette lettre circulaire du 22 juin 1849 :

Sorti de certaines crises que le concours des circonstances rendait presque inévitables, il [le Collège] est entré dans une nouvelle phase qui semble en rendre le retour impossible. Vous n'en jugeriez pas autrement si vous connaissiez personnellement les cinq confrères à qui la direction en est actuellement confiée. Plein de zèle, de dévouement et d'aptitude pour l'œuvre à laquelle la volonté de leurs supérieurs les appelle, ils y travaillent avec un concert admirable et vivent entre eux dans l'union la plus parfaite¹⁸⁵.

Malheureusement, quelques jours plus tard, Sylvestre Thivet était victime d'un atroce accident. Lors d'une promenade à Batu Kawan, tombant dans une fosse aux tigres, il s'empala sur une lance en bois de nibon. Il mourut à Georgetown, le 28 juin 1849, à l'âge de vingt-neuf ans. Victor Martin fut choisi pour lui succéder. À trente-trois ans, ce professeur de rhétorique, qui connaissait le vietnamien, le chinois et le cambodgien, se retrouva donc à la tête du Collège général, charge qu'il allait occuper jusqu'en 1868. Quelle était alors la situation au Collège ? Les missionnaires n'étaient que cinq en 1852, secondés par deux anciens élèves. Le départ de Claude Tisserand avait été compensé par la venue de

¹⁸¹ « M. le Sup. a proposé de faire mettre en culture à ses frais la nouvelle terre de Mariophile actuellement en friche », *Procès-verbaux*, 9 août 1847.

¹⁸² ***Vol. 340, M. Thivet à M. Libois, 2 décembre 1848 : « De plus, on a communiqué au Conseil une lettre dans laquelle Messieurs les Directeurs du séminaire de Paris témoignent que la révolution française leur inspire des craintes assez fondées pour le revenu ordinaire des missions, qu'il est douteux qu'ils puissent faire une allocation au Collège pour l'année 1850 et qu'il paraît certain qu'au moins elle sera très faible », Procès-verbaux, 26 juin 1848.***

¹⁸³ *Procès-verbaux*, 17 juillet 1848.

¹⁸⁴ « M. le Sup. ayant communiqué à chacun de MM. les directeurs en particulier le nouveau règlement des élèves rédigé sur l'ancien en y ajoutant les décisions prises en Conseil dans les séances précédentes a prié le Conseil de faire les observations qu'il jugerait convenables avant de l'adopter », *Procès-verbaux*, 10 juillet 1848. Ce règlement, rédigé en latin, resta en vigueur jusqu'en 1934.

¹⁸⁵ ***Lettres communes, 22 juin 1849.***

Bernard Delpech¹⁸⁶. Martin-Louis Greiner et Eugène Lemonnier furent nommés directeurs en juin 1855. En 1860, il y avait sept missionnaires au Collège, grâce à l'arrivée de Joseph-Adrien Navech et d'Antoine Boyet (affectés au Collège de Penang en mars 1859). En août 1865, Fabien Cazes vint renforcer les rangs des directeurs, rejoint l'année suivante par Edmond Wallays¹⁸⁷. Enfin, en avril 1868, les procès-verbaux mentionnent l'arrivée de deux nouveaux directeurs, François Victor Chibaudel et François Paulin Vigroux¹⁸⁸. Si le nombre des directeurs n'évolua guère, malgré ces nominations finalement assez régulières, c'est qu'il y eut de fréquentes pertes. En juin 1857, un jeune missionnaire, Michel Dupin fut envoyé à Penang. Nommé secrétaire du Conseil, il tomba malade aussitôt après son installation et mourut à Singapour en novembre 1859. En 1863, Charles Languereau et Victor Martin, souffrants, durent quitter momentanément le Collège pour aller se soigner en France. Joseph Laigre assura l'intérim pendant l'absence du supérieur¹⁸⁹. En 1867, Eugène Lemonnier fut envoyé à Shanghai pour y remplacer un confrère¹⁹⁰. Cette même année, Martin Greiner s'éteignit au Collège le 15 juillet, suivi, le 20 août, par Antoine Boyet ; les deux hommes n'avaient, respectivement, que trente-six et trente-et-un ans¹⁹¹. Le nombre des élèves se situait régulièrement au-dessus de cent : 154 séminaristes en 1848, 107 en 1853, 135 en août 1854, 128 en juin 1856, 129 en 1861, 137 en 1867¹⁹². De nombreux vicaires apostoliques envoyaient désormais à Penang leurs séminaristes, dont l'origine, enfin, se diversifiait. En 1849, le premier élève thaïlandais arriva au Collège : quatre ans plus tard, les procès-verbaux signalent l'entrée du premier Cambodgien. En 1855, des élèves coréens et birmans y furent inscrits : enfin, le premier élève de Bornéo (Tagal) fit son entrée en 1867. Tous ces jeunes gens donnaient, apparemment, pleine satisfaction à leurs professeurs :

En général, nous sommes très satisfaits de la conduite de nos élèves. Leurs moyens naturels et leur application assidue à l'étude font espérer qu'ils donneront pour la plupart, des prêtres ou des auxiliaires utiles à leurs missions respectives. Nous n'avons à nous plaindre d'aucun abus grave cette année. Ces jeunes gens sont en général gais et contents¹⁹³.

¹⁸⁶ « Nous avons fait le choix pour le séminaire général d'un bien bon sujet sous tous les rapports. Je ne dirai point ici tous les éloges qu'en ont fait ses maîtres surtout Mgr Doney devant qui il a soutenu à la fin de son cours une thèse publique sur toute la théologie dogmatique [...] J'ai obtenu de mes collègues qu'il s'applique à l'imprimerie ; il le fait avec beaucoup d'assiduité. Il emportera la presse avec tous ses accessoires et 50 000 lettres. Il me semble que la place de cette presse est au séminaire général. M. Delpech est maître de plain-chant, il connaît aussi la musique et sait un peu toucher l'orgue », DB 460 – 5, M. Chamaison à Messieurs Martin, Jourdain, Laigre, Languereau, Paris, 22 juillet 1851.

¹⁸⁷ « Le Conseil note que M. Cazes est arrivé à Pinang ce 29 août [...] », *Procès-verbaux*, 11 septembre 1865. « M. Wallays est directeur au séminaire général de Pinang [...] », *Procès-verbaux*, 12 novembre 1866.

¹⁸⁸ « Arrivée de MM. Chibaudel et Vigroux en qualité de collaborateur et directeur au séminaire général de Pinang », *Procès-verbaux*, 6 avril 1868.

¹⁸⁹ Pour la deuxième fois : « M. Martin part en Birmanie pour raison de santé ; M. Laigre remplit les fonctions de supérieur par intérim. », *Procès-verbaux*, 10 octobre 1859.

¹⁹⁰ Pierre Cazenave, 1834-1912.

¹⁹¹ « Mort de M. Greiner, enterré dans la chapelle du Collège : ce confrère a été inhumé le 16 juillet dans la chapelle du Collège devant le Maître autel, à gauche de Mgr Pellerin. 26 août : Mort de M. Boyet enterré dans la chapelle à droite de Mgr Pellerin », *Procès-verbaux*, 4 et 26 août 1867.

¹⁹² Voir les *Lettres communes* des 15 avril 1852, 23 juillet 1853, 12 août 1854, 25 juin 1856, 5 juin 1861, 25 juillet 1867...

¹⁹³ **Victor Martin, cité dans une lettre commune du 15 avril 1852.**

Quelques-uns, comme Petrus Ky, étaient même excellents. Arrivé au Collège en 1852, fuyant les persécutions qui avaient repris en Annam¹⁹⁴, il y étudia avec succès et devint par la suite un fin lettré et un savant de grande renommée¹⁹⁵. L'enseignement dispensé au Collège – calqué sur celui délivré dans les séminaires français, à Saint-Sulpice en particulier – était considéré comme de bonne qualité, quoique d'aucuns l'accusassent d'être trop livresque. Le Conseil de Paris, pour sa part, ne ménageait pas ses louanges :

L'établissement que vous dirigez est un établissement modèle qui fait la gloire de la Congrégation et qui forme de bons sujets pour les missions qui l'alimentent [...] Nous vous félicitons pour l'ordre que vous avez établi dans la maison et la propreté qui y règne et qui contribue tant à la santé des maîtres et des élèves¹⁹⁶.

Mais les relations avec certains vicaires apostoliques, comme celui du Sichuan, se dégradèrent assez sérieusement :

Le Conseil prend note d'une lettre de Mgr Perrocheau dans laquelle sa grandeur se plaint du mode d'enseignement suivi au Collège et d'une lettre de Mgr Perny¹⁹⁷ ***sur le même sujet. Mgr Perrocheau déclare dans sa lettre qu'il n'enverra plus désormais d'élèves au Collège de Pinang. Le Conseil a déclaré qu'un double de ces lettres serait envoyé au Conseil de Paris***¹⁹⁸.

N'oublions pas que ces prélats entretenaient, dans leurs missions de Chine, des séminaires auxquels celui de Penang risquait peut-être, dans leur esprit, de faire concurrence. Par ailleurs, les difficultés financières persistaient. Il semble cependant que les plantations du Collège aient commencé à rapporter¹⁹⁹. En 1855, le séminaire de Paris évoqua « *une*²⁰⁰ *crise financière assez sévère* », obligeant le Collège, dont les maigres réserves étaient épuisées, à faire un emprunt. Parallèlement, l'allocation du Collège variait d'une année sur l'autre, au gré des circonstances. De multiples démarches furent faites pour trouver des fonds supplémentaires, auprès de l'O.P.F notamment. Or l'afflux d'élèves rendit des agrandissements indispensables ; des constructions furent entreprises, notamment celle d'une nouvelle chapelle, plus grande²⁰¹. Le 28 juillet 1855, le Conseil autorisa « *l'élévation*

¹⁹⁴ Tu Duc, empereur d'Annam depuis 1845, ordonne la mise à mort des prêtres chrétiens en 1851. Deux ans plus tard, Philippe Minh, prêtre, ancien élève du Collège, est exécuté à Cai-Mong. Il est l'un des martyrs du Collège.

¹⁹⁵ On connaît de lui une lettre en latin, adressée à ses condisciples du Collège, après son départ, en 1859.

¹⁹⁶ ***DB 460 – 5, le Conseil de Paris à Messieurs les Directeurs du Collège de Pinang, Paris, 19 avril 1851 (reçue à Pinang en juin 1851).***

¹⁹⁷ ***Paul Perny, 1818-1907. Auteur d'un dictionnaire français-latin-chinois.***

¹⁹⁸ ***Procès-verbaux, 16 avril 1855.***

¹⁹⁹ « [...] Je ne vois rien de plus à vous dire sur les affaires du Collège. Seulement je crois qu'il serait prudent de ne pas dire à Paris que les revenus des terres du Collège suffiront bientôt à ses dépenses ; un confrère qui l'a entendu dire à un directeur et qui a ensuite vu de ses propres yeux la réalité me disait dernièrement qu'on ferait bien mieux de se taire. Vous sentez en effet que cela n'inspire pas beaucoup de confiance », vol. 314, n° 1442, Hong-Kong, M. Libois à M. Legrégeois, 25 septembre 1854.

²⁰⁰ *Lettre commune*, 28 juin 1855.

²⁰¹ « On a fait lecture au Conseil d'une lettre de Paris, permettant la construction d'une nouvelle chapelle. On a arrêté qu'elle serait placée dans le jardin des noix de muscade du côté de la chapelle actuelle », *Procès-verbaux*, 16 août 1852.

*des deux ailes du Collège et la prolongation de l'aile du sud*²⁰². » En mars 1856, on décida de construire une infirmerie mais l'autorisation ne fut donnée qu'en août 1863²⁰³. Le 8 juillet 1868, Victor Martin, âgé de cinquante-deux ans, mourut au Collège, où il était revenu, après son séjour en France. On peut lire, consigné dans le Procès verbal du 10 juillet 1868 : « *Le Conseil a noté que notre bien-aimé supérieur le Père Martin a été inhumé le 9 juillet à 8 h du matin dans le sanctuaire de notre chapelle à côté du maître autel.* » Cette disparition fut unanimement déplorée :

La triste nouvelle que vous nous avez transmise de la mort de votre digne supérieur nous a vivement affligés. Ses talents, son zèle, son dévouement racontés par vous feront, nous n'en doutons pas, une heureuse impression sur les lecteurs des annales de la Propagation de la foi ; aussi nous sommes-nous empressés d'envoyer au rédacteur de cette publication les détails que vous avez bien voulu nous transmettre²⁰⁴.

Le bilan du supérieurat qui s'achevait était plutôt favorable. Les relations entre les directeurs semblaient momentanément pacifiées. Les bâtiments avaient été agrandis et le confort amélioré. À Penang, le Collège général était reconnu et considéré comme une institution respectable. Certes, il continuait de soulever des polémiques au sein de la Société des Missions Étrangères. La pédagogie qu'on y menait, les dépenses qu'il occasionnait, le comportement des directeurs, de leurs élèves, prêtaient régulièrement le flanc aux critiques²⁰⁵. Mais il avait aussi, à Paris et à Rome, d'éloquents avocats qui rappelaient, à chaque nouvelle crise, combien il était utile aux Missions Étrangères :

Nous avons reçu votre lettre commune du 20 Janvier dernier contenant l'état du personnel du Collège de Pinang. Nous voyons avec plaisir que vous avez eu l'année dernière jusqu'à 137 élèves. Puissent-ils devenir un jour de bons prêtres capables d'établir solidement la foi chrétienne dans leurs pays. Jamais peut-être plus qu'aujourd'hui on n'a eu un si grand besoin d'un clergé indigène dans toutes nos missions, puisque presque partout on a une plus grande facilité pour prêcher l'évangile. De tout côtés on nous demande des ouvriers, et nous ne pouvons satisfaire qu'à une partie des demandes qui nous sont faites. Il faut évidemment chercher dans l'élément indigène le personnel que l'Europe ne pourra jamais fournir suffisamment²⁰⁶.

²⁰² Procès-verbaux, 28 juillet 1855.

²⁰³ « Notre séminaire a bien changé de face depuis l'an dernier. Nos bâtiments se sont allongés et élevés d'un étage. Notre séminaire n'est pas encore joli, mais il est présentable maintenant, si vous exceptez la chapelle, qui menace de tomber en ruine », vol. 340, n° 146, M. Laigre à M. Libois, 2 septembre 1856.

²⁰⁴ DB 460 – 5, le Conseil de Paris aux Directeurs du Collège de Pulo-Pinang, Paris, le 17 septembre 1868.

²⁰⁵ Voir, par exemple, la lettre du Conseil de Paris à Messieurs les directeurs du séminaire Pinang, Paris, le 15 novembre 1867, DB 460 – 5 : « Maintenant, Messieurs et chers confrères, vous voudrez bien nous permettre de vous signaler ici les différentes plaintes que, depuis plusieurs années nous avons pu entendre formuler contre notre collège général [...] Cette communication, si elle ne sert pas à faire corriger des abus existants, aidera à prévenir des abus possibles et à conserver à notre Collège général les sympathies de nos missions. »

²⁰⁶ DB 460 – 5, M. Ronseille à Messieurs les directeurs du séminaire de Paris, Pinang, le 13 mai 1867.

Enfin, l'arrivée d'élèves en provenance d'une dizaine de missions différentes, parlait en faveur du Collège : gagnant la confiance de nombreux vicaires apostoliques, il avait cessé²⁰⁷ d'être le *Collège des chinois* et méritait pleinement l'appellation de *Collège général*.

c. Renforcement de la centralisation romaine sous les supérieurs Laigre et Wallays

Il fallait désigner un nouveau supérieur. Conformément à l'usage qui s'était progressivement établi au Collège, les directeurs adressèrent sous pli leurs vœux individuels au séminaire de Paris²⁰⁸. Le Conseil prit sa décision le 15 juillet 1869 : « *Nous avons reçu les lettres que vous nous avez adressées au sujet de la nomination de votre supérieur. Nous croyons répondre à votre attente en désignant M. Laigre comme le nouveau supérieur du Collège*

²⁰⁹ *de Pulo-Pinang* . » Lors de cette consultation, on avait aussi pressenti les directeurs quant à la possibilité de ne nommer les supérieurs que pour une durée déterminée, en limitant leur mandat à trois ans. Il ne semble pas que la création d'un statut de supérieur « temporaire » ait séduit les intéressés. Le Conseil décida finalement de ne modifier en rien les attributions du supérieur du Collège : « *Nous n'avons pas cru devoir changer à cette occasion le mode suivi jusqu'ici pour l'élection de votre supérieur ni restreindre à une limite déterminée le temps du Supérieurat[...]*²¹⁰ . » Les archives témoignent de l'accroissement des échanges épistolaires entre Rome et Penang, via Paris, dès le début du supériorat de M. Laigre. En mars 1870, le supérieur de la rue du Bac demandait à Joseph Laigre d'établir « *pour qu'il l'envoie à Rome, un état des études faites au Collège et quels sont les livres classiques*²¹¹ . » L'influence intellectuelle du courant ultramontain français se fit nettement sentir dans la réponse. Les élèves ne recevaient plus que certains enseignements dans leur langue maternelle, afin qu'ils ne l'oublient pas et puissent encore, à leur retour, prêcher leurs compatriotes. La liturgie fut latinisée : on chantait désormais l'office grégorien. Le port de la soutane était exigé en toutes circonstances. Les premières allusions à la théologie thomiste, promue par Rome, qui remplaça progressivement, au Collège, celle de Liguori, apparaissent en 1880. Le règlement intérieur se transforma également. L'obligation de parler latin fut étendue. Chacune de ces évolutions reflétait l'ascendant croissant de l'administration romaine. Pie IX avait réorganisé et centralisé l'enseignement de la théologie, confiant aux jésuites la direction du Collège romain, ouvrant des séminaires, comme celui des spiritains à Saint-Louis-des-Français, en 1853. Les théologiens défendaient alors, généralement, la primauté du Souverain Pontife : la conception d'un gouvernement monarchique de l'Église était désormais fortement établie, même si certains la contestaient ou tentaient de l'atténuer. L'utilisation du latin et la liturgie grégorienne²¹² visaient à une uniformisation des

²⁰⁷ « Le séminaire de Pinang, dont le personnel se compose actuellement d'un supérieur et de six directeurs, compte cette année 124 élèves répartis en dix classes [...] Les missions qui nous envoient surtout des étudiants sont les missions du Yu Nan, de Canton, du Tong-king méridional, des trois Cochinchines, du Siam, de la Malaisie et de Birmanie », *Lettres Communes*, 25 juillet 1868.

²⁰⁸ « Lettre du Conseil de Paris en date du 18 février : Nous vous prions de nous envoyer chacun séparément par lettre le nom de celui que devant Dieu vous croyez le mieux convenir pour diriger le Collège [...] », *Procès-verbaux*, avril 1869.

²⁰⁹ DB 460 – 5, le Conseil de Paris aux Directeurs du Collège de Pulo-Pinang, Paris, le 15 juillet 1869. Notons au passage que la nouvelle ne fut connue à Penang que le 19 août : « Le Conseil note réception d'une lettre du Conseil de Paris en date du 15 juillet qui nommait le P. Laigre supérieur du Collège de Pinang », *Procès-verbaux*, 19 août 1869.

²¹⁰ DB 460 – 5, le Conseil de Paris aux Directeurs du Collège de Pulo-Pinang, Paris, 15 juillet 1869.

²¹¹ DB 460-5, à M. Laigre, supérieur du Collège de Pinang, 22 mars 1870.

²¹² Restaurée à Solesmes par Dom Guéranger. *Institutions liturgiques*, 1841-1844.

pratiques et des rites²¹³. Pour ce qui touchait à la spiritualité, s'opposant aux conceptions en partie héritées du jansénisme (gallican), on préconisait une relation personnelle et sensible avec Dieu, sous trois formes principalement : la dévotion au Sacré-Cœur, la confession et la communion aussi fréquentes que possible, la piété mariale. Dans tous ces domaines, les directeurs du Collège général appliquaient diligemment les préceptes de la hiérarchie romaine²¹⁴. La tendance à la centralisation s'observait également au sein des Missions Étrangères : en 1874, parut un nouveau règlement. Rédigé pendant le concile de Vatican I, il fut approuvé, provisoirement en 1870, et définitivement en 1890. Ce texte, confirmant le précédent règlement de 1847, maintenait le Collège général dans la catégorie des *établissements communs* de la Société, placé, en tant que tel, « *sous l'autorité et la direction du séminaire de Paris ; c'est lui qui en nomme les supérieurs et les directeurs, en approuve les règlements particuliers, fixe leurs allocations et contrôle leurs comptes* »²¹⁵. »



Directeurs du Collège de Pinang:
J. Chibaudel, J. Lammondain, J. Laizy, J. Mallays, J. Toussie, Girard.

²¹³ Cf. Claude Prudomme, *op. cit.* « Centralité romaine et frontières missionnaires. »

²¹⁴ « Le Conseil s'est occupé de la rédaction du catéchisme latin [...] ». « Le Conseil a été d'avis de faire la consécration solennelle au Sacré-Cœur de Jésus au jour indiqué par le Souverain Pontife. Le Conseil a décidé que la veille il n'y aurait pas classe le soir, pour permettre aux élèves de se confesser », *Procès-verbaux*, 20 mai et 10 juin 1875.

²¹⁵ *Règlement de la Société des Missions Étrangères*, Rome, *Propaganda Fide*, 1874, article 194. Parmi les autres « établissements communs », on trouve les procures des missions, chargées de gérer les budgets, les séminaires, les sanatoriums. Soulignons qu'à partir de 1866, un procureur des MEP résida régulièrement à Rome. Dans le règlement de 1874, il prit le titre de « Procureur général des Missions Étrangères », conformément au droit canon. Mais l'usage se maintint, dans la Société, d'appeler « Procureur général » le responsable de la procure de Hong-Kong, et ce jusqu'à l'Assemblée générale de 1950, qui lui attribua l'appellation d'« Économe général ».

[Figure n°3]

Enfin, grâce aux interventions du Saint-Siège, l'autorité institutionnelle des Missions Étrangères en Malaisie s'affermir. En 1827, Léon XII avait étendu à Singapour la juridiction des vicaires apostoliques de Siam, laquelle comprenait donc toute la péninsule malaise. Grégoire XVI, par sa bulle de 1838, *Multa Praeclare*, plaçait Malacca sous la juridiction du vicaire apostolique d'Ava et Pegu (Birmanie), déclenchant le schisme de Goa. En 1840, ce pape confirma officiellement le décret de Léon XII.

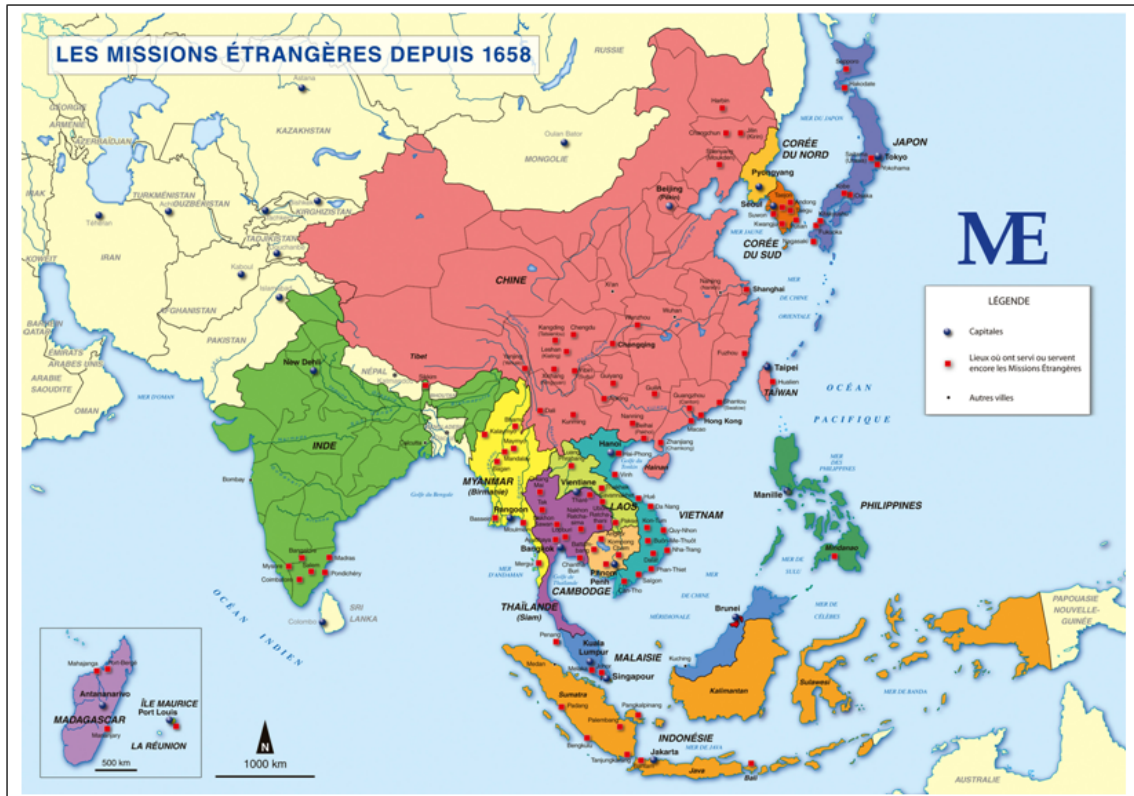
L'évêque métropolitain de Goa, furieux, avait alors menacé d'excommunication le clergé de Malacca et de Singapour, s'il se soumettait à une autre autorité que la sienne ! Il fallut attendre 1884 et le bref *Studio et Vigilantia* de Léon XIII, pour que soient confiées aux MEP les missions de Malacca et de Singapour (quelques paroisses portugaises restées sous la protection de Goa furent rattachées au diocèse de Macao). En 1887, la S.C. de la Propagande attribua l'appellation de *Péninsule malaise* au vicariat de l'Ouest Siam²¹⁶. Un an plus tard, Léon XIII rétablissait le siège épiscopal de Malacca²¹⁷, qui avait été désactivé en 1818, de sorte que le vicariat de la Péninsule malaise devint un diocèse, confié à Mgr Gasnier²¹⁸ : la péninsule malaise formait une circonscription ecclésiastique distincte de celles du Siam et de la Birmanie. L'âpre lutte opposant le Saint-Siège et le Portugal aboutissait à la victoire du centralisme romain. Le Collège général était devenu l'une des institutions les plus en vue de la principale société missionnaire catholique de Malaisie, reconnu par Rome et protégé par le séminaire de Paris. L'origine de ses élèves continuant de se diversifier (le premier élève japonais entra en 1869), la légitimité de l'appellation *Collège général* n'était plus contestable.

Mais parallèlement, les effectifs se mirent à fondre : l'utilité et la fonction même du Collège au sein des Missions Étrangères allaient être de nouveau gravement mises en doute. Comment expliquer cette nouvelle chute du nombre d'élèves ? Il y avait, tout d'abord, des causes « nationales ». La guerre de 1870 en France avait eu, entre autres, de sérieuses conséquences, pour les missions. L'aide financière provenant de l'OPF n'arrivant plus, on ne pouvait financer le voyage des étudiants vers Penang. Le précédent règlement des MEP datant de 1847 avait limité à douze par mission le nombre d'élèves envoyés à Penang aux frais de la Société ; les élèves surnuméraires restant à la charge de leurs vicaires apostoliques. Cette mesure avait été contestée par les directeurs du Collège, qui lui reprochait de n'être guère incitative : elle avait connu quelques dérogations. Devant la baisse générale des revenus de la Société, les vicaires apostoliques s'en tinrent strictement au nombre fixé par le règlement :

²¹⁶ En 1841, le bref pontifical *Universi Dominici Gregis* de Grégoire XVI avait divisé le vicariat apostolique du Siam en deux parts : Est-Siam et Ouest-Siam, qui était devenu un vicariat indépendant confié aux MEP.

²¹⁷ Lettre apostolique *In Indosinensibus*.

²¹⁸ Édouard Gasnier, 1833-1896, Évêque d'Eucarpie et vicaire apostolique de Malacca en 1878. En 1888, il est créé évêque de Malacca, avec faculté de résider à Singapour où il fut enterré.



[Figure n°4]

Nous avons reçu tout récemment quelques réclamations relatives à un point de notre règlement général dont l'observation a été négligée en ces dernières années. Cet article est l'art. 16 du ch. XII et concerne les frais de voyage et d'entretien des élèves supplémentaires au Collège de Pinang. Quelques missions ont continué à envoyer à Pinang et à y entretenir aux frais de la Société un nombre d'élèves supérieur à 12. Il nous paraît juste, après les réclamations qui nous ont été adressées de tenir désormais à l'observation stricte de l'article en question²¹⁹.

On tablait également sur une augmentation des ressources propres du Collège qui permettrait de diminuer ses allocations :

En continuant ainsi pendant quelques années encore à diriger dans cette voie votre cher collège, il nous est permis d'envisager dans un avenir qui ne saurait

²¹⁹ DB 460 – 5, le Conseil de Paris aux Directeurs du Collège de Pulo-Pinang, Paris, 10 mars 1873.

être fort éloigné, le moment où ses ressources particulières nous permettront sans porter aucune atteinte à sa vitalité, de diminuer graduellement les subsides que nous prélevons chaque année pour lui sur la mense commune. Les missions y gagneront alors une augmentation proportionnelle de leurs ressources en continuant à jouir comme par le passé des bons services que leur rend le collège général²²⁰.

Après 1870, les effectifs tombèrent en dessous de cent élèves. Il y avait 124 collégiens le 1^{er} mars 1870 : ils n'étaient plus que 99 en 1873, 89 en 1878, 87 en 1883²²¹. Il y a une autre explication à ce phénomène. Partout en Asie, à cette époque, les positions des Européens se consolidaient²²². Il n'est évidemment pas question de développer ici le vaste sujet des rapports entre mission et colonisation²²³. Si l'on s'en tient au Collège général, on voit que

²²⁰ DB 460 – 5, le Conseil de Paris aux Directeurs du Collège de Pulo-Pinang, Paris, 22 avril 1872.

²²¹ « Bulletin de l'œuvre des partants », AME, 1870-1884.

²²² a. La Cochinchine avait été cédée à la France en 1862 : le Cambodge était placé sous protectorat français l'année suivante. Francis Garnier s'empara d'Hanoï en 1873 tandis qu'au Japon, les édits anti-chrétiens étaient abolis. En 1876, Disraeli avait fait proclamer Victoria « impératrice des Indes ». En 1882, l'amiral Courbet bombardait Hué et imposa le protectorat français à l'Annam : une expédition fut lancée au Tonkin et, en 1897, Paul Doumer devint le premier Résident général d'Indochine. Quelques années auparavant, en 1893, le Siam avait cédé la rive gauche du Mékong à la France. Les Français imposèrent un protectorat à Madagascar en 1885. En 1884, les Anglais occupaient Mandalay : quinze ans plus tard, en 1899, ils signèrent avec les Russes un accord sur la Chine, tandis que les Américains énonçaient le principe de la « porte ouverte ». b. Plus près de Penang, en 1867, Malacca était rattachée aux Straits Settlements. Puis, par le traité de Pangkor de 1874, les Anglais reconnaissaient Raja Abdullah comme Sultan de Perak, en échange du protectorat sur Perak et Selangor. Le premier Résident anglais, William Birch, s'installa en 1874 : il fut assassiné un an plus tard lors d'une insurrection. Le protectorat britannique s'étendit par la suite à Negri Sembilan et Pahang, en 1888, puis au reste de la Malaisie par le traité de Bangkok de 1919. Les quatre régions (Perak, Selangor, Negri Sembilan et Pahang) furent regroupées et formèrent, en 1895, les « États malais fédérés », autonomes en théorie, mais administrés en réalité par le résident général britannique siégeant à Kuala Lumpur, qui dépendait lui-même du gouverneur des Straits Settlements (installé à Singapour). C'est d'ailleurs ainsi que Kuala Lumpur prit sa dimension de métropole gouvernementale. En 1919, le Siam transféra à la couronne britannique, par le traité de Bangkok, ses droits de suzeraineté sur Perlis, Kedah, Kelantan et Trengganu. La mainmise des Anglais sur la Malaisie était alors complète. Cf. Jacques Dupuis, *Singapour et la Malaisie*, Paris PUF, 1972, *op. cit.*, p. 37-44.

²²³ a. Nul ne conteste la collusion, plus grande peut-être qu'ils ne l'auraient voulue, des différents protagonistes de l'expansion européenne, marchands, militaires, missionnaires, surtout à la fin du XIX^e siècle. La formule de David Livingstone liant les « trois C », christianisme, commerce, civilisation, est-elle toujours pertinente ? En France, par exemple, le transfert de l'évangélisation dans de lointaines contrées s'explique aussi par la recherche de terres qui n'auraient pas été « contaminées » par les idées modernes, en réaction contre la déchristianisation, attribuée à la Révolution de 1789, à l'anticléricalisme. On dénonce souvent l'alliance, dans les colonies, du « sabre et du goupillon ». Mais au début de la colonisation du Cambodge, les missionnaires acceptèrent sans entrain, comme un mal nécessaire, l'appui de militaires français qu'ils jugeaient « voltairiens ». Cf. Annexes, Suppléments 2-1, « Jean-Claude Miche (1805-1873). Un évêque des Missions Étrangères en Indochine, aux prémices de la colonisation française. » Enfin, en Asie, au XIX^e siècle, le succès de la colonisation ne rime pas automatiquement avec celui de la christianisation, loin de là. b. « L'Alliance de la Croix et du commerce ? [...] Milieux missionnaires et entrepreneurs catholiques lyonnais sont sans doute convaincus que la civilisation repose à la fois sur le progrès économique et le triomphe de la vraie foi, et les missionnaires ne voient que des avantages au développement du commerce européen malgré les risques courus par la production autochtone. Pourtant ils ne pratiquent pas la confusion des genres [...] Stratégie missionnaire de la Propagation de la foi et stratégie économique de la Chambre de Commerce obéissent cependant à des logiques spécifiques même si elles peuvent conjoncturellement se rejoindre et se renforcer mutuellement. Elles ne se confondent pas de manière habituelle, ni dans la pensée de leurs concepteurs, ni dans la mise en œuvre sur le terrain de l'Asie Orientale », Claude Prudhomme, in *Lyon et les missions catholiques en Asie Orientale à l'époque contemporaine*, Cahiers d'histoire, t. XL, n° 3-4, Lyon, 1995, p. 243-247. c. La Conférence de Berlin de 1884, réunie par Bismarck, n'avait-elle pas garanti la liberté de conscience et la tolérance de toutes les religions dans les colonies, paraissant ainsi

les progrès de la colonisation, dans la deuxième moitié du XIX^e siècle, paradoxalement, contribuèrent plutôt à l'affaiblir, au moins temporairement. Certes, l'emprise des MEP sur la péninsule malaise s'était progressivement consolidée, en partie grâce à la *pax britannica*, ce qui ne pouvait nuire au Collège. Des missionnaires s'étaient d'ailleurs enhardis : en 1875, le Père Allard²²⁴ créa la mission de Taïping à Pérak et bâtit une église pour les catholiques chinois. En 1882, une autre mission fut fondée, pour les Tamouls, à Bagan Serai (Pérak). Mais, les progrès de la colonisation ayant mis un terme aux persécutions religieuses, les vicaires apostoliques n'avaient plus aucune raison d'envoyer leurs séminaristes à Penang ; d'autant moins que leur santé y était souvent mise à rude épreuve par un climat malsain et de fréquentes épidémies. Ils préféraient donc développer sur place leurs propres séminaires, qu'ils pouvaient contrôler plus aisément et qui leur revenaient moins cher. Puis, la soudaine recrudescence des persécutions au Vietnam fit provisoirement croître le nombre d'élèves, selon un processus déjà observé, mais qui se répétait alors pour la dernière fois. En 1884, un an après un massacre de chrétiens à Binh Dinh, en Annam, les séminaristes de cette région arrivèrent en grand nombre. Il y avait 94 élèves en 1884, 125 l'année suivante, venus du Vietnam, mais aussi du Japon, de Corée, de plusieurs régions de Chine, de Thaïlande, de Birmanie, de Malacca ; en tout de onze missions différentes. Le Conseil décida d'ériger une stèle à la mémoire du fondateur du Collège, Claude Letondal, mais aussi d'anciens directeurs morts en mission et de confesseurs de la foi, comme Eugène Conforti, l'un des premiers directeurs du Collège²²⁵. L'embellie ne fut que de courte durée. En dix ans, entre 1887 et 1893, la France rassemblait le Cambodge, le Laos, et le Vietnam tout entier sous l'autorité d'un gouverneur général, créant l'Union indochinoise²²⁶. Simultanément, l'effectif des élèves du Collège général plongeait. Malgré cette tendance inquiétante, le successeur de Joseph Laigre, Edmond Wallays, décida d'agrandir les bâtiments du Collège. Le Père Laigre s'était éteint au Collège, le 15 avril 1885 :

Le Conseil prend note de la mort du très cher et vénéré P. Laigre, son P.

supérieur, décédé d'une attaque d'apoplexie hier soir à 19 h ¼ dans la 68^e année de son âge. Il est mort après 16 ans de supériorat et 36 ans de travail apostolique dédiés à son cher Collège. Le Conseil conformément au Règlement a reconnu le P. Wallays, le plus ancien Directeur, comme supérieur par intérim²²⁷.

Déjà, le nombre d'élèves recommençait de diminuer, mais le supérieur avait eu, avant de mourir, la satisfaction de voir le Collège – auquel il avait consacré plus de la moitié de son existence – se remplir à nouveau ce qui, une fois de plus, attestait de son utilité en cas de ne pas vouloir privilégier les missionnaires chrétiens ? Dans les faits, « la tendance qui l'emporte est bien celle d'une association étroite entre colonisateurs et missionnaires et cela jusqu'au lendemain de la Seconde Guerre mondiale. Qu'ils l'expriment dans des références laïques ou religieuses, les Européens partagent la conviction d'une responsabilité historique à assumer », Claude Prudhomme, *Missions chrétiennes et colonisation, XVIe-XXe siècle*, Paris, Cerf, 2004, p. 88.

²²⁴ Marie Allard, 1824-1898.

²²⁵ « Enfin, le Conseil a décidé d'ériger dans la chapelle une pierre commémorative à M. Cl. Letondal, fondateur du Collège décédé en 1813, à M. Lolivier 1^{er} Sup. mort en 1833 et aux directeurs dont les corps ne reposent pas dans notre chapelle : MM. Droutin, Pupier, Conforti, précédemment confesseur de la foi en Chine, Dupin et Lamiral », *Procès-verbaux*, 23 octobre 1883.

²²⁶ Elle prit, en 1897, le nom de Gouvernement général de l'Indochine.

²²⁷ *Procès-verbaux, 16 avril 1885. « Le Conseil prend note de la sépulture du cher P. Laigre, en présence de toute la communauté et de tous les confrères de la mission alors présents à Pinang. Le corps a été inhumé dans le sanctuaire, du côté de l'épître, à gauche du P. Greiner. Les deux communautés de frères et de sœurs sont venues témoigner leur sympathie et joindre leurs prières aux nôtres », Procès-verbaux, 21 avril 1885.*

crise dans les missions. Sans doute est-ce la raison pour laquelle Edmond Wallays, tout juste nommé supérieur²²⁸, décida d'entreprendre la construction d'un nouveau bâtiment. À peine un mois après la mort de M. Laigre, l'agrandissement du Collège était déjà à l'ordre du jour. Le conseil de Paris fut consulté sur les plans du futur établissement. Ce serait un bâtiment en pierre, à arcades, dans le style colonial britannique, à trois corps de logis ouvrant sur une cour plantée d'ansennas, vaste et solennelle. L'accord était donné en mars 1886. D'autres travaux avaient été prévus, du vivant de Joseph Laigre : on avait envisagé, un an avant sa disparition, de bâtir une chapelle à Tanjung-Bungah, la villégiature du collège, surnommée *Mariophile*. Cette chapelle, dédiée au Sacré-Cœur, fut érigée en une année. Le maître autel était surmonté d'une statue, offerte par le gouverneur de la colonie, Sir Frédéric Weld. Cet édifice qui, contrairement aux bâtiments du Collège à Pulo-Tikus, existe toujours, fut inaugurée en juillet 1885 : « *La bénédiction de la nouvelle chapelle de Mariophile a eu lieu le 13 juillet dernier. C'est Mgr Gasnier qui y présidait* ²²⁹ . »

On pouvait s'attendre à la réaction des autres missions. Pourquoi ces agrandissements dispendieux pour la Société, quand le nombre des élèves ne cessait de s'amenuiser ? À Paris, les directeurs du séminaire durent faire face à la désapprobation de plusieurs vicaires apostoliques. Car les effectifs, loin de se stabiliser, continuaient de chuter ce qui, par voie de conséquence, appelait une réduction du nombre de directeurs affectés au collège et une sélection plus sévère des élèves :

Votre communauté va se trouver réduite à 30 ou 40 élèves : pas d'espoir que ce chiffre s'élève, du moins de sitôt. Il y a plutôt à craindre de le voir diminuer. Dans ces conditions, il me semble impossible que vous restiez 7 directeurs au Collège. Restez 3 ou 4 à mon avis, que ce soient les anciens, vous, le P. Gérard et le P.

Laumondais, peut-être un 4^{ème} ? Et que les autres s'agrègent à la mission de leur choix. Le Collège se trouvera comme il était à ses débuts et qui sait si dans quelques temps il ne se relèvera pas ? En tous cas, élaguez sérieusement tous ceux des élèves dont l'esprit ou le cœur ne seraient pas bons. Quant à vous, cher P. Wallays, bon courage. Il y a 30 ou 40 ans que ce qui s'accomplit aujourd'hui aurait pu arriver²³⁰.

I-3. Le Collège général du clergé indigène (1895-1945)

a. Incertitudes : un établissement devenu inutile, faute d'élèves

Dès avril 1874, les directeurs de Penang avaient adressé à Paris une lettre en forme de plaidoyer pour leur établissement²³¹. Elle répondait à la préoccupation qu'exprimaient, depuis un ou deux ans, les membres du Conseil parisien quant à l'avenir du Collège général. Qu'apportait-il, que n'offraient pas les autres séminaires de la société ? Permettant

²²⁸ « Oh, avec quel plaisir je vous donne pour la première fois ce titre nouveau qui vous va si bien ; et comme je vous félicite ! Vous prenez les rennes du commandement dans des conditions excellentes : vous avez eu en effet l'unanimité des suffrages ce qui, je crois, arrive bien rarement dans les élections. C'est là une nouvelle preuve des bons rapports et de l'harmonie qui règne entre vous tous », DB 460-5, M. Chibaudel à M. Wallays, 3 août 1885.

²²⁹ *Procès-verbaux*, 18 août 1885.

²³⁰ **DB 460-6, P. Chibaudel au P. Wallays, Paris, 26 novembre 1894.**

²³¹ Vol. 339, Les professeurs du Collège général au séminaire de Paris, Penang, 28 avril 1874.

la confrontation des cultures les plus éloignées, il favorisait l'émulation entre des élèves originaires de pays différents : « *Et c'est ainsi qu'au contact de nationalités diverses le caractère des élèves non seulement s'amende, peu à peu, mais encore se perfectionne et se complète.* » La méthode avait fait ses preuves, si l'on en croit certains témoignages autorisés : « *La fleur du clergé indigène, nous écrivait en 1872 un provicaire de Chine, ce sont les élèves de Pinang.* » Ne produirait-elle pas de meilleurs résultats, si l'on réservait le Collège à des étudiants déjà avancés :

***En faveur du grand séminaire, on pourrait ajouter que les élèves qui y seraient envoyés, ayant déjà fait chez eux leurs premières études, et étant d'un âge plus avancé, seraient déjà bien éprouvés chez eux, en conséquence on peut espérer que tous ou à peu près tous persévéraient dans leur vocation*²³².**

Tel était bien, au fond, l'idée des directeurs : faire du Collège une école supérieure, réservée exclusivement aux meilleurs éléments reçus dans les autres séminaires, lesquels se cantonneraient dans les rudiments de latin, de catéchisme et feraient le tri entre les vocations fiables, adressées à Penang, et les autres. À Paris aussi, on cherchait des solutions pour sauver le Collège. S'opposant à ce que certains directeurs réclamaient, le Conseil se refusa à décréter l'obligation, pour les missions, d'envoyer davantage d'élèves à Penang :

***Comme vous, Messieurs, nous avons bien remarqué la diminution du nombre des élèves de cette année. Pour augmenter ce nombre, vous demanderiez que chaque mission eût le droit d'envoyer outre les douze élèves de latinité, un nombre indéfini d'étudiants pour les cours de Philosophie et de Théologie. Nous ne saurions donc pour ce qui nous concerne, vous faire compter sur ce moyen qui n'est pas légal*²³³.**

Ce moyen reviendrait à grossir les effectifs, certes, mais de façon artificielle. De plus, toute mesure coercitive était à éviter, pour ne pas déclencher une vague de protestations. En revanche, la rue du Bac préconisa, dès septembre 1874, une révision de la fonction du Collège général, afin qu'il se distinguât clairement et légitimement des autres séminaires de la société :

***Le seul bon, le seul efficace, à notre avis, c'est de rendre de plus en plus pour l'instruction et l'éducation, le Collège Général incontestablement supérieur à tout ce que nous avons ailleurs dans la Société*²³⁴.**

En janvier 1875, le projet de réforme se précisa. Les Pères du séminaire de la rue du Bac dévoilèrent une intention qui, en fait, avait déjà mûri. Le collège de Penang, devenu grand séminaire, serait chargé de l'enseignement supérieur. Les élèves viendraient s'y perfectionner dans leurs études ecclésiastiques, ébauchées dans les séminaires des autres missions :

²³² *Idem.*

²³³ DB 460-5, le Conseil de Paris aux Directeurs du Collège de Pulo-Pinang, Paris, 8 septembre 1874.

²³⁴ *Idem.* « Dans tous les cas, pour assurer sa prospérité et son développement, pour le rendre autant que possible général par le fait comme il l'est par le nom, il nous paraît hors de doute que les expédients ne sauraient suffire. Le vrai, le seul moyen d'arriver à ce but, c'est de rendre le collège non seulement utile, mais presque nécessaire pour nos missions et il sera tel, ce nous semble, quand il offrira à nos Vicaires apostoliques un grand séminaire tellement bien organisé que les neufs dixièmes de nos missions ne pourraient arriver à l'imiter même au prix des plus grands sacrifices », DB 460-5, le Conseil de Paris aux Directeurs du Collège de Pulo-Pinang, Paris, 14 décembre 1874.

En 1870, nos évêques ont discuté à Rome la question du séminaire général et se sont prononcés pour son utilité et sa conservation dans notre Société. Nous avons songé à transformer Pinang en grand séminaire avec Théologie, Philosophie, et seulement un cours supérieur de latinité pour les élèves qui ne seraient pas suffisamment formés. Il ne devrait y avoir exceptionnellement les autres classes qu'en faveur des missions qui, à cause des persécutions ou d'autres raisons de force majeure, ne pourraient pas former leurs élèves chez elles. Dans notre esprit, il doit en être ainsi si on veut former un grand séminaire entièrement sérieux et pour la science et pour l'esprit ecclésiastique²³⁵.

Ce raisonnement paraît avisé. Pourtant, à Penang, certains missionnaires, tel M. Laigre, se montrèrent dubitatifs. Les vicaires apostoliques se résigneraient-ils à n'avoir, dans leurs missions, que l'équivalent de petits séminaires ?

Mgr Charbonnier rappelle tous ses élèves aussitôt qu'ils ont fini leur philosophie. Est-il possible d'espérer que la circulaire projetée sera du goût de sa grandeur et lui fera complètement changer sa manière d'agir ? Pour moi, je n'en crois rien²³⁶.

Il n'avait pas tort. Le supérieur du séminaire de la rue du Bac, Prosper Delpech, en fit le constat, non sans regret :

Depuis un an, la diminution progressive du nombre des élèves pesait comme un cauchemar sur mon esprit. J'aurais voulu trouver un moyen de repeupler notre cher collège. Je n'ai pu me résoudre à entreprendre une démarche auprès de nos vicaires apostoliques, parce que j'ai toujours à craindre d'obtenir un résultat opposé et au lieu d'obtenir l'augmentation du nombre des élèves, de provoquer un vote de suppression du Collège. D'après mes informations, nos évêques tiennent essentiellement à donner chez eux à leurs élèves la formation théologique. On n'aurait pu leur proposer le Collège que comme une maison de haut enseignement secondaire pour l'élite de leurs élèves. Enfin, que la sainte volonté de Dieu soit faite, en ceci comme en toutes choses²³⁷.

La diminution des effectifs se poursuivait inexorablement. Se sentant surnuméraires, des directeurs demandèrent à partir :

Nous n'avons pas été surpris d'apprendre que quelques-uns des directeurs du Collège avaient exprimé le désir d'aller travailler dans quelques-unes de nos missions. Ce désir procède, nous le savons, non pas du dégoût de la situation qui leur avait été faite, mais uniquement du manque de travail suffisant pour occuper huit professeurs au Collège, tandis que beaucoup de missions manquent d'ouvriers pour les travaux les plus indispensables²³⁸.

En définitive, l'alternative qui se présentait alors était la suivante : soit accepter la disparition du Collège général, soit le transformer, au plus vite, en une institution supérieure aux autres séminaires des missions. L'hypothèse de la suppression fut envisagée très sérieusement

²³⁵ DB 460-5, le Conseil de Paris aux Directeurs du Collège de Pulo-Pinang, Paris, 11 janvier 1875.

²³⁶ Vol. 339, M. Laigre à M. Pernot, Penang, 4 avril 1875. Eugène Charbonnier, 1821-1878, évêque de Domitopolis, vicaire apostolique de Cochinchine orientale.

²³⁷ DB 460-6, P. Delpech au P. Wallays, Paris, 12 octobre 1893.

²³⁸ DB 460-6, P. Delpech et Hinard, pour le Conseil au P. Wallays, Paris, 16 Janvier 1894.

à partir de 1890, le déclin du nombre d'élèves étant désormais considéré comme inéluctable²³⁹. Pour expliquer la crise, la cause principalement retenue était l'ouverture, dans les missions, de séminaires bien pourvus en personnel, formant eux-mêmes le clergé indigène et en état de se substituer au Collège de Penang :

La dégringolade du Collège Général provient du nombre toujours croissant de missionnaires qui permet enfin aux Vicaires Apostoliques de se passer de vous : ce qu'ils désiraient depuis longtemps. Leur clergé indigène y gagnera-t-il ? Qui sait si dans un avenir plus ou moins lointain, il n'y aura pas un revirement d'opinion en faveur du Collège Général ? Chi lo sa²⁴⁰ ?

Pouvait-on compter durablement sur cette abondance « *d'ouvriers apostoliques* » ? En France, depuis 1875, les républicains avaient progressivement conquis le pouvoir. La Société des MEP, pour avoir rendu de signalés services à l'État, en Cochinchine notamment, n'eut pas à souffrir des lois laïques de 1880 (puis de 1901), hostiles aux congrégations religieuses ; toutefois, l'avenir était incertain :

Nous traversons des temps très difficiles et notre situation ici est toujours très précaire. L'horizon est plein de menaces contre l'Église et les congrégations. Il ne faudrait pas qu'un incident change ces menaces en triste réalité. Dieu nous sauvera par la prière²⁴¹.

Si les MEP ne figuraient pas au nombre des congrégations interdites, elles n'échappèrent pas à la loi sur le service militaire, devenu obligatoire, y compris pour les membres du clergé, depuis le 15 juillet 1889. Dans une *lettre commune* de 1885, le Conseil de Paris s'en inquiétait déjà ouvertement, en particulier à cause du risque qu'elle faisait peser sur le recrutement de jeunes aspirants missionnaires :

Comme vous le savez, notre situation en France s'aggrave de jour en jour ; nous sommes actuellement sous la menace d'une loi militaire qui aura pour effet de tarir ou, du moins, de diminuer grandement la source des vocations ecclésiastiques et, partant, d'empêcher le recrutement des missionnaires. En face de ce péril, nous croyons qu'il est du devoir de tous les supérieurs de missions d'entrer de plus en plus dans l'esprit de notre société, de s'occuper avec une activité nouvelle de la formation du clergé indigène et de le mettre à la hauteur des besoins toujours croissants de leurs vicariats. Tant que l'épreuve durera, il faudrait que les missions fussent capables de suppléer à ce que le séminaire ne pourra faire pour elles²⁴².

Cette lettre est importante, car elle contient, en germe, l'ensemble des réflexions qui poussèrent le Conseil, dix ans plus tard, à décider la réforme du Collège général de Penang : de nouveaux besoins apparaissaient dans les missions, le but premier de la Société étant la formation du clergé indigène, chacun devait s'y employer, car les missionnaires français

²³⁹ « Comme le nombre d'élèves du Collège général tend continuellement à diminuer, et que l'avenir ne semble pas donner d'espérance de voir ce déclin s'arrêter, le Conseil a considéré quels moyens il y aurait à employer pour remédier à cette situation. Il a été décidé qu'on exposerait cet état de choses à M. le Sup. du séminaire de Paris », *Procès-verbaux*, 28 juin 1892.

²⁴⁰ DB 460-6, P. Chibaudel au P. Wallays, Paris, 26 novembre 1894.

²⁴¹ DB 460-5, M. Delpech au P. Wallays, Paris, 28 juillet 1887.

²⁴² *Lettre commune*, 1885, p. 52. Jean Rousseille (1832-1900) supérieur à partir de 1880, en remplacement de P. Delpech et Henri Armbruster (1842-1896), secrétaire depuis 1883, supérieur en 1895.

risquaient de manquer²⁴³. La suite prouva qu'on avait eu raison de s'alarmer. En 1894, le Conseil de Paris convint, dans une autre circulaire, « *qu'il n'est guère permis d'espérer que nous puissions éviter une diminution dans le chiffre de nos aspirants* ²⁴⁴ ». L'obligation de faire un service militaire long d'un an, puis de deux ans²⁴⁵ perturba le recrutement, puisqu'il fallait, selon les cas, interrompre les études ecclésiastiques – la fréquentation du milieu militaire n'étant pas sans présenter, selon certains, de grands dangers pour les vocations –, ou différer d'autant les départs en mission, ou encore accepter le retour en France de jeunes missionnaires, appelés dans leurs régiments :

***En permettant la situation qui est faite au clergé de France, par la nouvelle loi militaire, Dieu nous demande un nouvel effort dans les sens de notre institution première et tout nous permet d'espérer qu'il bénira ce qui sera entrepris pour former, dans les missions elles-mêmes, les auxiliaires indispensables à son œuvre et qu'on ne peut plus espérer d'ailleurs en nombre suffisant*²⁴⁶.**

C'est donc finalement à cause de la situation en France, – lois laïques, service militaire, crise des vocations –, que le Collège général de Penang retrouva de l'intérêt aux yeux de tous. En attendant la grande réforme, le nombre d'élèves continuait de diminuer : ils étaient trente-deux en 1894. Le Conseil décida de réduire l'allocation du Collège et de n'y laisser que quatre professeurs, les trois autres étant envoyés dans d'autres missions où ils seraient plus utiles. En 1895, les élèves n'étaient plus que dix-neuf, perdus dans les longs corridors du bâtiment neuf édifié par M. Wallays, avec trois directeurs seulement :

***Vous resterez trois directeurs pour 19 élèves, c'est bien suffisant. À l'heure où vous arrivera cette lettre, vous aurez déjà reçu la circulaire aux Vicaires apostoliques à propos du Collège de Pinang. En somme, on propose aux Vicaires apostoliques la transformation dont il a été question depuis près de 90 ans*²⁴⁷.**

²⁴³ « De 1831 à 1875, la courbe des ordinations avait connu flux et reflux, mais à partir de 1861, une amélioration sensible s'était fait jour avec un pic de 16 820 ordinations en 1875. À partir de cette date, s'amorçait une décline spectaculaire qui se poursuivit jusqu'en 1914 avec cependant des redressements momentanés et limités durant les années 1882-1888 et 1894-1901 [...]. En 1876, les grands séminaires abritaient 12 166 étudiants et en 1880 seulement 8 400. Si en 1900-1901 le chiffre était remonté à 9 237, en 1913-1914, il chutait à nouveau à 5 200 », in Marcel Launay, *Les séminaires français aux XIX^e et XX^e siècles*, Paris, Cerf, 2003, p. 116-117. Sur la crise des vocations, voir in Annexes, Suppléments 2-2, « Vocations, prospecter ou convaincre ? Crise du recrutement et dilemmes de la propagande aux Missions Étrangères de Paris (1930-1950). »

²⁴⁴ *Lettre Commune*, 1894, p. 139. « La triste loi militaire du 15 juillet 1889 est un lourd fardeau, non seulement par le service actif qu'elle impose aux enfants du sanctuaire, mais encore à cause des préoccupations multiples et pour ainsi dire incessantes, causées par les nombreuses formalités qu'elle entraîne, soit avant, soit après l'accomplissement de l'année de service. Le séminariste n'est complètement libéré de ces formalités qu'à l'âge de 45 ans. Il peut donc arriver qu'un missionnaire soit, pendant de longues années, inquiet de ce chef, par l'envoi de pièces émanées de son bureau de recrutement. C'est ce qui vient de se produire dans une de nos missions. Un jeune missionnaire de la classe 1889 a reçu, par l'entremise du ministre de France, l'ordre de son commandement d'aller rejoindre son corps, afin d'y accomplir les deux années de service dont il avait obtenu la dispense conditionnelle », *Lettres communes*, 1910, p. 175.

²⁴⁵ « La loi du 15 juillet 1899 avait contraint les séminaristes jusque-là dispensés, d'accomplir à l'instar des étudiants un service actif d'un an au lieu de trois ans pour les autres conscrits [...], la loi du 21 mars 1905 supprima toutes les exemptions et généralisa la durée du service militaire à deux ans. Les séminaristes furent donc soumis au régime commun qui, en août 1913, devint celui des trois ans », in Marcel Launay, *Les séminaires français aux XIX^e et XX^e siècles*, Paris, Cerf, 2003, p. 130-131.

²⁴⁶ *Lettre Commune*, 1894, p. 140.

²⁴⁷ *DB 460-6, M. Chibaudel à M. Wallays, Paris, 20 juin 1895.*

b. Réforme : Collège central des Missions Étrangères ou séminaire pontifical ?

Le Collège général était trop étroitement imbriqué dans l'histoire des Missions Étrangères, depuis la fondation de la Société, pour que l'éventualité de sa fermeture ne fût, implicitement, interprétée comme l'aveu d'un échec. C'eut été aussi une marque d'ingratitude, pour cet établissement que nombre de missionnaires tenaient pour « *l'une des plus belles institutions de notre Société et comme un précieux lien de communication entre nos diverses missions* »²⁴⁸.

À Paris, une résolution avait été enfin prise. Non seulement on ne fermerait pas le Collège, mais on s'efforcera de convaincre l'ensemble des vicaires apostoliques de le considérer, désormais, comme une école des hautes études ecclésiastiques, destinée aux meilleurs élèves de leurs séminaires :

Je vais vous annoncer une nouvelle qui vous fera plaisir ; c'est que le Conseil de Paris va enfin s'occuper du Collège de Pinang auprès des vicaires apostoliques, et leur proposer, tout en conservant ce qui existe, de fonder à Pinang une École des Hautes Études²⁴⁹.

Cette décision avait été mûrement réfléchie, d'où sa lenteur. Moyennant quoi, elle fut fermement tenue. Elle fut tout d'abord facilitée par le soutien sans faille de la *Propaganda Fide*, qui entendait, depuis l'encyclique *Neminem Profecto*, promouvoir le rôle du clergé indigène dans les missions :

J'espérais qu'un certain nombre entrerait pratiquement dans l'idée proposée laquelle est aujourd'hui manifestement l'idée du Saint-Siège. La Propagande insiste (j'en ai des preuves multiples) auprès des supérieurs des missions, pour le relèvement du clergé indigène. Or le Collège général est le moyen tout indiqué pour arriver au but proposé par le Saint-Siège, car on peut faire là, et là seulement, ce qui serait impossible dans le très grand nombre des missions particulières, faute d'un personnel suffisant²⁵⁰.

Depuis son avènement, en 1878, Léon XIII n'avait de cesse que le clergé indigène ne soit mieux formé, puis reconnu apte à se substituer, en cas de nécessité, aux missionnaires européens²⁵¹. En 1893, la *Propaganda Fide* publiait l'instruction *Cum Postremis*, au sujet du clergé indigène en Inde²⁵² ; la même année, Léon XIII annonçait, par sa lettre apostolique *Ad extremas*, la création à Kandy (Ceylan) d'un « *séminaire central* », confié aux jésuites, afin que le clergé indigène, « *soit convenablement formé aux fonctions sacerdotales, qu'il soit capable, non seulement d'aider les missionnaires, mais de convenablement gérer par* »

²⁴⁸ DB 460-6, P. Delpech et Hinard, pour le Conseil au P. Wallays, Paris, 16 janvier 1894.

²⁴⁹ DB 460-6, M. Chibaudel à M. Wallays, Paris, 29 avril 1895.

²⁵⁰ DB 460-6, M. Delpech à M. Wallays, Paris, 30 octobre 1896.

²⁵¹ Au sujet de l'*indigénisation*, Cf. Claude Prudhomme, *Stratégie missionnaire du Saint-Siège sous le pontificat de Léon XIII* (1878-1903), *op. cit.*, École française de Rome, 1994, p. 251 et s.

²⁵² « Le modèle proposé est donc une sorte de retour aux sources qui préconise la constitution d'Églises *indigènes* organisées autour d'un clergé *indigène* et sous l'autorité d'évêques *indigènes*. Il s'appuie à nouveau sur la référence aux Apôtres [...]. Ce discours n'est pas réservé à l'Inde. La même préoccupation est exprimée dans la correspondance avec les Églises de Chine et d'Indochine, et les vicaires apostoliques jugés trop peu entreprenants en matière de formation d'un clergé local sont l'objet de rappels à l'ordre sans ambiguïté », in Claude Prudhomme, *op. cit.*, « Les cadres locaux et les ministères consacrés dans les jeunes Églises », p. 284.

eux- mêmes les intérêts de la religion dans leur propre cité²⁵³ . » Ces faits n'avaient évidemment pas échappé aux membres de la Société des Missions Étrangères :

Tout le monde ici regrette l'effondrement du pauvre Collège de Pinang, qui n'a pas démerité de la Société, et dont le seul tort est qu'on n'a plus besoin de lui. Et, coïncidence curieuse, il tombe juste au moment où, sur les ordres du St Père, on vient de fonder un séminaire général pour toutes les missions des Indes²⁵⁴.

N'est-ce pas un lapsus révélateur, qui fait intituler « général », le séminaire « central » de Kandy ? Son auteur, François Chibaudel, alors directeur des aspirants missionnaires, à Paris, voyait bien l'avenir du Collège général de Penang préfiguré dans la nouvelle institution « centrale » voulue par le pape, en Inde. L'élévation du niveau d'instruction des prêtres était une préoccupation constante du Saint-Siège, à une époque où la connaissance, le savoir scientifique notamment, s'étendaient rapidement ; où, en France, les congrégations enseignantes étaient contestées, l'école laïque promue par l'État :

C'est que ce grand pape, dont les vues sont si élevées, est profondément convaincu que l'instruction du clergé est le moyen indispensable pour rendre l'action de l'Église sur la société véritablement forte et efficace. Et qu'on ne pense pas que les exhortations de Léon XIII ne visent que les clergés de la vieille Europe. Plusieurs de ses instructions sur ce sujet sont adressées aux églises d'Amérique, et sa lettre du 24 juin 1893, prouve qu'il a aussi pensé aux missions d'Indes et d'Extrême-Orient²⁵⁵.

Dans les colonies aussi, le niveau d'instruction avait progressé ; en particulier celui des colons, de plus en plus nombreux. Or, du fait de la pénurie de missionnaires européens, c'est au clergé indigène qu'il reviendrait de représenter l'Église, de prêcher, d'administrer les sacrements. Il ne faisait donc aucun doute que la transformation du Collège de Penang en un établissement d'enseignement supérieur présentât tous les avantages. D'une part, elle répondait exactement à la demande du Saint-Siège, en contribuant à élever le niveau de formation des futurs clercs indigènes ; d'autre part, elle permettrait de sauver le Collège en lui confiant une nouvelle tâche, distincte de celle des séminaires locaux :

Aujourd'hui nous avons, si nous le voulons, une magnifique occasion d'introduire chez nous, en réorganisant notre Collège général, une amélioration qui sera aussi agréable au Saint-Siège et à la Sacrée Congrégation de la Propagande, qu'utile à notre propre Société²⁵⁶.

La circulaire de Paris du 24 mai 1895 donne d'importantes précisions. Il s'agirait de créer une « maison d'études secondaires un peu plus soignées ». On y conserverait quelques classes élémentaires, dans un local séparé, pour rendre service aux missions qui ne « possèdent pas les éléments pour fonder un séminaire convenablement pourvu [...] et leur conserver la faculté d'envoyer pour un temps leurs élèves à Penang²⁵⁷ . » Comment les vicaires apostoliques allaient-ils réagir ? Il semble que la grande majorité d'entre eux, que

²⁵³ Le siège apostolique et les missions, Textes et documents pontificaux, t. I, UMC, Paris-Lyon, p. 20-23.

²⁵⁴ DB 460-6, P. Chibaudel au P. Wallays, Paris, 20 mars 1894. François Chibaudel, 1843-1899.

²⁵⁵ Lettres communes, 1894, p. 173.

²⁵⁶ Lettres communes, 1895, p. 174.

²⁵⁷ Lettres communes, 1896, p. 194.

la *Propaganda Fide* avait dûment exhortés à se soucier de la question du clergé indigène²⁵⁸ ait, du moins en apparence, souscrit au projet de transformation du Collège :

Nous n'avons pas encore en main toutes les réponses à la circulaire. Toutes celles qui nous sont parvenues applaudissent à la proposition, mais si l'on doit se borner à des encouragements purement platoniques, cela n'aboutira pas à grand-chose²⁵⁹.

En effet, il était préférable de faire vite, ne serait-ce que parce que l'on disposait toujours des locaux adéquats :

Nous faisons simplement observer ici combien il serait avantageux de hâter un peu l'exécution de cette mesure, afin de ne pas nous exposer à perdre, d'une façon ou de l'autre, les bâtiments spacieux et salubres que nous possédons à Penang.

Or, à cause des frais d'entretien, rien n'était acquis de ce côté, comme l'indique cette proposition, émanée du supérieur même du collège, quelques années plus tard : il fut alors brièvement question de vendre les bâtiments du Collège à de riches négociants chinois, pour déménager dans une villa non éloignée, dont les dimensions auraient été mieux adaptées au petit effectif des élèves et des professeurs :

Vous connaissez notre situation ; nous habitons un très vaste bâtiment capable de contenir 150 élèves et nos vingt élèves s'y trouvent comme perdus. De riches Chinois étant en quête d'un hôpital spacieux, qui soit exclusivement à eux, nous ont offert d'acheter le collège et ses alentours, depuis la mer jusqu'au sentier qui conduit au cimetière catholique de Pulo Tikus [...] Voici ce qui me détermine à accueillir la demande des Chinois. L'avenir du Collège paraît de plus en plus incertain²⁶⁰.

Cette suggestion n'eut pas de suite. Mais elle en dit long sur les doutes, voire le découragement, qui s'étaient installés. Le projet de transformation du Collège n'était tout de même pas sans susciter de sérieuses réserves chez certains. En 1896, le Conseil de Paris dressait ce bilan :

Dix évêques de notre Société avaient approuvé, en principe, le projet de notre circulaire [du 24 mai 1895], mais en considéraient l'exécution immédiate comme impossible, du moins pour leurs missions respectives. Deux évêques repoussaient nettement le projet. Les autres n'ont pas fait connaître leur sentiment d'une manière positive. À ce sujet, on nous écrit que plusieurs de ces derniers auraient peut-être approuvé le projet si, au lieu de faire du collège de Pinang une maison d'étude secondaires supérieures, on en avait fait une maison

²⁵⁸ « À l'heure présente, il n'est peut-être pas un seul évêque d'Extrême-Orient qui n'ait appris directement, par les lettres de la Sacrée Congrégation, ce que désire le Saint-Siège pour le relèvement du clergé indigène », in *Lettres communes*, 1896, p. 194. Cf. Claude Prudhomme, note n° 292.

²⁵⁹ DB 460-6, Paris, M. Armbruster à M. Wallays, 16 janvier 1896. Henri Armbruster (1842-1896) est alors supérieur du séminaire de Paris.

²⁶⁰ Vol. 340 B, M. Wallays au séminaire de Paris, Penang, 8 juillet 1900. « Proposition ayant été faite d'acheter le Collège pour en faire un lazaret à l'usage des Chinois, le Conseil est d'avis qu'il écrira au Conseil de Paris pour lui soumettre l'affaire, aussitôt que les Chinois promoteurs du projet auront fait connaître le montant de la somme qu'ils comptent offrir pour l'achat », Procès-verbaux, 30 décembre 1900.

de philosophie et de théologie, c'est-à-dire un grand séminaire. Nous n'avons nullement exclu de notre programme ces deux facultés [...] Si les supérieurs de la Société estimaient qu'il est plus pratique de borner à la philosophie et à la théologie la transformation proposée, bien volontiers, nous nous rangerions à ce sentiment²⁶¹.

Les signataires de cette circulaire disaient vrai. Deux ans plus tôt, ils avaient suggéré aux directeurs du Collège d'ébaucher un programme d'études qui eût contenu des cours de philosophie et de théologie :

Pour gagner du temps, et amener la mise à exécution, ne pourriez-vous pas préparer un programme d'enseignement supérieur en rapport avec les besoins et la situation de beaucoup de nos missions ? Il me semble que ce programme devrait porter sur les sciences, la philosophie et la théologie dogmatique²⁶².

Mais comment ne pas s'étonner de leur circonspection : la réforme proposée – qui revient à faire du Collège un lycée, au mieux une classe de propédeutique – s'éloigne du projet de création d'un grand séminaire sur le modèle de celui des jésuites, à Kandy. On ne voit pas non plus très clairement qui se chargera de la formation supérieure ultime des clercs. Serait-ce le Collège de Penang, les séminaires des missions ? À quoi bon s'en tenir à une école secondaire supérieure, à une époque où d'autres congrégations, passées expertes dans ce domaine, et chassées de France par les lois laïques, investissaient méthodiquement la Malaisie ? Il y avait déjà à Penang, depuis 1885, une école de garçons, pour les catholiques Tamouls²⁶³. En 1900, les frères de La Salle prirent la direction de l'école de garçons de Malacca ; en 1918, ils ouvraient un noviciat à Pulo Tikus, puis une école à Ipoh. On trouvait également, à Penang, une école de religieuses de la congrégation de Saint-Maur. Les attermoissements quant à l'avenir du Collège, semblaient dus aux querelles de préséances qui opposaient les vicaires apostoliques et le séminaire de Paris, à des rivalités entre missions. Ces faits manifestes masquaient probablement un profond clivage entre deux conceptions de l'intégration du clergé indigène, désaccord dont les termes restèrent latents dans les documents officiels de la Société, mais perçurent dans les correspondances privées. L'émancipation du clergé indigène continuait de faire peur. Le statut exact du Collège de Penang resta donc relativement indéterminé pendant les deux décennies qui suivirent. En 1900, alors que le premier élève originaire du Tibet entra au Collège, il n'y avait plus que quatre directeurs et 20 élèves, birmans pour la plupart. En 1906, ils n'étaient que 18. Or, à la même époque, en France, la plupart des congrégations perdaient l'autorisation d'enseigner et la loi de 1905 consommait la séparation de l'Église et de l'État. Aussi, à partir de 1906, les étudiants de la rue du Bac s'embarquèrent-ils pour Penang : le Collège général allait tenir lieu de séminaire des Missions Étrangères pendant un an, le temps de clarifier la situation des MEP :

Le Conseil de Paris nous annonce l'envoi de 36 aspirants avec deux directeurs pour terminer leurs études et nous prie de prendre des mesures en conséquence. On décide qu'on laissera le Collège à Pinang à l'usage de la

²⁶¹ *Lettres communes*, 1896, p. 194.

²⁶² DB 460-6, Paris, M. Armbruster à M. Wallays, le 16 janvier 1896.

²⁶³ Dirigée par René Fée, 1856-1904.

***nouvelle communauté et que l'on se transportera à Mariophile où l'on continuera le cours ordinaire des études*²⁶⁴.**

Lorsque la Première Guerre mondiale éclata, les missionnaires mobilisés durent quitter Penang, certains d'entre eux pour aller à la rencontre d'un destin tragique, « *Le Conseil note*

*le départ de M. Ménard le 21 août pour le service militaire en France*²⁶⁵. » La circulation du courrier étant très perturbée pendant la guerre, nous disposons de peu d'informations sur cette période à Penang. En 1916, le supérieur demanda à prendre sa retraite²⁶⁶ :

***Monsieur Wallays, après avoir passé plus de 50 ans comme professeur ou comme supérieur au Collège Général, nous a demandé en grâce d'être déchargé de la direction de l'établissement et autorisé à se retirer à Nazareth. Nous ne pouvions pas lui refuser un repos qu'il avait si bien mérité, et nous avons accepté sa démission*²⁶⁷.**

Son successeur fut désigné : c'était le Père Justin Pagès : « *Le 7 avril est arrivé une lettre du Conseil de Paris, nommant M. Pagès supérieur du Collège général, en remplacement de*

*M. Wallays, démissionnaire*²⁶⁸. » Il semble que, dès le début de ce nouveau supériorat, en 1917, le nombre d'élèves ait recommencé de croître²⁶⁹. Les autres missions, dépourvues de leurs professeurs, mobilisés et rentrés en France, eurent, comme à l'accoutumée en cas de crise, recours au vieux Collège. De plus, depuis la proclamation de la République à Nankin, en 1911, la Chine était en proie à la guerre civile : Sun Yat Sen se révoltait à Canton en 1917. Aussi, des supérieurs de missions, cherchant un lieu paisible où envoyer leurs séminaristes, écrivirent à Penang, pour se renseigner sur ce qu'on y faisait :

²⁶⁴ *Procès-verbaux, 1^{er} décembre 1906. « 36 aspirants avec leurs directeurs sont arrivés au Collège le 3 janvier 1907... Départ, courant juillet des aspirants vers leurs missions respectives. La Communauté quitte Mariophile pour rentrer au Collège. » Procès-verbaux, 7 septembre 1907.*

²⁶⁵ *Procès-verbaux, 3 octobre 1914. Alexis Ménard, 1889-1914. Ordonné prêtre en 1913, envoyé au Collège général, mobilisé, il meurt le 20 décembre 1914, lors d'une attaque sur les positions de St-Laurent et Blanzly.*

²⁶⁶ « J'envisage de démissionner et d'aller trouver une retraite paisible dans notre maison de Nazareth à Hong Kong. Ici, il faudra des réformes et je ne suis pas assez humble pour voir démolir une foule de détails que j'ai établis », 340 B, M. Wallays au séminaire de Paris, 3 avril 1916.

²⁶⁷ *DB 460-6, le Conseil aux directeurs du Collège Général, Paris, 13 novembre 1916.*

²⁶⁸ *Procès-verbaux, 5 mai 1917. Justin Pagès, 1865-1944. « Nous vous prions instamment d'accepter le fardeau que nous venons de vous imposer en vous nommant supérieur du Collège général. La charge vous paraîtra lourde, sans doute, mais nous comptons sur votre dévouement à la Société des Missions Étrangères et votre attachement au Collège Général pour l'accepter, malgré vos répugnances personnelles, si grandes qu'elles puissent être. Dieu vous donnera, n'en doutez pas, les grâces nécessaires pour remplir vos nouvelles fonctions d'une manière vraiment utile à Sa gloire et au bien de notre Société. Nous savons que vous aurez à cœur, comme vos prédécesseurs, de maintenir la bonne harmonie entre les Directeurs par une douce et fraternelle condescendance, et que vous ferez tout ce qui dépendra de vous pour développer la prospérité de notre cher Collège Général au double point de vue de l'instruction des élèves et de leur formation ecclésiastique », DB 460-6, le Conseil à M. Pagès, Paris, 26 février 1917.*

²⁶⁹ « Quoique nous soyons loin du théâtre de la guerre, nous ne sommes pas cependant sans en ressentir le contre coup ; le prix des denrées et autres nécessités a considérablement augmenté et ce qui a aussi augmenté, c'est le nombre des élèves », vol. 340, n°38, M. Pagès, mai 1918.

Le Conseil reçoit communication d'une lettre de Mgr Ducoeur, Préfet apostolique du Kuang Si, dans laquelle sa grandeur demande des renseignements sur les études au Collège général et propose d'envoyer ses grands séminaristes²⁷⁰.

Petit à petit, le Collège sortait de l'ombre. En 1911, Mgr Barillon²⁷¹ avait ordonné à Penang le premier prêtre chinois de Singapour, Michael Seet, ancien élève du Collège général, rappelant à cette occasion de façon éclatante, le rôle de cette institution que l'on croyait caduque. La progression des effectifs était sensible. On comptait 97 élèves en 1920 ; ils étaient 125 élèves cinq ans plus tard, à peu près autant qu'en 1870²⁷². L'origine des élèves se diversifiait : en 1923 entrait le premier Indien, suivi un an plus tard, par le premier Laotien. La qualité de l'enseignement qu'on y dispensait était reconnue, y compris en dehors de la Société. En décembre 1919, le Père Petit, de la Compagnie de Jésus, fit une courte halte au Collège :

Arrêt de 6 heures à Penang. Visite très intéressante au séminaire des missions étrangères où se trouve réunie l'élite des séminaristes de Chine, du Siam, etc. On y parle exclusivement le latin ; cette fusion a tout d'abord un excellent effet, celui d'élargir des idées et de tempérer l'orgueil national. Puis la formation qu'on y donne ramène dans les divers vicariats des prêtres capables de relever le niveau général et de donner le ton. C'est mieux adapté certainement que ne le serait un séminaire oriental à Rome même, et pour les étudiants il y a moins de sujet à orgueil²⁷³.

La visite d'un jésuite au Collège ne pouvait être une simple coïncidence. Le collège remplissait désormais assez clairement la fonction de grand séminaire, même s'il n'en portait pas le nom. Des tractations s'étaient poursuivies avec Rome durant les années écoulées et l'on s'orientait maintenant vers une forme comparable à celle de Kandy :

Nous avons l'intention de mettre désormais deux années pour la philosophie, pour nous conformer au droit canon. Nous commencerons l'an prochain. Nous n'enseignerons pas encore le droit canon [...]. Je suis d'avis que nous ne devons pas négliger cette branche de la science ecclésiastique. La Sacrée congrégation parle d'amélioration. Je crois que certaines choses auraient besoin d'être renouvelées au Collège, par exemple, les tables de l'étude servent depuis au moins 80 ans ! Même si le Collège devenait séminaire pontifical, je ne crois pas qu'il serait nécessaire de l'agrandir²⁷⁴.

Pourquoi le P. Pagès évoque-t-il la possibilité que le Collège devienne « séminaire pontifical » ? En 1921, la *Propaganda Fide* avait fait officiellement savoir à Mgr de Guébriant, récemment élu supérieur général, qu'elle souhaitait que le Collège, tout en conservant son statut de séminaire général, devînt aussi séminaire régional, c'est à dire qu'il fût susceptible d'accueillir des étudiants de toutes les missions du sud de la Chine et des îles. Son règlement et les programmes d'études devraient évidemment se conformer aux

²⁷⁰ Procès-verbaux, 13 septembre 1913. Le prélat mentionné n'était pas membre des Missions Étrangères.

²⁷¹ Marie Barillon, 1860-1935, évêque de Malacca.

²⁷² « Les maisons de *Mariophile* étant insuffisantes pour loger les 125 élèves, le Conseil décide de construire une petite maison en bois », Procès-verbaux, 7 mars 1925.

²⁷³ Vol. 340, n° 53, P. Petit, S.J., décembre 1919.

²⁷⁴ Vol. 340, n° 55, M. Pagès, 16 septembre 1920.

normes des autres séminaires régionaux²⁷⁵. En échange, le Collège pourrait obtenir, si on le souhaitait, le titre de séminaire pontifical²⁷⁶. Nous verrons plus loin pourquoi cette question n'était toujours pas tranchée en 1966. L'impulsion donnée par Léon XIII était entretenue par ses successeurs. En 1926, prolongeant l'œuvre de Benoît XV dans *Maximum illud*, Pie XI marquait son intérêt pour le clergé indigène par la bulle *Rerum ecclesiae*, puis ordonnait à Rome les six premiers évêques chinois. En 1931, le Collège, dont le supérieur était désormais le Père Marcel Rouhan²⁷⁷, comptait 117 élèves, originaires de plus de dix missions différentes. Il se dota d'un nouveau règlement, à vrai dire à peine différent de celui de 1848, qui y était encore en vigueur : mais le terme de « séminaire » général, utilisé dans le titre (*Regulae Seminarii Generalis Penang*), est désormais employé à égalité avec celui de « Collège » :

Nous avons reçu du P. Garnier communication de l'approbation du Règlement du Collège général par la Sacrée Congrégation de la Propagande. Je joins à ma lettre copie du document d'approbation. Nous allons faire imprimer sans retard ce règlement à Nazareth et nous en adresserons quelques exemplaires à votre excellence dès que nous le recevrons²⁷⁸.

Le 9 décembre 1933, Mgr Dreyer, délégué apostolique d'Indochine, se rendit à Penang. Après avoir visité le Collège, il en promulgua officiellement le nouveau règlement²⁷⁹. À partir de cette date, tant en ce qui concerne l'enseignement (introduction du droit canon, des études thomistes), que la vie quotidienne (les horaires étaient ceux d'un grand séminaire européen, les étudiants portaient la soutane), ou la liturgie latine, le Collège général de Penang vivait à l'heure romaine et sous le regard de la *Propaganda Fide*²⁸⁰. Pourtant une ambiguïté subsistait au sujet de son statut exact :

En ce moment une correspondance a lieu entre le délégué et le Collège d'une part, le Conseil central et le Collège d'autre part, pour ajuster à nos circonstances spéciales le nouveau règlement des séminaires régionaux. La propagande nous dit que le Délégué considère le Collège comme un séminaire régional. Quoiqu'on ne puisse nier que c'est plutôt à cette catégorie que nous appartenons qu'à celle des séminaires diocésains, et que canoniquement il n'y a que deux catégories de séminaires, il suffit de lire le nouveau règlement pour voir qu'il est pratiquement

²⁷⁵ Codex juris, chap. 3, titre 21 De seminariis.

²⁷⁶ Cf. Olivier Sibre, *Le Saint-Siège et l'Extrême-Orient*, Thèse, Paris IV, septembre 2008, p. 305-306.

²⁷⁷ Marcel Rouhan, 1896-1980.

²⁷⁸ ***DB 460-1, P. Rouhan à Paris, 14 juillet 1932. _« Questa S.C. di Propaganda Fide ha sottoposto a diligente esame il testo da lei presentato delle « Regulae Collegii Generalis Penang » ed avendole trovate conformi alle norme e direttive impartite da questo S. dicastero, le approva definitivamente, a mezza delle presente, raccomandove l'esatta osservanza. G. M. Card. Rossum, Salotti, Secr. », DB 460-1, Sacra Congregazione de Propaganda Fide, Prot. N° 2113/32, Roma, 14 giugno 1932. _« Le Conseil prend note de l'approbation définitive du règlement du Collège par la Sacrée Congrégation de la Propagande en date du 14 juin 1932 et des modifications qu'Elle y a apportées », Procès-verbaux, 19 août 1932.***

²⁷⁹ « Le 9 décembre 1933, arrivée du Délégué Apostolique d'Indochine, Mgr Dreyer venant visiter officiellement le Collège. Il promulgue le nouveau règlement du Collège. » *Procès-verbaux*, 24 février 1933.

²⁸⁰ « Une lettre de la Propagande, en date du 12 juillet 1929, demandait à ce que le Collège envoie tous les trois ans à cette Congrégation une relation détaillée. Voici trois ans bientôt que je suis en fonction, jamais je n'ai envoyé cette relation. Il n'y a pas trace dans les archives d'un envoi de cette relation par mon prédécesseur. Je demande donc des instructions à ce sujet », DB 460-1, P. Rouhan à Paris, 11 novembre 1933.

impossible en plus d'un point ici. Il suppose une région dont l'étendue ne soit pas tellement démesurée que les relations entre les missions fournissant le séminaire et ce dernier en deviennent vraiment difficiles. Mais notre région va de Bangalore à Swatow, de Bornéo à Tatsienlou. Réunir un conseil des Ordinaires, chaque année, est un utopie. J'espère que le bon sens finira par prévaloir²⁸¹.

c. Repli : les années de guerre et l'occupation japonaise de Penang

Les directeurs du Collège étaient-ils informés de tous les événements qui, entre les deux guerres, bouleversaient le monde en général et l'Asie en particulier²⁸² ? Probablement. Ils lisaient la presse locale, écoutaient la radio. De plus, par les publications internes des Missions Étrangères, des comptes rendus détaillés de l'actualité circulaient, nourris de témoignages en provenance des missions²⁸³. Or, il est frappant de constater que ni les correspondances ni les procès-verbaux du Conseil, ne font allusion à la situation internationale, en tous cas jusqu'à l'occupation de la Malaisie. Au dernier trimestre de 1931, alors que le Japon envahit la Mandchourie, le Conseil s'interroge sur la division de l'année scolaire, envisage la construction de maisons pour les domestiques mariés du Collège. En 1933, année particulièrement funeste en Europe, les procès-verbaux se bornent à évoquer la promulgation solennelle du nouveau règlement du Collège, en présence du Délégué apostolique d'Indochine, Mgr Dreyer. En septembre 1937, pendant que les Japonais, qui ont occupé Pékin en août, prennent le contrôle des côtes chinoises, ruinant concomitamment leurs relations diplomatiques avec les Américains, le Conseil « *prend note de l'installation des cabinets à chasse d'eau pour les élèves à Mariophile.* » En 1939, enfin, nulle allusion à l'invasion de la Pologne. Le 25 septembre, le Conseil, « *considère l'opportunité de changer le manuel de philosophie.* » Le choix du nouvel auteur, Bayer, est mis aux voix et approuvé. Il ne reste plus qu'à obtenir l'autorisation de la Propagande. Les nouvelles d'Europe arrivent pourtant bien, puisque le 20 février de cette même année, le Conseil, « *prend note de la fin du Souverain Pontife Pie XI le 9 février. Au reçu de cette nouvelle le Collège a fait sien le deuil de l'Église.* » La communauté se réunit aussitôt à l'église pour prier, les classes sont interrompues. Le 6 mars suivant, « *le conseil se réjouit de l'élection du pape Pie XII et décide d'accorder un jour de repos à la communauté le lundi 13 mars.* » On ne pouvait ignorer, à Penang, ce qui se passait dans le reste du monde. Or, nous avons déjà constaté le peu de place occupé, dans les correspondances, par les questions politiques ou militaires, par exemple pendant la Première guerre mondiale. Serait-ce un déni de la réalité ? N'est-ce pas plutôt que les Pères jugeaient peu souhaitable de mêler les affaires extérieures et celles touchant au gouvernement du Collège. Il y aurait peut-être aussi une autre explication. Les Pères, qui eux-mêmes surveillaient le contenu de la correspondance des élèves, craignant qu'on en usât ainsi avec leur propre courrier, se seraient en quelque sorte imposé un prudent devoir de réserve. D'ailleurs, les règlements

²⁸¹ DB 460-2, P. Garnier, 12 octobre 1934.

²⁸² Dès la fin des années vingt, sous le ministère Tanaka, le Japon entra dans une économie de guerre. En septembre 1931, Moukden était occupée et bientôt toute la Mandchourie, placée sous protectorat japonais. Autre signe inquiétant, le Japon quitta la SDN en 1933, conclut, en 1936, le pacte anti-Komintern avec l'Allemagne nazie, puis occupa successivement Pékin, Nankin, Canton et la plupart des régions côtières de la Chine, se rapprochant inexorablement du Sud-Est de l'Asie. Dépourvu de ressources naturelles, il convoitait les minerais d'Indochine et le pétrole des Indes néerlandaises.

²⁸³ *Comptes Rendus* (CR), à partir de 1871. *Annales de la Société des Missions Étrangères et de l'Œuvre des Partants* (AME), 1898-1940. *Bulletin de la Société des MEP* (BME), 1^e série 1922-1941/ 2^e série 1948-1961. *Échos de la Rue du Bac* (EC 1 & EC 2), 1921-1967/ 1967-1992. *Échos Missionnaires d'Extrême-Orient* (ECO), 1941 (n° 2 & -3). *Échos Missionnaires* (ECM), 1942-1947.

et les instructions insistaient fréquemment sur la discrétion que chacun se devait d'observer vis-à-vis du monde extérieur²⁸⁴. Au commencement de la guerre, Mgr Devais, évêque de Malaisie depuis 1934, écrivit à ses missionnaires : « *N'oubliez pas que nous ne sommes pas des politiciens mais des missionnaires : nous ne travaillons pas pour une nation ou une autre, mais pour le Roi du ciel.* » Par chance, j'ai retrouvé à Penang, en 2006, un document inédit extrêmement intéressant : c'est un journal, tenu entre 1938 et 1945 par l'un des directeurs du Collège. Ce document, où se côtoient descriptions d'événements majeurs et récits de la vie quotidienne, fourmille d'informations²⁸⁵. Sur la période de l'avant-guerre, je retiendrai seulement l'entente secrète, conclue en septembre 1938 entre le Collège et le gouvernement britannique de l'île, qui permettait à ce dernier de « *faire les installations provisoires que la défense de l'île rendraient nécessaire* », sur le terrain de *Mariophile*, situé au bord de la mer. Le journal apporte de nombreuses précisions au sujet des opérations militaires du début de la guerre, dont on suit le déroulement jour après jour. Le 3 septembre 1939 : « *Déclaration de guerre. Personne ne bouge tant que les ordres n'arrivent pas.* » Les contacts avec la France deviennent rares, la poste fonctionnant de plus en plus mal. Mais les missionnaires ont déjà, si l'on en croit cette lettre, clairement choisi leur camp :

J'ai reçu des lettres plus récentes du 8 décembre datées de Paris. Elles sont rendues presque illisibles par la censure allemande. Mais j'ai quand même compris ce que le P. Robert voulait dire, car les boches ont mal fait les coupures. Cela se résume à ceci : en France on manque de tout, principalement de nourriture. L'Allemagne souffre terriblement des raids de la RAF. On espère de plus en plus dans la victoire anglaise. On doit commencer à faire à Hongkong des émissions françaises de radio. Le comité a comme Chairman le P. Vircondelet, car les Anglais ont tenu à ce qu'un français soit à la tête. Dès que je saurai les heures de ces émissions et l'onde je vous aviserai. Le Père me dit encore que le gouvernement lui passe souvent des documents intéressants à distribuer à titre de propagande. Le chef d'État Major va quelquefois dîner à la Procure. Il termine sa lettre par ces lignes : Vous voyez que nous ne sommes pas de ceux qui n'ont pas confiance en la victoire anglaise. Qu'est-ce que nous deviendrions si jamais Hitler était vainqueur²⁸⁶ ?

Rien ne se passe encore en Malaisie et les seules conséquences immédiates de la guerre concernent les élèves chinois, qui ne peuvent rentrer dans leur mission, occupée par les Japonais. Entre septembre 1939 et décembre 1941, Penang connaît sa « *Drôle de guerre* » et l'on commence des préparatifs de défense passive contre les bombardements, « *la situation semblant devenir dangereuse pour la Malaisie.* » Des travaux sont entrepris à *Mariophile*, sous la conduite du supérieur. Le Père Rouhan, docteur en théologie, qui s'est battu pendant trois ans, entre 1915 et 1918, avec le grade de sous-lieutenant, dirige lui-même la manœuvre. Une sorte de tranchée est creusée, et des abris cimentés sous de

²⁸⁴ Déjà, les *Instructions* de 1659 recommandaient aux missionnaires de se tenir éloignés de la politique et des affaires des états. De nombreuses encycliques ont, par la suite, rappelé cette règle, notamment celle de Pie XII, *Summi Pontificatus*, en 1939.

²⁸⁵ « *Journal du Collège général, 1938-1945* », CG 063, carton 10. Je ne suis pas parvenu à en identifier l'auteur. Peut-être s'agit-il du Père Rouhan, supérieur du Collège ? Mais cette hypothèse supposerait qu'il parlât quelquefois de lui à la troisième personne, ce qui est très peu probable. Voir aussi le résumé adressé à Paris en 1945 : « *Compte rendu des années de guerre, à Nosseigneurs les Évêques supérieurs des missions* », 15 août 1945.

²⁸⁶ *P. Ouillon au P. Rouhan, 16 février 1941, DB 460-10.*

gros rochers, élèves et missionnaires mettant la main à la pâte. Mais on ne sait toujours pas à quoi s'en tenir :

***Il ne faut pas s'en faire avec la menace des Japs, moi je reste bien tranquille, et je ne pense pas que jamais le Japon se lance contre la Malaisie, surtout contre Singapore. Comme l'Italie sera probablement à bout dans quelques semaines, les Japs réfléchiront et jureront qu'ils n'ont jamais eu l'intention qu'on leur prête. Les précautions qu'on prend, on fait bien de les prendre. Si vis pacem para bellum. C'est de plus en plus vrai*²⁸⁷.**

Malheureusement, la réalité fut bien différente. Le Conseil décida, à tout hasard, que le Collège se replierait à *Mariophile*, où les élèves s'apprêtaient à passer les vacances de Noël :

***Au 15 octobre 1941, le nombre de nos élèves était de 64, appartenant à douze missions. Craignant que les hostilités qui ravageaient déjà l'Europe et qui apparaissaient de plus en plus menaçantes en Extrême-Orient ne viennent empêcher le départ des élèves proches de la fin de leurs études, nous embarquons ceux de Birmanie. Mgr Devals vient faire des ordinations, les examens oraux de fin d'année ont lieu le 4 décembre, avancés en raison des circonstances et le 5 décembre la communauté va prendre ses vacances à Mariophile*²⁸⁸.**

Parallèlement, les autorités britanniques ont entrepris de fortifier l'île, érigeant la « *Penang Fortress* », car elles redoutent un débarquement venant de Thaïlande. L'approvisionnement alimentaire siamois est coupé et le cours du riz s'envole, conséquence douloureuse de la dépendance économique invétérée de l'île. L'année 1940 se passe en préparatifs défensifs, alors que la guerre fait rage ailleurs. À la fin de l'année 1941, la menace se précise : l'Angleterre envoie des troupes indiennes en renfort à la frontière Thaï. À Penang, l'état d'urgence est déclaré le 5 décembre. Deux jours plus tard, on entend les premiers coups de canon, et le 8 décembre, « *au début de la messe de communauté on entend le raid aérien japonais. Nous nous disons, cette fois c'est pour de bon. On gagne les abris. À partir de ce jour, black-out tous les soirs.* » Le même jour, l'aviation japonaise anéantissait l'escadre américaine de Pearl Harbour. La vie continue ; on se rassemble pour voir entre amis les traditionnels combats de chiens, tandis que se déroulent, au dessus des têtes, des duels aériens entre chasseurs anglais et japonais. À *Mariophile*, une équipe « *contra incendium* » est constituée : même en pleine guerre, on maintient l'usage du latin ! Le 11 décembre, l'auteur du journal écrit : « *Journée noire pour la Malaisie. Désastre naval anglais sur la côte Est (le Prince of Walles et le Repulse coulés).* » Ces deux bâtiments de la flotte britannique avaient bien été lancés au-devant des Japonais, dont les troupes débarquaient simultanément à Hong-Kong, au Siam (à Singora) aux Philippines et en Malaisie, sur les plages de Kota Bahru : le 9 décembre, ils étaient envoyés par le fond au large des côtes du Pahang²⁸⁹. À partir de ce moment là, la succession des événements s'accélère, car la poussée japonaise est irrésistible. Georgetown est déclarée ville ouverte le 16 décembre par les Anglais, qui évacuent l'île de Penang, sous les tirs meurtriers et aveugles de la chasse japonaise. Les images de ces quelques jours ne sont que trop familières, hélas ! Les Anglais, en partant, détruisent leurs installations, de nombreux civils sont tués : « *Vers*

²⁸⁷ P. Ouillon au P. Rouhan, 16 février 1941, *op. cit.*, DB 460-10.

²⁸⁸ In « *Compte rendu des années de guerre* », *op. cit.*

²⁸⁹ Jacques Dupuis, *Singapour et la Malaisie*, *op. cit.*, p. 52-55.

11h 20, une forte formation aérienne japonaise bombarde le quartier de Chulia Street. Beaucoup de tués, dont le boy et le jardinier du P. Jouhart, dans le car de ce dernier, qui est carbonisé. 2 chrétiens aussi sont tués. » Tandis que la population s'enfuit vers les campagnes, en ville, le pillage commence : d'abord autorisé pour les denrées alimentaires, très vite, il se généralise. Il n'y a plus d'électricité. Le journal signale un autre fait intéressant : « *L'éditeur du Pinang Gazeth, M. Savarana Muthu, prend le pouvoir en attendant l'arrivée des Japonais.* » Certains notables ont-ils cru pouvoir tirer leur épingle du jeu et composer avec le futur occupant ? Le 18 décembre, au cours d'un raid, l'aviation japonaise jette des tracts, exprimés dans un anglais plus que boiteux, que le journal retranscrit fidèlement ! Les forces japonaises se veulent rassurantes. Elles prétendent se soucier du bien-être des populations locales, nul ne devant se sentir obligé de fuir du fait de sa nationalité. Mais toute forme de résistance sera punie de mort : « *Making resistance or taking the hostile actions against the Japanese Armed Forces in any manner leads the whole native land into the ashes* »²⁹⁰. Chacun doit vaquer à ses occupations habituelles, se plaçant sous la protection

des troupes d'occupation, sans craindre de voir verser « *even one drop of blood* »²⁹¹. Précisons tout de même qu'au moins 1 500 personnes seraient mortes à Penang sous les mitraillages japonais en dix jours, entre le 8 et le 18 décembre... Seront exécutés tous ceux qui contribueront à perturber les activités économiques et la vie sociale de l'île : en revanche, les autorités japonaises récompenseront ceux qui les informeraient de menées hostiles. Bienveillance benoîte envers les habitants loyalistes, menace de représailles implacables et massives en cas d'insubordination, appel à la délation, on retrouve ici la rhétorique habituelle d'une force d'occupation. Le 19 décembre, quelques centaines de soldats japonais sont en ville. Les Européens reçoivent l'ordre de rester chez eux ; l'occupation de Penang a commencé. Le 31 décembre, à *Mariophile*, « *la petite cérémonie des souhaits a lieu comme à l'ordinaire, après le souper.* » Au sujet des opérations militaires, le journal mentionne encore de façon laconique la chute de Singapour le 15 février 1942. Effectivement, ce jour là, les 88 000 hommes du Général Percival tombent aux mains des Japonais, après un intense bombardement et en dépit de l'envoi, trop tardif, de renforts britanniques. Le gouvernement anglais aurait, semble-t-il, surestimé les défenses de Singapour. Dès leur arrivée, les troupes japonaises d'occupation procèdent au contrôle et au tri des populations. Les européens reçoivent un « passe-partout », qui leur permet de circuler : « *Visite du P. Michel qui, muni de son passe, peut à présent venir, à pied, à Mariophile. Son passe est un rectangle de papier, pendu au cou par une corde, avec un cercle rouge et une inscription mi-chinoise, mi-japonaise.* » En mai, le Collège est sommé de faire parvenir aux autorités un document en anglais, présentant les professeurs, les élèves, le programme des cours et les ressources financières²⁹². Puis, en juillet, la communauté doit se rendre au commissariat de police pour se faire enregistrer et retirer un badge qu'il faudra porter au bras. Les japonais ont réparti la population en trois catégories : « *La 1^{ère} catégorie, puissance de l'Axe, 2^e catégorie, puissance en guerre contre l'Axe ou ayant rompu les relations diplomatiques.* » L'un des prêtres européens, le Père Michel, s'était vu confier la charge de garder le Collège, à Pulo Tikus, en l'absence de la communauté. Malheureusement, d'origine belge, il était donc ressortissant d'un pays en guerre contre l'Axe (deuxième catégorie). Sa situation se détériore assez rapidement. Il subit tout d'abord des brimades, dès le début de l'année

²⁹⁰ « Faire de la résistance ou prendre part à des actions hostiles aux forces armées japonaises de quelque manière que ce soit, aura pour conséquence de réduire la terre natale en cendres. »

²⁹¹ « La moindre goutte de sang. »

²⁹² Document de présentation du Collège aux autorités japonaises en 1942 (16 may 2603), Carton 3, CG007.

1943 : « Le P. Michel (Belge) reçoit un badge et une planchette portant en caractères chinois et japonais la mention : *ici habite un sujet ennemi en liberté sous serment.* » En décembre, la situation empire brusquement : « *Arrestation et internement du P. Michel à la prison de Penang en raison de sa nationalité (ennemi, alien) ... En même temps étaient aussi internées des femmes anglaises ou américaines avec leurs enfants, des juifs, des arabes.* » En janvier 1944, il est déporté, avec les autres détenus, vers le camp de concentration de Singapour. Il n'en revint qu'en septembre 1945 :

Pendant la prière du soir, les cloches du Collège se mettent en branle, après qu'on a entendu un bruit de car et un klaxon et des voix bruyantes résonnent vers la porte de la Procure. C'est le Père Michel qui revient. Vingt mois de captivité ! Les journées les plus dures auront été les six premières à la prison de Penang. Trois jours sans manger, couché à même le ciment, traité comme des prisonniers de droit commun. Voyage de trois jours, très dur, ensuite.

La troisième catégorie, à laquelle appartiennent les Pères et les élèves annamites, est celle des « *axis partners* », partenaires de l'Axe. Les élèves thaïs, classés dans la catégorie des puissances de l'Axe, n'ont pas besoin de badge²⁹³. À Singapour, juste avant l'arrivée des Japonais, trente missionnaires français avaient été renvoyés en Indochine. En revanche, les seuls français restant à Penang sont des religieux : les missionnaires, des sœurs de la Congrégation de Saint-Maur et des frères de La Salle. On ne sait ce que devinrent les autres Européens dont parle le journal :

Comme autres Européens il y a des Danois (Hansen et sa famille ; M. Long, Consul du Danemark, de l'Eastern Asiatic C°), le Rév. Scott, Anglais, qui était jusqu'à l'arrivée des Nippons en charge de Butterworth, est resté, a obtenu un laissez-passer, s'est installé à St Nicholas comme s'il en avait charge, puis fut interné ; le Major Harvey de l'Armée du Salut, en prison ; le médecin chef de l'hôpital St Evans, interné à l'hôpital comme auxiliaire seulement, qui a trouvé la solitude trop pesante et a demandé à rejoindre le camp de concentration de Singapour ; encore quelques vieux Anglais comme un certain M. Wills ; le manager du « Fun » à Tanjong Bungah, un Suisse, est là aussi ; un Hongrois et sa femme, appartenant à l'orchestre d'un hôtel local et tout près de là un Européen marié à une Chinoise.

Les Japonais semblent plutôt bien disposés envers les Européens jusqu'au printemps 1942. Mais en juin, quelques actions militaires désespérées ont été tentées :

20 juin : Des bateaux sont coulés près de Penang. Les British, avec peu d'avions, ont essayé de bombarder l'airfield vers 3 pm, mais les fighters locaux les en ont empêchés. Les British ont jeté leurs bombes dans le bled derrière l'hôpital de Bedong et ont filé. Le black out, qui avait été supprimé en ville, est rétabli avec sévérité. Émotion en ville, exode des gens vers la campagne malgré l'opposition des autorités.

Or, en juin 42, la victoire américaine de Midway marque la fin de l'expansion japonaise en Asie. Ce revers de fortune explique probablement le net durcissement de l'attitude des troupes d'occupation : « *Tous les neutres (Européens, Arabes, Français, Indiens, Annamites) sont convoqués pour une admonestation. On n'est pas content d'eux, ils ne*

²⁹³ Le régime de Pibul Songgram s'était montré favorable aux Japonais, parce qu'ils promettaient de délivrer les peuples d'Asie du joug colonial. En 1941, la Thaïlande avait donc ouvert ses frontières aux troupes japonaises, conclut un accord avec Tokyo et déclaré la guerre à la France et à la Grande-Bretagne. En échange, elle obtint, entre autres territoires, le Nord de la Malaisie Britannique.

se sont pas montrés reconnaissants du traitement de faveur accordé aussi la protection spéciale sera à l'avenir retirée. » En octobre 42, le journal rapporte les faits suivants :

Arrestations en ville ; tout le monde a dû comparaître pour examen devant la police. Les gens étaient rassemblés dans des bâtiments publics. On permettait de laisser un gardien pas maison, d'habitude une vieille femme. Il paraît qu'on recherchait des communistes venus en cachette de la péninsule.

La chasse aux communistes était lancée. Il y eut effectivement des guérillas communistes dans la jungle, dès la chute de Singapour²⁹⁴. Le bombardement de Rangoon par les Anglais, en février 43, exacerbe les tensions. Les japonais entreprennent de fortifier l'île, « *la ville est bondée de soldats* », on craint des raids aériens, et une nouvelle population d'origine européenne fait son apparition : « *28 juin : pas mal d'Allemands en ville ; on les rencontre par groupes dans les rues en civil. Ce sont des techniciens venus travailler ici dans les ateliers de torpilles.* » Ils se battent au côté des pilotes japonais, « *13 janvier 45. Le journal ne dit pas grand'chose sur le raid du 11. Dix B 29 auraient survolé Penang [...] deux pilotes allemands et un japonais auraient essayé d'intercepter les raiders.* » À la fin de la guerre, ce fut à leur tour d'être emprisonnés : « *Les Allemands stationnés à Penang sont conduits à Singapour et, selon les dires de l'un d'entre eux, doivent y être parqués dans un hôtel puis internés dans un camp à la capitulation de l'Allemagne.* » Le déroulement des opérations en Europe a aussi de lourdes conséquences pour les Européens. En septembre 43, six sœurs italiennes sont arrêtées à Penang et déclarées « *sujets ennemis* » : l'Italie venait tout juste de quitter l'Axe²⁹⁵. En octobre, « *À la suite des accords intervenus entre les Anglo-américains et le Portugal au sujet des Açores, les Pères portugais de Malacca et de Singapour sont internés.* » De même, au moment du débarquement en Normandie, le cas des Français est réexaminé : « *Au déclenchement de l'invasion anglo-américaine en France on nous fait préciser notre statut et fournir une déclaration de nos biens.* » Puis survinrent la libération de Paris et la fuite de Pétain ; la place des français dans le jeu des alliances devenait plus que nébuleuse²⁹⁶ :

5 octobre : après le transfert du Maréchal Pétain et de son gouvernement dans le sud de l'Allemagne, les Allemands et les Japonais affectent de considérer ce gouvernement comme le seul vrai gouvernement français et le proclament ami de l'Axe. De plus, le gouvernement de l'Indochine française a été déclaré indépendant et ici nous pouvons espérer être assimilés aux Français d'Indochine.

Quelle fut l'attitude des Japonais à l'égard des autres populations de l'île ? Nous avons vu que les élèves chinois du Collège n'avaient pu regagner leurs missions, à cause de la guerre sino-japonaise. Les Japonais considéraient les Chinois comme des ennemis. À plusieurs reprises, la villégiature de *Mariophile*, où le Collège s'est replié, est inspectée. Le 15 octobre 43, la police militaire y trouve, lors d'une fouille des dortoirs, plusieurs objets compromettants :

²⁹⁴ Les deux principales organisations de résistance chinoise furent la Malayan People's Anti Japanese Army et la Malayan People's Anti Japanese Union.

²⁹⁵ Badoglio signe l'armistice secret avec les Alliés le 3 septembre, la nouvelle est connue le 8, Mussolini, libéré par les Allemands, fonde la République de Salò le 15 septembre, les sœurs italiennes sont arrêtées à Penang le 16...

²⁹⁶ 29 août : « Nous apprenons la prise de Paris par les Alliés et l'arrivée de De Gaulle avec son comité de libération dans la capitale. Nous nous demandons s'il va y avoir des conséquences pour nous. Il y a quelques jours, on apprenait que l'Indochine Française avait reçu le statut d'état indépendant avec l'amiral Decoux comme chef suprême, investi de pouvoirs dictatoriaux. Serons-nous censés nous y rattacher ? Le gouvernement français du Maréchal Pétain a quitté Vichy pour se réfugier plus à l'est. Nous fera-t-on prêter serment d'obéissance à ce gouvernement ? »

Colère en découvrant dans le pupitre de Paschal une boîte d'allumette vide avec un soldat chinois sur le couvercle et une inscription patriotique chinoise (marque de fabrique de ces allumettes). On prend le nom du propriétaire et la boîte est emmenée comme pièce à conviction. Une carte de Birmanie trouvée dans la chambre d'un Père est confisquée.

La condition des Chinois pendant l'occupation fut d'autant plus dure que les Japonais utilisèrent à leurs propres fins les inimitiés qui existaient entre les différentes populations, comme le montre cet incident, en juillet 1942 :

Les Frères de Taiping qui avaient été internés sont dirigés vers une destination inconnue. Leur internement avait eu lieu à la suite du baptême à l'hôpital d'un jeune Chinois communiste qui s'était converti : dénonciation par un Malais, accusation de relation avec les communistes. On sait qu'ils sont en prison à Kuala Lumpur.

Les Japonais se servirent fréquemment de la police malaisienne contre la résistance chinoise. Le journal donne cependant des exemples de collaboration entre des Chinois de l'île et les troupes d'occupation. Lors d'une perquisition, en octobre 1942, « Vers 11 h ½ un officier japonais de la military police vient en auto à Mariophile et monte à l'étage des Pères. Il cause aimablement ainsi que l'inspecteur de police chinois qui l'accompagnait. » En novembre 1943, lors d'une visite qu'ils ont rendue au chef de la police, « Keimubu-Cho », le supérieur du Collège assiste à une scène burlesque : « Le secrétaire de la police, un Chinois méthodiste lit au Keimubu-Cho un passage de Saint Paul recommandant aux chrétiens la soumission aux pouvoirs constitués. Le chef de la police est content et se fait relire le passage. » Une autre fois, en 1943, c'est un policier indien au service de l'Occupant qui vient à Mariophile : « 18 juillet. Dans la matinée, un inspecteur indien de la Police secrète vient demander à nous voir. Il veut se rendre compte si nous sommes là, tous les Européens du Collège, demande quelques renseignements et se retire. » En janvier 1945, le supérieur du Collège est arrêté par une patrouille. On le libère sur la foi du témoignage d'un Malais. L'on sait pourtant que les Japonais, dans leur typologie raciale, tenaient les Malais pour un peuple inférieur... En général, lorsque les populations locales sont mentionnées dans le journal, c'est plutôt pour évoquer les souffrances qu'elles eurent à subir. En janvier 1944, les Japonais imposent le travail obligatoire aux hommes de 16 à 40 ans. Désignés par le « Self defense corps, ou Jikeidan », ils forment un « labour corps ». D'autres formes de déportations pour le travail sont évoquées : en février 44, « Les catholiques Eurasiens et Chinois de Syonan (Singapour) sont dirigés par groupes successifs vers le Catholic Agricultural settlement de Bahau. » Les populations locales sont pressurées : « 27 août. On annonce la levée d'une contribution de : 500 000 \$ pour la part des Eurasiens, 2 millions pour les Malais, 10 millions pour les Indiens, 20 millions pour les Chinois. » En mars 1945, le journal signale des arrestations massives de Chinois et d'Eurasiens : « 96 familles eurasiennes sont à la prison. Celle-ci est pleine. 45 personnes sont entassées dans un couloir. » À la libération, les missionnaires voient se former, comme en Europe, des files interminables d'anciens détenus, preuve de l'ampleur de la déportation :

18 octobre. Le P. Aloysius dit que l'État Major japonais est resté en liberté... Il dit aussi que dix mille travailleurs indiens qui avaient été amenés au Siam par les « Japs » et qui n'avaient pas eu davantage patience d'attendre qu'on les rapatrie en Malaisie s'étaient mis en marche et que la tête de la colonne avait atteint Sungei Patani. Ils laissent un long sillage de cadavres sur la route et la plupart de ceux qui sont arrivés à S. Patani sont morts d'épuisement peu après. Le P.

Vendergon qui était descendu vers Malacca pour prendre du repos a été forcé par l'autorité militaire à rebrousser chemin pour aller s'occuper de cette marée humaine déferlant sur le Kedah nord.

Quel contraste avec les grands principes émancipateurs énoncés par la propagande japonaise ! Lors d'une perquisition à *Mariophile*, en 1944, un officier japonais « reproche aux élèves indiens de ne pas s'être engagés dans l'armée pour la libération de l'Inde. » Quelques jours plus tard, après avoir répondu à un interrogatoire serré sur l'Église, les directeurs du collège sont invités à contribuer à la transmission des idées libérales et pacifiques de la diplomatie japonaise :

7 Janvier. Mori San revient escorté d'un autre officier japonais. Il visite le 2^e dortoir et la chapelle puis il monte chez les Pères et pendant deux heures pose des questions sur l'Église, notre dépendance vis à vis des autorités ecclésiastiques, nos ressources. Il nous expose les principes directeurs de la politique nipponne (paix universelle, liberté des peuples d'Asie, faire que tous les Asiatiques soient de vrais citoyens de la plus grande Asie). Nous devons coopérer à cela, et quand nous lui répondons que nous ne faisons pas de politique, il reprend que maintenant le mot politique a pris un sens nouveau et qu'aussi sûrement nous voudrions travailler à la paix du monde.

La propagande japonaise prétendait libérer les peuples asiatiques de l'emprise européenne. En réalité, le Japon bâtissait son propre empire colonial. Il s'agissait d'instiller la propagande japonaise dans les têtes, tout en diffusant la culture nipponne. Déjà, les habitants de Penang avaient dû se mettre, littéralement à l'heure japonaise : « Quoique l'heure de Tokyo soit imposée comme légale (1 h ½ d'avance sur celle de Singapour), nous conservons l'heure ancienne et suivons le soleil. » Puis, à partir de janvier 43, dans les rues, les panneaux indicateurs sont traduits en japonais : « Les noms de rue inchangés sont affublés de caractères japonais katakana et il en est de même pour toutes les inscriptions publiques. » Les établissements scolaires font l'objet d'une immédiate attention :

6 juillet 1942. L'orphelinat des sœurs et l'institution des petits aveugles, pris à leur charge par les Japonais sont sous la direction de deux Eurasiennes catholiques, miss d'Oliviera et miss D'Mello. Les sœurs, six indigènes, sont avec les orphelins.

Dès leur arrivée, les Japonais s'étaient enquis, nous l'avons signalé, du programme des cours au Collège général. Par la suite, ils s'immiscèrent directement dans les affaires pédagogiques du Collège. Les Pères furent invités à prendre le relais de la propagande politique du Japon. Ils durent se mettre à l'enseignement de la langue et de la culture japonaise et accepter l'intrusion de conférenciers étrangers au Collège :

5 janvier 1944 : Le chef de l'éducation, Mori San, arrive à Mariophile. Tout d'abord il fait continuer la classe puis interrompt et parle aux élèves par l'interprète. Il n'est pas content parce que les élèves ne parlent guère japonais et que nous employons l'heure locale. Il fait trois propositions : nous laisserons expliquer aux élèves le sens de la grande guerre d'Asie (Mai toa senso) ; les élèves étudieront le Nippon Go pendant deux heures par semaines ; à l'occasion, nous laisserons un conférencier de l'extérieur donner des conférences sur divers sujets. Nous disons ne pas y voir d'inconvénient et qu'il est bon que les élèves sachent

davantage le Nippon Go... Nous nous mettons sans plus tarder à l'heure de Tokyo.

Les relations avec l'occupant étaient alors si tendues que les Pères n'avaient guère le choix. Mgr Devals leur avait fait part de ses craintes : on redoutait que les Japonais ne décidassent l'internement de tous les étrangers. L'enseignement du japonais fut confié à l'un des élèves, pour faire bonne figure, sans non plus faire de zèle²⁹⁷. Soulignons au passage qu'au Collège, les cours se sont déroulés pratiquement sans interruption pendant toute la guerre. En janvier 1942, le Conseil des directeurs décide que « *les classes auront lieu le matin seulement ou le soir seulement selon que les circonstances le rendront opportun.* » Le Procès-verbal du 23 février 1943 indique : « *Reprise des cours avec les mêmes horaires que l'an passé.* » On étudie la philosophie, la théologie spéciale, dogme ou morale, la liturgie, l'écriture sainte. Le reste du temps, les élèves participent aux travaux d'entretien et de jardinage. Sans doute convient-il de nuancer ce tableau optimiste. Dans le compte rendu adressé à Paris en août 1945, on peut lire : « *Les études souffrirent inévitablement de l'application du principe primum vivere, nos élèves se ressentiront toujours à ce point de vue, des effets de la grande catastrophe.* » Durant toute l'occupation japonaise, les offices religieux ont été librement célébrés chaque jour à *Mariophile* : « *Que nous ayons eu assez de farine et de vin pour la célébration quotidienne des Saints Mystères est un autre motif de louange et de gratitude* », lit-on dans le compte rendu adressé à Paris après la fin des hostilités. Le registre des procès-verbaux du Conseil porte, à la date du 10 novembre 1942, la mention d'un vœu à saint Joseph, décidé par la communauté, pour obtenir la protection des bâtiments du Collège. Le vœu consistait en actions de grâce, messe solennelle, jeûnes, salut au Saint-Sacrement. Le 3 décembre 1943, la Saint-François-Xavier est célébrée avec faste. Le dimanche, la messe est fréquentée par les chrétiens du voisinage et même, quelquefois, par des militaires : « *22 novembre 43. En ville, davantage d'Allemands. Il en est arrivé paraît-il 200 de plus, des techniciens. Ils défilent en uniforme, chantant par les rues, certains viennent à la messe le dimanche.* » À leur arrivée, les Japonais s'étaient montrés plutôt conciliants en matière de religion : « *l'exercice de la religion est permis s'il ne fait pas obstacle à l'administration militaire.* » Mais très vite, survinrent des manifestations d'intolérance. Le 4 octobre 1942, « *les Japonais brisent la croix en ciment au-dessus du porche de l'Assomption.* » En ville, les religieux perdent le droit d'enseigner, ils doivent quitter leurs tenues ecclésiastiques, on veut les remplacer par des maîtres laïcs, introduire la mixité dans leurs écoles, tout un train de mesures anticléricales qui ont probablement réveillé chez les Pères quelques douloureux souvenirs²⁹⁸ :

6 avril 1943. Sérieuse alerte au sujet du Collège. Le Département de l'éducation veut y concentrer les 4 écoles actuellement à Pulo Tikus, en faire une école mixte, déloger les Sœurs. Déjà précédemment, à l'occasion des épreuves de langue japonaise, les Sœurs et un peu les Frères, s'étaient vus éliminées en partie, remplacées par des maîtres laïques. L'intention du gouvernement devient de plus en plus évidente. Le n° 2 du Département, un Japonais, semble acharné contre les Sœurs. Nous tombons d'accord : les Sœurs ne quitteront le Collège que

²⁹⁷ « Nous commençons les classes de Nippon Go (japonais), ¼ d'heure chaque jour. C'est un sénateur eurasiatique de Penang, V. de Souza qui fait répétiteur en attendant l'arrivée du maître annoncé par le Directeur de l'Éducation. »

²⁹⁸ 22 septembre 42 : « Frères et Sœurs ne peuvent plus enseigner ; on leur demande d'enseigner comme teachers isolés, sans costume, dans n'importe quelle école du gouvernement. » 25 février 43 : « Les Japonais retirent la permission d'enseigner le catéchisme qui avait été précédemment accordée. Ils déclarent qu'ils ne peuvent admettre la formule « religion d'abord ». Ils défendent tout enseignement en latin aux Frères. »

chassées de force. Nous faisons appel au pape par l'intermédiaire de l'évêque si le gouvernement veut passer outre. Le n° 2 devant cette attitude déclare après une séance orageuse au Collège, qu'il va en référer à son n°1.

Les sœurs de Saint Maur ne furent jamais expulsées. Au contraire, il semblerait même que leurs relations avec les Japonais se fussent finalement apaisées : le 20 septembre 1944, le nouveau Commandant en chef, « *le gouverneur Shinohara, vient visiter les sœurs au Collège et se montre très bien disposé, serrant la main à toutes. De même au noviciat des frères.* » Leur école ayant été réquisitionnée par la marine japonaise au début de l'occupation, les sœurs avaient été hébergées, à partir du 30 juin 1942, à Pulo Tikus, dans les bâtiments du Collège restés inoccupés depuis l'installation de la communauté à *Mariophile*²⁹⁹. Le Collège abrita donc les religieuses et leurs élèves. Ensuite, les Japonais y imposèrent la présence d'élèves d'autres écoles de Penang dont les bâtiments avaient été eux-mêmes réquisitionnés ou détruits par les bombardements. En août 1943, le Collège était devenu une école gouvernementale, comptant près d'un millier d'élèves. Le directeur était un laïc chinois, les professeurs étaient des laïcs, des frères, dont le noviciat était voisin du Collège et les sœurs³⁰⁰. Des cloisons avaient été posées, dans les anciens dortoirs, pour aménager des salles de classe, les statues et images pieuses mises à l'abri. Mais on célébrait tous les jours la messe à la chapelle :

18 mars 1945. C'était un curieux spectacle que le Collège, les jours où le Pulau Tikus Gouvernement Primary School, une des 4 grandes écoles de Penang, se tenait dans les bâtiments du Collège, rez de chaussée et premier, dans la partie depuis le portier jusqu'au bout du bâtiment de l'étude, dortoirs et grande salle divisés par des cloisons. Il y avait 300 enfants environs, filles et garçons jusqu'à 18 ans, mais surtout des petits, enseignés par des frères, des sœurs, des maîtres et des maîtresses laïques. Beaucoup de jeux dans la cour, des jardins d'écoliers devant la façade, des équipes de gamins arrosant les légumes sous la direction d'une maîtresse, des garçonnetts manœuvrant à la militaire sous le commandement d'un Frère.

Des menaces pesaient depuis la fin de l'année 1944 sur la petite communauté de *Mariophile*. Des officiers Japonais étaient venus visiter les terrains attenants, une première fois

²⁹⁹ 10 novembre. « Le Conseil prend note de l'arrivée des sœurs au Collège le 30 juin 1942 et de l'accord intervenu avec elles le même jour dont teneur suit : Accord conclu entre le Couvent de Penang et le Collège Général de Pulau Tikus au sujet de l'occupation temporaire d'une partie des bâtiments du Collège par le couvent : Le Couvent de Penang d'une part et le Collège général d'autre part conviennent que la communauté des dames de St Maur pourra occuper les bâtiments du Collège de Pulau Tikus à l'exception des pièces que le Collège se réserve pour son usage pendant une période indéterminée, aux conditions suivantes : Le couvent se retirera et laissera entièrement libres les bâtiments du Collège à la demande de ce dernier dans le délai d'un mois à partir de la communication de cette demande. Si toutefois les autorités imposaient au personnel du Collège l'obligation de quitter ses installations actuelles dans un délai déterminé, le couvent devrait se retirer en temps utile pour permettre le retour du Collège à Pulau Tikus dans le délai prescrit. Le couvent permettra au personnel du Collège d'avoir accès aux pièces que le Collège s'est réservé. Le couvent payera une rente nominale de \$ 0.10 par mois. Le couvent remboursera au Collège la totalité des taxes payées pour l'eau et l'électricité pendant la période de son occupation. Le couvent fera son possible pour empêcher les dégâts des fourmis blanches dans la maison. Le couvent gardera à son service tant qu'il occupera le Collège, le domestique qui en assurait la garde avant cette occupation. »

³⁰⁰ 6 mars 1945. « L'école semble fonctionner normalement. Les élèves sont assez nombreux ; ce sont surtout les frères et les sœurs qui enseignent et s'occupent des jeux et des travaux des élèves. Il y a aussi des maîtres laïques. Le headmaster, un Chinois qui était avant la guerre headmaster d'une école anglaise ne crée aucune difficulté et renvoie toute affaire à son assistante, Catherine Loh, la sœur de notre ancien élève Michael Loh, mort de la poitrine à Penang. Le subheadmaster est M. Gim Boon, un converti qui loge avec sa famille dans la fabrica des élèves. »

sous prétexte d'y cultiver des plantes médicinales pour l'hôpital³⁰¹, puis à cause d'une dénonciation, parvenue entre les mains à la police : on aurait accusé les Pères de cacher des soldats ennemis dans leurs bois. Brusquement, le 11 février 1945, l'ordre d'évacuer était donné : « *Peu après la Grand'messe, le Bunkyo Kacho, Hirano San, s'amène et nous annonce que Mariophile doit être complètement évacué par nous, car la Marine veut toute la position pour la défense.* » Les Pères organisent le déménagement, et regagnent Pulo Tikus, où il leur faudra désormais cohabiter avec les sœurs³⁰². La description de la vie quotidienne au Collège pendant ces quelques mois est assez cocasse. Les Pères et les séminaristes ont pris leurs quartiers dans une des ailes du collège, séparés des sœurs par des paravents. Tous les matins, les élèves et les professeurs laïcs font, dans la cour du Collège, leur gymnastique éducative suédoise (Taiso), au son d'un piano :

L'école du gouvernement marche régulièrement. Il y a dans les 500 élèves occupés surtout à chanter, à faire des exercices physiques et du jardinage. Déjà, bon nombre de grandes filles de vingt ans font dans la cour des exercices physiques qui, pour ne pas être de très haute école, ne laissent pas cependant d'intéresser sensiblement nos séminaristes.

Auparavant, les couleurs ont été amenées, et les élèves ont chanté l'hymne au drapeau, « *à la place du Kimigayo qui n'est plus chanté que dans les grandes occasions.* » Par leur souplesse de caractère et leur sens de la diplomatie, les Pères sont habilement parvenus à éviter tout affrontement avec les autorités japonaises, sans pour autant se compromettre, usant toujours, en cas de litige du même argument : la « supranationalité » des missionnaires. Ils ne se sont heurtés frontalement aux militaires qu'une seule fois, au sujet du projet d'expulsion des sœurs, sortant de leur réserve et menaçant d'en appeler au pape. Sinon, dans la plupart des cas, le journal fait souvent état de la courtoisie des policiers, de leur prévenance, lors des convocations en ville ou des perquisitions, les missionnaires français étaient relativement protégés par leur statut « *d'Axis partners* ». On s'enquiert si les Pères ne manquent de rien, on loue la bonne tenue de leur jardin, en maintenant toutefois une surveillance constante, dans un climat de menaçante suspicion. On a l'impression, à la lecture du Journal, d'un jeu du chat et de la souris, comme lors de cette descente de la police militaire, en février 1945 :

Au moment où nous allons partir, un jeune officier nous aborde. Il parle très bien l'anglais et un peu le français. Il fait quelques politesses puis se lance dans des lieux communs de propagande japonaise et déblatération contre les anglo-américains, en y mêlant des ragots de mauvaise philosophie, identifiant l'empereur avec le Christ, Dieu et la nature, l'équivalence de toutes les religions, disant que les Japonais ne pouvaient prouver tout cela mais le croyaient fermement, et que d'ailleurs nous chrétiens ne pouvons prouver notre religion scientifiquement, par exemple pour la naissance du Christ d'une vierge. On discute un peu, il dit qu'il viendra causer au Collège et on se quitte bons amis.

Plusieurs fois, au contraire, c'est précisément leur état de prêtres catholiques qui procura aux missionnaires la protection de hauts personnages. En août 43, ils reçoivent plusieurs visites :

³⁰¹ Le *Procès-verbaux* du 29 avril 1944 porte la signature d'un contrat de location de 50 acres du terrain de Mariophile, à la marine japonaise, afin d'y planter des herbes médicinales, pour une durée de...cinq ans !

³⁰² 8 avril 45 : « Les sœurs s'enhardissent et circulent plus librement dans le rez de chaussée de nos quartiers qu'auparavant, même après souper le soir ; bien qu'on leur ait demandé de quitter cette zone à partir de la fin de la prière des élèves. Il y aurait à réagir contre cette promiscuité à la tombée de la nuit. » Le journal signale tout de même que la cuisine des sœurs est appréciée de tous !

Visite d'un officier japonais catholique d'Osaka ; visite d'un soldat japonais chrétien ; son frère, ancien élève de la Propagande, est le P. Paul Imamura de Goto. Visite du Dr Kawabe, catholique, professeur à l'Université de Tokyo et attaché d'ambassade à Bangkok. Il promet de s'occuper du retour de nos élèves thaï...

Un jour, un médecin catholique, bactériologiste à l'hôpital, se rend à *Mariophile* et vaccine toute la communauté contre la typhoïde et le choléra. Ce geste est loin d'être anodin, si l'on pense à la situation sanitaire calamiteuse de l'île pendant l'occupation. Et même s'ils ne sont pas chrétiens eux-mêmes, les officiers marquent du respect pour les religieux : « *Un médecin des Marines était venu à Mariophile se rendre compte des locaux ; il était revenu avec un docteur militaire. Très aimables, ils ont déclaré : this is a holy place, we won't disturb you. Ils sont en quête d'un local pour l'hôpital.* » Mais la rencontre la plus émouvante, presque romanesque, eut lieu en mars 1945. Lors d'une des multiples inspections des locaux du Collège (à Pulo Tikus), un officier sert d'interprète, « *Il est très discret et s'excuse de devoir faire ce qu'il fait et remercie à chaque instant.* » Son frère est catholique, lui-même connaît Marseille et aime la bouillabaisse ! Le soir, il revient en compagnie du capitaine Hidaka. Celui-ci se dit porteur d'un message de la marine : les missionnaires français pourront rester au Collège tant qu'ils ne se mêleront pas de politique :

Ils doivent s'engager à ne rien faire qui puisse gêner la stratégie nippone. Nous remercions et nous engageons à nous conduire ainsi. Nous pensons que les Philippines étant tombées, les Japonais craignent un débarquement américain en Indochine et prennent leurs précautions³⁰³.

Le journal s'interrompt brièvement peu après ce récit, et reprend sur un autre cahier. Il semble alors que des liens plus intimes se soient tissés entre-temps avec le capitaine :

Le capitaine Hidaka nous offre le café. Il parle anglais mais lentement. Nous le remercions de la bonté qu'il nous manifeste. Il nous encourage à passer par lui pour toutes les demandes que nous avons à faire au gouvernement. Il a déjà arrangé que nous puissions avoir de la viande chez le fournisseur de la marine. Il nous dit avoir eu une audience de Pie XI à Rome en 1935. Il a été à Kwong Tche Wan pendant cette guerre-ci et y a été en relation avec un missionnaire du Japon qui y était mobilisé et servait d'interprète, autrefois à Hokodate.

Les missionnaires français eurent l'occasion, par la suite, de lui rendre sa protection. En octobre 1945, le capitaine Hidaka est aux côtés d'un amiral lors de la reddition de la marine japonaise, à Sungei Patani. À l'issue de la cérémonie, raconte la presse locale, Hidaka s'évanouit. Nous retrouvons sa trace, une dernière fois, en novembre :

Nouvelles du capitaine Hidaka par le P. Vong. Il était à Kulim, bien traité par les Anglais, ayant un car à lui. Il envoyait au frère James son souvenir reconnaissant et ses remerciements d'avoir parlé en sa faveur. Il devait se rendre bientôt au camp de prisonniers de Batu Pakat.

Les gestes généreux faits en faveur des missionnaires et de leurs élèves, touchaient à deux domaines, essentiels en période de guerre et d'occupation : la nourriture et la santé. L'occupation japonaise eut des conséquences économiques désastreuses. L'industrie fut désorganisée, les plantations laissées à l'abandon, la population des villes sous-alimentée pendant plusieurs années. Les Malais semblent avoir moins souffert que les Chinois,

³⁰³ *La reconquête de l'archipel des Philippines, commencée par la bataille de Leyte, fut menée par Mac Arthur d'octobre 1944 à juillet 1945. Manille fut reprise le 23 février 1945.*

car ils vivaient en autarcie familiale sur leurs petites exploitations de subsistance³⁰⁴. Dès l'arrivée des Japonais, les Pères avaient pris des précautions, s'attendant probablement à ce qui allait suivre. De la farine australienne est mise en bocaux et emmagasinée, pour la fabrication des hosties. On agrandit le potager, confié aux soins des élèves, qui ne manquent pas d'ingéniosité pour améliorer l'ordinaire : « *Les élèves ayant construit un grand piège à singes, en capturent cinq d'un coup. Grand régal de carry de singe à la suite de cet heureux coup.* » Une grande plantation de dourians est préparée en juin 43 ; celles de bananes et d'ananas « *sont déjà très prospères.* » Il y a également quatre vaches dans la propriété. Le prix du riz ne cesse d'augmenter (20 \$ le sac, 40 à Singapour). Celui du pain aussi (8 cents pour un gros pain ordinaire). À partir de septembre 1942, le riz, le sucre, le sel et les allumettes sont rationnés : au Collège, on ne mange plus de riz qu'une fois par jour, à midi. Seul luxe, les Pères s'accordent un verre de Clairet par repas ; les bouchons de mauvaise qualité ne garantissant pas la bonne conservation des bouteilles. Le tapioca est le fond de l'alimentation : « *Tubercules bouillies avec un peu de sel. Certains craignent beaucoup le poison contenu dans le tapioca et en souffrent.* » On manque d'eau, car les canalisations sont crevées. Les élèves font de l'huile d'éclairage avec des cocos, l'électricité étant souvent coupée à cause du couvre-feu. À partir de la fin de 1942, l'alimentation est distribuée par des chefs de groupes de familles, au lieu d'être vendue dans les magasins, ce qui ne manque évidemment pas de susciter abus et injustices. En juin 1943, la population est incitée à cultiver des lopins de terre pour assurer sa propre subsistance. La situation économique se dégrade de mois en mois. Inévitablement, des vols se produisent. Le verger de *Mariophile* est visité à plusieurs reprises ; les élèves et les Pères sont contraints d'organiser des tours de garde, jour et nuit. Une nuit, ils surprennent, dans la cuisine, le fils d'un de leurs domestiques, occupé à piller le garde-manger³⁰⁵. La population vit désormais dans la misère la plus noire :

20 mars 1945. Les gens courent après les moindres choses : il faut voir quand il y a eu une bourrasque comment les gens des environs viennent ramasser au fur et à mesure qu'elles tombent les branches des cocotiers. Quant aux bouses de vache qui viennent pâturer au bord des routes et sur notre terrain, c'est une bande de gamins qui, armés de pelles et de sceaux, les ramassent littéralement au sortir de l'animal !

La réquisition de *Mariophile* par la marine s'avéra donc catastrophique, puisqu'elle privait la communauté de ses moyens de subsistance. Aussi les Pères négocièrent-ils pied à pied, mais sans succès, l'octroi de compensations alimentaires. À peine de retour à Pulo Tikus, les élèves aménagent un nouveau jardin potager et pêchent, le Collège présentant l'avantage d'être en bord de mer, « *Nous avons beaucoup de lignes de fond, avec de nombreux hameçons. Nous prenons des sembilang et des duris.* » En septembre 1943, l'auteur du journal écrit : « *Les santés sont bonnes, mais presque tous sont amaigris.* » Mais on lit, dans le compte-rendu d'août 1945, cet effrayant constat :

1945. L'état sanitaire de la population avoisinante devient pitoyable. L'affaiblissement consécutif aux restrictions alimentaires fait de beaucoup une

³⁰⁴ Cf. Jacques Dupuis, Singapour et la Malaysia, op. cit.

³⁰⁵ « La surveillance des abords de la cuisine par un père et cinq élèves amène à la capture, un peu après minuit, du voleur de l'avant-veille qui se trouve être une vieille connaissance, le plus jeune fils de notre ancien cuisinier Ah Kong, Norbert Loh dit Anthony. Après un coup de trique bien asséné, il fait le mort, mais on le ligote, l'interroge et l'enferme gardé à vue dans une chambre près de la cuisine. Au jour, on le fait repérer par tout le personnel pour qu'on l'ait à l'œil à l'avenir et on le livre à la police où il attrape tout d'abord un passage à tabac », *Journal*, 2 mars 1945.

proie facile à la malaria et à la dysenterie. Les ulcères que le manque de vitalité des sujets rend incurables envahissent pieds et jambes surtout. Quant au Béri-béri, il est à peu près partout. La population malaise du village en grande partie établie sur notre propriété de Mariophile qui comptait 1600 âmes avant la guerre a diminué de près de moitié.

Les missionnaires et leurs élèves furent relativement épargnés par la maladie. En 1944, sept élèves sont malades : typhoïde, malaria³⁰⁶. L'un d'eux reçoit l'extrême onction. En janvier 1945, Mgr Devals meurt à l'hôpital de Seramban, des suites d'une morsure d'araignée, après avoir été amputé d'une jambe. Les autorités japonaises assistèrent à ses obsèques... Les proches du Collège sont touchés : « *Notre ancien dhoby, Mah Hoa, meurt de tuberculose sur le terrain de l'église, en face des cabinets du Collège. Il est baptisé in articulo mortis.* » Les hôpitaux sont totalement démunis : les médecins sont réquisitionnés par la marine, on ne leur distribue plus de quinine. Il faut se résoudre à chercher d'autres médicaments :

17 avril. Nous achetons aussi quelques bouteilles d'arack comme médecine en cas de choléra. Il ne semble pas que les cas signalés dans Kedah aient compromis la santé publique de ce côté-ci mais il y a comme une épidémie de grippe intestinale dont plusieurs personnes meurent.

La communauté, quoique très affaiblie par la faim, a moins souffert qu'on aurait pu le craindre, ce dont le compte-rendu d'août 1945 se réjouit :

Nous rendons grâce pour l'évidente protection qui fut accordée au Collège. Point de perte de personnel, point de destruction, point de pertes matérielles importantes, point d'épidémie de choléra, peste ou variole, et nous pouvons remercier Dieu que la lutte se soit arrêtée à point, car tout était prêt pour une attaque de vive force sur Penang, au déclenchement de laquelle il n'eût été que mort et dévastation.

À partir de mars 1945, les signes de l'effondrement du Japon sont de plus en plus perceptibles. On parle d'effrayants bombardements à Kuala Lumpur ; la presse est muette, « *Depuis huit jours le journal ne donne plus de communiqué d'Europe et presque rien sur la situation dans le Pacifique* » ; mais on apprend tout de même la débâcle de l'Allemagne, « *Le Rhin est passé partout* », l'entrée des Américains dans Leipzig, celle des Russes dans Vienne, la chute du gouvernement à Tokyo. L'approche des troupes anglaises commence à être palpable. On sait que des sous-marins sont entrés en contact avec des pêcheurs, des tracts sont lancés qui recommandent à la population de s'éloigner des objectifs militaires. Rangoon est encerclée, apprend-on. Le 8 mai, la nouvelle de la capitulation allemande est connue, « *le bruit court que les Anglais entrent au Siam par 5 endroits* », on sait également que Mac Arthur est installé à Balikpapan avec les troupes américaines et, le 13 juillet, des B-29 survolent Penang, « *l'avance sur la Malaisie s'accélère.* » Pendant ce temps, les Japonais poursuivent imperturbablement leurs préparatifs défensifs ; des pièces d'artillerie sont déployées, à Mariophile, ils creusent un tunnel à coup de mine. Mais on trouve parfois des anecdotes qui laissent pantois. Le 18 juin, alors que « *la bataille fait rage à Okinawa* », deux soldats Japonais aident les Pères et leurs élèves à la récolte des mangoustans : en revanche, aucune allusion n'est faite aux bombardements nucléaires des 6 et 9 août... Le 12 août, la nouvelle de la capitulation du Japon parvient au Collège. Les Anglais ne libèrent Penang que quelques semaines plus tard ; ils entrent dans l'île le 3 septembre, sans coup férir. En dépit de leur retour, la situation de l'île, comme celle de l'ensemble de la

³⁰⁶ « La malaria fait des ravages à Tanjong Bungah (village proche de Mariophile) et les familles de nos domestiques sont très éprouvées », 17 mars 1945.

région, reste confuse. La distribution de nourriture a repris dès la mi-septembre, ainsi que les services postaux et le chemin de fer ; le pillage et même la piraterie sévissent partout : « 8 novembre. La série de meurtres en plein jour et de gang robberies décide les autorités à faire de nombreuses arrestations. » Les troupes patrouillent dans les rues pour prévenir les vols. Les circonstances sont de plus en plus périlleuses, les troubles à l'ordre public de plus en plus fréquents. Il semble que la pénurie d'argent ait rendu la condition des familles plus précaire que pendant l'occupation japonaise, le coût de la vie montant sans répit. Pour couronner le tout, une épidémie meurtrière de Malaria se répand. Le journal évoque de graves troubles à Taiping, réprimés par l'armée qui tire sur la foule. À ces désordres causés par la misère s'adjoignent ceux imputables à la guérilla communiste. Dans l'ensemble, les forces britanniques avaient été bien accueillies par la population. Il s'agissait pourtant du retour du colonisateur. D'importantes réformes avaient été opportunément annoncées, un mois après le départ des Japonais : « On annonce que la Malaisie sera désormais une sans la triple dénomination du passé ; Straits Settlements, Federated Malay State, Confederated Malay State. » La British Military Administration avait bien compris que le retour pur et simple à l'état antérieur n'était pas envisageable. Il faudrait tenir compte du désir d'autonomie de la population. La résistance chinoise tenta de s'attribuer tout le mérite de la libération sur le plan local, sans convaincre. Elle chercha ensuite à déstabiliser l'administration anglaise, se livrant à des attentats : « Il faut cinq jours pour aller à Singapore et il est difficile d'obtenir un passeport. Les communistes dévissent les boulons de la voie et parfois il faut faire une vingtaine de milles à pied. » Le journal cite également des tracts en plusieurs langues, placardés dans les rues : « To relieve the poor and to stabilize the livelihood of the civilians : the Malay Communist Party³⁰⁷. » L'école du gouvernement ferme. Les frères restent encore quelques temps au Collège, leur couvent ayant été détruit par les bombes. Puis ils partent à leur tour et la communauté reprend sa place : « 12 octobre. Messe votive solennelle d'actions de grâce en l'honneur de saint Joseph pour notre réunion au complet après les séparations de ces dernières années. » Les aumôniers militaires anglais et hollandais sont reçus au Collège, des soldats et des infirmières militaires assistent aux offices ou viennent se confesser. L'affluence de religieux, hollandais notamment, semble toutefois donner quelque motif d'inquiétude : « Les Hollandais envahissent de plus en plus Penang : beaucoup de Pères hollandais, 5 jésuites, 1 séculier, 14 encore de divers ordres, Capucins, Picpus. » Le journal s'achève sur ces mots : « 25 décembre. Splendide Noël, célébré en grand avec un temps magnifique. La cérémonie à l'Assomption, avec de très nombreux soldats, a été particulièrement réussie. Au Collège, en raison du tout petit nombre d'élèves et de leur fatigue, pas de messe chantée le jour. » Quel bilan peut-on dresser de cette période de l'histoire du Collège général ? Les Pères et leurs élèves ont évité le pire. Pas de maladies ni de blessures graves ; mieux encore, la communauté sort affermie de l'épreuve, comme en témoigne cet hommage rendu aux élèves :

Il est consolant de constater que durant cette période d'incertitude et d'épreuves, l'esprit des élèves fut excellent, leur dévouement a été malgré privations et pénibles travaux, au-dessus de tout éloge. Leur généreuse détermination d'aider la communauté à se maintenir coûte que coûte a été évidente et ils se sont solidarisés constamment avec leurs directeurs, même lorsqu'il était dangereux de montrer telle fidélité, dont un officier japonais dit ouvertement son étonnement.

Les liens se sont resserrés, et si les études, deux fois interrompues, n'ont pas donné entière satisfaction, la piété y a gagné : « Les dangers furent un stimulant pour la piété, et

³⁰⁷ « Pour relever les pauvres et stabiliser le niveau de vie des citoyens : le parti communiste malais. »

l'évidente nécessité d'implorer le secours d'en haut fit beaucoup pour maintenir la ferveur. » Les bâtiments du Collège, à Pulo Tikus comme à *Mariophile*, ont été épargnés par les bombes. Aucune destruction n'est à déplorer, et les bâtiments n'ont pas trop souffert de leur occupation par l'école gouvernementale ou par la marine japonaise. Les relations des Pères avec l'occupant, jamais compromettantes, ne pouvaient leur valoir d'être inquiétés à la libération. D'ailleurs, les cours reprennent au Collège dès janvier 1946, comme si rien ne s'était passé : « *Reprise des cours avec programme complet depuis le 10 Janvier. Les modifications temporaires du règlement sont supprimées à savoir : fin du petit déjeuner ad libitum, toutes les récréations libres, travail manuel de nouveau obligatoire de 5 h à 6 h ½.* » En Malaisie, les choses ont profondément changé. Les idées d'indépendance nationale et de décolonisation se répandent. Il faut compter, désormais, comme en Chine et en Indochine, avec le communisme. Le mythe de l'invulnérabilité de l'homme blanc s'est écroulé ; les populations locales aspirent à se gouverner elles-mêmes, à prendre en main leur destin.

I-4. Vers le séminaire diocésain de Penang (1946-1968)

a. Une institution tricentenaire, fière de son passé, attachée à ses traditions

Au lendemain de la guerre, en Malaisie, la décolonisation est en germe. La réorganisation institutionnelle de la Malaisie est mise en œuvre par les autorités coloniales, bien conscientes que le partage du territoire ne correspondait pas aux aspirations des populations³⁰⁸. Dans un climat de contestation des autorités coloniales, le catholicisme n'hésite pas à s'afficher. En 1950, un journal catholique paraît en Malaisie, le *Malayan catholic news*. L'année suivante, le premier Congrès diocésain des Légions de Marie a lieu

³⁰⁸ a. Rappelons-le, la Malaisie était scindée en trois domaines : Settlements (administrés par la Couronne), États fédérés et États non fédérés. Cette partition remontait au XIX^e siècle. Elle était le fruit de la politique coloniale britannique, qui revenait à profiter des rivalités locales, en proposant un protectorat aux pouvoirs locaux, dès que ceux-ci se sentaient menacés : en 1830, création des *Straits settlements*, Établissements du Détroit, Penang, Malacca et Singapour. En 1895, formation des États malais fédérés, Pérak, Selangor, Negri Sembilan et Pahang. En 1919, le Siam transféra à la Grande Bretagne ses droits sur le Kelantan, Perlis, Kedah et Trengganu. Il y eut encore un traité de protectorat signé avec Brunei en 1888, et des traités à caractère d'alliance avec le North Borneo en 1878 et avec Johore en 1885. b. Il n'est pas inutile de résumer ici les étapes de la réorganisation, puisqu'elle allait conduire à l'indépendance. En 1946, le Colonial office offrit de créer une « *Malayan Union* » composée de neuf états et deux *settlements*, Malacca et Penang, séparant Singapour, que les Anglais souhaitaient contrôler, de la Malaisie. Le projet échoua pour deux raisons : d'une part, les sultans s'y opposèrent car ils y perdaient en pouvoir et d'autre part, parce que le projet instaurait une nationalité malaise unique, accordée de manière égale aux immigrants chinois et indiens, ce dont les Malais ne voulaient pas. Paradoxalement, les Chinois n'en voulaient pas non plus. Le projet était trop éloigné de ce que la résistance chinoise marxiste avait envisagé pour la Malaisie (le Kuomintang et le Malayan Communist Party coopéraient depuis 1937), l'abolition des protectorats et des sultanats et la création d'une république indépendante que les Chinois eussent dominée, pour des raisons démographiques. Proclamée le 1^{er} avril 1946, la *Malayan Union* fut presque aussitôt caduque. Cette même année, le 4 juillet, les Philippines obtenaient leur indépendance. Puis, en 1947, ce fut le tour de l'Inde, du Pakistan et de la Birmanie. En 1948, après avoir entendu les représentants des différentes communautés, un comité consultatif élaborait une nouvelle constitution, donnant naissance à la « *Federation of Malaya* ». Singapour, colonie de la Couronne britannique, restait en dehors de ce groupe de neuf États monarchiques gouvernés par leurs sultans et de deux *Settlements*, placés sous l'autorité d'un résident britannique. Des institutions représentatives, conseils législatifs et exécutifs, étaient chargées d'assister le gouvernement fédéral, exercé par un haut commissaire britannique. Les Malais, qui seuls jouissaient de la citoyenneté, au détriment des Chinois et des Indiens, étaient prépondérants dans tous les conseils. Ce système eut pour principale vertu de déplaire universellement et de mener tout droit à l'indépendance. Les Malais lui reprochaient de maintenir la tutelle britannique, les Indiens et les Chinois, communistes ou conservateurs, s'offusquaient de ne pouvoir obtenir la pleine citoyenneté que sous certaines conditions.

à Penang. En 1952, les fêtes du 400^e anniversaire de la mort de Saint François Xavier sont célébrées avec faste, et bénéficient du concours des autorités civiles. Une exposition sur la vie catholique en Malaisie est organisée à Penang en mai 1957. Au Collège général, les études ont repris, au rythme et selon les règles strictes d'avant la guerre³⁰⁹. L'usage du latin, par exemple, est toujours de rigueur. Il n'est pas question de tolérer le moindre laisser-aller. La tradition reste la principale inspiratrice des méthodes pédagogiques et des usages en vigueur au Collège, où il semble qu'on ne vive pas dans les réalités présentes, mais dans une temporalité ecclésiale, hagiographique. En 1953, un indult de Rome autorise la célébration d'une grand-messe et de Vêpres solennelles le 3 juillet, à l'occasion du centenaire du Bienheureux Philippe Minh, ancien élève du Collège. En février 1958, le Conseil décide de célébrer avec solennité le centenaire des apparitions de la Vierge à Lourdes : « *À l'occasion du centenaire des apparitions de la Sainte Vierge à Lourdes une grand-messe solennelle sera chantée au Collège le 11 février et pendant toute l'année il y aura bénédiction du St Sacrement tous les samedis.* » La liturgie est romaine, on chante en grégorien. Le Collège, qui a obtenu de Paris, le 2 mai 1947, la permission de gérer ses propres biens, vit en autarcie³¹⁰. Régulièrement, les missionnaires sont mis en garde contre le risque d'indiscrétions, qui pourraient ternir la réputation du Collège :

19 février 1954. Le Conseil prend note des instructions communiquées par Mgr Lemaire dans une circulaire aux supérieurs régionaux. Mgr le supérieur demande qu'il n'y ait pas de négligence de la part des missionnaires à écrire aux membres de leur famille et à leurs bienfaiteurs, que les missionnaires soient prudents dans leur correspondance privée qui parfois devient publique à leur insu et qu'en particulier nul ne se mêle de publier des articles critiquant le gouvernement d'un pays de mission.

Quelques travaux de modernisation sont quand même entrepris, afin d'améliorer la vie quotidienne : eau courante et salle de bain pour les Pères, WC, acquisition d'une machine à laver, d'une automobile neuve. On ose même envisager d'introduire des sœurs au Collège, pour s'occuper du linge et de la cuisine. En revanche, le choix des ouvrages utilisés en classe n'est pas modifié par cette vague d'innovations. En dépit de cet isolement, de son repli sur elle-même, la communauté ne pouvait se soustraire complètement aux bouleversements en cours à l'extérieur. Elle fut, tout d'abord, directement touchée par les conséquences de la victoire des communistes en Chine, en 1949. Déjà, pendant la guerre sino-japonaise, les élèves venant de Chine n'avaient pu regagner leurs missions d'origine. Après la victoire de Mao, les rumeurs de persécutions anti-chrétiennes se répandent³¹¹. Non seulement les séminaristes de Penang sont désormais devenus, par la force des choses, des exilés, mais les chrétiens fuient la Chine et demandent refuge aux autres missions. En

³⁰⁹ Le supérieur est le Père Rouhan, remplacé en 1952 par le Père Davias-Baudrit, qui exerça ses fonctions jusqu'en 1962. Il y avait alors entre 80 et 100 élèves en moyenne, venant en majorité de Malaisie-Singapour, de Thaïlande, de Birmanie et de Chine. Au total, jusqu'à la fin des années cinquante, une dizaine de nationalités étaient toujours représentées au Collège, parmi lesquels des Tamouls de Sarawak.

³¹⁰ « [...] De plus, à cause des constructions nouvelles qui s'élèvent tout à l'entour, il devient nécessaire de clôturer la propriété », *Procès-verbaux*, 29 mars 1957.

³¹¹ En 1954, Pie XII publie l'Encyclique *Ad Sinarum Gentes*, adressée aux catholiques chinois. Le Procès-verbal du 27 février 59 concerne également la question des rapports avec les catholiques de Chine : « Conformément au désir exprimé par Notre Saint Père le pape, Mgr Lemaire demande aux maisons de la société de faire un triduum de prières pour demander la fidélité des catholiques de Chine au siège de Rome. Ce triduum aura donc lieu au Collège les 2, 3 et 4 mars, avec bénédiction du S. Sacrement et récitation du chapelet. »

1950, des élèves d'un petit séminaire de Mandchourie, réfugiés à Formose, sont acceptés au Collège général, qui n'acceptait plus que des séminaristes déjà avancés dans leurs études, « à condition qu'aucune charge financière supplémentaire ne vienne peser sur le Collège. » Et que proposer aux séminaristes chinois dont les études sont pratiquement achevées, et qui ne peuvent plus rentrer chez eux pour y recevoir les ordres des mains de leur évêque ? Quelques-uns sont envoyés en stage comme maître d'école, en attendant l'ordination, mais ce n'est pas toujours possible. Pour la plupart d'entre eux, on ne sait que faire. Rome est consulté : « 4 avril. Le conseil prend note des démarches du P. Destombes, à Paris, faites auprès de Mgr Riberi à Rome, pour trouver une occupation à nos élèves Chinois terminant leurs études. » Mais les hautes autorités ecclésiastiques, tardent à se prononcer, semblent dans l'embarras : « 14 novembre 1952. Le P. Michotte, procureur à Rome, écrit que Mgr Constantini lui a dit quelques mots qui ne résolvent pas la question d'un ministère et d'un ordinaire à trouver pour nos élèves chinois. » Les choses se compliquent dans le cas d'élèves que l'on n'envisage pas d'appeler aux ordres, ou qui ne le souhaiteraient plus eux-mêmes, mais ne peuvent repartir : « 13 juillet. Le conseil considère les mesures à prendre pour faciliter la sortie du séminaire des élèves dont le retour dans leur mission est impraticable et qui se retireraient d'eux-mêmes ou devraient être éliminés. » Les directeurs ont, soulignons-le, le louable souci de l'avenir et des débouchés de leurs élèves. Depuis 1949, le sort des séminaristes chinois du Collège est évidemment fort préoccupant. En attendant les instructions de Rome, des démarches sont entreprises en leur faveur auprès des évêques locaux. Mais deux types de difficultés se présentent. Les unes sont d'ordre financier et administratif :

31 octobre 52. Le Conseil prend note d'une démarche du P. Sup auprès de Son Exc. Mgr Kuo, archevêque de Taipei. Mgr Kuo s'est déclaré prêt à admettre des séminaristes chinois dans son diocèse à condition qu'ils soient pris en charge par des prêtres d'une société ou d'une congrégation quelconque et qu'il y ait une aide financière. Le P. Sup. une fois de plus a écrit à Rome pour obtenir un document officiel sur cette question. Peut-être ainsi cette question si ennuyeuse de trouver un champ d'apostolat adapté pour nos séminaristes chinois pourra-t-elle enfin recevoir une solution convenable.

Les autres portent sur des questions sociologiques et linguistiques :

Le Conseil prend connaissance d'une lettre reçue au collège venant du Sup. des Pères jésuites de l'île de la Réunion et de Madagascar ; en l'absence des évêques qu'il faudra interroger par la suite, le Père Sup. des Jésuites donne deux conditions préalables pour l'admission des prêtres ou futurs prêtres chinois de langue mandarine pour exercer le saint ministère auprès de la population chinoise de ces îles ; ces prêtres chinois devront connaître et parler le français, nécessaire pour les relations avec les classes dirigeantes et cultivées de là-bas ; connaître et parler au moins un dialecte de la Chine du Sud, à savoir le cantonnais pour Madagascar, le Hakka et peut-être d'autres dialectes pour l'île Maurice et la Réunion. Des évêques ont regretté d'avoir accepté dans le territoire soumis à leur juridiction des prêtres chinois de langue Mandarine parce que ces prêtres ne voulaient pas apprendre ces dialectes et étaient ainsi inutilisables pour le ministère sacré là-bas.

La possibilité d'envoyer en Europe ou en Amérique des séminaristes chinois, qui y finiraient leurs études et y trouveraient peut-être ensuite un ministère, est également considérée. Ainsi, un élève de Penang, Laurentius Chen, originaire du diocèse d'Ipin, se rend-il au

séminaire de Saint-Sulpice à Paris, à l'issue de sa troisième année d'études. Or, à ce sujet, Rome s'est nettement exprimé, dès avril 1952 :

Le P. Sup. donne lecture de deux lettres venant de son Éminence le Cardinal Ricordi Préfet de la S.C. de la Propagande et de l'Internonce Apostolique pour la Chine son Exc. Mgr Riberi, résidant actuellement à Hong Kong. Le Cardinal préfet écrivant à la date du 21 mai 1952 notifie au P. Sup. une décision de la S.C. de la Propagande : désormais tous les évêques d'Europe et d'Amérique ne pourront recevoir dans leurs diocèses aucun prêtre ni séminariste chinois sans en avoir obtenu auparavant la permission pour chaque cas. Son éminence demande aussi des renseignements sur chaque élève chinois du Collège³¹².

En dépit de ces obstacles, les directeurs ne désarment pas et multiplient démarches et sollicitations pour placer leurs séminaristes³¹³. Notons enfin que, dans l'autre sens, le problème du placement des séminaristes venant de Chine se pose également :

Mgr Melckebebe, évêque de Ningsia (Chine) récemment expulsé de Chine, voudrait s'arrêter au Collège le temps de se renseigner sur l'apostolat auprès des chinois en Malaisie et sur la possibilité éventuelle de faire venir en Malaisie des prêtres chinois.

Concernés par les progrès du communisme en Asie sous cet angle strictement ecclésiastique, les Pères le furent aussi du fait de l'évolution de la situation politique en Malaisie³¹⁴. Mais les procès-verbaux restent muets sur les transformations politiques. En

³¹² 14 septembre 1956 : « Visite du Sup. Général, Mgr Lemaire. On maintient à cette occasion la possibilité pour les Pères du Collège d'aller faire une retraite tous les deux ans à Singapour aux frais du Collège. Wang En Tse Petrus est admis à la faculté de théologie de l'Université catholique de Louvain. » 8 février 1957 : quelques années plus tard, un élève chinois fut autorisé à poursuivre ses études à l'Université de Louvain. « Mgr l'évêque de Rangoon écrit qu'il veut envoyer à Rome deux des trois élèves du Collège qui ont fini cette année. Il demande l'avis du Conseil pour choisir entre Ai Pius et Ai Gabriel. Le Conseil répond que ce dernier semble plus doué. » Il s'agit ici d'élèves birmans. En juillet 1956, un autre les avait déjà précédé au Collège de la Propaganda Fide.

³¹³ 16 janvier 1953 : « Un élève chinois fera office d'instituteur dans l'école chinoise d'un Père à Kampar ; un autre part pour apprendre le Hakka et faire fonction de catéchiste. On envisage aussi des placements dans d'autres congrégations, les jésuites de Manille notamment, ou des frères allemands de la Merci récemment installés dans un village près d'Ipoh, en Malaisie, ou chez les frères à Formose. Mais il faut un visa, qui n'arrive pas. » 27 février 1953 : « Le Collège est informé qu'un groupe de chinois de l'île de Timor en Indonésie réclame des prêtres chinois : peut-être l'un ou l'autre de nos élèves chinois pourrait-il être accepté là-bas ? Le P. Sup a immédiatement écrit au PP. Jésuites. » 5 mai 1953 : « Lecture du P. Lieou s.j. de Timor. Au sujet des élèves chinois à placer là-bas... Il préférerait des sujets parlant la langue portugaise. »

³¹⁴ Après la naissance de la *Federation of Malaya*, voulue par l'Angleterre, les communistes malais, issus de la résistance, mais qui s'étaient organisés en véritable parti, déclenchèrent une insurrection, visant notamment à désorganiser la production de caoutchouc, pour affaiblir l'économie coloniale britannique. En 1946, l'organisation de grandes grèves avaient permis au *People's Democratic Movement* de mesurer son empire sur le monde ouvrier : leur échec partiel l'avait incité à rentrer dans la clandestinité. Entre 1948 et 1952, la guérilla, s'abritant dans la jungle, ravitaillée par les paysans, obligea le gouvernement, après l'instauration en juin 1948 de l'état d'urgence dans tout le territoire, à maintenir sous les armes une force de plus de 100 000 hommes, extraordinairement dispendieuse pour la Couronne britannique. En janvier 1952, le haut commissaire H. Gurney était abattu par les communistes. Son successeur, le général Templer, annonça l'intention du gouvernement anglais de mener la fédération vers l'indépendance, mais seulement après avoir réduit l'insurrection communiste. Un Comité, composé de représentants de pays du Commonwealth, mais sans aucun Chinois ou Malais de Malaisie, fut chargé de préparer une nouvelle constitution. Ratifiée par la Conférence de Londres en avril 1952, elle entra en vigueur le 31 août 1957 (*Merdaka day*, Jour de l'Indépendance), après la résolution de la question de Singapour. Cette évolution radicale concernait d'assez près le Collège général. Les deux *settlements*, Penang et Malacca, perdaient leur caractère de

revanche, ils n'omettent rien de ce qui concerne la vie de l'Église. Et dans ce domaine, on reconnaît aussi les signes annonciateurs des mutations futures. Des évêques indigènes sont nommés par Rome. Ce sont d'anciens élèves du Collège général : « 1^{er} avril 55. Le conseil est heureux de prendre note de l'élévation à l'épiscopat de quatre des anciens élèves du Collège : Mgr Joseph, Mgr George, Mgr Francis Chan (premier évêque de Penang), Mgr Dominic Vendargon (évêque de Kuala Lumpur). » Comme on le voit, la mise en œuvre de *Rerum Ecclesiae* se poursuit méthodiquement, depuis la consécration en 1926 des six premiers évêques Chinois par Pie XI. Pie XII vient tout juste, quant à lui, de publier son encyclique *Evangelii Praecones* (1951) qui promeut la passation du relais entre clergé missionnaire et clergé indigène, dans le contexte de la décolonisation. L'un des premiers gestes officiels du nouvel ordinaire de Penang fut de conférer le sacerdoce à l'un de ses jeunes condisciples du Collège, Franciscus Chao, séminariste chinois originaire du Sichuan. La géographie ecclésiastique régionale est modifiée : « Le Conseil note aussi l'érection par Rome d'une province ecclésiastique en Malaisie comprenant 3 circonscriptions : archevêché de Singapour-Malacca, et deux nouveaux évêchés de Penang et Kuala-Lumpur, à la date du 12 mars 1955. » Le nouvel archidiocèse de Malacca (érigé en 1953, il devint, en 1955, une province ecclésiastique) comptait alors 90 écoles catholiques, 1 500 professeurs et 52 000 élèves. En 1954, un recensement donnait 105 000 catholiques, 44 prêtres locaux, 60 missionnaires des MEP, 6 jésuites, 6 rédemptoristes, 160 religieux et 500 religieuses. En érigeant, en 1955 (l'année de la conférence de Bandoeng) un archidiocèse de Malacca-Singapour, la S.C. de la Propagande marquait la continuité d'une politique entamée un siècle auparavant³¹⁵. Rome donnait aussi l'impression d'entériner quasi immédiatement l'apparition du nouvel état Malais, auquel il ajustait le découpage des diocèses. La création de l'évêché de Kuala Lumpur se comprend, si l'on considère que cette ville occupait désormais le centre politique du nouvel état ; celle de l'évêché de Penang s'explique par le statut singulier de l'île, ancien *Settlement*, distincte des neuf autres états monarchiques et berceau de la mission de Malaisie. La présence du Collège général peut-être, y contribua ? Observons, toutefois, que le Saint-Siège ne s'est pas simplement coulé dans les nouvelles frontières issues de la décolonisation ; alors que Singapour constituait, du fait de sa forte majorité chinoise, une entité autonome au sein de la Fédération, la géographie ecclésiastique, elle, maintint son affiliation à Malacca. Tout en se mettant au service des populations, comme le recommandaient les instructions pontificales, *Fidei donum* notamment³¹⁶, l'Église ne saurait subordonner ses décisions aux intérêts nationaux³¹⁷, aussi légitimes fussent-ils³¹⁸. Elle ne peut pas non plus courir le risque d'être

territoires coloniaux britanniques. Les Malais y étaient nettement privilégiés : le Malais devenait langue officielle, l'islam était proclamé religion nationale.

³¹⁵ Sur l'histoire du schisme de Goa, cf. I-1. 2 c. La « romanisation », les supérieurs Laigre et Wallays. La S.C. détient « le monopole de l'affiliation des territoires à une société missionnaire et de la délimitation des circonscriptions ecclésiastiques. », Claude Prudhomme, « Centralité romaine et frontières missionnaires », dans *Mélanges de l'École française de Rome*, t. 109, MEFIM, 1997, p. 489.

³¹⁶ Encyclique *Fidei donum* de Pie XII, 1957.

³¹⁷ « Si Rome a bien le monopole de la répartition des missions, de leur attribution à des sociétés, de leur délimitation géographique, elle n'est pas pour autant maîtresse du jeu. De là, ses efforts constants pour tenter d'échapper aux contraintes politiques et affirmer malgré les concessions acceptées *de facto*, son indépendance à l'égard des États nationaux », Claude Prudhomme, *op. cit.*, p. 495.

³¹⁸ Dans son discours de Noël 1955, Pie XII avait reconnu le droit des peuples à l'autodétermination, à condition toutefois que soient respectées les valeurs fondamentales de la civilisation.

dépassée par le mouvement de l'histoire, qu'elle suit, à défaut de le diriger³¹⁹. Mais cette souplesse et cette volonté d'adaptation, ne s'appliquent pas, bien sûr, au communisme³²⁰. Autre signe des temps, en 1958, Pie XII disparaît. Le registre des délibérations du Conseil indique, à la date du 10 octobre 1958 : « *Le 9 octobre, nous avons appris avec douleur la mort du Souverain Pontife le pape Pie XII. Le lendemain, une messe de requiem était chantée à la chapelle à son intention.* » Et, le 5 novembre, on peut lire :

Nous avons appris avec joie l'élection du Cardinal Roncalli, patriarche de Venise, au souverain pontificat. Le nouveau pape a pris le nom de Jean XXIII. Le 29 octobre, lendemain de l'élection, a eu lieu au Collège un salut solennel. Le 4 novembre, jour du couronnement a été également marqué par un jour de vacances et un salut au S. Sacrement.

b. L'Aggiornamento : les rapides effets du concile de Vatican II

Presque insensiblement, de menus changements avaient commencé de se produire, au Collège, pendant les années cinquante. On les devine, au fil de la lecture des procès-verbaux. Le règlement est assoupli, par petites touches. Les élèves malaisiens dont les parents habiteraient à Penang, sont désormais autorisés à les visiter une fois par trimestre :

3 avril 1959. Il a été décidé que les élèves de Malaisie ayant à Penang soit leurs parents soit des frères et sœurs, seront autorisés à les visiter une fois par trimestre. La permission de visiter des oncles et tantes ne sera donnée que pendant les vacances à Mariophile, ou par faveur en certaines circonstances exceptionnelles.

Les concessions ne se font pas sans quelques restrictions. Les élèves sont autorisés à prendre l'autobus seuls, à s'acheter à boire et à manger, mais seulement pendant les vacances :

3 juin 1960. Au sujet de l'usage de l'argent personnel par les séminaristes, il est précisé que pendant les vacances ils peuvent prendre un autobus s'ils font une longue sortie. Ils peuvent aussi acheter à manger et à boire. Pendant l'année, il est défendu sans la permission de M. le Sup. de prendre un bus pour aller à Mariophile ou revenir. Cependant les jours de pluie on pourra prendre le bus si le Père de semaine donne ad libitum. Il n'est jamais permis d'acheter ni fruits ni quoi que ce soit.

On double leur argent de poche, qui passe de 5 à 10 \$. Puis il est décidé que tous les élèves pourront rentrer chez eux « *au moins quelques fois* », au cours de leurs études, suivant en cela les recommandations de l'assemblée des évêques d'Extrême-Orient à Manille de décembre 1958, approuvée par la S.C. de la Propagande. En mai 1961, sous le supérieurat du Père Le Du, les élèves sont autorisés à « *sortir en ville par petits groupes le lundi de*

³¹⁹ « Après avoir longtemps opté pour une évolution lente, qui s'accordait avec la tendance spontanée des missionnaires à repousser la passation des pouvoirs au profit du clergé local, le centre romain décide à cette époque, de précipiter la mue. Il impose la nomination d'évêques autochtones, selon un rythme qui s'accélère quand se rapproche la perspective des indépendances. Il s'efforce d'accompagner le mouvement de l'histoire, à défaut de pouvoir le diriger. Plutôt que de retarder une décolonisation inéluctable, l'Église catholique entend être présente dans un processus dont dépend son avenir local », Claude Prudhomme, *Missions chrétiennes et colonisation, XVI^e -XX^e siècle*, Paris, Cerf, 2004, chap. 6, « Le ralliement des églises », p. 140.

³²⁰ En 1949, Pie XII a excommunié les catholiques « communistes ». Cf. aussi Claude Prudhomme, *Missions chrétiennes et colonisation, op. cit.*, p. 140 : « Il reste cependant une limite qu'il n'est pas question de franchir : la collaboration avec le communisme. »

Pentecôte. » Les installations sont améliorées, pour les rendre plus confortables. On place un micro dans le réfectoire, avec des hauts parleurs, pour faciliter la lecture ; on installe des ventilateurs dans les salles communes ; enfin et surtout, on reconsidère la question très épineuse, des dortoirs : « 19 mai 1960. Selon la recommandation du P. Sup. Général, le Conseil considère la possibilité de faire des chambres individuelles à l'étage du siccatorium et des chambres à deux dans le dortoir. » Le programme des études subit également un infléchissement discret, mais significatif. On renforce le contenu du cours de pastorale, qui comprendra désormais une initiation à la sociologie, l'étude de la « *question sociale à la lumière des encycliques des derniers papes.* » En juillet 1952, « *une nouvelle méthode est proposée pour l'examen oral des élèves de théologie.* » On accorde aux séminaristes quelques minutes de réflexion sur leur sujet, avant l'oral. Il ne suffira donc plus seulement d'apprendre par cœur. En juillet 1959, à la demande du supérieur général des MEP, Mgr Lemaire, les directeurs du Collège sont invités à étudier de près la constitution *Sedes Sapientiae* de Jean XIII, qui concerne la formation religieuse et apostolique à donner aux séminaristes, « *puis à présenter leurs suggestions sur la manière de la mettre en pratique dans ce séminaire.* » À partir de l'annonce du concile, on peut véritablement commencer à parler d'aggiornamento au Collège général. Le concile de Vatican II est mentionné dans les procès-verbaux, pour la première fois, le 24 septembre 1962 : « *Le conseil décide qu'une neuvaine de Saluts au Saint-Sacrement aura lieu au séminaire du trois au onze octobre afin de prier pour le succès du deuxième concile œcuménique du Vatican.* » La première session eut effectivement lieu du 11 octobre au 8 décembre. On suit assez bien, dans les registres du Conseil, la succession des événements de cette période dense de l'histoire contemporaine de l'Église. Mgr Chan, devant se rendre à Rome pour la deuxième session du concile, le 8 septembre 1963, avance les dates des retraites et des ordinations³²¹. Le rythme quasi-immuable de la vie du Collège ne cesse plus d'être perturbé depuis la guerre ! S'il ne salue pas la parution de *Pacem in terris*, en avril, le Conseil note en revanche la mort de Jean XXIII : « 17 juin. Le conseil prend note de la mort du pape Jean XXIII le 3 juin. Une messe solennelle de Requiem a été célébrée au séminaire le 6 juin. Le 8 juin, le séminaire a assuré les cérémonies et les chants au service célébré à la cathédrale pour le repos de l'âme du pape. » Et, le 4 juillet suivant, « *Le conseil prend note des faits suivants ; le pape Paul VI a été élu le 21 juin. En son honneur, le jour suivant a été déclaré jour de congé au séminaire.* » L'aggiornamento porte sur trois domaines au moins : l'assouplissement du règlement intérieur, la réforme de la liturgie et l'ouverture au monde extérieur. Le Règlement intérieur. Certains de ses aspects les plus surannés sont abandonnés, comme l'ouverture du courrier des séminaristes par le supérieur, ou le port de la soutane. Après en avoir scrupuleusement référé à leur évêque, les directeurs décident de réserver le port de la soutane blanche, c'est-à-dire adaptée au climat chaud de Penang, aux offices et aux sorties en ville. La durée des vacances est allongée, passant à six semaines en décembre et trois semaines lors des deux autres périodes de congé ; en revanche, pendant l'année, les horaires de cours sont renforcés. On aménage un terrain de football. Les élèves sont autorisés à aller au cinéma et peuvent, « *désormais, garder tout leur argent de poche* ³²² . » Au lieu de les infantiliser, on leur fait confiance. Le 13 mai 1965, le Conseil décide de réfléchir aux améliorations qui pourraient être encore apportées au règlement, « *dans la ligne des propositions du schéma conciliaire sur les séminaires (lettre sur les séminaires de Paul VI du 4/11/63.* » La réforme de la liturgie. Les offices se déroulaient, dans la chapelle du Collège, selon le rite romain, dans un scrupuleux respect des rubriques. La seule concession à la

³²¹ Rappelons que les évêques chinois et Vietnamiens ne purent se rendre à Rome.

³²² Procès-verbaux, 14 janvier 1963.

technique moderne avait été l'acquisition d'un orgue électrique en mars 1961. Les premières simplifications des rites, suscitées par les travaux du concile, sont mises en œuvre dès 1963. L'ouverture au monde prend plusieurs formes. Tout d'abord, la modernisation des études et de la formation. Le rythme des innovations s'accélère sensiblement à partir de 1960. En avril, le Conseil décide de donner, deux fois par semaine, un cours d'anglais aux élèves siamois. La suprématie du latin est, pour la première fois depuis un siècle, écornée. Deux ans plus tard, une petite révolution à lieu au Collège :

Le Conseil décide que des exercices de prédication se feront au Collège les mercredis... Deux mercredis de suite les sermons seront donnés en anglais et tous les élèves de théologie devront être présents. Le troisième mercredi, la prédication se fera en Siamois et seuls les théologiens siamois seront tenus d'y assister.

Les langues vernaculaires, après l'enseignement, firent leur entrée dans la liturgie. Mais le supérieur général des Missions Étrangères s'était empressé de préciser « *que le latin demeurerait et devait demeurer la langue d'enseignement de la Morale et de la Philosophie. Il approuve d'envisager suivant les possibilités l'emploi de l'anglais pour les petits cours.* » La bibliothèque du Collège n'avait guère été renouvelée depuis une génération au moins. Elle ne comptait aucune revue récente. En novembre 1961, les directeurs prennent de nombreux abonnements. Le Collège s'ouvre résolument vers le monde extérieur. La communauté se rend en ville, pour voir « *Les Dix Commandements* » au cinéma. Les élèves peuvent circuler plus librement. En mars 1963, « *le Conseil discute la question du nombre de vélos qu'il*

*serait opportun d'avoir au séminaire*³²³. » Le 11 mars 1963, « *Il est décidé de demander à Wong Pow Nee, Chief Minister de l'État de Penang, de donner au séminaire une conférence sur le gouvernement de la Malaisie et le rôle des catholiques dans la vie politique.* » Enfin, une fois n'est pas coutume, le registre porte mention d'un événement politique majeur, pour la Malaisie, en date du 18 septembre : « *Il est décidé de donner un jour de congé*

*le 16 septembre, jour de la formation de la fédération de Malaysia*³²⁴. » On reconnaît, concentrés dans cette décision, le désir d'ouverture au siècle, le souci de ne pas se laisser distancer par les histoires nationales, la volonté d'assouplir les règles et de les adapter à l'environnement immédiat. Plus tard, les élèves furent autorisés à se rendre en ville le jour du nouvel an chinois. Cette volonté d'ouverture au monde extérieur transparaît également dans l'importance croissante accordée à la pastorale :

8 avril 1960. Les séminaristes de 6e année pourront être admis à accompagner les Pères du séminaire pour assister à des réunions d'Action Catholique (par ex. Légion de Marie) dans les paroisses afin d'avoir une première initiation pratique à l'apostolat.

En avril 1962, les élèves, et non les seuls missionnaires, vont à la rencontre de la communauté chrétienne de Penang : « Le P. Sup. approuve la participation des élèves à une exposition des livres catholiques tenue à l'église des sept douleurs à Penang. Les séminaristes iront par groupes y expliquer la Bible et la messe. » En mai, une session de la JOC a lieu à Mariophile. La même année, les Pères acceptent de participer à un bulletin de

³²³ 22 juillet 1963 : « Le conseil décide de permettre aux élèves l'achat de vélos soit personnels, soit appartenant à une communauté. Ces vélos pourront être utilisés pour aller et venir de Mariophile et à Mariophile, à l'intérieur des limites de la promenade. »

³²⁴ Le 16 septembre 1963, la Grande Malaisie ou « *Malaysia* » naissait. Le Royaume-Uni abandonnait North Bornéo, devenu Sabah, et Sarawak, états qui entraient dans la grande Malaisie. Brunei restait indépendant et Singapour n'allait pas tarder à faire sécession (le 7 août 1965).

liaison des communautés chrétiennes de Malaisie : « 25 juin. M. Wolf, directeur du Central Commodity Bureau (Kuala Lumpur) ayant demandé si le Collège accepterait de collaborer à la rédaction de textes pour un Bulletin paroissial commun à la Malaisie, le Conseil décide d'accepter, au moins provisoirement. » En mai 63, le Collège ouvre ses portes à la deuxième conférence diocésaine du diocèse de Penang. L'assemblée souhaiterait sortir les séminaristes de leurs livres et des salles de classe, les envoyer au devant de leurs futurs paroissiens, à la lumière des réflexions du concile : « Le Conseil examine la 4^e question du schéma sur la formation pastorale des prêtres. À nouveau se présente la question des manuels adaptés. On envisage d'envoyer des Diacres en paroisses pendant les vacances du mois d'août³²⁵. » Enfin, le dialogue avec les autres religions est accentuée :

27 Janvier 1964. L'octave de prière pour l'unité a été marquée le 18 janvier par une réunion œcuménique avec les Protestants (Anglicans, Luthériens, Presbytériens, Méthodistes et Armée du Salut) dans le Hall de S. Xavier. Les 14 élèves de 6^e année y ont participé. La clôture de l'Octave le 25 janvier, a été marquée par une veillée de prières et de chants dans la chapelle du séminaire.

Il y aurait d'autres exemples de cet irénisme : en octobre 1965, par exemple, le Conseil donne un avis favorable à une conférence d'un pasteur luthérien au Collège³²⁶. En 1965, un nouveau tournant s'annonce dans l'histoire du Collège général, dans un contexte général

de réformes et de transformations. En décembre, le décret *Ad gentes*³²⁷ paraît, peu avant la clôture des travaux du concile de Vatican II. Un nouveau supérieur est nommé à la tête du Collège : J.-M. Bosc remplace F. Le Du, rappelé à Paris. Enfin, le Collège de Penang est affilié à l'université *Urbana* de Rome. Il en était question depuis plusieurs années, c'est chose faite en mars : « 23 mars. Le Père supérieur communique aux Pères les documents de la Propagande concernant l'affiliation officielle du Collège à l'Université de la Propagande *ad experimentum* pour 4 ans. » Véritable consécration, cette affiliation orientait résolument la pédagogie du Collège vers l'enseignement supérieur, l'obligeant à se hisser au niveau d'une université européenne : « 3 août 65. Il est rappelé que le barème des notes d'examen est plus élevé en Italie qu'en France et ailleurs. Il en sera tenu compte dans l'envoi des notes annuelles à l'Université Urbaine. » Trente sujets de thèses de doctorats de théologie étaient proposés, dès octobre 1965, par l'*Urbana* aux étudiants de Penang et l'on incita les directeurs eux-mêmes à se lancer dans la rédaction de thèses : « 7 avril 65. À la suite de l'affiliation du Collège à la Propagande, le Père supérieur a fait part au Conseil de son désir de pousser les jeunes Pères du Collège à la préparation de doctorats. » On voulait former, sous la houlette de Rome, une élite de clercs savants, appartenant au clergé indigène, à laquelle on confierait les rênes de l'Église locale, réalisant de fait l'ancien projet formé pour le Collège, au tournant du siècle, de le transformer en école des hautes études ecclésiastiques. Le tricentenaire du Collège général, que l'on s'apprêtait à célébrer, avait été

³²⁵ 20 juillet 1965. « Au cours des prochaines vacances à Mariophile, des élèves seront chargés d'enseigner le catéchisme à quelques enfants anglais qui habitent à proximité. »

³²⁶ 26 octobre 1965 « Le Conseil donne son avis favorable à la proposition faite par un Pasteur Luthérien de venir donner une conférence sur son ancienne mission du Congo (pas venu). »

³²⁷ Le décret *Ad Gentes* date du 8 décembre 1965. C'est le premier grand texte du concile sur l'activité missionnaire de l'Église, qui y est présentée comme « missionnaire par nature » (*Ad Gentes*, 2). Il met l'accent sur la fonction apostolique des communautés confiées au clergé local. Ce texte, fortement inspiré par la pensée du Père Yves Congar (o.p.), propose aussi une formulation du principe d'inculturation : « De quelles manières les coutumes, le sens de la vie, l'ordre social peuvent s'accorder avec les mœurs que fait connaître la révélation divine » (*Ad Gentes*, 22).

considéré par les directeurs, en tous cas les plus innovateurs parmi eux, comme l'occasion de pousser plus loin les réformes. La date des festivités est fixée par le supérieur général des MEP : « *Le P. Sup. a ensuite lu au Conseil une lettre du R.P. Quéguiner fixant pour janvier 1966 les fêtes du tricentenaire du Collège et demandant aux Pères de préparer la célébration.* » Les Pères avaient exprimé le souhait qu'à cette occasion, des prêtres indigènes fussent incorporés à leur équipe, que l'autorité des évêques locaux fût étendue et mieux reconnue :

16 février 1965. Les Pères du Conseil ont demandé au P. Sup. d'insister fortement auprès du Conseil central pour que les fêtes soient l'occasion d'une nouvelle orientation du Collège pour l'avenir : qu'il soit davantage placé sous le contrôle des évêques de Malaisie et que des prêtres locaux soient intégrés au staff.

La rue du Bac y est, d'emblée, catégoriquement opposée : « *9 mars. Quant à la question d'intégrer des prêtres locaux dans le staff du Collège, le P. Quéguiner répond négativement en ajoutant que le Collège est et doit rester un établissement de la Société.* » Observons que la proposition est née à Penang et que le refus vient de Paris. L'audace réformatrice des directeurs de Penang s'explique, au moins partiellement, par la présence, parmi eux, de missionnaires jeunes, d'intellectuels formés à Rome, acquis aux idées novatrices du concile et très actifs dans leur mise en œuvre au Collège³²⁸. Parallèlement, depuis 1963, des tractations se déroulaient entre les Missions Étrangères et la *Propaganda Fide*, à propos de l'appellation du Collège de Penang :

La 1ère partie de l'article, si nous faisons abstraction du qualificatif « indigène » ajouté au mot prêtre dans la rédaction projetée, est identique dans les deux textes, à l'exception d'un mot : général est remplacé par régional. Ce changement de dénomination peut être gros de conséquences. Cette substitution signifie-t-elle que la S.C. n'est plus disposée à considérer notre Collège comme séminaire général³²⁹ ?

Les constitutions de la Société des MEP étaient en cours de révision. L'ancien règlement de la Société avait conservé la dénomination traditionnelle de « Collège général » ; or, les nouvelles constitutions, s'inspirant d'un projet de rédaction de la S.C. de la Propagande, suggéraient de remplacer le mot « général » par « régional ». Il y avait, à cela, plusieurs raisons. Le terme de séminaire général et, a fortiori, de Collège général, n'existant nulle part ailleurs dans l'Église, la Sacrée Congrégation ne pouvait admettre de le conserver :

Il est impossible d'obtenir de la S. C. le maintien de la dénomination de séminaire général parce qu'il faut absolument nous faire rentrer dans le cadre de la terminologie du codex qui ne connaît que des séminaires diocésains et des séminaires régionaux.

Les directeurs, qui défendaient jalousement l'indépendance du Collège, y compris vis-à-vis de Rome, trouvaient cela d'assez mauvais augure. Ils objectèrent également que le terme « régional » supposant une région de référence, celle attribuée au Collège restait à délimiter. Le texte de la *Propaganda Fide* évoquait le sud de la Chine. Or cette mission disposait déjà d'un séminaire régional, à Hong Kong. Quant à la Malaisie, elle avait le sien à Java. À quoi servirait donc le Collège général ? Le changement d'appellation ne risquait-il pas, en faisant ressortir son caractère superfétatoire, d'aboutir à sa suppression ?

³²⁸ Cf. mes entretiens avec Michel Arro et Jean L'Hour, qui enseignèrent au Collège général dans les années 1960 in Annexes 1-C.

³²⁹ CG 007 Carton 3, Conseil des directeurs, Penang, 1965.

c. Naissance d'un séminaire diocésain et départ des missionnaires français

La commémoration du tricentenaire eut un double aspect. D'une part, elle donna lieu à de nombreuses manifestations publiques : cérémonies solennelles, discours, réceptions officielles, spectacles. D'autre part, elle fournit l'occasion rare de réunir à Penang la quasi-totalité des évêques locaux, les directeurs, les séminaristes, pour aborder enfin ouvertement la question des réformes et de l'avenir du Collège général, quelques mois seulement après la clôture du concile de Vatican II. Les procès-verbaux donnent force détails sur les célébrations, qui commencèrent, le 18 janvier, par une méditation biblique œcuménique, présidée, en sa cathédrale, par Mgr Chan. Les autorités civiles de Malaysia y assistaient, et donnèrent une réception, au terme de la veillée³³⁰. Le lendemain, lors d'une messe pontificale concélébrée, deux séminaristes du Collège furent ordonnés prêtres. Les cérémonies étaient placées sous la présidence de Mgr Pedroni, délégué apostolique pour la Thaïlande et la Malaisie, représentant le Saint-Siège. Il y avait, en plus du délégué apostolique et du supérieur des Missions Étrangères, deux archevêques, quatre évêques, deux vicaires apostoliques, quatre-vingt-un prêtres, venus de Thaïlande, de Birmanie et de Malaysia, Bornéo y compris. On peut imaginer la pompe romaine déployée lors des processions, l'impression produite sur l'assistance par ce défilé de prélats aux ornements chamarrés, la ferveur aussi. La présence de plusieurs évêques et de nombreux prêtres indigènes fut sans nul doute remarquée. Mais les plus hauts dignitaires étaient encore des Européens. Durant la messe concélébrée, on donna lecture d'une lettre du pape Paul VI. Le souverain pontife, évoquant les grands traits de l'histoire du Collège, rendait hommage aux prêtres et aux martyrs issus de cette institution. Il demandait aux séminaristes d'observer les décrets et les vœux du concile, d'annoncer l'Évangile et de se porter au secours des plus faibles³³¹. À l'issue de cette cérémonie, un repas chinois fut servi à trois cents invités, dans la grande salle d'étude. On inaugura une exposition retraçant les grandes étapes de l'histoire du Collège depuis les origines, étapes qui furent représentées par les élèves dans « *un spectacle en six tableaux* »³³². Il n'est pas excessif de parler d'apothéose du Collège général de Penang ; son histoire, depuis le milieu du XIX^e siècle, et son succès, étaient en quelque sorte incarnés par tous ces prêtres et ces évêques, issus de la péninsule malaise et de l'ancien Siam qui tous, y avaient été formés. Mais était-il toujours le Collège général ? N'était-ce pas aussi son chant du cygne ? Les séminaristes, un peu plus d'une

³³⁰ Mardi 18 : « Veillée biblique à la cathédrale. Homélie donnée par Mgr Chan. Étaient présents les représentants des églises non-catholiques et des personnalités officielles : le Chief Minister Dato Wong Pow Nee et le City Mayor Osi Thian Siew, le T.R.P. Quéguiner et Mgr Pedroni. Dato Wong Pow Nee a invité quarante de nos hôtes à un repas servi à sa résidence. » _M. Wong Pow Nee était un catholique ; son fils aîné était élève au Collège général. Cf. P. Destombes, « Le tricentenaire du Collège général de Penang », in *Missions Étrangères de Paris*, 1966, p. 9-16.

³³¹ *Procès-verbaux* : « Mercredi 19. Au cours de la messe concélébrée, Francis Cheng de Swatow et Felix Michael de Penang ont reçu l'ordination sacerdotale. Le P. Augustin a donné lecture d'un message du pape Paul VI. » Extrait de « Missions Étrangères de Paris » n° 146, juillet-août 1966, p. 1 à 16 : Lettre du pape Paul VI au T.R.P. Quéguiner, supérieur général des Missions Étrangères, à l'occasion du tricentenaire du Collège de Pinang, 6 janvier 1966.

³³² *Idem*, « Après la messe a été ouverte une exposition sur le Collège et son histoire ; on a passé aussi le film du P. Simonnet, *La Jonque de Pierre*. Un repas chinois de 300 couverts a été servi dans la grande étude. Les élèves ont présenté un spectacle en six tableaux composé et mis en scène par le P. Decroix donnant les principales étapes de la vie du Collège. Il y avait environ 600 spectateurs. Ont pris part aux cérémonies son Exc. Mgr Pedroni délégué apostolique, le TRP Quéguiner, Sup. Général, NN.SS. Olçomendy (arch. de Malacca-Singapour), Vendargon (évêque de Kuala-Lumpur), Chan, Buis (vic. apostol. Jesselton), Nittayo (archevêque de Bangkok), Bayet (évêque d'Ubon), Sanguon (évêque de Chantabury) et Melkebecke, 60 prêtres de Malaisie, 18 du Siam et 3 de Bornéo. »

centaine, provenaient essentiellement, à cette date, de Malaysia-Singapour. Le recrutement était bel et bien devenu régional. Ce fut précisément l'un des principaux sujets de la première conférence donnée, le 19 janvier, par le P. Quéguiner, à l'aréopage de prélats qui se trouvaient opportunément réunis par ces circonstances :

Le Collège Général a été dès ses débuts en 1665, un séminaire de Société dépendant uniquement du séminaire de Paris au point de vue direction, personnel, entretien financier, et destiné à toutes nos missions d'Extrême-Orient. Aujourd'hui, les circonstances en ont fait pratiquement un séminaire régional se recrutant presque uniquement en Malaysia et Thaïlande. Suivant les instructions des Encycliques Pontificales, et les décrets de Vatican II, le moment semble venu d'en faire officiellement un séminaire régional sous la direction de la hiérarchie locale, au point de vue formation spirituelle, intellectuelle et pastorale, après approbation de la Congrégation de la Propagande³³³.

Cette entrée en matière se suffirait presque à elle-même, tant elle exprime, en peu de mots, l'essentiel des réformes envisagées. On notera la façon de présenter le Collège, « *séminaire de société* », dirigé de Paris et destiné à « *nos missions d'Extrême Orient* » ; son actuelle évolution régionale, la référence à Vatican II, la reconnaissance de l'autorité hiérarchique locale et le rappel, presque en corollaire, du magistère de la S.C. de la *Propaganda Fide*. Puis, le P. Quéguiner brosse un tableau général des réformes à mener, non sans avoir redit que le concile avait prescrit de laisser aux évêques locaux une grande liberté de décision. La pédagogie doit évoluer. Il faut choisir, pour les séminaristes, entre une formation universitaire, « *réservée aux élèves les plus doués, 3 ou 4 par an* », et la pastorale, qui doit être renforcée chez ceux que l'on destine aux paroisses. Le latin est définitivement détrôné par l'anglais : « *Avec la liturgie en langue moderne l'usage du latin est de plus en plus abandonné et l'anglais de plus en plus nécessaire dans nos régions.* » La formation des professeurs est « *antiquata* » ; insuffisamment spécialisée, elle doit être mise à jour à l'occasion de séjours en Europe. Au contraire, le séjour d'élèves en Europe, que rend possible l'attribution de bourses, est déconseillé car il « *a l'inconvénient de les tirer de leur milieu naturel et de les habituer à un certain luxe qu'ils ne trouveront plus à leur retour en mission.* » Enfin, le P. Quéguiner, alors qu'il s'y était opposé lui-même un an plus tôt, déclare, se référant à *Fidéli donum* :

Le temps est venu (Encycl. Fidei donum) d'introduire le clergé local dans le staff du Collège, un prêtre par région (trois au minimum) à commencer dès octobre 1966. Quelle discipline ? On pourrait commencer par le droit canon car on trouverait facilement des gradués en cette matière dans les différents diocèses. Il est important de garder une grande union dans le corps professoral et de développer les relations avec les petits séminaires.

L'entretien du Collège reste aux MEP jusqu'à la décision officielle d'en faire un séminaire régional, auquel cas, « *la Société est toute prête à transférer les propriétés au Saint-Siège avec les charges y attenantes.* » *Mariophile* serait mis à la disposition des évêques. On mesure l'ampleur de la transformation annoncée. On s'étonne aussi de la célérité avec laquelle les instances parisiennes ont su faire évoluer leurs vues sur le latin et l'intégration des prêtres locaux notamment. Mais comment ne pas constater que l'aggiornamento est finalement imposé aux églises locales par les Européens, au risque de semer le désarroi chez des évêques formés à l'ancienne, au Collège général, par ces mêmes Européens. Le 20 janvier, le supérieur général, profitant de la dernière journée de son

³³³ Procès-verbaux, 19 janvier 1966.

séjour, donne quelques instructions supplémentaires. Il rappelle notamment, en des termes plutôt tranchants, que la Direction du séminaire appartient exclusivement à son supérieur, la discussion restant toutefois possible et même souhaitable dans certains cas :

La Direction du séminaire, comme d'ailleurs celle de la Société MEP, n'est pas collégiale mais « monarchique » (type monarchie constitutionnelle) ; c'est au Sup. en charge qu'il appartient de prendre les décisions après consultation de son Conseil pour les choses importantes.

Rappelons que la Société des MEP, très attachée à son indépendance vis-à-vis de Rome, tout en étant fort soumise au Saint-Siège, fut l'une des dernières congrégations religieuses françaises, à se doter d'un supérieur général, cédant aux instances de Rome : son mode de gouvernement fut collégial et décentralisé jusqu'en 1921. Le P. Quéguiner n'est que le troisième supérieur général, après Mgr de Guébriant et Mgr Lemaire. Le supérieur général recommande, dans la foulée, d'assouplir le règlement, d'accorder plus de liberté aux directeurs comme aux élèves, mais en restant vigilant : « *Tenir les élèves au courant des nouvelles importantes, leur fournir un journal. Sport : favoriser des rencontres avec les équipes de l'extérieur, mais pas de filles.* » Après l'extraordinaire train de réformes annoncées la veille, qui rompait avec une tradition trois fois centenaire, on a l'impression d'un soudain repentir, provoqué par la peur, peut-être, d'avoir été trop loin et trop vite, d'une volonté d'endiguer un courant d'idées et une soif de transformations aux conséquences trop imprévisibles. Du reste, une semaine après le départ du supérieur général, les directeurs firent savoir qu'ils souhaiteraient, « *que soit assez rapidement mis sur pied un moyen de faire participer les élèves à l'aggiornamento du séminaire.* » Peu après, des échanges de vues avec les élèves sont organisés :

Les Pères sont d'accords pour souligner un double bénéfice de ces réunions ; une ouverture d'esprit et un dialogue plus franc de la part des élèves, une meilleure connaissance des élèves et de leurs difficultés de la part des Pères. Les Pères y ont aussi découvert ou tout au moins vu plus clairement la nécessité pour eux-mêmes d'un changement d'attitude dans leurs relations avec les élèves.

Signe tangible du changement, à partir du 1^{er} septembre 1966, les procès-verbaux sont rédigés en anglais. Au cours de la période qui suit, le Collège est en effervescence. On sent, à la lecture des procès-verbaux, l'enthousiasme de la communauté, son appétit de réflexion et de travail, pour bâtir l'avenir à la lumière des textes du récent concile. Le 19 septembre 1966, un nouveau synode, auquel participent deux archevêques et cinq évêques locaux, se réunit au Collège, autour du supérieur général des MEP, Maurice Quéguiner. Dans son discours inaugural³³⁴, prononcé en anglais, il fixe les objectifs de la réunion : mettre en œuvre, au Collège général, les directives et les orientations laissées par le concile. Les choix pédagogiques sont placés sous la responsabilité des évêques locaux, qui décident collégalement, puis demandent l'aval du Saint-Siège. Le séminaire doit s'ouvrir, pratiquer un dialogue positif avec le monde extérieur, dans un esprit œcuménique, respecter la liberté religieuse, avoir des relations fraternelles avec les non-croyants. À propos de la formation des prêtres, de la relation avec les communautés et les traditions locales, on reconnaît très distinctement les grands principes énoncés dans *Ad Gentes*, à l'origine de la notion d'*inculturation* du christianisme : « *Laissez-leur chercher les points de contact entre la religion et les traditions de leur terre natale et la religion chrétienne*³³⁵ .» La pastorale est, plus que jamais, placée au cœur de la formation cléricale ; l'implantation

³³⁴ CG 065, Penang, 19 septembre 1966.

³³⁵ « Let them consider the points of contacts between the traditions and religion of their homeland and the christian religion. »

des prêtres dans leur pays, parmi leurs compatriotes, est donc essentielle. Les évêques sont exhortés à accepter les transformations des mœurs, qui influent inévitablement sur le comportement des jeunes séminaristes, moins dociles que leurs aînés, plus friands de dialogue. D'autres questions sont abordées, comme le transfert des compétences, si le Collège devenait séminaire régional. L'attribution de *Mariophile* ; la villa ira-t-elle à l'évêque de Penang, restera-t-elle au Collège ? Enfin, une autre hypothèse surgit : l'abandon de Penang et le déménagement du séminaire à Kuala Lumpur, ou Singapour. La question est tranchée quelques mois plus tard. *Mariophile* demeure la propriété du Collège, qui lui-même reste à Penang. De multiples modifications sont apportées au règlement, qui toutes visent à émanciper les élèves de la tutelle trop suspicieuse de l'ancienne réglementation : les postes de radio individuels sont autorisés, y compris dans les chambres, les visites sont possibles sans autorisation, le régime des sorties simplifié, on réfléchit à la possibilité de regarder les programmes culturels à la télévision, l'extinction des feux est retardée, les élèves pouvant lire ou travailler à leur guise, tard le soir. En cas de faute grave, les étudiants pourront venir se justifier devant les directeurs avant qu'une sanction ne soit prise. Les séminaristes font l'apprentissage de la démocratie : à partir de la 5^e année d'étude, ils se voient offrir le droit d'élire un délégué « *caput* » (au scrutin majoritaire au 2/3). La première élection a lieu en octobre 1966 ; l'étudiant Peter Blancha est élu après trois sessions et... 37 ballottages. Pourquoi les élèves eurent-ils apparemment tant de peine à s'accorder sur un nom ? Les procès-verbaux ne font aucun commentaire à ce propos, mais il semblerait que dans l'enceinte du Collège, les relations entre élèves chinois et malaisiens n'aient pas toujours été aussi cordiales qu'on aurait pu le souhaiter³³⁶. Les évolutions liturgiques voulues par le concile sont mises en œuvre. Les séminaristes reçoivent une bible et un psautier personnels. Dans la chapelle, l'autel est placé « face au peuple » ; le latin est réservé, à la demande de la conférence des évêques, aux offices du vendredi et du dimanche.

Le 7 septembre 1967, une messe est concélébrée en l'honneur du 10^e anniversaire de l'indépendance de la Malaysia (*Merdaka*) : les lectures, celle de l'évangile y compris et le prône, sont faits en Malaisien. L'hymne *Negara Ku* est entonné à la fin de l'office. Dans le même esprit, les initiatives favorisant l'ouverture du séminaire et son insertion dans le monde sont encouragées. On accueille des conférenciers de l'extérieur : un professeur au *Malaysian Training Collège* de Penang vient parler de la formation des enseignants en Malaysia. Quelques temps plus tard, une conférence sur la conscience civique est prononcée par le ministre Wong Pow Nee ; un théologien donne une conférence sur la sociologie contemporaine ; en mars 1968 (un mois après l'offensive du Têt), un aumônier de l'U.S. Air Force vient parler de la guerre au Vietnam... En 1967, la S.C. Congrégation de la Propagande change de nom ; elle devient Congrégation pour l'évangélisation des peuples. Le 26 octobre, Mgr Chan s'éteint, entouré des Pères du Collège venus l'assister dans ses derniers moments. Enfin, le 11 février 1968, le Collège général devient officiellement un séminaire régional. Les dernières pages du registre des procès-verbaux mentionnent la nomination du successeur de Mgr Chan, Gregory Yong Sooi Nghean, lui aussi ancien élève du Collège général³³⁷. Elles évoquent des rencontres entre professeurs et élèves, destinées à promouvoir le dialogue au sein de la communauté : la participation de représentants des étudiants aux décisions importantes n'est pas exclue, mais devrait rester consultative, les

³³⁶ « Les tensions chez les élèves entre les communautés culturelles se sont durcies. On s'en est bien rendu compte quand eurent lieu les émeutes raciales de Malaisie en 1969. Il nous fut impossible, malgré nos efforts et ceux de certains élèves, d'organiser un dialogue véritable sur ce sujet. » Annexes 1-C, *Entretien avec Jean L'Hour*. Effectivement, en 1969, les deux communautés s'affrontèrent violemment en Malaysia.

³³⁷ Il fut le premier archevêque autochtone de Singapour en 1977, succédant à Mgr Olçomendy.

Pères s'engageant cependant à prendre en compte leurs opinions. Quelqu'un suggéra que les étudiants puissent assister aux réunions des Pères, afin de connaître les raisons de leurs décisions. Tous ces débats, notons-le, eurent lieu en mai 68... Puis on sollicita un ancien supérieur du Collège, le Père Davias, pour le rangement des archives du Collège. Une page était tournée : le Collège général appartient désormais à l'histoire des Missions Étrangères. Le premier supérieur non européen, le Père A. Choong, fut nommé en 1970. Les prêtres locaux entrèrent progressivement dans le corps professoral du séminaire ; ils étaient huit après 1968³³⁸. Les Pères français qui ne tenaient plus qu'un rôle informel de conseillers, soucieux de passer le relais sans atermoiement et de laisser les coudées franches à leurs successeurs, se retirèrent discrètement dans les années 1970. En 1983, devenu grand séminaire régional de l'Est Malaisie, l'ancien Collège quitta Pulo Tikus pour s'installer à Tanjung Bungah, sur le domaine de *Mariophile* : les bâtiments de l'ancien Collège, trop vétustes, furent vendus et détruits. La villégiature de *Mariophile* avait été cédée au diocèse de Penang, qui y fit bâtir le campus de l'actuel séminaire régional, inauguré en 1995. Par respect et en signe de reconnaissance pour l'œuvre accomplie par les Missions Étrangères, dans un établissement où furent scolarisés un peu plus de deux mille élèves et qui donna au moins huit cents prêtres et une dizaine d'évêques, le nouveau séminaire régional conserva l'ancienne appellation de *Collège général*, qu'il porte encore aujourd'hui.

II. Vivre au Collège général de Penang

II-1. L'administration du Collège : règlements et délibérations

a. Le corpus des règlements

a.1 Les préambules : de l'utilité d'un règlement

« Comme il s'agit dans cette affaire de créer pour ainsi dire un nouvel établissement, nous croyons qu'il est de la dernière importance de le munir d'un règlement bien médité et qui soit absolument constant et invariable.

L'expérience nous a instruit des abus qu'entraînent les changements³³⁹. »

Mgr Pottier, dans ses conseils aux directeurs du Collège général, insistait sur la nécessité de pérenniser l'institution par une règle constante. Lors de la fondation du premier séminaire, quelques règlements sommaires furent édictés, inspirés par le modèle des séminaires européens. Les directeurs du séminaire étaient chargés de rentrer dans le détail, ce qu'ils ne firent pas, faute de temps. Un an plus tard, en 1665, commença la rédaction d'un règlement, seul moyen, jugeait-on, de garantir la survie de l'institution :

À la fin de l'Assemblée générale qu'on teint à Siam l'an de Notre Seigneur 1665, dont les actes ont été imprimés à Rome par l'ordre et aux dépens de la Sacrée Congrégation de la propagation de la foi, sous le nom d'instructions

³³⁸ « Nous avons fait entrer des prêtres locaux dans le corps professoral. Nous avons aussi eu une femme comme professeur d'anglais. Après 68, il y avait 7 ou 8 prêtres locaux parmi nous. Le premier supérieur local, le Père A. Choong, fut nommé en 1970 », Jean L'Hour, *op. cit.*

³³⁹ *Mgr Pottier, Conseils sur la conduite du Collège général, aux directeurs du séminaire des M.E, Sichuan, 16 octobre 1780. François Pottier, 1726-1792, missionnaire du Sichuan en 1735, vicaire apostolique en 1767.*

apostoliques, l'on traita de l'érection d'un séminaire dans cette ville royale. On déclara sommairement la manière de vie qu'on y garderait, les principaux exercices qui y seraient pratiqués et l'ordre des actions de la journée, laissant au soin des premiers directeurs du séminaire de régler les détails des choses qui regarderaient sa police et son gouvernement. Mais, comme ils ont toujours été occupés dans de très grandes et importantes affaires pour le bien des missions qui ont laissé peu de loisirs, ils n'ont rien ajouté à ce qui fut résolu pour lors. Maintenant que Dieu nous a fait la grâce de nous réunir une seconde fois dans cette ville par une providence autant admirable que la première, nous avons cru qu'il était de notre devoir avant tout de nous appliquer à bien régler et affermir le séminaire de Siam qui doit être le fondement et la pépinière de nos missions, qui a été en diverses rencontres et par plusieurs actes loué et approuvé du Saint-Siège³⁴⁰.

Plus tard, Mgr Kerhervé, soucieux d'assurer la transmission de l'expérience et pour éviter que ne se reproduisent certaines erreurs commises par le passé, dans une longue lettre pleine de ses propres souvenirs et impressions, rédigée pour son successeur à la tête du séminaire, préconisa la création d'archives³⁴¹. Sa lettre, légèrement remaniée, fut promue règle officielle du séminaire de Siam et inspira largement les règlements ultérieurs :

En effet, il serait à souhaiter que tous ceux qui ont travaillé à cette œuvre, la plus importante de nos missions, laissassent à leurs successeurs les connaissances que pourraient leur avoir donné l'expérience. Pour l'exécution de ce dessein, il vous faudrait avoir des archives dans lesquelles on conserverait tout ce que les missionnaires qui sont chargés de la conduite du collège auraient composé ou traduit pour son utilité. On devrait surtout y garder soigneusement tout ce qui pourrait servir à l'instruction de ceux qui viendraient après nous. Si nos anciens eussent eu cette attention, je n'aurais pas été réduit à apprendre mon devoir par mes fautes³⁴².

Si les recommandations de Mgr Kerhervé ont été presque intégralement conservées, par la suite, dans le règlement du séminaire de Siam, un préambule, ultérieurement substitué à sa lettre adressée à M. Artaud³⁴³, apporte quelques précisions, fondées sur l'expérience :

Ceux donc qui sont chargés de la conduite du collège universel [...] s'ils ne donnent quelque consistance au plan qu'ils doivent suivre, dans le gouvernement de ce collège, que chacun serait peut-être tenté de régler sur ses idées particulières et de réformer sur le séminaire où il aura été élevé. Le moyen de remédier à ces inconvénients serait un règlement fixe qui, fondé sur l'expérience, rendît leurs travaux plus utiles en les rendant plus suivis et plus uniformes³⁴⁴.

³⁴⁰ Avis pour le gouvernement du séminaire de Siam, 1665.

³⁴¹ Pierre Kerhervé, 1725-1766, missionnaire du Siam en 1749, provicaire en 1756, vicaire apostolique du Sichuan en 1764.

³⁴² Lettre de Mgr Kerhervé, évêque de Gortyne, à M. Artaud, 10 novembre 1764.

³⁴³ Jean-Baptiste Artaud, ?-1769, missionnaire du Siam en 1761.

³⁴⁴ Lettre de Mgr Kerhervé & Règlement pour les missionnaires qui travaillent au Collège, première partie, art 20.

Il entend notamment éviter l'écueil que constituerait une direction trop européanisée, subjective, sans continuité et inadaptée à la mentalité des élèves asiatiques telle qu'on se la représentait alors :

On ne manque pas de livres remplis des plus beaux préceptes sur ces matières qui sont communes à toutes les maisons où l'on forme de jeunes ecclésiastiques. On se contentera donc de donner icy en peu de mots, à ceux qui sont chargés de l'éducation de notre jeunesse, quelques règles de conduite sur ce qu'il y a dans ce genre de plus particulier à ce collège³⁴⁵.

a.2 Les différents règlements : de l'origine des textes à leur forme définitive³⁴⁶

De nombreux textes régissent donc la vie au Collège général : les règlements des supérieurs et des directeurs, ceux portant sur l'usage des dortoirs ou les déplacements de la communauté hors du collège, et enfin les règlements des élèves. Celui des élèves de Penang, rédigé en latin, imprimé, muni de l'approbation des vicaires apostoliques ou de la *Propaganda Fide*, est largement inspiré par les textes antérieurs. Leur comparaison fait apparaître de nombreux emprunts et quelques évolutions mais, dans l'ensemble, ces documents forment un corpus d'une grande homogénéité. Un premier groupe se compose de textes manuscrits, parfois des copies récentes, consistant essentiellement en recommandations adressées par les premiers supérieurs du séminaire du clergé indigène à leurs successeurs³⁴⁷. Ces documents ont exercé une influence qui se fit sentir jusqu'à l'époque contemporaine. Le second groupe comprend les deux premiers règlements des élèves à proprement parler³⁴⁸. Précédés d'une « *admonition des supérieurs* » en guise de préambule, les articles sont répartis en « *règles générales* » et « *règles particulières* ». Marqués de l'empreinte des textes précédents, ces documents peuvent être, à leur tour, considérés comme la matrice des règlements promulgués à Penang lesquels, très souvent, se bornent à les reproduire presque sans variante.

Nous possédons trois versions du règlement des élèves du collège de Penang³⁴⁹. La première est probablement entrée en vigueur en 1848. Le seul exemplaire de ce règlement dont nous disposons, présenté sous la forme d'un opuscule imprimé en latin, n'est pas daté.

³⁴⁵ *Idem.*

³⁴⁶ Voir Annexes 1-A, Autour du règlement de 1848, étude synoptique.

³⁴⁷ Avis pour le gouvernement du séminaire de Siam, 1665, archives de Siam, vol. 129. *Manière d'élever les écoliers indiens*, lettre datée du 5 octobre 1718, manuscrite, due à M. Roost, ancien supérieur du collège de Siam à partir de 1713, copie d'après l'original en 1764, vol. 891, p. 37. Lettre de Monseigneur Kerhervé, évêque de Gortyne, à M. J.-B. Artaud, 10 novembre 1764, DB 460-4.

³⁴⁸ *Regula Collegii Sanctorum Angelorum*, 1765, copie manuscrite en latin, vol. 340 n° 22. *Regula Collegii Sacra Familia*, sans date, copie manuscrite en latin, archives de Penang, carton 3, CG 007.

³⁴⁹ *Regulae Seminarii Generalis Pulo-Pinang*, 1848, imprimé en latin, comprend une lettre de 1809 signée par Mgr Gabriel-Taurin Dufresse, archives de Penang, carton 3 - CG 007. *Regulae Seminarii Generalis societatis parisiensis Missionum ad exteros in Penang*, 1926, imprimé à Rome en latin, archives de Penang, carton n° 3, CG 009. *Regulae Seminarii Generalis societatis parisiensis Missionum ad exteros in Penang*, 1932, imprimé à Hong-Kong, en latin, archives de Penang, carton n° 3, CG 010.



[Figure n°5]

Nous savons que les règlements de Siam furent considérés comme des modèles, au Collège de Penang, au moins jusqu'en 1848. Le registre des procès-verbaux du Conseil des directeurs du 12 juin 1848 évoque explicitement « l'ancien règlement de Siam », qu'il suggère de prendre comme modèle³⁵⁰. Or, le 10 juillet de la même année, le même registre mentionne un nouveau règlement des élèves :

Monsieur le supérieur, ayant communiqué à chacun de MM. les directeurs en particulier le nouveau règlement des élèves rédigé sur l'ancien en y ajoutant les décisions prises en Conseil dans les séances précédentes, a prié le Conseil de faire les observations qu'il jugerait convenables avant de l'adopter³⁵¹.

Qu'il s'agisse explicitement d'un règlement des élèves évite bien des confusions ; en 1844, il y avait déjà eu, en effet, un nouveau règlement, destiné non pas aux élèves, mais aux

³⁵⁰ CG 002A, 1.1847-1859.

³⁵¹ *Idem.*

missionnaires. En 1870 enfin, il est encore fait allusion à un nouveau règlement. C'est celui de la Société des Missions Étrangères, sur la réforme duquel les missionnaires eurent à se prononcer :

Le supérieur a lu au Conseil un projet de lettre commune pour communiquer au Conseil de Paris l'avis des directeurs du Collège sur le nouveau projet de règlement à donner à la Congrégation³⁵².

En 1848, les grands débats sur l'utilité de former un clergé local, la capacité des indigènes à devenir des prêtres convenables et l'existence même d'un séminaire chargé de les instruire, sont presque clos. Le Collège général étant une institution pleinement légitime, héritière d'un savoir-faire séculaire, le préambule du règlement de 1848 se borne à affirmer la nécessité d'une loi écrite - *scripta manent* - manière irremplaçable de préserver l'ordre communautaire :

Aucun corps de la société humaine ne peut subsister si ses différents membres ne sont liés par la chaîne de quelque loi et la légèreté de la jeunesse est probablement moins bien contenue dans les limites de ses devoirs par des règles exprimées de vive voix. Aussi avons-nous décidé que les règles seraient consignées dans le texte qui suit et que nos élèves devraient les observer. S'ils y conforment exactement l'ordonnement de leur vie, nous espérons qu'ils atteindront la bonne opinion que nous avons d'eux et même qu'ils la surpasseront³⁵³.

Les règlements les plus récents, quant à eux, reprennent par deux fois ce même argument, dans le préambule, et dans l'introduction du chapitre IV, consacré à la discipline³⁵⁴. Il existe une seconde version du règlement des élèves, datée de 1926, elle-même très légèrement remaniée par une troisième version, en 1932, qui reçut l'approbation de la *Propaganda Fide*. Soulignons que ces deux derniers textes ne se distinguent de celui de 1848 que par leur agencement. La succession des chapitres y est réaménagée plus logiquement, des subdivisions sont introduites, lorsque le texte antérieur rassemblait des éléments parfois disparates. Les règles particulières forment encore, par exemple, une partie distincte, les règles générales étant désormais incorporées à un chapitre consacré à la discipline. Le règlement de 1848 se termine par une longue lettre édifiante, adressée en 1809 aux élèves de Penang par Mgr Dufresse³⁵⁵, épître dont la lecture leur est fermement recommandée³⁵⁶. Ceux de 1926 et de 1932 s'achèvent sur le programme des études. Mais il n'y a, au fond, aucune différence vraiment remarquable entre ces documents. Enfin, des « *règlements particuliers* » apportent de nombreuses indications supplémentaires sur les obligations imposées aussi bien aux élèves qu'aux missionnaires. Ainsi, par ses multiples emprunts aux époques précédentes, le règlement des élèves de 1848, lui-même repris quasi *in extenso* par les règlements plus récents, peut-il être considéré comme le pivot du corpus tout entier.

³⁵² CG 002A, 2.1859-1877.

³⁵³ *Règlement des élèves, 1848, « Admonition des supérieurs. »*

³⁵⁴ « La discipline consiste dans un ensemble de règles auxquelles les élèves doivent conformer leurs vies. Ces règles apportent l'ordre sans lequel nulle société ne peut subsister [...] », 1927-1932, chap. IV, De la discipline.

³⁵⁵ Mgr Gabriel-Taurin Dufresse (1750-1815), du diocèse de Clermont, missionnaire en Chine (Sutchuen), vicaire apostolique en 1800, martyrisé en 1815, béatifié en 1900.

³⁵⁶ « Que chacun pour ce qui le concerne observe avec diligence ces règles ainsi que la lettre envoyée aux élèves de ce séminaire par le révérend et illustre évêque de Tabraca, vicaire apostolique, mis à mort au Sutchuen, en haine de la foi », *Règlement*, 1848, Règles particulières, art. 34.

À ces règlements des élèves, il convient d'ajouter ceux des missionnaires eux-mêmes. Il existait plusieurs textes de référence sur ce sujet, en usage à Penang : l'ancien règlement des missionnaires de 1764, destiné aux directeurs du Collège Saint-Joseph, en Thaïlande, dû à Mgr Kerhervé, et les Conseils de Mgr Pottier sur la conduite du Collège général, de 1780³⁵⁷. Au XIX^e siècle s'y ajouta une règle manuscrite, signée par les R^{ds} Pères Langlois, Dubois, Barran, Albrand, Legrégeois, Voisins, Tesson, Jurines, en date du 6 mai 1847³⁵⁸. En 19 articles, elle aborde les principaux aspects du gouvernement du Collège et fixe les obligations des missionnaires. Les différents pouvoirs y sont délimités : un supérieur (proposé par Paris), un procureur chargé des finances, une assemblée délibérative des directeurs³⁵⁹. Chaque année, le supérieur se doit d'adresser un rapport circonstancié au séminaire de Paris, le procureur tenant, quant à lui un registre des comptes. Le Collège pourvoit à l'entretien du supérieur et des directeurs, qui ont la charge de faire appliquer le règlement par les élèves. En cas de manquement grave au règlement, l'élève peut être renvoyé, mais seulement au terme d'une délibération.

b. Les coutumiers

Les coutumiers concernent la liturgie et la vie en communauté. L'existence de coutumiers remonte au monachisme médiéval. Chez les cisterciens ou les chanoines réguliers, les coutumiers adaptaient la règle universelle aux spécificités régionales : la liturgie s'y mêlait au non-cultuel. Dans le domaine de la liturgie, le coutumier est l'équivalent du cérémonial, qui fixe des règles pratiques aux communautés locales. À Penang, les coutumiers servent de référence aux directeurs pour le déroulement de l'année liturgique – ils sont donc chronologiques – mais aussi pour l'usage du refectoire ou de l'infirmerie. Le coutumier est le mémorial de la vie quotidienne à Penang : il a une fonction jurisprudentielle. Les archives en ont conservé quatre³⁶⁰. Le premier, daté de 1859, commence en réalité en 1849, car il contient une copie d'un coutumier qui le précède de dix années. Il s'interrompt en 1891. La décision de tenir un coutumier s'inspirant de celui de 1849 a été prise collégalement :

Les 22 août et 5 septembre 1859, le Conseil des Directeurs du séminaire de Pinang a réglé qu'à partir de cette même époque le Secrétaire du Conseil prendrait note des usages et coutumes en vigueur, comme aussi de toute modification ou nouvelle manière de faire dans des cas particuliers à l'effet de former pour le présent et la suite un coutumier régulier et complet. La principale

³⁵⁷ *Règlement pour les missionnaires qui travaillent au Collège*, 1764, copie manuscrite en français, avec l'approbation de Pierre Brigot, vic. apost. de Siam (1755), Guillaume Piquel, vic. apost. de Cochinchine (1762), & Pierre-Jean Kerhervé, provic. apost. du Sutchuen (1756), vol. 340-A n° 1. Ce document, destiné au Séminaire Saint-Joseph, ancien nom du Collège des missions à Juthia (Siam), est daté de 1764. Il est calqué sur la lettre de Mgr Kerhervé, mais exprimé dans le style administratif indirect, Mgr Kerhervé écrivant, lui, à la première personne. *Conseils sur la conduite du Collège général*. Mgr Pottier aux directeurs du séminaire des ME, Se-tchoan, 16 octobre 1780, lettre citée par A. Launay, *Histoire de la mission de Siam*, 1662-1811, documents historiques II, AME, vol. 438, p. 26.

³⁵⁸ *Règles concernant les Supérieurs et Directeurs du Collège Général de Pulo-Pinang*, CG 007. Il existe au moins quatre copies manuscrites de cette même règle (dont une in DB 460-5 ; 1838-1849), cf. Annexes 1-A.

³⁵⁹ « Nous pensons donc que l'essentiel dans cette affaire est de trouver pour supérieur une personne d'un âge mûr, d'une piété éclairée, qui ait du talent, de la fermeté, de l'expérience et qui soit entièrement décidée à se fixer pour toujours à cet emploi », écrivait Mgr Pottier dans ses *Conseils sur la conduite du Collège général* du 16 octobre 1780, AME, vol. 438.

³⁶⁰ Coutumiers et horaires, manuscrits en français, 1849-1960, archives de Penang, carton n° 3 & 4, CG 013-032.

source en sera l'ancien Coutumier commencé en 1849 et basé sur les décisions du Conseil.

Ce premier recueil est complété par un deuxième, daté de 1869, fragmentaire et s'étendant sur une période de dix ans. Un troisième est daté de 1939. Enfin, un cahier manuscrit renferme un texte intitulé : « *brouillon pour un coutumier* », ébauché en 1953. Les thèmes abordés par les coutumiers peuvent être regroupés en quatre principales catégories : la piété, les études, les loisirs, les questions ménagères. Selon les cas, les coutumiers narrent le déroulement des journées :

1849, janvier. Circoncision de Notre Seigneur. La promenade d'hier soir dimanche eut lieu à la résidence de Mgr pour lui offrir les vœux de bonne année. Aujourd'hui la messe a été chantée comme les dimanches et suivie de l'étude jusqu'au déjeuner. Il y eut ensuite récréation jusqu'à 9 h, puis étude de 9 h à 10 h ; ensuite récréation jusqu'à 11h ; alors la communauté récita le chapelet et le reste se passa comme aux jours solennels³⁶¹.

Ou bien ils fixent des règles :

Aux récréations d'après dîner et souper, il est défendu aux élèves de s'asseoir avant une demi-heure révolue. On leur permet le travail d'étude à la condition d'être au nombre de trois. À six heures du soir, ils doivent prendre leur récréation pour le reste de la journée, dans l'intérieur. Il est défendu en tout temps d'aller au jardin des noix, au réfectoire, du côté des cuisines. Défendu d'aller à l'infirmerie. Ils ne doivent pas être moins de trois réunis en récréation³⁶².

Les offices y sont décrits avec précision, pour servir de modèle aux successeurs et aussi afin d'être en mesure de rendre des comptes aux supérieurs de Paris ou aux autorités romaines. Le plus souvent, ils indiquent les horaires de la journée, distinguant toujours les jours ordinaires des jours fériés :

Les exercices ordinaires pendant les vacances ont été réglés antérieurement par le Conseil des directeurs ainsi qu'il suit : 1° Le lever, la méditation, la messe comme dans les autres temps. 2° Après la messe, récréation jusqu'au déjeuner. Après déjeuner nouvelle récréation jusqu'à 9 h ½. Seulement il y a travail manuel de 8 h ½ jusqu'à 9 h ½. 3° Étude de 9 h ½ à 10 h ½ puis récréation jusqu'à l'examen. 4° Examens, dîner comme à l'ordinaire puis récréation jusqu'à 3 heures. 5° Alors étude de ¾ d'heure et ¼ d'heure de récréation. 6° 4 h, promenade pendant laquelle on récite le chapelet. La veille du 1^{er} de l'an il n'y a pas de promenade. À 4 heures, bénédiction solennelle du très Saint-Sacrement où on chante le Te Deum.

Des listes attribuent aux élèves une charge pour la semaine, fixent la place de chacun au dortoir, au réfectoire, à la chapelle :

Liste pour le nettoyage le matin du retour. En faisant la liste, remarquer les exempts : Chambristes, lampistes (le lampiste est porté sur la liste ad lampades mais c'est pour le rassemblement des lampes à Mariophile avant le départ et il n'a rien à faire au Collège à l'arrivée). Listes des dortoirs. Dans chaque dortoir,

³⁶¹ Copie de l'ancien Coutumier, CG 011.

³⁶² Extrait du cahier du Conseil (6 mai 1849), conforme à l'ancien coutumier, sauf l'addition des legenda en 1857, CG 014.

commencer par placer le plus ancien du côté des fenêtres. Place spéciale pour le campanista. Pour faciliter aux élèves le repérage des places, indiquer sur les listes fenestræ, ambulacrum et numéroter les lits. N'afficher ses listes que quand le nettoyage est fini³⁶³.

Ils recèlent, enfin, de multiples évocations très concrètes de la vie quotidienne au Collège : **Janvier 1870, 31. Jour de l'An chinois, les élèves n'ont déjeuné qu'à 7 h ½ pour avoir plus de temps pour cuire, ce qui avait déjà eu lieu l'an dernier. Il est bon de noter que l'heure régulière du déjeuner même le Jour de l'An chinois est 7h et que les deux exceptions ci-dessus ne sauraient infirmer la règle générale. Février 1870, 2 jours de petit congé. Le Conseil a aboli les fabrications de poudres ; les feux d'artifices faits par les élèves exceptés ceux du Tsiang qui a été seul opérateur, tirant des articles de feux achetés au soir des deux jours.**

À la charnière des règlements et des registres de délibération du Conseil, les coutumiers constituent donc, par la précision et la variété de leur contenu, une importante source complémentaire pour l'historien.

c. Délibération : le Conseil des directeurs

« Ils devront avoir un conseil composé de ceux de leurs missionnaires qu'ils croient les plus sages et les plus prudents et le consulter dans les affaires importantes qui regardent le gouvernement de la mission et l'administration des biens communs³⁶⁴. »

Les Missions Étrangères ne sont pas une congrégation religieuse, mais une société de prêtres. Pour cette raison, ses membres ne prononcent pas de vœux. En 1921, tenue de se mettre en conformité avec le nouveau code de droit canonique, la Société réforma son règlement et institua, non sans de longs et pointilleux débats, l'élection d'un supérieur général, placé à la tête du séminaire de Paris comme de l'ensemble des missions³⁶⁵. Auparavant, la structure hiérarchique à laquelle chaque missionnaire était assujéti se composait ainsi : au sommet, le pape, puis la *Propaganda Fide* ; ensuite, les vicaires apostoliques (évêques *in partibus*) et les supérieurs des missions ; enfin, à égalité, le conseil des directeurs du séminaire de Paris :

Les directeurs du séminaire des Missions Étrangères à Paris, réunis en conseil, forment une des parties intégrantes et sont un des supérieurs de la Société. C'est ce conseil qui est ordinairement désigné par les mots : séminaire de Paris. Le séminaire est immédiatement soumis, quant au spirituel, à la juridiction de l'Archevêque de Paris³⁶⁶.

Le séminaire de Paris est défini, dans le règlement de la Société de 1874, comme : « *le centre de la société, le fondement commun qui en soutient les diverses parties*³⁶⁷. » Seuls le

³⁶³ Coutumier de 1939, CG 020.

³⁶⁴ *Idem*, chapitre VI, « Des supérieurs des missions », article 107.

³⁶⁵ Le premier supérieur général fut Mgr J.-B de Guébriant, vicaire apostolique de Canton.

³⁶⁶ *Règlement, 1874, chapitre IV, « Du séminaire de Paris », art. 41 & 42, p. 18.*

³⁶⁷ *Idem*, chapitre III, « Du gouvernement général de la Société », article 26, p. 14.

corps des supérieurs a l'initiative des lois³⁶⁸, mais les décisions concernant le gouvernement général ou particulier de la Société sont prises démocratiquement, selon le principe de la délibération en conseil, puis du vote à la majorité des voix : « *En cas de partage égal, le supérieur ou celui qui préside à la délibération a deux voix*³⁶⁹. » La *Propaganda Fide* a seule le droit de trancher en cas de litige grave, après que toutes les voies de conciliation ont été explorées. Au quotidien, le séminaire de Paris est l'interlocuteur privilégié des missions. C'est pourquoi une part considérable de la correspondance des supérieurs et des directeurs du Collège général lui est adressée. Les relations entre le séminaire de Paris et le Collège général sont d'autant plus étroites que ce dernier est l'un des « *établissements communs* » de la Société. À ce titre, il est directement régi par le séminaire parisien :

***Les établissements communs de la Société sont : le séminaire de Paris, le collège général, les maisons de correspondance et tous les autres établissements fondés et entretenus aux frais généraux de la Société. Ils sont placés sous l'autorité et la direction du séminaire de Paris ; c'est lui qui en nomme les supérieurs et les directeurs, en approuve les règlements particuliers, fixe leurs allocations et contrôle leurs comptes*³⁷⁰.**

Cette règle ne s'est pas immédiatement imposée, en ce qui concerne le Collège ; nous avons vu que certains vicaires apostoliques, aux débuts de l'installation en Malaisie, auraient souhaité y exercer pleinement leur pouvoir. Elle est nettement fixée après 1850, ne concernant pas que l'administration et les finances, mais également les effectifs³⁷¹. En effet, le nombre d'élèves que chaque mission peut faire instruire gratuitement à Penang est décidé par le Collège général sur proposition du séminaire de Paris et ne doit jamais excéder douze élèves (vingt-quatre en temps de persécution)³⁷². Pour le gouvernement de la Société comme pour celui des missions, la délibération constitue une norme à laquelle nul ne saurait déroger. Ce régime électoral fit-il toujours l'unanimité au sein de la Société ? Certains le contestèrent ; mais n'était-ce pas parce qu'il comportait le risque, pour quiconque occupait une haute charge, de n'être pas réélu :

***Vous saurez donc qu'en vertu de notre système électif, représentatif et constitutionnel (ce n'est pas ce qu'il y a de meilleur au monde), les dernières élections ont placé M. Barondel à la recette, et M. Tesson est chargé des dépenses et il s'en acquittera mieux ou plus fortement que moi*³⁷³.**

Les établissements communs ne font pas exception à la règle. Quatre gros registres intitulés « *procès-verbaux du Conseil* » sont, par chance, parvenus jusqu'à nous. Ils contiennent le compte-rendu des réunions du Conseil des directeurs du Collège général depuis le 17 avril 1847 jusqu'en octobre 1968. La première page est ainsi libellée :

Le 17 avril 1847, le Conseil du Collège général des Missions Étrangères établi à Poulo Pinang s'est assemblé extraordinairement sur l'invitation de M. le

³⁶⁸ *Idem*, article 28.

³⁶⁹ *Idem*, article 33.

³⁷⁰ *Idem*, chapitre XI, « *Des établissements communs* », articles 192 & 194, p. 74.

³⁷¹ *Idem*, article 106 : « Les supérieurs des missions ont toute supériorité de gouvernement et de conduite sur les missionnaires et les établissements qui se trouvent dans l'étendue de leurs missions respectives, excepté ceux qui dépendent du séminaire de Paris. »

³⁷² *Idem*, chapitre XI, « *Des établissements communs* », article 196.

³⁷³ DB 460 – 5, M. Langlois à M. Albrand, Paris, le 21 janvier 1835.

supérieur du dit Collège. Monsieur le supérieur a commencé par donner lecture du règlement concernant les supérieurs et directeurs de la maison, puis sur sa proposition le Conseil a pris à l'unanimité les délibérations suivantes. 1° M. Jourdain a été nommé procureur économe, et il a été réglé qu'il entrerait en fonction à dater du 1^{er} mai prochain, jour auquel M. Tisserand chargé précédemment de cet office aura dû lui rendre les comptes et lui confier le soin du temporel aux termes du règlement. 2° L'assemblée prochaine du Conseil aura lieu le lundi 26 avril et à partir de ce jour le Conseil tiendra régulièrement ses séances le lundi de chaque semaine à 8 heures précises. Signé Jourdain secrétaire, Tisserand³⁷⁴.

Le règlement des supérieurs et des directeurs de mai 1847 entérina la précédente décision du Conseil :

1° L'administration et la direction de cet établissement sont confiées à deux ou trois missionnaires (ou un plus grand nombre si les besoins de l'établissement le demandent) choisis par le Bureau d'administration du séminaire des missions étrangères. 2° L'un d'eux est établi supérieur par le même bureau : les autres ont le titre de Directeurs. 3° Toutes les affaires concernant le règlement des études, l'instruction, la surveillance, la direction des élèves et l'administration du temporel seront réglées en commun par le supérieur et les Directeurs à la pluralité des voix ; s'il arrive qu'il y ait balance dans le partage des suffrages, le supérieur aura voix prépondérante. 4° À cet effet, ils tiendront au moins une fois par semaine et plus souvent si des affaires extraordinaires l'exigent, une assemblée pour délibérer sur les affaires, se concerter ensemble et statuer, à la pluralité des voix, sur ce qu'il convient de déterminer.

L'administration du Collège est, on le voit, centralisée et délibérative. Un directoire, dont le supérieur est nommé par Paris, après consultation des directeurs, – ce qui ne laissa pas de provoquer quelques litiges –, est composé de deux ou trois missionnaires. Mais, pour contrebalancer ce pouvoir central, une instance démocratique, le conseil des directeurs, se réunit une fois par semaine et plus souvent si nécessaire. Cette assemblée n'est pas seulement consultative, chaque missionnaire pouvant voter. Tous les sujets y sont abordés : liturgie, pédagogie, questions domestiques, finances, appel des élèves aux ordres, santé, décès, arrivées et départs d'élèves, visiteurs, relations avec les autorités, événements extérieurs au Collège³⁷⁵. L'apport des procès-verbaux du Conseil pour l'étude du Collège général est donc considérable.

II-2. Les hommes : élèves et directeurs

a. Les élèves : effectifs, provenances, destinées et débouchés

a.1 Effectifs : une minutieuse comptabilité

De quelles sources disposons-nous pour tenter de faire un recensement des élèves du Collège général ? Les procès-verbaux du Conseil des directeurs parlent fréquemment des

³⁷⁴ *Registre des Procès-verbaux du Conseil des directeurs (extraits).*

³⁷⁵ D'abord écrits en français, ils sont rédigés en anglais à partir du 1^{er} septembre 1966.

séminaristes, mais ne donnent que très peu d'informations circonstanciées sur les effectifs à proprement parler. Souvent allusifs, ils mentionnent parfois plus précisément certains mouvements dans les effectifs, comme le renvoi d'un élève, par exemple : « 12 septembre 1894. Le Conseil consigne le départ au 9 septembre des élèves A. Kim et A. Tchang du Kouang-Si, renvoyés pour cause d'insubordination et de manquements graves à l'autorité³⁷⁶ » ; ou encore, ils indiquent avec exactitude le nombre d'élèves restants au collège, comme en mai 1895 : « 18 mai. En vue de ce départ (de tous les élèves du Kouang-Tong rappelés par Mgr Chausse³⁷⁷) le Conseil examine quels sont les changements à faire dans l'ordre des divers exercices de la maison pour les treize élèves qui restent encore³⁷⁸. » En dépit de ces quelques exceptions, les procès-verbaux restent une source secondaire pour l'étude des effectifs. La correspondance des missionnaires apporte, elle aussi, quelques renseignements à ce sujet. Des lettres décrivent la répartition des élèves par classes, et leurs comportements :

Cinq élèves ont fini leur théologie, le meilleur et l'unique, de Canton, est resté icy et y demeure depuis lors et Mgr de Macao ne veut pas lui donner de dimissoire³⁷⁹ ; mais je crois que cela n'est pas nécessaire ; il serait bon pour le collège. Un nommé André est bon latiniste mais n'est pas sans défaut, surtout n'est jamais content. Deux sont passables pour le latin mais fort paresseux, l'autre surtout d'un mauvais caractère. Le 4° assez simple mais peu de talents [...] Les autres en général sont meilleurs quant aux mœurs et à la science. Ceux qui sont à Macao, surtout trois, s'accusaient souvent et nous avons la paix depuis qu'ils sont partis. Onze étudient la théologie, dont cinq seraient entre les meilleurs en Europe ; ils ont bon jugement et heureuse mémoire et M. Conforti en est surpris. Les cinq autres ne sont pas brillants mais sont passables, un tout à fait inepte, et qui ne pourrait être catéchiste. Quatre autres avaient longtemps demeuré à Macao, là sans aucune instruction ni exercice, un surtout, vu son orgueil, nous a donné du fil à retordre. Ils ont tous assez de talent, trois faibles de santé, quoique mieux que quand ils vinrent, un robuste et d'un excellent caractère, toujours gai et prêt à tout ; un autre, fort peu de talent, beaucoup d'amour propre qu'il a cependant un peu corrigé, il est venu comme de force, d'après beaucoup d'exhortation et de crainte qu'il ne fut cause de persécution³⁸⁰.

Il y avait donc une vingtaine de séminaristes au Collège à cette époque, ce que confirment d'autres lettres, comme celle-ci, éditée par l'Œuvre de la Propagation de la foi :

³⁷⁶ Autre exemple : 1^{er} mars 1938, « Le Conseil décide le renvoi des élèves Tsu (Pakhoi) et Xalow (Bangkok) pour s'être battus publiquement à la suite d'inimitiés persistantes et de vexations réciproques, que des monitions répétées ont été impuissantes à arrêter », *Procès-verbaux, op. cit.*

³⁷⁷ Augustin Chausse (1838-1900), Évêque de Capse en 1880 et préfet apostolique de Canton en 1886.

³⁷⁸ Autre exemple : « Au 15 octobre 1941, le nombre de nos élèves était de 64, appartenant à douze missions. »

³⁷⁹ *Lettre d'un évêque autorisant un clerc à être ordonné dans un autre diocèse que le sien.*

³⁸⁰ *Vol. 339, p. 5, M. Lolivier à M. Chaumont, séminaire de la rue du Bac, 14 janvier 1818.*

Je suis heureusement arrivé depuis un mois dans notre collège de Chine³⁸¹. Certes, c'est une belle matière, écrivant à un zélé directeur de séminaire, de le pouvoir entretenir d'un séminaire chinois. Notre collège est composé de vingt élèves, dont douze étudient déjà la théologie. Quatre sont partis il y a quelques temps pour recevoir les ordres et entrer en mission. Sur ces vingt, la moitié seraient chez nous parmi les bons sujets ; viennent ensuite quelques médiocres et enfin trois ou quatre nonchalants³⁸².

La correspondance évoque l'arrivée de nouveaux élèves, en particulier lorsqu'elle est consécutive à des circonstances exceptionnelles, durant les persécutions en Cochinchine, par exemple :

Vous savez l'arrivée de Mgr Tabert avec des élèves au nombre de 10. Ces pauvres exilés pour la foi sont arrivés ici pour ainsi dire dénués de tout après deux ans d'un rude pèlerinage³⁸³.

Les difficultés passagères peuvent susciter l'envoi, à Paris, d'une requête ou d'une doléance, riche en informations :

Nous ne saurions suffire à trois, quelque zèle et quelque lumière que vous puissiez attribuer à ces messieurs, pour remplir cette tâche. Je la crois au dessus des forces morales et physiques de trois et même de quatre directeurs. Si vous désirez que cette tâche soit bien remplie, vous ne ferez pas longtemps attendre les secours nécessaires. Car je regarde comme impossible que trois personnes puissent instruire, diriger et surveiller 148 élèves d'une manière convenable au but qu'on se propose, d'en faire des prêtres. En Europe, un pareil nombre requerrait 7 à 8 directeurs³⁸⁴.

Les réponses des directeurs du séminaire de Paris à ceux de Penang fournissent l'utile synthèse du courrier qui leur a été adressé :

Nous nous réjouissons avec vous, Messieurs et chers confrères, de ce que depuis notre dernière communication, l'état sanitaire du Collège a été satisfaisant ; plus encore nous réjouissons-nous des espérances que vous

³⁸¹ Il s'agit bien du Collège général, ainsi surnommé (collège de Chine ou des Chinois), parce que les élèves venaient alors tous de Chine. Cf. 1^{ère} partie I-1. 2 b.

³⁸² Lettre du P. Magdinier, contenant la lettre latine de Paul Cao, élève au séminaire de Pinang, Annales de la Propagation de la Foi, T. I, p. 25 à 28, Lyon, 1822.

³⁸³ Vol. 892, M. Albrand à M. Legrégeois, 5 septembre 1834. Voici un autre exemple : « Très cher confrère, comme j'ai à vous faire part de plusieurs nouvelles intéressantes je ne tarderai pas davantage à vous écrire quoique je vous aie déjà adressé une précédente lettre d'une date assez récente (en décembre dernier). Enfin jeudi dernier (5 du présent mois) nous avons eu le plaisir de recevoir trois élèves chinois avec 8 nouveaux Cochinchinois, ce qui nous fait une recrue de 11 élèves », vol. 339, p. 490, M. Tisserand à M. Albrand, Pinang, 9 février 1840.

³⁸⁴ Vol. 340, M. Borelle, Pinang, février 1847. Autre exemple : « Dans ma dernière lettre, je vous exposai ainsi que MM. Tisserand et Miche la nécessité d'augmenter le nombre des directeurs du Collège, mais ni les autres, ni moi n'avons reçu de réponse à ce sujet ni à plusieurs autres. Aujourd'hui je renouvelle ma demande et voici mes raisons. J'ai à confesser environ soixante élèves, moi seul fais le catéchisme et l'instruction aux élèves annamites peu avancés, j'ai chaque jour quatre classes à faire et une heure chaque fois pour trente et un élèves réunis n'est pas suffisante », vol. 339, n° 534, M. Thivet, 19 juillet 1848.

donnent ces jeunes gens pour leur avenir sacerdotal. Nous demandons à Notre Seigneur de confirmer sa sainte bénédiction sur notre cher Collège afin qu'il continue de donner à nos missions des prêtres nombreux et surtout des prêtres exceptionnellement bons. Nous regrettons de voir vos cours de théologie si peu fournis. 9 élèves de 1^{ère} année et 2 seulement de 2^e année, c'est vraiment bien peu de choses³⁸⁵.

Chaque année, les supérieurs du Collège général, – tout comme ceux des autres établissements communs et l'ensemble des vicaires apostoliques –, sont tenus d'envoyer au séminaire de Paris un rapport complet, informant la Société toute entière de l'état spirituel et matériel de la communauté qu'ils gouvernent :

Les supérieurs des missions feront eux-mêmes chaque année, ou chargeront un de leurs missionnaires de faire une relation de l'état de leurs missions respectives et de tous les événements intéressants qui s'y seront passés durant l'année³⁸⁶.

Ceux qui émanent du Collège général se présentent toujours de la même façon. Ils comportent tout d'abord le dénombrement des élèves présents : « L'an passé, à la date du 28 janvier, nous avons présents au Collège général 99 élèves³⁸⁷. » Le document distingue ensuite les arrivées de nouveaux élèves, les départs de ceux qui ont achevé leurs études ou qui sont rappelés par leur vicaire apostolique, et les décès :

Sur ces 99 élèves nous en avons renvoyé 25 [...]. Tous ces élèves avaient fini leurs études, exceptés les quatre élèves de la Cochinchine occidentale rappelés par leur évêque pour faire chez eux leur théologie. D'autre part, nous avons reçu, dans ce même espace de temps, 20 élèves de diverses missions [...] De plus, sont morts deux élèves appartenant tous deux à la Cochinchine orientale³⁸⁸.

Puis il indique la répartition par classe et par niveau, en mentionnant l'origine de l'élève : « L'an dernier, nos élèves ont été divisés en sept cours réguliers, ainsi qu'il suit. Théologie, 24 élèves, Birmanie, 2 [...] » Suit le tableau des appréciations détaillées sur les élèves : caractère, santé, avancement de leurs études et capacités, tout ce qui permet aux directeurs de fonder (ou non) sur eux des espérances³⁸⁹.

³⁸⁵ DB 460-5, le Conseil de Paris aux Directeurs du Collège de Pulo-Pinang, Paris, le 14 décembre 1874. Autres exemples : « Votre communauté va se trouver réduite à 30 ou 40 élèves : pas d'espoir que ce chiffre s'élève, du moins de sitôt. Il y a plutôt à craindre de le voir diminuer. Dans ces conditions, il me semble impossible que vous restiez 7 directeurs au Collège. Restez 3 ou 4 à mon avis, que ce soient les anciens, vous, le P. Gérard et le P. Laumondais, peut-être un 4^{ème} ? Et que les autres s'agrègent à la mission de leur choix [...] », DB 460-6, P. Chibaudel au P. Wallays, Paris, le 26 novembre 1894. « Il nous a été bien agréable de constater Monsieur et très cher confrère, que l'an dernier, le nombre des élèves du Collège Général s'est accru d'une manière sensible : de 19 il s'est élevé à 22 », DB 460-6, MM. Hinard & Delpech à M. Wallays, Paris, le 9 avril 1901.

³⁸⁶ Règlement, 1874, chapitre VI, article 123, p. 46-47.

³⁸⁷ « P. Laigre, sup., Cazes, Wallays, etc., Pinang, 28 avril 1874 », vol 339, p. 277.

³⁸⁸ Idem.

³⁸⁹ Voir un exemple complet : « À MM. le supérieur et les directeurs du séminaire des Missions Étrangères, Pinang, le 6 février 1862. Nous avons l'honneur de vous envoyer le tableau qui doit vous faire connaître l'état du personnel du séminaire de Pinang pendant l'année 1861. L'an dernier à la même époque, nous avons au Collège 130 élèves appartenant à diverses missions y compris les 2

À Paris, ces rapports sont condensés et publiés dans les *Lettres communes* et, à partir de 1871, dans les *Comptes Rendus* puis dans les autres bulletins édités par les Missions Étrangères³⁹⁰ :

Le collège de Penang est pour nous depuis assez longtemps l'objet d'une attention toute spéciale. Il y a actuellement 117 élèves, appartenant en grande majorité à la mission de Cochinchine. Les dépenses de cet établissement ont été fort considérables ces années dernières³⁹¹.

Ces bilans annuels, susceptibles d'être lus en dehors de la Société, s'efforcent généralement de montrer l'œuvre apostolique sous son meilleur jour :

Le nombre des élèves qui était de 103 à l'époque de notre dernier compte-rendu, n'était que de 99 au mois de janvier 1873. Outre 20 élèves sortis du Collège pour rentrer dans leurs missions respectives, deux étaient morts dans le courant de l'année et 18 élèves seulement étaient venus combler les vides faits par les départs ou par la mort. Mais si 99 élèves seulement étaient présents, à l'époque où MM. les Directeurs du Collège rédigeaient leur compte rendu, le nombre des élèves qui, dans le courant de l'année, avaient suivi les cours était de 116, répartis en sept classes régulières. Cette année, nous écrivent MM. les Directeurs du Collège, depuis le mois de mars surtout, la santé générale des élèves a été bien meilleure que les sept ou huit années précédentes, quoiqu'il ait plu à Dieu de rappeler à lui deux de nos élèves. La santé des confrères du Collège a été aussi en général assez bonne³⁹².

La tenue de comptabilités et la réalisation d'inventaires sont des pratiques courantes et régulières aux Missions Étrangères. La Société publie chaque année un « *tableau général de l'état des missions et des résultats obtenus* ». On y trouve recensés pour chaque mission et présentés sous la forme de colonne de chiffres : « *Catholiques, hérétiques ou schismatiques, infidèles ; conversions d'hérétiques, baptêmes de païens, d'enfants de chrétiens, d'enfants de païens ; membres du clergé, évêques, missionnaires, prêtres indigènes, catéchistes ; églises et chapelles.* » Les données sont communiquées à Paris par les missions elles-mêmes. Une colonne « *appréciations* » complète ou commente scrupuleusement les résultats. On lit par exemple, dans le tableau de 1876 :

Magister dont l'un chinois et l'autre annamite. D'après la statistique de l'an dernier, sur la demande des vicaires apostoliques ou pour des raisons approuvées par le conseil, nous avons renvoyé le nombre suivant d'élèves [...] CG 0013.

³⁹⁰ *État de la Société des Missions Étrangères* (ES) 1658-1994, 2 vol. ; *Œuvre des Partants* (ODP), 1885-1897 ; *Annales de la Société des Missions Étrangères et de l'Œuvre des Partants* (AME) 1898-1940 ; *Bulletin de la Société des MEP* (BME), 1^{re} série 1922-1941/ 2^e série 1948-1961.

³⁹¹ *Vol. 171, Lettres communes, février 1846, p. 176. Autre exemple : « Le nombre des élèves qui était de 124 au 1^{er} mars 1870, se trouvait être de 132 à la fin de janvier 1871. Mais depuis cette époque, jusqu'au 17 janvier 1872, trente-cinq étudiants étaient retournés dans leurs missions respectives, trois étant morts au séminaire, et neuf seulement ayant été envoyés des missions pour prendre les places de ceux qui étaient partis, le nombre total des élèves, au 17 janvier dernier, n'était plus que de 103. Cette diminution doit être considérée comme tout à fait passagère. En résumé, 140 élèves ont suivi les cours du Collège durant l'année 1871 », Comptes rendus, p. 47, 24 juin 1872.*

³⁹² *Comptes rendus, p. 43, 25 janvier 1874.*

Les 30 000 âmes (chiffre approximatif) portées au Japon à la colonne des hérétiques sont des descendants d'anciens chrétiens, douteusement baptisés, qui ne sont pas encore ramenés à la profession du catholicisme³⁹³.

La dernière colonne concerne directement notre enquête sur les effectifs. Elle dénombre les séminaires, les écoles ou orphelinats et donne le total des élèves inscrits. Malheureusement, ceux du Collège général de Penang (qui n'est jamais explicitement nommé), sont englobés dans l'ensemble des élèves de la mission de Malaisie. De plus, lorsque, pour cette mission, un seul séminaire est signalé (c'est donc forcément celui de Penang) le nombre des élèves ne correspond nullement à ce que nous savons par ailleurs : en 1884, par exemple, le *tableau général* annonce 33 élèves, alors qu'il y en avait 94 à Penang à cette date... Il serait certes possible, mais fastidieux, en utilisant les rapports annuels, les tableaux généraux, les *Comptes rendus*, de dénombrer les élèves, mission par mission, année après année, en prenant soin toutefois de ne pas compter plusieurs fois les mêmes, chacun d'entre eux passant plusieurs années au Collège. Or, ces documents ont l'inconvénient de ne donner que très rarement le nom des élèves. Enfin, les données ne sont pas disponibles sans interruption depuis 1808. Notre source principale consiste donc en quatre registres nominatifs, tenus par les supérieurs et les directeurs du Collège dès le milieu du XIX^e siècle³⁹⁴. Chacun d'eux contient le nom (asiatique), le prénom (latin) et l'âge de chaque élève, sa mission d'origine, la date de son arrivée au Collège général, celle de son départ, ainsi que des observations sur l'issue de ses études.

- Le premier registre (R-1) manuscrit est intitulé « *Catalogue général des élèves envoyés au séminaire général de Penang à partir du 7 février 1842* ». En dépit de son titre, une dizaine de dates d'arrivée y sont antérieures à 1842 et cinq remontent à 1835. Il s'achève en 1890. Le frontispice indique que l'impression des titres de rubriques et de l'encadrement a été faite à l'imprimerie du séminaire de Penang, à Pulo-Penang en 1856. La première page porte le titre suivant, signé Languereau : « *Quonundam Alumnorum nomina, qui ante annum 1849 e Seminaris egressi sunt, sed quorum adventus non noscitur*³⁹⁵ . » Une inscription manuscrite beaucoup plus récente indique : « *Peut servir à compléter l'autre registre semblable.* » R-1 comprend, de surcroît, une demi-page intitulée : « *Supplementum, nominum quae in decursu hujus catalogi sunt omissa*³⁹⁶ . »
- Le deuxième registre (R-2) est intitulé : « *Catalogue des élèves du séminaire général de Penang.* » Alors que R-1 s'arrête en 1890, celui-ci va jusqu'en 1963. Chaque élève y est numéroté. Des annotations manuscrites récentes comparent la première partie du registre, jusqu'à l'année 1862 à un troisième registre³⁹⁷. Manifestement, on a procédé à des recoupements entre R-2 et cet autre registre. Un deuxième numéro d'ordre, absolument différent de celui que l'on trouve dans R-1, a été par conséquent attribué à chaque élève. Enfin, ces mêmes annotations manuscrites annoncent la poursuite des listes d'élèves arrivés après 1963 dans un nouveau registre.
- Le troisième registre (R-3) débute en 1841, reprend en 1830 et s'arrête en 1852. Il comporte, à la différence des deux précédents, de nombreux noms d'élèves arrivés

³⁹³ *État de la Société des Missions Étrangères (ES), 1876.*

³⁹⁴ En août 2001, j'ai retrouvé ces documents (ainsi que les registres des délibérations du Conseil des directeurs) à Tanjung Bungah, l'ex *Mariophile*, devenu grand séminaire diocésain de Penang. Rapportés temporairement en France grâce au Père Gérard Moussay (archiviste des MEP), pour y être étudiés et microfilmés, ils ont été restitués un an plus tard.

avant 1841. C'est manifestement l'autre registre évoqué dans les notes manuscrites de R-2 et qui a servi à le compléter.

- Le quatrième registre (R-4) en deux volumes [1. 1841 à 1960 & 2. 1961 à 1988] est intitulé : « *Alumni Collegii Generalis de Penang* ³⁹⁸ . » C'est une copie manuscrite récente du registre R-2, à laquelle s'ajoutent les années postérieures à 1961, jusqu'en 1988 (au-delà de notre période, donc).

Ces registres généraux sont complétés par des listes d'élèves. Je les ai réparties en trois catégories distinctes. La première catégorie consiste en deux listes, établies par le P. Wallays, qui peuvent être considérées comme les sources de R-3. Nous les désignons par l'appellation « listes Wallays » dans les tableaux récapitulatifs ci-dessous :

- La première, intitulée *Alumni Collegii Generalis Penang*, ne comprend que cent quatre-vingt-quatre noms, car elle s'arrête en 1845, alors que R-3, qui en affiche deux cent quatre-vingt-neuf, va jusqu'en 1852.
- La seconde porte le même titre que la précédente. Elle a été reproduite intégralement dans le registre R-3. Il est à noter que la première date clairement mentionnée est celle de l'arrivée de Stephanus Tang, en 1830. Cet élève, originaire de Chine (Yunnan) fut ordonné prêtre, « *sacerd.* » et mourut en 1856. On ne trouve en revanche, ni les dates de l'arrivée, ni celles du départ des quarante élèves qui le précèdent.

La deuxième catégorie concerne les élèves présents au Collège à une date donnée :

- Une première liste donne le nom de chaque élève présent au 20 avril 1849, sa provenance, sa classe et sa fonction. Cent trente-cinq élèves étaient répartis dans douze classes. Cent un venaient de Cochinchine (Sud-Vietnam), douze du Tonkin (Nord-Vietnam), dix-neuf de Chine (dix du Sichuan, six du Yunnan, trois du Kouy-Tcheou³⁹⁹), deux du Siam (Thaïlande) et un de Malaisie. La rubrique « *observations* » nous apprend que deux élèves étaient *Magister*, deux maîtres de cérémonies et deux sacristains. On trouve encore un tailleur d'habits, un sonneur, un cellérier et un lettré. Ces observations n'ont pas été reproduites dans les registres. Ces noms apparaissent bien dans le registre R-2, mais sept d'entre eux n'ont pas été reportés dans R-3.
- Une deuxième liste répertorie les élèves présents au 1^{er} janvier 1851. Ils sont cent trente-trois mais l'on retrouve parmi eux de nombreux élèves déjà inscrits sur la liste de 1849, puisque les études au Collège Général duraient en moyenne entre cinq et sept ans. Une centaine d'élèves proviennent de Cochinchine (Sud-Vietnam), dix du Tonkin (Nord-Vietnam) mais aussi de Chine (vingt et un, dont huit du Sichuan, six du Yunnan, sept du Kouy-Tcheou), deux du Siam (Thaïlande) ou de Malaisie. Ils sont répartis dans les classes de théologie, philosophie et rhétorique. Notons enfin que leurs noms figurent bien tous dans R-2.
- Un texte manuscrit, daté du 6 février 1862 et rédigé au dos d'un coutumier de 1849, serait la copie d'une lettre adressée au supérieur des Missions Étrangères ; il donne l'état du personnel du « *séminaire de Penang* », en 1862.
- Diverses listes récentes⁴⁰⁰, dactylographiées, donnent (de 1925 à 1981, y compris pendant l'occupation japonaise de Penang), les noms et les prénoms des élèves, leurs missions d'origines, la classe dans laquelle ils étudiaient (philosophie, théologie). Les années 1926 à 1930 et 1944 à 1948 sont manquantes. Il faut pour

conclure, souligner le fait que ces listes ne précisent ni les dates d'arrivée ni celles de départ des élèves. Les mêmes noms réapparaissent d'années en années pendant toute la durée des études, cinq à six ans en moyenne.

La troisième catégorie est constituée de listes plus ou moins anciennes, qui classent chaque élève selon sa mission d'origine :

- Dix listes manuscrites donnent le nom des élèves depuis 1840, selon leurs missions d'origine : Vietnam, Cochinchine Septentrionale (deux listes⁴⁰¹) Occidentale⁴⁰² & Orientale, Tonkin méridional ; Chine, Sichuan (deux listes⁴⁰³), Yunnan & Kouy-Tcheou ; Japon méridional.
- Une liste imprimée plus récente ayant pour titre « *Alumni Missionis Cocinchinae septentrionalis (Hué) in Collegio Pulo-Penang* ⁴⁰⁴ », donne cent trente-six noms, entre 1836 (premiers arrivés) et 1889 (derniers partis).

La plupart de ces listes sont le fruit du travail d'Edmond Wallays. Nous avons déjà eu l'occasion d'évoquer son enquête sur les commencements du Collège général menée, en 1883, auprès d'un vieillard, Raphaël Jérémiah, âgé de six ans à l'époque des faits⁴⁰⁵. Il ne se préoccupait pas, alors, des élèves, mais plutôt de la sépulture disparue du P. Lolivier ou du fameux incendie du 29 juin 1812, qui avait consumé les maisons achetées en ville par Claude Letondal. Or, d'autres lettres du P. Wallays montrent qu'il s'attacha également, entre 1880 et 1890, à glaner chez ses confrères des informations sur les anciens élèves. Il chercha tout d'abord à savoir si les missionnaires de Chine conservaient des traces des premiers élèves chinois venus à Penang en 1808. Malheureusement, un incendie, faisant disparaître un ancien registre des élèves, avait du même coup anéanti toute chance de répondre. Il lui fallut se contenter d'une liste établie de mémoire par d'anciens élèves, évidemment très âgés, puisque cet échange de correspondance avec la Chine avait lieu en 1887, c'est-à-dire quatre-vingts ans plus tard. Il se renseigna également sur les premiers élèves originaires du Vietnam (mission de Hué) ; qui étaient-ils, quand arrivèrent-ils⁴⁰⁶ ? :

Monseigneur, profitant des loisirs que me procuraient mes vacances, j'ai tâché de faire un brouillon de registre de nos anciens élèves en collationnant ce que j'ai reçu de nos différentes missions. Avant de composer définitivement ce registre, je prends la liberté de soumettre quelques questions à votre grandeur. Leur solution m'aidera beaucoup à faire un catalogue satisfaisant. 1° Est-ce que la liste des élèves de Hué est faite de mémoire par un ancien élève ; ou bien a-t-elle été copiée sur un registre de la mission ? 2° Votre grandeur pourrait-elle savoir quand les premiers élèves annamites sont arrivés à Penang ? Mgr Taberd accompagné de M. Cuénot, quitta la Cochinchine avec une quinzaine d'élèves en 1833. Ils s'enfuirent d'abord à Siam, d'où M. Cuénot partit avec les élèves pour Singapour. En 1835, M. Cuénot est sacré évêque de Singapour. Quand et par qui ces élèves furent-ils menés à Penang ? 3° Le Vénérable Joannes Hoan ne fut-il pas du nombre des premiers élèves en compagnie du Vénérable Philippus Minh ?

Là encore, les registres ayant été perdus, on ne pouvait compter que sur des listes établies de mémoire et sur des souvenirs personnels. Quant aux recherches faites avant les siennes

⁴⁰⁵ « Quelques éclaircissements sur les premiers temps du Collège général, E. Wallays, G. Guéneau, 12 septembre 1883. »

⁴⁰⁶ Penang, 12 février 1890, lettre du P. Wallays à Mgr de Hué (Mgr Caspar) « à propos d'anciens élèves de la mission de Cochinchine septentrionale ».

par le Père Languereau, Edmond Wallays semblait ne leur accorder que peu de crédit, comme il l'écrivait en février 1890 :

Si la liste de Hué est officielle, je la prendrai pour point de départ. Celle que j'ai ici a été faite par feu le P. Charles Languereau et je suis porté à ne lui donner de valeur que pour les élèves qu'il a connus ici depuis son arrivée au Collège. Il est presque toujours en désaccord avec la liste de Hué pour les entrées et sorties avant 1849⁴⁰⁷.

Nous avons vu que la plus ancienne date d'arrivée mentionnée dans les registres (R-3) est 1830 (Stephanus Tang). Or les premiers élèves arrivèrent non en 1830, mais dès 1808. Qu'en est-il alors des premiers séminaristes ? Les cinq chinois qui accompagnaient le Père Lolivier, puis les six autres originaires du Sichuan, venus avec Claude Letondal, sont-ils comptabilisés dans les registres ? Ils le sont très certainement, personne n'ignorant leur présence au Collège, tant elle était liée aux temps héroïques de l'installation à Penang. Ils sont donc probablement parmi les élèves arrivés avant Stephanus Tang. C'est d'autant plus possible que tous sont déclarés originaires de Chine. Nous savons qu'il y avait une vingtaine d'élèves chinois au Collège en 1833 : leur identification reste incertaine.

Celle des élèves arrivés du Vietnam avec la seconde vague de réfugiés, entre 1834 et 1836, n'est pas plus aisée. Le P. Guéneau a, lui aussi, mené une enquête à ce propos⁴⁰⁸. Dans un mémoire daté de mars 1914, après avoir rappelé les raisons du départ de Mgr Taberd pour Penang – la persécution des chrétiens sous Minh Mang, l'insidieuse invitation à se rendre à la cour impériale de Huê que le prélat, prudemment, déclina –, Paul Guéneau s'interroge sur l'identité des élèves qui l'accompagnaient :

Le prélat se jeta dans une petite barque, aux environs de la citadelle de Saigon et, accompagné d'un seul écolier, pris sans doute au séminaire de la mission situé non loin de là, il se sauva dans la direction du Cambodge. Quel fut ce jeune écolier, à la fois le serviteur et le compagnon de son évêque, on ne le sait pas : les lettres de Monseigneur Taberd se taisent sur son nom et l'on ferait vainement des conjectures parmi la quinzaine de jeunes écoliers que nous verrons bientôt entourer l'Évêque enfin en sûreté avec eux au Collège de Pinang.

Si les chroniques et la correspondance des Pères permettent d'avancer avec assurance un nombre d'élèves, leurs noms demeurent sujets à caution jusqu'en 1834, selon les listes consultées par le P. Guéneau⁴⁰⁹ :

Cependant, de nombreux écoliers fugitifs de Cochinchine l'avaient rejoint sur la terre étrangère. Il annonce de Singapore (ville, comme Pinang, placée sous la domination des anglais) qu'il a près de lui en juillet 1833 une dizaine d'écoliers et qu'il en attend encore sept ou huit autres, également échappés de sa mission et qu'il montera à Pinang avec sa petite troupe. Il ne tarda pas à s'y rendre ; car nous voyons signalée, dans les anciens registres des arrivées des élèves à Pinang, la présence en l'année 1834 de 3 élèves de la Cochinchine orientale dont voici les noms avec le n° d'ordre : n° 40, Hiên ; 41, Vân ; 42, Linh. Voilà

⁴⁰⁷ *Idem.*

⁴⁰⁸ Paul Guéneau, 1853-1936.

⁴⁰⁹ « Les renseignements ci-dessus concernant la fuite de Mgr Taberd de Cochinchine et ses pérégrinations ou séjours à Chantaboun, Bangkok, Singapore et Pinang se trouvent dans ses propres lettres ou celles de MM. Régereau et Cuénot, ses missionnaires à cette époque, publiées aux volumes VII et VIII des *Annales de la Propagation de la foi* », P. Guéneau, *op. cit.*

donc les premiers noms qu'enregistre l'histoire d'après la liste des arrivées et parallèlement des départs des élèves.

D'après ce document, le premier inscrit dans la liste d'arrivées consultée par le P. Guéneau n'est pas Tang en 1830, mais Hiên en 1834. En revanche, soulignons le fait qu'il porte le numéro quarante (nous allons y revenir). Quelques élèves illustres sont bien mentionnés dans les listes, tel le martyr Philippe Minh : mais une incertitude subsiste quant à la date de son départ (1840 ou 1842), l'une des listes Wallays différant d'une autre liste recopiée⁴¹⁰. Le P. Guéneau fait encore d'autres observations pointilleuses sur les numéros d'ordre attribués aux élèves, les dates d'arrivée et de sortie, et même sur les identités : « *L'élève n° 129 renvoyé en 1854 (P. Languereau et registre des Conseils) ne serait-il pas le même (malgré l'énorme différence de dates) que celui marqué au n° 34 du manuscrit de Hué ?* » Toutes ces questions resteront, en général, sans réponse : « *Certains détails confrontés avec les listes conservées au Collège soulèvent aujourd'hui quelques problèmes, qu'il n'est pas possible de résoudre à cause de la perte ou de la destruction des documents nécessaires ou utiles.* » Que nous apprend, finalement, la comparaison des quatre registres ? De 1841 à 1960, R-2 et R-4 comptent exactement le même nombre d'élèves, soit mille huit cent quarante-sept. De 1841 à 1963, le registre R-2 totalise mille huit cent quatre-vingt-huit élèves. R-4 en rajoute trois cent quatre-vingt-dix-huit de 1961 à 1988, obtenant ainsi un total de deux mille deux cent quarante-cinq élèves. La comparaison de ces deux registres avec R-1 nous a tout d'abord permis de compléter deux noms propres illisibles sur R-2, ceux de Petrus Andreas Dëng (n° 304) et de Franciscus Luêt (n° 316). Elle révèle également d'insignifiants décalages dans la succession de quelques-uns des noms. Une note, portée au bas de la deuxième page de R-1, concerne, par exemple, l'élève Josephus Thât, venu de Cochinchine Orientale : « *Vid. in verso Thât #.* » Dans R-1, cet élève est le cinquantième de la liste ; il est placé entre deux élèves arrivés le 3 mai 1842, Paulus Thào et Paulus Tân. Dans R-2, on le retrouve à la trente-neuvième place, entre Antonius Tâm et Petrus Tuyet, tous deux arrivés en 1843. Or, c'est entre ces deux noms précisément qu'a été insérée la note de R-1 invitant le lecteur à se reporter plus bas, au numéro cinquante, pour retrouver le nom de Josephus Thât. Serait-ce à dire que le rédacteur de R-1 ne doute pas que la place exacte de Josephus Thât soit bien la trente-neuvième, comme dans R-2, et non la cinquantième ? Le registre R-2 aurait-il été considéré comme plus fiable ? Au contraire, R-2 se serait-il inspiré du registre R-1 corrigé ? Ou tout simplement, le rédacteur de R-2 aurait-il corrigé R-1 ? Quoiqu'il en soit, il ne fait aucun doute que R-2 ait servi de modèle, par la suite, au registre R-4, Josephus Thât y occupant bien la trente-neuvième place. Le registre R-1 s'interrompt le 8 juin 1890, sur le nom de l'élève Joannes Tang Chiu Hieng, âgé de treize ans et originaire de la mission de Malacca. Cet élève est le neuf cent quarante et unième dans R-1, mais le neuf cent quatre-vingt et unième dans les deux autres registres. Cet écart est dû à un changement dans la numérotation des registres R-2 et R-4. Curieusement, ils sautent quarante numéros après l'élève Antonius Vay, numéro deux cent soixante-deux, arrivé en 1852. Le suivant, Petrus Andreas Dëng, est le deux cent soixante-quatrième dans R-1 mais devient soudainement le trois cent quatrième dans R-2 et R-4. Et pourquoi Dëng n'est-il pas deux cent soixante-troisième, dans R-1 ? Dans ce registre, Thomas Ouâng a été compté n° zéro au lieu de un. On aura voulu sans doute compenser par la suite, en sautant un numéro ? Pour la même raison, dans R-2 et R-4, Dëng est trois cent quatrième et non pas trois cent troisième. La clé de la différence de quarante numéros entre les registres se trouve dans

⁴¹⁰ « Les deux futurs Bienheureux Martyrs Pierre Liu et Philippe Minh sont marqués comme partis en 1842 sur la liste des élèves du Collège recopiée au net par le P. Wallays, p. 11, n° 45 et 48 ; sur la même liste (primordiale) du P. Wallays, le Bienheureux Minh était indiqué comme parti en 1840, ce qui ne pouvait se justifier, comme ne pouvant pas s'accorder avec son séjour à Calcutta jusqu'à la mort de Mgr Taberd, 31 juillet 1840 », P. Guéneau, *op. cit.*

l'examen du registre R-3. Ce registre compte deux cent quatre-vingt-neuf noms d'élèves. La date d'arrivée des quarante premiers n'est pas indiquée (on l'a dit précédemment à propos de la deuxième « listes Wallays », source de R-3) ; en revanche, tous sont originaires de Chine⁴¹¹. À partir de Stephanus Tâng, le registre reprend à l'année 1830. Pour cette raison, R-3 est au minimum en avance de quarante numéros sur les autres registres. Hieronymus Diên, par exemple, arrivé en juillet 1840 de Cochinchine Septentrionale, porte le numéro vingt-cinq dans R-2 et le soixante-huit dans R-3. Mais on constate un décalage beaucoup plus important dans de nombreux cas. Le premier nom cité dans R-1, R-2 et R-4, Thomas Ouâng, n'apparaît qu'à la soixante-treizième place dans R-3. Si Matthœus Lieù, arrivé en 1841, est bien le deuxième de la liste dans les quatre registres, une nouvelle discordance apparaît avec Thaddœus Hôi, à la troisième place dans R-1, R-2 et R-4, mais à la cinquante-sixième dans R-3. De plus, alors que R-1, R-2 et R-4 l'enregistrent en 1843, R-3 le croit arrivé en 1836 ; il l'inscrit donc, selon sa propre logique, avant Thomas Ouâng – que tous les registres s'accordent à faire entrer au Collège Général en février 1841 – alors que Hôi n'y serait entré que deux ans plus tard ! Ce genre de désaccord sur la date d'arrivée est fréquent, même lorsque ce sont des élèves ayant marqué l'histoire des Missions Étrangères. Ainsi, le Bienheureux Philippus Minh, martyrisé en 1853, serait arrivé en 1835 pour R-2 et R-4, mais en 1836 dans R-3. Le registre R-1 quant à lui ne mentionne aucune date d'arrivée avant 1842. La distance entre les numéros d'ordre est parfois beaucoup plus grande encore : Paulus Track, arrivé de Cochinchine Orientale en 1844 est le numéro sept dans R-2 et le cent trente-septième dans R-3 ! Comment expliquer de tels décalages ? Tout d'abord parce que les listes ne suivent pas rigoureusement l'ordre chronologique. Elles reviennent en arrière, parfois de plus de dix années et ce particulièrement en début de registres. Ensuite, parce que tous les élèves répertoriés dans R-3 n'apparaissent pas automatiquement ailleurs. Dans le registre R-2, on a porté au crayon à papier l'annotation suivante : « À partir de *Thaô Paulus*, n° 49, cette liste n'omet aucun des élèves qui ont quitté le collège après 1848, mais jusqu'au n° 207⁴¹², elle omet quelques élèves arrivés après mai 1842 et partis avant 1849. » C'est le cas de trois ou quatre élèves, tel Joseph Càn (Gia) arrivé de Cochinchine Septentrionale en 1843, parti en 1847, dont le nom n'est inscrit que dans R-3. Sa présence au Collège nous est cependant confirmée par la liste de 1850 (*De Collegio generali Pulo-Penang. Alumni Missionis Cocincinae Septentrionalis*⁴¹³), qui récapitule les élèves originaires de Cochinchine Septentrionale. De même, R-1 comprend, comme l'on sait, un supplément des noms omis comportant sept élèves⁴¹⁴, arrivés entre 1845 et 1847, presque tous en provenance de Cochinchine (quatre de Cochinchine Orientale, le septième de Cochinchine Septentrionale, deux sans indication de provenance, mais venant vraisemblablement aussi de Cochinchine). Le nom de l'un d'entre eux, Petrus Phùoc, ne réapparaît que dans R-3 uniquement, où il porte le numéro 119. La liste de 1850 lui attribue, quant à elle, la vingt-neuvième place, attestant également sa présence au Collège général. Le registre R-4 ne donne que quatre-vingt-sept noms. Tous apparaissent dans les autres registres sauf un, Franciscus David, arrivé de Birmanie en novembre 1877. Pourtant, il se trouvait bien au Collège Général en 1883 et en 1884, comme

⁴¹¹ Quarante et un élèves originaires de Chine (tous du *Sichuan*, sauf un du *Yunnan*) figurent au début de R-3, ainsi que dans la liste Wallays. L'un de ces élèves est cependant connu de R-2 ; il s'agit de Matthœus Lieù, arrivé en 1841. Cela ramène donc bien à quarante le nombre des élèves arrivés avant 1841-1842, ignorés par R-1 & R-2.

⁴¹² Hieronymus Houâng, arrivé du *Setchuan* à l'âge de seize ans, le 9 janvier 1849.

⁴¹³ Du Collège Général de Pulo-Penang. Élèves des missions de Cochinchine Septentrionale.

⁴¹⁴ Paulus Phiên, Petrus Phùoc, Andreas Sĩ (1845), Thomas Tân (1846), Franciscus Ngoc, Petrus Thinh, Thomas Thành (1847).

l'attestent des annotations médicales le concernant : fatigue en mai 1883, palpitations en février, fièvre en janvier 1884 et « *smelling of feet, one week* », en octobre de la même année⁴¹⁵. On remarque, enfin, quelques variations dans l'orthographe des noms propres : Petrus Lugi devient Longi dans R-2 (n° 828), Joseph Atak est appelé Atat (n° 837) ; R-2 en revanche restitue son prénom (Dominicus) à l'élève Phâm, quand R-4 se borne à son nom de famille. La comparaison avec R-3 est inutile puisque R-4 ne concerne que les élèves arrivés au Collège Général à partir de 1879 et jusqu'en 1884. Concluons. Notre pointage a fait apparaître que, sur deux cent quatre-vingt-neuf noms figurants dans R-3, cinquante-cinq ne sont pas inscrits dans les autres registres. Mais R-2, comme R-4, sont décalés de quarante numéros (probablement pour rattraper les quarante premiers numéros de R-3) : il ne reste donc plus qu'à ajouter quinze numéros dans R-2 & R-4. Si l'on rajoute aux deux mille deux cent quarante-cinq élèves dénombrés par R-4, les six élèves inconnus du supplément de R-1 (exceptons l'inconnu Birman de R-5 qui serait l'élève Churiappa), on peut avancer, mais à titre d'hypothèse, que le nombre total d'élèves ayant étudié au Collège Général de Penang entre 1830 et 1988 s'élèverait à deux mille deux cent soixante-six⁴¹⁶.

a.2 Provenances : pays d'origine et groupes ethniques

Pour étudier la provenance d'un élève (c'est-à-dire sa mission d'origine), nous disposons des mêmes sources que précédemment. Les procès-verbaux mentionnent régulièrement l'origine des élèves. Ainsi peut-on lire, à la date du 19 janvier 1860, par exemple : « *Arrivée d'élèves du Cambodge* » ; le 24 janvier 1864, « *Arrivée d'élèves de Cochinchine, départ d'élèves birmans* » ; le 30 décembre 1899, « *Arrivée de cinq élèves de la Birmanie méridionale* » ; le 6 mai 1945, « *La communauté, sauf les Pères Piffaut et Paroissin et les élèves de Malacca et Sarawak, au nombre de neuf, partis en colonie agricole à l'église de Matang Tinggi le 16 février, s'installe au Collège* ». La présence de telle ou telle nationalité est ainsi attestée. Parfois, des noms sont cités :

31 juillet 1877. Le Conseil a également décidé de renvoyer l'élève Batta du Japon Septentrional pour cause d'indiscipline et de mauvais esprit. [...] 4 octobre 1877. Le Conseil nomme l'élève Phuiou infirmier. L'élève Hauzam a été nommé pharmacien.

Notons que la première allusion faite, dans les procès-verbaux, à des élèves japonais, est datée du 26 novembre 1868 :

Les dispositions prises touchant l'usage du vin et du tabac, étaient que les élèves japonais, n'étant accoutumés ni au vin ni à la fumigation, ils seraient rangés dans la catégorie des élèves qui n'en usent pas.

⁴¹⁵ Le Père J. Ruellen (MEP), ancien missionnaire en Birmanie, propose l'hypothèse suivante : « Franciscus David serait en réalité un élève indien, Churiappa, arrivé lui aussi au Collège en 1877. À l'inscription de ce dernier, on lui a donné le prénom David. Paria et complexé, Churiappa aurait très bien pu choisir de changer totalement de nom en ajoutant Franciscus à David, comme prénom d'appoint. » Entre 1877 et 1885, il y avait quatre indiens de Rangoon au Collège parmi lesquels un seul était de caste. Un rapport du 15 octobre 1885 indique : « Le seul paria qui reste en 2^e année de théologie, est assez médiocre de talent et de caractère. » Dans un compte rendu de 1886, on peut lire : « 4 renvoyés de Birmanie Méridionale ; 3 avaient terminé leur théologie, 2 laissaient à désirer du côté du caractère et le 3^e est à peu près nul. Le 4^e est le dernier Indien qui nous restait. Aucun signe de vocation. Il achevait sa dernière année de théologie. »

⁴¹⁶ LeP. Decroix (MEP) donne, dans un tableau récapitulatif allant de 1665 à 2000, intitulé *Panorama of the history and achievements of the College general*, les chiffres suivants : 1 379 séminaristes et prêtres (*seminarians-priests*) de 1670 à 1782, 951 de 1860 à 1960, et 2355 entre 1820 et l'an 2000...

Nous savons, par les registres, que le premier élève japonais s'appelait Paulus Tokusaburo, qu'il mourut au Collège quelques mois après son arrivée, le 31 mars 1869, âgé de 20 ans. Des recherches, menées au sujet des séminaristes japonais par plusieurs missionnaires, dont le P. Piffaut⁴¹⁷, confirment l'arrivée des dix premiers le 13 septembre 1868⁴¹⁸. La suite de cette enquête nous fournit des renseignements très précis sur le nombre de ces élèves, les dates d'arrivée et de départ. Ces informations sont corroborées par les registres. En ce qui concerne les Japonais, il n'y a donc aucune incertitude, ils furent 29, entre 1868 et 1884 :

De 1668 à 1884 : 29 séminaristes japonais sont venus au Collège ; 4 sont morts à Penang ; 6 sont devenus prêtres et très probablement pas plus de six. Les 10 premiers conduits par le P. Cousin venant tous semble-t-il, de la région de Nagasaki sont arrivés le 13 septembre 1868. [...] Deux séminaristes arrivés à Penang le 23 février 1871 et repartis pour le Japon avec les quatre précédents le 21 décembre 1871. Douze séminaristes du Japon septentrional arrivent au Collège le 26 juin 1876. D'après le compte-rendu du Collège de cette année là, ils avaient été envoyés pour échapper au service militaire. [...] Michael Honjo Shōei, arrivé à Penang le 1^{er} sept. 1884, reparti malade le 6 mars 1890, continua ses études à Tokyo et fut ordonné (J'ai rencontré ce père à Tokyo en 1939, il était curé à la paroisse de Honjo. Pendant la guerre il s'est retiré dans l'œuvre du Père Flaujac, il a dû y rester jusqu'à sa mort). Ce fut le dernier séminariste japonais à Penang. [...] Donc en tout de 1868 à 1884, 29 séminaristes japonais sont venus au Collège.

On aimerait disposer de dossiers aussi complets pour les autres nationalités ! Les dispositions prises pour enseigner dans les diverses langues parlées au Collège nous renseignent, à l'occasion, sur les nationalités présentes au Collège à une date donnée :

4 février 1869. Le P. Wallays a accepté de faire le catéchisme en annamite. Le P. Cazes s'est chargé du catéchisme en birman. Le P. Laigre s'est chargé de le faire en latin aux élèves de langue autre qu'annamite ou birman.

Dans les rapports annuels adressés à Paris, publiés ensuite dans les *Lettres communes*, les élèves sont systématiquement répartis et comptés selon leur mission d'origine : « Canton, 12, Tonking méridional, 15, Cochinchine septentrionale, 24 [...] » Il y a d'autres sources, plus occasionnelles. Un visiteur, racontant ses impressions après avoir passé quelques jours à Penang peut, par exemple, fournir d'utiles renseignements, sur le nombre et l'origine des élèves à une période donnée : « J'éprouvai une véritable satisfaction de voir réunis cent vingt élèves de toutes les parties de l'extrême Orient : Chinois, Cochinchinois, Malais,

⁴¹⁹ *Siamois, Indiens, Coréens, etc.* » Toutefois, là encore, les listes et les registres nominatifs forment la source principale. À côté du nom de chaque élève, une origine est toujours indiquée. Il est donc possible de faire le compte des élèves par nationalités. Mais de nouvelles difficultés se présentent. Tout d'abord, parce que la provenance (mission d'origine de l'élève) ne doit pas être confondue avec l'ethnie. Les groupes d'élèves venus de Chine, de Thaïlande ou du Vietnam sont homogènes. En revanche, parmi les quatre cent trente-

⁴¹⁷ Pierre Piffaut (1899-1975).

⁴¹⁸ « Kobe Sumiyoshi, le 7 mai 1959, Cher Père Guennou, Merci beaucoup pour votre bonne lettre et les précisions que vous avez bien voulu me donner. Le P. Piffaut nous a donné beaucoup de renseignements et le P. Van Hecken a pu préciser certains points. »

⁴¹⁹ « Mission de Canton, lettre de Mgr Guillemin, évêque de Sybistra, préfet apostolique de Quang-tong et Quang-si, à sa mère, le 2 février 1859 », *Annales de la Propagation de la Foi*, t. 31, p. 358-359, Lyon, 1859. Philippe Guillemin (1848-1886).

cing élèves venus de Malaisie, on compte deux cent dix-huit Chinois, quatre-vingt-dix-sept Eurasiens ; les autres noms sont d'origine indienne. De même, parmi les trois cent trente et un élèves venus des missions de Birmanie, on trouve des Birmans bien sûr, mais aussi des Indiens (Tamouls), des Eurasiens (Anglo-Indiens, Anglo-Chinois) et des Chinois. Par conséquent, le chiffre de quatorze élèves indiens correspond uniquement aux élèves indiens envoyés par l'une des missions d'Inde. Il faut se reporter aux noms propres pour connaître le nombre d'Indiens ayant étudié au Collège général. Il en va de même pour les quatre cent cinquante-cinq Chinois. Ensuite, il faut lever quelques équivoques. Le terme « *Malais* » est souvent utilisé pour indiquer l'origine des élèves : « *Les trois élèves malais sont confiés à l'élève De Souza sous la surveillance du P. Laigre*⁴²⁰ ». On retrouve cet emploi dans les listes, les registres, mais aussi dans les correspondances. La population cosmopolite de la péninsule malaise se compose de plusieurs groupes : des aborigènes, les Malais ; des allogènes, Chinois, Indiens, installés depuis le XIX^e siècle ; les Eurasiens, enfin, issus de la colonisation. Généralement, le terme « *Malais* » est réservé aux musulmans, même si les Malais, *stricto sensu*, ne sont pas tous convertis à l'Islam. Lorsque les registres indiquent « *Malais* », ce ne sont donc évidemment jamais des musulmans convertis au christianisme, mais indistinctement des allogènes chrétiens, ou bien de rares groupes de Malais (généralement de Bornéo) qui se laissèrent christianiser⁴²¹. Parfois, l'origine affichée peut en cacher une autre. Nous avons signalé, un peu plus haut, le cas de l'élève Petrus Lugi, dont le nom était devenu « *Longi* » dans l'un des registres. À son sujet, le Père J. Ruellen (MEP) souligne que ce n'était pas un Birman, comme l'affirme pourtant le registre, mais un Katchin du district de Bhamo⁴²². Enfin, comme l'a fait observer le P. Wallays, même dans le cas d'un groupe homogène, comme celui des Vietnamiens, des méprises peuvent avoir lieu, l'appellation de leur mission d'origine n'ayant cessé d'être modifiée au fil de la réorganisation administrative des missions :

1° Primitivement, il n'y avait qu'une Cochinchine jusqu'en 1844 (d'après le P. Launay ; 9 septembre 1659 au 11 mars 1844). 2° En 1844, la Cochinchine est divisée en deux vicariats : A. « Coch. Orientale, Binh Dinh » ; B. « Coch. Occidentale, Gia Dinh ». Les registres les appellent : A. « Haute Cochinchine » et B. « Basse Cochinchine » (d'après le P. Launay, 11 mars 1844 à 27 août 1850) 3° En 1850, la Cochinchine Orientale est divisée en deux vicariats : « Orientale, Binh Dinh ; « Septentrionale, Huê ». Les registres appellent l'Orientale : « Moyenne » et la Septentrionale : « Haute Cochinchine ». Le Cambodge, à la même date du 27 août 1850, constitue une mission distincte, détachée de la Cochinchine Occidentale⁴²³.

⁴²⁰ Procès-verbal, 16 juillet 1868.

⁴²¹ On distingue les Deutéro-Malais (Malaysia occidentale), les Para-Malais (plaines de la Malaysia orientale) et les Proto-Malais (Malaysia orientale). Les deux premiers groupes sont proches des Malais de l'Indonésie. L'Islam s'y est plaqué sur l'animisme ; l'hindouisme a laissé quelques traces. L'Islam n'a pas pénétré dans le dernier groupe, qui appartient à l'ethnie de Bornéo. Parmi ces peuples, les Iban ou Dayak de la mer, qui habitent près de la mer, se sont convertis au christianisme. Cf. Jacques Dupuis, *Singapour et la Malaysia*, op. cit. p. 70-80.

⁴²² Ethnie montagnarde de Birmanie.

⁴²³ Lettre du P. Wallays à Mgr de Huê (Marie Caspar, 1841-1917) à propos d'anciens élèves de la mission de Cochinchine septentrionale, Penang, 12 février 1890.

Ainsi, selon les époques, à côté du nom des élèves originaires de la région de Huê, par exemple, les registres portent la mention Cochinchine, Cochinchine Orientale (*Binh Dinh*), Haute Cochinchine ou encore Cochinchine Septentrionale... En dépit de ces incertitudes, il est possible de faire l'inventaire de l'origine des élèves du Collège général, à partir des deux registres R-4, complétés par R-3 et les listes Wallays. Le tableau général des provenances⁴²⁴ donne bien un total de deux mille deux cent cinq élèves. Il faudrait y ajouter les six élèves de la liste supplémentaire, qui viennent presque tous de Cochinchine, les cinquante-cinq noms de R-3 dont on n'a pu relever les provenances dans R-4 puisqu'ils n'y figurent pas, ce qui donne de nouveau un total général de deux mille deux cent soixante-six élèves, tel que nous le proposons précédemment. On remarque immédiatement d'importants écarts selon l'origine. Il y a deux explications au moins à cela. La première tient aux circonstances historiques. Le groupe le plus fourni est celui des élèves venant de l'Indochine (Vietnam, Cambodge et Laos) : 678 élèves. Destinations de prédilection des Missions Étrangères, puis protectorats français (1862 en Cochinchine, 1863 au Cambodge, 1882 en Annam), les missions d'Indochine, qui avaient pourtant leurs propres séminaires, ont surtout envoyé des élèves à Penang lors des vagues de persécution, au milieu du XIX^e siècle. Pour la même raison, les missions de Chine (455 élèves) et notamment celles du Sichuan et du Yunnan, provinces où l'influence des Missions Étrangères se fit particulièrement sentir, elles aussi dotées de plusieurs séminaires, envoyèrent de nombreux séminaristes à Penang. L'autre explication serait plutôt de nature géographique. Le coût du voyage pour Penang a toujours été considéré, par les vicaires apostoliques, comme une charge excessive à laquelle ils ne pouvaient consentir qu'avec parcimonie. Il n'est donc pas surprenant que les missions les moins éloignées de la Malaisie aient eu plus de facilité à y envoyer des élèves. Rappelons aussi que les missions du Siam – où fut établi le premier Collège général en 1665 – et celle de Malaisie, furent longtemps réunies dans une même circonscription ecclésiastique. Vu sous cet angle, le groupe le plus important est celui des élèves provenant des pays voisins de Penang, la Thaïlande (Siam), la Birmanie et *a fortiori*, la Malaisie : 1 000 élèves, soit près de la moitié de l'effectif total. Au contraire, le Japon, la Corée, le Tibet, n'adressèrent que peu d'étudiants au Collège général. Le tableau suivant⁴²⁵, montre le détail de la répartition par région, d'après les registres R-3 et R-4 et les listes Wallays. Les premières colonnes permettent de comparer les trois principales sources, R-3, les listes Wallays et R-4 à la même période (1840-1888). Rappelons que, si les mêmes noms se retrouvent souvent dans chaque source, certains ne figurent que dans une seule ou deux d'entre elles, ce qui explique les décalages, lesquels n'excèdent cependant jamais une vingtaine d'élèves. On peut suivre ainsi l'évolution chronologique des envois d'élèves et la répartition régionale. Le Sud-Vietnam, par exemple (Cochinchine) a donné 504 élèves au total. Parmi eux, 197 ont séjourné à Penang entre 1830 et 1862, les plus forts contingents (404) sont recensés avant 1888 (période des persécutions), à l'exception de la Cochinchine Orientale (Haute Cochinchine, *Binh Dinh*) qui a donné 185 élèves entre 1840 et 1888 mais en comptabilise 240 dans la période longue de 1841 à 1960 (soit 55 de plus après 1888). En revanche, on voit que le flux d'élèves en provenance du Vietnam se tarit à partir de 1960. Aux débuts du Collège, les élèves sont essentiellement Chinois et Cochinchinois ; progressivement, cette tendance est infléchie à l'avantage des missions plus proches (Thaïlande, Birmanie, Malaisie). Ainsi, par exemple, entre 1840 et 1888, 24 élèves en provenance de Malaisie sont enregistrés ; ils sont 158 dans la période de 1841 à 1960, soit 134 entrées supplémentaires après 1888. La diversité régionale,

⁴²⁴ Voir le tableau ci-dessous.

⁴²⁵ Voir le tableau ci-dessous

prononcée entre 1841 et 1960, s'estompe après 1960 ; seules les missions de Thaïlande et de Malaisie-Singapour sont encore représentées. Le découpage par périodes plus courtes⁴²⁶ fait apparaître de nouvelles nuances, qui ne modifient cependant pas l'impression générale. La diversité régionale la plus grande s'observe entre 1841 et 1950, mais, sur les douze nationalités qui furent représentées au Collège général, il n'y en eut jamais plus de neuf simultanément. Les plus forts contingents d'élèves du Vietnam sont concentrés dans la période de 1841 à 1880, qui correspond exactement aux persécutions anti-chrétiennes. À partir de la colonisation française, les arrivées diminuent très nettement (de 500 à 60) et inéluctablement. Le cas de la Corée appelle un rapide commentaire. Trois élèves arrivent au Collège après 1840, pendant la vague de persécutions qui coûta la vie aux martyrs Laurent Imbert et Jacques Chastan (exécutés à Séoul en 1839). En 1880, Séoul est occupée par les Japonais et les Chinois ; les troubles qui s'ensuivent entraînent l'envoi d'un groupe de 21 élèves coréens à Penang. Comme souvent, le Collège général est le refuge provisoire des séminaristes lorsque leur pays est en crise. De même, l'afflux d'élèves chinois avant 1960, visible sur le tableau précédent, se comprend mieux ici. Le gros de ces élèves est arrivé entre 1911 et 1950, à cause des troubles intérieurs (chute de l'empire, guerre civile, occupation japonaise). Après la victoire des communistes, en 1949, il n'y avait plus que quatre chinois (de Chine) à Penang. L'augmentation du nombre d'élèves provenant des missions voisines de la Malaisie se constate aisément, à partir de 1911. Elle culmine après 1950 en ce qui concerne la Thaïlande, mais surtout la Malaisie-Singapour. La décolonisation était à l'œuvre, la nationalisation du Collège général se préparait.

1. Tableau général des provenances des élèves du Collège général de Penang, 1841-1988

Provenances (R-4 / 1 & 2)	Nombre d'élèves (1841-1988)
Vietnam	643
Cambodge	14
Laos	21
Indonésie	5
Malaisie	435
Thaïlande	234
Birmanie	331
Chine	455
Tibet	1
Inde	13
Japon	29
Corée	24

2. Tableau comparatif des provenances, par régions et par registres, 1830-1988

⁴²⁶ Voir le tableau ci-dessous.

Homo Apostolicus. La formation du clergé indigène au Collège général des Missions Étrangères de Paris, à Penang (Malaisie), 1808-1968 : institution et représentations.

N° de registre	Provenance (1830-1862)	R-3 (1830-1862)	Listes Wallays (1840-1888) ⁴²⁷	R-4 (1) (période Wallays)	R-4 (1) (total 1841-1960)	R-4 (2) (1961-1988)	R-4 (1 & 2) Total
Sud-Vietnam	<i>Cochinchine</i> ⁴²⁸	52	114 (1840-1882) ⁴²⁹	104	133	2	135
	<i>Sept.</i>						
	<i>Cochinchine Occid.</i>	63	125 (1843-1881)	125	129	—	129
	<i>Cochinchine Orient.</i>	82	165 (1842-1879)	185	240	—	240
Centre-Vietnam	<i>Annam</i>	—	—	1 ⁴³⁰	—	—	1
Nord-Vietnam	<i>Tonkin</i>	13	114 (1852-1888)	114	138	—	138
Cambodge		—	—	9	12	2	14
Laos		—	—	—	21	—	21
Indonésie		—	—	—	5	—	5
Malaisie & Singapour		9 (arr.1844-45)	—	24	158	277	435
Thaïlande	<i>Siam</i>	—	—	43	135	99	234
Birmanie		—	—	59	331	—	331
Chine	<i>Kouy-Tcheou</i>	5	9 (1847-1864)	7	15	—	15
	<i>Sichuan</i>	56 ⁴³¹	24 (1841-1858)	20	21	—	21
	<i>Yunnan</i>	8	22 (1845-1868)	21	53	—	53
	<i>Autres régions</i>	—	—	36	362	4	366
Tibet		—	—	—	1	—	1
Inde		—	—	—	13	—	13
Japon	<i>Mérid. & Sept.</i>	—	12 (1869-1887)	28	29 (1868-1890)	—	29
Corée		—	—	8	24 (1855-1892)	—	24

3. Comparaison des provenances par périodes plus courtes

⁴³² Dates d'arrivées Nombre d'élèves par missions d'origine	1830-1840	1841-1880	1881-1910	1911-1950	1951-1988
⁴³³ Vietnam	29	500	60	40	2
Cambodge	—	8	—	3	3
Laos	—	—	—	19	2
Indonésie	—	—	1	3	1
Malaisie & Singapour	—	24	13	73	292
Thaïlande	—	45	—	56	133
Birmanie	—	64	53	183	31
Chine	⁴³⁴ 42	⁴³⁵ 86	66	257	4
Tibet	—	—	1	—	—
Inde	—	—	—	13	—
Japon	—	25	4	—	—
Corée	—	3	21	—	—

a.3 Destinées et débouchés : le sacerdoce, le retour dans le monde

Au nom et à l'origine des élèves, les registres ajoutent leurs destinées. Mais on ignorait parfois ce qu'il était advenu des séminaristes. Aussi, des missionnaires ont-ils cherché à retrouver leurs traces, comme celles, ici, d'anciens élèves originaires de Huê⁴³⁶ :

Les 7 élèves cités ne sont pas tous de Hué et de plus ne sont pas tous prêtres : le P. Canh est du Quang Ham de la chrétienté de Nân Loa ; M. Chanh, tonsuré, est originaire de Trai (Hué) ; M. Huôn est le frère aîné du P. Tho - il est mort à Penang ; le P. Quan est encore en vie ; Hûa revenu fou à cause de maladie est mort au Binh Dinh ; Canh est le P. Liên, il est encore là ; Thuân est le minoré Sâm, mort à Saigon. Ly est le Père Mân ; Bich – Père Quang encore là ; Kim est le minoré Cân, originaire de Ké Bang encore là ; Đông est le minoré Nghai originaire de Ké Son, encore en vie ; Diên (Vi) mort simple laïque. Votre serviteur, Pierre Càng.

En l'absence de documents écrits, il fallait bien se contenter de témoignages faits de mémoire, en l'occurrence par un ancien élève du séminaire de Huê. Soulignons que certains élèves étaient enregistrés au Collège sous un pseudonyme vietnamien (en plus du prénom latin qui leur était attribué), ce qui rendait leur identification encore plus malaisée. On le voit, les anciens séminaristes de Penang ne devenaient pas tous prêtres : certains s'en tenaient aux ordres mineurs, d'autres mouraient « *simple laïc* ». Le P. Guéneau s'est intéressé

⁴³⁶ « 4° Comme la Cochinchine ne formait autrefois qu'un seul Vicariat, j'ai envoyé au Binh Dinh une liste qui contenait beaucoup d'élèves de Hué. Le prêtre indigène qui a contrôlé ma liste mettait invariablement à la suite de ces noms Ngùoi Hué. Mais il y a sept noms avec cette note que je n'ai pu reconnaître parmi ceux de la liste de Hué ; ont-ils été omis, ou bien ont-ils d'autres noms sur cette liste. Les voici : Nân Antonius, entré 1844 sorti 1849, Chành Petrus, *Idem*, Cành Thaddœus, entré 1845, sorti 1852, Quân Petrus, entré 1847, sorti 1855, Hùu Joannes, *Idem*, 1850, Cành Petrus, *Idem*, 1854, Thuân Michael, entré 1848, 1852. 5° Parmi les élèves de Hué qui ont deux noms, certains noms ont été écrits au crayon par Votre Grandeur, d'autres ont été écrits par moi au fur et à mesure que je confrontais avec notre liste. Je crains de m'être trompé quelquefois ; c'est pourquoi je copie ces noms pour que Votre Grandeur puisse voir si c'est exact : (Ly) Mân Petrus, Luang (Bich) Petrus, Can (Kim) Ignatius, Ngai (Llong), Matthias, Vi (Diên), Joannes Bapt., Huân (Hào), Joannes Bapt. Thoi (Loan), Joseph. Les noms entre parenthèses seraient les noms qu'ils portaient ici », lettre du P. Wallays à Mgr de Hué (Mgr Caspar) à propos d'anciens élèves de la mission de Cochinchine septentrionale, Penang, 12 février 1890.

aux mêmes cas, et notamment aux plus célèbres d'entre les élèves vietnamiens, les martyrs reconnus officiellement. Il était évidemment plus aisé d'obtenir des renseignements précis sur ces personnalités éminentes que sur d'obscurs clercs :

D'autre part, il est certain, par Philippe Minh lui-même, qu'il fut ordonné prêtre par Mgr Lefebvre et ce prélat dit d'ailleurs Annales Prop. Tom 26, page 139, que le B. Martyr fut ordonné en 1846⁴³⁷.

Dans l'enquête détaillée du P. Piffaut sur les séminaristes japonais, que nous avons déjà mentionnée, on trouve un échantillon instructif du débouché des études au Collège général⁴³⁸. Sur les vingt-neuf anciens élèves, aucun n'a fait ses études complètes à Penang. On compte six prêtres, deux catéchistes, deux maîtres d'école de catéchistes, un sacristain, un policier. Trois élèves se sont mariés (l'un avait été renvoyé du Collège, les deux autres ont poursuivi des études au séminaire de Yedo avant de renoncer au sacerdoce). Trois au moins sont morts au Collège. À ce propos, le P. Piffaut notait que « *le climat, dans les pauvres conditions d'hygiène de l'époque, ne leur convenait pas du tout.* » Une fois encore, c'est de la comparaison des registres que nous avons pu tirer une série relativement complète de renseignements sur la destinée des anciens élèves. Elles sont rassemblées dans le tableau ci-dessous :

Registres Qualités	R-1 (1841- 1890)	R-2 (1862-1963)	R-3 (1830-1862)	R-4 (1841-1988)
Prêtres	145 ⁴³⁹	695	128 ⁴⁴⁰	893
Évêques & Arch.	—	8	—	19
Religieux	—	4 ⁴⁴¹	—	6
Diacres, minorés ⁴⁴²	55	42	42 ⁴⁴³	42
Laïcs	21	21	12	21
Partis ou chassés	90	342	94 ⁴⁴⁴	392
Malades	33	44	2	44
Morts au Collège	34	8	1	11
Quittent les ordres	—	—	—	18

Les quatre registres, ne couvrant pas les mêmes périodes, ne donnent pas les mêmes chiffres. Le total ne peut donc être trouvé qu'en comparant les registres, élève par élève. Il arrive souvent qu'une mention ne soit pas reportée d'un registre à l'autre. Rappelons aussi que certains élèves ne figurent que dans un seul registre, d'où les décalages.

Les rubriques sont presque identiques, à l'exception de celles qui correspondent à une situation inédite au moment de l'ouverture d'un registre, comme « *évêque & archevêque* » ou « *religieux* ». Le Collège général peut s'enorgueillir d'avoir donné quatre archevêques et quinze évêques, dont Mgr Franciscus Chan Weng Cheong (1934-1939), premier évêque de Penang, sacré en 1955. Le premier évêque formé au Collège général fut Jean-Marie Phung (Phan Dinh Phung). Vietnamien, originaire du Tonkin méridional, il étudia au Collège entre 1914 et 1917 et fut sacré évêque coadjuteur de Phat-Diem en 1940. Un autre Vietnamien, lui

⁴³⁷ « *Des premiers élèves de la mission de Cochinchine au Collège Général à Pulo-Pinang, P. Guéneau, Pulo-pinang* », mars 1914, DB 460 6.

⁴³⁸ Lettre adressée au P. Guennou : Kobe Sumiyoshi, le 7 mai 1959.

aussi originaire du Tonkin, accéda après lui à l'épiscopat⁴⁴⁵. Par la suite, entre 1951 et 1987, neuf Birmans, deux Thaïs et six anciens élèves originaires de Malaisie furent consacrés évêques ; parmi ces prélats, trois Birmans et un Malaisien reçurent la pourpre cardinalice⁴⁴⁶. Quant aux « religieux », les registres ne font état d'entrée dans la vie religieuse que tardivement, à partir de 1927. Six élèves sont devenus religieux : deux sont entrés à la Trappe, deux autres chez les salésiens, un au Carmel et un autre, enfin, chez les jésuites⁴⁴⁷. Même dans le cas des anciens élèves ordonnés prêtres, une part d'incertitude subsiste. Au Collège général, on se bornait à administrer les ordres mineurs (tonsure, lecteur, exorciste, acolyte), parfois le sous-diaconat et le diaconat⁴⁴⁸. Il revenait aux vicaires apostoliques de conférer le sacerdoce.

⁴⁴⁵ Paulus Ngyen Dinh Niem, élève à Penang entre 1920 et 1924 ; sacré évêque-auxiliaire de Vinh, en 1951.

⁴⁴⁶ Jean-Marie Phung (Phan Dinh Phung) Tonkin MÉR., 1914-1917, évêque coadjuteur de Phat-Diem (1940) ; Joseph Mg Tho, Birmanie Sept., 1919-1924, évêque (1954), archevêque de Mandalay (1960) ; Paulus Ngyen Dinh Niem, Tonkin MÉR., 1920-1924, évêque auxiliaire de Vinh (1951) ; Dominicus Vendargon, Malacca, 1928-1934, premier évêque de Kuala Lumpur (1955) ; Aloysius Po Oui, Birmanie Sept., 1931-1936, Mgr Moses Aloysius Ba Khin, archevêque de Mandalay (1965) ; Franciscus Chan Weng Cheong, Malacca, 1934-1939, premier évêque de Penang (1955) ; Sebastianus Shwe Yank (Yawk) Toungoo, 1937-1946, évêque de Toungoo, sacré à Rome par Jean XXIII (1961) ; Georgius Mg Kwiaw (Kyaw) Rangoon, 1938-1943, évêque de Bassein (1955) ; Lourdesamy Rayappen, Malacca, 1944-1950, évêque de Penang (1968) ; Gabriel Tho At (Tohey) Rangoon, 1947-1951, archevêque de Rangoon (1965) ; Joseph S'erie, Rangoon, 1947-1951, évêque de Bassein (1968) ; Abraham Thanmai, Toungoo, 1951-1957, évêque (?) ; Laurentius Khai, Tharé, 1951-1956, archevêque (?) ; Tiencjai Samanchit, Chantabury, 1952-1958, évêque (1971) ; Jacobus Chan, Malacca, 1953-1958, évêque (?) ; Joseph Devellerez, Rangoon, 1954-1960, évêque (?) ; Simon Fung, Jesselton (Bornéo) 1958-1963, évêque (?) ; Michael Khomthuan, Bangkok, 1959-1964, évêque de Kota Kinabalu (1987) ; Fernandez Soter, Penang, 1961-1966, archevêque de Kuala Lumpur (1978).

⁴⁴⁷ Antoine Tamby, Pondichéry, 1927-1930, trappiste. Jean-Baptiste Kim, Siam, 1928-1929, salésien. Paulus Tchinn, Rangoon, 1930-1933, Salésien (Rajaburi). Vivianus de Souza, Malacca, 1939-1945, Trappiste (Lao-Tao, Jesselton). Joseph Mathieu Fung Jee Vui, 1974-1978, jésuite. Aloysius Leong Kok, Singapour, 1981-1988, carmelite (Taiwan).

⁴⁴⁸ Dans la liste des sacrements ou des ordinations, mentionnés par les registres, on trouve les termes suivants : *Tonsura* – *Ostariatus* – *Lectoratus* – *Exorcistatus* – *Acolythatus* – *Subdiaconatus* – *Diaconatus* – *Presbyteratus*. Les trois derniers sont les ordres majeurs, le plus élevé étant la prêtrise.



Ordination au Collège : au centre, le vicaire apostolique.

[Figure n°6]

Les ordinations ayant donc lieu, le plus souvent, après le départ définitif des séminaristes pour leur mission d'origine, il arrivait que l'on ignorât, à Penang, s'ils étaient devenus prêtres ou non. Dans les registres, les séminaristes qui ont reçu les ordres majeurs préalables à la prêtrise – sous-diaconat, diaconat –, sont distincts de ceux qui en sont restés aux ordres mineurs. La mention « *sacerdos* » est portée à côté du nom des élèves dont on est pratiquement sûr qu'ils reçurent l'ordination sacerdotale, 893 entre 1830 et 1988 (sept sont qualifiés d' « *incertains* »), soit 39,5% des élèves inscrits sur les registres du Collège général, en un siècle et demi. Les registres permettent la répartition des ordinations par mission d'origine, en nombre d'élèves et en pourcentage :

Missions d'origine	Séminaristes	Ordinations	Pourcentage d'ordinations (par mission d'origine)	Pourcentage d'ordinations / total (893)
Vietnam	643	191	30%	21,5%
Chine	455	240	53%	25%
Malaisie	435	165	38%	19%
Birmanie	331	153	46%	18%
Thaïlande	234	110	47%	13%
Japon	29	5	17%	0,5%
Laos	19	15	79%	1,5%
Inde	14	11	78%	1,2%
Cambodge	14	2	14%	0,2%
Indonésie	5	1	20%	0,1%
Tibet	1	0	0	0

Le groupe des élèves venant de Chine a donc donné le plus grand nombre de prêtres, suivi par les élèves originaires du Vietnam, de Malaisie, de Birmanie et enfin de Thaïlande. Le cas des prêtres originaires de Malaisie mérite un rapide commentaire. Michael Seet A Swee fut ordonné prêtre en 1908. Parmi les trente-sept élèves malaisiens qui l'ont précédé au Collège Général, seul Maximilien De Souza avait été ordonné, en 1870 : mais une annotation marginale précise qu'il quitta la Malaisie. Michael Seet A Swee est donc bien le premier prêtre éduqué à Penang, ayant exercé son ministère en Malaisie, comme l'indique R-4. Après lui, cent soixante-quatre prêtres malaisiens furent ordonnés, ce qui donne un rapport de cent soixante-cinq prêtres ordonnés pour quatre cent trente-cinq séminaristes. Mais c'est également parmi eux que l'on enregistre le plus de prêtres ayant quitté les ordres : seize sur dix-huit. Aux prêtres malaisiens retournés dans le siècle (le premier, en 1958, venait de Malacca) s'ajoutent deux prêtres originaires de Mandalay (Birmanie). Considérons maintenant l'origine ethnique des élèves (déduite de leurs noms) et non plus seulement leur mission d'origine. Sur les cent soixante-cinq prêtres Malaisiens ordonnés, cent deux sont Chinois (pour deux cent dix-huit élèves Chinois) quarante-deux eurasiens (pour quatre-vingt-dix-sept élèves) et vingt et un Indiens (pour cent vingt élèves). Le groupe des Chinois est donc nettement dominant :

Origines ethniques	Séminaristes	Ordinations	Pourcentage d'ordinations par origine ethnique	Pourcentage d'ordinations / 893
Vietnamiens	643	191	30%	21,5%
Chinois	455 + 218 (Malaisiens + Birmans) = 673	240 + 102 = 342	50%	38%
Malaisiens (autres que Chinois et Indiens, dont les Eurasiens)	97	42	43%	5%
Birmans (idem)	331	153	46%	18%
Thaïlandais	234	110	47%	13%
Japonais	29	5	17%	0,5%
Laotiens	19	15	79%	1,5%
Indiens	14 + 120 (Malaisiens + Birmans) = 134	11 + 21 = 32	23%	3,5%
Cambodgiens	14	2	14%	0,2%
Indonésiens	5	1	20%	0,1%
Tibétains	1	0	0	0

Les registres, enfin, désignent ceux des élèves qui sont retournés à la vie laïque. Tous n'ont pas brûlé les ponts avec les Missions Étrangères. Quelques-uns sont devenus « *catéchistes* ». Le vernis de théologie et de latin reçu au Collège s'avérant utile, ils peuvent suppléer, le cas échéant, au manque de missionnaires ou de prêtres indigènes. La mention « *latiniste* » s'applique à des élèves qui, ayant étudié le latin, occupent la fonction de secrétaire ou de traducteur, auprès d'un missionnaire ou parfois de l'administration coloniale :

Les Français seraient peut-être encore à chercher un moyen de communiquer avec les indigènes et de les gouverner si les missionnaires et leurs élèves ne les avaient pas aidés en faisant leurs interprètes et leurs maîtres de langues. Il y a toujours eu une tendance chez un certain nombre de nos officiers influents ; ça été d'user de nos jeunes gens en dehors de nous, en les détachant de nous. Plusieurs de ces jeunes gens sont entrés dans la voie d'indépendance qu'on leur ouvrit...⁴⁴⁹

Quelques rares élèves, enfin, sont devenus professeurs au Collège général, tel Joannes Nghi, originaire du Tonkin méridional (Nord-Vietnam), arrivé en 1879 et parti en 1887. D'autres, en revanche, n'ont pas dépassé la période probatoire (*probation*). Au total, 392 élèves figurent dans les registres, sous la rubrique « *partis ou chassés* », ce qui représente 17% des effectifs. Si l'on ajoute à ce nombre les élèves restés laïcs après la fin de leurs études, ceux qui les ont abandonnées à cause de la maladie, les décès au Collège, un peu moins de 25% des élèves inscrits sur les registres du Collège général n'ont pas embrassé la carrière ecclésiastique. La Société des MEP a produit une abondante comptabilité, des recensements multiples (baptêmes, conversions, ordinations, etc.), afin de mesurer les progrès de la christianisation et d'en faire une démonstration quasi-scientifique, puisqu'appuyée sur des chiffres. Elle observait, en cela, les recommandations des fondateurs : « *Quant à l'état actuel de la religion, il [le missionnaire] s'enquerra du nombre de chrétiens, de chapelles, de missionnaires et de catéchistes, de leur manière*

⁴⁵⁰*de vivre et d'enseigner* . » Que les directeurs du Collège général – comme on l'eut fait dans toute autre institution scolaire – eussent tenu des registres d'inscription n'a donc rien de surprenant. Ils avaient, de plus, des comptes à rendre au séminaire de Paris (lequel en devait lui-même à la *Propaganda Fide*), aux procureurs des missions, aux donateurs qui finançaient en partie les études, aux vicaires apostoliques qui leur adressaient des élèves. Cependant, cette méticuleuse comptabilité administrative obéit également à d'autres nécessités. Nous l'avons montré précédemment, le trop petit nombre d'élèves a été souvent déploré, à diverses époques de l'histoire du Collège, car il risquait de remettre en cause son utilité. Il importait donc de publier des rapports rassurants à cet égard, chaque fois que c'était possible. Cette lettre de 1875, adressée à Penang par les directeurs du séminaire de Paris, illustre l'un des aspects du débat sur les effectifs :

Entre vous et nous il y a accord sur un point, c'est que nous voulons tous, avec le même dévouement, améliorer la condition présente du Collège. Mais par quels moyens ? C'est ici que nous différons un peu de sentiment. Le seul moyen efficace serait de multiplier coûte que coûte les élèves au Collège général et pour cela d'accorder aux missions la faculté d'y envoyer gratuitement outre les élèves de latinité, un nombre indéfini d'étudiants en Philosophie et en Théologie. Il pourrait arriver ainsi, nous n'en disconvenons pas, que trois ou quatre missions vous fournissent à elles seules une centaine d'élèves. Mais si en temps de paix trois ou quatre missions doivent fournir à elles seules les quatre cinquièmes des élèves on s'habitue à regarder le Collège comme l'établissement particulier d'un petit nombre de missions et on finira par demander pourquoi celles-ci auraient le privilège de faire éduquer leurs élèves aux dépens de toutes les

⁴⁴⁹ INDO GGI 12185, Th. Wibaux, prov. Gen., Saigon, 16 juin 1863. Théodore Wibaux, 1820-1877.

⁴⁵⁰ Pallu et Lambert de la Motte, *Monita ad missionarios*, article 4, « Il faut mettre tous ses soins à connaître l'état de sa mission », réédition AMEP, Paris, 2000, p. 36.

autres. À notre avis, ce n'est donc pas dans le grand nombre des élèves que nous devons uniquement ou même principalement chercher le salut et la solidité du Collège, mais bien dans l'utilité pratique et effective qu'il offrira à un plus grand nombre de missions. Mieux vaudrait n'avoir que 60 élèves appartenant à dix missions que 120 appartenant à quatre ou à cinq missions seulement⁴⁵¹.

Fallait-il gonfler artificiellement les effectifs pour renforcer le Collège ? Le Conseil de Paris n'y était pas favorable. Établissement commun de la Société des MEP, le Collège se devait d'être au service de l'ensemble des missions et non de quelques-unes, ce qu'il était lorsqu'on le surnomma le « *Collège des Chinois* ». De plus, pendant presque tout le XIX^e siècle, les différents supérieurs du Collège général n'ont eu de cesse que ne soit reconnu son caractère international, seul capable de légitimer son titre et de justifier son existence aux yeux des vicaires apostoliques. Il n'est donc pas indifférent que dans les registres d'inscriptions, les origines les plus diverses figurent. Chaque année, le rapport adressé au séminaire de la rue du Bac, d'où il était ensuite largement diffusé, se faisait l'écho de cette diversité ethnique, réitérant la preuve que l'on avait raison de maintenir un séminaire à Penang. Mais il reflétait aussi l'envergure de la présence des Missions Étrangères en Asie, dont le cosmopolitisme du Collège général était comme le miroir. Le décompte des orientations prises à la fin des études paraît bien naturel, de la part d'une institution scolaire : quel professeur se désintéresserait du devenir de ses élèves ? Mais là encore, l'intention est plus subtile. Parmi toutes les possibilités, départ prématuré, abandon, retour à la vie civile, renvoi pour faute, maladie empêchant la poursuite des études, décès, il en est deux qui retiennent tout particulièrement l'attention des missionnaires : le martyr et l'ordination sacerdotale. Ce sont des enjeux symboliques considérables. Les directeurs n'ont jamais manqué une occasion de rappeler combien douloureux fut le tribut versé par le Collège, à une époque où le séminaire de Paris avait reçu le surnom de « *séminaire des martyrs* ». N'était-ce pas une manière de montrer que les études suivies à Penang portaient des fruits exceptionnels ? Du plus ou moins grand nombre d'ordinations sacerdotales, dépendait également le crédit d'une institution vouée à la formation de futurs prêtres. Chaque ordination était donc une victoire pour les directeurs, qui n'ont cependant jamais renoncé à se montrer exigeants, comme l'indique le pourcentage relativement élevé de renvois pour faute ou impéritie. De fréquents témoignages, provenant des missions, leur rendaient cette justice, le niveau intellectuel et moral des anciens élèves de Penang étant souvent célébré, légitimation supplémentaire de l'œuvre du Collège général.

b. Les missionnaires : origines, formations, carrières

b.1 Origines : régions et familles chrétiennes

« L'on n'admet dans la société aucun sujet ayant fait profession dans un corps religieux ou une congrégation dont les membres sont liés par des vœux ; ni, sauf les cas rares de vraie nécessité, aucun ecclésiastique dont la langue maternelle ne serait pas le français⁴⁵². »

⁴⁵¹ Conseil de Paris aux Directeurs du Collège de Pulo-Pinang, Paris, le 11 janvier 1875, DB 460-5.

⁴⁵² Règlement, 1874, article 10. « Elle (la Société des MEP) est la plus française d'origine et de mentalité car sa tradition est la tradition ecclésiastique française du XVIII^e siècle, sa fondation est due aux initiatives clairvoyantes de l'épiscopat et du clergé français au temps de Louis XIV et son règlement (Art. 10) stipule qu'on n'admettra pas les sujets dont la langue maternelle n'est pas le français. Elle n'a donc pas de recrutement hors de France, et à l'heure actuelle 99% de ses

Depuis l'installation du Collège général à Penang en 1807 jusqu'au départ des missionnaires français, après la nationalisation, vers 1968, soixante et un prêtres des Missions Étrangères y ont enseigné. Leurs situations personnelles nous sont connues, en partie, grâce aux dossiers individuels, que gardent les archives de la Société, ainsi qu'aux répertoires biographiques plus succincts qui ont été établis⁴⁵³. Intéressons-nous tout d'abord à l'origine des supérieurs et des directeurs. La Société des Missions Étrangères de Paris ne recrute ses membres qu'en France ; ou plutôt, elle n'accepte en son sein que des sujets francophones. De ce fait on ne trouve, au Collège de Penang que des missionnaires français, à l'exception cependant de deux Belges, Edmond Wallays, né le 31 août 1842 à Leffinghe⁴⁵⁴, Michel Henri Célestin, né le 23 décembre 1889 à Védryn⁴⁵⁵, et d'un Piémontais, Auguste Séverin Henriod, né le 8 janvier 1857 à Chambave, près de Turin (il appartenait au diocèse d'Aoste⁴⁵⁶). Les autres proviennent des trente-six départements français ci-dessous :

***membres sont français de langue et de nationalité »*, Les caractéristiques de la Société des Missions Étrangères, DB 54 – 1933 / 5.**

⁴⁵³ G. Moussay & B. Appavou, Répertoire des membres de la Société des Missions Étrangères, 1659-2004, AMEP, Paris, 2004.

⁴⁵⁴ Leffinghe se trouve en Flandre, dans les terres mais non loin d'Ostende.

⁴⁵⁵ Védryn, en wallon Vedrén, commune indépendante jusqu'en 1977, est aujourd'hui une section de la commune de Namur, en région Wallonne.

⁴⁵⁶ Le Val d'Aoste fut français de 1800 à 1814. On y parle français et italien.

Départements d'origine	Nombre de missionnaires
Allier	1
Alpes-de-Haute-Provence	1
<i>Aoste</i>	1
Ardèche	2
Aveyron	5
<i>Belgique</i>	2
Bouches-du-Rhône	1
Côte-d'or (Dijon)	4
Deux-Sèvres	1
Doubs	1
Eure-et-Loir	2
Finistère	2
Gironde	2
Haute-Marne	2
Haut-Rhin	1
Jura	1
Loire & Loire-Atlantique	3
Maine et Loire	1
Manche	2
Mayenne	3
Meurthe-et-Moselle & Moselle	4
Nord & Pas-de-Calais	3
Orne	1
Rhône	2
Saône-et-Loire	1
Sarthe	1
Savoie, Haute-Savoie & Hautes-Alpes	5
Tarn & Tarn-et-Garonne	2
Vendée	1
Vienne	1
Vosges	1

À l'exception de l'Aveyron et des départements alpins (5 missionnaires chacun), les effectifs par département vont de un à quatre. Si cette liste, sous sa forme abrupte, ne fournit guère d'éléments d'analyse, le regroupement régional est évidemment beaucoup plus parlant. Le Nord-Ouest vient en tête, avec douze missionnaires, suivi par le Sud-Ouest, qui a donné onze missionnaires. L'Est se trouve en troisième position, avec dix missionnaires. Les autres régions sont toutes en dessous de dix missionnaires, dans l'ordre décroissant suivant : Pays de la Loire et Centre, Vallée du Rhône et Provence, Savoie, Franche-Comté, Nord et Pas-de-Calais :

Régions	Départements	Effectifs	Rang
Ouest, Nord-ouest	Finistère, Manche, Orne, Mayenne, Sarthe, Eure-et-Loir	12	1er
Vallée de la Loire, Centre	Loire Atlantique, Vendée, Deux-Sèvres, Vienne, Maine-et-Loire, Allier, Saône-et-Loire, Loire, Haute-Loire	8	3e
Nord	Nord, Pas-de-Calais	3	5e
Est	Haute-Marne, Moselle, Meurthe-et-Moselle, Vosges, Alsace (Flandres belges), Namur	10	2e
Franche-Comté	Haut-Rhin, Doubs, Jura, Côte d'Or	6	4e
Vallée du Rhône, Cévennes, Provence	Rhône, Ardèche, Bouches-du-Rhône, Alpes-de-Haute Provence	6	4e
Savoie, Dauphiné, Piémont	(Aoste), Haute-Savoie, Savoie, Hautes-Alpes	6	4e
Sud-ouest, Vallée de la Garonne	Aveyron, Tarn, Tarn-et-Garonne, Gironde	10	2e

Comparons les origines des professeurs du Collège général avec celles des missionnaires des MEP en général. Quelques sondages suffiront à mettre en lumière l'homogénéité des provenances. Pendant la période de 1891 à 1900, par exemple, sur 608 missionnaires, 38 étaient Aveyronnais, 24 Bretons, 13 Franc-comtois. Les autres départements mentionnés sont toujours les mêmes : Nord, Moselle et Vosges, Manche et Calvados, Savoie et Haute-Savoie, Pays de Loire, etc. Tous apparaissent dès les débuts de l'histoire des Missions Étrangères. Les deux fondateurs, Lambert de la Motte et Pallu, étaient respectivement originaires du Calvados et de l'Indre-et-Loire, deux départements constamment représentés par la suite. Le premier Breton fut Louis Chevreuil, né en 1627 à Rennes ; on trouve treize de ses compatriotes parmi les cent dix-sept premiers missionnaires de la société. Notons au passage que le premier Aveyronnais, Jean Carbon (1704-1739), originaire de Millau, était un protestant converti. Ces fortes tendances géographiques ne se démentent jamais, pendant les trois cent cinquante ans d'existence de la Société. Ainsi, trois jeunes missionnaires français nés après 1965, partis pour l'Asie au début du XXI^e siècle, étaient originaires l'un de la Moselle, l'autre du Haut-Rhin, le troisième du Doubs. Concluons, en signalant le nombre quasi-insignifiant de parisiens, dans une Société pourtant si parisienne, par son nom et par son siège ! Une confrontation succincte avec les données bien connues de la géographie de la pratique religieuse, vient corroborer ces résultats⁴⁵⁷. Vers 1865, les régions de pratique majoritaire, où l'on comptait les plus gros effectifs de « pascalisans » (communiant à Pâques) et de « messalisants » (assistant à la messe régulièrement), étaient d'une part, l'Ouest, d'autre part le Nord, l'Alsace et la Lorraine, une partie de la Franche-Comté, le Dauphiné et la Savoie, le versant oriental du Massif central, des Cévennes aux Pyrénées, la Corse enfin. Au contraire, la pratique était en baisse dans certains quartiers des grandes villes, Lyon y compris, rare dans le centre ouest du Massif central, dans les Charentes, en Aquitaine ; l'un des indices de la

⁴⁵⁷ « Vitalités des diocèses de France », G. Cholvy et Y.-M. Hilaire, *Histoire religieuse de la France contemporaine*, t. 1. Privat, 1985.

désaffection pour la religion étant la faible pratique pascale⁴⁵⁸. En 1947, quatre années après le choc qu'avait causé l'apostrophe fameuse de l'abbé Godin : « *La France, pays de mission ?* », le chanoine Fernand Boulard publiait la première carte de la pratique religieuse dans la France rurale, divisée en trois zones⁴⁵⁹. On y constate tout d'abord la permanence de régions plus pratiquantes, situées à la périphérie du territoire. La zone A est intitulée : « *Pays chrétiens ou de pratique majoritaire* ». L'encadrement religieux y est serré (un prêtre pour 400 fidèles), le réseau paroissial dense. Quelles sont ces régions ? L'Ouest, du Finistère à la Mayenne, la Manche, la Loire-Atlantique, la Vendée, le Maine-et-Loire ; le Nord et le Pas-de-Calais ; à l'Est, de la Meuse à la Moselle, les Vosges, le Bas et Haut-Rhin, l'Alsace ; la Franche-Comté, la Haute-Saône, le Doubs et le Jura ; la Loire et le Rhône ; dans les régions alpines, Savoie et Haute-Savoie, Hautes-Alpes, Alpes-de Haute-Provence ; enfin, une couronne de pays pratiquants, au sud et au sud-est du Massif central : l'Ardèche, l'Aveyron, la Lozère, le Tarn, la Haute-Garonne jusqu'aux Pyrénées-Atlantiques. On aura reconnu, dans cette énumération, pratiquement chacun des départements d'origine des professeurs du Collège général. Ceux qui manquent figurent, sur la carte du chanoine Boulard, dans la zone B : « *Pays indifférents à traditions chrétiennes ou de pratique minoritaire.* » C'est le cas, à l'Ouest, de la Sarthe et de la Vienne ; du Loir-et-Cher, de l'Allier dans le Centre ; de la Côte-d'Or ; de la Gironde au Sud-Ouest. Dans ces départements, la pratique masculine est intermittente, le clivage entre pratique masculine et féminine plus affirmé, sur le pourtour méditerranéen notamment. La pratique y est souvent délaissée après la première communion, l'anticléricalisme plus répandu n'empêchant nullement les processions, ni le culte des saints thaumaturges. La zone C, enfin, correspond aux « *pays de mission, à minorité détachée du catholicisme.* » Ce sont les grandes villes, les quartiers ouvriers notamment⁴⁶⁰, mais aussi des départements ruraux, Yonne, Aube, Creuse, Charentes : ce sont des « *pays de mission* » au sein du territoire, ceux dont se préoccupait l'abbé Godin. Aucun des professeurs du Collège général n'en vient. Force est de constater l'étroite corrélation entre les cartes de la pratique religieuse en France et la liste des départements d'où sont originaires les professeurs, ce qui pourrait se résumer ainsi : ces missionnaires sont généralement issus de régions rurales, où la ferveur religieuse s'est maintenue au moins jusque dans les années 1960. L'examen des données disponibles sur les vocations religieuses ne fait que conforter cette dernière assertion⁴⁶¹. Au début du XX^e siècle, pour 10 000 jeunes gens de 25 à 29 ans, dix départements donnent plus de cent ordinations : ce sont les Côtes d'Armor, la Vendée, le Gers, le Lot, le Tarn, l'Aveyron, la Lozère, l'Ardèche, les Alpes-de-Haute-Provence et les Hautes-Alpes. Tout de suite après (entre 99 et 70 ordinations), et sans vouloir les énumérer tous, arrivent le

⁴⁵⁸ « Entre le Maine et la Lorraine, dans une zone large de 500 km dont le centre est Paris, la pratique religieuse est très faible au milieu du XIX^e siècle [...] inférieure à 15% pour les pascalisans des deux sexes. En 1842, l'évêque de Chartres note que la religion est pratiquement abandonnée par les hommes. Le Centre, le Limousin connaissent une situation analogue [...]. Vers 1860, dans plusieurs paroisses des Charentes, on ne compte aucun pascalisant. Toutefois la pratique se relève pour atteindre 35% dans la Gironde (1840). Il en est de même sur les bords de la cuvette du Bassin parisien : 30 à 40% dans la Marne, la Nièvre ou l'Indre. Des taux qui se retrouvent sur le pourtour méditerranéen, en contraste marqué avec les hautes terres du Massif central : Ardèche, 85% en 1845, Aveyron, 82% en 1872. Dans les pays armoricains la pratique, en milieu rural, est partout supérieure à 75%, voire proche de l'unanimité », in G. Cholvy, *La religion en France de la fin du XVIII^e siècle à nos jours*, Paris, Hachette, 1998, p. 147.

⁴⁵⁹ Cf. G. Cholvy, *op. cit.*, p. 141.

⁴⁶⁰ Les historiens insistent sur un point : on ne peut séparer les villes, quelle que soit leur taille, de leur région. Autrement dit, on pratiquera plus, par exemple, dans une grande ville de la zone A, que dans une petite ville de la zone C.

⁴⁶¹ R. Ladous, A. Quagliari, *Religion et culture en France, Allemagne, Italie et Royaume-Uni au XIX^e siècle*, Paris, Ellipses, 2001.

Finistère, le Morbihan, la Sarthe, la Mayenne, l'Orne, la Manche et l'Eure-et-Loir ; à l'Est, la Meuse, le Jura, la Savoie et la Haute-Savoie ; dans le Massif central, la Haute-Loire et le Cantal ; au Sud-Ouest le Tarn-et-Garonne et les Landes. À quelques exceptions près, comme le Doubs⁴⁶², la Côte d'or, le Nord et le Pas-de-Calais, départements qui fournissent moins de 52 prêtres pour 10 000 habitants (et bien sûr l'Alsace et la Lorraine, alors annexées par l'Allemagne), on retrouve une fois encore les mêmes départements⁴⁶³. Les directeurs du Collège général, entre le début du XIX^e et le milieu du XX^e siècle, viennent d'un milieu catholique essentiellement rural, attaché à des pratiques et à des traditions religieuses et capable de passer le flambeau aux jeunes générations⁴⁶⁴. Observons que leurs régions natales pourraient être regroupées en quelques grandes catégories : pays de mer, pays de montagne, où les conditions de vie sont rudes, d'où proviennent en grand nombre navigateurs et voyageurs ; pays de frontières mouvantes, à l'est et au nord, marqués par la Révolution, les guerres européennes ; marches catholiques, enfin, dans des zones de clivages religieux (l'Ardèche dans les Cévennes protestantes ; le Jura, le Doubs, la Haute-Savoie, bordés par la Suisse calviniste), ou aux confins de régions anticléricales (comme le nord du Massif central)⁴⁶⁵. Il n'est pas question de détailler ici les nombreuses raisons pour lesquelles ces départements en particulier ont régulièrement fourni de nouvelles recrues aux missions. L'environnement familial, la densité des réseaux de paroisses et d'écoles religieuses, les traditions culturelles locales, la situation géographique, tout cela a joué. Mais la propagande que les diverses congrégations de missionnaires parvinrent à mettre en œuvre pour attirer des recrues compte aussi. Dans le diocèse de Besançon, sous l'impulsion des jésuites, dès le XVI^e siècle, le culte de Saint-François-Xavier, missionnaire au Japon, avait été largement répandu dans les paroisses du Jura et du Doubs. Cette méthode fut reprise en France dès 1815, à l'instigation de Rome. On ne peut méconnaître l'influence qu'eurent également les « *Lettres édifiantes* » des missionnaires (de nombreuses

⁴⁶² « L'évolution de Besançon est éclairante à ce sujet. Les cantons ruraux de la montagne et du Haut-Doubs, régions ferventes, fournissent la plupart des prêtres du diocèse, tandis que la vallée du Doubs et le secteur de la Haute-Saône se déchristianisent et voient une baisse du recrutement sacerdotal. Dans ce cas, urbanisation, industrialisation et déchristianisation vont de pair », in Marcel Launay, *Le bon prêtre, le clergé rural au XIX^e siècle*, Paris, Aubier, 1986, p. 67.

⁴⁶³ Il faut marquer cependant un certain nombre de nuances : « La variété des situations est donc très grande [...]. Il n'est pas certain que la carte de la géographie du recrutement sacerdotal corresponde toujours à celle de la pratique religieuse. On constate des dimorphismes non seulement dans les arrondissements, mais aussi à l'intérieur des cantons et même au niveau des paroisses », in Marcel Launay, *op. cit.*, p. 68-69.

⁴⁶⁴ « Du Pays Basque à Strasbourg, en Moselle, dans le Nord, dans l'Ouest, et pour plus d'un siècle, les chrétientés rurales alimentent un renouveau missionnaire dont la France a pris la tête », G. Cholvy, *La religion en France de la fin du XVIII^e siècle à nos jours*, *op. cit.*, p. 31.

⁴⁶⁵ J'ai évoqué ces questions à propos de Jean-Claude Miche, né à Bruyères, dans les Vosges, resté quelques mois à Penang pour enseigner le vietnamien, avant de partir au Cambodge, en 1838 : « Comment la région des Vosges se comporte-t-elle en matière de religion, comparée au reste de la France ? La pratique y est majoritaire et ne se cantonne pas aux grandes fêtes carillonnées, contrairement au Bassin parisien, à la Bourgogne ou au nord du Massif central. Restées attachées à l'Église, les Vosges se situent entre deux régions où se recrutent de nombreux jeunes prêtres, le Nord et la Franche-Comté. Elles constituent en quelque sorte une marche catholique, aux confins de la Suisse et de l'Allemagne protestantes et du nord du Massif central, région de faible pratique, voire anticléricale. Notons que, si le dixième de l'ensemble des dons (souvent de petites sommes), faits à l'œuvre de la propagation de la foi, créée par Pauline Jarricot, provient de la région lyonnaise, l'Est occupe la deuxième place, devançant la Bretagne. Cet environnement religieux, à la fois triomphaliste et sur la défensive, a contribué, peut-être plus qu'un autre, à éveiller des vocations de missionnaires convaincus de la nécessité de défendre et de propager le catholicisme », Annexes, Suppléments 2-1 : « Jean-Claude Miche (1805-1873), un évêque des Missions Étrangères en Indochine, aux prémices de la colonisation française. »

vinrent de Penang), publiées par les « *Annales de l'Œuvre de la Propagation de la Foi* », abondamment diffusées dans les foyers chrétiens (145 000 exemplaires en 1845)⁴⁶⁶. Tout cela n'a certainement pas manqué de susciter de l'intérêt, de la fascination même, pour ces missions lointaines et aventureuses. Mais si l'on retrouve régulièrement les mêmes régions d'origine c'est aussi, tout simplement, parce que l'on ne va pas chercher de nouvelles recrues ailleurs ! L'étude des tournées de recrutement, dans les années 1930-1950, alors que la crise des vocations de missionnaires commence à se faire douloureusement sentir, est assez significative⁴⁶⁷. Les Pères sont particulièrement déconcertés de voir se tarir les sources traditionnelles du renouvellement de leurs effectifs :

Comment et pourquoi le recrutement s'est-il ralenti au point que, durant plusieurs années, l'Alsace n'était même plus représentée au séminaire de la rue du Bac et que, aujourd'hui, on ne compte qu'un seul aspirant venu d'au-delà de la ligne bleue des Vosges. Que s'est-il donc passé ?

C'est donc essentiellement vers ces départements, autrefois grands pourvoyeurs de missionnaires, qu'ils orientent leurs efforts, en partie d'ailleurs parce qu'en étant eux-mêmes originaires, ils s'y sentent plus à leur aise⁴⁶⁸. Ainsi, l'un des recruteurs de la Société, Joseph Lerestif, né en 1891 à Plestan dans les Côtes-d'Armor, concentre-t-il toute son action sur la Bretagne, parcourant le Finistère, où il peut être logé chez des proches. La trajectoire des tournées de recrutement n'a rien qui nous surprenne : Edmond Gérard visite les diocèses d'Arras et d'Amiens, Jean Depierre parcourt la France de Thônes à Bordeaux, via Périgueux, Joseph Cuenot traverse l'Ouest, de la Manche à la Vendée. Tous négligent, ce faisant, des régions effectivement moins conformes aux traditions de la Société, mais peut-être plus prometteuses, ne serait-ce que par leur diversité, et notamment les aires urbaines. Peut-on parler de négligence ? Si l'on en croit certains témoignages, ce serait plutôt un choix délibéré, visant à écarter certaines catégories sociales du champ du recrutement et en particulier la classe ouvrière, au profit du monde rural, plus familier⁴⁶⁹ :

⁴⁶⁶ La carte des versements à la Propagation de la foi, entre 1901 et 1905, une fois encore, se superpose parfaitement à celles de la pratique religieuse et des vocations. C'est bien dans les départements où le christianisme résiste le mieux que les dons sont les plus importants (entre 99 et 150 francs pour 1000 francs d'impôts directs) ; c'est donc là aussi que les *Annales de l'OPF* sont les mieux diffusées. Cf. G. Cholvy, *La religion en France de la fin du XVIIIe siècle à nos jours*, op. cit., p. 42.

⁴⁶⁷ Cf. Annexes, Suppléments 2-2 : « Vocations : prospecter ou convaincre ? Crise du recrutement et dilemmes de la propagande aux Missions Étrangères de Paris, 1930-1950. »

⁴⁶⁸ « Quelles sont les régions visitées entre 1930 et 1950 ? À l'Ouest, en Bretagne, les diocèses de St-Brieuc, Quimper, Brest, Vannes, Rennes, Nantes ; dans la Manche, Coutances, Saint-Lô, Avranches. Le Père Bulteau se rend à Luçon en Vendée. Dans le Nord, des tournées de recrutement sont attestées dans les diocèses d'Amiens, d'Arras, à Boulogne-sur-Mer, Béthune. À l'Est, des recruteurs arpentent les diocèses de Reims, de Nancy et de Metz, vont à Épinal, à Saint-Dié (Vosges) ; le Doubs, le Jura, la Haute-Savoie sont visités ainsi que, dans le Sud-Ouest, la Dordogne et l'Aveyron. Le Père Flachère se rend en Haute-Loire, le Père Depierre sillonne la région lyonnaise », Annexes, Suppléments 2-2, « Vocations : prospecter ou convaincre ? », op. cit.

⁴⁶⁹ « Cette invasion paysanne mérite d'être regardée de plus près [...]. En Lorraine, l'industrialisation n'a absolument pas eu d'influence affaiblissante sur le recrutement sacerdotal [...]. En 1891, 36,5 % des nouveaux prêtres sont issus du monde ouvrier [...]. Il est vrai que les campagnes ont été particulièrement fécondes. Ceci est particulièrement vrai pour la première moitié du siècle à Vannes, Rennes, Besançon. Mais il y a des évolutions dans le temps et dans l'espace [...]. De même, l'origine rurale des prêtres ne signifie pas forcément que les parents exercent une profession agricole. En 1856, l'évêque du Mans écrit : " Nos élèves appartiennent tous à des familles d'artisans " [...]. En 1910-1913, sur 63 grands séminaristes dont l'origine géographique est connue, 31 proviennent des campagnes, 13 des villes et 12 des mines. Au point de vue démographique, le monde rural a fait le plein au milieu du siècle, alors que s'annonce la poussée urbaine, il est donc logique que la ville soit mieux représentée », Marcel Launay, *Le bon prêtre, le clergé rural au XIX^e siècle*, op. cit., p. 73-75.

Nous pouvons distinguer trois catégories d'enfants parmi nos recrues du Finistère : les fils d'agriculteurs, les meilleurs, qui aident aux travaux de la ferme pendant leurs vacances. Ce sont les mieux protégés ; pas de loisirs mais beaucoup de fatigue physique très profitable pour le corps et l'esprit. Les fils de famille bourgeoise cultivée et chrétienne à bloc ; les parents sont avertis et surveillent. Les fils de familles humbles ou communes habitant les agglomérations. Ceux-là sont sous la menace d'un danger permanent. Ils deviennent les plus nombreux⁴⁷⁰.

Que savons-nous de l'origine sociale des missionnaires qui enseignèrent à Penang ? Les dossiers biographiques sont généralement assez discrets à ce sujet, mais les indices ne manquent pas. Prenons le cas de Jean-Claude Miche, né le 9 août 1805 à Bruyères, dans les Vosges. Cadet d'une famille bien implantée dans la région, il a de nombreux frères et sœurs parmi lesquels on trouve plusieurs vocations religieuses, mais aussi un soldat, qui mourut au Vietnam alors que Jean-Claude Miche y était évêque. Sa famille compte des cultivateurs et des artisans, notamment des charpentiers, comme son arrière grand-père et son père, ou des tailleurs de pierre, tels son grand-père et son grand-oncle⁴⁷¹. Ce type de configuration sociale – milieu catholique, parents exerçant des métiers modestes, famille nombreuse aux vocations religieuses abondantes, installée de longue date dans une petite ville en région rurale, où le christianisme est fortement enraciné – ressemble à ce que la grande majorité des missionnaires, jusqu'à une époque très récente, a dû connaître. Cet environnement conditionne évidemment leur accès au savoir et leur formation.

b.2 Formation : la semence divine, le séminaire, l'école de l'Asie

Joseph-Michel-Mathurin Laigre-Filliatrais appartenait à une excellente famille de Saint-Denis de Gastines, dans le diocèse actuel de Laval. Il trouva dans les exemples et les belles traditions du foyer domestique les germes de cette piété et de ces vertus qui, dans le cours de sa longue carrière, devaient jeter un si brillant éclat. De bonne heure, il se sentit porté à l'état ecclésiastique ; et même, à la mort de son vénérable père, ses larmes triomphèrent de certains calculs humains par lesquels on se proposait de le retenir dans le monde. Il put donc achever en paix ses études à Précigné (diocèse du Mans) ; et peu après, le diplôme de bachelier-ès-lettres venait récompenser ses laborieux efforts. Mais en même temps que sa jeunesse se développait sous les premières touches de la grâce divine, arrivaient de l'église d'Annam les désolantes nouvelles de la persécution suscitée par le Néron annamite, Minh-Mang, et aussi les beaux récits du martyr de toute une légion d'apôtres et de fidèles. On conçoit que le jeune homme, cachant sous des apparences de tranquillité un caractère énergique et la passion du dévouement, s'éprit à la lecture des Annales, et qu'il y trouva, comme nombre d'autres, l'origine de sa vocation à l'apostolat. Peu à peu, le précieux germe se développa dans un terrain si propice ; et le séjour du grand séminaire où Joseph se distinguait par sa science théologique, ne fit que donner à la semence un plus rapide accroissement. Lorsque arriva le jour des grandes résolutions, le jeune

⁴⁷⁰ P. Joseph Lerestif. Cf. Annexes, Suppléments 2-2 : « Vocations : prospecter ou convaincre », *op. cit.*

⁴⁷¹ Cf. Annexes, Suppléments 2-1, « Jean-Claude Miche (1805-1873), un évêque des Missions Étrangères en Indochine, aux prémices de la colonisation française », *op. cit.*

élu de Dieu, muni de l'assentiment de son évêque, n'écoula « ni la chair, ni le sang » et après de touchants adieux à ses confrères du séminaire, s'en vint droit du Mans à Paris. Fidèle à une tradition chère aux missionnaires manceaux, il ne se rendit aux Missions-Étrangères qu'après un double pèlerinage aux pieds de la très Sainte-Vierge, à Chartres et à Notre-Dame des Victoires. Il avait été ordonné diacre quelques mois auparavant, et était alors âgé de vingt-quatre ans⁴⁷².

Le début de la rubrique nécrologique de Joseph Laigre, publiée dans les *Comptes rendus* en 1885, résume de manière archétypale l'itinéraire qui, au milieu du XIX^e siècle, conduit un jeune homme aux Missions Étrangères. Il naît et s'épanouit dans un milieu religieux ; un foyer pratiquant, fidèle à l'Église, un département, la Sarthe, où la tradition chrétienne est entretenue. Nourrie dans cet environnement, la vocation sacerdotale est précoce. Fils de famille, Joseph Laigre doit résister, à la mort de son père, aux sollicitations de sa famille qui comptait probablement sur lui pour prendre la succession des affaires⁴⁷³. Il tient bon. Le penchant pour les missions vient un peu plus tard, déclenché par la lecture des *Annales* et leurs récits de martyre. Il passe le baccalauréat, fait sa théologie au grand séminaire du Mans, puis entre au séminaire de la rue du Bac. Apparemment, des pressions familiales se firent sentir de nouveau. Sa mère, peut-être, voulut le dissuader de faire le choix des Missions Étrangères, qui les séparerait irrémédiablement. Une fois encore, il résiste. Rien ne peut détourner le jeune homme de sa vocation, « *ni la chair, ni le sang* ». Destiné à l'édification des lecteurs, le texte mêle la réalité pratique et le merveilleux. Cette vocation se développe dans un « *terrain propice* », elle est suggérée par la lecture de la propagande missionnaire. L'observation sociologique est ici plus intuitive que méthodique, mais elle est exacte et significative. Le texte emprunte, notons-le au passage, au lexique de la passion amoureuse : « *Il s'éprit à la lecture des Annales* ». La réalité sociale, pourtant, ne suffit pas à engendrer une vocation. Celle-ci est littéralement fécondée par « *la grâce divine* ». L'auteur du texte file la métaphore : « *Le précieux germe se développa [...] le séjour du Grand séminaire [...] ne fit que donner à la semence un plus rapide accroissement* ». Soulignons le rôle des études au Mans, la « *science théologique* » du jeune séminariste ne s'opposant pas, au contraire, aux effets surnaturels de la grâce. Le jeune homme est comme le fruit d'une « double fécondation » (à l'image du Christ) : celle, terrestre, qu'il doit à ses géniteurs, avec laquelle il lui faut rompre et celle, céleste, qu'il doit à la grâce divine, dont il reconnaît la filiation⁴⁷⁴. Les principales étapes de la formation d'un futur missionnaire sont toutes contenues dans ce texte : le poids du foyer et du milieu dans l'orientation vers le sacerdoce, les lectures de jeunesse, les études secondaires puis l'entrée au séminaire, avant l'option définitive pour les missions. On les retrouve dans la grande majorité des cas. La cellule familiale, tout d'abord. Relais essentiel de la fidélité à l'Église, elle détermine

⁴⁷² **Joseph Laigre, né le 30 avril 1822, fut ordonné par Mgr Affre au mois de juin 1847, partit en mission le 21 juillet 1847, mort le 16 avril 1885. Fut supérieur du Collège général pendant presque vingt ans. Vol. 340 B, p. 179, 1885.**

⁴⁷³ « Les classes dirigeantes ne fournissent pas plus de 20 % du clergé. À Vannes, Rennes, Angers, Besançon, la bourgeoisie, en englobant marchands et négociants, ne dépasse pas 15 %, tandis qu'à Rouen, elle se situe à moins de 10% », M. Launay, *Le bon prêtre*, op. cit., p. 75.

⁴⁷⁴ Dans d'autres textes, la vocation, décrite sous son aspect surnaturel exclusivement, est placée dans une perspective eschatologique, prenant le Christ comme le modèle parfait d'une vie de missionnaire, en un saisissant résumé : « Cet abrégé de la vie de Jésus est aussi l'abrégé de la vie du missionnaire. Comme il ordonna à Jésus de quitter son beau ciel pour venir sur la terre, Dieu appelle le jeune homme, lui montrant la terre lointaine qu'il réserve à son activité et à ses travaux. Le jeune homme obéit, il passe au séminaire, dans le travail et la ferveur les plus riantes années de sa jeunesse, de sa vie [...] », Allocution de Mgr Germain (évêque de Coutances), *Bulletin de l'Œuvre des Partants*, 2 septembre 1891, p. 386-387.

largement le choix de la vie sacerdotale. Un fait nous a paru extrêmement marquant, par sa répétition, dans les récits de vocation des missionnaires : la mère y tient une place cruciale (alors que le père reste invisible), ne serait-ce que parce qu'on attend d'elle, non seulement un appui moral, mais encore son consentement à une séparation longue et quelquefois même définitive, au départ pour de lointains horizons⁴⁷⁵ :

Tout cela, je sais bien, te pèse au cœur [...] Si tôt se séparer. Je t'en supplie, ne répète pas que je suis un homme d'aventures. La vie du missionnaire a-t-elle jamais été une vie d'aventures ? Le Bon Dieu m'appelle à vivre loin de la maison paternelle, que sa Volonté soit faite ! Je sais bien que tu prononceras bravement le Fiat⁴⁷⁶.

C'est avec les mères, parfois, que s'accomplissent les démarches qui mènent vers l'entrée aux Missions Étrangères :

Te rappelles-tu la lettre qu'on griffonna tous deux, rue du Pin, un soir, pour demander mon admission à Mgr de Guébriant, supérieur des Missions Étrangères, aussitôt après le bac ? [...] C'est toi qui obtins de l'évêque d'Angers la permission canonique pour mon départ pour Paris⁴⁷⁷.

C'est à elles, ensuite, que les missionnaires réservent souvent leurs premières impressions, puis le récit de leur vie en mission, en profitant pour rendre hommage à l'éducation qu'elles leur ont dispensée :

Ô, ma chère mère [...] qu'il est difficile de changer ces pauvres idolâtres, d'en faire des hommes et des chrétiens, d'implanter dans leur cœur la croyance et l'amour d'une vie supérieure, de mettre à la place de leurs mœurs et de leurs pratiques dépravées les inspirations de cette religion sainte qui heurte tous leurs penchants et toutes leurs habitudes ! Nous qui sommes nés, qui avons été élevés et instruits depuis notre berceau dans la foi chrétienne, nous la trouvons si vraie, si naturelle que nous ne comprenons pas la révolte contre son doux empire ; ici, il en est autrement⁴⁷⁸.

Mais il peut arriver bien sûr, qu'une mère, au contraire, veuille contrecarrer la vocation de missionnaire affichée par son fils :

Un élève de Lesneven, y faisant d'excellentes études est désireux d'entrer à Beaupréau l'an prochain [...] la maman ne recherche nullement ma protection et est navrée de la décision de son fils au point qu'il faudra m'attendre à des difficultés de sa part [...]⁴⁷⁹.

⁴⁷⁵ « Il nous faut conclure en tout état de cause sur l'importance de la famille dans l'histoire de ce recrutement. Quelles que soient les conditions sociologiques qui président à son évolution, c'est au sein de la famille que tout se décide. Il n'est pas une lettre pastorale ou un texte de circonstance sur le manque de prêtres qui ne fassent appel aux parents en privilégiant d'ailleurs le rôle de la mère, ce qui est de bonne logique à une époque où se manifeste une féminisation certaine de la pratique », Marcel Launay, *op. cit.*, p. 75.

⁴⁷⁶ F. Audiau, *Souvenirs d'Asie*, *op. cit.*, p. 10.

⁴⁷⁷ *Idem*, p. 11.

⁴⁷⁸ Lyon, 1858, t. 30, p. 446-448 : *Missions de la Malaisie, extrait d'une lettre de M. Hab, missionnaire apostolique à sa mère, île de Pinang, 2 février 1858. François Hab, 1829-1890.*

⁴⁷⁹ Père Lerestif, 5 août 1937, DB 54 – 1937 / 19. *Beaupréau est le petit séminaire des MEP.*

Le choix des missions peut même aller jusqu'à provoquer d'âpres objections, contraignant le séminariste à rompre tout lien avec ses proches, ce que l'on fait rarement de gaîté de coeur :

***Je vous remercie beaucoup de votre dernière lettre du 28 février. Vous avez eu précédemment l'occasion de voir que mes bien-aimés parents m'ont tout pardonné, le « crime », j'entends, par lequel je n'ai pas, je crois, offensé Dieu. J'admire donc les pauvres gens et prie le bon Dieu de leur rendre au centuple pour leur pieuse disposition. Vous vous êtes intéressé aussi à m'engager à retenir les larmes si quelque personne chère a réclamé auprès de moi. Merci, mon bon Père Albrand, la consolation est une charité douce et sainte, c'est le baume qui guérit bien des cœurs et les soulage. Mais j'ai tant souffert, j'ai si violemment brisé mes affections les plus énergiques de famille, qu'il me semble que tout est mort pour moi ici bas depuis longtemps, qu'il ne me sert plus qu'à me séparer de moi-même, et que la source de mes larmes est presque tarie*⁴⁸⁰.**

Dans ces familles chrétiennes, souvent nombreuses, une partie des enfants entre dans les ordres, – les filles chez les religieuses, les garçons dans le clergé séculier, régulier –, ou rejoint les missions⁴⁸¹. Dans la famille de Jean-Claude Miche, par exemple, les vocations religieuses proviennent exclusivement de sa famille proche. Son frère Joseph-Victor fut ordonné prêtre. Un autre de ses frères aînés, Jean-Baptiste, donna trois de ses six enfants à l'Église. Son second fils, Jean-Baptiste, né en 1822, fut curé de la Chapelle-aux-Bois (où il mourut en 1883). Deux de ses filles, Marie-Louise-Élisabeth et Julie-Scolastique, nées respectivement en 1826 et 1831, se retirèrent au couvent des religieuses du Saint-Cœur de Marie, à Nancy⁴⁸².

Lorsque les garçons étaient destinés aux études, ils commençaient généralement par le presbytère. Dans les écoles presbytérales s'opérait en quelque sorte un écrémage. Les élèves les plus pauvres, qui ne pouvaient payer leur scolarité au collège le plus proche, – certains étaient même logés sur place pour une pension modique –, recevaient un enseignement gratuit qui les orientait vers la poursuite d'études ecclésiastiques, les préparant à entrer au grand séminaire. Le curé de la paroisse leur enseignait le français et le latin, les initiait à la rhétorique, expliquait les différents auteurs, par exemple à partir des *Études latines* de Lhomond. Jean-Marie Vianney, le curé d'Ars, a fréquenté une telle école, à Écully. Après avoir été, un temps, inquiétées par l'Université impériale (qui voulut, en 1808, les rendre payantes, ce qui en aurait écarté la plupart des élèves), ces écoles furent protégées par une ordonnance du 27 février 1821 qui, exonérant les prêtres et leurs ouailles de toute rétribution, avait confirmé leur gratuité. Cependant, elles disparurent progressivement, au profit des petits séminaires⁴⁸³. Placés dans le droit commun par un décret de 1811, à l'instigation, une fois encore, de l'Université impériale,

⁴⁸⁰ Vol. 339, M. Greiner à M. Albrand, Penang, 9 mai 1861.

⁴⁸¹ « Chez les Michel, agriculteurs à Beaucé (Ille-et-Vilaine), 12 enfants sont nés depuis 1901. Deux sont morts en bas âges. Sur les dix survivants, un seul s'est marié (il a eu dix enfants), les autres sont entrés en religion, 3 filles, 3 garçons frères enseignants et 3 autres missionnaires. Ils avaient commencé le latin au presbytère », G. Cholvy, *op. cit.*, p. 143.

⁴⁸² Le cas de ces dynasties d'ecclésiastiques est bien connu des historiens : « Particulièrement probants sont les exemples de véritables familles sacerdotales, qui offrent plusieurs de leurs fils au sanctuaire. Dans le diocèse de Bourges, sur 200 nouveaux prêtres étudiés, 34 proviennent de 17 familles qui ont donné 2 enfants à l'Église, et 15 de 5 familles offrant chacune trois vocations [...] », Marcel Launay, *Le bon prêtre*, *op. cit.*, p. 75.

⁴⁸³ Cf. Marcel Launay, *op. cit.*, « De l'école presbytérale au petit séminaire », p. 13-32 et *Les séminaires français aux XIXe et XXe siècles*, Paris, Cerf, 2003, p. 25-69.

qui voulait empêcher ces écoles secondaires ecclésiastiques de faire concurrence aux autres établissements scolaires, les petits séminaires bénéficièrent finalement d'une pleine liberté, grâce à la loi Falloux de 1850. D'abord laissés à la discrétion des évêques, la République les soumit à l'autorité des inspecteurs d'Académie (en 1882) ; ceux-ci en furent dessaisis trois ans plus tard, en faveur des préfets, responsables des cultes. À la veille de la loi de Séparation, on comptait au moins deux petits séminaires par diocèse (soit 143 en 1905). Antichambres des grands séminaires, ce furent de véritables pépinières de vocations sacerdotales jusque dans les années 1960, lorsque les lois Debré et Berthoin, proposant des contrats d'association aux écoles religieuses et instituant les Collèges d'Enseignement Général, en précipitèrent partout la fermeture. Nombre de missionnaires des MEP, entre le milieu du XIX^e et le milieu du XX^e siècle, y firent l'essentiel de leur scolarité⁴⁸⁴. Les règlements intérieurs, souvent draconiens, y prédisposaient les élèves à se plier à celui d'un grand séminaire : lever tôt, messe de bonne heure, deux courtes récréations, cadre de vie austère, alimentation frugale voire médiocre, cours et études jusqu'à la tombée du jour, prière le soir, coucher tôt. Les matières enseignées étaient assez variées : instruction religieuse, sciences naturelles, mathématiques, histoire et géographie, langues anciennes. Or, les consignes transmises aux maîtres insistaient souvent sur ce principe : il convenait de ne pas farcir l'esprit des élèves de connaissances inutilement érudites et de se borner à leur montrer ce qui suffirait à la formation d'un bon prêtre⁴⁸⁵. Elles rejoignaient, en cela, l'ancienne tradition pédagogique des Missions Étrangères. Dans les *Monita ad missionarios*, les fondateurs de la Société écrivaient :

Nous n'avons pas l'intention de blâmer ici la science dans l'ouvrier évangélique. L'Église a toujours requis de ses ministres une sérieuse instruction. Mais nous voulons distinguer les connaissances qu'il faut acquérir de celles auxquelles il faut renoncer. Il y a en effet une doctrine sainte et sacrée, donnée par Dieu dans la révélation [...]. Mais il y a aussi une science humaine et sophistiquée, à laquelle manque le solide fondement de la foi [...]. Le missionnaire [...] ne doit avoir qu'un seul but : former à l'humilité et à la docilité, sans souci de former des lettrés et des savants⁴⁸⁶.

Ces vues sur l'éducation ont constamment inspiré l'action des missionnaires, autant pour la formation des nouvelles recrues, au séminaire de la rue du Bac, que pour celle des séminaristes indigènes, dans les missions. Naturellement, les conceptions pédagogiques mises en œuvre à Penang en sont directement tirées. En 1780, Mgr Pottier, par exemple, donnait ce conseil aux directeurs du Collège, alors établi en Thaïlande : « *Il semble que, si nos écoliers ont assez de latin pour entendre facilement les auteurs de théologie et de*

*morale, cela doit suffire*⁴⁸⁷. » Un peu moins d'un siècle plus tard, Claude Tisserand, ancien

⁴⁸⁴ « Vocations : prospecter ou convaincre ? Crise du recrutement et dilemmes de la propagande aux Missions Étrangères de Paris, 1930-1950 », Annexes, Suppléments 2-2. Ce texte étudie précisément la création des deux petits séminaires des MEP, dont celui de Beaupréau.

⁴⁸⁵ « Mais il faut faire en sorte que ces études si multiples et si diverses, soient organisées avec tant de discrétion que l'accessoire ne l'emporte pas sur le principal et que l'esprit des élèves ne soit pas surchargé plutôt que cultivé », Décret du concile provincial de Tours en 1849, cité par M. Launay, *Le bon prêtre*, op. cit.

⁴⁸⁶ *Monita ad missionarios (instructions aux missionnaires), rédigées en 1665 par François Pallu et Pierre Lambert de la Motte, article 5, p. 46-47, AME, Paris, 2000.*

⁴⁸⁷ François Pottier (1726-1792), Conseils sur la conduite du Collège général, donnés par Mgr Pottier aux directeurs du séminaire des M.E., Setchoan, 16 octobre 1780.

supérieur du Collège général, reprenait la même idée : « *Ce sont des prêtres humbles et pieux, attachés avant tout aux sciences ecclésiastiques qu'il faut dans nos missions et non des académiciens* ⁴⁸⁸. » Plus tard, lorsqu'il fut question de faire du Collège une université de théologie, c'est ce même argument qui servit aux détracteurs du projet. La formation dispensée aux missionnaires, ne visant pas à produire une « *caste de savants orgueilleux* », mais d'efficaces ouvriers apostoliques est, par conséquent, relativement sommaire, se limitant à ce qui leur sera utile en mission :

Pendant le séjour des aspirants au séminaire, le supérieur et les directeurs s'appliqueront à bien examiner leur vocation, leur caractère et leurs dispositions ; à les former de plus en plus à une piété solide et aux habitudes de la vie intérieure ; à leur enseigner la théologie et les autres branches de la science ecclésiastique qui conviennent aux missions ⁴⁸⁹.

Certains jeunes missionnaires ont poussé plus loin leurs études : « M. Delpech a soutenu une thèse publique sur toute la théologie dogmatique. Il est maître de plain chant, il connaît aussi la musique et sait un peu toucher de l'orgue ⁴⁹⁰. » Jean l'Hour, qui fut l'un des derniers directeurs français du Collège de Penang, avait pu consacrer plus de temps que la plupart de ses prédécesseurs aux études universitaires (en dehors de la rue du Bac) :

J'ai suivi le cursus de base des Missions Étrangères. En 6^e je suis entré au petit séminaire des Missions Étrangères, à Beaupréau. Puis ce fut Bièvres et la Rue du Bac, où je n'ai passé qu'une année. J'ai étudié à Rome pendant cinq ans, à l'Université grégorienne des pères jésuites, et au séminaire français. Puis je suis allé à l'école biblique de Jérusalem pendant un an ⁴⁹¹.

Les missionnaires de sa génération contribuèrent très largement à l'aggiornamento intellectuel du Collège, au moment du concile de Vatican II. Les aspirants passent un an en moyenne au séminaire de la rue du Bac. La durée des études semble cependant s'allonger pendant la seconde moitié du XIX^e siècle. Vers 1870, les missionnaires restent deux ou trois ans au séminaire avant de partir pour l'Asie, sauf s'ils sont entrés dans la société en étant déjà ordonnés. Ce cas, qui se produit quelquefois, est prévu par le règlement :

Tous les aspirants passeront au moins un an dans le séminaire. S'ils sont déjà prêtres, ils ne s'en prévaudront point pour se croire exempts de l'obligation d'observer le règlement ; au contraire, ils se regarderont comme plus étroitement obligés de donner à leurs confrères l'exemple de la régularité, de l'obéissance et de la piété ⁴⁹².

Adrien Launay, dans son *Histoire de la Société des Missions Étrangères*, décrit en ces termes la formation au séminaire de Paris :

L'enseignement est à peu près semblables à ceux de nos grands séminaires de France, avec cette différence que la formation spirituelle, comme les études

⁴⁸⁸ Vol. 902, P. Tisserand au P. Albrand, 2 mars 1853.

⁴⁸⁹ *Règlement, 1874, chap. V., art. 80, p. 30-31.*

⁴⁹⁰ Il s'agit de Prosper Delpech, 1827-1909, DB 460-5, M. Chamaison, 22 juillet 1841.

⁴⁹¹ *Entretien avec Jean l'Hour, Toulouse, avril 2006, op. cit.*

⁴⁹² *Idem, art 79, p. 30.*

philosophiques et théologiques, sont plus spécialement dirigées vers la pratique du saint ministère dans les missions. La chose est du reste facile à réaliser, puisque les directeurs des deux séminaires sont des missionnaires ayant passé plusieurs années dans les missions ou dans les établissements communs de la Société en Extrême-Orient. Le cours complet des études est de quatre années et comprend la philosophie, la théologie dogmatique et morale, l'Écriture Sainte, le droit canon et la liturgie. La durée des études et du temps de probation est au moins d'une année, pour ceux qui, en entrant, sont déjà prêtres, et de quatre ans pour ceux qui n'ont pas encore commencé leurs études philosophiques ; pour les autres, elle est fixée entre ces deux termes⁴⁹³.

Au début du XX^e siècle, la durée des études s'allonge. Elles atteignent jusqu'à six ans dans de rares cas (ceux d'aspirants mobilisés pendant la Grande Guerre, qui ont dû interrompre leurs études momentanément et les reprendre après la démobilisation). En général, la période des études n'excède pas cinq années⁴⁹⁴ :

Le séminaire possède deux maisons, l'une à côté de Paris, à Bièvres, où les séminaristes font leurs deux premières années d'étude, l'autre, rue du Bac, où ils passent trois années pour terminer leurs études. Ce que je ne ferai pas à Bièvres, je le ferai au séminaire d'Angers ; j'y passerai les deux premières années, plus les 18 mois de service militaire et les trois dernières années, je les ferai à la rue du Bac. À Paris, nuls frais de pension. Les vacances sont d'un mois par an⁴⁹⁵.

Dans leur correspondance, les missionnaires n'évoquent que très rarement les années de formation. Le témoignage de Francis Audiau est donc particulièrement opportun. Il montre à la fois la diversité et la conformité des trajectoires qui menaient aux Missions Étrangères. En 1933, de Pondichéry, il écrivait à sa mère, faisant le bilan de ses études :

À l'école primaire de Saint-Lambert du Lattay, j'ai été bien paresseux, mais j'en suis tout de même sorti avec une bonne mention de certificat d'études primaires. Ce fut ensuite la volonté tenace d'être prêtre, d'apprendre le latin. Le Collège de Combrée où je passais six ans me permit de travailler, de lutter [...] Alors ce fut le baccalauréat, le grand séminaire. Ma vocation missionnaire s'affermisait⁴⁹⁶.

On aura observé l'association automatique du sacerdoce et de l'apprentissage du latin. Le choix de la prêtrise est précoce ; celui des missions vient plus tard. Dans cette vocation sacerdotale, sa mère a joué un rôle déterminant, dont il est pleinement conscient :

Ma mère a voulu la sainteté de sa vie. Elle n'aurait jamais manqué sa messe du matin, malgré ses occupations et préoccupations. Elle m'a certainement appris, par son exemple et sa persévérance, à mieux comprendre la nécessité de

⁴⁹³ A. Launay, *Histoire de la Société des Missions Étrangères, 1894, Chap. IX – 7, « Établissements généraux », p. 539-540.*

⁴⁹⁴ « Durant la Restauration, un minimum de trois ans est acquis pour tous les diocèses. Au milieu du siècle [...] la norme est de cinq ans d'études [...] Si l'on additionne la scolarité moyenne du petit et du grand séminaire pour ceux qui l'ont suivie jusqu'au bout, on constate que la formation du futur prêtre est fort longue comparativement à celle de nombre de français », M. Launay, *Les séminaires français aux XIX^e et XX^e siècles, op. cit., p. 73.*

⁴⁹⁵ Francis Audiau, *op. cit., p. 10.*

⁴⁹⁶ *Idem, p. 10.*

***l'Eucharistie dans nos vies et je lui en suis profondément reconnaissant, puisque elle a ainsi contribué à m'acheminer vers le sacerdoce*⁴⁹⁷.**

Mais ce futur prêtre est aussi un rejeton des institutions républicaines. Il obtient le certificat d'étude, passe le baccalauréat, examens qu'il n'a pas préparés au petit séminaire, mais dans les établissements scolaires des environs ; après quoi, il fait son service militaire. Sa formation religieuse, à proprement parler, ne débute donc qu'au grand séminaire d'Angers, qu'il aura beaucoup de difficulté à quitter pour la rue du Bac, car les évêques tendent alors à retenir pour les besoins du diocèse les postulants qui se font plus rares, dans ces temps de crise des vocations : « *Ce ne fut pas facile d'obtenir la permission de l'évêque d'Angers d'entrer aux Missions Étrangères. Il y eut d'abord un premier refus. Le supérieur du grand*

*séminaire était d'avis que je reste dans le diocèse*⁴⁹⁸. » Dans d'autres cas, la trajectoire menant aux missions est beaucoup plus rectiligne : « *Je suis originaire d'un petit bourg du Finistère. Les Missions Étrangères sont ma famille, depuis l'enfance [...]. Pour moi, la*

*question ne se posait pas : je serai missionnaire*⁴⁹⁹. » Ici, la vocation de missionnaire est décrite comme étant le produit d'une sorte de déterminisme sociologique irrésistible, – un petit bourg du Finistère, un environnement chrétien –, qui ne laisse place à aucun doute. L'agrégation à la Société n'est pas immédiate. Après l'entrée au séminaire, une période probatoire d'un an permet aux directeurs d'observer les recrues, de discerner la valeur de leur vocation : « *Pendant le séjour des aspirants au séminaire, le supérieur et les directeurs s'appliqueront à bien examiner leur vocation, leur caractère et leurs dispositions*⁵⁰⁰. » Si des capacités intellectuelles ordinaires sont requises, ainsi qu'une bonne pratique du latin⁵⁰¹, le règlement insiste sur quelques conditions préalables indispensables, que les directeurs du séminaire veilleront à déceler chez les postulants et dont l'absence constituerait un empêchement à leur admission définitive :

***Ils ne les recevront qu'après avoir pris sur leur compte des informations très exactes ; et si les aspirants reçus par eux ne sont pas encore dans les ordres sacrés, ils ne pourront les promouvoir au sous-diaconat qu'après une épreuve très sérieuse, qui sera d'au moins un an et à la majorité des deux tiers du conseil*⁵⁰².**

Sur quoi portent ces informations ? Essentiellement sur la légitimité de la naissance, la validité et la permanence de l'union des parents, l'existence de « tares » familiales. Le droit

⁴⁹⁷ *Idem*, p. 13.

⁴⁹⁸ *Idem*, p. 11. « Vocations : prospector ou convaincre ? Crise du recrutement et dilemmes de la propagande aux Missions Étrangères de Paris, 1930-1950 », *op. cit.*

⁴⁹⁹ Entretien avec Jean l'Hour, *op. cit.*, Toulouse, avril 2006, *op. cit.*

⁵⁰⁰ *Idem*, art. 80, p. 30.

⁵⁰¹ Au sujet de l'utilisation du latin comme langue d'enseignement, voir l'entretien avec Michel Arro, ancien directeur au Collège de Penang, à Singapour en février 2001, *op. cit.* : « Q. : Utilisait-on dans les séminaires français la même méthode qu'à Penang pour enseigner en latin « langue vivante » ? M.A. : Non, pas du tout. On n'utilisait plus le latin en France. J'ai eu moi-même peut-être en tout et pour tout un ou deux cours en latin lorsque j'étais séminariste à Bièvres, par des professeurs qui étaient des anciens de Rome et y avaient fait leurs études en latin. »

⁵⁰² *Règlement, 1874, chap. V., art. 76, p. 29.*

canon, sur ces questions, était intransigeant⁵⁰³. Mais il ne suffit pas d'être « bien né » et l'on préfère la qualité à la quantité :

Le supérieur et les directeurs considèrent que l'honneur et l'existence même de la Société dépendent des bonnes qualités des missionnaires ; qu'il vaut mieux en avoir peu mais bien choisis, que d'en avoir un grand nombre dont plusieurs seraient faibles, peu zélés ou d'un caractère indocile⁵⁰⁴.

Les deux principales qualités morales exigées des aspirants sont, en effet l'obéissance et l'abnégation :

Une soumission sans réserve pour le Saint-Siège, une docilité entière envers leurs supérieurs, un détachement absolu d'eux-mêmes et de leurs propres vues et une disposition toute apostolique à accepter comme venant de Dieu même la mission et les emplois qui leur seront assignés⁵⁰⁵.

Une partie de l'enseignement reçu au séminaire des missions porte donc sur l'apprentissage et l'approfondissement de ces deux vertus indispensables pour une bonne intégration à la Société : la soumission et l'oubli de soi. Quoique d'un esprit indépendant, la Société des MEP n'oublie pas qu'elle est inféodée à la *Propaganda Fide*. D'autre part, les futurs missionnaires ne sont jamais consultés au sujet de leur affectation : ils n'apprennent leur destination que le jour de la cérémonie du départ, dans la chapelle de la rue du Bac, selon l'antique tradition des Missions Étrangères. Le règlement veille cependant à adoucir et à équilibrer cette discipline :

Si, d'un côté, les missionnaires doivent témoigner toute sorte de respect et d'obéissance à leurs supérieurs, comme étant revêtus de l'autorité de Dieu, et représentant le vicaire de Jésus-Christ ; d'un autre côté, les supérieurs doivent traiter leurs missionnaires en frères avec la plus grande charité, les regarder comme leurs conseillers fidèles et leurs amis naturels, éviter de les choquer, de les rebuter ou contrister sans nécessité [...] et s'efforcer par tous les moyens en leur pouvoir, de leur rendre doux et léger sur ces terres lointaines et souvent inhospitalières, le fardeau du ministère apostolique⁵⁰⁶.

Les études au séminaire de la rue du Bac ne se limitent pas à ces dimensions psychologiques et morales. Les aspirants y reçoivent une formation spirituelle et théologique⁵⁰⁷ : « *Les directeurs s'appliqueront à les former de plus en plus à une piété*

⁵⁰³ Cf. *D.T.C.*, vol. VII, col. 744, 1922. Au point de vue du droit canonique : « C'est la conception qui détermine la qualité de l'enfant. » Les fils nés hors mariage *ex defectu natalium* sont *inhabiles* à recevoir la tonsure et les ordres, à moins qu'ils ne soient légitimés par le mariage de leurs parents postérieurement à leur conception ou s'ils ont prononcé des vœux solennels de religion ; faute de quoi l'évêque ne peut en aucun cas les accueillir dans un séminaire. Mais ils sont à jamais, même en cas de légitimation, écartés des fonctions du haut clergé (pourpre, épiscopat, supériorat). *Idem*, vol XIII, col. 2173, 1937 : « Parmi les empêchements de droit commun, maintenus à titre de droit particulier dans les constitutions de certains instituts, la naissance illégitime. »

⁵⁰⁴ *Règlement, 1874, chap. V., art. 79, p. 30.*

⁵⁰⁵ *Idem, art. 80, p. 31.*

⁵⁰⁶ *Idem, chap. VI, « Des supérieurs des missions », art. 114, p. 43.*

⁵⁰⁷ « Aux XVII^e et XVIII^e siècle, les missionnaires des Missions Étrangères recevaient leur formation philosophique et théologique dans les séminaires fondés alors par les Sulpiciens ou Eudistes, dans les diocèses, ou dans les universités où ils préparaient licences et doctorats de théologie. Ayant opté pour les Missions Étrangères, ils restaient une ou plusieurs années au séminaire des Missions Étrangères pour achever leurs études ou pour une préparation spirituelle à la mission », in Claude Lange, *op. cit.*

*solide et aux habitudes de la vie intérieure ; à leur enseigner la théologie et les autres branches de la science ecclésiastique qui conviennent aux missions*⁵⁰⁸. » Au XIX^e siècle, l'enseignement ecclésiastique fut rénové ; les MEP ne restèrent point à l'écart de ce courant. Mgr Affre, dans sa « *Lettre sur les études ecclésiastiques* » de 1841, insistait sur la nécessité de donner aux clercs, en complément de leurs études théologiques, une instruction élargie aux domaines des sciences profanes, philosophie et histoire notamment ; dans certains séminaires, on enseignait parfois même les mathématiques et les sciences naturelles⁵⁰⁹. Rue du Bac, l'ouverture à d'autres disciplines fut appliquée, mais avec cette réserve cependant, qu'elle devait se cantonner dans ce qui serait utile aux missions⁵¹⁰. Dans l'ensemble, le séminaire des Missions Étrangères ne différait guère des autres séminaires français. Les horaires, le type de piété, les méthodes pédagogiques, y ont été, comme ailleurs, inspirés par le parangon des séminaires : celui de Saint-Sulpice⁵¹¹. Après 1850, l'influence de l'ultramontanisme s'y fait sentir. Le gallicanisme recule et avec lui le poids de l'école française de spiritualité, l'ascendant d'Alphonse de Liguori et de Bérulle diminue, au profit du thomisme et du droit canon⁵¹². Jusqu'en 1840, chaque candidat aux missions devait copier de sa main un cahier de décrets de la *Propaganda Fide*, qu'avait réunis deux missionnaires réfugiés auprès du Saint-Siège, Boiret et Descouvrières, et en faire le commentaire⁵¹³. En 1840, le cahier, qui contenait la fameuse *Instruction* de 1659, fut lithographié ; il devint donc inutile de le recopier⁵¹⁴. Les aspirants devaient également étudier le règlement de la société et découvraient l'histoire des origines des MEP dans un ouvrage de 1803, en deux volumes, intitulé « *Histoire de l'établissement du christianisme dans les Indes orientales.* »

Les programmes, les pratiques de piété, les ouvrages de référence semblent avoir relativement peu évolué entre 1850 et 1950. Dans les années cinquante, l'histoire des missions était toujours étudiée à travers les ouvrages d'Adrien Launay, conçus au siècle

⁵⁰⁸ Règlement, 1874, *op. cit.*, art. 80, p. 30.

⁵⁰⁹ Marcel Launay, Les séminaires français aux XIX^e et XX^e siècles, *op. cit.*, p. 47-89.

⁵¹⁰ « Ainsi l'astronomie et les autres sciences mathématiques, la peinture, les arts mécaniques et autres, tout cela est pour le missionnaire une charge et une entrave plutôt qu'un réel secours. Tout le temps qu'il y consacre est pris sur la prière et les autres fonctions apostoliques. En outre, ils attirent sur le missionnaire une considération et une renommée qui le remplissent de la fumée d'une vaine gloire », *Monita ad missionarios*, article 6, « Des autres moyens humains », p. 48.

⁵¹¹ « Une certaine uniformisation va progressivement se mettre en place, en particulier sous l'influence de Saint-Sulpice, qui propose un cursus largement imité ; une ou deux années de philosophie, quatre années de théologie », Marcel Launay, *Le bon prêtre*, *op. cit.*, p. 38.

⁵¹² Surtout à partir de 1879, lorsque l'encyclique *Aeternae Patris* de Léon XIII reconnaît le thomisme, qui concilie foi et raison, comme base de l'enseignement de la philosophie chrétienne.

⁵¹³ Denis Boiret, 1734-1813. Il quitta la France pour Rome en mai 1792. Jean Descouvrières, 1744-1804, il émigra à Rome avec Boiret. Cf. Joseph Millot (MEP) : *La pensée missiologique de Mgr Luquet*, thèse soutenue en Sorbonne, Paris 1962, cité par Jean Guennou (MEP), *Spiritus*, n° 16, août-septembre 1963, p. 397-400 : « Les cours consistaient essentiellement à commenter ce recueil qui tenait de la théologie missionnaire, de la pastorale et du droit canonique. L'une des pièces maîtresses en était l'Instruction de 1659, que l'on appelle souvent la charte des missions modernes. Enfin, le P. Millot donne de longs extraits du règlement que l'on mettait entre les mains des aspirants dès leur arrivée au séminaire de Paris. Le texte de ce règlement a plusieurs fois varié au cours des siècles. Mais toutes les rédactions, sans exception, rappellent aux futurs ouvriers apostoliques que « *le premier objet de leur mission est de travailler à la formation d'un clergé dans ces pays.* »

⁵¹⁴ Cf. Jean Guennou, « Consultation d'archives à propos de Mgr Luquet », p. 125, *Bulletin de documentation des Missions Étrangères*, mars 1991

précédent⁵¹⁵. Seule concession palpable à la « modernité », la doctrine sociale de l'Église est abordée à l'occasion du cours de théologie morale, de même que les théories socialistes et la doctrine marxiste⁵¹⁶. Il n'est cependant pas question d'entrer ici dans le détail de l'organisation et du contenu des études à la rue du Bac. Les règles et les méthodes en usage au Collège de Penang en sont le fidèle reflet et, à travers leur description, nous reconnaitrons l'empreinte du séminaire des Missions Étrangères. Disons simplement que l'enseignement au séminaire des MEP ne visait nullement à former des théologiens érudits. Les missionnaires, conformément aux instructions romaines, devaient être toutefois en mesure de défendre la doctrine face à ses contradicteurs :

Pour le missionnaire, avant qu'il n'aborde l'apostolat, qu'on le prépare avec soin en dépit de ce qu'on pourrait dire, à savoir que la connaissance de tant de choses n'est pas nécessaire pour annoncer l'Évangile à des nations si éloignées de la civilisation. Car bien qu'il ne puisse pas y avoir de discussion pour savoir ce qui est le plus utile, pour le salut des âmes, de la vertu ou de la science, cependant, si quelqu'un n'est pas muni d'une forte doctrine, il en sentira le déficit pour le fruit de son saint ministère [...] il ne conviendrait certes pas que les messagers de la vérité fussent inférieurs aux ministres de l'erreur⁵¹⁷.

À partir du moment où, dans l'après-guerre, le Collège de Penang chercha à s'élever au rang et au niveau d'une université romaine, les futurs professeurs eurent à parfaire leurs études, ce qu'ils firent hors du séminaire de la rue du Bac :

Si la majorité des nouveaux missionnaires partaient après leur ordination [...] un certain nombre d'entre eux poursuivaient des études spécialisées, souvent pour étoffer le corps enseignant, au Collège général de Penang [...] En ce qui concerne les études bibliques et théologiques, les Pères étaient inscrits dans les universités catholiques, à l'Institut catholique de Paris, à Rome à l'Institut biblique, à l'université grégorienne, à l'École biblique de Jérusalem. Dans le domaine des sciences humaines, ils étudiaient à Paris (Institut catholique, Sorbonne) ou à Lille (Institut catholique, université). Certains missionnaires se spécialisaient dans les sciences : mathématiques, physique, chimie, sciences naturelles, géologie⁵¹⁸.

Y avait-il une spécificité des études au séminaire de la rue du Bac ? Les *Monita ad missionarios* recommandent « l'expérience des lieux » et « l'étude des langues »⁵¹⁹. Nous touchons là aux fondements de la méthode des Missions Étrangères, elle-même inspirée par l'Instruction donnée en 1659 par la *Propaganda Fide*, « à l'usage des vicaires

⁵¹⁵ A. Launay (MEP), Histoire Générale de la Société des Missions Étrangères, Paris, 1894, Histoire des Missions de l'Inde & Histoire de la mission du Siam, 1662-1811 (2 vol.) Paris, 1898, Histoire des prêtres du Tonkin, Paris, 1900, Mémorial de la Société des Missions-Étrangères, Paris, 1916.

⁵¹⁶ Claude Lange, *op. cit.*

⁵¹⁷ Benoît XV, *Maximum Illud*, in DTC, « Missions, Formation des missionnaires », col. 1916 : « Il est bon de se souvenir que le missionnaire aujourd'hui peut rencontrer partout des ministres protestants, sortis des universités d'Europe ou d'Amérique. Tel est également l'enseignement de Pie XI dans sa lettre *Unigenitus Dei*. »

⁵¹⁸ Claude Lange, *Idem*.

⁵¹⁹ *Monita ad missionarios*, chapitre II, *Des dispositions que requiert l'apostolat*, article 4, « Il faut mettre tous ses soins à connaître l'état de sa mission » et article 5 « L'étude des langues est nécessaire aux missionnaires », p. 36-37.

apostoliques », laquelle stipulait notamment que les missionnaires se garderaient de chercher à transplanter la culture européenne en Asie : « *Quoi de plus absurde que de transporter chez les Chinois la France, l'Espagne, l'Italie ou quelque autre pays d'Europe* »⁵²⁰

? » Les *Monita* les incitent plutôt à « *s'appliquer avec le plus grand soin à connaître l'état de toute la mission* », afin, tel un cultivateur, « *de connaître la nature de son terrain, pour être à même de labourer à l'époque convenable et de lui donner une culture appropriée* »⁵²¹. » Il convient de déceler chez les peuples les qualités propres sur lesquelles appuyer l'évangélisation : « *Il s'inquiètera de ce qui peut le plus contribuer à lui attacher les cœurs* ». Tout ceci suppose donc que soient connus « *les mœurs locales et les goûts des populations* », mais également les dispositions des puissants à l'endroit de la nouvelle religion : « *Il s'informera particulièrement des dispositions des princes régnants, soit en faveur de la religion chrétienne, soit contre elle.* » La méthode préconisée ici désigne deux cibles au missionnaire : les populations, dont il gagnera la confiance en respectant les us et coutumes locaux, les puissants, qu'il cherchera à convertir, en escomptant qu'ils

appliqueront ensuite le principe *cujus regio, cujus religio*⁵²². Cette manière de faire implique, inévitablement, que soient connues les langues locales :

La mission de prêcher entraîne avec elle la nécessité d'étudier les langues [...] Même assisté de l'interprète le plus habile, le missionnaire n'aura guère de succès s'il ne possède lui-même la langue du pays [...] Le missionnaire ne se lassera donc pas de s'appliquer à ce travail aussi longtemps que de nécessité [...]. Il doit se faire comprendre non seulement des savants, mais aussi des illettrés⁵²³.

On voit qu'il ne suffit pas d'étudier les langues seulement par goût ou par intérêt pour les civilisations orientales, mais bien afin de rendre la prédication intelligible dans toutes les couches de la société. Aussi, les règlements insistent-ils tous sur cet indispensable apprentissage :

Ils prendront aussi tous les moyens utiles pour s'assurer que les nouveaux missionnaires s'appliquent sérieusement à l'étude des langues indigènes (selon l'esprit du décret de la S. Congrégation du 21 mars 1774). Ils faciliteront en outre aux anciens une étude plus approfondie des mêmes langues⁵²⁴.

En Asie, les missionnaires constatent mieux encore l'utilité de connaissances linguistiques, sans lesquelles les prêtres français seraient isolés et incapables de remplir leur rôle apostolique : « *Il faut de toute nécessité que les maîtres de ce collège sachent les langues des pays de leurs disciples, qu'ils soient au fait des mœurs, des usages, des*

⁵²⁰ Cité par Claude Prudhomme, *Missions chrétiennes et colonisation*, XVI^e-XX^e siècle, *op. cit.*, p. 59.

⁵²¹ *Monita*, Chapitre II, art. 4, *op. cit.*

⁵²² « L'action missionnaire du XIX^e siècle vise en premier lieu à opérer une christianisation "par le haut", à partir de la conversion des élites et des souverains, avec l'espoir d'entraîner à leur suite l'ensemble de la population », in Claude Prudhomme, *Missions chrétiennes et colonisation*, XVI^e -XX^e siècle, *op. cit.*, p. 72. « La "mission par le haut" (Jean Pirotte) n'est pas une garantie de succès ; la monopolisation du christianisme par l'aristocratie ou par une élite va repousser d'autres élites », M. Spindler, « art 56. Méthodes missionnaires », in *Dictionnaire Œcuménique de missiologie*, p. 208, Paris, Cerf, 2001.

⁵²³ *Monita*, Chapitre II, art. 5, *op. cit.*, p. 37-38.

⁵²⁴ *Règlement, 1874, op. cit., chap. VI, « Des supérieurs des missions », art. 119, p. 45.*

abus, des vices, des superstitions, des états d'idolâtrie qui y règnent⁵²⁵ », écrivait Claude Letondal, fondateur du Collège de Penang, aux directeurs de Paris, en 1808. Mais personne ne se cache le caractère ardu et presque surhumain d'une telle entreprise : « En tout ceci, il devra plus attendre de la prière que de son travail⁵²⁶ », affirment les auteurs des *Monita*. Paradoxalement, cette difficulté, presque toujours vaincue, – l'apport des MEP à l'étude des langues orientales est remarquable⁵²⁷ –, a parlé en faveur de la formation d'un clergé indigène apte à se substituer aux européens, premier objectif assigné aux MEP par Rome. L'acquisition des langues orientales demande de tels efforts, qu'elle doit être entamée le plus tôt possible :

Dans votre lettre commune vous parlez du désir exprimé par la mission de Chine que nous envoyions au Collège de Pinang un missionnaire âgé de trente ans et quelques années. Un prêtre de cet âge aurait de grands avantages sous certains rapports ; l'expérience qu'il aurait déjà acquise et la connaissance du saint Ministère le rendrait plus propre pour l'enseignement de la théologie morale qu'un jeune prêtre qui sort du séminaire. Mais aussi à cet âge les missionnaires ont plus de difficultés à apprendre les langues ; et il est essentiel que les missionnaires qui sont au séminaire de Pinang sachent le chinois et convenable qu'ils sachent quelque une des autres langues qu'on parle dans l'île⁵²⁸.

Les règlements y veillent. Celui de 1874 stipule que les supérieurs, « n'admettront point de sujets âgés de plus de 35 ans, à moins qu'ils ne soient doués d'une très heureuse mémoire qui les rende propres à apprendre les langues étrangères et qu'ils ne joignent à une piété éminente une capacité spéciale⁵²⁹. » Quand l'étude des langues commence-t-elle ? Le règlement de 1874 paraît indiquer qu'elle précèdera l'envoi en mission : « Ils veilleront à ce que les jeunes confrères apprennent convenablement les usages et la langue du pays et leur en fourniront tous les moyens avant de les envoyer exercer le saint ministère⁵³⁰. » Or, les aspirants ne connaissent leur destination qu'à l'issue des études au séminaire, après une retraite de quelques jours, au terme de laquelle ils s'engagent par écrit, devant le Saint-

⁵²⁵ M. Letondal, « Mémoire adressé aux directeurs de Paris », 1808, vol. 339.

⁵²⁶ *Monita*, op. cit., p. 38.

⁵²⁷ Voir Moussay G. (MEP), *Missions étrangères et langues orientales : contribution de la Société des Missions Étrangères à la connaissance de 60 langues d'Asie*, archives & bibliothèque asiatique, Paris, 1997.

⁵²⁸ DB 460 – 5, M. Langlois à M. Lolivier, Paris le 3 novembre 1830. Autre exemple : « Seulement, je vous prierai de vous attacher à nous envoyer de jeunes missionnaires ; car quand on a passé longtemps dans les ministères en France, il est assez difficile de se plier aux fonctions du ministère apostolique. De plus, après un certain âge, on n'a plus le même zèle, ni la même facilité pour apprendre les langues [...] », vol. 901, p. 337, M. Boucho à M. Albrand, Pinang, 25 novembre 1843 (reçue le 8 mars 1844). Voir aussi cet autre témoignage : « Quant à moi, je me suis mis à l'étude de l'annamite dès l'instant de mon arrivée. Actuellement je fais librement la classe et j'entends les confessions. J'ai déjà fait le catéchisme en cette langue ; j'espère en quelque temps d'ici de prêcher en annamite. Comme vous savez l'annamite n'est pas facile et c'est un proverbe parmi les missionnaires, que le démon a inventé cette langue pour retarder l'oeuvre du salut chez ce pauvre peuple, plus malheureux que méchant. Quand je fais des fautes en parlant, mes élèves me le pardonnent parce qu'ils savent que je veux leur être utile et que je les aime, et en effet les élèves ont toute mon affection », vol. 339, M. Duclos aux directeurs du séminaire de Paris, 9 novembre 1844.

⁵²⁹ Règlement, 1874, op. cit., Chap. 5, art. 77, p. 29.

⁵³⁰ Règlement, 1874, op. cit., Chap. 6, art. 115, p. 43.

Sacrement et en présence de l'assemblée des directeurs, à rester fidèle à la Société⁵³¹. L'étude de la langue du pays d'affectation ne débute donc réellement qu'une fois les études de théologie achevées et la destination connue, dans le bateau :

Que nos chers confrères qui s'embarquent étudient l'une de ces langues dès le premier jour de leur navigation. Cela leur servira beaucoup plus que les videtur quod de St Thomas ou les Arguments de Malebranche. Nos grosses provisions de livres sont des folies, heureusement que les vers nous débarrassent de ce superflu. Un bon théologien, la bible, dictionnaire anglais et portugais, le concile de Trente et pour les plus fervents l'Imitation de Jésus-Christ, voilà tout ce qu'il faut à un missionnaire dans l'Inde et dans la Chine⁵³².

Ainsi se dessine l'image intellectuelle du missionnaire : pourvu d'un savoir théologique suffisant, mais débarrassé des vaines subtilités, il s'attelle, dès qu'il a quitté la France, à l'étude d'une ou de plusieurs langues, pour se rendre utile à la mission dans laquelle on l'envoie et selon les besoins des vicaires apostoliques. En 1836, Jean-Claude Miche écrit :

Arrivés le 5 décembre sur le navire portugais le César. Nous pensons retourner bientôt à Pinang où nous serons probablement mandés par M. Régereau. Là, nous pourrions plus facilement qu'à Syngapour, apprendre la langue annamite, si nous devons aller en Cochinchine, l'anglais et le malais si nous restons à la disposition de Mgr de Bide⁵³³.

Comment les arrivants procédaient-ils pour l'étude des langues ? D'une part, ils bénéficiaient de l'expérience de leurs aînés. Petit à petit, des outils avaient été forgés, des dictionnaires notamment⁵³⁴. Jean Pupier composa un catéchisme en malais, édité en deux tomes par l'Imprimerie royale, en 1826, après le décès de son auteur⁵³⁵. François Albrand publia en 1834 un dictionnaire latin-malais et un catéchisme malais :

J'ai vu le spécimen de catéchisme malais que vous faites imprimer. Je trouve les caractères trop menus pour des enfants. Surtout, dans ce que vous faites en malais, allez-y tout doucement. Vous avez déjà laissé échapper même dans le

⁵³¹ *Idem*, art 84-85, p. 32.

⁵³² M. Pécot, 20 décembre 1821, vol. 887.

⁵³³ 9 déc. 1836, Singapour, M. Miche à M. Le Grégeois, procureur à Macao. Mgr de Bide est Jean Courvezzy, 1792-1857, Vicaire apostolique de Siam, puis de la presqu'île de Malacca.

⁵³⁴ Voir, à ce sujet Claude Guillot, *op. cit.*, « À propos de François Albrand (1804-1867) et de son dictionnaire malais ; les Missions Étrangères de Paris et la langue malaise au début du XIX^e siècle », *Archipel*, n° 54, pp. 153-172, Paris, 1997 : « Il semble bien que les premiers missionnaires Garnault et Rectenwald n'aient jamais eu de dictionnaires à leur disposition. Garnault eut entre les mains une grammaire du malais et il connaissait l'existence d'un dictionnaire malais-latin-malais publié à Rome. Rien ne prouve pourtant qu'il disposait d'un exemplaire de ce dernier ouvrage. Il est sûr en revanche que Rectenwald ne possédait pas de dictionnaire puisqu'il s'en plaint dans une de ses lettres. Le dictionnaire malais dont parle Garnault est assez facilement identifiable. Il s'agit du Dictionarium malaico-latinum et latino-malaicum, traduction en latin, entreprise par le moine David Haex sur les conseils du Cardinal Barberini [...] Apparemment, Pécot fut le premier, en 1822, à utiliser un dictionnaire, sans doute apporté de France [...]. À cette date existait le dictionnaire malais-anglais de Mardsen publié en 1812. Il semble pourtant bien qu'il faille éliminer ce dernier [...] Il semble donc bien que ce soit le dictionnaire de Haex que Pécot avait apporté avec lui de Paris [...] Le même dictionnaire de Haex est encore utilisé en 1835 et même en 1844 [...]. Les missionnaires utilisaient toujours en 1844 un dictionnaire vieux de plus de 200 ans alors qu'était parue depuis vingt ans la traduction française par C.P. Elout du dictionnaire malais-anglais de Mardsen », Claude Guillot, *op. cit.*, p. 166-167.

⁵³⁵ « *Petit catéchisme* », « Pengadjaran mesehi terpendak ».

credo un mot qui change notre croyance. On dit bien conceptus est de spiritu sancto mais on ne dit pas conçu « avec » le Saint-Esprit⁵³⁶.

Pierre-Étienne Favre devint professeur titulaire à l'École des Langues orientales en avril 1854. Il publia de nombreux travaux (dont le premier dictionnaire malais fiable⁵³⁷), qui lui valurent la croix de chevalier de la Légion d'honneur et le titre d'Officier de l'Instruction publique. Plus tard, Jean Davias-Baudrit, à partir des notes de ses confrères, Louis Hutinet et Paul Crétin⁵³⁸ sur les langues des minorités du Vietnam, conçut trois dictionnaires (français-bahnar-sedang⁵³⁹, bahnar-sedang-français et rhadé-français). Par ailleurs, les nouveaux venus trouvaient, en certains de leurs futurs élèves, des répétiteurs et parfois même des maîtres compétents :

Réellement, je crois qu'on ne pouvait pas mieux faire que de me faire sortir de Pinang puisque je n'y apprenais que le Tehennoi et que cette langue est à peu près inconnue dans toute l'étendue de cette mission. On ne la parle qu'au collège de Pinang et évidemment ce n'était pas là que je devais accomplir ma mission. Cependant ce séjour m'a été très favorable même pour le chinois, pour le rapport des caractères et des tons chinois. J'avais pour maître un élève Tehennoi assez fort et accoutumé déjà à professer cette langue puisqu'il l'avait déjà professée à M. Fabre. En arrivant ici il est vrai que je n'entendais pas un mot du chinois que l'on parle ici mais au moins j'avais une idée du génie de cette langue et il m'a été plus facile de m'y familiariser⁵⁴⁰.

Cette pratique est courante aux Missions Étrangères. F. Audiau y eut recours à son tour, un siècle après son confrère Jean-Baptiste Mauduit, pour étudier le tamoul :

Monseigneur me donna un professeur de tamoul et un professeur d'anglais ; les deux langues indispensables pour faire du ministère dans le sud de l'Inde. Pour le Tamoul, ce fut un Tamoul qui enseignait à l'école Saint-Michel, près de la cathédrale et qui s'appelait Ignassi Gaounder. Suivant l'usage de ce temps-là, il avait la tête rasée, avec seulement une petite touffe de cheveux au sommet de la tête. Homme de grand dévouement et d'inlassable patience, il m'enseignait le tamoul par l'intermédiaire de l'anglais, que je connaissais un peu pour l'avoir appris au collège dans ma jeunesse. Quant à mon professeur d'anglais, ce fut un Anglais authentique d'Angleterre, qui habitait Coimbatore et qui s'appelait M. Hailstone [...] La langue tamoule, langue dravidienne très ancienne et très riche,

⁵³⁶ Vol. 901, p. 493, 19 juillet 1844, M. Bohet à M. Albrand.

⁵³⁷ « Il fallut attendre encore trente ans, jusqu'en 1875, pour voir paraître en France le premier dictionnaire malais de qualité. On doit cette entreprise, comme chacun le sait, à Pierre Favre, professeur à l'École des Langues Orientales mais aussi ancien missionnaire des Missions Étrangères et donc ancien confrère de François Albrand », Claude Guillot, *op. cit.*, p. 172.

⁵³⁸ Louis Hutinet, 1877-1967 ; Paul Crétin, 1892-1978.

⁵³⁹ Les Bahnars, les Rhadé, les Sedangs vivent sur les hauts plateaux de l'ancien Annam. Un aventurier français, Marie-Charles de Mayrena, qui fut un bref moment en relation avec le P. Jean-Baptiste Guerlach, MEP (1852-1912), se proclama roi des Sedangs en 1888, sous le nom de Marie 1er. Ce royaume éphémère disparut un an plus tard. André Malraux consacra un roman, resté inédit, à cet épisode rocambolesque.

⁵⁴⁰ J.-B. Mauduit (1822-1859), vol. 901, p. 671, 1844.

est si difficile que toute une vie n'y suffit pas. Toutefois, au bout d'un an ou deux d'études suivies, on arrive à la parler assez convenablement.⁵⁴¹

Il n'est pas possible d'évaluer le niveau de maîtrise des langues orientales auquel les missionnaires atteignaient. Nous savons toutefois qu'ils avaient à en faire usage quotidiennement. Les directeurs du Collège de Penang devaient enseigner en latin. Mais le niveau de compréhension de leurs élèves, en particulier des plus jeunes, était souvent si faible, qu'il leur fallait aussi donner certains cours dans les langues vernaculaires, en vietnamien et en chinois notamment⁵⁴² :

Quand vous dites qu'il suffit que chacun des directeurs sachent une des langues que l'on parle au Collège, et qu'au bout d'un certain temps tous les élèves doivent parler le latin, vous semblez oublier que c'est à peine si au bout de trois à quatre ans les élèves savent assez de latin pour entendre les explications qu'on leur donne dans cette langue⁵⁴³.

La plupart des directeurs connaissaient l'anglais, indispensable pour entretenir de bonnes relations avec les autorités britanniques et la population coloniale de l'île ainsi que le malais⁵⁴⁴. En 1821, Pierre Pécot, qui vient d'arriver, écrit : « *Il faut savoir l'anglais, cela est indispensable, le malais ensuite. La langue anglaise est maintenant la langue du commerce*

*dans toute l'Inde comme jadis la langue portugaise*⁵⁴⁵. » Mais les autres langues parlées par les élèves devaient être également connues. Jacques Chastan étudia le coréen ; Victor Martin l'annamite, le cambodgien et le chinois ; Hubert Monjean le tamoul. Certains directeurs, enfin, se spécialisaient dans les langues anciennes. Jean L'Hour, destiné à l'enseignement exégétique, avait étudié, en plus des langues modernes, l'hébreu à l'École biblique de Jérusalem : « *J'avais commencé à étudier l'arabe, puisque la Malaisie est un pays musulman, en me disant que cela pourrait être utile pour dialoguer ; mais à mon*

⁵⁴¹ Francis Audiau, *op. cit.* Les langues dravidiennes étaient parlées en Inde avant l'arrivée des Aryens. Elles se sont conservées au sud de l'Inde (Tamoul, Malayalam, etc.)

⁵⁴² « Depuis notre arrivée au Collège de Pinang, M. Martin étudie le Cochinchinois et j'ai pris pour ma part l'étude du Chinois selon l'avis que nous en avait donné M. Langlois, avis qui du reste me paraissait fort sage : cependant il ne paraît pas ainsi à tout le monde. MM. Miche et Duclos s'étant aperçu que j'étudiais le chinois me firent différentes observations : en disant qu'ils ne comprenaient pas comment dans un Collège où le nombre des annamites était beaucoup plus considérable que celui des chinois j'étudiais la langue de ceux-ci. M. Miche prétendit même que c'était faire des passes droits aux annamites qui avaient toujours eu à s'en plaindre. Il écouta mes raisons mais ne voulut pas s'y rendre. Parmi les raisons que je lui donnais, je lui dis que je voulais étudier les deux langues, que je devais étudier celle qui était la clé de l'autre », vol. 339, n° 538, M. Thivet, 17 septembre 1848.

⁵⁴³ Vol 340, M. Thivet à M. Libois, 2 décembre 1848.

⁵⁴⁴ En Malaisie, pays cosmopolite, les Européens eurent d'abord recours au portugais des Indes, dont Claude Guillot (*op. cit.*), écrit qu'il s'agissait de leur *lingua franca*. Or il y avait à Penang, sur la côte ouest, six petites communautés malayophones, que les missionnaires devaient prêcher. M. Rectenwald se mit au malais, « paré d'une véritable dignité grâce à l'utilisation qu'en avait faite par oral et par écrit l'un de leurs grands prédécesseurs, Saint François-Xavier » (Claude Guillot, *op. cit.*, p. 157). Il fit une retraduction en malais des lettres de Saint François-Xavier, aiguillonné par la concurrence des missions protestantes, qui éditèrent des livres religieux en malais. Il écrivit aussi des réfutations de l'islam, religion de la majorité des malais. Pierre Pécot rédigea à son tour, avec l'aide d'un catéchiste, Aloysius Brito, des manuels religieux en malais, qui furent expédiés à Paris afin d'être imprimés. Or, son usage du malais fut contesté, notamment par Rectenwald et l'édition fut différée. Jean-Louis Pupier, à son tour, se mit à l'ouvrage, corrigeant le catéchisme de Pierre Pécot et fit imprimer sur les presses de la mission protestante de Penang son « *Petit catéchisme* » en 1826.

⁵⁴⁵ Pierre Pécot, 20 décembre 1821, vol. 887, p. 719.

arrivée, on m'a vite fait comprendre que ce n'était pas nécessaire⁵⁴⁶ ! » Dans les années cinquante, seul l'anglais était enseigné au séminaire. L'initiation aux langues et aux cultures locales avaient encore lieu après l'envoi en mission, conformément au coutumier et au règlement de 1874, toujours en vigueur⁵⁴⁷ : « *La formation à l'arrivée en mission dure trois ans et comporte l'étude des langues et l'initiation à l'histoire, à la culture et aux religions du pays*⁵⁴⁸. » Il n'y avait donc pas d'enseignement missiologique à proprement parler au séminaire des Missions Étrangères. Tout au plus les professeurs, s'appuyant sur leurs souvenirs, prodiguaient-ils de sages conseils aux aspirants, afin qu'ils puissent s'adapter sans trop de heurt à leur nouvelle vie. Il s'agit, dans ce cas, de faire en sorte, « *dans les enseignements et dans les conversations* », de préparer les jeunes, souvent idéalistes, à cohabiter avec leurs aînés, que l'expérience de la vie en mission a rendus peut-être plus réalistes, moins impatientes. Plus généralement, les professeurs devront lutter contre les préjugés qui retardent l'acclimatation des jeunes à la vie dans les pays d'Asie :

***Examinez bien les aspirants, afin qu'ils soient solides au poste et qu'ils ne se scandalisent pas pour la moindre chose. Pour moi, je connais si bien les nouveaux missionnaires que je fais tout mon possible pour leur donner une bonne idée de ces pays et je me garde bien de leur raconter des choses propres à les décourager*⁵⁴⁹.**

Dans l'entre-deux-guerres, la méthode n'avait guère évolué : le supérieur des Missions Étrangères émaillait toujours la lecture spirituelle hebdomadaire de ses recommandations :

Mes enfants, quand vous serez en mission, ne faites pas comme les missionnaires américains qui donnent le mauvais exemple en faisant venir des boîtes de conserve d'Amérique, au lieu de manger le bon riz chinois comme tout le monde. Le missionnaire doit avoir une âme de pauvre, comme l'apôtre Paul.

Rappelez-vous ses paroles : Scio abundare et esurire...⁵⁵⁰

La situation reste quasi identique dans les années cinquante : « Il n'y avait pas d'enseignement officiel de missiologie et on pouvait même observer qu'il y avait une certaine

méfiance vis-à-vis des missiologues⁵⁵¹. » Le cours de théologie dogmatique fournissait la matière à des comparaisons avec les religions d'Asie ; on commentait les encycliques missionnaires de Pie XI et de Pie XII : « Les aspirants avaient à leur disposition des revues de théologie, de spiritualité comportant des réflexions sur la mission. » Les jeunes s'inspiraient de l'expérience de leurs aînés en lisant les publications de la société, les Annales, les Lettres communes, où l'on décrivait la vie dans les différents pays de mission. Des missionnaires de passage donnaient des conférences, mais aussi des prêtres expulsés de Chine ou du Vietnam par exemple, après 1949 : « Il y avait donc une véritable ouverture aux problèmes des missions grâce au séjour, rue du Bac, des missionnaires de passage ou en congé, et des évêques et des prêtres d'Asie. » Les étudiants, enfin, lisaient le Bulletin de la Société

⁵⁴⁶ Entretien avec Jean L'Hour, *op. cit.* Jean L'Hour a participé à plusieurs traductions de la Bible.

⁵⁴⁷ Renouvelés en 1950, lors de l'Assemblée générale des MEP.

⁵⁴⁸ Constitutions de 1950 et 1974, Claude Lange, La formation au séminaire des Missions Étrangères dans les années 1950, *op. cit.*

⁵⁴⁹ Vol. 901, p. 325, M. Beurel, Singapour, 13 novembre 1843.

⁵⁵⁰ « *Je sais me contenter de ce qu'il y a, mais aussi de rien* », F. Audiau, *op. cit.*, p. 13. Le supérieur général des Missions Étrangères était alors Mgr de Guébriand, premier à porter ce titre.

⁵⁵¹ Claude Lange, *op. cit.*

des Missions Étrangères : « Imprimé à Hong-Kong, il avait un contenu très riche : articles de spiritualité missionnaire, nouvelles des missions, études sur les religions non chrétiennes, sur les coutumes des différentes ethnies, problèmes de l'Église dans les pays communistes⁵⁵² ».

» Les témoignages concordent en ce qui concerne cet aspect de la formation au séminaire des missions :

Lors des études, nous n'avions presque aucune formation missiologique. L'essentiel de notre préparation à la mission, rue du Bac, venait des témoignages des missionnaires de passage, qui nous racontaient des histoires. Nous n'avions pas non plus de formation à la pastorale, ni à la pédagogie. Or, on m'envoyait enseigner à Penang⁵⁵³.

À l'issue des études, les aspirants recevaient, s'ils ne les avaient déjà, les ordres majeurs (sous-diaconat, diaconat, prêtrise). L'ordination sacerdotale était conférée dans la chapelle des Missions Étrangères, soit par l'archevêque de Paris, comme ce fut le cas pour Joseph Laigre, – ordonné par Mgr Affre en juin 1847 –, soit par le supérieur des missions. Francis Audiau, par exemple, fut ordonné par Mgr de Guébriant : « *Après le sous-diaconat et le diaconat, je fus appelé à la prêtrise, et le 29 juin 1932 fut le plus beau jour de ma vie, quand je reçus l'ordination sacerdotale des mains de Mgr de Guébriant.* » Dans l'ensemble, les aspirants étaient ordonnés assez jeunes. Les futurs directeurs du Collège de Penang avaient, en moyenne, entre 22 et 25 ans lors de leur ordination (46 sur 62).

Cela correspond à l'âge moyen de l'ordination en France⁵⁵⁴. Au XIX^e siècle, il semblerait que les jeunes missionnaires fussent ordonnés un peu plus tôt que leurs condisciples des grands séminaires diocésains ; peut-être parce que leurs études de théologie étaient un peu plus rapides, et que leur formation se poursuivait dans les pays de mission. L'âge de l'ordination augmente légèrement au siècle suivant ; il est situé entre 26 et 29 ans. Après la solennité de l'ordination, célébrée dans la chapelle des missions, la période des études est rituellement clôturée par la cérémonie du départ des missionnaires. Les « *partants* », selon la terminologie des Missions Étrangères, auquel le supérieur des missions vient de révéler leur destination, reçoivent l'hommage de leurs familles et de leurs confrères :

L'heure du départ sonne : la volonté ne fléchit pas mais elle combat, la patrie si belle et la famille si bonne, si chaudes les caresses maternelles, si douce l'existence près des frères et des sœurs. La grâce l'emporte et l'apôtre part⁵⁵⁵.

Comme dans les récits de vocation, le jeune clerc mène une lutte ultime contre les liens naturels qui le retiennent : la patrie (on a souvent, par la suite, reproché à la Société des MEP son patriotisme, parce qu'elle ne recrutait que des francophones), la famille en général et la mère en particulier ; notons une fois de plus l'absence du père, tout au moins du père terrestre. Bien sûr, le missionnaire cède à l'appel intérieur qui le presse de renoncer à ses affections humaines. Nous retrouvons là un stéréotype de la sensibilité missionnaire au XIX^e siècle. Parfois, un prélat vient présider la cérémonie, lorsque des jeunes gens de

⁵⁵² Idem.

⁵⁵³ *Jean l'Hour, op. cit.*

⁵⁵⁴ « Les décrets du concile de Trente ayant prévu un âge minimal de 21 ans accomplis pour le sous-diaconat, de 22 ans pour le diaconat, l'âge moyen de la prêtrise, si tout se passe bien, se situe vers 24-25 ans. En 1876, sur les 886 prêtres que compte le diocèse de Nantes, la moyenne d'âge à l'ordination se présente ainsi : moins de 25 ans, 20%, de 25 à 29, 74,7%, de 30 à 34 ans, 4,6%, 35 ans et plus, 0,5% », in M. Launay, *Les séminaires français, op. cit.*, p. 73-74.

⁵⁵⁵ *Allocution de Mgr Germain, Bulletin de l'Œuvre des Partants, 2 septembre 1891, p. 386-387.*

son diocèse sont au nombre des partants. Son discours vante la destinée du missionnaire, évoque la mémoire des anciens missionnaires de son diocèse. Puis, selon la coutume, il leur exprime son respect, par un geste hautement symbolique :

Et alors, devant ceux dont il venait de dire les grandeurs, l'évêque se prosterna, gravement, noblement, avec une piété touchante. Huit fois il s'agenouilla, baisant les pieds des porteurs de la Bonne Nouvelle. À leur tour, les Partants s'agenouillèrent devant lui, demandant sa bénédiction. Il les bénit, puis, comme si cette bénédiction ne suffisait pas à son cœur de pontife et de père, dans un élan de tendresse, il les embrassa⁵⁵⁶.

Cette tradition s'est conservée jusque dans les années cinquante :

À la chapelle, en présence des parents et amis, on chantait le chant du départ⁵⁵⁷ : « *Partez hérauts de la Bonne Nouvelle* », sur la musique de Gounod. ***On s'inclinait devant les partants et on donnait le baiser aux pieds des missionnaires. Il y avait encore une cérémonie à la gare de Lyon***⁵⁵⁸.

Après le trajet en train de nuit jusqu'à Marseille, les partants s'embarquent enfin pour l'Asie. Une courte cérémonie d'adieu se déroule parfois sur les quais :

Le navire s'ébranle, il passe, majestueux, devant nous. Les partants sont à l'arrière. Les chapeaux et les mouchoirs s'agitent. Au même instant, cinquante jeunes gens, du haut de la jetée, entonnent le Chant du Départ des missionnaires. Le spectacle est saisissant ! Mais la brume monte rapidement à l'horizon. À trois cent mètres de nous, le navire s'enfonce dans le brouillard et disparaît à nos regards. Adieu, frères, adieu⁵⁵⁹ !

⁵⁵⁶ *Idem*, p. 388.

⁵⁵⁷ *Chant du départ, sur une musique de Charles Gounod, paroles de Claude Dallet (1829-1878). Ce dernier, missionnaire en Inde, composa les paroles de l'hymne en 1852, ainsi que celles du Cantique pour l'anniversaire de nos martyrs, également mis en musique par Gounod, en 1869. Curieusement, son nom, contrairement à celui de Gounod, ne semble pas être passé à la postérité, même chez ses confrères, qui ne le mentionnent presque jamais. Prix de Rome en 1839, Gounod, de retour de la Villa Médicis (notons qu'il rencontra Lacordaire pendant son séjour à Rome), devint organiste et maître de chapelle des Missions Étrangères, en 1843. Il traverse, trois ans plus tard, une brève crise mystique ; entre au séminaire de Saint-Sulpice, porte la soutane et signe ses lettres Abbé Gounod. Le catalogue de ses œuvres comprend environ deux cents pièces religieuses, oratorios, messes, motets, un requiem, des hymnes et des cantiques, dont le célèbre Ave Maria. Le Chant du départ a été incorporé à la cérémonie du départ à partir de 1852. La musique sacrée de Gounod ne fit pas l'unanimité. Dans *En route*, Huysmans écrit : « Ah ! qui donc se décidera à proscrire cette mystique égrillarde, ces fonts à l'eau de bidet qu'inventa Gounod ? Il devrait y avoir vraiment des pénalités surprenantes pour les maîtres de chapelle qui admettent l'onanisme musical dans les églises », *En route*, Gallimard, Folio classique, 1996, p. 66.*

⁵⁵⁸ *La cérémonie du départ a été représentée sur un tableau de grand format, dans le style « pompier ». Œuvre de Charles-Louis de Frédy de Coubertin (1822-1908), ce tableau, peint vers 1847, montre le moment où les invités viennent, selon la tradition, baiser les pieds des partants. On y voit notamment Gounod, Lacordaire et Pierre, fils du peintre et futur restaurateur des jeux olympiques. Il fut offert aux missions par l'artiste, après son exposition au Salon. Longtemps placé en haut de l'escalier d'honneur du séminaire de la rue du Bac, il a été récemment accroché dans la Chapelle. Claude Lange, op. cit. p. 347. « Les adieux se terminaient avec une cérémonie dans notre chapelle et le chant des adieux : "Partez, hérauts de la bonne Nouvelle", dont la musique fut composée par Gounod », F. Audiau, op. cit., p. 15.*

⁵⁵⁹ *Bulletin de l'Œuvre des Partants, 1893, p. 790.*

Le style de l'époque, sa grandiloquence, ne doivent pas nous faire oublier que le voyage, puis la vie en mission, comportaient des risques avérés. Les taux de morbidité et de mortalité des missionnaires sont relativement élevés, et leur départ n'en était que plus poignant pour les contemporains. À propos des risques encourus pendant la traversée, Jean Meyer écrit : « À certaines époques, on peut estimer que pour faire arriver un missionnaire, il a parfois fallu faire partir trois, quatre missionnaires [...] Au XIX^e siècle, cette mortalité « maritime » recule lentement, mais sûrement⁵⁶⁰. » Dans le bateau, les jeunes ecclésiastiques représenteront l'Église. Le règlement a donc prévu qu'avant le départ, d'ultimes recommandations leur soient faites :

Le supérieur ou l'un de ses assistants fera connaître avec soin aux nouveaux missionnaires les pouvoirs spirituels qui leur sont accordés pour le voyage, et les instruira de la manière d'en user selon les cas qui peuvent se présenter⁵⁶¹.

D'autres conseils leur sont dispensés, sur l'attitude à observer pendant le voyage, afin qu'ils se tiennent « en tout lieu d'une manière édifiante, modeste et conforme à leur vocation ». L'apostolat commence dès l'embarquement. On attend de ces nouveaux prêtres qu'ils se montrent « affables envers tout le monde », patients et discrets, « dans l'exercice même de leurs pratiques de piété. » On leur remet un règlement particulier auquel se conformer pendant toute la durée du voyage⁵⁶². La vie du jeune missionnaire est tissée de règles circonstanciées, de prescriptions adaptées à toutes les situations qui peuvent survenir : la mort d'un confrère en mer, l'hygiène à bord, les relations avec l'équipage et les autres passagers, le mal de mer, les pratiques de dévotion, les effets personnels indispensables etc. La formation se poursuit au-delà des murs du séminaire. Car il reste encore au jeune clerc à faire ses preuves pendant une période probatoire de trois ans, que les supérieurs peuvent décider de prolonger d'un an, selon les cas⁵⁶³. S'il réussit à franchir cette dernière épreuve, le jeune missionnaire sera définitivement admis dans les rangs de la Société.

b.3 Carrières : broussards ou professeurs ?

« Mais alors, quel était votre rêve à tous ? C'était la brousse, les hauts plateaux du Vietnam, le Laos, la Chine, le Tibet. Ce sont des rêves de jeunes bien sûr ! Quand même, celui qu'on envoyait sur les hauts plateaux du Vietnam, ça... il n'allait pas enseigner le latin pendant quarante ans ! Penang, c'était trop intellectuel vis à vis des broussards que l'on avait rêvé d'être. Et pourtant le but⁵⁶⁴ essentiel des Missions Étrangères était la formation du clergé local . »

⁵⁶⁰ Jean Meyer, « Missions et relations maritimes », in Chantal Paisant (dir.), *La mission en textes et images*, Paris, Khartala, 2004, p. 198.

⁵⁶¹ *Règlement, 1874, op. cit., article 85, p. 32.*

⁵⁶² « Pendant leur voyage, les nouveaux missionnaires auront soin de se comporter en tout lieu d'une manière édifiante, modeste et conforme à leur vocation. Ils conserveront entre eux la charité et l'union la plus parfaite et éviteront avec le plus grand soin toute contestation qui pourrait venir à la connaissance des personnes au milieu desquelles ils se trouveront. Affables envers tout le monde, ils s'abstiendront de toute controverse sur des matières religieuses ou politiques. Patients dans leurs indispositions, contents de peu, comme il convient à des hommes apostoliques, ils ne feront de plaintes et de réclamations que pour des causes graves. Dans l'exercice même de leur piété ou de leur ministère, ils prendront garde d'être importuns et indiscrets », *Règlement, 1874, op. cit.*, chap. V, art. 89.

⁵⁶³ *Règlement, 1874, op. cit.*, Chap. 2, « Des personnes et des corps particuliers qui constituent la Société », art. 11-14. p. 9-10.

⁵⁶⁴ *Entretien avec Michel Arro, Singapour, février 2001, op. cit.*

Chaque aspirant apprend du supérieur, quelques jours avant de s'embarquer, la destination qui lui a été assignée, sans qu'il n'ait pu exprimer aucun vœu quant à celle-ci. Mais ses lectures, les témoignages des anciens, n'ont pu manquer de faire naître des prédilections, de nourrir des rêves : « *Faites que les missionnaires qui nous sont envoyés n'aient en vue aucun poste de la mission, cela pourrait les contrister ou même les décourager s'ils étaient envoyés ailleurs* », suggère Jean-Baptiste Boucho, alors curé de la paroisse de l'Assomption de Penang⁵⁶⁵. La règle de la Société des MEP exige une entière soumission

à cette affectation, qui doit être considérée comme « *venant de Dieu même* ⁵⁶⁶ ». » C'est bien ainsi que l'entendent certains des jeunes partants :

Bien cher supérieur et Père. Le bon Dieu m'a fait savoir, hier au soir, ce qu'Il désirait faire de moi. Il m'envoie à Pinang. Quelle chance ! S'Il m'avait permis de choisir moi-même, j'aurais peut-être dans ma jeune inexpérience pris une autre chose ; mais Il ne m'a pas demandé ce que je voulais et Il m'a dit ce qu'Il voulait lui. Tant mieux. Quand le bon Dieu choisit, c'est bon ; et quant Il choisit seul, c'est meilleur. Vous êtes donc désormais mon père. Puis je me remets entre vos mains, et je désire m'y remettre d'une manière totale, afin que vous puissiez me travailler comme une boule de cire et faire de moi un petit professeur, bien humble, bien dévoué à sa mission, qui vive et meure à Pinang. Je pars demain pour les Pyrénées, faire mes adieux à ma famille. Je la recommande à vos prières, cette chère famille ; parce qu'outre le chagrin de voir partir leur fils missionnaire, elle a plusieurs épreuves à supporter⁵⁶⁷.

Ne pas avoir le choix peut, sans doute, aider à accepter son sort ! On observera aussi la survenue d'une figure paternelle, généralement absente lorsque les missionnaires évoquent leur famille ; mais c'est une paternité de type hiérarchique, celle du supérieur, dont l'autorité est d'essence spirituelle. Le règlement de 1874, nous l'avons vu, exigeait des aspirants : « *une docilité entière envers leurs supérieurs, un détachement absolu d'eux-mêmes et de leurs propres vues.* » Telle est bien la disposition d'esprit de ce jeune prêtre : la période de formation au séminaire a manifestement porté ses fruits⁵⁶⁸. Pourtant, la nomination au Collège général de Penang n'emporte pas forcément l'adhésion des nouveaux missionnaires ; car la vie dans cet établissement n'a pas la réputation d'être trépidante, au contraire :

Ah ! Que oui, je me souviens du grave Basile Guérin, fossilisé dans les bureaux de la chancellerie du diocèse de Laval. Il a plus d'une ressemblance avec nous

⁵⁶⁵ Jean-Baptiste Boucho, 1797-1871. En juin 1845, il fut nommé vicaire apostolique de Malacca. Vol. 901, p. 337, M. Boucho à M. Albrand, Pinang, 25 novembre 1843 (reçue le 8 mars 1844).

⁵⁶⁶ *Règlement*, 1874, *op. cit.*, art 80, p. 31.

⁵⁶⁷ *DB 460-6, P. Doumécq au supérieur, Paris, 28 septembre 1891.*

⁵⁶⁸ Autre exemple : « Monsieur le supérieur, je suis bien en retard pour vous annoncer que je suis des vôtres. Voilà bientôt trois semaines que j'ai reçu ma destination pour le Collège de Pulo Pinang [...] Au reste, bien vénéré Père, comme je ne suis qu'un enfant, vous me formerez à votre gré. Je sens que j'aime déjà beaucoup mes élèves du Collège, que je ne leur plaindrai ni mon temps ni mes soins. J'entrevois un peu la grandeur du ministère que le bon Dieu va me confier : il s'agit de former de saints prêtres, des âmes enflammées d'amour et de zèle, oh oui ! l'œuvre mérite bien tous les soins et toute la sollicitude. Comment ai-je été choisi pour un travail si élevé, si au-dessus de tout ce que j'avais rêvé ? *Deus elegit infirma* », *DB 460-5, Léon Lafon à M. Wallays, 23 avril 1888.*

puisque lui aussi est un rond-de-cuir ; mais il doit avoir un embonpoint plus respectable que le nôtre⁵⁶⁹ .

Ensuite, parce que les missionnaires ne sentent pas forcément d'attrait pour l'enseignement, espérant une vie plus aventureuse, plus exposée :

Bien cher et vénéré supérieur, La divine Providence m'ayant assigné notre cher collège de Poulo Pinang pour le théâtre de ma nouvelle mission, je suis heureux d'écrire à votre Révérence pour lui exprimer les sentiments de joie et de bonheur que j'éprouve en pensant au modeste mais solide travail qui doit occuper ma vie entière. Quoique de prime abord la pensée du professorat ne sourie point à ceux qui, dans leur jeunesse, ont rêvé les consolations de la vie apostolique, néanmoins je puis vous assurer bien cher et vénéré supérieur, que maintenant surtout, je suis fort content de la part que le Maître de la Vigne m'a faite, à moi son pauvre et indigne serviteur. Aussitôt arrivé là-bas, je vous promets de me livrer à l'enseignement et à l'étude des langues avec toute l'ardeur dont je suis capable⁵⁷⁰ .

On retrouve exactement les mêmes préventions, un siècle plus tard, contre une existence seulement vouée à l'enseignement, trop repliée sur elle-même :

La plupart des gens étaient catholiques, là-bas [un petit bourg du Finistère] et les non pratiquants étaient montrés du doigt. Or ils m'attiraient. C'était souvent les plus pauvres, ceux qui exerçaient des professions peu considérées, les forgerons, les bistrotiers. J'ai toujours eu envie de rencontrer les non chrétiens. Plus que l'enseignement, c'était bien la vie missionnaire qui m'attirait, par-delà les frontières de ma culture occidentale et des institutions de l'Église⁵⁷¹ .

La critique des petites choses d'un milieu, l'aspiration à déborder le cadre des conventions sociales pour rencontrer les autres cultures est, dans ce cas, à la racine d'une vocation de missionnaire que l'enseignement en latin, dans un séminaire à huis clos, avait peu de chance de satisfaire. Ce témoignage récent peut-il être universalisé ? On ne peut l'affirmer. Cependant, de l'examen de l'ensemble des carrières et des destinées, ressort l'image répétée d'un idéal bien éloigné de ce que l'envoi au Collège général laissait augurer, celui du missionnaire attiré par de périlleux voyages, évangéliste de minorités ethniques isolées :

Q. C'était toujours la même chose, personne n'était volontaire pour venir enseigner au Collège ! M.A. Mais pourquoi ? Quand on était au collège, on y était à vie, et il fallait enseigner en latin, donc quitter le travail missionnaire. Or, on est tous rentrés aux missions étrangères pour faire du travail missionnaire. Q. Et former des futurs prêtres n'est pas un travail de missionnaire ? M.A. Si, mais on disait : « À d'autres ! ». Une fois qu'on y était, ça marchait sans problème. On faisait son trou. On avait tous, du reste, un travail en paroisse. Moi, par exemple, j'allais tous les week-end à la paroisse chinoise pour entendre les confessions, célébrer la messe. Le mercredi, j'allais dans une île où il y avait un camp de lépreux, avec des religieuses. Je m'occupais de JOC, de catéchèse.

⁵⁶⁹ BG 1401, le P. Laumondais, Penang, 9 octobre 1907.

⁵⁷⁰ DB 460-5, M. Séverin Henriot au Père supérieur des Missions Étrangères, Paris, 23 octobre 1880.

⁵⁷¹ Entretien avec Jean L'Hour, op. cit.

Dans la majorité des cas, fidèles à leurs engagements, les directeurs se fixent au Collège général tant qu'on ne leur donne pas une autre affectation pour des raisons de santé, si les conditions ne permettent plus de les y maintenir, pour les besoins d'une autre mission, en raison de dissension entre confrères ou même en cas de faute⁵⁷². Le corps professoral du Collège général était-il stable ? Dix-huit missionnaires y restèrent entre une et cinq années ; vingt et un y ont enseigné de cinq à dix ans, quinze s'y maintinrent entre dix et vingt ans, sept ont dépassé vingt ans, l'un d'entre eux, Edmond Wallays, atteignant presque les quarante ans de présence au Collège. Autrement dit, les deux tiers des directeurs ne sont pas restés plus de dix ans au Collège, ce qui semble contredire l'impression de relative stabilité que l'on a de prime abord. L'examen des raisons des départs du Collège, ou de l'interruption des carrières, permet toutefois d'apporter quelques nuances. Plusieurs missionnaires, souvent jeunes, trouvèrent à Penang un destin tragique. Quatorze d'entre eux n'atteignirent pas l'âge de quarante ans. Les uns sont victimes de la maladie : Pierre-Marie Magdinier, décède à vingt-neuf ans, deux ans après son arrivée à Penang ; Séverin Henriod meurt à trente et un an d'une maladie contractée huit ans plus tôt à Penang ; Jean-Louis Pupier, qui souhaitait se rendre auprès des aborigènes Semangs, dans la jungle de Kedah, meurt prématurément, à vingt-neuf ans. Les autres disparaissent accidentellement : Auguste Thivet s'éteint à vingt-quatre ans, empalé dans une fosse aux tigres ; François Régereau périt dans le naufrage du bateau qui le ramenait de Calcutta, au milieu du Golfe du Bengale ; Jacques Chastan, martyr, est décapité à Saï-nam-hte, près de Séoul, en septembre 1839. D'autres ne firent que passer, promis à une carrière plus flamboyante : c'est le cas, bien sûr, de Jean-Claude Miche. Premier vicaire apostolique du Cambodge, il enseigna un an à Penang, entre 1840 et 1841, non sans talent, – on lui offrit même par la suite le poste de supérieur, qu'il déclina –, avant de repartir pour la Cochinchine, où il fut arrêté et torturé, un an plus tard⁵⁷³. Pierre-Étienne Favre, brillant linguiste, resté trois ans au Collège, participa à une expédition chez les Mantras, aborigènes de la région de Malacca, avant de rentrer en France. Il quitta alors la Société et devint professeur aux Langues Orientales. Prosper Delpech, envoyé à Rome, comme procureur de la Société, fut élu à plusieurs reprises supérieur du séminaire de Paris. Certains furent envoyés ailleurs, pour répondre aux besoins de missions dont ils connaissaient la langue : Eugène Lemmonier fut chargé de la Procure de Hong-Kong ; Paulin Vigroux dirigea le séminaire de Tokyo, Jules Edmond Teurtrie partit pour la Chine : ne supportant plus le Collège général, il avait demandé sa mutation :

Depuis plusieurs années, j'ai toujours aspiré à la vie active dans les missions. Plusieurs fois, surtout depuis trois ou quatre ans, le désir de demander à Paris un autre poste était si fort que j'étais sur le point d'écrire à M. le supérieur. Je ne l'ai pas fait, retenu par la crainte de désobéir à mes supérieurs. Maintenant, mon séjour au collège est impossible. Je n'aime plus ma besogne comme autrefois, je suis ailleurs. Je vous demande donc humblement, Monsieur le supérieur, de me donner l'heureuse nouvelle de mon changement⁵⁷⁴.

Louis Bret et Joseph Wilhelm se rendirent en Corée, le premier y fonda une colonie agricole chrétienne, à Ouen-san. Le cas de Joseph Wilhelm mérite qu'on s'y arrête un instant. Fils d'un instituteur mosellan, qui faisait office d'organiste et de sacristain dans sa paroisse et de greffier de la commune, il entra aux Missions Étrangères en septembre 1881. Ordonné

⁵⁷² Voir *Règlement*, 1874, *op. cit.*, « Des changements de mission et des retours en Europe », Chap. 9, art. 163-179, p. 62 à 68.

⁵⁷³ Voir « Jean-Claude Miche (1805-1873), un évêque des Missions Étrangères en Indochine, aux prémices de la colonisation française », *op. cit.*

⁵⁷⁴ **Vol. 340 B, M. Teurtrie, Penang, 8 juillet 1882.**

deux ans plus tard, il fut affecté au Collège de Penang. Mais il n'y resta que six ans ; au Collège, il fit la rencontre d'élèves coréens et se découvrit une passion pour ce pays et cette culture. En 1888, il partit pour Séoul où il arriva en février 1889. Il vécut en Corée jusqu'en avril 1914. Pendant ces vingt-cinq années, il fonda une école, un couvent, enseigna au séminaire de Séoul. À partir de 1895, on lui confia un district entier, au nord de Séoul (la province de Hoang-hai). Son succès fut tel que l'on parla du « *miracle Wilhelm* » : il fonda huit paroisses où l'on recensait plus de 7 000 chrétiens en 1902. Mais son séjour en Corée s'achèva sur un conflit avec son évêque, Mgr Mutel. L'un de ses paroissiens, Thomas An Jung-Keun, avait assassiné, à Harbin, en Mandchourie, le résident général japonais en Corée, Itoh Hirobumi, lequel préparait l'annexion pure et simple de la Corée (qui était alors un protectorat japonais). Thomas An fut condamné à mort. Aussi, le Père Wilhelm demanda-t-il à Mgr Mutel l'autorisation de le visiter dans sa prison, mais en vain, Mgr Mutel craignant des représailles japonaises contre l'Église. Passant outre l'avis de son évêque, le Père Wilhelm rencontra Thomas An et lui donna les derniers sacrements. Puis il rentra en France, s'établit en Moselle, où il mourut en mai 1938⁵⁷⁵. Ces départs successifs n'étaient pas du goût de tout le monde et certains missionnaires craignaient même pour la réputation du Collège :

Vous avez vu que l'affaire du P. Oudot a marché joliment vite. Je n'ai pas été surpris d'apprendre que tout était fini et que le brave P. Oudot allait rejoindre le P. Wilhelm en Corée. D'après ce que vous m'écrivez, c'était le seul parti à prendre. Mais à un autre point de vue, combien ces fugues du Collège sont regrettables ! Voilà le troisième départ en très peu de temps, sans compter celui du P. Casanave. On va dire de tous côtés, du moins c'est à craindre : ou le collège de Pinang est malsain, ou les choses y vont mal⁵⁷⁶.

Jean Lafon ouvrit un dispensaire à Mandalay, en Birmanie ; Justin Pagès dirigea en 1931 le séminaire régional de Chengdu (Chine) ; André Volle devint curé de la cathédrale de Kuala Lumpur. Bien entendu, les Pères arrivés au Collège après 1950 n'eurent pas la possibilité d'y rester après la nationalisation et poursuivirent donc leur carrière ailleurs, certains quittant la Société, d'autres changeant de pays et de fonction. On dénombre enfin, parmi les directeurs, deux démissionnaires (Auguste Jeannin en 1875 et Félix-Faure en 1981) et un départ pour la vie religieuse cloîtrée⁵⁷⁷ :

⁵⁷⁵ « J'ai aujourd'hui le plaisir de vous annoncer le nouveau directeur de Pinang. Il se nomme Wilhelm, un Lorrain de Metz ; il a comme vous le beau prénom de Joseph. Il est de Spécheray, à côté de Forbach et il a assisté comme témoin oculaire, à la fameuse et triste bataille de Forbach, pendant la guerre de 1870. Je ne vous dis rien de ses qualités physiques et morales ; vous le verrez à l'œuvre. J'ajoute seulement que c'est un musicien ; mais que le P. Gérard se tranquillise, je crois qu'il n'a pas assez de voix pour faire un maître de chant. Avec lui vous aurez tous les renseignements que vous pouvez désirer sur le beau pays qu'il a habité avec nous, sur les mœurs des habitants, sur la célèbre ville de Trente qu'il a visitée. M. Wilhelm partira de Marseille le 1^{er} avril, dimanche de Quasimodo », DB 460-5, M. Chibaudel à M. Laigre, Séminaire St Paul (Tyrol), 25 janvier 1883.

⁵⁷⁶ ***DB 460-5, M. Chibaudel à M. Wallays, Paris, le 30 août 1890. Nommé en 1888 au Collège, Paul Oudot (1865-1913), de santé fragile, ne supportait pas le climat de Penang. Deux ans plus tard, il partait pour la Corée. Joseph Casanave (1860-1938), arrive à Penang en novembre 1885, passe quelques temps au Collège où il enseigne le latin. Sa santé fragile l'oblige à renoncer. Il se rend au sanatorium des MEP (appelé Béthanie), à Hong-Kong. Mais son état de santé empire et il doit finalement regagner la France.***

⁵⁷⁷ « Lorsqu'un missionnaire est tenté de se retirer, la charité demande que son supérieur et ses confrères emploient tous les moyens en leur pouvoir pour l'en dissuader et l'engager à persévérer dans sa vocation », *Règlement*, 1874, *op. cit.*, « De ceux qui cessent de faire partie de la Société », chap. 10, art. 180, p. 69.

Je viens vous faire part de la détermination que j'ai cru devoir prendre, devant Dieu, de me retirer des missions pour me rendre à la Trappe. Vous me pardonneriez si je n'entre pas dans le détail des raisons qui m'ont amené à prendre cette grave résolution, ce serait d'ailleurs trop long et aussi à peu près inutile. Un mot les résumera toutes. J'ai acquis la conviction que je ne suis pas à ma place⁵⁷⁸.

Mais il y eut également de longues carrières presque entièrement consacrées au Collège de Penang. Celles des refondateurs, Claude Letondal et Michel Lolivier. Celles ensuite des supérieurs, tenus en vertu du règlement des MEP à une plus grande constance :

Les supérieurs, plus étroitement liés envers leurs missions que les simples missionnaires, doivent à ceux-ci l'exemple d'une persévérance inébranlable dans leur vocation, et d'une fidélité plus grande aux lois de la résidence⁵⁷⁹.

Il y eut douze supérieurs successifs entre 1808 et 1968. Claude Tisserand le fut pendant vingt ans ; le Père Laigre vingt ans également, sur les quarante passés au Collège. Edmond Wallays assumait cette charge, à son tour, pendant trente ans, puis Justin Pagès durant quatorze années et Marcel Rouhan pendant vingt ans. Celles, enfin, de missionnaires auxquels leur santé imposait une vie rangée, tel Georges Denarié, blessé grièvement en août 14 : mutilé de guerre, il passa quarante ans au Collège général. Comme on le voit, les destinées des missionnaires affectés au Collège de Penang sont assez variées. Cette institution ne fut, pour certains d'entre eux, qu'un refuge temporaire, ou encore un tremplin vers une mission mieux accordée avec leurs appétences ; d'autres y consacrèrent leur existence entière. Cette lettre de Charles Langlois, alors supérieur du séminaire des Missions Étrangères, résume parfaitement bien la question de l'utilité d'une telle carrière :

Si vous considérez que le principal but de notre institution, l'objet que le Saint-Siège a le plus à cœur, est la formation d'un clergé indigène dans la Chine et les pays voisins, vous sentirez facilement que la fonction la plus importante à laquelle puisse être employé un missionnaire qui n'est point chargé du gouvernement de toute une mission est l'éducation des jeunes gens qu'on élève pour l'étude ecclésiastique et qu'on destine au sacerdoce, et que pour y réussir il faut une expérience qui ne s'acquiert que par l'exercice répété un certain nombre d'années ; je sais bien que cette fonction n'est pas celle pour laquelle on a le plus d'attrait et que la plupart des jeunes missionnaires dans l'ardeur de leur zèle préfèrent d'être envoyés à la vigile des chrétientés et d'exercer des fonctions plus actives. Ils travaillent à la vérité d'une manière plus directe et plus immédiate au salut d'un certain nombre d'âmes ; mais que ce nombre est petit en comparaison de celui des âmes au salut desquelles coopère un missionnaire qui pendant un nombre d'années emploie tout son travail, toute son application et ses soins à former des sujets qui, quand ils seront élevés au sacerdoce, feront chacun autant ou plus d'ouvrage qu'ils n'en auront pu faire pendant le même nombre d'années dans les vigiles de chrétienté et l'administration de sacrement,

⁵⁷⁸ Vol. 339, M. Cazès, Pinang, 20 septembre 1865.

⁵⁷⁹ Règlement, 1874, op. cit., chap 9, art. 171, p. 65.

et sauveront chacun autant ou peut-être plus d'âmes qu'il n'en aurait sauvé dans ces fonctions actives⁵⁸⁰.

Une hiérarchie dans l'ordre de l'utilité des missionnaires est ainsi affirmée, qui place, tout de suite après le vicaire apostolique, l'enseignant. Bien conscient du peu de goût des jeunes recrues pour cette fonction, le supérieur des Missions Étrangères en montre avec force la légitimité, – le but premier assigné aux missionnaires n'est-il pas de former un clergé indigène ? –, la qualité, – elle requiert un savoir-faire qui ne s'obtient qu'au terme d'une pratique exigeante –, et la fécondité, si l'on songe que l'œuvre des directeurs sera démultipliée, ultérieurement, par celle de leurs élèves.



[Figure n°7]

II-3. Le spirituel, le corporel, le temporel

a. Liturgie et pratiques de dévotion

« Partout, depuis mon arrivée chez les confrères de Pinang, même charité, même fraternité. J'ai été ému jusqu'aux larmes de la piété avec laquelle on assistait au Saint sacrifice et on récitait les prières⁵⁸¹. »

Pourquoi consacrer un chapitre à la question de la liturgie au Collège général ? Tout d'abord, bien sûr, parce que les aspects qu'elle prit et leur évolution dans le temps proviennent des débats issus de la querelle des rites, témoignent de la romanisation (s'opposant à l'indigénisation des formes de la dévotion) et illustrent les réformes dues au concile de Vatican II. Mais plus encore, parce que de fréquentes pratiques rituelles contribuent, plus encore peut-être que l'étude de la théologie, à façonner les consciences, à cimenter les communautés mais aussi, bien que ce ne soit pas leur but affirmé, à évacuer, ou du moins à différer, d'angoissantes spéculations doctrinales⁵⁸². Or justement, l'éducation par le milieu ambiant est au cœur de cette enquête sur la formation du clergé indigène.

a.1 Les offices au Collège général

a.1-1 L'apprentissage de la liturgie

⁵⁸⁰ Charles Langlois (1767-1851). DB 460 – 5, Paris, M. Langlois à M. Albrand, 7 février 1833.

⁵⁸¹ Vol. 339, M. Cazès, Pinang, 20 septembre 1865.

⁵⁸² Je fais ici notamment référence aux travaux de Jean Delumeau sur la prolifération des rites afin de conjurer les angoisses liées à la pastorale du péché et de la damnation. Jean Delumeau, *La peur en Occident*, Paris, Fayard, 1978.

« On leur apprendra soigneusement toutes les cérémonies et le plain-chant et on les y exercera souvent, notamment les dimanches et les fêtes, où tous les clercs assisteront en surplis à la messe et à vespres . »

583

L'étude de la liturgie occupe une place essentielle dans la formation de futurs clercs auxquels sera un jour confié le soin de célébrer le Saint-sacrifice. Les prescriptions du concile de Trente résonnent encore fortement, – son catéchisme est l'une des bases de la formation au Collège –, et les règlements consacrent tous de nombreux articles à ce sujet. Celui du Collège de Siam fixait deux types d'obligations : les unes portaient sur la pratique individuelle, les autres concernaient l'étude des sacrements et des rites :

18. Ceux qui n'auront que fort peu de temps apprendront seulement à expliquer les principales parties de la messe et particulièrement le canon, comme aussi les formes des sacrements et on les instruira autant qu'il sera nécessaire des cérémonies, du missel, du bréviaire et du rituel. 20. On les occupera à tout ce qui regarde le service de l'Église, tâchant de leur imprimer un très grand respect pour les petites choses qui appartiennent à l'autel⁵⁸⁴.

L'enseignement de la liturgie apparaît assez tôt dans le programme des études. Nous savons, par sa biographie, que Joseph Laigre, chargé de la chapelle à son arrivée en 1848, donnait un cours de liturgie au Collège⁵⁸⁵. Les procès-verbaux du Conseil mentionnent régulièrement l'existence de tels cours :

Organisation des classes ; 3 classes de latin, avec chacune un directeur, une classe d'écriture sainte et un cours de liturgie, qui ont lieu respectivement le dimanche matin de 9 h à 10 h et le dimanche soir de 2 h 30 à 3 h⁵⁸⁶.

Entre les deux guerres, les études de liturgie sont toujours au programme pendant toute la durée des études, soit cinq années :

Programme des études au Collège. Théologie dogmatique et morale, deux ans ; philosophie, un an, rhétorique, un an, grammaire, un an. Cours de sciences, de liturgie, d'écriture sainte et d'histoire ecclésiastique, une fois par semaine et pendant cinq ans.⁵⁸⁷

Ces classes requéraient des manuels pour les élèves :

Les Séminaristes sont venus me faire part de leur désir d'avoir des Missels pour suivre la Messe. Sauf So et Tsia qui sont munis, ils tireraient sans doute un profit considérable à suivre de près la Liturgie dans un Missel au lieu de suivre simplement une méthode pour entendre la Messe comme il en existe dans les manuels de Piété. Et en leur procurant un missel Dessain format 17 cm sur 11 cm, ils seraient munis d'un missel portatif pour leurs futures tournées

⁵⁸³ Avis pour le gouvernement du séminaire de Siam, 1665, Archives de Siam, vol. 129. Chap. III – Avis pour les séminaristes, art. 19.

⁵⁸⁴ Idem.

⁵⁸⁵ « Après une petite retraite, le Père Laigre se met courageusement à l'œuvre. Toutes les différentes charges de la maison, il les a exercées tour à tour : professeur dans les classes de latinité, puis de rhétorique, de philosophie et de théologie ; préposé aussi aux cours secondaires de liturgie, d'Écriture Sainte, de chant, de sciences physiques et mathématiques », vol. 340 B, p. 179, 1885.

⁵⁸⁶ Procès-verbaux, 6 avril 1868.

⁵⁸⁷ Vol. 340, n° 59, M. P., Penang, 3 décembre 1920.

***d'administration. L'ouvrage leur serait donc utile après le séminaire comme pendant. Certaines missions nous faisant acheter à leur compte des missels de ce genre pour chacun de leurs élèves, je me permets d'interroger Votre Excellence à ce sujet et au cas où Elle approuverait la chose nous ferions la commande de 10 missels pour les élèves de la mission*⁵⁸⁸.**

Les commandes se font parfois en grande quantité : « J'adresse ce jour à la St Louis Ind. School Printing Press, une commande de 100 exemplaires des *Elementa Liturgiae* du P. Bousquet⁵⁸⁹. » Enfin, le coutumier de 1939 nous apprend qu'une salle, dite « salle de liturgie », était spécialement destinée à cet enseignement⁵⁹⁰. Les professeurs devaient se doter eux-mêmes d'ouvrages de référence, mis à jour, pour préparer leurs cours. Car la liturgie ne s'improvise pas ; elle obéit au contraire, dans l'Église catholique, à des règles extrêmement strictes, les « rubriques », à des codifications immuables (sauf par une décision de Rome), les « cérémoniaux », faute de quoi les célébrations, les sacrements, pourraient être considérés comme invalides. Grâce à l'inventaire après décès du P. Régereau, mort en 1843, nous connaissons l'état de la bibliothèque du Collège à cette époque. Les ouvrages de liturgie y sont dûment représentés⁵⁹¹. À l'exception de quelques ouvrages en français, le « rituel de Toulon », par exemple, et de traductions latin-vietnamien, la majorité des manuels (rituel, graduel⁵⁹², vespéral, bréviaire) sont en latin et d'obédience romaine (rituale romanum, graduale romanum, etc.). On aurait pu s'attendre à un rituel parisien, par exemple, plutôt que toulonnais ; il n'en est rien. Cette liste reflète-t-elle les préférences d'un missionnaire, M. Régereau en l'occurrence, celles des directeurs du Collège, ou encore la tendance générale de la Société, il est difficile de répondre. Mais leur dépendance étroite vis-à-vis de la très romaine S. Congrégation de Propaganda Fide obligeait certainement les missionnaires français, bien avant que les effets de la centralisation romaine ne commencent à se faire sentir, sous les pontificats de Pie IX et surtout de Léon XIII (1878-1903). Un projet de circulaire sur la « transformation du Collège de Pinang », de 1874, confirme l'orientation du style de liturgie souhaitée au Collège :

Pour ne parler par exemple, que de ce qui regarde les cérémonies de l'Église, dans beaucoup de missions, les circonstances n'ont pas encore permis de donner au culte extérieur cette pompe et ce relief qui parlent si vivement à l'âme en même temps qu'aux yeux du corps, surtout dans des pays où le sens religieux est ordinairement très développé. Le séminaire général offrira sous ce rapport

⁵⁸⁸ DB 460-3, Penang, 27 février 1936.

⁵⁸⁹ 6 août 41, DB 460-4.

⁵⁹⁰ Coutumier de 1939, *op. cit.* : « Un élève est chargé de la salle de liturgie. »

⁵⁹¹ « De sacramentis in genere : de baptismo, confirmatione, de eucharistia, de extrema onctione, de ordine, de fide, spe et caritate, de matrimonio ; Compendium de missa, de conscientia, bê trong, de actibus humanis, bê ngoài ; Praeceptum 5um ne occidas, 6 t., Rituel sur la manière d'administrer les sacrements, Ritus ministrandi sacramenta, Des obligations des ecclésiastiques (par un docteur en théologie), Rituale romanum, Rituel de Toulon, 8 t., Méthodes de plain chant par la Feillée, 2 t., 5 Graduale romanum et 3 Vespéral romain, Bréviaire romain, 12 t., Manuel des cérémonies romain, 2 t., Manuale ordinandorum », Catalogue des livres appartenant à la Cochinchine et des livres légués au Collège de Pinang par M. Regereau, inventaire après décès, 30 mars 1843, CG 005.

⁵⁹² Recueil d'antennes, hymnes, etc. Un graduel est aussi un chant grégorien que l'on interprète, avant la lecture de l'Évangile, pendant la procession vers l'ambon ; d'où son nom qui vient du latin gradus, marche.

***tout ce que l'on peut trouver en France, non seulement dans les paroisses, mais même dans les grands séminaires*⁵⁹³.**

Les professeurs ont dû adapter leurs cours aux évolutions de la liturgie, se tenir informés des nouveaux décrets. En 1886, Herman Metge, regrettant l'absence d'un ouvrage suffisant qui lui permettrait d'assurer son cours, s'est employé à confectionner lui-même un cérémonial, compila des livres faisant autorité, puis sollicita l'avis de ses confrères parisiens :

***Je vous envoie mon cérémonial, un vrai chiffon, s'il en fut. Je compte sur votre science des choses liturgiques pour mettre la dernière main. Pour les règles spéciales, je n'ai fait que traduire le cérémonial de Paris, ajoutant de temps en temps quelques explications. Je n'ai aucune difficulté à conserver la génuflexion avant les ablutions. Ma raison de douter était que presque tous les auteurs que j'ai pu consulter (Hazé, Bouvry, Romsée, de Conny, Levasseur et Talise) ou défendent positivement de la faire ou le défendent négativement, ne la prescrivant pas. Je vais tâcher pendant les prochaines vacances de préparer le Cérémonial pour messe chantée avec deux acolytes, ce qui est très pratique pour nous au Collège et aussi je pense dans les missions. Ne craignez pas de déception ni de jalousie de ma part. Le manque d'un ouvrage liturgique pratique et complet pour les prêtres indigènes avait frappé le P. Wallays et j'avais sur son avis, décidé de faire quelque chose. Mais avant d'accoucher de la chose il me faut au moins cinq ans. Voici mon plan. Comme ici le cours de liturgie dure cinq ans, avec une assez longue classe par semaine, on a le temps de voir tout d'une manière assez complète. J'écris mon cours en m'aidant de certains auteurs. Au bout de cinq ans on recommencera avec d'autres auteurs, corrigeant, augmentant, diminuant selon l'opportunité, de manière à inculquer non seulement quelques règles, mais le vrai esprit de l'Église*⁵⁹⁴.**

Le projet du P. Metge a une spécificité qu'il importe de souligner : il veut rédiger un ouvrage à l'intention des prêtres indigènes. Observons qu'ici les références sont toutes françaises et que le modèle suivi est le « *cérémonial de Paris* », probablement, en fait, celui en vigueur rue du Bac (ce qui n'implique donc pas qu'il ne se conformât point aux usages romains). La lettre qui suit met d'ailleurs fin à toute conjecture à ce propos :

***Voici maintenant une idée qui s'est un beau jour éclos dans mon cerveau malade : vous avez à Nazareth une superbe imprimerie, vous avez des confrères savants, des écrivains ; pourquoi ne feriez-vous pas paraître une publication mensuelle ou bi mensuelle, en latin, spécialement destinée aux prêtres indigènes et pas du tout inutile aux missionnaires européens. Ce serait, une chronique de Rome, ou une chronique religieuse générale, faisant connaître et aimer Rome et toute la hiérarchie ecclésiastique aux prêtres indigènes [...]*⁵⁹⁵.**

À cette date (1887), les missions sont désormais pleinement assujetties à la S. Congrégation de *Propaganda Fide* (dont le siège est piazza di Spagna, à Rome). L'une des conséquences de la centralisation romaine est l'accroissement du contrôle des

⁵⁹³ *Projet de circulaire sur la transformation du Collège de Pinang, le Conseil de Paris aux Directeurs du Collège de Pulo-Pinang, Paris le 23 février 1874, Paris, DB 460-4 (cette circulaire ne fut jamais envoyée).*

⁵⁹⁴ *BG 1401, P. Metge, Penang, 20 décembre 1886. Herman Metge (1858-1892).*

⁵⁹⁵ *BG 1401, le P. Metge, Penang, 13 juin 1887.*

établissements missionnaires en Asie. En juin 1877, la *Propaganda Fide* avait édité une lettre encyclique, détaillant les soixante-trois questions auxquels les vicaires apostoliques auraient désormais à répondre⁵⁹⁶. À défaut de pouvoir exiger de fréquentes visites *ad limina*⁵⁹⁷

, à cause de l'éloignement géographique et de la longueur des voyages, la *Propaganda Fide* adressa aux vicaires et aux délégués apostoliques des questionnaires, les interrogeant sur l'administration, les finances, les œuvres, l'exercice du culte et la liturgie, afin d'unifier et de rationaliser les usages dans l'Église entière⁵⁹⁸. Déjà, en 1870, Mgr Boucho⁵⁹⁹ avait eu à répondre à dix questions, parmi lesquelles : « 3° Du clergé, spécialement du clergé indigène – Des séminaires, des études qu'on y fait, des livres classiques ? 9° De l'administration des sacrements et spécialement du mariage ? » À la neuvième question, portant sur l'administration des sacrements, le prélat avait répondu : « Les sacrements sont administrés suivant le rituel romain. Quant au mariage, on suit la direction du concile de Trente avec publication de bans⁶⁰⁰. » Le vicariat apostolique de la Péninsule malaise (rappelons que le diocèse de Malacca avait été réactivé, puis confié par Léon XIII à Mgr Gasnier en 1888), n'échappait évidemment pas à la romanisation et moins encore le Collège de Penang, qui comptait alors une centaine d'élèves :

M. le professeur de liturgie demande au Conseil de procurer aux élèves qui suivent son cours et qui n'ont entre les mains aucun auteur, un livre qu'on fera éditer par l'imprimerie de Nazareth, contenant le texte des Rubriques, Missel et Rituel des décrets de la Sacrée Congrégation des Rites. La proposition est acceptée⁶⁰¹.

Un an après la rédaction de cette lettre, en 1893, la *Propaganda Fide* publiait le premier tome des *Collectanea*, recueil de décrets rassemblés à l'origine par les Pères des Missions Étrangères, « arsenal de mesures destinées à régler tous les aspects de la vie ecclésiastique au profit d'une société chrétienne censée obéir partout aux mêmes impératifs non seulement doctrinaux, mais aussi disciplinaires ou liturgiques⁶⁰². » Ainsi, en matière de liturgie, le « style romain » triomphait, et pour longtemps : « Quant à la célébration des dimanches et jours fériés, tout se fait autant que possible en parfaite conformité avec la liturgie romaine⁶⁰³. »

a.1-2 Vivre la liturgie

⁵⁹⁶ Cf. Claude Prudhomme, *Centralité romaine et frontières missionnaires*, MEFIRIM, t. 109-1997-2, p. 490-491.

⁵⁹⁷ Visite à Rome au cours de laquelle un évêque vient officiellement rendre des comptes au Saint-Siège.

⁵⁹⁸ « Il se dégage de l'ensemble un évident effort de rationalisation et d'uniformisation des pratiques en référence explicite au concile de Trente », in Claude Prudhomme, *op. cit.* p. 491.

⁵⁹⁹ Mgr Jean-Baptiste Boucho est, depuis 1845, évêque d'Atalie et vicaire apostolique de Malacca. Il meurt un an plus tard, en 1871.

⁶⁰⁰ Vol. 904, p. 606, Mgr Boucho, Pinang, 2 mai 1870.

⁶⁰¹ **Procès-verbaux, 22 novembre 1892.**

⁶⁰² Claude Prudhomme, *Centralité romaine et frontières missionnaires*, *op. cit.*, p. 493.

⁶⁰³ « État des enseignements au Collège général de Penang », 1870, *op. cit.*

« Le Conseil notifie définitivement la suppression complète et totale de la chapelle Annamite à laquelle succèdera une petite chapelle latine⁶⁰⁴. » « La liturgie était en latin, sans nulle trace des cultures locales⁶⁰⁵. »

Un siècle sépare ces deux déclarations. Lorsque le Conseil de Paris prend la décision de supprimer la « *chapelle annamite* », nous sommes sous le pontificat de Pie IX, l'ultramontanisme gagne du terrain. La « *chapelle annamite* » était une classe de spiritualité : elle se tenait en langue vernaculaire, de même qu'au Collège, on tolérait encore certains us et coutumes nationaux. L'avènement du P. Laigre au supérieurat, le 15 juillet 1869, coïncide avec la romanisation des pratiques au Collège général, laquelle se maintint jusqu'à Vatican II :

Avant le concile, la liturgie était en latin, très classique. On chantait le grégorien. La dernière homélie en latin a dû être prononcée vers 1963. Le dimanche, il y avait le matin, à six heures et demie, la messe de communauté avec la communion, et à dix heures il y avait la messe chantée sans communion ; et l'après midi vêpres et salut du Saint-Sacrement. Dans les années 62-63, on portait encore la barrette⁶⁰⁶.

Cette romanisation de la liturgie tire ses racines de la Querelle des rites, au cours de laquelle s'opposèrent, entre 1629 et 1742, non sans virulence, jésuites, vicaires apostoliques et missionnaires, jansénistes, franciscains et dominicains, et qui aboutit à l'interdiction par Benoît XV de « l'adaptation » qu'avait prônée Matteo Ricci en Chine, au début du XVII^e siècle. Les missionnaires de la Compagnie de Jésus pensaient que le meilleur moyen de christianiser les civilisations d'Orient, était d'accueillir et de reconnaître leur génie propre, puis de les transfigurer par le baptême. Poussée assez loin, cette méthode suscita de vives réserves (autant pour des raisons théologiques, qu'à cause de querelles de préséance entre religieux de différents ordres) : on lui reprocha ses ambiguïtés, l'entretien d'une confusion entre coutumes civiles (culte de l'Empereur), coutumes religieuses et culte des ancêtres. Après un siècle de polémiques, Benoît XV trancha : en 1742, il confirma, par la constitution *Ex quo singulari*, la décision prise en 1704 par Clément XI, qui condamnait l'adaptation des rites chrétiens aux coutumes chinoises. Cette décision, lourde de conséquences, rendit la situation des missionnaires plus qu'inconfortable et créait un encombrant paradoxe, si l'on songe aux fameuses *Instructions du Saint-Siège aux vicaires apostoliques*, de 1659 :

Ne mettez aucun zèle, n'avancez aucun argument pour convaincre ces peuples de changer leurs rites, leurs coutumes et leurs mœurs, à moins qu'elles ne soient évidemment contraires à la religion et à la morale. Quoi de plus absurde que de transporter chez les Chinois la France, l'Espagne, l'Italie ou quelque autre pays d'Europe. N'introduisez pas chez eux nos pays, mais la foi, cette foi qui ne repousse ni ne blesse les rites et les usages d'aucun peuple, pourvu qu'ils ne soient pas détestables, mais bien au contraire veut qu'on les garde et qu'on les protège⁶⁰⁷.

⁶⁰⁴ Procès-verbaux, 19 août 1869.

⁶⁰⁵ Entretien avec Jean L'Hour (Toulouse, avril 2006), à propos de son arrivée à Penang en juillet 1961.

⁶⁰⁶ Entretien avec Michel Arro (Singapour, février 2001), arrivé au Collège en août 1960.

⁶⁰⁷ *Instructions aux vicaires apostoliques des royaumes du Tonkin et de la Cochinchine*, 1659, « Le respect des usages du pays », art. 12, p. 54, rééd. AMEP, Paris, 2008.

Dans les *Monita* de 1665, François Pallu recommandait, quant à lui, aux missionnaires : « d'étudier le caractère des peuples chez lesquels il doit jeter et faire germer la semence de l'Évangile⁶⁰⁸. » La seconde étape de la romanisation fut franchie à la fin du XIX^e siècle, sous Léon XIII, lorsque la *Propaganda Fide* fut érigée au rang de dicastère, c'est-à-dire de subdivision de la Curie romaine. Son secrétaire plaidait pour que la S. Congrégation pût examiner elle-même les questions dogmatiques concernant les missions. Elle était mieux placée que quiconque pour ce faire, étant en étroite relation avec les missionnaires, hommes de terrain. En casuiste, elle aurait pu, au besoin, assouplir la règle universelle en tenant compte des situations locales. Mais le Saint-Office s'y opposa catégoriquement, en vertu de son droit exclusif et inaliénable de connaître des affaires de doctrine : « Une fois de plus, le déploiement de la Réforme tridentine avait triomphé au détriment de l'exploration de voies nouvelles⁶⁰⁹. » Pour toutes ces raisons, la liturgie à Penang ne présente, au long du XIX^e siècle et jusqu'au tricentenaire du Collège, aucune singularité, ne se distingue pas de ce que l'on pouvait observer dans un séminaire français à la même époque. Elle fut même, au dire de certains témoins, plus longtemps conservatrice, puisque le Collège était à l'écart du vent de modernisation (l'abandon du latin comme langue d'enseignement, par exemple), qui souffla dans les séminaires français au lendemain de la Seconde Guerre mondiale. Il suffit de consulter les coutumiers pour se représenter ce que furent les offices au Collège général. Celui de 1849, par exemple, fournit une description des cérémonies du Carême, du mercredi des Cendres au jour de Pâques :

21 février. Jour des Cendres. Après la Méditation on a fait la bénédiction des Cendres, puis la distribution suivie de la messe chantée sur le ton ferial. Déjeuner à 7 h ½. 18 mars. Comme cette année la fête de Saint-Joseph arriva le lundi, les exercices du soir (veille) furent comme la veille de Noël jusqu'au souper c.a.d. récréation après dîner jusqu'à 2 h ½ puis étude et confessions ; à 3 h Vêpres sans interrompre les confessions puis études jusqu'à 9 h ½ ; enfin récréation jusqu'au souper 6 h ½. La Compassion : 30 mars. Il n'y a pas eu d'office chanté ; seulement au lieu de l'inviolata après la messe de communauté

⁶⁰⁸ *Monita ad missionarios*, François Pallu, 1665, « Il faut mettre tous ses soins à connaître l'état de la mission », art. 4, p. 36, rééd. AMEP, Paris, 2000.

⁶⁰⁹ Claude Prudhomme, *op. cit.*, p. 493. « D'autre part, au sein du gouvernement de l'Église, l'emprise des instances de contrôle doctrinal s'accroît, amenant la Propagande à consulter de plus en plus systématiquement le Saint-Office. La frontière entre discipline et doctrine s'est déplacée au point que la seconde tend à absorber la première. L'hypertrophie indéfinie du droit canon risquait d'entraîner une paralysie progressive du système. Mais les rapports missionnaires rappellent à la Propagande que les contraintes locales imposent des aménagements : « Dans nos pays de missions si éloignés de Rome, où nous avons à traiter tour à tour avec des catholiques, des gentils, des protestants, des musulmans, il est souvent moralement impossible ou difficile de suivre les règles canoniques. Je supplie donc votre Éminence de m'accorder ou de m'obtenir la dispense de recourir au St Siège pour une foule de cas où il me paraît bon d'agir promptement. » (ACPF N.S. 242 (1902) f.915, Mgr Bottero). Or la force (apparente) du droit canon est de faire place à ces cas particuliers sans changer la législation, de tolérer des exceptions provisoires sans mettre en cause le système[...] Rome utilisera la remise des facultés et des dispenses pour laisser aux missionnaires une marge de manœuvre à géométrie variable. Il reste cependant à déterminer combien de temps la législation pourra s'imposer sans multiplier les dispenses, tolérer des exceptions au point de vider la loi de toute signification. La vie des missions érode le mythe de la codification uniforme [...] L'écart qui se creuse entre les protagonistes risque de rendre le dialogue impossible à terme et d'ancrer chez les missionnaires la conviction de n'être pas compris des lointains bureaux romains », Claude Prudhomme, *Stratégies missionnaires du Saint-Siège sous Léon XIII (1878-1903), centralisation romaine et défis culturels*, chapitre 11, "Modèles ecclésiaux et action missionnaire ; bâtir et former un clergé indigène", p. 345-350.

*on a chanté quelques strophes du Stabat avec l'oraison de la fête*⁶¹⁰. **Dimanche des Rameaux** : La bénédiction de l'eau s'est faite sur la fin de l'oraison et aussitôt que les élèves furent tous rendus à la chapelle on commença l'aspersion ; ensuite eut lieu la bénédiction, la distribution des rameaux avec diacre et sous diacre puis la procession autour de la chapelle à l'extérieur. Enfin, la messe solennelle avec le chant de la passion. À 8 h $\frac{1}{4}$ tout étant terminé, le déjeuner eut lieu vers 8 h $\frac{1}{2}$. À 9 h $\frac{1}{2}$ étude jusqu'à 10 h, le reste comme de coutume. **Mercredi Saint** : Jusqu'à 3 h après midi comme de coutume. À 3 h on commence l'office qui eut lieu à la même heure les 2 jours suivants ; on a chanté Nocturnes et Laudes. Récréation jusqu'à 6 h $\frac{1}{2}$, chapelet. **Jeudi Saint** : La Messe comme le dimanche après l'oraison, puis procession pour accompagner le Saint-Sacrement au reposoir. À 7 h $\frac{1}{4}$ déjeuner ; de 9 h à 10 h étude ; à 10 h Chemin de Croix puis récréation jusqu'à l'examen ; de 2 h à 2 h $\frac{3}{4}$ étude ; $\frac{1}{4}$ h récréation ; à 3 h Office ; à 5 h travail manuel jusqu'à 5 h $\frac{3}{4}$; à 6 h, Chant du Stabat Mater et bénédiction, puis chapelet. **Vendredi Saint** : L'office du matin avec diacre et sous diacre et le chant de la Passion immédiatement après l'oraison. Ensuite déjeuner, récréation et le reste jusqu'après dîner comme le jeudi. Le soir tout comme le jeudi. **Samedi Saint** : Immédiatement après l'oraison, bénédiction du feu nouveau au vestibule de la chapelle ; de retour au chœur chant de l'Exultet puis des Prophéties, Litanies et enfin Messe Solennelle. On est sorti de la chapelle à 8 h $\frac{1}{2}$. 9h moins $\frac{1}{4}$ déjeuner. 9h $\frac{1}{2}$ étude jusqu'à 11 h puis récréation jusqu'à l'examen, suivi du chant du Regina caeli. Le soir étude de 2 h à 4 h ; récréation d'une demi-heure puis chant des Complies ; reste comme de coutume⁶¹¹. **Jour de Pâques** : Les exercices devaient se faire comme aux jours solennels : mais un accident n'ayant pas permis d'avoir la grand messe à 9 h, on a chanté en plus le nocturne des Matines. Pendant la semaine de Pâques, au lieu de l'Inviolata, après la messe on a chanté la prose *Victima P.* etc. après, le verset *Haec dies* etc. et l'oraison du jour⁶¹².

Rien ne différencie, on le voit, la liturgie de ce séminaire de Malaisie, de celle d'un séminaire ou d'un couvent français. Les rituels et la tradition sont parfaitement respectés ; distribution des cendres, aspersion et bénédiction des rameaux, office des ténèbres, chemin de croix,

⁶¹⁰ *Inviolata, integra et casta es Maria. Inviolée, intègre et chaste est Marie. Se chante en l'honneur de la Vierge. Stabat Mater Dolorosa. Sa mère, souffrant, restait debout. C'est une « séquence » qui se chante en particulier aux fêtes des sept douleurs de la Vierge, en septembre. Dans la terminologie du chant grégorien, une séquence est un chant qui prolonge le verset de l'Alléluia.*

⁶¹¹ *Exultet orbis gaudiis. L'univers exulte et se réjouit. Hymne chanté à l'occasion de la fête d'un saint. Regina caeli, laetare, alleluia. Reine des cieux réjouis-toi, alléluia. Antienne à la Vierge. Une antienne est un air chanté avant et après un psaume.*

⁶¹² *Victima Paschali laudes, immolent christiani. À la victime pascale, chrétiens offrons nos louanges. C'est l'admirable séquence médiévale (ou prose) du jour de Pâques, qui n'est chantée qu'une seule fois dans l'année. Haec dies quam fecit dominus, exultemus et laetemur in ea. Voici le jour que fit le seigneur. Exultons et réjouissons nous en lui. Il s'agit d'un graduel (l'un des sommets esthétique du chant grégorien), attaché à la célébration de Pâques. Il se chante juste avant la lecture de l'Évangile de la résurrection.*

vigile pascale, bénédiction du feu, enfin matines de Pâques, puis messe solennelle. Les journées des élèves, qui commencent fort tôt, se déroulent selon la succession des heures du bréviaire (matines, laudes, messe, vêpres, complies). Elles sont très chargées : l'étude, le travail manuel, occupent le temps laissé libre par de longs offices, les confessions et la récitation du chapelet. Seuls les repas et quelques récréations apportent un peu de détente. Les coutumiers dépeignent par le menu les différentes cérémonies de l'année liturgique, nous aidant à les imaginer :

Le jeudi, veille de la Purification on a eu promenade le matin comme le samedi précédent. Vendredi jour de la Purification on a fait, avant la grand messe la bénédiction et la distribution des cierges ; puis la procession autour de la grande chapelle⁶¹³.

Comme en France, avant les célébrations de la Fête-Dieu, les élèves confectionnent des reposoirs, décorent la route qu'empruntera la procession du Saint-Sacrement. Seuls les matériaux utilisés pour le décor (feuilles de coco, arbres à amadou), donnent à ces préparatifs une couleur orientale :

1871. Veille de la fête Dieu. Travail manuel le matin de 8h à 9h. Tous les élèves du jardin, de l'infirmerie, de la reliure etc., ont travaillé à préparer la route et les reposoirs pour la fête-Dieu, 150 feuilles de coco, 100 arbres à amadou.

Si pratiquement aucune place n'est laissée aux coutumes ou aux cultures locales, l'influence de Rome, au contraire, est sans cesse palpable. Dès 1874, soit quatre ans avant l'avènement de Léon XIII, le règlement de la Société imposait déjà aux missionnaires de suivre, « *en tout et uniquement, autant que les circonstances le permettent, les lois, les rites,*

les cérémonies et la discipline de notre sainte mère l'Église Catholique Romaine ⁶¹⁴. » Les cérémonies se déroulent selon l'ordre prescrit par le rituel pontifical :

Avril 1870, 13. Jeudi Saint. Mgr Boucho est arrivé vers 6 h moins 10. Sa grandeur a fait les saintes huiles ; la cérémonie a duré jusqu'à 8 h ¼ . Messe basse, Mgr ne pouvant chanter. Diacre et Sous Diacre habillés comme aux messes solennelles. Mgr a donné la sainte Communion aux prêtres. Les élèves l'ont reçue de la main du supérieur qui a aussi transporté le Saint- Sacrement après la messe à l'endroit préparé ad hoc processionnellement avec les cérémonies ordinaires. Durant la cérémonie des saintes huiles, on a chanté O Redemptor, selon le Pontifical⁶¹⁵.

Le règlement de 1874 laissait aux missionnaires la latitude d'ajuster les règles aux possibilités concrètes :

Néanmoins, comme l'observance exacte de ces règles rencontre quelquefois des obstacles et offre souvent des inconvénients, ils ne devront ni supprimer des usages reçus, ni en instituer d'autres jusque là inconnus de leur propre initiative et sans la permission de leur supérieur⁶¹⁶.

⁶¹³ Fête de la purification de la Vierge, au mois de février. Le rituel prévoit effectivement que le célébrant asperge trois fois les cierges avec l'eau bénite, puis qu'il les encense, également par trois fois.

⁶¹⁴ Règlement, 1874, op. cit., chap. VII, art. 132.

⁶¹⁵ Mgr Jean-Baptiste Boucho est, depuis 1845, évêque d'Atalie et vicaire apostolique de Malacca. Il meurt un an plus tard, en 1871. O redemptor sume carmen Temet concinentium. O rédempteur, écoute notre chant alors que nous te prions d'une seule voix. Se chante effectivement le jeudi saint, lors de la bénédiction des saintes huiles.

⁶¹⁶ Règlement, 1874, op. cit.

Aussi, les Pères s'entourent de toutes les garanties avant d'instaurer une pratique nouvelle ou de faire imprimer un texte touchant à la liturgie :

Monseigneur, je vous envoie une vingtaine d'exemplaires de l'office de Saint-François Xavier. J'en ai imprimé 150 environ. Quand votre grandeur viendra à Pinang, Elle pourra en emporter à Singapour ad libitum. L'impression de l'office selon les quatre saisons est toute prête, seulement je suis un peu embarrassé pour quelques rubriques. Y aurait-il de l'indiscrétion à demander à votre grandeur le texte de la concession afin de pouvoir insérer les mots textuels indiquant les jours, le temps et la manière de réciter cet office votif⁶¹⁷.

Ainsi, jusqu'à la veille du concile de Vatican II, la seule autorité reconnue en matière de liturgie est romaine : « Conformément à la demande de la sacrée congrégation des rites (instr. 3 sept. 58), il a été décidé qu'une fois par semaine toute la communauté réciterait

avec le prêtre Kyrie, Gloria, Agnus et domine non sum dignus⁶¹⁸. » L'influence de Rome peut également se faire sentir lors de circonstances exceptionnelles :

Les 12, 13 et 14 août 1873, triduum de prières pour la délivrance de Pie IX et le

triomphe de l'Église⁶¹⁹. À 11h du matin, on a récité en communauté à l'église les Litanies des Saints, prières ordonnées par sa Sainteté qui ont été précédées du chant de trois Parce Domine et suivies du chant du Salve Regina. Indulgence plénière à cette occasion⁶²⁰.

Seul le souverain pontife, bien sûr, peut octroyer l'indulgence plénière. Des messes solennelles sont célébrées à l'occasion de la mort d'un pape et de l'élection de son successeur⁶²¹. On mesure l'ampleur de la romanisation à d'autres indices : les ornements

⁶¹⁷ BG 1401, P. Laumondais, 21 avril 1880.

⁶¹⁸ Procès-verbaux, 3 juillet 1959.

⁶¹⁹ Triduum : trois jours de prière consécutifs. Depuis la prise de Rome en septembre 1870, Pie IX se considérait comme prisonnier dans la cité du Vatican. Ce triduum est décidé en août 1873. Or, dans un article intitulé : « Visiting Peter in chains : french pilgrimage to Rome » (Visiter Pierre enchaîné : pèlerinages français à Rome), l'auteur constate précisément l'augmentation du nombre de pèlerins français dans la ville éternelle à partir de 1873, à l'appel du pape. Brian Brennan, *Journal of ecclesiastical history*, vol. 51, n°4 pp. 741-765, Cambridge University Press, 2000.

⁶²⁰ Procès-verbaux, op. cit. Parce Domine, parce populo tuo, ne in aeternum irascaris nobis. Épargne nous Seigneur, épargne ton peuple, ne te mets pas en colère contre nous pour l'éternité. Supplication en l'honneur du Saint-Sacrement. Salve regina, mater misericordiae. Salut reine, mère miséricordieuse. Hymne à la Vierge.

⁶²¹ « 20 février 1939. Le Conseil prend note de la fin du Souverain Pontife Pie XI le 9 février. Au reçu de cette nouvelle le Collège a fait sien le deuil de l'Église : la communauté s'est rassemblée à l'église pour y chanter le *De Profundis* et prier pour le repos de l'âme du Saint-Père. En signe de deuil, les classes ont été interrompues ce jour-là. Le soir les vêpres des morts ont été chantées au chœur et le lendemain un service solennel a été célébré. 6 mars : Le conseil se réjouit de l'élection du pape Pie XII et décide d'accorder un jour de repos à la communauté le lundi 13 mars. 10 octobre 1958 : Le 9 octobre, nous avons appris avec douleur la mort du Souverain Pontife le pape Pie XII. Le lendemain, une messe de requiem était chantée à la chapelle à son intention. 5 novembre : Nous avons appris avec joie l'élection du Cardinal Roncalli, patriarche de Venise, au souverain pontificat. Le nouveau pape a pris le nom de Jean XXIII. Le 29 octobre, lendemain de l'élection, a eu lieu au Collège un salut solennel. Le 4 novembre, jour du couronnement a été également marqué par un jour de vacances et un salut au Saint-Sacrement. 17 juin 1963 : Le conseil prend note de la mort du pape Jean XXIII le 3 juin. Une messe solennelle de Requiem a été célébrée au séminaire le 6 juin. Le 8 juin, le séminaire a assuré les cérémonies et les chants au service célébré à la cathédrale pour le repos de l'âme du pape. 4 juillet : « Le conseil prend note des faits suivants ; le pape Paul VI a été élu le 21 juin. En son honneur, le jour suivant a été déclaré jour de congé au séminaire », Procès-verbaux.

sacerdotaux et les tenues ecclésiastiques, le chant grégorien. Nous ne savons pas grand-chose, à vrai dire, des tenues portées pendant les offices, aux débuts du Collège à Penang. Le nécessaire faisait souvent défaut. Mgr Garnault à son arrivée, n'avait pas de quoi se confectionner une soutane :

Je vous prie de m'envoyer pour l'année prochaine, outre les viatiques supplément collège, catéchistes et aumônes extraordinaires si il y en a quelques toiles bleues, si il y avait quelques toiles violettes pour me faire une soutane⁶²².

Le peu que possèdent les missionnaires n'est pas à l'abri du vol :

J'avais apporté des calices, des ornements d'église, mais dans le vaisseau, voulant célébrer la sainte messe, je n'ai rien trouvé. Cela avait été volé dans une barque de payens à Macao. On a volé aussi vingt et quelques pièces de nankin envoyées à votre grandeur⁶²³.

Ce dénuement semble perdurer : « Veuillez nous faire parvenir aussi de vieux meubles, chemises, bas, soutanelle, paletot, matelas, tout cela sera reçu à grands cris de joie⁶²⁴ », écrit M. Jourdain en 1852. Mais la romanisation du culte oblige les directeurs à se procurer de quoi habiller les séminaristes conformément aux prescriptions des rubriques. À la soutane est ajouté le surplis, pour ceux des élèves qui ne sont pas servants de messe, lesquels portent obligatoirement l'habit de chœur :

Le Conseil décide que les élèves devront mettre le surplis tous les jours à la messe de communauté dès le début de la messe lorsqu'on est au collège. Ils ne doivent l'enlever qu'après la fin des prières après la messe⁶²⁵.

Pourtant, en 1932, les ornements pontificaux manquaient encore au Collège pour la célébration d'une ordination par l'Évêque de Bangkok⁶²⁶. Il est donc plus que probable que, durant les premières années, les offices étaient célébrés au mieux, mais avec les moyens du bord. Petit à petit, le mobilier du collège s'est enrichi :

Votre tabernacle est parti de Bordeaux le 18 de ce mois, à bord de l'Amitié, pour Singapour. Il coûte un peu plus cher que je n'aurais d'abord pensé. Ce qui a occasionné cet excédent de dépense est l'encadrement en bois doré de sa porte. Une boîte en chêne que j'ai fait mettre à l'intérieur pour empêcher toute humidité. Je l'ai fait tapisser en bonne soie blanche brochée d'or. J'ai cru que le respect pour le très Saint-Sacrement demandait cela. Pour le cadre de la porte, je l'ai jugé indispensable. La porte aurait pu sans cela trop facilement être brisée (...) Vos dalmatiques et la chasuble avec quatre aubes pour les acolytes sont parties pour

⁶²² Vol. 891, M. Garnault à M Letondal, 22 août 1787.

⁶²³ BG 1401 M. Lolivier, Pulo Pinang, 18 janvier 1807. Le nankin, tissu de Chine, était-il destiné à confectionner des ornements ?

⁶²⁴ Vol. 340, n° 115, M. Jourdain à M. Libois, octobre 1852. La soutanelle est une redingote à collet droit et sans revers : « Si à Pont-Croix durant la Restauration, comme ailleurs, les élèves sont tenus de porter un habit ecclésiastique, l'évêque accepte qu'ils soient vêtus d'un uniforme plus ou moins ecclésiastique, à savoir la soutanelle », in Marcel Launay, *Les séminaires français, op. cit.*, p. 59.

⁶²⁵ *Idem*, 14 novembre 1933, 25 novembre 1941.

⁶²⁶ 25 Octobre 1932, DB 460-2.

Londres. Mais j'ignore encore qui les portera à Singapour. Le tout est en or fin avec orfrois rouges bordés. C'est plus léger que de la soie simple⁶²⁷.

Le plus souvent, le Collège reçoit des dons ; mais il arrive aussi que les directeurs passent des commandes. Un inventaire de 1838 nous renseigne sur les objets culturels dont disposait alors le Collège⁶²⁸. Dans cette énumération, il y a plusieurs catégories d'objets : les meubles pour la sacristie, le mobilier de la chapelle, les vases sacrés, les parements d'autel, les ornements sacerdotaux, pour l'ensemble de l'année liturgique, vert pour l'Avent et les temps ordinaires, violet pour le carême, rouge ou blanc pour les festivités de Noël et de Pâques. Nombre de ces objets ont été donnés au Collège. Notons enfin que le coffret contenant le service de messe porte les armes du pape. Le récit des préparatifs de Noël, en 1871, atteste la présence de divers objets décoratifs dans la chapelle : « *Deux ou tout au plus trois élèves demandent et reçoivent la permission de se lever vers 10 h pour allumer les chandelles, lanternes, étoiles etc., mais le tout dans le plus profond silence*⁶²⁹. » Ces objets, ces ornements, n'ont rien de singulier : tous les prêtres les utilisaient et les missionnaires, là encore, ne se distinguent en rien de leurs confrères européens⁶³⁰. L'autre indice de la romanisation liturgique est le chant grégorien. En 1837, Dom Guéranger rétablit l'ordre bénédictin à l'abbaye de Solesmes et entreprend de restaurer le chant grégorien médiéval : entre 1841 et 1844, il publie les *Institutions liturgiques*, ouvrage de référence dans ce domaine. Dès les années 1850-1860, il ne fait aucun doute que l'on chante en latin dans la chapelle du Collège de Penang :

St Marc. Litanies du Saint-Sacrement avec les versets et oraisons avant la messe de communauté. Le célébrant habillé comme de coutume pendant que les élèves prennent leurs places, et avant de commencer l'Introibo il dit les Litanies au pied

⁶²⁷ DB 460 – 5, M. Delpech à Messieurs les directeurs du séminaire Pinang, Paris, 25 juillet 1859. L'orfroi est une broderie dorée. La dalmatique est l'ornement porté par les diacres. Les acolytes sont les servants d'autel, pendant les offices.

⁶²⁸ « Objets d'église : 4 tableaux dont un encadré doré (Ecce Homo), d'environ 3 pieds de haut, présent fait au collège par une dame de Londres à la prière de M. Chaumont. Le second, Saint Pierre, à peu près de la même grandeur, non doré, le 3e, Regina Angelorum, très beau, de six pieds de haut environ, le 4e, une Vierge en peinture chinoise. Un beau chemin de croix envoyé de Paris. 3 commodes pour les ornements. 6 bancs à dossier en bois blanc. 6 gros chandeliers en bois doré envoyés de Macao. 6 chandeliers argentés avec le croix, envoyés de Paris. 4 plus petits chandeliers en bois doré. Un service pour le saint sacrifice, comprenant, calice, patène, burettes, clochette, avec les étuis portant les armes du pape. 3 ostensoirs. 3 ciboires en argent. 3 boîtes aux saintes huiles. 20 chasubles dont 5 en bon velours, 4 rouges, 3 violettes, 1 verte et sept blanches en satin et en galon d'argent. 4 voiles pour voiler les croix et les images tempore passionnes. 6 aubes en bon état, quelques surplis. 6 nappes d'autel, un tapis à fond blanc. 1 bénitier en cuivre blanc », M. Albrand, « Inventaire des principaux objets du Collège général des Missions Étrangères situé à Puloh-Tikus dans l'île de Pinang », 9 octobre 1838, vol. 340.

⁶²⁹ Procès-verbaux, 25 décembre 1871.

⁶³⁰ Un inventaire après décès décrit, cette fois-ci, les objets personnels laissés par le P. Régereau : « 2 ornements de toutes couleurs double, une face noire. 1 ornement de toutes couleurs. 1 vieille chappe encore bonne. 1 devant d'autel appartenant à M. Regereau ou à M. Michel. 1 encensoir avec navette. 3 aubes ; 1 nappe d'autel ; une nappe pour la Sainte Table ; vieux *cingulum*. 5 vieux surplis hors de service. 5 amicts, 1 corporal, 8 purificatoires. Son calice, sa pyxide, ses boîtes (*oleum infirmorum*) sont envoyés », Inventaire après décès de M. Régereau, 1842, CG 005. Les chasubles « toutes couleurs », souvent ornées de motifs floraux, pouvaient servir quel que soit le temps liturgique, la face noire étant utilisée lors des offices funèbres. La chape est une ample cape agrafée devant, que portent les chantres. Le surplis est un vêtement plissé, à larges manches, qui se porte sur la soutane et arrive à mi-jambe. Le *cingulum* est une ceinture. L'amict est un voile rectangulaire que les prêtres mettaient sur leurs épaules, sous l'aube, pour se protéger des attaques du démon. Le corporal est un linge que le prêtre étend sur l'autel avant d'y poser les calices. La pyxide est une petite boîte ronde servant à contenir des hosties consacrées. Le purificatoire est un linge destiné à nettoyer les vases sacrés, après la communion. La navette contient l'encens que l'on brûle dans l'encensoir.

de l'autel. Depuis la mort du P. Thivet, 1859, les litanies sont chantées pendant la messe ; et après la messe le célébrant chante les versets et oraisons⁶³¹.

Le répertoire musical est celui du plain-chant et respecte scrupuleusement les rubriques et les décrets de la S. Congrégation des rites. Les plus grands hymnes, les antiennes, même les plus difficiles à exécuter, sont mentionnés : *Haec Dies* et *Victimae Paschali* du jour de Pâques, *Veni creator*, *Inviolata*, *Salve regina*, *Tantum ergo*, etc. Il n'est pas possible d'évaluer la qualité des interprétations, mais en revanche, nous savons que certains directeurs avaient reçu une formation musicale : « *M. Delpech a soutenu une thèse publique sur toute la théologie dogmatique. Il est maître de plain chant, il connaît aussi la musique et sait un peu toucher de l'orgue*⁶³². » D'autres directeurs se passionnaient pour la musique, et pas seulement pour le grégorien :

***Veillez m'expédier le plus tôt possible soit directement à Pinang, soit à la procure de Syngapore : du papier à musique grand format avec portée de cinq lignes. Je désire que les portées soient bien distancées les unes des autres. Envoyez m'en environ une quantité égale à un gros in folio. Une bonne flûte du prix de dix à vingt piastres. Quelque habile flûtiste d'entre les aspirants pourrait la choisir avantageusement. C'est une flûte à cinq clefs que je désire. Un diapason normal. Une douzaine de beaux morceaux de musique pour flûte. Une douzaine pour flûte et harmonium si c'est possible, sinon pour flûte et piano. Une douzaine pour deux flûtes. Un aspirant artiste flûtiste me choisira cela. Un certain nombre de catalogues de musique pour chant, orgue et flûte. Pour le montant de ma dette, vous l'inscrirez à mon débit dans les comptes du Collège*⁶³³.**

Il y avait des instruments de musique au Collège. En juin 1885, par exemple, le conseil avait décidé l'achat d'un harmonium⁶³⁴. Plus tard, une classe d'harmonium fut ouverte : « *Le Conseil décide d'établir un cours d'harmonium (durée 1 an) obligatoire pour ceux qui voudront jouer à la chapelle ; facultatif pour les autres ; le cours n'aura lieu que si un nombre*⁶³⁵ *suffisant d'élèves doit le suivre pendant l'année*. » L'utilisation de l'harmonium était réservée aux offices : « *Aux récréations obligatoires l'usage des harmoniums est interdit*

⁶³¹ *Idem*, 25 avril 1859. *Introibo ad altare Dei. Je me présenterai devant l'autel de Dieu.*

⁶³² DB 460-5, M. Chamaison, 22 juillet 1841.

⁶³³ Vol. 340, n° 261, M. Jeannin, Penang, 27 juin 1872. Autre exemple : vol. 340, n° 105, à M. Tesson, Pinang, 19 mai 1859 : « [...] *Je vous ai adressé par la dernière malle, la note des objets dont nous avons besoin pour l'année prochaine et que je vous prie de bien vouloir nous expédier par le prochain départ. J'ai oublié de vous parler d'un certain instrument de musique que je désire avoir depuis très longtemps. C'est un trombone à piston qu'on appelle plus vulgairement je crois, trombone à cylindre. Vous le connaissez très certainement. Je ne sais pas le prix de cet instrument. Je ne puis donc fixer précisément la somme. J'y mettrais volontiers une soixantaine de francs. Il y a mieux. Comme je sais m'adresser à un habile connaisseur à cet endroit, il est plus simple de vous dire que je demande un instrument bon, juste, solide, sans être pourtant de qualité supérieure. Je désirerais en même temps embouchures et ressorts de rechange et quelques morceaux de musique adaptés à cet instrument s'il y en a. Je voudrais autre chose qu'une simple méthode vu que je connais le doigté de cet instrument. Ce serait quelques compositions musicales pour cet instrument.* »

⁶³⁴ Plus tard, le Collège se modernisa : *Procès-verbaux*. « 24 mars 61. Achat d'un orgue électrique pour la chapelle »,

⁶³⁵ *Procès-verbaux*, 16 octobre 1936.

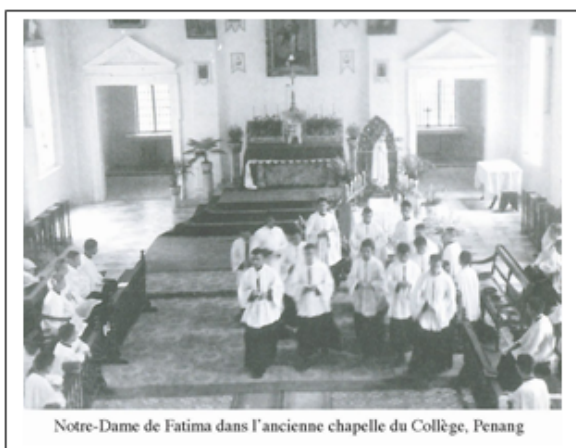
636

mais pas celui des mandolines . » On ne faisait donc pas que de la musique sacrée au Collège, et des élèves savaient jouer de certains instruments. Tous devaient suivre une classe de chant. En 1820, Michel Lolivier semblait y être très opposé, à cause des dangers que le chant ferait courir à la santé des élèves :

À Pondichéry, on apprenait le chant, icy non, cela étant fort contraire à la santé pour des Chinois. Nous le savons par expérience : quelques-uns des plus robustes chantent, puis leur vient des douleurs de poitrine. À Pékin, les jésuites exhortèrent beaucoup ces MM. de Saint Vincent de ne pas faire chanter leurs disciples ; ceux-ci ne voulurent pas suivre cet avis et, pour leur chant, plus de la moitié de leurs élèves perdirent leur santé et leur vocation [...]⁶³⁷.

En juillet 1870, un « Rapport sur l'état de l'enseignement » à Penang ajoutait, à l'enseignement de la liturgie, celui du chant ecclésiastique : « Liturgie, une fois par semaine et une demi heure chaque fois. Chant ecclésiastique, tous les jours exceptés les mercredis, samedis et dimanche et chaque classe est d'une demi heure⁶³⁸. » Les chefs de chœur se montraient exigeants :

M. le maître des chœurs fait remarquer que le nombre des élèves diminuant le chant à la messe commune semble assez pauvre parfois et un peu misérable et demande s'il ne serait pas mieux de le supprimer. Le Conseil est d'avis de continuer l'ancienne coutume⁶³⁹.



Notre-Dame de Fatima dans l'ancienne chapelle du Collège, Penang



*En haut à droite, la chorale du Collège.
En bas à droite, la chapelle du Collège.*



⁶³⁶ *Idem*, 11 novembre 1932.

⁶³⁷ *Vol. 339, M. Lolivier à M. Chaumont, 26 avril 1820.*

⁶³⁸ « État des cours d'instruction et des auteurs en usage au séminaire général de Pinang », vol. 340, n° 241, juillet 1870.

⁶³⁹ *Idem, 27 août 1893.*

[Figure n°8]

Rien n'est négligé pour répondre aux demandes d'uniformisation de Rome, pas même la prononciation du latin : « *Il est décidé qu'à partir de Pâques, dans la prononciation du latin, on dira "ous" et qu'on évitera la diphtongue nasale en disant "inn" et non "eng"* ⁶⁴⁰ . » Parmi les rôles assignés aux élèves, il y avait celui de cantor, chargé d'entonner et de conduire les chants à la chapelle : « *Le Conseil procède ensuite à la nomination de Devellerez au poste de catéchiste, pour l'année 60 ; Andreas Lau sera réglemmentaire et Francis Lau dirigera le chant grégorien* ⁶⁴¹ . » Pour l'interprétation du chant grégorien, il existait des méthodes dont on avait pris soin de se munir au Collège :

Messieurs, Ayant appris par la revue « Les Études » que vous éditiez des disques phonographiques de chant grégorien selon la méthode de Solesmes, je vous serais reconnaissant, en vue d'une commande ultérieure, de me faire parvenir avec vos prix, la liste des morceaux de chant grégorien selon la méthode de Solesmes que vous avez édités ⁶⁴² .

Apparemment, les directeurs appréciaient aussi ce répertoire en mélomanes : « *Le soir, nous faisons jouer des disques de grégorien avec un phono que les sœurs ont encore ici* ⁶⁴³ . » Le chant sacré occupait une place importante dans la liturgie au Collège ainsi que dans la formation ecclésiastique des séminaristes, comme dans les séminaires français, où l'on étudiait le plain-chant, l'accompagnement à l'orgue ⁶⁴⁴ . Mais on ne sait ce qu'ils ressentaient devant ces mélodies composées, pour la plupart, pendant la première moitié du Moyen-âge occidental ? Un seul instrument de musique de tradition orientale est mentionné dans les correspondances : c'est un gong, qui tenait lieu de cloche, à Mariophile :

Nous avons un gong à Mariophile très puissant (on l'entendait parfois du collège) de 60 cm de diamètre environ. Il est depuis quelques jours hors d'usage et nous avons de la difficulté à trouver ici l'équivalent. J'ai vu qu'à la « Malayan Craftmanship Exhibition » de Singapore il y avait des gongs de fabrication locale. Peut-être pourriez vous nous y trouver ce qu'il nous faut. Un son très puissant est requis pour que les élèves dispersés dans la colline puissent entendre. Chez

⁶⁴⁰ Procès-verbaux, 15 avril 1912.

⁶⁴¹ *Idem*, 27 novembre 1959. Coutumier de 1953 : « L'oratorien (élève chargé de l'oratoire) siffle à 7h45 les jours où il y a oratoire. Si l'oratorien peut et veut chanter il lui appartient de le faire avec un compagnon qu'il se choisit ; cela même s'il n'est pas cantor à la chapelle ni son compagnon. Si l'oratorien ne veut pas chanter c'est le premier chanteur de la chapelle avec un compagnon de son choix parmi les chanteurs de la chapelle. Les jours de promenade à Mariophile, c'est à l'oratorien de désigner les chanteurs. »

⁶⁴² ***DB 460-3, Penang, à la Maison Archambault, éditeurs phonographiques, Montréal, 6 juillet 1937. « Commande du 15 mai 1936 pour le P. Robert : Méthode complète de Chant Grégorien (Dom Suniol) (N° 674 du catalogue de Chant Grégorien), 3 exemplaires ; Text book for gregorian chant, by Dom Suniol (n° 724 du cat.de Grégorien) Méthode d'accompagnement du chant grégorien, par F. Boulfard, n° 676 du catalogue », DB 460-3, Penang, 15 mai 1936.***

⁶⁴³ *Journal du Collège*, 1938-1945, 11 avril 1945.

⁶⁴⁴ DB 460-7, P. Rouhan, 26 février 1932 : « Le P. Dénarié est notre professeur de chant. Ici, presque tous, nous chantons horriblement, plus mal que la plupart de nos élèves, qui pourtant ne sont pas bien forts. Il faut avouer qu'il y a place pour le progrès dans cette partie de notre formation, d'autant plus que les indigènes font très attention et nous jugent là-dessus beaucoup plus que sur les vertus intérieures. Aussi le P. Dénarié et moi-même serions très désireux que ce retour en France soit une occasion pour notre professeur de chant d'aller puiser aux sources du chant liturgique. Si donc il vous était possible de lui faciliter un séjour à Solesmes ou dans un monastère équivalent. »

***les marchands de curiosités, on demande des prix exagérés. Du reste il n'est pas requis que le gong soit neuf et si vous trouviez une bonne occasion*⁶⁴⁵.**

Toutefois, comme en Europe, on carillonnait les jours de fêtes : « *Le Conseil règle aussi qu'aux jours de fêtes les plus solennelles les offices et le midi du jour même de la fête*

*pourront être annoncés par le son de la cloche, dit plus solennel*⁶⁴⁶. » En somme, la liturgie telle qu'on la pratiqua à Penang pendant un siècle et demi, était bien aux antipodes de « l'adaptation », chère aux jésuites du XVII^e siècle. Était-ce immuable ? Il y avait eu, déjà, quelques timides tentatives destinées à améliorer la participation des séminaristes aux offices :

***Le Conseil décide de faire l'essai au cours du 3^e trimestre de la Missa dialogata pour la messe de communauté du 1^{er} degré, c'est-à-dire la communauté répondant en même temps que le servant. En sont exclus les jours où la communauté va à Mariophile, les jours où elle récite le chapelet ou bien chante pendant la messe, les jours où il y a une messe chantée, les jours où on dit une messe comportant plusieurs leçons avant l'épître, enfin les jours où c'est un père étranger qui dit la messe*⁶⁴⁷.**

Au milieu des années 60, après l'impulsion donnée par le concile de Vatican II, une ambitieuse mise au goût du jour est engagée dans l'Église entière. Jugée trop pompeuse, élitiste, la liturgie romaine est progressivement simplifiée : « *Désormais, à la messe quotidienne, l'évangile sera lu par un diacre revêtu de l'étole*⁶⁴⁸. » Le latin est abandonné au profit des langues vernaculaires. À Penang, les réformes furent lancées à l'occasion des fêtes du tricentenaire du Collège :

***Profitant de la présence des évêques qui nous envoient leurs séminaristes, le Père supérieur Général les a réunis pour discuter de l'avenir du Collège : Points à étudier : petit séminaire. Faut-il insister sur la question du latin ? Avec la liturgie en langue moderne l'usage du latin est de plus en plus abandonné et l'anglais de plus en plus nécessaire dans nos régions (on l'utilise de plus en plus dans l'enseignement au collège) d'où la nécessité de trouver des manuels convenables en anglais*⁶⁴⁹.**

De l'avis de témoins de cette période, les changements, assez lents, furent d'abord le fruit de compromis entre réformateurs et conservateurs :

Changements à l'extérieur, perspectives conciliaires, évolution aussi des esprits (pères et élèves) à l'intérieur, ont progressivement troublé les eaux tranquilles de ce Collège tricentenaire. Les tensions entre les « anciens » et les « modernes » ont finalement alerté les autorités de la Rue du Bac qui ont décidé de remplacer le supérieur de la maison. Cela fut fait lors de la visite du P. Quéguiner en février 1966, à l'occasion du tricentenaire du Collège. Ce changement de supérieur

⁶⁴⁵ DB 460-5, Penang, 3 mars 1935.

⁶⁴⁶ Procès-verbaux, 20 août 1849.

⁶⁴⁷ Procès-verbaux, 15 juillet 1941.

⁶⁴⁸ Idem, 25 mai 1965.

⁶⁴⁹ Idem, 19 janvier 1966.

marqua un nouveau départ dans la vie du Collège. Tout désormais était axé sur l'aggiornamento de notre vieux Collège. Les débuts de cette nouvelle étape furent quelque peu hésitants, le supérieur par intérim (le P. Lobez) hésitant à prendre des décisions en l'absence du supérieur en titre (le P. Bosc) retenu encore en Europe. Des commissions furent mises en place, avec la participation des élèves, des documents de travail furent rédigés et, lors de réunions périodiques avec les évêques, ces documents leur furent soumis. Audace des uns, prudence des autres, au terme des solutions de compromis qui changèrent profondément le programme de formation (intellectuel, spirituel, pastoral). Le Collège s'ouvrait enfin à l'Église et au pays auquel il destinait ses futurs prêtres⁶⁵⁰.

L'aggiornamento finit tout de même par l'emporter :

Tout s'est mis à changer. Petit à petit, nous avons introduit l'anglais dans la liturgie. La chapelle a été réaménagée, l'autel déplacé de manière à favoriser le dialogue entre le célébrant et l'assistance, comme le préconisait le concile. Nous l'avions placé non plus au bout, mais au centre de la nef. Les messes étaient ouvertes au public, venait qui voulait⁶⁵¹.

Les règles concernant les tenues ecclésiastiques sont systématiquement reconsidérées et adoucies. Il en va de même pour la liturgie, que l'on souhaite rapprocher des fidèles : « Rome ayant parfois permis de lire épître et évangile face au peuple, le conseil décide d'adopter

cette pratique au Séminaire⁶⁵². » Les anciens réflexes sont encore bien vivaces et l'impulsion vient toujours de Rome ! :

Q.: Il n'y a pas eu de querelle des anciens et des modernes ? Michel Arro : Non. D'ailleurs des anciens, il en restait peu. Tout cela s'est fait sans conflit. Nos prédécesseurs avaient eux-mêmes déjà amené des changements. Les pères sur place avaient dans la trentaine. On était tous plus ou moins contemporains, on avait fait nos études ensemble à Rome. Il y en avait un plus âgé, qui avait passé la cinquantaine ; c'était l'homme du devoir : Rome dit, il faut changer, le supérieur général dit, il faut changer, alors changeons, quoi, je ne sais pas, mais il faut changer. » Alors on a supprimé la lecture du martyrologe en latin ! C'était un excellent homme. Comme disait à son sujet un jeune professeur, c'est quand même formidable de savoir que tous les soirs, à partir de sept heures et quart, il

⁶⁵⁰ Entretien avec Jean L'Hour, op.cit.

⁶⁵¹ Entretien avec Jean L'Hour, op.cit. Voir aussi l'entretien avec Michel Arro : « M.A. Avant le concile, la liturgie était en latin, très classique. On chantait le grégorien. La dernière homélie en latin a dû être prononcée vers 1963. Le dimanche, il y avait le matin, à six heures et demie, la messe de communauté avec la communion, et à dix heures il y avait la messe chantée sans communion ; et l'après-midi vêpres et salut du Saint-Sacrement. Dans les années 1962-1963, on portait encore la barrette. Dans la semaine, il y avait prière du matin, prière du soir, oraison le matin. Après le concile, on est passé à l'anglais pour la messe ; d'abord pour les lectures, puis les oraisons, et enfin les prières eucharistiques. Rome a été prudent : on n'abandonnait le latin pour passer aux langues vernaculaires qu'à la demande des conférences épiscopales. Les vêpres sont aussi passées en anglais. À Penang, conformément aux recommandations du concile, on a refait la chapelle avec l'autel face au peuple ; les messes quotidiennes des prêtres ont été remplacées par les concélébrations. »

⁶⁵² Procès-verbaux : 1^{er} avril 1965.

était à la chapelle pour la visite au Saint-Sacrement. C'est quand même quelque chose cette fidélité. Il a quitté Penang en 1968⁶⁵³.

Les conférences épiscopales régionales, quant à elles, se révélèrent finalement assez conservatrices. En Malaisie, les chrétiens devaient préserver leur singularité dans un environnement largement dominé par l'Islam :

Q.: Les élèves ou le clergé local ont-ils utilisé l'aggiornamento pour s'émanciper des anciennes puissances coloniales ? J. L'H. : Non, pas du tout. C'est même plutôt le contraire. D'abord parce que la Malaisie est un pays de tradition cosmopolite. L'assise culturelle y est éclatée. Nos élèves venaient tous de familles chrétiennes, habituées à la présence des prêtres et des sœurs européens. Il n'y a pas eu de rejet de la culture occidentale à cette époque en Malaisie. Bien sûr, il y avait un désir légitime de prendre les rennes, progressivement, mais sans exclure pour autant les missionnaires. Cette demande venait plus des laïcs que du clergé. Les laïcs ont fait valoir qu'il serait souhaitable d'accélérer le processus de passation du pouvoir, dans l'Église locale, y compris donc au Collège général. Paradoxalement, le clergé local se montrait réticent à cette idée. Il considérait l'Église comme une patrie à part et craignait que le départ des missionnaires n'entraîne la perte de leur indépendance, dans un état dont la population est majoritairement musulmane⁶⁵⁴.

Or, une fois de plus, les évêques locaux avaient été mis devant le fait accompli, la réforme venant d'en haut, de Rome, comme toujours. Ils le reprochèrent à demi-mot aux missionnaires :

Q.: Comment la hiérarchie épiscopale a-t-elle réagi à ces bouleversements si rapides ? J. L'H. : À Paris comme à Rome, on nous approuvait dans les grandes lignes. En Malaisie, nous respectons entièrement les évêques locaux. Mais nous avons fini par nous trouver en désaccord avec eux. Il faut reconnaître qu'aux débuts de l'aggiornamento, nous nous sommes montrés assez directifs. Nous donnions l'impulsion et l'orientation. Un jour, au début du concile, l'archevêque de Kuala Lumpur, rentrant de Rome, est venu un jour au Collège général et il nous a fait cette remarque : « Les théologiens européens nous ont dit à Rome qu'il fallait tout effacer et recommencer. Après, ce sont eux encore qui nous disent comment faire ! » Sur le fond, ils étaient plutôt favorables à l'aggiornamento, mais ils ont fini par avoir peur de se retrouver en première ligne face aux autorités romaines, si cela allait trop loin. Ils sont devenus au fil des ans plus conservateurs que nous⁶⁵⁵.

a.2 Dévotion eucharistique : la messe, la communion, l'adoration du Saint-Sacrement

⁶⁵³ Entretien avec Michel Arro, *op. cit.* On aura remarqué le désaccord, dans ces deux témoignages, au sujet de la « querelle des anciens et des modernes ».

⁶⁵⁴ Jean L'Hour, *op. cit.*

⁶⁵⁵ *Idem.*

« Immédiatement après la méditation, ils se rassembleront dans la sacristie et assisteront dans la plus grande révérence au saint sacrifice de la messe et penseront que le jour où ils manqueraient la messe serait un jour perdu pour eux⁶⁵⁶. »

L'eucharistie est le fondement de la dévotion des élèves comme de leurs professeurs. Certes communautaire, cette pratique est également vécue individuellement et contribue au progrès spirituel de chacun : « *Recourez fréquemment et avec dévotion aux sacrements de pénitence et de l'Eucharistie d'où viennent la guérison des infirmités spirituelles, l'avancement dans les vertus, la paix et la consolation de l'âme* », écrit Mgr Dufresse⁶⁵⁷. La dévotion eucharistique prend trois formes principales : l'assistance à la messe de communauté quotidienne, la communion, l'adoration du Saint-Sacrement. La lettre de Mgr Dufresse, source constante de méditation pour les séminaristes, insiste sur l'importance de la messe pour leur progrès spirituel :

Dans les prières, les méditations et les autres exercices spirituels, consacrez toute l'attention et la dévotion dont vous êtes capables ; mais en premier lieu, assistez au sacrifice de la messe avec la plus grande foi, avec piété et sens de la religion : le Christ est substantiellement présent sur l'autel, entouré par la foule des anges, immolé pour nous et il est prêt à exaucer toutes vos demandes. Exposez donc à ses yeux en toute confiance toute votre imperfection, la lassitude et l'aveuglement de votre âme, les mauvaises habitudes, les périls du péché et tout ce dont vous avez besoin. Ouvrez votre corps et votre désir devant lui et implorez sa grâce auxiliatrice. Recourez fréquemment et avec dévotion aux sacrements de pénitence et de l'Eucharistie d'où viennent la guérison des infirmités spirituelles, l'avancement dans les vertus, la paix et la consolation de l'âme. Abstenez-vous de les recevoir en étant indigne ou par sacrilège, sinon il vous jetterait comme Judas le traître au plus profond des maux et vous perdriez votre salut⁶⁵⁸.

On reconnaît ici, à travers la thématique de la piété catholique de « l'âge classique » (cette lettre date de 1809, mais Mgr Dufresse, né en 1750, ordonné en 1774, est un homme de l'Ancien régime), la marque du concile de Trente : la présence « *substantielle* » du Christ dans l'hostie, les légions des anges, l'importance capitale de la confession et de la communion, la nécessité de nourrir sa foi par des « *exercices spirituels* » – ceux d'Ignace de Loyola sont mentionnés dans l'inventaire de la bibliothèque du Collège de Penang –, le salut par les œuvres, l'efficace de la « *grâce auxiliatrice* », la menace, enfin, de la damnation. Les élèves communiaient-ils ? Le règlement du Collège de Siam préconisait la communion quotidienne, en acte ou en intention, « *Comment il faut assister à la messe et y communier tous les jours, réellement ou par désir* » et la communion dominicale, réellement : « *Ils*

⁶⁵⁹

communieront tous les dimanches . » Celui des élèves de 1848 ne recommandait plus qu'une communion mensuelle : « *Et s'ils ont l'âge requis et toutes les autres dispositions de l'âme, ils s'avanceront au moins une fois par mois vers la Sainte Table afin que de*

⁶⁵⁶ Règlement des élèves, 1848. art. 3.

⁶⁵⁷ Lettre de Mgr Dufresse, *op. cit.*

⁶⁵⁸ Règlement, 1848. Mgr Gabriel-Taurin Dufresse, lettre de 1809, archives de Penang, carton 3 - CG 007.

⁶⁵⁹ *Idem.*

là ils en reviennent avec une plus grande faim des choses du Ciel⁶⁶⁰. » Dans les séminaires français, la communion quotidienne n'était pas courante⁶⁶¹. En 1905, Pie X recommanda la communion hebdomadaire, mais les séminaristes devaient s'y être préparé, notamment par la confession. L'examen de conscience et la confession sont instamment recommandés. Une confession générale, à l'entrée au séminaire, semble avoir été imposée aux missionnaires tout d'abord⁶⁶², puis appliquée aux élèves : elle est toujours mentionnée dans le règlement de 1848⁶⁶³. Cet usage disparaît cependant des textes récents. Autre évolution ; alors que la règle de 1848 prévoit une confession mensuelle, les règlements de 1926 et 1932 la préfèrent désormais hebdomadaire, de même que la communion⁶⁶⁴. Le recours répété à l'examen de conscience permet à chacun d'évaluer l'étendue de ses progrès ou de ses défaillances⁶⁶⁵. Il revient au directeur de conscience d'encourager l'élève sur la voie du perfectionnement spirituel et de l'inciter à ne lui rien celer : « *Ne dissimulez rien de vos pensées intérieures à votre confesseur, recommande instamment Mgr Dufresse et ne négligez pas l'examen de conscience quotidien* »⁶⁶⁶. Le pénitent scrute sa conscience sous la conduite du confesseur qui décide, après cet examen, s'il lui permettra d'accéder aux sacrements :

Chaque mois, chaque élève accèdera aux sacrements de Pénitence et de l'Eucharistie dans la mesure ou en décidera son directeur de conscience. Une fois par mois, ils pourront faire un court exercice spirituel privé afin de rendre compte à leur conscience de la façon dont ils ont passé le mois précédent et se proposant fermement de passer mieux celui à venir⁶⁶⁷. Dans les derniers règlements, où l'on cite désormais le droit canon, le substituant même, parfois, aux extraits des Écritures, le canon 891 dispose qu'un supérieur de séminaire ne doit pas confesser les élèves, « *sauf dans le cas où ils le requerraient pour une raison grave et urgente* »⁶⁶⁸. Seuls les directeurs de conscience sont habilités à recevoir les confessions afin de ne compromettre ni l'indépendance, ni la neutralité du supérieur. Les coutumiers nous permettent, contrairement à la communion, d'en évaluer la fréquence : « *Le samedi comme les confessions du soir devaient empêcher la promenade*

⁶⁶⁰ Règlement, 1848, Règles générales, art 8.

⁶⁶¹ « La communion quotidienne est encore loin d'être générale. Une enquête menée par l'Alliance des maisons chrétiennes en 1910 constate qu'elle n'est pratiquée que dans trente séminaires sur soixante-cinq », Marcel Launay, *op. cit.*, p. 68.

⁶⁶² « Après qu'ils se seront délassés durant quelques semaines des fatigues de leur voyage, ils feront une retraite spirituelle de dix jours et même davantage où après s'être recueillis durant quelques temps contre la grande dissipation que portent en soi les longues courses et s'être purgés par une confession extraordinaire des fautes qu'on y commet souvent, ils s'appliqueront devant Dieu avec une attention particulière à bien connaître et pénétrer les fins de la vie apostolique », *Idem*, « Les missionnaires », art. 3.

⁶⁶³ « Puisque nous sommes rénovés par l'usage des sacrements, suivant l'opération de la puissance de sa vertu, ceux qui seront inscrits au nombre des élèves se délivreront de leurs péchés d'abord à leur entrée au Collège par une confession générale, mais ensuite ils fréquenteront le sacrement de pénitence », Règlement, 1848, Règles générales, art. 8.

⁶⁶⁴ Règlements, 1926-32, chap. 2, De pietate, § 2, exercitia hebdomadaria, art. 7.

⁶⁶⁵ « À onze heures trois quarts se fera l'examen de conscience qu'ils devront faire avec attention et piété puisque c'est là la source féconde de la perfection des élèves », Règlement, 1848, Règles particulières, art. 9.

⁶⁶⁶ Lettre de Mgr Dufresse, art. 2. : « Je veux donc vous exhorter avec gravité, afin que chacun d'entre vous recherche la volonté divine et s'efforce de mieux la connaître en étant assidus et ardents à la prière et en observant les prudents conseils de vos directeurs de conscience. Scrutez les profondeurs de votre âme et soyez attentifs à votre façon de faire », *Idem*, art. 5.

⁶⁶⁷ Règlement, 1848, Règles particulières, art. 29

⁶⁶⁸ R. 1926-32, chap. 2, De pietate, § 2, exercitia hebdomadaria, art. 7.

on la fit le matin avant le déjeuner. La communauté entendit la messe à 9 h ¼ et partit tout de suite après pour la promenade. Elle était de retour à 7 h10⁶⁶⁹. » L'usage s'est perpétué de réserver une partie du samedi aux confessions des élèves, à la veille de la messe du dimanche, ce qui nous porte à penser que la plupart des communions avaient lieu ce jour là, plutôt qu'en semaine : « L'horaire du samedi soir sera comme suit : 2h étude et confessions, 3h15 classe d'histoire, 4h récréation, 4h15 classe de chant suivie de récréation⁶⁷⁰. » L'un des directeurs, le pénitencier, était plus spécialement chargé d'entendre les confessions : « Actuellement je fais librement la classe et j'entends les confessions⁶⁷¹. » Les règlements anciens donnaient aux missionnaires de judicieux conseils à ce propos, pour ménager les susceptibilités : « Ils donneront une seconde fois la bénédiction à ceux qui ne recevront pas l'absolution, afin que, l'endroit étant ouvert, on ne puisse pas distinguer ceux qui la recevront de ceux qui ne la recevront pas⁶⁷². » Il leur est aussi recommandé de veiller à la sincérité des actes de dévotion et de l'usage des sacrements, à la pureté des intentions :

Ils ne jugeront pas toujours de la vertu et du mérite par le nombre des confessions et des communions. Comme ces écoliers sont naturellement d'un caractère timide, qu'ils se voient sans ressource dans une terre étrangère et que, par conséquent, leur sort dépend en quelque façon de leurs supérieurs, s'ils s'aperçoivent que, pour leur plaire, et mériter leurs bonnes grâces, il ne s'agit que de s'approcher souvent des sacrements, il est à craindre qu'ils n'achètent leur estime et leur affection au prix de bien des sacrilèges⁶⁷³.

Le règlement de 1848 stipule que, « le jeudi, ils se rénoveront dans la dévotion au Saint-Sacrement⁶⁷⁴. » Les mentions de cette dévotion sont fréquentes dans les archives du Collège. Les supérieurs ont obtenu, après en avoir réitéré la demande, l'autorisation de conserver la « Sainte réserve » dans la chapelle du Collège : « M. le Sup. fait connaître au Conseil qu'il a obtenu de Mgr la permission de conserver le St Sacrement dans la chapelle. Le Conseil à cette occasion décide que l'on installera le St Sacrement le jour de la fête-Dieu⁶⁷⁵. » La même autorisation est accordée par le Saint-Siège pour la chapelle de Mariophile : « On a pris note aussi d'un indult accordé par le Souverain Pontife à la date du 19 novembre 1882 et qui permet de conserver le T.S. Sacrement dans la future chapelle de Mariophile lorsque la communauté y sera réunie⁶⁷⁶. » Notons que, dans ce cas, quarante ans plus tard, la permission de l'évêque du lieu ne suffit plus ; il faut demander à Rome. Dès lors, la dévotion au Saint-Sacrement devient une pratique habituelle, dans les formes traditionnelles : salut du Saint-Sacrement, exposition de l'ostensoir et adoration

⁶⁶⁹ Coutumier de 1849-1891.

⁶⁷⁰ Procès-verbaux, 1^{er} octobre 1932.

⁶⁷¹ Vol. 339, M. Duclos aux Directeurs du séminaire de Paris, 9 novembre 1844.

⁶⁷² Règlement pour les missionnaires qui travaillent au Collège, 1764, copie manuscrite en français, destinée au Séminaire de Saint-Joseph, art. VI.

⁶⁷³ *Idem.*, art. II.

⁶⁷⁴ Règles générales, 28.

⁶⁷⁵ Procès-verbaux, 12 juin 1848.

⁶⁷⁶ *Idem.*, 7 février 1883.

silencieuse, « À 3h, les Vêpres avec exposition du Saint-Sacrement selon la permission accordée par Mgr Boucho puis bénédiction du Saint-Sacrement après Vêpres⁶⁷⁷ ». De telles cérémonies ont lieu fréquemment. Elles revêtent une solennité particulière lorsque la communauté célèbre un évènement important. Pendant l'occupation japonaise, les Pères décident de faire un vœu spécial à Saint-Joseph pour demander la protection du Collège : le salut au Saint-Sacrement fait partie de la célébration :

En action de grâce à St Joseph, seront célébrées une messe solennelle, un salut solennel avec exposition du Saint-Sacrement entre messe et salut. Prendront part obligatoirement à l'adoration les séminaristes à tour de rôle et aussi dans la même mesure et manière que les séminaristes les directeurs qui auront été présents au collège entre le 8 décembre 1941 et le retour de la paix en Malaisie⁶⁷⁸.

Enfin, à l'ouverture du concile de Vatican II, il est décidé que la communauté fera une neuvaine propitiatoire devant le Saint-Sacrement : « Le conseil décide qu'une neuvaine de Saluts au Saint-Sacrement aura lieu au séminaire du trois au onze octobre afin de prier pour le succès du deuxième concile œcuménique du Vatican⁶⁷⁹ . »

a.3 Autres formes de la dévotion : le Sacré-Cœur, l'Immaculée conception, la Sainte famille

« On peut encore leur proposer et leur inspirer de petites pratiques de dévotion envers Notre Seigneur, la sainte Vierge, les Saints Anges⁶⁸⁰ . »

La dévotion au Sacré-Cœur de Jésus, pourtant populaire pendant cette période (la France fit un vœu national au Sacré-Cœur en 1872, pour expier les crimes de la Commune de Paris), n'est mentionnée qu'à de rares exceptions : « Souscription au vœu du Sacré-cœur ; Le Conseil décide une souscription en faveur du vœu national français au Sacré-Cœur.

La somme sera collectivement payée par les Directeurs⁶⁸¹ . » Le culte de l'Immaculée conception, en revanche, l'est couramment : « Dimanche veille de l'Immaculée Conception : à cause du 25^{ème} anniversaire de la proclamation du dogme de l'Immaculée Conception, indulgence plénière donnée par Léon XIII, demain office de 1^{ère} classe avec Diacre et Sous Diacre⁶⁸² . » Proclamé par Pie IX en 1854, le dogme de l'Immaculée conception (qui signifie que la Vierge a échappé au péché originel), a été suivi de peu (quatre années) par les apparitions de la Vierge à Bernadette Soubirou, à Lourdes : « À l'occasion du centenaire

⁶⁷⁷ Coutumier (1849-1891), *op. cit.* , 6 août 1870.

⁶⁷⁸ *Journal du Collège, 1938-1945, le 19 mars 1945. Idem. 17 février 45* : « Le Saint-Sacrement est enlevé de la chapelle de Mariophile après trois ans et presque trois mois de présence continue. » La marine japonaise avait réquisitionné Mariophile.

⁶⁷⁹ *Procès-verbaux*, 24 septembre 62. Une neuvaine : neuf jours de prière.

⁶⁸⁰ *Manière d'élever les écoliers indiens, donnée par M. Roost, Supérieur du Collège de Siam, 1731. I - « De la piété. »*

⁶⁸¹ *Idem*, 29 avril 1872.

⁶⁸² Coutumier (1849-1891), 7 décembre 1879. Autre exemple : Fragments d'un coutumier de 1869-79, CG 013 : « 1869, 8. Fête de l'Immaculée Conception. Clôture du Jubilé donné par Pie IX. Toute la communauté avait jeûné les 24 et 26 novembre, et le 4 décembre. Le 6 et le 7 décembre, visite de notre chapelle par toute la communauté. Dans cette visite on a récité 1° le *Veni Sancte* avec l'*Ave Maria* ; on a chanté le *O salutaris*. On a récité 3° Litanies *sanctorum* 4° six *Pater* et *Ave*. »

des apparitions de la Sainte Vierge à Lourdes une grand-messe solennelle sera chantée au Collège le 11 février et pendant toute l'année il y aura bénédiction du St Sacrement tous les

samedis⁶⁸³. » À Penang, la dévotion à la Vierge préexistait aux apparitions de Lourdes et au regain de la piété mariale qu'elles provoquèrent. La première église bâtie à Pulo Tikus en 1810, avait été placée sous l'invocation de l'Immaculée conception. « Ils aimeront la Bienheureuse Vierge Marie comme une Mère, d'une affection pleine de vénération et ils

s'attacheront à lui rendre honneur comme s'ils étaient destinés à propager son culte⁶⁸⁴ », commandait le règlement des élèves, en 1848, exhortant les élèves à s'inspirer de l'exemple de la sainte famille : « Ce Collège est institué sur le modèle de la sainte Famille, au sein de laquelle Notre Seigneur Jésus-Christ, soumis à la Sainte Vierge et à Saint Joseph, a passé

une très grande partie de sa vie⁶⁸⁵. » Le coutumier de 1849 décrit le déroulement des journées pendant le mois de Marie :

Chaque jour la lecture de piété et la Méditation se font sur des matières ayant trait à la dévotion envers la Sainte Vierge. Chaque jour aussi on a sonné le chapelet 5 minutes plus tôt que d'ordinaire pour pouvoir chanter avant le chapelet quelques prières en l'honneur de Marie. Pendant cet exercice, deux cierges brûlent près de la statue de Celle que nous honorons. Le dimanche, après le sermon, on chante les litanies et on récite le chapelet. Le mercredi l'exercice a lieu à l'heure et à la façon ordinaire. Le 31 a eu lieu la clôture du mois de Marie, faite par la bénédiction et le chant des Litanies de la Sainte Vierge à 6 h du soir.

Après 1854, au Collège, la dévotion mariale connaît, comme dans l'ensemble de la chrétienté, une forte recrudescence. Les directeurs décident de créer une « congrégation de la Sainte Vierge », afin d'aiguillonner la spiritualité des séminaristes :

Pour exciter l'émulation et la piété des élèves, nos Confrères de Pinang ont établi au Collège une Congrégation de la Sainte Vierge, à l'instar de celles qui existent dans un grand nombre de maisons d'éducation en Europe. Nous partageons l'espoir qu'ont nos Confrères de voir cette nouvelle institution produire les fruits les plus salutaires dans cette communauté⁶⁸⁶.

Cette initiative est saluée par le séminaire de Paris :

Quant à l'espérance que nous pouvons fonder pour l'avenir de nos élèves, il est incontestable que notre Communauté continue de faire des progrès dans la piété, ainsi que dans toutes les autres vertus. Notre Congrégation de la Sainte Vierge est très florissante, on y compte habituellement de 20 à 25 élèves [...] Les seuls élèves qui suivent les cours de théologie, de philosophie et d'humanité étant admissibles dans la Congrégation de la Sainte Vierge, depuis quelque temps nos Confrères songeaient à établir une congrégation des Saints Anges pour les élèves des différents cours de latinité. L'exécution de ce projet, un moment retardée par la maladie et la mort de M. Lamiral, est aujourd'hui un fait accompli. Le 16 juillet dernier, l'érection de la nouvelle Congrégation s'est faite avec éclat :

⁶⁸³ Procès-verbaux, 7 février 1958.

⁶⁸⁴ Règlement, 1848, règles générales, art. 28.

⁶⁸⁵ Idem, art. 1

⁶⁸⁶ Comptes rendus, p. 12, 31 décembre 1876.

Mgr Gasnier a bien voulu présider cette solennité et recevoir la consécration des premiers Congréganistes. « Ces deux Congrégations, ajoutent nos confrères, continueront, nous l'espérons, à rivaliser de zèle, et elles ne manqueront pas de faire un très grand bien dans toute la communauté. » Nous ne pouvons que nous réjouir avec les directeurs dévoués du Collège général, des résultats obtenus par leur zèle, et nous sommes heureux de partager leurs espérances⁶⁸⁷.

De telles congrégations existaient également dans les séminaires européens : « Pour soutenir cette quête du progrès spirituel, la dévotion à la Vierge est encouragée et des associations pieuses se sont constituées rapidement dans de nombreuses maisons. Ainsi à Strasbourg, voit-on successivement établies la congrégation de la bienheureuse Vierge⁶⁸⁸

Marie conçue sans péché (1822), la congrégation des saints Anges (1836)... » À la dévotion au Saint-Sacrement et à la Vierge vient s'ajouter celle aux saints patrons, vers lesquels les élèves sont invités à diriger leurs prières et qu'ils doivent s'efforcer d'imiter : le patron des missions, saint Joseph, et les saints missionnaires, François Xavier, Louis de Gonzague, enfin Charles Borromée, protecteur du Collège :

Ils s'efforceront d'acquérir les richesses des saints anges gardiens et leur patronage par de pieuses prières et surtout par l'intégrité de leurs mœurs. Ils se recommanderont par des prières assidues à tous les saints et surtout à saint Joseph, aux saints Apôtres, à saint Charles Borromée (protecteur spécial de ce Collège) et à saint François Xavier⁶⁸⁹.

Le zèle mis dans ces dévotions peut valoir à la communauté diverses gratifications octroyées, sur demande des Pères, par le Saint-Siège :

Supplique adressée au St Siège par le P. Languereau demandant plusieurs indulgences pour le CG ; indulgence plénière à l'une des trois premières messes que célèbre au CG un nouveau directeur ; indulgences plénières à gagner pour les directeurs et les élèves aux fêtes de St Joseph, anges gardiens, Pierre et Paul, Michel archange ; indulgences plénières à gagner par les élèves quant ils quittent le Collège. Toutes sont accordées, applicables aussi aux âmes du purgatoire, mais il supprime celles qui étaient demandées pour l'une des trois premières messes des élèves⁶⁹⁰.

⁶⁸⁷ *Idem*, p. 68, 31 décembre 1879.

⁶⁸⁸ Marcel Launay, *op. cit.*, p. 68. La dévotion aux anges est encore attestée après la guerre. *Procès-verbaux* : « 1953. Saints Anges : fête patronale du Collège. »

⁶⁸⁹ *Règlement*, 1848, *op. cit.*, art. 8.

⁶⁹⁰ DB 460-2, 15 décembre 1863. Autre exemple : DB 460-5, M. Delpech, Paris, 13 novembre 1882 : « J'espère que Léon XIII vous accordera les indulgences que vous désirez. Probablement le S. Père vous accordera directement les indulgences que vous voulez demander pour certaines fêtes. Quant à l'indulgence de l'autel privilégié, elle pourrait souffrir des difficultés et sera probablement renvoyée à la S.C. des indulgences ou à une autre congrégation, et il faudra suivre la filière ordinaire. La demande d'une fête patronale sera certainement renvoyée à la S.C. des Rites [...] En tous cas, cher Père, outre la lettre que vous adresserez au S. Père, dans laquelle vous exposerez les raisons de votre demande, il faut rédiger une supplique très courte et très claire dans laquelle vous énumèrerez simplement les faveurs que vous demandez et vous joindrez la supplique à la lettre. Il faut que la S. Congrégation de la Propagande d'abord, le S. Père ensuite, puisse voir d'un seul coup d'œil ce dont il s'agit [...] »

Dans certaines circonstances dramatiques, épidémies, guerre, la communauté, se plaçant sous la protection de l'un de ses patrons, fait un vœu :

5 décembre 1943 : Le Conseil par 4 voix contre deux décide qu'un vœu de communauté sera émis dans les conditions suivantes : La communauté fait un vœu conditionnel ; la condition qui est en même temps la fin du vœu est celle-ci : les bâtiments du Collège à Pulau-Tikus d'ici au retour de la paix en Malaisie resteront à la disposition du Collège comme ils le sont maintenant⁶⁹¹.

Enfin, des cérémonies solennelles d'action de grâce sont célébrées, afin de remercier le saint patron pour son intercession : « Nous célébrons la St François Xavier avec messe

solennelle et vêpres. Notre saint patron nous a bien protégés jusqu'ici !⁶⁹² » Étude de la liturgie, assistance quotidienne à la messe, confession et communion, dévotion eucharistique, piété mariale, prière aux anges et aux saints patrons, la vie des séminaristes du Collège général était entièrement rythmée par l'apprentissage de pratiques et d'actes de dévotion, tous inspirés du modèle des séminaires européens, sous l'œil de Rome.

b. Le corps : nourriture, hygiène et santé

b.1 Le pain quotidien : une ascèse tempérée

« Et quoique la pratique des austérités corporelles soit très louable en elle-même et très convenable à des hommes apostoliques, ils ne s'y livreront point sans l'avis d'un directeur éclairé et expérimenté⁶⁹³. »

Dans les règlements, la question de la nourriture et de la boisson est toujours abordée sous le double aspect de la morale et de la vie pratique. La tempérance est, sans surprise, l'une des vertus les plus attendues, aussi bien des missionnaires que de leurs élèves. Les auteurs des *Monita*, après avoir cité l'Évangile de Matthieu (IV, 4), « L'homme ne vit pas seulement de pain mais de toute parole qui sort de la bouche de Dieu », à l'article 2, évoquant la figure tutélaire de Saint François Xavier, exhortent les missionnaires à imiter sa vie austère :

S. François Xavier, ce grand apôtre des Indes, pendant toute sa vie affligea son corps de jeûnes fréquents et de mortifications souvent répétées ; sa nourriture fut toujours frugale et de préparation facile ; c'était une aumône qu'il demandait ou qu'on lui apportait ; ce qui déterminait sa nourriture ou sa boisson, ce n'était pas la satisfaction du goût, mais l'exigence de la nature ; il avait l'habitude de ne manger qu'une fois par jour, et, la plupart du temps, d'un seul aliment, destiné moins à flatter le palais qu'à soutenir la nature⁶⁹⁴.

Le missionnaire doit se méfier des « artifices » dont use le démon, « qui sait par expérience⁶⁹⁵ combien la vie rude et austère des hommes apostoliques lui est nuisible », pour le détourner de son devoir. La « bonne chère » étant l'une des voies de la tentation, le

⁶⁹¹ *Journal du Collège, 1938-1945.*

⁶⁹² *Idem*, 3 décembre 43. *Idem*, 12 octobre 45 : « Messe votive solennelle d'actions de grâce en l'honneur de saint Joseph pour notre réunion au complet après les séparations de ces dernières années. »

⁶⁹³ *Règlement, 1874, op. cit., « De la vie que doivent mener les ouvriers apostoliques », Chap. 7, p. 53.*

⁶⁹⁴ *Monita (1665), op. cit., Article 2, « Il faut éviter les soins exagérés du corps », p. 22-23.*

⁶⁹⁵ *Idem*, p. 23.

missionnaire « s'abstiendra de mets recherchés et de douceurs de provenance exotique, et fera sa nourriture des aliments ordinaires de la région ⁶⁹⁶. » Ces prescriptions se répètent tout au long de l'histoire de la Société. Cependant, le règlement de 1874, à l'article 140, veille à en tempérer la rigueur. Les conditions de vie sont rudes dans la plupart des missions ; le taux de morbidité élevé et l'expérience de l'Asie ont montré ce que l'on risquait à y ajouter d'inutiles mortifications. Les différents règlements du Collège général consacrent plusieurs articles à la nourriture et aux repas. Les plus anciens (avant l'installation en Malaisie) sont assez sévères, aussi bien pour les élèves que pour leurs maîtres, auxquels ils recommandent la frugalité, le jeûne et l'abstinence, la réserve vis-à-vis du monde extérieur :

14. Ils seront encore plus religieux à ne manger jamais hors le séminaire et s'il arrive qu'on les convie quelquefois à dîner, ils s'en excuseront toujours civilement. 16. Comme on s'est toujours servi jusqu'à présent de l'huile de coco, on se donnera garde d'introduire jamais dans le séminaire l'usage de la graisse de porc les jours maigres au défaut de beurre ou d'huile d'olive sous prétexte que les portugais s'en servent. 17. L'abstinence de viande dans les repas du soir étant une chose commune et même nécessaire à la conservation de la santé, ils ne se feront servir au soir pour le commun qu'un peu de poisson et de dessert tout ensemble. 18. Outre cette abstinence, ils jeûneront les vendredis et toutes les veilles des fêtes de N.D. ⁶⁹⁷.

M. Roost, dans son chapitre sur la santé des élèves, se préoccupait presque de diététique, dans un article consacré notablement, non pas à la nourriture, mais à la santé :

Il n'est pas nécessaire quand on le pourrait de leur donner beaucoup de viande et de fortes nourritures. Le climat ne demande point cela. Mais il faut leur donner du bon riz toujours bien cuit, quelque peu de poisson, quelquefois un peu de viande à midi, toujours un peu de fruit pour les rafraîchir ⁶⁹⁸.

Le souci de préserver l'équilibre alimentaire de la communauté est ajusté aux devoirs de la piété ; faire maigre, s'abstenir. Passant de la diététique à la rhétorique des bonnes mœurs, M. Roost écrit plus loin, filant la métaphore, « On doit aussi les priver de certains aliments trop chauds qui pourraient exciter en eux les feux de la concupiscence. » Dans le règlement de 1848, les mêmes types de prescriptions reviennent, avec une tonalité semblable, l'essentiel restant bien de se détourner des nourritures terrestres au profit des nourritures spirituelles : « Que vous mangiez, dit l'Apôtre, que vous buviez ou quoi que vous

⁶⁹⁹ fassiez, faites tout à la gloire de Dieu . » La nourriture doit être frugale, pour éviter la gourmandise ou les réclamations : « Ils ne se nourriront pas de mets recherchés, mais chacun mangera ce qui sera servi à tous », exige le règlement ⁷⁰⁰. Cette dernière disposition s'est avérée nécessaire, comme le montre le cas suivant :

⁶⁹⁶ *Idem*, p. 24.

⁶⁹⁷ *Avis pour le gouvernement du séminaire de Siam, 1665, Archives de Siam, vol. 129, op. cit.*

⁶⁹⁸ *Manière d'élever les écoliers indiens, donnée par M. Roost Supérieur du Collège de Siam, 1713, De la santé, art. I.*

Lettre datée du 5 octobre 1718, manuscrite, due à M. Roost, ancien supérieur du collège de Siam à partir de 1713, copie d'après l'original en 1764, vol. 891, p. 37.

⁶⁹⁹ *Règlement, 1848, Règles générales, art. 2.*

⁷⁰⁰ 1848, Règles générales, art. 6.

Nous voulons parler des enfants d'Européens qui nous arrivent en ce moment de la Birmanie, mais qui pourraient nous être envoyés aussi par d'autres missions qui ont des colonies d'Européens assez considérables. Nous avons en ce moment trois élèves de cette catégorie qui sortent de l'école des frères de Rangoon. Ces enfants nous causent de l'embarras et du côté de l'entretien et du côté du caractère. Généralement, ces enfants nous arrivent ici plus ou moins habitués à une nourriture européenne, non encore formés et par conséquent plus exposés à souffrir du changement considérable de régime qu'ils trouvent en arrivant. Le 1^{er} essai n'a pas été fructueux, c'est l'élève irlandais qui est en ce moment en philosophie et qui, depuis un an est dans un état de santé bien précaire. Il commence à se plaindre du régime du collège⁷⁰¹.

Les directeurs tiennent particulièrement à cette règle, notamment pour ne pas créer plusieurs catégories d'élèves au réfectoire, ce qui risquerait de compromettre l'unité de la communauté :

Nous avons maintenant à répondre aux questions que vous nous posez au sujet des élèves européens qui vous ont été envoyés de la Birmanie méridionale. Nous comprenons qu'il soit pénible pour ces élèves d'être traités de la même manière que leurs condisciples indigènes, que leur santé même puisse souffrir du régime qu'ils trouvent au Collège. Néanmoins nous pensons comme vous que, dans l'intérêt de tous, il est impossible de leur faire une situation à part et de créer en leur faveur de véritables catégories. Au Collège, tous les élèves sans distinction d'origine et de pays doivent, pour la nourriture, le vêtement et la discipline, être traités de la même manière. Des privilèges, des exceptions, ne pourraient qu'être préjudiciables au bon ordre qui doit régner dans une communauté et à la bonne harmonie si désirable entre les membres qui la composent. Précisément à cause de cette difficulté de faire aux élèves Européens une situation en rapport avec leur origine, leur éducation première et leurs besoins et aussi à raison de leur caractère, nous pensons qu'il n'est pas opportun de favoriser l'introduction au Collège général de l'élément européen. Cet établissement est fondé surtout en vue des indigènes que l'on destine au sacerdoce, et la présence des Européens, outre les difficultés, les compétitions, les jalousies entre élèves qu'elle ferait naître, lui enlèverait son caractère, l'éloignerait du but que se sont proposé ses fondateurs et occasionnerait peut-être les justes réclamations des Vicaires apostoliques intéressés⁷⁰².

Par ailleurs, il n'est pas non plus permis d'acheter de quoi manger hors du collège, ni de faire des provisions, même envoyées par les familles, sans les partager avec la communauté :

Il est interdit aux élèves de se faire envoyer des provisions. Ils ne peuvent aucunement en accepter sans permission expresse du supérieur. Si cette permission est accordée, les provisions devront être consommées dans le réfectoire à l'heure du repas et partagées avec les voisins de table. Il est interdit

⁷⁰¹ Vol. 340 B, n° 301, Rapport annuel sur les élèves, MM. Laigre, Wallays, Laumondais, etc., Penang, octobre 1878-octobre 1879.

⁷⁰² DB 460-5, le Conseil de Paris aux Directeurs du Collège de Pulo-Pinang (reçue le 9 avril), Paris, 1^{er} mars 1880.

d'organiser des repas dans les dortoirs à Mariophile. Et où que ce soit, sont interdits les repas organisés dans les heures qui suivent immédiatement les repas de la communauté⁷⁰³.

Sans donner le détail des menus, les coutumiers laissent supposer que l'ordinaire pouvait être amélioré à l'occasion des fêtes. Observons qu'à la différence des règlements antérieurs, celui de Penang ne comporte aucune prescription concernant le jeûne du carême. On trouve en revanche des allusions à la pratique du jeûne dans les coutumiers : « 1869, 8 décembre, Fête de l'Immaculée Conception. Clôture du Jubilé donné par Pie IX. Toute la communauté⁷⁰⁴ avait jeûné les 24 et 26 novembre, et le 4 décembre ». » En temps normal, les directeurs veillent scrupuleusement à ce que les repas n'altèrent pas la santé des élèves, ni celle de leurs professeurs. Ainsi, l'article XI du règlement de 1848 stipule :

De la fin du repas jusqu'à deux heures, ils se détendront dans un honnête loisir et donc, à ce moment là, s'ils n'en ont pas l'autorisation, ils n'écriront pas, ils ne liront pas et ne feront aucun effort intellectuel de nature à troubler leur digestion ; en outre ils ne travailleront pas avant qu'une heure se soit écoulée après la fin du repas. Ils feront cela à la fois pour leur santé et pour leurs études. Mais tous se promèneront pendant une demi-heure au moins ou se livreront à des exercices physiques.

Cet article est bien le fruit de l'expérience acquise, comme le montre une lettre de dix ans plus ancienne, adressée par Albrand aux directeurs de Paris :

De plus il est de toute nécessité, pour conserver la santé de nos élèves, qu'ils prennent un peu de récréation immédiatement après le repas ; mais ici on ne peut la prendre ni au soleil brûlant, ni au serein. Or, la partie de la maison qu'habitent nos élèves n'est pas élevée de quatre pieds au-dessus de la terre ; il serait donc fort à souhaiter qu'elle pût s'élever à la hauteur des maisons de ce pays pour pratiquer en dessous une promenade, que je crois aussi nécessaire à nos disciples que le peu de riz que je leur donne⁷⁰⁵.

⁷⁰³ Procès-verbaux, 8 décembre 1934 : « Les élèves ont été avertis de ne pas prendre les bananes des autres ni pour les autres ; les bananes restantes seront utilisées au repas du soir », Idem, 30 mars 1936. « Provisions : Interdire absolument au Collège ou à Mariophile. Parfois cependant à Mariophile permettre à condition que les colis envoyés par les parents ou amis soient déposés et mangés au réfectoire. Jamais au dortoir », Coutumier de 1953, CG 032 Carton 4, op. cit.

⁷⁰⁴ Coutumiers, Idem.

⁷⁰⁵ M. Antoine Albrand, Directeur du collège de Pinang, aux directeurs du séminaire de Paris, 10 janvier 1834. Autres exemples : « À présent il y a ici 22 écoliers et on n'envoie que des enfants de 14 à 15 ans ; et assez mal portants parce que disent-ils, on les a fait étudier beaucoup et tout de suite après les repas », M. Lolivier à M. Chaumont, 26 avril 1820, vol. 339. « Il est important aussi de prendre les mesures les plus favorables à la santé des écoliers. Il est un moyen de faire prendre aux écoliers un exercice modéré qui entretienne leur santé, qui était employé dans l'ancien collège général de Siam et dans les collèges particuliers du Tongking et de Cochinchine. Ce moyen consiste à faire travailler les écoliers pendant deux heures ; une heure dans la matinée et une heure dans l'après midi, au jardin ou dans la maison, à quelque travail qui ne soit pas trop fatigant, comme de sarcler ou arroser. C'était le matin depuis 8h jusqu'à 9h et l'après-midi depuis 4h jusqu'à 5h. Après le dîner on leur laissait faire la sieste depuis le dîner jusqu'à deux heures. Ceux qui ne voulaient pas dormir étaient obligés de ne point faire de bruit. Il faut veiller à ce qu'ils n'écrivent pas tout de suite après leur repas », DB 460 – 5, M. Langlois à M. Albrand, Paris, 28 octobre 1834.

Toujours dans le dessein de préserver la santé des élèves, l'accès à la chapelle leur est interdit après les repas :

15 septembre 1878 : Le Conseil considérant que le séjour des élèves à la chapelle immédiatement après les repas est de nature à nuire à leur santé, a pris la décision suivante : la chapelle sera fermée du dîner jusqu'à 1h ½ et du souper jusqu'à 7h⁷⁰⁶.

Parfois, les prescriptions alimentaires revêtent un aspect thérapeutique, comme dans ces conseils donnés aux jeunes missionnaires pour la traversée :

Il est bon de se munir aussi de quelques pots de gelée de groseilles, de sirops d'orange, citron, etc., pour faire des limonades, sucre pour les besoins particuliers, chacun au moins un kilo de bon chocolat et une boîte de thé noir, chacun une bouteille de bonne eau de vie, rhubarbe en poudre dans un flacon pour combattre au besoin les constipations ordinairement très opiniâtres dans les longues traversées. On en met une forte pincée dans une cuillère à potage au commencement du repas. Il est rare que les premiers jours où l'on est à bord, on n'éprouve pas le mal de mer. Quelque long et dégoûtant que soit ce mal, il ne faut pas s'en effrayer. On n'en meurt pas. Il n'y a pas non plus de remède spécifique pour s'en préserver. Comme il est reconnu cependant qu'une des causes principales est due à l'agitation excessive des intestins provenant du roulis et surtout du tangage du bâtiment, quand après un jour ou deux l'estomac a déchargé force bile, il est bon de se tenir le ventre serré avec une ceinture, ou de rester couché, la position horizontale se prêtant moins au mouvement des intestins. Malgré les répugnances, il est bon de prendre à jeun, tous les matins un peu d'eau de vie avec des biscuits⁷⁰⁷.

Le régime alimentaire est bien connu. Il a assez peu varié au cours de l'histoire du Collège : **Ils mangent de la viande deux jours de la semaine seulement le dimanche et le mercredi qui est le jour de congé ; le reste du temps ils mangent du poisson qui est la nourriture du pays⁷⁰⁸.**

Mais la base de cette alimentation est le riz. Aux débuts de l'installation du Collège en Malaisie, cette céréale semble faire défaut, tant en quantité qu'en qualité :

Je sais que M. Letondal, à son arrivée, fera grand bruit pour cela ; mais enfin que faire ? Ne pas même épargner la vie de ces jeunes gens ? Quelque chose qu'il en soit, cela ne se peut pas. Je ne dis pas qu'il ait si cruelle intention pour quelque vue de politique, ni n'ose le penser ; mais il le fait avant l'incendie sous prétexte qu'il n'avoit pas assez d'argent, il leur achetoit du fort mauvais riz, et en achetoit de meilleur pour ses ouvriers, qui travailloient au collège ; parce que, disoit-il, ces charpentiers ne peuvent pas manger de ce riz, il fait beaucoup d'autres

⁷⁰⁶ Extraits des Procès-verbaux et délibérations du Conseil du Collège général, 1847-1968, CG 002A. Cette disposition s'est maintenue longtemps : « 15 septembre 1934. Le Conseil considérant que le séjour des élèves à la chapelle immédiatement après les repas est de nature à nuire à leur santé, a pris la décision suivante : la chapelle sera fermée du dîner jusqu'à 1h ½ et du souper jusqu'à 7h »

⁷⁰⁷ Instructions pour le voyage des missionnaires, Lettres communes, V. 171, p. 559, février 1858.

⁷⁰⁸ Vol. 884, p. 25, M. Lacère, Collège de Mahapram, 12 mai 1740.

choses dans ce genre. Il résultera de tout cela que quand même l'argent suffiroit, ce collège ne peut durer longtemps⁷⁰⁹.

Évidemment, ces propos sont partiellement inspirés par la rivalité qui opposait le fondateur du Collège à son premier supérieur. Cependant, ils laissent entrevoir les difficultés matérielles auxquelles les missionnaires eurent à faire face, pour nourrir les jeunes séminaristes et, dans ce cas précis, les ouvriers qui travaillaient à leur bâtir un abri. L'agriculture étant insuffisamment développée sur l'île, on y dépendait largement des importations :

D'ailleurs Pinang n'est plus ce qu'elle était lorsqu'on y a placé le Collège. Les Anglais qui viennent de s'établir de tous côtés l'abandonnent un peu de sorte que tout y est extrêmement cher et n'y est pas en abondance parce que c'est une île entièrement stérile qu'on alimente toute entière du dehors⁷¹⁰.

C'est pourquoi le coût de la vie y resta constamment élevé, en particulier pour les denrées alimentaires :

J'ai trouvé tout bien cher à Pinang ; mais outre que l'argent peut s'y placer à un plus grand bénéfice, j'ai remarqué qu'il faut y profiter de certaines circonstances pour faire des provisions, il s'en présente de très favorables pour cela ; mais il faudrait aussi un bon frère lai pour pourvoyeur. Il faut aussi y avoir un champ de riz, un jardin pour des légumes et des fruits, des volailles et autres animaux⁷¹¹.

Cette lettre de Claude Letondal annonce l'une des préoccupations majeures des directeurs du Collège de Penang, au long de leur présence en Malaisie, l'approvisionnement :

J'ai été bien triste en apprenant que vous avez renvoyé quatre écoliers de Chine, disant que ce sont des sujets trop faibles pour un collège général, et que d'ailleurs vous ne pouviez plus les nourrir⁷¹².

Aussi, ils cherchèrent très tôt à développer leur propre production agricole, seul moyen d'assurer l'indépendance de la communauté et d'économiser les ressources financières provenant d'Europe :

6. Quels sont les moyens de réduire les dépenses afin de procurer plus de ressources aux missions ? Il faut faire des provisions aux temps favorables, tâcher d'avoir un champ de riz qui fournisse la consommation et de quoi payer sa culture ; avoir soin de tirer ce qu'on pourra du terrain adjacent en cocos et autres fruits. Il faudrait aussi peu à peu se pourvoir en poisson nécessaire ce qui est facile étant situé près du bord de la mer. Plut à Dieu que l'on put y établir quelque genre de travail utile en guise de récréation, ne fut-il que de faire des paniers qui serviraient pour faire les provisions au marché⁷¹³.

Le vœu de M. Letondal, « avoir un champ de riz », ne fut exaucé qu'en septembre 1869 :

⁷⁰⁹ Vol. 339, 1- XII, M. Lolivier, 1813

⁷¹⁰ Vol. 887, M. Pupier, 18 décembre 1821.

⁷¹¹ Vol. 301, p. 418, M. Letondal (Pinang) à M. Chaumont (Londres), 10 décembre 1809.

⁷¹² BG 1401, Mgr Florens à M. Letondal, 20 juillet 1813.

⁷¹³ Vol. 301, p. 769, Macao, M. Letondal, octobre 1811.

Les circonstances sont favorables pour convertir en champ de riz le terrain inculte et malsain qui s'étend vers la mer. Le Conseil confirme les démarches faites par le Procureur et ratifie le contrat porté à 110 piastres pour les travaux préparatoires. Le Conseil prend note également du bornage effectué entre le Collège et les Chinois, à l'accord satisfaisant des deux parties⁷¹⁴.

Cinq ans plus tard, le Père Laigre pouvait écrire : « De ma chambre, qui est celle qu'occupait le cher Père Greiner, je vois à mon aise la rizière qui contient maintenant 12 orlons⁷¹⁵. » Grâce à la riziculture, aux ressources procurées par diverses ventes et quelques loyers, mais surtout aux dons provenant des Œuvres européennes, il fut donc possible de pourvoir à la subsistance d'élèves dont l'effectifs dépassa, certaines années, la centaine :

Mais le lendemain notre touriste vient visiter le séminaire et après maintes autres questions, nous demande par quelles ressources, à l'aide de quelles riches dotations nous couvrons les dépenses de cet établissement et donnons du riz à une famille si nombreuse. Ici notre cœur s'émeut, Messieurs les Associés, et nous répondons au fier Anglais, ce qui est la vérité, que l'aumône de l'Europe catholique est notre seul trésor. L'Anglais sourit de cette explication, et, habitué qu'il est à comprendre et à pratiquer l'économie autrement que le missionnaire, essaie de cacher poliment qu'il n'en croit rien, vu les prix excessifs où les denrées sont à Pinang⁷¹⁶.

Cette lettre, publiée dans les *Annales* de l'Œuvre de la Propagation de la Foi, voulait rendre un hommage explicite aux donateurs et de les encourager à persévérer ! Cependant, les correspondances privées le confirment : dès la seconde moitié du XIX^e siècle, la communauté était convenablement nourrie. Seule, la période de l'occupation japonaise mit un terme provisoire à cette autosubsistance :

8 octobre 1942 : Nous commençons à ne plus manger qu'une fois par jour du riz, à midi [...] 7 février 1944 : Nos provisions de riz sont épuisées et nous devons avoir recours au riz séché qu'on trouve sur le marché à des prix fantastiques⁷¹⁷.

Cette période fut particulièrement dure sur le plan alimentaire, pour l'ensemble de la population de l'île. Les missionnaires et leurs élèves n'échappèrent pas à la pénurie de nourriture et surent s'adapter :

À partir de cette époque, le pain de froment devint introuvable et il y eut des substituts à base de farine de maïs, tapioca. En raison de la diminution des rations il nous faut donner une impulsion plus grande à la culture ; nous plantons des milliers de pieds de patates douces et de tapioca⁷¹⁸.

⁷¹⁴ *Procès-verbaux* : 16 septembre 1869,

⁷¹⁵ DB 460-7, Lettre du P. Laigre au P. Lemonnier, Pinang, 12 septembre 1874. Autre exemple. *Procès-verbaux* : « 28 février 1893. M. le Procureur demande au Conseil s'il serait d'avis de faire vendre une rizière hypothéquée au Collège et dont le propriétaire ne paie pas les intérêts. »

⁷¹⁶ *Annales de l'OPF*, Lyon, 1860, t. 32, p. 241-243.

⁷¹⁷ *Journal du Collège*, 1938-1945, op. cit.

⁷¹⁸ *Compte rendu des années de guerre*, à Nosseigneurs les Évêques Supérieurs des Missions, CG 066 Carton 10, 15 août 1945. *Idem*, « Le ravitaillement devient de plus en plus difficile. Des vols répétés menacent de nous priver du fruit de nos travaux et il nous faut monter la garde la nuit après avoir travaillé la journée. C'est alors que les bananiers que nous

Le déroulement des repas est strictement réglé. Pendant les repas, pris en silence, on écoute des lectures pieuses et chacun, à tour de rôle, participe au service de la table :

V. À sept heures, ils prendront le petit déjeuner en écoutant une lecture pieuse ; puis, jusqu'à huit heures ils se détendront dans l'inactivité de l'esprit. X. Ils déjeuneront à midi. Ils ne porteront pas d'attention excessive à la nourriture afin de ne pas être distraits de la lecture qui s'achève par le martyrologe. XV. Après le rosaire, ils dîneront, attentifs aux textes qui seront lus afin que, de même que le corps est conforté par la nourriture et par la boisson, l'âme aussi se restaure par la lecture, qui est interrompue par quelques versets de l'Imitation de Jésus-Christ. Pris dans le plus grand calme, ils commencent par une lecture pieuse et se terminent par l'audition du martyrologe ou d'un passage de l'Imitation de Jésus-Christ⁷¹⁹.

On peut parler entre les lectures, mais en latin uniquement. Cette obligation, qui ne concernait pas que le réfectoire, s'est prolongée jusque dans les années soixante, comme en témoigne cette anecdote, due au P. Michel Arro :

J'ai connu à Penang un père français qui voulait dire qu'il viendrait au repas de midi au Collège. Comme il n'y avait personne pour l'accueillir, il a laissé ce message à un séminariste : « Pater manducandus », « le père à manger » ! Alors il était connu sous ce nom là, le « père à manger. » Tous les séminaristes riaient, parce qu'eux savaient le latin⁷²⁰ !

Il arrive aussi que des exercices aient lieu pendant le temps du repas : « Le Conseil décide de commencer les sermons au réfectoire pour les élèves qui suivent le cours d'éloquence

⁷²¹ sacrée . » Au réfectoire, « Le déjeuner sera présidé alternativement par un professeur, chacun pendant une semaine. Les élèves se tiendront dans le même ordre qu'aux autres

⁷²² repas », chacun occupe une place conforme à son rang ou à son ancienneté :

Pour les plus anciens à la table du côté de la chaire qui est la plus rapprochée de la table des Pères. Commencer par placer les plus anciens du côté du mur, disposer les suivants alternativement à droite et à gauche en suivant l'ordre de liste général ; pas de places spéciales : 10 élèves par table⁷²³.

avons plantés nous furent d'un précieux appoint. À nouveau, pendant les premiers mois de l'année, les autorités firent des tentatives pour occuper la totalité des bâtiments du Collège. Grâce à St Joseph, ces menaces furent l'une après l'autre détournées. Le gouvernement avertit alors qu'à la fin de l'année il ne pourra plus distribuer de rations et que chacun doit sans délai planter autant qu'il est nécessaire pour se suffire. La préoccupation de l'aliment quotidien devient obsédante. Au déclenchement de l'invasion de la France, les Japonais nous firent préciser notre statut et exigèrent une déclaration de nos biens. En juillet les restrictions alimentaires sont à leur maximum et nous sentons vraiment la faim. »

⁷¹⁹ Procès-verbaux, 10 février 1961 : « Pour faciliter la lecture au réfectoire du séminaire, un micro avec haut-parleurs ont été installés. »

⁷²⁰ Entretien avec le Père Michel Arro, Singapour, février 2001, op. cit.

⁷²¹ Procès-verbaux, 1er avril 1941.

⁷²² Procès-verbaux, 26 juillet 1847.

⁷²³ Coutumier de 1939, CG 020.

Le Procès-verbal du 10 mai 1847 comporte une disposition particulière pour les professeurs indigènes : « *Les professeurs indigènes seront placés chacun dans un dortoir, seul dans leur cellule, à portée des issues. Ils seront placés de même au réfectoire et servis particulièrement.* » Les élèves subissent partout la surveillance de leurs aînés. Mais celle-ci s'exerce avec plus de vigilance dans les dortoirs, les salles de bain et au réfectoire, lieux où les corps peuvent se trouver soumis à diverses tentations⁷²⁴. Il existe un inventaire des biens du Collège, à ses débuts, en 1838. Le mobilier et la vaisselle du réfectoire y sont détaillés⁷²⁵. Cela paraît assez insuffisant, si l'on songe qu'il y avait alors une quarantaine d'élèves au Collège. Plus tard, les conditions matérielles se sont améliorées :

Oui, notre collège général a beaucoup d'agrément qu'il n'avait pas de votre temps et chaque année il devient de plus en plus propre. À commencer par la cuisine et toutes ses dépendances et même l'étable, qui ne font maintenant plus qu'un seul bâtiment en briques, parallèle au réfectoire, couvert en tuiles⁷²⁶.

La plupart du temps, les cuisiniers sont Chinois, et plutôt mal vus des Pères, qui voudraient confier le soin de la cuisine à des religieuses :

Nous souhaiterions comme en France, pour les collèges et petits séminaires, avoir comme eux des sœurs qui exerceraient leur charité au milieu de nous. Nos enfants travaillent tous à acquérir la science nécessaire à leur vocation ; mais peu à peu leur santé se ressent de la vie sédentaire qu'ils mènent pendant de longues années et nous recevons fréquemment des plaintes au sujet de la santé des élèves qui s'en retournent. Les domestiques chinois suivent toujours leur routine, ne savent pas varier dans la cuisson ou les aliments [...] C'est pourquoi, Messieurs, nous vous demandons de nous procurer le secours de quelques sœurs de Saint-Maur qui toutefois, seraient toutefois toujours maintenues en dehors de la communauté. Mgr Gasnier, entrant complètement dans nos vues, a favorablement accueilli cette demande, que nous vous demandons de bien vouloir approuver⁷²⁷.

⁷²⁴ « Pendant que les ministres prépareront la table ou qu'après les repas ils laveront la vaisselle, si on ne les fait observer par un des maîtres, il est à craindre qu'ils ne prennent entre eux une trop grande liberté et qu'ils ne profitent de l'occasion pour recevoir ou envoyer par les domestiques des lettres secrètes », *Règlement pour les missionnaires qui travaillent au Collège*, 1764, chap 8.

⁷²⁵ « 2 armoires en bois blanc, bien conditionnées, hautes de 6 pieds environ, larges de 4 pieds. 1 armoire en bois blanc peinte en vert, haute de 6 pieds et large de 5 pieds. 4 tables dont une ronde au réfectoire et les autres carrées à tiroirs. 2 tables fortes et neuves en bois blanc. 2 tables fortes, neuves et vernissées pour le réfectoire des élèves. 18 chaises neuves dont le fond est en rotin fin, en bois rouge plus cinq vieilles chaises en bon état. Vaisselle : elle est en faïence de Chine, en très petite quantité. 1 douzaine de grands verres et autant de petits. Une douzaine de cuillères en laiton. 8 cuillères en argent, trois-quarts plus de fourchettes. 6 plats couverts en faïence de Chine, deux soupières. 2 boccas pour les lampes. 4 lampes chinoises en laiton, une douzaine de tasses à thé. Les ustensiles de la cuisine sont en petit nombre et de peu de valeur. 3 nappes de table et une douzaine de serviettes. »

⁷²⁶ DB 460-7, *Lettre du P. Laigre au P. Lemonnier, Pinang, 12 septembre 1874.*

⁷²⁷ Vol. 340 B, M. Laigre, Penang, 27 mai 1880. Procès-verbaux, 1^{er} juin 1880 : « Le Conseil prend note d'une lettre commune adressée à ces Messieurs du Conseil de Paris, au sujet des sœurs à employer au Collège Général. Vu tous les désagréments causés par nos cuisiniers ; vu leur malpropreté ; vu l'état précaire de la santé des Pères et des élèves ; le Conseil demande à Paris l'autorisation d'avoir au Collège quelques sœurs de St Maur pour présider à la cuisine. »

Cette requête, réitérée⁷²⁸, ne pouvait manquer de susciter la méfiance des directeurs de Paris, qui ne voyaient pas d'un bon œil la présence de femmes, fussent-elles religieuses et âgées, au milieu de la communauté !

Nous avons bien entendu, Messieurs et chers confrères, votre requête quant aux soins de la cuisine. Nous comprenons les raisons qui vous ont poussés à nous marquer votre souhait de les voir confiés à des sœurs de la congrégation de Saint-Maur. Cependant, il ne nous semble pas possible d'accéder à cette demande car, outre que cela contreviendrait aux usages, il nous paraît que cela pourrait être de nature à fournir, à des regards ignorants de nos fins et malveillants, de quoi jeter le discrédit sur nos établissements⁷²⁹.

Seules les circonstances exceptionnelles de l'invasion japonaise, à partir de 1941, permirent de déroger temporairement à la règle, les sœurs ayant dû se réfugier au Collège après l'installation des troupes d'occupation dans leur couvent :

22 février 1945. Ce matin tout le monde a abattu des cocotiers et défriché au nouveau jardin. L'après-midi on installe une bibliothèque-étude pour les élèves à l'étage dans le couloir au milieu du bâtiment central. Là se trouve la clôture faite de paravents qui nous sépare du domaine des sœurs. La cuisine telle que la font les sœurs plait à tout le monde et on en est très satisfait⁷³⁰.

La présence des sœurs ne laisse pas de susciter quelques réserves chez certains esprits sourcilleux :

Les sœurs s'enhardissent et circulent plus librement dans le rez de chaussée de nos quartiers qu'auparavant, même après souper le soir ; bien qu'on leur ait demandé de quitter cette zone à partir de la fin de la prière des élèves. Il y aurait à réagir contre cette promiscuité à la tombée de la nuit⁷³¹.

On ne saurait omettre, pour finir, une autre forme de repas communautaire, dans lequel la réalité pratique est transcendée par la pratique spirituelle : l'Eucharistie. Célébrée quotidiennement, la messe requiert des hosties et du vin. Les hosties sont fabriquées au Collège. En mars 1854, le Conseil des directeurs passe commande à Paris, d'« *un fer à*

*hosties double de 75 millimètres de diamètre*⁷³². » Cette activité se déroule dans un endroit sûr, pour éviter les incendies : « *Il a ensuite été décidé que dans l'officine basse de l'infirmerie on ne pourra établir ni cuisine, ni distillerie, ni la fabrication des hosties, ni autres emplois requérant l'usage du feu*⁷³³. » Elle est confiée à un élève, chargé d'instruire les autres : « *Le Conseil décide d'apprendre aux élèves du cours de Pastorale la façon pratique*

*de faire les hosties sous la direction de l'élève qui est chargé de faire celles du Collège*⁷³⁴. » Lors de leurs déplacements, les missionnaires ne manquent jamais d'emporter avec eux

⁷²⁸ Procès-verbaux, 1952 : « Le P. Sup. (Davias) soumet au Conseil un projet d'appeler des sœurs des Missions Étrangères au collège pour s'occuper de la cuisine et de la lingerie. »

⁷²⁹ Lettre du séminaire de Paris au Collège de Penang, 12 septembre 1880, vol. 340 B

⁷³⁰ Journal du Collège général, 1938-1945, CG 063 Carton 10.

⁷³¹ Procès-verbaux, 8 avril 1945.

⁷³² Idem, 7 mars 1854.

⁷³³ Idem, 23 septembre 1867.

⁷³⁴ Idem, 3 juin 1940.

de quoi célébrer la messe. Lorsqu'en 1836, Jean-Claude Miche, par exemple, s'apprête à rallier le Cambodge, ses confrères reçoivent les instructions suivantes :

Mgr le coadjuteur a écrit à M. Miche qu'il était destiné au Cambodge. Vous aurez la bonté de lui faire passer tout ce qui lui est nécessaire et qu'il vous demandera : son viatique, du vin de messe, de la farine, le dictionnaire latin-cambodgien, une feuille de pouvoir et les objets dont il a besoin pour aller au Cambodge⁷³⁵.

Le missionnaire traverse la jungle avec assez de vin pour deux ans⁷³⁶. Dans l' « Instructions pour le voyage des missionnaires » de 1858, parmi « les objets nécessaires pour la traversée », sont mentionnés :

Les saintes huiles pro infermia, bougies, pains et quelques bouteilles de vin blanc pour la messe – les pains doivent être conservés dans une boîte en carton ou en fer blanc bien fermée. Si l'humidité y pénétrait, les pains se gâteraient⁷³⁷.

Au terme de l'occupation japonaise, alors que les missionnaires et leurs élèves ont connu la faim, « En juillet les restrictions alimentaires sont à leur maximum et nous sentons vraiment la faim », le rédacteur du « Compte rendu des années de guerre » se réjouit : « Que nous ayons eu assez de farine et de vin pour la célébration quotidienne des Saints Mystères est

un autre motif de louange et de gratitude⁷³⁸. » L'approvisionnement en vin est rendu nécessaire par les besoins de la liturgie. Dans les commandes adressées à la procure de Paris, il est associé aux livres et objets liturgiques :

Je vous prie de m'envoyer pour l'année prochaine, outre les viatiques supplémentaires pour le collège, catéchistes et aumônes extraordinaires si il y en a : 2 missionnaires à Pulo Pinang et non ailleurs, soit qu'ils restent à Malacca pour venir ensuite me trouver. 3 missels bréviaires rituels ordo perpetuus, pierre d'autel, cartons d'autel. 1 pontifical en grand, un petit cérémonial episcopum. 1 corpus juris, 4 taos de papier. le traité des Synodes de Benoît XIV. environ 80 bouteilles de vin rouge⁷³⁹ [...]

Or, on parle ici de vin rouge. À maintes reprises, dans les correspondances, les missionnaires de Penang commandent du vin, sans toujours préciser l'usage qui en sera fait : « Veuillez nous faire parvenir du vin de France, 6 à 8 barriques, celui du Portugal ne

nous parvenant plus⁷⁴⁰. » L'usage de la boisson est fortement encadré par les textes, depuis les origines du Collège :

⁷³⁵ M. Régereau à M. Legrégeois, procureur à Macao, 19 avril 1838, AME vol. 748. Jean-Louis Taberd (1794-1840), évêque d'Isauropolis, vicaire apostolique de Cochinchine.

⁷³⁶ Cf. « Jean-Claude Miche (1805-1873), un évêque des Missions Étrangères en Indochine, aux prémices de la colonisation française », *op. cit.*

⁷³⁷ *Lettres communes*, V. 171, p. 559, février 1858.

⁷³⁸ Compte rendu des années de guerre, à Nosseigneurs les Évêques supérieurs des Missions, 15 août 1945, CG 066 Carton 10. *Idem*, 28 décembre 1941 : « On a pu acheter de la farine australienne et on s'occupe de la mettre en bouteille pour la conserver en vue de la fabrication des hosties. »

⁷³⁹ Vol. 891, M. Garnault à M Letondal, 22 août 1787.

⁷⁴⁰ Vol. 340, n° 115, M. Jourdain à M. Libois, octobre 1852 : « [...] J'ai prié le P. Baclot de vous expédier 10 barriques de vin rouge pour commencer. DB 460-6, M. Grosjean à M. Wallays, Paris, 16 novembre 1906.

15. Ils garderont toujours la louable coutume qu'on a introduite dès le commencement dans le séminaire de s'abstenir d'y boire d'aucun vin que ce soit. Si néanmoins quelqu'un croit qu'il ait besoin d'en boire quelquefois, on lui en accordera l'usage comme fait Saint Paul à Timothée, non pas néanmoins dans la communauté, mais en sa chambre⁷⁴¹.

Le règlement de la Société de 1874 reprend la même injonction, en maintenant la possibilité d'assouplir la contrainte : « *Ils garderont une exacte sobriété dans le manger et le boire, et surtout dans l'usage des liqueurs spiritueuses. Ils prendront garde néanmoins à tout excès contraire.* » Cette latitude laissée aux missionnaires s'explique notamment parce que l'alcool est supposé avoir une vertu thérapeutique. Mais il semblerait que la consommation de vin lors des repas n'eût pas été inhabituelle. Mgr Petitjean, vicaire apostolique du Japon, écrit aux directeurs du Collège, le 26 novembre 1867, à propos de ses séminaristes :

Les dispositions prises touchant l'usage du vin et du tabac, étaient que les élèves japonais, n'étant accoutumés ni au vin ni à la fumigation, ils seraient rangés dans la catégorie des élèves qui n'en usent pas.

Cela permet de supposer que les autres élèves pouvaient boire du vin et fumer⁷⁴². Sans doute le faisaient-ils sans excès, conformément aux prescriptions du règlement. Pendant l'occupation japonaise, pour soutenir leur moral, les Pères s'étaient accordé un peu de vin à table, à défaut de pouvoir acheter du whisky :

Le whisky atteint 60 \$ la bouteille. Pour nous, nous sommes heureux d'avoir encore un petit verre de Clairet à chacun de nos repas. La provision qui nous reste ne semblant pas devoir se conserver en bon état, surtout en raison de la mauvaise qualité des bouchons employés, nous préférons en profiter⁷⁴³.

La tempérance prévalait-elle toujours à la table des missionnaires ? Cette lettre de 1837 permet d'en douter :

Monsieur et cher confrère. En lisant les comptes que vous avez envoyés, nous avons tous été extrêmement surpris et souverainement scandalisés de voir que, durant l'année 1836, il s'était dépensé au Collège 560 bouteilles d'eau de vie, outre environ 1200 bouteilles de vin. 560 bouteilles d'eau de vie bues dans un an, grand Dieu, et 1200 bouteilles de vin ! Mais on boit donc comme des soldats irlandais dans ce collège ! 560 bouteilles d'eau de vie dans un an ! Mais une cantinière de régiment n'en vend pas autant. 560 bouteilles d'eau de vie, mais jamais un pareil scandale ni rien qui s'en approche ne s'était vu dans nos missions depuis qu'elles existent. 560 bouteilles d'eau de vie bues dans

⁷⁴¹ Avis pour le gouvernement du séminaire de Siam, op. cit. L'adoucissement de la règle avait été également préconisé par Mgr Pottier : « Chaque Vicaire apostolique instruirait le supérieur du caractère de sa mission et des écoliers qu'il enseigne ; de cette manière il nous paraît que le bien se ferait solldement ; seulement il faudra prendre des précautions raisonnables afin que les maîtres y mènent une vie moins dure et moins mortifiée que celle qu'ils y menaient ces derniers temps, où ils étaient constamment privés de vin, et même de moustiquaires dans un pays tout couvert de moustiques », *Conseils sur la conduite du Collège général, donnés par Mgr Pottier aux directeurs du séminaire des M.E., Setchoan, 16 octobre 1780, AME, vol. 438, p. 26.*

⁷⁴² « Le jour de la fête du supérieur, 9 mai, les élèves ont visité les églises de la ville. Ils ont bu du rhum chez le P. Mauissal ; ont récité le chapelet à l'église du P. Mauissal et fait le mois de Marie chez le P. Hals », *Procès-verbaux*, mai 1870.

⁷⁴³ *Procès-verbaux, janvier 1943.*

un an, outre 1200 bouteilles de vin ! Mais que diraient nos autres missions, que dirait-on dans le public si on avait connaissance d'un pareil scandale donné par des évêques et des missionnaires ? Que diraient les saints évêques Garnault et Florens, eux qui ne rougirent jamais d'une goutte de vin l'eau qu'ils buvaient ? Lorsque j'étais dans l'Inde, j'étais sujet à de fréquentes infirmités qui me rendaient nécessaire quelquefois l'usage d'un cordial, mais je m'estimais heureux si j'avais deux ou trois bouteilles d'eau de vie qui me duraient une année entière. Pour le vin, nous pensons tous que vous devriez le réduire à un petit verre pour chacun à dîner et à souper. Si ceux qui potentes sunt ad bibendum ne s'accommodent pas de cela, et veulent l'avoir à discrétion, qu'ils s'arrangent, et ne cédez jamais à des exigences si déraisonnables. Ce n'est pas avec un viatique de 100 piastres qu'on peut boire l'eau de vie et le vin à discrétion. Shame, shame, shame ! Ne croyez pas que je vous écrive ceci en confidence. Je vous prie même de communiquer ma lettre à toutes les personnes intéressées, présentes et absentes ; et nous vous prions tous avec instance de faire cesser ce scandale ! [...] Soyez persuadé que j'entretiens envers vous les sentiments de la plus sincère estime et de la plus vive sympathie pour toutes les contradictions que vous avez à endurer dans le poste pénible et dégoûtant que vous occupez⁷⁴⁴. Il n'y avait alors pas plus de cinq missionnaires permanents au Collège... L'usage de l'alcool était acceptable pour ses vertus médicinales supposées. Mais les excès sont évidemment jugés détestables, – quand bien même la dureté de la vie en mission constituerait une circonstance atténuante –, et ce d'autant plus qu'ils occasionnent des dépenses supplémentaires⁷⁴⁵.

b.2 Hygiène : détente et soin du corps, pudeur et vêtements

b.2-1 Entretien de soi, entretien des lieux

Toujours soucieux de la santé des élèves, les directeurs leur accordent des moments de détente, « *sans tumulte ni chahut*⁷⁴⁶ ». Il y a tout d'abord les deux récréations quotidiennes. Les élèves cessent alors toute activité spirituelle ou intellectuelle, sauf s'ils sont par par groupe de trois⁷⁴⁷ : ils ne peuvent parler entre eux qu'en latin, du moins jusqu'en 1904. À partir de cette date, ils sont autorisés à s'exprimer en anglais « *pour favoriser l'étude de*

⁷⁴⁴ M. Barondel à M. Albrand, Paris, 13 octobre 1837, DB 460 – 5.

⁷⁴⁵ Autre exemple : « 18 février 1945, Un officier des Marines fait une tournée et nous enjoint de nettoyer avant notre départ la maison et ses abords. Nous lui répondons que ce dimanche c'est impossible. Il insiste et donne l'ordre. Le travail de nettoyage commence avec les élèves restants et se prolonge toute la nuit, interrompu par un repos un peu avant minuit. Cinq cent bouteilles vides sont transportées à la maison du gardien Koi Nian », *Journal du Collège général, 1938-1945*.

⁷⁴⁶ Règlement, 1848, règles particulières, art. 8.

⁷⁴⁷ « Aux récréations d'après dîner et souper, il est défendu aux élèves de s'asseoir avant une demi-heure révolue. On leur permet le travail d'étude à la condition d'être au nombre de trois. À six heures du soir, ils doivent prendre leur récréation pour le reste de la journée, dans l'intérieur. Il est défendu en tout temps d'aller au jardin des noix, au réfectoire, du côté des cuisines. Pour les dortoirs, règlement spécial. Défendu d'aller à l'infirmerie. Ils ne doivent pas être moins de trois réunis en récréation », Extrait du cahier du Conseil (6 mai 1849), conforme à l'ancien coutumier, sauf l'addition des legenda en 1857, CG014.

*la langue anglaise*⁷⁴⁸. » L'accès aux dortoirs leur est interdit et ils doivent rester à portée de vue des directeurs : « *On est convenu d'interdire aux élèves, pendant la récréation du soir, après souper, l'entrée du jardin, même les grandes allées, les retenant dans la cour, sous les couloirs et devant la chapelle*⁷⁴⁹. » Il leur est loisible de chanter, mais sans exagération : « *M. Laigre est chargé de veiller à ce qu'aucun des élèves n'abuse de la faculté de chanter qui leur est accordée pour le reste du temps en récréation*⁷⁵⁰. » Il est permis de fumer, usage culturel en Asie que les directeurs ne pouvaient empêcher. Le 25 décembre 1871, le coutumier indique que les élèves ont été autorisés à fumer cinq minutes après le réveillon. Le Conseil des directeurs fixe tout de même des limites : « *Il est interdit aux élèves de fumer avant le déjeuner ; interdit encore de fumer après 11 h ½ ; enfin le soir avant le souper, interdit de fumer passé 6 h*⁷⁵¹. » Le coutumier de 1953 stipule, à l'article « *Politesse* » : « *Quand ils entrent chez un Père, les élèves doivent avoir leur soutane et laisser leur cigarette dehors.* » Les élèves sont autorisés à se baigner pendant la récréation (le Collège est au bord de la mer)⁷⁵². Toujours pour l'entretien de leur santé corporelle, les élèves font des promenades⁷⁵³. Faut-il y voir aussi la trace du courant hygiéniste, si influent dans les écoles en France à cette époque⁷⁵⁴ ? Certaines sont courtes, ne dépassant pas les abords immédiats du Collège. Les jours de fêtes, a lieu une autre promenade, exceptionnelle celle-ci, encadrée par les missionnaires : « *Pendant tout le temps où les élèves resteront sur leur lieu de promenade, ils ne franchiront pas sans permission les limites déterminées par les Pères*⁷⁵⁵ » et enfin, pendant les vacances, le trajet à pied du séminaire jusqu'à la maison de campagne de *Mariophile*. Ces sorties se font dans l'ordre, sous la surveillance d'un Père et l'obligation de parler latin est maintenue : « *Le Conseil a réglé ensuite que désormais tous les élèves auraient à parler latin en récréation, hormis les jours de grande promenade*⁷⁵⁶. » Certaines sont en effet appelées « *grandes promenades* ». Dans ce cas, les élèves sont autorisés à parler leurs langues : « *Par un décret du Conseil porté en 1866 ou 1867, les élèves ne peuvent jamais parler d'autre langue que le latin. Seulement les jours de grande promenade, une fois hors du jardin, ou les colonnes passées, jusqu'à leur retour au jardin du Collège, ou aux colonnes, ils peuvent parler leur langue* ». La plus longue promenade est celle qui conduit l'ensemble de la communauté vers la maison de *Mariophile*,

⁷⁴⁸ Procès-verbaux, 14 janvier 1904.

⁷⁴⁹ Procès-verbaux, 19 juillet 1847. « Ils doivent prendre la récréation du soir dans des endroits éclairés et ne pas s'éloigner des abords immédiats de la maison et de la chapelle », idem, 31 juillet 1936.

⁷⁵⁰ Idem, 20 mars 1848.

⁷⁵¹ Idem, 3 mai 1887.

⁷⁵² « Les séminaristes peuvent aller se baigner sur la plage du collège au cours de la récréation tous les jours du lundi au vendredi inclusivement », idem, 10 février 1961.

⁷⁵³ « Comme parmi ces écoliers il y en a plusieurs de petits qui n'ont pas encore le tempérament formé et que les grands mêmes ne sont pas ordinairement d'une forte complexion, on doit ménager leur santé avec beaucoup de soin. Or les moyens de la ménager sont de ne pas les charger de trop d'études, ni d'écriture, de leur procurer une nourriture saine, bien cuite et proprement servie, de les faire baigner de temps en temps, de les mener souvent à la promenade, de les occuper tous les jours à cultiver le jardin ou à d'autres exercices corporels qui les rendent capables de supporter les travaux de la vie apostolique », Mgr Kerhervé, 1764.

⁷⁵⁴ Cf. Françoise Mayeur, Histoire générale de l'enseignement et de l'éducation en France, t. 3, 1789-1930, Labat, Paris, 1981.

⁷⁵⁵ Règlement, 1848, Règles particulières, art. 24.

⁷⁵⁶ Procès-verbaux, 4 février 1868.

à quelques kilomètres de Pulau-Tikus⁷⁵⁷. Les élèves et leurs professeurs se rendent deux fois par an dans cette villégiature située à Tanjung Bungah, pour les vacances. Au moment de l'*aggiornamento*, les élèves furent autorisés à rentrer chez eux pendant les vacances d'été. Mais jusque là, c'est en communauté qu'ils prennent leurs vacances. Les activités sportives sont admises et même encouragées. Les plus fréquemment évoquées sont les jeux de balle (il y avait un terrain de football dans la cour du Collège) les bains de mer et la pêche : « *Bains à Mariophile : Pendant les vacances à 5h le soir. Ne pas se baigner à gauche, à l'embouchure du ruisseau, mais on peut aller aux rochers. Pendant l'année, le mercredi les élèves ne peuvent se baigner à la mer. Pêche permise avec le vieux filet* »⁷⁵⁸

mais à marée basse à condition de ne pas perdre pied. Bain seul reste défendu . » Ces moments de détente resserraient les liens : « *Ils élevaient des animaux, jardinaient, faisaient du sport, se baignaient dans la mer et nous participions* »⁷⁵⁹. » Les élèves avaient aussi le droit de chasser :

Sur la proposition de M. le supérieur le Conseil a réglé qu'on accorderait aux élèves la permission de chasser pendant les vacances de janvier, laissant à M. le supérieur la faculté de déterminer le temps et la nature de chasse à faire. Le Conseil a décidé que les munitions pour les fusils ne seraient données qu'une fois la semaine et seulement à ceux qui ont des fusils soit au Collège, soit à eux⁷⁶⁰.

Des jeux sont mentionnés. En avril 1851, le Conseil note « *que Mgr Gauthier, vic. apost. du Tonkin méridional se plaint de la passion des élèves annamites pour le jeu d'échec.* » Il y avait deux salles de billard au Collège, l'une pour les pères et l'autre pour les élèves. Les jours de fêtes religieuses, le règlement autorise les élèves à jouer aux « *cartes chinoises* » et aux « *latrunculis* » (échecs). À l'occasion du nouvel an Chinois, le règlement permet d'autres distractions :

Depuis le décret du 13 août 1852, cette fête n'inaugure plus les vacances, mais elle tombe presque toujours dans le courant des vacances. Ce sont deux jours de petit congé, quant à la forme ; mais on y accorde et improvise différents jeux extraordinaires, avec des prix pour les vainqueurs. Loterie, tir à l'arc, tir au fusil, courses diverses. Le soir quelques fusées et gerbes d'artifices qu'on achète en majeure partie⁷⁶¹.

⁷⁵⁷ « Avec moins de contraintes reviennent régulièrement les sorties en groupe à la maison de campagne que possèdent la plupart des grands séminaires », in Marcel Launay, Les séminaires français, op. cit. , p. 82-83.

⁷⁵⁸ Coutumier de 1953, P. Pagès. « Filet : Le renfermer dans une male au Collège à cause des rats. Fil à donner à l'élève en charge. Fil de lin plus fort pour le bas (connection entre la corde des plombs et le filet) Un élève est chargé de la surveillance du filet. Il est dispensé de balayage pendant les vacances. Doit établir une liste par mission ou par table, le faire sécher, le réparer, le plonger dans l'huile donnée par le P. Procureur, ne pas le laver à l'eau douce. Pendant l'année on ne se sert pas du filet de la communauté mais du vieux. Dans ce cas pas de liste à faire. Quand le filet est renouvelé, le vieux est donné à l'élève qui s'occupe du filet. S'il y a moins de cinq élèves à la dernière table, ces élèves vont à la pêche avec l'avant dernière table. Bains à Mariophile : Pendant les vacances à 5h le soir. Ne pas se baigner à gauche, à l'embouchure du ruisseau, mais on peut aller aux rochers. »

⁷⁵⁹ Entretien avec Jean l'Hour, op. cit.

⁷⁶⁰ ***Procès-verbaux, janvier 1868. « 8 octobre 1868. Le Conseil a autorisé le P. Procureur à réduire au nombre de 6 les fusils qui sont entre les mains des élèves et il défend aux élèves auxquels il est permis d'avoir un fusil de les prêter à tout autre élève. Le Conseil défend aussi aux élèves de faire des provisions de munitions de chasse. »***

⁷⁶¹ ***Procès-verbaux, février 1854.***

Les procès-verbaux évoquent aussi des concerts donnés par les élèves et des spectacles de théâtre : « *On a décidé ensuite qu'à l'avenir, les pièces de comédie à faire jouer par les élèves seraient préalablement soumises au Conseil. L'emploi de masques de tout genre*

⁷⁶² *est en tout temps interdit* . » Ces activités ludiques, destinées à divertir les élèves et à préserver leur santé, sont complétées par des travaux manuels obligatoires, « aussi bien pour les exercer à l'humilité que pour le bien de leur santé », précise le règlement de 1848 :

Comme complément à l'éducation que nous nous efforçons de donner à nos enfants, une petite spécialité consiste dans une heure de travail manuel quotidien, les dimanches exceptés, heure pendant laquelle tous les élèves distribués en diverses catégories, cultivent certains arts et métiers : imprimerie, reliure, charpenterie, jardinage, etc., occupations qui contribuent tout à la fois, et à développer leur intelligence et à entretenir leur santé.

Cette éducation, quoique très austère et cérébrale, comportait aussi de saines distractions, qui n'échappaient pas toutefois à la surveillance des Pères. Destinées à éviter le surmenage, à ménager la santé des élèves, elles reflètent aussi une conception dualiste du corps et de l'esprit (de l'âme), qui subordonne l'un à l'autre. Fréquemment, dans les règlements, des recommandations concernant l'hygiène reviennent : « *Il faut avoir soin qu'ils se baignent très souvent et tiennent leur linge fort propre* », peut-on lire, par exemple, dans l'Avis pour le gouvernement du collège de Siam de 1665 (chapitre 2). Le règlement de 1848 reprend ce thème presque dans les mêmes termes :

À sept heures, ils prendront le petit déjeuner en écoutant une lecture pieuse ; puis, jusqu'à huit heures, ils se détendront dans l'inactivité de l'esprit. À ce moment, comme durant toutes les récréations et avec l'autorisation des Pères, ils pourront se laver (ce qui sera souvent fait).

Les élèves étaient invités à se laver souvent, mais à condition de concilier les nécessités de l'hygiène avec celles de la morale chrétienne (qui nous paraissent assez pudibondes aujourd'hui) :

Quand les Pères leur donneront l'autorisation de se laver le corps, ils le feront avec modestie, en gardant les hanches couvertes, avec sérieux dans ce réconfort de la nature. Ils se garderont avec soin de jouer dans l'eau que ce soit en se rhabillant ou après s'être rhabillés⁷⁶³ .

Les interdictions revêtent parfois un caractère insolite : « *Ils ne doivent point se servir de thé pour se laver la figure ou les mains* »⁷⁶⁴ . D'autre part, la séparation entre élèves et professeurs, exigée pour les dortoirs, s'applique également aux bains :

Bains des élèves. Les élèves peuvent sans permission particulière se baigner à toutes les récréations jusqu'à 6 h du soir. Au retour des promenades on tolère

⁷⁶² Idem, 28 novembre 1882.

⁷⁶³ Règlement, 1848, art. 5 et 19. On trouve également cette formule dans une lettre pieuse au sujet de deux petites « mahométanes » : « *Pourquoi ne m'as-tu pas appris mes prières, puis à me lever, à me coucher, à me baigner avec modestie.* », vol. 903, pp. 1491-1494, Singapour, Sœur Sainte-Mathilde au P. Martin, 14 juillet 1859. À Clermont-Ferrand, pendant la Seconde Guerre mondiale, dans les foyers d'étudiantes tenues par les Dames de la Pieuse Union, il était interdit aux pensionnaires de se doucher sans chemise. À propos de l'hygiène au XIXe siècle, on ne peut omettre de se référer à Alain Corbin, *Le miasme et la jonquille*, Paris, Aubier, 1982.

⁷⁶⁴ Procès-verbaux, 1847.

quelque prolongement après 6 h. Il est défendu aux élèves de se baigner au cabinet réservé pour MM. les Directeurs⁷⁶⁵.

La vie en Asie a ses contraintes, peu compatibles avec certains principes européens. Mgr Devie, dans ses propos sur la politesse, déconseillait les bains : « *Les bains procurent dit-on, quelques moments de bien-être ; mais on peut s'en passer*⁷⁶⁶ ». Or le climat de la Malaisie ne permet pas de « *s'en passer* ». À l'indispensable hygiène corporelle s'ajoute la propreté des locaux. Elle incombe aux élèves, qui se voient affecter à une tâche ménagère, à tour de rôle. L'application concrète de ces principes apparaît distinctement dans les coutumiers⁷⁶⁷ :

La veille du retour convoquer le plus ancien des élèves désignés pour le nettoyage du siccatorium infra⁷⁶⁸ et lui dire qu'ils doivent dès le coup de cloche : 1) Nettoyer les tables en ciment, les colonnes, l'expanded metal. 2) Placer sur les tables en ciment tout ce qui est sur le sol. 3) Balayer le sol et porter les balayures au dehors. 4) Laver le sol. 5) Dire au sacristain de veiller à ce que soient grattées les taches de cire sur le pavé de la chapelle⁷⁶⁹.

Comme toujours, les instructions fixées à la communauté reposent sur un socle théologique :

Pour suivre l'humilité du Christ en ce qui concerne la force, lui qui vint en ce monde non pour être servi mais pour servir (Mc. 10,45), et qui travailla pendant son enfance, tous de bon cœur et d'une âme dévouée s'adonneront aux services qui leur sembleront les plus bas comme balayer la maison, servir à table, laver le linge, repriser les vêtements et toutes les autres tâches semblables qui paraissent plus que d'autres capables de calmer l'orgueil de l'âme et de faire abandonner le vain esprit du monde⁷⁷⁰.

L'exigence de propreté n'est limitée ni à l'enceinte du Collège, ni aux élèves. Lors de leurs déplacements, et notamment pendant les traversées, les Pères sont avertis qu'ils devront veiller à leur hygiène autant qu'à leur présentation :

Pour la literie, chacun un matelas avec un traversin et un oreiller garni non en plume, ce serait trop chaud mais en coton ou autre matière ; deux paires de draps en calicot, une couverture de coton assez grande pour être au besoin pliée en

⁷⁶⁵ *Extraits du registre du conseil du séminaire général, depuis l'année 1847 et suivantes, avec additions de quelques coutumes adoptées à différentes époques mais non inscrites au registre du Conseil.*

⁷⁶⁶ Mgr Devie, *Correspondance d'un ancien directeur de séminaire avec un jeune prêtre sur la politesse*, Lyon, Lesne, 1842. « Le bon prêtre ne prend pas de bains », Philippe Boutry, *Prêtres et paroisses au pays du curé d'Ars*, op. cit., p. 209.

⁷⁶⁷ En voici quelques exemples : « Ni le matin ni le soir il n'y a eu classe de caractères, presque tous les élèves étant occupés aux préparatifs de la fête. Le matin cependant il y a eu lavage du linge. » « Août 1879 : La Retraite générale commencée le 2 août à 8h au soir a été terminée le 7 août par l'action de grâce après la sainte communion. Le 4 et le 6, les élèves ont balayé le dortoir comme à l'ordinaire. Le mardi avant la retraite, jour de travail manuel, les élèves ont lavé le linge des pères, comme le mercredi pendant l'année », Fragments d'un coutumier de 1869-79, CG 013. « Le 24. Comme la grande chapelle venait d'être lavée, les élèves ont chanté le *Veni Créateur* dans la salle des exercices, les deux portes de la chapelle ouvertes. Liste pour le nettoyage le matin du retour », Coutumier de 1939, CG 020.

⁷⁶⁸ *Séchoir.*

⁷⁶⁹ *Coutumier de 1939, CG 020.*

⁷⁷⁰ *Règlement, 1848, art. 5.*

deux, vase de nuit, cuvette et pot à l'eau en fer blanc vernissé, couteaux, verre à boire. Une petite bouillotte pour faire chauffer l'eau, savon pour la toilette, autre provision de savon pour le blanchissage du linge, chacun un petit sac en toile pour serrer le linge sale, chacun deux paires de souliers en cuir rouge, une clysopompe⁷⁷¹ avec plusieurs canules de rechange. Chacun un petit miroir pour la barbe, peignes, brosses pour habits et pour les souliers, cirage. Encre, plume, papier, ciseau, fil, aiguilles [...] Il ne faut pas oublier qu'à bord des navires on exige des passagers une bonne tenue, une grande propreté⁷⁷².

Ces instructions étaient-elles suivies d'effet ? Oui, à lire l'hommage qui est parfois rendu aux directeurs : « *Nous vous félicitons pour l'ordre que vous avez établi dans la maison*

et la propreté qui y règne et qui contribue tant à la santé des maîtres et des élèves . » Mais cela peut varier, selon les époques et les conditions matérielles. Certains dénoncent la saleté des lieux et des séminaristes : « *Je ne vous parlerai point longuement d'autres défauts, tels que la saleté de la maison et des élèves, principalement de la salle d'étude*

qu'on pourrait comparer sans exagérer à une écurie ⁷⁷⁴ . » D'autres fois, ce sont les Pères eux-mêmes que l'on incrimine :

On s'est plaint plusieurs fois et de divers côtés que les Pères du Collège manquaient de tenue et n'observaient pas dans leur habillement, les règles indispensables de la propreté et des convenances. Si ces plaintes ont quelque chose de fondé, nous sommes obligés de dire que la raison seule d'économie ne serait pas une réponse suffisante⁷⁷⁵.

N'oublions pas que le Collège avait ses détracteurs. De plus, les installations disponibles pour se laver et nettoyer les vêtements sont longtemps restées plus que rudimentaires, quand elles existaient :

Donc en tout de 1868 à 1884, 29 séminaristes japonais sont venus au Collège. Quatre y sont morts, six sont certainement devenus prêtres. Aucun n'a fait ses

⁷⁷¹ Une clysopompe est, comme un clystère, un instrument servant à administrer un lavement. Signalons l'existence du brûlot dadaïste de Georges Ribemont-Dessaigues (1884-1974), intitulé "Manifeste de Saint-Jean Clysopompe".

⁷⁷² Instructions pour le voyage des missionnaires, Lettres communes, V. 171, p. 559, février 1858.

⁷⁷³ DB 460 – 5, le Conseil de Paris à Messieurs les Directeurs du Collège de Pinang, Paris, 19 avril 1851 (reçue à Pinang en juin 1851).

⁷⁷⁴ Vol. 340, M. Borelle, Pinang, février 1847. Autre exemple : « Je vous prévient d'avance que Mgr de Maxula vous chagrinerait beaucoup sur le collège et peut-être n'enverra plus de sujets au collège de Pinang – heureux s'il n'en fait pas sortir ceux qui y sont déjà. Pour la santé des élèves, je pense que vous devez ordonner à M. Tisserand de faire élever la salle d'en bas où les élèves étudient et où ils mangent. Ces endroits sont très humides. Le docteur anglais m'a dit que cet endroit était fort nuisible aux enfants. Plusieurs sont poitrinaires et incurables. Cela vient de ce qu'ils sont toujours sur de la terre humide et mal saine. Il est facile d'y remédier. M. Miche est parti avec tous les pauvres élèves malades de la poitrine... Trois messieurs d'importance, après avoir visité le collège, n'ont pas craint en partant de nous dire que tout était bien sale. Ce n'est réellement que trop vrai : la cour, les alentours de la maison sont remplis de déchets et d'ordures... En nommant un procureur pour le temporel, toutes ces misères finiraient », vol. 901, p. 439, Mgr Boucho à M. Albrand, 1^{er} juin 1844.

⁷⁷⁵ DB 460 – 5, le Conseil de Paris à Messieurs les directeurs du séminaire Pinang, Paris, 15 novembre 1867.

études complètes à Penang. Le climat, dans les pauvres conditions d'hygiène de l'époque, ne leur convenait pas du tout⁷⁷⁶.

Les directeurs ont été assez tôt conscients des lacunes de leur équipement sanitaire, et des dangers que cela faisait courir à la santé des élèves, comme en témoigne cette décision du Conseil :

Enfin, le Conseil, considérant la plus grande salubrité pour les élèves, statue qu'il leur sera défendu de laver leurs vêtements dans les mêmes réservoirs où ils sont accoutumés de se laver eux-mêmes. Un des nouveaux réservoirs est spécialement affecté au lavage des vêtements⁷⁷⁷.

Quand les moyens financiers l'ont permis, des travaux visant à améliorer le confort et la salubrité des lieux ont été entrepris. Mais les premiers signes d'améliorations ne sont perceptibles qu'après le supérieurat du Père Laigre (élu en 1868) : « *Oui, notre collègue général a beaucoup d'agrément qu'il n'avait pas de votre temps et chaque année il devient*

*de plus en plus propre*⁷⁷⁸. » On ne manquera pas de voir, dans cet éloge de « l'agrément » du collège, un plaidoyer *pro domo* du supérieur en titre ! Les réalisations sont bien réelles cependant, confirmées par d'autres lettres. Une lettre de 1878, en anglais, porte sur l'installation de « pipes » pour amener l'eau au Collège général. Le conseil municipal acceptait la pose au prix de 840 \$, somme à laquelle s'ajoutait une taxe de 3 \$ par mois⁷⁷⁹. En 1885, un nouveau bâtiment est édifié⁷⁸⁰. Quel qu'aient été les progrès dus à ces constructions neuves, le Conseil se préoccupait encore, une quinzaine d'années avant la disparition du Collège, des équipements dont il serait expédient de le doter : « *Le conseil considère la possibilité d'un meilleur lavage du linge des pères lorsque le Collège disposera des fonds nécessaires pour se procurer une machine à laver*⁷⁸¹. » Un coutumier de 1939 mentionne l'existence de cabines de bain. Mais la corvée des « tins » indique l'absence de fosse d'aisance :

Nettoyage pendant les vacances [...] Convoquer « ad culices⁷⁸² » ; dire qu'il ne suffit pas de faire un tout petit tour autour de la maison et de ramasser deux ou trois tins vides. Recommander de disposer dans la fosse les tins de manière à ce que l'eau n'y séjourne pas. « Ad balneum⁷⁸³ » : nettoyer les cabines et le sol

⁷⁷⁶ D'après les notes du P. Piffaut et Van Hecken « *Séminaristes japonais au Collège Général de Penang. La situation n'était pas meilleure lorsque le Collège se trouvait à Mahapram* : « [...] À six heures, les écoliers vont à la rivière laver les mains et le visage », vol. 884, p. 25, M. Lacère, Collège de Mahapram, 12 mai 1740.

⁷⁷⁷ Procès-verbaux, 20 août 1848.

⁷⁷⁸ DB 460-7, Lettre du P. Laigre au P. Lemonnier, Pinang, 12 septembre 1874.

⁷⁷⁹ DB 460-2, 1878.

⁷⁸⁰ Voir le chapitre c. Bâtiments et ressources, c. 1 Bâtiments.

⁷⁸¹ Procès-verbaux, 8 août 1950. Des améliorations sont également apportées à la maison de campagne de Mariophile : 31 juillet 1934 : « Le conseil décide l'établissement d'un septic-tank pour les cabinets des élèves à Mariophile. » 19 février 1937 : « Le Conseil décide de réorganiser le bâtiment du 3^e dortoir, à Mariophile et en y installant un lavabo pour la communauté. » 20 septembre 1937 : « Le Conseil prend note de l'installation des cabinets à chasse d'eau pour les élèves à Mariophile. »

⁷⁸² Moustiques.

⁷⁸³ Salles de bain.

deux fois par semaine, vider le réservoir une fois par semaine, à un moment où les élèves ne se baignent pas, par exemple à midi ⁷⁸⁴.

Les installations sanitaires étaient-elles suffisantes ? On peut en douter, à la lecture de témoignages contemporains :

Le Conseil note qu'une première tranche de travaux de réparations et d'aménagements a été exécutée pendant les vacances de Pâques : tribune de la chapelle refaite à neuf, installation d'eau courante dans les chambres des Pères et de salle de bain et de WC à l'étage auprès de l'escalier situé entre le lusorium ⁷⁸⁵ et les salles d'études ⁷⁸⁶.

Sept ans plus tard, Jean Lhour arrive au collège, à la veille du concile de Vatican II, et fait le constat suivant :

L'accueil a été chaleureux. On m'a donné une chambre qui donnait sur la mer, c'était incroyable. Le vieux séminaire a disparu depuis. J'ai revu le site il y a quelques années, cela fait quand même mal au cœur de voir ce que c'est devenu... À l'époque, c'était magnifique, mais tout de même très inconfortable. Il n'y avait pas de salle de bain ni de chambres individuelles pour les élèves, mais des cellules séparées par de simples cloisons de bois. On m'avait donné cette chambre qui se trouvait à l'autre bout du Collège, parce que les autres pères ne voulaient plus arpenter tous ces couloirs pour rentrer chez eux ⁷⁸⁷ !

b.2-2 « Politesse et convenances ecclésiastiques »

Plusieurs gravures, publiées notamment par les *Annales* de l'OPF et des photographies anciennes montrent les élèves revêtus du costume traditionnel de leurs pays. Destinées à illustrer le caractère international du Collège, ces mises en scène n'ont que peu de valeur pour la connaissance des habitudes vestimentaires à Penang. La règle d'or, en ce domaine, est la modestie. En 1836, un jeune missionnaire récemment arrivé au Collège s'offusquait de voir les tenues relativement dénudées des habitants de l'île, auxquelles il concède tout de même qu'elles sont mieux adaptées au climat que l'habit ecclésiastique européen :

Ce que je n'aime guère dans ces contrées, c'est l'habillement par trop simple des indigènes. Espérons que le souffle chrétien venant à se répandre fera naître dans le cœur des payens le sentiment des convenances et de la chasteté évangélique. C'est bien vrai que dans ces climats torrides la chaleur est extrême et que, partant, il n'y a pas lieu de se couvrir comme au sommet des Alpes. Je sue nuit et jour, en célébrant la sainte messe, en récitant l'office divin, en mangeant, en jouant, en faisant la classe.

⁷⁸⁴ Coutumier de 1939.

⁷⁸⁵ Salle de jeu.

⁷⁸⁶ Procès-verbaux, 21 mai 1954.

⁷⁸⁷ Entretien avec Jean Lhour, op. cit., avril 2006.



Les élèves en costumes traditionnels. Photographie et gravure tirée de celle-ci pour la publication.

[Figure n°9]

Aucun laisser-aller n'est toléré au Collège, où l'on doit être vêtu décentement et pauvrement : « *Vous connaissez, dit l'apôtre, la libéralité de Notre Seigneur Jésus-Christ qui s'est fait pauvre pour vous* » (Cor. 8.9.) *C'est pourquoi tous observeront avec le plus grand soin la vertu de pauvreté, ils ne porteront aucun vêtement de prix, eût-il été offert spontanément par des parents ou des amis*⁷⁸⁸. À Mahapram, le trousseau des élèves comportait « *un caleçon et un bajou qui est leur chemise ; on leur donne par an quatre caleçons, quatre bajous, quatre mouchoirs*⁷⁸⁹. » Il n'est pas immédiatement parlé d'uniforme. Au contraire, les directeurs, avec l'accord des vicaires apostoliques, autorisent les élèves à conserver quelques-uns de leurs usages nationaux : « *Cependant, afin de conserver à nos enfants au moins un usage japonais et pour les maintenir dans l'humilité, nous vous accordons d'avoir des sandales du pays et vous demandons de les leur faire distribuer quand ils ne porteront pas les chaussures fournies par le Collège*⁷⁹⁰. » Un règlement spécialement composé pour les promenades à l'extérieur fait cette distinction :
⁷⁹¹ « *Calotte pour les élèves chinois, turban pour tous les autres*. » Pourtant, à partir de l'adoption du règlement de 1848, alors que le Collège s'internationalise et pour éviter de faire des différences entre les élèves, une mise identique s'impose petit à petit à tous : « *Au Collège, tous les élèves sans distinction d'origine et de pays doivent, pour la nourriture, le vêtement et la discipline, être traités de la même manière. Des privilèges, des exceptions, ne pourraient qu'être préjudiciables au bon ordre qui doit régner dans une communauté et à la bonne harmonie si désirable entre les membres qui la composent*⁷⁹². » Le règlement des promenades donne une idée très précise de la tenue. Les élèves portent un pantalon blanc, un habit bleu et un couvre-chef bleu ou noir : « *Le pantalon sera large pour tous les élèves et l'habit aura la même coupe pour tous, sauf la différence de boutons et de col, de manière à former un vrai uniforme*⁷⁹³. »

⁷⁸⁸ Règlement, 1848, art. 6.

⁷⁸⁹ Vol. 884, p. 25, M. Lacère, Collège de Mahapram, 12 mai 1740.

⁷⁹⁰ Procès-verbaux, 26 novembre 1868.

⁷⁹¹ Règles touchant l'uniforme et les promenades, 1848, DB 460-4.

⁷⁹² DB 460-5, le Conseil de Paris aux Directeurs du Collège de Pulo-Pinang, 1^{er} mars 1880.

⁷⁹³ Règles touchant l'uniforme et les promenades, 1848, DB 460-4.



À gauche, le collège en 1880. À droite, les philosophes de deuxième année en 1924.

[Figure n°10]

Les dimanches et jours de fêtes, l'habit est noir, le pantalon blanc. Les élèves ont également des chapeaux et des parapluies et, plus curieusement, vont pieds nus : « *Les élèves ne porteront pas de souliers en promenade ; et désormais on ne donnera plus qu'une seule paire de souliers par an. Ils seront tenus de les porter toutes les fois qu'ils servent à l'autel* ⁷⁹⁴. » L'acquisition et l'entretien des chaussures paraît avoir été fort difficile, comme le montre cette lettre concernant, non pas les élèves indigènes, mais les aspirants missionnaires français venus à Penang après la loi de Séparation : « *Les dépenses communes sont ici plus élevées qu'à Paris. À cause de la sueur et de la mauvaise qualité du cuir, les chaussures s'usent plus rapidement* ⁷⁹⁵. » Vers 1878, des élèves d'origine européenne demandèrent à être admis au Collège général. L'essai eut lieu mais s'avéra infructueux :

***Tous nos efforts tendent à garder chez nos élèves les mœurs et les coutumes de leurs pays. N'est-il pas à craindre que les élèves qui sont naturellement portés à s'émanciper de tout ce qui est humiliant dans les mœurs de leurs pays n'imitent plutôt les façons de faire de ces élèves européens que celles de leurs compatriotes ? Nous mettons ces enfants complètement au pas des autres. Ainsi, ils marchent nu pieds, portent l'uniforme indigène, nous parlent à genoux et suivent absolument la même règle que les autres élèves* ⁷⁹⁶.**

Ce rapport des directeurs, adressé à Paris, est très instructif. Il confirme tout d'abord l'existence d'un uniforme. Mais ceci n'excluait pas que certains usages nationaux eussent été conservés, afin de ne pas couper les élèves de leurs racines et de faciliter leur retour chez eux. L'intégration des Européens fut un échec, car ces derniers réclamaient diverses exemptions. Le Conseil de Paris en profita pour rappeler que le but de la Société était la formation d'un clergé indigène. Or, l'émulation décrite dans ce rapport était nuisible aux indigènes, puisqu'elle suscitait chez eux une identification artificielle et vaine et confortait le sentiment de supériorité des Européens. Il précise enfin que les élèves se mettaient à genoux devant les directeurs lorsqu'ils leur adressaient la parole. En fait, l'uniforme resta

⁷⁹⁴ *Idem*, art. 12.

⁷⁹⁵ Vol. 340 B, M. Grosjean, Penang, 2 avril 1907.

⁷⁹⁶ Vol. 340 B, n° 301, « *Rapport annuel sur les élèves* », MM. Laigre, Wallays, Laumondais, etc., Penang, octobre 1878-octobre 1879.

probablement réservé aux sorties et aux jours de fête. Le reste du temps, les tenues, qui devaient s'adapter au climat de la Malaisie, respectaient les habitudes des élèves : « *Je crois que vous pourriez faire faire un certain nombre de pantalon chinois ou annamite. Pour la couleur de l'étoffe, vous êtes plus au courant que moi*⁷⁹⁷. » Mais cela n'autorisait aucun débordements :

***Pour porter remède aux abus qui recommencent à s'introduire parmi les élèves relativement à la coupe de leurs habits, le Conseil décide de rétablir l'ancien usage d'avoir pour chaque nation un élève coupeur. Il est décidé encore, concernant les élèves chinois, que durant les six derniers mois de leur séjour au Collège, ils ne recevront pas d'étoffe neuve pour leurs vêtements mais que la Procure au moment de leur départ leur fournira un costume chinois complet*⁷⁹⁸.**

Certaines coutumes traditionnelles, tout d'abord acceptées, ne furent plus que tolérées puis purement et simplement bannies. C'est le cas du port des cheveux longs. En 1847, le supérieur « *fait part au Conseil de la demande que lui ont faite les Chinois de petits cordons pour les queues et de rasoirs pour les cheveux*⁷⁹⁹. » Cette demande est ratifiée. Vingt ans plus tard, la situation a changé : « *Mgr Charbonnière écrit dans une lettre qu'il n'est pas nécessaire que ses élèves aient comme par le passé les cheveux longs à leur retour dans leur patrie*⁸⁰⁰. » La tolérance fait progressivement place à une stricte interdiction : « *Quant aux cheveux, sa Grandeur ajoute : Je vais écrire à nos élèves qu'il n'est nullement nécessaire qu'ils laissent croître leur crinière un ou deux ans à l'avance et même que*

*je le leur défends expressément*⁸⁰¹. » Dès lors, les séminaristes gardent les cheveux courts : « *Les Pères sont priés de rappeler aux séminaristes [...] à propos des cheveux que ceux-ci doivent être coupés raisonnablement courts*⁸⁰². » Un registre de notes de 1937 porte, au sujet d'un élève, l'inscription suivante : « *Septembre. Prévenu d'avoir à modérer son cultus capillorum.* » La barbe n'est apparemment pas mieux acceptée : « *Barbe : Après le sous diaconat, a toujours été refusée* », peut-on lire dans un coutumier de 1953. Dans les séminaires français, cheveux comme barbe sont mal vus. Citant Mgr Devie, *Correspondance d'un ancien directeur de séminaire avec un jeune prêtre sur la politesse* (paru à Lyon en 1842), Philippe Boutry note que « *le bon prêtre est glabre*⁸⁰³. » La barbe

reste en revanche l'attribut distinctif du missionnaire français : « *La jeune barbe paraît*⁸⁰⁴ », écrit Francis Audiau, se souvenant de son départ vers l'Asie. En 1872, le sulpicien Louis

Branchereau publiait ses « *Politesses et convenances ecclésiastiques*⁸⁰⁵ », ouvrage qui allait avoir un retentissement considérable dans le clergé français. Deux ans plus tard, dans le règlement des MEP, on pouvait lire, à l'article 133 :

⁷⁹⁷ DB 460-6, M. Grosjean à M. Wallays, 16 novembre 1906.

⁷⁹⁸ **Procès-verbaux, 7 août 1883.**

⁷⁹⁹ *Idem*, 17 avril 1847.

⁸⁰⁰ *Idem*, 1^{er} juin 1868.

⁸⁰¹ *Idem*, 31 janvier 1870.

⁸⁰² *Idem*, 13 février 1959.

⁸⁰³ Philippe Boutry, *Prêtres et paroisses au pays du curé d'Ars*, Paris, Cerf, 1986, p. 209 « De la politesse sacerdotale ».

⁸⁰⁴ F. Audiau, *op. cit.*, p. 16.

⁸⁰⁵ Cf. M. Launay, *Les séminaires français*, « Aux marches de l'autel », p. 81, Paris, Cerf, 2003.

Ils adopteront et conserveront avec simplicité le vêtement ecclésiastique en usage dans leurs missions respectives et ne se permettront ni de le modifier, sans la permission des supérieurs, ni de le quitter, si ce n'est pour quelque motif grave prévu par les saints canons⁸⁰⁶.

À la chapelle, pendant les offices, mais également au dehors, eu égard à leur qualité d'ecclésiastique, les missionnaires comme les séminaristes devaient veiller à leur apparence. Celle des missionnaires de Penang ne fut peut-être pas toujours exemplaire, si l'on en croit ce rappel à l'ordre de Paris :

2° On a reproché aux Pères du Collège de ne pas porter toujours l'habit ecclésiastique, ce qui ajoute-t-on, n'est pas d'un bon exemple pour les élèves. Et en effet, Messieurs, si dans quelques postes de nos missions, la nécessité oblige quelquefois à ne pas porter la soutane, on ne voit pas quelle raison pourrait en exempter nos confrères du Collège, soit dans la maison, soit hors de la maison.

3° Plusieurs confrères de notre société ont été choqués de voir que M.M. les Directeurs du Collège, ou du moins que quelques-uns d'entre eux se dispensent de porter la tonsure. Ici encore, on ne voit pas pour quel motif valable on pourrait se dispenser d'une loi claire et précise de l'Église et à laquelle les canonistes attachent en général une grande importance⁸⁰⁷.

Au Collège, le vêtement ecclésiastique, comme la liturgie, se conforment scrupuleusement aux décrets romains. Désormais, la tenue « romaine », cheveux courts, soutane noire sans le rabat gallican, s'impose à tous. À partir des années 1880-1890, le port de la soutane est attesté dans les correspondances et, après-guerre, dans les albums de photographies d'identité et les portraits de groupes. Cette uniformisation est supposée rejaillir sur la moralité des élèves : « Désormais tous nos élèves portent la soutane. Il semble que la

⁸⁰⁸ discipline et la piété ont reçu de ce fait une nouvelle impulsion . » Le port de la soutane noire, assez peu adaptée au climat étouffant de la Malaisie n'était pas, cependant, sans créer quelques difficultés d'intendance :

Quant aux soutanes, je ne sais trop que vous dire. Ils auront 2 soutanes en partant, mais je ne pense pas qu'ils puissent beaucoup s'en servir à cause de la chaleur. Vous pourriez faire une provision d'étoffe légère pour qu'en arrivant on puisse leur donner ce que vous jugerez convenable. Quant aux souliers, je sais que l'on peut en trouver chez les Chinois en cas de besoin. J'apporterai aussi quelques ornements car je pense bien que vous n'aurez pas 40 aubes et cordons⁸⁰⁹.

Aussi, dans les années trente, la soutane noire cède-t-elle la place à la soutane blanche, plus confortable, mais plus salissante : « Cela peut-être un peu gênant parfois de n'avoir que deux soutanes blanches, une est au lavage, pas moyen de se changer si l'autre se salit ou se mouille⁸¹⁰. » Entre les deux guerres, alors que le Collège général se transforme petit à petit en un grand séminaire « romain », la soutane s'est imposée et les directeurs

⁸⁰⁶ Règlement, 1874, op. cit., art. 133, p. 50.

⁸⁰⁷ DB 460 – 5, le Conseil de Paris à Messieurs les directeurs du séminaire Pinang, Paris, 15 novembre 1867.

⁸⁰⁸ Établissements communs, p. 162, « Compte rendu des travaux de 1926 », p. 162.

⁸⁰⁹ DB 460-6, M. Grosjean à M. Wallays, Paris, 16 novembre 1906.

⁸¹⁰ DB 460-3, P. Delvaux, Penang, 1^{er} juin 1935.

veillent à la décence de leurs étudiants jusque dans les moindres détails : « *Les élèves ont été invités à mettre des pantalons longs et des chaussures (pas de sandalia lignea) quand ils sont à la chapelle en soutane noire*⁸¹¹. » Cette décence est due également pendant les moments de loisir : « *Le Conseil ayant été amené à se prononcer sur un nouveau costume de bain préparé par M. le Procureur, a décidé de maintenir l'ancien usage de donner à chaque élève un pantalon noir pour le bain*⁸¹². » Ces règles strictes ont été maintenues durablement. Dans les années soixante, pendant les travaux du concile de Vatican II, elles ne s'étaient pas assouplies : « *Mgr Olcomendy manifeste son étonnement de savoir que les Pères du Collège voyagent quelquefois sans porter la soutane*⁸¹³. » Mais comme dans d'autres domaines, le concile entraîne l'abandon des usages traditionnels. Le port de la soutane tombe progressivement en désuétude. Il est d'abord réservé à certains moments de la journée, sous des prétextes qui pourraient sembler spécieux et n'est plus obligatoire à l'intérieur du séminaire :

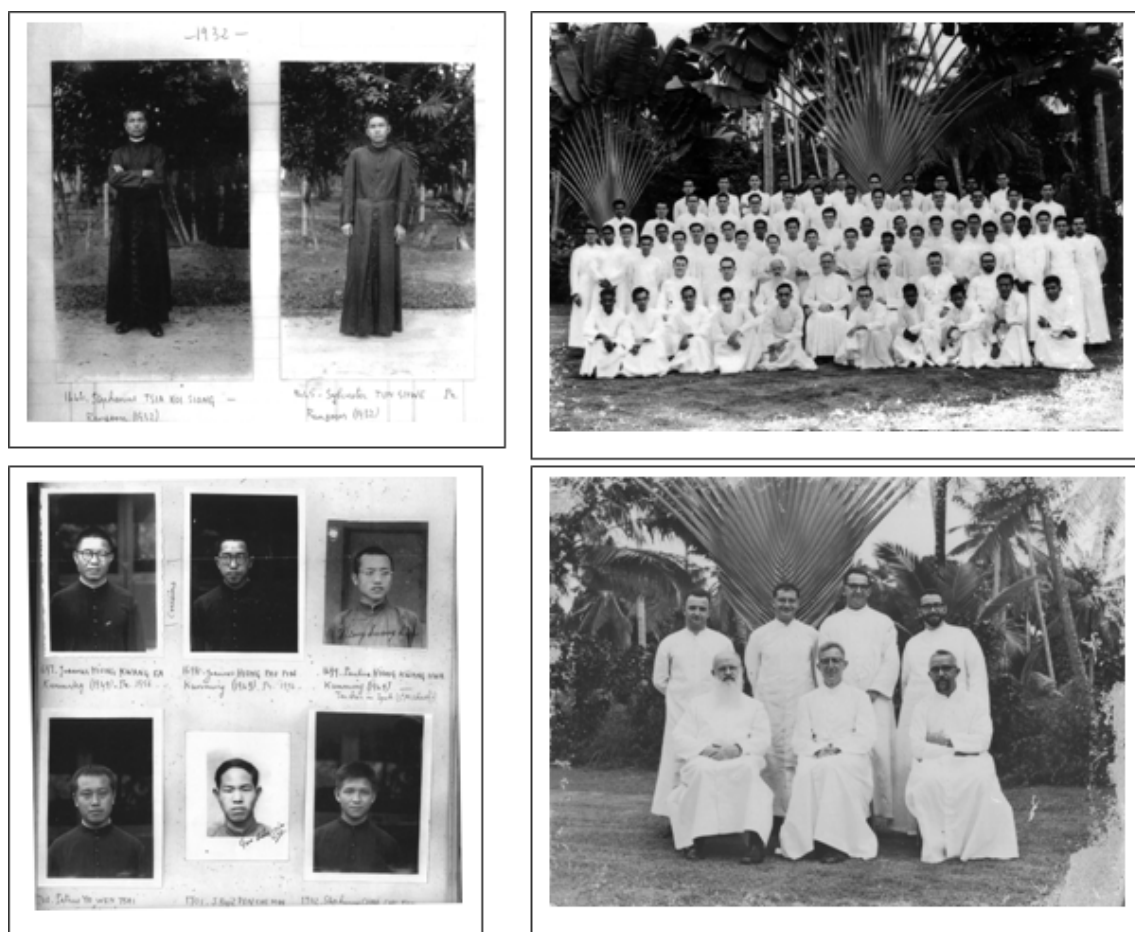
***Au sujet des soutanes, à cause des difficultés pour la buanderie et pour d'autres raisons, les séminaristes non encore clercs ne porteront la soutane que pour la messe et les offices liturgiques. Quant aux clercs, le P. Sup. demandera à l'ordinaire du lieu s'il approuverait que dans la maison ils ne portent pas la soutane de façon habituelle. Ils ne la mettraient que pour les offices liturgiques et pour certaines occasions spéciales*⁸¹⁴.**

⁸¹¹ Procès-verbaux, 30 mars 1936.

⁸¹² *Idem*, 28 juin 1892.

⁸¹³ *Idem*, 21 septembre 1965.

⁸¹⁴ *Idem*, 30 novembre 1964.



Élèves et directeurs entre 1920 et 1960.

[Figure n°11]

L'uniforme lui aussi disparaît : « Q.: Y avait-il un uniforme ? M.A.: Non, mais le Père économe avait, c'était amusant, une série de short et de caleçons bleus. Alors les séminaristes ont surnommé cela les " College blue"⁸¹⁵. » Le port de la soutane reste finalement réservé aux offices religieux et aux sorties en ville, et seulement pour les clercs : **Pour le port de la soutane, après consultation des évêques, le Conseil décide que les clercs porteront la soutane seulement pour les offices liturgiques (soutane blanche sans surplis) et lorsqu'ils auront à sortir en ville. Les non clercs pourront s'ils le désirent porter la croix sur leur chemise lorsqu'ils sortiront en ville ; pour les offices liturgiques ils porteront aussi la soutane blanche.**

b.3 Malades et maladies, infirmiers et médecins

⁸¹⁵ Michel Arro, entretien, *op. cit.*

b.3-1 La peste et le choléra

Notons tout d'abord que la protection des élèves est un souci constant des directeurs, lesquels n'échappent pourtant pas plus à la maladie que leurs ouailles⁸¹⁶ :

Il y a eu ici pendant quelques mois une peste dont les uns mouraient en vingt-quatre heures, les autres subitement. On sentait d'abord un froid au pied, puis l'envie de vomir. Beaucoup en ont été atteints ; mille et davantage sont morts. Il fallait tout de suite leur donner des liqueurs fortes, mieux, de la drogue amère ou de l'opium. Deux écoliers en ont été atteints. Le mal dure depuis longtemps ; surtout vers le Bengale. Il cesse puis recommence et a emporté l'an dernier cinq à six millions de personnes. Je me recommande à vos saints sacrifices⁸¹⁷.

Le climat, les épidémies, le rythme très soutenu des journées, le lever tôt, de nombreuses heures d'études ardues, une nourriture souvent frugale, tout concourrait à épuiser des élèves très jeunes, déracinés, éloignés de leurs familles et de leurs habitudes :

Après la mort de M. Moutier, une bonne partie des élèves sont tombés malades. C'était un hôpital et non plus un séminaire. Les biens portants ne suffisaient plus pour soigner les malades, d'autant qu'ils n'étaient plus que quatorze⁸¹⁸.

Les témoignages convergent quant au climat de la Malaisie, très chaud, malsain, difficilement supportable :

Persuadé que vous recevez de mes nouvelles avec plaisir, je profite pour vous en donner de l'occasion d'un sac qui part incessamment, et ne me permet pas de vous en écrire bien long. Voilà depuis 4 mois et plus que je suis à Pinang, où je me porte passablement, et mes écoliers fort mal, un d'eux surtout, entre autres maladies, est depuis quelques mois tout à fait impotent d'une jambe sans pouvoir se guérir, quoiqu'on ait déjà employé beaucoup de médecines. Leurs maladies viennent surtout de ce qu'icy il fait chaud en jour, et froid la nuit⁸¹⁹.

À ces conditions climatiques pénibles s'ajouterait la nature même des élèves, en l'occurrence des Chinois, dont les correspondances soulignent fréquemment la fragilité, peu propice à l'étude et qui les prédispose à tomber malade :

La chaleur qu'il fait ici abat beaucoup le courage de ceux qui ont habité d'autres climats : on perd l'appétit, on prend la maladie du pays, à laquelle les Chinois

⁸¹⁶ Sur les questions de santé, cf. Jean Pirotte, « Santé et mission », in *Dictionnaire œcuménique de missiologie*, Cerf, Paris, 2001. Également *D.T.C.*, Missions, III. Médecins missionnaires, col. 1911 à 1914. : « Sur ces entrefaites s'ouvrit l'exposition missionnaire du Vatican en 1925, et l'on sait que S.S. Pie XI tint à ce qu'il y eût un pavillon consacré à la médecine dans les missions [...] »

⁸¹⁷ *Vol. 339, M. Lolivier à M. Chaumont, 26 avril 1820.*

⁸¹⁸ *Vol. 339, M. Lolivier, 31 décembre 1821.*

⁸¹⁹ *Vol. 339, p. 5, M. Lolivier à M. Chaumont, chez M. Thomas Coutts, London, Pinang, 30 août 1808. Autre exemple : « D'un autre côté les chaleurs qui sont excessives à Pinang et le climat fatiguent les élèves. Sur treize qu'ils sont maintenant, il y en a cinq qui ne peuvent travailler à cause de langueur et de maladie », vol. 887, M. Pupier, 18 décembre 1821.*

sont encore plus sujets que d'autres hors de leur patrie. Les études par ces raisons et par d'autres vont lentement⁸²⁰.

Enfin, de fréquentes épidémies viennent décimer des populations entières : le Collège n'est évidemment pas épargné. On pourrait, grâce aux témoignages des missionnaires, dresser une carte et une chronologie des principales maladies qui ravagent l'Asie du sud-est. Dans sa lettre de 1820, Michel Lolivier signale une « peste » – le diagnostic serait évidemment à préciser – répandue de la Malaisie jusqu'au nord de l'Inde, causant « cinq à six millions de morts » en une année. En 1849, Jean-Claude Miche, qui se trouve alors au Cambodge, est témoin d'une épidémie de peste venue cette fois-ci de Thaïlande :

À Bangkok, ce fléau dévastateur avait moissonné 40 000 victimes et au dire de quelques-uns 60 000. À Battambang, il avait enlevé les deux tiers de la population. Lorsqu'il arriva dans nos parages, quoiqu'il sévît avec moins de violence que dans les deux villes précitées, les vivants ne suffisaient pas pour inhumer les morts. Les uns les jetaient au fleuve et empoisonnaient l'eau ; les autres traînaient les cadavres à quelques pas de leurs maisons et les abandonnaient à la voracité des vautours et des corbeaux⁸²¹.

Il est lui-même contaminé et voit la mort de près⁸²². Le choléra frappe également : « Nous avons eu cette année beaucoup de malades, trois élèves sont morts du choléra, les fièvres ont été nombreuses et graves », écrit Denis Jourdain en octobre 1852⁸²³, ce que confirment les procès-verbaux du Conseil :

18 octobre : « Le Conseil prend note de la mort de deux élèves enlevés par le choléra... morts le 16 et le 17 octobre. » 20 Octobre : « Le Conseil prend note de la mort de l'élève Chân, enlevé par le choléra.

Les missionnaires ne sont pas épargnés. Joseph Navech, par exemple, meurt en 1870 du choléra, en Birmanie, à trente-trois ans. On observe des cas de tuberculose, de typhus : « De plus nous avons perdu 3 élèves dont un du Tong-King mort de la poitrine après une longue maladie et deux du typhus dont un de la Cochinchine-Sept. et un de l'Orientale. Total, 19 décès⁸²⁴. » Le bérubéri fait son apparition en 1885 :

Cette année, pour la première fois, le Collège a été affligé par l'apparition du Bérubéri, maladie bien connue dans l'Extrême-Orient, et qui consiste dans l'enflure des pieds et des jambes. Mais grâce à Dieu, les mesures immédiatement prises ont enrayé le mal et il est permis d'espérer qu'il ne tardera pas à disparaître complètement⁸²⁵.

⁸²⁰ Annales de l'OPF, Lyon, 1822, T. I, p. 25 à 28 ; lettre du P. Magdinier, contenant la lettre latine de Paul Cao, élève au séminaire de Pinang.

⁸²¹ Lettre du 25 novembre 1849, AME, Cochinchine, vol. 748. Mgr Miche parle bien de la peste. Cependant, Robert Costet évoque non pas une épidémie de peste, mais de choléra, fondant sur Bangkok au début de 1849. Robert Costet, Siam, Laos, Histoire de la mission, Études et documents, Archives des Missions Étrangères, Paris, 2002.

⁸²² Voir : « Jean-Claude Miche (1805-1873), un évêque des Missions Étrangères en Indochine, aux prémices de la colonisation française », op. cit.

⁸²³ Vol. 340, n° 115, M. Jourdain à M. Libois, octobre 1852.

⁸²⁴ CG 0013, à MM. le supérieur et les directeurs du séminaire des Missions étrangères, Pinang, le 6 février 1862.

⁸²⁵ Comptes rendus, 1885.

Deux ans plus tard, c'est au tour de la lèpre : « 1^{er} mars. Un élève de Cochinchine Septentrionale, venant d'entrer en 2^e année de théologie, malade de la lèpre. Son départ est envisagé⁸²⁶. » Pendant l'occupation japonaise, les élèves, comme l'ensemble de la population, ont souffert des privations et leur état de santé s'en est ressenti :

6 novembre 1944 : Le docteur convoqué auprès de nos malades déclare sans hésitation que nos sept élèves fiévreux ont la typhoïde. Isolement complet, eau bouillie pour toute la communauté, plus d'emploi d'engrais humains ni d'urine au jardin jusqu'à nouvel ordre. 15 novembre 1944 : Résultat de la prise de sang de la deuxième analyse de sang de nos 7 malades suspects de typhoïde ; 2 ont la malaria. Saul, de Bangkok, est le plus gravement touché. Il reçoit l'extrême onction. 17 mars 1945 : La malaria fait des ravages à Tanjong Bungah et les familles de nos domestiques sont très éprouvées⁸²⁷.

J'ai pu disposer d'une source plus systématique, un registre (R-5) entièrement rédigé en anglais, et intitulé *Health Book, 1883-1885*, registre de santé de quatre-vingt-sept élèves, arrivés entre 1879 et 1884. Suivant l'ordre alphabétique, il commence à Stephanus Afong (arrivé en 1881), s'achève à Andreas Tyen (arrivé en 1882) et porte sur trois années, 1883, 1884 et 1885. On ne connaît pas son auteur, cependant la précision des termes médicaux qui y sont employés porte à penser qu'il était versé dans la médecine. La plupart des autres registres mentionnent les maladies des élèves, mais avec une plus ou moins grande précision. C'est R-5 (le registre rédigé en Anglais) qui apporte le plus grand nombre de renseignements à ce sujet, quoiqu'il ne porte que sur une courte période. On y trouve, à côté du nom de chaque élève, la date et le pays de sa naissance, la date de son arrivée et celle prévue de la fin de ses études (*regular term of studies*), enfin ses vaccinations et certaines affections contractées autrefois. En dessous, sous trois colonnes (1883-1884-1885), sont enregistrées les maladies subies par l'élève durant son séjour à Penang. Le catalogue en est impressionnant. Je reproduis ici, en les traduisant de l'anglais, les termes employés dans le registre : fréquents et presque ordinaires sont les fièvres, diarrhées, coliques (*tenesmus*), maux de ventre, de tête, dyspepsie, vomissements, grippe (*influenza*), coryza, dysenterie⁸²⁸. On trouve de très nombreux cas d'inflammations de la peau et des muqueuses : herpès, eczéma (*eczema serotii*), conjonctivite, mélanose, urticaire, inflammation du prépuce, de la langue. Les blessures ou les infections des mains ou des pieds sont courantes : épine dans le pied, ulcère, parasite, morsure de serpent ou de poisson venimeux, abcès des os métacarpiens. Mgr Devals meurt en 1945 d'une morsure d'araignée, après avoir été amputé : « La nouvelle parvient que Mgr Devals a été extrémisé : malaria et ulcère septique

⁸²⁹ au pied résultant d'une morsure d'araignée ». Une autre et inquiétante catégorie est constituée par les maladies pulmonaires qui causent fièvres, toux, pertes de sang, fatigue et prostration, perte d'appétit. Quelques élèves souffrent de maladies cardiaques (*heart pain*), ont des palpitations ou, plus grave, une « insuffisance de la valvule mitrale ». Surprenante est la dizaine de cas de somnambulisme (*nyctalopia*). Enfin, le registre indique des cas de bérubéri, d'hématuries, d'hémorragies, de névralgies faciales, de rhumatismes... Il est

⁸²⁶ Procès-verbaux, 1^{er} mars 1887.

⁸²⁷ Journal du Collège, 1938-1945.

⁸²⁸ « 30 mars 1870, Jour des Rameaux. Presque tous les élèves étant malades (Influenza), la communauté s'est levée à 5h1/2 », Fragment d'un coutumier, 1869-1879, CG 013.

⁸²⁹ Procès-verbaux, 12 janvier 1945.

frappant de constater que sur les quatre-vingt-sept élèves observés pendant cette période de deux ans (la colonne 1885 n'est remplie qu'une seule fois, dans le cas de Stephanus Afong, atteint du bérubéri en janvier), aucun d'entre eux n'a jamais été malade. Vingt-cinq élèves ont été malades moins de dix jours par an ; quarante-neuf (c'est-à-dire plus de la moitié) l'ont été de dix à trente jours et treize élèves plus de trente jours par an. Petrus Duat, par exemple, arrivé du Tonkin (Nord-Vietnam) à l'âge de dix-huit ans en 1882, a été malade en 1884 pendant trente jours répartis sur neuf mois. Joseph Huong, arrivé lui aussi du Nord-Vietnam, mais en 1879 et âgé de dix-sept ans, a été malade quarante-huit jours répartis sur huit mois, toujours en 1884. Petrus Thap, Nord-Vietnamien âgé de treize ans lors de sa venue en 1881, entre à l'hôpital en septembre 1883 pour y mourir six mois plus tard (*after several hemorrhagics from the lung*). Au contraire, Augustinus Tjyeng, arrivé de Corée en 1884 à dix-neuf ans n'a été malade qu'un seul jour. Son compatriote Alexius Kim reste en bonne santé pendant toute l'année 1883 (*Good health from Dec. 82 to January 84*) et n'est malade que quatorze jours en 1884. Mais la grande majorité de ces jeunes séminaristes (tous ont entre treize et vingt ans) ressemblent à Thomas Di, originaire du Nord-Vietnam (*Tonkin*). Cet élève de dix-neuf ans a été souffrant pendant trente-quatre jours en 1883 et dix jours en 1884. Le registre indique les troubles suivants : *Fever, fever and urticaria, diarrhea, colic, sever bellyache, vomiting, nyctyalopie (2 weeks)*. Autre exemple représentatif, François-Xavier Bâng, arrivé en 1880 à l'âge de dix-sept ans. Ce Vietnamien du sud a été malade dix-huit jours en 1883 et vingt jours en 1884. À son sujet, le registre donne les précisions suivantes : *fever with convulsions, lassitude, influenza, cough very severe (3 weeks) dyspepsia, inflammation of the tongue*. Petrus Lugi, Birman arrivé en 1881, a été malade vingt-neuf jours en 1883. Ce jeune homme avait quinze ans à son entrée au Collège. En novembre 1883, il est frappé d'une dysenterie qui dure vingt-deux jours ! Auparavant, on avait noté à son sujet : *fever, tenesmus, strong diarrhea, bellyache, nail of the toe cast off, pain in the region of the heart*. En 1884, il compte quinze jours de maladie. Les observations consignées dans le registre sont alors : *tenesmus, Slight dysentery, stools bloody (a few days), fever*.

Dans les autres registres, les maladies citées sont : la petite vérole, la tuberculose (*phtisique, poitrinaire*), le bérubéri⁸³⁰, le typhus, les diarrhées et fièvres, divers cas d'hémorragies, les gastrites, la typhoïde⁸³¹, le choléra⁸³², l'anémie, la variole⁸³³, la lèpre⁸³⁴, l'encéphalite léthargique, la disposition à la folie et, plus rarement, des phobies, comme la « *manie de la lèpre* ». Une lettre, datée de 1935, décrit ce cas :

Ly Paulus semble à présent hors de danger. Mais il reste une chose inquiétante ; il a l'esprit obsédé par la double hallucination d'être lépreux et excommunié. Quant au reste, il raisonne bien. Il a toujours refusé jusqu'ici de recevoir la S^{te} Communion depuis qu'il est malade sous prétexte qu'il est excommunié.

⁸³⁰ R-3 est le seul à signaler cinq cas de décès à cause du Béri-Béri entre 1884 et 1885.

⁸³¹ R-2 indique deux décès par la typhoïde l'année 1856, Joannes Baptistus Vinh et Ludovicus Luong (*mort. e febre typhoïda in semin.*)

⁸³² R-2 signale deux décès causés au Collège général par le choléra en 1852, Isidorus Tchang & Petrus Thèm (*mort. e cholera in semin.*)

⁸³³ R-2 mentionne un décès par la variole au Collège, celui de Julius Tingong, mort le 10 juillet 1857 (*mortuus in Semin. e variolis.*)

⁸³⁴ Le dernier cas de lèpre est noté dans R-4. C'est celui d'Antonius Aloysius Joshua, venu de Malacca en 1931, lépreux, aurait quitté le Collège et serait devenu professeur à Kuala Lumpur (*ad saeculum, teacher K.L.*)

Tous nos efforts pour le tirer de cette idée ont été vains. Espérons que cela ira mieux bientôt. Les médecins n'ont pu arriver à aucun diagnostic. Ils ont parlé successivement de malaria, typhoïde cérébro-spinale ; à présent ce serait de la tuberculose. Ly a toujours un peu de fièvre, Mais la tendance au mieux est très marquée, sauf pour son hallucination⁸³⁵.

De pittoresques témoignages évoquent le cas de vieux missionnaires atteints de bouffées délirantes, dues probablement à la sénilité :

Le collègue est à la campagne, moi je suis à la ville avec M. Rectenwald. Ce bon vieux a mérité une place aux invalides, sa tête se déränge de plus en plus. Dans la même cour est un autre vieux missionnaire, M. Cavé, fol depuis plusieurs années. On dit qu'il a perdu l'esprit pour avoir exhumé un impie dans le cimetière de Jonselam, la nuit, seul, avec son domestique. Il en avait reçu l'ordre de Monseigneur l'évêque de Siam. Si cela est, je crois que c'est porter nos principes jusqu'au judaïsme. Pour moi, je n'en aurais rien fait. Je crois plutôt que la démence de ce prêtre vient d'un vice physique, d'un défaut de proportion : je trouve que la tête est trop mince vu la hauteur de son corps. Il vit des mets de notre table, il est dans l'illusion la plus agréable, son père et presque tous ses parents demeurent à Pinang, presque toute la ville appartient à sa famille, les maisons bâties à l'européenne sont autant de cathédrales remplies de chanoines, mais il ne déraisonne presque pas quand il s'agit de principes théologiques ! Il n'a pour tout compagnon qu'un petit chien qui lui-même paraît hébété⁸³⁶.

Le cancer n'est cité qu'une fois, en 1961. Enfin, un accident de voiture mortel est enregistré en 1965⁸³⁷. Une copie de deux pages d'un registre (perdu ?), intitulée : *Register of deaths ; section III of Act 14 of 1856*, concerne des élèves et des professeurs morts au Collège Général entre 1882 et 1951. Ces pages comptent vingt-six noms dont ceux de cinq professeurs, Jean Michel Mathurin Laigre, Jean Jules Girard, Michel Clément Laumondais, Edmond Wallays et Auguste Severin Henriod. Les causes de décès sont les suivantes :

Consumptio, – quatre cas ; Tuberculosis, Heart disease, – trois cas ; Béri-béri, Pneumonia, Encephalitis, Senile decay, – deux cas ; Cancer (carcinoma rectum), Malaria, Apoplexy, Renal disease, Sunstroke, Shock and sapraemia, Infective jaundice, – un cas.

Quels sont les moyens mis en œuvre pour prévenir les maladies, d'une part, pour les soigner, d'autre part ? Le règlement des élèves de 1848 fixe un *modus operandi*, spirituel et pratique, en cas de maladie : « *Si un élève tombe malade [...] il signalera au plus vite son état de malade au supérieur qui, autant que de besoin, prendra soin de lui avec une affection paternelle* ⁸³⁸. La maladie est une épreuve envoyée par Dieu et réclame un abandon total à la volonté divine, qui est également exigé des missionnaires :

Quand ils se sentiront pressés de quelque maladie à laquelle ils ne pourront résister et qui les obligera de se rendre, après en avoir le succès entre les mains de Dieu qui dispense les maux et les biens selon son bon plaisir et qui

⁸³⁵ DB 460-3, Penang, 22 janvier 1935.

⁸³⁶ Vol. 887, M. Pécot, 20 décembre 1821.

⁸³⁷ Petrus Tsang Hing Keung de Canton, ordonné diacre, se tue en voiture en décembre 1968 (killed in a motor accident as deacon.)

⁸³⁸ Règlement des élèves, 1848, article 13.

***est le maître de la vie et de la mort, ils se laisseront absolument conduire aux médecins, aux infirmiers et à tous ceux qui leur seront donnés, prenant sans réflexions tous les remèdes qui leur seront offerts, s'oubliant entièrement eux-mêmes pour ne s'occuper que de Dieu sans plus penser en quelque façon que ce soit à ce qui leur pourrait être utile et profitable*⁸³⁹.**

Le chapitre VIII du règlement de la Société, « *De la maladie et de la mort des membres de la société* », obéit à la même inspiration :

***Le temps de la maladie et l'approche de la mort étant une des circonstances de la vie où l'on a un besoin particulier de secours, les supérieurs montreront une sollicitude spéciale pour procurer aux confrères malades toute l'assistance possible, et les missionnaires voisins useront de la plus grande diligence pour leur porter leurs soins et les consolations de leur ministère*⁸⁴⁰.**

Le malade est donc admis à l'infirmierie, dès que son état est jugé suffisamment critique.

Mais on veille scrupuleusement à éviter les abus⁸⁴¹ :

***19. Ils se donneront bien garde de prendre l'alarme aux moindres petits maux, et que le trop grand soin de leur santé et les vaines craintes de tomber malade ne leur fassent extorquer des dispenses. Pour se précautionner contre ce désordre, qui est une des plus grandes pestes des missionnaires et des missions, ils feront souvent réflexion sur les pages que St Charles écrivit autrefois au pape Grégoire XIII (lib. 6 – Vitae – cap. 6)*⁸⁴².**

b.3-2 Thérapeutique occidentale ou médecine chinoise ?

Dans les premiers temps de son installation en Malaisie, le Collège est dépourvu d'infirmierie à proprement parler et les malades restent dans les dortoirs, ce qui réduit à néant les

⁸³⁹ *Avis pour le gouvernement du séminaire de Siam, 1665, « Chap. I - Avis pour les missionnaires durant leur séjour dans le séminaire », Archives de Siam, vol. 129.*

⁸⁴⁰ *Règlement, 1874, Chap. 8, art. 149.*

⁸⁴¹ « Infirmierie : Au début des vacances arrêter tous les régimes particuliers, les œufs, le lait. Ne pas permettre que quelqu'un abuse de la permission donnée pour être un pilier d'infirmierie. Ménager des interruptions et reprendre ensuite s'il le faut. De même pour les médecines qui doivent être prises pendant longtemps », Coutumier de 1953, CG 032, Carton 4. Dans le même ordre d'idées, il me semble pertinent de citer ici des extraits de cette lettre de 1936 au sujet d'un élève simulateur : « C'est au sujet du Séminariste Lo Jacobus que je viens entretenir Votre Excellence. Ce séminariste, depuis le début de l'année scolaire ou presque, a manifesté un changement d'attitude très accusé. Lui qui nous faisait bonne impression jusque là s'est mis à agir de la manière la plus étrange. Il avait manifesté vers la fin de 1935, mais d'une manière très raisonnable et modérée, quelques craintes sur l'état de sa poitrine. Comme le fait est très fréquent chez nos séminaristes qui ont grand peu de la tuberculose et pour un rien viennent se plaindre, le P. Infirmier se contenta d'examiner les symptômes qu'il déclarait et le rassura [...]. En janvier 1936, brusquement il commença à se plaindre de l'estomac. Il n'y avait plus moyen de le faire se lever, comme si son état avait été très grave. Il prétendait ne pouvoir manger et faisait la grève de la faim. Mais on s'aperçut vite que ce n'étaient que simagrées [...]. Bref, nous sommes arrivés à la certitude qu'il veut retourner en Chine Mais ne veut pas le demander mais nous amener à l'y faire aller sans qu'il le demande officiellement. Sans doute a-t-il une idée en tête, probablement celle de continuer à Hong Kong. La conclusion est que nous demandons à votre Excellence de le rappeler et cela pour le rendre à la vie civile. Nous ne voyons aucun inconvénient à ce que les séminaristes aillent à Hong Kong si la mission le veut, mais nous ne pouvons tolérer que se reproduisent des comédies pareilles qui portent atteinte à la discipline de la communauté car les autres élèves voient bien que Lo n'a rien du tout comme maladie [...] », DB 460-3, Penang, 29 mars 1936.

⁸⁴² *Avis pour le gouvernement du séminaire de Siam, 1665, op. cit.*

mesures prophylactiques pourtant indispensables dans une communauté repliée sur elle-même :

Le manque d'éducation, nulle à peu près chez les annamites, la dangereuse oisiveté où je vois tous les jours un certain nombre de malades ou de paresseux se disant malades livrés à eux-mêmes toute la journée dans les dortoirs parce que l'on n'a pas une infirmerie où les soigner et les surveiller⁸⁴³.

La première mention d'une infirmerie véritable apparaît en 1856 : « *Le Conseil a arrêté la construction indispensable d'une salle d'infirmerie.* »⁸⁴⁴ Mais la construction n'en est résolue que plusieurs années plus tard, en 1863 : « *1^{er} septembre. Le Conseil a entendu la lecture d'une lettre du Conseil de Paris qui accorde le reste en caisse pour la construction d'une infirmerie.* » En juin 1867, le procès-verbal indique que, par manque de place, l'infirmerie sera convertie en salle de classe, « *sauf à la transporter ailleurs pour un temps en cas de maladie grave ou d'épidémie.* » Après la construction des nouveaux bâtiments, en 1885, une salle est enfin définitivement attribuée à l'infirmerie. Il a, par ailleurs, été envisagé d'ouvrir un sanatorium sur la montagne de Penang :

22 mars : On a ensuite examiné la question de la possibilité d'avoir une montagne pour y établir un sanatorium mais on a remis l'affaire à plus tard. 5 avril : M. le Sup. communique une lettre datée du 27 février et reçue le 1^{er} avril dans laquelle Madame la Baronne de Gargan annonce qu'elle va verser une somme entre les mains de M. Delpech pour que le Collège ait un sanatorium sur une montagne. Elle exprime le désir que cette nouvelle maison porte le nom de Saint-Jean⁸⁴⁵.

À qui est confié le soin de s'occuper des malades ? Aux infirmiers, tout d'abord, à des médecins d'autre part. Le règlement de 1848, s'il mentionne l'existence de la fonction d'infirmier, ne fixe pas les conditions de son attribution : elles l'étaient en revanche dans les règlements antérieurs :

Ils choisiront pour infirmier ceux qui seront les plus sûrs et irréprochables du côté des mœurs et leurs recommanderont d'être propres et charitables envers les malades qu'ils ne doivent toucher que le moins qu'il sera possible. Lorsque la maladie sera sérieuse et qu'il faudra veiller le malade, on ne chargera les écoliers de cette commission que quand on ne pourra pas faire autrement [...] Les missionnaires verront souvent par eux-mêmes comment les malades sont servis, ils s'informeront de ce qu'il manque et leur procureront autant qu'il dépendra d'eux tout ce dont ils auront besoin, en ne considérant en eux que la personne de notre seigneur Jésus Christ souffrant. Ils témoigneront à tous également beaucoup d'affection et de tendresse pour ne pas exciter la jalousie et les murmures de ceux qui seraient plus négligés que les autres. S'ils agissent sans partialité, ceux mêmes qui se porteront bien leur seront redevables des bons offices qu'ils rendront aux malades, ne doutant pas qu'en pareille circonstance ils n'aient la consolation de ressentir les effets de la même charité⁸⁴⁶.

⁸⁴³ Vol. 340, M. Borelle, Pinang, février 1847.

⁸⁴⁴ Procès-verbaux, 10 mars 1856.

⁸⁴⁵ Procès-verbaux, 1892.

⁸⁴⁶ Règlement pour les missionnaires qui travaillent au Collège, art. 16, 1764, op. cit.

Placé sous le contrôle des missionnaires, l'infirmier est donc un élève, choisi avant tout pour sa valeur morale, sa charité, son impartialité. De connaissances médicales, il n'est pas question. La seule précaution consiste à ne pas toucher les malades, à être propre. L'infirmier doit être remplacé régulièrement pour prévenir les risques de contamination⁸⁴⁷. À partir de 1852, les procès-verbaux font état d'une règle nouvelle pour l'attribution des fonctions au sein de la communauté : « *Il a été décidé que les magister, le procureur, l'infirmier, le sacristain, les servants de table et le sonneur seraient élus par le Conseil*

⁸⁴⁸

. » Effectivement, par la suite, le Conseil désigne régulièrement les élèves chargés de

⁸⁴⁹

l'infirmier : « *Le Conseil nomme l'élève Phuiou infirmier* . » Il arrive également qu'un missionnaire soit affecté à cette charge : tel fut le cas d'Antoine Boyet, arrivé au Collège en 1860 : « *Le Conseil a nommé infirmier M. Boyet* ⁸⁵⁰ . » Le choix du médecin est une question épineuse. Les missionnaires ont à choisir entre les Anglais et les Chinois. Un débat plutôt animé a opposé les tenants des uns et ceux des autres, au sein de la Société des MEP. Les partisans de la médecine européenne, lui reconnaissant des qualités d'hygiène et d'asepsie supérieures, sont rassurés par des méthodes apparemment plus efficaces, en tous cas plus familières :

Nous allons nous trouver fort embarrassés pour la question du médecin. D'un côté les remontrances des vicaires apostoliques sont bien fortes. De l'autre, l'expérience nous prouve l'avantage du médecin anglais. Nos élèves ne sont plus couverts de plaies comme par le passé, ils se portent mieux, les maladies de poitrine diminuent [...]⁸⁵¹

Les partisans de la médecine chinoise la jugent mieux adaptée aux conditions de vie en Asie, le médecin chinois connaissant mieux les maladies orientales que son confrère européen :

Permettez-moi d'ajouter quelques mots à la lettre qui vous est adressée au nom de notre Conseil, et de vous dire que les médecins chinois connaissent mieux la manière de traiter les maladies qui ont cours dans leurs contrées de l'Orient ; qu'ils connaissent mieux le tempérament de leurs compatriotes ; qu'ils ont aussi pour certaines maladies des remèdes plus efficaces que ceux qu'emploient les médecins européens ; qu'ils guérissent certaines maladies que les médecins d'Europe regardent comme incurables ; que ceux-ci, et surtout les médecins anglais, traitent les malades de ces contrées de la même manière qu'ils traitent des européens sans voir la différence de la constitution et du climat ; que même en traitant des européens dans les pays chauds ils emploient des remèdes trop violents qui ne peuvent convenir à des tempéraments robustes que dans des pays tempérés, mais ne conviennent pas à des tempéraments délicats surtout

⁸⁴⁷ À ce propos, le procès-verbal du 6 décembre 1892 mentionne que « M. l'infirmier fait remarquer que quelquefois les partants donnent leurs habits à d'autres élèves avant de quitter le Collège, communiquant ainsi à ces élèves des maladies de peau. »

⁸⁴⁸ *Procès-verbaux*, 19 avril 1852.

⁸⁴⁹ *Idem*, 4 octobre 1877. Autre exemple : « Le Conseil a fait les nominations suivantes. L'élève Hien, magister en plus de l'élève Hoan ; pharmacien l'élève Hang ; infirmiers les élèves Dang, Linh, en plus de l'élève Harry et de l'élève Assam, déchargé ; sacristain de la grande chapelle, l'élève Als », *Procès-verbaux*, 19 novembre 1881.

⁸⁵⁰ *Idem*, 16 octobre 1865.

⁸⁵¹ *Vol. 340, n° 84, M. Thivet, 1849.*

dans des pays chauds. J'ajouterai à ce sujet que M. Lolivier, premier supérieur du Collège de Pinang, nous écrivit dans le temps qu'il attribuait la mort de M. Pupier, mort dans cet établissement, à ce qu'il avait été traité par la médecine anglaise, contre son avis, qu'il eut préféré qu'ils eussent eu recours à un médecin chinois⁸⁵².

Or, le choix de l'une ou de l'autre médecine ne dépend pas seulement de la qualité des résultats qu'il est possible de constater. Il dépend aussi largement des préjugés, ou du moins des préférences des malades eux-mêmes : « *Je déplore l'impéritie de l'empirique médecin chinois. Pourtant un élève nous a déclaré qu'il aimait mieux mourir avec le médecin Chinois*

*que vivre avec l'Européen*⁸⁵³ ! » Il semblerait que les élèves, au cours des premières décennies de la présence du Collège en Malaisie, se fussent refusés à confier leur santé à un médecin européen. Rappelons que la plupart d'entre eux étaient Chinois (ne surnommaient-ils pas alors le Collège général « *Collège des Chinois* » ?) Apparemment, le Conseil des directeurs du séminaire de Paris, et les vicaires apostoliques, leur auraient donné raison, probablement parce que le choix de la médecine chinoise s'accordait bien avec l'un des buts de la Société, la connaissance et le respect des cultures locales⁸⁵⁴. La plupart des directeurs de Penang penchaient, au contraire, pour le médecin anglais :

***Le conseil de trois du collège vient d'adopter à la majorité sans doute, car il n'y a pas souvent unanimité, les services d'un docteur européen avec clause qu'on ne se servira plus des médecins du pays. Cette nouvelle a mis la confusion dans les esprits des élèves : ils ont demandé si avec leur argent on ne pourrait pas se faire soigner par les Chinois. La réponse a été négative. On dit que cette nouvelle règle a été violée par quelque élève qui s'est adressé au médecin chinois [...] Je vous prévient que si l'on en vient à chasser le violateur de cette loi inique et arbitraire, j'interposerai mon droit naturel, en mon nom et en celui des vicaires apostoliques et je ferai passer mon acte à Rome, seul juge que je reconnais en cette matière*⁸⁵⁵.**

Claude Tisserand, alors supérieur du Collège, suggère de laisser le choix aux élèves, mais cette hypothèse est écartée : « *M. le Sup. propose de donner aux élèves la faculté de*

*consulter le médecin chinois. La proposition est rejetée (...)*⁸⁵⁶. » L'année suivante, le débat s'envenime. Sylvestre Thivet vient d'être nommé supérieur du Collège, où étudient 154 élèves. Le séminaire de Paris confirme sa prédilection pour le médecin chinois : « *M. le Sup. fait part au Conseil d'une lettre de ses MM. de Paris blâmant la mesure prise d'accréditer un médecin anglais et recommandant d'accréditer plutôt un médecin Chinois en ne recourant qu'extraordinairement au médecin anglais*⁸⁵⁷. » L'ancien supérieur, Claude Tisserand, prend le parti des élèves, qui persistent à rejeter le médecin anglais. Il entre alors en conflit avec ses confrères : « *Le Conseil refuse de signer une lettre commune adressée à Paris par le*

⁸⁵² DB 460 – 5, M. Langlois à M. Tisserand, Paris, 23 novembre 1847.

⁸⁵³ Vol. 340, n° 147, M. Martin à M. Libois, 15 octobre 1856.

⁸⁵⁴ « Quoi de plus absurde que de transporter chez les Chinois, la France, l'Espagne, l'Italie ou quelque autre pays d'Europe ? », *Instructions aux vicaires apostoliques des royaumes du Tonkin et de la Cochinchine*, 1659, introduction par Mgr Bernard Jacqueline, p. 55, Paris, réédition AMEP, 2008.

⁸⁵⁵ Vol. 901, p. 1239, M. Boucho à M. Albrand, 25 juillet 1847.

⁸⁵⁶ Procès-verbaux, 10 novembre 1847.

⁸⁵⁷ Idem, 10 janvier 1848.

P. Tisserand dans laquelle il était écrit que tous les élèves, à peu d'exceptions près, se sont refusés à se laisser traiter par le médecin anglais⁸⁵⁸. » Claude Tisserand, contesté par ses confrères, démis de ses fonctions par le Conseil de Paris, acceptait mal de devoir rentrer dans le rang⁸⁵⁹. Les Pères pouvaient-ils, quant à eux, laisser les élèves dicter leur loi au sein du Collège, battant en brèche l'autorité légitime, et créer un précédent ? Finalement, le Conseil des directeurs du Collège tranche, contre l'avis du séminaire de Paris, le 3 juillet 1848 :

Le Conseil a ensuite délibéré sur cette question : quel sera le médecin du Collège ? Après avoir pesé les raisons de part et d'autre, il a été conclu que désormais le docteur anglais serait le seul médecin accrédité du Collège et que le médecin chinois ne serait reçu à la maison qu'avec la permission spéciale de M. le Sup. Admis à la majorité de cinq voix contre une.

Au bout du compte, que ce débat ait été à ce point houleux trahit bien l'écartèlement des missionnaires entre les buts premiers de la Société, – se conformer autant que possible aux mœurs locales –, les nécessités institutionnelles, – l'autorité, dans les établissements missionnaires, devant rester aux européens –, et peut-être aussi leurs penchants culturels, la médecine chinoise semblant moins fiable, peut-être ? Quoiqu'il en soit, après 1850, la controverse est éteinte. Dès qu'il est fait mention du médecin, c'est presque toujours un anglais ; d'un Anglais généralement protestant, bien sûr, mais finalement préférable aux Chinois. D'ailleurs, même lorsqu'ils pratiquent la médecine occidentale, ceux-ci ne semblent pas aptes à gagner la confiance des missionnaires, si l'on en croit cet épisode, survenu pendant l'occupation japonaise :

On décide de faire la transfusion de sang à une religieuse italienne qui est devenue exsangue à la suite d'une infection par hookwormes et qu'on n'arrive pas à remonter. 3 de nos élèves vont à l'hôpital pour l'examen de leur type de sang, le plus robuste est choisi. La doctoresse chinoise, Miss Wang, s'essaye à trouver une veine et cela est malaisé ; deux heures de travail, six blessures à l'un et l'autre bras, un verre de sang comme résultat. Le séminariste revient sans pansement, tout saignant encore et avec la fièvre. Un vrai massacre. Il en a perdu l'appétit ; et Dieu sait qu'il en a⁸⁶⁰ !

Les règlements, nous l'avons déjà constaté, s'inspirent de l'expérience du passé pour empêcher toute activité susceptible d'affaiblir les séminaristes. Presque trente ans après l'installation du Collège en Malaisie, on se remémorait les pratiques en usage au Collège de Siam pour préserver la santé des élèves :

Il est important aussi de prendre les mesures les plus favorables à la santé des écoliers [...] Il est un moyen de faire prendre aux écoliers un exercice modéré qui entretienne leur santé, qui était employé dans l'ancien collège général de Siam et dans les collèges particuliers du Tongking et de Cochinchine. Ce moyen consiste

⁸⁵⁸ *Idem*, 6 février 1848

⁸⁵⁹ « Vous apprécierez, nous n'en doutons pas, les motifs qui nous ont déterminés à vous décharger de la supériorité du collège de Pinang. Cette mesure nous a été imposée par les circonstances et vous ne devez nullement la considérer comme une disgrâce [...] Vos vues sont trop élevées et la gloire de Dieu trop chère à votre cœur pour que nous puissions craindre que vous cédiez à des considérations personnelles dont le sacrifice vous sera méritoire devant Dieu [...] » DB 460 – 5, le Conseil de Paris à M. Tisserand, Paris, 24 décembre 1847.

⁸⁶⁰ *Procès-verbaux*, 5 avril 1945.

à faire travailler les écoliers pendant deux heures ; une heure dans la matinée et une heure dans l'après midi, au jardin ou dans la maison, à quelque travail qui ne soit pas trop fatigant, comme de sarcler ou arroser. C'était le matin depuis 8h jusqu'à 9h et l'après-midi depuis 4h jusqu'à 5h. Après le dîner on leur laissait faire la sieste depuis le dîner jusqu'à deux heures. Ceux qui ne voulaient pas dormir étaient obligés de ne point faire de bruit. Il faut veiller à ce qu'ils n'écrivent pas tout de suite après leur repas. Le soir, entre le souper et la prière du soir était employé à étudier les leçons qu'ils devaient réciter par cœur le lendemain matin.

Le médecin est régulièrement consulté. Ses prescriptions sont multiples ; elles peuvent porter sur l'organisation des journées :

Le Conseil prend note d'une consultation du médecin qui déclare que la longueur des études qui sont de 3 h le matin et autant le soir, non compris les classes qui sont d'une heure, ne nuit pas à la santé des élèves⁸⁶¹.

Cet avis médical est intéressant, car il prend, en partie du moins, le contre-pied de certains préjugés hérités des anciens règlements du Collège, comme celui de M. Roost. Dans le chapitre, « *De la santé* », de sa lettre de 1713 sur la « *Manière d'élever les écoliers indiens* » (dont les principes généraux se retrouvent dans les règlements et les correspondances des missionnaires jusqu'au XX^e siècle), il écrivait :

V. Empêcher qu'ils n'étudient ou s'appliquent trop, qu'ils ne veillent pendant la nuit, qu'ils n'étudient hors des temps destinés à cela, lesquels temps doivent être exactement réglés : une trop grande application à l'raison peut être préjudiciable à la santé.

L'avis de la faculté prévaut désormais sur la tradition, sur l'expérience des anciens. On assiste simultanément à la sécularisation progressive du rapport à la maladie. Certes, les règlements continuent d'affirmer que la maladie est une épreuve envoyée par Dieu : « *Si un élève tombe malade, il recevra cette maladie de la main de Dieu comme un précieux anneau par lequel l'Esprit Saint éprouve son âme*⁸⁶². » Le recours à la prière, aux pratiques de dévotion pour conjurer une épidémie est courant, et ce jusqu'au XX^e siècle. Le 3 mars 1885, par exemple, le Conseil décide que :

Pour obtenir du Bon Dieu la cessation du fléau du Béri-Béri, le Collège ferait à Saint-Joseph une neuvaine solennelle laquelle se terminerait le jour même de la fête de ce grand saint ; de plus, si nous sommes exaucés, il sera érigé par souscription une statue de Saint-Joseph dans l'étude ou l'une des salles communes⁸⁶³.

À la fin de l'occupation japonaise, les directeurs se félicitent d'avoir été épargnés par les épidémies, y voyant le signe de la protection divine :

⁸⁶¹ Procès-verbaux, 22 décembre 1851.

⁸⁶² Règlement, 1848, article 13.

⁸⁶³ Procès-verbaux, 3 mars 1885.

Nous rendons grâce pour l'évidente protection qui fut accordée au Collège. Point de perte de personnel, point de destruction, point de pertes matérielles importantes, point d'épidémie de choléra, peste ou variole⁸⁶⁴.

Il arrive enfin que l'on n'espère plus qu'une guérison miraculeuse :

Depuis plusieurs années, mes confrères du collège m'ont exprimé le désir d'avoir un petit cimetière auprès de notre chapelle et près du bord de mer, pour l'usage et l'édification de nos élèves. Comme actuellement nous avons un élève Birman assez gravement malade (inflammation du poumon gauche), mes confrères m'ont prié d'écrire à votre grandeur pour la prier d'accorder la permission de commencer le cimetière et d'y enterrer cet élève s'il venait à mourir, ce qui est fort probable vu l'avis du docteur ; sa meilleure médecine est l'eau de Lourdes⁸⁶⁵.

Mais conjointement, les élèves et leurs professeurs bénéficient des progrès de la médecine moderne. La plus ancienne mention d'une campagne de vaccination remonte à 1856 : « *Nous avons eu la petite vérole au Collège, nous venons de faire vacciner les élèves, le vaccin a bien pris⁸⁶⁶.* » Les registres nous apprennent qu'entre 1880 et 1884, quatorze élèves avaient été vaccinés avant d'arriver au Collège général (*vaccinated in China, in Burmah, in Siam, in Japan*) et que six ont contracté la variole (*had small pox*). Les rappels de ces vaccinations ont lieu au Collège général et les réactions sont méticuleusement enregistrées (*revaccinated without eruption* ou *eruption not typical but sufficient*, ou encore *slight eruption*). Pour les autres, la vaccination est faite au Collège et mentionnée dans le dossier (ex. Jacobus Duc, arrivé en 1880 âgé de seize ans est vacciné en 1884 : *vaccinated succesfully*). Pendant l'occupation japonaise, la communauté est vaccinée contre les maladies qui ravagent alors Penang : « *Septembre 43. Un catholique bactériologiste de l'Hôpital vient avec le travelling dispensary et nous vaccine à peu près tous (typhoïde A.B.C., choléra).* » Les missionnaires eux-mêmes se renseignent. En 1851, le procureur du Collège commande deux ouvrages de médecine à Paris :

Dernièrement, je vous ai écrit pour l'envoi de théologies et autres livres à l'usage du collège. Je vous prie de ne pas manquer la première occasion pour cet envoi [...]. Veuillez avoir la bonté d'y joindre (en deux exemplaires). 1° L'anthropologie du Docteur Bosser en deux volumes avec atlas d'anatomie (Paris Comon et Cie). 2° Un autre livre de médecine pratique celui-ci, le Guide médical des curés & dames de charité, par le docteur Guyetant 1 volume in 8° (Gauthier et Cie)⁸⁶⁷.

Dans l'inventaire après décès de François Régereau, on trouve mentionnés, parmi un grand nombre d'ouvrage de théologie et de piété, deux livres médicaux, « *La médecine sans le médecin* » (Audin-Touvière) et un « *Petit livre de médecine⁸⁶⁸* ». Si nous savons que des élèves remplissaient la fonction de « *pharmacien* », « *l'élève Hauzam a été nommé⁸⁶⁹* pharmacien », nous ignorons à peu près tout des médicaments qui étaient administrés

⁸⁶⁴ « *Compte rendu des années de guerre, à Nosseigneurs les Évêques Supérieurs des Missions* », CG 066 Carton 10, 15 août 1945.

⁸⁶⁵ BG 1401, Courrier A-N, Père Laigre, 24 mars 1888.

⁸⁶⁶ Vol. 340, n° 147, M. Martin à M. Libois, 15 octobre 1856.

⁸⁶⁷ Vol. 340 A (1) lettre n° 6, à M. Charrier, 2 février 1851.

⁸⁶⁸ M. Régereau, inventaire après décès, CG 005.

⁸⁶⁹ Procès-verbaux, 4 octobre 1877.

aux malades. L'alcool est fréquemment cité parmi les remèdes préconisés. En 1858, dans les conseils pour la traversée, l'eau de vie était recommandée contre le mal de mer : « *Malgré les répugnances, il est bon de prendre à jeun, tous les matins un peu d'eau de vie avec des biscuits*⁸⁷⁰ . » Il y avait donc des réserves d'alcool dans la pharmacie du Collège ; elles éveillèrent quelques convoitises : « *M. le Sup. communique aux confrères le cas de l'élève Kway qui a dérobé de l'alcool à la pharmacie pour le boire et en donner à boire à d'autres. On décide de renvoyer le coupable par le prochain bateau*⁸⁷¹ . » Presque un siècle plus tard, l'alcool reste considéré comme un médicament :

17 avril 1945. Nous achetons aussi quelques bouteilles d'arack comme médecine en cas de choléra. Il ne semble pas que les cas signalés dans Kedah aient compromis la santé publique de ce côté-ci mais il y a comme une épidémie de grippe intestinale dont plusieurs personnes meurent.

Lors d'une épidémie de Béri-Béri, un médecin anglais providentiel trouve un traitement contre cette maladie :

***Ici toute notre communauté va bien. Je crois que le Dr Howell, de Singapour, nous a trouvé un excellent remède contre le Béri Béri. Nous n'avons plus la crainte qui nous obsédait l'année dernière à pareille époque. Ce remède consiste à donner à chaque patient 3 onces de farine de froment deux fois par jour au commencement des deux principaux repas. On fait des petits pains cuits au four ; et nos malades s'en trouvent magnifiquement bien. Je suis convaincu que c'est St Joseph qui nous a amené le Dr Howell*⁸⁷² .**

La méthode du Docteur Howell fut-elle si excellente ? :

***Préoccupé du mauvais état de santé des élèves, dont au moins un tiers sont atteints du Béri-béri, le Conseil consacre la séance à délibérer sur les moyens matériels à prendre pour y porter remède. Il est décidé : [...] 2° d'augmenter la quantité de viande de bœuf servie aux élèves. 3° d'établir du moins provisoirement un petit goûter composé d'un morceau de pain, d'une banane, qui sera pris dans le jardin au commencement de la récréation de la classe de latin. 4° de faire asseoir les élèves pendant le dernier quart d'heure de la méditation au lieu de les laisser debout comme auparavant*⁸⁷³ .**

Le seul médicament à proprement parler dont nos sources font état est la quinine (découverte en 1820 par Pelletier et Caventou). Le terme apparaît pour la première fois dans les registres du Collège, en 1856 :

***Le Conseil a arrêté la construction indispensable d'une salle d'infirmerie. De plus, on a jugé nécessaire et arrêté qu'on fera par la prochaine malle, revenir quelques articles de pharmacie spécialement du sulfate de quinine pour l'année*⁸⁷⁴ .**

⁸⁷⁰ *Instructions pour le voyage des missionnaires*, Lettres communes, V. 171, p. 559, février 1858.

⁸⁷¹ *Procès-verbaux*, 19 avril 1894.

⁸⁷² *DB 460-7, P. Wallays au P. Lemonnier, Penang, 1^{er} novembre 1885.*

⁸⁷³ *Procès-verbaux*, 21 mars 1889.

⁸⁷⁴ *Procès-verbaux*, 10 mars 1856

Pendant l'occupation japonaise, les médicaments sont rationnés, alors que les épidémies progressent : « *La malaria est en recrudescence et la quinine est rare*⁸⁷⁵. » Par ailleurs, des mesures prophylactiques sont prises. Les coutumiers prévoient de dispenser les élèves malades des différentes fonctions et des corvées quotidiennes : « *Prendre une liste des élèves à jour, biffer les noms des malades, exempts, et de ceux qui ont un emploi particulier*⁸⁷⁶. » Des documents administratifs préconisent une visite médicale lors de l'admission des élèves :

***Santé : les élèves qui arrivent ici déjà atteints de tuberculose ou très faibles de poitrine ne parviennent presque jamais à la fin de leurs études dans le climat chaud et humide de Penang. En cas de doute, il serait prudent de faire examiner les élèves soit avant leur départ, soit au premier endroit où ils trouveront un médecin sérieux*⁸⁷⁷.**

Dans un certain nombre de cas, le départ du Collège pour cause de maladie est jugé préférable, aussi bien pour les élèves que pour les directeurs. Le règlement de la Société stipule que :

***Si un malade a besoin de changer d'air, ou ne trouve pas dans sa résidence les secours qui lui sont indispensables, le supérieur [...] lui facilitera les moyens de se transporter dans une autre partie de la mission, ou même dans une autre mission, qui offre plus de ressources et un climat plus convenable à son état. Il est à désirer que, selon les circonstances de temps et de lieu, il existe dans chaque mission un établissement où les missionnaires fatigués et malades puissent aller se reposer et réparer leurs forces épuisées*⁸⁷⁸.**

La Société disposait de plusieurs maisons de santé, dont une située à Hong-Kong, dénommée Nazareth, ou encore le sanatorium de Montbeton, en France, où nombre d'anciens directeurs du Collège général se retirèrent. De même, en cas de maladie grave, les élèves pouvaient être renvoyés vers leur pays d'origine, par décision des directeurs :

***Nous approuvons la mesure que vous avez prise de renvoyer à leurs Vicaires apostoliques respectifs les élèves qui ne peuvent soutenir leurs cours par défaut de capacité ou de santé, ou qui par leur inconduite se sont rendus indignes de rester au Collège au milieu de compagnons pieux qu'ils pourraient scandaliser*⁸⁷⁹.**

La décision du renvoi peut être également prise sur l'avis du médecin du Collège : « *Le Conseil a décidé, sur ordre du médecin, le renvoi de l'élève F. de la mission de Canton,*

*sitôt que cet élève sera capable de faire le voyage*⁸⁸⁰. » Enfin, les vicaires apostoliques pouvaient prendre l'initiative et rappeler eux-mêmes leurs élèves, par peur de la contagion :

M. le Sup. communique au conseil une lettre de Mgr Putel, vic. apost. de Corée, datée du 15 mars et reçue le 30 avril, par laquelle sa Grandeur rappelle ses

⁸⁷⁵ *Journal du collège*, 1938-1945, 20 octobre 1945.

⁸⁷⁶ Coutumier de 1939, Ad valetudinarium, CG 020.

⁸⁷⁷ CG 007-3, « *Admission des séminaristes au Collège général* », janvier 1960.

⁸⁷⁸ *Règlement, 1874, article 150 (chap. 8), p. 57.*

⁸⁷⁹ DB 460 – 5, *le Conseil de Paris à Messieurs les Directeurs du Collège de Pinang, Paris, 19 avril 1851 (reçue à Pinang en juin 1851).*

⁸⁸⁰ *Procès-verbaux*, 24 février 1885.

élèves. Mgr dit avoir été amené à prendre cette mesure par la crainte qu'il a que les six élèves qui sont encore au Collège ne subissent plus tard le sort d'autres élèves coréens qui sont tombés malades soit ici, soit à leur retour en Corée, quoique ces 6 élèves aient eu l'an passé la note très bonne pour la santé. Comme Mgr dit que la fin de l'année scolaire est l'époque la plus mauvaise pour le retour des élèves en Corée l'hiver... il est très important qu'ils arrivent entre mai et octobre⁸⁸¹.

Les questions relatives à la santé révèlent, en définitive, quelques-unes des tensions constitutives du Collège général aux XIX^e et XX^e siècles : le débat culturel sur le choix du médecin, l'opinion des missionnaires quant aux capacités « naturelles » de leurs élèves, l'oscillation entre une spiritualité thaumaturgique et la rationalité médicale.

c. Plantatio Ecclesiae : bâtir et planter

c.1 Des humbles baraques aux grands logis

« Je n'ai pas trouvé à Pinang, le repos que je croyais y trouver. Le besoin de la mission m'a forcé de me charger du fardeau qui n'est pas petit. Car outre les travaux du ministère, il m'a fallu faire office de maçon, de menuisier, de charpentier pour la construction d'une église qui n'était que de planches. Les portugais de notre vaisseau ont beaucoup fait⁸⁸². »

Les refondateurs du Collège (Claude Letondal et Michel Lolivier), avaient été précédés par des missionnaires qui, à l'instar de M. Escodéca, s'attelèrent à la rude tâche de « planter » l'Église dans l'île⁸⁸³. Rien n'avait été prévu pour accueillir les nouveaux venus. Dans les premiers temps de leur installation à Penang, et quoiqu'ils eussent été bien accueillis par les autorités britanniques de l'île, les missionnaires et leurs élèves durent faire face à des conditions de logement fort inconfortables. Le gouverneur de l'île leur a prêté « deux maisons abandonnées par leur propriétaire qui a tout emporté sauf les colonnes en bambou⁸⁸⁴

et le toit en atap⁸⁸⁴. » Ces habitations rudimentaires compromettent très rapidement la santé et le moral des jeunes élèves de Michel Lolivier : « Leurs maladies viennent surtout de ce qu'icy il fait chaud en jour, et froid la nuit, et que la maison étant toute trouée, on ne⁸⁸⁵

peut guère se garantir du vent⁸⁸⁵. » Les élèves résidèrent tout d'abord à Georgetown, capitale de l'île, une vingtaine de mois. Puis, le 20 novembre 1809, Michel Lolivier achetait, pour 1 700 piastres, « une maison et un terrain de cinq orlongs et trois jambas⁸⁸⁶ », à une

⁸⁸¹ Procès-verbaux, 3 mai 1892.

⁸⁸² Vol. 887, M. Escodéca aux directeurs, Poulo Pinang, 1^{er} janvier 1802.

⁸⁸³ « Utilisée dans la première épître aux Corinthiens (3, 6-9), la métaphore de la plantation fut souvent reprise, notamment par Thomas d'Aquin, pour désigner le travail apostolique [...] Issue de la réflexion missiologique, l'expression « planter l'Église » avait comme avantage de situer l'ensemble des activités missionnaires passées et présentes dans une perspective ecclésiale et, grâce à l'image de la germination, de mettre en valeur la dynamique propre des communautés nouvelles », Jean Pirote, « Plantation de l'Église », in *Dictionnaire de missiologie*, Paris, Cerf, 2001, p. 267.

⁸⁸⁴ Palmier.

⁸⁸⁵ Vol. 339, p. 5, M. Lolivier à M. Chaumont, chez M. Thomas Coutts, London, Pinang, 30 août 1808.

⁸⁸⁶ La Malaisie a adopté le système métrique en 1971.

lieu de Georgetown, à Pulo Tikus (l'île aux rats), petit village plutôt misérable situé en bord de mer. Claude Letondal fit, quant à lui, l'acquisition de quatre maisons en ville, procurant ses premiers revenus au Collège :

Il plaçait ainsi avantageusement le capital recueilli à Manille et au Mexique : l'une d'elles, dite maison de l'amiral, située près de la forteresse, et achetée 12 000 piastres, en rapportait 170 par mois. Une autre était louée 600 piastres par an à l'orfèvre Scully⁸⁸⁷.

Après moult atermoiements, le vicaire apostolique du lieu, Mgr Garnault, donna enfin toutes les autorisations pour l'établissement définitif du Collège à Penang et avec elles tous les pouvoirs nécessaires à son supérieur, notamment pour l'acquisition et l'usufruit de terrains et de bien immobiliers :

Ayant envoyé M. Rabeau, mon vicaire général avec des pouvoirs de visiteur et une ample liberté pour régler les affaires de la mission de Pulau Pinang quant au temporel et au spirituel et son retard laissant M. Letondal, notre procureur général, dans l'embarras pour l'établissement du Collège général qu'il a commencé à établir dans cette ville, je m'empresse de lever ses difficultés par ce qui suit. Je confirme les pouvoirs que j'ai déjà donnés pour l'établissement de ce dit Collège dans la dite partie de notre vicariat apostolique de Siam, quoique ce lieu ne me paraisse pas propre pour former des élèves futurs missionnaires. Néanmoins, pour ne pas retarder l'établissement d'une œuvre d'une si grande importance, j'y ai consenti et donné les pouvoirs nécessaires et par la présente je le confirme et le renouvelle, y ajoutant la faculté à M. Letondal de disposer des terrains appartenants à l'église du dit lieu soit des lieux adjacents à l'église, soit d'un jardin situé auprès du chemin nommé de Pulau Pinang, aux fins que M. Letondal puisse en disposer pour le bien général et particulier, pour la résidence des prêtres chargés de la mission de cette île ; de plus pour le dit collège, de plus encore pour une maison de procure ou de correspondance avec le procureur général, sauf que tout autre quoique muni précédemment de mes pouvoirs à ce sujet, excepté le vicaire général et visiteur ci-dessus nommé puisse s'y opposer, sont toutes fois les droits essentiels de la mission de Pulau Pinang⁸⁸⁸.

Les premières décennies à Pulo Tikus furent spartiates. Les élèves étaient logés dans une « *baraque* », les directeurs disposant, pour eux et leurs invités, d'un logement muni de galeries, ce contre quoi Michel Lolivier (toujours prompt à s'opposer à Claude Letondal), s'insurgea :

Je vous avois déjà dit, je crois, que des quatre écoliers que M. Letondal avoit renvoyés, deux moururent en chemin, et que les deux autres, après avoir beaucoup souffert, avoient été pris à Macao, puis ensuite mis en liberté ; non pas gratis. Les autres cy devant étudioient sur les galeries ; mais M. Letondal

⁸⁸⁷ A. Launay, op. cit. Nous avons évoqué plus haut (*Histoire, I-2, Refondation et croissance*), l'incendie qui avait détruit ces propriétés le 29 juin 1812 : « [...] Il faudrait, pour ressusciter nos revenus et ce collège, rebâtir nos maisons. Mais comment ? Avec quoi ? Je prends la liberté de présenter aux cœurs généreux l'occasion de faire un acte de bienfaisance. L'incendie arrivé à Pinang le 29 juin dernier consuma quatre grandes maisons que j'y avais achetées », vol. 307, M. Letondal à Laurent Ly, 12 juillet 1812.

⁸⁸⁸ BG 1401, Mgr Antoine Garnault à M. Letondal, Bangkok, 4 mars 1810.

voulant tout le logement, et les galeries pour ses hôtes, les fit descendre dans une baraque, ou on ne voit le jour que par quelques fentes. Là, ils étudioient, dormoient, mangeoient, et enfin passaient le jour, et la nuit. Peu après ils devenoient languissants, l'un après l'autre, jusqu'aux plus robustes, fort peu étudioient, et ceux qui étudioient ne profitoient en rien, et sembloient avoir perdu mémoire et jugement. Enfin je les ai remis sur les galeries, et leur mélancolie a disparu⁸⁸⁹.

Sans doute ce témoignage n'est-il pas impartial. Mais il renseigne bien sur les conditions de vie au Collège en 1813. Pulo Tikus est au bord de la mer et les terrains du Collège sont bordés par une lagune infestée de rats et de moustiques. Il n'y a pas de bâtiment en pierre, mais une maison de bois, probablement sur pilotis, comme les maisons traditionnelles malaises. François Albrand, en 1834, la décrivait ainsi :

Or, la partie de la maison qu'habitent nos élèves n'est pas élevée de quatre pieds au-dessus de la terre ; il serait donc fort à souhaiter qu'elle pût s'élever à la hauteur des maisons de ce pays pour pratiquer en dessous une promenade.



Maisons malaises traditionnelles.

[Figure n°12]

L'abri des élèves n'a aucune fonction particulière, il les remplit toutes : dortoir, salle d'étude, réfectoire. Il n'y a pas d'infirmerie, ni de chapelle propre au Collège. Claude Letondal aurait fait construire une première chapelle à Pulo Tikus, dédiée à l'Immaculée Conception :

Je profite aujourd'hui du départ de M. Dubois qui doit vous remettre cette lettre à Paris, pour vous faire connaître quelques particularités relatives aux biens du Collège. Du temps de M. Letondal, on bâtit une petite chapelle pour dire la messe sur le territoire du collège et on y mit un prêtre siamois qui peu à peu, de cette chapelle en a fait pour ainsi dire une église où il dessert une petite paroisse qu'on lui a confiée. Il ne s'est pas contenté de bâtir à côté un logement pour lui, mais il s'est emparé aussi d'une assez grande partie du terrain qu'il fait cultiver [...] Lui-même prétend avoir droit à tous les biens des missions et autant de droit que les européens eux-mêmes. Quoiqu'il soit facile de recouvrer le terrain qu'il occupe parce qu'il n'a pas les titres légitimes de possession, la chose pourrait souffrir des difficultés [...] ⁸⁹⁰ »

⁸⁸⁹ Vol. 339, 1- XII, M. Lolivier, 1813.

⁸⁹⁰ Vol. 887, M. Pecot, 17 avril 1822.

Selon Raphaël Jeremiah, ce témoin des débuts du Collège qu'interrogea le Père Wallays, il y avait déjà une chapelle « *toute en planche* » lorsque arriva Michel Lolivier :

Qu'y avait-il à Pulo Tikus lorsque le Collège y fut établi par M. Letondal ? Raphaël nous a répondu que Monsieur Lolivier, en arrivant avec ses écoliers à Pulo Tikus, y trouva une chrétienté Siamoise administrée par le P. Jean Baptiste Pasqual, prêtre indigène qui l'avait amenée de Jongselang. L'église de cette chrétienté était toute en planches et située à peu près à l'emplacement du nouveau bâtiment actuel qui continue la chapelle. L'usage de cette église fut à la fois pour la chrétienté et pour les élèves du Collège.

Quoiqu'il en soit, il fallut attendre 1834 pour qu'une église paroissiale en dur fût enfin bâtie à Pulo Tikus, œuvre d'un missionnaire, François Bohet, qui en fut le premier curé : « *Le Collège n'avait point de chapelle convenable et l'église de Pulo Tikus était en construction tout au plus. Elle n'a été ouverte qu'en 1834 comme témoigne l'inscription placée au haut*

*de la façade*⁸⁹¹. » Mais le Collège ne disposait toujours pas de sa propre chapelle. Cette même année, François Albrand déplorait l'état lamentable de l'habitation, dont il nous a laissé une description détaillée :

Quelque peu disposé que je sois à entreprendre des constructions qui nécessitent toujours de grandes dépenses, je me vois dans la nécessité de réparer notre pauvre demeure, si nous ne voulons nous trouver un jour sous ses ruines. Je dis notre pauvre demeure, car donnerai-je le nom de collège à une maison de bois, mal construite, qui dure depuis plus de soixante et dix ans, livrée aux impitoyables fourmis blanches et à laquelle on a jamais fait une réparation de quelque importance. Aussi la plus grande partie est pourrie, l'autre vermoulue et rongée par de petits insectes qui nous dévorent tout vifs⁸⁹².

Il reçoit sans difficulté l'aval du séminaire de Paris, où l'on est bien conscient de la précarité de cette installation :

Vous êtes obligé de faire bâtir : c'est un grand embarras mais dans l'état où M. Lolivier vous a laissé les bâtiments c'est une nécessité. Heureusement, les fonds qu'on a trouvés à sa mort aideront à ces dépenses. Vos bâtiments seront achevés quant cette lettre arrivera. Je pense que vous aurez visé à la solidité de ces constructions et à la bonne distribution des pièces, puis à l'élégance et à la grandeur⁸⁹³.

Le premier supérieur du Collège, qui en gérait les biens avec parcimonie, avait apparemment laissé d'opportunes économies, ce dont ne pouvait manquer de se réjouir le procureur de la Société :

C'est fort bien qu'après la mort de M. Lolivier vous ayez trouvé des piastres dans tous les coins de la baraque. C'est la vieille maison elle-même qui, vous suppliant de la rajeunir, vous en offre aussitôt les moyens, et cette opération ne sera désapprouvée par personne, pas même de moi qui ai observé plus d'une fois que

⁸⁹¹ « Quelques éclaircissements sur les premiers temps du Collège », *op. cit.*

⁸⁹² *Annales de l'OPF, Lyon, septembre 1835, T. VIII, n° XLII, p. 93 à 145 : M. Antoine Albrand, Directeur du collège de Pinang, aux directeurs du séminaire de Paris, 10 janvier 1834.*

⁸⁹³ *DB 460 – 5, M. Langlois à M. Albrand, Paris, 28 octobre 1834.*

ce collège coûtait autant qu'une mission tout entière pour l'unique avantage du Sutchuen qui ne perd rien de sa bonne part quand il s'agit de partager le gâteau⁸⁹⁴

On reconnaît ici l'un des griefs les plus souvent exprimés contre le Collège, trop dispendieux et ne profitant pas à la totalité des missions. Rappelons qu'on le surnommait à cette époque le « *Collège des Chinois* », la plupart des élèves venant précisément du Sichuan. Des travaux furent donc entrepris, dont les détails ne nous sont pas clairement connus. Il semblerait toutefois que le nouveau bâtiment eût davantage ressemblé à un séminaire. Il y avait une modeste chapelle. Les logements des pères et ceux des élèves étaient contigus de manière à faciliter la surveillance. En 1839, le Père Tisserand devient supérieur du Collège. Il y a une soixantaine d'élèves au Collège, de trois nationalités différentes (Chine, Siam et Cochinchine). Les bâtiments s'avèrent trop exigus mais surtout, ils sont insalubres :

Je vous prévient d'avance que Mgr de Maxula vous chagrinerait beaucoup sur le collège et peut-être n'enverrait plus de sujets au collège de Pinang – heureux s'il n'en fait pas sortir ceux qui y sont déjà. Pour la santé des élèves, je pense que vous devez ordonner à M. Tisserand de faire élever la salle d'en bas où les élèves étudient et où ils mangent. Ces endroits sont très humides. Le docteur anglais m'a dit que cet endroit était fort nuisible aux enfants. Plusieurs sont poitrinaires et incurables. Cela vient de ce qu'ils sont toujours sur de la terre humide et mal saine. Il est facile d'y remédier. Mr Miche est parti avec tous les pauvres élèves malades de la poitrine. Trois messieurs d'importance, après avoir visité de collège, n'ont pas craint en partant de nous dire que tout était bien sale. Ce n'est réellement que trop vrai : la cour, les alentours de la maison sont remplis de déchets et d'ordures... En nommant un procureur pour le temporel, toutes ces misères finiraient⁸⁹⁵.

Le nouveau supérieur a pris les devants : « Je suggère l'agrandissement du bâtiment par la construction d'une autre aile et l'achat de terres pour subvenir aux besoins financiers du Collège⁸⁹⁶. » Les archives gardent bien des traces d'acquisitions foncières, et notamment en 1848, celle d'un domaine situé à Tanjung Bungah, à quelques kilomètres de Pulo Tikus, où les Pères allaient faire des plantations de rapport et bâtir une maison de vacances surnommée « *Mariophile* ». En revanche, l'agrandissement du Collège, selon toute vraisemblance, fut différé, car presque dix ans plus tard, le Conseil des directeurs formulait encore la même requête :

Ensuite M. le Sup. a fait observer au Conseil que le local du Collège ne suffisait pas pour tenir des classes désormais plus nombreuses, il croyait nécessaire de programmer la construction d'un corps de bâtiment simple mais assez vaste pour contenir trois classes renfermant chacune au moins de 25 à 30 élèves⁸⁹⁷.

Comme le prévoit le règlement du Collège, qui stipule que : « les constructions considérables et les achats d'immeubles ne pourront être faits qu'après avoir obtenu préalablement

⁸⁹⁴ DB 460 – 5, M. Langlois à M. Albrand, Paris, 21 janvier 1835.

⁸⁹⁵ Vol. 901, p. 439, Mgr Boucho à M. Albrand, 1^{er} juin 1844.

⁸⁹⁶ Vol. 339, n° 479, M. Tisserand à M. Albrand, 14 décembre 1839.

⁸⁹⁷ Procès-verbaux, 3 mai 1847.

l'agrément du Conseil de Paris, à moins d'un cas d'urgence ou de grande utilité⁸⁹⁸ », c'est vers le séminaire de la rue du Bac qu'une fois de plus, les directeurs de Penang se tournèrent, avec succès. Cette règle, qui ne put être appliquée à la lettre, à cause de la lenteur des communications et de l'acheminement du courrier, fut confirmée plus tard, après le percement du canal de Suez (inauguré en 1869) :

Pour ce qui est des constructions, l'ancienne pratique à laquelle M. Laigre fait allusion dans sa lettre à M. le supérieur pouvait s'expliquer par la difficulté des communications avec l'Europe ; aujourd'hui il n'en est plus ainsi ; les relations sont faciles et fréquentes et rien ne s'oppose à ce que pour le Collège général on se conforme à ce qui se pratique pour tous les autres établissements communs, c'est-à-dire à ce que le séminaire de Paris soit préalablement consulté toutes les fois qu'il s'agira de constructions ou de réparations un peu considérables⁸⁹⁹.

Les décennies suivantes, sous les supérieurs de Victor Martin puis de Joseph Laigre, furent fécondes en constructions. En 1852, le Conseil des directeurs du séminaire de Paris autorisait l'érection d'une nouvelle chapelle :

On a fait lecture au Conseil d'une lettre de Paris, permettant la construction d'une nouvelle chapelle. On a arrêté qu'elle serait placée dans le jardin des noix de muscade du côté de la chapelle actuelle⁹⁰⁰.

La somme à dépenser pour les travaux est fixée par la rue du Bac : « Quant à l'autorisation que vous nous demandez de consacrer 1000 f. à la construction d'une chapelle convenable,

nous vous l'accordons en vous recommandant de ne pas dépasser cette somme⁹⁰¹. »

Pourtant, quatre années plus tard, en septembre 1856, Joseph Laigre écrivait :

Notre séminaire a bien changé de face depuis l'an dernier. Nos bâtiments se sont allongés et élevés d'un étage. Notre séminaire n'est pas encore joli, mais il est présentable maintenant, si vous exceptez la chapelle, qui menace de tomber en ruine⁹⁰².

Les crédits qui auraient dû servir à l'édification de la chapelle auraient-ils été engloutis dans les travaux d'agrandissement du séminaire ? En 1859, les directeurs se voient contraints de solliciter, une fois encore, le soutien de la France :

Importants travaux à faire sur le bâtiment du Collège. Le conseil décide d'écrire à Paris et à Lyon pour demander de l'aide : la lettre donnera quelques détails sur le séminaire de Pinang et sur la gêne de sa situation financière⁹⁰³.

⁸⁹⁸ Règles concernant les Supérieurs et Directeurs du Collège Général de Pulo-Pinang, 1847, article 5.

⁸⁹⁹ DB 460-5, M. Rousseilles à MM. les directeurs du Collège de Pinang, Paris, 4 février 1883.

⁹⁰⁰ Procès-verbaux, 16 août 1852.

⁹⁰¹ DB 460 – 5, M. Legrégeois à Messieurs les directeurs du séminaire de Pulo-Pinang, Paris, 14 juin 1852.

⁹⁰² Vol. 340, n° 146, M. Laigre à M. Libois, 2 septembre 1856.

⁹⁰³ Procès-verbaux, 29 décembre 1859.



Le Collège général en 1866.

[Figure n°13]

Pourquoi refaire des travaux sur des bâtiments que l'on venait de reconstruire ? Le climat, la proximité de la mer, la qualité médiocre des matériaux utilisés, celle aussi, peut-être, de la main d'œuvre, seraient sans doute à incriminer. Cette fois-ci, les directeurs s'adressent directement aux deux conseils de l'Œuvre de la Propagation de la Foi, à Paris et à Lyon⁹⁰⁴. L'année suivante, les *Annales de l'O.P.F.*, dont le tirage était considérable⁹⁰⁵, publièrent un article consacré au Collège de Penang :

Nouvelles des missions. Un mot sur le collège de Pinang clora cette revue. Sa fondation ne remonte qu'à 1808. En plaçant là, en vue du paganisme et à l'abri de ses coups, le berceau d'un clergé indigène pour les missions persécutées, on voulut lui assurer le calme et le recueillement indispensables à une vocation sainte et à des études sérieuses⁹⁰⁶.

À la suite d'une description colorée de l'île de Penang et de l'œuvre des missionnaires commençait la transcription d'une lettre collective des directeurs de Penang, datant du 31 décembre 1859. La situation financière du Collège y était dépeinte sous un jour optimiste : il faut mieux faire envie que pitié ! Mais les lecteurs ne pouvaient ignorer que l'équilibre de cet établissement, le plus beau fleuron des Missions Étrangères, dépendait de leur générosité.

⁹⁰⁴ Depuis 1830, il y a deux conseils séparés, mais celui de Lyon reste prépondérant.

⁹⁰⁵ En 1878, les *Annales* étaient tirées à 248.620 exemplaires, en dix langues, dont 159 200 en français. Cf. Claude Prudhomme, « Entre idéal et réalité », actes du colloque *Finances et religion*, publications de l'Institut d'études du Massif central, n° V, Faculté des lettres de Clermont-Ferrand, 1994.

⁹⁰⁶ *Annales de l'OPF, Lyon, 1860, t. 32, p. 241-243.*

La lettre se terminait par ces mots sans équivoque : « *L'aumône de l'Europe catholique est notre seul trésor.* » Il y avait eu un précédent, dès la création de l'OPF, en 1822. Le Collège avait fait connaître les besoins financiers des missions par le truchement d'une lettre émanant des élèves chinois, traduite du latin, introduite par le P. Magdinier, que les *Annales* avaient largement diffusée :

On a reçu dernièrement à Lyon des nouvelles de ce séminaire. Les jeunes élèves Chinois implorent les secours des chrétiens de France, et particulièrement des prêtres du diocèse de Lyon, en faveur de leur chère patrie, dont ils exposent dans un langage touchant les besoins matériels : nous donnons ici la traduction de deux de ces lettres, écrites en latin, et modèle tout à la fois de la piété et de l'éloquence chinoise : « [...] Ah ! Nous vous en supplions, accourez ici leur tendre une main secourable ; ce généreux projet, Dieu sans doute l'a inspiré à plusieurs d'entre vous. Eh ! Pourquoi ici dans la Chine un si petit nombre d'ouvriers, tandis que les ronces et les buissons couvrent la vigne que le Seigneur y a plantée ? Si parmi vous le nombre de prêtre ne peut encore suffire, ici une indigence extrême se fait partout sentir⁹⁰⁷.

Une fois la situation financière du Collège stabilisée, les travaux peuvent reprendre. La chapelle est achevée. En 1872, les directeurs s'occupent de la villégiature de Mariophile :

« Le Conseil décide la construction d'une nouvelle maison de campagne⁹⁰⁸. » À Pulo Tikus, l'agrandissement du Collège se poursuit : « Les Pères ont décidé l'addition de nouveaux⁹⁰⁹ bâtiments à la suite de la nouvelle cuisine ». Joseph Laigre nous a laissé une description précise de l'état des propriétés du Collège général en 1874 :

Oui, notre collège général a beaucoup d'agrément qu'il n'avait pas de votre temps et chaque année il devient de plus en plus propre. À commencer par la cuisine et toutes ses dépendances et même l'étable, qui ne font maintenant plus qu'un seul bâtiment en briques, parallèle au réfectoire, couvert en tuiles ; à continuer par un étang superbe, profond de six pieds, très large, d'une forme charmante, tout ceinturé d'un mur surmonté de 32 petites colonnes sur lesquelles reposent de charmants vases à fleurs, au milieu duquel étang est élevée une colonne octogone sur laquelle reposera l'ange gardien. Cet étang n'est donc plus un sale réservoir pour les bains, mais un superbe réservoir d'eau pour les bains ornant en même temps notre cour vers la mer. Ajoutez à cela la magnifique maison, avec grand salon, 8 chambres, une véranda et un kiosque, construite à Mariophile, la vue et l'air y sont vraiment charmants. Enfin, à notre chapelle, nous avons un sanctuaire, des degrés d'autel en marbre ; les murs ont été rebadigeonnés, les portes, les fenêtres, tout ce qui est en bois a été repeint, à l'extérieur de couleur verte ; au lieu de cette vieille chaire, nous en avons une magnifique, ornée, à six pans ; les fenêtres sont toutes garnies de barreaux en fer peints contre les voleurs. De ma chambre, qui est celle qu'occupait le cher Père Greiner, je vois à mon aise la rizière qui contient maintenant 12 orlons et la mer, avec les bateaux

⁹⁰⁷ « Lettre du P. Magdinier, contenant la lettre latine de Paul Cao, élève au séminaire de Pinang. Les séminaristes du Sutchuen dans l'île de Pinang, l'an du Seigneur 1822, 25 de janvier », *Annales de l'OPF*, Lyon, 1822, t. 1, p. 25 à 28.

⁹⁰⁸ *Procès-verbaux*, 12 octobre 1872.

⁹⁰⁹ *Procès-verbaux*, 22 août 1875.

qui passent, et qui m'envoie sa bise et son doux zéphyr ; quelques fois ses coups de vent et ses fortes bourrasques⁹¹⁰ .

Supérieur depuis 1869, Joseph Laigre rend ainsi hommage à sa propre administration. En réalité, des inconvénients subsistaient, auxquels on remédia :

Notre étude était trop chaude pendant la sécheresse, trop humide pendant la saison des pluies : construite sur un terrain trop bas, malgré les diverses additions que nous y avons faites successivement pour élever le terrain, cette étude a été plusieurs fois inondée d'outre en outre pendant les pluies de l'année dernière ; et c'est à ces inondations que nous attribuons les fièvres nombreuses que nous avons eues l'an passé en septembre et octobre. Le terrain sur lequel est construite l'étude nouvelle est de trois pieds plus élevé que celui de l'ancienne étude et cette étude a 18 pieds 3 pouces de haut jusqu'au plancher du 1^{er}, d'où il résulte que ce bâtiment ne peut avoir qu'un étage ; et avec un seul étage, il sera plus haut que l'ancien bâtiment. Le nouveau bâtiment joint la chapelle à la chambre de la procure que vous habitez ; de là résulte un autre avantage que nos élèves sont complètement enfermés entre trois murs ou trois bâtiments⁹¹¹ .

Plusieurs préoccupations président aux aménagements des bâtiments. Les unes relèvent de la salubrité : les conditions naturelles de l'île sont rudes, la sécheresse succède à l'humidité et toutes deux nuisent à la santé de la communauté. Les autres concernent la morale : les bâtiments préservent les élèves des influences mauvaises du monde extérieur, les isolent, et facilitent la surveillance. La décennie suivante fut celle des grandes réalisations, alors que le Collège allait traverser sa crise de légitimité la plus dure, le nombre d'élèves se mettant à diminuer régulièrement⁹¹². Michel Laumondais, procureur du Collège depuis 1880, dirigea l'ensemble des travaux⁹¹³. Les directeurs se décidèrent tout d'abord à bâtir une chapelle à « *Mariophile* ». Les procès-verbaux nous permettent de suivre le déroulement des opérations. En 1882, les travaux de terrassement débutent : « *Le Conseil a continué l'examen de la question de la nouvelle chapelle de Mariophile et décidé le*

*nivellement du terrain nécessaire*⁹¹⁴ . » Le style architectural est choisi et le plan établi :

Le Conseil a décidé que la chapelle de Mariophile serait construite tout en bois et dans le style roman [...]. Ensuite a été approuvé le plan de la chapelle de Mariophile présenté par le P. Procureur. Les dimensions sont les suivantes : 72 pieds de longueur sur 24 de largeur. La hauteur sous voûtes est de 30 pieds. De

⁹¹⁰ DB 460-7, Lettre du P. Laigre au P. Lemonnier, Pinang, 12 septembre 1874.

⁹¹¹ DB 460-7, Lettre du P. Laigre au P. Lemonnier, Pinang, 20 mars 1878.

⁹¹² « Les interventions de la Propagande mettent aussi en évidence que la plantation de l'Église passe prioritairement par deux objectifs : la construction d'un réseau de bâtiments et la formation du clergé indigène », Claude Prudhomme, *Stratégies missionnaires du Saint-Siège sous Léon XIII (1878-1903), centralisation romaine et défis culturels*, chapitre 11, "Modèles ecclésiaux et action missionnaire ; bâtir et former un clergé indigène", p. 345-350.

⁹¹³ « Le Conseil a nommé Procureur du Collège en remplacement du P. Thibaudet le P. Laumondais », *Procès-verbaux*, 14 juillet 1880. Michel Laumondais, 1849-1922.

⁹¹⁴ *Procès-verbaux*, 12 septembre 1882.

plus les chapelles latérales sous les deux bras de la croix auront dix pieds de chaque côté⁹¹⁵.

Mais le prix élevé des matériaux oblige les Pères à revenir en partie sur leur décision : **La chapelle de Mariophile n'ayant pu être (selon la décision du Conseil en date du 10 août dernier) construite en bois, cela à cause du prix élevé que demandaient les diverses entreprises consultées, le Conseil revenant sur la décision précitée, décide que la Chapelle sera construite en maçonnerie, les dimensions fixées dans la séance du 11 septembre dernier étant maintenues⁹¹⁶.**

Un an plus tard, les travaux sont achevés ; la chapelle de Mariophile est consacrée par le vicaire apostolique du lieu : « *La bénédiction de la nouvelle chapelle de Mariophile a eu lieu le 13 juillet dernier. C'est Mgr Gasnier qui y présidait⁹¹⁷* » Cette même année 1885 voit le lancement d'un autre projet, plus considérable encore : la démolition des anciens bâtiments du Collège et leur reconstruction intégrale, à l'exclusion de la chapelle, récemment refaite, que l'on appela désormais « *l'ancienne chapelle* ». En mai, le Conseil prévoit la construction d'un abri provisoire, pour la durée des travaux. Après de nombreuses discussions, un projet de plan est envoyé au séminaire de Paris, qui l'approuve en mars 1886⁹¹⁸ :

Nous avons examiné attentivement le plan de reconstruction du Collège que vous nous avez envoyé et nous approuvons pleinement votre résolution de commencer sans retard les travaux et de les mener activement. C'est assez vous dire que nous faisons des vœux pour la réussite de l'emprunt sans intérêt que vous vous proposez de solliciter du gouvernement des Détroits. Cette mesure nous paraît si avantageuse que nous vous engageons fortement à user de tous les moyens pour la faire réussir⁹¹⁹.

⁹¹⁵ Procès-verbaux, 10 août et 11 septembre 1883.

⁹¹⁶ Idem, 3 juin 1884.

⁹¹⁷ Procès-verbaux, 18 août 1885.

⁹¹⁸ Idem, mai 1885 : « On a commencé de s'occuper de la question d'un bâtiment provisoire d'élèves pour remplacer le réfectoire et le dortoir en vue de la future reconstruction du Collège. » 23 octobre : « Le reste de la séance a été consacré à l'examen de questions ayant trait à la reconstruction du Collège. Aucune décision n'a été prise. » 18 décembre : « On a continué et terminé la discussion des questions relatives à la reconstruction du Collège, de manière que nous puissions envoyer à Paris le plan que nous avons adopté. »

⁹¹⁹ DB 460-5, M. Delpech à Messieurs les directeurs du Collège général de Pulo-Pinang, Paris, 22 mars 1886. L'un des membres du Conseil fit pour plaisanter ce commentaire : « *La question de la bâtisse est terminée selon vos vœux et à l'unanimité. Seulement on n'a pas pu arriver à savoir à combien de mètres reviennent tous ces quarts de millimètres et de pieds anglais du P. Laumondais. Je voyais le moment où on allait nous dire : ces Messieurs de Pinang veulent nous jeter de la poudre aux yeux ! C'est donc quelque chose d'exagéré qu'ils nous proposent sans quoi ils ne craindraient pas de nous parler clairement !* », DB 460-5, le P. Chibaudel au P. Wallays, Paris, 13 mai 1886.



Mariophile, Penang

En haut, à gauche, la villa avec son péristyle et, à droite, la nef de la chapelle :
ces deux bâtiments existent encore aujourd'hui.



[Figure n°14]

Un emprunt a bien été demandé aux autorités britanniques, mais deux ans après cette lettre. Les directeurs comptaient sur les intérêts des placements du Collège pour financer les travaux. Les procès-verbaux en donnent les montants exacts :

Le Conseil a reçu communication de l'état des intérêts du fonds de réserve du Collège à la date du 31 décembre. Ces intérêts se montent à la somme de 4 028 \$ à laquelle il faudrait ajouter les autres 8 420 \$ d'intérêts arriérés non encore soldés. Le fonds de réserve lui-même se monte à 25 896 \$, les jardins non compris. Il est entendu que les intérêts du fonds de réserve seront exclusivement consacrés à la reconstruction du Collège, jusqu'à l'achèvement de ce travail⁹²⁰.

Ces sommes n'ont sans doute pas été jugées suffisantes car un an après, les Pères, profitant d'une visite au Collège du gouverneur des Straits (détroits), sollicitent un emprunt de 12 000 \$, remboursable par annuité de 2 000 \$. Celui-ci leur fait savoir qu'il ne peut

⁹²⁰ Procès-verbaux, 9 août 1887.

accéder à cette demande⁹²¹. C'est donc vers le séminaire de Paris que le Conseil du Collège se tourne, une nouvelle fois :

Nous avons regretté comme vous que l'espoir que vous aviez d'obtenir du gouvernement des Détroits un emprunt sans intérêt pour la reconstruction du Collège ait été déçu [...] Puisque, comme votre dernier compte rendu nous le dit assez, le besoin de reconstruire le Collège devient de jour en jour plus urgent, nous nous faisons un devoir de vous aider, dans la mesure du possible, à mener cette œuvre à bonne fin [...] Nous consentirions donc à vous faire une avance de 100 000 f. dont vous nous serviriez les intérêts au taux de 5 %. Nous réduirions également au 5 % l'intérêt des 100 000 f. que vous gérez déjà en notre nom. C'est donc une somme de 200 000 f. qui serait entre vos mains, pour laquelle vous auriez annuellement à nous payer les intérêts au taux de 5 %. Quant au remboursement, nous vous laisserons toute la latitude désirable⁹²².

Pendant que se déroulaient ces tractations, les travaux avançaient. En octobre 1889, un premier bâtiment est livré, et l'on procède à l'aménagement provisoire d'un dortoir. Les Pères avaient fait hâter l'achèvement de ce premier corps de logis, pour que les élèves, frappés par le béri-béri, puissent se rétablir grâce à une installation plus confortable⁹²³. Puis les directeurs lancent la construction d'un autre corps de logis. Pour ce faire, ils font appel à un architecte, l'ingénieur civil Barrett⁹²⁴, négocient les prix avec les entrepreneurs locaux⁹²⁵. Un an plus tard, le chantier est terminé. Il ne reste plus qu'à détruire les restes des anciennes constructions, dont les matériaux servent à parachever les nouveaux locaux⁹²⁶. L'opération a été rondement menée et la communauté peut désormais s'enorgueillir d'occuper un séminaire magnifique. L'architecte a pris soin de l'adapter aux conditions climatiques locales, comme toute bâtisse coloniale, en favorisant notamment l'aération des salles par de larges baies à clair-voies. Les archives ont conservé les plans d'architecte, ainsi qu'un croquis (peut-être de la main du P. Laumondais ?) indiquant les différents emplacements. C'est un très vaste ensemble composé de trois corps de logis d'un étage, sur arcades en

⁹²¹ *Idem.* 1888, 22 mars : « On décide ensuite à l'occasion d'une visite que nous attendons du Gouverneur des Détroits de le pressentir sur un emprunt que nous voudrions faire au gouvernement pour achever la reconstruction du Collège. » 26 juin : « Son excellence le Gouverneur des détroits à qui nous avons adressé une pétition dans le but d'obtenir du gouvernement un prêt de 12 000 \$ remboursable par annuités de 2000 \$ nous fait savoir qu'il ne peut donner droit à notre demande. »

⁹²² *DB 460-5, M. Delpech à Messieurs les directeurs du Collège de Pinang, Paris, 2 mai 1888.*

⁹²³ *Procès-verbaux*, 1889 : « 21 mars : Préoccupé du mauvais état de santé des élèves, dont au moins un tiers sont atteints du Béri-béri, le Conseil consacre la séance à délibérer sur les moyens matériels à prendre pour y porter remède. Il est décidé : 1° de hâter les derniers travaux du nouveau bâtiment afin qu'on puisse l'habiter le plus tôt possible. » 29 octobre : « Le Conseil s'est occupé de diverses questions relatives à l'occupation du nouveau bâtiment qui doit avoir lieu dans le courant de la semaine, à l'aménagement provisoire des dortoirs et à la future occupation du corps de logis. »

⁹²⁴ « J'ai prié M. Barrett, ingénieur civil, qui a bâti notre maison, de venir examiner et nous donner son avis quant au prix », vol. 340 B, M. Wallays au séminaire de Paris, Penang, 8 juillet 1900.

⁹²⁵ *Procès-verbaux*, 1890 : « 17 décembre : Le Conseil discute divers points pour les préliminaires de la future construction du corps de logis. L'avis général est de commencer tout de suite si l'état de nos fonds nous le permet et de confier la direction et la surveillance des travaux à un architecte. » « 7 janvier : Le Conseil accepte l'offre faite par un entrepreneur de bâtir le corps de logis en fournissant tous les matériaux sauf les carreaux du corridor au prix \$ 10 000. »

⁹²⁶ *Procès-verbaux*, 1891. Le 5 janvier : « Le Conseil adopte ensuite la proposition de M. Laumondais de faire démolir pendant les vacances ce qui reste des vieux bâtiments et d'en utiliser les matériaux pour rebâtir la cuisine et le séchoir selon les plans par lui proposés, moyennant la somme de 1 200 \$. »

plein cintre, disposés autour d'une cour plantée d'arbres. La façade, imposante, orientée au sud-ouest, fait face à la ville, barrant l'accès du séminaire au monde extérieur. La cour, ornée d'un bassin et d'un oratoire de la Vierge, s'ouvre largement sur la mer, au nord-est. Au chevet de la chapelle, le cimetière⁹²⁷, et non loin, un « *jeu de balle* ». Les bâtiments donnant sur le jardin sont munis d'une véranda, qui court tout le long du bâtiment principal et des deux ailes⁹²⁸. De part et d'autre des deux bâtisses latérales, et reliées à elles par une galerie, s'étendent les communs, cuisines et chambres des domestiques d'un côté, salles de bain, toilettes, séchoir à linge de l'autre. La chapelle, donnant sur la mer, ferme l'aile sud. Après viennent la sacristie, un oratoire, l'escalier menant à l'étage, le réfectoire et le bureau du procureur, à l'angle du bâtiment principal. Toujours au rez-de-chaussée, côté façade, il y a sept salles de classe, la bibliothèque, le péristyle ornant la porte d'entrée, le parloir, un escalier, l'imprimerie, le cabinet de physique et la salle des exercices, où la communauté se retrouve pour l'oraison en commun. À l'autre angle, après une volée d'escalier, se trouve la salle de billard des élèves, puis, dans l'aile nord, une vaste salle de récréation, donnant sur une salle de classe et enfin, l'étude. Au premier étage, au-dessus de la sacristie, se trouve la chambre du procureur, puis un petit oratoire. Plus loin, un petit dortoir pour les élèves et à l'angle, la chambre d'un directeur. Sur la façade, quatre autres chambres dont celle du supérieur et une chambre d'hôte. Au-dessus du péristyle d'entrée, en encorbellement, la grande salle de réception, le billard des pères, une bibliothèque, puis une petite sacristie précédant une chapelle. Dans l'aile opposée, le grand dortoir des élèves, la chambre des diacres, la pharmacie, la chambre d'un Père, enfin l'infirmerie. Ce plan appelle quelques observations. Les différentes affectations des lieux correspondent aux activités qui rythment la journée au séminaire : la prière, l'étude, la détente, les soins du corps, le sommeil. La répartition des pièces laisse percer les impératifs du règlement. Les logements et les salles de détente des Pères sont interdits aux élèves, qui ont les leurs. Les diacres sont séparés des séminaristes qui n'ont pas encore accédé aux ordres majeurs. Paradoxalement, alors que jamais le Collège général n'avait disposé de locaux aussi grandioses, les effectifs fondent⁹²⁹. Inévitablement, cette situation suscite des interrogations, d'autant que la reconstruction a coûté fort cher : en mai 1890, le Conseil l'estimait à 26 879 \$⁹³⁰. Certes, la Société n'en supporte pas le poids entier, le Collège, qui remboursera ses emprunts, a largement contribué lui-même aux travaux, grâce à ses propres revenus. Malgré tout, les critiques se font ça et là de plus en plus acerbes et les supérieurs de la rue du Bac s'en émeuvent :

Le collège a fait depuis quelques temps des travaux considérables qui ont provoqué, non pas ici, mais ailleurs, un certain nombre de critiques [...] alors surtout que l'agrandissement des bâtiments se trouve coïncider avec une si

⁹²⁷ Une lettre de 1882, en anglais, émanant du conseil municipal de Penang, autorisait les Pères à ériger un cimetière dans l'enceinte du collège. DB-2, 1882.

⁹²⁸ *Procès-verbaux*, 8 novembre 1887 : « On a considéré les avantages qu'il y aurait à terminer le nouveau bâtiment du côté de la mer par une véranda et on en a décidé la construction. »

⁹²⁹ En 1893, dans l'Instruction *Cum postremis* de Léon XIII, adressée aux évêques des Indes orientales, on pouvait lire : « [...] qu'ils s'abstiennent de bâtir des édifices imposants, de sorte qu'il renoncent à un luxe superflu et un decorum inutile, réservent leurs dépenses aux constructions vraiment nécessaires car rien n'orne autant l'Église du Christ qu'un grand nombre de fidèles, pleins de foi et pratiquant toutes les vertus chrétiennes », cité par Claude Prudhomme, *Stratégies missionnaires...op. cit.*, « L'élaboration de la doctrine missionnaire », p. 212.

⁹³⁰ *Procès-verbaux*, 6 mai 1890 : « Les dépenses du nouveau bâtiment s'élèvent à 26 879 \$ [...] »

notable diminution du nombre des élèves. Ce dernier point m'a causé de graves préoccupations depuis la réception de votre compte-rendu annuel⁹³¹.

Au tournant du siècle, la situation s'est dégradée à un point tel, qu'il est question de vendre les bâtiments. Cette lettre du P. Wallays présente l'intérêt de nous fournir une estimation de la valeur des bâtiments en 1900 :

Vous connaissez notre situation ; nous habitons un très vaste bâtiment capable de contenir 150 élèves et nos vingt élèves s'y trouvent comme perdus. De riches Chinois étant en quête d'un hôpital spacieux, qui soit exclusivement à eux, nous ont offert d'acheter le collège et ses alentours, depuis la mer jusqu'au sentier qui conduit au cimetière catholique de Pulo Tikus. Ils ont sollicité et obtenu la permission du conseil municipal et l'un d'eux a été député pour nous faire la proposition. Nous avons répondu que cette affaire dépendait de nos supérieurs de Paris. Pendant que les Chinois sont en pourparler, j'ai prié M. Barrett, ingénieur civil, qui a bâti notre maison, de venir examiner et nous donner son avis quant au prix. Demandez 150 000 piastres et ne descendez pas en dessous de 120 000. Si vous ne désirez pas vous défaire du collège en ce moment, exigez absolument 150 000. Depuis, le délégué des Chinois qui savait que la bâtisse nous avait coûté 60 000 piastres, nous a proposé cette somme⁹³².

Il n'en fut rien, et nous avons vu que les bâtiments restèrent en l'état jusqu'à la nationalisation du séminaire. Entre les deux guerres, les Pères firent encore quelques opérations immobilières : « *Le Conseil décide (...) de faire établir un plan pour la construction de maisons de rapport sur le terrain avoisinant la plage des élèves⁹³³.* » Mais surtout, ils veillèrent à entretenir leur patrimoine. Au Collège, comme à Mariophile, des travaux visant à améliorer le confort furent entrepris, et poursuivis après-guerre⁹³⁴. Nous savons que, par chance, les bombardements épargnèrent l'ensemble des bâtiments. Quelquefois, les circonstances, – en l'occurrence l'avènement de la République populaire en Chine –, poussèrent les directeurs à faire des travaux d'entretiens qu'ils eussent peut-être repoussés :

L'Internonciature de Chine demande si nous pouvons loger une centaine de séminaristes avec leurs professeurs. Avec permission de M. le supérieur général nous mettons Mariophile à la disposition de l'Internonciature tout en prévenant que nous ne pouvons nous charger d'obtenir du gouvernement britannique l'admission ici de tout ce monde. Aucune réparation sérieuse n'ayant été faite au Collège depuis 1941, la main d'œuvre étant devenue un peu moins chère

⁹³¹ DB 460-6, Paris, le P. Delpech, 1^{er} avril 1892.

⁹³² Vol. 340 B, M. Wallays au séminaire de Paris, Penang, 8 juillet 1900.

⁹³³ Procès-verbaux, 31 juillet 1934.

⁹³⁴ Procès-verbaux, 7 mars 1925 : « Les maisons de Mariophile étant insuffisantes pour loger les 125 élèves, le Conseil décide de construire une petite maison en bois. » *Idem*, 8 décembre 1934 : « Le Conseil décide d'agrandir les maisons des pères à Mariophile et d'établir des cloisons s'élevant entre les chambres jusqu'au plafond. Le Conseil décide d'autoriser le Swimming Club Européen à construire une piscine. Le terrain gagné sur la mer au cours de cette construction diminue la propriété du Collège. » *Idem*, 19 février 1937 : « Le Conseil décide de réorganiser le bâtiment du 3^e dortoir, à Mariophile et en y installant [...] un atelier de menuiserie au rez-de-chaussée ; un séchoir, un atelier de reliure à l'étage. Ce bâtiment sera fermé la nuit dans les mêmes conditions que le lavabo et le séchoir, au Collège. » *Idem*, 28 janvier 1941 : « Le Conseil prend note de l'installation du nouveau maître-autel et du commencement des travaux de reconstruction de la petite sacristie au Collège. »

que dans les années qui ont suivi immédiatement la guerre et en prévision de nouveaux élèves attendus, nous entreprenons un certain nombre de réparations pour les meubles et immeubles du Collège et de Mariophile⁹³⁵.

La célébration du tricentenaire du Collège général fournit l'occasion de continuer la modernisation des bâtiments :

Visite du P. supérieur général : Installation de ventilateurs dans les salles communes et les chambres des professeurs, aménagement d'un terrain de football, construction de cellules au moins pour les élèves de deuxième année⁹³⁶.

Les témoins que j'ai pu interroger confirment bien cette évolution :

M. Arro. On avait aussi décidé de renouveler les bâtiments ; au lieu des dortoirs, on avait fait ce qu'on appelait les cubicules, des petites chambres individuelles pour les élèves, qui étaient plus chez eux. Q.: Est-ce que le mode de vie s'est mis à changer, au Collège général ? J. L'Hour. : Oui. Nous avons rénové les bâtiments, qui étaient fort vétustes. Il ne s'agissait pas de faire des logements de luxe, mais de les rendre plus confortables, plus conformes à l'évolution des mœurs⁹³⁷.

À cette époque, la nationalisation du Collège était inéluctable. Les Missions Étrangères s'étaient engagées à remettre les clefs du Collège et de *Mariophile* aux évêques locaux. La conférence épiscopale doit décider si l'on conserverait l'ancien bâtiment, ou si l'on construirait ailleurs (mais à Penang). La seconde hypothèse fut retenue, car le vieux Collège demandait trop d'entretien :

In 1966, the bishops of Malaysia, Singapore and Thailand approved the plans of a new building and did not consider opportune the transfer of the seminary to Kuala Lumpur or Singapore. In January 1969, the Episcopal Conference of Malaysia-Singapore considered with Rev. Fr Bosc the problems of a new building and the possibility of a transfer of the College... Financial considerations : some fathers think that the renovation and maintenance of the present building would require excessive expenditures and would rather advocate the construction of a new seminary more adapted to the needs⁹³⁸.

Les vieux bâtiments de Pulo Tikus furent vendus, puis détruits. En leur lieu et place s'élèvent aujourd'hui les hautes tours d'une station balnéaire à la mode : « *Le vieux séminaire a disparu depuis. J'ai revu le site il y a quelques années, cela fait quand même mal au cœur*

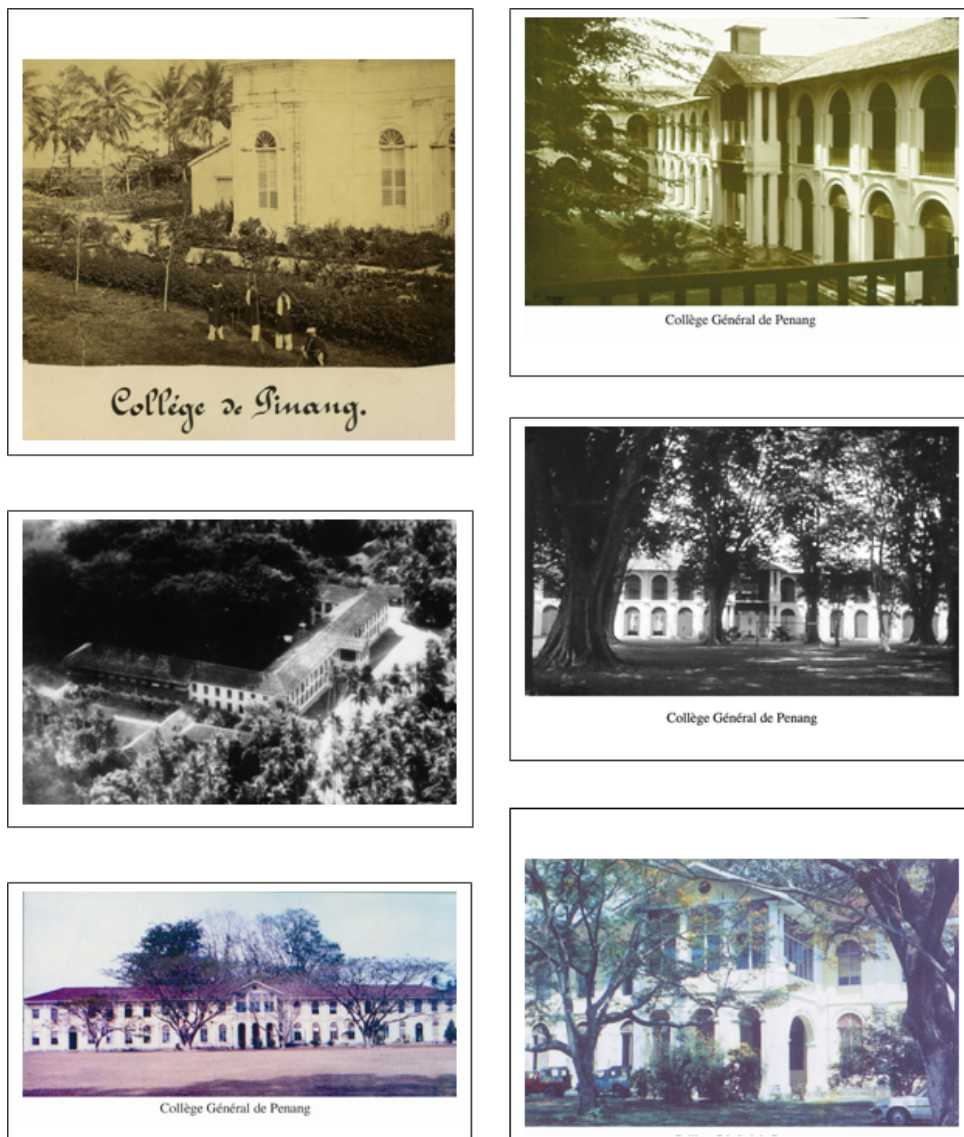
⁹³⁵ Procès-verbaux, 8 novembre 1949.

⁹³⁶ Idem, 24 mars 1961.

⁹³⁷ Entretiens avec Michel Arro et Jean l'Hour, op. cit.

⁹³⁸ CG 007 Carton 3, Report of a study by the college staff about a possibility of transfer of College general, 1st July 1969. « Les évêques de Malaysia, Singapour et Thaïlande ont approuvé les plans du nouveau bâtiment et ne croient pas opportun de transférer le séminaire à Kuala Lumpur ou à Singapour. En janvier 1969, la conférence épiscopale de Malaysia-Singapour examina, avec le Rd. P. Bosc, la question du nouveau bâtiment et la possibilité de déplacer le Collège. Considérations financières : quelques-uns des Pères pensent que la rénovation et l'entretien du bâtiment actuel entraînerait des dépenses excessives et plaideraient plutôt pour la construction d'un bâtiment neuf, mieux adapté aux besoins. »

de voir ce que c'est devenu ⁹³⁹.» Le produit de cette vente permit la construction du nouveau séminaire diocésain de Penang, à *Mariophile*, où ne subsistent que deux bâtiments du XIX^e siècle, la chapelle et une belle villa, sur une colline surplombant la mer.



[Figure n°15]

c.2 Bienfaiteurs lyonnais

Les règlements faisaient obligation aux procureurs du Collège, établissement commun de la Société, de tenir méticuleusement les comptes et de faire un rapport annuel détaillé au séminaire de Paris, son principal bailleur de fonds ⁹⁴⁰ :

⁹³⁹ Entretien avec Jean l'Hour, *op. cit.*

⁹⁴⁰ « Les établissements communs de la Société sont : le séminaire de Paris, le Collège général, les maisons de correspondance et tous les autres établissements fondés et entretenus aux frais généraux de la Société. Ils sont placés sous l'autorité et la direction du séminaire de Paris ; c'est lui qui en nomme les supérieurs et les directeurs, en approuve les règlements particuliers, fixe leurs allocations et contrôle leurs comptes », *Règlement*, 1874, *op. cit.*, chap. 11, « Des établissements communs », articles 192 & 194, p. 74.

6. L'un des directeurs choisis par le supérieur et ses collègues sera établi Procureur et Économe et sera spécialement chargé du soin du temporel. 7. Le Procureur se concertera au moins avec le supérieur pour les dépenses considérables telles qu'achat de grosses provisions ordinaires. Quant aux dépenses extraordinaires, telles que grosses réparations, voyages, etc. il ne pourra les faire sans le consentement du supérieur et des autres collègues, à la pluralité des voix ; les constructions considérables et les achats d'immeubles ne pourront être faits qu'après avoir obtenu préalablement l'agrément du Conseil de Paris, à moins d'un cas d'urgence ou de grande utilité. 8. Le Procureur tiendra un registre exact de ses recettes et de ses dépenses ; et rendra compte au supérieur et à ses collègues tous les six mois. 9. Attendu que le supérieur et les directeurs ne sont que les administrateurs des fonds qui sont alloués au Collège, et les représentants du Bureau d'administration du séminaire de Paris, ils devront envoyer tous les ans en duplicata un résumé sommaire des recettes et des dépenses, de l'état de la caisse, signé par le supérieur et le Procureur, tant au Bureau d'administration de Paris qu'au Procureur de Macao. 16. Le supérieur et les directeurs seront entretenus, comme par le passé, aux frais du Collège ; et de plus, ils pourront recevoir du procureur du dit collège vingt piastres pour leurs menues dépenses⁹⁴¹.

La majorité d'entre les procureurs s'est acquitté scrupuleusement de cette tâche, comme l'attestent les archives de la rue du Bac, où l'on a conservé la quasi-totalité des livres de comptes. Il ne saurait donc être question d'épuiser ici la question du financement, des budgets et des ressources du Collège général. Le registre des Procès-verbaux s'est, une nouvelle fois, révélé fort utile. Il donne la balance des comptes du Collège de 1848 à 1918⁹⁴². Jusqu'en 1878, les montants y sont indiqués en piastres. Après, ils le sont en dollar (\$), sans introduire aucun changement de proportion : c'est la même monnaie sous un autre nom⁹⁴³. Notons d'emblée que souvent, les procureurs du séminaire de Paris s'expriment

⁹⁴¹ *Règles concernant les Supérieurs et Directeurs du Collège général de Pulo-Pinang (1847), op. cit.*

⁹⁴² Comptes de 1849 à 1918 : « Registre des *Procès-verbaux* du conseil du séminaire » - CG054.

⁹⁴³ N'étant nullement spécialiste des questions monétaires, nous ne faisons que donner ici quelques repères de seconde main. Le terme de piastre a été utilisé en Nouvelle France jusqu'en 1760. Cette monnaie était fondée sur la livre française (proche alors de l'anglaise). Les britanniques la conservèrent et l'on utilise encore parfois ce mot au Québec, comme synonyme de dollar. Le mot piastre fut de nouveau utilisé à partir de 1885 en Indochine et jusqu'en 1952. Il désignait une monnaie d'argent divisée en 100 cents. Au début du XIX^e siècle, en Asie du sud-est, cohabitaient diverses monnaies de bronze et d'argent, métal qui s'imposa. Le dollar espagnol (ou real) en argent, venant d'Amérique du sud et de Mexico, gagna l'Asie par le canal du marché londonien. Mais il existait des monnaies locales, dont le dollar de Penang. Le développement du commerce rendait indispensable l'harmonisation des monnaies en circulation. Mais la croissance galopante des échanges entraîna une grave pénurie de minerai d'argent, qui risquait de ralentir l'économie, faute de monnaie. En 1837, dans les Straits Settlements, alors rattachés à l'Inde, la roupie fut mise en circulation, concurrençant le dollar espagnol. En 1845, une monnaie propre aux Straits fut créée, équivalente en valeur au dollar espagnol (1 dollar valant 100 cents). Séparés administrativement de l'Inde en 1867, les Straits conservèrent cette monnaie. En 1898, les premiers billets de banque en dollar apparaissent. Sous Victoria, en 1899, le gouvernement des Straits fut autorisé à battre monnaie. Comme de nombreux autres pays d'Asie du sud-est, afin de stabiliser et de renforcer leurs monnaies, les Straits Settlements adoptèrent le « gold exchange standard » (1904), donnant naissance au Straits dollar. Seule la France conserva l'étalon-argent, en Indochine. En 1951, le Straits dollar fut remplacé par le Malayan dollar. Cf. Pierre van der Eng, « Coinage and currency in southeast Asia », in *Southeast Asia : a Historical Encyclopedia*, Santa Barbara, 2004.

en francs, ce qui rend plus difficile encore la conversion d'une monnaie à l'autre, comme le montre cette lettre de 1832 :

On ne comprend pas trop bien vos comptes pécuniaires et le procureur de Macao n'y voit guère plus clair ; c'est ce qui explique que vous vous trouvez dans l'embarras à ce sujet. Les 1 569 piastres que vous reçûtes en dernier lieu (sans dire de qui ni comment) étaient probablement pour compléter ce qui était dû à Messieurs Boret, lesquels vous avaient autorisés à toucher pour eux une forte somme que le procureur laissa entre vos mains pour les besoins présents et futurs du Collège ; et Messieurs Boret reçurent en échange une lettre de change qui fut acquittée ici le 28 mai 1830, et faisait en argent de France 21 200 francs⁹⁴⁴.

Durant ces soixante-dix années, significatives puisque c'est au cours de cette période que furent réalisés les grands travaux d'aménagement du Collège et les principales acquisitions foncières, le total des recettes s'élève à 424 577 \$, les dépenses à 359 972 \$: la balance est donc créditrice de 64 605 \$. Les montants les plus élevés sont enregistrés en 1918 : « 1918 : Comptes pour l'année 1917. Dépenses 19 050, Recettes 18 237. » À l'exception de ce cas unique, le niveau annuel des recettes comme des dépenses est dans une fourchette de 2 900 à 13 000 \$, la moyenne se situant autour de 7 500 \$. Les plus faibles recettes sont de 5 795 \$, en 1854 et les plus basses dépenses de 2 223 \$, en 1849. Les fluctuations du budget sont rares et modérées. Il n'y a pas « d'années noires », ni de période d'éclatante prospérité. Le reste en caisse le plus faible, 400 \$, est enregistré en 1891, le plus élevé, 6 841 \$, en 1893 ; la moyenne tourne autour de 3 500 \$ environ. Pendant toute cette période, la gestion est globalement équilibrée, les comptes sains⁹⁴⁵.

Tableau récapitulatif. Balance des comptes de 1848 à 1918 (en Straits \$) :

Total des recettes	424 577	Total des dépenses	359 972
Recettes les plus hautes	19 050	Recettes les plus faibles	5 795
Dépenses les plus élevées	18 237	Dépenses les plus basses	2 223
Reste en caisse le plus élevé	6 841	Reste en caisse le plus faible	400

Les registres sont généralement très laconiques. De temps à autre, les chiffres sont commentés. En 1882, par exemple, le procureur fait le lien entre l'augmentation du compte de réserve et la décision de bâtir la chapelle de *Mariophile* :

11 août : Le Procureur a donné lecture des comptes pour l'année 1881 ; recette de 4 698, dépense de 9 183, déficit de 4 484. Le compte de réserve se monte à 26 803 \$. Il a augmenté de 160 par rapport à 1880. On a décidé la construction d'une chapelle à Mariophile⁹⁴⁶.

L'origine des fonds n'est que rarement indiquée, à de rares exception près, comme ici :

1883 : 21 août : Lecture est donnée des comptes ; Recettes 4 787, Dépenses 7 802, Déficit 3 019 \$. Le fonds de réserve est de 20 087 sans les jardins achetés

⁹⁴⁴ DB 460 – 5, Messieurs Langlois et Barondel à M. Lolivier, missionnaire apostolique, supérieur du Collège des missions à Pinang, Paris, le 8 mars 1832.

⁹⁴⁵ Dans une lettre adressée au P. Ouillon, le 11 janvier 1940, on peut lire : « Faire parvenir au Collège un chèque de 6 000 Straits \$, soit deux mois de vie pour la communauté », DB 460-4. En 1940, 36 000 Straits \$ permettaient donc de faire vivre la communauté (qui comptait environ 150 personnes) pendant un an...

⁹⁴⁶ Op. cit. Comptes de 1849 à 1918 : « Registre des Procès-verbaux du Conseil du séminaire » - CG054.

dernièrement. Avec les jardins il monte à la somme de 36 593 \$. 1884 : 27 mai : Les recettes sont de 6 284 \$, les dépenses de 7 567 ce qui donne un déficit de 1 282. Les fonds de réserve non compris les jardins sont de 23 680 ; ils étaient de 20 087, ce qui donne une augmentation de 3 593 \$⁹⁴⁷.

Pour en savoir plus, il faut consulter les livres de comptes du Collège. Le montant et la nature des recettes et les dépenses y sont indiqués semestriellement. Les recettes peuvent être classées en quatre grandes catégories : tout d'abord, les allocations du séminaire de Paris et celles des associations de soutien aux missions (OPF, Œuvre de Saint-Pierre Apôtre), puis les dons, les legs et les messes, ensuite les ventes de produits agricoles, enfin les locations ou les ventes de terres ou d'immeubles de rapport. À cela, il faudrait ajouter les intérêts des placements financiers. Les dépenses, quant à elles, consistent essentiellement en frais de fonctionnement : « *viatiques*⁹⁴⁸ » des pères, nourriture de la communauté, blanchissage, salaires des domestiques, fournitures, entretien des locaux, impôts. Le cas échéant, les acquisitions de biens fonciers et immobiliers, les travaux de construction viennent les compléter. En 1845, par exemple, les recettes consistent en l'allocation du séminaire de Paris, de 3 647 piastres ; divers dons et remboursements, transitant par la procure de Macao, dont un de 50 roupies dû à l'Amiral Cochrane⁹⁴⁹, la vente d'arecs⁹⁵⁰, de 7 000 cocos, de ramboutans et de noix cassées provenant des terrains de Tanjung Bungah (*Mariophile*), pour 150 piastres. La vente d'huile de cocos, de macis⁹⁵¹ et de noix de muscade est également mentionnée. Les dépenses consistent en habits, souliers, blanchissage (45,62 piastres), frais de passage de missionnaires (45 piastres), l'achat d'une barque et d'une voile (14,64 piastres), une machine pour faire l'huile, des vases et des tonneaux (55 piastres), le nettoyage des arbres à cocos et le salaire des ouvriers agricoles (130 piastres), le transport des cocos, pour 9 piastres. Dans la marge, à côté de cette rubrique, le procureur a noté : « *à rebrousse poil* » ! En plus viennent des dépenses extraordinaires : la fourniture de bois et de briques, poutres, solives, de 16 fenêtres cintrées, 10 colonnes inférieures, un portique entouré de balustrades, des tuiles, des pierres de Malacca pour le pavement, des ferrures de portes et fenêtres. Enfin, une commande est passée de 59 lits, 12 bancs, 12 prie-Dieu. Ces dépenses sont destinées à la chapelle et au dortoir. Viennent en sus les salaires des charpentiers, des transporteurs, des peintres, le tout pour 1 108 piastres. 35 piastres supplémentaires sont affectées à la construction de 10 latrines en planches et d'une petite étable à cochons. On pourrait multiplier les exemples⁹⁵².

⁹⁴⁷ *Idem.*

⁹⁴⁸ De *viaticum*, argent pour le voyage d'un religieux.

⁹⁴⁹ Thomas Cochrane, 1775-1860, 10^e Comte de Dundonald, s'est illustré en luttant contre l'Empire napoléonien, puis devint célèbre pour avoir soutenu les Grecs contre les Turcs en 1826. En 1846, il est en Indonésie et s'empare, au nom de la couronne britannique, d'un îlot qui commandait toute la baie de Bruni (capitale de Sarawak), dont il fit un bastion sur la route de Singapour à Hong-Kong. Ce faisant, il affaiblissait la Hollande, bien implantée jusqu'ici dans la région et ouvrait la voie à la colonisation anglaise. En 1854, il participa à la guerre de Crimée. Nous ne savons pas dans quelles circonstances il connut le Collège de Penang.

⁹⁵⁰ La noix d'arec est le fruit d'un grand palmier d'Asie équatoriale.

⁹⁵¹ Aromate tiré du tégument de la noix de muscade.

⁹⁵² Pendant l'occupation japonaise, les directeurs furent sommés de produire un état des finances du Collège, qui a été conservé : *Document de présentation du Collège aux autorités japonaises en 1942 (16 may 2603)*, Carton 3, CG007 : « Approximate annual income & expenditure : Expenditure : Upkeep & general expenses 3 000 \$ Boarding of staff & students 8 000 \$ Clothing 1 000 \$ Dispensary 200 \$ Stationery 150 \$ 12 350 \$ Income : Coconut plantation Pulau Tikus 200 \$ Tg Tokong 400 \$ House & Grount rents 6 000 \$ Deficit 5 750 \$ 12 350 \$ »

En 1858, parmi les dépenses, sont mentionnées : la cuisine « viande, poisson, légumes, poisson salé, huile, graisse, sel, poules, noix, cochons » pour un total de 535 piastres. Le vin, l'arac, le thé, le tabac coûtent 240 piastres (dont 156 pour le tabac) ; le médecin a reçu 91 piastres, les domestiques 331, les ouvriers 94. Le poste des vêtements (souliers, blanchisserie, fil et aiguilles, étoffes) représente 348 piastres. Les fournitures (papier et encre, peaux à relier, plumes, bois) se montent à 106 piastres, dont la moitié pour le bois. Il faut y ajouter les viatiques des directeurs (180 piastres), les impôts (54 piastres), les barques à riz, les charrettes, le courrier et 5 piastres d'aumônes. Le total des dépenses est de 3 901 piastres. Les recettes se montent à 9 258 piastres cette année là, dont les deux tiers proviennent des allocations et dons faits au Collège, et le dernier tiers des ventes de produits agricoles. Très vite, les frais généraux du Collège ont augmenté : « Cette année j'ai reçu en tout 1 019 piastres. Un monsieur Anglais m'a donné 50 piastres à distribuer aux écoliers. J'en ai dépensé 1 007. Ainsi 2 000 ne suffisent pas comme certaines lettres le portaient », écrivait Michel Lolivier en décembre 1821. Or, ces charges pesaient entièrement sur le séminaire de Paris. Les allocations du Collège étaient alimentées par des legs, des dons provenant de bienfaiteurs, français ou locaux :

M. François Ferrão, négociant catholique dans cette ville, m'a chargé d'envoyer à votre grandeur la somme de 240 piastres, qu'il donne pour le collège de Siam, comme il a de coutume, et chargeoit tous les ans M. Rectenwald de cette commission⁹⁵³.

Mais à partir de 1822 (date de la création à Lyon, de l'Œuvre pour la Propagation de la Foi), le Collège général, établissement commun de la Société des Missions Étrangères, reçoit une allocation, prélevée sur le total de la dotation faite par l'Œuvre au séminaire de Paris. Les supérieurs de la Société décident de la proportion attribuée à chaque mission. Le Collège général est relativement bien loti, à ses débuts en tous cas, puisqu'il ne dispose pas de ressources propres suffisantes :

Sur l'allocation de 200 000 francs allouée à notre société par l'œuvre de la propagation de la foi, notre Collège de Penang reçoit la somme de 6 600 francs. L'entretien du séminaire de Paris étant aux frais de toutes les missions, chacune d'elle voit son allocation amputée de 3 000 francs, mais on ne touche pas à l'allocation faite au Collège général⁹⁵⁴.

Cette lettre date de 1840. À titre de comparaison, signalons que l'OPF, cette même année, avait fait une recette totale de 2. 752. 715 f.⁹⁵⁵ Le traitement de faveur dont bénéficie le Collège s'explique par l'importance que sa renaissance revêt aux yeux des directeurs de Paris. Mais cela fait grincer des dents, car le budget de l'ensemble des missions était rogné pour l'entretien d'un séminaire qui ne profitait qu'à quelques-unes (le Sichuan, puis la Cochinchine) : le Collège, rappelons-le, ne fut véritablement « général » qu'à partir du milieu du XIX^e siècle⁹⁵⁶. Les directeurs de Paris sont donc partagés entre la volonté de

⁹⁵³ M. Lolivier à Mgr Garnault, Penang, 12 août 1809, BG 1401 (E-6).

⁹⁵⁴ V. 171, Lettre commune, Signée Langlois, Dubois, Albrand, etc. 1840 (première lettre commune lithographiée).

⁹⁵⁵ Cf. Mgr Delecroix et coll. *Histoire universelle des missions catholiques*, t. 3, p. 279. Guide des missions catholiques, publié sous le haut patronage de la Sacrée Congrégation de la Propagande, OPF, Paris, 1937 (sur les recettes de l'OPF, p. 77-78).

⁹⁵⁶ « Le Collège de Penang est pour nous depuis assez longtemps l'objet d'une attention toute spéciale. Il y a actuellement 117 élèves appartenant en grande majorité à la mission de Cochinchine. Les dépenses de cet établissement ont été fort considérables ces années dernières. M. Libois, sur notre autorisation, lui a fourni de fortes sommes en 1844 et 1845 pour suppléer à l'insuffisance de ses allocations et nous-mêmes nous avons dû, pour tirer nos confrères de l'état de gêne où ils se sont trouvés, leur faire des avances

conserver un établissement de prestige, la difficulté de trouver un équilibre entre les besoins du séminaire de la rue du Bac, qui n'a aucune ressources propres, et ceux du séminaire de Penang, extrêmement dispendieux, et une répartition équitable des moyens et des charges entre les missions :

C'est bien de l'œuvre de Propagation de la foi que viennent les secours que vous recevez ; mais les Conseils de l'œuvre nous transmettent en bloc l'allocation qu'ils font à notre société et nous laissent le soin de faire à chacune des missions et à chacun des établissements la part qui convient suivant leurs besoins⁹⁵⁷.

L'équilibre est d'autant plus difficile à trouver que les allocations de la Propagation de la foi, qui dépendent entièrement des dons individuels, varient au gré des circonstances, comme ici, après la Révolution de 1848 :

Vous nous dites que pour vous maintenir sur le pied où vous êtes aujourd'hui, vous auriez besoin d'une allocation mensuelle d'environ 20 000 frs. Cette année, vue l'exiguïté de la somme qui nous a été attribuée par les Conseils de la Propagation de la foi, nous n'avons pu vous accorder que 16 000 f. et nous n'avons pas grand espoir de dépasser ce chiffre par la suite, si toutefois nous pouvons l'atteindre⁹⁵⁸.

Les dons en provenance de l'OPF fluctuent finalement assez peu. Certes, en 1870, les recettes globales passent de 5. 217.092 (francs) à 4. 198.867, en 1915, elles chutent à 2. 062. 214, et la dotation des Missions Étrangères s'en ressent. Mais dans l'ensemble, les

qui nous ont mis fort peu à notre aise. Nous avons pensé que ces divers envois ne rétabliraient pas seulement l'équilibre entre les dépenses et les recettes, mais encore qu'il y aurait du côté de celles-ci un excédent qui nous permettrait de rentrer cette année dans une partie de nos déboursés. Il paraît que nous nous serons trompés car on nous écrit que des augmentations fort considérables allaient être faites au dit Collège, de sorte que les Comptes rendus de 1845 pourraient bien encore accuser quelque nouveau déficit. Cependant il faut que nous nous dédommions de nos avances et point d'autre moyen que de prendre sur les fonds alloués cette année à notre Société par la Propagation de la foi. Cela sans doute les diminuera considérablement, mais il nous est impossible de supporter seuls les frais d'un établissement ruineux, tandis que nous ne pouvons nous suffire à nous-mêmes. D'un autre côté, il nous semble qu'il n'est point de bonne justice de faire contribuer toutes les missions à l'entretien d'un séminaire qui n'a, à proprement parler, d'utilité que pour deux d'entre elles et ne paraît devoir jamais mériter le titre de collège général qu'on lui a faussement décerné », DB 460– 5, M. Legrégeois aux directeurs du Collège de Pinang, Paris, 17 avril 1849

⁹⁵⁷ DB 460-5, M. Armbruster à M. Wallays, 12 octobre 1885.

⁹⁵⁸ Vol. 171, Lettres communes, p. 176, février 1846. « De plus, on a communiqué au Conseil une lettre dans laquelle Messieurs les Directeurs du séminaire de Paris témoignent que la révolution française leur inspire des craintes assez fondées pour le revenu ordinaire des missions, qu'il est douteux qu'ils puissent faire une allocation au Collège pour l'année 1850 et qu'il paraît certain qu'au moins elle sera très faible », Procès-verbaux, 26 juin 1849. « Nous sommes menacés d'une forte diminution des allocations de l'Œuvre de la Propagation de la Foi. C'est un grand malheur car nos besoins augmentent. Il était d'usage que les catéchumènes de la mission de Pinang vinsent au Collège tous les mercredis pour se faire instruire par nos élèves. Œuvre excellente en elle-même. Mais aujourd'hui, ces catéchumènes sont au nombre de 40 à 50 et le Collège ce jour là doit les nourrir. Vous pouvez facilement concevoir que c'est une dépense considérable à faire et qui est en dehors des buts du Collège », DB 460 – 5, M. Chamaison aux Directeurs du Collège de Pinang, Paris le 18 juin 1848.

allocations se maintiennent à un niveau élevé : elles ont même tendance à progresser⁹⁵⁹ :
« Le Conseil prend note d'une lettre du Conseil de Paris qui annonce pour le Conseil une
allocation supplémentaire de dix mille francs⁹⁶⁰ . » Soudainement, entre les deux guerres,
la contribution de l'OPF s'interrompt :

Il est d'autant plus opportun d'introduire ces réformes dans notre comptabilité et de prendre les moyens d'assurer sur place au Collège général les ressources indispensables, qu'une communication officielle de la Propagande vient de nous apprendre que désormais l'OPF ne fera plus rien pour les séminaires, petits et grands, encore moins pour notre Collège de Pinang. On nous renvoie à l'œuvre pontificale de Saint-Pierre Apôtre, qui, pour l'instant et à la suite du motu proprio de l'hiver dernier, est purement désorganisée. Pour elle, comme pour la propagation de la foi, tout est transporté à Rome. Nous allons voir ce que le Bureau central de Rome se prêtera à faire pour Pinang. Je viens de lui écrire une lettre officielle dans ce but⁹⁶¹.

Il est fait allusion, dans cette correspondance entre l'adjoint du supérieur des MEP et le procureur de la Société à Rome, à un *motu proprio*. On pourrait penser à *Romanorum Pontificium*, de Pie XI. Dans son introduction, le texte précisait les compétences précises de l'OPF : envoyer des missionnaires, les répartir selon les besoins, aider moralement et financièrement les institutions sur place. Il décidait également que :

Les offrandes, même les plus minimes, reçues dans tous les pays et de tous les enfants de l'Église, quels qu'ils soient, devront être réunies en un fonds unique, destiné à aider les missions indistinctement ; et toutes ces sommes dont Nous-même et la S. Congrégation de la Propagande pourrons seuls disposer, seront réparties par des délégués que Nous choisiront Nous-mêmes, entre toutes les missions d'après les besoins de chacune⁹⁶².

Or, ce décret du pape, qui revenait à retirer la direction de cette Œuvre aux conseils nationaux, date du 3 mai 1922, et le P. Robert, dans sa lettre d'avril 1930, parle « *du motu proprio de l'hiver dernier* ». Puisque c'est, en fait, l'Œuvre de Saint-Pierre Apôtre pour le clergé indigène, les deux *motu proprio* la réorganisant remontent, non à l'hiver, mais au printemps, précisément le 24 juin 1929 : ce sont « *Decessor noster* » et « *Vix ad Summi* » de Pie XI. Le premier en confie la direction à la *Propaganda Fide*, le second lui fixe un but unique :

L'Œuvre, par sa nature même, vient en aide à la S. Congrégation de la Propagande pour la formation du clergé indigène et pour la construction des grands et petits séminaires [...] Elle doit s'ingénier à recueillir parmi les

⁹⁵⁹ Entre 1823 et 1923, l'OPF a collecté 498.649.767 francs. Le décollage des recettes se situe en 1835-1838. Cf. Claude Prudhomme, « Entre idéal et réalité », actes du colloque *Finances et religion*, publications de l'Institut d'études du Massif central, n° V, Université de Clermont-Ferrand, *op. cit.*

⁹⁶⁰ *Procès-verbaux*, 12 février 1855. Cette même année, les recettes de l'OPF atteignirent 3. 778. 180 f.

⁹⁶¹ *DB 460-9, P. Robert au P. Michotte, 10 avril 1930. Le P. Michotte était procureur de la Société à Rome. Le Père Léon Robert (1866-1956), après avoir été procureur à Shanghaï puis à Hong Kong, avait été élu premier assistant du supérieur général des MEP. En 1930, il fut réélu et succéda à Mgr de Guébriant en 1935. Il démissionna en 1945.*

⁹⁶² *Guide des missions catholiques, publié sous le haut patronage de la Sacrée Congrégation de la Propagande, OPF, Paris, 1937 (p. 78).*

fidèles des ressources financières, des cotisations annuelles, des adoptions de séminaristes et des bourses d'études⁹⁶³.

Fondée à Caen, en 1889, par les dames Bigard⁹⁶⁴, d'initiative laïque, l'Œuvre de Saint-Pierre Apôtre pour le clergé indigène avait été progressivement placée sous l'autorité de l'Église. En 1920, après de multiples tractations, la Sacrée Congrégation de la *Propaganda Fide* l'avait prise sous sa coupe, l'Œuvre portant désormais la dénomination : « *Pontificale* ». Le Cardinal van Rossum, Préfet de la *Propaganda Fide*, écrivait à ce sujet : « *Le Saint-Père a fait connaître, ceci ne vous aura pas échappé, qu'il souhaite que l'attention soit aujourd'hui fixée sur les œuvres centrales, appelées pontificales, puisque le Saint-Siège les a prises sous sa protection*⁹⁶⁵. » Cette évolution s'inscrit directement dans le cadre de la centralisation romaine, commencée sous Léon XIII, et poursuivie par Benoît XV, avec l'Encyclique *Maximum illud*, de 1919, qui tenait à « *renforcer le caractère supranational de la mission et l'indépendance de la papauté*⁹⁶⁶. » Or, les laïcs placés à la tête de l'OPF avaient acquis une indépendance et un pouvoir financier qui ne pouvaient manquer de porter ombrage au Saint-Siège⁹⁶⁷. En 1878, par exemple, l'OPF disposait d'un budget de 6. 804. 000 f, soit dix fois supérieur à celui de la *Propaganda Fide*⁹⁶⁸. Aussi la politique du Saint-Siège visa-t-elle à modifier le rapport de forces en sa faveur, mais aussi à mettre un terme aux rivalités nationales qui s'étaient développées entre les diverses associations de soutien aux missions, parmi lesquelles la France jouissait d'une réelle prépondérance. Il fallait faire rentrer la fille aînée de l'Église dans le giron de Rome. Cela ne se fit pas sans tensions ni sans résistances. Mais en 1922, Pie XI, profitant du tricentenaire de la S. Congrégation de la Propagande et du centenaire de la fondation de l'OPF, fit opérer le transfert à Rome du siège des trois principales associations françaises (OPF⁹⁶⁹, Saint-Pierre Apôtre et Sainte enfance⁹⁷⁰). Pour le Collège de Penang, les conséquences furent immédiates. Il faudrait traiter désormais avec la direction centrale de l'Œuvre pontificale de Saint-Pierre Apôtre, à Rome, pour le financement des études. L'entretien du Collège restant aux missionnaires, la seconde conséquence de ces transferts d'influences était donc l'obligation, pour le Collège, d'accroître plus que jamais ses ressources propres. À partir des années 1930, dans les budgets, l'OPF n'est plus mentionnée, l'Œuvre pontificale s'est imposée durablement :

⁹⁶³ *Idem*, p. 90.

⁹⁶⁴ Stéphanie Bigard-Cottin (1834-1878) et sa fille Jeanne-Alexandrine (1859-1934). Stéphanie Bigard était en relation épistolaire avec le P. Villion, missionnaire des MEP à Kyoto. Ce fut le début de l'Œuvre. Aimé Villion (1843-1932).

⁹⁶⁵ F. Marchetti, secrétaire du card. Préfet Guillaume van Rossum, à Mgr de Guébriant et aux Vicaires apostoliques, Rome, 5 décembre 1924, SCPF, objet : Pinang.

⁹⁶⁶ Claude Prudhomme, « Entre idéal et réalité », *op. cit.*, p. 387.

⁹⁶⁷ Cf. J.C. Baumont, « Une association de laïcs catholiques : la congrégation de Lyon, 1817-1840 », *Mélanges A. Latreille*, Lyon, 1972.

⁹⁶⁸ *Idem*, p. 369.

⁹⁶⁹ « L'Œuvre de la Propagation de la foi est « centralisée » à Rome en 1922, c'est-à-dire placée sous l'autorité directe de la Curie et de la congrégation *Propaganda fide*. Lyon perd ainsi sa place privilégiée dans le dispositif missionnaire catholique et cesse d'être un point de passage obligé pour une bonne partie des financements destinés à l'Asie. Un recul symétrique s'observe en matière de presse missionnaire. L'audience des *Annales* et des *Missions Catholiques* stagne, puis se réduit au profit de nouvelles publications lancées par les congrégations missionnaires », in Claude Prudhomme, *Lyon et les missions catholiques en Asie orientale à l'époque contemporaine*, Cahiers d'histoire, t. XL, 1995, n° 3-4.

⁹⁷⁰ L'Œuvre de la Sainte Enfance a été créée par Mgr Charles-Auguste de Forbin-Janson, évêque de Nancy en 1843. C'était la plus importante collectrice de fonds après l'OPF.

La pension de Ly Paulus, si elle nous est payée en juillet prochain, sera inscrite à l'avoir de la mission du Yunnan. J'ai écrit à l'œuvre de St Pierre de vous réserver les Pensions des quatre nouveaux prêtres et celle de Ly Paulus ; quant à celle de Yang Simon, depuis longtemps déjà je fis la demande qu'elle lui soit conservée puisqu'il devait continuer ses études à Yunnanfu ; je ne doute pas que sa pension vous soit payée en juillet par l'œuvre, qui sait son transfert au Séminaire St Sulpice. Restent donc 5 bourses (ou plutôt 5 séries de P. ou B.) en septembre. Il serait bon d'adresser sans tarder les dossiers d'adoption ou plutôt de substitution. Je joins les enveloppes ad hoc dans lesquelles il faut mettre 2 lettres pour les futurs bienfaiteurs et 4 photographies, de plus les renseignements indiqués sur l'enveloppe sont à inscrire. Cinq des enveloppes portent mention de la substitution dans la marge gauche. Si vous voulez avoir certainement des pensions payées pour les autres séminaristes rentrant au grand séminaire, au versement de 1936, de semblables demandes devraient être adressées sans tarder pour eux pour leur adoption⁹⁷¹.

Ces mêmes années furent celles de l'approbation du nouveau règlement du Collège par la Propaganda Fide : « Le Conseil prend note de l'approbation définitive du règlement du Collège par la Sacrée Congrégation de la Propagande en date du 14 juin 1932 et des

⁹⁷² modifications qu'Elle y a apportées . » La centralisation romaine battait son plein. Le règlement de 1874 avait fixé à 12 par mission le quota d'élèves qui seraient entièrement entretenus par le Collège général, sur son budget propre (le double en cas de persécutions), cela sans entraîner la diminution de la dotation des missions concernées, conformément à un usage anciennement établi :

Non seulement l'esprit de nos règles ne veut pas qu'on diminue l'allocation des missions qui ont des écoliers à Pinang pour ce motif, la lettre même des règles, chap. 12, art. 14, prescrit que les dépenses du Collège général seront prises sur les fonds communs, sur la masse commune. Et même pour engager (selon le désir de nos fondateurs) les missions à envoyer des écoliers, l'article suivant veut qu'on rembourse aux vicaires apostoliques ce qu'ils déboursent pour le voyage des élèves⁹⁷³

En réalité, de nombreux vicaires apostoliques se plaignaient d'avoir à supporter des frais supplémentaires que l'éducation des séminaristes sur place leur épargnerait. De ce fait, l'utilité d'un Collège général était régulièrement contestée. Quant aux directeurs du Collège, ils s'estimaient affaiblis par cette limitation à 12 élèves par missions⁹⁷⁴. Les frais

⁹⁷¹ DB 460-3, P. Delvaux, Penang, 28 avril 1935. Autre exemple : « Ordre de S. Pierre apôtre : indiquer si les séminaristes sont déjà adoptés par l'œuvre (n° de bourse ou pension, conseil national, adoptant). Ou si du moins une demande a été faite... Il sera bon de présenter au Conseil Général de l'œuvre à Rome six mois avant l'entrée au Grand séminaire, une demande d'adoption, en indiquant qu'il sera l'année suivante au Grand séminaire à Penang. On évite ainsi de perdre une annuité de pension », CG 007-3, Admission des séminaristes au Collège général, janvier 1960.

⁹⁷² Procès-verbaux, 19 août 1932.

⁹⁷³ Vol. 527, Sutchuen, Mgr de Maxula (Pérocheau) à Messieurs les Directeurs du séminaire de Pinang, 4 septembre 1844.

⁹⁷⁴ DB 460 – 5, lettre adressée à M. Delpech, Pinang, le 3 mai 1873 : « Bien cher Père Delpech. J'aurais pour mon compte beaucoup désiré qu'on attendît encore quelques années avant d'exiger la stricte observation de l'article du règlement qui réduit à 12 le chiffre des élèves que peuvent conserver sans payer les missions non persécutées [...] 1° Dans deux ou trois ans d'ici, c'est à dire lorsque

généraux de fonctionnement d'un établissement comme le Collège général n'augmentent pas proportionnellement au nombre d'élèves. Il faut trouver, en quelque sorte, la bonne vitesse de croisière et inciter les missions à envoyer davantage d'élèves, quitte à ce que, surnuméraires, ils soient pris en charge par la fondation de bourses d'études et de pensions :

Je vous envoie, par ce courrier du 12 octobre, 956 frs. Cette somme contient le reste des versements de la loterie et des pensions pour des élèves surnuméraires à Pinang [...] Ces pensions sont de 200 frs. Voyez si elles sont suffisantes, sinon, réclamez. Les personnes qui fournissent des subsides désireraient que les élèves qui en jouissent leur écrivent une petite lettre une fois par an. Je ne sais si vous verrez de l'inconvénient à cela. Peut-être serait-ce un moyen de faire connaître enfin le collège et d'intéresser en sa faveur. Bien entendu que les lettres envoyées doivent être revues par vous [...] Ces deux pensions nous sont venues par le moyen de M^{elle} Delarue, toujours si dévouée aux missions [...]»⁹⁷⁵

Grâce aux associations de soutien aux missions, de généreux donateurs deviennent les protecteurs d'un séminariste, dont ils financent les études. Certains font des prêts, parfois considérables, que le Collège s'engage à rembourser : « On a décidé d'accepter une somme de 12 000 F qui nous est offerte de France, à la charge de verser annuellement au donateur

de cette somme une rente viagère de 10%⁹⁷⁶ . » Mais la plupart du temps ils font des dons gracieux. Les missionnaires ont soin d'exprimer leur gratitude. La bibliothèque du Collège, pour faire connaître ces Œuvres aux élèves, et contribuer, en retour, à leurs activités, fait l'acquisition des Annales : « 23 août : le Conseil décide de profiter de l'occasion qui est offerte pour faire l'achat de la collection des Annales de la propagation de la foi et de la

Sainte enfance⁹⁷⁷ . » Des messes sont célébrées à la mémoire des donateurs et pour leurs familles, qui sont inscrits à l'obituaire du Collège :

Le Conseil prend note d'une lettre de M. Delpech Sup. du séminaire de Paris, nous annonçant la fondation d'une bourse nouvelle par M^{elle} Delarue. À l'occasion de la mort de cette généreuse bienfaitrice, il est décidé que la messe

nous aurons fait toutes les dépenses nécessaires pour que le Collège soit propre, les réparations dans les bâtiments étant faites, pour nourrir et entretenir au Collège sept directeurs et vingt élèves, il faut compter vingt mille francs. Au dessus de vingt élèves jusqu'à 120 ou même 130, il suffit d'ajouter 200 f. de plus par tête. Au dessus de 130, 200 f. ne suffiraient plus parce qu'il faudrait faire des lits, des tables, des bancs, etc. 2° Première conclusion : pour 70 élèves, 30 000 f. ; pour 120 élèves, 40 000 f [...] Plus sera petit le nombre de nos élèves, plus forte proportionnellement paraîtra l'allocation qui devra être allouée au Collège. Les deux missions de Birmanie n'ont au total actuellement que sept élèves. La Cochinchine occidentale n'en a que trois ; la Malaisie deux seulement ; total pour quatre missions réunies, 12 élèves. Le bruit court que le Tong King méridional va cesser de nous envoyer de nouveaux élèves. Supposant que les quatre autres missions aient toujours en moyenne chacune 10 élèves, total 40, avec les 12 ci-dessus, total de nos élèves : 52. Si l'on divise 52 par 8 nous aurons 6 élèves ½ par classe ; mais comme on ne peut supposer que toutes les classes soient égales, les unes pourront être de trois ou quatre, les autres de 9 ou 10 [...] Ceci étant, je doute fort que l'on trouve des missionnaires qui veuillent rester au collège pour enseigner des classes si peu nombreuses. Vous nous parlerez sans doute de l'enseignement mutuel, de faire enseigner les élèves par des élèves ? Hélas ! Ce mode est tout à fait condamné par tous ceux qui l'ont expérimenté. Je crains donc que l'observation stricte de l'article 16 ne compromette très gravement l'existence du Collège. » La situation a perduré, comme le montre cette lettre de 1920 : « D'après le règlement, les missions n'ont droit qu'à 12 élèves et pour les autres, ils devront payer pension. Je suis convaincu que cette clause diminuera le nombre de nos séminaristes [...] », vol. 340, n° 55, M. Pagès, 16 septembre.

⁹⁷⁵ DB 460 – 5, M. Delpech à Messieurs les directeurs du séminaire de Pinang, Paris, 5 octobre 1861.

⁹⁷⁶ Idem, 28 février 1883.

⁹⁷⁷ Procès-verbaux, 1877.

solennelle célébrée dans l'octave des morts pour les Directeurs défunts les autres confrères morts au Collège et qq. Bienfaiteurs insignes sera aussi pour les fondateurs de bourse défunts et pour Mgr Boucho, ancien vic. apost. de la presqu'île de Malacca⁹⁷⁸.

Ou encore, les élèves sont incités à écrire à leurs protecteurs :

Il est hors de doute que personne n'a plus d'intérêt à la conservation et à la prospérité de l'Association de la Propagation de la Foi que les élèves du Collège de Pinang ; car sans les ressources qu'elle nous a fournies ces dernières années, il nous aurait été impossible de soutenir cet établissement. Vous faites donc bien de les engager à écrire à cette pieuse association⁹⁷⁹.

Lorsqu'ils sont en congé en France, les missionnaires prennent leur bâton de pèlerin et partent à la recherche de nouvelles bourses d'études pour leurs élèves :

7 décembre 1891 : M. le supérieur annonce aux confrères qu'il a recueilli durant son séjour en Europe 10 bourses complètes et 5 autres partielles donnant ensemble 21 900 frs. On se demande à ce sujet si au lieu de laisser la bourse au prix nominal de 400 \$, il ne serait pas bon de mettre exactement le nombre de piastres que les 2000 f. représentent actuellement ou même s'il ne vaudrait pas mieux employer pendant quelque temps les intérêts de ces bourses à augmenter le capital, attendu que les intérêts de 400 \$ sont loin actuellement de suffire à l'entretien régulier d'un élève, et de revenir plus tard sur la question⁹⁸⁰.

Sait-on qui étaient ces donateurs ? Certains noms sont connus, M^{elle} Delarue, Mme Durand, Mme la Baronne Didelot, bienfaitrice de l'élève Paul Kinh⁹⁸¹. Ce sont des femmes catholiques, laïques pieuses, croyant en l'importance de l'évangélisation, espérant, comme M^{elle} Marie Roger, que ce geste leur vaudrait la protection du ciel :

J'ai reçu un chèque de mille francs. C'est m'écrit-on, un second versement pour la fondation d'une bourse à votre séminaire de Pinang. Cette bonne demoiselle remet aujourd'hui cette fondation entre les mains de la Ste Vierge pour en être disposé selon sa volonté et en obtenir une maternelle protection tant sur elle-même que sur M^{elle} Marie Roger qui n'est pas étrangère à la fondation⁹⁸².

Ou bien, elles s'apprêtent, comme M^{elle} d'Ogny, à entrer au couvent et distribuent leurs biens :

J'ai reçu une belle petite somme de 900 f. pour faire faire à un élève son grand séminaire. Veuillez donc choisir un élève entrant en Philosophie et attribuez-lui la somme susdite. La pieuse bienfaitrice s'appelle Mademoiselle Marie d'Ogny. Je lui ai promis en votre nom que son protégé lui écrirait aussitôt qu'il aurait

⁹⁷⁸ Procès-verbaux, 21 août 1888. Autre exemple : « Les 12, 13 et 14 août 1873, messe chantée sans diacre ni sous diacre à l'intention des bienfaiteurs morts de la Propagation de la foi »

⁹⁷⁹ DB 460 – 5, Paris, M. Langlois à M. Albrand, 7 février 1833.

⁹⁸⁰ Procès-verbaux.

⁹⁸¹ DB 460-2, 4 novembre 1932.

⁹⁸² DB 460-6, le P. Fleury au P. Wallays, Paris, 15 avril 1893.

été désigné par vous pour la remercier ; une fois tous les ans au moins tant qu'il resterait au Collège de Pinang ; plus tard, au moins une fois quand il serait arrivé à la prêtrise [...] il est de votre intérêt de désigner tout de suite l'élève et de lui faire écrire une lettre de remerciement à sa bienfaitrice. Voici pourquoi. J'ai profité de l'occasion pour écrire moi-même à Mademoiselle d'Ogny lui expliquant en quelque sorte l'occasion de la fondation et le but du Collège de Pinang ; à la fin je me suis permis d'ajouter que si elle avait pu ajouter à ces 900 f. encore 1100 f. elle aurait fondé à Pinang une bourse perpétuelle ; que si elle connaissait d'autres personnes s'intéressant comme elle à la formation du clergé indigène, elle voulût bien ne pas oublier le Collège de Pinang. Or, comme elle avait manifesté expressément le désir, presque la condition, que son protégé lui écrivît, en recevant cette lettre il est possible qu'elle soit si contente et si satisfaite qu'elle envoie de quoi compléter la somme, soit d'autres bourses [...] Hier mercredi, pendant que nous étions en promenade, Monsieur d'Ogny (je suppose que c'est le père de la demoiselle) est venu au séminaire et m'a fait demander. C'était pour compléter la somme de 2000 Frs !!! J'ai pu enfin rencontrer Monsieur d'Ogny, le père de la demoiselle qui a versé pour un élève la somme de 900 frs. Voici l'histoire : Mademoiselle d'Ogny, sa fille ainée ayant reconnu que sa vocation était de se faire religieuse, a distribué avant de prendre le voile quantité d'aumônes. Ces 900 frs en étaient. Elle entre dans l'ordre des Dames de Marie Réparatrice (Maduré)⁹⁸³.

Les missionnaires leur expliquent ce qu'est le Collège général, les convainquent éventuellement de faire une fondation perpétuelle. Les bénéficiaires s'engagent en échange, à écrire chaque année à leur protectrice. Mais il arrive que les missionnaires s'acquittent eux-mêmes de cette tâche, lorsque les anciens élèves du Collège ne peuvent le faire à cause de circonstances défavorables :

Chère Madame et bienfaitrice de la B.298. Le premier bénéficiaire de la bourse 143 que vous avez fondée, le Père Thadée Yang, de la mission du Thibet, a eu une année terrible en 1936, à la suite du passage des communistes à travers sa mission. Il a dû se réfugier dans la mission voisine de Chengtu. Enfin il a pu revenir dans sa mission, où les ruines ont été accumulées par les communistes. Voici ce que Mgr Valentin son évêque m'écrivait de lui le 22 mai dernier : Le P. Thadée a hérité d'un des districts les plus turbulents et les plus ravagés par les Rouges. Il passe une année terrible au milieu d'une population diminuée de la grande moitié qui meurt de faim et s'entr'égorge. Chez lui, les affamés, au désespoir, sont revenus au cannibalisme. Il se pratique couramment dans toute la région. Malgré cela ce jeune prêtre tient bon ; il mène son monde avec fermeté et intelligence. Il a instruit et baptisé une soixantaine d'adultes. Cet apport bouchera en partie les pertes du district⁹⁸⁴.

D'autres ressources complètent les allocations et les bourses d'études. Dans de très rares cas, des élèves fortunés peuvent être mis à contribution :

⁹⁸³ DB 460-5, M. Chibaudel à M. Laigre, Paris, 17 février 1881.

⁹⁸⁴ CG 3271, P. Rouhan à Mme Durand, Penang, 1938.

On me remet une liste de quelques livres chinois, que quelques-uns de nos élèves me prient de leur faire acheter à Hong Kong. Je vous envoie cette liste ; ici, je me rembourserai sur l'argent de ces élèves. Un autre élève, qui est riche, me prie de lui acheter le dictionnaire anglais-chinois (horloo ou saoutchou) et chinois-anglais imprimé à Hong-Kong. Veuillez, s'il vous plaît, remplir encore cette commission⁹⁸⁵.

Très couramment, en revanche, il y a des fondations de messes. Là encore, c'est un moyen pour venir indirectement en aide aux missions. Le tarif varie selon le type de messe, avec ou sans « intention », en l'honneur de Sainte Anne, de la Vierge, etc. :

Bien cher et vénéré M. Laigre. Par la dernière malle je vous ai envoyé 31 messes c'est-à-dire une pour chacun des jours du mois de décembre. Aujourd'hui je vous envoie une vraie kyrielle. 1° Sept messes ad intentionem à 1 fr. 2° Trente-trois ad intentionem à 2 fr. 3° Deux cents in honorem Ste Anne à 1 et 2 fr. 4° Cent in honorem Beatae Mariae Virginis à 1 et 2 fr. 5° Cent ad intentionem à 1 et 2 fr. Total 440 messes pour 573 fr. Les messes sont portées directement et explicitement dans la recette du collège. En même temps que vous voudrez bien m'accuser réception de ces messes ainsi que de celles de la malle dernière, veuillez me dire si vous avez reçu et acquitté celles pour chacun des jours du mois d'août que je vous avais envoyées en avril et mai dernier[...]⁹⁸⁶.

Cette pratique n'est pas propre aux missions, elle existait aussi dans les paroisses françaises⁹⁸⁷. Dans certains cas, les donateurs offrent une fondation de messes perpétuelle, ce qui revient à allouer une rente au Collège :

Je viens de recevoir et d'accepter pour le Collège de Pinang une fondation de cinq cents francs à la charge pour vous de dire (non de chanter) 12 messes par an. Je me suis dit que 500 f. font au moins 100 piastres par les temps qui courent et que 100 piastres donnent 12 piastres d'intérêt [...] il faudra mettre cette fondation sur un cahier à part et bien en règle, ne pas mêler avec autre chose ; placer cet argent sur un bien tout à fait sûr et solide ; Comme ce placement sera exposé plus d'une fois à subir des intermittences, vous pourrez, pour que le Collège qui a la charge de la fondation ne perde rien, fixer l'honoraire de la messe à ½ piastre ? C'est ce qui se pratique ici au séminaire⁹⁸⁸.

⁹⁸⁵ DB 460-7, Lettre du P. Laigre au P. Lemonnier, Pinang, 12 septembre 1874.

⁹⁸⁶ DB 460-5, M. Chibaudel au Sup. Laigre, Paris, 31 janvier 1881.

⁹⁸⁷ « Dans le diocèse de Viviers, en 1850, on demande 1 f. pour une messe basse ordinaire, dite manuelle, car elle se règle de la main à la main ; 1,25 f. pour une messe « de bassin » ou de fondation ; 1,50 f. pour une messe chantée », in Pierre Piérard, *Le prêtre français*, Paris, Desclée, 1986, p. 373.

⁹⁸⁸ DB 460-5, M. Chibaudel à M. Laigre, Paris, 27 octobre 1881. Voici d'autres exemples : « Monsieur le supérieur, Vous recevrez de Bruges, Belgique, un mandat poste de 100 francs. Veuillez je vous prie envoyer cette somme au R.P. Wallays pour qu'il dise tous les vendredis une messe aux intentions de ma famille vivante et défunte. Il nous connaît bien, étant de ce pays [...] », Au Sup. des Missions Étrangères, Bruges, 8 avril 1893, DB 460-6. Procès-verbaux, 18 octobre 1892: « Le Conseil, amené à considérer s'il n'y aurait pas lieu d'établir une fondation de messes pour le repos des âmes de MM. Martin et Laigre, anciens supérieurs du Collège, et qui ont laissé chacun une somme de mille piastres au Collège, a été d'avis qu'il serait plus expédient de dire un certain nombre de messes une fois pour toutes que de faire célébrer chaque

Il y a plus surprenant. La fondation de messes peut devenir une monnaie d'échange, pour financer l'acquisition d'objets de culte :

Ce n'est pas tout ; il y a en outre ici à votre disposition, moyennant deux messes à perpétuité (non chantées) un magnifique ostensor qui, étant neuf, a dû coûter entre 600 et 700 frs. Pour en avoir une idée, prenez le catalogue de la Société catholique que vous a apporté M. Henriot et allez à la page 45, n° 408. Voilà à peu près le modèle de l'ostensor dont je vous parle. Seulement les rayons ne sont point aussi éparpillés, le pied non plus n'est pas aussi surchargé et les deux anges ne s'y trouvent pas, mais l'ange du milieu s'y trouve ce qui ne rend pas l'ostensor plus commode à tenir. Si vous l'acceptez, je vous le ferai peut-être redorer [...] ⁹⁸⁹.

Pour conclure, examinons brièvement la question du « viatique » alloué aux directeurs. Le Collège se charge d'une partie de leur entretien et la société verse une somme qui couvre leurs frais annuels :

Voici quel serait notre vœux à tous. La maison ne fournirait plus aux Directeurs du Collège leur entretien personnel en habillement c'est à dire que tout vêtement soit de nuit soit de jour, de la chaussure à la coiffure inclusivement, serait à la charge désormais de chacun des confrères du Collège. Cette donnée générale est assez claire par elle-même. Cependant comme il y a quelques éléments qui pourraient peut-être donner lieu plus tard à quelques doutes, nous pensons qu'il est mieux d'en dire un mot : Ainsi linge et petits objets de toilette, savon, peignes, brosses, cirage, parapluies, flanelles, fournitures de bureau seraient également à la charge de chacun. À côté, les directeurs seraient encore comme par le passé logés, nourris, blanchis, éclairés, soignés, payés de leurs correspondances par le Collège. Quand à la somme à fixer, nous pensons qu'il serait bien difficile de fixer une somme inférieure à quarante piastres pour chaque Directeur chaque année. Ce serait croyons-nous plutôt un minimum qu'un médium. Toutefois nous rappelant que missionnaires, le strict nécessaire doit nous suffire et comptant d'ailleurs sur le soin plus particulier que chacun prendrait certainement de son petit butin, nous pensons que quarante piastres avec ordre et économie suffiraient ⁹⁹⁰.

Dans les correspondances, comme dans les comptes, la distinction n'est pas toujours très claire, entre le total des allocations et les viatiques individuels. Le terme de viatique semble parfois utilisé pour désigner la dotation globale du Collège : « *La seconde lettre envoyée par le Conseil de Paris en date du 17 avril, et reçue le 13 juin, annonce à MM. les Directeurs que*

année une ou deux messes. En conséquence, le Conseil a décidé que l'on ferait dire de suite cent messes pour M. Martin et autant pour M. Laigre. Le Conseil a ensuite levé sa séance. »

⁹⁸⁹ DB 460-5, M. Chibaudel à M. Laigre, Paris, 27 octobre 1881. L'affaire eut une suite : Procès-verbaux, 26 février 1887 : « *Trouvant trop onéreux pour le Collège la fondation à perpétuité de deux messes basses annuelles pour un ostensor de vermeil estimé de 500 à 700 f. que nous avons reçu en 1886, le Conseil décide de faire des démarches auprès des donateurs pour obtenir des conditions plus favorables et surtout le retrait de la classe à perpétuité [...] »*

⁹⁹⁰ « *Lettre du Conseil de Paris au séminaire de Penang* », in Procès-verbaux, 22 avril 1869.

991

le viatique du Collège ne sera pour cette année que de seize mille francs . » Notons que cette somme a tendance à augmenter à partir de 1850. Elle se monte à 20 000 f. en 1851 : « *Monsieur et cher confrère, Vous recevrez par cette malle nos comptes du Collège pour 1850, qui vous sont envoyés par notre conseil. Vous remarquerez que j'ai fait porter dans le viatique toute la somme de 20 000 f. sans faire mention de tous nos petits comptes qui ordinairement embrouillaient les choses*⁹⁹² . » Bien entendu, les Pères se plaignent ! En mai 1854, ils écrivaient à Paris : « *1^{er} mai, le Conseil a rédigé en outre une lettre pour exposer au Conseil de Paris que le viatique de 1854, déjà épuisé en partie en 1853, était épuisé, et que nous nous trouvons dans la nécessité d'emprunter pour subvenir aux dépenses du Collège.* » En juillet 1857, le viatique passe à 30 000 f.⁹⁹³ Mais il arrive qu'on leur fasse le reproche de dilapider leurs revenus : « *Ce n'est pas avec un viatique de 100 piastres qu'on*⁹⁹⁴ *peut boire l'eau de vie et le vin à discrétion* . » Dans ce cas, le montant indiqué semble bien correspondre à une somme par personne, et non collective. L'appréciation de l'importance de ces salaires est d'autant plus ardue qu'ils sont exprimés en trois monnaies différentes, dont la valeur a forcément fluctué en cent cinquante ans. À titre de comparaison, le salaire d'un curé de paroisse concordataire, en 1802, allait de cinq cents à mille francs. Un ouvrier qualifié parisien touchait alors environ 1 200 f. La loi de 1847 attribua entre 800 et 1 100 f. aux desservants, les vicaires étant plus mal lotis : leurs émoluments plafonnaient à 400 f. en 1870, ce qui était inférieur au salaire d'un facteur rural. Le casuel, souvent très maigre dans les petites paroisses rurales, plus important dans les grandes paroisses urbaines, complétait leurs revenus⁹⁹⁵. La rétribution des missionnaires de Penang s'inscrit dans ces modestes proportions. Il y avait sept ou huit directeurs permanents à Penang en 1857, alors que le viatique se montait à 30 000 f. Chaque missionnaire disposait donc d'environ 350 f. par mois, soit un peu moins que le salaire d'un simple vicaire en France. Sans doute la comparaison entre la France et Penang n'est-elle pas pertinente, mais rappelons tout de même que les missionnaires se sont toujours plaints de la cherté de la vie sur l'île. Assurément, on vivait assez chichement au Collège général.

c.3 Faire-valoir

Des ressources proviennent de la terre. Les refondateurs du Collège avaient donné l'exemple, en achetant des terrains et en y faisant les premières plantations. M. Lolivier avait un jardin : « *Il ne s'est pas contenté de bâtir à côté un logement pour lui, mais il s'est emparé aussi d'une assez grande partie du terrain qu'il fait cultiver*⁹⁹⁶ . » Il y avait un jardin potager, quelques plantations, mais d'un rapport médiocre :

⁹⁹¹ *Procès-verbaux*, 18 juin 1849.

⁹⁹² Vol. 340 A (1) lettre n° 6, à M. Charrier, 2 février 1851.

⁹⁹³ 7 septembre 1857 : « Le Conseil note qu'une lettre reçue au mois de juillet monte le viatique du séminaire général au chiffre de trente mille francs. » En 1952, le procès-verbal du 9 octobre indique : « Montant du viatique annuel fixé par l'économiste général de Paris, le P. Vircondelet ; 300 \$ de Malaisie. »

⁹⁹⁴ DB 460 – 5, M. Barondel à M. Albrand, Paris, 13 octobre 1837.

⁹⁹⁵ « Lorsque nous parlons de notre traitement, qui n'est pas gros, on nous oppose le casuel ! Quand nous parlons du casuel, qui n'est pas riche, ils nous opposent le traitement ! », Abbé Lemire, 1899, cité par Marcel Launay, *Le bon prêtre, le clergé rural au XIX^e siècle*, Paris, Aubier, 1986.

⁹⁹⁶ Vol. 887, M. Pecot, 17 avril 1822.

En ce qui concerne le temporel, je ne crois pas que M. Lolivier fasse de dépenses inutiles. Pour le terrain du Collège, il le fait cultiver, mais c'est un terrain le plus ingrat qu'il y ait à Penang. Les cocos qu'avait plantés M. Letondal sont presque tous morts. On plante quelques girofliers et cacaotiers qui promettent quelque chose : on dit que quand ils donneront du fruit ils périront par l'humidité de l'eau qui est séjournante dans leurs racines⁹⁹⁷.

Par la suite, pour assurer la subsistance de la communauté, nous l'avons vu, les Pères avaient aménagé une rizière aux pieds du Collège. En 1834, les procès-verbaux font allusion à deux plantations, celle du Collège et une autre située à Tanjong Tokong, non loin de Pulo Tikus :

M. le Procureur fait remarquer que la plantation du Collège à Tanjong Tokong est tout à fait négligée par le fermier et attribue cet état de choses à ce que le fermier qui est aussi celui de la plantation de Pulo Tikus, ayant du mal à s'occuper de Tanjong Tokong néglige Pulo Tikus⁹⁹⁸.

En octobre 1838, M. Albrand fait un inventaire complet des biens du Collège. Il y mentionne les propriétés immobilières, les plantations et les réserves en caisse :

Immeubles : Le champ où est situé le collège, planté de plus de 2 500 arbres, de 130 arbres à noix de muscades environ. Le champ acheté par M. Lolivier, planté d'environ 360 arbres à noix de muscade Le champ de riz situé à Penhaga, Province Welleslay, contenant 17 orlongs environ. Argent : À mon départ, je laisse en caisse 3 050 piastres, bonnes créances faciles à réaliser, 220 piastres, en créances anciennes et difficiles à recouvrer, 44 piastres.

Le nombre de muscadiers n'étant pas négligeable, les Pères eurent recours à des paysans locaux pour en assurer l'exploitation. Il convenait alors d'être sur ses gardes, tout en se conformant aux usages locaux :

Si vous affermez à moitié ou d'une autre manière, M. Voisin est d'avis que vous fassiez ce qui est d'usage en Chine, à savoir que vous exigiez de vos fermiers des gages, qui répondent des produits de la terre, sans quoi après la récolte, ils pourraient décamper emportant tout le produit de la récolte. De quelque manière que ce soit, prenez des sûretés pour ne pas vous exposer à être dupe de la fourberie et de la mauvaise foi de Chinois que vous serez obligé d'employer pour cette exploitation⁹⁹⁹.

L'activité agricole se développe surtout à partir de 1848, après l'acquisition d'un terrain à Tanjung Bungah (*Mariophile*). Claude Tisserand avait fait défricher le terrain et planter 700 muscadiers, dont il avait confié l'exploitation à un Chinois chrétien, ancien serviteur du Collège, appelé Ya Yin Ko¹⁰⁰⁰. Or, il avait payé de sa poche pour financer l'achat de la

⁹⁹⁷ Vol. 887, Mgr Joseph Florens, 17 juin 1820.

⁹⁹⁸ DB 460-5, M. Langlois à M. Albrand, Paris, 28 octobre 1834.

⁹⁹⁹ DB 460 - 5, M. Langlois à M. Albrand, Paris, 28 octobre 1834.

¹⁰⁰⁰ « Le brave Chinois Ya Yin Ko est un ancien serviteur du Collège depuis 11 ans. Il nous a toujours servis avec une intelligence et surtout avec une fidélité à toute épreuve. Dans ce moment, il est à la tête des plantations de notre campagne de Mariophile, qu'il ne quitte momentanément que pour visiter sa femme et ses enfants dans le désir de leur ouvrir les voies du salut », vol. 340, n° 44, M. Tisserand à M. Libois, 30 mai 1846.

terre et l'aménagement de la plantation¹⁰⁰¹. Il demanda à être remboursé. Ses confrères tergiversant, il les assigna devant le conseil des directeurs de Paris. Le séminaire de la rue du Bac trancha en sa faveur et, le 10 octobre 1849, le Collège fut astreint à le rembourser en trois annuités :

M. le Sup. communique au Conseil la décision du Conseil de Paris au sujet de la réclamation de M. Tisserand : nous pensons que M. Tisserand a pris sur lui la dépense de la culture extraordinaire faite par lui pendant les mois de septembre à décembre 1847 et janv. 1848, et que ce fut alors qu'il fit planter 700 muscadiers et défricher la partie la plus inculte de cette nouvelle propriété... Nous ne nous sommes pas permis de douter un seul instant qu'il n'ait réellement déboursé ainsi qu'il nous l'a assuré 270 piastres pour ces travaux de plantation et de défrichement et 400 pour l'achat de la terre. Aussi avons-nous décidé à l'unanimité que cette somme de 670 piastres lui serait remboursée par vous dans l'espace de trois ans¹⁰⁰².

Progressivement, les plantations donnèrent de mieux en mieux, les Pères ayant acquis de l'expérience dans ce domaine et les profits liés à la vente des produits augmentèrent. Fallait-il s'en vanter ? :

Je ne vois rien de plus à vous dire sur les affaires du Collège. Seulement je crois qu'il serait prudent de ne pas dire à Paris que les revenus des terres du Collège suffiront bientôt à ses dépenses ; un confrère qui l'a entendu dire à un directeur et qui a ensuite vu de ses propres yeux la réalité me disait dernièrement qu'on ferait bien mieux de se taire¹⁰⁰³.

Mais il était impossible de ne pas faire apparaître ces profits dans les comptes annuels du Collège. La réaction du séminaire de Paris ne fut pas longue à venir : « Vos revenus augmentant chaque année, nous avons cru devoir abaisser le chiffre de votre dernière allocation qui ne sera que de 14 000 f. »¹⁰⁰⁴ Il diminua petit à petit les allocations :

En continuant ainsi pendant quelques années encore à diriger dans cette voie votre cher collège, il nous est permis d'envisager dans un avenir qui ne saurait être fort éloigné, le moment où ses ressources particulières nous permettront sans porter aucune atteinte à sa vitalité, de diminuer graduellement les subsides que nous prélevons chaque année pour lui sur la mense commune. Les missions y gagneront alors une augmentation proportionnelle de leurs ressources en continuant à jouir comme par le passé des bons services que leur rend le collège général¹⁰⁰⁵.

¹⁰⁰¹ DB 460 – 5, M. Legrégeois aux directeurs du Collège de Pinang, Paris, 17 avril 1849 : « M. Tisserand nous dit dans une lettre que nous avons reçue ces jours derniers qu'au commencement de 1847 il a fait l'acquisition d'un terrain contigu à Mariophile moyennant 400 piastres pour y défricher la partie la plus inculte et y planter des muscadiers. Aujourd'hui, ce terrain vaudrait de 1000 à 1200 piastres... »

¹⁰⁰² Procès-verbaux, 10 octobre 1849.

¹⁰⁰³ Vol. 314, n° 1442, Hong-Kong, M. Libois à M. Legrégeois, 25 septembre 1854.

¹⁰⁰⁴ DB 460 - 5, M. Legrégeois, Paris, 14 juin 1852.

¹⁰⁰⁵ DB 460 - 5, le Conseil de Paris aux Directeurs du Collège de Pulo-Pinang, Paris, 22 avril 1872.

En fait, on escomptait, à Paris, que le Collège général deviendrait un jour autosuffisant et que la part de ses ressources propres dépassant celle des allocations versées par la Société, celle-ci pourrait alléger d'autant sa contribution. Les directeurs de Penang réclamèrent, mais en vain :

Vous regrettez un peu de voir votre allocation diminuée et réduite au chiffre de 35 000 frs. Nous comprenons ces regrets mais nous sommes persuadés que cette allocation est largement suffisante pour les besoins présents du Collège sans vous mettre dans la nécessité d'entamer le fonds de réserve¹⁰⁰⁶.

Sans doute ces restrictions eurent-elles pour effet de pousser les directeurs de Penang à aller de l'avant. Les plantations se diversifièrent. Aux rizières et aux muscadiers s'ajoutèrent les ramboutans, les ourlians, les mangoustans, les cocotiers, les bananiers et les ananas¹⁰⁰⁷, et enfin les hévéas (rubber)¹⁰⁰⁸. Il y eut même une tentative d'acclimatation de l'eucalyptus :

Ce que je viens de dire des eucalyptus ne doit pas décourager le P. Oudot dans ses essais de naturalisation de l'Eucalyptus au Collège ; si cet arbre n'assainit pas pour toujours un pays, il semble du moins l'assainir pour un temps, en tout cas il ne le rend pas plus malsain et en outre, paraît-il, il fournit un bois précieux¹⁰⁰⁹.

Le Collège fut également renommé pour son miel :

Ils [les élèves] allaient dans la jungle, cueillaient des fruits, cultivaient des arbres sur les terrasses du Collège, avaient leurs ourlians, leurs mangoustans. Certains avaient des bestioles, des petits renards, des singes. Et puis il y avait les spécialistes des abeilles. Eux se faisaient un peu d'argent. Ils mettaient la main dans un essaim d'abeilles sauvages, dans la jungle, prenaient la reine sans se faire piquer, la ramenaient au Collège à cinq, six kilomètres, la mettaient dans une cage et dans les deux jours, l'essaim était là. Alors ils faisaient du miel qu'ils vendaient à des boutiques de médecine chinoise traditionnelle. Avec ça, ils s'achetaient des bouquins. On les laissait faire, les pères ne s'occupaient pas de ces activités¹⁰¹⁰.

Les Pères ne se limitèrent pas à ces activités agricoles et aux profits qu'ils tiraient de la vente de leur production. Ils spéculèrent, vendirent certaines de leurs propriétés pour en racheter d'autres, le produit de ces opérations étant judicieusement placé :

¹⁰⁰⁶ DB 460 - 5, le Conseil de Paris aux Directeurs du Collège de Pulo-Pinang, Paris 8 septembre 1874.

¹⁰⁰⁷ Procès-verbaux, « 20 avril 1943 : À Mariophile, nous préparons une grande plantation de ourlians. Notre long séjour aura été nous l'espérons le point de départ de la propriété en un jardin d'arbres fruitiers. Les plantations de bananes et d'ananas sont déjà très prospères. 10 décembre 44. Il faut intervenir pour arrêter les déprédations faites dans notre plantation de rubber. »

¹⁰⁰⁸ « Le secteur des plantations a pu se développer en marge du secteur traditionnel et sans empiéter sur ce dernier, parce qu'il a disposé généralement des terres vacantes, notamment dans les collines et sur les terres ondulées de la Péninsule malaise, qui ne conviennent pas à la riziculture. Parmi les cultures dites de plantation, la première place revient à l'Hévéa [...] Sa culture se localise principalement dans le *Rubber belt*, zone parallèle à la côte occidentale, particulièrement dans les états de Kedah, Penang... », in Jacques Dupuis, *Singapour et la Malaisie*, op. cit., p. 87.

¹⁰⁰⁹ DB 460-5, le P. Chibaudel au P. Wallays, Paris, 27 novembre 1889.

¹⁰¹⁰ « Il y avait aussi des ruches et notre miel était très renommé, à Penang ! » Entretiens avec M. Arro et J. L'Hour, op. cit.

Nous avons été heureux d'apprendre les dispositions testamentaires du cher Monsieur Tisserand en faveur du séminaire de Pinang. À notre avis, vous avez agi très sagement en vendant la plantation très éloignée que vous a léguée ce cher confrère : et nous apprenons l'intention où vous êtes de profiter d'une circonstance favorable pour acquérir dans vos alentours un terrain favorable à la culture du riz ; à moins toutefois que vous ne préfériez faire fructifier l'argent de la vente par de bons placements¹⁰¹¹.

Le patrimoine foncier du Collège augmentant le fonds de réserve du Collège, il fut envisagé de gager des emprunts sur une parcelle :

10 mars 1893 : M. le Procureur demande si on accepterait de prêter sur un jardin de muscadiers, les emprunteurs lui étant représentés comme des personnes sûres et fidèles. Le Conseil est d'avis de s'en tenir en général à la règle ordinaire de ne pas prêter sur un jardin de muscadiers ; et dans le cas qui lui est proposé, comme l'emprunt dépasse la moitié de la valeur du jardin, le Conseil ne croit pas devoir faire d'exception, quoique les emprunteurs soient fortement recommandés.

Enfin, certaines plantations furent mises en location : « Le Conseil s'occupe de la location de la plantation de Mariophile pour dix ans à raison de 3000 \$ par an avec la moitié des bénéfices que fera le fermier¹⁰¹². » Le patrimoine foncier du Collège était loin d'être négligeable. En 1920, la propriété de Pulo Tikus faisait 8 hectares, les plantations de Tanjung Bungah s'étendaient sur 80 hectares¹⁰¹³. Les opérations financières, la gestion d'un pareil patrimoine, rendirent indispensable le concours d'hommes de loi, en cas de litige :

Le Conseil est d'avis de prendre un avocat auquel on pourrait recourir dans toutes les difficultés et pour toutes les questions relatives aux intérêts pécuniaires du Collège. Il a accepté les propositions de M. Van S. demandant 75 \$ d'honoraires annuels. Cette somme sera prélevée sur les fonds de réserve¹⁰¹⁴.

Les Pères s'adjoignirent aussi des hommes d'affaires expérimentés, aptes à les conseiller pour leurs placements. Le nom de l'un d'entre eux est connu, Richard Jeremiah, grâce à une lettre de 1890, qui renseigne utilement sur les formes que pouvait prendre la spéculation :

Monseigneur, j'ai l'honneur de vous exposer le cas où se trouve le P. Sorin pour ses comptes avec le Collège. Il y a environ six mois, le Collège fut remboursé d'une somme prêtée sur une plantation de la Province. Comme il y avait des formalités légales à remplir, l'argent fut remis à un magistrat qui à son tour le remit au P. Sorin pour me le faire passer. Dans une lettre du 11 octobre 89, le P. Sorin écrivait, le jardin Kou Kao Nhi est settlé et j'ai les piastres en main ; M.

¹⁰¹¹ DB 460 – 5, le Conseil de Paris aux Directeurs du Collège de Pulo-Pinang, Paris, 5 juillet 1871 (reçue le 12 août).

¹⁰¹² Procès-verbaux, 7 février 1911. *Idem*, 6 décembre 1892 : « M. le Procureur dit que cette année-ci les cocotiers en général n'ont donné qu'une moitié de récolte environ et propose de faire à notre fermier de Mariophile une réduction de 300 \$ sur sa rente donnant surtout pour raison que notre fermier a à faire de grandes dépenses pour débarrasser le jardin de Lalang. » *Idem*, 24 février 1950. « Le Conseil considère ce qui peut-être fait au sujet de la plantation de cocotiers de Bukit Mertajam. »

¹⁰¹³ Vol. 340, n° 55, M. Pagès, 16 septembre 1920 : « Le plan de la propriété du Collège vous serait utile. Sa contenance est d'environ 8 hectares. La plantation de Mariophile à 80 hectares. Vous voyez que le terrain ne manque pas. Même si le Collège devenait séminaire pontifical, je ne crois pas qu'il serait nécessaire de l'agrandir. »

¹⁰¹⁴ Procès-verbaux, 11 septembre 1883.

Lapper (le magistrat) lui-même a compté les 350 \$ dues au Collège. J'attends toujours Richard Jeremiah, notre homme d'affaire qui a écrit qu'il viendrait par ici, j'ai ici votre crédit. Nous avons actuellement une somme considérable qui est en caisse depuis deux mois sans rien produire et cela à notre grand détriment. Il est bon que votre grandeur sache que notre entremetteur, Richard Jeremiah, n'a qu'un rayon assez restreint qu'il connaisse et qu'il puisse visiter. Et de là il arrive nécessairement que notre fond augmentant, l'argent de la mission nous devient un véritable embarras et nous occasionne des pertes. Si votre grandeur le permettait, je suggérerais que Charles, qui a placé et place encore des sommes considérables appartenant à l'Église de la ville, pourrait sans grande difficulté trouver de quoi placer sinon le tout du moins une grande partie de l'argent de la mission¹⁰¹⁵.

Ces activités agricoles, comme ces placements, restent finalement assez modestes, et n'ont que peu d'impact sur l'économie de l'île¹⁰¹⁶. Mais elles participent manifestement de l'esprit du capitalisme : « Plus que la participation directe à la construction des réseaux économiques impériaux, en métropole ou dans les colonies, les missionnaires contribuent à favoriser leur développement et leur implantation en préparant les populations à accepter les nouvelles logiques économiques et financières¹⁰¹⁷. » L'influence qu'elles exercèrent serait plutôt à chercher du côté des conceptions de l'économie plus ou moins entremêlées de valeurs chrétiennes qu'indirectement, elles importèrent en Asie.

¹⁰¹⁵ BG 1401, le P. Laumondais, 4 mars 1890. Autre exemple. Procès-verbaux : « 8 novembre 1892. M. le Procureur soumet au Conseil la proposition d'avoir un courtier dont l'office consisterait à porter des notices à nos débiteurs, de recueillir des intérêts dus, de présider aux achats de la cuisine en lui allouant un salaire de 20 \$ par mois environ avec le logement en plus. Le Conseil approuve la motion. »

¹⁰¹⁶ « À court terme, la période missionnaire n'a donc pas réussi à proposer une économie crédible, inspirée du christianisme face au modèle capitaliste libéral », in Claude Prudhomme, *Le missionnaire et l'entrepreneur dans les colonies françaises*, LAHRA, Lyon, 1995 (p. 8-10).

¹⁰¹⁷ Cf. Denis Péclard, « Ethos missionnaire et esprit du capitalisme. La mission philafraïcaine en Angola, 1897-1907 », in *Le fait missionnaire*, Cahier 1, 1995.

2ème partie : Représentations

III. Homo Apostolicus : formation d'un idéal

Pourquoi intituler la seconde partie de cette étude « représentations » ? L'éducation des individus – la formation du clergé indigène à Penang n'échappe pas à cette règle – n'atteint pas uniquement ses buts (quand elle y parvient) par la transmission d'un savoir livresque inculqué au sein d'une institution scolaire. Ce dispositif est irremplaçable mais il ne suffit pas. L'éducation suppose aussi l'incorporation de codes, de normes et de comportements. L'analyse des méthodes pédagogiques et des programmes, quoique indispensable, est donc insuffisante. Pour mesurer la transformation des mentalités individuelles et collectives par un système éducatif, il faudrait pouvoir appréhender au mieux l'ensemble des facteurs qui contribuent à la transmission et à l'appropriation d'une communauté de pensées, de sentiments et de pratiques. Les apparences de la dévotion, les imaginaires culturels plus ou moins latents, les idées qui circulent – dont on parle ou que l'on tait –, les formes de la civilité et l'organisation symbolique des lieux influencent inévitablement les élèves, par une imprégnation diffuse, au moins autant que l'étude assidue de la théologie d'Alphonse de Liguori ou de Thomas d'Aquin. C'est ce que j'ai recherché en étudiant les controverses sur le clergé indigène, l'image de l'autre (l'indigène, l'Européen, le païen) telle qu'elle transparaît à travers les écrits des missionnaires et l'organisation de la vie au Collège, l'évolution des méthodes et des programmes éducatifs, les formes d'émulation et d'exemplarité proposées aux élèves par leurs professeurs. Je souhaite parvenir ainsi à cerner et à comprendre l'intégralité d'un dispositif de formation et de transformation des individus et ses nombreuses interactions.

III-1. Se représenter l'autre

« Il existe une différence notable entre nos écoliers et prêtres qui ont été à Pinang, toutes choses égales d'ailleurs, ils jouissent d'une plus grande estime parmi les chrétiens, et même leurs confrères qui ont étudié ici seulement ; comme dans les diocèses de France les prêtres qui ont fait leurs études à Saint-Sulpice : on les appelle quelquefois demi-Européens¹⁰¹⁸. »

a. Le synode de Pondichéry : production d'un hybride ?

Certes, le synode de Pondichéry ne concerne spécifiquement que l'Inde et seuls y participèrent des missionnaires de ce pays. Mais les questions qui y furent abordées – la possibilité de constituer un clergé et un épiscopat indigène de qualité, les programmes et les méthodes d'éducation – concernent au premier chef le Collège général de Penang. La nature et le contenu des débats, les opinions que l'on y exprima, les préjugés et les idéaux qui s'y opposèrent sont au cœur de mon enquête sur les représentations européennes du prêtre indigène. Enfin, les conclusions et les conséquences officielles du synode, créant un

¹⁰¹⁸ Jacques Perrocheau, 1787-1861, Vicaire Apostolique du Sichuan. Vol. 527, Sutchuen, Mgr de Maxula (Pérocheau), à Messieurs les Directeurs du séminaire de Pinang, 4 septembre 1844.

précédent, rejaillirent sur l'ensemble des missions et tout particulièrement sur le Collège de Penang.

a.1-1 L'éducation complète de l'indigène

Le 18 janvier 1844, Clément Bonnard, vicaire apostolique de la mission de Coromandel, au sud de l'Inde, évêque *in partibus* de Drusipare, ouvrait la première session du synode de Pondichéry¹⁰¹⁹ : « *Mgr de Drusipare a convoqué un synode à Pondichéry pour le 16 janvier dernier. Sa grandeur avait envoyé d'avance à chaque mission les questions qui devaient être traitées*¹⁰²⁰. » À l'ordre du jour était notamment inscrite la question du clergé indigène, en partie à l'instigation de Jean Luquet¹⁰²¹, secrétaire de Mgr Bonnard¹⁰²². Nous devons à Jean Luquet, parmi d'autres ouvrages, une description circonstanciée du synode¹⁰²³ :

***Le 18 janvier 1844 s'ouvrit par le chant solennel d'une messe du St-Esprit le premier synode tenu à Pondichéry, depuis l'introduction de notre sainte foi dans l'Inde. C'était un touchant spectacle de contempler ces missionnaires épuisés prématurément par les fatigues d'un apostolat exercé sous les ardeurs brûlantes du climat de l'Inde ; ces vieillards avant l'âge, dont le regard recueilli, dont les fronts inclinés pour la prière, annonçaient de quelles pensées solennelles ils étaient préoccupés. C'était un beau spectacle aussi de voir près de nous ces prêtres indigènes, espérance future de nos Églises enfantées dans la douleur, mêler leurs prières aux nôtres*¹⁰²⁴.**

Le synode aborda trois thèmes principaux : « *clergé indigène, administration des chrétiens, conversion des gentils.* » L'un des arguments les plus courants en faveur du clergé indigène était qu'il passerait plus inaperçu que les Européens en cas de persécution, mais aussi qu'il s'insérerait plus facilement dans une société de castes, ce qu'illustre cette anecdote, due à J. Luquet : « *C'était dans le courant de septembre 1843 ; un brahme païen avait assisté à la fête d'Ariancoupam. Cette fête l'avait charmé. C'est bien, disait-il, mais c'est un*

¹⁰¹⁹ La seconde session eut lieu en 1849.

¹⁰²⁰ Vol. 171, p. 95, *Lettres communes*, Penang, 28 mars 1844.

¹⁰²¹ Né à Langres en 1810, Jean Luquet fut architecte, puis étudia trois ans au séminaire de Saint-Sulpice, avant d'entrer, en 1841, aux Missions Étrangères.

¹⁰²² « En 1842, les missionnaires de Benguelour [Bangalore] avaient demandé à Mgr Charbonneaux, [coadjuteur de Mgr Bonnard, évêque de Drusipare] une réunion de missionnaires pour s'entendre sur les divers intérêts du vicariat. Il publia ensuite une lettre pastorale contenant le sommaire suivant des questions à traiter dans la réunion projetée : 1° Conversion des païens, 2° Missions à entreprendre par plusieurs missionnaires en commun, 3° Baptême des enfants païens en danger de mort, 4° Question des rites malabares et application incomplète de la bulle de Benoît XIV, 5° Costume uniforme à donner aux missionnaires, 6° Moyens de découvrir et de développer les vocations à l'état ecclésiastique, parmi les jeunes Malabares, 7° Impression des livres utiles à la religion, 8° Fêtes religieuses. Je compris tout d'abord que les premières questions seraient les mieux traitées, et qu'il était important de mettre de ce nombre celle du clergé indigène. Par une circonstance toute providentielle, MM. Jarrige, Dupuis et Lehodey, chargés de rédiger le programme des questions, suivirent pour cela l'ordre indiqué par le but de notre institution : 1° Clergé indigène, 2° Soins des chrétientés, 3° Conversion des Gentils. La réunion désirée depuis si longtemps prit le nom et la forme d'un synode », Jean Luquet, *Éclaircissements sur le synode de Pondichéry*, chap. 22, p. 331-352.

¹⁰²³ Notamment les *Lettres à Monseigneur l'Évêque de Langres*, ouvrage de 618 p. rédigé en dix mois, alors qu'il était étudiant au séminaire des missions, publié en novembre 1842 chez Gaume Frères à Paris. Il est également l'auteur d'une *Histoire des missions catholiques*, 1854.

¹⁰²⁴ Jean Luquet, *Éclaircissements sur le synode de Pondichéry*, chap. 22, p. 331-352.

*prêtre européen qui officie*¹⁰²⁵. » La capacité des indigènes à devenir de bons prêtres, la nécessité de former un clergé indigène à part entière pour « planter » l'Église catholique dans les pays de mission, sur tous ces points, les missionnaires s'accordèrent :

La formation du clergé indigène fut toujours, dans l'intention des vénérables fondateurs de notre congrégation, un objet tout spécial de leurs efforts, de leurs travaux et de leur généreux dévouement. L'Église entière, par l'intermédiaire de ses pontifes, ne cessa de faire des vœux et de transmettre des instructions pour la réalisation d'un objet si désirable. L'expérience de tous les temps et de tous les peuples, les documents historiques, les monuments ecclésiastiques, tout concourt à prouver de la manière la plus évidente, que, pour planter solidement la foi chez un peuple, il faut absolument établir un clergé indigène pour y perpétuer le sacerdoce. L'assemblée a exprimé unanimement sa vive sollicitude à cet égard¹⁰²⁶.

Puis l'assemblée décida la création d'un grand séminaire « séparé du petit », et en définit les besoins : des livres, tout d'abord :

1° L'on a jugé que l'instruction dans le séminaire réclamait, en premier lieu la rédaction et l'impression de tous les livres classiques et d'abord les alphabets, un abrégé de la grammaire tamoule et un dictionnaire latin-tamoul. Aussitôt après, on désire qu'il soit procédé à l'impression d'un dictionnaire tamoul-latin-français-anglais.

Les matières enseignées seraient celles des séminaires européens, théologie, philosophie, écriture sainte, auxquelles s'ajouteraient les langues, le français et l'anglais, ainsi que :

Des éléments d'Histoire, de Géographie, d'Arithmétique, des notions d'Astronomie et de Physique, parce que ces connaissances sont regardées comme complément de toute éducation, et d'ailleurs elles sont d'autant avantageuses dans ce pays, que les Brames se servent trop souvent de quelques connaissances vagues et imparfaites qu'ils possèdent, pour abuser de la crédulité publique.

L'un des principaux mérites du synode est d'avoir plaidé pour le principe de l'éducation complète des indigènes : « *Ce jour là même commencèrent les travaux du synode et le soir n'était pas encore arrivé que déjà un succès immense avait été obtenu. Le principe de l'éducation complète à donner aux indigènes fut adopté à la presque unanimité des suffrages*¹⁰²⁷. » Se référant aux décrets du concile de Trente (qui avait voulu que le niveau d'instruction des prêtres fût amélioré), le synode proclama qu'il convenait d'étendre le plus possible l'éducation des enfants dans les petits séminaires, comme celles des futurs prêtres, dans les grands. Il se préoccupa aussi de l'éducation à donner aux filles :

L'assemblée, bien convaincue que les écoles sont le plus excellent moyen de propager l'instruction religieuse et morale, a décidé unanimement que nous devons non seulement soutenir celles qui existent déjà, mais encore aviser incessamment aux mesures les plus sages et les plus efficaces pour en fonder

¹⁰²⁵ Jean Luquet, *Histoire des missions catholiques*, p. 244-245.

¹⁰²⁶ « *Résultat des délibérations du synode convoqué le 18 janvier 1844 par monseigneur l'évêque de Drusipare, vicaire apostolique de la côte Coromandelle* », *Actes*, p. 16 et suivantes.

¹⁰²⁷ *Éclaircissements*, op. cit.

de nouvelles, sur un système plus solide et plus étendu, non seulement en faveur des enfants indigènes, mais encore des enfants européens et de leurs descendants, dans l'espoir d'y trouver des vocations au sacerdoce. Elle a pareillement émis le vœu que l'on s'occupât sérieusement de pourvoir au plus tôt à l'éducation des petites filles. Un fatal et déplorable préjugé les exclut, dans l'Inde, de ce grand et inappréciable bienfait.

La concurrence des missions protestantes, très actives dans les écoles primaires, était l'une des hantises des missionnaires. Vers 1820, après les luthériens danois et allemands établis depuis le XVIII^e siècle, s'installèrent, dans le sud de l'Inde, des *Wesleyan Methodists* (que l'on rencontre aussi à Penang), la *London Missionary Society* et l'*American Board of Commissioners for Foreign Missions*¹⁰²⁸. L'arrivée de ces renforts fut perçue comme une menace : le synode de Pondichéry visait donc à organiser la riposte, par le renforcement de l'enseignement catholique :

La société des Missions Étrangères ayant pour but la conversion des infidèles et l'organisation des Églises ne doit-elle pas s'occuper de tout ce qui se rattache à cette fin ? Or l'éducation de l'enfant, qui rapportera d'abord chez ses parents les principes qu'on lui a inculqués, qui, ensuite, devenu chef de famille, sera partie intégrante et influente de la communauté chrétienne, qui peut, par ses études, s'élever au sacerdoce, est absolument indispensable¹⁰²⁹.

Les missionnaires jugèrent qu'il fallait diffuser des livres clairs et intelligibles – à cet effet, une imprimerie fut installée à Pondichéry en 1841 – où l'on pût trouver des arguments apologétiques et un exposé solide et fiable de la doctrine chrétienne :

Pour les chrétiens, une histoire abrégée de l'ancien et du nouveau testament traduite en tamoul avec notes. On s'est appuyé pour ce dernier ouvrage sur l'édification que les chrétiens en retireront et sur la nécessité de les empêcher d'aller chercher la parole de Dieu dans les traductions protestantes toujours si dangereuses pour la foi, et malheureusement répandues dans ce pays¹⁰³⁰.

¹⁰²⁸ Cf. Yolande Turcat, *L'action pastorale de Mgr Bonnand, une restauration de l'Église en Inde. Les synodes de Pondichéry et l'assise d'une Église locale*, Paris VII, 1988.

¹⁰²⁹ A. Launay, *Histoire de la société des Missions Étrangères, t. 3, 1836-1892 [publié en 1894] A/ « Synode de Pondichéry » chap. II – 3, p. 142-143.*

¹⁰³⁰ « Cette traduction servirait à rendre encore plus utile et plus intéressante la lecture des livres écrits pour la défense de la religion contre l'hérésie [...] Comme parmi les livres en langue indigène qui existent, il pourrait s'en trouver d'utiles au bien de la mission, l'on invite les missionnaires à les rechercher dans leurs districts respectifs pour en faire passer le titre au chef-lieu. A ce propos on exprime le vœu que quelque missionnaire qui se sentirait de l'attrait et des moyens pour acquérir une connaissance plus étendue du haut tamoul et du grandonique en fit une étude particulière. Par là, il se rendrait capable de raisonner utilement sur la religion avec des Brame naturellement enclins à se prévaloir de la connaissance de ces langues. Il est, de plus, dans ces ouvrages, une infinité de matières dont le missionnaire se servirait avec avantage pour réfuter victorieusement le système de la gentilité. Parmi les causes déplorables de l'ignorance chez un peuple, l'on a toujours compté le défaut de lecture des bons livres. Cette observation est surtout applicable dans ce pays de l'Inde où la rareté des ministres évangéliques prive les Indiens des moyens d'instruction dont jouissent les nations chrétiennes. On regarde donc comme un devoir très important pour les missionnaires de répandre l'instruction par le moyen des écoles, et de faire sentir au peuple, par des instructions fréquentes, l'utilité des bonnes lectures », Jean Luquet, *Le Synode de Pondichéry, chap. XX, p. 261-262.*

Le synode recommanda l'enseignement des doctrines « païennes », afin de fournir aux futurs clercs des arguments aptes à les réfuter :

On exposerait rationnellement l'histoire de ces sectes idolâtriques ; on produirait les témoignages écrits qui leur servent de base, et l'on montrerait la faiblesse, l'incohérence de ces témoignages en fait de religion. Ce sont des passages de poèmes, de romans (pourânas) et d'almanach. On ferait voir que ces sectes se rattachent par quelques-uns de leurs principes au panthéisme et que le panthéisme est destructif de la divinité et de toute religion. Après l'histoire fidèle de l'erreur, viendrait l'exposé des raisons qui la réfutent¹⁰³¹.

La crédibilité des prêtres indigènes dépendait non seulement, aux yeux de leurs compatriotes, de leur foi, de l'exemplarité de leur vie mais aussi de leur niveau d'instruction. Des études plus poussées étaient de nature à attirer les Indiens de haute caste, sans lesquels le christianisme risquerait de n'être considéré que comme une religion de basse caste :

Déjà, nous nous plaignons à applaudir aux changements introduits dans le mode d'éducation pratiqué à l'égard des jeunes séminaristes. Il est à peu près le même que celui qu'on suit dans les séminaires de France. Les Indiens sont tellement passionnés pour la science qu'il était impossible de les prendre par un endroit plus sensible et même plus heureux sous le rapport de la vertu. Dieu veuille se servir d'eux pour la conversion de la classe éclairée toujours stationnaire dans les sciences, quoique toujours avide d'instruction. Ceux-là gagnés, les autres suivront facilement [...] C'est ce qui fait sentir si vivement dans l'Inde, le besoin d'un clergé indigène¹⁰³².

a.1-2 Les « Éclaircissements » de Jean Luquet : une houleuse controverse

Toutes ces mesures visaient à former un clergé indigène d'élite, sur le modèle tridentin, qui aurait à combattre le paganisme, l'hérésie, et à se distinguer nettement, par sa valeur et son instruction, du reste du clergé présent en Inde, prêtres indiens de rite syriaque¹⁰³³, prêtres portugais de Goa. On évoqua enfin la création d'un épiscopat indigène, auquel seraient confiées de nouvelles subdivisions du vicariat actuel, plus petites et donc plus aisément gouvernables. Mais la décision fut renvoyée à Rome : « // [Jean Luquet] fut chargé

¹⁰³¹ « Instruire les peuples ne se borne pas à leur enseigner la foi chrétienne et à leur faire sentir la vanité de leurs idoles et la honte de leur culte. Il faut entrer dans les mystères de leurs dogmes, de leurs livres, moralistes, philosophes, poètes, chercher dans les beautés séduisantes (et il y en a partout) des fables dont leur enfance s'est bercée, le secret à l'aide duquel la grâce divine se servira de nos efforts pour combattre avec succès les ennemis que le démon nous oppose. S'il faut des Xavier pour convertir par les vertus et les miracles, il faut aussi des Augustin pour triompher de la science païenne par la science de l'esprit de Jésus-Christ. Le temps est donc venu où, dans chaque mission, c'est un devoir de consacrer à cette grande œuvre de réparation scientifique quelques-unes des heures que Dieu nous a comptées pour sa gloire. La vérité ne redoute pas les lumières : elle les appelle, au contraire, de tous ses vœux », Jean Luquet à M. de Marion-Brésillac, 20 juillet 1844 (Langres, vol. 257/4), citée in Roussel R. (chanoine), *Un précurseur, Monseigneur Luquet (1810-1858), des Missions Étrangères de Paris, Langres, 1960.*

¹⁰³² Vol. 171, p. 95, *Lettres communes*, Penang, 28 mars 1844.

¹⁰³³ L'Église de Malabar, née dans le Kerala, dont l'origine est attribuée à l'apôtre Thomas, adopta d'abord le rite syriaque oriental, puis fut latinisée par l'archevêque de Goa au XVI^e siècle et rattachée de force à Rome. Un schisme se produisit alors : une partie des chrétiens restèrent dans l'Église catholique Syro-Malabar tandis qu'une autre se joignit à l'Église syriaque orthodoxe (de rite occidental), qui prit le nom d'Église Syro-Malankare orthodoxe.

d'aller à Rome présenter des explications sur cette importante affaire, qui resta à l'étude pendant quarante ans, et que le Souverain Pontife Léon XIII a terminée en 1886¹⁰³⁴. » C'est pour s'acquitter de cette tâche que Jean Luquet rédigea, en 1845, les *Éclaircissements sur le Synode de Pondichéry*¹⁰³⁵ : « Les actes du synode de Pondichéry s'impriment en ce moment à Rome, aux frais de la S. congrégation. Vous recevrez avec la présente un exemplaire des éclaircissements du dit Synode, dont Mgr Luquet est l'auteur. La S. congrégation lui a témoigné sa satisfaction par le choix qu'elle a fait de lui pour coadjuteur de Mgr de Drusipare¹⁰³⁶. » Les *Éclaircissements* furent en effet bien accueillis, à Rome, par le cardinal Mai, secrétaire de la *Propaganda Fide*. Ils valurent à leur auteur d'être immédiatement élevé à la dignité épiscopale, comme coadjuteur de Mgr Bonnard (avec le titre d'évêque d'Hésébon). C'est alors que les relations avec son vicaire apostolique se dégradèrent. Ce dernier lui conseilla d'attendre un peu avant de revenir en Inde : Luquet se sentit désavoué, il resta à Rome où il mourut, en 1858, au séminaire français. Pourquoi cette brouille ? Mgr Bonnard avait, pendant le synode, marqué son désaccord avec quelques-unes des propositions de Jean Luquet. Ce dernier voulait que les prêtres indigènes fussent habillés comme les missionnaires, et leur traitement augmenté (de 400 f. à 600 f. par trimestre), afin d'asseoir leur dignité. Le Vicaire apostolique s'y était refusé, arguant que ce serait « mettre le clergé indigène à l'européenne plus qu'il n'était auparavant. » Cela ne suffit pas, toutefois, à expliquer l'attitude du prélat. Certes, Mgr Bonnard n'avait pas été consulté pour la désignation de son coadjuteur. Or, il avait auprès de lui des confrères plus expérimentés que Jean Luquet. Celui-ci n'était prêtre que depuis trois ans, n'avait passé que onze mois en Inde, dont il ne connaissait pas la langue¹⁰³⁷. Il fut également accusé d'avoir fait, dans son livre, un portrait à charge des missionnaires : « L'établissement de la hiérarchie indigène rencontre bien des difficultés de la part des missionnaires étrangers qui arrivent avec leurs préjugés de corps, d'éducation, de nationalité. » L'argumentation de Jean Luquet partait d'une certitude : la catholicité de l'Église implique naturellement que sa doctrine puisse se communiquer aux autres continents et s'y développer :

Mais l'impossibilité prétendue de trouver de bons prêtres parmi eux, c'est à dire, parmi 400 millions d'âmes, serait une terrible objection à faire contre la catholicité de l'Église de J.C. Cette impossibilité est combattue d'une manière victorieuse, par les constitutions pontificales et par les faits¹⁰³⁸.

¹⁰³⁴ A. Launay, *op. cit.* « L'érection d'une hiérarchie régulière a été réalisée en 1887 et suivie par la réunion des synodes provinciaux. Les débats se sont cristallisés autour de la question du clergé indigène », in Claude Prudhomme, *Stratégie missionnaire... op. cit.*, « L'élaboration de la doctrine missionnaire », p. 209.

¹⁰³⁵ « À leurs excellences les cardinaux de la S. Congrégation de la Propagande. Éminentissimes Seigneurs, Humilié devant Dieu à l'aspect de la tâche redoutable imposée à ma faiblesse, j'ai besoin de vous exprimer les graves motifs qui ont dirigé ma conduite dans la circonstance solennelle où je me présente devant vos excellences. Plusieurs d'entre vous, m'ont exprimé le désir de recevoir quelques explications sur les matières traitées dans le Synode de Pondichéry. »

¹⁰³⁶ Vol. 171, p. 95, *Lettres communes*, Penang, 28 mars 1844.

¹⁰³⁷ Cf. Jean Guennou : « Consultation d'archives à propos de Mgr Luquet », *Bulletin de documentation des Missions Étrangères*, mars 1991, p. 122.

¹⁰³⁸ « Comme la religion dont nous avons le bonheur d'être les ministres est catholique dans ses dogmes, dans ses lois morales, aussi bien que dans sa diffusion par toute la terre ; comme cette religion divine est faite pour un peuple, comme tout autre peuple ; comme enfin, sans l'établissement du sacerdoce et de toute hiérarchie apostolique chez un peuple, cette religion ne sera jamais la religion de ce peuple, nous croyons qu'il peut y avoir, selon les nations les plus diverses, plus ou moins de difficultés à fonder cette hiérarchie, mais qu'elle n'est impossible nulle part », *Note sur le séminaire*

S'appuyant sur la tradition scripturaire et sur le magistère, Luquet, avec l'aide de jeunes confrères, avait recherché systématiquement des écrits susceptibles d'étayer ses convictions : « *Toutes les sources possibles sont utilisées : tradition patristique, décrets pontificaux, annales, Lettres édifiantes, Histoires des peuples d'Asie et d'Amérique, Bullaires et recueils des canons, correspondances des missionnaires* ¹⁰³⁹ . » Il utilise tout particulièrement la tradition patristique, voulant confirmer l'ancienneté de l'idée de clergé indigène. Ainsi, dans ses « *Considérations sur les missions catholiques* », il cite Eusèbe de Césarée :

En ce temps-là, florissaient des hommes en grand nombre, tenant un rang éminent parmi les successeurs des Apôtres, lesquels répandaient donc de plus en plus la parole évangélique, si bien que beaucoup de disciples de ce temps-là, quittant leur patrie pour prendre l'office d'évangélistes, allaient prêcher Jésus-Christ aux peuples qui n'avaient pas encore la connaissance de la parole divine. Ces hommes, après avoir jeté les fondations de la Foi dans les régions lointaines et barbares, et y avoir établi des pasteurs pour prendre soin de la vigne nouvellement plantée, partaient satisfaits et passaient outre vers d'autres contrées et d'autres nations, accompagnés de la grâce et de la vertu de Dieu ¹⁰⁴⁰ .

Il invoque aussi les décrets de la *Propaganda Fide* justifiant ses vues quant à l'usage, dans les séminaires, en plus du latin (langue symbolisant l'unité de l'Église), des langues vernaculaires, pour ne pas ralentir l'instruction des élèves et faciliter leur insertion dans la société civile, indigène et coloniale, et leurs relations avec les missionnaires français ¹⁰⁴¹ :

Des facultés particulières ont été données aux vicaires apostoliques à plusieurs reprises pour faciliter l'œuvre du clergé local, comme la dispense temporaire de la connaissance du latin : les « éclaircissements » citent douze décrets ou brefs rendus à ce sujet par Rome de 1611 à 1703 ¹⁰⁴² .

Conjointement, il fit de l'état du catholicisme et du clergé indigène en Inde un tableau accusateur : « *Coup d'œil sur l'état de notre sainte religion dans l'Inde. Cet état est languissant et précaire, ce qu'on fait voir comme une conséquence nécessaire de l'absence*

de Siam, Archives de Langres, œuvre manuscrite, vol. 240 / 3, cité par Joseph Millot, La pensée missiologique de Jean Luquet, Thèse soutenue en Sorbonne, 1962, chap. I, « Plaidoyer pour un clergé autochtone », p. 115 à 139.

¹⁰³⁹ Cf. J. Millot, *op. cit.*

¹⁰⁴⁰ *Eusèbe de Césarée, Histoire Ecclésiastique, III C 37.*

¹⁰⁴¹ « 1° L'enseignement de la langue latine jusqu'à la rhétorique inclusivement. 2° La langue tamoule ; car il est naturel et de toute bienséance que les jeunes gens apprennent à parler correctement leur langue maternelle. Ils n'en seront que plus respectables aux yeux des gentils, qui ne manqueraient pas de concevoir du mépris pour un prêtre qui ne saurait sa propre langue maternelle que d'une manière imparfaite. 3° La langue française. L'on a pensé : 1° que cette langue serait pour eux une source féconde d'instructions religieuses et classiques ; 2° qu'elle ne contribuerait pas peu à entretenir des rapports plus intimes entre les prêtres européens et les prêtres indigènes ; 3° qu'elle rendrait moins précaire et plus honorable dans la société, la position d'un jeune homme qui ne se sentirait pas de vocation, ou dans lequel on ne reconnaîtrait pas les qualités requises pour le sacerdoce. 4° L'anglais. On a jugé convenable que les prêtres indigènes fussent en état de remplir leur ministère envers un grand nombre de personnes qui ne sauraient que cette langue, et que, de plus, ils pussent entretenir avec les autorités, des rapports souvent nécessités par les circonstances », Jean Luquet, *Éclaircissements, op. cit.*

¹⁰⁴² *J. Millot, op. cit.*

du clergé indigène¹⁰⁴³. » D'après lui, l'établissement d'une hiérarchie et d'un clergé indigène rencontrait plusieurs obstacles. Les uns étaient endogènes : la persécution, le manque de moyens et de personnel, les difficultés de l'apprentissage, l'hostilité ou la méfiance des sociétés locales ; les autres, exogènes et imputables aux missionnaires eux-mêmes, à leurs préjugés, nous dirions aujourd'hui à leur habitus. Ainsi, le chapitre 8 des *Éclaircissements* est-il intitulé : « *Difficultés de l'œuvre du Clergé indigène, Difficultés venant des missionnaires.* » Parmi celles-ci, Luquet recensait l'insuffisante connaissance du « *génie des nations diverses* », laquelle nuit à l'instauration de relations de confiance avec les « *peuples chez qui ils s'introduisent pour les diriger, eux qui ne trouvent de beau, de rationnel que ce qu'ils ont vu dans leur pays, que ce qu'ils ont pratiqué dans leur enfance*¹⁰⁴⁴ », les préjugés « de naissance, d'éducation et de nationalité, de corps », traces encore palpables chez certains, d'un ancien et odieux mépris¹⁰⁴⁵. Il ne ménageait guère ses confrères, leur reprochant de maintenir les prêtres indigènes dans une situation d'infériorité :

***Que voyons-nous en effet, presque partout ? D'un côté le clergé européen parfois exigeant, plus souvent encore dédaigneux à l'égard des prêtres du pays [...] De là surtout cette funeste démarcation entre le clergé du pays simple auxiliaire, et les étrangers perpétuellement établis comme supérieurs. De là aussi, il arrive que les indigènes humiliés à leurs propres yeux et aux yeux des peuples, sans affection pour les étrangers qu'ils regardent avec défiance et secrète envie, se renferment en eux-mêmes au lieu de se livrer à la confiance fraternelle nécessaire entre les prêtres d'une même mission*¹⁰⁴⁶.**

Il publia également une note anonyme, insultante pour les Indiens (les chrétiens de Pondichéry l'avaient surnommée « *les 14 articles des Jésuites* »), où l'on pouvait lire, par exemple : « *Les malabars sont généralement faux, vous ne devinez jamais bien ce qu'ils pensent*¹⁰⁴⁷. » « *Ces notes, écrit-il, passent parmi les chrétiens pour avoir fait partie*

¹⁰⁴³ *Idem.*

¹⁰⁴⁴ Citation d'une lettre de M. Marion-Brésillac, du 14 août 1842. L'amitié qui liait Jean Luquet à Melchior de Marion-Brésillac, fondateur de la Société des Missionnaires d'Afrique, qu'il avait rencontré rue du Bac, est bien connue. Ils étaient ensemble à Pondichéry, au moment du Synode.

¹⁰⁴⁵ « Les préjugés de naissance, d'éducation et de nationalité sont un grand obstacle à la formation du clergé indigène. Préjugés de naissance, d'éducation et de nationalité que la sagesse de la S.C. a toujours combattus dans les missionnaires ; voilà ce qui, bien souvent, a empêché les fondations nécessaires à la perpétuité de la foi parmi les peuples. A une époque surtout, où les nations nouvellement découvertes, dans l'ancien et le nouveau monde, étaient traitées avec un mépris et une cruauté flétris à jamais par la juste histoire ; à une époque où d'innombrables populations étaient jugées indignes d'entrer dans la grande famille d'une trop orgueilleuse civilisation ; où tant de malheureux se voyaient avilis au point de laisser douter si leurs tyrans daignaient leur reconnaître une âme faite pour glorifier et aimer le grand Dieu outragé ainsi dans sa créature ; à cette époque, qui nous touche de si près, bien des missionnaires ont dû participer, même involontairement, à quelque chose du mépris déversé sur tant de pauvres peuples [...] un esprit supérieur ou une sainteté éminente pouvaient seuls les en garantir [...] je dis plus ; qu'on examine l'état actuel des choses et l'on verra combien ces odieuses et injustes préventions ont encore laissé de traces chez plusieurs », *Éclaircissements*, p. 11-12.

¹⁰⁴⁶ *Idem, p. 86-87.*

¹⁰⁴⁷ « N'ayez point d'affaires d'intérêt avec les Malabares ; faites leur tout le bien que vous pourrez mais ne leur prêtez pas. Ne vous mêlez jamais dans leurs affaires de caste. Les Malabares sont généralement faux, vous ne devinez jamais bien ce qu'ils pensent. Ils ont l'esprit subtil et pénétrant et devinent facilement ce que vous pensez. Quoiqu'ils aient de l'esprit, pourtant, en fait de religion, ils sont extrêmement bornés, et ne paraissent même susceptibles que d'une certaine portée. On doit les conduire comme des enfants, et ne pas trop raisonner avec eux. La sévérité avec eux vaut mieux que la douceur. Le fond du caractère du Malabare est l'orgueil. Jamais de familiarité avec eux. Ne leur faites jamais apprendre, ni les sciences, ni les langues. Ne leur procurez jamais de grands

*des règles secrètes de conduite transmises à nos missionnaires par leurs prédécesseurs. Ils sont entièrement persuadés que nous les mettons encore en pratique*¹⁰⁴⁸. » La condescendance, voire le dédain, des missionnaires aboutirait selon lui, à jeter les indigènes dans les bras des protestants. Jean Luquet s'identifiait à la cause du clergé indigène, dont il se considérait comme le champion. Incontestablement, ses thèses personnelles étaient souvent empreintes d'une sincère générosité, décelaient un esprit progressiste :

Sans doute, c'est à la raison de l'Indien qu'il faut s'adresser, car à quoi s'adresser ailleurs ? Mais ce ne sera jamais la raison qui le conduira à la foi, c'est la connaissance qu'on lui donnera des grandes traditions du genre humain, traditions conservées pures seulement dans l'Église. Il n'est pas vrai de dire qu'ils ne se servent pas de leur raison ; ils s'en servent comme on leur a appris à s'en servir¹⁰⁴⁹.

Mais on peut également comprendre que ses propos n'aient pas toujours été du goût de ses confrères. Mgr Bonnard résuma ainsi la nature de leur désaccord :

Ces *éclaircissements* contiennent d'excellentes choses touchant la hiérarchie ecclésiastique et le clergé indigène ; mais après, M. Luquet, entrant dans des sujets étrangers à son but, dit des choses contraires aux décisions du synode, d'autres qui peuvent blesser certains hauts personnages dont il parle et même d'autres qui peuvent être grandement préjudiciables au bien de nos chrétientés¹⁰⁵⁰.

Les *Éclaircissements* eurent néanmoins un important retentissement : ils inspirèrent l'instruction *Neminem profecto* de Grégoire XVI, édictée en 1845¹⁰⁵¹. Mais cette consécration officielle n'éteignit pas complètement la polémique. Certaines des affirmations de Jean Luquet sont encore, sinon réfutées, du moins relativisées par des historiens contemporains. Jean Guennou (MEP), conteste la peinture que, dans ses *Lettres à Mgr l'Évêque de Langres*, Jean Luquet fit de l'état des missions¹⁰⁵². Il lui reproche aussi d'attribuer le différend qu'il eut avec ses confrères à leur opposition au clergé indigène, alors que celui-ci provenait de divergences de vues et de questions de préséances. Surtout, il soulève un problème historiographique. Les abondantes archives léguées au diocèse de Langres par Luquet lui-même servirent de source à la fabrication, dans divers travaux, d'une légende dorée : « *Pour avoir utilisé seulement les archives de Langres, ils ont contribué à créer ce que je considère comme un mythe qui pourrait s'énoncer ainsi : le souci du clergé*

emplois, ils vous mépriseront et se perdront. Il ne faut pas qu'ils soient pauvres, mais c'est fini pour vous si vous les rendez riches. La reconnaissance n'est pas la vertu des Malabares ; ils n'ont même dans leur langue ni le mot reconnaissance, ni celui de remerciement. Un honnête homme n'est pas chose facile à trouver parmi les Malabares. Aussi, parmi eux, les vols sont fréquents et les restitutions rares », Cité par Jean Luquet, *Éclaircissements*, p. 141.

¹⁰⁴⁸ *Idem*, p. 141-142.

¹⁰⁴⁹ *Idem*.

¹⁰⁵⁰ Mgr Bonnard, 26 octobre 1845.

¹⁰⁵¹ « 1. Que les chefs de mission fassent tous leurs efforts pour que des évêques soient mis à la tête des nouvelles églises. 2.

Que chacun des préfets apostoliques regarde même comme le plus impérieux de sa charge de former parmi les chrétiens indigènes ou les habitants de ces contrées, des clercs bien éprouvés et de les élever au sacerdoce. 3. Les lévites indigènes doivent être formés à la science, à la piété et exercés avec soin dans les saintes fonctions du ministère, de telle sorte que, selon le vœu depuis longtemps exprimé par le Siège apostolique, ils deviennent par la suite propres à être chargés de toutes les fonctions, gouverner les missions et enfin être revêtus du caractère épiscopal », Instruction *Neminem profecto*.

¹⁰⁵² Jean Guennou (MEP), 1915-2002, missionnaire au Vietnam, professeur au séminaire des Missions Étrangères, historien, archiviste des MEP jusqu'en 1981 : « Consultation d'archives à propos de Mgr Luquet », *op. cit.*

*autochtone était oublié des missionnaires au temps de Louis-Philippe ; mais la Providence, heureusement, a suscité Luquet pour remettre les missionnaires sur le droit chemin*¹⁰⁵³

« La question pourrait se résumer ainsi : Luquet fut-il un précurseur, comme certains de ses biographes l'ont prétendu¹⁰⁵⁴ ? Jean Guennou l'exclut. Il y avait un séminaire en Inde depuis 1778, d'où sortirent en moyenne deux prêtres indigènes tous les six ans. Entre 1778 et 1844, 19 prêtres ont été ordonnés¹⁰⁵⁵. Il est exact, en revanche, que ce rythme s'était ralenti depuis l'entrée en fonction de Mgr Bonnard, le séminaire ayant été fermé durant trois années consécutives vers 1830. Puis, à partir de 1850 et jusqu'en 1866, 15 prêtres indiens furent ordonnés. À l'époque du synode de Pondichéry, il y avait aussi des séminaires dans les autres missions d'Asie, plusieurs dizaines de prêtres indigènes œuvraient aux côtés des français, dans les territoires immenses confiés aux MEP. Nombre d'entre eux furent victimes des persécutions (comme les 21 martyrs du Vietnam entre 1838 et 1840). Luquet ne pouvait l'ignorer, mais ses écrits l'omettent généralement¹⁰⁵⁶. Apparemment, il a noirci le tableau. Jean Guennou allègue, par ailleurs, le règlement des MEP, révisé en 1840 (Luquet est entré rue du Bac en 1841), que chaque aspirant missionnaire devait étudier. Le premier article, reprenant textuellement l'ancien règlement de 1700, fait clairement de la formation d'un clergé indigène une priorité absolue : « *Former dans chaque pays un clergé et un ordre hiérarchique tel que Jésus et les apôtres l'ont établi dans toute l'Église*¹⁰⁵⁷. » Au sujet de ce règlement, on pourrait d'ailleurs ajouter que Jean Luquet n'a pu manquer de reconnaître, dans le second article, le calque d'Eusèbe de Césarée qu'il cite lui-même dans l'un de ses ouvrages, pour mieux légitimer la cause du clergé indigène :

- Eusèbe de Césarée. Ces hommes, après avoir jeté les fondations de la Foi dans les régions lointaines et barbares, et y avoir établi des pasteurs pour prendre soin de la vigne nouvellement plantée, partaient satisfaits et passaient outre vers d'autres contrées et d'autres nations, accompagnés de la grâce et de la vertu de Dieu.
- Règlement des MEP, art. 2. Quand le clergé sera formé et que les Églises seront au degré de se conduire elles-mêmes et de se passer de la présence et des soins des missionnaires étrangers, ils consentiront avec joie à abandonner tous leurs

¹⁰⁵³ *Idem*.

¹⁰⁵⁴ Chanoine Roussel, Un précurseur, Mgr Jean Luquet (1810-1858), des Missions Étrangères de Paris, Paris, 1960.

¹⁰⁵⁵ « En 1845, avant que l'influence de Luquet ait pu se faire sentir, la société des Missions Étrangères comptait 19 séminaires en Asie, pour 110 missionnaires seulement. Au Tonkin occidental, le vicaire apostolique, Mgr Retord, et son coadjuteur, Mgr Gauthier, avaient, cette année-là, un clergé composé de 9 missionnaires et de 85 prêtres autochtones », in J. Millot, *op. cit.*

¹⁰⁵⁶ Il n'est pas exact que Luquet omette de rendre hommage aux prêtres indigènes martyrs. Au contraire, il le fait et s'en sert comme d'une preuve supplémentaire de l'excellence de ce clergé : « De plus, l'héroïque constance des prêtres indigènes récemment martyrisés dans les missions annamites, prouve ce qu'on peut espérer d'eux », *Éclaircissements*, p. 7.

¹⁰⁵⁷ *Règlement des Missions Étrangères*, 1840 : « I. La première vue que Dieu a donnée à ceux qui ont formé le dessein de la mission des évêques et des ecclésiastiques français dans les Indes orientales et la première intention du Saint-Siège qui l'a établie, a été d'avancer la conversion des gentils, non seulement en leur annonçant l'Évangile, mais encore plus en disposant et en élevant à l'état ecclésiastique ceux des nouveaux chrétiens ou de leurs enfants qui seraient jugés propres à ce saint état, afin de faire dans chaque pays un clergé et un ordre hiérarchique, tel que Jésus-Christ et les apôtres l'ont établi dans toute l'Église ; comprenant que c'était là le seul moyen de former en peu de temps un christianisme parfait, et que d'ailleurs il était difficile que l'Europe fournît perpétuellement des prêtres qui sont longtemps à apprendre les langues, qui meurent l'un après l'autre dans leurs travaux et qui dans les persécutions sont aisément reconnus et plus aisément arrêtés, chassés et mis à mort au lieu que les prêtres du pays même se cachent plus facilement, s'insinuent plus promptement, s'accréditent plus sûrement et mettent enfin leur pays en état de n'avoir plus besoin de tous les secours étrangers. »

établissement et à se retirer, avec la permission du Saint-Siège, pour aller travailler ailleurs¹⁰⁵⁸.

Pendant le séjour au séminaire de la rue du Bac s'ajoutait, à l'étude du règlement, celle d'un recueil de décrets de Rome, comprenant les *Instructions* de 1659 adressées par Alexandre VII aux vicaires apostoliques : « *Voici la principale raison qui a conduit le Saint-Siège à vous envoyer revêtus de l'épiscopat dans ces régions. C'est que vous preniez en main, par tous les moyens et méthodes possibles, l'éducation des jeunes gens de façon à les rendre capables de recevoir le sacerdoce.* » Jean Guennou en tire un argument supplémentaire : contrairement à ce qu'affirma Luquet, la création d'un clergé indigène était bien la priorité affichée des Missions Étrangères, depuis leur origine.

a.1-3 Clergé autochtone ou clergé auxiliaire ?

Jean Luquet, loin d'être un précurseur, serait-il un imposteur ? Une chose semble acquise : il n'est pas en odeur de sainteté aux Missions Étrangères. Déjà, dans son *Histoire de la société*, publiée en 1894, Adrien Launay écrivait :

On aborda ensuite un sujet dont la solution ne pouvait être immédiate et ne dépendait ni de la Société, ni des missionnaires : l'établissement de la hiérarchie dans l'Inde par la nomination d'évêques titulaires au lieu de Vicaires apostoliques. L'inspirateur de ce projet était M. Luquet, mort plus tard évêque d'Hésébon, belle et facile intelligence, mieux doué cependant pour la spéculation que pour la pratique¹⁰⁵⁹.

Le Père Jean Guennou entretient une tradition historiographique propre à la Société des Missions Étrangères, pour le moins circonspecte à l'égard du personnage de Jean Luquet. À y regarder de plus près, il nous semble que l'évêque d'Hésébon mériterait, au moins partiellement, d'être réhabilité. Certes, la création d'un clergé et d'une hiérarchie indigènes était bien présentée aux aspirants missionnaires comme le but primordial de la Société. Il y avait, à son époque, des séminaires (parmi lesquels le Collège général) et des prêtres indigènes dont nul ne discutait les vertus et moins encore, au plus haut degré, celles des martyrs. Mais sommes-nous certains que la mise en œuvre concrète des principes énoncés dans les textes ait été absolument généralisée, n'ait souffert d'aucune entorse ?

C'est sans doute un inconvénient qu'on donne trop de poids et d'ascendant aux prêtres indigènes. Sans doute on doit toujours les traiter avec honnêteté et les égards dus au sacerdoce dont ils sont revêtus ; mais il n'est pas expédient de les mettre tout à fait au même niveau que les missionnaires européens et encore moins de leur donner une espèce de prépondérance. Cela peut avoir de grands inconvénients d'autant plus qu'ils ont été mis sur ce pied là, il est bien difficile de les ramener au rang qu'ils doivent occuper¹⁰⁶⁰.

Revenons à Launay : que dit-il ? La création d'un épiscopat indigène est une idée de Luquet, qu'il trouve « *mieux doué pour la spéculation que pour la pratique.* » Faut-il en déduire qu'il jugeait la création d'un épiscopat indigène en Inde chimérique ou irréaliste ? Les faits lui donnèrent en partie raison, puisque le premier évêque indigène de rite latin ne fut ordonné, en Inde, qu'en 1923, deux ans après l'encyclique *Maximum illud* de Benoît XV sur le clergé

¹⁰⁵⁹ A. Launay, *Histoire de la société des Missions Étrangères*, t. 3, 1836-1892 [publié en 1894], A/ « Synode de Pondichéry » chap. II – 3, p. 142-143.

¹⁰⁶⁰ DB 460 – 5, de M. Langlois à M. Lolivier, Paris, 19 février 1833.

indigène. Le Conseil du séminaire de Paris, quant à lui, cautionna aussitôt les déclarations du synode :

Nous ne pouvons qu'applaudir à la sagesse des dispositions que vous avez prises dans votre synode. Celle en particulier qui regarde le clergé indigène y est de la plus haute importance. Vous pouvez par là espérer de vous associer dans quelques années de nombreux auxiliaires. Formés par des mains habiles à la piété et à la science, ils auront appris à penser et à agir comme leurs maîtres, tout en conservant du pays natal les usages et les mœurs propres à gagner la confiance de leurs compatriotes. Il nous semble donc que vous avez fait un grand pas vers la perfection du principal but de notre société¹⁰⁶¹.

Je souligne l'emploi du terme « *auxiliaires* ». Il suggère évidemment l'idée de la subordination du clergé indigène aux missionnaires, idée renforcée par ce qui suit : « *ils auront appris à penser et à agir comme leurs maîtres.* » Diffusée auprès des membres de la Société, en 1845, cette *Lettre commune* se trouve être en contradiction formelle avec l'Instruction pontificale *Neminem profecto*, publiée la même année : « *Il faut donc rejeter et abroger entièrement l'usage de n'employer dans les missions les prêtres indigènes qu'en qualité de simples auxiliaires, condition qui ne les humilie que trop justement.* » Je serais enclin à voir, dans l'utilisation du mot « *auxiliaire* » par les auteurs de la lettre, un *lapsus calami*. Analysant l'instruction de Grégoire XVI, Claude Prudhomme a montré qu'elle ne visait pas seulement à encourager la création d'un clergé indigène, mais qu'elle entendait aussi marquer sans ambages la primauté du Saint-Siège (et de la *Propaganda Fide*) sur les Sociétés missionnaires, quant aux principes et aux objectifs de la mission. Le synode de Pondichéry participa de cette politique : « *Les réunions de synodes régionaux sont elles-mêmes l'occasion d'obtenir une uniformisation des disciplines et des pratiques sous le regard attentif des envoyés romains, d'autant que les décisions sont ensuite soumises à l'approbation de la Propagande avant d'être promulguées*¹⁰⁶². » Or, les recommandations de Rome se heurtèrent fréquemment aux atteroiements des missionnaires, à des lenteurs que Luquet avait observées et dénoncées :

Mgr Charbonnaux ne déclare-t-il pas « devoir se retirer quand viendra un évêque Tamoul », car selon lui, un clergé et surtout un épiscopat autochtone ne sont ni nécessaires ni avantageux ? Et Mgr Fenelly, Vicaire apostolique de Madras, croit que l'on peut faire des prêtres indigènes, que cela est possible, mais il est dans la réalisation de ne jamais ordonner un seul, puisqu'il croit avoir assez de prêtres irlandais pour sa mission et parce qu'il prétend qu'ils seront toujours plus respectés que les prêtres malabares¹⁰⁶³.

Jean Luquet ne fut pas le seul à s'indigner du peu de considération que l'on avait pour le clergé indigène dans les missions :

Ce besoin que nous éprouvons de missionnaires me fait penser à l'idée qu'émet M. Luquet dans son livre sur la nécessité où nous sommes de créer un clergé indigène. Hé ! Mon Dieu, notre congrégation a été établie par le Chef de l'Église dans la vue de former un clergé indigène et cependant on s'en occupe peu dans

¹⁰⁶¹ Arch. ME, vol. 64, p. 16, *Lettres communes*, 1845.

¹⁰⁶² Claude Prudhomme, « Les cadres locaux et les ministères consacrés dans les jeunes églises, XIX^e-XX^e siècle », *op. cit.*, p. 280.

¹⁰⁶³ In Chanoine Roussel, *op. cit.*, *Un précurseur, Mgr Jean Luquet (1810-1858), des Missions Étrangères de Paris, Paris, 1960 : correspondance Charbonnaux-Luquet, 9 août 1843 & Lettre de Venault à Luquet, 10 août 1843, p. 115.*

nos missions. N'avez-vous pas à Paris à vous reprocher quelque chose sous ce rapport ? J'ai entendu un vicaire apostolique se glorifier de n'avoir ordonné qu'un prêtre indigène et il ne voulait pas en ordonner d'autre ; cependant ce prêtre fait beaucoup de bien. Mais si on forme un clergé indigène, qu'on le forme bien et qu'on le respecte : ici, un missionnaire venant de Chine ne voulait pas que je permisse à notre père Chinois de s'asseoir quand il venait nous trouver et nous eûmes à ce sujet une grande discussion : de même qu'en lui adressant la parole il n'employait que le mot « tu » ; est-ce ainsi qu'on doit traiter un prêtre¹⁰⁶⁴ ?

Mais il servait peut-être à son insu les intérêts de la papauté, lesquels ne convergeaient pas entièrement avec ceux des missions : « *Cet écart permanent entre les proclamations d'intention et les stratégies missionnaires éclairent le décalage que certains dénoncent vigoureusement, mettant en cause l'inertie des missions, en Inde dès le milieu du XIX^e siècle (Luquet, Marion Bresillac) et en Chine vers 1900 (chanoine Joly)*¹⁰⁶⁵. » Ici réside probablement la cause principale, mais tacite, du mécontentement de ses confrères. Les autorités romaines étaient en proie à une série de contradictions. Elles voulaient affranchir les Églises autochtones de l'emprise des Sociétés missionnaires. Celles-ci, en effet, seules à posséder une solide connaissance des pays de mission, auraient pu être tentées de retarder le moment où il leur faudrait passer le relais, ce qui serait absolument contraire aux instructions pontificales et aux buts initiaux fixés par la *Propaganda Fide*. Mais l'affranchissement des Églises indigènes n'impliquait nullement leur complète autonomie par rapport au pouvoir central, lequel demandait aux missionnaires de promouvoir et d'implanter le modèle ecclésiastique romain avant de songer à partir. Ce nouveau clergé devait être, en somme, indigène et romain tout à la fois¹⁰⁶⁶. On peut comprendre le désarroi des missionnaires, qui reprochèrent souvent aux législateurs romains d'entraver leur action en imposant des pratiques inapplicables sur place, par ignorance des sociétés locales et de leurs mœurs : structures matrimoniales, « *légitimité* » des naissances, comportements sexuels, influences du « *paganisme* », interdits alimentaires ou vestimentaires, notion du pur et de l'impur, principe d'inégalités dans les sociétés de castes etc.¹⁰⁶⁷. La question des castes mérite qu'on s'y arrête brièvement. Jean Luquet souhaitait abolir, ou tout au moins atténuer, la distinction faite, dans les écoles catholiques, entre Indiens de hautes castes, de basses castes et parias. En général, les enfants issus des basses classes n'étaient pas admis dans les écoles supérieures, car ceux des hautes classes ne l'auraient pas souffert. Il cite, contre cet usage, le bref *In excelsa* de Clément IX, interdisant, pour l'admission dans les écoles, toute discrimination liée à l'origine sociale des individus. Les protestants,

¹⁰⁶⁴ Vol. 901, p. 349, M. Beurel, Singapore, 17 janvier 1844.

¹⁰⁶⁵ Claude Prudhomme, *op. cit.*, p. 282.

¹⁰⁶⁶ « Comment obtenir un clergé chinois dont toute la formation est calquée sur celle que distribuent les séminaires occidentaux ? », Claude Prudhomme, *Stratégie missionnaire... op. cit.*, « L'élaboration de la doctrine missionnaire », p. 208.

¹⁰⁶⁷ « Très peu de directives développent donc une réflexion qui dépasse le cadre de réponses ponctuelles. Deux interventions proposent une synthèse sur un point particulièrement débattu qui exige une clarification. Au n° 1587 (1883) [*Collectanea* 1907, p. 172-179], quinze colonnes sont nécessaires pour fixer la procédure à suivre dans les causes matrimoniales en fonction des différents cas possibles. 47 paragraphes numérotés s'efforcent de faire le tour des problèmes rencontrés sans pour autant mettre fin aux demandes des missionnaires qui continuent d'affluer à Rome. Cette simple observation laisse entrevoir les formidables difficultés rencontrées dans l'application de la législation matrimoniale en pays de mission », Claude Prudhomme, *op. cit.*, *Stratégie missionnaire... « L'élaboration de la doctrine missionnaire », p. 201.*

redoutables concurrents des missions catholiques, accueillait, observe Jean Luquet, des enfants de toutes castes. Il omet cependant de dire que, chez les protestants, plus soucieux de réformes sociales, le renoncement par serment aux pratiques de castes conditionnait l'accès au baptême. Quant aux parias, il leur serait beaucoup plus facile qu'aux Indiens de caste de s'assimiler aux étrangers : « *Ils peuvent sans aucun des inconvénients qui arrêtent les autres castes, se mêler aux européens, aux chinois, aux musulmans surtout, cette race énergique à qui il ne manque que la civilisation chrétienne pour faire trembler l'Angleterre* ¹⁰⁶⁸ . » (sic) Les thèses de Luquet penchaient ici du côté de la réforme sociale à l'européenne, et non de celui de l'adaptation. Or, en 1847, l'un des professeurs du séminaire de Pondichéry, Jean-Marie Leroux, décida de prendre ses repas avec les séminaristes de caste, pour leur démontrer que cette cohabitation était possible ¹⁰⁶⁹. Curieusement, cette initiative ne suscita d'abord aucune indignation. Certes, au XIX^e siècle, les Européens en général, les chrétiens en particulier, n'étaient plus considérés comme des intouchables. Louis Dumont a étudié les rapports des chrétiens et de la caste ¹⁰⁷⁰. Probablement parce que l'on a « *pris l'habitude de témoigner soumission et déférence au pouvoir anglais comme précédemment au musulman* ¹⁰⁷¹ », les missionnaires bénéficient au XIX^e siècle d'une situation « *plus aisée que ne l'était celle de leurs devanciers durant la période précédant l'établissement de la domination anglaise.* » Leurs témoignages confirment qu'ils avaient les coudées franches pour se vêtir et se nourrir. Mais en revanche, ils ne se font aucune illusion quant au peu d'estime en laquelle on les tient : « *Ces avantages ne vont pas du reste sans contrepartie, car les gouvernants sont l'objet à la fois d'un "respect hypocrite et forcé" et d'un "mépris intérieur et réel" qui ne font pas l'affaire des missionnaires* ¹⁰⁷². » Ce constat d'un jésuite, le P. Bertrand, rejoint celui qu'exprimait, quelques années auparavant, le Conseil du séminaire des Missions Étrangères, évoquant « *cette aversion dont l'Indien de haute caste ne se dépouille presque jamais à l'égard des Européens* ¹⁰⁷³. » Le cas des convertis est légèrement différent : « *Dans la mesure où l'adhésion au christianisme se présente comme l'adhésion à une secte comportant certains dogmes mais respectant les usages sociaux, elle n'entraîne pas nécessairement de tension.* » Bien entendu, le niveau de difficulté s'élève avec celui de l'appartenance sociale : il est moins facile à un brahmane qu'aux intouchables, ou aux membres des basses castes, de se convertir. C'est dans ces deux derniers groupes que les conversions ont été les plus fréquentes, sans entraîner pour autant l'amélioration de leur condition sociale, du moins chez les catholiques ¹⁰⁷⁴. D'ailleurs, la division par castes est reproduite au sein de l'Église : « *Même les catholiques sont divisés en quatre groupes ou castes distinctes. Les chrétiens d'origine intouchable semblent avoir*

¹⁰⁶⁸ *Éclaircissements*, p. 166-167.

¹⁰⁶⁹ Jean-Marie Leroux, 1806-1878.

¹⁰⁷⁰ Louis Dumont, *Homo hierarchicus, le système des castes et ses implications*, Tel, Gallimard, Paris, 1966.

¹⁰⁷¹ Louis Dumont, *op. cit.*, Chap. X « Comparaison : la question de la caste chez les non-hindous et hors de l'Inde. 102. Les chrétiens et la caste », p. 254-260. *Idem* pour les citations suivantes.

¹⁰⁷² *Idem*, citant J. Bertrand, s. j., *Lettres édifiantes et curieuses de la nouvelle mission du Maduré*, 1865, p. 93.

¹⁰⁷³ Vol. 171, p. 95, *Lettres communes*, Penang, 28 mars 1844.

¹⁰⁷⁴ Chez les protestants, « La conversion des intouchables a certainement suscité une revendication de droits sociaux non seulement de la part des convertis mais de la part de leur congénères et voisins demeurés Hindous [...]. La conversion s'est souvent accompagnée d'une modernisation (instruction, profession moderne, mobilité spatiale) et l'on pourrait se demander si par là elle n'a pas procuré dans certains cas, à l'intérieur du milieu chrétien en premier lieu, une ascension sociale par assimilation à une catégorie supérieure », Louis Dumont, *op. cit.*, note 102^c, p. 257.

leurs propres églises. » Louis Dumont indique cependant clairement les limites de cette tolérance : soit que les autorités chrétiennes enfreignent une règle touchant, par exemple, la pureté ou le vêtement, que les pratiques chrétiennes contrarient les usages hindous, ou encore que les autorités d'une caste modifient les règles, dans tous ces cas, le conflit éclate et les convertis incriminés sont exclus de leur caste. Encouragé par le calme apparent, le Père Leroux décida d'aller plus loin, et fit ôter leur turban aux enfants de chœur, dans l'église paroissiale. La réforme, qui s'était cantonnée à l'intérieur du séminaire, devenait publique. Les chrétiens de caste, scandalisés, fomentèrent la révolte dite « *calabam* », qui dura sept mois. Les églises furent boycottées, les fidèles menaçant de s'adresser aux prêtres portugais, ou pire, aux protestants ! Mgr Bonnard céda et fit amende honorable en déclarant n'avoir pas eu « *l'intention de confondre les choutres avec les castes supérieures ni d'intervenir dans les points qui ne renferment pas de gentilités et qui ne sont pas opposés à la doctrine ni aux règles de la religion catholique* ¹⁰⁷⁵. » Que serait-il advenu s'il s'était montré intraitable ? Aussi, à l'issue du second synode de Pondichéry, en 1849, enjoignit-il officiellement aux missionnaires de s'en tenir aux usages précédents et de respecter « *sous peine de désobéissance grave* », les « *bienséances indiennes.* » Il y eut donc un net infléchissement d'un synode à l'autre, et ce en dépit des recommandations romaines, afin d'adapter le catholicisme aux usages des castes, et non l'inverse. Bien des années plus tard, Francis Audiau, professeur au séminaire de Pondichéry, fit le récit d'une révolte « *Kalagam* », provoquée par une requête des parias : ceux-ci demandaient qu'on ôtât la barrière qui, dans l'église paroissiale, les séparait des chrétiens de caste. Les missionnaires tentèrent de l'enlever. Ils ne purent y parvenir ; les castes les en empêchèrent, malgré la présence de la police. L'évêque dut se résigner à déplacer le curé et à fermer l'église ¹⁰⁷⁶. Dans ces conditions, les buts assignés par Rome étaient-ils accessibles ? « *Dans nos pays de mission si éloignés de Rome, écrit Mgr Bottero, où nous avons à traiter tour à tour avec des catholiques, des gentils, des protestants, des musulmans, il est souvent moralement impossible ou difficile de suivre les règles canoniques. Je supplie donc votre excellence de m'accorder ou de m'obtenir la dispense de recourir au Saint siège pour une foule de cas où il me paraît bon d'agir promptement* ¹⁰⁷⁷. » En dépit des aménagements qu'autorisèrent nombre de dispenses au cas par cas, les missionnaires doutèrent que cela fût vraiment possible avant longtemps. Jean Guennou allègue l'*Instruction* de 1659, étudiée par les aspirants missionnaires au séminaire de Paris à l'époque de Jean Luquet, et supposée inspirer leur action. Ce texte, que d'aucuns ont qualifié de « *charte des missions* ¹⁰⁷⁸ », prescrivait notamment le respect des rites et des usages locaux (à l'exclusion de ceux qui seraient « *détestables* »). Il aurait ainsi contribué à « l'adaptation » du catholicisme en Asie. Or, les historiens ont émis de sérieuses réserves quant à savoir si ces préceptes conservèrent leur statut primordial de référence, pour les autorités romaines comme pour les missionnaires. En 1893, sous Léon XIII, par exemple, les *Instructions* de 1659 figurent dans les *Collectanea*, mais plus sous leur forme intégrale. Les passages qui servaient de fondement au projet d'adaptation du catholicisme « *Ne mettez aucun zèle (...) pour convaincre ces peuples de changer leur rites, leur coutumes leurs moeurs (...) Quoi de plus absurde que de transporter chez les Chinois la France (...) N'introduisez pas chez*

¹⁰⁷⁵ « Choutre » ou Shudras : la caste « inférieure » des serviteurs. In A. Launay, *Histoire des missions de l'Inde, op. cit.*, t. 2, p. 427-439. Cf. également J. Weber, *Les établissements français de l'Inde au XIX^e siècle*, t. 5, p. 602, Librairie de l'Inde, Paris, 1988.

¹⁰⁷⁶ Francis Audiau, 1^{er} novembre 1933, in *Souvenirs d'Asie, op. cit.*, p. 206.

¹⁰⁷⁷ Cité par Claude Prudhomme, in *Stratégie missionnaire du Saint-Siège, op. cit.*, p. 345.

¹⁰⁷⁸ A ce sujet, voir Claude Prudhomme, *Stratégie missionnaire... op. cit.*, chap. 7, « L'instruction de 1659 est-elle la charte des missions selon la Propagande ? », p. 195.

eux nos pays, mais la foi » ont disparu dans les instructions de la *Propaganda Fide* de 1883 et de 1893¹⁰⁷⁹. Léon XIII, en 1893, publie l'instruction *Cum postremis*, adressée aux évêques d'Inde, pour les inciter à accentuer leurs efforts en faveur du clergé indigène. Dans son *Histoire des missions de l'Inde* (publiée en 1898), A. Launay lui-même présentait un bilan assez négatif dans ce domaine : manque de prêtres indigènes, mauvaise coordination des clergés indigènes et européens¹⁰⁸⁰. Dans *Cum postremis*, les *Instructions* de 1659 sont bien citées, pour rappeler aux missionnaires que la formation des prêtres indigènes doit être la première de leurs préoccupations mais le passage concernant l'établissement d'un épiscopat indigène est omis. Plus encore, « *la connotation de subordination contenue par l'Instruction de 1659 est encore renforcée par la sélection qu'opèrent les citations* ¹⁰⁸¹. » L'indigénisation des Églises passait d'abord par leur immersion dans la civilisation européenne. Cette opération ne pouvait se faire rapidement ; dans certains cas, elle était même peu réalisable : « *L'approche missionnaire aboutit elle aussi à des impasses, quand elle affirme dans le même mouvement qu'il faut christianiser pour civiliser et civiliser pour christianiser (...). Pas assez civilisés pour être tout à fait catholiques, pas assez catholiques pour être tout à fait civilisés, les jeunes indigènes sont dans chaque cas de figure condamnés à patienter* ¹⁰⁸². » Les missionnaires doutaient-ils qu'une équivalence fût possible entre les deux clergés, l'europpéen et l'indigène, quand bien même ce dernier eût été « romanisé » ? Sous Pie XI, les missions furent de nouveau exhortées à réduire leur déficit en prêtres indigènes¹⁰⁸³. Symboliquement, le Pontife romain consacra les premiers évêques asiatiques (un indien et six chinois). Malgré cela, des réticences s'exprimaient encore parmi les missionnaires, écartelés entre le but qu'on leur fixait – former un clergé indigène romanisé –, les difficultés, voire les impossibilités d'une telle acculturation et parfois aussi en raison de leur réticence à l'atteindre : « *Pour se conserver une plus grande autorité morale sur les chrétiens de l'Inde on croyait devoir éviter de les élever trop haut* ¹⁰⁸⁴. » En 1926, le *Bulletin des MEP* reproduit dans ses colonnes un article intitulé « Clergé indigène », paru quelques mois plus tôt au *Bulletin Salésien* (n° 485, mai 1926), dont l'auteur souhaitait ¹⁰⁸⁵

« *préciser ce que Rome entend par Clergé indigène* ». » Ce n'est en aucun cas un bas clergé chargé du « *défrichement* ». Il est rendu indispensable par la baisse des vocations en Europe : « *Nous n'avons plus assez de prêtres [...] Un million d'habitants à Paris, écrivait récemment François Veuillot, échappe totalement à l'action du prêtre. Crise tragique qui a probablement atteint son maximum d'acuité [...]* » Or, l'augmentation rapide de la population en Asie entraîne un besoin croissant en prêtres, que l'Europe ne pourra fournir. Après avoir cité Pie XI, écrivant aux vicaires apostoliques : « *De ce que le Pontife romain vous a confié la charge apostolique de prêcher la vérité chrétienne aux nations païennes, il ne faut pas conclure que les prêtres indigènes n'ont d'autre raison d'être que d'assister les missionnaires dans les fonctions de moindre importance* », l'auteur, rendant hommage à la

¹⁰⁷⁹ 1883, *Quae a praesulibus*, aux vicaires apostoliques de Chine et 1893, *Cum postremis*, aux évêques des Indes orientales. Cf. Massimo Marcocchi, *Colonialismo, cristianismo et cultura extraeuropee*, cité par Claude Prudhomme in *Stratégie missionnaire... op. cit.*, « L'élaboration de la doctrine missionnaire », p. 199.

¹⁰⁸⁰ A. Launay, *Histoire des missions de l'Inde*, t. 4, p. 4-5, Paris, MEP, 1898.

¹⁰⁸¹ Claude Prudhomme in *Stratégie missionnaire... op. cit.*, « L'élaboration de la doctrine missionnaire », p. 213.

¹⁰⁸² Claude Prudhomme, « Les cadres locaux... », *op. cit.*, p. 285.

¹⁰⁸³ *Rerum Ecclesiae*, 1926 et lettre apostolique *Ab Ipsis* aux évêques de Chine.

¹⁰⁸⁴ Jean Luquet, *Éclaircissements*, p. 144.

¹⁰⁸⁵ *Bulletin des Missions Étrangères*, second semestre 1926, p. 464-472.

grande figure de Mgr de Guébriant, lui laisse la parole : « *Le progrès de l'évangélisation du monde est arrivé à un moment critique de son histoire. Les missionnaires que vous envoyez si généreusement [...] ne peuvent plus poursuivre leur marche conquérante si vous ne leur donnez les moyens de recruter autour d'eux [...] des auxiliaires.* » Il y avait décidément une réelle réticence à définir la place exacte de ce clergé, en qui le Saint-Siège, depuis *Neminem profecto*, refusait de voir un corps d'assistants et que les missionnaires s'obstinaient à considérer comme des « *auxiliaires* ». Sans doute craignaient-ils de déroger, de perdre la face devant des populations fraîchement christianisées, un clergé neuf, presque sans racines ; crainte qui semble-t-il, a perduré :

12 mars 1963 (Nord Bornéo, où j'apprends le malais) : Le Père * me conduit à l'hôpital pour y faire soigner une entorse. Voyant que beaucoup de gens attendent leur tour, je dis au père de rentrer. Sans sortir de sa voiture, il interpelle l'infirmier en chef et lui demande de me prendre en charge. Je lui fais remarquer que ce n'est pas très « chic » vis à vis des autres patients. Il me glisse à l'oreille, mi-sérieux mi-plaisant : « Nous sommes encore la race supérieure pour quelque temps¹⁰⁸⁶ ! »**

Comme le démontrait l'exemple du Collège général, l'acculturation des indigènes n'était pas un but inaccessible, les anciens élèves ayant eu assez tôt une excellente réputation à cet égard :

Depuis que Mgr Imbert¹⁰⁸⁷ a commencé le collège de Mo-Pin, les études ont toujours été bien soignées, les prêtres qui y ont été formés parlent et écrivent le latin, savent la théologie comme ceux qui ont été formés à Pinang, à peu près, selon les talents de chacun. Il n'y a pas ou guère de différence sous le rapport de la science. Mais les écoliers de Mo-Pin sont restés entièrement Chinois. La différence a si fort frappé plusieurs confrères qu'ils m'ont maintes fois pressé d'envoyer à Pinang le plus grand nombre possible d'écoliers¹⁰⁸⁸.

Les directeurs du Collège de Penang se plaisaient à souligner les progrès des étudiants en théologie, estimant que leur savoir égalait celui des séminaristes français. Pierre Légrégeois, par exemple, vantait le splendide latin de ses élèves coréens¹⁰⁸⁹. Le Collège général soutint d'ailleurs ouvertement Luquet pendant la crise qui l'opposa à son vicaire apostolique et les directeurs applaudirent à ses propositions de réforme des études : « *Je vous félicite de l'influence que vous avez eue dans les améliorations de votre séminaire. C'est maintenant que nous allons voir si le nouveau système aura raison contre l'ancien. Je le désire de tout mon cœur¹⁰⁹⁰.* » Il fut même envisagé d'envoyer certains élèves parfaire leur formation en France, dans le but explicite de les couper de leurs « *préjugés nationaux* » :

¹⁰⁸⁶ Entretien avec Jean L'Hour, *op. cit.*

¹⁰⁸⁷ Laurent Imbert vécut douze ans au Sichuan avant partir en Corée où il trouva la mort.

¹⁰⁸⁸ Jacques Pérocheau, 1787-1861, Vicaire Apostolique du Sichuan. Vol. 527, Sutchuen, Mgr de Maxula (Pérocheau) à Messieurs les Directeurs du séminaire de Pinang, 4 septembre 1844.

¹⁰⁸⁹ In Jean Luquet, *Lettres à Mgr l'évêque de Langres*, vol. 256/5, p. 33-34, vol. 256/7, p. 492-495. Pierre Légrégeois, 1801-1866. Jacques Huot, 1820-1863.

¹⁰⁹⁰ M. Légrégeois à Mgr Luquet, Penang, 13 mars 1846, DB 460-2.

L'envoi en Europe de quelques sujets choisis dans votre séminaire est certainement une question très grave, et je me réjouis de toute mon âme de ce que Notre-Seigneur vous a inspiré la pensée de la soulever. Vous apprendrez avec plaisir qu'elle a été goûtée à la Propagande où les vrais principes sont toujours en très grand honneur¹⁰⁹¹.

Une quarantaine d'années plus tard, le P. Jean-Baptiste Fahrer (1862-1925), professeur au Collège colonial de Pondichéry, publiait un rapport intitulé *Le Collège Catholique en mission*. Il y écrit, à propos de l'envoi d'étudiants asiatiques en Europe : « *Il serait dangereux peut-être pour plusieurs raisons d'envoyer les indigènes se former en Europe. Le changement serait trop brusque et le milieu où ils se trouveraient tout à coup transportés par trop extraordinaire* ¹⁰⁹². » L'argument paraît bien spécieux. J'y verrais plutôt ce que Claude Prudhomme décrit au sujet de l'atermoiement des missionnaires : « *La pédagogie de l'assimilation se pervertit en argument pour retarder la promotion de prêtres auxquels les missionnaires reprochent de n'être pas suffisamment ressemblants et elle menace d'entretenir indéfiniment leur subordination* ¹⁰⁹³. Or, il y avait le revers de la médaille. Dans bien des cas, ces clercs d'élite, latinistes et théologiens, ne parvenaient plus à s'intégrer dans les communautés chrétiennes, que ce soit parmi leurs compatriotes, dont leurs études les avaient éloignés, ou parmi les populations européennes (et parfois leurs confrères européens) qui les méprisaient, en dépit de leur acculturation. Répondant à un questionnaire de la *Propaganda Fide* au sujet de son vicariat apostolique, Mgr Boucho écrivait, en mai 1870 :

3° Du clergé, spécialement du clergé indigène : Le V.A. de Malaisie est desservi par les prêtres français des Missions Étrangères de Paris, au nombre de quinze y compris le Vicaire Apostolique. Il y a de plus un prêtre chinois, un prêtre descendant de portugais, deux élèves chinois formés au séminaire général des missions à Pulo Pinang et deux élèves venant de la mission sauvage près de Malacca. Le clergé indigène est devenu difficile dans ses contrées à cause du mélange des castes. Il n'y a guère d'avenir que pour le clergé chinois et encore l'on ne peut pas mettre les prêtres chinois seuls dans un poste à cause du rapport nécessaire avec les européens qui n'ont pas pour eux le respect dû à leur caractère, vu leur antipathie pour les chinois et d'une manière générale pour tout ce qui n'est pas d'extraction européenne¹⁰⁹⁴.

Conjointement, les missionnaires catholiques, qui se préoccupaient d'abord de la formation cléricale, négligèrent celle des « *catéchistes* », relais pourtant indispensable avec les populations parce que plus proches d'elles¹⁰⁹⁵. Les missions protestantes, au contraire, avaient su attirer des candidats en donnant à cette fonction le statut de profession

¹⁰⁹¹ Vol. 257/3, Mgr Luquet à Mgr Bonnard, Rome, 12 janvier 1845.

¹⁰⁹² « Le Collège Catholique en mission », *Annales de la Société des Missions Étrangères*, 1898, p. 40-85.

¹⁰⁹³ Claude Prudhomme, *Stratégie missionnaire du Saint-Siège*, op. cit., p. 365-366.

¹⁰⁹⁴ Jean-Baptiste Boucho, 1797-1871. Vol. 904, p. 606, Mgr Boucho, Pinang, 2 mai 1870.

¹⁰⁹⁵ Les catéchistes sont des lettrés, éduqués soit directement par un missionnaire, soit dans les petits séminaires, allant parfois jusqu'aux deux premières années du cursus d'un grand séminaire. Latinistes, à même d'expliquer le catéchisme, traducteurs ou enseignant leur langue aux missionnaires. Mais ils ne sont pas prêtres. Tout au plus quelques-uns ont-ils reçu les ordres mineurs. Mais ce sont les intermédiaires indispensables de l'évangélisation. Quelques-uns, par ailleurs, ont fait carrière dans les administrations coloniales ou dans l'enseignement.

correctement salariée, offrant la possibilité d'une promotion sociale concrète, dans l'enseignement (comme instituteur) ou dans l'administration coloniale. Luquet en avait parlé dans les *Éclaircissements*. Les catéchistes ne manquaient pas : mais il n'étaient ni suffisamment encadrés, ni assez bien payés pour mériter la considération de leurs compatriotes. La question fit plus tard l'objet de discussions, au cours du second synode de Pondichéry en 1849, mais sans entraîner de changements perceptibles :

***Des catéchistes, de leur instruction et de leurs mœurs. L'œuvre de la formation des catéchistes n'est pas établie ici et ne peut guère l'être vu notre pauvreté et surtout la diversité des dialectes. Chaque missionnaire pourvoit à ses besoins : sous ce rapport nos catéchistes sont choisis parmi ce qu'il y a de mieux ; mais ce ne sont pourtant que des hommes à gages, qui nous font défaut dès qu'ils ont une perspective plus brillante ailleurs*¹⁰⁹⁶.**

La création et la formation d'un clergé indigène étaient, on le voit, enchevêtrées dans les difficultés pratiques et les contradictions théoriques. Les intérêts de Rome et ceux des Sociétés de missionnaires n'étaient visiblement pas situés sur la même échelle. Le Saint-Siège avait une vision globale et surplombante des missions, dont seuls les missionnaires connaissaient les réalités quotidiennes. Chacun voulait, à son niveau, défendre des prérogatives souvent inconciliables : Rome, son magistère inaliénable, les missionnaires, une autorité mûrie par l'expérience quotidienne, enracinée dans la connaissance des langues et la relation avec les populations locales. Les incertitudes sur la stratégie à suivre en découlaient. Fallait-il conserver le caractère indigène de ce clergé, pour favoriser sa meilleure acceptation par les sociétés locales, dans le respect du principe ancien d'adaptation, ou le romaniser, pour promouvoir l'universalité de l'Église ? L'universalisation était-elle compatible avec certains usages intangibles des populations, toute tentative de réforme risquant de les détourner du christianisme ? Un clergé indigène – subordonné à un épiscopat qui, indigène ou non, recevait ses ordres de Rome, d'où procédait toute son autorité –, pourrait-il vraiment s'adapter aux *habitus* culturels et sociaux particuliers de ses congénères ? L'indigénisation n'était-elle pas un leurre, si elle ne visait qu'à changer des asiatiques en clercs européens, tout en prétendant respecter les coutumes locales, et confier un jour à un clergé indigène romanisé le gouvernement d'Églises prétendues autochtones ? Mais surtout, comment le produit de cette antonymie, « indigène-romain », aurait-il pu n'être pas un hybride ?

b. L'indigène : nature ou culture ?

Les controverses au sujet du clergé indigène, telles qu'elles nous sont apparues jusqu'ici, étaient alimentées par quatre points de vue, imbriqués les uns dans les autres. L'un est de nature théologique et s'interroge sur l'universalité de la révélation chrétienne. Le deuxième est stratégique et vise à l'uniformisation de l'institution ecclésiastique. Le troisième est pédagogique. Il repose sur une question pratique : comment faire accéder les indigènes aux connaissances et aux mœurs qui feront d'eux des chrétiens et des prêtres, si possible à l'égal des Européens ? Le dernier touche au sentiment de soi et à la représentation de l'autre.

b.1 De faillibles penchants

« On reconnaît généralement que les peuples de l'Extrême-Orient sont encore de beaucoup inférieurs à ceux de l'Occident, non seulement sous le rapport

¹⁰⁹⁶ Mgr Boucho, Réponses au questionnaire de la Propaganda Fide, op. cit. , vol. 904, p. 606, Pinang, 2 mai 1870.

***moral, mais encore sous le rapport intellectuel. C'est la religion chrétienne qui, en réformant les mœurs, élèvera le niveau des intelligences, agrandira les caractères, en un mot civilisera ces peuples. Ce travail pénible et laborieux s'accomplira pour ces nations confiées à nos soins aussi sûrement qu'autrefois pour les peuples de l'Occident*¹⁰⁹⁷. »**

Dans les textes officiels (règlements, publications), comme dans leurs écrits plus confidentiels, les missionnaires observent, décrivent et évaluent la « *nature* » des sociétés qui les entourent et de ceux qui les composent. En cela, ils participent de ce que Philippe Boutry appelle « *la recherche d'un tempérament* »¹⁰⁹⁸. De la fin du XVIII^e au début du XX^e siècle, ces descriptions consistent généralement en ce que l'on pourrait qualifier d'« anthropologie moralisatrice ». Elles évoluent lentement après la Seconde Guerre mondiale et jusqu'à Vatican II¹⁰⁹⁹. Il n'est évidemment pas question de porter ici un jugement sur ces opinions, mais seulement d'en dégager une vision du monde, un système de représentations qui ont inévitablement déteint sur les pratiques pédagogiques : c'est particulièrement flagrant lorsque l'on étudie les différents règlements du Collège. Prenons-les comme point de départ de cette investigation, en étant bien conscient qu'ils constituent également un point d'aboutissement, puisqu'ils sont le reflet d'opinions (plus ou moins répandues) sur les élèves asiatiques. Les rédacteurs des premiers règlements, aux XVII^e et XVIII^e siècles, qui influencèrent très largement les textes ultérieurs, jugeaient indispensable la connaissance de l'Asie et de ses mœurs, pour obtenir quelque succès avec les élèves :

***Ceux donc qui sont chargés de la conduite du collège universel ne le feront jamais avec tout le succès qu'on doit attendre de leur zèle s'ils ne connaissent le fond sur lequel ils bâtissent, c'est à dire le caractère de leurs élèves, qui est bien différent de celui des européens*¹¹⁰⁰.**

La différence de « *caractère* » à laquelle Mgr Kerhervé fait ici allusion, justifie les orientations de la discipline et du programme éducatif mis en œuvre petit à petit, et que codifient tous les règlements, jusqu'à celui du Collège de Penang, L'un des traits dominants des élèves asiatiques, énoncé autant dans les textes officiels que dans les correspondances des missionnaires, est la sensualité. Cette essentialisation de l'élève asiatique, naturellement lascif, se retrouve fréquemment, comme ici, dès les prémisses de la lettre de Mgr Kerhervé à son successeur :

¹⁰⁹⁷ « *Le Collège Catholique en mission* » *op. cit.*, par le P. Fahrer, missionnaire apostolique à Pondichéry, *Annales de la Société des Missions-Étrangères*, p. 40-85, 1898.

¹⁰⁹⁸ « Les sources contemporaines de la 1^{ère} moitié du XIX^e siècle – rapports des préfets ou des procureurs généraux, lettres de curés, monographies locales – invitent sans cesse à considérer la psychologie des peuples : telle population est honnête et laborieuse, telle autre a l'esprit vif et intelligent ; les gens d'ici sont pacifiques et industriels, leurs voisins chicaniers et querelleurs ou bien indolents et amoureux des plaisirs [...] Une littérature politique, religieuse, sociale, voire économique se pare du vocabulaire de la morale et utilise les ressources et les relais d'une psychologie plus ou moins affinée », Philippe Boutry, *Prêtres et paroisses au pays du curé d'Ars*, *op. cit.*, p. 19. Comment ne pas évoquer les travaux d'Alain Corbin sur les « visiteurs sociaux », les rapports de Villermé sur les milieux ouvriers, « classe laborieuse, classe dangereuse », etc.

¹⁰⁹⁹ Après le concile, le progrès de la Pastorale – fondée sur la rencontre avec les populations et les cultures – dans la formation des ecclésiastiques, au détriment de la théologie morale est un indice de cette évolution.

¹¹⁰⁰ *Mgr Kerhervé et Règlement pour les missionnaires qui travaillent au collège, 1764.*

***Or, ce que l'expérience a fait connaître de plus important en soy-même et de plus particulier à ces élèves c'est qu'ils sont les uns pour les autres un sujet de tentations aussi violentes que le seraient pour des européens des personnes de différents sexes, avec lesquelles ils composeraient une même communauté dans la fleur de leur âge et la force de leurs passions*¹¹⁰¹.**

C'est leur nature qui pousse les élèves d'un même sexe les uns vers les autres, une nature dévoyée par conséquent, contrairement à celle des Européens dont la sexualité serait convenablement orientée. Ces penchants anormaux, imputables à la nature, ne peuvent être que pathologiques :

***Comme pour remédier aux maladies du corps, il est de la dernière importance de les bien connaître, ainsi que la nature et toutes les circonstances qui les ont occasionnées, or celle des indiens est que leur vice dominant est l'impureté. On doit donc s'appliquer avant toute chose à les en guérir et à les en préserver*¹¹⁰².**

Le jeune asiatique est-il curable ?

***On ne laissera donc passer aucune occasion de leur en inspirer la grande horreur et de tout ce qui pourrait allumer en eux le feu de cette honteuse passion. Mais on le fera avec beaucoup de prudence en terme couverts et qui ne puissent blesser la chasteté, de crainte qu'en leur en parlant toujours ou en se servant de paroles trop libres, on ne présente à leur imagination des objets capables de faire sur eux de mauvaises impressions et auxquels ils n'auraient peut-être pensé. On leur défendra avec beaucoup de précautions tout ce qui pourrait être pour eux un sujet de tentation telle que seraient certaines libertés qu'ils pourraient prendre entre eux, comme certains attouchements qu'ils se permettraient dans les jeux. C'est pourquoi il est bon de leur interdire ces sortes de jeux*¹¹⁰³.**

La cure est donc possible, sous deux formes : l'une est psychologique, l'autre « orthopédique ». Il s'agit, par la parole, de faire en sorte que l'élève, littéralement « horrifié » par ses propres tendances, s'en détourne. Mais l'obsession homosexuelle est, chez le jeune élève asiatique, comme le feu couvant sous la cendre. Le directeur de conscience doit prendre garde à ne pas l'attiser ni à déclencher involontairement des fantasmes, par ses allusions au vice qu'il traque : les manuels des confesseurs contiennent à cette époque les mêmes mises en garde. Déjà, en 1725, le concile de Latran recommanda la plus grande prudence aux directeurs de conscience, en particulier lorsqu'ils entendaient des enfants ou de très jeunes gens en confession¹¹⁰⁴. Michel Foucault a décrit la « *situation paradoxale* » qui en résulta : « *Deux règles viennent jouer à l'intérieur de cette structure d'aveu [...] : l'une est celle de la discursivité exhaustive et exclusive, l'autre qui est maintenant la nouvelle règle de l'énonciation retenue. Il faut tout dire et il faut en dire le moins possible*¹¹⁰⁵. » Observons au passage que, si le thème des « *amitiés particulières* » est largement exemplifié, la masturbation n'est pas une seule fois mentionnée. Faut-il supposer qu'elle l'est en fait, mais

¹¹⁰¹ Lettre de Mgr Kerhervé à M. Artaud.

¹¹⁰² André Roost : *Manière d'élever les écoliers indiens, art. I, « De la piété », 5 octobre 1718.*

¹¹⁰³ *Idem.*

¹¹⁰⁴ *Concilium lateranense*, ou *Concilium romanum*, synode provincial des évêques d'Italie convoqué en 1725 par Benoît XIII.

¹¹⁰⁵ Michel Foucault, *Les anormaux, cours au Collège de France 1974-1975*, Hautes études, Gallimard, le Seuil, Paris, 1999, p. 204-205.

implicitement, lorsque l'on reproche à tel ou tel élève sa sensualité, son impudicité ? Ce silence pourrait surprendre, quant on sait que « *ce vice honteux qui décime la jeunesse* »¹¹⁰⁶

» (Proudhon) était devenu la bête noire des éducateurs au XIX^e siècle. Mais, écrit Michel Foucault, « *tous les nouveaux procédés et règles de l'aveu développés depuis le concile de Trente – cette espèce de gigantesque intériorisation, dans les discours pénitentiel, de la vie tout entière des individus – sont en fait secrètement focalisés autour du corps et de la masturbation* »¹¹⁰⁷. » Mgr Bouvier, dont les ouvrages étaient en usage au Collège jusqu'en 1880, traite de cette question dans sa *Dissertatio in sextum Decalogi praeceptum* : « *L'exécrable habitude de la masturbation, quand elle est invétérée, jette les confesseurs dans une espèce de désespoir* »¹¹⁰⁸. » Mgr Dupanloup exhorte « *Professeurs, Directeurs et Supérieurs* » à la vigilance sur ce point, dans *De l'éducation*¹¹⁰⁹, paru en 1897. Le mot comme la chose n'étaient nullement ignorés par les ecclésiastiques à cette époque, mais il ne fallait pas donner imprudemment aux enfants le désir d'en savoir davantage sur la question. Alphonse de Liguori, dans son *Homo apostolicus* (également présent dans la bibliothèque du Collège général¹¹¹⁰) conseillait aux confesseurs de ne pas fournir à leurs pénitents l'occasion de se délecter de l'évocation complaisante du péché passé¹¹¹¹. L'autre méthode, que je qualifierais d'orthopédique, vise à « redresser » le corps de l'élève en l'éloignant de tout ce qui pourrait l'exciter : les attouchements, les frôlements, les regards même, tombent sous le coup d'une surveillance dont il faut bien dire qu'elle-même paraît obsessionnelle :

Vous avez besoin d'exercer sur les élèves une grande surveillance pour ce qui regarde les mœurs et empêcher les amitiés particulières, les familiarités, les attouchements quelconques. Car, dans les mœurs de ces peuples, bien des choses qui ne tirent pas à conséquence parmi les Européens ont de très fâcheux effets chez eux ; tels sont les attouchements de pieds, de mains, quand il n'y a pas de nécessité absolue¹¹¹².

Ces gestes illicites ont une signification précise, qui n'échappe nullement à la sagacité des missionnaires et que les règlements, ceux des dortoirs en particulier, veilleront à empêcher :

Ils ne consentiront pas qu'un du collège aille quelque part avant le jour, ou qu'il manque de se rendre avant la nuit. Lorsqu'ils feraient même de jour quelque voyage en ballon¹¹¹³, ***ils ne laisseront pas les écoliers s'arranger comme ils le***

¹¹⁰⁶ P.-J. Proudhon, *De la justice dans la Révolution et dans l'Église*, t. 1, Paris, 1858, p. 336.

¹¹⁰⁷ Michel Foucault, *op. cit.* p. 179.

¹¹⁰⁸ Mgr Bouvier, cité par Jean Stengers et Anne Van Neck, *Histoire d'une grande peur, la masturbation*, édition de l'université de Bruxelles, 1984, p. 26.

¹¹⁰⁹ Mgr Dupanloup, *De l'éducation*, t. III, Paris, 1897, p. 437. Cité par Jean Stengers, *op. cit.*, p. 13.

¹¹¹⁰ N° 260 de l'inventaire Régereau.

¹¹¹¹ Il distingue la délectation, plaisir du présent, le désir, délectation qui regarde vers l'avenir, la complaisance, délectation qui regarde vers le passé. *Homo apostolicus instructus in sua vocatione ad audiendas confessiones sive praxiis et instructio confessoriorum*, I, Bassani, 1782, p. 41-43, traité 3, chap. II, « *De peccatis in particulari, de desiderio, compiacentia et delectatione morosa.* » Notons qu'Alphonse de Liguori, canonisé en 1835, est le saint patron des confesseurs depuis 1950.

¹¹¹² ***DB 460 – 5, M. Langlois à M. Albrand, Paris, le 30 janvier 1835.***

¹¹¹³ ***Il s'agit d'une barque à plusieurs rangs de rames employée au Siam.***

voudraient de crainte que ceux qui ont des amitiés particulières ne se touchent mutuellement les pieds nus, ce qui est pour eux une déclaration d'amour et la matière d'une grande tentation¹¹¹⁴.

Le règlement de 1848 aborde ce sujet dès les premiers articles, sans toutefois reprendre explicitement la thématique des tendances perverses de l'élève asiatique :

Les amitiés privées, c'est à dire les affections par lesquelles plusieurs cherchent à se rejoindre en un seul et à se communiquer leurs sens, ils les évitent avec soin comme un fléau de la charité chrétienne et la ruine de toute communauté¹¹¹⁵. Dans ce règlement comme dans les suivants, la question des « amitiés privées » n'est évoquée que dans un bref passage, mais elle affleure régulièrement, inspirant de nombreux interdits. D'autres prescriptions trahissent, elles aussi, les soupçons des missionnaires et présupposent la propension des élèves au défaut qu'elles combattent. L'origine de cette prédisposition au mal est tout d'abord surnaturelle : le diable (mentionné trois fois seulement dans l'ensemble des textes), risque à tout moment d'induire les élèves en tentation : « *Il est très important de les occuper toujours dans des exercices vils et abjects, crainte que le diable ne leur fasse prendre le change* »¹¹¹⁶. La lettre de Mgr Dufresse ajoute des causes sociales et personnelles :

Vous avez déjà enduré dans votre vocation et sur le chemin de votre salut de multiples tentations suscitées par le démon, par le monde et par votre concupiscence même [...] Mais assurément ayez confiance ; le Christ, qui a vaincu le monde et le diable, qui a brisé leur puissance, vous donnera la victoire si vous êtes fidèles à sa grâce, et si vous demeurez dans la crainte et dans l'amour de Dieu afin de ne jamais commettre un péché mortel¹¹¹⁷.

Nombre d'imperfections sont innées ; la légèreté ou la timidité par exemple. Elles poussent les jeunes gens à l'ingratitude envers leurs professeurs¹¹¹⁸, à l'hypocrisie et jusqu'au sacrilège, lorsqu'ils fréquentent les sacrements par calcul, pour s'attirer les faveurs des missionnaires :

On doit se servir des mêmes moyens pour inspirer la piété dont on se sert par tout en les portant à la fréquentation des sacrements : on croit qu'il faut le faire prudemment et doucement, ne jamais louer aucun d'eux parce qu'il s'en approche souvent ; leur âge, leurs petits intérêts et le naturel du pays les pourraient porter à s'en approcher par complaisance et par hypocrisie, de laquelle il faut au contraire leur donner la plus grande horreur, leur faire consister la vraie direction dans ce qui fait véritablement un homme de bien,

¹¹¹⁴ *Règlement pour les missionnaires qui travaillent au collège, 1764, chap. 12.*

¹¹¹⁵ *Règlement, 1848, Règles générales, chap. 3.*

¹¹¹⁶ *Avis pour le gouvernement du séminaire de Siam, chap. 3, art. 12.*

¹¹¹⁷ *Lettre de Mgr Dufresse. Plus loin, toujours dans l'introduction de sa lettre, Mgr Dufresse évoque le Christ : « solide défenseur contre les pièges de tous les ennemis, visibles comme invisibles ».*

¹¹¹⁸ « Pour mettre un frein à la légèreté naturelle des indiens, le souverain pontife exige des élèves de la Propagande et à son exemple les vicaires apostoliques, de ceux du collège de Siam un serment par lequel ils s'obligent à ne point passer dans un corps étranger et à servir toute leur vie celui auquel ils sont redevables de leur éducation. Ce serment qu'ils prêteront entre les mains du supérieur fera sur eux beaucoup plus d'impression si on ne l'exige que quand ils seront en état de bien connaître toutes les suites d'un pareil engagement », *Lettre de Mgr Kerhervé et Règlement pour les missionnaires qui travaillent au collège*, art. 14.

***dans l'éloignement entier du mensonge, duplicité et dissimulation, dans une honnêteté véritable de cœur et d'esprit et dans la pratique de l'obéissance*¹¹¹⁹.**

D'un règlement à l'autre, entre la fin du XVII^e et la première moitié du XIX^e siècle, nous retrouvons les mêmes préventions et les mêmes précautions : les tendances naturellement irrépressibles des jeunes asiatiques et le redressement par l'horreur qu'il faut leur en faire éprouver. Les Asiatiques seraient profondément chauvins, emplis de « *préjugés nationaux* ». La cohabitation d'individus de nationalités et de cultures différentes ne pouvait manquer de provoquer des dissensions et les élèves prennent spontanément le parti de leurs compatriotes. Ils sont dissimulateurs, profitant des situations opportunes pour échapper aux regards et s'adonner à leurs penchants lascifs ; ils peuvent se montrer rétifs et querelleurs, turbulents et indéliçats¹¹²⁰. Leurs qualités naturelles, cependant, ne sont pas toutes négatives. André Roost leur prête de la mémoire : « *Leur mémoire ordinairement facile doit être cultivée avec soin*¹¹²¹ ». Leur complexion, en revanche, ne les aide pas, notamment pour l'étude. Dans l'horaire quotidien du règlement de 1848, les périodes de prière ou de travail sont entrecoupées de moments de repos. Il convient aussi de ne pas négliger les « *secours extraordinaires* » :

***Comme les chaleurs excessives de ce pays en rendent les habitants mous, efféminés et indolents, ce collègue, pour se ranimer, aurait de temps en temps besoin de quelque secours extraordinaire, tel que serait celui d'une retraite au commencement de chaque année, ainsi qu'on le pratique dans toutes les communautés bien réglées*¹¹²².**

L'enfant asiatique est inverti, l'homme asiatique est « *efféminé* ». Il y aurait à réfléchir à cette vision de l'indigène qui lui dénie toute virilité. Inscrivant dans les règlements les défauts et les penchants qu'ils croyaient discerner chez leurs élèves, les premiers supérieurs du séminaire ont créé des représentations durables et déterminantes. Cette vision stéréotypée de l'élève indigène – corps fragile et sensuel, esprit faillible – a, par la suite, influencé les méthodes éducatives et la discipline. L'élève asiatique est une matière brute à façonner d'où l'on tirera, éventuellement, un clerc indigène conforme aux besoins des missions ; l'ensemble du dispositif mis en place par les règlements est destiné à amender l'un pour produire l'autre.

b.2 Circulation et fluctuation des idées reçues

¹¹¹⁹ *Manière d'élever les écoliers indiens, donnée par M. Pocquet, supérieur du Collège de Siam, sous le Vicariat Apostolique de Mgr Laneau, Évêque de Mettropolis, 1690, « De la piété, chap. 4° », manuscrit, CG 007.*

¹¹²⁰ « Ils éviteront les cris et les gesticulations ; ils ne parodieront pas, par témérité ou par jeu, les paroles de l'Écriture ou les chants de l'Église ; ils ne se blesseront ni d'injures ni de coups. Ils ne donneront aucun sobriquet ridicule, ni ne se moqueront des défauts physiques », *Règlement*, 1848, Règles particulières, art. 11.

¹¹²¹ André Roost, *Manière d'élever les élèves indiens*, « La science et les études », art. 3.

¹¹²² *Lettre de Mgr Kerhervé et Règlement pour les missionnaires qui travaillent au collège, art. 16. Voir également : « Chaque année, après les vacances du mois de juillet, ils se consacreront aux exercices spirituels, du mercredi jusqu'au dimanche suivant. Durant ces exercices, ils demanderont avec ferveur les dons de l'Esprit Saint par lesquels ils deviendront des luminaires qui brilleront tant qu'ils pourront illuminer leurs concitoyens dans leurs différents pays », *Règlement, 1848, Règles générales, art. 32.**

Retrouvons-nous ces mêmes stéréotypes dans la correspondance des missionnaires ? Les élèves y sont souvent considérés avec bienveillance. Jean-Louis Pupier, par exemple, écrit en 1822, au sujet des jeunes chinois :

Je crois que vous ne serez pas fâché de connaître leur manière d'écrire, qui est originale à la vérité, mais qui annonce néanmoins assez de talents. Il y en a en effet quelques-uns parmi eux qui ne manquent pas d'esprit : ceux qui sont en théologie, que je puis mieux juger que les autres seraient de bon sujets, même en France. Comme ils n'ont pas fait de logique, ils auraient peut-être un peu plus de difficultés que bien d'autres, mais ils ne leur céderaient guère malgré cela en justesse d'esprit¹¹²³ .

Sa lettre, publiée par l'OPF, accompagnait un long courrier en latin adressé par les séminaristes de Penang à ceux de Lyon, leur demandant de contribuer à l'envoi de missionnaires en Chine, pays en butte à la persécution depuis l'édit impérial de 1814 interdisant le prosélytisme chrétien. Il fallait faire bonne impression, mais l'on sent tout de même une légère condescendance. Cette opinion favorable ne faisait pas l'unanimité : « Vous ne l'ignorez sans doute pas, les Chinois sont en général d'une conception extrêmement lente et bornée ; de sorte que la plupart ne sauraient être promus à la prêtrise avant l'âge de trente ou quarante ans, et même plus ¹¹²⁴. » En fait, les appréciations variant selon les missionnaires et les différences de niveaux (qui s'observeraient dans n'importe quelle classe), il est évidemment impossible de généraliser. Ce rapport d'un directeur me semble toutefois assez représentatif :

Quels progrès font les écoliers ? Cinq élèves ont fini leur théologie, le meilleur et l'unique, de Canton, est resté icy et y demeure depuis lors et Mgr de Macao ne veut pas lui donner de dimissoire ; mais je crois que cela n'est pas nécessaire ; il serait bon pour le collège. Un nommé André est bon latiniste mais n'est pas sans défaut, surtout n'est jamais content. Deux sont passables pour le latin mais fort paresseux, l'autre surtout d'un mauvais caractère. Le 4° assez simple mais peu de talents [...] Les autres en général sont meilleurs quant aux mœurs et à la science. Ceux qui sont à Macao, surtout trois, s'accusaient souvent et nous avons la paix depuis qu'ils sont partis. Onze étudient la théologie, dont cinq seraient entre les meilleurs en Europe ; ils ont bon jugement et heureuse mémoire et M. Conforti en est surpris. Les cinq autres ne sont pas brillants mais sont passables, un tout à fait inepte, et qui ne pourrait être catéchiste. Quatre autres avaient longtemps demeuré à Macao, là sans aucune instruction ni exercice, un surtout, vu son orgueil, nous a donné du fil à retordre. Ils ont tous assez de talent, trois faibles de santé, quoique mieux que quand ils vinrent, un robuste et d'un excellent caractère, toujours gai et prêt à tout ; un autre, fort peu de talent, beaucoup d'amour propre qu'il a cependant un peu corrigé¹¹²⁵ .

Nulle allusion à des tendances naturelles, tout d'abord. Ce professeur distribue les blâmes et les compliments sans attribuer les qualités ou les défauts de ses élèves à leurs origines ethniques. L'échelle des appréciations va de l'ineptie (un seul cas), au talent, plus fréquent. Cinq de ces élèves « seraient entre les meilleurs en Europe ». On leur reconnaît de

¹¹²³ Annales de l'OPF, lettre de M. Pupier à M. l'abbé Gardette, supérieur du séminaire de Lyon, 4 février 1822.

¹¹²⁴ Idem, lettre des directeurs du Collège de Penang à l'abbé Gardette, janvier 1822.

¹¹²⁵ Vol. 339, p. 5, M. Lolivier à M. Chaumont, séminaire de la rue du Bacq, 14 janvier 1818.

la mémoire, du jugement, bon caractère, de la gaité. L'un d'entre eux est « robuste », les autres « faibles de santé ». Quelques-uns sont paresseux. Les défauts de caractère restent finalement plutôt bénins, mauvais caractère, amour-propre : l'orgueil et l'hypocrisie sont évoqués, mais les élèves, dit-on, sont capables de se corriger. Rien ne distingue fondamentalement ces élèves de leurs congénères d'Europe, si ce n'est la singularité de leur situation : jeunes chinois étudiant en latin sous la conduite de missionnaires français. En mars 1841, François Régereau écrit à Paris pour se plaindre de « quatre petits Chinois » :

Le 26 février dernier, Jacob, en sortant de dîner, jeta à dessein une grosse brique à la tête d'un Cochinchinois. S'il l'eût tué, je l'aurais fait pendre par les Anglais. Ce Jacob est un petit démon incarné. Le Joachim est un orgueilleux, le Jean est un imbécile sans moyens. Le jeune néophyte a des moyens, mais il est en mauvaise compagnie et a un mauvais père. Je pense que ces enfants dans la suite donneront de grands scandales et feront de fort mauvais chrétiens. Je souhaite me tromper¹¹²⁶.

Rien n'indique non plus, dans ce cas, que les travers des caractères soient spécifiquement chinois. La mauvaise influence du milieu est avancée, en revanche, pour expliquer de mauvaises inclinations. Certains courriers produisent une impression différente :

Vous n'êtes pas sans savoir, Messieurs, que le génie cochinchinois et chinois est bien inférieur à celui des européens et par suite, l'aptitude aux études, la fermeté et la constance de caractère sont aussi bien moindres. Il y a cependant dans ce collège un noyau d'assez bons élèves et qui ne figureraient pas mal même dans nos petits et grands séminaires en France. Mais je crois que le plus grand nombre peut être placé dans la catégorie des bons israélites, in quibus non est solus, au moins quant à la capacité pour les études. Il me paraît par conséquent urgent de proportionner les moyens aux difficultés¹¹²⁷.

Ici, le « génie cochinchinois et chinois » et, partant, la disposition aux études comme la valeur morale des élèves sont jugés « inférieurs » par nature. Il demeure toutefois que quelques sujets ne dépareraient pas un séminaire français. Ces propos n'engagent, il est vrai, que leur auteur et ne constituent en rien une doctrine officielle, pas plus qu'ils n'en sont le reflet. Bien au contraire, dans les *Éclaircissements*, Jean Luquet, faisant une synthèse des critiques habituellement adressées aux asiatiques, en dénonçait l'inexactitude :

Que l'on consulte l'histoire des missions des derniers siècles, on verra que celles qui ont eu le plus de durée et produit le plus de fruits sont celles où l'on s'est occupé le plus activement de la formation d'un clergé indigène. On objectera peut-être que ces peuples n'ont pas les qualités nécessaires pour former un bon clergé ; pour nous qui les avons étudiés, nous qui avons vécu au milieu d'eux, nous pouvons dire que les habitants de l'Océanie ont en général beaucoup d'intelligence et de sagacité ; ils sont observateurs, réfléchis et positifs ; ils sont d'une race énergique. On leur reproche aussi d'être inconstants et légers ; ces défauts, s'ils existent, ne viennent pas de leur caractère ; ils sont plutôt le résultat de leur éducation et de leur manière de vivre. On peut réformer ces défauts,

¹¹²⁶ BG 1401, O-Z (0351), M. Régereau, Penang, 13 mars 1841.

¹¹²⁷ Vol. 340, M. Borelle, Pinang, février 1847.

redresser et changer la génération nouvelle par une éducation et une instruction meilleures¹¹²⁸.

D'une part, les asiatiques sont, selon lui, pétris de qualités. D'autre part, à l'explication par la nature, il substitue une conception éclairée et finalement assez moderne du « caractère », conçu comme le produit d'un environnement socio-culturel. Le discours éthologique et paradoxalement « naturaliste » des missionnaires (la grâce ne peut-elle rien contre la nature ?) est supplanté par un postulat ethnographique. Mais la tâche du missionnaire n'a pas changé : il doit « réformer ces défauts, redresser », par l'éducation. Ces vues avaient déjà été adoptées par d'autres avant Luquet : son mérite est de les avoir théorisées et diffusées. Elles finirent par l'emporter, en général. Certes, dès qu'il est fait allusion à la sexualité, le discours redevient essentialiste :

Je ne saurais trop vous recommander de veiller avec le soin le plus scrupuleux sur les élèves pour prévenir des crimes secrets auxquels les Asiatiques sont naturellement fort enclins, et vous rappelle les conseils que je crois vous avoir indiqués dans quelqu'une de mes lettres sur cet objet qui a toujours été regardé comme fort important et avait fait adopter soit dans le Collège général, soit dans d'autres collèges particulier de nos missions, des mesures propres à faciliter la surveillance de jour et de nuit¹¹²⁹.

Pourtant, au fil des années, dans ce domaine comme dans les autres, les généralisations s'estompent. Les élèves sont tenus pour individuellement responsables de leurs actes et si l'on évoque leurs tendances ou leur tempérament, c'est sans les imputer automatiquement à leur origine ethnique :

On étudie le renvoi d'un élève : Pascheparambil est-il à renvoyer comme inapte au sacerdoce en raison d'un tempérament anormalement nerveux et de son incapacité à résister aux impulsions désordonnées de natures diverses qui se manifestent en lui, et spécialement en raison de sa récente conduite à l'égard de l'élève Savat ? Le Conseil a répondu à l'unanimité par l'affirmative. Cet élève était de Mandalay, tonsuré, en 3^e année de théologie¹¹³⁰.

Quelques-uns des traits distinctifs de l'Asiatique, telle sa prétendue féminité, ont traversé les époques : « *Il est difficile de savoir ce qu'il veut au juste, je crois qu'il ne le sait pas lui-même. Ce n'est pas une perte pour la mission. Il est entièrement dominé par sa sensibilité, c'est un tempérament de petite fille. Mais pas mauvais au fond* »¹¹³¹. » Cependant, à partir du XX^e siècle, les allusions à la complexion perverse des élèves et la corrélation entre le comportement et la nature de l'Asiatique ne sont plus que sporadiques. S'ils parlent couramment du « naturel », du « caractère » ou du « tempérament » des élèves, les directeurs utilisent également le terme de « race ». Quelle acception lui donnent-ils et à quelles occasions l'emploient-ils ? Dans un grand nombre de cas, le mot race est employé pour ethnie : « *Ces peuples font partie de cette race d'hommes connus sous le nom de Malais, qui habitent les îles de la Sonde, et même paroissent s'être étendus jusque dans les immenses archipels de la mer du sud. Ceux que nous avons à Pulo Pinang sont plus*

¹¹²⁸ Jean Luquet, *op. cit.*, p. 147.

¹¹²⁹ DB 460 – 5, M. Langlois à M. Tisserand Paris, 10 avril 1843.

¹¹³⁰ Procès-verbaux, 6 mars 1941.

¹¹³¹ DB 460-3, Penang, 24 janvier 1938.

*civilisés, par suite du commerce qu'ils entretiennent avec les Européens*¹¹³² », écrit Jean-Louis Pupier en 1821. Plus récemment, dans une brochure de présentation de la Société, on pouvait lire : « *Ajoutons que les populations qui lui sont confiées appartiennent presque toutes à la puissante race jaune dont la formidable vitalité soulève le plus grave peut-être des problèmes de l'avenir*¹¹³³ . » Les élèves sont quelquefois (très rarement avant l'entre-deux-guerres), désignés par leur groupe « racial » : « *Mais un certain nombre de Séminaristes, surtout parmi ceux appartenant à la race Carianne de Birmanie, n'arrive qu'avec peine à donner des résultats acceptables*¹¹³⁴ . » Ou encore : « *Vos Anglo-indiens vont bien. En particulier nous sommes satisfaits de la façon dont ils se comportent vis à vis des Cariens. Les relations sont bonnes*¹¹³⁵ . » La désignation par l'ethnie s'explique notamment lorsqu'elle comporte un enjeu symbolique, ici l'ordination d'un élève issu d'une minorité :

***Mgr Fallières, Vicaire Apostolique de Mandalay, soumet le cas de Maung Kye dont les notes sont très insuffisantes et qui, découragé, demanderait à rentrer dans son diocèse. Cet élève est de race Chin, et c'est à cause du grand désir des missionnaires évangélisant cette race de voir quelqu'un de cette race arriver enfin au sacerdoce que le Conseil est très indulgent pour cet élève et s'en tiendra à la décision de Mgr Fallières*¹¹³⁶ .**

Le terme race est également utilisé avec le sens de « *nature, tempérament* » : « *Les domestiques chinois suivent toujours leur routine, ne savent pas varier dans la cuisson ou les aliments. Ils ont un défaut inhérent à leur race, défaut qui, en France, les ferait rejeter de quiconque les verrait à l'œuvre. Nous voulons parler de leur malpropreté*¹¹³⁷ . » Dans d'autres courriers, les capacités d'un élève, ses chances d'arriver au sacerdoce, sont mesurées à l'aune de son « tempérament », lequel est associé à sa « race » et à ses « tendances » :

À propos de Rozario, je crois bon de dire qu'il fait preuve de bonne volonté, et tient compte des avertissements reçus [...] Avec son tempérament d'artiste il est fort à craindre qu'il ne se lance dans les milieux Eurasiens à faire de la musique, et qu'il ne résiste pas à l'influence du milieu. Il est du reste pas mal vaniteux ce qui aggrave la difficulté. Le Frère Barnitus qui l'a bien connu à l'orphelinat de Malacca dit qu'il n'a pas de « backbone ». De tout cela je crois qu'il faut conclure que si nous le laissons continuer, il arrivera au bout, donnant satisfaction tant qu'il sera au séminaire et par conséquent afin de ne pas lui laisser perdre son temps il serait bon de décider d'ici la fin de l'année si, bien qu'Eurasien de race, de tempérament et de tendance on veut l'ordonner, avec cet aléa qu'après peu d'années de ministère, il se laisse aller d'une manière regrettable [...] Bien

¹¹³² *Annales de la propagation de la foi*, Lyon, 1822, t. 1, n° 2, p. 17-23 : « Missions de Chine et des royaumes voisins. Lettre de M. Pupier à l'un de ses amis, Pulo-Pinang, 26 décembre 1821. »

¹¹³³ « Les caractéristiques de la Société des Missions Étrangères », DB 54 – 1933 / 5.

¹¹³⁴ DB 460-3, Penang, 10 mai 1937.

¹¹³⁵ DB 460-3, Penang, 31 janvier 1936.

¹¹³⁶ *Procès-verbaux, 14 novembre 1952. J'ai déjà eu l'occasion de citer Claude Prudhomme à ce sujet, dans Missions Chrétiennes et colonisation, XVI^e -XX^e siècle, Cerf, 2004 : « Si les groupes dominants sont hostiles, elle [la mission] se tourne vers les catégories sociales marginalisées, esclaves, groupes minoritaires ou ethnies dominées », page 74.*

¹¹³⁷ Vol. 340 B, M. Laigre, Penang, 27 mai 1880.

différent est le cas de Percy Felix, qui fait montre d'une volonté ferme. Il est plus Chinois qu'Eurasien de tempérament¹¹³⁸ .

L'emploi du mot est donc parfois délicat à interpréter, du fait de cette polysémie : « *Le Conseil décide d'écrire à Mgr Devais pour que les éliminations en général et surtout pour raison de race soient faites de préférence au moment du passage du petit au grand séminaire* ¹¹³⁹ . » Assurément, ce sont le tempérament et les tendances, générateurs d'incompatibilité avec la fonction sacerdotale, qui sont causes de ces « *éliminations* » et pas seulement la race, au sens d'ethnie : « *Certes les Carians n'ont pas les aptitudes intellectuelles qui permettent des études brillantes. Mais je crois que ce serait une raison de plus de les préparer plus longtemps* ¹¹⁴⁰ . » Le défaut d' « *aptitude intellectuelle* » est imputé à l'origine ethnique, mais c'est lui, et non la « *race* », qui pourrait compromettre l'accès au sacerdoce. Dans la lettre ci-dessous, pourtant antérieure de près d'un siècle à la précédente, il n'est pas question de « *race carienne* », mais du « *peuple carian* ». L'ethnie et la nationalité sont confondues : « *Les différents postes de la mission sont semés sur une côte qui s'étend de la ligne jusqu'au 15° 30' de latitude Nord. Ces postes sont placés parmi des peuples de différentes nations, Birmans, Carians, Malais, Siamois, Malabars, sauvages et Chinois* ¹¹⁴¹ . » Un troisième sens, lié à l'idée de nation, de peuple, complète les deux précédents :

Les 50 ou 60 prêtres indigènes martyrisés dans nos missions depuis le commencement de la guerre ont été frappés non seulement comme chrétiens mais aussi comme amis des français. Après cela, il est incontestable qu'il reste certaine antipathie de race bien naturelle à des vaincus et que même des chrétiens, même certains de nos prêtres ressentent encore, bien que j'en connaisse qui, sans arrière pensée, sont complètement dévoués et Français de cœur¹¹⁴² .

Dans ce cas précis, l'auteur associe à la race un sentiment patriotique qu'il juge légitime. Il pourrait tout aussi bien parler, inversement, de la race française et de la fierté naturelle des vainqueurs. Finalement, il ressort des écrits des missionnaires que le mot race est pour eux un concept polysémique, aux contours assez indistincts, qui recouvre de manière erratique les notions d'ethnie (souvent minoritaires), de tempérament inné et de caractère, de peuple et de nation, de sentiment patriotique. Peut-on dès lors parler de racisme, lorsque les appréciations portées sur tel ou tel groupe sont dépréciatives ? Je ne le pense pas. D'abord parce que les critiques ne visent pas, me semble-t-il, la race elle-même, mais plutôt les comportements qu'on lui associe : la sensualité, la malpropreté, l'orgueil, le manque d'aptitudes intellectuelles, le nationalisme. Dans la grande majorité des cas, les directeurs s'empressent d'adoucir ces accusations en affirmant leur confiance dans les pouvoirs de l'éducation :

Il faut prendre les sujets dès leur bas âge pour les former et les préserver pour leur donner une instruction en rapport avec les hautes fonctions qu'ils sont

¹¹³⁸ DB 460-3, Penang, 18 février 1936.

¹¹³⁹ Procès-verbaux, 16 juin 1936.

¹¹⁴⁰ DB 460-3, Penang, 5 Mars 1938.

¹¹⁴¹ Vol. 903, pp. 65-68, Mgr Boucho, Pinang, 6 mars 1854.

¹¹⁴² INDO GGI 12185, Théodore Wibaux, prov. Gen., Saïgon, 16 juin 1863, à Monsieur A. L. de V. 1^{er} aide de camp de l'Amiral.

appelés à remplir et une éducation qui épure leurs sentiments et trempe leurs caractères¹¹⁴³.

L'origine ethnique ne constitue pas en soi un empêchement à devenir prêtre, bien moins que la « *naissance illégitime* » :

La S. congrégation déclare que les enfants des pêcheurs, pourvu qu'ils aient les qualités nécessaires, à savoir du talent, de la probité et de la docilité, qu'ils soient nés légitimement de parents catholiques et qu'ils professent véritablement la foi orthodoxe, ne doivent pas être exclus de l'admission à l'état ecclésiastique¹¹⁴⁴.

Sur ce point la *Propaganda Fide*, qui était en principe inflexible, pouvait faire des exceptions : « *Le Conseil prend note de la dispense d'irrégularité (illégitimité) accordée par la Congrégation de la Propagande à l'élève Jackson (de Mandalay)* ¹¹⁴⁵ . » Le mot *race* est utilisé, dans certains cas, pour vanter les mérites d'un groupe d'élèves : Jacques Huot, par exemple, affirme en novembre 1855 (rappelons que l'*Essai sur l'inégalité des races* de Gobineau parut en 1853), que « *la race chinoise est particulièrement bien douée pour les sciences exactes* ¹¹⁴⁶ . » Comme l'écrit Claude Prudhomme, « *l'influence des préjugés raciaux est certes moins paralysante chez beaucoup de missionnaires que chez la majorité des civils européens. Les premiers admettent qu'un indigène christianisé devient apte à atteindre les degrés supérieurs de la vraie civilisation, alors que les seconds trouvent souvent dans des théories biologiques racistes la légitimation de leurs préjugés* ¹¹⁴⁷ . » La *race* ne fait pas obstacle à l'accès au sacerdoce. Le paganisme et la superstition, en revanche, s'ils sont invétérés, restent sans remède et lorsque les missionnaires stigmatisent les « *ministres de l'erreur* », ils visent aussi bien les malais musulmans que les anglais protestants. Plus rarement apparaît le terme de « *sauvage* » : « *Les Chinois n'ont pas beaucoup d'esprit (ce qui en principe est faux) donc il faut les laisser dans l'ignorance. Ils sont encore demi sauvages donc il ne faut pas qu'ils sachent rien de ce qui a retiré nos pères et nous de la barbarie ; nous vous envoyons des brutes, donc vous devez nous rendre des génies* ¹¹⁴⁸ », écrit Victor Martin, déplorant l'écart entre les demandes du Conseil du séminaire de Paris et les moyens alloués au Collège, ainsi que la mentalité de certains de ses confrères. Remarquons au passage qu'il reprend ici un thème classique : la mission chrétienne a commencé au 1^{er} siècle et la sortie de la « *barbarie* » est aussi à entendre dans une acception théologique. Mais en général, on parle des « *sauvages* » pour désigner les peuples aborigènes isolés que les missionnaires tentèrent, souvent en vain, de convertir :

M. Aussoleil m'a accompagné jusqu'à l'entrée du grand lac et de là je l'ai envoyé vers l'est pour visiter certaines peuplades connues sous le nom de Cuey : c'est une race qui tient à la fois des Cambodgiens et des sauvages évangélisés par

¹¹⁴³ INDO GGI 12203, « *Rapports du Provicairé Théodore Wibaux (MEP) sur l'état de la religion et de l'instruction dans la colonie (Cochinchine)* », décembre 1863.

¹¹⁴⁴ *Collectanea*, cap. V. *De clero indigena*, n° 283, 2 juin 1832, *Instruct. S.C. de Prop. F. ad vicar. Apost. Malabaren*, p. 131-132.

¹¹⁴⁵ *Procès-verbaux*, 21 février 1938.

¹¹⁴⁶ Jacques Huot, 1820-1863, au Conseil du séminaire de Paris, 14 novembre 1855, DB-460.

¹¹⁴⁷ Claude Prudhomme, « La papauté et la question du clergé indigène dans les missions », in *les cadres locaux et les ministères consacrés dans les jeunes églises, XIXe-XXe siècles*, op. cit., p. 285.

¹¹⁴⁸ Vol. 340, n°116, M. Martin à M. Libois, 31 janvier 1853.

Mgr Cuénot. Il paraît, d'après les renseignements pris sur les lieux par ce cher confrère, qu'il y aurait de bien grandes difficultés à vaincre pour instruire ces peuples. Ils sont nomades, dispersés par petits groupes au milieu de leurs forêts. Le riz qu'ils récoltent leur suffit à peine pour la moitié de l'année ; une fois à bout de leur petite provision, ils vivent de plantes et de tubercules sauvages. Les missionnaires qui travailleraient à leur instruction seraient obligés de les suivre et manqueraient souvent du nécessaire. Ajoutez à cela qu'ils sont adonnés aux superstitions, ont aussi leurs pagodes et leurs talapoins¹¹⁴⁹.

La variété du lexique et son imprécision révèlent l'embarras des missionnaires face à ces populations qu'ils ne savent au fond comment désigner, « *peuple* », « *peuplade* », « *race* », « *sauvages* » ; ils veillent à éviter les expressions méprisantes quoique leur regard soit fréquemment réprobateur dès qu'il est question des mœurs ou des croyances religieuses. L'intérêt qu'ils portent à ces populations est attesté par la publication et la diffusion de brochures ethnographiques :

Cher Monsieur l'Abbé, ces jours derniers des anciens de Maïche devenus aspirants missionnaires me disaient que vous désirez recevoir quelques brochures et livres de propagande de chez nous. Je vous adresse donc aujourd'hui ce qui suit [...] P. Dourisboure, *Les sauvages Ba-haars* ; *Le clergé tonkinois et ses prêtres martyrs* ; *Le clergé annamite et ses prêtres martyrs* ; *Le clergé chinois du Setchoan et ses prêtres martyrs* ; *Le clergé indien et birman des Missions Étrangères de Paris* ; P. Destombes, *Le collège général de la société des MEP*¹¹⁵⁰.

Quelques extraits de lettres ne sauraient suffire à épuiser la question des représentations de l'indigène par les missionnaires. Celles-ci ne sont ni monolithiques ni figées. Plusieurs courants d'opinion ont cohabité dans la Société et les représentations ont évolué entre le milieu du XIX^e et le milieu du XX^e. L'article « *Clergé indigène* », publié en 1926 dans le *Bulletin des MEP*, recense, sous la forme d'un questionnaire, les principales objections faites à la constitution d'un clergé indigène, pour mieux les récuser : « *Ce clergé indigène, a-t-on dit, sera obtus d'intelligence comme la race dont il provient et sa culture religieuse demeurera toujours fort chétive. Ce raisonnement traduit un préjugé lamentable.* » L'auteur, un Père salésien, développe une thématique bien connue en comparant l'état actuel des indigènes à celui des populations d'Europe avant la christianisation :

Actuellement, ces malheureux ressemblent étrangement à ceux de nos ancêtres lointains qui, perdus dans les forêts druidiques, déversaient leur culte au pied de grossières idoles. Et pourtant, c'est de cette humanité primitive que sont éclos avec le temps, nos admirables clergés modernes¹¹⁵¹.

Les peuples indigènes ne sont pas racialement inférieurs aux Européens, ils ne sont qu'en retard. Or, ces considérations n'étaient pas propres aux missionnaires. La réflexion sur la nature de l'indigène posait encore au XIX^e siècle quelques difficultés d'ordre théologique.

¹¹⁴⁹ Les talapoins sont des prêtres. Mgr Miche, 30 janvier 1856, AME, vol. 765.

¹¹⁵⁰ Courrier adressé à l'abbé C***, professeur au petit séminaire de Maïche (Doubs), DB 54 – 1941 / 10.

¹¹⁵¹ *Bulletin des Missions Étrangères*, op. cit., second semestre 1926, p. 470-471.

Dans son étude sur l'image du païen dans les catéchismes français¹¹⁵², Régis Ladous a décrit le conflit qui opposa les théologiens, auteurs de catéchismes, et les scientifiques positivistes entre 1850 et le début du XX^e siècle. Il n'était pas acceptable de laisser les théoriciens du racisme biologique postuler l'inégalité de l'espèce humaine au nom d'un polygénisme. Au contraire, les catéchismes démontrent « *la fraternité spirituelle et charnelle des hommes, tous fils d'Adam, tous rachetés par le Christ*¹¹⁵³. » Les différences physiques, comme la couleur de la peau, n'apportent pas la preuve de la pluralité des essences humaines : ce ne sont au contraire que des accidents dus au milieu. Comment expliquer le partage du monde entre peuples civilisés et sauvages ? « *Fils d'Adam, comme tous les hommes, les sauvages ne sont pas des primitifs, mais des êtres déchus*¹¹⁵⁴. » Ces peuples ont régressé parce qu'ils vivent dans des environnements dégradants où ils ne peuvent accomplir leur humanité immanente. C'est tout le contraire du postulat scientifique d'une humanité sortant petit à petit de l'état primitif grâce à la technique et progressant inéluctablement vers la civilisation. La mission de l'Église est de réconcilier les sauvages avec leur humanité, par la civilisation et le baptême. Les religions païennes ont, elles aussi, reculé par rapport à une forme supérieure : « *Le polythéisme n'est autre chose que l'apostasie du monothéisme*¹¹⁵⁵. » Mais on reconnaît qu'il y a dans ces idolâtries des traces altérées de la Révélation. Comment les religions subtiles de l'Asie sont-elles considérées, dans ces conditions ? « *La preuve par la croyance universelle a amené certains catéchismes à examiner avec bienveillance les prières exotiques. L'abbé Guillois cite ainsi, et pas pour s'en moquer, une « prière que les brahmanes ou prêtres des indiens font à Dieu, ainsi qu'une prière des « sauvages de Madagascar*¹¹⁵⁶. » Ces spéculations théologiques étaient-elles connues à Penang ? C'est d'autant plus probable que le catéchisme de l'abbé Ambroise Guillois est cité dans un inventaire de la bibliothèque du Collège¹¹⁵⁷. Quant aux exemples de cette rhétorique, ils ne manquent pas, notamment dans les lettres de missionnaires éditées par l'O.P.F. :

***Arrivons au sommet de l'échelle et parlons de l'homme, cette image de Dieu, ce roi terrestre de la création. O, ma chère mère, quel roi misérablement dégradé quand il n'a pas la connaissance de son Créateur, quand il ignore le vrai but de son existence ! Qu'il est difficile de changer ces pauvres idolâtres, d'en faire des hommes et des chrétiens, d'implanter dans leur cœur la croyance et l'amour d'une vie supérieure, de mettre à la place de leurs mœurs et de leurs pratiques dépravées les inspirations de cette religion sainte qui heurte tous leurs penchants et toutes leurs habitudes*¹¹⁵⁸ !**

¹¹⁵² Régis Ladous, « Païens, missionnaires et nouveaux chrétiens dans les catéchismes français (1850-1950) », *Ricerche di storia sociale et religiosa*, n° 27 – juin-juillet 1985.

¹¹⁵³ *Idem*, p. 77.

¹¹⁵⁴ *Idem*, p. 78.

¹¹⁵⁵ R.P. Sifferlen, *Cours complet de Religion Catholique*, Paris, 1893, p. 99 ; cité par R. Ladous, *op. cit.* p. 80.

¹¹⁵⁶ Régis Ladous *op. cit.* page 81. Ambroise Guillois, *Explication du catéchisme*, 4. vol. 18^e édition, Paris, 1883.

¹¹⁵⁷ 30 mars 1843 – « Catalogue des livres appartenant à la Cochinchine et des livres légués au Collège de Pinang par M. Regereau : n° 241, *Nouvelle explication du catéchisme* (Guillois). »

¹¹⁵⁸ *Lyon, 1858, Annales de l'O.P.F., t. 30, p. 446-448* : « *Missions de la Malaisie, extrait d'une lettre de M. Hab, missionnaire apostolique à sa mère, île de Pinang* », 2 février 1858. François Hab, 1829-1890.

Certaines de ces lettres, publiées essentiellement au cours de la première moitié du XIX^e siècle dans les *Annales* et dans les *Missions Catholiques*, sont, à nos yeux contemporains, plus que discutables quand elles ne sont pas purement et simplement choquantes. Ces « *lettres édifiantes* » de missionnaires (parmi lesquels plusieurs directeurs du Collège de Penang), n'ont pas été éditées sans arrière-pensées. Elles devaient émouvoir les lecteurs, les effrayer, conforter leur conviction quant à l'utilité des missions et de leur rôle émancipateur, susciter des dons et pourquoi pas, des vocations. L'impression d'ensemble qui s'en dégage doit être toutefois nuancée : « *Au total*, écrit Claude Prudhomme, les "*Missions Catholiques*" sont loin d'imposer une image uniforme et méprisante de l'Asie

¹¹⁵⁹ orientale . » Les lieux communs qu'elles véhiculent sont-ils représentatifs des idées des directeurs du Collège général, même lorsqu'ils en sont les auteurs ? Il est difficile de l'affirmer, car ils ont relativement peu d'équivalent dans leurs correspondances privées ou dans les textes destinés à l'administration du Collège. Ces lettres s'adressent à un public européen friand d'exotisme, de récits pittoresques, troublants, voire cruels. Le missionnaire s'y met en scène dans un environnement hostile et démesuré :

Me voici au milieu des peuples les plus cruels de l'univers ; ils se tuent tellement les uns les autres que toute la presqu'île de Malacca et les îles voisines ne sont presque qu'un vaste désert. Ce désert est couvert de forêts immenses, remplies de tigres et de singes d'une grandeur extraordinaire, que les gens du pays appellent orang-outang, c'est à dire hommes de bois, parce qu'ils marchent sur deux pieds comme les hommes, se servent de bâton pour se défendre, et même quelquefois pour attaquer et tuer les hommes eux-mêmes. Les peuples sont aussi barbares que les animaux. Dans plusieurs endroits ils se mangent les uns les autres¹¹⁶⁰ .

L'indigène, anthropophage « *barbare* », est ravalé au rang de l'animal, de l'« *orang-outang* », qui marche comme un homme¹¹⁶¹ . Ne retrouve-t-on pas ici, une fois encore, l'idée d'une humanité dégradée que la civilisation chrétienne a pour mission de régénérer ? La suite de cette lettre de Jean Pupier (qui enseigna au Collège général) rassure le lecteur : là-bas, Dieu fait des miracles et les conversions sont fréquentes. Jean Lafon, lui aussi directeur à Penang, écrivait à la Présidente de l'O.P.F. en 1888 :

Madame la Présidente. Ce sont des nouvelles de votre famille, de la famille de l'Œuvre des partants que je viens vous donner. Faut-il vous dire d'abord un mot du nid avant de vous parler des petits ? Si je me tourne vers l'Orient, presque à mes pieds s'étendent les flots mugissants qui chantent la gloire du Seigneur :

¹¹⁵⁹ Claude Prudhomme nuance quelque peu la « force des clichés ». Certains articles des *Missions Catholiques* vantent les mérites des civilisations d'Asie, de la Chine notamment « terre de vieille civilisation », et ne montrent pas l'Extrême-Orient que sous un jour menaçant, insistant sur « les devoirs de fraternité des sociétés chrétiennes », Claude Prudhomme, « Lyon et les missions catholiques en Asie orientale à l'époque contemporaine », *Cahiers d'Histoire*, t. 40, n° 3-4, Lyon, 1995, p. 248-249.

¹¹⁶⁰ *Idem*, t. I, n° III, p. 129-131, lettre de M. Pupier, Pulo-Pinang, 22 avril 1822.

¹¹⁶¹ À propos de la barbarie, cf. Philippe Delisle, « Deux discours sur la barbarie ? Missionnaires et voyageurs face au Vaudou haïtien (seconde moitié du XIX^e siècle) », in Chantal Paisant (dir.), *La Mission en textes et images, XVI^e -XX^e siècle*, Paris, Khartala, 2004, p. 389-399. L'auteur a étudié les transformations du rapport des missionnaires avec le Vaudou et ses rites barbares (dont le cannibalisme). D'abord persuadés qu'il disparaîtrait avec la consolidation de l'évangélisation, ils ne le considèrent pas comme leur principal adversaire. Mais après 1880, le syncrétisme qui s'était formé entre le catholicisme et le Vaudou les contraignit à lancer contre ce dernier une véritable croisade.

en levant les yeux, j'aperçois, de l'autre côté du détroit, la presqu'île de Malacca toute verte de cocotiers et de forêts sauvages qui ne laissent jamais faner leur parure. Au-dessus de la plaine, mon regard est borné par une ligne tortueuse de montagnes qui semblent s'être échappées comme des grains de poussière des mains du Créateur lorsque, du haut de son trône, il façonna et jeta au centre de l'Asie les masses de l'Himalaya. Maintenant, si vous voulez entendre le langage du cœur, je vous prie de me suivre au logis. Ils sont là, soixante, quatre-vingts, quatre-vingt-dix petits. Ce n'est pas mal pour une couvée. Comme je vous l'ai dit, le nid est encore assez pauvrement bâti, ses brindilles laissent passer çà et là l'humidité et le soleil et les pauvres oisillons recouverts de duvet en pâtissent un peu¹¹⁶².

Le style a beau être bucolique, les intentions ne sont que trop apparentes et le lecteur, ému par tant de vertu en péril, ne pourra résister au besoin de faire un don :

On peut dire de ces enfants que ce sont des fleurs, cueillies par la bonne Providence aux quatre coins de cette grande forêt sauvage et païenne de l'Extrême-Orient, au milieu des épines où elles allaient être étouffées, pour être transplantées ici, au Collège de Pinang, où elles doivent recevoir en abondance la rosée qui féconde et fait prospérer.

Cette métaphore n'est pas anodine. Elle laisse filtrer l'une des formes possibles de la modalité du rapport des missionnaires au monde extérieur (particulièrement dans les premières décennies de l'installation du Collège en Malaisie) ; une distance un peu supérieure, faite de défiance, de réprobation scandalisée, de crainte aussi, le tout mêlé parfois à une mansuétude paternaliste.

c. Huis clos

c.1 Un milieu cosmopolite et interlope

« Il n'y a peut-être pas un point du globe qui n'ait ses représentants dans notre colonie. C'est une vraie tour de Babel que ce mélange de toutes les nationalités, de toutes les couleurs, de tous les costumes, de toutes les religions, de toutes les langues. Vous sauriez parler quinze ou vingt idiomes, que vous seriez peu sûr d'être compris du premier venu rencontré dans les rues de Pinang¹¹⁶³. »

L'île de Penang (tout comme la péninsule de Malacca), est connue pour la diversité et le métissage de sa population, fruit de plusieurs vagues de colonisations (Portugaise, Hollandaise, Anglaise) et d'une situation géographique centrale en Asie du sud-est, sur les routes maritimes allant de l'Inde à la Chine. Cette position favorable donne à Penang la réputation d'un pays de cocagne :

C'est au mois de décembre 1856 que je touchai pour la première fois le sol de la Malaisie, ce pays autrefois parcouru en tous sens par le grand François-Xavier qui a partout laissé les empreintes de ses pas et les souvenirs de son glorieux

¹¹⁶² *Bulletin de la Société des Missions Étrangères*, p. 276, « Correspondance des partants, lettre du Père Lafon, professeur au Collège de Pinang, à Madame la Présidente de l'œuvre, 1888. » Jean Lafon, 1864-1945.

¹¹⁶³ *Annales de l'OPF*, Lyon, 1858, t. 30, p. 446-448 : « Missions de la Malaisie, extrait d'une lettre de M. Hab, missionnaire apostolique à sa mère », île de Pinang, 2 février 1858.

***apostolat. Que d'étonnements et de surprises pour le jeune missionnaire qui aborde ces régions, où pour lui tout est si nouveau et si étrange, les hommes et les animaux, les arbres et les plantes, le ciel même et la lumière, ces plages brûlantes, où il n'y a ni hiver, ni printemps, ni automne, mais un été perpétuel. C'est à Syngapour que nous avons débarqué et enfin Pinang, située sur la côte orientale de l'île qui porte ce nom, à trois journées de navigation de Syngapour. Pulo-Pinang passe pour un des plus beaux pays de la terre, à cause de ses riches productions naturelles et de sa végétation perpétuellement verdoyante. Toutefois, si cet aspect en fait un paradis terrestre pour les yeux, et si ses richesses y attirent les avides marchands de tout l'univers, c'est un séjour qui perd tous ses agréments devant les chaleurs extrêmes qu'on y endure*¹¹⁶⁴.**

Les missionnaires s'y trouvent au milieu d'un creuset de cultures, de langues et de religions. Sous l'égide de la *pax britannica*, cohabitent à Penang des Malais (presque tous musulmans), des Indiens (le plus souvent Tamouls), des Européens, des Indo-européens, des Chinois et de petites communautés arméniennes, juives et arabes. Les chrétiens se rencontrent parmi les Européens, les Chinois et les Indiens et se partagent entre catholiques et protestants. D'emblée, disons que jusqu'au milieu du XIX^e siècle environ, les directeurs du Collège général adoptèrent une position de repli par rapport à ce milieu social cosmopolite, souvent dépeint sans aménité, comme un repaire de païens et d'hérétiques. Il convient là encore, de faire une nette distinction entre les témoignages destinés à la publication et les lettres privées. Les premiers adoptent souvent un ton horrifié : « *Syngapour est une espèce de panthéon où tous les démons reçoivent des honneurs. Je suis bien souvent témoin de cérémonies et de processions où des idoles de toutes formes sont portées avec pompe ; quand viendra le jour où ces pauvres peuples ouvriront enfin les yeux à la lumière*¹¹⁶⁵ ? » Le tableau qu'ils font des occupants de l'île est généralement peu reluisant. A y regarder de plus près, on comprend les intentions dialectiques qui animent leurs auteurs. François Hab, par exemple, écrivant à sa mère, répartit les occupants de l'île en trois catégories : « *Les Chinois, les Indiens, les Malais constituent la grande majorité de la population. Je vais essayer de vous dire quelque chose sur la manière de vivre de ces trois singulières espèces*¹¹⁶⁶. » Les Malais sont les pires : « *Regardez là, devant vous : voilà un groupe à étudier. Ces hommes, ces enfants au teint brun foncé, à l'aspect robuste et féroce, portant pour tout vêtement un lambeau de ceinture qui fut blanc jadis, ce sont des Malais.* » La description qui suit montre « *l'abaissement* » de ces populations vivant dans la « *fange* » et semblant s'y complaire. Leur logement, couvert de feuilles d'arbre, est construit sur pilotis au milieu d'un marais, « *l'emplacement préféré* ». Pour se nourrir, « *une poignée de riz avec quelques petits poissons* » suffit et leur existence se passe à « *mâcher et mâcher sans cesse du bétel.* » Ils sont paresseux, voleurs, entêtés mais surtout, ils sont irréductiblement musulmans :

Parlez-lui pendant une demi-journée sur la fausseté de sa croyance, sur la nécessité d'embrasser la vraie religion, à la fin vous le croirez entièrement convaincu, tant il admettra volontiers tout votre raisonnement ! Et puis son

¹¹⁶⁴ *Idem.*

¹¹⁶⁵ *Annales de l'OPF*, Lyon, septembre 1835, t. 8, n° 42, p. 93 à 145 : « Lettre de M. Albrand, missionnaire apostolique, à M. Barran », 10 décembre 1833.

¹¹⁶⁶ *Annales de l'OPF*, Lyon, 1858, t. 30, p. 446 à 448 : « Missions de la Malaisie, extrait d'une lettre de M. Hab, missionnaire apostolique à sa mère », île de Pinang, 2 février 1858.

dernier mot sera toujours celui-ci : Ta religion du Maître est très bonne ; mais moi je suis de la caste de Mahomet, comment veux-tu que je me fasse catholique ?

Seuls quelques-uns pourraient être sauvés, ceux qui appartiennent aux minorités : « *Il n'y a guère que les Malais non musulmans auprès desquels on puisse espérer de faire quelque fruit ; dans ceux-là, il n'y a que l'ignorance à vaincre. Tels sont les Timorins, les Nias, les Battas* ¹¹⁶⁷ . » Observons en passant que ce renoncement, à peu près définitif après 1830, n'était pas encore partagé à la fin du siècle précédent : « *En outre, si vous pouviez me procurer quelque livre qui me donne des connaissances détaillées et circonstanciées de la religion mahométane. J'ai rencontré un anglais qui m'en parlait sagement. Je voudrais bien avoir des livres tels que ceux qui l'ont si bien instruit* ¹¹⁶⁸ . » La catégorie suivante est celle des Chinois. Le texte évoque une fête publique, des instruments de musique qui produisent un son « *d'une discordance à faire frémir une oreille européenne* », dont le sens échappe tout d'abord au missionnaire. Mais il finit par comprendre le sens de cette « *comédie* » et s'en offusque : « *Et bien qu'est-ce que tout cela veut dire ? Qu'y a-t-il donc de si joyeux dans cette maison ? Vous ne le devineriez pas... Il y a la mort, qui vient d'y exercer son triste ministère.* » Cependant, à la différence des Malais, le cas des Chinois n'est pas entièrement désespéré : « *Néanmoins ces étrangers ne sont pas rebelles à la grâce ; ils se convertissent en assez grand nombre, et font ordinairement de bons et solides chrétiens* ¹¹⁶⁹ . » On retrouve, au hasard du texte, la rhétorique des catéchismes dont nous avons parlé plus haut : « *Le christianisme seul, quand Dieu le voudra, prendra ces êtres avilis et les remettra dans leur vraie destinée.* » Mais les Chinois s'adonnent à un vice ravageur ; ils sont opiomanes :

Les chinois qui font des jardins ou des champs sont aussi voleurs, joueurs, fumeurs d'opium que ceux des villes. Avec les mêmes vices et plus attachés aux superstitions du pays, ils ont moins d'indépendance et de courage pour oser ce débarrasser des préjugés locaux. Le pain de l'intelligence les trouve

¹¹⁶⁷ « Quant aux Malais, ceux d'entre eux qui sont mahométans montrent une obstination inouïe. Parlez-leur de la Religion, ils vous accorderont tout si ce n'est la conclusion qu'ils doivent se faire chrétiens. Il m'est arrivé de leur faire de très longues instructions, après lesquelles ils n'avaient tiré autre profit de mes discours, si ce n'est de remarquer dans ma figure quelque différence avec la leur. La plupart sont très ignorants même pour ce qui concerne le culte mahométan. J'oserais dire que la conversion des musulmans est impossible, s'il y avait quelque chose d'impossible à Dieu. Mais ce Dieu a tout promis à la prière, et les membres de la Propagation de la Foi peuvent beaucoup nous aider sous ce rapport. Quel bien ne résulterait-il pas de la conversion des Mahométans ! Que leur nombre est immense, et qu'on se sent touché de compassion quand on songe qu'ils tombent en foule innombrable dans l'abîme ! », *Annales de l'OPF*, Lyon, septembre 1835, t. 8, n° 42, p. 93 à 145 : « Lettre de M. Albrand, missionnaire apostolique, à M. Barran », 22 novembre 1834.

¹¹⁶⁸ Vol. 891, p. 1261-1267, 22 mai 1783, M. Garnault.

¹¹⁶⁹ « Monsieur et cher confrère, Les Chinois paraissent plus disposés à embrasser notre sainte religion que tous les autres peuples de ces contrées. Le jour, nous courons, mon catéchiste et moi, pour exhorter les païens ; et quelquefois nous avons le bonheur de voir arriver, le soir, à notre instruction ceux que nous avions entretenus pendant le jour. Malheureusement, je ne sais encore balbutier que peu de chose de leur langue, et même d'un seul idiome, celui de mon catéchiste. Les Chinois qui sont à Syncapour appartiennent généralement à des sociétés secrètes, semblables à celles des francs-maçons, ce qui rend leur conversion à la religion chrétienne plus difficile. Je ne sais si mon observation est juste ; mais il me semble qu'il est plus facile de convertir les Chinois hors de leur pays que chez eux : ici, ils vivent à l'ombre d'un gouvernement tolérant par politique (le gouvernement anglais) », *Annales de l'OPF*, Lyon, septembre 1835, t. 8, n° 42, p. 93 à 145 : Lettre de M. Albrand, missionnaire apostolique, à M. Barran, directeur du séminaire des Missions Étrangères, Syncapour, 10 décembre 1833. La conversion des Chinois présentait une difficulté supplémentaire ; la diversité linguistique : « Ces derniers quoique originaire de la Chine viennent de différentes provinces et par conséquent parlent au moins quatre ou cinq dialectes totalement différents les uns des autres », vol. 903, p. 65-68, Mgr Boucho, Pinang, 6 mars 1854.

complètement indifférents. Ce qu'ils demandent c'est la nourriture grossière, animale du corps¹¹⁷⁰.

Vient enfin le troisième groupe, celui des Indiens : « *Les Indiens ou Malabares sont tous généralement des hommes au teint noir, d'une stature élevée, d'un noble visage. Leur teint diffère très peu de l'Européen. Ils ont des mœurs simples et pacifiques.* » Eux seuls trouvent grâce auprès du narrateur, « *ce sont mes ouailles* », qui se borne à se gausser de certaines coutumes : « *Les hommes ne sont pas exempts de ces ridicules ; ils se chargent souvent de semblables bijoux et y mettent tout leur avoir.* » Mais ce peuple est sur la bonne voie :

Ces populations excellent dans les témoignages de la vénération. Un des premiers jours de mon arrivée, un grand personnage à peau noire m'approche, et, sans mot dire, se prosterne la face contre terre, baise les bords de mon habit, se lève et disparaît, me laissant dans un grand étonnement. Quand on est seul au milieu d'un monde aussi inconnu et dont on ignore tout langage, il faut moins que cela pour surprendre. Le lendemain, un confrère m'expliqua la cérémonie mystérieuse. C'est bien simple, me dit-il, c'est un de nos chrétiens qui vous a salué. Vous en verrez bien d'autres, si Dieu vous prête vie¹¹⁷¹.



[Figure n°16]

Quel est le but recherché par une telle description ? Elle inspire aux lecteurs de l'admiration pour le courage et l'abnégation des missionnaires, plongés dans un environnement inquiétant. Elle flatte le sentiment de supériorité de l'Européen convaincu de la prééminence de sa culture et légitime l'œuvre civilisatrice des missions. Enfin, et peut-

¹¹⁷⁰ Antoine Basset, (1823-1870), vol 309-B, 12 janvier 1853.

¹¹⁷¹ « *Les émigrations de la côte Coromandel nous amènent chaque année un grand nombre de Malabares chrétiens qui, faute d'un prêtre qui sût leur langue étaient pour la plupart privés du secours spirituel de la religion pendant les quelques années qu'ils restaient ici. Je viens de parer à ce grave inconvénient* », vol. 903, p. 65-68, Mgr Boucho, Pinang, 6 mars 1854.

être surtout, elle tente de justifier l'impossibilité de convertir les Malais par leur déchéance, face à laquelle les moyens humains sont insuffisants :

Nous qui sommes nés, qui avons été élevés et instruits depuis notre berceau dans la foi chrétienne, nous la trouvons si vraie, si naturelle que nous ne comprenons pas la révolte contre son doux empire ; ici, il en est autrement. C'est une nouveauté aussi étrange qu'onéreuse et qui, pour se substituer au culte des fausses divinités, a besoin d'un miracle que Dieu seul peut opérer.

La conversion des musulmans au catholicisme relevant du miracle, l'échec des missions a trouvé une excuse imparable¹¹⁷². Une quarantaine d'années après la publication de ces lettres, répondant à un questionnaire envoyé par la *Propaganda Fide*, Mgr Boucho dressait le constat suivant :

Qu'est-ce qu'on pourrait faire pour donner à la religion un développement plus grand et consolider la discipline et le gouvernement ecclésiastique ? Dans cette mission le mélange des castes est une des plus grandes difficultés à l'extension de la religion. Il n'y a pas d'espoir parmi les Malais qui sont tous mahométans et d'une ignorance grossière sans vouloir s'instruire. Le seul espoir presque de développement est parmi les Chinois très nombreux ici. Encore cet espoir est-il très restreint à cause de la qualité des émigrants du céleste empire qui, comme partout ailleurs, ne sont pas ce qu'il y a de mieux. Tous viennent par amour du lucre. À peine arrivés, la plupart sont vendus à des maîtres payens qui les engagent à se mettre dans des sociétés secrètes et alors il ne faut plus penser à en faire des chrétiens... Lorsqu'ils sont achetés par des maîtres chrétiens il y a plus d'espoir : mais les chrétiens ne brillent pas par la richesse. Si l'on pouvait fonder des hôpitaux ce serait une ressource pour obtenir des conversions in articulo mortis ; mais les fonds manquent¹¹⁷³.

D'autres lettres s'en prennent aux protestants, rivaux redoutables. Mais leur cas est plus délicat, parce que ce sont des Européens et que Penang est une colonie britannique. Or, les missionnaires ont toujours su gré aux autorités de l'île pour leur accueil :

De l'enseignement, si le gouvernement y met des obstacles ? La mission a des écoles dans presque tous les postes. Il y a des écoles anglaises, malaises, chinoises, portugaises et malabares suivant les diverses nations qui composent la chrétienté du pays. Dans les grands centres où le gouvernement anglais a ses écoles, les nôtres ne leur sont nullement inférieures et même dans diverses joutes qui ont lieu entre elles, les écoles catholiques ont généralement obtenu l'avantage. Le gouvernement, loin de nous créer des obstacles, semble prendre de l'intérêt à nos écoles et procure même à quelques-unes une subvention annuelle¹¹⁷⁴.

Le pasteur, « ministre de l'erreur », est donc la cible toute désignée des attaques :

¹¹⁷² « Il faudrait des grâces bien puissantes pour changer ces monstres et en faire des hommes. Comme ils sont la plupart mahométans, ils tiennent invinciblement à leur secte », écrit Jean Pupier en 1822. *Annales de la propagation de la foi*, t. 1, n° 3, p. 129-131.

¹¹⁷³ Vol. 904, p. 606, Mgr Boucho, Pinang, 2 mai 1870.

¹¹⁷⁴ *Idem*, art. 6.

On nous dit qu'il faut combattre contre les protestants. Oui, mais nos conférences avec eux ne ressemblent point à celles de Bossuet contre Jurieu. J'ai béni un mariage en présence d'un ministre protestant. L'époux était de sa secte. Je crus qu'il convenait de l'avertir. Je pus lui dire tout ce que je voulus, le Ministre ne répondit rien. La Compagnie anglaise organise son administration dès qu'elle s'est rendue maîtresse d'un nouveau pays. On voit se dresser avec promptitude des maisons magnifiques pour les administrateurs. On bâtit aussi une église et une maison pour le docteur de la nouvelle réforme. Alors, il se rend avec toute sa famille, il ouvre les caisses dans lesquelles sont les bibles de la secte, les enfants viennent à l'école pour apprendre les langues. Ne cherchez pas ces pères dans la chaumière du pauvre ou à côté des mourants, mais allez sur les promenades publiques. Vous aurez l'avantage de voir Monsieur et Madame se promener en calèche : à peine les apôtres se donnaient-ils autant d'aisance ! Cependant cet ordre de choses persévère jusqu'à ce que Madame soit travaillée d'un mal de tête ou que Mesdemoiselles ses filles pensent à se marier, car alors on plie bagage, on retourne dans son pays natal. Les ministres de la réforme ne sont dans ce pays que les grammairiens de la Compagnie anglaise ; le trésorier de Londres a plus d'autorité sur leurs conscience que les bulles du pape et toute la tradition de l'Église catholique. L'évêque prétendu de Calcutta reçoit 30 000 piastres par an. Comment revenir au centre de l'Église romaine qui n'offre au monde que des croix¹¹⁷⁵ ?

Cette lettre de Mathurin Pécot présente le double avantage de résumer l'essentiel des critiques adressées par les missionnaires catholiques à leurs rivaux et d'offrir un exposé saisissant de la méthode des missions protestantes. L'épisode du mariage, « *j'ai béni un mariage en présence d'un ministre protestant. L'époux était de sa secte* », permet d'illustrer le laxisme doctrinal du pasteur. La célébration d'un mariage « œcuménique » entre un protestant et une catholique en 1821 pourrait surprendre. Cette pratique existait, si l'on en juge par le rapport adressé par Mgr Boucho à la *Propaganda Fide* :

De l'administration des sacrements et spécialement du mariage ? Les sacrements sont administrés suivant le rituel romain. Quant au mariage, on suit la direction du concile de Trente avec publication de bans. On donne dispense entre protestants et catholiques suivant les pouvoirs reçus de Rome et sous la condition de droit – rarement entre payens et catholiques. Le concile de Trente n'ayant pas été publié dans ces contrées, les mariages entre catholiques et protestants célébrés par le ministre de la religion réformée sont reconnus valides. Ce cas arrive quelquefois¹¹⁷⁶.

Le ministre protestant vient en Malaisie comme en pays conquis (n'est-ce pas le cas ?). Il bénéficie de l'appui matériel et financier des autorités politiques de l'île et de la puissante East India Company. Une fois confortablement installé, il se contente de diffuser des Bibles, dont il a été généreusement pourvu¹¹⁷⁷. Ce ton sarcastique ne masque pas une certaine

¹¹⁷⁵ Vol. 887, Mathurin Pécot, 20 décembre 1821.

¹¹⁷⁶ Mgr Boucho, *op. cit.*

¹¹⁷⁷ Ces diatribes antiprotestantes ne sont pas le propre des missionnaires. Michèle Sacquin en donne des exemples hexagonaux : « Ce n'est plus clandestinement que la secte cherche à faire des prosélytes, ou à ébranler la foi des fidèles, qu'elle distribue des libelles

amertume. Car le missionnaire français ne lutte pas à armes égales, lui qui vit dans le dénuement, qui se sacrifie entièrement au service des plus humbles, que l'on trouve « *dans la chaumière du pauvre ou à côté des mourants.* » Les publications catholiques usent fréquemment de cet argument. À la différence du missionnaire protestant, qui ignore les déshérités, le prêtre catholique se rend auprès d'eux, ce qui lui vaut l'estime de tous, y compris de ses adversaires :

Notre saint et bon Père Manissol est mort après trois jours de maladie. La désolation est générale. Le révérend Père Manissol était vénéré, aimé et estimé de tous. Tant il est vrai que la grandeur ne consiste que dans la sainteté... Le bon père était dévoué, compatissant envers tous, excepté pour lui-même ; l'ami, le consolateur de tous ; n'importe de quel rang, de quelle religion, tous avaient accès auprès de lui. Ce bon Père n'avait jamais besoin de rien, le Bon Dieu seul lui suffisait pour tout... La visite des malades était une de ses occupations favorites ; aussi que de pécheurs encroûtés et de vieux protestants cette douce charité a ramenés au Bon Dieu ! Le gouverneur de Pinang, le chef de l'armée, le secrétaire du gouverneur, les gros marchands païens protestants et mahométans, tous étaient là, exprimant tout haut leur douleur comme leur estime et leur vénération pour, disaient-ils, "le meilleur des hommes, le conseiller et l'ami de tous. " Le juge protestant disait : Quelle perte que celle d'un homme de tant de mérite et de savoir¹¹⁷⁸ !

Le contraste entre l'humble équipage du missionnaire catholique et l'arrogante opulence de celui des Anglais revient souvent, dans des écrits dont il faut redire qu'ils sont adressés à d'éventuels donateurs :

Le tempérament le plus robuste ne saurait dans ces climats brûlants, résister à la fatigue de faire tous les jours deux ou trois lieues à pied. Aussi les marchand anglais ne font-ils jamais le moindre trajet qu'en voiture : le pauvre missionnaire n'avait ni voiture, ni cheval, mais il s'encourageait par ces paroles : hi in curribus, et hi in equis ; nos autem in nomine Domini¹¹⁷⁹ ! Leurs pieux exemples à bord eurent un consolant résultat, et ce fut pour les quatre missionnaires un jour d'inexprimable joie, que celui où ils reçurent l'abjuration d'un matelot qu'ils avaient converti et lui firent faire sa première communion. Ne semble-t-il pas que le bon Dieu ait voulu par là dédommager ses serviteurs des injures qu'ils avaient essuyées pour son amour, alors qu'au moment de leur embarquement, dans les rues de Flessingue, de jeunes enfants protestants leur avait lancé des pierres¹¹⁸⁰ ?

difamatoires contre le clergé, des bibles traduites à sa manière [...] Ces prétendus réformateurs ont leur société biblique, leur soutien philanthropique, leur société d'instruction élémentaire et avec un fonds commun, ils ont créé, ils entretiennent des écoles mixtes, des écoles mutuelles », Mgr Gaston de Pins, archevêque d'Amasée (Lyon et Vienne), 22 avril 1837, in Michèle Sacquin, *Entre Bossuet et Maurras : l'antiprotestantisme en France de 1814 à 1870* (avant propos de Philippe Boutry), Paris, École des Chartes, 1998.

¹¹⁷⁸ *Comptes rendus*, p. 125, 1881.

¹¹⁷⁹ « *Ceux-ci mettent leur confiance dans leurs chevaux et dans leurs chariots ; mais nous dans le nom du Seigneur.* »

¹¹⁸⁰ *Compte rendus, nécrologie de Joseph Laigre*, vol. 340 B, p. 179, 1885. *Si les commandant du navire est catholique, les choses se passent mieux : « 28 jours en mer. Le voyage a paru long, surtout aux aspirants qui voyagent pour la*

D'autres lettres ironisent sur les succès dont se flattent les missionnaires protestants :
Un petit mot des protestans : parmi les néophytes que j'ai baptisés se trouvaient quatre protestans qui ont abjuré leurs erreurs. Nous avons ici un ministre épiscopalien mais il est uniquement occupé de ses coreligionnaires et je ne sache pas qu'il ait entrepris de faire un seul prosélyte. Il n'en est pas de même d'un ministre américain, toujours en course avec des portefaix chargés de livres à distribuer. Quelqu'un de ses amis, qui a voulu faire son éloge, m'a dit qu'il en avait donné douze grosses caisses depuis quelques mois seulement qu'il est arrivé ici. Quelle réputation ne doit-il pas avoir auprès de ses compatriotes d'Amérique, qui comptent le nombre de conversions qu'ils obtiennent par celui des personnes qui ont reçu des Bibles ! Mais moi, qui suis sur les lieux, je ne suis pas si crédule, connaissant l'usage auquel on les destine. Il n'y a point de jour qu'il ne passe par mes mains quelque objet plié dans les feuilles de quelque traité protestant. Combien de maison à Syncapour seulement, dont toutes les cloisons en planches ainsi que les plafonds sont recouverts des feuilles de quelques centaines de Bibles en forme de tapisserie ! Après cela il est très plaisant d'entendre les ministres protestants, dans l'Inde, dire que les Chinois sont très avides de l'Écriture-Sainte... J'ai entendu dire que le ministre protestant donne maintenant vingt francs par mois aux païens qui veulent l'entendre tous les jours ; avec tout cela il n'en a trouvé encore que dix. Au reste, je ne crains pas qu'ils se fassent protestants ; du jour où il cessera de leur donner de l'argent, ils disparaîtront comme cela est arrivé à Pinang¹¹⁸¹.

Cette présentation sarcastique de la méthode des protestants, qui n'hésitent pas à soudoyer les indigènes quant ils ne les ignorent pas, dont l'action est superficielle et inefficace, – les Bibles qu'ils distribuent à profusion finissant en papier d'emballage ou en matériaux de construction –, n'a au fond qu'un seul but : mettre en valeur, aux yeux des lecteurs, l'efficacité et le sérieux de l'action des prêtres catholiques. Dans la correspondance privée des missionnaires, le ton est moins railleur et l'on sent percer une véritable inquiétude. Car les missions protestantes font en réalité une concurrence efficace à l'Église catholique, ce que l'on se garde bien d'ébruiter. En 1843, Jean-Marie Beurel écrit à Paris :

Je voudrais que nous adressions tous ensemble une pétition aux conseils de l'œuvre pour obtenir des fonds pour nos écoles. Dans ces pays, notre situation n'est pas réellement connue. Ici, un missionnaire a 12 \$ par mois ; mais il en faut au moins 40 à un maître d'école. Les protestants ont 3 maîtres d'école, 2 ont chacun 100 \$ et le 3^e a 70. Nos chrétiens, dont plusieurs ont l'âme avilie ayant été élevés dans le protestantisme, préfèrent envoyer leurs enfants à une école protestante que de faire des efforts pour avoir un maître d'école catholique¹¹⁸².

Dans une autre lettre, il cite le cas de l'une de ces écoles, non à Penang mais à Singapour :

première fois. Le commandant, catholique, est aux petits soins pour moi. Il me recommande de remplacer l'eau par le whisky soda, pour ma santé », vol 340 B, 2 janvier 1907.

¹¹⁸¹ *Annales de l'OPF, Lyon, septembre 1835, t. 8, n° 43, p. 93 à 145 : Lettre de M. Albrand, 22 novembre 1834.*

¹¹⁸² *Vol. 901, p. 325, M. Beurel, Singapour, 13 novembre 1843.*

Le seul qui soit actuellement à Singapour, c'est le Révérend Keasbury, missionnaire de la Société Biblique de Londres, qui tient une école où il y a de 20 à 24 enfants Malais. Ces jeunes Malais sont nourris, vêtus et instruits par lui ; il les garde ainsi pendant un certain nombre d'années après lequel il les renvoie chez leurs parents. Parviendra-t-il de cette manière à faire de vrai et sincères chrétiens ? C'est ce que l'expérience n'a pas encore prouvé¹¹⁸³.

Mgr Boucho ne se voile pas non plus la face et reconnaît les difficultés que connaît son vicariat à cet égard :

Nous sommes ici en face des protestants de toutes dénominations qui ont de belles écoles et qui répandent avec profusion les livres anti-catholiques. Pour les combattre avec avantage à armes égales, il faut des écoles où nos enfants puissent recevoir une éducation au moins égale à celle que l'on donne dans les écoles protestantes. Autrement nous aurons la douleur de voir nos enfants élevés par des maîtres protestants sucer en même temps le poison de la doctrine anticatholique. Nous devons enfin nous ruiner, si je puis parler ainsi, pour acheter ou faire imprimer de bons livres. Autrement comment empêcher la lecture des livres protestants¹¹⁸⁴.

Quarante ans plus tard, Jean-Baptiste Fahrner ne dit pas autre chose, preuve que la situation avait peu évolué :

Quel reproche adresser aux parents qui envoient leurs enfants dans les collèges protestants ou athées, quand ils vous diront : « Père, je dois élever mon fils de manière à ce qu'il gagne honorablement sa vie ; ouvrez un collège, et mon fils s'y rendra avec joie au lieu d'aller chez les protestants. » Car hélas ! le gouvernement n'a pas seul établi des collèges, les protestants l'ont fait également, et ils sont merveilleusement outillés pour réussir¹¹⁸⁵. L'île de Pulo Pinang ou du Prince de Galles a huit ou neuf lieues de circonférence ; elle est élevée et très montagneuse ; elle comprend une population de 45 à 50 000 âmes, dont les deux tiers sont Malais, Siamois ou Bengalis, le reste est Portugais ou Chinois. Si l'on excepte la garnison et les autorités civiles, il n'y a que très peu d'habitants anglais. On y voit aussi des Juifs et des Arméniens. Ces derniers sont schismatiques ; ils ont une église, un prêtre de leur communion. Les chrétiens catholiques sont 4 000, savoir ; près de 2 000 à Tanjang, qui est la ville et la demeure du Pro-vicaire. Les métis font en général de mauvais chrétiens : ce que nous avons de meilleurs sont les Chinois et c'est parmi eux seulement que l'on peut faire des prosélytes ; ils sont industriels, laborieux et intelligents ; eux seuls exercent les arts et métiers. Les autres vivent dans la paresse et la misère, et leur conversion est extrêmement difficile. Si vous leur parlez, ils ne vous écoutent pas et si vous leur proposez de se faire chrétiens, ils vous disent tout de suite : combien me donnerez-vous [...] Le malais est un beau langage,

¹¹⁸³ Vol. 901, p. 1211-1218, M. Beurel, Singapour, 4 juillet 1847.

¹¹⁸⁴ Vol. 901, p. 427, P. Boucho, Provicair (en l'absence de Mgr Courveyzy, parti pour l'Europe), Pinang, 1^{er} juin 1844.

¹¹⁸⁵ « Le Collège Catholique en mission » par le P. Fahrner, Annales de la Société des Missions Étrangères, p. 40-85, 1898.

***doux, et qui s'apprend sans beaucoup de peine ; je l'ai appris en moins de trois mois et j'ai pu, au bout de deux mois, prêcher et confesser*¹¹⁸⁶.**

De ce portrait de la population de Penang, moins spectaculaire que dans les lettres éditées par l'OPF, mais certainement plus fiable, il ressort que les chrétiens sont une minorité. Bien qu'ils se sachent protégés par les autorités britanniques, les directeurs du Collège ont eu, dès les premières années en Malaisie, conscience de leur vulnérabilité. Certes, les premiers temps furent périlleux, d'inquiétantes nouvelles parvenaient régulièrement au Collège et les raisons d'avoir peur ne manquaient pas :

***La route du Tonkin est fort dangereuse à cause des voleurs qui sont sans nombre. Le plus grand danger est au Sutchuen. Beaucoup d'apostats et de judas. Nouveau gouverneur, et nouvelle persécution. Celui-ci confisque les biens des chrétiens, outre les tourments et les morts, et les chrétiens sont si épouvantés que quand les écoliers de Pinang s'en sont retournés, leurs parents n'ont pas osé les recevoir, parce que les Mandarins savent que tels ou tels ont envoyé leurs enfants hors de la Chine*¹¹⁸⁷.**

Mais quand bien même ces temps héroïques fussent révolus, les Pères restent sur leurs gardes, comme s'ils étaient cernés par un ennemi supérieur en nombre. La lettre de Mgr Dufresse, qui se trouve à la fin du règlement (et que les élèves étudièrent obligatoirement jusqu'aux lendemains de la Première Guerre mondiale), commence par l'évocation de dangers multiples :

***Vous avez déjà supporté dans votre corps les naufrages sur les fleuves, la chaleur du soleil, les maladies ; vous avez supporté dans votre âme la peur, les inquiétudes, la tristesse et les angoisses. Vous avez déjà souffert sur une terre étrangère non seulement des idolâtres mais aussi des hérétiques et des mauvais catholiques, de leurs mauvais exemples et des scandales qui vous ont peut-être agressés puisqu'il faut que le scandale arrive*¹¹⁸⁸.**

Le monde extérieur, mal famé, est cause de souffrance, d'agression et de scandale. Il n'est pas fréquentable. Le *Courrier des missions* fait d'ailleurs souvent part de sinistres mésaventures survenues çà et là aux missionnaires :

***Le fait le plus triste vient de se passer, c'est un essai d'assassinat commis sur M. Ménier. Ce cher Breton visitait Tchouan avec M. Marrot. Un païen de la ville rôdait depuis trois jours autour du presbytère, situé à une demi-lieue de la ville [...] Le 6 de ce mois, M. Ménier rentrant chez lui entend par derrière comme le bruit d'un couteau. Il se retourne et reçoit sur le front une énorme blessure. L'assassin se prépare à lui enfoncer son poignard en pleine poitrine, quand notre confrère, sans perdre sa présence d'esprit lui saisit les deux bras et crie au secours*¹¹⁸⁹.**

À la néfaste proximité des païens pourrait s'ajouter celle des femmes. Or, sur ce point, les missionnaires ne sont pas inquiets :

¹¹⁸⁶ Vol. 339, n° 278, lettre de M. Galabert à M. l'abbé Desquibes, aumônier de l'hôpital Necker. Pulo Pinang, 25 janvier 1834.

¹¹⁸⁷ Vol. 339, M. Lolivier à M. Chaumont, séminaire de la rue du Bac, 6 février 1819.

¹¹⁸⁸ Mgr Dufresse, « Épître aux élèves chinois du séminaire général du révérend et illustre évêque de Tabraca, mis à mort en haine de la foi. »

¹¹⁸⁹ *Bulletin de l'œuvre des partants*, 1894, p. 234. Louis Ménier, 1839-1909. Edmond Marrot, 1867-1947.

La population de Penang est un ramassis de toutes les nations de l'Asie et de toutes les religions. De là tout germe de corruption pour les gens du monde. Mais comme il y a peu de femmes en comparaison du nombre d'hommes, l'on n'y voit presque pas de personnes du sexe dans les rues. M. Rectenwald, qui prétendait qu'en louant une maison nous conduisions nos gens au milieu des femmes se trompait grandement, je ne connais pas de lieu plus à l'abri des dangers du sexe pour des jeunes gens surveillés¹¹⁹⁰. Bien entendu, la surveillance des élèves reste indispensable. Mais comment expliquer la relative absence des femmes ? Ne vous étonnez-vous pas aussi que, parmi cette foule de personnes qui encombrant les rues et les routes, vous n'aperceviez presque aucune femme ? Ici, cette misérable créature est condamnée à une prison perpétuelle ; pourquoi sortirait-elle du logis ? Elle ne fait rien et n'est capable de rien. Quand je vois cet abaissement et cet esclavage, avec quel plaisir je me ressouviens de ma mère, et des femmes chrétiennes de mon pays, si laborieuses et si dignes ! Le christianisme seul, quand Dieu le voudra, prendra ces êtres avilis et les remettra dans leur vraie destinée¹¹⁹¹.

c.2 Des brebis parmi les loups

Le jeune élève, le séminariste, sont constamment en danger d'être contaminés par le monde extérieur. Aussi les missionnaires créent-ils autour d'eux un cordon sanitaire, instaurent une sorte de quarantaine. Les règlements multiplient les dispositions limitant les contacts avec le monde extérieur. Les offices à la chapelle ne sont pas ouverts au public. On peut être reçu au Collège général mais le règlement s'applique alors aux visiteurs¹¹⁹². Nul, missionnaire ou élève, n'est autorisé à sortir du séminaire sans autorisation¹¹⁹³. Lorsque les élèves sont en sortie, ils doivent adopter une attitude « modeste ». La modestie, rempart vertueux contre les occasions de pécher à l'intérieur du séminaire, défend à l'extérieur, la réputation du clergé catholique : « *Que votre modestie soit connue de tous !* », s'exclame Mgr Dufresse, dans

¹¹⁹⁰ Vol. 301, p. 418, M. Letondal (Pinang) à M. Chaumont (Londres), 10 décembre 1809.

¹¹⁹¹ *Annales de l'OPF, Lyon, 1858, t. 30, pages 446-448. Missions de la Malaisie, extrait d'une lettre de M. Hab, missionnaire apostolique à sa mère, île de Pinang, 2 février 1858 : « Ces personnes qui ont la tête presque voilée comme des religieuses, et le reste du corps perdu dans une enveloppe de guenilles, ce sont leurs femmes. De toute leur figure livide, c'est à peine si on entrevoit la bouche, qu'on dirait ensanglantée par le bétel. Mâcher et mâcher sans cesse du bétel, c'est la grande occupation de toute leur journée. » Ici, le portrait de la femme malaise tourne à la caricature.*

¹¹⁹² « Les missionnaires qui peuvent séjourner dans le Collège, ou n'y sont qu'en passant et doivent se rembarquer sous peu de jours ; ou doivent y rester quelque temps pour y attendre l'occasion favorable de se rendre dans la mission pour laquelle ils sont destinés et étudient la langue de cette mission, doivent observer les uns et les autres l'Ordre et le Règlement établis dans le Collège et se conduire d'après les avis et instructions du supérieur », *Règlement concernant les supérieurs et les directeurs du séminaire de Pulo Pinang, 1844.*

¹¹⁹³ « 12. Ils ne sortiront jamais sans prendre la licence et la bénédiction du supérieur et sans lui dire où ils veulent aller ; 13. Ils renonceront à toutes les visites qui ne servent qu'à dissiper l'esprit et à débaucher le cœur ; 14. Ils seront encore plus religieux à ne manger jamais hors le séminaire et s'il arrive qu'on les convie quelquefois à dîner, ils s'en excuseront toujours civilement », 1665, *Avis pour les missionnaires.* 13. « Ils ne sortiront jamais sans congé ni sans dire où ils veulent aller et pourquoi. Pour lors, on leur assignera des compagnons avec ordre de s'accompagner partout », 1665, *Avis pour les séminaristes.*

l'article 4 de sa lettre, condamnant cependant toute forme d'affectation¹¹⁹⁴. Un règlement des promenades datant de 1848 décrit précisément l'attitude à adopter lors des sorties¹¹⁹⁵. Les élèves marchent en rang par trois (et non deux à deux)¹¹⁹⁶. Ils avancent en ordre, paupières closes. Le même règlement précise encore que « le rang s'observe sur toutes les routes fréquentées par les Européens. [...] De plus, on interdira l'usage de porter extérieurement le mouchoir, le scapulaire, le chapelet¹¹⁹⁷. » Ne pas être vu, ne pas regarder : « Nous fixerons moins encore nos yeux sur quelque objet qui pourrait donner prise à l'offense et à d'autres mauvaises suspicions¹¹⁹⁸. » La suspicion prévaut en effet :

Puisque nous venons au milieu d'hommes enclins à examiner de près tous nos actes, si minimes soient-ils, nous devons observer une chasteté immaculée non seulement en notre corps mais dans tous nos actes extérieurs, et donc partout où il faudra aller et surtout à l'église et à l'extérieur, nous conformerons notre visage et toute la tenue de notre corps à toutes les règles de la modestie. Surtout, nous ne porterons pas nos yeux ici et là¹¹⁹⁹.

Ainsi pourrait-on résumer cet article, qui répond à deux objectifs : veiller à ce que les élèves soient exemplaires dans un environnement *a priori* malveillant, éviter les provocations, même involontaires ou commises par ignorance des usages :

Durant les promenades, les uns ne marcheront ni plus vite ni plus lentement que les autres, ils ne prendront pas de sentiers de traverses ; ils ne provoqueront pas ceux qu'ils croisent et ceux qui seront provoqués ne répondront que par un modeste silence. Ils se garderont, lorsqu'ils traverseront quelque endroit, de piétiner les récoltes, de causer quelque dommage à quiconque ou une gêne par laquelle certains seraient poussés à mal parler de la Religion ou à proférer des imprécations.

Un comportement neutre garantit l'obtention, en retour, de la neutralité d'autrui. Ces instructions ne semblent pas mues par le respect des autres habitants de l'île, mais par la défiance à l'égard du monde extérieur et la défense des intérêts des chrétiens. La même volonté (contradictoire) de passer inaperçu et de faire bonne impression s'en dégage. Les signes religieux distinctifs, le scapulaire, le chapelet ne doivent pas être arborés, pour ne pas sembler défier les autres religions. « Nous devons le plus souvent penser à ces paroles de l'Apôtre : *Soyez sans murmures ni contestations, en simple fils de Dieu au sein d'une génération dévoyée et pervertie, d'un monde où vous brillez comme des foyers de lumière*¹²⁰⁰ », écrit Mgr Dufresse. De nombreux indices, dans les lettres, les coutumiers, les rapports de punition, montrent que le règlement est appliqué sans faiblesse. Le courrier est ouvert, lu et éventuellement censuré par le supérieur :

¹¹⁹⁴ « Quand à ceux qui font tout à la façon des pharisiens, pour être vus par les hommes, le Christ s'est déjà prononcé contre eux : Malheur à vous, pharisiens hypocrites a-t-il dit, parce que vous avez déjà reçu votre récompense ! », Lettre de Mgr Dufresse, art. 3.

¹¹⁹⁵ *Règlement touchant l'uniforme et les promenades*, 1848, *op. cit.*, DB 460-4.

¹¹⁹⁶ « Toutes les fois qu'on va en promenade, les élèves se mettront en rang de trois à trois selon une liste faite par le Père supérieur », *idem*, art 6.

¹¹⁹⁷ *Règles touchant l'uniforme et les promenades*, 1848, DB 460-4, articles 14 et 15.

¹¹⁹⁸ *Règlement*, 1848, règles générales, art. 7.

¹¹⁹⁹ *Idem*, art. 1.

¹²⁰⁰ Saint Paul, *Épître aux Philippiens*, 2-15.

Ils ne s'écriront ni lettres, ni billets. Ils ouvriront les lettres que leur adressent les étrangers au séminaire et fermeront celles qu'ils leur envoient en présence du supérieur. Celui-ci les lira le premier et, lorsqu'il conviendra, les fera parvenir à leurs destinataires¹²⁰¹.

La prudence concernant le courrier n'est pas une nouveauté. Les *Instructions* de 1659 y consacrent deux chapitres intitulés : « *Précautions à prendre dans l'expédition des courriers.* » et « *Encourager les missionnaires à écrire.* » Elles recommandent d'éviter tous les propos qui risqueraient « *d'offenser les princes et les dirigeants des États* », subodorant que l'acheminement du courrier n'était pas sûr. En 1954, trois cents ans plus tard, les directeurs inscrivent au procès-verbal :

Le conseil prend note des instructions communiquées par Mgr Lemaire dans une circulaire aux supérieurs régionaux. Mgr le supérieur demande qu'il n'y ait pas de négligence de la part des missionnaires à écrire aux membres de leur famille et à leurs bienfaiteurs, que les missionnaires soient prudents dans leur correspondance privée qui parfois devient publique à leur insu et qu'en particulier nul ne se mêle de publier des articles critiquant le gouvernement d'un pays de mission¹²⁰².

Mais le second chapitre interdit formellement aux Vicaires apostoliques de lire le courrier de leurs missionnaires : « *N'ouvrez pas leurs lettres, ne les lisez pas, ne cherchez nullement à savoir ce qu'elles contiennent.* » Cette honorable discrétion cache sans doute de moins nobles motifs : la *Propaganda Fide* ne voulait pas se priver d'informations de première main que les vicaires apostoliques lui eussent éventuellement dissimulées¹²⁰³. Au Collège de Penang, l'usage de l'ouverture du courrier s'est prolongé jusqu'au concile de Vatican II. La décision d'abandonner cette pratique est prise en 1963 : « *Le conseil décide que les lettres des séminaristes ne seront plus ouvertes désormais. Les élèves pourront à volonté mettre leurs lettres dans une boîte qui sera installée à cet effet dans le séminaire ou les envoyer d'en ville*¹²⁰⁴ » Les nouvelles du monde ne filtrent presque pas : peu de journaux, beaucoup plus tard la radio puis la télévision, mais sous le contrôle soupçonneux des Pères. Les bâtiments du séminaire tournent en quelque sorte le dos à la ville. Ils n'ouvrent leurs portes que pour accueillir des confrères de passage, recevoir de hautes personnalités ecclésiastiques : « *Nous avons eu la visite du délégué apostolique des Indes. Son excellence est arrivée à Penang la veille de Noël et y est restée une semaine. Nous avons été honorés de la visite au collège et de l'intérêt montré pour l'œuvre du clergé indigène*¹²⁰⁵ », ou conserver de bonnes relations avec les autorités civiles¹²⁰⁶. Le Père Fahrner, consacre quelques lignes

¹²⁰¹ *Idem*, art. 11.

¹²⁰² *Procès-verbaux, 19 février 1954.*

¹²⁰³ *Instructions, op. cit.*, chap. 7 et 8, p. 48-49.

¹²⁰⁴ *Procès-verbaux*, 21 octobre 1963.

¹²⁰⁵ BG 1401, Michel Laumondais, Penang, 13 octobre 1908.

¹²⁰⁶ « Je vous écris pour vous recommander instamment M. Harris. Il va prendre possession de ses nouvelles fonctions de consul général d'Amérique au Japon. C'est un homme charmant et honnête. Depuis plusieurs années, j'ai l'honneur de le connaître. Il a déjà fait plusieurs petits cadeaux au Collège. Il est très bien intentionné pour nos missions et vous pouvez compter qu'il fera tout ce qui dépendra de lui pour favoriser nos confrères dans cette nouvelle et périlleuse mission. Il désirerait avoir des livres japonais et des renseignements sur le Japon », vol. 340, n° 143, M. Martin à M. Libois, 3 mars 1856.

de son rapport sur l'enseignement catholique aux relations des élèves chrétiens avec les « païens » :

En troisième lieu, il faut organiser ce qu'on pourrait appeler le travail social ; car le collège chrétien doit être un centre d'œuvres, ayant pour but de soutenir son action intérieure par une action extérieure sur les chrétiens et les païens. Ces œuvres sont d'abord des cercles littéraires ou scientifiques, dont le but direct est d'exciter l'émulation des élèves pour les études, et les buts indirects, d'attirer leur attention sur les questions de religion, au point de vue historique, philosophique et théologique. Sous ce rapport, les questions à traiter et la manière de les traiter étant évidemment de nature différente pour les chrétiens et les païens, les réunions de ces deux classes d'élèves doivent se faire séparément ; et si quelquefois il se fait des réunions générales, ce doit être sous la direction et la surveillance directe du missionnaire ; ainsi on évitera les inconvénients que le contact entre païens et chrétiens causerait naturellement à ces derniers¹²⁰⁷.

Comment évaluer l'impact de cette éducation sur les élèves ? Tout indique – dans l'architecture des locaux, l'agencement des règlements et les recommandations faites tant aux élèves qu'aux directeurs – que le monde extérieur, virtuellement corrupteur, devait être tenu à distance. Il n'est pas excessif d'affirmer que, pratiquement jusqu'à Vatican II, le Collège général de Penang vécut à huis clos. Arrivé dans les années soixante, juste avant l'aggiornamento, Jean L'Hour fait le constat suivant :

Nous avons très peu de relations avec la population de l'île. Celle-ci était très majoritairement non chrétienne (musulmans, bouddhistes, hindous) et, de ce fait, ne connaissait pas le Collège. Le Collège, lui, fonctionnait à huis clos et n'était véritablement connu que de la communauté chrétienne. L'isolement dans lequel se trouvait le Collège à mon arrivée et durant les premières années de mon séjour était en quelque sorte inscrit dans le règlement. Les Pères du Collège n'avaient pas la liberté de sortir en ville, de dîner à l'extérieur. À plus forte raison, bien entendu, les élèves ne pouvaient sortir sans autorisation, ni recevoir des visites. L'usage du téléphone était contrôlé. En dehors de nous-mêmes et des chrétiens du personnel, personne de l'extérieur n'assistait à la messe au Collège. Le Collège s'est progressivement ouvert vers l'extérieur, par le fait que nous allions le dimanche aider les curés de paroisse¹²⁰⁸.

Michel Arro, son contemporain, confirme globalement cette impression :

¹²⁰⁷ « Le Collège Catholique en mission » par Jean-Baptiste Fahrer, missionnaire apostolique à Pondichéry, *Annales de la Société des Missions Étrangères*, p. 40-85, 1898.

¹²⁰⁸ Entretien avec J. L'Hour, *op. cit.* Au sujet des relations avec les autorités politiques, Jean L'Hour se souvient qu'elles étaient quasi-inexistantes : « Q.: Quels contacts aviez-vous avec les autorités politiques locales ? J. L'H. : Très peu de relations. Nous avons toujours évité d'en avoir avec les représentants du gouvernement français, par souci d'indépendance. Quant au gouvernement local, nous n'avons pas non plus de rapports. À partir de la création de la Malaysia, en 1963, nous avons seulement subi quelques discrètes pressions lors des renouvellements de nos visas de séjour. Les autorités du pays nous faisaient savoir, de plus en plus explicitement, qu'il était grand temps que l'enseignement du Collège soit assuré par des citoyens du pays. »

Q.: Quelles relations entreteniez-vous avec la population de la ville, de Georgetown ? M.A.: Nous vivions en autarcie. La seule sortie c'était Mariophile les mercredis. Et puis à partir de 1963 on a commencé à aller dans les paroisses. Mais il y avait des traditions. Par exemple, tout Penang se retrouvait au Collège pour la procession du Saint-Sacrement à la Fête Dieu. Les élèves décoraient le parc magnifiquement, et toute la ville y venait. Sinon, le Collège dépendait de la responsabilité exclusive de Paris. L'évêque local n'avait rien à dire. On offrait l'hospitalité aux prêtres locaux, mais ils n'avaient rien à dire sur le Collège¹²⁰⁹.

Il faut attendre 1966 pour que chaque directeur dispose d'une clef individuelle du séminaire, « qui lui permette de rentrer le soir sans avoir à déranger personne¹²¹⁰. » La communauté entière reçoit, cette même année, l'autorisation de se rendre librement en ville une fois par mois, le 2^e vendredi du mois : « *The whole community will be allowed to go out freely in town, once a month : the 2nd wednesday of the month. Conferences by guests speakers will be given to the community*¹²¹¹. » Huis clos, insularité. Le choix d'une île, pour implanter le Collège, îlot de précieuse et fragile catholicité, – de même qu'en 1893 les jésuites choisirent Ceylan pour établir le séminaire de Kandy, pendant du Collège général souhaité par Léon XIII –, est-il fortuit, pour qui recherche l'isolement : l'île n'est-elle pas le milieu protégé par excellence pour bâtir la cité idéale, l'*Utopia* ?

III-2. Édifiante éducation

« C'est au zèle et au soin particulier du Vicaire apostolique qu'il appartiendra de veiller à ce que les fils des pécheurs qui se consacrent à la carrière ecclésiastique demeurent pénétrés de l'importance de donner une preuve indubitable et permanente de leur piété, de leur science, de leur probité et de leurs autres vertus¹²¹². »

De nombreux apprentissages concourent à la formation spirituelle des séminaristes : la maîtrise écrite et orale des langues (le latin et les langues vernaculaires), les Écritures saintes, la théologie (du catéchisme aux traités plus savants) et tous les savoirs afférents au métier de prêtre, la liturgie, l'administration des sacrements et la prédication ; les sciences profanes, enfin. Parallèlement, le processus éducatif inclut l'expérience de la vie au séminaire. Les nombreux règlements qui encadrent la vie de la communauté sont le reflet d'un projet. Ils tendent à produire, loin des vaines séductions du monde, une société chrétienne parfaite, la Cité de Dieu, berceau de l'élite du clergé indigène. Dans la vie quotidienne en communauté, même dans les actes les plus simples, de nombreuses occasions de faillir à sa vocation se présentent : la réglementation doit prévoir et empêcher les manquements de chacun à ses devoirs. Si de nombreuses dispositions sont comparables à celles que l'on trouve dans les séminaires européens, d'autres sont ajustées aux singularités d'un séminaire international en Asie. Dans chaque domaine de la vie au Collège général, qu'il s'agisse de spiritualité ou des contingences du quotidien, les moyens

¹²⁰⁹ Entretien avec M. Arro, *op. cit.*

¹²¹⁰ Procès-verbaux, 19 janvier 1966.

¹²¹¹ Procès verbaux, 29 septembre 1966.

¹²¹² *Collectanea, cap. V. De clero indigena, n° 283, 2 juin 1832, Instruct. S.C. de Prop. F. ad vicar. Apost. Malabaren, p. 131-132.*

de progresser sont indiqués, les limites fixées. À la fois ouvrage de spiritualité et code de bonnes manières, les règlements dessinent, en filigrane, le portrait de l'apôtre parfait.

a. Édification : discipline, vertus et piété

a.1 Discipline et vertus : obéissance, humilité, modestie

La discipline, tout d'abord. L'obéissance au règlement est prescrite par deux fois, dans le préambule, puis dans le dernier article du règlement de 1848¹²¹³. Le respect des règles ne s'impose d'ailleurs pas seulement aux élèves, mais à tous, missionnaires y compris¹²¹⁴

· C'est, toujours selon le préambule, la condition de la pérennité de l'institution et de la cohésion de ses membres et la communauté toute entière en est responsable :

Si quelqu'un remarque que l'un des membres n'observe pas ces règles, il le reprendra d'abord en aparté, non comme un adversaire mais comme un frère ; mais si celui-ci persévère, il s'en écartera pour qu'il se repente au moins parce que la honte l'envahit¹²¹⁵.

Le principal moyen d'obtenir de chacun cette soumission est la discipline. Dès les débuts de l'histoire du séminaire, le terme est utilisé, lié à la définition même du programme éducatif¹²¹⁶. Les rapports hiérarchiques au sein de la communauté étant comparables à ceux des apôtres et du Christ, suivre le règlement revient donc à obéir au Christ lui-même : « *Et lorsqu'ils entendent le signal par lequel ils sont appelés à quelque tâche, laissant là tout, ils se précipitent comme s'ils entendaient la voix même du Christ* »¹²¹⁷. L'article 7 s'appuie sur une citation de l'Écriture : « *Nous devons le plus souvent penser à ces paroles de l'Apôtre : "Soyez sans murmures ni contestations, en simple fils de Dieu au sein d'une génération dévoyée et pervertie, d'un monde où vous brillez comme des foyers de lumière"* »¹²¹⁸. L'Épître de saint Paul apporte une indiscutable autorité au texte du règlement. Plus encore, elle place le séminaire au cœur de l'eschatologie chrétienne. Les missionnaires et leurs élèves sont fréquemment comparés aux communautés chrétiennes primitives, aux temps du premier apostolat. Mgr Dufresse, citant lui aussi l'Apôtre des gentils, consacre à l'obéissance un paragraphe entier de sa lettre. Il insiste sur la nature filiale de l'obéissance due aux « *Pères* », c'est-à-dire, plus concrètement, aux directeurs :

¹²¹³ « Aussi avons-nous décidé que les règles seraient consignées dans le texte qui suit et que nos élèves devraient les observer », *Règlement*, 1848, préambule : « Que chacun pour ce qui le concerne observe avec diligence ces règles », *Idem*, Règles particulières, art. 34.

¹²¹⁴ Rappelons que le règlement de 1665 comprend un chapitre entier consacré aux devoirs des missionnaires ; celui de 1764 s'intitule : « *Règlement pour les missionnaires qui travaillent au Collège* » ; le 6 mai 1844, un règlement des supérieurs et directeurs du Collège de Pulo Pinang est établi, fixant leurs obligations : *Règles concernant MM. les Supérieurs et Directeurs du Collège de Penang*, 1844, 340-A, n° 2 et CG 007. *Procès-verbaux*, 19 octobre 1871 : « Dans cette séance on a commencé la lecture du règlement des élèves du Collège afin que ces règles bien connues et uniformément appréciées, chaque Directeur puisse, dans la pratique, les interpréter et les appliquer d'une manière uniforme. »

¹²¹⁵ ***Règlement, 1848, Règles particulières, art. 30.***

¹²¹⁶ « 1. Le séminaire de Siam doit être considéré comme l'école de la vie parfaite que représente la compagnie des apôtres sous la discipline de Jésus-Christ lorsqu'il les préparait à l'apostolat », *Avis pour le gouvernement du séminaire de Siam*, 1665.

¹²¹⁷ *Idem*, Règles générales, art. 4.

¹²¹⁸ Il s'agit de saint Paul, *Épître aux Philippiens*, 2, 15.

Obéissez à vos maîtres et soyez leur soumis ; ceux-ci en effet veillent, comme s'ils avaient à rendre compte de vos âmes, afin qu'ils le fassent dans la joie et non en gémissant, ce qui ne serait pas convenable pour vous [...] Lorsqu'ils vous commandent ou vous reprennent : " Quel est le fils en effet que son père ne corrige pas ? ", ne répondez jamais, ne murmurez pas mais, reconnaissant humblement vos fautes, obtempérez et amendez vous. Respectez avec zèle les règles du séminaire, même dans les plus petites choses¹²¹⁹.

Chacun se doit de suivre à la lettre les règles communes et nul ne saurait s'en dispenser sans autorisation et de son propre chef :

Au temps de l'étude, ils ne vaqueront à aucun travail autre que scolaire sans permission ; ils ne manqueront aucun exercice commun sans la permission du supérieur et sans avertir celui qui dirige cet exercice ; ils ne quitteront aucun exercice commun sans la permission de celui qui dirige cet exercice¹²²⁰.

Dans les versions de 1926 et de 1934, c'est une citation de l'encyclique *Etsi nos* qui vient légitimer l'obéissance, associant son utilité sociale à sa vertu pédagogique : « *Ceux-ci deviendront des prêtres saints et intègres qui progresseront dans la discipline et la cultivant dès l'adolescence, verront dans ses vertus non seulement le fruit d'une éducation mais comme une nature*¹²²¹. » Il faut souligner ici une nouvelle fois l'emploi du mot « *nature* ». Remodelant la nature peccamineuse des élèves, le séminaire est bien la matrice d'une renaissance, une nouvelle nature y est conçue, épurée celle-ci, vertueuse. Tout au long de leur séjour au séminaire, les élèves s'efforceront donc d'acquérir les qualités qui les feront reconnaître comme d'authentiques clercs. La lettre de Mgr Dufresse, au fil des pages, dresse le catalogue des vices – la concupiscence, la vanité, la malveillance, la désobéissance –, qui ruinent la vocation, et celui des vertus – la charité, l'obéissance, la patience, la modestie, la chasteté –, qui concourent au salut¹²²². Une vertu cependant, les contient toutes : c'est l'humilité¹²²³. L'humilité est requise pour plusieurs raisons ; d'abord,

¹²¹⁹ *Lettre de Mgr Dufresse, art. 3. La citation initiale est tirée d'Hébreux, 13, 17. Elle se trouve d'ailleurs également dans l'article 4 de 1848. L'évêque développe le thème de l'obéissance dans d'autres parties de sa lettre. On lit dans l'article 3 : « Ceux d'entre vous qui pourraient désobéir à l'autorité supérieure ou aux ordres, ce qui n'est pas le cas, déjà, ils manquent à leur vocation, déjà ils résistent au plan de Dieu : Ceux qui résistent, dit l'Apôtre, gagnent leur propre damnation » ; « Évitez avec soin les murmures et la désobéissance envers les reproches des supérieurs », *Idem*, art. 4.*

¹²²⁰ *Règlement, 1848, Règles particulières, art. 25 à 27.*

¹²²¹ Léon XIII, encyclique *Etsi nos*, cité dans l'introduction du chapitre 4, « *De disciplina* », art. 22, *Règlements*, 1927-1932.

¹²²² « Ne t'attache pas à la faute d'autrui, ne la recherche pas ; mais que chacun décèle ses propres fautes par un examen de conscience diligent et s'efforce de s'amender ; excusez les erreurs des autres mais reprenez-vous vous-mêmes et corrigez-vous. Ne vous mentez pas les uns aux autres ; abstenez-vous de tout mal qui serait un sujet de scandale pour vos frères. Que votre modestie soit connue de tous ; soyez un exemple pour tous ; veillez à ne pas rendre le mal pour le mal, mais recherchez toujours ce qui est bien, mutuellement et en tout. Soyez amateurs de fraternité. Pratiquez donc l'amitié et le commerce avec tous, agissez avec égards les uns avec les autres, soyez doux et affables envers tous », Mgr Dufresse, art. 4.

¹²²³ *Idem*, « Accordez le plus grand soin à l'humilité, qui est le fondement de toutes les autres vertus : Dieu résiste aux superbes et donne sa grâce aux humbles ; à l'obéissance, qui est meilleure que toutes les offrandes et tous les sacrifices et qui, comme le dit l'écriture, dit les victoires de la chasteté, sans laquelle il n'est rien de bon et sans laquelle aucune vertu ne peut demeurer : en effet, elle envahit tout, et le corps et l'âme, la souillure trouble le sens, elle engendre l'aveuglement de l'âme, elle enduret les cœurs ; à la patience : vous êtes appelés à accomplir de grands travaux par le zèle des âmes pour lequel le Christ a répandu tout son sang et a donné sa vie ; à la charité, la pauvreté, la mortification, l'abnégation et à toutes les autres vertus », art. 6.

parce qu'elle exprime bien le détachement du prêtre chrétien, conscient de n'être qu'une pauvre créature :

***Il prendra garde que la dignité d'une vocation si insigne ne le conduise pas au désir d'une vaine gloire ; assurément il se soumettra d'autant plus en tout qu'il aura été élevé par la pure grâce de Dieu, sans aucun mérite de sa propre part, et il tiendra pour certain qu'il ne pourra mieux orner l'éminence de son statut que par un sincère abandon de l'âme et l'humilité la plus profonde*¹²²⁴.**

La lettre de Mgr Dufresse consacre deux articles à ce sujet, développant le thème classique de la vanité des œuvres humaines. Puisque la vocation est le fruit de l'appel divin et non le résultat d'une décision volontaire, on ne saurait s'en prévaloir¹²²⁵. Mais il existe aussi des raisons pratiques à cette exhortation morale. Fréquemment, dans les missions où ils exercent après leurs études, les prêtres indigènes (et en particulier les anciens élèves du Collège général) se voyaient reprocher leur arrogance. Ils auraient notamment tiré un sentiment de supériorité de la connaissance du latin et du sacerdoce, qui les auraient mis sur un pied d'égalité avec les missionnaires européens. Enfin, dans un esprit humble et fraternel, – « soyez amateurs de fraternité¹²²⁶ » –, écrit Mgr Dufresse, les élèves veilleront à faire abstraction de leurs origines ethniques :

***Entre vous, qui avez la même patrie, et avec les autres qui sont d'autres pays, ayez la même charité et une vraie concorde, ne faisant qu'un, sentant la même chose : en effet, vous êtes tous frères, élèves du même collège : vous avez un même savoir, dit Saint Paul, vous avez la paix*¹²²⁷.**

La foi partagée doit abolir tout orgueil national, tout particularisme linguistique ou culturel ; la communauté est censée, comme aux premiers temps du christianisme, l'emporter sur la nation :

Puisque le Dieu de tous est unique, qu'auprès de lui il n'est plus question de chacun, et qu'il y a un seul Christ, médiateur de Dieu et des hommes, auprès duquel il n'y a plus ni gentils, ni juifs, ni barbare ni Scythe, ni esclave ni homme libre, les élèves du Collège ne mettront pas en avant la supériorité de leurs peuples : ils ne se considéreront pas comme nés de terres différentes, mais comme les futurs citoyens de cette Jérusalem céleste à laquelle ils doivent aspirer sous le joug des vœux, comme à une commune patrie. Par le lien de la

¹²²⁴ *Règlement, 1848, Règles générales, art. II.*

¹²²⁵ « Elle est si grande, la dignité de l'ordre ecclésiastique et apostolique auquel vous aspirez, vous qui êtes destinés à cultiver la vigne du Seigneur, à propager et à protéger la foi ; ses devoirs sont si nombreux et d'une telle sainteté ainsi qu'il en a été décidé à juste titre. Aussi personne ne peut assurer qu'il doit les assumer seulement par l'innocence des mœurs et l'honnêteté, par la douceur du caractère et la docilité, par l'aptitude de l'esprit et la droiture des intentions, mais parce qu'il est appelé par Dieu. Il a appelé à lui ceux qu'il a voulu : ce n'est pas vous qui m'avez choisi, dit le Christ aux apôtres, mais c'est moi qui vous ait choisis, afin que vous portiez du fruit. (Jean, 15-16). Personne ne s'accorde cet honneur, mais il est appelé par Dieu, comme Aaron », Mgr Dufresse, art. 5. ; « Qu'ils se réjouissent de ce qui leur a été donné, mais qu'ils tremblent à propos de leur mérite ; qu'ils considèrent leur faiblesse et leur indignité, la grandeur et le risque de cet état, plutôt que la splendeur de l'honneur et de la gloire humaine. Qu'ils prennent garde de ne pas désirer ces positions élevées d'où tant sont tombés ; mais qu'ils redoutent plutôt cette charge et qu'ils attendent dans une douce humilité jusqu'à ce que Dieu lui-même choisisse et décide ceux qu'il appelle », *Idem*, art. 6.

¹²²⁶ Mgr Dufresse, art. 4.

¹²²⁷ *Idem*, art. 4.

***charité et comme liés par le sang du Christ, ils rivalisent avec les premiers fidèles de l'Église naissante qui n'avaient qu'un cœur et qu'une âme*¹²²⁸.**

Au séminaire, les directeurs doivent faire cohabiter des élèves de plus de dix nationalités différentes, parfois antagonistes. Leur correspondance se fait souvent l'écho de querelles ou de mésentente entre les élèves chinois et indiens notamment. Le règlement veille donc à empêcher les provocations ou l'irrespect : « *Ils ne donneront aucun sobriquet ridicule, ni ne se moqueront des défauts physiques ; mais, comme ils sont tous associés et frères, ils encourageront entre eux une société honnête et une charité fraternelle dans le respect mutuel*¹²²⁹. » Quelles que soient les circonstances de la vie quotidienne, l'apprentissage de la perfection doit se poursuivre. Une vertu permet aux élèves de se prémunir contre les occasions de pécher qui pourraient se présenter au réfectoire, au bain, au dortoir : c'est la modestie¹²³⁰. Tous les actes concernant spécifiquement le corps, ses pulsions ou les soins qu'on lui procure, font l'objet d'une attention particulière, qu'il s'agisse de se nourrir, de se laver, de se vêtir, de se coucher :

***Le corps et l'âme, les cinq sens, la santé et l'intégrité des membres, les facultés de l'âme, l'intelligence, la mémoire, la volonté et tant d'autres choses, ce sont là des dons qu'il nous a faits et il faut les rapporter et les employer à son bon vouloir et non à la vanité, à la curiosité et à la cupidité [...]. Songez souvent que Dieu est présent et marchez partout sous son regard*¹²³¹.**

Bien sûr, de nombreux articles sont destinés à lutter contre la concupiscence. La frontière entre les simples marques d'affection et une sensualité délictueuse n'étant pas toujours jugée très nette, les démonstrations physiques sont toutes malvenues, tant de la part des élèves que de celle des missionnaires. Le règlement de 1848 et les suivants, un peu moins suspicieux – du moins en apparence –, se bornent à mettre en garde contre les risques de débordements, tout en répétant l'interdiction des contacts tactiles : « *Ils déclineront les familiarités déplacées, ils ne se toucheront jamais avec les doigts, sauf par hasard dans les jeux honnêtes auxquels ils se livreront devant tous avec la permission des Pères*¹²³². » L'usage du dortoir obéit à des règles strictes. Avant de les détailler, je voudrais revenir un instant sur le plan des bâtiments du Collège général¹²³³. Un croquis, dû probablement à Michel Laumondais, alors procureur du Collège, indique l'emplacement exact des dortoirs. Le premier, le plus petit, donne d'une part sur un petit oratoire, d'une autre sur la chambre

¹²²⁸ Règlement, 1848, Règles générales, art. 3. L'article commence par la citation de saint Paul, Épître aux Colossiens,

3-1. Notons qu'est omise la phrase : « *il n'y a plus ... ni homme, ni femme.* »

¹²²⁹ *Idem*, Règles particulières, art. 11.

¹²³⁰ « Dans vos conversations et vos jeux, soyez à la fois gais et modestes », écrit Mgr Dufresse (art. 3). Notons que le terme de « modestie » n'apparaît dans aucun des textes antérieurs au règlement de 1848, où il est utilisé quatre fois, autant que le mot « péché » ; à titre de comparaison, « concupiscence » et « chair » apparaissent deux fois et « mortification » une seule fois ; en revanche, « tempérance » et « continence » n'apparaissent jamais. Nla modestie.ertu tempérancedes.

¹²³¹ *Idem*, art. 2 Voir supra « *Vivre au Collège général de Penang, II-3, Le spirituel, le corporel et le temporel, II-3 b. Les soins du corps : nourriture, hygiène, santé.* »

¹²³² Règlement, 1848, Règles particulières, art. 11. On reconnaît ici, sous une forme atténuée, une recommandation d'André Roost : « On leur défendra avec beaucoup de précautions tout ce qui pourrait être pour eux un sujet de tentation telles que seraient certaines libertés qu'ils pourraient prendre entre eux, comme certains attouchements qu'ils se permettraient dans les jeux. C'est pourquoi il est bon de leur interdire ces sortes de jeux », De la piété, art. 1.

¹²³³ Voir supra « *Vivre au Collège général de Penang, II-3, Le spirituel, le corporel et le temporel, II-3 c. Bâtiments et ressources.* »

d'un directeur. Dans l'aile opposée, le grand dortoir des élèves ouvre sur une chapelle, d'un côté, sur la chambre des diacres et celle d'un Père, de l'autre. Ainsi, la disposition des dortoirs, attenant soit à une chapelle, soit à la chambre d'un directeur, place leurs occupants sous la surveillance d'une double autorité symbolique, spirituelle et matérielle. Quel est le modèle de cette disposition ? On pense bien sûr au séminaire de Saint-Sulpice, à Paris, parangon des séminaires français. Or, il n'y avait pas de dortoirs à Saint-Sulpice (ni dans la plupart des autres séminaires), mais des cellules : « *Enfin, il est 9 heures, chacun regagne sa cellule* », écrit un ancien du séminaire de Brou¹²³⁴. La première mention de cellules individuelles pour les élèves au séminaire de Penang apparaît dans le procès-verbal du 24 mars 1961, « *construction de cellules au moins pour les élèves de deuxième année.* » Michel Foucault rappelle que le plan de Saint-Sulpice a été suggéré à M. Olier, son fondateur, par la Vierge, qui lui a expressément notifié qu'il ne devrait pas y avoir de dortoirs, mais des chambres séparées¹²³⁵. La question de la disposition des lieux était extrêmement épineuse, comme le prouve la lettre ci-dessous :

Il y a cinq jours, nous avons reçu de Paris une série de journaux (le Moniteur des départements) avec une lettre assez insignifiante de M. Langlois. Il m'y répète une foule d'accusations contre votre pauvre serviteur, sur la disposition des bâtiments du Collège, accusations archi-fausse. Par exemple, on dit : 1° Que les chambres des Directeurs, même celle du supérieur, sont tout à fait en dehors du dortoir où dorment les élèves. Or ma chambre qui termine le dortoir, donne dans le dortoir par une fenêtre toujours ouverte d'où je vois d'un bout à l'autre du dortoir. 2° Que les élèves sont enfermés dans une chambre deux à deux. Or vous avez vu qu'il n'y avait point de chambre, mais seulement quelques séparations intermédiaires tout ouvertes en devant de sorte que les élèves se surveillent mutuellement, au moins six à la fois. Pour tous ceux qui se trouvaient à l'opposé j'ai fait fermer les devants et faire de vraies cellules en mettant des élèves seul à seul. Je demandais en plaisantant à l'un d'eux si à présent il ne serait pas plus facile de tromper les pères en passant dans la chambre de son voisin : utique, me dit-il, facilius est. C'est fâcheux que souvent les administrés aient plus de ruse que les administrations. 3° Que les élèves étaient fermés à clés seuls dans leur dortoir pendant la nuit sans que les directeurs puissent les surveiller. Or, quand cela était, il y avait toujours quelqu'un qui couchait dans le dortoir, même M. Tisserand, puis nous tous pendant près d'un an [...] et avant que personne cessa d'y être une targette a été posée à la porte que l'on ouvre du dehors et chacun peut entrer à sa volonté. M. Langlois est même persuadé qu'au collège de Pondichéry, aucun élève ne pouvait sortir pendant la nuit sans la permission du supérieur. Je demandais cela à notre vieux catéchiste, ancien élève dudit collège. Apage, me dit-il, hoc est ridiculum pater. En effet, sur 60 ou 80 élèves, il n'y a qu'à en supposer deux ou trois avoir la courante, ce qui arrive souvent, pour faire jouer une drôle de comédie à ce cher supérieur¹²³⁶.

On comprend bien, au vu des suspicions dont cette lettre se fait l'écho et du soin qui est pris à les récuser, que le sujet était fort délicat. La mise en œuvre de principes

¹²³⁴ Cité par Marcel Launay, *Les séminaires français*, op. cit., p. 80.

¹²³⁵ Michel Foucault, *Les anormaux*, op. cit., p. 211.

¹²³⁶ « *Apage : Arrière ! Ceci est ridicule, mon père.* » Vol. 893, M. Albrand à M. Legrégeois, 27 janvier 1839.

rigides, prévus pour les établissements européens, pouvait être contrariée par les conditions propres aux missions, en l'occurrence les accidents de santé. D'après la description qui est faite, il y aurait eu à la fois des dortoirs cloisonnés et des chambres individuelles. Toutefois l'essentiel n'est pas là, mais bien dans la volonté de surveiller les élèves pendant la nuit et de faciliter la surveillance mutuelle. « *Les appareils disciplinaires, écrit Michel Foucault (collèges, séminaires), en quadrillant précisément les corps, en les replaçant dans un espace méticuleusement analytique, vont permettre de substituer à cette espèce de théologie complexe et un peu irréaliste de la chair, l'observation précise de la sexualité dans son déroulement ponctuel et réel. C'est donc le corps, c'est donc la nuit, c'est donc la toilette, c'est donc le vêtement de nuit, c'est donc le lit*¹²³⁷ . » L'organisation de l'espace révèle les latences du règlement : elle a une fonction pédagogique implicite – il faudrait être d'une rare ingénuité ou de très mauvaise foi pour ne pas deviner, au moins un peu, ce qu'il est interdit de faire dans les dortoirs – et une utilité pratique, facilitant la surveillance sans jamais nommer le vice : « La manière dont on aménage les dortoirs, dont on institutionnalise les surveillances [...] *tout l'espace de visibilité qu'on organise avec tant de soin [...], tout ceci, dans les établissements scolaires remplace* – et pour le faire taire – le discours indiscret de la chair que la direction de conscience impliquait [...] En dire le moins possible, mais tout en parle¹²³⁸ . » Sur ce point, l'évolution entre le XVIIIe et le XIXe siècle est facilement perceptible. Le règlement des missionnaires de 1764 est parfaitement explicite :

À ceux qui ont des amitiés particulières, ils n'assigneront point de chambres à côté, ni vis à vis l'une de l'autre ; et de ce qu'ils se querellent quelquefois, où qu'ils s'accusent mutuellement, on ne doit pas toujours conclure qu'ils se sont corrigés. Souvent ce n'est qu'un voile dont ils se servent pour couvrir leurs désordres [...] Ils ne leur permettront pas facilement de coudre ou d'écrire les uns pour les autres, encore moins de changer d'habits, de nattes, de chambres, de se toucher mutuellement, ni de caresser les animaux. Ils veilleront aussi à ce qu'ils ne puissent pas s'entrevoir à travers les cloisons de leurs chambres et des commodités¹²³⁹.

André Roost ou Mgr Kerhervé multiplient les précautions, s'efforçant d'anticiper les circonstances de nature à faciliter les fautes, si habituelles, selon eux, chez les élèves

¹²³⁷ Michel Foucault, *op. cit.*, p. 211.

¹²³⁸ *Idem*, p. 218. « Globalement, on peut avoir l'impression que du sexe on n'en parle pas. Mais il suffit de jeter un coup d'œil sur les dispositifs architecturaux, sur les règlements de discipline et toute l'organisation intérieure : il ne cesse pas d'y être question du sexe. Les constructeurs y ont pensé, et explicitement. Les organisateurs le prennent en compte de façon permanente. Tous les détenteurs d'une part d'autorité sont placés dans un état d'alerte perpétuelle, que les aménagements, les précautions prises, le jeu des punitions et des responsabilités relancent sans répit. L'espace de la classe, la forme des tables, l'aménagement des cours de récréation, la distribution des dortoirs (avec ou sans cloisons, avec ou sans rideaux), les règlements prévus pour la surveillance du coucher et du sommeil, tout cela renvoie, de la manière la plus prolixe, à la sexualité des enfants : "Règlement de police pour les lycées (1809), art. 67. Il y aura toujours, pendant les heures de classe et d'étude, un maître d'étude surveillant l'extérieur, pour empêcher les élèves sortis pour des besoins, de s'arrêter et de se réunir. 68. Après la prière du soir, les élèves seront reconduits au dortoir où les maîtres les feront aussitôt coucher. 69. Les maîtres ne se coucheront qu'après s'être assurés que chaque élève est dans son lit. 70. Les lits seront séparés par des cloisons de deux mètres de hauteur. Les dortoirs seront éclairés pendant la nuit" », Michel Foucault, *Histoire de la sexualité*, t. 1, La volonté de savoir, Paris, Gallimard, 1976, p. 39.

¹²³⁹ **Règlement pour les missionnaires qui travaillent au Collège, 1764, copie manuscrite en français, destinée au Séminaire de Saint-Joseph, avec l'approbation de Pierre Brigot, vic. apost. de Siam (1755), Guillaume Piguel, vic. apost. de Cochinchine (1762) et Pierre-Jean Kerhervé, provic. apost. du Sutchen (1756), vol. 340-A n° 1. 1^{ère} partie, art. 14.**

indigènes. Et tout d'abord, nul ne doit se trouver dans une chambre autre que la sienne ; cette injonction s'adresse également aux missionnaires :

Ils se donneront bien garde d'appeler souvent dans leurs chambres, ou de caresser imprudemment les petits sous prétexte de les porter à la vertu et de les gagner à Dieu. Ils autoriseraient des familiarités qu'ils seraient obligés de punir et s'exposeraient à se faire soupçonner, au moins quelques-uns, de la plus honteuse passion¹²⁴⁰.

Dans le règlement de 1665, un chapitre entier était consacré aux serviteurs du séminaire, dont il ressort principalement que leurs mœurs doivent être surveillées, en particulier la nuit :

On ne souffrira jamais qu'aucun des domestiques, pour petits qu'ils soient, couchent ensemble. Ils auront chacun leur natte. On fera coucher les grands dans une chambre, les petits dans l'autre. Quand quelqu'un sera suspect, on le fera coucher seul dans un lieu assuré. On les visitera même quelquefois durant la nuit¹²⁴¹.

Ce qui, à l'origine, ne portait que sur les domestiques, a été, par la suite, appliqué aux élèves eux-mêmes. Le premier règlement du séminaire de Siam stipule que les serviteurs ne doivent entretenir aucun commerce avec les autres membres de la communauté. Les règlements suivants lui font écho. Mgr Kerhervé propose que l'on sépare les logements des domestiques de ceux des élèves, préconise de n'employer que peu de serviteurs et qu'ils soient âgés, et conseille aux professeurs la plus grande vigilance, afin d'éviter les rencontres clandestines. Ce risque contraint les directeurs, rendus méfiants, à exercer un contrôle de chaque instant, y compris dans les circonstances les plus scabreuses :

Ils veilleront à ce que celui qui portera la lumière marche toujours le premier lorsque les écoliers vont au réfectoire, à la salle de récréation, de cette salle à la prière et de la prière aux commodités devant lesquelles un des maîtres se tiendra toujours le soir après la prière et le matin avant la méditation¹²⁴².

Dans le règlement de 1848, rien de semblable, au contraire. Le ton est neutre, à peine allusif. Certes, il maintient la surveillance, mais à mots couverts, sans jamais donner la raison des interdictions :

¹²⁴⁰ *Idem*, 1^{ère} partie, art. 18.

¹²⁴¹ Règlement, 1665, « Avis pour les serviteurs », chap. IV, art 12.

¹²⁴² Mgr Kerhervé, première partie, art.10. Il écrit également : « Lorsque pendant le temps de la méditation, de l'étude, du travail et de la récréation, tout occupés du soin de veiller, ils auront les yeux fixés sur la communauté, et que, crainte d'accident, ils ne fassent sortir l'un que l'autre ne soit rentré, ils prendront bien garde que celui qui est dehors ne soit d'autant plus tenté de commettre le mal avec les domestiques qu'ils ne pourrait impunément et qu'il luy serait plus difficile de le commettre dans un autre temps : on pourrait remédier en partie à cet inconvénient en faisant construire à part des lieux communs pour les domestiques », première partie, art. 7. « Ils n'auront que le moins qu'il sera possible de domestiques : dût-il en coûter quelque chose de plus, ils gageront des hommes de probité et avancés en âge, dont ils prendront grand soin car il sera bien difficile d'empêcher que les écoliers ne les fréquentent au moins la nuit sous prétexte d'aller satisfaire aux besoins de la nature », *Idem*, art. 9. « Lorsqu'ils seront obligés d'envoyer au séminaire quelque malade pour se faire panser, ils prieront M. le Procureur de veiller à ce qu'il ne se familiarise pas avec les domestiques, qu'il ne soit pas servi indifféremment par toutes sortes de gens et à ce qu'il s'en retourne au collège le plus tôt qu'ils sera possible. Dans ces cas de maladie, il est à craindre que quelqu'ami de l'infirmes ne feigne aussi de l'être pour pouvoir se rencontrer avec luy dans un lieu où ils ne seraient pas gardés de si près », *Idem*, art. 17.

***Ils ne porteront jamais les vêtements des autres, ni n'entreront dans leurs chambres ; ils n'entreprendront aucune familiarité avec les domestiques ou les étrangers au séminaire ; ils ne leur donneront jamais d'ordres, ne leur parleront pas et ne les admettront pas dans leurs chambres*¹²⁴³.**

Il ne consacre que deux autres courts articles au dortoir ; remarquable généralement par sa retenue, et d'un esprit souvent conciliant, il prend un ton dramatique dès qu'il aborde le sujet du lit : « *Considérant le lit comme un tombeau, ils se disposeront au sommeil comme à la mort, se livrant à de pieuses pensées avant de s'endormir*¹²⁴⁴. » Or, le Conseil prend l'année suivante cette décision : « *Pour les dortoirs, règlement spécial*¹²⁴⁵. » En 1884, un règlement particulier est exclusivement consacré au dortoir. Rédigé en latin par Joseph Laigre (alors supérieur du Collège général), composé de deux parties, « *Séjour dans le dortoir* » et « *Bon ordre dans le dortoir* », il contient une description précise de l'ensemble du dispositif¹²⁴⁶. Les élèves, qui doivent dormir seuls dans leur lit, ne peuvent se lever avant le signal de la cloche, il ne leur est pas permis de rester dans le dortoir, ni de se recoucher en dehors des heures réglementaires. En cas de pluie, et dans ce cas uniquement, l'élève chargé de fermer portes et fenêtres est autorisé exceptionnellement à monter seul au dortoir pour remplir son office ; on ne doit rien jeter par les fenêtres. Les lits sont faits chaque matin, la couverture pliée sur le matelas et l'oreiller placé à la tête du lit ; aucun autre objet n'est toléré sur le lit. Les tenues de nuit, fournies par le séminaire, sont placées en bon ordre dans une petite armoire individuelle. Il est interdit de fumer, de cracher, de marcher avec ses chaussures dans le dortoir. Les élèves y accèdent non par l'escalier principal, situé près de l'horloge, mais par un escalier dérobé. Au sujet de l'éclairage du dortoir, il y a quelques variantes. Le règlement de 1665 avait fixé une obligation primordiale ; le dortoir des élèves ne devait jamais être plongé dans l'obscurité : « *À neuf heures et demie tous se coucheront dans la chambre commune où il y aura toujours durant la nuit une lampe allumée*¹²⁴⁷. » On la retrouve identique chez Mgr Kerhervé : « *Ils ne manqueront jamais d'entretenir pendant la nuit quelques lampes allumées. Ils prendront toutes les mesures nécessaires pour que les écoliers ne les éteignent pas*¹²⁴⁸. » En 1848, la règle semble inversée : « *En allant au lit, ils n'emporteront pas de lumières dans leurs chambres*¹²⁴⁹. » Serait-ce qu'il n'est pas permis aux élèves de lire pendant la nuit ; ou pour prévenir les incendies ? Mais, dans le texte rédigé plus tard par Joseph Laigre, on peut lire : « *Il est interdit de s'approprier les lampes du dortoir ou de les éteindre pendant la nuit. Après le signal du réveil, on éteint les lumières* », ce qui semble bien indiquer que les dortoirs étaient éclairés pendant la nuit, évidemment pour en faciliter la surveillance. Le règlement de 1932 consacre, lui aussi, un paragraphe entier au dortoir¹²⁵⁰. Il s'inspire du texte de Joseph Laigre, indiquant les heures durant lesquelles il est permis de s'y rendre, la nuit et jusqu'au signal de la cloche, après le repas de midi, avant et après la promenade, avant et après la messe chantée et les vêpres,

¹²⁴³ *Règlement, 1848, Règles générales, art. 10. Notons que cet article ne figure pas dans les règlements plus tardifs.*

¹²⁴⁴ *Règlement, 1848, Règles particulières, art. 18. Cette phrase a entièrement disparu dans les règlements de 1926 et 1932.*

¹²⁴⁵ « Extrait du cahier du Conseil (6 mai 1849), conforme à l'ancien coutumier, sauf l'addition des *legenda* en 1857 », CG 014.

¹²⁴⁶ *Regulae Dormitorii* (Règlement du dortoir), 4 juillet 1884, P. Laigre, CG 012.

¹²⁴⁷ *Règlement, 1665, « Avis pour les séminaristes », chap. III, art. 25.*

¹²⁴⁸ Mgr Kerhervé, *Règlement pour les missionnaires qui travaillent au Collège*, art. 11.

¹²⁴⁹ *Idem*, art. 18.

¹²⁵⁰ *Règlement, 1932, § 6, « De Dormitorio », art. 48 à 50.*

pour prendre un peu de repos ou changer de vêtements. Enfin, en 1961, un bref règlement du dortoir, toujours en latin, ajoute quelques indications supplémentaires¹²⁵¹. Il interdit les conversations, même en peu de mots ou à mi-voix, le tapage et les chants, ne permet pas d'apporter à boire ou à manger dans les dortoirs, tout contrevenant devant être réprimandé par ses condisciples. Dans un seul cas, la maladie, les élèves sont autorisés à garder le lit¹²⁵². Mais la chambre et le lit ne manquent jamais d'éveiller les soupçons des directeurs, quand bien même ce seraient ceux d'un malade ; le choix des infirmiers doit donc être fait prudemment :

Lorsque la maladie sera sérieuse et qu'il faudra veiller le malade, on ne chargera les écoliers de cette commission que quand on ne pourra pas faire autrement. On les changera souvent de crainte de ruiner leur santé et on ne désignera jamais pour veiller ensemble deux dont les mœurs seraient suspectes¹²⁵³.

Le contrôle des mœurs incombe aux directeurs et fait officiellement partie de leurs attributions : « *Le supérieur et les directeurs doivent exercer une surveillance continue très active sur leurs élèves, de quelque nation qu'ils soient et faire exécuter le Règlement particulier, surtout en ce qui regarde les mœurs* »¹²⁵⁴. Le préambule de 1665 ne parlait-il pas du « *gouvernement* » et de la « *police* » du séminaire¹²⁵⁵ ? Mais cette surveillance tait généralement sa cible principale : elle vise les relations sexuelles des collégiens, entre eux ou avec les domestiques, souvent désignées par un euphémisme, les « *amitiés privées* » :

Les amitiés privées, c'est à dire les affections par lesquelles plusieurs cherchent à se rejoindre en un seul et à se communiquer leurs sens, ils les évitent avec soin comme un fléau de la charité chrétienne et la ruine de toute communauté¹²⁵⁶.

La prohibition des relations intimes entre collégiens repose ici sur un principe théologique - la charité chrétienne supposant de « *pures* » relations entre les êtres, à l'image de l'amour divin -, et sur un principe social, ces relations exclusives risquant de disloquer le groupe. La lettre de Mgr Dufresse voit dans ses relations privées la racine de bien d'autres vices, contraires à la vocation sacerdotale, laquelle exige une vertu majeure : la chasteté¹²⁵⁷. Il

¹²⁵¹ *Regulae dormitorii*, 1961, CG012.

¹²⁵² Voir *supra* « Vivre au Collège général de Penang, II-3, Le spirituel, le corporel et le temporel, II-3 b. Les soins du corps : nourriture, hygiène, santé. »

¹²⁵³ ***Règlement pour les missionnaires qui travaillent au séminaire, 1^{ère} partie, art. 16.***

¹²⁵⁴ *Règle concernant les Supérieurs et les Directeurs du Collège général de Pulo Pinang*, 1844, CG 007. La surveillance fait clairement partie intégrante des occupations des missionnaires en charge du Collège : « 1. Toutes les affaires concernant le règlement des études, l'instruction, la surveillance, la direction des élèves et l'administration du temporel seront réglées en commun par le supérieur et les directeurs à la pluralité des voix ; s'il arrive qu'il y ait balance dans le partage des suffrages, le supérieur aura voix prépondérante. », *Idem*, art. 1.

¹²⁵⁵ « On déclara sommairement la manière de vie qu'on y garderait, les principaux exercices qui y seraient pratiqués et l'ordre des actions de la journée, laissant au soin des premiers directeurs du séminaire de régler les détails des choses qui regarderaient sa police et son gouvernement », Préambule du règlement de 1665.

¹²⁵⁶ ***Règlement, 1848, Règles générales, art. 3.***

¹²⁵⁷ « Évitez avec soin les amitiés et les relations particulières, dont naissent habituellement tant de si grands maux, à savoir la diminution et la disparition de l'amour de Dieu et de la charité envers le prochain, la négligence et la tiédeur dans le service de Dieu et les exercices spirituels, le mépris des autres, la calomnie et la moquerie, les commérages, les bavardages et les vaines paroles, les murmures et la désobéissance envers les reproches des supérieurs, les désirs de la jeunesse et enfin la corruption des mœurs, anéantissement total de la vocation », Mgr Dufresse, art. 4.

revient dans plusieurs passages sur ce thème, exigeant des séminaristes, dans la droite ligne du concile de Trente, qu'ils renoncent au monde, « à la chair et au sang¹²⁵⁸ », pour se consacrer entièrement aux devoirs de leur futur sacerdoce¹²⁵⁹. Le mal ne se résume pas à la sensualité. Citant saint Paul, il associe, par exemple, l'intolérance et les dissensions aux « œuvres de la chair » qui excluent du salut :

Marchez dans l'esprit et n'accédez pas aux désirs de la chair. Elles sont évidentes, dit l'apôtre, les œuvres de la chair que sont la fornication, l'impureté, l'impudicité, la luxure, la haine, la rivalité, l'envie, les colères, les disputes, les sectes, et toutes les autres choses de ce genre et je vous le dis, ceux qui agissent ainsi n'obtiendront pas le royaume de Dieu. Il apparaît donc clairement qu'il ne suffit pas que vous vous gardiez de l'impudicité et que vous observiez la chasteté, mais il vous faut également éviter la haine, les dissensions et tous les autres vices que l'apôtre énumère plus haut¹²⁶⁰.

En dépit de ces nuances, la surveillance de la vie privée reste de mise. Dans le règlement de Mgr Kerhervé, elle est poussée jusqu'à la fouille subreptice des chambres :

Ils prendront la liste de tout ce que les écoliers ont dans leurs chambres et de temps en temps, lorsque le collège ira en promenade ou ailleurs, ils en feront la visite afin de savoir ce qui aurait été donné ou reçu sans permission. Ils tâcheront surtout de découvrir dans les coffres, les livres, les cahiers ces lettres secrètes qu'ont coutume de se communiquer ceux qui ont des amitiés particulières, sous prétexte d'emprunter les uns les cahiers des autres. Par ce moyen, il leur sera plus difficile d'entretenir commerce de lettres sans qu'on s'en aperçoive, et les livres de la mission ne seront pas si exposés à se perdre ; c'est pour ces raisons que par leurs règles, il leur est ordonné de laisser toujours la clef à leurs coffres¹²⁶¹.

Dans le règlement de 1848, une trace subsiste de cette méfiance ; elle porte sur les meubles et les effets personnels qu'ils contiennent : « Ils ne fermeront rien à clé et laisseront suspendue la clé du coffre. Chacun indiquera les objets qu'il a pour son usage particulier

¹²⁵⁸ Parlant des élèves qui décident de renoncer à la cléricature, il écrit : « En effet, ils prouvent suffisamment par leur comportement qu'ils aiment ce siècle, qu'ils n'ont pas renoncé à la chair et au sang et qu'ils ne sont pas aptes à ces fonctions auxquelles ils s'étaient destinés et consacrés, selon ces paroles du Sauveur adressées à ceux qui abandonnent le travail commencé : celui qui met la main à la charrue et qui regarde en arrière, celui-là n'est pas digne du royaume de Dieu », *Idem*, art. 6.

¹²⁵⁹ « Si, de vous-mêmes, vous avez renoncé au monde et avez abandonné votre volonté propre, vous vous donnerez tout entier aux vertus et au savoir que ce statut exige au plus haut degré : si vous avez su avec constance observer l'inclination et la propension au culte dans ce statut clérical, vous accéderez enfin au jugement et à la volonté du Très-Haut », *Idem*, art. 5.

¹²⁶⁰ *Idem*, art. 4.

¹²⁶¹ *Mgr Kerhervé, première partie, art. 15. Ce dernier poussait loin les intrusions dans la vie des séminaristes : « Pendant que les ministres prépareront la table ou qu'après les repas ils laveront la vaisselle, si on ne les fait observer par un des maîtres, il est à craindre qu'ils ne prennent entre eux une trop grande liberté et qu'ils ne profitent de l'occasion pour recevoir ou envoyer par les domestiques des lettres secrètes », première partie, art. 8. « Autrefois, on distribuait tous les jours aux écoliers leur portion de bétel. Mais s'étant aperçu que les grands s'en servaient comme d'appas pour séduire les petits, ils en ont été privés. Il est bon que ceux qui travaillent au collège sachent la raison de ce changement afin qu'ils connaissent mieux leur monde et qu'ils soient moins tentés de rétablir cet usage », *Idem*, première partie, art 19.*

à son supérieur »¹²⁶². Notons cependant que l'obligation de laisser au supérieur la clé du coffre individuel n'apparaît pas dans les règlements les plus récents.

a.2 Pratiques de piété : oraison individuelle, prière communautaire

Obéissance, humilité, modestie, telles sont quelques-unes des vertus que l'on cultive au Collège général de Penang. C'est beaucoup, mais ce n'est pas suffisant pour devenir un « saint prêtre » : il faut encore de la piété. Paradoxalement, alors que l'on touche ici au domaine de l'intériorité, de l'intime, nous ne pouvons que rester à la surface des choses, à l'extérieur. Les missionnaires ne se confient ni ne s'épanchent ; les correspondances restent très pudiques et le plus souvent muettes sur leur vie spirituelle : « *Le problème est plutôt celui de la lisibilité extérieure, publique en quelque sorte du fait religieux*, écrit Michel Lagrée¹²⁶³. *Il me paraît de plus en plus avéré que cette lisibilité est essentiellement indirecte : ce que nous connaissons du religieux, ce sont ses effets induits, plus que le religieux lui-même. Nous faisons l'histoire de gens qui vont à la messe, se confessent, chantent des cantiques, vont en pèlerinage, mais que savons-nous au juste de ce qu'ils vivent réellement dans ces actes ?* » Le règlement de 1848 incite les élèves à des actes de dévotion individuelle ainsi qu'à la méditation silencieuse, dont la fréquence et la nature dépendent du directeur de conscience :

À cinq heures et quart, ils se rendront à l'oratoire et après les prières du matin et le point d'oraison, ils méditeront jusqu'à six heures moins le quart avec le recueillement nécessaire pour rendre possible la raison de la méditation à chaque fois qu'il est nécessaire. Les jours fériés extraordinaires, ils assisteront à la messe à cinq heures et quart. À six heures, ils marcheront en silence afin de pouvoir méditer pendant une demi-heure [...] À trois heures trois quarts, ils écouteront une lecture spirituelle jusqu'à quatre heures. Après la lecture, ils retourneront au séminaire¹²⁶⁴.

Les missionnaires, naturellement, se doivent de donner l'exemple de la plus grande piété. Dans les *Monita*, François Pallu leur prescrivait l'oraison perpétuelle :

L'oraison est la source de toutes les vertus, et elle en est comme la tête. [...] Bien que toute la vie du missionnaire doive être une prière continue, et que rien ne puisse l'obliger à renoncer un seul instant à la présence même de Dieu, il doit en outre consacrer chaque jour un certain temps à adorer Dieu : au moins deux heures [...] Leurs occupations prolongées et fatigantes ne leur laissant de jour aucun moment de loisir, ils se dédommagent en reprenant sur la nuit le temps que le labeur a enlevé à l'oraison [...]. Cette pratique était familière à Jésus-Christ, aux Apôtres, aux hommes apostoliques, et en particulier au grand S. François Xavier qui, comme nous le lisons dans sa vie, passait bien souvent la nuit en prière¹²⁶⁵.

¹²⁶² Règlement, 1848, Règles générales, art. 6.

¹²⁶³ Michel Lagrée, *Religion et modernité, France XIX^e -XX^e siècles*, Presses universitaires de Rennes, 2002, p. 24.

¹²⁶⁴ Règlement, 1848, art. 2 et 24.

¹²⁶⁵ *Monita*, op. cit., article 5 « De l'application à la prière », p. 28.

Le règlement de la Société des MEP, dans son chapitre VII, intitulé : « *De la vie que doivent mener les ouvriers apostoliques* », préconise l'eucharistie, l'adoration du Saint-Sacrement, la confession régulière et la pratique de l'oraison :

Ils regarderont comme une obligation et se feront une habitude régulière de consacrer chaque jour un temps convenable à l'oraison, de faire exactement la lecture spirituelle et l'examen de conscience, de célébrer la sainte messe, de réciter le chapelet, de visiter le Saint-Sacrement quand ils en ont la facilité, ou du moins de l'adorer en esprit lorsqu'il ne peuvent le visiter réellement. Ils n'omettront ces exercices que pour des raisons sérieuses et dans ces cas, ils tâcheront d'y suppléer par les moyens qu'une sainte industrie leur suggérera¹²⁶⁶.

L'art de l'oraison individuelle s'enseigne : « *On leur fera deux conférences toutes les semaines, l'une sur l'évangile, l'autre sur l'oraison* »¹²⁶⁷. Le règlement de 1848 a institué une pratique quotidienne et fréquente de l'oraison, qui a lieu soit dans la chapelle, soit dans la « *salle des exercices* » :

À cinq heures du matin, au signal, tous se lèveront avec diligence, en silence et avec modestie et prendront leurs dispositions pour ne pas avoir à sortir au moment de l'oraison. À cinq heures et quart, ils se rendront à l'oratoire et après les prières du matin et le point d'oraison, ils méditeront jusqu'à six heures moins le quart avec le recueillement nécessaire pour rendre possible la raison de la méditation à chaque fois qu'il est nécessaire¹²⁶⁸.

Celle-ci doit cependant être pratiquée avec modération : « *Une trop grande application à l'oraison peut être préjudiciable à la santé* »¹²⁶⁹, et l'on doit montrer aux élèves comment faire : « *À six heures, explication de la méthode d'oraison* »¹²⁷⁰. Les horaires de la journée au Collège y consacraient donc une place importante et ce jusqu'à la période de l'aggiornamento : « *Dans la semaine, il y avait prière du matin, prière du soir, oraison le matin* »¹²⁷¹. La journée commence par une demi-heure de prière, avant la messe et se terminait par les prières du soir. Avant de commencer à étudier, les élèves invoquent l'Esprit Saint¹²⁷². La communauté se rassemble alors à la chapelle pour des moments de prières collectives. Le règlement suggère des méthodes de prière, comme l'oraison jaculatoire chère à Saint-François de Sales :

Puisque les affections humaines échauffent, qu'elles soient rafraîchies par la charité divine, mais pour que cette flamme, tel le foyer qu'entretient la maîtresse de maison, ne se ravive, chacun exhortera les autres par les paroles des maîtres « haut les cœurs », pour qu'ils élèvent l'esprit vers Dieu. Alors, faisant silence et

¹²⁶⁶ Règlement de la société des MEP, 1874, art. 127 et 128.

¹²⁶⁷ *Idem*, art. 9.

¹²⁶⁸ Règlement, 1848, règles particulières, art. 1 et 2.

¹²⁶⁹ *Manière d'élever les écoliers indiens*, donnée par M. Pocquet, supérieur du Collège de Siam, sous le Vicariat Apostolique de Mgr Laneau, Évêque de Mettropolis, 1690, « De la santé », art. 5., CG 007 (manuscrit).

¹²⁷⁰ *Procès-verbaux*, 1849, horaires quotidiens.

¹²⁷¹ Entretien avec Michel Arro, *op. cit.*

¹²⁷² « De huit heures à neuf heures, ils vaqueront à l'étude et, pour consacrer à Dieu les prémices de leur travail ils le commenceront par *Veni Sancte* et *l'Angelus* », Règlement, 1848, Règles particulières, art. 6.

***cessant toute activité ils feront jaillir vers le ciel des prières brèves, mais assez véhémentes pour le pénétrer*¹²⁷³ . »**

Dans la bibliothèque du Collège sont recensés, aux côtés des « classiques », le *Traité de l'amour de Dieu* et les *Lettres spirituelles* de François de Sales, les *Exercices* de saint Ignace l'*Introduction à la vie dévote* de Grignon de Montfort ou encore les *Visites de S. Liguori avec prières pour chaque jour*, de nombreux auteurs de spiritualité, réédités ou publiés au début du XIX^e siècle. Le *Directorio spiritual* de Dom Augustin LeStrange, (né Louis-Henri, 1754-1827, abbé de la Trappe) ; Les *Caractères de la vraie dévotion*, du P. Grou, s. j., publiés en 1789 et réédités en 1829 à Lyon. Le *Traité de l'amour de Dieu*, du Comte de Stolberg (1750-1820), traduction parue en 1830 ; *Pugna spiritualis* de Scupoli (1530-1610), réédité chez Mame en 1843 ; *L'homme intérieur* du Père H. M. Boudon, dont la première édition date de 1758. Les élèves lisaient-ils ces livres ? C'est peu probable, mais la culture spirituelle des directeurs rejaillissait forcément un tant soit peu sur les élèves. Les divers règlements établissent une hiérarchie de l'intercession, au sommet de laquelle sont placés le Christ et la Vierge¹²⁷⁴. Puis viennent les anges gardiens et les saints, en particulier les saints patrons du Collège comme saint Joseph et les saints apôtres¹²⁷⁵. Cela ressort clairement de la disposition du calendrier hebdomadaire, l'importance des protecteurs invoqués croissant au fur et à mesure que l'on se rapproche du dimanche :

***Le lundi, ils prieront spécialement pour les fidèles défunts et les bienfaiteurs du séminaire et de nos missions. Le mardi, ils honoreront l'Ange gardien et tous les chœurs d'anges patrons de notre séminaire. Le mercredi, ils invoqueront Saint-Joseph, patron des missions, ainsi que les protecteurs du séminaire, saint François Xavier et saint Charles avec tous les saints. Le jeudi, ils se renoveront dans la dévotion au Saint-Sacrement. Le vendredi, ils honoreront la passion du Christ et dédieront le samedi à la Sainte Vierge*¹²⁷⁶ .**

La dévotion à Marie, figure allégorique de la maternité, est absolument prééminente : ***Ayez de la dévotion pour la bienheureuse Vierge Marie, la mère de Dieu, la vôtre avant tout ; ne cessez jamais de réciter des prières en son honneur de chercher refuge auprès d'elle pour tout ce qui vous est nécessaire*¹²⁷⁷ .**

De la sorte, la métaphore de la filiation est complète. Les élèves doivent obéir aux directeurs, leurs « pères » spirituels, à l'image du Christ, fils de Dieu, docile envers sa mère terrestre,

¹²⁷³ *Idem, Règles générales, art. 9.*

¹²⁷⁴ « On ne tardera pas à les instruire de tout ce qui regarde [...] la dévotion à la sainte Vierge, comment il faut réciter le rosaire et le chapelet », 1665, Chap. 3, *Avis pour les séminaristes*, art. 8.

¹²⁷⁵ « On peut encore leur proposer et leur inspirer de petites pratiques de dévotion envers Notre Seigneur, la Sainte Vierge, les Saints Anges. Il ne faut pas oublier surtout de leur inspirer une grande dévotion envers le Saint-Sacrement des Autels », M. Roost, *Manière d'élever les élèves indiens*, « De la piété. » « Ils aimeront la Bienheureuse Vierge Marie comme une Mère, d'une affection pleine de vénération et ils s'attacheront à lui rendre honneur comme s'ils étaient destinés à propager son culte », 1848, règles générales, art. 8. François-Xavier n'est pas mentionné dans les règlements du séminaire de Siam (1765). Il l'est, en revanche, dans les règlements de 1926-32 : « Ils invoqueront les anges gardiens patrons de ce séminaire [...] saint Joseph, patron de l'Église universelle, saint François Xavier et sainte Thérèse, patrons des missions, ainsi que saint Charles, protecteur du séminaire », chap. 2, *De pietate, § 2, Exercitia hebdomadaria*, art. 9. Sainte Thérèse est donc ajoutée au nombre des protecteurs des missions.

¹²⁷⁶ *Règlement, 1848, Règles particulières, art. 12.*

¹²⁷⁷ *Mgr Dufresse, art. 2.*

Marie, en qui ils apprendront à reconnaître une mère céleste. Le nombre des prières invoquant la Vierge augmente régulièrement au cours du XIX^e siècle. La communauté récite quotidiennement le rosaire : « À six heures et quart, ils réciteront un tiers du rosaire », stipule l'article XIV des règles particulières¹²⁷⁸. La récitation de l'*Angelus* complète celle du rosaire¹²⁷⁹. À l'*Angelus*, récité trois fois par jours, le règlement de 1932 ajoute le chant du *Regina Coeli*¹²⁸⁰. Renforçant davantage encore cette tendance, il rend obligatoire, une fois par an, au mois de mai, la vénération de la Vierge¹²⁸¹. Au mois de Marie, le règlement de 1932 ajoute un exercice de piété mensuel en l'honneur du Sacré-Cœur. Au terme de cette évolution, la dévotion christocentrique et mariale prédomine nettement. Depuis le concile de Trente, la papauté n'a eu de cesse que le niveau spirituel du clergé ne soit relevé. Les multiples recommandations qui entourent les missionnaires et leurs élèves dérivent de cette intention et des actes pieux réitérés tissent la trame des journées au Collège général. Cependant, le futur prêtre ne prêchera pas seulement par l'exemple de ses vertus et de sa piété, mais aussi par la parole : « Pendant tout le temps où vous serez au Collège, réunissez un grand bagage de vertus et de sciences », écrit Mgr Dufresse. Pour ce faire, il doit être instruit : « Si, de vous-mêmes, vous avez renoncé au monde et avez abandonné votre volonté propre, vous vous donnerez tout entier aux vertus et au savoir que ce statut exige au plus haut degré¹²⁸². » L'évêque voit dans l'étude un rempart dressé contre le paganisme : c'est par cette exhortation solennelle qu'il conclut donc son épître :

Vous devez d'autant plus vous adonner à l'étude que, dans l'ignorance vaincue des ecclésiastiques est la ruine de toutes les erreurs et de presque tous les vices qu'ils éprouvent aussi bien eux-mêmes que les peuples qui leur sont confiés : Si l'aveugle guide l'aveugle, dit le Christ, ils tombent tous deux dans l'abîme. Par le prophète, Dieu prononça un jour cette phrase à leur rencontre : parce que tu as repoussé l'étude, je te repousse du sacerdoce¹²⁸³ .

Dans les règlements de 1926 et de 1932, le chapitre 2, De pietate, comprend une citation de l'Encyclique *Quod multum* de Léon XIII : « Deux choses sont nécessaires dans l'instruction des clercs ; la connaissance de la doctrine pour le culte ; la vertu en vue de la perfection de l'âme », et ce commentaire : « Aussi les futurs prêtres doivent-ils acquérir du savoir et une piété excellente s'ils veulent remplir parfaitement leur office¹²⁸⁴. » Le Collège général, école de perfection morale et spirituelle est simultanément dispensateur de savoirs.

b. Éducation : les études au Collège général

¹²⁷⁸ Le rosaire entier est récité les dimanches et les jours de fêtes solennelles, après l'étude des Écritures et avant l'examen particulier (cf. Règles particulières, articles 20 et 21).

¹²⁷⁹ « De huit heures à neuf heures, ils vaqueront à l'étude et, pour consacrer à Dieu les prémices de leur travail ils le commenceront par « *Veni Sancte* » et l'*Angelus* », *Règlement*, 1848, Règles particulières, art. 6.

¹²⁸⁰ *Règlement*, 1932, chap. 2, *De Pietate*, § 1, *Exercitia Pietatis Quotidiana*, art. 5

¹²⁸¹ *Idem*, Chap. 2, *De Pietate*, § 3, *Exercitia menstrua*, art. 10 et chap. 2, *De Pietate*, § 4, *Exercitia annua*, art. 12.

¹²⁸² Mgr Dufresse, art. 5.

¹²⁸³ *Idem*, art. 6.

¹²⁸⁴ *Règlements*, 1926-1932, chap. 2, « *De pietate* », art. 3. La liturgie et les autres pratiques de dévotion au Collège ont été étudiées dans « *Vivre au Collège général de Penang*, II-3, Le spirituel, le corporel et le temporel, II-3 a. Liturgie et pratiques de dévotion. »

« De deux heures jusqu'à trois heures, ils s'adonneront à l'étude et, de trois heures jusqu'à cinq heures comme le matin et successivement durant une heure, ils rendront compte de leurs études à leurs maîtres¹²⁸⁵. »

À plusieurs reprises, j'ai été amené à évoquer certains aspects des études au Collège de Penang¹²⁸⁶. Il convient maintenant d'examiner plus précisément la nature de l'enseignement professé à Penang. Les études se font en latin à peu près jusqu'en 1960. Les objectifs pédagogiques ont évolué avec l'institution : d'abord destiné à l'instruction de jeunes enfants chrétiens, souvent réfugiés à Penang à cause des persécutions religieuses, le Collège devient progressivement un grand séminaire, spécifiquement réservé à la formation de futurs prêtres, sous un contrôle romain sans cesse accru. Le programme des études a été modifié en conséquence. Mais les méthodes d'enseignement ne se transforment profondément qu'au moment de l'*aggiornamento* du Collège, au milieu des années soixante. C'est notamment sous l'angle de ces transformations successives que je me propose d'aborder ce sujet.

b.1 Langue véhiculaire et langues vernaculaires

b.1-1 Latin, langue vivante

« Prenez l'habitude de vous exprimer très souvent en langue latine et de l'écrire convenablement¹²⁸⁷. »

L'usage du latin pour les études remonte à Antoine Pascot¹²⁸⁸, deuxième préfet des études du Collège de Mahapram. Le règlement de 1665 en fit un principe de sélection des élèves ; seuls les bons latinistes pouvaient prétendre à la prêtrise, les autres étaient destinés à occuper les rôles subalternes de catéchistes, copistes ou interprètes au service des missions¹²⁸⁹. Dans cette institution cosmopolite qu'est le Collège de Penang, le latin fait donc office de langue véhiculaire. Les règlements répètent inlassablement les mêmes encouragements à progresser dans cet apprentissage :

Engagez l'effort de votre être dans l'étude du latin et des autres disciplines avec un grand désir de progresser ; n'ayez aucune indulgence pour la paresse, l'inertie et la somnolence ; écoutez avec attention et retenez les leçons des précepteurs et des répétiteurs ; prenez l'habitude de vous exprimer très souvent en langue latine et de l'écrire convenablement¹²⁹⁰.

Les élèves doivent par conséquent parler le latin, redevenu langue vivante : *« Il est tout à fait important d'observer la coutume de ne parler que latin. Ce point bien observé est un puissant moyen pour venir à bout d'apprendre la langue latine¹²⁹¹. »* Langue de l'Église, le latin

¹²⁸⁵ *Règlement, 1848, art. 12.*

¹²⁸⁶ Voir en particulier : Histoire, I-2 à I-4.

¹²⁸⁷ *Mgr Dufresse, art. 3.*

¹²⁸⁸ Antoine Pascot, 1646-1689.

¹²⁸⁹ « Il y en aura de deux sortes, les uns qu'on élèvera pour en faire des interprètes, des copistes, des catéchistes de second ordre. Les autres qui seront capables du latin et qui donneront espérance qu'on en pourra faire des prêtres. Ils auront des écoles et des maîtres différents », *Règlement, 1665, « Avis pour les séminaristes », art. 1.*

¹²⁹⁰ *Suite du règlement de 1848, lettre de Mgr Dufresse, op. cit.*

¹²⁹¹ André Roost, *Manière d'élever les écoliers indiens*, « La science ou les études », art. 1.

était la langue supranationale par excellence : langue morte pour les vivants, mais langue vivante pour ces « *morts* » au monde, que sont ces futurs clercs. L'usage du latin, pensait-on, préservait la doctrine par une expression unique et consacrée, les traductions en langues vernaculaires risquant de la faire dévier¹²⁹². Le latin parlé permet de se comprendre, tout en se familiarisant avec la langue des Écritures et celle des livres de théologie ; simultanément, la fréquentation constante de ces ouvrages favorise le progrès spirituel et linguistique des élèves¹²⁹³. Les séminaristes sont donc tenus de s'exprimer en latin, entre eux et avec les directeurs¹²⁹⁴. Les règlements ont tous maintenus cette obligation. Jusqu'au concile de Vatican II, les règlements et les coutumiers multiplient les rappels à l'ordre : « *13 février 1959. Les Pères sont priés de rappeler aux séminaristes que le latin est obligatoire durant la première demi-heure des récréations suivant les repas de midi et du soir* ¹²⁹⁵ . » Avec la romanisation du Collège, l'usage du latin, jusque là plutôt réservé aux études, s'étend à l'ensemble de la vie quotidienne¹²⁹⁶ :

Il a été réglé que les 1^{er}, 2^e et 3^e cours de latin en dessous de la rhétorique se feraient en latin. Dans le 4^e cours et les cours inférieurs les enfants seront enseignés dans leur langue jusqu'à ce qu'ils puissent entrer en 3^e cours de latin. Le Conseil a réglé ensuite que désormais tous les élèves auraient à parler latin en récréation, hormis les jours de grande promenade¹²⁹⁷.

L'usage du latin dépasse la simple obéissance au règlement : « *Le conseil décide d'insister sur l'étude du latin et des matières de cours auprès des élèves qui s'adonnent à l'étude de l'anglais pendant de trimestre. Parler latin au réfectoire est pour eux un devoir d'élémentaire charité* ¹²⁹⁸ . » Les contrevenants sont sanctionnés : « *Le Conseil s'est occupé de discipline et comme l'abus de la langue maternelle est trop fréquent. Le Conseil s'est décidé à punir les délinquants en les faisant tenir debout quelque temps à la porte du réfectoire après le repas de midi ou du soir* ¹²⁹⁹ . » En octobre 1961, soit un an avant l'ouverture du concile de Vatican II, le P. Quéguiner, supérieur général, « *par une lettre datée du 4 octobre, a donné diverses directives importantes. Il a précisé en particulier que le latin demeurait et*

¹²⁹² « L'usage du latin comme langue de référence commune aux missionnaires de terrain et aux théologiens romains apparaît alors comme un effort désespéré pour réduire le fossé culturel, maintenir l'unité de l'expression de la foi face à la multiplication des langues vernaculaires dans lesquels les textes fondamentaux sont traduits », in Claude Prudhomme, *Centralité romaine et frontières missionnaires*, op. cit., p. 499.

¹²⁹³ « L'Écriture Sainte est non seulement utile pour inspirer la piété à ces jeunes gens, mais encore pour les former à la langue latine. Supposé qu'elle soit la seule qu'on parle au collège, après y avoir demeuré 8 ou 16 mois ils en savent ordinairement assez pour que la langue latine soit aisée et soit familière », André Roost, art. 2, « La science et les études. »

¹²⁹⁴ « On l'enseignera (le latin) par principe et par règles à ceux qui paraîtront les plus capables. Ceux-ci s'accoutumeront à parler toujours le latin les uns avec les autres pour être plus disposés à apprendre la rhétorique, la philosophie et la théologie selon leur portée », *Idem*, art. 16.

¹²⁹⁵ *Procès-verbaux*, 13 février 1959.

¹²⁹⁶ Cf. aussi les règlements de 1926-1932, chap. 4, § 5, *De recreationibus*, art. 47 : « Ils emploieront souvent des mots latins (*et saepius latinum sermonem usurpabunt*) ».

¹²⁹⁷ *Procès-verbaux*, 4 février 1868.

¹²⁹⁸ *Idem*, 23 octobre 1950.

¹²⁹⁹ *Procès-verbaux*, 5 septembre 1893.

*devait demeurer la langue d'enseignement de la Morale et de la Philosophie. Il approuve d'envisager suivant les possibilités l'emploi de l'anglais pour les petits cours*¹³⁰⁰. » Quelques mois plus tard, en mars 1962, la Constitution Apostolique *Veterum sapientia* demandait que l'enseignement se fit en latin dans toute l'Église. « À peine étais-je arrivé, raconte Jean L'Hour, que le supérieur m'a dit que j'allais rencontrer les élèves et que je devrais faire ma réponse à leur discours de bienvenue en latin. Je me suis donc mis aussitôt à préparer mon discours, en latin¹³⁰¹. » En juillet 1966, quelques mois après la clôture des travaux du concile, le cardinal Agagianian, préfet de la *Propaganda Fide*, (qui changea de nom un an plus tard, pour devenir Congrégation pour l'évangélisation des peuples), écrivit aux Missions Étrangères. Dans sa lettre, le prélat citait les *Instructions* de 1659 : « Ouvrez partout des écoles avec grand soin et sans retard. À la jeunesse apprenez gratuitement le latin et, en langue vulgaire, la doctrine chrétienne. » Rendant hommage à l'œuvre accomplie depuis trois cents ans, il concluait ainsi :

C'est assez dire quels liens étroits unissent le Collège général de la Société des Missions Étrangères à la congrégation pour la Propagation de la Foi en ses desseins les plus essentiels. C'est dire aussi combien nous souhaitons que les établissements d'enseignement catholique, en particulier dans les pays d'Extrême-Orient, demeurent fidèles à ces directives et continuent de fournir des recrues toujours plus nombreuses, pour l'immense moisson qui s'offre aux ouvriers apostoliques dans ces régions du vaste continent asiatique¹³⁰².

Comment s'y prendre pour enseigner le latin à de jeunes élèves asiatiques ? La formation, dès les origines du séminaire, repose à la fois sur l'oral et sur l'écrit : « On leur enseignera à lire couramment le latin, à l'écrire et à se servir de nos lettres en ajoutant quelques accents pour écrire en leur langue. Ils apprendront les déclinaisons des noms et les conjugaisons des verbes¹³⁰³. » En théorie, les élèves ont reçu une première initiation à la langue latine avant de se présenter aux portes du Collège général :

L'éducation qu'ils reçoivent dans cet établissement est la même que dans nos petits et grands séminaires de France ; cependant les élèves doivent régulièrement avoir reçu dans leur missions respectives les premiers rudiments de la langue latine. La langue que l'on y parle habituellement est la langue latine ;

¹³⁰⁰ Lettre du P. supérieur général, 9 octobre 1961, CG067 : « Votre lettre du 29 septembre m'exprime le désir d'obtenir des directives au sujet de la langue à employer dans l'enseignement. Voici ces directives : le latin demeure et doit demeurer la langue d'enseignement du dogme, de la morale et de la philosophie. Cela n'exclut pas des explications données occasionnellement en anglais lorsque les élèves sont susceptibles de les comprendre et les professeurs de les donner. Mais cet usage de l'anglais ne doit pas être tel qu'on ne puisse dire honnêtement que le latin demeure la langue d'enseignement. Le Sup. du Collège est juge de l'opportunité théorique et pratique de ce dosage éventuel. Je vous approuve d'avoir introduit la lecture au réfectoire en anglais, de faire donner des petits cours pour les élèves de dernière année en anglais et d'aménager suivant les possibilités l'emploi de l'anglais pour les petits cours. Le choix des manuels vous appartient exclusivement, votre conseil entendu. Les manuels doivent être en latin pour les grands cours. Les professeurs n'ont pas individuellement l'initiative de se passer de manuels ou d'en changer. »

¹³⁰¹ « 12 mars 1962 : Une nouvelle Constitution Apostolique – *Veterum Sapientia* – demande que dans le monde entier l'enseignement se fasse en latin et à partir de manuels en latin !... Je n'en reviens pas ! » Entretien avec Jean l'Hour, *op. cit.*

¹³⁰² ***Extraits de la lettre du Cardinal Agagianian, Préfet de la SCPF in Missions Étrangères de Paris, n° 146, juillet-août 1966, p. 1-16.***

¹³⁰³ *Règlement*, 1665, art. 14 & 15.

certains jours, les élèves travaillent à se perfectionner chacun dans la langue de leur pays¹³⁰⁴.

C'est ainsi qu'en 1870, le procureur de la Société à Rome décrit le Collège dans un rapport à la *Propaganda Fide*. Les élèves, dès les origines du Collège, sont donc censés avoir reçu « *les premiers rudiments* » de latin, acquis auprès d'un missionnaire ou d'un catéchiste : « *Au Tong King le latin est enseigné presque uniquement par des catéchistes* »¹³⁰⁵. Mais ce n'est pas toujours le cas :

Et si dans les années précédentes on a vu arriver à Pinang de jeunes Chinois qui savaient à peine lire le latin, c'est un abus contre lequel j'ai réclamé lorsque j'étais à Macao : abus qu'il faudra bien supprimer (s'il existe encore) lorsqu'on verra arriver au Collège Général les grands écoliers de nos autres missions¹³⁰⁶.

Cette situation, assez courante, a pour conséquence de rallonger la durée (et le coût) des études à Penang :

Le cours complet et régulier des études est de 7 ans. Néanmoins, comme parfois les difficultés dans lesquelles se trouvent les missions ne leur permettent pas d'envoyer des élèves qui, ainsi que le prescrit le règlement aient déjà reçu les premiers rudiments de latin, il en résulte que parfois également, le séjour des élèves au Collège en devient forcément plus long¹³⁰⁷.

Dans un certain nombre de cas, les élèves donnent satisfaction : « Les chers enfants indo-chinois font des progrès satisfaisants, se trouvant à peu près aussi avancés que les élèves du Sutchuen sur la grammaire latine, qu'ils sont sur le point de terminer pour la première fois »¹³⁰⁸, déclare le P. Tisserand. Mais très souvent, ils rencontrent de grandes difficultés, dont leurs professeurs sont bien conscients : « *M. Martin fait observer que les deux lectures spirituelles prescrites par le règlement étaient de très peu d'utilité pour la communauté, parce que la moitié au moins des élèves ne sont pas en état d'entendre la lecture d'un livre de spiritualité en latin* »¹³⁰⁹. De quels ouvrages dispose-t-on pour enseigner le latin ? À Mahapram, les élèves étudient avec une grammaire composée par l'un des missionnaires : « *Le soir, au lieu du catéchisme historique, les humanistes étudient une grammaire latine composée par M. Pocquet* »¹³¹⁰. Une grammaire latine, dont l'auteur n'est pas précisé, a été imprimée au Collège et suscite l'intérêt des vicaires apostoliques : « *Mgr Cuénot demande 30 exemplaires de la grammaire latine imprimée au Collège* »¹³¹¹. Par ailleurs, des livres en usage dans les séminaires français parviennent au Collège : « *En attendant, je vous prie de m'envoyer 6 grammaires de Lhomond en latin et anglais, 6 histoires de la religion et 6 autres de l'Église par le même auteur le tout en anglais, plus 6*

¹³⁰⁴ « *Note sur le Collège général de Poulo-Pinang, appartenant à la Société des Missions Étrangères de Paris* », M. Libois, Procureur de la Société des Missions Étrangères Rome, 24 septembre 1870, DB 460-5.

¹³⁰⁵ Vol. 339, M. Tisserand à M. Albrand, 25 juillet 1840.

¹³⁰⁶ DB 460 – 5, M. Barondel à M. Albrand, Paris, 21 janvier 1835.

¹³⁰⁷ « *État des cours d'instruction et des auteurs en usage au séminaire général de Pinang* », vol. 340, n° 241, juillet 1870.

¹³⁰⁸ Vol. 339, M. Tisserand à M. Albrand, 25 juillet 1840.

¹³⁰⁹ *Procès-verbaux*, 27 mai 1847.

¹³¹⁰ Vol. 884, p. 25, M. Lacère, Collège de Mahapram, 12 mai 1740. Pierre Lacère, (1711- ?).

¹³¹¹ *Procès-verbaux*, 23 avril 1855. *Idem*, 12 octobre 1872 : « On s'est occupé de la révision de la grammaire latine. »

*volumes de l'Historiae sacrae en latin*¹³¹². » La grammaire de Lhomond figure bien dans l'inventaire de la donation Régereau à la bibliothèque de Penang, au n° 262. En juillet 1870, cet ouvrage est de nouveau mentionné dans un rapport sur l'état des cours au Collège¹³¹³

· Il fallait également des dictionnaires. Les directeurs en réclament : « *Le Conseil trouve nécessaire d'écrire une lettre circulaire à Nos Seigneurs les Vic. Apost. intéressés, à l'effet d'obtenir pour l'usage du Collège un certain nombre de dictionnaires annamite-latin et latin-annamite*¹³¹⁴. » Ces dictionnaires sont indispensables, mais leur conception réclame de méticuleuses vérifications :

***Quant à l'impression du dictionnaire Latin-Chinois, dont vous me parlez, on n'a pas encore mis cette question en délibération. Il faudrait savoir si ce dictionnaire est volumineux. Le chinois est apparemment écrit en caractères latins, mais quelle orthographe a suivi l'auteur du dictionnaire, car en Chine il n'y a point pour la langue chinoise écrite en caractères latins d'orthographe commune. Chaque nation européenne et même chaque missionnaire à la sienne. Il serait à propos que celui qui corrigerait les épreuves sût le latin. Je connais combien il est pénible pour les élèves d'être réduits à n'avoir que trois dictionnaires manuscrits entre 12 ou 15 élèves. C'est là sans doute pour eux une grande misère, mais outre les grandes dépenses qu'entraînerait l'impression de ce dictionnaire, il faudrait que l'on fût assuré de l'exactitude de l'impression. Un ouvrage de ce genre demande à être imprimé d'une manière bien correcte, un dictionnaire qui fourmillerait de fautes induirait les élèves en un grand nombre d'erreurs*¹³¹⁵.**

D'autres ouvrages, plus élaborés, sont acquis : « *Le Conseil décide l'achat de trois douzaines de prosodie latine et de trois douzaines de Gradus ad Parnassum*¹³¹⁶. » Le choix du *Gradus ad Parnassum* indique l'orientation pédagogique et littéraire de l'enseignement du latin. Utilisé à l'époque dans la plupart des écoles, ce dictionnaire poétique latin-français dû à François Noël, fournissait des modèles de style classique à imiter¹³¹⁷. Il ne faisait nullement appel à l'imagination, mais encourageait au contraire la production de stéréotypes néo-classiques¹³¹⁸. Or l'imitation est, j'y reviendrai, l'une des vertus cardinales au Collège

¹³¹² Vol. 901, p. 1319, M. Boucho à M. Albrand, 27 septembre 1847.

¹³¹³ « État des cours d'instruction et des auteurs en usage au séminaire général de Pinang », vol. 340, n° 241, juillet 1870. L'abbé Charles-François Lhomond (1727-1794) est l'auteur de nombreux ouvrages, dont le fameux *De viris illustribus urbis romae*. Le procès-verbal du 13 février 1854 fait état d'une commande de livres, parmi lesquels le *De viris*.

¹³¹⁴ *Procès-verbaux*, 28 avril 1856.

¹³¹⁵ **DB 460 – 5, M. Langlois à M. Tisserand, supérieur du Collège général, Paris, 22 juillet 1845.**

¹³¹⁶ *Procès-verbaux*, 9 novembre 1876.

¹³¹⁷ François-Joseph-Michel Noël, 1756-1841. Son *Gradus ad parnassum* prenait la suite du *Dictionarius poeticum* du P. Jacques Vanière (1664-1739), publié en 1710.

¹³¹⁸ Plus tard, les directeurs firent venir de France une méthode simplifiée : « Je ne sais si vous connaissez un livre qui serait utile pour l'étude du latin, Bouchet et La Maison, *le latin de sixième*, volume B chez Fernand Nathan. C'est une méthode vivante surtout par l'image, les légendes sont en partie en français Mais je pense que comme le nombre de vos élèves n'est pas si grand, vous pourriez avoir un nombre suffisant d'exemplaires avec les légendes en français doublées, à la main, de légendes en birman, des élèves écrivant bien pourraient faire ce travail sous la direction d'un père, et ces exemplaires seraient seulement prêtés aux élèves pendant leur séjour chez vous de sorte que le travail serait fait pour un certain temps. Le livre ne coûte que 7 ou 8 francs ce qui est une bagatelle à l'heure actuelle où le franc est si bas. Deux autres livres me paraissent valoir être signalés comme pouvant être utiles,

général. Le choix des livres en latin fut la cause d'une controverse portant à la fois sur leur niveau de difficulté et sur leurs auteurs. Certains Pères considéraient que les élèves n'avaient nul besoin de posséder un latin parfait, et qu'il leur suffisait de connaître ce qui serait utile à un bon prêtre :

Un autre point très important serait de fixer le temps qu'on doit employer ordinairement jusqu'à la philosophie, et de déterminer les livres latins qu'il serait libre d'expliquer aux écoliers. Il semble que, si nos écoliers ont assez de latin pour entendre facilement les auteurs de théologie et de morale cela doit suffire¹³¹⁹.

Cette opinion, nous l'avons vu, valait tout autant pour la formation des missionnaires et du clergé en France¹³²⁰. D'aucuns brocardaient même les ambitions pédagogiques des directeurs du Collège général :

On nous dit parfois que nous soignons trop bien nos élèves pour le latin. Il ne s'agit que de la prose, car ils ne connaissent même pas la 1^{ère} règle de la versification. Mais par la courte expérience que j'en ai, et plus encore par l'autorité de feu M. Lolivier, il me semble que rien n'est plus utile (pietate exepata quae utilis est ad omnia) que la langue latine pour que nos élèves acquièrent la science nécessaire à un prêtre. Vous connaissez mieux que moi, Messieurs, combien il est difficile de bien exprimer, enseigner et comprendre les dogmes de notre sainte religion dans les langues orientales, toutes matérielles et faites plutôt pour l'homme animal et terrestre que pour le chrétien. Aussi j'ai vu, et M. Lolivier m'a toujours dit, qu'il existait une grande différence entre les élèves étudiants en théologie qui sont bien exercés dans cette langue et ceux qui n'en ont que peu d'usage. En disant qu'on ne veut pas faire des Cicérons, on fait des ignorants qui sont disposés à faire des fautes graves dans l'administration des sacrements (sic). Ce peuple se conduit plus par routine que par principe. Cela joint au défaut d'exercice et au long oubli qu'ils feront de la langue latine de retour chez eux, les met dans le cas de rendre nuls bien des sacrements. Je sais d'un témoin oculaire qu'un prêtre de ce calibre, ne voulant pas paraître devant les chrétiens ignorants jusqu'à ce point, faisait réciter par un écolier la formule du sacrement d'extrême onction, tandis que lui-même, muet, faisait les actions. Je sais plusieurs histoires qui approchent de celle là¹³²¹.

Cette argumentation, à l'exception bien sûr du préjugé contre les langues orientales, « *toutes matérielles et faites plutôt pour l'homme animal et terrestre que pour le chrétien* », n'est pas incohérente. L'ignorance des prêtres faisant douter de la validité des sacrements qu'ils confèrent, voilà qui rappelle les débats du concile de Trente. Mais faut-il maîtriser le latin

du reste vous les connaissez peut-être déjà : le *Manuel du jeune séminariste* de B.F. Marcetteau, P.S.S. chez Desclée & Cie et *Notre devoir d'état au petit séminaire* par l'abbé Paul Dapsence, établissements Brepols, Turnhout, Belgique. Ce dernier contient de très bonnes choses qui me sont utiles pour les lectures spirituelles, car nos grands séminaristes d'ici sont, à plus d'un point de vue, à traiter comme des petits séminaristes d'Europe », DB 460-3, P. Bazin, Penang, 27 novembre 1937.

¹³¹⁹ *Mgr Pottier, Conseils aux missionnaires, op. cit.*

¹³²⁰ « "Méfions-nous des savants" : cette consigne d'un supérieur de séminaire des années 1840 aurait pu être reprise dans la plupart des diocèses de l'époque », in M. Launay, *Les séminaires français, op. cit.*, p. 96.

¹³²¹ *Vol. 339, n° 276, M. Albrand, 11 septembre 1835.*

classique pour célébrer la messe, pour être un bon prêtre ? Les avis sont partagés : « *Il ne me semble pas qu'un Chinois devienne un saint parce qu'il sait dire quelques mots de Cicéron, et que ce n'est pas cela non plus qui nous amènera des misérables à la foi. Je vous en prie, nos prêtres qui font le plus de bien en Europe, sont-ce de fameux cicéroniens*¹³²² ? » Une autre interrogation porte sur le choix des auteurs. Le concile de Trente avait préconisé, dans l'esprit de la Renaissance, de rechercher les traces de la révélation chrétienne dans les auteurs classiques. Au XVIII^e et au début du XIX^e siècle, on étudie le latin avec les auteurs profanes, autant qu'en lisant les traités religieux : « *Pour leur inspirer la piété de se servir des Écritures Saintes, on pourrait joindre les saintes pensées des livres des auteurs profanes pour leur apprendre le latin et l'éloquence sacrée*¹³²³ . » Assez tôt, des voix s'élevèrent contre cette pratique :

***Il ne s'agit pas tant d'enseigner le latin à ces écoliers que de leur apprendre notre sainte religion, et de les former à la vertu. Il conviendrait par conséquent de leur faire étudier la langue latine dans des livres de piété qui, avec des mots leur suggéreront de bons sentiments. L'intelligence des auteurs profanes et surtout des payens demande une certaine connaissance de leurs mœurs, de leurs usages et de leurs religions qui serait assez inutile et pourrait être nuisible aux gens de ce pays*¹³²⁴ .**

De même que les confesseurs doivent veiller à ne pas donner de mauvaises idées à leurs pénitents, les professeurs veilleront à les préserver des mauvaises influences de certaines lectures. Au Collège, on trouve encore des allusions aux auteurs profanes pendant la première moitié du XIX^e siècle : « *Il y a longtemps que j'avais demandé des ouvrages de piété d'une latinité plus difficile que les *Selectae profanis* pour les expliquer en classe*¹³²⁵ », déclare Michel Lolivier en décembre 1821. En France, un débat véhément fut lancé par la publication, en 1851, du livre de Mgr Gaume, « *Le ver rongeur des sociétés modernes, ou Du paganisme dans l'éducation* », qui voyait dans l'enseignement des classiques païens à l'école l'une des causes de la déchristianisation en Europe¹³²⁶. Les effets de cette publication et des controverses qui s'ensuivirent – Mgr Gaume, notoirement ultramontain¹³²⁷, se vit reprocher par Mgr Dupanloup d'abandonner la tradition humaniste héritée du concile de Trente –, se font assez rapidement sentir au Collège de Penang : « *Désormais, déclare le P. Legrégeois, vous remplacerez les classiques payens par des classiques chrétiens*¹³²⁸ . » Les Directeurs obtempèrent aussitôt : « *Nous nous conformerons à votre lettre du 5 juin 1865 relativement aux auteurs classiques*¹³²⁹ . » Ils le font avec zèle : dans l'inventaire des

¹³²² Vol. 340, n°116, M. Martin à M. Libois, 31 janvier 1853.

¹³²³ *Manière d'élever les écoliers indiens*, M. Pocquet, 1690, CG 007.

¹³²⁴ ***Règlement pour les missionnaires qui travaillent au Collège, 1764, Pierre-Jean Kerhervé, vol. 340-A n° 1.***

¹³²⁵ Vol. 339, M. Lolivier, 31 décembre 1821.

¹³²⁶ Jean-Joseph Gaume, 1802-1879. Voir D. Moulinet, *Les classiques païens dans les collèges catholiques, le combat de Mgr Gaume, 1802-1879*, Paris, Cerf, 1995.

¹³²⁷ « L'adjectif ultramontain relaie depuis le XVII^e siècle, une vivace habitude transalpine de dénigrement anti-italien [...] Un ultramontain, c'est un chrétien d'Italie », écrit Philippe Boutry, qui préfère lui substituer l'adjectif intransigeant, in Michelle Sacquin, *Entre Bossuet et Maurras : l'antiprottestantisme en France de 1814 à 1870* (avant propos de Philippe Boutry), Paris, École des Chartes, 1998.

¹³²⁸ DB 460-5, M. Legrégeois aux directeurs du Collège, 5 juin 1865.

¹³²⁹ Vol. 339, *Lettre commune*, 19 janvier 1866.

livres de la bibliothèque, on ne relève pas un seul auteur profane. Lorsque Mgr Boucho demande au supérieur Laigre de lui procurer, à l'intention de la *Propaganda Fide*, un rapport sur l'enseignement au Collège général, celui-ci répond :

Monseigneur, Votre grandeur nous a fait demander un état des études faites au collège et quels sont les livres classiques en usage [...] catéchisme du concile de Trente divers ouvrages tirés de la bibliothèque des classiques chrétiens à l'exclusion des auteurs profanes¹³³⁰.

Ce légalisme est d'autant plus frappant que le Saint-Siège avait finalement tranché en faveur de l'usage des classiques païens en 1856 (bulle *inter multiplices*). Les classiques réapparaissent néanmoins à la veille du concile de Vatican II. Répondant à une demande d'information émanée de la *Propaganda Fide*, les directeurs écrivent, en décembre 1960 : « *Programma minimo per l'esame di ammissione al collegio generale de Pulo Pinang. Latino : Conoscenza di tutta la grammatica latina ; traduzione di un brano scelto dagli autori classici sacri (gli antichi SS. Padri della chiesa) e profani (Cesare, Cicerone, Sallustio, Tito Livio, Virgilio)* »¹³³¹. » Les Pères de l'Église voisinent de nouveau avec les auteurs profanes à l'examen d'entrée au Collège de Penang. Enfin, le 20 janvier 1966, le procès-verbal porte à ce sujet, « *Latin ; étudier des textes dans la patrologie de Denzinger. Cours intensifs d'anglais pour les nouveaux. En ce qui concerne la lecture à la fin des repas, elle pourrait être remplacée à midi par un passage en anglais soit de l'Imitation soit de l'Écriture et le soir par une présentation du Saint fêté le lendemain.* » On devine à la fois l'influence de Vatican II (prônant le retour aux sources scripturaires), et l'approche de la nationalisation, qui rend l'anglais indispensable désormais. Langue parlée, le latin est également la langue des examens et du courrier. Pour apprendre à l'écrire, les élèves recopient des ouvrages entiers, palliant ainsi le manque de livres imprimés. Cependant Mgr Kerhervé voit dans cet exercice, avec l'étude du latin, le mal du pays et la discipline soupçonneuse du séminaire, l'une des quatre causes du découragement de certains élèves qui, rebutés à force de difficultés, se détournent du sacerdoce, se contentant d'une condition plus modeste, mais plus accessible. Mgr Pottier déconseille, lui aussi, de les occuper à copier des traités, activité inutile et sans profit intellectuel : « *Il serait aussi à souhaiter qu'on les occupât moins à écrire des traités. C'est un temps perdu qui diminue d'autant l'instruction et l'exercice ; il vaudrait mieux leur en donner tout imprimés autant que la chose serait possible ; par rapport à cet objet on ne doit pas plaindre la dépense* »¹³³². » Lorsqu'ils sont assez avancés, les séminaristes s'exercent donc à rédiger en latin, avec les caractères occidentaux. En latin, on leur fait composer des dissertations et des lettres¹³³³. Afin d'aiguillonner les élèves, leurs travaux sont conservés dans les archives du séminaire :

Il faudrait avoir au collège des archives [...] On pourrait y ajouter le nom, la patrie des écoliers, le temps auquel ils ont été admis, reçus les ordres et s'en sont retournés, avec celles de leurs lettres et compositions qui le mériteraient. Ils

¹³³⁰ Vol. 340, M. Laigre au séminaire de Paris, Pinang, 18 avril 1870.

¹³³¹ CG 007 – 3, Courrier adressé à la S.C. de la Propagande, décembre 1960. « Programme minimum pour l'examen d'admission au Collège général de Penang. Latin : connaissance de toute la grammaire latine ; traduction d'un extrait des auteurs sacrés classiques (les Pères de l'Église), et profanes (César, Cicéron, Salluste, Tite-Live, Virgile). »

¹³³² Mgr Pottier, *Conseils sur la conduite du Collège général*.

¹³³³ « À mesure qu'ils avancent, il est bon de les appliquer à la composition, de leur faire faire des lettres sur les sujets qu'ils ont vus, des descriptions ou narrations, les corriger ensuite soit pour le latin, soit sur les fautes du jugement », André Roost, « La science ou les études », art. 4.

auraient sans doute plus d'émulation si outre les prix qu'on leur proposera de temps en temps, ils savaient qu'on dût garder leurs petites productions avec leurs noms dans les archives¹³³⁴.

C'est ainsi qu'un petit nombre de ces écrits, scolaires, calligraphiés et convenus est parvenu jusqu'à nous. Pour donner aux élèves l'habitude du style épistolaire, Mgr Kerhervé suggère qu'ils écrivent « *tous les ans à leur vicaire apostolique, aux missionnaires qui les ont envoyés et à leurs parents* ». Grâce à cet entraînement, une fois rentrés chez eux, « *ils pourront à peu de frais écrire d'une façon à se faire honneur à eux-mêmes et au collège qui les aura élevés* »¹³³⁵. » Les élèves du Collège de Penang ont eu assez tôt une bonne réputation dans ce domaine. Plusieurs de leurs lettres ont été publiées par l'OPF, la plus célèbre, adressée aux séminaristes de Lyon, en 1822, commence ainsi : « *À nos respectables pères et à nos frères du séminaire de Lyon, salut affectueux. Quoique vos traits nous soient inconnus, nous osons vous adresser cette lettre, à vous nos pères et nos frères, car si nos corps sont éloignés, nos cœurs se réunissent tous en Jésus-Christ dont nous sommes les membres.* » Les archives des Missions Étrangères conservent des dizaines de ces lettres en latin, adressées par les élèves à leurs professeurs. D'autres ont été rédigées à l'adresse des autorités religieuses : après la proclamation du dogme de l'infaillibilité pontificale (le 18 juillet 1870), les élèves de Penang écrivirent, en latin, au pape Pie IX, pour l'assurer de leur complète obéissance. Le Souverain Pontife répondit en 1872 par le bref *Dignum omnino munere*. Les archives gardent également des dissertations rédigées en latin. Quel était le niveau des élèves ? C'est presque impossible à dire. Comment évaluer une dissertation de théologie morale composée en 1890 par un élève originaire de Chine ou de Birmanie ? De plus, il est probable que seules les meilleures copies aient été conservées, sans doute après avoir été revues par les professeurs. D'autres désaccords sont apparus, qui portent principalement sur deux points : le type d'apprentissage et la place des langues vernaculaires par rapport au latin. L'apprentissage fait traditionnellement peu appel à la réflexion et repose sur la mémorisation, la récitation et la copie :

À six heures un quart je célèbre la Sainte messe, ensuite les écoliers étudient et apprennent par cœur quelque chose de l'Écriture sainte, les grands apprennent cinq versets, les petits deux ; ensuite vient le déjeuner en commun. À 7 heures trois quarts, je fais réciter les dits versets, en explique le sens littéral seulement et fais réciter cette explication ; à 10 heures j'entre en classe, je fais réciter et expliquer et corriger leur composition qui n'est autre que le dit catéchisme qu'ils mettent en un autre latin. Depuis onze heures jusqu'à l'à demie ils composent. J'emploie cette dernière demie heure à faire l'école aux petits qui depuis huit heures jusqu'à onze heures ont été occupés à écrire, lire ou apprendre par cœur¹³³⁶.

André Roost conseille que l'on cultive la mémoire des indigènes, qu'il juge « *ordinairement facile* », en leur faisant apprendre « *les proverbes de Salomon et autres livres sapientiaux, les Évangiles et Épîtres de Saint-Paul* »¹³³⁷. » Il propose, pour l'apprentissage du latin,

¹³³⁴ Mgr Kerhervé, *préambule et Règlement pour les missionnaires qui travaillent au Collège, deuxième partie, chap. 15.*

¹³³⁵ *Idem*, deuxième partie, art. 6.

¹³³⁶ Vol. 884, p. 25, M. Lacère, *Collège de Mahapram, 12 mai 1740.*

¹³³⁷ André Roost, « La science et les études », art. 3.

la répétition régulière de fragments des Écritures¹³³⁸. Mgr Pottier préconise, pour faire d'excellents prédicateurs, de composer des sermons en latins à apprendre par cœur. Mgr Dufresse recommande lui aussi l'usage de la mémoire : « *Les facultés de l'âme, l'intelligence, la mémoire, la volonté et tant d'autres choses, ce sont là des dons qu'il nous a faits et il faut les rapporter et les employer à son bon vouloir et non à la vanité*¹³³⁹. » En général, les directeurs du Collège de Penang sont restés fidèles à cette méthode, que l'on pratiquait tout autant dans les séminaires français : « *Savez-vous ce qu'il y a de plus ennuyeux ? C'est avoir à réciter par cœur une soixantaine de pages du catéchisme de Chanrancy que personne ne se donne la peine d'apprendre : c'est d'avoir des examinateurs qui se croient obligés de ne pas vous laisser omettre une syllabe*¹³⁴⁰. »

b.1-2 De l'utilité des idiomes

Il y a une autre pierre de discorde : certains missionnaires contestent l'hégémonie du latin sur les langues vernaculaires :

***Voici mon plan qu'on a pas suivi : ce serait d'établir une école pour étudier les caractères chinois, de choisir un bon maître, savant et fervent chrétien pour enseigner. On choisirait pour cette école des enfants de 14 à 15 ans qui fourniraient le plus d'espoir sous le rapport des mœurs et du talent pour former une autre école près du collège qui aurait un maître chinois particulier et le tout sous la surveillance des missionnaires du grand collège; alors seulement on commencerait à leur donner des leçons de latin et quand ils seraient un peu avancés on les admettrait au grand collège. Ce serait un secours et un avantage pour les missions*¹³⁴¹.**

Ici intervient un problème fondamental. Faut-il ou non enseigner exclusivement en latin ? Certains considèrent que l'immersion dans la latinité favorise l'acculturation des indigènes. Pour Mgr Kerhervé, la vocation sacerdotale de très jeunes recrues n'étant jamais assurée, la connaissance de la langue maternelle doit passer avant celle du latin :

***Ils avertiront ceux qui n'en seraient pas au fait que les enfants qui sont encore trop petits ne sont guère en état de supporter la règle, qu'il leur serait difficile de ne pas oublier leur langue, que ne pouvant dans un âge si tendre connaître leurs inclinations, on s'exposerait à faire beaucoup de dépenses inutiles et qu'au lieu de les molester pour leur faire apprendre dans leur pays ou à Macao quelques mots latins qu'ils apprendraient au collège en jouant avec leurs condisciples, ils serait beaucoup plus à propos de les appliquer à apprendre et à lire dans leur langue maternelle*¹³⁴².**

¹³³⁸ « On peut donc leur conter familièrement un chapitre de la Genèse ou de tout autre livre de la Bible. Après le leur avoir dit deux ou trois fois, si une ne suffit pas, ils peuvent répéter, quoiqu'ils fassent plusieurs solécismes, il ne faut s'en embarrasser, les laissant s'expliquer bien ou mal pourvu qu'ils se fassent entendre. Continuant ainsi un chapitre par jour, en peu de mois ils se forment au latin », André Roost, « La science et les études », art. 2.

¹³³⁹ Mgr Dufresse, art. 2.

¹³⁴⁰ Lettre d'Emmanuel Alzon, séminariste à Montpellier, à Lamennais, en 1832. Citée par M. Launay, *op. cit.*, p. 97.

¹³⁴¹ *Vol. 449, Mgr de Maxula à M. Barondel, 7 septembre 1821.*

¹³⁴² *Mgr Kerhervé, op. cit., deuxième partie, art. 7.*

Les élèves n'ayant qu'un faible niveau en latin à leur arrivée, ne peuvent suivre les cours avant de long mois :

Si nous sommes bien informés, une des choses qui ont le plus nuit à l'entente et à la bonne harmonie entre les directeurs, c'est la divergence d'opinions sur le mode d'enseignement. Quelques-uns, convaincus qu'on négligeait trop l'usage pratique du latin, auraient voulu éliminer de l'enseignement toutes les langues indigènes et n'enseigner exclusivement le latin que par le latin. D'autres, persuadés que ce système était impraticable, accordaient peut-être un peu trop de faveur aux langues indigènes, et n'exigeaient pas assez sérieusement des élèves l'usage de la langue latine. La vérité se trouve entre ces deux opinions extrêmes. Vouloir enseigner exclusivement le latin par le latin même à ceux qui ne font que commencer, nous paraît dans les conditions actuelles du Collège un système impraticable. Il est certain qu'aujourd'hui, avec des élèves qui ignorent les premiers éléments de la grammaire latine, on ne saurait se passer du subside des langues indigènes. Mais, pour ne pas tomber dans l'excès opposé, il faut, à ces diverses langues, substituer l'usage unique et exclusif du latin, aussitôt que les élèves commencent à être passablement initiés à cette dernière langue¹³⁴³.

Pour ne pas trop retarder l'étude du catéchisme et des autres matières ecclésiastiques, les directeurs sont donc contraints d'enseigner ou de prêcher dans les langues nationales : « Le Conseil prend note de l'établissement de nouveaux exercices en faveur des Chinois qui ne comprennent pas encore le latin. Ces exercices consistent dans la prière du matin et du soir, l'examen particulier et d'un sermon le dimanche le tout dans leur propre langue¹³⁴⁴ . » Manquant de personnel, les missionnaires faisaient appel à des maîtres chinois ou cochinchinois pour enseigner dans la langue des élèves. Enfin, il arrivait que les élèves plus avancés enseignent les rudiments du latin aux nouveaux venus. Cette méthode quoique critiquée, fut utilisée jusqu'à l'abandon définitif du latin, non sans succès, comme en témoigne le P. Michel Arro. On parlait encore fort bien le latin au Collège dans les années 1960 :

À Penang, les élèves s'enseignaient le latin l'un à l'autre. Vous savez, lorsqu'on est immergé dans un milieu qui parle le latin, on finit forcément par le parler. Les élèves de l'extérieur, au début, restaient pour toute la durée de leurs études, pendant cinq ou six ans. Seuls ceux de Singapour et de Malaisie repartaient une fois par an en vacances. Il y avait des vacances de mi-année qui se passaient dans la maison que nous avons à Mariophile. J'y ai fait une fois la garde, comme on disait, pendant quinze jours. Mais entre eux ils n'avait qu'une langue pour se parler : les birmans, les malaisiens ou les thaïs se parlaient en latin. Quand j'y suis arrivé, un élève thaï m'a expliqué dans un latin absolument correct comment nourrir ses poissons - ils ont des poissons qui se battent, et il faut les nourrir avec des larves de moustiques – il m'a donc expliqué en latin que les meilleures larves étaient celles qui provenaient d'accouplements entre des mâles noirs et des femelles mouchetées¹³⁴⁵ !

¹³⁴³ DB 460 – 5, le Conseil de Paris à Messieurs les directeurs du séminaire Pinang, Paris, le 15 novembre 1867.

¹³⁴⁴ Procès-verbaux, 23 janvier 1853.

¹³⁴⁵ Entretien avec Michel Arro, op. cit.

Il existe un autre argument en faveur de la formation latine des élèves. Une fois capables de s'exprimer en latin, ceux-ci pourront enseigner leur langue maternelle à des Européens, en l'occurrence aux missionnaires. C'est très exactement le rôle des « latinistes » :

Il est à observer que, comme nous enseignons à nos élèves la langue latine, de manière à pouvoir la parler avec facilité et l'écrire, ils sont bien plus propres pour enseigner le chinois à des européens. La construction chinoise est extrêmement différente de celle de langues européennes. Or, au moyen du latin, qui présente toujours un même sens, quoique l'on transpose les mots, il est bien plus aisé, avec lui, de rendre le sens littéral et mot pour mot, d'une phrase chinoise et de la faire entendre, qu'il ne serait avec une autre langue d'Europe. Le latin est entendu d'un grand nombre d'européens ; une fois que nos élèves le savent, ce sont des gens avec qui l'on peut s'entendre et ailleurs les principes dans lesquels nous les élevons doivent leur mériter plus de confiance si l'on usait d'eux pour affaire. Les autres Chinois, Cochinchinois, qui savent quelque chose d'une langue européenne ne parviennent néanmoins à l'entendre qu'à demi. Et c'est dangereux de se servir d'eux pour interpréter en des choses délicates. Communément, ils interprètent comme ils veulent, trompent celui qu'ils feignent de servir. Plusieurs messieurs anglais, qui ont eu de nos élèves chinois pour leur enseigner la langue de leur pays, en ont aussi tiré des traductions de différents livres et des connaissances de différentes parties de ce vaste pays¹³⁴⁶.

Mais les directeurs ont également très vite compris que les élèves risquaient de se marginaliser dans leurs propres pays s'ils en oubliaient la langue : « *Cecy doit s'entendre surtout des Chinois qui sont sujets à oublier entièrement leur langue et qui, pour cette raison, sont exposés à se faire prendre pour des européens lorsqu'ils s'en retournent dans leur pays, où ils sont obligés de passer bien du temps à apprendre leur langue avant de pouvoir rendre quelque service à la mission¹³⁴⁷.* » Ils instituèrent donc les « classes de caractère » : « *Les mercredis, les élèves étudieront dans la matinée les caractères chinois et annamite depuis 9 h ½ jusqu'à 11 h¹³⁴⁸.* » Ces cours pendant lesquels les élèves chinois, par exemple, s'exerçaient à tracer les idéogrammes, étaient placés sous la conduite de maîtres chinois :

Il a été possible de réaliser le désir exprimé par un des évêques de la Société, et de procurer aux élèves de Collège Général les moyens de se perfectionner dans l'étude des caractères chinois. Un lettré venu de Chine, et recommandable par sa science et sa piété, fait tous les jours la classe en langue mandarine. De cette sorte, les élèves chinois du Collège général n'éprouveront, quoique éloignés de leur pays, aucun détriment pour l'étude et la connaissance de leur langue nationale¹³⁴⁹.

Le règlement de 1848 entend que les langues vernaculaires soient toujours traitées respectueusement : « *Sous aucun prétexte personne ne parodiera les mots de langue vernaculaire¹³⁵⁰.* » Il recommande l'étude régulière d'un sermon en langue locale, pour

¹³⁴⁶ Vol. 339, M. Conforti, Penang, janvier 1818.

¹³⁴⁷ Mgr Kerhervé, *op. cit.*, chap I, art. 2.

¹³⁴⁸ Procès-verbaux, 31 mai 1847.

¹³⁴⁹ *Compte rendus*, 31 décembre 1877, p. 45.

¹³⁵⁰ Règlement, 1848, Règles particulières, art. XI.

l'entretien de la langue maternelle et afin que les élèves soient capables de prêcher leur compatriotes, à leur retour chez eux¹³⁵¹. Dans ce même esprit, les règlements préconisent l'enseignement des religions locales, afin que les élèves ne se sentent pas étrangers dans leur propre pays et ne soient pas considérés comme tels. L'influence du synode de Pondichéry se fait sentir. Si la connaissance livresque des mœurs, usages et religions des Anciens pouvait se révéler nuisible, les élèves, en revanche, ne sauraient ignorer la culture de leurs compatriotes, fussent-ils des « *payens* ». Entre les deux guerres mondiales, les Pères décident de faire l'acquisition de livres en langues vernaculaires pour la bibliothèque :

Nous sommes en train de réunir quelques livres en langue indigène pour nos élèves. Nous avons quelques livres en siamois Mais tous de vieilles éditions. Je vous serais reconnaissant de m'indiquer quelques volumes de littérature religieuse surtout en siamois, une dizaine de livres vraiment utiles que nous puissions acheter pour mettre à la disposition des élèves. Nous trouvons qu'il faut leur ouvrir l'esprit un peu davantage et des livres bien choisis y contribueraient. D'avance je vous remercie des indications que vous voudrez bien nous donner ; petit à petit nous pourrions développer cette bibliothèque. Comme elle n'est ouverte qu'à certaines heures et que les livres ne peuvent être portés au dehors, il n'y a pas de danger que les séminaristes y trouvent une occasion de négliger leurs manuels¹³⁵².

À cette époque, les directeurs n'hésitent plus à faire figurer dans la bibliothèque, à côté des livres en latin, des ouvrages en langues asiatiques, en anglais et en français¹³⁵³. Cela implique-t-il qu'ils enseignent les langues européennes ? En ce qui concerne le français, les premiers règlements sont très nets : « *Le règlement des directeurs et supérieurs de 1844 est catégorique à ce sujet : le supérieur et les directeurs ne doivent ni enseigner la langue française aux élèves, ni leur permettre de l'étudier. Ils veilleront aussi à ce que, sans une permission expresse, ils n'étudient pas des objets étrangers à leurs études classiques*¹³⁵⁴. »

C'est d'autant plus frappant que la société des MEP, fidèle à ses statuts du XVII^{ème} siècle, ne recrute, redisons-le, que des missionnaires francophones. Cette contrainte a sans doute paru pesante aux directeurs, obligés de ne s'exprimer qu'en latin avec leurs élèves : « *M. le supérieur croit devoir attirer l'attention du Conseil sur le point particulier du règlement*

¹³⁵¹ « Le samedi et les veilles de fêtes majeures, de deux heures jusqu'à cinq heures ils étudieront avec zèle un sermon en langue locale afin de ne pas oublier leur langue maternelle et même d'y faire de nouveaux progrès », *Règlement*, 1848, Règles particulières, art. 23.

¹³⁵² ***DB 460-3, Penang, 20 décembre 1936. Règle concernant les supérieurs et les directeurs du Collège général de Pulo Pinang, art. 13. Procès-verbaux, 6 septembre 1892. Idem, 15 septembre 1931.***

¹³⁵³ « Bien cher père supérieur, Merci encore pour les *Epistolas S. Pauli* de Van Steenkiste nous avons remboursé le P. Paroissin de leur prix d'achat. Elles nous seront utiles à la bibliothèque des pères, les élèves les ont déjà à leur bibliothèque. A ce propos, je crois bon de vous parler de la grande générosité du P. Meissonier à l'égard de la bibliothèque des élèves. Il a fait venir, avec l'aide de plusieurs bienfaiteurs, près de 80 volumes en français, anglais, latin, très bien choisis et quelques-uns d'un prix élevé. Cela a mis une note moderne sur le fonds en général plutôt ancien de l'assortiment déjà existant. Vous qui avez si bien travaillé à mettre cette bibliothèque en route et l'avez laissée déjà si améliorée, vous vous réjouirez de voir que votre œuvre est l'objet de cette sollicitude. Les livres en langues indigènes ont donné plus d'ampleur à la collection et à Mariophile nous avons à présent deux armoires contenant un bon assortiment de livres à la disposition des élèves pour les jours de vacances et de promenade », *DB 460-3, Penang, 28 octobre 1937.*

¹³⁵⁴ *Règle concernant les Supérieurs et les Directeurs du Collège général de Pulo Pinang, art. 13.*

défendant d'enseigner le français aux élèves¹³⁵⁵. » Il semble toutefois que les directeurs s'en soient affranchis après la guerre : « *Le Conseil reconnaît la règle établie de faire la visite au St. Sacrement et de prendre des leçons d'anglais par petits groupes - mais en dehors de la salle d'étude – pendant la classe de français*¹³⁵⁶. »

L'anglais, quant à lui, a été enseigné assez tard au Collège de Penang, pourtant colonie britannique. Jean-Baptiste Boucho fait ici figure de précurseur, par la clairvoyance de son analyse sur les débouchés des élèves :

***Voici deux points où nous péchons : tous les enfants qui entrent au Collège ne seront pas tous prêtres. La preuve en est que sur 4 chinois qui y étudient depuis 7 ans, 2 sont déjà sortis et les 2 autres branlent au manche. Que deviendront ces enfants après avoir fait de bonnes études ? Les deux sortis sont de misérables cadis. Le même sort attend tous les autres. Cette éducation leur devient plutôt à charge qu'utile. Pourquoi les pères et les mères des enfants chrétiens sont-ils adverses à ce que leurs enfants entrent au Collège ? C'est qu'ils craignent qu'ils ne soient incapables de nourrir leurs familles. Pour remédier à cet inconvénient, voilà ce que je désirerais faire. Ce serait d'avoir un petit collège où les basses classes se feraient en anglais et latin. De cette manière l'enfant qui ne se sentirait pas de vocation pour la prêtrise serait au moins à même de trouver son pain comme les autres jeunes gens le font en devenant écrivain. Ils auraient même la préférence puisqu'ils connaîtraient plus parfaitement la langue anglaise que tous les autres. Il faut bien faire attention que notre mission est sous la domination anglaise et que par conséquent la jeunesse désire s'instruire dans une langue qui seule peut lui procurer du pain dans quelque état que ce soit*¹³⁵⁷.**

Dans les écoles protestantes, on enseignait bien sûr en anglais et les élèves pouvaient, à la sortie de l'école, occuper plus facilement de respectables fonctions dans les administrations coloniales ou devenir enseignants eux-mêmes, formant l'ébauche d'une élite indigène. Au Collège général, les vues pénétrantes de Jean-Baptiste Boucho furent longues à triompher. La première allusion à l'enseignement de l'anglais dans les procès-verbaux apparaît le 24 février 1891 : « *Lecture est faite d'une lettre de Mgr Gasnier demandant que les élèves de son diocèse apprennent l'anglais.* » La décision est ajournée, à cause de l'opposition de plusieurs missionnaires. Cependant, dans l'un des registres de notes des élèves, l'anglais « *langue maternelle* » est mentionné dès 1886. À partir du XX^e siècle, l'anglais s'impose irrésistiblement. En 1904, le Conseil décide d'autoriser les élèves à parler anglais pendant les récréations et les procès-verbaux font état de classes d'anglais¹³⁵⁸. Cette progression s'explique aisément. Sans connaissance de l'anglais, les élèves ne parviendront pas à s'insérer de manière satisfaisante dans la société civile, qu'ils soient prêtres ou *a fortiori* qu'ils ne le soient pas. Finalement, c'est une fois de plus, comme pour la question des langues vernaculaires, le souci du débouché des élèves qui anime, fort louablement, les directeurs, quitte à s'écarter des prescriptions romaines ; d'où de nouvelles

¹³⁵⁵ Procès-verbaux, 6 septembre 1892.

¹³⁵⁶ *Idem*, 15 septembre 1931.

¹³⁵⁷ Vol. 901, p.1319, M. Boucho à M. Albrand, 27 septembre 1847.

¹³⁵⁸ Procès-verbaux : « 4 janvier 1904. Pour favoriser l'étude de la langue anglaise on décide de permettre aux élèves de parler anglais aux récréations. »

tensions et de nouvelles contradictions. La demande, au sujet de la formation en anglais, venait fréquemment des vicaires apostoliques, conscients des réalités locales en pays anglophones. Le 23 janvier 1939, « *le Conseil considère la proposition de Mgr Provost de Rangoon, de pousser l'étude de l'anglais pour les élèves de sa mission.* » Les étudiants qui renonçaient au sacerdoce en avaient absolument besoin pour avoir une chance d'accéder, une fois rentrés chez eux, à une bonne position sociale, au Siam, en Malaisie et en Birmanie notamment. En 1952, l'École normale de Singapour avait refusé des élèves chinois du Collège, au motif qu'ils ne connaissaient pas l'anglais : « *27 novembre. Réponse reçue de Singapour à propos de l'École normale chinoise : les élèves ne peuvent y être admis en particulier parce que cette école est réservée aux chinois de Malaisie et que la connaissance de la langue anglaise est nécessaire pour y être admis* ¹³⁵⁹. » Le latin ne serait plus utile qu'à ceux des élèves qui, devenus prêtres, auraient à célébrer la messe. Pourtant, toujours en 1952, « *le Conseil prend connaissance des résultats de l'examen de latin qui a eu lieu pour les élèves de première année de philosophie et décide de supprimer pour ces élèves les cours de langue (anglais, français), pour leur permettre de s'adonner pendant ce temps à l'étude du latin ; il en sera de même pour les élèves de 2^{ème} année qui resteraient trop faibles en latin* ¹³⁶⁰. » Cette attitude contradictoire, enseigner l'anglais dans l'intérêt des élèves mais donner la préférence au latin par fidélité à la tradition de l'Église, est symptomatique des tensions que subit l'institution :

Q.: Pourquoi enseignait-on en latin ? J. L'H. : C'était la tradition au Collège général. Quand on se faisait l'avocat de l'enseignement en anglais, il nous était répondu que le latin est la langue de l'Église. Par ailleurs, les élèves de Thaïlande et du Laos ne parlant pas l'anglais, le latin était la seule langue commune. Que de discussions, parfois très vives, sur le sujet du latin au Collège ! La querelle des « anciens » et des « modernes » dura plusieurs années. L'usage des langues vernaculaires était réservé aux récréations et aux vacances, de par le règlement. Les pères les plus anciens avaient un latin excellent. Les élèves avaient un niveau acceptable pour la vie quotidienne. Certains le parlaient et l'écrivaient avec aisance. Mais, même dans les meilleurs des cas, on ne peut pas dire que le latin ait aidé les séminaristes à acquérir méthode et esprit critique. Déjà coupés de leurs cultures dès le plus jeune âge, le latin en faisait des « immigrés » dans une autre culture dont ils n'avaient pas les clés. L'anglais aurait été un moindre mal, dans la mesure en particulier où ils auraient eu plus largement accès à d'autres sources de savoir et de réflexion théologiques. Mais les supérieurs comme les évêques tenaient fermement au latin, l'important à leurs yeux étant que le latin fasse des futurs prêtres de véritables « hommes d'Église ». Ils craignaient aussi, il faut bien le dire, de voir le Collège « contaminé » par des idées trop novatrices, surtout à une époque où les jeunesses de plusieurs continents secouaient les habitudes ancestrales. Langue d'enseignement, le latin était aussi, bien entendu, la seule langue liturgique ¹³⁶¹ .

L'anglais continue néanmoins de gagner du terrain, de pair avec l'assouplissement du règlement : « *Les élèves Siamois auront un cours d'anglais deux fois par semaine ; les*

¹³⁵⁹ Procès-verbaux, 27 novembre 1952.

¹³⁶⁰ *Idem*, 8 février 1952.

¹³⁶¹ *Entretien avec Jean L'Hour, op. cit.*

*séminaristes auront désormais droit à avoir sur eux jusqu'à 5 \$ d'argent de poche pour leurs menus achats*¹³⁶². » Plus tard, les évêques indigènes prennent le relais : le 8 septembre 1963, « *Le P. Sup. communique au Conseil une lettre de Mgr Sanguon (Chantaburi) où celui-ci exprime le désir que tous ses séminaristes fassent sérieusement de l'anglais et si possible passent des examens*¹³⁶³. » En 1965, les directeurs de Penang décident d'abandonner définitivement le latin au profit de l'anglais, dans la liturgie comme dans l'enseignement : « *Points à étudier : Faut-il insister sur la question du latin ? Avec la liturgie en langue moderne l'usage du latin est de plus en plus abandonné et l'anglais de plus en plus nécessaire dans nos régions (on l'utilise de plus en plus dans l'enseignement au Collège) d'où la nécessité de trouver des manuels convenables en anglais*¹³⁶⁴. » La question du latin est représentative des ajustements auxquels furent contraints les missionnaires sous la pression du réel. Mais on ne peut manquer d'être frappé par les lenteurs de l'institution. Le latin n'était plus en usage en France dans les séminaires depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale, alors qu'il fut artificiellement maintenu à Penang jusqu'à la clôture de Vatican II. Certes, d'un point de vue à la fois théologique et stratégique, le latin devait être conservé. Il était le signe de la permanence de l'Église, d'une tradition qui se voulait inaltérable, de la domination intellectuelle et spirituelle des Européens, en quelque sorte d'une oligarchie de l'esprit¹³⁶⁵. Si les langues vernaculaires parvinrent à lui faire concurrence, c'est en raison de leur utilité pratique. Les langues asiatiques furent paradoxalement admises tout d'abord grâce au latin, puisqu'elles en facilitaient l'apprentissage par les élèves. Ensuite, elles s'avèrent nécessaires à l'évangélisation des populations par le clergé indigène. Or, dans le contexte colonial, puis post-colonial, les langues maternelles asiatiques ne suffisaient plus. L'anglais était devenu indispensable pour assurer un débouché convenable aux anciens élèves du Collège, notamment à ceux qui, selon l'expression consacrée, rentraient dans le monde. L'idéal d'une langue ecclésiastique universelle, inadapté à la société civile, se révéla également impropre aux objectifs des missions catholiques.

b.2 Le programme des études et ses transformations

b.2-1 Catéchisme gallican ou théologie thomiste, scolastique ou pastorale ?

« Dans la caisse de livres qui fut envoyée il y a quelques temps de Lyon pour les élèves de Pinang, il y avait plusieurs exemplaires de l'*Homo Apostolicus* du bienheureux Liguori : nous jugeâmes que cet ouvrage était au-dessus de la portée des élèves et nous le mîmes de côté »¹³⁶⁶. »

Qu'enseignait-on aux élèves de Penang ? La encore, les sources sont surabondantes : aux procès-verbaux, aux règlements, aux coutumiers, à la correspondance des Pères s'ajoutent divers plans de réforme des études. À partir des années 1880-1890, le nombre d'élèves

¹³⁶² *Idem*, 8 avril 1960.

¹³⁶³ *Idem*, 14 novembre 1952.

¹³⁶⁴ *Procès-verbaux*, 19 janvier 1966.

¹³⁶⁵ Dans les écoles de la République, le latin n'avait pas une fonction très éloignée : « Qu'arriverait-il si l'on pouvait faire des études secondaires sans latin ? [...] Il n'y aurait plus cette inégalité de culture qui distingue les classes sociales ; tout serait confondu [...] Le bourgeois a besoin d'une instruction qui demeure inaccessible au peuple [...] », René Goblet (ministre de l'instruction publique en 1885, connu pour la loi éponyme qui laïcisait le corps enseignant et fondait les écoles primaires publiques), cité par Claude Lelièvre, *Histoire des institutions scolaires depuis 1789*, Paris, Nathan, 2004, p. 129.

¹³⁶⁶ *DB 460-5, M. Langlois à M. François Albrand, Paris, 15 mars 1834.*

diminuant et celui des séminaires locaux augmentant, l'utilité du Collège général fut remise en cause. Progressivement, l'on s'achemina vers sa transformation en grand séminaire sur le modèle romain. Je distinguerai, par conséquent, deux périodes dans l'évolution des programmes d'enseignement, avant et après 1880. Les programmes, tout au long de l'existence du Collège général, comportent la formation théologique et la formation générale. La formation théologique, tout d'abord. Pendant les premières décennies de l'installation du Collège en Malaisie, les programmes ne diffèrent pratiquement pas de ceux en vigueur aux siècles précédents :

On apprendra à lire et à écrire aux premiers et on les instruira plus ou moins suivant leur talent et leur portée. On leur apprendra toutes les parties de la doctrine chrétienne comme s'ils n'en avaient aucune teinture. On leur fera deux conférences toutes les semaines, l'une sur l'évangile, l'autre sur l'oraison. Ceux qui seront plus avancés en âge apprendront à expliquer le Nouveau testament et quelques livres latins faciles à entendre qui traitent des quatre parties de la doctrine chrétienne. Ceux qui n'auront que fort peu de temps apprendront seulement à expliquer les principales parties de la messe et particulièrement le canon, comme aussi les formes des sacrements et on les instruira autant qu'il sera nécessaire des cérémonies, du missel, du bréviaire et du rituel¹³⁶⁷.

En 1740, Pierre Lacère, professeur au Collège général de Mahapram, décrivant le déroulement d'une journée, cite plusieurs auteurs : Fleury, Érasme et Baronius¹³⁶⁸ :

Il me reste icy dix-neuf écoliers qui étudient, partie les humanistes, partie apprennent à lire et à écrire, instruits par moy-même les uns et les autres et fais pour cela quatre classes par jour ; nous nous levons à cinq heures, au quart nous récitons prime, ensuite nous méditons jusqu'à six heures. À six heures un quart je célèbre la Sainte messe, ensuite les écoliers étudient et apprennent par cœur quelque chose de l'écriture sainte, les grands apprennent cinq versets, les petits deux ; ensuite vient le déjeuner en commun. À 7 heures trois quart, je fais réciter les dits versets, en explique le sens littéral seulement et fais réciter cette explication ; à huit heures, la classe jusqu'à onze heures et demy ; cette classe consiste à étudier la moitié d'un chapitre du grand cathéchisme historique de M. Fleury, traduit en latin par M. Le Maire et quelque chose de quelque auteur. Je leur fais voir Érasme corrigé, à 10 heures j'entre en classe, je fais réciter et expliquer et corriger leur composition qui n'est autre que le dit cathéchisme qu'ils mettent en un autre latin. Depuis onze heures jusqu'à l'à demie ils composent. J'employe cette dernière demie heure à faire l'école aux petits qui depuis huit heures jusqu'à onze heures ont été occupés à écrire, lire ou apprendre par cœur. À onze heures et demy ce sont deux classes de chant jusqu'à midy. À midi nous dînons tandis qu'on fait la lecture. Après un chapitre de l'écriture Sainte, je fais lire, faute d'autre livre qui soit à la portée des élèves, je fais lire dis-je l'Abrégé de Baronius¹³⁶⁹.

¹³⁶⁷ Règlement, 1665, chap. 3, « Avis pour les séminaristes. »

¹³⁶⁸ Claude Fleury, 1640-1723. Confesseur de Louis XV et académicien. Auteur d'une *Histoire Ecclésiastique* en 20 volumes, parue en 1691. César Baronius, 1538-1607, cardinal, bibliothécaire du Vatican. Auteur d'*Annales Ecclésiastiques*.

¹³⁶⁹ Vol. 884, Pierre Lacère, Collège de Mahapram, 12 mai 1740.

Le choix de ces auteurs est nettement influencé par les traditions humanistes et gallicanes. Seul Fleury, – auteur en 1725 d'un essai sur les « *libertés de l'Église Gallicane* » ouvrage qui, de même que son *Catéchisme historique* (1679), fut mis à l'index –, était encore utilisé à Penang vers 1830 (le *Catéchisme historique* est d'ailleurs répertorié dans la bibliothèque). Ici, la méthode pédagogique repose essentiellement sur la mémorisation et la copie. En 1780, Mgr Pottier préconise, en ce qui le concerne, l'étude de la théologie – en insistant sur la morale –, de la logique et de la métaphysique, qui forment les esprits ; pour le dogme, le catéchisme du concile de Trente et l'Écriture sainte suffisent ; enfin, il souhaite que les élèves connaissent les décrets de la Sacrée Congrégation de la Propagande :

Qu'on leur donne ensuite une espèce de logique pour rectifier leur jugement ; qu'on s'attache à leur expliquer le Catéchisme du concile de Trente avec tout au plus un autre traité abrégé pour les instruire sur le dogme ; qu'après cela on donne tout le temps à l'étude et à l'exercice de la morale, dans laquelle on ferait entrer toutes les décisions de la Sacrée Congrégation qu'on pourrait ramasser, nous aurions par ce moyen de savants missionnaires. L'étude de l'Écriture Sainte qu'on leur expliquerait avec l'idée juste des différentes matières, et au moyen de preuves dont on doit se servir pour instruire les fidèles, qu'on composerait exprès pour eux et qu'on leur ferait apprendre en latin et exercer au Collège quand ils seraient déjà avancés, en ferait d'excellents prédicateurs¹³⁷⁰ .

Le règlement des élèves de 1848 ne mentionne presque aucune des matières étudiées, sauf les dimanches et jours fériés ordinaires ; les séances de travail scolaire sont alors plus courtes, une demi-heure le matin, une explication de l'Écriture sainte l'après-midi, pendant une heure¹³⁷¹. Pendant la semaine, les directeurs du Collège de Penang s'inspirent directement des anciens règlements. Lors de conférences, on explique aux élèves le Nouveau Testament et les fondements de la doctrine chrétienne au moyen de catéchismes. Les procès verbaux sont heureusement plus précis : « *Distribution des charges : M. Tisserand est chargé d'un cours de théologie dogmatique, d'un cours de latin, du petit catéchisme, du catéchisme annamite. M. Jourdain est chargé d'un cours de théologie morale, du catéchisme du concile de Trente, d'un court d'écrit*¹³⁷² . » Le catéchisme du concile de Trente est l'un des piliers de la formation religieuse à Penang. Non seulement les élèves l'étudient, mais ils le recopient et en reçoivent un exemplaire à l'issue de leur formation :

Mgr Lefebvre vic. apost. de la Cochinchine occidentale qui demande 10 élèves et désire que désormais tous ses sujets soient à leur départ munis, outre le

¹³⁷⁰ *Mgr Pottier, Conseils sur la conduite du Collège Général, AME, vol. 438, p. 26.*

¹³⁷¹ « Les dimanches et les jours de fêtes non solennelles [...] de huit heures et demie jusqu'à neuf heures ils vaqueront à l'étude ; de neuf heures à onze heures ils recevront de leurs maîtres une leçon de mathématiques [...] A deux heures et demie, ils écouteront attentivement l'explication de la Sainte Écriture afin à la fois que leurs esprits soient éclairés par la lumière céleste et que leurs cœurs soient nourris de charité », *Règlement*, 1848, Règles particulières, art. 20. « Les jours fériés, de huit heures jusqu'à neuf heures, ils vaqueront au travail manuel ; ensuite ils étudieront jusqu'à dix heures et, de dix heures jusqu'à onze heures il y aura cours de mathématiques pour tous ; le soir, promenade comme le dimanche », *Idem*, art. 22.

¹³⁷² *Procès-verbaux*, 17 avril 1847.

dictionnaire annamite, le documenta rationis et les autres livres que le Collège fournit, d'un catéchisme du concile de Trente¹³⁷³ .

Bien entendu, ce catéchisme est en latin. Or, les élèves ne sont pas tous en mesure de le comprendre. Aussi les directeurs utilisent-ils des catéchismes en langues vernaculaires, dont ils sont parfois eux-mêmes les auteurs, à l'instar de Jean Pupier et de son catéchisme en malais :

On a réglé encore que dorénavant, le catéchisme du S. concile de Trente serait expliqué pendant une partie de l'année par les élèves de la classe de latin [...] M. Delpech a été chargé d'un sermon à faire tous les dimanches, tantôt en latin, tantôt en annamite ; il est en outre chargé du catéchisme annamite le dimanche soir¹³⁷⁴ .

Toutefois, à partir de 1869, cette pratique est abandonnée :

Quant au catéchisme, voici les décisions qui ont été adoptées. Les catéchismes en langues étrangères sont supprimés et les élèves qui assistaient aux catéchismes seront partagés en deux cours, dont l'un placé sous la direction du P. Wallays comprendra le 4^e et le 3^e cours de latin et l'autre placé sous la direction du P. Laigre comprendra les élèves des deux premiers cours de latin¹³⁷⁵ .

En mai 1876, les directeurs rédigent eux-mêmes un catéchisme latin : « *Le Conseil s'est occupé de la rédaction du catéchisme latin* ¹³⁷⁶ . » Mais en 1883, nouveau revirement : « *Le Conseil ayant à cœur que les élèves n'oublient pas ici la lettre du catéchisme de leur mission décide que dans toutes les classes de caractère on fera réciter périodiquement le texte même du catéchisme en langue indigène* ¹³⁷⁷ . » Nous trouvons ici une illustration de la nécessité d'entretenir la connaissance des langues maternelles, pour préparer les élèves à

¹³⁷³ *Idem*, 14 avril 1851. *Le documenta rectae rationis seu forma instructionis ad usum alumnorum sinensium, anamitarum necnon et catechistarum concinnata, est attribué à Mgr Pottier. Il fut révisé par Georges Alary et publié en 1839 par Jean-Louis Taberd, vicaire apostolique de Cochinchine. C'est un manuel de pédagogie.*

¹³⁷⁴ *Idem*, 4 juillet 1853, 13 février 1854. 4 février 1969 : « *Le P. Wallays a accepté de faire le catéchisme en annamite. Le P. Cazes s'est chargé du catéchisme en birman. Le P. Laigre s'est chargé de le faire en latin aux élèves de langue autre qu'annamite ou birman.* » *L'intérêt des missionnaires pour les catéchismes en langue asiatique n'est pas nouveau, comme témoigne cette lettre de Mgr Garnault : « J'avais demandé au préfet de la Sacrée-Congrégation des livres malais que je sais avoir été imprimés dans l'imprimerie de la Sacrée-Congrégation, ainsi que j'ai vu dans un catalogue de livres malais à la fin d'une grammaire malaise imprimée par les Hollandais ; on ne les a pas trouvés à Rome, malgré les recherches qu'on a faites. Il se pourrait qu'il s'en trouvât quelques-uns à Macao, principalement dans la bibliothèque de la procure de la Propagande. Dans ce catalogue du livre hollandais est porté un catéchisme malais, composé par Saint-François-Xavier ; je serais bien curieux de l'avoir. Le Préfet de la Sacrée-Congrégation n'a pu trouver qu'un dictionnaire malais », vol. 891, p. 1541, Mgr Garnault à M. Letondal, Jongselang, 29 avril 1791.*

¹³⁷⁵ *Idem*, 19 août 1869.

¹³⁷⁶ *Procès-verbaux*, 20 mai 1876.

¹³⁷⁷ *Idem*, 5 juin 1883. L'argument est quasi-identique à celui de Mgr Kerhervé en 1764 : « S'ils n'ont soin de faire enseigner aux nouveaux venus le catéchisme dans leur langue naturelle, ils l'oublieront bientôt, et en attendant qu'ils le sachent en latin, ils s'habitueront à faire tous les exercices de piété sans goût, sans fruit et par routine, ce qui dans la suite ne sera pas facile à corriger. »

la prédication. Ne lisait-on que le catéchisme du concile de Trente ? D'autres catéchismes figurent dans l'inventaire après décès des livres de François Régereau (1843) : le *Petit catéchisme historique* de Fleury, le *Catéchisme abrégé* de Couturier, un *Catéchisme des dimanches et des fêtes*, une *Méthode pratique pour faire le catéchisme*, le *catéchisme de Montpellier* (Charancy), un *Catéchisme des fêtes* de Meusy, une *Explication du nouveau catéchisme à l'usage du Mans* et enfin le *Catéchisme* de Guillois, que j'ai déjà signalé à propos de ses conceptions sur la « dégradation » des sociétés indigènes¹³⁷⁸. Dans sa réponse au questionnaire de la *Propaganda Fide*, en 1870, Mgr Boucho mentionne à la fois les catéchismes du concile de Trente et de Guillois. Ce dernier a semble-t-il concurrencé celui du concile de Trente au tournant des années 1850-1860. Mgr Boucho apporte également une intéressante précision quant aux traductions en usage dans son vicariat :

7° Du catéchisme, s'il est pur de toute erreur et s'il y a conformité entre les divers catéchismes du vicariat ? Nous avons cinq différents catéchismes : anglais, malais, chinois, portugais et malabare. Ils sont exempts d'erreur. Le catéchisme chinois est le même qu'au Sut Chuen ; le catéchisme malabare est le même qu'à Pondichéry. Les catéchismes anglais et malais sont la traduction l'un de l'autre.

L'étude de l'Écriture sainte est orale. Elle consiste notamment en « *explications sur les principales difficultés de l'ancien testament.* » et en lecture et méditation du nouveau testament. Lorsque les étudiants sont assez avancés, ils abordent la théologie. En 1820, une lettre de Mgr Florens donne une information précieuse à ce sujet : « *Quant au spirituel, je vois que les prières et les études se font fort exactement. On enseigne la théologie d'Antoine*

¹³⁷⁹ » Plus tard, le rapport de Mgr Boucho donne plusieurs auteurs :

Voici les études que l'on fait dans ce séminaire : elles embrassent l'enseignement de la théologie, de la philosophie, de la rhétorique et des cours de latinité distribués en plusieurs classes. Les livres classiques qu'on y suit sont : pour le cours de théologie, théologie de Mgr Bouvier expliquée quant à la morale par Alphonse de Liguori ; pour le cours de philosophie : extrait de la philosophie de Mgr Bouvier et du Compendium de Magniez¹³⁸⁰ ; pour le cours de rhétorique, éléments de littérature et de rhétorique ecclésiastique ; ouvrage sorties de l'imprimerie du séminaire¹³⁸¹ »

¹³⁷⁸ Jean Couturier est également l'auteur d'un *Catéchisme dogmatique et moral*, 10^e édition en 1863. Le *Catéchisme de Montpellier* est dû à l'oratorien Pouget. Il avait été commandé par Mgr Colbert de Croissy, (1667-1738), évêque de Montpellier, l'un des quatre évêques de France qui refusèrent de se rallier à la condamnation des thèses jansénistes. Condamné par Rome, ce catéchisme fut amendé par Charancy, successeur de Colbert de Croissy. N. Meusy a écrit un *Catéchisme historique, dogmatique et moral des fêtes principales*, paru en 1788. Merci à Michel Ollion, Conservateur aux Archives nationales, pour ces précisions.

¹³⁷⁹ Vol. 887, Mgr Joseph Florens, 17 juin 1820. Paul-Gabriel Antoine, jésuite, auteur d'une *Theologia universa dogmatica* (1740), et d'une *Theologia moralis*, imposée par Benoît XIV au collège de la *Propaganda Fide*. Cet ouvrage figure dans la liste des livres de l'inventaire après décès du P. Régereau (n° 161).

¹³⁸⁰ **Il pourrait s'agir non de Magniez, mais de Neyraguet, auteur d'un Compendium theologiae moralis sanctis Liguori, publié en 1841. À moins que ce ne soit effectivement Louis-François Magniez, Le postulant, essai de méthode pour commencer l'étude du latin, 1722. Mais dans ce cas, pourquoi le placer parmi les philosophes ?**

¹³⁸¹ **Mgr Boucho, « réponse à la Propaganda Fide », op. cit., 1870. La réponse à ce questionnaire, que j'ai déjà mentionnée plusieurs fois, suscita l'inquiétude des directeurs qui craignaient que Mgr Boucho ne cherchât, par ce biais, à étendre son autorité sur le Collège : « Une petite difficulté nous étant survenue, nous sommes bien aises de vous la**

Un autre document, intitulé « *État des cours d'instruction et des auteurs en usage au séminaire général de Pinang* ¹³⁸² », confirme et complète les renseignements fournis par Mgr Boucho. La formation au Collège dure sept ans, parfois un peu plus. Le programme est divisé en trois « séries » : la théologie, l'Écriture sainte et enfin des « éléments de sciences naturelles », l'arithmétique, la géométrie et la géographie. Pour la théologie, les auteurs sont les mêmes que ceux cités par Mgr Boucho : Bouvier, « *expliqué quant à la morale selon Liguori* », le *Compendium* de Bouvier pour la philosophie, des ouvrages de la collection Gaume, « *selectae Sti Bernardi epistolae* », une autre compilation enfin, le *Compendium historiae sacrae*, de Lefranc ¹³⁸³. Cette liste mérite quelques commentaires : Jean-Baptiste Bouvier (1803-1854), professeur au grand séminaire du Mans, est l'auteur d'un manuel de théologie en six volumes, publié en 1834 sous le titre d'*Institutiones theologicae*. La partie dogmatique est empreinte de gallicanisme alors que la partie morale (t. 5 et 6) se rattache effectivement à la pensée d'Alphonse de Liguori, très hostile au rigorisme religieux des luthériens mais aussi des jansénistes. Philippe Boutry voit dans l'emprise croissante de Liguori un « *retour à Rome* ¹³⁸⁴. » Mgr Dufresse, dans sa lettre édifiante (placée à la fin du règlement de 1848), évoquait déjà saint Bernard :

Que chacun donc, comme Saint Bernard, s'interpelle souvent par ces mots : Pourquoi viens-tu ? Non pour le loisir, le jeu ou le repos mais pour travailler, étudier les lettres, les sciences et les autres disciplines qui me permettront de propager et de protéger la foi dans mon peuple et d'œuvrer à mon salut et à la gloire de Dieu ¹³⁸⁵.

soumettre. Mgr Boucho nous a fait proposer, par l'intermédiaire de Mgr Leturdu, la question suivante : Monseigneur m'a prié de vous demander pour qu'il l'envoie à Rome, un état des études faites au Collège, et quels sont les livres classiques. En vertu des droits qu'a Monseigneur de voir au Collège de la foi, de la discipline et des mœurs et aussi de son droit de visite et de surveillance sur l'enseignement, comme il est constaté par une lettre du conseil en date du 14 décembre 1847, nous n'avons pas cru ni devoir, ni pouvoir ne pas donner quelques renseignements. Mais nous avons craint que Mgr Boucho ne voulût profiter de cette occasion pour chercher de réaliser une de ses idées favorites, qui serait de se substituer comme supérieur majeur du Collège général. De plus, rien n'empêche de supposer que Rome n'ait quelques observations à faire sur l'enseignement donné au Collège ; et dans cette hypothèse, elles suivraient naturellement le même canal par lequel elle aurait reçu ces renseignements. C'est ainsi que nous pourrions être placés dans la fâcheuse situation de recevoir des ordres de Rome par une voie autre que la voie régulière », vol. 340, n° 240, les directeurs du Collège de Penang au séminaire de Paris, 30 mars 1870.

¹³⁸² Vol. 340, n° 241, juillet 1870.

¹³⁸³ Lefranc était membre de la congrégation des Pères de la doctrine chrétienne. Son *Compendium* fut publié en 1828.

¹³⁸⁴ Claude Langlois a montré que Bouvier avait notamment utilisé Liguori pour atténuer la prise de position des moralistes rigoristes sur les questions de la sexualité conjugale et du *coïtus interruptus*, pratique peccamineuse puisque s'opposant à la nature, dont on faisait peser la responsabilité sur la femme. Bouvier avait d'abord postulé la passivité de la femme, ce qui permettait de l'exonérer de toute culpabilité et de ne pas l'exclure des sacrements. Puis, devenu évêque du Mans, il revient à la charge et « demande à la Sacrée Pénitencerie que l'on tienne compte des pratiques du couple. Prendre comme "sujets" de l'acte moral non point individuellement chacun des partenaires, mais les deux conjoints ensemble, paraît d'une réelle modernité [...] Liguori est utilisé pour répondre positivement sans le dire évidemment, à une sécularisation de fait de la sexualité conjugale [...] Le rôle de la Sacrée Pénitencerie est déterminant, manifestation, parmi d'autres, d'un "retour à Rome" (Ph. Boutry) anticipant l'ultramontanisme [...] », Claude Langlois, « *Changer les normes éthiques ? Le débat en théologie morale dans la première moitié du 19^e siècle* », in *Annuaire EPHE*, Section sciences religieuses, t. 103, 1994-1995.

¹³⁸⁵ Mgr Dufresse, « *Lettre aux élèves du Collège général* », *op. cit.*, art. 1.

Le choix des *Lettres* de saint Bernard, fondateur des cisterciens mais aussi prédicateur de la deuxième croisade, confirme la coloration missionnaire combative de ce programme d'enseignement. La lecture de saint Jérôme est également recommandée, à en juger par cette lettre du P. Robert, en novembre 1935 :

Je pense comme vous : il vaudrait mieux se mettre aux bons auteurs chrétiens que de traduire des païens. Je crois que tout le monde y viendra. On trouve des éditions à bon marché des Lettres de st Jérôme qui intéressent fort les élèves.

En 1847, le séminaire de Paris reçoit la commande de livres qui suit :

Nous vous prions, chers confrères, de vouloir bien faire votre possible pour nous procurer pour la bibliothèque du Collège les ouvrages indiqués sur la petite note ci-incluse : Histoire de l'Église par Henrion (12 volumes), Histoire de N.S. J.C. par Ligny (3 volumes), Histoire de la mère de Dieu par Orsini (2 volumes), Dictionnaire français–portugais et portugais–français par Constancio. Grammaire française de Noël et Chapsal avec exercices et corrigés, un Paroissien Romain (in 18°, deux exemplaires reliés en basane gaufrée), un Télémaque polyglotte contenant les six principales langues d'Europe. Il se trouve probablement à la librairie de F. Didot¹³⁸⁶.

En 1854, le Conseil des directeurs passe une nouvelle commande de livres¹³⁸⁷. L'obéissance à Rome y est visible : « *Catechismus concilii Trid.S., Concilii trid. Canones et Decreta, Ritualis romanum.* » En ce qui concerne la théologie, de nouveaux noms apparaissent : « *Pérocheau. Théologie de Louviers ou bien celle que l'on suit à Paris. Gury Compend. Theol. Moral*¹³⁸⁸. » Jacques Pérocheau, évêque de Maxula et vicaire apostolique du Sichuan depuis 1838, avait enseigné la philosophie pendant sa jeunesse. Il était l'auteur d'un traité de théologie qu'il avait voulu imposer aussi bien en Chine qu'à Penang. Or sa « *théologie du Sichuan* » était contestée et les directeurs du Collège se refusaient à l'enseigner dans leurs cours. La réaction du prélat ne se fit pas attendre. Il menaça de rappeler tous ses élèves et se livra à une critique acerbe de l'enseignement à Penang :

À Pinang, l'instruction et l'éducation des élèves sont loin de répondre à vos désirs et aux nôtres. L'an dernier en octobre, M. Martin a renvoyé deux de nos écoliers qui avaient terminé leurs cours. Ce pauvre jeune homme ne sait ni le latin, ni la théologie. Il n'en sait pas deux mots. Mgr de Sinite avait voulu le questionner sur la théologie du Sutchen, il lui a répondu qu'il ne pouvait rien réciter. Les causes de si grands maux sont [...] qu'on ne fait point actuellement apprendre, réciter une théologie déterminée, courte, adaptée aux missions, le professeur donne ses leçons à la Sorbonne, interroge, laisse la liberté de lire toutes les théologies de la bibliothèque. D'où résulte précipitation, confusion,

¹³⁸⁶ Vol. 901, p. 1315, les directeurs du Collège général au Conseil de Paris, 26 septembre 1847. Mathieu-Richard-Auguste Baron Henrion, *Histoire ecclésiastique depuis la création jusqu'au pontificat de Pie IX*, éd. Migne, Paris, 1841. François de Ligny, s.j., *Histoire de la vie de N.S.J.C.*, éd. Méquignon junior, 1830. Noël et Chapsal, *Grammaire française*, 1^{ère} édition en 1824. Abbé Matthieu Orsini, *Histoire de la mère de Dieu, complétée par les traditions d'Orient, les écrits des saints Pères et les mœurs des Hébreux*, éd. Boisadam, 1838. Francisco Solano Constancio, *Nouveau dictionnaire français-portugais*, 1842, éd. Baudry, Paris.

¹³⁸⁷ Procès-verbaux, 7 mars 1854.

¹³⁸⁸ Jean-Pierre Gury est un jésuite, auteur du Prêtre confesseur et juriconsulte et en 1850, d'un *Compendium theologiae moralis*.

oubli du nécessaire. Les Chinois ordinaires sont incapables de loger dans leurs petits cerveaux tant de connaissances, les dernières font oublier les premières. Mon affliction est grande ! Voici en abrégé ce que j'écris à M. Martin : [...] Ils réciteront la seule théologie du Sutchuen pendant trois ans au moins¹³⁸⁹.

De ces griefs, je ne retiendrai que ceux qui concernent la méthode d'éducation. Les professeurs de Penang se croiraient, en quelque sorte, « à la Sorbonne ». Leur enseignement serait inadapté à des élèves intellectuellement plus faibles que les européens et dangereux, aucun contrôle n'étant exercé sur les lectures des séminaristes. Jacques Pérocheau ne parvint pas à imposer sa théologie du Sichuan. En revanche, ses conceptions pédagogiques rencontrèrent moins d'oppositions. Un argument courait dans les missions et à Penang, au sujet de l'enseignement de la théologie : il convenait de ne pas laisser les élèves s'aventurer dans de hasardeuses élucubrations en lisant des traités savants qui pourraient semer la confusion dans leurs esprits :

Ici nous devons vous signaler un inconvénient, qui n'aura sans doute pas échappé à votre sagacité, qu'il ne serait peut-être pas à propos de ne pas mettre certains auteurs entre les mains de vos élèves parce qu'ils ne sauraient pas s'en servir, et que cela pourrait bien ne laisser dans leurs esprits que des idées confuses. Vous remédieriez à cet inconvénient par des notes supplémentaires que vos élèves pourront étudier et consulter au besoin. Pour ce qui est des cours supplémentaires, il nous semble qu'il serait bon d'établir des catégories parmi vos élèves afin que ceux-là seuls les suivent qui peuvent en profiter sans préjudice d'études plus nécessaires auxquelles ils doivent avant tout s'appliquer. Dans les cours supplémentaires, passez aussi légèrement que possible sur ce qui n'est que de par curiosité et donnez une très large part aux questions qui peuvent servir à établir la vérité de notre sainte religion et fournir des preuves contre les erreurs et les superstitions de paganisme¹³⁹⁰.

¹³⁸⁹ Vol. 527, Sutchuen, Mgr de Maxula (Pérocheau) à Messieurs les Directeurs du séminaire de Pinang, 2 septembre 1851.

¹³⁹⁰ Vol. 64, p. 282, Mgr Le Febvre, sup. des Missions Étrangères à MM. les Directeurs du Collège de Pinang, novembre 1840. Autre exemple : « Je vous y donnais quelques conseils touchant la conduite que vous aurez à tenir envers les élèves chinois ad educantur et instructionis desquels vous devez être occupé. Il faut les former aux vertus du christianisme et aux vertus propres de l'état ecclésiastique ; aux exercices particuliers de la vie intérieure et spirituelle, à la méditation des vérités éternelles, mais sans exiger d'eux une trop grande perfection. Ils ne sont pas susceptibles d'une grande spiritualité ; il faut s'accoutumer de leur faiblesse et ne pas exiger d'eux au-dessus de leurs forces. Il en est de même pour l'étude de la théologie ; ce serait perdre notre temps que de leur enseigner cette science selon la méthode qu'on suit en Europe et de leur faire voir toutes les questions qui sont dans le métier de la théologie. Pour le dogme il suffit qu'ils aient une connaissance exacte de tous les mystères qu'enseigne l'Église Catholique, suffisante pour qu'ils puissent les enseigner et les expliquer aux fidèles, mais il n'est pas nécessaire qu'ils soient instruits de toutes les controverses qui s'agitent entre les théologiens catholiques. Il y en a même sur lesquelles on ne pourrait guère les enseigner et expliquer sans inconvénient et sans danger et qu'il vaut mieux leur laisser ignorer. S'ils possèdent bien ce qui est dans le Catéchisme du concile de Trente, ils seront je crois suffisamment instruits du dogme. Au Tong King, pendant les trois ans que dure le cours de théologie, on n'enseigne que la morale. Ils étudient le dogme en même temps qu'ils étudient le latin parce qu'on leur explique le Nouveau testament et le Catéchisme du concile de Trente et on préfère de leur expliquer toutes les vérités du dogme, non d'une manière scolastique, mais d'une manière qu'il leur est tout aussi profitable et peut-être plus. Pour la morale, il y a aussi dans les auteurs européens qu'on suit dans les séminaires beaucoup de questions

Certains auteurs pourraient donc s'avérer préjudiciables à des élèves qui manquent de discernement et de savoir : « *Il n'est pas nécessaire qu'ils soient instruits de toutes les controverses qui s'agissent entre les théologiens catholiques. Il y en a même sur lesquelles on ne pourrait guère les enseigner et expliquer sans inconvénient et sans danger et qu'il vaut mieux leur laisser ignorer.* » Ces préjugés ont eu une conséquence durable : la surveillance et la censure de la bibliothèque. Les élèves n'y vont pas seuls, signalent les livres qu'ils empruntent, n'ont pas le droit de les emmener dans les dortoirs. Les livres accessibles aux élèves sont choisis par les Pères : « *Le Conseil a décidé qu'une bibliothèque à l'usage des élèves serait établie dans la salle de théologie. Le Conseil a fait le choix des ouvrages qui la composent* ¹³⁹¹ . » Dans les versions plus récentes du règlement, une citation du droit canon, à l'article 611, dispose que les séminaristes ne doivent accepter un livre que de la main du supérieur¹³⁹². La théologie enseignée au Collège n'est nullement spéculative (on ne discourra pas sur le sexe des anges), mais apologétique. Il faut que le futur prêtre indigène puisse asséner à ses contemporains des « *preuves contre les erreurs et les superstitions du paganisme.* » C'est une ancienne tradition de la pédagogie des missionnaires. En 1690, Alexandre Pocquet écrivait :

Pour les études de philosophie et de théologie il est à propos de retrancher toutes les questions épineuses et tout à fait abstraites qui ne leur servent de rien et ruinaient infailliblement leur santé comme cela est arrivé. Ils veulent se rendre compte de tout et font des efforts qui leur échauffent le sang et la poitrine et finissent par tomber malades ¹³⁹³ .

Voilà bien ce que Mgr Pérocheau cherchait à éviter. Sa théologie est expurgée de tout ce qui pourrait troubler les élèves ou les induire en erreur. C'est une sorte de *compendium*, ces compilations thématiques en quoi se résumait la pédagogie dans la plupart des séminaires en Europe comme en Asie, au XIX^e siècle :

Voici pourquoi il est incontestable que l'enseignement auprès des orientaux doit nécessairement différer de celui d'Europe, non seulement quant au mode mais encore quant à un grand nombre de questions. Dans la théologie en général il y a des questions necessario sutu. D'autres bonnes et utiles et d'autres oiseuses. Pour nos élèves il y en a une quatrième espèce qui est nuisible. Cette dernière proposition n'a pas besoin de preuve auprès de vous Messieurs, qui connaissez mieux les asiatiques que moi. Je dis même que les questions oiseuses sont nuisibles pour eux qui, étant naturellement curieux, passent un temps qu'ils devraient consacrer à acquérir les vérités nécessaires, à se farcir l'esprit des questions qui n'ont d'autre but pour eux que d'augmenter leur estime d'eux-mêmes et les embrouiller dans leurs études. De là, découle naturellement la nécessité d'un selecta théologique, d'où toutes les questions de ce genre soient

inutiles aux Chinois et d'autres qui ne sont point assez développées pour de jeunes gens destinés à exercer le saint ministère au milieu des idolâtres », DB 460-5, M. Langlois à M. Albrand, Paris, le 16 mars 1831.

¹³⁹¹ Procès-verbaux, 19 mai 1851.

¹³⁹² Règlement, 1926-1932, chap. 2, « *De disciplina* », § 1, règles générales, art. 25-28.

¹³⁹³ *Manière d'élever les écoliers indiens*, A. Pocquet, supérieur du Collège de Siam, op. cit., 1690, CG 007.

élaguées. Or le recueil nous l'avons, par les soins et les travaux de Mgr de Maxula¹³⁹⁴.

Les subtilités théologiques, lorsqu'elles ne sont pas « oiseuses », sont « nuisibles » et flattent la curiosité « naturelle » (je souligne) des asiatiques. Le risque que comporte la composition d'un « *selecta* » théologique est au mieux la simplification outrancière, au pire la perte de toute cohérence intellectuelle. C'est probablement ce que l'on finit par reprocher à Mgr Pérocheau. Tout bien considéré, le Conseil du séminaire de Paris donna gain de cause aux directeurs de Penang :

Le résultat de notre examen est d'appeler votre attention sur deux points, l'enseignement de la théologie et les cours secondaires. Sur le 1^{er}, il est bon que vous sachiez qu'il n'est pas dans nos intentions de vous astreindre à suivre servilement la théologie de Mgr de Maxula dont vous nous signalez vous-même les défauts et l'insuffisance. S'il y a des lacunes à combler, des opinions et des décisions à modifier, vous avez la théologie de St Liguori, guide toujours sûr selon la remarque de la Sacrée congrégation dans des observations sur la théologie du Sutchuen¹³⁹⁵.

De plus, la théologie de Pérocheau avait un autre défaut : « Mgr de Maxula déclare ne plus vouloir envoyer d'élèves à Penang jusqu'à ce que l'on enseigne sa théologie pure et simple. Vous pouvez bien croire que nous ne pouvons accéder à ce désir, car elle est l'abrégé de Bailly, qui est à l'index¹³⁹⁶. » Cité dans l'inventaire Régereau de la bibliothèque du Collège (n° 155), Bailly est souvent mentionné dans les correspondances :

S'il manque à un exemplaire de la théologie de Bailly deux volumes, je vous en envoie deux autres en la place : ce sont les tomes 2 & 3 c'est à dire ceux vous manquent mais peut-être ne seront-ils pas de la même édition que les autres. On n'est plus à temps de vous envoyer par la présente occasion une théologie de Liguori : au reste jusqu'à ces temps-ci, les missionnaires ont pu s'en passer et si cette théologie ne contient rien qui soit digne de censure, cela ne dit pas qu'on soit obligé de la suivre en tout et d'admettre tous les sentiments de son bienheureux auteur, ce qu'un certain nombre de personnes dans ces temps-ci semble croire¹³⁹⁷.

La sympathie des missionnaires allait apparemment plutôt à Bailly qu'à Liguori, certes plus flexible en matière de morale (donc plus adaptable dans les missions), mais ultramontain. Après 1852, Bailly n'est plus mentionné. Théologien jugé rigoriste et gallican, il avait en effet été désavoué par Rome et mis à l'index en 1852¹³⁹⁸. En dehors de ces considérations doctrinales, l'affaire de la théologie du Sichuan montre que des doutes sur les capacités intellectuelles des élèves s'exprimaient encore ouvertement au Collège général, au début des années 1850, en dépit du synode de Pondichéry, dont la seconde session venait

¹³⁹⁴ Vol. 339, n° 280, M. Albrand, 11 septembre 1835.

¹³⁹⁵ Vol. 64, p. 282, Mgr Le Febvre, sup. des Missions Étrangères à MM. les directeurs du Collège de Pinang, novembre 1840.

¹³⁹⁶ Vol. 340, M. Martin à M. Libois, 19 mai 1855.

¹³⁹⁷ DB 460 – 5, M. Langlois à François Albrand, Paris, 15 mars 1834.

¹³⁹⁸ Louis Bailly, 1730-1808, *Theologia dogmatica et moralis ad usum seminarium*, 1789. Il est l'auteur également d'un *Essai sur l'immortalité de l'âme*.

d'être clôturée. Dans la commande de livres passée en 1854 par les directeurs figurent, à côté de Pérocheau, une « *théologie de Louviers* ». Aucun théologien ne portant ce nom (du moins pendant la période moderne), il pourrait s'agir en fait de Jean-Baptiste Gauthier, né à Louviers en 1685 et mort à Gailly en 1765. Grand contempteur des jésuites, ce prêtre et théologien ultra gallican est l'auteur d'une « *Lettre à M. de Charancy* », au sujet de sa révision du *Catéchisme de Montpellier*, suspect de jansénisme, de plusieurs lettres sur les rites Malabares en Inde et sur les cérémonies des jésuites en Chine et enfin de la réfutation (en 1746) d'un poème de Pope intitulé « *Essai sur l'homme* ». Or, est-ce une simple coïncidence, de même que le catéchisme de Charancy est utilisé au Collège, l'œuvre de Pope figure sous le n° 150 dans l'inventaire des livres de François Régereau légués à la bibliothèque du Collège général en 1843 ? Quoiqu'il en soit, dans le courant des années 1840-1850, un glissement s'opère au Collège général pour ce qui concerne l'enseignement de la théologie. Les Pères des Missions Étrangères s'alignent avec docilité, comme souvent, sur la politique du Saint-Siège. Les auteurs français suspects ou convaincus de gallicanisme, de rigorisme, voire de jansénisme cèdent la place aux précurseurs de l'ultramontanisme, dont Liguori est le principal représentant. Autre signe d'évolution, ils adoptent, pour enseigner l'histoire ecclésiastique, l'*Histoire universelle de l'Église catholique* de René-François Rohrbacher et l'*Histoire de l'Église* de Joseph Darras, deux auteurs ouvertement « *ultrapapalistes* ¹³⁹⁹ ». Cette tendance se renforce à partir de 1880 avec la diffusion du thomisme, souhaitée par le Vatican : « *Le P. Cazenave a reçu les deux derniers volumes de la grande édition de S. Thomas* ¹⁴⁰⁰ », l'année même de la parution de l'encyclique *Cum hoc sit*, de Léon XIII, faisant de saint Thomas le patron des écoles catholiques. Un an plus tôt, le 4 août 1879, une autre encyclique, *Aeternae patris*, avait officiellement établi le thomisme comme fondement de l'enseignement théologique dans les séminaires et les universités catholiques. Étienne Fouilloux a clairement établi la chronologie du passage au thomisme, qui entend substituer « *au rationalisme scientiste en passe de tout emporter sur son passage, la rationalité de la foi chrétienne selon Saint Thomas.* » D'abord incitatif « *un enseignement de type scolastique est fortement conseillé, mais sans caractère impératif ni exclusif* », il devient le fer de lance de l'attaque contre le modernisme de Loisy : « *rétabli pour conquérir, le thomisme sert désormais à défendre, et ce d'une manière de plus en plus intolérante* ¹⁴⁰¹. » L'un des effets de cette réforme fut de stimuler le travail intellectuel dans les séminaires, l'amélioration de la formation des prêtres étant plus que jamais une priorité du Saint-Siège, en raison de l'élévation générale du niveau d'instruction en Europe. Par ailleurs, le modèle d'enseignement sulpicien (qui était *grosso modo* celui de Penang), était de plus en plus souvent contesté en France ¹⁴⁰². Au Collège général, les professeurs de théologie emboîtent donc le pas au séminaire de la rue du Bac :

¹³⁹⁹ La formule est de Marcel Launay, *Les séminaires français*, op. cit., p. 104. « Histoire ecclésiastique, n'ayant pas d'auteur, le professeur explique un *compendium* qu'il tire de Rohrbacher-Darras, Wouters », *État des cours d'instructions*, op. cit., 1870. R.-F. Rohrbacher, *Histoire universelle de l'Église catholique*, Gaume-frères, 1861. Rohrbacher a également écrit un *Catéchisme du sens commun et de la philosophie catholique*, 1854. Joseph-Épiphane Darras, *Histoire de l'Église*, 1854. Le plan du livre est divisé par pontificats...

¹⁴⁰⁰ DB 460-5, M. Chibaudel à M. Laigre, Paris, le 25 novembre 1880.

¹⁴⁰¹ Étienne Fouilloux, *Une Église en quête de liberté, La pensée catholique française entre modernisme et Vatican II, 1914-1962*, Desclée, Paris, 1998, p. 40-41.

¹⁴⁰² Cf. Philippe Boutry, « Vertus d'état et clergé intellectuel : la crise du modèle sulpicien dans la formation des prêtres français du XIX^e siècle », dans *Problème d'histoire de l'éducation*, École française de Rome, n° 104, 1988.

Nous enseignons depuis deux ou trois ans avec un auteur dogmatique qui n'est pas trop clair : c'est un Allemand, c'est tout dire. Theologia dogmatica, auctore Hurdes, professeur de dogme à l'Université d'Innsbrück. Je me suis efforcé à le rédiger selon notre manière française de concevoir les choses et de les mettre en forme : et le séminaire a bien voulu autoriser que ce petit travail fût lithographié. Je vais vous en envoyer deux exemplaires, l'un pour vous, l'autre pour votre professeur de théologie¹⁴⁰³.

Ce chauvinisme prête à sourire. Mais l'évolution est nette : les théologiens français ont été détrônés par des auteurs moins suspects de gallicanisme. Les changements se font encore plus sentir à partir de 1894, lorsque l'effondrement de l'effectif des élèves obligea les directeurs à redéfinir leurs objectifs. Je ne reviendrai pas sur la chronologie des faits qui, entre 1894 et juin 1932, aboutirent à la transformation progressive du Collège en grand séminaire régional, jusqu'à son affiliation, le 23 mars 1965, à l'université *Urbana* de Rome, pour me concentrer sur le contenu des réformes¹⁴⁰⁴. Il fut d'abord question de faire du Collège « *une université des hautes études, à l'effet de former des professeurs indigènes*¹⁴⁰⁵. » Ce projet ne fut pas retenu, pour plusieurs raisons, les unes financières, les autres déontologiques (la Société des MEP n'avait pas pour mission de former des professeurs), les dernières stratégiques :

Tout le monde ici regrette l'effondrement du pauvre Collège de Pinang, qui n'a pas démérité de la Société, et dont le seul tort est qu'on n'a plus besoin de lui. Et, coïncidence curieuse, il tombe juste au moment où, sur les ordres du St Père, on vient de fonder un séminaire général pour toutes les missions des Indes. Que faire ? Faut-il reprendre l'ancienne idée de transformer le Collège en espèce d'université pour hautes études et formation de professeurs destinés à enseigner dans les séminaires particuliers des missions ? Pour ma part, je vous avoue que plus j'y pense, plus cela me paraît théorique, nullement pratique. C'est pour le coup que cela formerait une caste de savants orgueilleux, suivant la rengaine ordinaire et que les missionnaires jetteraient les hauts cris¹⁴⁰⁶.

En 1912, un « *Rapport sur l'établissement d'un cours d'enseignement supérieur à Penang* », à l'initiative de Mgr Pierre Gendreau, vicaire apostolique du Tonkin, est présenté devant le Conseil du séminaire de Paris. Le Collège accueillerait des séminaristes de toutes les missions qui auraient achevé leurs « *études théologiques ordinaires* ». Les études dureraient deux ans et comprendraient la philosophie et la théologie dogmatique et morale. Elles s'adresseraient à des élèves ayant « *une solide instruction secondaire* » et vise clairement à « *élever le niveau du clergé indigène*¹⁴⁰⁷. » L'un des arguments en faveur de ce cours d'enseignement supérieur mérite d'être cité :

¹⁴⁰³ DB 460-5, le P. Chibaudel au P. Wallays, Paris, 16 novembre 1886.

¹⁴⁰⁴ Voir la première partie, Histoire, I-3.

¹⁴⁰⁵ « L'établissement de séminaires dans presque toutes nos missions porte un coup funeste à notre cher Collège Général, qui a rendu tant de services à notre Société. Pour ma part, je regretterais profondément de le voir disparaître, et je verrais avec plaisir que l'on essayât tous les moyens pour le sauver. Peu de temps après mon retour de mission, je soumis au Conseil le projet d'établir au Collège quelque chose qui aurait ressemblé à une université des hautes études à l'effet de former des professeurs indigènes. Je regrette qu'on y ait pas donné suite », DB 460-6, P. Leserteur au P. Wallays, Paris, 8 mars 1894.

¹⁴⁰⁶ DB 460-6, P. Chibaudel au P. Wallays, Paris, 20 mars 1894.

¹⁴⁰⁷ « Rapport sur l'établissement d'un cours d'enseignement supérieur à Pinang », PP. Delmas et Parmentier, Bièvres, 14 mars 1912,

Il est certain que le relèvement du niveau est on ne peut plus désirable. Dans notre circulaire du 24 mai 1895, nous disions que la multiplication des Européens en Extrême-Orient a profondément modifié la condition des missions et le degré d'instruction qui suffisait autrefois aux prêtres indigènes peut-être insuffisant aujourd'hui. Aussi les efforts du pape Léon XIII et de nos jours ceux de Pie X tendent-ils à assurer, dans le clergé, le développement des études dans toutes les branches du savoir humain¹⁴⁰⁸.

N'était-ce pas admettre implicitement que le clergé indigène était appelé à se substituer aux missionnaires européens (en nombre insuffisant), dans une Asie durablement colonisée par l'Occident, pensait-on. Le projet de Mgr Gendreau finit par aboutir, car il concordait avec les vues de la *Propaganda Fide*, désireuse d'insérer les établissements comme celui de Penang dans un réseau de grands séminaires régionaux qu'elle contrôlerait. Mais il provoqua la résurgence de l'ancienne controverse sur le niveau des indigènes :

On aura beau établir à Pinang un cours supérieur, que produira-t-il ? Les indigènes sont-ils moins intelligents que les européens ? Oui et non. Ce qui nous rend d'emblée supérieur à eux, c'est surtout la civilisation chrétienne de notre pays dont nous sommes imbibés et qui agit sans cesse et sans que nous nous apercevions sur nous ; c'est elle qui est le grand facteur de notre supériorité relative sur les indigènes. Cela d'abord et en second lieu, nos études plus longues que celles des indigènes nous font une mentalité différente de la leur. En général, après avoir quitté l'école, l'Européen continue à s'instruire et même à étudier pour le plaisir du savoir. L'indigène, soit laïc soit prêtre ferme alors ses livres : il est arrivé. Voyez-vous un indigène faire de la botanique, s'occuper de linguistique, d'ethnographie, se demander la théorie d'un gramophone etc. ? Nos prêtres indigènes ont besoin d'études plus fortes ? Alors faites-les durer plus longtemps. D'un autre côté, leur santé corporelle leur permet-elle de prolonger ces études ? [...] Les prêtres indigènes, en voyant leurs concitoyens faire bonne figure dans les emplois civils concurremment avec les Européens et travaillés par des meneurs, se flattent de pouvoir faire de même par rapport aux emplois ecclésiastiques et mettre les Européens hors de leur pays. Cela se dit tout bas ; cela s'écrit même dans certains pamphlets¹⁴⁰⁹.

L'argumentation habituelle contre le clergé indigène s'exprime ici sans nuances : moins capable que les Européens par manque de moyens et à cause d'un retard de civilisation, les indigènes, de santé fragile mais gonflés d'orgueil, risquent de supplanter les missionnaires à la tête des Églises locales. En 1922, le *Bulletin des Missions Étrangères* publia un article anonyme, dû à « un professeur de théologie d'une de nos mission », intitulé : « *Considérations sur l'enseignement de la théologie en pays de mission* »¹⁴¹⁰. Cet article qui suscita plusieurs réponses également publiées, ouvrit un bref débat au sein de la Société. L'auteur des *Considérations* se livrait à une critique implacable de la méthode utilisée pour l'enseignement de la théologie aux élèves indigènes, méthode qu'il jugeait inappropriée pour deux raisons. Calquée sur l'enseignement dispensé dans les séminaires européens, elle ne tient compte ni de l'infériorité naturelle des étudiants asiatiques : « *Les étudiants, quoique*

¹⁴⁰⁸ *Idem.*

¹⁴⁰⁹ « *Commentaire sur le projet de réforme* », 16 novembre 1912.

¹⁴¹⁰ *B.M.E.*, 1922, p. 118-128.

généralement bien doués, ne peuvent avancer que lentement, étant, surtout ceux des pays chauds, d'une santé délicate », ni de l'écart culturel dû à leur éducation dans des milieux récemment christianisés, qui ne peuvent leur transmettre la familiarité « naturelle » qu'ont les Européens avec le christianisme. Par ailleurs, l'enseignement trop scolastique de la théologie ne permet pas de passer de la théorie à la pratique individuelle : « *Les élèves sont, en général, incapable de faire par eux-mêmes, ces applications pratiques de la doctrine qu'ils étudient.* » L'auteur allait même jusqu'à dénoncer le « *rationalisme* » de certains manuels de théologie, – dépourvus de toute dimension « *surnaturelle* », qui « *n'influent point sur le cœur et la vie pratique* », – notamment parce qu'ils séparent artificiellement le dogme de la morale : « *Cette division arbitraire et contre nature laisse le dogme sans conclusion et la morale sans fondement, d'autant plus que fréquemment la partie dite dogmatique n'est enseignée que deux ou trois ans après la partie censée morale.* » Il proposait par conséquent de doter les missions d'un manuel « *doctrinae catholicae, aussi complet que possible quant à l'objet quoique bref quant au développement.* » Il plaidait pour un abrégé de théologie d'où seraient exclues les références qui encombrant les esprits et ne peuvent servir qu'aux érudits, les « *preuves par les SS. Pères* » qui surchargent « *la pauvre mémoire* » et surtout les controverses, car les indigènes retiennent mieux les erreurs que l'on réfute que la vérité qu'il faut établir. Plusieurs articles lui répondirent, la plupart pour l'approuver, sauf un, dû à Léopold Cadière¹⁴¹¹. Selon cet ancien professeur, missionnaire au Vietnam, les « *Considérations* » contenaient deux erreurs fondamentales : « *Je vois, écrit-il, une ruée formidable vers les sciences occidentales, vers la Science, l'idole obscure à la fascinante majuscule.* » Or les programmes proposés dans les écoles, les lycées et les universités catholiques et protestantes en Asie sont semblables à ceux des établissements scolaires en Europe : « *Pour ces centaines de mille enfants ou jeunes gens japonais, chinois, annamites ou indiens, est-ce qu'on minimise les programmes ? Est-ce qu'on rédige des manuels spéciaux ad usum delphini ?* » Aux antipodes de la vision dépréciative souvent répandue parmi les missionnaires, Léopold Cadière refusait de faire une différence entre les capacités des Asiatiques et celles des Européens. Selon lui, seule la pédagogie était à incriminer :

Mais lorsque la notion occidentale, de quelque ordre qu'elle soit, scientifique, littéraire, philosophique, peut arriver dans toute sa plénitude, sans être déformée ou obscurcie par l'expression, jusqu'à l'intelligence de l'étudiant, elle est pleinement perçue et elle produit les mêmes effets que sur un esprit européen.

Il en concluait que l'adoption d'un manuel abrégé serait « *un recul et une stagnation à une époque où tout le monde avance autour de nous.* » Ce débat révèle à la fois la survivance de préjugés indéracinables et le progrès, parmi les missionnaires, de la compréhension lucide du risque que courrait la Société si elle restait à l'écart des rapides transformations du monde. À partir des années vingt, la mise du Collège aux normes de la *Propaganda Fide* semblait inéluctable. À Penang, le programme des études était déjà assez chargé :

Théologie dogmatique et morale, deux ans ; philosophie, un an, rhétorique, un an, grammaire, un an. Cours de sciences, de liturgie, d'écriture sainte et d'histoire ecclésiastique, une fois par semaine et pendant cinq ans. Géographie et arithmétique pour les élèves de grammaire. Cours de littérature chinoise par un lettré chinois trois fois par semaine¹⁴¹².

¹⁴¹¹ Léopold Cadière, (1869-1955), « À propos des considérations sur l'enseignement de la théologie en pays de mission », *Idem*, p. 278-491.

¹⁴¹² Vol. 340, n° 59, M. Pages, Penang, 3 décembre 1920.

En décembre 1924, Mgr Marchetti, secrétaire du cardinal Van Rossum, préfet de la Sacrée congrégation, écrit à Mgr de Guébriant : « *Le but poursuivi en ceci par la SCPF, V.S. ne l'ignore pas, est de mettre le séminaire de Poulo Pinang à même de devenir non seulement le séminaire central des missions confiées à cette très méritante Sté des ME mais encore le séminaire régional des Vicariats du Sud de la Chine et des Iles Malaises* ¹⁴¹³ . » Pour obtenir l'agrément de la *Propaganda Fide*, les Missions Étrangères devront faire parvenir un rapport détaillé sur les études et les élèves : « *À propos de l'instruction de la Propagande concernant les séminaires régionaux : je suis en possession des Normae pro Seminaris Regionalibus approuvées par rescrit de la Propagande en date du 27 avril 1934* », écrit le P. Robert. Désormais, la *Propaganda Fide* sera consultée pour la nomination des supérieurs et des directeurs, ainsi que sur les programmes d'enseignement, les auteurs en usage. Le niveau des études sera poussé pour être conforme à celui des autres séminaires régionaux :

Afin de répondre aux désirs exprimés par les V.A. relativement à l'institution d'un cours supérieur plus poussé destiné à la formation des futurs prêtres dans les séminaires du vicariat il faudrait qu'au cours de Philosophie de deux ans obligatoire pour tous les élèves s'ajoute une troisième année complémentaire de philosophie pour les élèves les plus remarquables de même pour la théologie si possible dans la suite ¹⁴¹⁴ .

Dès lors, il n'est plus question de programme allégé et les controverses sur le niveau des indigènes s'estompent :

Nous avons commencé cette année l'application du nouveau programme d'études établi d'accord avec Mgr Ajuti, Délégué Apostolique de l'Indochine. Un temps plus long est consacré à l'étude de l'Écriture sainte, du Droit canon, des sciences ; nous avons des cours réguliers de théologie pastorale et d'éloquence sacrée pendant toute l'année. C'est une surcharge assez lourde pour un personnel assez éprouvé par le climat, aussi avons-nous appris avec joie l'arrivée d'un nouveau confrère, M. Davias. Désormais tous nos élèves portent la soutane. Il semble que la discipline et la piété ont reçu de ce fait une nouvelle impulsion ¹⁴¹⁵ .

On parle, au contraire, d'envoyer des étudiants parfaire leur formation en France ou même à Rome :

À propos d'Edward, nous sommes ici d'avis qu'il mérite d'être envoyé en Europe. Le séminaire d'Issy conviendrait mieux que le Collège Urbain de la Propagande à Rome. Il suffirait d'en écrire à M. le supérieur du séminaire d'Issy. Je joins une feuille de notes qui est de nature à favoriser son admission. Elle est notre appréciation en conscience de la valeur du sujet. S'il est admis, il pourrait partir, tôt dans le courant de 1936, pour faire, comme plusieurs dans son cas, un séjour de quelques mois à l'École Apostolique de Montmélian où il se familiariserait avec le français et à la rentrée d'octobre 1936 il serait à même de suivre les cours.

¹⁴¹³ Notes de Mgr de Guébriant, page 331, BG 1401, AME 1655. F. Marchetti, secrétaire du card. Préfet Guillaume van Rossum, à Mgr de Guébriant et aux Vicaires apostoliques, Rome, 5 décembre 1924, SCPF, objet : Pinang.

¹⁴¹⁴ *Idem.*

¹⁴¹⁵ *Établissement communs, page 162, compte rendu des travaux de 1926, page 162.*

M. le supérieur d'Issy pourra vous dire la marche à suivre pour l'admission à Montmélian¹⁴¹⁶.

Agréé officiellement par la *Propaganda Fide* en 1932, après l'approbation du nouveau règlement, le Collège, où étudient une centaine d'élève, est devenu un grand séminaire régional, quoiqu'il n'en porte pas le nom ; les directeurs le refusèrent toujours, par crainte de se voir phagocytés par Rome :

L'aboutissement de l'initiative de la S.C. est dans la suppression du Collège, ce qui paraît tout à l'encontre des traditions de la Société et la méconnaissance du rôle historique de cette maison pendant les persécutions, rôle qu'elle peut-être appelée à jouer de nouveau¹⁴¹⁷.

Mais ils respectent scrupuleusement les obligations afférentes à leur affiliation romaine : « Le Conseil considère l'opportunité de changer le manuel de philosophie. La proposition d'adopter Bayer est approuvée par le Conseil. On fera les démarches nécessaires auprès de la Propagande pour obtenir l'autorisation nécessaire¹⁴¹⁸. » De nouveaux auteurs sont mentionnés :

Le P. Sup. communique une lettre du R.P. Michotte procureur à Rome, confirmant la liberté qu'a le Conseil de changer de manuel pour les élèves sans en demander la permission à S.C. de la Propagande. En conséquence le manuel de théologie dogmatique par Hurter s.j. devenant introuvable, le conseil décide d'adopter pour la théologie dogmatique le manuel de Tanquerey¹⁴¹⁹.

L'étape ultime est franchie à l'occasion du tricentenaire du Collège, alors que se tient le concile de Vatican II. L'enseignement à Penang, pourtant parfaitement conforme aux *desideratas* du Saint-Siège, s'était en quelque sorte fossilisé. Aucun des débats qui agitaient le milieu des théologiens ne semble avoir franchi les murs du Collège général avant 1960. Il n'est jamais question, dans les correspondances, des controverses et des multiples mises à l'index suscitées, dans le sillage du modernisme, par les travaux inspirés de la méthode historico-critique appliquée à la Bible, ni des spéculations sur la possibilité d'une connaissance objective de Dieu par les moyens de la raison humaine¹⁴²⁰. En revanche, les Pères prêtent, dès novembre 1910, le serment instauré en septembre par le *motu proprio* « *Sacrorum antistitum* » :

Comme vous le savez déjà, le souverain Pontife Pie X, dans son motu proprio « *sacrorum antistitum* » a ordonné à tous les prêtres employés au saint ministère et à plusieurs autres classes d'ecclésiastiques de faire la profession de foi de Pie IV et de prêter serment contre les erreurs modernistes. Afin de vous mettre

¹⁴¹⁶ Autre exemple, Procès-verbaux, 6 juillet 1956 : « S.E. Mgr Bazin archevêque de Rangoon a informé le P. Sup. du Collège de son intention de placer au Collège de la Propagande à Rome celui qui est actuellement élève de deuxième année au Collège de Penang ; et a demandé si le Conseil y voyait quelque inconvénient. Le Conseil interrogé n'a soulevé aucune difficulté contre ce projet de l'envoi de Joseph Dewellerez à Rome. »

¹⁴¹⁷ CG 007 Carton 3, Conseil des directeurs, Penang, 1935.

¹⁴¹⁸ Procès-verbaux, 25 septembre 1939.

¹⁴¹⁹ *Idem*, 4 juillet 1952. Hugo Hurter, s.j., *Nomenclator literarius recentioris*, 1883. Adolphe Tanquerey, *sulpicien, Synopsis theologiae moralis et dogmaticae*, 1894. Ce théologien est considéré comme le représentant du néothomisme classique.

¹⁴²⁰ Cf. Étienne Fouilloux, *op. cit.*, « La hantise du modernisme », p. 15-38.

à même de remplir cette obligation grave et urgente, si déjà vous ne l'avez fait, nous vous envoyons quelques exemplaires de ce serment, en nombre égal à celui des confrères de Pinang¹⁴²¹.

Le légalisme des professeurs du Collège de Penang est inébranlable. Pourtant, en dix ans, le Collège va connaître une mutation tout aussi radicale que le fut son immobilité ; abandon progressif du latin, arrivée des professeurs indigènes, renouvellement des livres et des programmes, nouvelles matières enseignées ou du moins rééquilibrages en faveur d'une formation moins abstraite :

1954 : Le conseil décide que désormais un seul cours nommé cours de Pastorale comprendra outre la théologie pastorale proprement dite les notions essentielles sur l'éloquence sacrée, et sur la sociologie : on y abordera quelques problèmes principaux de la « question sociale » à la lumière des Encycliques des derniers papes. Le cours de prédication sera supprimé et le cours de Pastorale prolongé sur deux années scolaires. 1961 : Le conseil décide d'adopter un manuel pour le cours de Droit canon et choisit le manuel de Vermeersch-Creusen. 1966 : Théologie. Importance de la théologie Biblique et Pastorale (pratique)¹⁴²². Q.: Qu'est-ce qui a changé concrètement sur le plan intellectuel ? J. L'H. : Tout s'est mis à changer. L'enseignement a également fortement évolué. Lorsque je suis arrivé, en 1961, on m'avait chargé du cours sur le dogme. Je veillais à préparer longuement mes leçons, en latin. [...] Avec l'aggiornamento, cela n'avait plus rien à voir. Nous étudions les documents les plus récents de Vatican II sur le dogme, ce qui nous demandait un énorme travail d'actualisation. Nous faisons des rencontres libres sur la Bible ; nous avons même envisagé d'entreprendre une traduction en malais. Nous incitions les élèves à participer, nous faisons des travaux pratiques en petits groupes avec des ateliers de réflexions, des traductions des psaumes en malais. Nous favorisons la culture et la communication. Le concile cherchait une harmonie entre la vie spirituelle, intellectuelle et pastorale. Dans l'esprit de l'Action catholique, nous avons développé les stages en paroisse, les visites des élèves aux malades, la catéchèse et la pastorale. En 1965, il y a eu l'important décret Ad gentes, sur la fonction apostolique des communautés confiées au clergé local. Cela poussait à s'engager plus encore. Mais il fallait trouver un équilibre entre la formation intellectuelle et la présence au monde¹⁴²³.

La bibliothèque du Collège est enrichie. Des livres sont commandés, ainsi que des revues. Parmi celles-ci, plusieurs sont en anglais (le fonds de la bibliothèque étant plutôt latin et français) ; quant aux sujets abordés, en dehors de la théologie, la pastorale et les études bibliques sont représentées :

11 novembre 1961 : « Le Conseil décide de s'abonner à quelques nouvelles revues pour le séminaire. Ce sont : Maison-Dieu, Lumière de vie, Periodica, Christ to the world, Lumen vitae (angl.) Homelitie and pastoral review, Vocations sacerdotales, Worship, Theological studies, Fides (angl). » 13 novembre 1961 :

¹⁴²¹ DB 460-6, M. Garnier à M. Wallays, Paris, le 17 novembre 1910.

¹⁴²² Procès-verbaux. Arthur Vermeersch (1858-1936), *Epitome iuris canonici*.

¹⁴²³ Entretien avec Jean l'Hour, op. cit.

« Le Conseil décide de s'abonner à quelques nouvelles revues : Catéchèse, Paroles et missions, Informations catholiques internationales, Osservatore romano en Anglais, Recherches de sciences religieuses, Revue thomiste, Vie spirituelle, Supplément de la vie spirituelle, Bulletin du comité des Études. »

1^{er} septembre 1964 : « Abonnement pris à Herder Correspondance, National Geographic Magazine. »

L'influence du concile est évidente. Le choix de la *Revue thomiste*, comme celui de *l'Osservatore romano*, traduisent toutefois l'obédience romaine du Collège général. L'examen d'une période moyenne, 150 ans environ, ne permet pas d'entrer dans les détails. Mais il a cependant l'avantage de révéler à la fois des tendances enracinées dans le passé lointain (XVII^e-XVIII^e siècle), des ajustements conjoncturels (le passage du Gallicanisme au Liguorisme puis du Liguorisme au Thomisme) et enfin une mutation, certes radicale, mais qui était latente, comme l'attestent les fréquents débats au sujet du latin ou de l'excès de rationalisation, en théologie dogmatique notamment.

b.2-2 « L'existence de Dieu démontrée par les merveilles de la nature »

Le principe d'une éducation générale qui ne se cantonne pas dans la religion est énoncé dès les premiers règlements du Collège. Cela est dû en partie au fait que les élèves étant souvent très jeunes, le Collège faisait fonction de petit séminaire. En 1764, Mgr Kerhervé recommandait, en plus de l'étude de la philosophie celle des mathématiques et de la physique :

Lorsqu'ils seront en état d'étudier la philosophie, après leur avoir enseigné ce qu'il y a de plus nécessaire dans la logique et la métaphysique, au lieu de plusieurs questions inutiles qui leur feraient perdre leur temps et de la morale qu'ils verraient en théologie, il serait à souhaiter qu'on leur fit voir, comme ils l'ont toujours désiré quelques parties des mathématiques, et ce qu'il y a de plus curieux dans la physique particulière. Cela mettrait de l'ordre dans leurs idées, les affectionnerait davantage au collège et leur donnerait beaucoup de relief dans leur pays où l'on écoute volontiers les savants, et l'on ne passe pour savant qu'autant qu'on sait les mathématiques et qu'on peut expliquer aux princes les phénomènes de la nature.

Cet argument fut repris lors du synode de Pondichéry de 1845, qui avait posé, comme nous l'avons vu, le principe de l'éducation complète des indigènes. Mais bien sûr, comme dans le domaine de la théologie, des voix s'élevaient contre l'augmentation du nombre de matières au programme : « *On leur fait apprendre plusieurs sciences non nécessaires, la géométrie, la physique, l'astronomie* », déplore Mgr Pérocheau. Les arguments habituels réapparaissent : les élèves indigènes sont incapables de tout apprendre, une formation sommaire leur suffirait et l'on s'égarait à vouloir les éduquer comme des Européens :

Quant au plan d'études de Pinang, vous en penserez ce que vous voudrez, mais tel qu'il a été publié, il est regardé par la grande majorité comme impraticable et comme très préjudiciable aux élèves qui ne peuvent pas apprendre tant de choses à la fois et auxquels plusieurs de ces connaissances sont inutiles et

souvent nuisibles sans compter qu'elle empêchent d'apprendre les choses nécessaires¹⁴²⁴.

À Penang, pourtant, les directeurs élargissent les programmes aux disciplines générales et notamment aux disciplines scientifiques. On lit dans le procès-verbal du Conseil des directeurs du 12 juin 1848 :

Le Conseil a jugé également qu'il serait agréable aux vicaires apostoliques que l'on enseignât aux élèves conformément à l'ancien règlement de Siam, quelques principes de mathématiques, géographie, physique, astronomie et il a décidé à l'unanimité qu'il y aurait une classe pour ces sciences le dimanche et une autre le mercredi¹⁴²⁵.

Le rapport sur les études de 1870 confirme la présence des sciences dans la formation des séminaristes :

Troisièmement, cours une fois par semaine, d'éléments d'arithmétique, (deux ans) de géométrie, de géographie, de cosmographie et de physique. Pour l'arithmétique et la géométrie, on se sert d'un petit ouvrage composé et imprimé au collège. Pour les autres matières, le professeur est réduit à glaner dans les divers ouvrages autorisés. Ces cours se font les mercredis, samedis et dimanches les quatre premières années¹⁴²⁶.

Quels étaient les « ouvrages autorisés » dans ces matières ? L'inventaire de la bibliothèque fournit d'utiles indices. Pour la physique, il mentionne la « *Physique de Haüy* ». L'abbé René-Just Haüy (1743-1822) est effectivement l'auteur d'un *Traité élémentaire de physique*, publié en 1821. On trouve également le nom d'Ajasson de Grandsagne. On lui doit un *Manuel complet de physique et de météorologie*, publié chez Fouché en 1829. D'autres géographes sont nommés, comme Vosgien : en 1825, paraît le *Dictionnaire géographique, ou description de toutes les parties du monde*, par Vosgien, chez Ménard et Desenne fils. Mais il y a également un *Vosgien, dictionnaire géographique universel* par le Chevalier de Rayoux, professeur à l'école polytechnique, paru en 1836. L'inventaire des livres fait encore allusion à Valmont. Victor Valmont publia en 1848 avec Louis Dubeux, professeur à l'école des langues orientales, un ouvrage intitulé *Tartarie, Belouchistan, Boutan et Népal*. Pour l'astronomie, les directeurs disposaient de l'*Uranographie, traité élémentaire d'astronomie* de Louis-Benjamin Francoeur, paru en 1828. Pour les sciences naturelles enfin, l'inventaire cite les *Leçons de la nature* de Bernardin de Saint-Pierre, un *Dictionnaire raisonné d'histoire naturelle, des Elements of agricultural chemistry* et enfin une « *Histoire des animaux* ». C'est très probablement celle de Pline le jeune, traduite par Guérault et publiée chez Garnier frères en 1845. À ce sujet, une relation de voyage due à Philippe Guillemin est particulièrement instructive :

De là, continuant notre route, après mille lieues encore de chemin, nous arrivâmes à Pulo-Pinang, qui appartient à la puissance britannique. C'était un point bien intéressant pour nous, car notre congrégation y possède un collège général pour toutes les missions de pays voisins. Ce collège séminaire est situé au pied d'une montagne, il est environné de cocotiers qui y conservent une agréable fraîcheur ; il est d'ailleurs à une faible distance de la mer. On nous y fit

¹⁴²⁴ Vol. 314, n° 1518, Hong-Kong, M. Libois à M. Legrégeois, 13 mars 1855.

¹⁴²⁵ CG 002A, 1.1847-1859.

¹⁴²⁶ « État des cours d'instruction et des auteurs en usage au séminaire général de Pinang », vol. 340, n° 241, juillet 1870.

voir, dans le cabinet d'histoire naturelle de l'établissement, un énorme crocodile pris naguère par les élèves sur les bords du jardin, puis un tigre magnifique, tué au pied de la montagne. Nombreuses sont aussi les peaux de cerfs, de singes, de serpents et les plumages de perroquets qu'ils apportent tous les jours de leurs intéressantes promenades et que l'on conserve. Mais, mieux que tout cela, les élèves trouvent dans cette institution précieuse les leçons de science et de vertu dont ils ont besoin pour se former au ministère évangélique et devenir un jour d'utiles auxiliaires dans l'œuvre si belle de la conversion des païens¹⁴²⁷.

Il y avait donc un cabinet d'histoire naturelle au Collège. Le goût pour les curiosités de la nature n'a rien d'étonnant. Il remonte à une lointaine tradition humaniste. Cet intérêt pour l'exotisme ne se limitait pas aux choses de la nature. En France, le Conseil central de l'OPF avait ouvert un Musée de la propagation de la foi où étaient présentés aux visiteurs toutes sortes d'objets envoyés par les missions. Le Collège général avait été sollicité pour l'enrichissement de cette collection ethnologique :

Nous venons de recevoir du Conseil central de Lyon un certain nombre de catalogues de son musée de la Propagation de la foi. Nous nous faisons un devoir de vous en adresser un exemplaire. Mais malheureusement plusieurs pays évangélisés par les missionnaires n'y sont point encore représentés. Si vous nous permettez de vous signaler plus spécialement les objets que nous ambitionnerions, nous vous indiquerions les reliques d'abord, puis les idoles, objets de culte, de superstitions, armes, vêtements, instruments d'agriculture, de chasse, de pêche, modèles d'habitations, d'embarcations, en un mot, tout ce qui peut donner une idée du genre de vie et des arts des peuples étrangers. Souvent, il arrive que des missionnaires reçoivent de pareils objets de leurs néophytes ; qu'ils veuillent bien se souvenir que l'œuvre de la Propagation de la Foi a des vitrines prêtes à les recevoir¹⁴²⁸.

Plus prosaïquement, les directeurs s'efforçaient, à l'occasion, d'initier leurs élèves aux techniques agricoles : « *M. le Sup. propose de donner congé le lendemain de la Fête-Dieu et de conduire les élèves à l'exposition agricole*¹⁴²⁹. » Mais le récit de Mgr Guillemain me paraît revêtir un intérêt supplémentaire. À propos du cabinet d'histoire naturelle, il associe la science et la vertu dans la formation au « *ministère évangélique* ». Or, comme l'explique Philippe Martin, il existait un courant de pensée, dans les milieux ecclésiastiques, depuis le XVIII^e siècle qui, à l'instar du P. Bullet, professeur de théologie à Besançon, voyait dans les « *merveilles de la nature* », le corps humain y compris, l'occasion de démontrer l'existence de Dieu : « *Le monde offre à nos yeux le plus magnifique spectacle*¹⁴³⁰. » D'autres auteurs n'hésitaient pas à exprimer leur admiration pour les méthodes et l'œuvre des philosophes des Lumières, tout en déplorant qu'elles eussent été dévoyées par l'incrédulité¹⁴³¹. L'observation et l'étude de la nature ont par conséquent toute leur

¹⁴²⁷ *Annales de l'OPF, Lyon, 1859, t. 31, pages 358-359. Mission de Canton, lettre de Mgr Guillemain, évêque de Sybistra, préfet apostolique de Quang-tong et Quang-si, à sa mère, le 2 février 1859. Philippe Guillemain, 1848-1886.*

¹⁴²⁸ *DB 460-5, P. Delpech à Messieurs les Directeurs du Collège général de Pinang, Paris, le 1^{er} Avril 1889.*

¹⁴²⁹ *Procès-verbaux, 30 mai 1893.*

¹⁴³⁰ J.B. Bullet, *L'existence de Dieu démontrée par les merveilles de la nature*, Paris, 1773, p. 181.

¹⁴³¹ Philippe Martin, « Des livres de piété éclairés ? » *SVEC*, février 2000, p. 109-122.

place dans l'éducation de futurs clercs. Cette conviction ne s'est pas affaiblie au long du temps, bien au contraire. Dans les deux derniers règlements du Collège, à la lettre édifiante de Mgr Dufresse a été substitué un « *programma studiorum* » prévoyant en plus de la philosophie, pendant les deux années de propédeutique, les sciences naturelles¹⁴³². Les élèves étudiaient notamment les mécanismes de la reproduction par le biais de celle des fleurs ! L'ouverture de l'enseignement aux sciences profanes est confirmé par Michel Arro : « *Il y avait des cours de science, biologie, physique et chimie au Collège Général. Ils étaient donnés par un père qui était un scientifique, un mathématicien. On avait la préoccupation d'une bonne éducation de base, qui ne soit pas uniquement ecclésiastique* ¹⁴³³. » Les directeurs étaient-ils compétents dans tous ces domaines ? Certains d'entre eux passaient, tout comme un instituteur, d'une discipline à l'autre, selon les besoins :

Après une petite retraite, le Père Laigre se met courageusement à l'œuvre. Toutes les différentes charges de la maison, il les a exercées tour à tour : professeur dans les classes de latinité, puis de rhétorique, de philosophie et de théologie ; préposé aussi aux cours secondaires de liturgie, d'Écriture Sainte, de chant, de sciences physiques et mathématiques : il paraissait avoir de l'aptitude à tous les emplois, jouissant d'ailleurs d'une robuste santé ; et pouvant, dans l'occasion, prêter secours à un confrère moins heureux et l'alléger d'une partie de ses travaux¹⁴³⁴.

D'autres professeurs avaient opportunément reçu une formation plus spécialisée :

Parmi nos aspirants, nous avons un savant fort au courant de la physique et de presque toutes les sciences naturelles. Il pourrait passer à Pinang vous mettre au courant de bien des choses. Je parle de M. Furet, qui a été préparateur de physique au Collège Stanislas et longtemps professeur de mathématique, botanique, zoologie. Il a l'âge d'environ 37 ans, il connaît bien aussi la minéralogie et la géologie¹⁴³⁵.

En 1960, les directeurs envoient à la *Propaganda Fide* le programme des études au Collège, rédigé non pas en latin mais en italien. Celui-ci comporte notamment l'histoire civile, la géographie de l'Extrême-Orient, l'anthropologie politique, la physique, l'arithmétique et l'algèbre, la géométrie pratique, la zoologie et la botanique descriptive¹⁴³⁶. Ainsi, le programme des études au Collège général se révèle-t-il finalement assez moderne, par son ouverture sur des savoirs profanes et sa fidélité à l'ancien principe de l'éducation complète

¹⁴³² « *Programma studiorum* », in *Regulae Seminarii Generalis societatis parisiensis Missionum ad exteros* in Penang, 1932, imprimé à Hong-Kong, archives de Penang, carton n° 3, CG 010.

¹⁴³³ Entretien avec M. Arro, *op. cit.*

¹⁴³⁴ « *Vie de M. Laigre* », vol. 340 B, p. 179, 1885

¹⁴³⁵ DB 460 – 5, M. Chamaison à Messieurs les directeurs du séminaire général de Pinang, Paris, juin 1852.

¹⁴³⁶ CG 007 – 3, Courrier adressé à la S.C. de la Propagande, décembre 1960 : « *Storia civile : Nozioni sommarie della storia generale, antica medievale et moderna. Geografia : Nozioni generali di geografia moderna, astronomia, fisica, antropologia, politica : nozioni particolare di tutte le parte del mondo, specialmente dell'estremo oriente. Aritmetica pratica : Operazioni sul numeri interi, frazionari e decimali. Sistema metrico et decimale. Radici quadrate e cubiche. Numeri primi e scomposizione di un n umero in fattori primi. Modi vari di trovare il massimo comune divisore ed il minimo comune multiple. Regole del tre semplice e composto. Elementi di algebra. Geometria pratica. Zoologia descrittiva : Nomenclatura delle varie parti del corpo dell'uomo. Delle parti degli animale ; nozioni generali di classificazione. Descrizione del principali vertebrati ed invertebrati ; specialmente degli animali utili e nocivi più comuni. Botanica descrittiva, specialmente delle plante utili e nocive più comuni. »*

des indigènes. Mais cette apparente modernité est surtout le fruit de l'adaptation des missionnaires, non pas seulement aux besoins du clergé indigène mais, paradoxalement, aux progrès du savoir et de l'éducation des Occidentaux en général et des laïcs en Asie, en particulier.

b.3 Méthodes pédagogiques

b.3-1 Horaires, cours magistraux et tutorat

« Quant aux règles particulières du collège, elles sont à peu près les mêmes qu'autrefois à Pondichéry : à cinq heures on se lève, et puis ils méditent, entendent la Ste messe jusqu'à six heures et demi puis l'étude d'une demi heure ; après quoi le déjeuner, à huit heures l'étude et les classes jusqu'à la onzième heure et demie. À midi, le dîner puis la récréation jusqu'à deux heures. Les autres cours jusqu'à cinq heures, après, le travail jusqu'à six heures ou sept heures : ensuite l'Angelus et le rosaire jusqu'au souper à huit heures et demie. La lecture et la méditation jusqu'à 9 heures et on va se coucher¹⁴³⁷. »

Levés à cinq heures, les élèves assistent à la messe puis étudient jusqu'au petit déjeuner, pris à sept heures¹⁴³⁸. Ils reprennent le travail dès huit heures, jusqu'à la récréation de onze heures et quart. Pendant cette matinée d'étude, une heure est consacrée à un entretien avec le professeur, auquel chacun montre ses cahiers¹⁴³⁹. L'étude reprend à deux heures, après le repas de midi et la sieste et dure jusqu'à cinq heures. Une nouvelle fois, les élèves « rendent compte » de leurs travaux aux professeurs. Ils consacrent donc sept heures par jour au travail scolaire, à l'exception des périodes de vacances – deux fois par an¹⁴⁴⁰ –, des dimanches et jours de fêtes ; les jours de fêtes solennelles, ils sont en congé¹⁴⁴¹. L. Tronson, dans ses « *Entretiens particuliers* » de 1679, avait codifié la vie dans les séminaires sulpiciens, imité par la plupart des autres congrégations enseignantes¹⁴⁴². Les horaires et l'emploi du temps sont, à Penang, comparables à ceux d'un séminaire français. Lever à cinq heures, coucher à neuf heures, prière et méditation au premier coup de cloche, messe, puis cours jusqu'au repas. Lecture du martyrologe et de l'*Imitation* au réfectoire, récréation et reprise des cours, prière du soir, dîner, visite à la chapelle et retour au dortoir et silence de nuit. C'est à peu de choses près ce qui se faisait à Penang, où l'on suivait le modèle de Saint-Sulpice. Ces horaires ont très peu évolué. Ils ont même été alourdis au point qu'en 1965, le Conseil des directeurs, tout en acceptant un nouvel emploi du temps, émet la réserve « *qu'il laisse peu de place à la liberté des élèves, peu de possibilité de choix entre détente ou*

¹⁴³⁷ **Volume 339, M. Lolivier à M. Chaumont, 26 avril 1820.**

¹⁴³⁸ Le règlement de 1665 fixe le réveil à quatre heures et demie et le début des cours à sept heures.

¹⁴³⁹ « De neuf heures à dix heures, ou de dix heures à onze heures, en alternance et durant une heure, ils rendront compte de leurs études aux maîtres qui examineront avec attention leurs cahiers », *Règlement*, 1848, Règles particulières, art. 7.

¹⁴⁴⁰ « Deux fois par an, il y aura des vacances de quinze jours, commençant les premiers lundis de janvier et de juillet », *Idem*, art. 31.

¹⁴⁴¹ « Les jours de fêtes solennelles, il y aura récréation après le petit déjeuner jusqu'à la messe solennelle, qui sera chantée à neuf heures ; après la messe et jusqu'à onze heures, il y aura récréation de la même façon et après la récitation du rosaire jusqu'à l'examen ; ces jours-là il n'y aura pas d'assemblée ni d'explication de la Sainte Ecriture, ni de catéchisme ; les Vêpres seront chantées à l'heure habituelle », *Idem*, art. 21.

¹⁴⁴² Cf. Marcel Launay, *Les séminaires français*, op. cit., p. 84-88.

*travail*¹⁴⁴³. » La sévérité du règlement comme la lourdeur des horaires sont adoucis par une certaine bienveillance des directeurs : « *Pour inspirer aux jeunes gens l'amour de l'étude, au lieu de la crainte, il vaut mieux se servir du plaisir*¹⁴⁴⁴ », affirme M. Roost. Les punitions doivent être réservées aux écarts de conduite et non aux résultats scolaires et surtout – principe éducatif avisé –, elles doivent être comprises par les élèves :

On ne croit pas qu'il soit à propos de châtier les enfants pour les faire étudier, mais bien pour les fautes contre les bonnes mœurs laquelle punition doit être faite ni par colère ni en riant. Que lorsqu'ils sont véritablement coupables et qu'ils en conviennent au moins intérieurement, il est bon de leur faire connaître la cause pour laquelle ils sont châtiés et que c'est par pure affection pour leur propre bien¹⁴⁴⁵.

Il ne semble pas que les châtiments corporels aient été admis au Collège : « On doit être attentif à modérer la sévérité de certains maîtres qui à force de coups abrutissent les enfants », affirme Mgr Kerhervé. Mais il arrivait que certains directeurs y eussent recours, dérogeant aux usages :

Ayant reçu des accusations sur la conduite d'un élève, M. Tisserand le fit venir et il avoua que le mois précédent il avait pendant trois fois et à des jours différents, essayé de porter indécement la main sur un jeune cochinchinois [...] Quand nous apprîmes que le lendemain, M. le supérieur avait fustigé le coupable, singulier moyen de mâter les révoltes de la chair, et l'avait menacé d'expulsion en cas de récidive, c'est-à-dire forcé le conseil à ne pouvoir rien faire contre l'élève sans scandale, nous fûmes surpris qu'il eut agi dans une matière si grave contre le texte du règlement¹⁴⁴⁶.

Ces incidents restent limités et les archives n'y font que de rares allusions. En revanche, les élèves sont très entourés pendant leurs études. Ils suivent, d'une part, des cours professés *ex cathedra* dans de grandes salles de classe. La méthode est traditionnelle et ne diffère nullement des pratiques en usage dans les séminaires ou les universités en France à la même époque. Elle ne fait nullement appel à la participation des élèves et incite au contraire à la passivité :

Pendant les cours, les élèves étaient calmes, silencieux ; on ne savait jamais ce qu'ils pensaient vraiment, sauf à travers leurs lettres, que le supérieur lisait,

¹⁴⁴³ Procès-verbaux, 13 janvier 1965.

¹⁴⁴⁴ *Manière d'élever les écoliers indiens*, donnée par M. Roost supérieur du Collège de Siam, 1713, *op. cit.*

¹⁴⁴⁵ M. Roost, *idem*. « *La nécessité dans laquelle sont ces écoliers de parler latin pour s'entendre étant de différentes nations fera que de la langue ils en sauront toujours assez sans qu'au préjudice de leur santé on leur fasse de l'étude un supplice* », Mgr Kerhervé, art. IV.

¹⁴⁴⁶ Vol. 339, M. Duclos aux directeurs de Paris, juillet 1844. « *Ayant fait venir l'élève accusé dans ma chambre, il chercha à s'excuser en disant qu'il avait voulu éveiller l'élève cy pour aller tirer le fusil ensemble au jardin pour éloigner les voleurs; ensuite pressé par mes questions, il s'avoua coupable d'avoir eu mauvaise intention; sur quoi je le frappai fortement d'un bon nombre de coups de rotin et lui enjoignit de porter son lit dans une cellule que je lui assignai dans l'autre aile du dortoir, ce qui fut aussitôt exécuté.* »

conformément au règlement. On découvrait alors qu'ils reprochaient à certains pères de ne pas se mettre suffisamment à leur niveau¹⁴⁴⁷.

Elle n'est guère plus stimulante pour le professeur : « On m'avait suggéré qu'il suffisait de se servir du manuel (le Tanqueray, qui remonte à la fin du XIX^e siècle) et d'avoir seulement trois pages d'avance sur les élèves¹⁴⁴⁸ ! » Les archives du Collège ont conservé les traces d'une cabale montée par des séminaristes en 1933. Les raisons exactes de cette fronde ne sont pas claires, mais ce qui est très frappant, c'est que le grief mentionné dans la lettre du Délégué apostolique concerne précisément la méthode pédagogique en vigueur à Penang :

Une lettre qui vient du séminaire m'apprend qu'il y règne un certain trouble qui doit être pénible pour vous et qui peut devenir funeste pour tant de vocations confiées à vos soins. La lettre porte pour signature : *Communitas alumnorum Collegii generalis Pinang* [...] Avant toute chose, je vous serai reconnaissant de me dire ce qu'il en est. En attendant, laissez-moi vous recommander la patience et la bonté. Vous devez savoir que les jeunes gens se gagnent plus par le cœur que par la raison. En tout cas je vous recommande d'être très discret au sujet de mon intervention. Comme ces jeunes gens ont le droit de recourir au représentant du Saint siège et que sans aucun doute, il peut y avoir pour eux dans ce recours un moyen de retrouver la paix, il ne serait ni sage ni juste de leur reprocher cette démarche et même de paraître leur en faire un grief quelconque. Je serais heureux de savoir de vous ce qui en est du grief énoncé par les récalcitrants contre vos professeurs, à savoir que pour tout enseignement ils ne font que lire l'auteur en classe¹⁴⁴⁹.

Les élèves saisissent effectivement les autorités romaines, causant un émoi certain. Le 2 mai 1934, le supérieur du Collège reçut à ce sujet une lettre signée du cardinal Fumasoni et de Mgr Salotti, les deux plus hautes personnalités de la *Propaganda Fide*, qui lui recommandaient la douceur plutôt que la manière forte pour rétablir l'ordre et la confiance mutuelle¹⁴⁵⁰. Pendant la phase *d'aggiornamento* du Collège, les réformes portèrent aussi bien sur les programmes que sur les méthodes :

Q.: Vous semble-t-il que la pédagogie pratiquée au Collège Général était novatrice, comparée à ce qui se faisait en France ? M.A.: Jusqu'au concile, c'était très classique et parfois rétrograde. Mais après le concile, cela a changé. Les professeurs étaient bien formés, la plupart avaient fait la Grégorienne ou le biblique à Rome. Du point de vue pédagogique, on demandait plus d'initiative aux élèves. Il y a eu par exemple des groupes de discussion et de partage. Chaque professeur avait le sien. C'était dans la ligne de l'Action catholique, de ce que prônaient la JOC et la JEC : Voir, juger, agir. Le Collège a eu certainement un rôle pionnier¹⁴⁵¹.

¹⁴⁴⁷ Entretien avec Jean l'Hour, *op. cit.*

¹⁴⁴⁸ *Idem.*

¹⁴⁴⁹ CG 3271, Délégation Apostolique de l'Indochine, au R.P. Rouhan Sup. Collège Général, Hué, 28 décembre 1933. Fr. Colomban m. Dreyer, *ofm, arch. D'Adulis, délégué apos.*

¹⁴⁵⁰ CG 3271, S. Congregatio de Propaganda Fide, Romae, 2 Maii 1934.

¹⁴⁵¹ Entretien avec M. Arro, *op. cit.*

En plus des cours magistraux, les élèves avaient des entretiens personnels avec les directeurs. Le règlement de 1848 ne montre pas toujours clairement la différence entre les « cours » (sont-ils collectifs ?) et les « entretiens individuels » (sont-ils strictement privés)¹⁴⁵²

? Mais il fait une distinction entre deux formes de l'apprentissage individuel : le travail surveillé en salle d'étude et la leçon particulière. Dans ce dernier cas, les élèves sont parfois confiés à un ancien élève dont le choix est fait avec circonspection, afin d'éviter les amitiés particulières ou le sectarisme¹⁴⁵³. Parce qu'il est plus aisé à un Chinois, par exemple, d'expliquer le latin à un autre Chinois, la langue maternelle décide du choix du tuteur. Le recours fréquent au tutorat s'explique, partiellement au moins, par le manque de personnel européen, mal endémique régulièrement déploré par les supérieurs successifs. Cette méthode était loin cependant de faire l'unanimité. Elle fit même l'objet d'une polémique assez vive. Pour les uns, elle ne menait à rien de bon :

Comme vous voyez, nous sommes tous du système contraire à celui de certaines personnes qui croient à la suffisance de l'enseignement mutuel ; je ne m'étendrai pas à vous énumérer les inconvénients, je sais que vous les connaissez. Il suffit de vous dire que par ma propre expérience et celle des autres, je sais que les élèves ne font rien en étudiant avec les élèves ; et il arrive souvent qu'après avoir passé un long temps au Collège, ils ne sont pas même dans le cas de lire librement le latin ; ensuite on criera à tue-tête que les gens de l'Orient sont incapables de fournir un bon sujet au sacerdoce¹⁴⁵⁴.

Pour les autres, le manque de personnel européen et l'objectif primordial de la Société, la création d'un clergé indigène, plaidaient au contraire en faveur de la préparation des élèves à l'enseignement :

Quant à l'emploi des élèves les plus avancés à l'enseignement des moins avancés, c'est un système défectueux si on y emploie des élèves qui n'ont point encore fini leurs études. Mais on devra retenir au Collège quelques-uns de ceux qui ont terminé leurs études essentielles pour les employer à l'enseignement, non pendant quelques mois, mais pendant plusieurs années et même après qu'ils auraient été ordonnés prêtres [...] ils se formeraient à l'enseignement, ils deviendraient de bons maîtres, ils aideraient les directeurs européens, non seulement pour l'enseignement, mais aussi pour la surveillance des élèves et même pour les détails temporels. Quand ils seraient prêtres, ils pourraient être

¹⁴⁵² « De deux heures jusqu'à trois heures, ils s'adonneront à l'étude et, de trois heures jusqu'à cinq heures comme le matin et successivement durant une heure, ils rendront compte de leurs études à leurs maîtres [...] Après le cours et jusqu'à cinq heures ils resteront à l'étude », *Règlement*, 1848, Règles particulières, art. 12 et 13.

¹⁴⁵³ « Ils choisiront avec beaucoup de précaution pour maîtres ceux des anciens qui, par leur vertu seront les plus propres à se faire respecter et les plus capables de contenir les autres dans le devoir, de crainte qu'il ne leur arrive de donner les brebis à garder au loup, ce qui porterait au collège un coup qui, dans la suite, leur causerait autant de douleur, que de mal à toutes les Missions [...] Il serait à souhaiter que des deux maîtres qui doivent veiller sur les autres, l'un fût toujours chinois et l'autre tonkinois. Car ils sont sujets à avoir pour ceux de leur nation des égards qui ne font pas tant de plaisir à leurs compatriotes que de peine aux autres. Ces deux nations ont toujours formé dans le collège deux partis qui ne se soumettent pas volontiers l'un à l'autre. Lorsqu'un Tonkinois, par exemple, est châtié par un Chinois, il persuade aisément à ceux de son pays que le maître n'agit que par passion, par haine et par mépris pour les Tonkinois qui sont toujours d'accord ; quand il s'agit des intérêts de la nation, ils murmureront publiquement dans leur langue, des maîtres et des missionnaires, sans qu'on ait beaucoup lieu d'espérer qu'aucun d'eux veuille ou ose, en avertissant les missionnaires de ce qui se passe, trahir les prétendus intérêts de la patrie », Mgr Kerhervé, *op. cit.*, première partie, art. 1 et 3.

¹⁴⁵⁴ *Vol. 339, M. Duclos aux Directeurs du séminaire de Paris, 09 novembre 1844.*

utiles aussi pour entendre la confession des élèves, surtout de ceux qui sont nouvellement arrivés au Collège et ne peuvent pas se confesser en latin [...] Car il est non seulement utile mais même à mon avis nécessaire que les missions aient parmi leurs prêtres indigènes et leurs catéchistes des sujets capables d'enseigner au moins le latin : car pour la Cochinchine, la persécution n'y durera pas toujours, j'en ai la confiance, alors quand elle sera obligée de rétablir des Collèges et des séminaires, ne sera-t-elle pas bien aise d'avoir quelques prêtres ou catéchistes capables d'être employés à l'enseignement¹⁴⁵⁵.

Cette forme d'enseignement resta finalement assez marginale, semble-t-il, de même que le projet de transformer le Collège en « école des hautes études », où l'on eût formé des professeurs indigènes, n'aboutit jamais. Il arrivait toutefois que l'on passât le relais à des professeurs indigènes, aptes à donner aux plus jeunes des explications dans leur langue maternelle : « *Distribution des charges : M. Tisserand est chargé d'un cours de théologie dogmatique, d'un cours de latin, du petit catéchisme, du catéchisme annamite. Le professeur Chinois Sias est chargé de deux classes de latin, le professeur Annamite Do est chargé de deux classes de latin* »¹⁴⁵⁶. Mais comme c'est un élément étranger qui entre dans l'enceinte du Collège, les directeurs s'entourent de précautions. Le 2 janvier 1885, le Conseil édicte un « *règlement pour le maître chinois* » qui stipule notamment qu'il lui est interdit de s'écarter du programme, de recevoir, de fréquenter les élèves et d'apprendre les langues étrangères¹⁴⁵⁷. Pour évaluer les élèves, des examens sont organisés :

Il a été statué également que pour engager les élèves à étudier avec plus d'ardeur, il y aurait comme dans les collèges d'Europe deux examens par an, qui précèderaient immédiatement les vacances. Enfin il a été décidé que l'on ferait les notes des élèves en Conseil, que chaque directeur devrait faire connaître ce qu'il sait et ce qu'il pense de chaque élève en particulier afin que ces notes prises en commun deux fois par an, surtout aux périodes d'examen, soient un

¹⁴⁵⁵ DB 460 – 5, M. Langlois à M. Tisserand, supérieur du Collège général, Paris, 22 juillet 1845.

¹⁴⁵⁶ Procès-verbaux, 26 avril 1847. Cette pratique est mentionnée dans les règlements plus anciens : « Lorsqu'ils recevront quelque nouvelle recrue, ils luy assigneront des maîtres qui puissent luy expliquer dans sa langue maternelle le sens et la force des mots latins. Par ce moyen, le maître s'exercera dans sa langue et le disciple sans oublier la sienne fera beaucoup de progrès dans ses études », écrit Mgr Kerhervé.

¹⁴⁵⁷ « Le maître chinois employé au Collège général fait partie de la communauté et comme tel est soumis à l'autorité du P. Sup. Il ne lui est pas loisible de partir du Collège sans en avoir obtenu la permission du P. Sup. Il ne peut pas changer l'heure de ses classes ni s'en absenter. Il doit pendant ses classes expliquer uniquement les auteurs de la classe et ne pas s'occuper de choses étrangères. S'il lui arrive d'avoir des difficultés avec des élèves de ses classes, c'est au P. Sup. qu'il doit recourir pour les faire cesser. Il ne pourra jamais recevoir d'élève dans sa chambre mais il devra descendre ou dans sa classe ou dans la cour. Il lui est formellement défendu de recevoir ou d'expédier des lettres pour les élèves, ni faire pour eux aucune commission. Défense lui est faite d'étudier aucune langue étrangère Il ne doit s'occuper d'aucune affaire extérieure, même relative au bien de la mission ni communiquer aux élèves aucune nouvelle du dehors. Il ne sera jamais sorti de sa chambre sans être revêtu de sa toge. Il n'est en aucune façon chargé des domestiques. Il ne pourra recevoir personne dans sa chambre, mais seulement dans le local qui lui est indiqué pour cette fin. Il ne lui est aucunement permis d'introduire de sa propre autorité des étrangers dans le Collège. Pour se confesser il sera libre de prendre soit un Père du Collège, soit un Père de la mission. Il assistera avec les élèves aux offices publics », Procès-verbaux, 21 janvier 1885, « Règlement pour le maître chinois ».

***fondement solide sur lequel MM. les Vicaires Apostoliques puissent porter un jugement certain des élèves*¹⁴⁵⁸.**

Mgr Kerhervé recommandait deux sessions par an¹⁴⁵⁹. Le règlement de 1848, lui aussi, prévoit deux examens annuels, avant les vacances. Il fut également question de modifier le rythme de l'année, les deux semestres s'avérant trop longs pour les élèves, et de passer au découpage trimestriel, comme en France ou au séminaire de Kandy. Le coutumier de 1849 donne avec exactitude le déroulement de la semaine d'examens du mois de juin :

***Les 21, 22, et 23 juin, matin, a lieu l'examen de tous les élèves divisés en deux bureaux. Les trois classes supérieures étaient réunies à la salle de conférence et le reste de la communauté à la salle de billard. Pendant ces trois jours la récréation après le déjeuner a été prolongée jusqu'à 8 h ½. De 9 à 11, examen, ensuite récréation jusqu'à l'examen particulier. Le soir, récréation jusqu'à 2 h ½, étude de 2 h ½ à 3, de 3 à 5 examen ensuite récréation. On avait fixé ½ heure pour trois élèves*¹⁴⁶⁰.**

Un autre, plus récent (1939) précise qu'il y avait des écrits et des oraux. Pour ces derniers, la méthode fait appel à la mémoire plus qu'à la réflexion : « *Ils étaient très scolaires, apprenaient par cœur. Comprehendaient-ils tout ? Mais cela suffisait pour les examens, comme c'était d'ailleurs le cas dans bien d'autres séminaires, en particulier à Rome* », commente Jean l'Hour. En cela, le Collège ne se distinguait pas des autres séminaires de l'époque. Celui de Paris avait mis au point, pour interroger les élèves, un tirage au sort :

***Nous sommes en train de faire subir les examens de milieu de l'année. Ici on pratique un système qu'on n'a pas à Pinang. On divise les matières en numéros ; chacun vient tirer un numéro et, dans un programme qu'il a sous la main, lit le questionnaire de ce numéro et répond succinctement à toutes ces questions sans qu'on ait besoin de l'interroger. Il me semble qu'avec ce système, on peut plus facilement s'assurer si un élève a bien préparé ses examens et reconnaître sa capacité*¹⁴⁶¹.**

¹⁴⁵⁸ Procès-verbaux, 26 juin 1848.

¹⁴⁵⁹ « Si tous les ans, au lieu d'un examen, on leur en faisait subir deux sur leurs études, elles seraient mieux réglées, il leur arriverait moins de se négliger dans un temps et de s'appliquer trop dans un autre. Il ne leur en coûterait pas tant de travail pour s'y préparer et, s'en tirant avec plus d'honneur, ils auraient plus de goût pour l'étude », Mgr Kerhervé, deuxième partie, art. 10.

¹⁴⁶⁰ « Deux fois par an, durant la semaine qui précède immédiatement les vacances, il y aura un examen général de tous les élèves ; qu'ils soient donc attentifs tout au long de l'année aux matières qui leur sont proposées, et qu'ils les révisent ensuite attentivement, afin de tout retenir plus facilement au moment de l'examen et de pouvoir l'exposer », Règlement, 1848, Règles particulières, art. 30. « Vous me demandez quelles remarques j'ai à faire au sujet des vacances réparties en trois périodes égales. Comme cela est plutôt en dehors des habitudes romaines, il se peut que des explications vous soient demandées. Vous pourrez leur dire que la fatigue très prononcée des élèves au bout de cinq mois d'études sans interruption faisait que leur santé s'en ressentait. Il faut leur faire comprendre que nos élèves supportent mal la fatigue des études car le climat chaud de Penang est pénible même aux indigènes, lorsqu'ils mènent la vie de séminaire. De plus, donner des vacances plus longues qu'un mois présente des inconvénients : les élèves finissent par s'embêter et c'est alors que des histoires regrettables finissent par se produire. Du reste on se met partout à la division en trimestre, il vient d'en être ainsi à St Sulpice et il en était ainsi à Kandy depuis longtemps déjà », DB 460-1, P. Garnier, Procureur général des missions, Rome, 28 avril 1932.

¹⁴⁶¹ DB 460-5, M. Chibaudel à M. Laigre, Paris, le 3 mars 1881.

Mais de quelle capacité parle-t-on, l'élève se bornant à réciter par cœur sans devoir répondre à la moindre question¹⁴⁶² ? Enfin, à l'issue des examens, le Conseil se prononce sur les passages dans la classe supérieure et les appels aux ordres. Le Conseil vote (c'est le seul cas, avec l'élection du supérieur), le supérieur ayant une voix prééminente :

Le conseil considère le processus à suivre pour l'appel aux ordres et décide : le Conseil considèrera chaque élève susceptible d'être appelé et prendra une décision à son égard ; la décision du conseil sera notifiée à l'intéressé par le P. Sup. ; l'appelé suivant l'avis de son directeur présentera alors sa demande officielle ou son refus d'avancer¹⁴⁶³ .

L'appel aux ordres dépend des résultats aux examens et de l'année d'entrée au Collège :

Pour tous, Tonsure 2^e année de théologie en septembre. Pour ceux qui quittent le Collège minorés (Mandalay, Toungoo, Annamites) Lectorat en 3^e année de théologie, Acolytat en 4^e année. Pour ceux qui quittent le Collège diacres (Rangoon, Siam, Laos), 4 Ordres mineurs en 3^e année de théologie, Sous-diaconat et Diaconat en 4^e année. Pour ceux qui quittent le Collège prêtres (Malacca et quelques cas exceptionnels), 4 Ordres mineurs en 3^e année de théologie, Sous-diaconat et Diaconat le lendemain du Sous-diaconat en petite ordination, en 4^e année en septembre, Prêtrise en 4^e année de théologie en décembre¹⁴⁶⁴ .

Seules les ordinations aux ordres mineurs et au diaconat ont lieu au Collège, sauf lorsque ce sont des élèves de Malaisie. En règle générale, les vicaires apostoliques se réservent le droit de conférer eux-mêmes les ordres majeurs à leurs ressortissants. Il arrive aussi qu'ils se déplacent et viennent à Penang présider les cérémonies d'ordinations : « *Le Conseil prend connaissance d'une lettre de Mgr Gardet, vic. apost. de Birmanie Méridionale, dans laquelle Sa grandeur annonce son intention de venir à Pinang conférer les ordres mineurs à ses six tonsurés*¹⁴⁶⁵ . »

¹⁴⁶² Exemple de devoir donné en mai 1940 : « *Indica quaenam in meditatione fieri debent, ut vere mereatur nomen orationis mentalis ? Quo nomine saepe vocatur canticum « Benedictus... » et canticum « Nunc dimittis... » ? Quatuor Evangelistae quomodo simbolicè repraesentatur ? Quaenam dispositiones requiruntur ut homo peccator justificari possit ? »* La copie obtient 6/10 (1, 2 ¼, 1 ¾, 1). La fiche comporte les appréciations suivantes : « Apprend par cœur, et récite imperturbablement des pages de son manuel de philo. Mais...il ne faut pas lui demander d'explications [...] Dissertation de morale assez bien, personnelle, vraiment pensée avec des exemples bien choisis et un exposé clair. Sait expliquer une chose. Astucieux. » « 2 juillet 1939 *Examen liturgiae sacrae* Q I. *Qandonam omittitur graduale in missa ?* QII. *Quaenam praefatio in missa est adhibenda ?* QIII. *Quomodo ex rubricis generalibus ordinanda est missa ?* »

¹⁴⁶³ ***Procès-verbaux, 8 août 1950.***

¹⁴⁶⁴ ***Procès-verbaux, 4 octobre 1937.***

¹⁴⁶⁵ ***Procès-verbaux, 5 mars 1963.***



[Figure n°17]

b.3-2 Le bon grain et l'ivraie

Les archives ont conservé plusieurs registres de notes et les appréciations obtenues par les élèves entre 1848 et 1955¹⁴⁶⁶ : « Séance du dix juillet 1848. On examine I° La piété de l'élève, II° son caractère, III° sa conduite, IV° ses moyens, V° son travail, VI° sa santé. » En 1875, dans un nouveau registre, trois nouvelles rubriques apparaissent : « Observation de la règle, Bon ordre et propreté et Politesse. » Branchereau venait de publier ses « *Politesses et convenances ecclésiastiques* » trois années plus tôt. Ce registre comporte des rubriques imprimées, mais il est rempli à la main : « *Piété, caractère, conduite, observation de la règle, moyens, travail et application, instruction religieuse, écriture sainte, liturgie, histoire ecclésiastique, chant, sciences, devoirs de classe, mémoire et récitation, étude de la langue maternelle, politesse, bon ordre et propreté, résultat des places, santé, observations.* » Les élèves sont classés par mission d'origine. On précise s'ils sont en classe de théologie (1^e, 2^e ou 3^e année), de philosophie (1^e ou 2^e année), de rhétorique ou de latin. Entre 1899 et 1934, les registres sont entièrement manuscrits. Les rubriques sont les suivantes : « *Piété, caractère, conduite, intelligence, mémoire, diligence, devoirs, leçons, examens, langue anglaise, chant, santé.* » En 1914, il n'y a plus que six rubriques : « *Caractère, conduite, diligence, examens, santé, observations.* » Pour la période de 1930 à 1940, n'ont été conservées que des liasses de fiches personnelles sur les élèves. On y trouve les rubriques suivantes : « *Natalia, notes P. Séminaire & Probation, latin à l'arrivée* (pas toujours),

¹⁴⁶⁶ Registre des notes CG 001, 1848-1850 / 1850-1873.

caractère, piété, cérémonies, conduite et politesse, tenue, régularité et charges, application au travail, interrogation en classe, dissertations, examens, santé, esprit, intelligence et jugement, remarques. » Ces registres caractérisent plusieurs genres d'élèves, révélant l'échelle de valeur des capacités, des qualités, des insuffisances et des vices d'où l'on peut tirer une typologie générale du bon et du mauvais élève. Parmi les appréciations positives, on trouve : « *Docile, serviable, franc, énergique, paisible et inoffensif.* » Au contraire : « *Mou, irascible, moyens faibles, paresseux, susceptible, suffisant, irréfléchi, patelin, un peu niais, bizarre, se mêlant de ce qui ne le regarde pas, nonchalant et quelque peu persifleur, sournois et moqueur, un peu dissimulateur, a été chef de bande dans un manquement grave contre la règle, caractère difficile et rêveur, taciturne et apathique, un peu braque, coléreux, injurieux envers l'un de ses frères, faute assez grave contre les mœurs.* » Voici à titre d'exemple, les appréciations portées sur de bons élèves :

Mission de Bangkok, 1935. Tekyung, Philo. 2^e année ; Excellent, inspire toute confiance. Très consciencieux et docile. Piété constante et de très bon aloi, Application très régulière, fait tout ce qu'il peut, bonne santé, 8 à l'écrit, 8 ½ à l'oral : À une bonne volonté illimitée. Excellent esprit. Réussit remarquablement. Permet les meilleurs espoirs. (Prêtre ?) Mission de Rangoon, 1935. Chin Lucas, 3^e année de Théologie. Bon, dévoué, énergique. Fait son travail sans s'occuper de ce que font les autres. Piété bonne, assiduité très bonne, grand travailleur, 8/10 à l'écrit comme à l'oral, Santé robuste ; Promet d'être très utile. Semble avoir bon esprit. Jugement droit. À du savoir faire. Intelligent. (Prêtre).

À l'opposé, celles-ci concernent de mauvais élèves :

Mission de Bangkok, 1935. Keng, Théologie 4^e année ; Malin, beaucoup de finesse et de discernement, peut très bien faire s'il veut. N'a peut-être pas tout le sérieux désirable. Dissimulé. Pieux, assidu, bonne santé, 7/10 en dogme, 7/10 en morale à l'écrit, 8/10 en dogme et 7 ½ /10 en morale en à l'écrit : Devra être suivi de près. N'inspire pas pleine confiance (ad saeculum). Mission de Rangoon, 1935. Miao Hien ; Étrange, désordonné, ours mal léché ; suit l'impulsion d'une nature qui semble peu équilibrée. Avec cela bon cœur, serviable. Donne parfois l'impression d'une brute, et malgré tout ne paraît pas avoir de malice. Piété satisfaisante, Assiduité irrégulière, Très bonne santé ; nous sommes de plus en plus inquiets sur son compte. Nous le suivons de près. Il a été averti sérieusement plusieurs fois. Ne paraît pas présentable pour le sacerdoce (ad saeculum).

Sans l'avoir voulu, ces registres, nettement plus prolixes à partir des années 1930-1950, restituent quelques aspects concrets, cocasses ou pittoresques de la vie quotidienne au Collège. Bien sûr, ils s'étendent davantage sur les cas difficiles, probablement marginaux. Mais il en ressort toutefois que la cohabitation entre les élèves n'était pas si facile, d'une part et d'autre part que la surveillance des mœurs n'était pas sans faille. Très fréquemment, en effet, des manquements à la chasteté sont évoqués, entraînant en général l'exclusion immédiate et définitive du coupable. Même s'ils sont anecdotiques, ces exemples laissent deviner que l'acceptation des règles strictes, austères et sans doute assez étouffantes qui régnaient au Collège général n'allaient pas de soi pour tous les élèves. Peut-être provoquaient-elles même, chez quelques-uns, d'inquiétants troubles comportementaux :

Le Conseil note de très graves manquements à la Règle de la part d'un élève annamite, Trong, qui, par suite de dégoût pour l'étude et à propos des contrariétés insupportables disait-il, de ses condisciples, s'est autorisé à s'exempter pendant une semaine des exercices ordinaires de la communauté, à sortir du Collège et à passer au dehors une nuit et un jour sans avoir préalablement prévenu personne. Le Conseil remarque cependant, comme cause atténuante, plusieurs marques du dérangement moral de cet élève qui, à plusieurs reprises, à demandé permission de se tuer lui-même, de se jeter à la mer, de tuer un de ses frères. Il a déclaré aussi avoir tenté deux fois de se pendre. On l'obligera à demander pardon aux Pères, à ses frères, dans un exercice commun et à se remettre strictement à la règle commune¹⁴⁶⁷.

À de nombreuses reprises, les registres font état de dénonciations. Un élève demande rendez-vous à son directeur de conscience ou au supérieur et accuse tel ou tel de ses condisciples :

Janvier – Dit avoir des difficultés avec certains élèves parce qu'il cessait de donner du vin de messe à ceux des élèves qui l'aidaient à la sacristie, comme ses prédécesseurs faisaient. Je lui dis de mettre en avant... la difficulté de se procurer du vin à cause de la guerre¹⁴⁶⁸.

Cet élève, apparemment coutumier du fait, ne paraît pas avoir été pris au sérieux ! Mais la pratique de la délation n'était pas inhabituelle :

Un jeune élève chinois vint me dire confidemment dans ma chambre qu'un autre élève chinois était entré dans sa cellule pendant qu'il dormait et l'avait secoué avec ses mains d'une manière immodeste, que l'élève s'étant éveillé à l'instant il était sauté hors de son lit en lui disant: « je t'accuserai auprès du supérieur » et il était descendu en même temps du dortoir¹⁴⁶⁹.

La plupart des cas de dénonciation évoqués dans les fiches individuelles concernent soit des relations illicites entre élèves, comme ci-dessous, soit des aventures à caractère sexuel à l'extérieur du Collège, avec des jeunes filles¹⁴⁷⁰ :

¹⁴⁶⁷ Registre des notes, avril 1896, CG 037.

¹⁴⁶⁸ Suite du document : « Août – À l'occasion de son examen d'ordre, exhorté à ne pas frayer trop avec les mêmes.

Interrogé s'il avait quelque chose à dire, a accusé un élève surtout, qu'il a nommé, de faire la brute au football et de dégoûter beaucoup d'élèves d'y jouer. Encore une de ses accusations ! Mars – Vient se plaindre qu'on lui cache souvent et parfois longtemps la clé de la sacristie : on la prend dans son bureau, la poche de sa soutane, etc. Il n'indique personne comme l'auteur de ces plaisanteries. Mai – Fin des vacances. Vient le soir avant le retour du Collège, indique une soit disant menace de bataille entre Siamois et Birmans avec des détails abracadabrants. A cette occasion accuse les Siamois de ne pas vouloir causer avec lui, de parler contre les Birmans, de ne pas les saluer, dit que les Siamois parlent siamois au réfectoire et que ceux de sa table n'ont pas été une seule fois à la pêche avec lui quand c'était leur tour de filet [...]

L'ostensoir est endommagé lors du retour de Mariophile au Collège. Il accuse, avec détails abracadabrants Tai d'avoir cassé et réparé (avec de la cire !) l'ostensoir... Toujours ces accusations contre les autres qui déplaisent beaucoup. »

¹⁴⁶⁹ Vol. 339, n° 600, M. Tisserand, 17 octobre 1844.

¹⁴⁷⁰ « N° 1778 – Denuntiatio : 1° Duxisti puellam ad coemeterium (locum benedictum) et cum la immorales (turpes) actiones fecisti post sacellum. Hoc autem bis. Fecistine ? Quando ? Toga indutus ? 2° Tactus impuros habuisti in sinensi orphanam quae ipsa factum rebulit. Fecistine ? Quando ? Toga indutus ? 3° Epistolam scripsisti ad puellam. Continet veram amoris declarationem necnon matrimonii

Mai 1936. Se plaint à son directeur d'une persécution qui dure depuis sa 2^e année de Philo (cela fait trois ans). Il surprend involontairement deux élèves en mauvaise position sur un lit au dortoir. Au début il ne pense pas à mal. Puis les deux lui font des avances : « Volemus amorem Lawee. » Il refusa de faire quoi que ce soit. Voyant qu'ils ne pouvaient le compromettre, ils lui firent la guerre, cherchant à l'intimider, le battant et lui disant : « Tais-toi ! Si tu parles, notre ordination est impossible. Si tu te tais, nous dirons la première messe pour toi. » Lawee comprend alors que ce qu'il leur avait vu faire était grave. Il ne céda pas à leurs menaces et refusa d'entrer dans leur société. Depuis, la persécution dure.

Notons-le, au Collège de Penang, les avances se font en latin ! Le règlement de 1848 recommandait aux membres de la communauté (par conséquent aussi bien les directeurs que les élèves) de s'admonester réciproquement avant de s'en remettre à l'autorité du supérieur :

Si quelqu'un remarque que l'un des membres n'observe pas ces règles, il le reprendra d'abord en aparté, non comme un adversaire mais comme un frère ; mais si celui-ci persévère, il s'en écartera pour qu'il se repente au moins parce que la honte l'envahit. Et si, Dieu nous en préserve, il provoque un scandale contre la foi ou les bonnes mœurs, il devra être admonesté par le supérieur pour qu'il attaque le mal naissant par le remède qui convient¹⁴⁷¹.

N'y a-t-il pas ici comme une incitation à la surveillance mutuelle ? D'autre part, le texte établit une gradation, de la conversation « en aparté » à la réprimande par le supérieur, qu'il aura donc éventuellement fallu avertir. La délation entre élèves a pu être indirectement encouragée par cette formulation quelque peu ambiguë. Lorsque le Conseil décide de renvoyer un élève, la sanction et sa cause sont consignées dans les registres. Le

propositionem vel rogationem. Ipsa denunciavit te. Nonobstantibus his factis postulasti primam tonsuram !!! Simulatio, hypocrisis. A reconnu les faits de relations avec ces jeunes filles, mais a nié les actions turpes. A voulu nier la lettre, a essayé de confondre l'orpheline chinoise avec l'autre (une eurasiennne). A reconnu son manque de piété au Collège. Une enquête a été faite par un prêtre de K.L. pour 3 cas à son sujet. Deux cas ont été reconnus vrais ; il emmena avec lui une jeune fille dans le cimetière et fit avec elle « immoral actions » derrière la chapelle, deux fois. Deux fossoyeurs l'ont vu et ont donné un rapport écrit de ces faits. Second cas : atouchements impurs sur une orpheline chinoise qui l'a rapporté elle-même au P. Clément. Je vous laisse le soin de prendre une décision. En attendant je prierai Notre Seigneur de vous aider à sauvegarder l'honneur de l'Église (quand on a une soutane sur le dos, notre réputation appartient non seulement à nous mais à l'Église). Au Collège : à l'oraison, lit sans arrêt une biographie. Averti (observation publique de ne pas passer l'oraison à lire), continue, avec son livre sur les genoux, mais lit toujours. A la messe même chose, mais pas tous les jours. A l'action de grâce, tous les jours et pendant toute l'action de grâce. Les faits sont connus à K.L. d'où l'étonnement des chrétiens de le voir encore ici. Même s'il y a des exagérations, son comportement avec ces personnes suppose un manque de jugement et une inclination mauvaise. Il a 26 ans. Le 14 octobre. Un Père de la mission est venu me dire : une jeune fille, Catherine de Silva, a reçu de M. Étienne M. une lettre qui est une véritable déclaration d'amour où il lui demande même si elle serait disposée à se marier avec lui. La jeune fille s'étonne de voir encore M. au Collège. Cette jeune fille est venue il y a quelques temps voir M. qui m'a raconté à son sujet de grossiers mensonges : cette jeune fille voudrait se faire religieuse et lui avait demandé conseil pour entrer au couvent. Parti le 15/10/57. »

¹⁴⁷¹ À cette exhortation du règlement de 1848, art. 33, les règlements de 1926-32 ajoutent un paragraphe intitulé : « De dimissione alumnorum » (chap. 4, De Disciplina, § 8, art. LIV & LV) qui prévoit les conditions d'exclusion d'un élève, en vertu de l'article 1371 du droit canon. Le renvoi est décidé en dernier recours (*extremum medium*) et pour le bien commun. Les causes peuvent en être : un caractère morose et incorrigible (*dyscolici et incorrigibiles*) qui ne s'amende pas en dépit des avertissements, une inadéquation manifeste avec l'état ecclésiastique, l'insuffisance sur le plan doctrinal, une faute grave contre les mœurs.

commentaire le plus fréquent est : « *Ad saeculum* » (rentré dans le siècle). On trouve également ces autres formules : « *Rediit in mundum* (retourné dans le monde), *transit ad mundum* (parti pour le monde), *se retire de lui-même, rappelé par son évêque, advised to leave by his bishop, did not return, gave up, left seminary, left for good, advised to discontinue his studies, dismissed* ». L'usage de l'expression « *rappelé par son évêque* » m'a été confirmé par le P. Michel Arro, ancien directeur au Collège de Penang : « Q. : *Que faisait-on si l'on s'apercevait qu'un élève ne suivait pas ? M.A. : Episcopus tuus vocat te ! (Ton évêque te rappelle !). C'était la phrase pour lui signifier que le sacerdoce n'était pas sa voie.* »¹⁴⁷²

» Quelquefois, les commentaires sont moins euphémiques. On lit par exemple, comme causes de renvoi, « *chassé, expulsé, renvoyé* », des motifs tels que : « *Pas de disposition pour être prêtre, pas de vocation, dégoûté des études, a perdu le goût de l'étude, découragé, faute de moyens, incapacité, faute contre les mœurs, mauvais caractère, un peu timbré, disposition à la folie, malade, évadé [...]* » Ou encore, dans les listes du Père Wallays, ces motifs de départs : « *Sua culpa defecit* [s'est mis en tort], *sorti de la maison de Dieu* », et même, « *Court le monde...* » Le bon séminariste, promis au sacerdoce, se distingue par un ensemble de qualités intellectuelles et morales, – l'équilibre, la persévérance dans l'effort, la docilité, la sociabilité, la bonne présentation de soi, la tempérance et la modestie –, celles-là même qui font défaut au mauvais élève, condamné à rentrer dans le siècle.

III-3. Idéal, trop idéal

Le séminaire est une école de perfection spirituelle. Pour progresser sur ce chemin ardu, les élèves, nous l'avons vu, ne manquent ni de conseils, ni d'incitations. Mais il est une règle d'or, surpassant toutes les autres, une voie royale, plus directe que l'étude assidue, la discipline volontaire et l'oraison sincère, précisément parce qu'elle les permet toutes : l'imitation. Celle-ci ne saurait être une fin en soi. Elle n'est qu'un moyen pour conduire l'élève à ressembler à un idéal construit par le discours ecclésiastique.

a. Imitatio

« ***Et l'accomplissement de toutes les règles sera l'imitation du Christ enfant***¹⁴⁷³. »

De même que dans les séminaires français, un chapitre de *l'Imitation de Jésus Christ* est lu au début du repas¹⁴⁷⁴. Les élèves, à l'image du Christ, cultivant ses vertus, se conformeront à sa manière de vivre humblement et s'acquitteront de bon cœur des corvées et des tâches subalternes. Ils se montreront dociles, tel l'enfant Jésus en famille. Comme le Christ, ils seront pauvres. Le règlement de 1665 invitait les missionnaires fraîchement arrivés à se dépouiller de leurs biens terrestres¹⁴⁷⁵. Celui de 1848 applique cette exigence

¹⁴⁷² Entretien avec le Père Michel Arro, Singapour, février 2001.

¹⁴⁷³ **Règlement, 1848, Art. 1.**

¹⁴⁷⁴ « Ceux qui sont chargés du service de table demeureront immobiles au moment de la bénédiction, de la lecture du martyrologe et de *l'Imitation* », *Règlement*, 1848, règles particulières, art. 10. Également dans le règlement de 1765, Règles particulières, art. 14.

¹⁴⁷⁵ « Comme ce divin maître n'a admis les apôtres à son école qu'en renonçant à toutes choses, la première qu'on insinuera à ceux qui viendront dans ce séminaire, c'est de se dépouiller de tout ce qu'ils auront apporté de l'Europe, d'or, d'argent, de livres, et d'autres effets et curiosités ; comme aussi d'images, chapelets, médailles, *agnus dei*, reliques et autres choses semblables », *Règlement*, 1665, *Avis pour les missionnaires durant leur séjour au séminaire*, art. 2.

aux élèves¹⁴⁷⁶. Mgr Dufresse place l'imitation de la pauvreté du Christ parmi les vertus qui conduisent au succès de la vocation et au salut : « *Soyez donc des imitateurs du Christ et des apôtres dont vous avez recueilli la charge. Accordez le plus grand soin à la pauvreté, la mortification, l'abnégation et à toutes les autres vertus* »¹⁴⁷⁷. D'autres exemples de perfection à imiter sont donnés aux élèves. La Vierge, tout d'abord, mais aussi la Sainte Famille :

Ayez de la dévotion pour la bienheureuse Vierge Marie, la mère de Dieu, la vôtre avant tout ; ne cessez jamais [...] d'imiter ses vertus et son exemple : avant tout l'humilité, l'obéissance, la chasteté, la patience et son très grand amour pour le Christ son fils¹⁴⁷⁸.

Le choix des noms donnés au séminaire du clergé indigène, au cours des différentes étapes de sa fondation puis de son développement, est révélateur. Communément intitulé Collège ou séminaire de Siam, il fut initialement placé sous le vocable de Saint-Joseph, brièvement appelé « *Collège des Saints Anges gardiens* » et enfin « *Séminaire de la Sainte Famille* ». Après son installation à Penang, il n'est plus désigné que par l'expression Collège général, mais les premières lignes du règlement de 1848 le placent explicitement sous le double patronage de la Sainte Famille et de Saint-Joseph¹⁴⁷⁹. Avec le Christ et la Sainte Famille, les Apôtres. Le règlement ne s'adresse pas à des croyants ordinaires, mais à une cohorte d'élite, à de futurs apôtres voués au progrès de l'œuvre des missions :

Ils n'oublieront jamais que la divine providence leur a confié un dépôt qui fait le plus bel ornement et la plus solide espérance de toutes nos missions ; qu'ils ont à former non de simples chrétiens, mais des apôtres de la conduite desquels dépendent le progrès de notre sainte religion et le salut de quantité de personnes¹⁴⁸⁰.

L'exemple des Apôtres inspirera les élèves qui, à leur tour, seront d'exemplaires « *hommes apostoliques* » aux yeux de leurs compatriotes. Plus près des réalités terrestres, dans leur entourage immédiat, les élèves auront à cœur de s'inspirer du comportement de leurs maîtres¹⁴⁸¹ : « *Écoutez avec attention et retenez les leçons des précepteurs et des répétiteurs ; montrez vous dociles à leurs recommandations et, observant leur conversation*

¹⁴⁷⁶ « Vous connaissez dit l'apôtre, la libéralité de N.S. qui s'est fait pauvre pour vous. C'est pourquoi tous observeront avec le plus grand soin la vertu de pauvreté, ils ne porteront aucun vêtement de prix, eût-il été offert spontanément par des parents ou des amis. Personne ne réclamera rien pour lui de ce qui est destiné à l'usage commun du Collège. Chacun indiquera les objets qu'il a pour son usage particulier à son supérieur, sans la permission duquel il ne vendra ni n'achètera rien, ne donnera ni ne recevra rien, n'échangera rien. Il remettra l'argent reçu de sa famille dans les mains du supérieur qui, lorsque ce sera nécessaire, subviendra avec une paternelle sollicitude à ce qui est nécessaire à l'élève. Ils prendront soin diligemment des objets qui leur auront été confiés et ne conduiront pas leur esprit à se dégoûter de la pauvreté », *Règlement*, 1848, Règles générales, art. 6.

¹⁴⁷⁷ Lettre de Mgr Dufresse, art. 6

¹⁴⁷⁸ *Idem*, art. 2.

¹⁴⁷⁹ « Ce collège est institué sur le modèle de la sainte Famille, au sein de laquelle Notre Seigneur Jésus-Christ, soumis à la Sainte Vierge et à Saint Joseph, a passé une très grande partie de sa vie. C'est pourquoi tous ceux que le Saint Esprit a rassemblés dans ce Collège, auront toujours sous les yeux cette divine famille, comme un exemple auquel ils doivent se conformer en tout », *Règlement*, 1848, Règles générales, art. 1.

¹⁴⁸⁰ *Lettre de Mgr Kerhervé, deuxième partie, art. 18.*

¹⁴⁸¹ « Un maître devrait être tel qu'il peut dire à tous : *filioti imitatores...* », écrit André Roost, *Manière d'élever les élèves indiens*, « De la piété ».

*et l'exemple de leurs vertus, imitez leur foi*¹⁴⁸². » Parmi leurs condisciples enfin, ils se donneront des modèles, dans un esprit de saine émulation¹⁴⁸³ : « *Rivalisez avec ceux que vous voyez progresser dans la vertu et dans les études et imitez-les, en priant Dieu qu'il vous donne la grâce de suivre leurs traces*¹⁴⁸⁴. » L'imitation plus que l'initiative personnelle, la reproduction de modèles reconnus, l'humble soumission à de sublimes exemples, tels sont les piliers de la sagesse et la condition du progrès individuel. Trois attitudes sont tout particulièrement indiquées pour s'approcher de la perfection idéale : celle des martyrs, celle d'illustres anciens, celle enfin de la « bonne mort ».

a.1 « Autant d'apôtres dont les mains cueilleront la palme sanglante... »

« Au séminaire de la rue du Bac, la place des Gagelin et des Jaccard, des Borie, des Cornay et des Marchand, était alors occupée par les Schoeffler, les Bonnard, les Néron, les Vénard : autant d'apôtres dont les mains cueilleront la palme sanglante sur la terre d'Annam [...]. Ce dont il parlait moins facilement, par humilité sans doute, et peut-être aussi parce qu'au fond de son cœur il sentait un regret toujours vivace, c'était de ses rêves de martyr¹⁴⁸⁵. » « Q.: Et le martyr ? M.A.: C'était d'un autre temps. Mais on a vu rentrer des confrères de Chine, du Vietnam, du Laos, qui ne pesaient pas quarante kilos¹⁴⁸⁶. »

La première de ces deux citations est tirée du récit d'une vie exactement contemporaine du regain des persécutions antichrétiennes en Chine, en Corée et au Vietnam¹⁴⁸⁷. Joseph Laigre est né en 1822 ; douze ans plus tard, sous Minh Mang, une première vague d'arrestations et d'expulsions de chrétiens et de missionnaires balayait l'Annam. Lorsqu'il est nommé supérieur, en 1868, les principaux confesseurs de la foi liés au Collège sont morts en martyrs : les directeurs Imbert et Chastan à Séoul en 1839, les anciens élèves Philippus Minh à Cai-Mong en 1853, Petrus Qui et Paulus Le Van Loc en 1859, Joannes Hoan et Petrus Van Luu à Saigon en 1861. En 1883, deux ans avant sa mort, un dernier massacre de chrétiens a lieu à Binh Dinh, alors que l'amiral Rivière vient de bombarder Huê, la capitale impériale des Nugyen. Le lien entre les persécutions et le progrès de la colonisation (économique et militaire) est patent, en tous cas dans la chronologie des faits. On invoque d'autres facteurs pour expliquer ces accès d'hostilité aux chrétiens : le renforcement du pouvoir et de l'influence des mandarins à la cour impériale, le dogmatisme accru et raide des missionnaires catholiques. Le second témoignage est beaucoup plus récent. Le contexte est bien différent lorsque Michel Arro arrive au Collège, dans les années 1960. La grande période du culte des martyrs est révolue. Le concile de Vatican II se prépare, les sensibilités religieuses ont changé et le martyr ne fait plus recette. En Asie, l'adversaire de l'Église n'est d'ailleurs plus le paganisme des talapoins, mais le

¹⁴⁸² Lettre de Mgr Dufresse, art. 3.

¹⁴⁸³ « L'émulation, pourvu qu'elle n'engendre pas l'orgueil, peut être employée à propos », André Roost, *Manière d'élever les écoliers indiens*, « La science ou les études ».

¹⁴⁸⁴ Lettre de Mgr Dufresse, art. 4 : « Soyez un exemple pour tous », *Idem*, art. 4.

¹⁴⁸⁵ *Vie de Joseph Laigre, vol. 340 B, p. 179, 1885 et Compte rendu.*

¹⁴⁸⁶ *Entretien avec Michel Arro, 2001, op. cit.*

¹⁴⁸⁷ Sur les raisons de ces persécutions, leur lien notamment avec la Guerre de l'opium et la main-mise des Occidentaux sur le commerce chinois, leur ampleur réelle, Annexes, Suppléments, 2-1, « Jean-Claude Miche (1805-1873). Un évêque des Missions Étrangères en Indochine, aux prémices de la colonisation française ».

communisme : des missionnaires et des prêtres indigènes meurent, en Chine notamment, après l'avènement de Mao en 1949 ou au Cambodge à partir de 1975, sous le régime des Khmers rouges, mais il n'est jamais parlé de martyre à leur propos. Dans les premiers règlements du Collège, aux XVII^e et XVIII^e siècle, la question du martyre et de la persécution n'apparaît pas. Une unique mention est faite de la « *persécution* », dans le préambule du *Règlement pour les missionnaires* de 1764. Mais il s'agit davantage de montrer l'utilité d'un corps de clercs indigènes que d'exalter la fécondité spirituelle du martyre : « *La difficulté de se tenir caché dans un temps de persécution rend nécessaire à la propagation et à la conservation de la foy dans ces royaumes un clergé composé des naturels du pays*¹⁴⁸⁸. »

Au XIX^e siècle, au contraire, cette thématique devient omniprésente. L'une des premières raisons du transfert du Collège à Penang fut, rappelons-le, qu'il pourrait servir de refuge aux élèves et aux missionnaires en fuite. Les premiers élèves vietnamiens du Collège – parmi lesquels se trouvait le protomartyr Philippus Minh –, arrivés en 1834 sous la conduite de Mgr Taberd, fuyaient la persécution sévissant sous Minh Mang. Mgr Gabriel-Taurin Dufresse « *mis à mort au Sutchuen en haine de la foi*¹⁴⁸⁹ » (il a été décapité en septembre 1815), est lui-même reconnu et vénéré pour sa qualité de martyr, célébrée dans le texte même du *Règlement des élèves* de 1848. Dans sa lettre, il ne leur dissimule pas que l'apostolat comporte le risque de la persécution, inhérent à la vocation de missionnaire :

***Vous avez déjà enduré la plupart de ces maux et vous les supporterez dans les temps à venir : c'est là en effet votre vocation, pour le royaume de Dieu et l'Évangile du Christ, que de suivre les traces des apôtres qui, parmi tant de tribulations, de misères, de difficultés et de persécutions accomplirent le ministère de la parole qu'ils avaient reçu*¹⁴⁹⁰.**

La première partie de sa lettre s'adresse précisément aux premiers élèves chinois, arrivés à Penang en 1807 avec Claude Letondal, fuyant les persécutions en Chine. Sans douter du secours de la Providence, il ne leur laisse toutefois aucune illusion sur les dangers qui les attendent en terre païenne, dans un contexte alors hostile aux chrétiens :

***Mais ce ne sont là que les débuts de vos douleurs ; croyez bien en effet que vous serez exposés dans le futur à ces mêmes épreuves et à de plus graves encore, non seulement dans des terres étrangères mais aussi dans votre propre pays quand il vous faudra défricher une terre semée de ronces et d'épines et emplie de périls pour vous*¹⁴⁹¹.**

Au XIX^e siècle fleurit une littérature hagiographique, mélange de gémissements et de triomphalisme clérical qui exalte les nouveaux confesseurs de la foi en Asie. Le Collège de Penang ne le cédait en rien aux autres missions, lui qui donna plusieurs martyrs, missionnaires et élèves :

Mais, bientôt ordonnés prêtres (on les compte déjà par centaines), ils évangélisent à leur tour, livrent les combats du Seigneur sur un terrain connu dès l'enfance, exercent une action plus facile à déguiser, secondent et protègent le missionnaire, le remplacent au besoin quand il a versé son sang, et savent,

¹⁴⁸⁸ *Règlement pour les missionnaires qui travaillent au collège*, 1764.

¹⁴⁸⁹ *Règlement*, 1848, Règles particulières, art. 34.

¹⁴⁹⁰ *Lettre de Mgr Dufresse, préambule*.

¹⁴⁹¹ *Lettre de Mgr Dufresse, préambule*.

comme lui, présenter leur tête au glaive qui fait les martyrs. Ainsi moururent, ces dernières années, nos bien-aimés élèves Minh, Loc et Qui, dont le courage héroïque arrachait ce cri d'admiration à un évêque missionnaire : Gloire au Collège de Pinang ! Pour nous, messieurs les Associés, nous remercions le Ciel de votre assistance qui a permis à notre séminaire de porter de si beaux fruits et, comptant sur la prière de nos martyrs pour acquitter envers vous notre reconnaissance, nous disons : Gloire à nos bienfaiteurs¹⁴⁹² !

Les *Missions catholiques* publièrent en 1822 une lettre restée fameuse de l'élève Paul Cao, du Collège de Penang, à ses condisciples du séminaire Saint-Irénée de Lyon. Il sollicitait (en latin) leur secours et leurs prières et affirmait qu'il désirait le martyre :

Si un jour j'ai le bonheur d'être prêtre, j'élèverai mes mains vers le Seigneur, pour qu'il bénisse mon bienfaiteur, et la mission qui me sera confiée ; pour qu'il me conduise sain et sauf dans la chrétienté qui m'est destinée (et plaise à Dieu que ce soit celle du Su-Tchuen !) et qu'enfin, après de grands travaux accomplis pour la gloire de Jésus-Christ, et pour le salut des âmes, il me fasse entrer orné de mille vertus et paré de la palme du martyr dans l'assemblée de ses saints¹⁴⁹³.

Il n'est pas inutile de rappeler que le rétablissement du séminaire Saint-Irénée de Lyon par Mgr Fesch, après la Révolution, entra dans une dynamique générale que Philippe Boutry a décrite comme « *une logique réparatrice de la piété post-révolutionnaire* ¹⁴⁹⁴. » Après la sanglante répression de la sédition lyonnaise de 1794, au cours de laquelle 135 prêtres réfractaires périrent, un lien très étroit s'est tissé entre le martyr des prêtres et des fidèles et le renouveau catholique. « *Le sang versé, écrit encore Philippe Boutry, paraît avoir fécondé la réflexion sociale, politique et religieuse des élites régénérées* ¹⁴⁹⁵. » L'épopée de Jean-Baptiste-René Rabeau me paraît contenir à elle seule la problématique qui entrelace le renouveau d'un catholicisme post-révolutionnaire revancharde, le rôle tout à fait décisif de Lyon par rapport aux Missions Étrangères et la dynamique symbolique du martyr et de la persécution. Rabeau est né en Mayenne, à Denazé. Il est ordonné prêtre. En 1792, il refuse de prêter le serment constitutionnel. Déporté à Jersey comme prêtre réfractaire, il s'enfuit pour l'Angleterre et entre en relation avec des missionnaires réfugiés comme lui dans la capitale britannique, Alary et Chaumont. Il décide alors d'entrer aux Missions Étrangères et

¹⁴⁹² *Annales de l'OPF, Lyon, 1860, t. 32, p. 241-243.*

¹⁴⁹³ *Idem, 1822, t. I, p. 25 à 28, lettre du P. Magdinier, contenant la lettre latine de Paul Cao, élève au séminaire de Pinang. Les Annales publièrent, dans le même numéro, une autre lettre, adressée par les élèves de Penang à leurs condisciples lyonnais : « Lettre des élèves Chinois du séminaire de Pulo Pinang aux prêtres et aux élèves du séminaire de Lyon. J.M.J. À nos respectables pères et à nos frères du séminaire de Lyon, salut affectueux. Quoique vos traits nous soient inconnus, nous osons vous adresser cette lettre, à vous nos pères et nos frères, car si nos corps sont éloignés, nos cœurs se réunissent tous en Jésus-Christ dont nous sommes les membres. C'est un devoir pour nous de vous témoigner notre reconnaissance pour la foi que les Chinois, quoiqu'en petit nombre, ont embrassé à la prédication des missionnaires sortis du milieu de vous, de ces hommes apostoliques qui, fidèles à la voix du ciel, ont su mépriser les honneurs, les commodités de la vie, les avantages de la naissance et braver la mort même pour venir raconter à des nations étrangères les opprobres de Jésus-Christ et publier partout le nom du Seigneur. Ah ! le Dieu juste ne saurait laisser tant de sacrifices sans récompenses ! »*

¹⁴⁹⁴ P. Boutry, « Une dynamique sacrificielle. Le catholicisme lyonnais du premier XIX^e siècle », dans M. Lagrée, *Chocs et ruptures en histoire religieuse, fin XVIII^e -XIX^e siècles*, Presses universitaires de Rennes, 1998.

¹⁴⁹⁵ P. Boutry, *op. cit.*, p. 160.

part pour le Siam en 1801. Devenu le vicaire général de Mgr Garnault, il est sur le chemin de Penang, où il devait prêter main forte à Claude Letondal, lorsqu'une guerre éclate, en 1809, entre la Birmanie et le Siam¹⁴⁹⁶. Il cherche alors à s'enfuir avec un prêtre indigène du nom de Jean-Baptiste Paschal, des élèves et les survivants d'une petite communauté chrétienne établie à Jongselang (actuellement Phuket, en Thaïlande)¹⁴⁹⁷. Une lettre du Père Rectenwald, directeur au tout nouveau Collège général, relate leurs tribulations :

L'an passé, vers la fin de novembre, les Barmas [Birmans], ennemis invétérés des Siamois, quoiqu'ils soient unis par la même idolâtrie, s'emparèrent de l'île de Joncsélam et des lieux voisins, et y exercèrent de grandes cruautés envers les Siamois. M. Rabeau, missionnaire français, et le Père Jean-Paschal, prêtre siamois, venaient d'arriver dans cette île lorsqu'elle fut prise¹⁴⁹⁸.

Les affrontements avaient été très violents ; mais les deux prêtres et la petite communauté chrétienne, directement menacés, auraient bénéficié d'un secours providentiel :

La ville de Rangoon, que les Européens appellent Pégou, a été réduite en cendres. L'église des chrétiens, la maison des orphelins et le presbytère sont les seuls bâtiments qui aient échappé aux flammes. Il y a eu aussi à Ava un incendie qui a consumé presque toute la ville¹⁴⁹⁹.

Emprisonné par les Birmans, Rabeau parvint tout d'abord, écrit Rectenwald, à désarmer ses geôliers, « avec les images du crucifix et de la sainte Vierge entre les mains¹⁵⁰⁰ ». On le libère, mais les choses tournent mal. Dans le bateau qui l'emène à Penang, une mutinerie éclate. Il s'interpose pour tenter de sauver la vie du capitaine chrétien que des matelots musulmans veulent assassiner : tous les deux sont finalement ligotés et jetés à l'eau¹⁵⁰¹ :

Comme Tobie au milieu de la captivité, il a triomphé, et même encore avec plus de gloire, puisqu'il a eu celle de baptiser même des bonzes. Mais hélas ! La suite a été pour nous un sujet de douleur inexprimable. Les Barmas, après avoir tout saccagé à Joncsélam, s'embarquèrent pour aller dans un lieu voisin. M. Rabeau, qui était un peu malade monta dans un des meilleurs vaisseaux. Le capitaine du vaisseau était chrétien et son ami. Peu de temps après qu'il fut en mer, les matelots, qui étaient des gens du Bengale ou des Mores, saisirent le capitaine et le lièrent pour le jeter dans la mer. M. Rabeau s'écria pour les détourner de cet

¹⁴⁹⁶ « Ayant envoyé M. Rabeau, mon vicaire général avec des pouvoirs de visiteur et une ample liberté pour régler les affaires de la mission de Pulau Pinang quant au temporel et au spirituel [...] », Mgr Garnault, *op. cit.*

¹⁴⁹⁷ Voir R. Costet, *Siam, Laos, Histoire de la mission*, Études et documents, Archives des Missions Étrangères, Paris, réédité en 2002, chapitre XX-XXI. En 1828, l'essentiel de la population chrétienne de Kedah s'était réfugié à Penang.

¹⁴⁹⁸ **Vol. 339, Lettre de M. Rectenwald à M. Chaumont, à Londres, Pulo Pinang, 25 octobre 1810.**

¹⁴⁹⁹ **M. Rectenwald, *op. cit.***

¹⁵⁰⁰ « L'île de Jonselang avec ses deux églises comptant environ trois cents chrétiens, avait la chance d'avoir un Gouverneur favorable aux chrétiens... Cette chrétienté fut détruite en 1809 par l'invasion des Birmans. M. Rabeau, en route pour Penang, visitait ces chrétiens au moment où les Birmans vinrent assiéger la citadelle de Thalang. Pendant le siège, M. Rabeau réussit à instruire et à baptiser trois adultes. Au moment de l'assaut, M. Rabeau s'avança devant les Birmans, tenant un crucifix à la main droite et une image de la Vierge à la main gauche, suivi des chrétiens... »

¹⁵⁰¹ M. Rectenwald, *op. cit.*

homicide ; ils le lièrent aussi et les jetèrent tous deux à la mer ; ainsi il est mort victime de sa charité.

Les élèves, soupçonnés d'avoir participé à la mutinerie, sont arrêtés à Madras. Libérés grâce à l'intervention des missionnaires français, qui témoignent par écrit en leur faveur, ils entrent au Collège général par la suite. Ce récit mérite quelques commentaires. La lettre de M. Rectenwald relatant ces événements tragiques était adressée à Denis Chaumont. Directeur au séminaire des Missions Étrangères, celui-ci avait émigré en Angleterre, où il avait connu Rabeau. Le récit de M. Rectenwald est fait dans un style très caractéristique. Il donne aux faits un tour dramatique, insistant sur le courage héroïque du missionnaire et sur les souffrances endurées par les chrétiens autochtones. La comparaison de Rabeau à Tobie introduit le thème christique du juste persécuté. Notons toutefois que dans le texte biblique, Tobie n'est pas présenté comme un captif, à la différence de son père, Tobit¹⁵⁰². Y aurait-il, sous la plume de M. Rectenwald, une confusion entre les deux noms ? Mais le lien principal avec Rabeau réside dans l'idée de la déportation (Rabeau est un ancien déporté) et de la survie dans un pays impie et hostile, où l'on fait le bien en secret, non sans péril¹⁵⁰³. Les conditions de sa mort feraient presque de Rabeau un martyr, titre qui ne lui fut cependant jamais attribué car il ne mourut pas *in odium fidei*. Les chrétiens, qui vivent pacifiquement sur une île, – nous avons vu l'importance symbolique de l'insularité –, sont assaillis par des « idolâtres », qui mettent tout à sac : mais l'incendie épargne providentiellement les édifices chrétiens. L'évènement historique attesté prend ici une dimension merveilleuse et mythique, illustrant le combat que mènent les missionnaires pour promouvoir la foi et la civilisation contre la barbarie et le paganisme¹⁵⁰⁴. Comment les lecteurs et les donateurs lyonnais de l'OPF auraient-ils pu ne pas faire le rapprochement entre ces faits et le souvenir cuisant de la Révolution ? Par ailleurs, à Londres, Chaumont avait connu des communautés d'anabaptistes qui soutenaient leurs missions en faisant des dons, proportionnés à leurs ressources. Il en conçut le projet de créer des sociétés de prières et de bonnes œuvres, dont les membres verseraient régulièrement une obole pour aider les missionnaires. Ce fut fait en 1816, après le retour des missionnaires à Paris. L'Œuvre de la Propagation de la foi (fondée en 1822), dérive de ces premières sociétés pieuses¹⁵⁰⁵. Pour convaincre les familles chrétiennes de l'urgence et du danger, il fallait des témoignages poignants : ils furent apportés par les lettres que les missionnaires envoyèrent en Europe. Celle de M. Rectenwald est un modèle du genre : elle fut d'ailleurs publiée dix ans plus tard, dans

¹⁵⁰² Tobie est le fils de Tobit, déporté en Assyrie ; à la différence des autres juifs, il refuse de manger comme les païens, et enterre clandestinement les corps de ses frères jetés par-dessus les remparts de Ninive, ce qui lui vaut d'être condamné à mort. Par la suite, il devient aveugle et son fils Tobie le guérit, au terme d'un long voyage et de son mariage avec Sarah.

¹⁵⁰³ Cf. notamment l'article de G. Audrey, « Les prêtres Lorrains "déportés" à Fribourg », in *Frontières et espaces frontaliers du Léman à la Meuse, recompositions et échanges de 1789 à 1814*, sous la dir. de Cl. Mazauric et J.-P. Rothiot, Presses Universitaires de Nancy-II, 2008. Ces expériences de déplacement forcé, de même que l'émigration en Angleterre, pendant la Révolution, contribuèrent probablement, selon certains historiens, à la redécouverte de la dimension universelle de l'Église, qui profita au renouveau missionnaire des années 1815-1830. Cf. G. Cholvy, *La religion en France de la fin du XVIIIe siècle à nos jours*, op. cit., p. 31.

¹⁵⁰⁴ Voir J.-F. Zorn, « La figure du héros missionnaire a-t-elle façonné un légendaire missionnaire ? Le cas de François Coillard (1834-1904) » dans *L'Appel à la mission : formes et évolution XIX^e -XX^e siècle, Actes de la IX^{ème} session du Crédic à l'Université catholique de Nimègue (1988)*, Lyon, 1989.

¹⁵⁰⁵ Le frère de Pauline Jarricot, fondatrice de l'OPF, Philéas, entra aux Missions Étrangères. Cf. Y. Essertel, *L'aventure missionnaire lyonnaise, 1815-1962*, Paris, Cerf, 2001 & Claude Prudhomme, « Lyon et les missions catholiques en Asie Orientale à l'époque contemporaine », *Cahiers d'histoire*, t. XL n° 34, Lyon, 1995.

un recueil de la série des *Lettres édifiantes*, que diffusèrent très largement les *Annales de la Propagation de la foi* dans les foyers chrétiens¹⁵⁰⁶. La Révolution a laissé un âcre souvenir aux missionnaires qui avaient dû fermer leur maison de la rue du Bac et émigrer, la plupart d'entre eux en Grande-Bretagne, après le décret du 14 avril 1790 par lequel la Constituante mit en vente les biens du clergé. Le séminaire de la rue du Bac ne fut restitué à ses propriétaires qu'en 1815, sous la Restauration. Que les brutalités de la Terreur aient durablement horrifié les missionnaires ne fait aucun doute¹⁵⁰⁷. En 1812, après l'incendie qui a dévasté Georgetown et dépossédé le Collège des maisons de rapport achetées par Claude Letondal, celui-ci se plaint en ces termes : « *L'incendie arrivé à Pinang le 29 juin dernier consuma quatre grandes maisons que j'y avais achetées et dont les revenus étaient appliqués à deux objets : à soulager dans leur vieillesse trente missionnaires que les vols* ¹⁵⁰⁸ *des révolutionnaires de la France privèrent de leurs biens et pensions* ». » Jean-Claude Miche et quelques autres parlent des « *voltairiens* » pour désigner certains officiers de la marine française, notamment anticléricaux. Le mot « *Républicain* » est pour eux synonyme d'émeutier :

Lyon est, comme toute la France dans une grande appréhension de ce qui arrivera après les trois journées 27, 28, 29 de ce mois. Les Républicains mécontents de ce que le gouvernement qui a succédé à celui de Charles X ne leur accorde pas tout ce qu'ils espéraient, et ne s'achemine pas assez rapidement vers le sens démocratique tentent par des émeutes réitérées de temps à autres de réussir à rétablir la République. Le 14 juillet, ils voulurent planter à Paris des arbres de la liberté pour célébrer l'anniversaire de la prise de la Bastille et de la révolution de 1789. Mais la garde nationale réussit à les empêcher¹⁵⁰⁹.

Évoquant de passagères difficultés dans le gouvernement du Collège, un missionnaire le compare à une « *république où n'est reconnu aucun chef bien distinct, ou si vous* ¹⁵¹⁰ *l'aimez mieux, où le chef n'est point chef* ». » Le syntagme « *révolution française* » fait immédiatement redouter des spoliations. En 1848, le Conseil de Paris annonce de probables restrictions budgétaires, l'OPF ayant été désorganisée par la « *révolution française*. » La Révolution aurait semé le trouble dans les esprits, y compris ceux de la nouvelle génération des prêtres : « *Ces nouveaux missionnaires depuis la révolution sont hardis, entreprenant, et ne veulent prendre aucune précaution* », écrit Esprit Florens, citant l'un de ses confrères¹⁵¹¹. Dans la bibliothèque du Collège général se trouvaient plusieurs ouvrages ouvertement contre-révolutionnaires, comme le livre de l'abbé Théodore Perrin,

¹⁵⁰⁶ Lettre de Michel-Pierre Rectenwald à M. Chaumont, Pulo-Pinang, 25 octobre 1810, dans *Nouvelles Lettres Édifiantes des missions de la Chine et des Indes Orientales*, Paris, de l'Imprimerie d'Adrien Le Clere, Imprimeur de l'Archevêché de Paris, quai des Augustins, n°55, 1818, t. V, Paris 1820.

¹⁵⁰⁷ « Dans ses différentes phases, l'histoire religieuse de la Révolution française évoque pour la grande majorité des catholiques, au-delà même des rangs intransigeants [...] une succession de tragédies pour l'Église qui sont autant de traumatismes historiques », Philippe Boutry, « Intransigeance et Séparation. La contribution des catholiques intransigeants à la Séparation des Églises et de l'État », Colloque *Vers la liberté religieuse, la Séparation des Églises et de l'État*, Créteil, 4 et 5 février 2005, p. 15.

¹⁵⁰⁸ Vol. 307, M. Letondal à Laurent Ly, 12 juillet 1812.

¹⁵⁰⁹ **DB 460 – 5, M. Langlois à M. Lolivier, Le Havre, 30 juillet 1830.**

¹⁵¹⁰ Vol. 340, M. Tisserand à M. Libois, 31 juillet 1847.

¹⁵¹¹ Vol. 887, Mgr Florens à M. Langlois, Bangkok, 30 novembre 1825.

*Les martyrs du Maine*¹⁵¹², vibrant hommage à la chouannerie ou encore, *Du fanatisme dans la langue révolutionnaire* de Jean-François Laharpe¹⁵¹³. Le titre complet de l'ouvrage vaut d'être cité : « *Du fanatisme [...] ou de la persécution suscitée par les barbares du XVIII^e siècle contre le christianisme et ses ministres.* » Le souvenir de la Révolution alimente la reviviscence d'une conception de l'Église martyrisée comme au temps des catacombes et des premiers chrétiens. Parmi les auteurs latins au programme au Collège, plusieurs sont directement liés à ce passé légendaire : l'*Apologeticum* de Tertullien (197), à qui l'on doit l'aphorisme célèbre, « *le sang des martyrs, semence de chrétienté* », les *Lettres* de Cyprien (mort en martyr en 258), Lactance (Caecilius Firmianus), précepteur de Crispus, le fils de Constantin et auteur vers 300 du *De la mort des persécuteurs*, enfin les *Acta Martyrum*, commandés pour la bibliothèque en 1870 (dans la collection Gaume). L'empereur Minh-Mang est comparé à un autre empereur, de sinistre mémoire pour les chrétiens :

Mais en même temps que sa jeunesse se développait sous les premières touches de la grâce divine, arrivaient de l'église d'Annam les désolantes nouvelles de la persécution suscitée par le Néron annamite, Minh-Mang, et aussi les beaux récits du martyr de toute une légion d'apôtres et de fidèles¹⁵¹⁴.

Tertullien, Cyprien, Lactance (on se serait attendu à trouver à leurs côtés l'*Exhortation au martyr* d'Origène), cet arsenal d'apologètes dont les œuvres tournent autour du thème du martyr et de la conversion des païens est assez révélateur. Commentant ce catalogue, Michel Ollion y voit une « *bibliothèque de combat* ». Alors que toute persécution a cessé en Asie depuis plus de vingt ans, le thème du martyr revient à propos des événements intérieurs français. Le 29 décembre 1905, le Père Fleury écrit à Penang :

En ce moment, les sectaires qui persécutent l'Église par ici semblent vouloir faire souffrir également les missions situées dans les colonies françaises. Si leur sinistre dessein réussit, il peut se faire que les supérieurs des dites missions soient amenés à prendre pour leurs séminaristes des dispositions dont nous aurons à tenir compte en ce qui concerne le Collège général¹⁵¹⁵.

Les missionnaires, hantés par la remémoration de la Révolution, nourris de culture apologétique latine, ont déplacé vers l'Asie le champ de possibles sacrifices. À la déploration des persécutions subies en France se substitue la recherche du martyr en Asie. Défi lancé aux incrédules, réaction désespérée face au recul de l'Église en Occident et à la difficulté de l'implanter en Extrême-Orient ? Au Collège, le règlement de 1848 prévoyait déjà, comme dans tous les couvents et les séminaires de France, la lecture d'un extrait du martyrologe

¹⁵¹² Théodore Perrin, *Les martyrs du Maine, épisodes précieux de l'histoire de l'Église pendant la révolution française : traits nombreux de foi, de charité, de résignation et d'héroïsme*, Leclerc, Paris, 1830.

¹⁵¹³ Jean-François Laharpe, *Du fanatisme dans la langue révolutionnaire*, 1797.

¹⁵¹⁴ *Vie de M. Laigre, op. cit., vol. 340 B, p. 179, 1885.*

¹⁵¹⁵ *DB 460-6, P. Fleury, Paris, 29 décembre 1905. Autre exemple : « Nous avons bien besoin de la protection de nos martyrs par les temps qui courent. Les sectaires paraissent s'être donné un mot d'ordre contre les missions », DB 460-6, M. Bénard à M. Wallays, Bièvres, 11 décembre 1901. Face à la politique de Combes, « les Catholiques intransigeants croient ainsi revivre une histoire infiniment douloureuse, ravivée à la fin du XIX^e siècle par une historiographie catholique militante et par la mémoire réactualisée et sacralisée des martyrs de la persécution religieuse révolutionnaire », in Philippe Boutry, « Intransigeance et Séparation. La contribution des catholiques intransigeants à la Séparation des Églises et de l'État », op. cit., p. 15.*

pendant le repas¹⁵¹⁶. Mais après la mort de Philippus Minh, en 1853, le culte des martyrs s'amplifie. Parallèlement, il gagne la métropole. La « salle des martyrs », ouverte rue du Bac en 1867, – les objets hétéroclites et inquiétants que l'on y voyait dans de hautes vitrines sont aujourd'hui conservés dans la crypte de la chapelle –, connaissait un succès si vif que l'on surnommait désormais la maison mère des Missions Étrangères le « *séminaire des martyrs* ». Au Collège de Penang, ce culte revêt plusieurs formes. Il y a tout d'abord les célébrations solennelles, « *double majeur* » en l'honneur des « *bienheureux martyrs* ». Mais celles-ci ne se font qu'avec l'accord de Rome, après validation du martyr. Car tout confesseur de la foi, même mort sous la torture, ne reçoit pas automatiquement le titre tant convoité. Aussi les directeurs se sont-ils livrés à de patientes recherches afin d'établir de manière incontestable la qualité de martyr de leurs anciens élèves et d'en obtenir la reconnaissance par Rome. Dans les registres des élèves, la mention « *martyr* » a été portée en face de soixante-cinq noms. Tous ont vécu au XIX^e siècle, entre 1834 (date de naissance la plus ancienne) et 1881 (date de décès la plus récente). On compte parmi eux 31 prêtres, 13 n'ont reçu que les ordres mineurs, 5 sont catéchistes, 4 sont retournés à l'état laïc (*ad saeculum*) ; 12 enfin ne sont désignés que par la mention « *martyr* », sans plus de précision. Les procès-verbaux donnent parfois des informations sur certains d'entre eux. À propos de Joseph Trinh (arrivé le 18 avril 1850 et parti le 10 mai 1855) : « *On dit qu'il est allé au Martyre avec une joie et une intrépidité rares.* » En revanche, le Conseil note, en novembre 1850 : « *Joseph Chung. Arrivé le 10 avril 1848 et parti le 3 mai 1853. On a entendu dire qu'il était très malade au moment de son martyre, qu'il pouvait à peine marcher et que sans doute pour cette raison il n'a pas montré dans son martyre autant d'énergie que le clerc Trinh.* » Officiellement, les martyrs du Collège général sont au nombre de 51. En juillet 1966, le cardinal Agagianian, alors Préfet de la Congrégation de la Propagande, déclarait :

Au cours des siècles les épreuves n'ont pas manqué au séminaire général. Sans parler des épreuves subies à diverses reprises par les séminaristes et par le corps enseignant du Collège général, comment ne pas vénérer plus spécialement, les 51 anciens de cette maison qui ont été condamnés à mort pour leur foi, aux premiers rangs desquels nous honorons deux professeurs, les Bienheureux Laurent Imbert et Jacques Chastan, et cinq anciens élèves, les Bienheureux Philippe Minh, Paul Loc, Pierre Qui, Jean Hoan, et Pierre Luu, qui ont mérité tous les sept d'être béatifiés. Parmi tant d'apôtres, qu'il nous soit permis de citer le nom du prêtre chinois André Ly qui maintint les missions du Setchoan pendant les vingt ans d'exil de tous les missionnaires¹⁵¹⁷.

Deux professeurs, Laurent Imbert et Jacques Chastan et cinq élèves, Philippus Minh, Paulus Loc, Joannes Hoan, Petrus Luu et Petrus Qui, ont effectivement été béatifiés. Leur reconnaissance par Rome se fit en plusieurs étapes. Philippus Minh fut béatifié par Léon XIII le 27 mai 1900, avec 49 autres martyrs, missionnaires, prêtres et chrétiens indigènes : « *Cette généreuse cohorte d'athlètes du Christ a renouvelé de nos jours les actes glorieux des premiers martyrs* », indiquait le bref de béatification. Les autres anciens élèves martyrs du Vietnam furent béatifiés par Pie X le 2 mai 1909. Le décret de béatification les décrivait comme « *la phalange des hommes intrépides qui, par l'effusion de leur sang, rendirent témoignage au Christ.* » Laurent Imbert et Jacques Chastan, martyrs de Corée, furent béatifiés par Pie XI en 1925, année de la canonisation de Sainte Thérèse de l'Enfant

¹⁵¹⁶ « Ils déjeuneront à midi. Ils ne porteront pas d'attention excessive à la nourriture afin de ne pas être distraits de la lecture qui s'achève par le martyrologe », *Règlement*, 1848, Règles particulières, art. 10.

¹⁵¹⁷ *Missions Étrangères, n° 146, juillet-août 1966, p. 1-16.*

Jésus. Enfin, en 1988, Jean-Paul II canonisa les cinq anciens élèves vietnamiens. Il béatifia également, en mars 2000, un autre martyr, Nicolas Bunker Kitbamrung¹⁵¹⁸. Ce prêtre thaïlandais, étudiant au Collège entre 1920 et 1925, mort en détention en 1944, aurait été victime d'une vague de persécution anti-chrétienne due à des nationalistes thaï. Les béatifications sont naturellement saluées par de nombreuses festivités, messes solennelles et vêpres. Régulièrement, par la suite, des solennités sont décrétées en l'honneur des « *Bienheureux martyrs* » :

Communication est faite au Conseil d'un indult de Rome permettant de célébrer une Grand-messe et des Vêpres solennelles au Collège le vendredi 3 juillet 1953, à l'occasion du centenaire du martyr du Bienheureux Philippe Minh, ancien élève du Collège¹⁵¹⁹.

Aux célébrations solennelles s'ajoutent la recherche et la vénération des reliques. Le Collège conservait les reliques d'anciens élèves morts au Vietnam en particulier. Certaines lui avaient été restituées très officiellement :

Nous avons eu pendant cette année, écrivent nos confrères du Collège, le bonheur de recevoir les restes mortels d'un de nos anciens élèves, prêtre et martyr de la mission de Cochinchine Orientale. Mgr Van Camelbecke avait eu l'extrême bonté de nous laisser le choix entre tous les corps de nos anciens élèves morts pour la foi. Nous avons naturellement choisi celui dont la conduite exemplaire au Collège pouvait donner à nos élèves plus d'édification. La réception de ces reliques a été pour nous l'occasion d'une fête bien touchante, dont Mgr Gasnier, alors à Pinang, a bien voulu rehausser la splendeur par sa présence. Notre cher et vénéré Paul Chaû repose sous les dalles de notre chapelle, et son tombeau est un lieu de dévotion bien fréquenté par nos élèves

1520

Les procès-verbaux de l'exhumation des restes de Paul Chaû, puis de leur inhumation dans la chapelle du Collège en 1884 ont été conservés¹⁵²¹. Après leur authentification, grâce

¹⁵¹⁸ Blessed Nicholas Bunker Kitbamrung (1895-1944), Martyr of College General, Penang, College General, Malaysia, 2000.

¹⁵¹⁹ Procès-verbaux. 30 juin 1953. Un indult est une autorisation spéciale de Rome, en dérogation du droit commun (vient de indulgere, permettre, indultum, permission). Autre exemple : « Cette année étant le centenaire du martyr du Bienheureux Théophile Venard, le Conseil décide qu'avec l'approbation de l'évêque, une grand-messe des martyrs sera chantée au séminaire. 1961 étant le centième anniversaire du martyr des bienheureux Jean Hoan et Pierre Luu, le Conseil décide de demander à Rome un indult pour célébrer chaque année les trois fêtes des martyrs sous le rite de deuxième classe », Procès-verbaux, 10 février 1961.

1520

Compte rendus , p. 133, 1885.

1521

« Procès-verbal de l'exhumation des restes de Paul Chàn, prêtre indigène, mis à mort pour la foi dans les provinces de Binh-Dinh », CG 063 Carton 10 : « Nous soussignés, Évêque et missionnaires de la Cochinchine Orientale, certifions par les présentes : Que le 18 octobre 1884, nous avons retiré du lieu où ils étaient déposés, les restes de Paul Chàn, prêtre indigène de la Cochinchine Orientale, décapité pour la foi dans la province de Binh-Dinh, lors de la persécution de 1860-1861. Que nous avons fait la reconnaissance authentique de ces précieux restes au moyen des actes rédigés antérieurement et de la petite plaque de métal placée sur le corps après l'exécution. On y lit les 2 caractères, Càn Chàn, nom de ce prêtre. Qu'après cette reconnaissance légalement faite, nous avons enveloppé avec soin tous ces ossements, cendres et petite plaque de métal, dans un coupon de soie violette cousu en forme de sac et fermé par un cordonnet rouge revêtu du cachet. Que nous avons déposé le tout dans un coffret de bois rouge tendre, mesurant une longueur de 0,53 c. sur une largeur de 0,23 c. ½ et une hauteur aux angles de 0,27 c. ½ . Que nous avons

notamment à une plaque de métal « placée sur le corps après l'exécution », les « précieux restes » ont été placés dans une bourse de soie violette, puis dans une boîte elle-même enfermée dans une autre plus grande. Le tout fut scellé en présence de missionnaires et du vicaire apostolique. Au Collège, la réception officielle des reliques et leur inhumation ont lieu en présence des autorités ecclésiastiques et des missionnaires. La chapelle est devenue de fait un lieu de pèlerinage. Les Pères s'y font enterrer *ad sanctos*, à proximité des reliques, tel Joseph Laigre, décédé un an après le retour des restes du prêtre Paul Chaû :

Après sa mort, notre bien aimé père fut revêtu de ses ornements sacerdotaux et son corps fut exposé toute la journée suivante. Le soir, après les Vêpres des défunts, il fut enterré dans la chapelle, à côté de M. Greiner, son ami et des reliques de Paul Chaû. Le lendemain, un service solennel fut célébré auquel assistèrent tous les missionnaires de l'île, les deux communautés des frères et des sœurs¹⁵²².

Dans un article paru au *Bulletin des MEP*, en 1959, le Père Lobez, qui fut supérieur du Collège, au chapitre intitulé « Le Collège général de Penang, les résultats » évoque Paul Chaû :

Le Collège a l'honneur de posséder dans sa chapelle les restes du P. Paul Chaû, martyrisé à Binh-Dinh en 1862, à l'âge de 32 ans [...] "Si l'on me prend, j'avouerai tout simplement que je suis chef de religion et tout sera fini". Peu de temps après, il était décapité, pendant qu'il tenait à la main une petite croix de bois¹⁵²³.

L'auteur conclut son propos par une question : « Il serait intéressant de connaître le comportement de nos prêtres dans la persécution actuelle. Depuis 1930, 80 anciens élèves ont été ordonnés en Chine. Que sont-ils devenus dans la tourmente ? Nous l'ignorons. »

imprimé le cachet de la mission en cire rouge sur les 4 faces de la caisse à l'endroit de la jointure du couvercle. Sur l'une des faces plus étroites sont gravés les caractères indiquant le nom du prêtre Chàn. Que nous avons renfermé ce petit coffret dans une caisse de bois blanc pour être expédiée à l'adresse du Rd. Père Wallays, directeur au séminaire général de Pulo Pinang (Malaisie). En foi de quoi, nous avons signé le présent procès-verbal revêtu du cachet de l'évêque de la mission de Cochinchine Orientale. Fait au Collège de Lang Song (Binh Dinh) le 18 octobre 1884. Le procès-verbal est signé : F. X. Van Camelbeke, év. de Hiérocésarée, vic. apost. de Cochinchine Orientale. Jh. Panis, miss. apost. Jh. Laurent, miss. apost. F.X. Barrat, miss. apost. B. Chambost, miss. apost. et Grangeon, miss. Apost. » « Double du Procès-verbal d'inhumation dans la chapelle du Collège général de Pulo Pinang, des restes du prêtre indigène Paul Chàn, mis à mort pour la foi en Cochinchine » CG 063 Carton 10 : « Nous soussignés Vicaire Apostolique et missionnaire de la Presqu'île de Malacca, et directeurs au Collège général de Pulo-Pinang, certifions par les présentes : Que le 14 décembre 1884, nous avons constaté l'authenticité du Procès-verbal de l'exhumation faite au Collège de Lang Song dans le vicariat apostolique de la Cochinchine Orientale des précieux restes du prêtre indigène Paul Chàn, décapité pour la foi au Binh Dinh. Cette exhumation a été faite sous les yeux du Vicaire apostolique et de plusieurs missionnaires de cette mission lesquels ont signé le dit Procès-verbal. Que nous avons reconnu l'authenticité et l'intégrité des sceaux apposés par le Vicaire apostolique de la Cochinchine Orientale sur les 4 côtés à l'endroit de la jointure du couvercle d'une caisse de bois rouge tendre où il avait lui même enfermé les restes de ce prêtre. Que cette même caisse, entièrement enveloppée d'un voile de soie rouge a été par nous déposée dans une seconde caisse d'étain mesurant 0,56 c. de longueur, 0,28 c. ½ de largeur, 0,30 c. de hauteur. Près d'elle nous avons placé une copie authentique du procès-verbal de l'exhumation faite en Cochinchine et aussi un double authentique du présent procès-verbal. Que nous avons scellé cette caisse d'étain sur les 4 côtés à l'endroit de la jointure du couvercle, du sceau en cire rouge du Vicariat Apostolique de la Presqu'île de Malacca. Que nous avons déposé cette caisse dans le tombeau paré pour la recevoir dans la chapelle du Collège de Pulo Pinang à droite de la porte d'entrée. En foi de quoi nous avons signé le procès-verbal revêtu du cachet du Vicaire Apostolique de la Presqu'île de Malacca. Fait au Collège général de Pulo-Pinang le 14 décembre 1884. Le Procès verbal est signé : Édouard, év. d'Eucarpie, V.A. de Malacca, Ch. Grenier, prov. Ap. Hab. Girard, Laumondais, Guénneau, Fée, Cesbron, Damais, miss. apost. »

¹⁵²² Vol. 340 B, p. 179, 1885.

¹⁵²³ *Bulletin des MEP*, 1959, p. 414-415.

Les registres des anciens élèves distinguent nettement les martyrs des « *victimes du communisme* ». Une liste, à peu près contemporaine de l'article du P. Lobez, donne huit noms, dont cinq prêtres et quelques indications sur les circonstances de leur disparition¹⁵²⁴. L'adversaire des missions n'est plus le même en effet, depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale, la victoire du communisme en Chine, en Corée et ses progrès au Vietnam. La réception, au Collège général, du président de la République du Vietnam, Ngo Dinh Diem, le 18 février 1960, est, à cet égard, exemplaire :

Le 18 février, jour de la fête des Martyrs, le Collège a reçu la visite de son excellence Ngo Dinh Diem, président de la République du Vietnam. Le président était accompagné par plusieurs de ses ministres, par son excellence Raja Uda, gouverneur de Penang, et sa femme, par le Premier ministre de la Fédération, Tungku Abd Ul Rahman et par le chief minister de Penang, Wong Pow Nee. Arrivé à 10 h 15, le cortège présidentiel a été reçu au parloir par la communauté réunie et le P. Sup. a prononcé un discours de bienvenue. Le Président a répondu puis accompagné de la communauté il s'est rendu à la chapelle où il a vénéré les reliques des martyrs. Ensuite il a tenu à faire une brève visite des bâtiments où son père autrefois vécut pendant deux ans comme élève. Il s'est arrêté à l'oratoire devant la liste de tous les martyrs anciens élèves du Collège puis est reparti en remerciant le P. Sup. et la communauté pour leur charmant accueil.

Notons d'abord ce qui ne serait resté qu'une simple anecdote, s'il ne s'était agi du chef de l'état du Sud Vietnam post-colonial¹⁵²⁵ ; le père du Président Diem avait étudié, comme des centaines d'autres Indochinois, au Collège de Penang, avant de devenir mandarin à la cour d'Annam. Est-il besoin d'insister sur la signification symbolique de cette réception ? Considéré par ses adversaires comme un chef d'état fantoche, Diem incarnait l'anticommunisme des grandes puissances de l'époque, dans le contexte de la Guerre froide, à la veille de la guerre du Vietnam. Qu'il s'inclinât devant les reliques des martyrs du Collège n'était pas un vain geste. D'une part, la plupart de ces martyrs étaient morts en Indochine, lors de périodes d'hostilité momentanée au christianisme. On peut supposer que chacun avait en tête, à ce moment précis, les persécutions perpétrées dans les pays communistes, l'afflux au Sud Vietnam de réfugiés catholiques fuyant le Nord... D'autre part, le thème du martyr, ravivé par les événements politiques récents, avait glissé,

¹⁵²⁴ « Aloysius Tsin, Kouang Si, 1914-1915, massacré en 1922. Antoine Ly, Yunnan, 1922-1929, prêtre, huit ans de travaux forcés, mort en prison en 1955. Joseph Tang, Swatow, 1924-1931, prêtre, serait mort dans les prisons communistes. Thaddeus Wong, Kê Yong, 1927-1932, prêtre, mort dans les prisons communistes en 1966 à Chenhai (Chine du nord). Cyrillus Tsolu, Kwe tam, 1927-1932, prêtre, condamné aux travaux forcés à Tsinghai (Nord du Tibet) mort en 1960. Paulus Neng, Swatow, 1932-1935, Prêtre, mort en 1958 après trois ans de captivité dans les prisons communistes. Paulus Neng Tsoang, Swatow, 1935-1940, alias Chen Pin Jên, mort dans les prisons communistes, décès annoncé le 11 mars 1961 dans le Sunday Examiner. Petrus Kiang Lip, Swatow, 1935-1940, alias Chen T'i Ming, *idem*. » À ce sujet, une coupure de journal, sans titre ni date, glissée dans le registre des élèves R-4, donne les informations suivantes : « Two Former Penang priests die in Red jail. Penang, wed. Two Catholic priests, graduates of Penang's 152-year-old General College in Pulau Tikus, have died in jail in China. News of the death of Fathers Paul Chen Pin Jen and Peter Chen T'i Ming has been received by the college rector, Rev. Father F. le Duc. The two priests were arrested by the Communists in 1955 and where imprisoned in Tsing-Heu Province where they died. They were seminarians at the General College here from 1936 to 1940, when they returned to China to be ordained. Another former student of the General College, Father Stephen Vong Kee Chung, was assassinated by rebels in Kentung, Burma, last month. » Le registre R-4 indique en face du nom de Stephen Vong Kee Chung (n° 1604) « pr. assassiné le 10-4-1961 », ce qui nous fournit par déduction, la date de la coupure du journal : mai 1961. Rappelons qu'en Malaisie, une guérilla communiste avaient tenu tête aux Anglais entre 1948 et 1952 et continua pratiquement jusqu'à l'indépendance en 1957.

¹⁵²⁵ Il a été assassiné par une junte militaire en novembre 1963.

depuis la Première Guerre mondiale, du domaine religieux au militaire, avec de comparables métaphores sur la fécondité du sang versé dans les tranchées. L'armée française ne venait-elle pas, à Diên Biên Phủ, d'être en quelque sorte « martyrisée » ?

Ainsi, le culte des martyrs est-il devenu, au cours du XIX^e siècle, un élément essentiel du dispositif de formation des missionnaires et de leurs élèves¹⁵²⁶. Il comporte plusieurs aspects. L'un est discursif. Lors d'une cérémonie du départ, un prélat de passage s'adresse ainsi à des jeunes missionnaires originaires de son diocèse : « *La mort viendra. Sanglante quelquefois, comme celle du Christ au Calvaire, plus ordinairement lente, autre martyr celui-là, par le travail, les fatigues, les maladies nées au souffle meurtrier d'un climat étranger*¹⁵²⁷. » La mort du missionnaire ne peut être ordinaire, sa vie est tout entière une oblation, un martyr consenti. Peu après la béatification des 49 martyrs des missions (dont Philippus Minh) à Rome en présence de Léon XIII, un *triduum* de festivités est organisé à Paris, les 11, 12 et 13 juin 1900. Le deuxième jour, en l'église Saint-François-Xavier (église paroissiale des Missions Étrangères), les châsses contenant les reliques des bienheureux sont vénérées par la foule tandis que Mgr Demimuid, directeur général de l'Œuvre de la Sainte-Enfance, prononce un panégyrique : « *Les martyrs, déclare-t-il, regardent la mort en face. Quelle en est la cause ? Ce ne peut être l'exaltation, la gloriole de la publicité comme le pensent Renan et les rationalistes ; il faut en chercher la cause plus haut. C'est l'amour de Dieu et des âmes*¹⁵²⁸. » Les aspirants missionnaires assistent tous à l'office : « *Ô bienheureux martyrs, lance l'orateur, bénissez et protégez ces jeunes gens qui brûlent de marcher sur vos traces !* » Après quoi l'assemblée entonne le *Chant des martyrs* mis en musique par Gounod : « *Tous nous voulons gagner cette couronne. Pour Jésus-Christ tous nous voulons mourir (bis)*¹⁵²⁹. » Assurément, seul un esprit « *rationaliste* » peut s'étonner de cet appel de la mort dans cette Société religieuse où l'on se plaint continuellement du manque de recrues ! Au Collège de Penang, le martyr est également l'une des issues possibles ouvertes aux élèves par leurs études :

***Quoi qu'il en soit, on travaille dans ce cher séminaire, on y aime le bon Dieu ; il s'y prépare certainement quelques très bons et très zélés missionnaires, des confesseurs, des martyrs. Je les aime beaucoup et voudrais être continuellement avec eux ; je vois aussi qu'ils me recherchent. Leur foi vive, leur piété simple et sincère me charment infiniment et m'enhardissent auprès d'eux. Je me mets à leur parler comme si j'étais leur maître et qu'il me convînt de prêcher aux autres les vertus que je n'ai pas. Je crois vraiment que nous sommes alors tout de feu. Quoique timide par caractère, le martyr ne leur fait pas peur*¹⁵³⁰.**

Cette perspective, constamment présente dans les harangues, n'a rien qui puisse effrayer, bien au contraire, grâce à l'intercession de l'Église universelle et à la communion des saints :

¹⁵²⁶ « Une dimension sacrificielle de la fidélité, jamais étrangère à des horizons eschatologiques ou apocalyptiques est constitutive du catholicisme intransigeant de la France du XIX^e siècle », Philippe Boutry, avant propos au livre de M. Sacquin, *op. cit.*, p. 17.

¹⁵²⁷ Allocution de Mgr Germain, *Bulletin de l'Œuvre des Partants*, 2 septembre 1891, p. 386-387.

¹⁵²⁸ *Annales de la société*, juin 1900, p. 183.

¹⁵²⁹ Paroles de Claude Dallet (1829-1878), missionnaire en Inde. *Cantique pour l'anniversaire de nos martyrs*, mis en musique par Charles Gounod en 1869.

¹⁵³⁰ *Annales de l'OPF, Lyon, 1822, t. 1, pages 25 à 28 ; lettre du P. Magdinier, contenant la lettre latine de Paul Cao, élève au séminaire de Pinang.*

Mais je dois vous rappeler que vous avez ici une autre école, que j'appellerai l'école du martyr ; car l'apostolat auquel vous devez vous dévouer a devant lui cette perspective. Que le martyr ne vous effraye pas ; comptez sur la grâce, la bonté, la miséricorde divine qui vous assistera aux moments les plus difficiles. Répondez donc pleinement à la volonté de Dieu, s'il daigne vous appeler à un pareil honneur, imitant l'exemple de vos ancêtres dont plusieurs sont honorés sur les autels. Confiance donc aussi dans leur aide, attendez la grâce que certainement ils vous obtiendront par leur intercession au pied du trône de la divine miséricorde¹⁵³¹.

Il est difficile de mesurer l'effet réel de telles exhortations, une fois l'émotion collective retombée. Mais il est très possible que les directeurs comme leurs élèves aient éprouvé le sentiment diffus d'appartenir à une élite menacée parce que légitime et qu'ils en aient tiré une force, une justification, peut-être aussi une satisfaction narcissique. Dans les correspondances de lycéens français catholiques, tentés par l'entrée aux Missions Étrangères dans les années 1930, affleurent les traces de cette rhétorique du martyr : « *Je désire y aller de ma vie si cela est nécessaire dans mon dévouement aux âmes de ces pauvres payens* », écrit par exemple un jeune homme à son directeur de conscience, un missionnaire des MEP¹⁵³². Elles s'effacent après la Seconde Guerre mondiale. Les thèmes du martyr et de la persécution disparaissent d'ailleurs complètement des règlements les plus récents du Collège général, lesquels n'ont conservé ni la lecture du martyrologe et de l'*Imitation de Jésus Christ*, ni l'exhortation de Mgr Dufresse.

L'autre aspect du dispositif de formation par le culte des martyrs est illustratif. Là encore, son effet sur la conscience des séminaristes n'est pas mesurable, sauf par conjecture, mais il n'est certainement pas nul et contribua sans doute à créer une culture commune, une solidarité et un sentiment d'appartenance. Il consiste en récits détaillés et en images suggestives. Les élèves du Collège les connaissaient-ils ? C'est plus que probable, puisque la bibliothèque conservait la série presque complète des *Annales* et des *Missions Catholiques*, où ces textes et ces images étaient publiés. Sans doute existait-il aussi une transmission orale des faits. Les récits tout d'abord. La structure en est quasi-invariable. Jean-Claude Miche, qui enseigna quelques temps à Penang, est arrêté au Vietnam en février 1842 avec seize autres personnes, missionnaires, catéchistes et porteurs¹⁵³³. Transféré à Huê, il est torturé quatre fois, reçoit cinquante-quatre coups de rotin, impatient d'être martyrisé il fait preuve d'un courage exceptionnel :

Monsieur Fontaine m'apporte deux lettres de Paris qui annoncent ma nomination de supérieur du Collège de Pinang : cela me fait une belle cuisse ! Franchement, il faudrait bien des supériorités semblables pour valoir ma chaîne, que je n'échangerais pas pour le trône de Louis-Philippe. Je ne crois pas avoir été aussi heureux de ma vie que je le suis maintenant. Et cependant, je n'ai encore fait qu'un pas dans la voie qui conduit au martyr. Que sera-ce quand sonnera l'heure du départ pour un monde meilleur ? Mais il paraît loin ce moment fortuné que

¹⁵³¹ DB 460-6, *Compte rendu de la visite d'un cardinal membre de la Propagande, Vincente Vanutelli, au séminaire de la rue du Bac, adressé au P. Wallays, Paris, le 29 avril 1913.*

¹⁵³² *Trait d'Union des Postulants missionnaires*, lettre 8, 15 mars 1937. Voir Annexes, Suppléments, 2-2, « Vocations, prospecter ou convaincre ? Crise du recrutement et dilemmes de la Propagande aux Missions Étrangères de Paris (1930-1950) ».

¹⁵³³ Voir Annexes, Suppléments, 2-1, « Jean-Claude Miche (1805-1873). Un évêque des Missions Étrangères en Indochine, aux prémices de la colonisation française. »

j'appelle de tous mes vœux. Mes confrères ne peuvent parler qu'à voix basse et nous, nous jouons, nous chantons : ils se cachent avec soin dans la crainte d'être pris : nous, nous sommes à l'abri de cette crainte. Notre sort n'est-il pas digne d'envie¹⁵³⁴ ?

Comme souvent, l'arrestation est due à une dénonciation. Pendant l'emprisonnement, les interrogatoires et les séances de torture alternent, les juges cherchant en vain à obtenir l'apostasie publique du supplicié. On l'humilie, on exerce sur lui d'odieuses chantages : la vie de ses serviteurs chrétiens ou de ses confrères sera épargnée s'il abjure. Stoïque, le missionnaire tient tête à ses bourreaux. Il se réjouit de son sort : « *Ne plaignez pas le jour de ma mort, il sera le plus heureux de ma vie* », écrit Jean-Charles Cornay, exécuté en 1837. « *Ne pleurez pas, déclare Jean-Louis Bonnard, je suis heureux de mourir ainsi, et je suis heureux de porter cette chaîne et cette cangue ; j'étais bien jeune encore que déjà, je désirais un pareil sort.* » Finalement, la condamnation à mort est prononcée et la sentence exécutée, après quoi les fidèles chrétiens récupèrent le corps pour l'enterrer. La description du supplice est aussi circonstanciée qu'abominable : François-Isidore Gagelin, François Jaccard sont étranglés, Joseph Marchand est condamné au supplice des cent plaies¹⁵³⁵ :

Les bourreaux déchirèrent d'abord la peau des sourcils et la rabattirent sur les yeux, puis, avec leurs tenailles, ils saisirent les chairs de la poitrine, les coupèrent, et jetèrent à terre deux lambeaux sanglants d'un demi-pied de long ; les bourreaux le saisirent ensuite par derrière et lui enlevèrent deux morceaux de chair. Pendant ce temps, la, sainte victime levait les yeux au ciel, comme pour demander la force d'En-Haut ; les exécuteurs descendirent au gras des jambes, et deux nouveaux lambeaux tombèrent. À ce moment, le prêtre inclina la tête. Son âme était dans les cieux¹⁵³⁶.

Auguste Chapdelaine reçoit trois cent coups de bambous, puis est condamné au supplice de la cage de suspension, « *le cou enserré entre deux planches légèrement échanquées, les pieds dans le vide et ainsi suspendu aux portes du prétoire de Sy-lin.* » Très souvent, le condamné est décapité au sabre puis sa tête est jetée au fleuve. Parfois, les fidèles la récupèrent pour l'enterrer avec le reste du corps. André Trong, ancien élève du Collège, fut décapité et sa tête remise à sa mère qui assistait à l'exécution. Ainsi se cristallise, selon Jérôme Bourgon, une idée de la cruauté des asiatiques, durablement ancrée dans les consciences européennes, qu'attestent les expressions courantes « *casse-tête chinois*

¹⁵³⁷ » ou « *supplice chinois* ». Les textes les plus officiels s'inspirent de cette littérature missionnaire apologétique. Léon XIII, dans son bref de béatification des 49 martyrs, en produit une saisissante compilation :

Cependant, pour vaincre la constance et la foi des chrétiens, les féroces bourreaux ont eu recours à des supplices si raffinés, que l'esprit, loin de les retracer, se refuse même à y penser. D'aucuns attachés à des poteaux ont été étranglés, d'autres crucifiés, plusieurs sont morts sous la hache, un grand nombre ont succombé à la faim, ont été coupés en morceaux ou démembrés ;

¹⁵³⁴ *Idem*, 3 juillet 1842.

¹⁵³⁵ Cf. à ce sujet Jérôme Bourgon, *Supplices chinois*, Bruxelles, La maison d'à côté, 2007. Le *lingchi* consiste à démembrer et à écorcher vif le condamné.

¹⁵³⁶ *Annales de la société*, « *Nos quarante-neuf Bienheureux* », juin 1900.

¹⁵³⁷ On pense au *Jardin des supplices*, d'Octave Mirbeau, publié en 1899.

***d'autres enfin, enfermés dans des cages comme des bêtes, exposés aux ardeurs du soleil, brûlés par la soif, flagellés, enchaînés, se consumant dans la fétidité des cachots, ont passé de cette vie périssable à la bienheureuse immortalité. Et c'est l'âme joyeuse et inflexible qu'ils ont bravé l'atrocité de ces supplices. Ils se sont montrés, dirons-nous après saint Cyprien, plus forts que les bourreaux*¹⁵³⁸.**

Ce remarquable exemple de préterition révèle l'importance capitale de cette partie du récit. Le martyr doit avoir confessé la foi au milieu des pires souffrances. Sa « passion » évoque celle des premiers chrétiens ; dénonciation, emprisonnement, procès partial, flagellation, humiliations, exécution atroce et inhumation furtive. Après la mort du martyr, des miracles ou des catastrophes se produisent :

***Souvent, des corps de ces martyrs restés intacts s'exhala une suave odeur ; souvent, après leur supplice, un ciel serein fit entendre les grondements du tonnerre. C'est ici le tribunal du mandarin frappé par la foudre ; là ce sont des villes secouées par des tremblements inaccoutumés [...] Des conversions de païens opiniâtres à la foi du christ, et les terribles châtiments qui pesèrent sur les auteurs de tant de massacres, ont prouvé que leur sang était vraiment une semence de chrétiens*¹⁵³⁹.**

La citation de saint Cyprien et l'allusion finale à Tertullien, le sang des martyrs « *semence de chrétien* », confirment bien la relation d'ordre généalogique qui existe entre ces martyrs et ceux des premiers siècles. Ces récits sont complétés par une abondante iconographie. Nous savons que plusieurs commandes de tableaux et de statues furent passées par le Conseil des directeurs pour orner la chapelle¹⁵⁴⁰ : des portraits de saints missionnaires, François-Xavier, Louis de Gonzague, un autre de Charles Borromée. Y avait-il, accrochés aux murs, dans la chapelle ou au réfectoire, des peintures ou des gravures représentant des scènes de martyre ? C'est possible, car ces images, largement diffusées par la presse missionnaire, ne pouvaient être ignorées à Penang. Les procès-verbaux font d'ailleurs allusion à la photographie d'un tableau intitulé *Nos 49 bienheureux*. Exposé lors du *triduum* de 1900 à Saint-François-Xavier (église paroissiale des Missions Étrangères), cette œuvre fut ensuite placée dans la chapelle du séminaire de la rue du Bac. Elle représente la foule des martyrs réunie sous les nuées d'où le Christ en gloire, entouré de la Vierge, de Joseph et d'angelots portant la palme du martyre, les bénit. Les missionnaires portent la soutane et le surplis blanc. Les prêtres indigènes, Annamites et Chinois, sont identifiables par leurs tenues chamarrées. Au sol, bien en vue, ont été disposés les « instruments de la passion » : cangues et chaînes, tenailles, crochets, tranchoirs et coutelas, férules en rotin. Un autre tableau, également reproduit dans les *Annales de la Société* en 1900, est lui aussi mentionné dans les procès-verbaux du Collège : *le Martyr du Bienheureux André Trong*. On y voit la mère du martyr recevant la tête souriante de son fils. Un garde grimaçant tient encore les chaînes du supplicé, le bourreau brandit un sabre sanglant, plus loin gît le corps décapité. Du haut d'un éléphant, assis dans un palanquin, des mandarins observent

¹⁵³⁸ Léon XIII, « *Bref de béatification des martyrs des missions* », 7 mai 1900, *Annales de la Société*, juin 1900, p. 198.

¹⁵³⁹ *Idem*, p. 201.

¹⁵⁴⁰ « Je vous prie, très cher confrère, en mon nom et celui de nos écoliers de Siam, de nous faire peindre une belle image de St Louis de Gonzague suivant le modèle inclus ou tout autre qui pourra être meilleur. Je désire qu'elle ait au moins trois pieds de hauteur. Vous nous rendrez service si les vaisseaux portugais qui viendront à la nouvelle année nous l'apportent. Je vous ferai encore une demande, c'est de nous procurer de même une image de St Joseph : troisième demande un tableau de St François-Xavier de même grandeur », vol 892, Mgr Florens à M. Barondel, Pinang, 18 juin 1818.

la scène. Dans l'angle en haut à droite, le Christ ouvre les bras, comme pour accueillir l'âme du défunt. On pourrait multiplier les exemples de ces scènes d'exécutions ou de torture, souvent d'une facture assez naïve¹⁵⁴¹. Le confesseur de la foi, sanguinolent, enchaîné, dans une pose qui n'est pas sans évoquer le martyr érotisé de Saint-Sébastien, les yeux levés au ciel, n'oppose aucune résistance à ses bourreaux. L'exécution est publique, le rouge domine : vêtements rutilants des mandarins et des soldats, sang des victimes ressortant sur le sable clair de la place. C'est tout à la fois atroce et serein : tel est le message.

Le procès-verbal du 25 mars 1960 indique que Mgr Chan, évêque de Penang, « *annonce qu'à la conférence des Évêques de Malaisie il a été décidé de célébrer avec solennité dans les trois diocèses les fêtes des Bienheureux Jacques Chastan et Laurent Imbert, le 26 septembre de chaque année.* » La décision de perpétuer le culte de martyrs français est prise par des prélats asiatiques. Dans la cour d'honneur de l'actuel séminaire diocésain de Penang, à Tanjung Bungah (l'ex *Mariophile*), devant les bâtiments récemment édifiés dans un style et selon un plan qui font penser au campus d'une université anglo-saxonne, ont été édifiés trois monuments dédiés aux martyrs du Collège général. Sur une stèle de marbre noir, portant l'inscription « *Martyrs of Collège général* », est gravée la liste en lettres d'or des bienheureux et des 51 martyrs reconnus. Un deuxième monument en bronze représente, en taille réelle, les deux professeurs martyrisés en Corée, Imbert et Chastan. Le dernier est un groupe montrant les cinq élèves vietnamiens canonisés par Jean-Paul II, portant la tenue traditionnelle de l'Annam. L'Église locale, minoritaire dans un milieu pluriculturel où domine l'islam, a manifestement tenu à prolonger la mémoire de ces témoins de la foi.

¹⁵⁴¹ Nombre d'entre eux sont présentés dans la crypte de la Chapelle du séminaire des Missions Étrangères, rue du Bac.



[Figure n°18]

a.2 Le prêtre Kô et le prêtre Sî : entre tableau d'honneur et légende dorée

« Les statistiques, sans doute, ont leur langage ; mais ce langage n'est pas toujours clair ; de plus on peut en abuser jusque dans les meilleures choses. Aussi n'est-il pas mauvais, lorsque l'occasion se présente, de les illustrer de quelques preuves capables de fixer les convictions¹⁵⁴². »

Au fur et à mesure, la liste des anciens élèves dignes de figurer au tableau d'honneur du Collège général s'est allongée. Les registres s'efforcent, nous l'avons vu, de tenir la comptabilité du martyr. Heureusement, le martyr n'est pas l'unique exemple à suivre. Quelques destinées remarquables firent la fierté des directeurs et des séminaristes. Le cas de Petrus Truong Vinh Ky est bien connu. Étudiant au collège entre 1852 et 1858, il fut

¹⁵⁴² Charles Cesselin, 1882-1965, missionnaire au Japon. « Une belle figure de prêtre chinois, Augustin Kô », *Bulletin de la Société des Missions Étrangères*, 1924, p. 79.

par la suite un lettré célèbre¹⁵⁴³. D'autres sont devenus évêques ou archevêques, comme Mgr Chan, premier évêque indigène de Penang, en 1955. Ces sujets exceptionnels étaient très certainement donnés en exemple aux séminaristes. Mais dans la plupart des cas, on ignorait à Penang ce que devenaient les anciens. Les correspondances évoquent de temps à autre le courage d'élèves jetés au milieu des persécutions en Chine ou au Vietnam à l'époque impériale ou subissant, plus tard, l'hostilité des régimes communistes. Aucune archives du Collège général ne portent sur le suivi des carrières ecclésiastiques. Tout au plus certains directeurs recevaient-ils, surtout dans les premiers mois après le départ d'un élève, une lettre en latin dans laquelle le nouveau prêtre exprimait sa gratitude, en termes souvent très formels.

Pourtant, une légende dorée des anciens du Collège de Penang circulait, constituée de récits de missionnaires, de prêtres ou de chrétiens indigènes. Certes, c'est le plus souvent une littérature apologétique, destinée à la publication. Comme pour les martyrs, ces récits de vies illustres obéissent à des règles quasi-immuables. Il en existe de très nombreux, aussi m'en suis-je strictement tenu à ceux qui concernent d'anciens élèves du Collège général. La vie d'Augustin Kô est d'emblée placée par le narrateur sous le signe du martyr : « *Augustin Kô naquit à Suifu, Setchoan Méridional, en 1815, l'année même du martyre du Bienheureux Taurin-Dufresse*¹⁵⁴⁴. » Il grandit au milieu « *d'honnêtes chrétiens* » ; ses parents, qui tiennent un commerce de médecine, sont originaires du Yunnan, mais ils sont venus s'établir dans le Sichuan afin « *de se rapprocher des chrétiens qui y étaient assez nombreux.* » Le temps est aux persécutions. Les chrétiens et les néophytes doivent se cacher pour assister à la messe. Augustin tira de ses souvenirs d'enfance une qualité primordiale : la prudence. Son père avait un associé, un néophyte du nom de Jean Tchen. Celui-ci avait dû s'enfuir de sa région natale pour échapper à ses parents qui n'acceptaient pas sa conversion au christianisme et voulaient le noyer de leurs propres mains. Tchen ouvrit un commerce d'onguents « *que Dieu bénit au-delà de toute prévision.* » Cette rencontre fut décisive ; elle est « *l'origine de sa vocation.* » Jean Tchen avait le zèle typique des nouveaux convertis. Il fit vœu de célibat et utilisa sa fortune à soulager les pauvres : « *Sa prospérité temporelle ne refroidit pas sa ferveur, comme il arrive souvent en Chine.* » Mais surtout, c'était un prosélyte. Il persuada au père d'Augustin, « *devant les bonnes dispositions de l'enfant pour l'étude et la piété* », d'envoyer son fils au séminaire et s'offrit à payer tous les frais des études. Un missionnaire local se chargea de commencer l'éducation chrétienne et latine du jeune garçon et l'envoya au séminaire que les Missions Étrangères viennent d'ouvrir à Longki, dans le Yunnan. Puis, « *avec l'approbation du vicaire Apostolique, Mgr Fontana, il fut envoyé à Pulo Pinang.* » Il partit en 1829 et y resta dix ans. Les registres ont conservé la trace de son passage. Les appréciations portées sur lui par François Albrand sont élogieuses :

¹⁵⁴⁵ l'élève était « *doué d'une piété solide, le caractère est souple et docile, sa santé robuste* . » Lorsqu'il quitta le Collège, il était diacre mais n'avait pas encore été ordonné. En 1840, il se rendit à Macao et devint l'interprète d'un jeune missionnaire, Louis Taillandier, affecté au Sichuan. Or, à cette date, l'entrée en Chine était interdite aux missionnaires. De plus, Louis Taillandier ne connaissait pas la langue. Le voyage s'annonçait donc particulièrement périlleux. Après quelques semaines, les deux hommes furent dénoncés, arrêtés par des douaniers près de Canton et jetés en prison. La seconde partie de cette narration se déroule

¹⁵⁴³ J. Bouchot, « Un érudit cochinchinois, Petrus J.B. Truong-Vinh-Ky (1837-1898) », dans *Extrême-Asie*, 2^e année, n° 13, novembre 1925 à février 1926. A. Madelin, *Pétrus J.B. Truong-Vinh-Ky (1837-1898) un lettré cochinchinois entre deux cultures*, mémoire de Maîtrise dirigé par P. Brocheux, Université Paris 7 – Denis Diderot, Paris, 1995.

¹⁵⁴⁴ Charles Cesselin, *op. cit.*, p. 80-87

¹⁵⁴⁵ F. Albrand, compte rendu au séminaire de Paris, 14 juin 1837, DB 340.

selon le scénario habituel. Les interrogatoires se succèdent et, en dépit des menaces et des coups, les deux hommes refusent d'apostasier. Le missionnaire français fut libéré au bout de quelques semaines grâce à l'intervention de la marine britannique, que commandait en Chine l'amiral Eliott. Augustin, lui, demeura trois ans en prison, ravitaillé clandestinement par la procure des MEP à Macao. Mais il fut régulièrement torturé :

Il vit plusieurs fois son corps déchiré par les verges et son sang couler dans les prétoires ; il subit le supplice des soufflets et la torture de l'écartèlement, il fut suspendu par les pouces. Rien ne put ébranler la fermeté de sa foi. Il est regrettable qu'on n'ait pas plus de détails sur les interrogatoires, les tourments qu'il endura et les grâces spéciales par lesquelles Dieu fortifia son courage.

Cette dernière phrase confirme ce que nous disions précédemment quant à l'importance que revêt la narration des plus horribles traitements, la résistance du supplicié ne pouvant être due qu'à un soutien surnaturel, dont elle prouve l'existence. Dans sa prison, « *il s'était attiré le respect et l'amitié de tous [...] Les bourreaux, les plus féroces criminels se prirent d'attachement pour lui.* » Ne pouvant lui faire abjurer sa foi, les mandarins le condamnent à l'exil : « *C'est alors que la divine providence intervint par la main de la France.* » Le contexte historique est celui de la Guerre de l'opium. Après le traité de Nankin, en 1842, alors que la Chine s'est vue contrainte d'ouvrir plusieurs de ses ports au commerce étranger et de céder Hong-Kong à l'Angleterre, Louis-Philippe envoie plusieurs corvettes sous les ordres de l'amiral Cécille, sous le couvert de protéger les missionnaires. Le bruit des « *infortunes apostoliques* » d'Augustin Kô parvint aux oreilles du ministre plénipotentiaire Lagrenée, chargé de mener les négociations avec la Chine. En fait, les Français ont besoin d'interprètes. Des missionnaires ont recommandé le jeune chinois pour cette fonction, ce qui lui vaut d'être libéré et de devenir catéchiste et interprète de la mission militaire française¹⁵⁴⁶. La suite de cette histoire est riche en péripéties diverses mais anecdotiques. Ce récit entremêle légende sacrée et histoire politique. L'enfance d'Augustin fait quelque peu songer à l'enfance du Christ : ses parents sont des exilés fuyant la persécution, son père est un honnête homme, Augustin grandit en sagesse et en mérites. Puis arrive Tchen, le messager, qui s'appelle Jean, on l'aura noté. Dieu bénit, protège et oriente ces trajectoires, dont l'aboutissement est l'entrée d'Augustin à Penang. Commence alors le « *ministère terrestre* » d'Augustin, l'épreuve de la prison, la condamnation à l'exil, son sauvetage providentiel, enfin, par la France. Augustin Kô, jeune Chinois du Sichuan, sert désormais des intérêts coloniaux. L'histoire du prêtre Si présente de multiples parentés avec la précédente. Elle est connue grâce à une compilation de déclarations destinées à l'établissement de sa qualité de martyr par les autorités romaines¹⁵⁴⁷. Le dossier comporte la retranscription de témoignages directs : ceux de prêtres indigènes, Petrus Phu o'c et Tho i ; de catéchistes, Hyacinthe Chât (témoignage entendu en 1867) et Thanh ; d'élèves du prêtre, Du'c et L'y et de la dame Qu'oc de la paroisse de Lang Sôn. Enfin, le journal du prêtre Joseph Pham An Sî (écrit en vietnamien versifié et traduit en latin) a été versé au dossier¹⁵⁴⁸. Joseph naquit sous le règne de Minh Mang (le « *Néron annamite* ») à Tân Quan, dans la province de Binh Dinh. Ses parents, Pierre Tu'c et Marie Nhon, étaient des chrétiens. À l'âge de dix ans, Joseph

¹⁵⁴⁶ Sur ces questions, voir P. Collineau, « Les missionnaires agents de l'influence française : l'exemple du problème politico-missionnaire au Sichuan », dans *La France en Chine (1843-1943)*, textes réunis par J. Weber, *Enquêtes & documents n° 24*, Centre de recherches sur l'Histoire du Monde Atlantique, Université de Nantes, 1997.

¹⁵⁴⁷ *Summarium – proc. Vic. Ap. Cocincinae Orientalis, Die 30 Martii 1951, Joannes Della Cioppa, Franciscus Bersani, Revisa Die Junii 1951, Sylvius Romani, fidei subpromotor generalis.*

¹⁵⁴⁸ « J'écris le journal en faisant quelques rimes en langue vulgaire pour mon délassement », *Documentum XIII*, fol. 173 terg.

entra au service d'un prêtre indigène du nom de Ngû, lequel l'initia au latin et lui enseigna le catéchisme. Bientôt, ils durent s'enfuir vers le sud, en Cochinchine puis au Siam, pour échapper aux persécutions. C'est là que le jeune vietnamien entra en contact avec les missionnaires français, en la personne d'Étienne Cuenot. Remarqué pour « *sa modestie et son bon caractère* », le jeune homme fut admis dans l'entourage du missionnaire qui l'emmène tout d'abord avec lui à Singapour. Étienne Cuenot, devenu vicaire apostolique de Cochinchine (succédant à Mgr Taberd), l'envoie à Penang en 1836. Joseph Sî fait donc partie de la deuxième fournée d'élèves vietnamiens arrivés au Collège à l'époque des persécutions de Minh-Mang. Il y resta pendant sept ans. Les registres indiquent à son sujet : « *Caractère réfléchi, esprit grave et pondéré, santé fragile.* » Son évêque le rappela, alors qu'il commençait tout juste l'étude de la théologie, le mit encore à l'épreuve deux ans puis l'ordonna. Plusieurs témoins le décrivent comme un prêtre zélé et courageux. L'un d'entre eux rapporte qu'il aurait suggéré aux chrétiens de sa paroisse de démanteler, jour après jour et pierre après pierre, une vieille pagode placée au bord du chemin qu'ils prenaient, chaque matin, pour se rendre à la messe : « *Ce fait, qui n'est d'ailleurs pas à imiter, prouve du moins sans aucun doute que Joseph Sî était un prêtre ardent, ne craignant pas, quand il s'agissait*

1549

de l'œuvre de Dieu, la colère des puissants de ce monde », commente l'auteur du témoignage, Petrus Phu o.c. Pendant plusieurs années, Joseph Sî mena une vie presque clandestine. Il remplit la fonction de prêtre de paroisse dans la province de Quang Nam, prit la défense des chrétiens que les notables locaux houspillaient : « *Joseph Sî, qui était très versé dans la connaissance des caractères chinois et était naturellement éloquent, combattit et condamna si facilement ces notables que ceux-ci malgré leur haine cessèrent leurs vexations.* » Il vendait des médicaments et faisait également office de médecin, semble-t-il. C'est en se rendant au chevet d'un malade de sa paroisse qu'il fut arrêté par des soldats. Commença alors une longue période de captivité, entrecoupée d'interrogatoires, dont les minutes sont partiellement reproduites dans le dossier :

Le prêtre : Les lois du royaume font de moi un criminel, mais de crime, je n'en ai point commis [...]. Ma seule ambition est de servir Dieu, qui récompensera les bons en leur donnant la vie éternelle et punira les méchants qui n'auront pas observé ses commandements. Le mandarin : Les hommes ne vivent que de cette vie mortelle, et il n'y a rien au-delà. Il en a toujours été ainsi, même pour le mandarin Dé. Le prêtre : Ce mandarin fut pendant sa vie un homme d'un esprit médiocre et eut une fin peu glorieuse, s'étant écarté du bon chemin. Tout ceux qui l'imitent perdent le droit de vivre après leur mort.

Le mandarin pose diverses questions qui trahissent l'existence d'une légende noire du christianisme : « *On dit, je ne sais si c'est vrai ou faux, que les chrétiens arrachent les yeux aux enfants. Pour quel motif, quel usage ?* » Le prêtre Sî dément aussitôt. Puis le mandarin demande pourquoi les chrétiens « *honorent-ils les dépouilles des enfants plus que celles des adultes ?* » Le prêtre Sî fait alors un exposé assez alambiqué sur la nature de l'homme, le péché et conclut en distinguant le rite chrétien du culte « *que les païens adressent à l'âme de quelqu'un après sa mort.* » Par la suite, le mandarin fait placer une croix sur le sol et ordonne au prêtre de la fouler aux pieds, ce qu'il refuse, naturellement :

J'aime mieux mourir, s'il le faut, que vivre après avoir foulé aux pieds la croix. Ma mort sera d'un grand exemple pour l'enseignement de mes chrétiens et m'attirera une gloire éternelle [...]. Je rougirais de prêcher aux autres après avoir commis moi-même le crime d'apostasie.

¹⁵⁴⁹ Summarium, op. cit. , Documentum XII, fol. 161, p. 115.

Les interrogatoires se poursuivirent durant cinq mois, au terme desquels la sentence fut proclamée. Le prêtre sera exilé et marqué à la joue. Or, les caractères que l'on allait graver sur sa peau signifiaient « *transgresseurs des lois* ». Le prêtre récuse cette inscription et demande qu'on lui substitue « *religion de Jésus* ». Il est envoyé au Tonkin sous bonne garde mais ici le récit s'interrompt, par manque d'informations sur les « *longues années d'exil qui suivirent*. » L'un des témoins précise cependant que Joseph Sî fut arrêté une seconde fois : « *Plus tard, quand les bateaux entrèrent dans la baie de Tourane, les mandarins, craignant des complications et croyant d'ailleurs que le prêtre Sî était un évêque, le condamnèrent à mort et lui firent trancher la tête*. » Les bateaux étaient très probablement ceux de l'escadre française de l'amiral de la Grandière, chrétien notoire par ailleurs, proche des missionnaires français. L'arrestation aurait donc eu lieu en 1862, lorsque l'Annam céda la Cochinchine à la France, un an avant l'annexion du Cambodge, sous l'empereur Tu Duc. Au terme d'un procès expéditif, Joseph Sî fut condamné à être décapité. « *Seize jours* » après l'exécution, des chrétiens se rendirent sur les lieux du supplice du prêtre pour enlever le corps et lui donner une sépulture décente. Ils trouvèrent sa tombe grâce à une inscription apposée par les mandarins : « *Nugyen An Si, dit le prêtre chef de religion, a refusé de marcher sur la croix, a été condamné à mort et exécuté*. » Lorsqu'ils exhumèrent le cadavre, les chrétiens firent le constat suivant :

On ne sentit aucune mauvaise odeur ; au contraire, c'était comme le parfum de l'huile ou du riz gluant. Le corps était entier sans aucune trace de corruption [...]. Cinq mois s'écoulèrent depuis le jour où le corps du prêtre Sî avait été transporté de Thai Nguyen à My Ky et il ne répandait aucune mauvaise odeur mais au contraire l'odeur fraîche et suave d'un parfum.

Une odeur de sainteté, en somme. Rappelons que ces documents visent à nourrir le plaidoyer en faveur de la reconnaissance du martyr et peut-être à permettre que soit ultérieurement envisagé un procès en béatification. Ce récit, comme le précédent, mélange les genres, la réalité historique voisinant avec des événements providentiels et des faits miraculeux. On pourrait multiplier les exemples de ces petites hagiographies d'où s'extrait une typologie du prêtre indigène. Né dans un milieu chrétien le plus souvent persécuté ou en passe de l'être, le futur prêtre fait preuve de bonnes dispositions pour l'étude ; il est modeste, docile. Une rencontre ou un événement providentiel le mettent en relation avec des missionnaires qui l'envoient à Penang, où il arrive au terme d'un voyage souvent périlleux. Après ses études, le jeune prêtre rentre chez lui où il est regardé comme un étranger, un renégat, par la majorité de ses congénères. Il lui faut alors reconquérir leur confiance. La tâche est rude, mais il peut compter sur le soutien divin :

Dans mes premières lettres datées d'ici, en parlant de nombreuses tribus qui se partagent le midi du Yu-Nân, j'ai eu l'honneur de dire à V.G. que pour leur conversion, nous comptons beaucoup sur un élève de leur sang envoyé au Collège de Pinang en 1839, et qui, dès son entrée nous donna les plus belles espérances. Cette année cet élève est revenu au milieu des siens, revêtu du sacerdoce. Je l'accompagnais à son entrée dans son village [...]. Il appartient à la tribu des Lolo. Dès les premiers jours il leur a parlé des motifs de son absence et de son retour. Dieu leur a fait la grâce de comprendre ; et en moins de quinze jours, presque tout son village natal avait adoré le vrai Dieu et renoncé au culte des idoles¹⁵⁵⁰.

¹⁵⁵⁰ Lettres écrites du Yu-Nân à Mgr Langres par M. Huot, missionnaire, 1849, DB 430-2.

Le prêtre indigène est devenu un homme apostolique dans son propre pays. C'est un bon prêtre. Il célèbre la messe, administre les sacrements, baptise et confesse. Il a de l'onction. Sa douceur et sa persuasion lui valent l'estime de tous, même de ses ennemis. Le contexte de la persécution en fait un martyr possible. Face à ses bourreaux, il se montre héroïque. S'il n'est pas exécuté, on le bannit. Augustin Kô, enfant d'exilés, lui-même condamné à l'exil, est en quelque sorte un apatride. Joseph Sî subit le même sort. L'un des éléments communs à ces deux récits est l'exil. Non seulement les deux clercs sont condamnés à la relégation, mais ce sont deux exilés à l'intérieur même de leur nation. Certes, leur maîtrise des langues est un atout, mais qu'ils utilisent contre la majorité de leurs compatriotes, au service d'une puissance étrangère, en l'occurrence la France colonisatrice ou d'une minorité opprimée, les chrétiens autochtones. Observons au passage que la formation à Penang était suffisamment solide pour qu'il leur soit possible de remplir efficacement le rôle d'intermédiaire. Au fond, appartiennent-ils à l'une ou à l'autre culture ? Dans les dernières pages de son journal, Joseph Sî écrit « *Que m'importe l'exil ? Notre patrie n'est pas ici bas.* » Notons, pour conclure, que nombre des publications relatant ces faits survenus au milieu du XIX^e siècle, parurent après le premier conflit mondial et jusque dans les années 1950 : une tradition vivace s'était donc conservée au sein de la Société des Missions Étrangères, formant partie intégrante d'une culture commune aux missionnaires et à leurs élèves.

a.3 « Comment meurt un missionnaire... »

« *Quelle consolation pour moi, pauvre aspirant aux missions, de voir comment meurt un missionnaire ! J'ai eu le bonheur de lui donner la sainte communion, la veille même de sa mort ; ce fut sa dernière communion. Quelle triste et touchante cérémonie dans cette chère et si hospitalière maison. Entouré de son héroïque mère et de son frère bien-aimé, notre malade a reçu le bon Maître avec une piété angélique. À partir de ce moment, il attendit avec calme sa dernière heure, ne cessant de répéter les doux noms de Jésus, de Marie et de Joseph ! Quelques instants avant la mort de M. Lamiral, ceux qui l'assistaient furent témoins d'une scène sublime. Jetant un regard ému sur sa mère agenouillée au pied du lit, le malade disait à l'un de ses confrères : "Voici le moment le plus pénible pour une mère". "Non, mon cher ami, s'écria celle-ci, ne te préoccupe pas de ta mère, elle est heureuse dans sa douleur, et le plus beau jour de ma vie est celui où je vais te voir quitter la terre pour monter au ciel"* »¹⁵⁵¹ . »

Dans cette galerie de portraits vénérables, à côté des martyrs et des anciens élèves, figurent les missionnaires eux-mêmes ; mais les missionnaires après leur apothéose, en quelque sorte. Au fil du temps s'est formée une lignée d'hommes apostoliques illustres dont on commémore les mérites. Les nécrologies constituent une source particulièrement intéressante à cet égard. À l'occasion du décès d'un directeur, ses confrères publient une biographie, presque toujours composée de la même façon : d'abord, le récit assez bref de la vocation et de la formation, puis la description des années passées au Collège, enfin l'évocation des derniers jours et des derniers instants. À la confluence de ces textes émerge une figure idéale, elle aussi donnée en exemple aux élèves. Quel est donc ce

¹⁵⁵¹ *Comptes rendus*, p. 49, 31 décembre 1878. Tous les exemples qui suivent sont tirés des rubriques nécrologiques publiées par les *Comptes rendus* ou le *Bulletin de la Société* à l'occasion de la mort à Penang de l'un des directeurs du Collège : Jean Pupier, Victor Martin, Charles Languereau, Martin Greiner, Antoine Boyet, Edmond Wallays, Charles Lamiral (mort à Marseille), Michel Laumondais, Joseph Laigre, Séverin Henriod, Jules Girard.

missionnaire exemplaire ? Issu d'une bonne famille chrétienne, il a ressenti très tôt l'appel de Dieu. Plusieurs de ces destinées sont placées sous le signe du martyre ou du sacrifice. Joseph Laigre est né « *alors que débutaient les persécutions en Annam sous Minh Mang.* » Jules Girard est formé chez les jésuites par l'abbé Planchat, « *frère du martyr de la Commune.* » Séverin Henriot est élevé par sa mère « *dans l'admirable esprit de sacrifice et d'abnégation d'une famille chrétienne qui avait donné plusieurs de ses fils à la plus noble des causes.* » Edmond Wallays fut nourri « *au sein d'une tradition d'hommes chrétiens prêts aux plus sublimes sacrifices, à la suite du Christ.* » La dimension sacrificielle et oblatrice de la vocation est nettement affirmée. Mais ce sacrifice n'est pas vain :

Dieu décerne à ses serviteurs fidèles un prix céleste digne de Lui. Elle mérite, cette vie de dévouement et de sacrifice, la récompense des hommes chrétiens, et la reconnaissance de ces nombreuses phalanges d'élèves qui furent par eux instruits et préparés à la grandeur et à la sainteté de leur vocation¹⁵⁵².

Le missionnaire est venu au monde pourvu des nombreuses vertus qui le conduiront à exceller plus tard dans ses fonctions. Il est doué « *d'une exquise bonté de cœur* » ; son caractère est « *naturellement doux et compatissant* » ; il est affable, serviable, dévoué, endurant, « *toutes qualités et vertus chrétiennes qui, après le don surnaturel de la foi, furent reçues en germe dans le saint baptême.* » Ces qualités allaient s'épanouir dans une carrière pour laquelle il a été fait : « *Dieu lui préparait le terrain le plus favorable, je veux dire la vie de famille du séminaire, du collège de Penang auquel il l'avait prédestiné.* » La référence à la « *prédestination* » est assez surprenante, sous la plume d'un prêtre catholique. Elle n'est pas à entendre au sens strictement théologique, me semble-t-il, mais entre plutôt dans un schéma rhétorique. Le missionnaire est libre de choisir. S'il hésite parfois, ne sachant que préférer, il s'en remet à Dieu :

Il faut avouer que je suis bien faible : l'incertitude où je suis si je resterai au Collège de Pinang, ou bien si j'irai en Cochinchine, m'a causé plusieurs fois des inquiétudes. O heureuse incertitude, ne dois-je pas m'écrier ; combien vous me procurez d'occasions de pratiquer ou plutôt de m'exercer à la sainte vertu d'indifférence. Et pourquoi faut-il qu'elle soit si difficile ? Faire la volonté de Dieu, tel doit être mon unique désir, et je puis la faire aussi bien à Pinang qu'en Cochinchine¹⁵⁵³.

Cependant, ses qualités individuelles le mènent à la fois naturellement et surnaturellement vers le collège de Penang :

Avait-il rêvé la vie de missionnaire proprement dite, au milieu des païens à éclairer ? Je ne sais pas. Mais je puis assurer avec la plus grande certitude que le conseil de Paris, en le désignant pour la vie de professeur dans notre cher collège, ne pouvait faire meilleur choix en entendant la sollicitation divine.

Au passage, le Collège se trouve ainsi pleinement légitimé puisqu'il est situé dans une perspective eschatologique : il fait partie du projet divin. Or nous avons vu que son existence a fréquemment été contestée. Vient ensuite l'évocation des années passées à Penang. Le missionnaire, devenu directeur au Collège, fait merveille. Sa douceur, sa bonté, mais sans faiblesse, lui gagnent le respect de ses confrères et la confiance de ses élèves :

¹⁵⁵² Rubrique nécrologique de Jules Girard, mort à Penang en 1918, *Bulletin de la société*, septembre 1918, p. 186-195.

¹⁵⁵³ Rubrique nécrologique de Joseph Laigre, décédé en 1885 à Penang, vol. 340 B, p. 179, 1885 (également en partie publié dans les *Comptes Rendus*).

Le cœur des élèves est habile à découvrir le dévouement et l'amour. Aussitôt que M. Laigre fut connu, il fut aimé, et un très grand nombre vinrent lui confier la direction de leur conscience. Dieu seul sait combien de ces jeunes gens lui doivent la persévérance, le salut, et quelques-uns même la grâce de la fidélité à Dieu jusqu'au martyre.

Il se « dévoue corps et âme » à ses ouailles. Son existence entière est consacrée à l'institution :

Désormais le Collège de Pinang sera sa maison ; et aux jeunes élèves qui s'y forment à l'état sacerdotal, il donnera son cœur, ses travaux, sa bourse, son existence, tout ce qu'il est et tout ce qu'il a, sans trêve ni repos, jusqu'à son dernier jour¹⁵⁵⁴.

Sa modestie peut le conduire « à refuser l'enseignement de la théologie pour se contenter de celui plus obscur, mais au combien nécessaire, des rudiments du latin, avec un succès remarquable. » Mais il s'acquitte avec soin de tâches intellectuellement plus exigeantes, si on le lui demande, en travaillant d'arrache-pied à la préparation de ses cours : « Que de fois je vis de la lumière très tard dans cette petite chambre où il usa jusqu'à ses dernières

forces pour préparer les leçons qu'il aurait à dispenser à ses chers élèves le lendemain¹⁵⁵⁵. » Il vit dans la pauvreté et le dénuement :

Sa petite chambre qu'il n'ouvrait à personne était celle d'un vrai pauvre : une planche étroite pour couchette, une vieille natte, un coussin épais d'un pouce, sans draps, un mouchoir de poche sur le coussin, une pauvre couverture, une vieille armoire avec quelques mouchoirs, voilà tout l'ameublement de sa chambre ; pas de chaise.

Sa constance et sa piété sont également admirables :

Notre cher confrère, nous écrit-on de Pinang, avait une âme ardente ; s'il avait suivi l'attrait de son cœur, il eût aimé le service actif des missions. Mais il avait entendu la voix de Dieu. Il resta fidèle à son poste, malgré ses goûts, malgré son état maladif provenant de la chaleur du climat. Sa piété fut sincère, mais surtout intérieure, car il s'efforça toujours par humilité d'en cacher la ferveur. Il était admirable quand il offrait le Saint Sacrifice de la messe, et nous aimions à le considérer s'entretenant longtemps avec son Dieu caché sous les voiles eucharistiques.

Des expressions touchant à la notion de famille et de paternité reviennent fréquemment : « Il aimait ses élèves d'un amour tout paternel. ». Le Collège est une « maison familiale », la communauté est « sa famille donnée par Dieu », à laquelle il se dévoue et qu'il « nourrit de ses dons généreux. » Sa mort, enfin, ne dépare pas une existence d'un bout à l'autre exemplaire. J'ai été frappé par la longueur et la précision des récits d'agonie. Certes, ces textes relèvent précisément de la catégorie des nécrologies. Mais il me semble y discerner une parenté d'émotion avec les récits non moins éprouvants des martyres. Plus généralement, le rapport à la souffrance et à la mort qui s'en dégage reflète une

¹⁵⁵⁴ Rubrique nécrologique de Charles Lamiral, décédé à Marseille en 1878, *Bulletin de la Société*, octobre 1878, p. 46-59.

¹⁵⁵⁵ Autre exemple : « Je n'ai pas besoin de dire avec développement que le P. Girard apportait à l'instruction et au progrès intellectuel de ses élèves en classe tout le zèle, toute l'application et tout le soin dont il était capable, afin de les faire profiter de sa parole [...]. Il avait tout préparé d'avance pour donner à ses explications la précision, l'exactitude et la clarté nécessaires », nécrologie du P. Girard, *op. cit.*

profonde sensibilité collective et dépasse le domaine de l'anecdote. J'observe une double théâtralisation de la mort du missionnaire. L'une est discursive, l'autre est rituelle et associe concrètement chaque membre de la communauté à la tragédie qui se joue, pendant l'agonie puis après le décès. Les récits sont pratiquement calqués les uns sur les autres, seules les circonstances matérielles varient. Ils abondent en précisions sur la maladie et les symptômes, mais n'ont rien pourtant d'un compte rendu clinique. Ils relèvent plutôt de la dramaturgie. Le « *cher disparu* » est tout d'abord montré dans son environnement habituel, vaquant à ses occupations : « *Comme chaque jour, le cher Père, après avoir offert le Saint sacrifice de la messe, avait donné ses leçons de grammaire latine et fait de la lecture spirituelle, comme à l'accoutumée, un commentaire inspiré par la plus authentique piété.* » Rien ne laisse présager le dénouement :

À soixante-cinq ans, M. Girard avait conservé toute l'agilité d'un jeune homme ; il entreprenait encore pendant les vacances des courses très longues dans la montagne. On pouvait sembler-il, espérer pour lui encore bien des années de vie¹⁵⁵⁶.

Or la maladie est déjà à l'œuvre, à l'insu de tous : « *Il était depuis longtemps consumé par une maladie de foie dont il ignorait la nature.* » La destinée du missionnaire va pouvoir s'accomplir : « *Il était mûr pour le ciel* », écrit un chroniqueur. Le mal agit sournoisement, ne laissant rien présager ; on aura remarqué tout au plus un état de fatigue un peu prononcé :

Depuis quelques jours, écrit M. Guéneau, M. Laigre était fatigué plus que d'habitude ; nous l'attribuons aux grandes chaleurs ; lui-même pensait comme nous et nous assurait que la fraîcheur de la saison des pluies le remettrait.

Quelquefois, les symptômes sont plus anciens : « *Depuis un mois, notre cher confrère maigrissait, perdait ses forces.* » Commence alors la narration des derniers jours. Un médecin a été consulté et révèle la gravité du mal : « *Il était atteint d'une maladie qui ne pardonne pas.* » Ou bien un malaise donne l'alerte : « *Dans la nuit du 15 août, le cancer finit par perforer l'intestin ce qui occasionna une hémorragie.* » Tel autre s'évanouit pendant la promenade, et les élèves le ramènent inconscient au Collège. Dès lors, la communauté entière est avertie du drame qui se prépare. Un protocole précis et immuable est alors observé. Il est d'abord fait appel à la médecine humaine : « *Le docteur anglais, accouru en toute hâte, lui donna quelques soins, mais le pauvre malade était prêt à rencontrer le bon Maître.* » La médecine des âmes remplace bientôt celle des corps. Des élèves se relaient auprès du mourant pour le veiller, lui donner à boire s'il le demande et prient en silence à son chevet. On lui apporte la communion. La communauté prie pour lui pendant la messe quotidienne. Certains horaires sont modifiés : « *Le conseil décide que les cours de l'après midi se termineront une heure plus tôt afin de faciliter aux élèves la récitation des prières des agonisants à l'oratoire*¹⁵⁵⁷. » Lorsque l'agonie commence, la communauté se rend à la chapelle, tandis que le mourant reçoit les derniers sacrements : « *Voyant l'imminence du danger, un père court chercher les saintes huiles, et le cher malade reçoit l'Extrême*

¹⁵⁵⁶ Autre exemple : « *Sans doute, avec l'âge, l'affaiblissement était arrivé ; sa vigoureuse constitution résistait cependant et on espérait le posséder longtemps encore lorsqu'il mourut presque subitement dans la nuit du 15 au 16 avril* », J. Laigre, vol. 340 B, 1885, p. 179.

¹⁵⁵⁷ Procès-verbaux, 15 avril 1885.

1558

Onction avec l'indulgence plénière . » Les récits insistent sur la disposition d'esprit du missionnaire à l'approche de la mort. La plupart du temps, s'il est conscient, il prie, demande la communion : « *Il attendait avec calme sa dernière heure, ne cessant de répéter les doux noms de Jésus, de Marie et de Joseph.* » Les thèmes de l'oblation et du sacrifice sont de nouveau déployés, le missionnaire accepte la mort, offrant sa mort « *comme un sacrifice, lui qui a sacrifié sa vie pour les autres.* » Car la mort ne lui fait pas peur : « *Il était prêt depuis longtemps, la mort ne l'a pas effrayé.* » Pour la mère de Charles Lamiral, c'est même le plus beau jour de sa vie, puisqu'il va monter au ciel. Les missionnaires chargés des paroisses voisines, des frères et des sœurs des communautés religieuses de Penang viennent au Collège pour réciter les prières des agonisants. Et c'est entouré de ses confrères et d'élèves que le missionnaire « *rend sa belle âme à Dieu et reçoit la récompense promise à ceux qui, après avoir renoncé à tout et surtout à eux-mêmes, ont pris généreusement et porté jusqu'au bout la croix de Jésus-Christ.* » Quelle est cette récompense ? Les textes parlent de « *couronne* », de « *palme* », lexique rappelant évidemment le martyr. Par le truchement du sacrifice consenti de sa vie, tout au long de son ministère, le missionnaire, même s'il meurt dans son lit, n'est jamais très éloigné du martyr : « *M. Perrier repose dans cette terre qu'il a arrosée de ses sueurs et que ses frères, les martyrs, ont fécondée de leur sang.* » Peut-être est-ce la raison pour laquelle les chroniqueurs s'arrêtent si longuement sur les manifestations de la maladie et les tourments de l'agonie. Les étouffements, les vomissements, les saignements, « *les douleurs toujours plus aiguës, sans soulagement ni répit, qu'il acceptait avec une héroïque patience* », martyrisent littéralement le missionnaire, dont le courage et l'abnégation en font un confesseur de la foi. Dans les heures qui suivent le décès, on procède à la toilette du corps, qui est revêtu des ornements sacerdotaux. La communauté vient s'incliner devant la dépouille mortelle. Enfin, une messe de funérailles est célébrée en public à la chapelle du collège : « *Le lendemain matin, les funérailles eurent lieu en présence de Pères, de frères et de sœurs et d'un grand nombre de fidèles.* » Les autorités de l'île, dans quelques cas, assistent à la cérémonie. Un article, tiré d'un journal de Penang, en anglais, faisant état de l'émotion suscitée par la mort du supérieur Victor Martin, en donne l'illustration :

Depuis son arrivée, il y a vingt-six ans, il conserva la reconnaissance et l'estime de toute notre communauté, pour sa bienveillante urbanité et l'amabilité de ses manières, auxquelles plusieurs de ses amis rendirent hommage, parmi lesquels M. Nelson, le dernier Gouverneur, M. Lewis, le dernier Conseiller-résident, M. Wiget, dynamique Consul français de ce port et de nombreux autres gentlemen de notre communauté. Le consulat français, en témoignage de sa profonde sympathie pour les Missions Étrangères, frappées par une perte irréparable, une fois la nouvelle du décès connue, fit mettre le drapeau national en berne¹⁵⁵⁹ .

¹⁵⁵⁸ « À quatre heures, l'élève qui le veillait vint m'appeler. Je fus tout étonné de trouver notre malade dans un état désespéré. Je lui administrais de suite l'Extrême Onction, qu'il reçut avec de grands sentiments de piété, répondant lui-même aux prières. Comme j'omettais l'onction des reins, il la réclama. Je lui dit qu'on ne la faisait plus et le laissais tranquille. »

¹⁵⁵⁹ « *From the time of his arrival in this colony – 26 years ago – he invariably kept the regard and esteem of all classes of our community for the urbanity of disposition and amiability of his manners, wick were testified by the attendance of several of his friends, among whom we perceive Mr. Nelson, the late governor, Mr. Lewis, the late Resident-counselor, Mr. Wiget, an acting French Counsul of this port, and several other gentlemen of our community. The French consulate also testified his deep sympathy at the irreparable loss the Foreign missions have sustained by hoisting their national flag half-mast yesterday when the intelligence of his death reached town* », Procès-verbaux, 8 juillet 1868.

Le défunt est inhumé, soit dans la chapelle, soit dans le cimetière du collège : « *À tous, il ne laissait que des bons exemples et des regrets.* » Ainsi les élèves savent-ils comment meurt un missionnaire : ils ont eu sous les yeux, après l'exemple d'une vie chrétienne et apostolique parfaite, celui de la bonne mort, l'*ars moriendi*¹⁵⁶⁰. Et s'ils n'ont pas été les témoins directs des faits, les textes sont là pour en perpétuer le souvenir.

b. Catholicité ou ecclésiosphère ?

« Ce que le P. Girard avait été en France, il devait continuer de l'être en Extrême Orient en poursuivant la même vie dans le Collège général¹⁵⁶¹. »

Arrivant au terme de cette enquête, il devient possible de prendre du recul. Entre la période post-révolutionnaire et la décolonisation, le Collège général de Penang (tout comme d'autres institutions du même genre), est à la fois le produit et l'instrument d'un programme éducatif complexe. Lieu clos où le temps s'écoule au rythme des offices et des différents exercices, espace extra territorialisé, îlot protecteur coupé du monde, le Collège est une « *pépinière*¹⁵⁶² » – l'image est courante – où l'on cultive les vertus chrétiennes et sacerdotales : « *On peut dire de ces enfants que ce sont des fleurs*¹⁵⁶³ », écrit Jean Lafon et les directeurs s'enorgueillissent que l'on dise de leurs élèves qu'ils sont « *la fleur du clergé indigène*¹⁵⁶⁴. » Le professeur est un jardinier des âmes. Au séminaire, les élèves recevront « *en abondance la rosée qui féconde*¹⁵⁶⁵. » Le séminaire est une serre où vont éclore des générations de clercs. L'étymologie du mot séminaire, qui vient du latin « *semen* », la semence, renforce et confirme l'idée de fécondation par l'institution. La vocation et l'éducation cléricale, aussi bien des missionnaires que de leurs élèves, reposent sur un principe héréditaire surnaturel décrit avec les mots de la nature. « *Plantée* » dans son cœur par la grâce divine, la vocation est « *fécondée* » par l'exemple de sa mère et de sa piété. Une fois entré au séminaire, le jeune homme a changé de filiation. Il a renoncé à la chair, c'est-à-dire aussi à sa famille selon la chair. L'institution doit faire en sorte que sa vocation arrive à terme, elle la porte en elle, en est la matrice. Le supérieur est son nouveau père, spirituellement bien sûr. Le séminariste imite l'enfant Jésus, considère la Vierge comme sa « *mère céleste* », mais se dit aussi « *fil de l'Église* ». Plus tard, devenu professeur, il parle de ses élèves comme de ses « *chers enfants* », auxquels il transmet « *les germes de la foi*. » C'est en quelque sorte une fécondation *ex utero*, toute spirituelle, un système théologique qui prétend symboliquement viser à la reproduction et au renouvellement des générations en dehors des lois naturelles. La sexualité en est bannie. La mort, enfin, est souvent présentée comme une renaissance. Ce faisant, le séminariste et le prêtre sont

¹⁵⁶⁰ « Chacun prenait ses dispositions pour bien mourir (ars moriendi) par pensée, par parole, par action ou par testament. La « bonne mort » constituait par excellence cette longue agonie, familiale, publique, solennisée, ritualisée, sanctifiée, vécue dans sa propre maison et au milieu des siens », Philippe Boutry (préface), in G. Cuchet, *Le crépuscule du Purgatoire*, Paris, A. Colin, 2005.

¹⁵⁶¹ **Rubrique nécrologique de Jules Girard, op. cit., Bulletin de la société, septembre 1918, p. 186-195.**

¹⁵⁶² « Maintenant que Dieu nous a fait la grâce de nous réunir une seconde fois dans cette ville par une providence autant admirable que la première, nous avons cru qu'il était de notre devoir avant tout de nous appliquer à bien régler et affermir le séminaire de Siam qui doit être le fondement et la pépinière de nos missions, qui a été en diverses rencontres et par plusieurs actes loué et approuvé du Saint-Siège », *Avis pour le gouvernement du séminaire de Siam*, 1665, Archives de Siam, vol. 129.

¹⁵⁶³ *Bulletin de la Société des Missions-Étrangères*, p. 276, « Correspondance des partants, lettre du Père Lafon, professeur au Collège de Pinang, à Madame la Présidente de l'œuvre », 1888. Jean Lafon, 1864-1945.

¹⁵⁶⁴ Vol. 339, Les professeurs du Collège général au séminaire de Paris, Penang, 28 avril 1874.

¹⁵⁶⁵ Jean Lafon, op. cit.

délibérément placés par le discours théologique et les pratiques, le célibat notamment, en dehors de la chaîne génétique reliant le reste de l'espèce humaine. Certes, comme tout autre, ils sont descendants d'Adam. Mais ceci revient à les inscrire dans un horizon eschatologique, dans l'histoire du salut. Ils sont, de même que l'ensemble des chrétiens, des créatures, des enfants de Dieu autant que de leurs parents terrestres. Leur vocation, les études à huis clos et l'ordination sacerdotale les font entrer dans un monde parallèle, désincarné et spiritualisé.

Au Collège général, il s'agit bien de concevoir, de former, de façonner les individus conformément à une représentation du bon prêtre, élaborée au fil du temps, dont la cristallisation est achevée me semble-t-il, pendant la période de cent cinquante années que j'ai étudiée. Détaché de tout lien charnel, s'exprimant en latin plutôt que dans sa langue maternelle, éloigné de ses racines nationales et ethniques, le prêtre indigène est conçu comme un être universel (catholique), planant au dessus des contingences terrestres. Il appartient à l'humanité certes, mais par le truchement de l'histoire sainte commencée avec Abraham ; il est relié à l'Église entière par la communion des saints, continuité mystique ininterrompue des chrétiens vivants et morts. Il est ainsi censé échapper à tous les « *préjugés nationaux* » pour être « *surnaturel* » afin de commencer à réaliser sur terre la Jérusalem céleste.

Cela pose plusieurs questions. Tout d'abord, n'y a-t-il pas un paradoxe, inhérent au christianisme, dans le fait que cette représentation du prêtre soit à la fois une construction historique et un idéal intemporel, par sa dimension surnaturelle notamment ? D'autre part, l'un des éléments centraux de l'image idéale du prêtre est sa catholicité, autrement dit son universalité. Dans l'Europe post-tridentine et dans le contexte de la romanisation, cet universalisme pouvait sembler aller de soi ; transposé en Asie, la confrontation des cultures en fait ressortir immanquablement toute les connotations occidentales. Car la culture cléricale de l'indigène est par essence européenne. Il est pétri de culture catholique, dans l'acception qu'Émile Poulat donne à cette formule : « *La culture était catholique quand elle occupait seule tout le territoire. La culture catholique est née paradoxalement quand elle*

¹⁵⁶⁶
a dû partager : culture contre culture . » Au Collège général, ce partage eut-il lieu ? Oui et non. Oui, par la force des choses, puisque les directeurs du Collège sont pratiquement tous des hommes d'après la Révolution. Non, parce que jusque dans les années 1960, on assiste à une tentative contraire, comme si les missionnaires avaient justement voulu reconquérir un territoire perdu, reconstituer à huis clos une culture catholique régnant sans partage. Nostalgie de l'Ancien régime ?

De plus, une importante distinction doit être faite entre les missionnaires et leurs élèves, futurs clercs indigènes. Tous correspondaient certes au paradigme de l'homme apostolique. L'apostolat n'étant pas réservé aux seuls européens, chaque clerc asiatique était appelé à prendre le relais. Au Collège, ils avaient des points communs : ce sont des exilés loin de leur pays natal dont ils ne parlent pas la langue prioritairement, leur projet apostolique est le même, ils courent les mêmes dangers. Mais se comprenaient-ils ? Certes, les élèves étaient toujours issus de communautés chrétiennes locales. Cependant, ils avaient baigné, avant d'entrer au Collège, dans des milieux familiaux, sociaux et culturels indéniablement asiatiques. Leurs *habitus* différaient forcément de celui des missionnaires. Leur était-il possible, – en particulier avant que la colonisation ne batte son plein, diffusant plus largement la culture européenne –, de pénétrer la subtilité des

¹⁵⁶⁶ Émile Poulat, *Le catholicisme sous observation, Entretien avec Guy Lafon*, Paris, le Centurion, 1983.

codes et des attitudes ecclésiastiques, des *jeux sociaux*¹⁵⁶⁷, pleinement incorporés au contraire par un prêtre européen au point de lui paraître naturels. En fait, les missionnaires transmettaient une culture spécifiquement européenne dont ils étaient les seuls à même de posséder véritablement les clés. Cette distorsion créait les conditions de leur domination symbolique sur les prêtres indigènes, y compris lorsque ceux-ci accédèrent à l'épiscopat, entre les deux guerres mondiales : « *Comment*, écrit Claude Prudhomme, *ces hommes de la deuxième moitié du XIX^e siècle convaincus de la supériorité des civilisations chrétiennes, auraient-ils pu mettre sur le même plan les États païens qu'ils découvraient et les États nations issus de l'Europe chrétienne dont ils étaient issus*¹⁵⁶⁸ ? » Nous avons d'ailleurs vu que le synode de Pondichéry n'avait pas mis fin aux controverses sur les aptitudes des indigènes. Loin d'être un prêtre universel, détaché de toutes contingences et affranchi des déterminismes culturels, en vertu du grand principe de l'indigénisation du catholicisme, le clerc indigène est enchâssé dans un champ social spécifique, dans un monde nettement circonscrit qu'à la suite d'Émile Poulat on pourrait appeler l'ecclésiosphère¹⁵⁶⁹. Encore reste-t-il à mesurer les effets concrets de cette occidentalisation. Jusqu'à quel point le modèle donné en exemple fut-il incorporé par les élèves ? Fut-il jamais autre chose qu'un idéal holistique, qu'une construction théorique ?

b.1 *Homo apostolicus* : un type idéal

« La prédication est le principal devoir de l'homme apostolique. Elle doit aller de pair avec une vie exemplaire toute de bienfaisance¹⁵⁷⁰. »

L'expression *homo apostolicus* est fréquemment utilisée dans les textes (les *Monita*, les règlements, les instructions), pour désigner le missionnaire ou plus précisément le « bon missionnaire », l'équivalent du « bon prêtre » post tridentin dont le curé d'Ars est l'emblème. Alphonse de Liguori lui a donné ses lettres de noblesse, intitulant son

manuel des confesseurs *Homo apostolicus*¹⁵⁷¹. Cet homme apostolique est tout à la fois un modèle à imiter et un idéal à atteindre. Il existe comme projet, mais aussi en tant qu'expression d'une culture et de sensibilités collectives. La réalité de l'existence de cet *homo apostolicus* n'est accessible qu'au travers des discours qui le définissent et des témoignages dans lesquels il s'incarne. Mais ceci constitue une difficulté historiographique certaine. Comment percevoir l'autonomie des individus par rapport à l'ensemble des suggestions, des prescriptions et des injonctions qu'ils reçoivent durant leurs années de formation ? Comment évaluer la profondeur de leur adhésion à l'idéal, la nature et la quantité des ajustements psychologiques et comportementaux de toutes sortes auxquels ils consentent pour l'atteindre ? Quelle est la part d'identification instinctive au modèle, quels sont les moteurs intimes des raisons d'agir en conformité avec lui ? La question se pose par exemple pour l'esprit sacrificiel qui semble animer les missionnaires et avec plus

¹⁵⁶⁷ « Les jeux sociaux sont des jeux qui se font oublier en tant que jeux et l'*illusio* est ce rapport enchanté à un jeu qui est le produit d'une complicité ontologique entre les structures mentales et les structures objectives de l'espace social », Pierre Bourdieu, *Raisons pratiques*, Paris, le Seuil, 1994.

¹⁵⁶⁸ Claude Prudhomme, « Le rôle des missions chrétiennes dans la formation des identités nationales. Le point de vue catholique », dans *Missions chrétiennes et formation des identités nationales hors d'Europe, XIX^e -XX^e siècle*, présentation par Cl. Prudhomme et J.-F. Zorn, Lyon, 1995.

¹⁵⁶⁹ Émile Poulat, *L'Église, c'est un monde, l'ecclésiosphère*, Paris, Cerf, 1986.

¹⁵⁷⁰ *Monita, Chap. IV, art. 1, Paris, AMEP, 2000, p. 51.*

¹⁵⁷¹ *Homo apostolicus instructus in sua vocatione ad audiendas confessiones sive praxiis et instructio confessoriorum.*

d'acuité dans le cas du martyr, espéré et recherché. Sans doute la psychanalyse aurait-elle son mot à dire à ce sujet. Toutes ces questions se résument finalement à une seule, celle de la subjectivité. L'explication par un système éducatif, une dynamique sociale paraît lacunaire. Certes, l'éducation contribue à la construction des identités individuelles, mais les historiens de la culture et des sensibilités s'accordent aujourd'hui, loin des interprétations structuralistes, pour considérer l'individu comme un acteur : « *Aucun système normatif n'est de fait assez structuré pour éliminer toute possibilité de choix conscient, de manipulation*

¹⁵⁷² ou d'interprétation des règles », écrit Giovanni Levi. Il n'est donc aucunement question de nier ni l'individuation des directeurs du Collège ni celle de leurs élèves. « *Si les individus sont modelés par les sociétés, ils manifestent des préférences qui restent*

¹⁵⁷³ à expliquer », affirme encore Philippe Levillain. Mais je me heurte ici à une autre difficulté, inhérente à la nature des sources dont j'ai disposé. Les correspondances, même les plus personnelles, restent presque toujours très discrètes et à peine allusives sur les sentiments de leurs auteurs, à l'exception de celles qui portent sur les querelles et les inimitiés. En fait, les missionnaires ne parlent jamais vraiment d'eux-mêmes. En revanche, de la lecture systématique des lettres, on retire, en dépit de la personnalité souvent forte de leurs auteurs, l'impression d'une certaine homogénéité de ton et de pensée, même si des divergences s'expriment çà et là sur les méthodes pédagogiques, par exemple. L'adhésion semble totale à un esprit de corps, partagé par tous. Seule une exploration systématique des dossiers individuels relativiserait peut-être cette impression. Or j'ai plutôt privilégié, dans mes recherches, ce qui relevait de l'institution, les actions et les interactions individuelles y jouant leur rôle évidemment. L'*homo apostolicus* sera pris ici non pas comme la moyenne des individus réels, mais plutôt comme un type idéal, au sens de Max Weber, c'est-à-dire un simple outil forgé pour tenter de saisir une rationalité interne, d'où découlent les pratiques en usage au Collège général¹⁵⁷⁴.

Parmi les éléments de la culture et des sensibilités collectives qui permettraient de mieux définir l'*homo apostolicus*, j'ai été frappé par la superposition, au sein du discours institutionnel, de références historiques qui se rattachent à trois durées distinctes. Cela ressort notamment dans l'évolution des représentations de l'indigène. Les idées sur les élèves ou sur la population de Penang ne varient pas au gré des événements présents, des transformations du monde extérieur immédiat. On n'a pas non plus l'impression d'une prise de conscience, d'un progrès régulier vers nos conceptions anthropologiques et ethnologiques « modernes ». Il y aurait plutôt juxtaposition de strates culturelles plus ou moins anciennes, étendues sur leurs durées propres, qui constituent le paradigme de la sensibilité religieuse des missionnaires. Celle-ci relève tout d'abord de la culture scripturaire : les Évangiles et les Épîtres, les Pères de l'Église, divers glossateurs et théologiens. La vision de l'indigène est empreinte de références à un corpus de citations, variant assez peu, pur reflet des études ecclésiastiques. Cette culture scripturaire commune profondément enracinée se fonde sur deux thèmes généraux : celui de l'amour du prochain et du faible et celui, spécifiquement missionnaire, de la prédication universelle : « *Allez par tout le monde et prêchez l'Évangile à toute créature* », dit l'Évangile de Marc¹⁵⁷⁵. L'étude

¹⁵⁷² Giovanni Levi, « Les usages de la biographie », *Les Annales*, 1988.

¹⁵⁷³ Philippe Levillain « Les protagonistes de la biographie », in René Rémond, *Pour une histoire politique*, Paris, 1988.

¹⁵⁷⁴ « Un concept historique ne retient pas les caractères que présentent tous les individus dans l'extension du concept, ni moins encore les caractères moyens des individus considérés, il vise le typique, l'essentiel », Raymond Aron, *Les étapes de la pensée sociologique*, Paris, Gallimard, 1967, p. 520.

¹⁵⁷⁵ Marc, 16-15.

des langues orientales, si importante aux Missions Étrangères, fait écho au miracle de la glossolalie des apôtres, le jour de la Pentecôte : « *Ces hommes qui parlent, ne sont-ils pas tous Galiléens ? Comment se fait-il alors que chacun de nous les entende dans son propre* ¹⁵⁷⁶ *idiome maternel* ? » La prédication de Paul, l'apôtre des gentils, tient évidemment une place essentielle : « *Les païens sont appelés au même héritage* ¹⁵⁷⁷ », ou encore « *Il n'est plus question de Grec ou de Juif, de circoncision ou d'incirconcision, de Barbare, de* ¹⁵⁷⁸ *Scythe, d'esclave, d'homme libre ; il n'y a que le Christ, qui est tout et en tout* . » Jean Comby a observé que dans les *Annales de la propagation de la foi* revient sans cesse la référence à Isaïe 9 : « *Apporter la lumière aux peuples assis dans les ténèbres à l'ombre de* ¹⁵⁷⁹ *la mort* . » Cette culture scripturaire est à l'origine d'une anthropologie eschatologique, d'une téléologie chrétienne : il faut sauver les âmes. Ce projet reste central. Il ne s'est jamais démenti même si, Alain Forest l'a par exemple constaté dans le cas du Vietnam entre le XVII^e et le XVIII^e siècle, l'objectif des missions s'est déplacé, substituant à la conversion des peuples la conservation des communautés chrétiennes existantes ¹⁵⁸⁰. Un deuxième groupe de représentations correspondrait à une durée moyenne, qui relie étroitement les MEP au catholicisme français classique (XVII^e-XVIII^e siècles). Nous avons constaté la place qu'occupaient les auteurs gallicans dans l'enseignement de la théologie à Penang. L'héritage de Bérulle et d'Olier est flagrant, dans ce séminaire qui s'inspira assurément de l'exemple de Saint-Sulpice. Tout comme à Saint-Sulpice, les élèves du Collège recevaient une formation intellectuelle et spirituelle. La doctrine de Jean-Jacques Olier insistait sur l'imitation de la vie de Jésus-Christ, le renoncement à soi-même et à l'union au Verbe incarné, la fréquentation de l'eucharistie et la dévotion au Saint-Sacrement, à la Vierge et aux saints. La spiritualité vécue au Collège général en est l'exact reflet. Nous savons aussi que le jansénisme ne fut pas sans influencer certains des prêtres des Missions Étrangères. Ainsi Alexandre Pocquet (1655-1734), auteur de la *Manière d'élever les élèves indiens*, l'un des modèles du règlement des élèves de 1848, fut-il contraint, à cause de ce penchant théologique coupable, de quitter le Siam en 1698 et de rentrer à Paris. Dans la bibliothèque du Collège, nous l'avons vu, figurait la *Théologie de Montpellier*, due à l'oratorien Pouget, également soupçonné de jansénisme. Nulle trace de quiétisme, en revanche. La troisième durée enfin, coïncide avec ma période. Sans aucun doute, les missionnaires ressortissent à la sensibilité post-révolutionnaire, au catholicisme intransigeant qui naît à la Restauration et s'amplifie ensuite. Au Collège, les débats théologiques sont absents : on suit docilement la ligne romaine et l'on considère l'anticléricalisme (puis le progrès du communisme) comme une résurgence de l'éternelle persécution de l'Église. En 1910, les directeurs prêtèrent sans discuter le serment antimoderniste. Les effets du concile de Vatican II se sont fait sentir, certes, mais avec une soudaineté révélatrice de l'impréparation des esprits à cette mutation, sauf peut-être parmi les plus jeunes. Culture scripturaire, héritage du « Grand siècle »,

¹⁵⁷⁶ *Actes des Apôtres*, 2-8.

¹⁵⁷⁷ *Épître aux Éphésiens*, 3-6

¹⁵⁷⁸ *Épître aux Colossiens*, 3-11

¹⁵⁷⁹ Jean Comby, « L'appel à la mission à travers les *Annales de la Propagation de la foi* (1822-1860) », dans *L'Appel à la mission : formes et évolution XIX^e -XX^e siècle*, Actes de la IX^{ème} session du Crédic à l'Université catholique de Nimègue (1988), présentation par J.-F. Zorn, Lyon, 1989.

¹⁵⁸⁰ Alain Forest, *Les missionnaires français au Tonkin et au Siam (XVII^e-XVIII^e siècles)* ; analyse comparée d'un relatif succès et d'un total échec, Paris, l'Harmattan, 1998.

intransigeance et adhésion au centralisme romain, telles sont les composantes historiques de la culture des missionnaires.

b.2 « Déchinoiser les Chinois » : indigénisation ou assimilation ?

« Et c'est ainsi qu'au contact de nationalités diverses le caractère des élèves non seulement s'amende, peu à peu, mais encore se perfectionne et se complète. Et c'est pourquoi un de nos vicaires apostoliques de Chine écrivait autrefois qu'il enverrait toujours des élèves à Penang ne fut-ce, disait sa Grandeur, que pour les déchinoiser¹⁵⁸¹. »

L'un des aspects les plus caractéristiques du Collège général de Penang est son cosmopolitisme. Nous avons vu que ce fut, au début, une conséquence des persécutions qui rendaient impossible le maintien, dans les missions où elles sévissaient, de séminaires locaux. Penang, île sûre grâce à la présence britannique, offrait un refuge aux missionnaires et à leurs ouailles en fuite. Par la suite, une progressive diversification des origines géographiques s'opéra, du fait des dispositions prises par la Société des Missions Étrangères, le Collège devant justifier son appellation de « général ». Une dizaine de nationalités différentes étaient représentées au Collège *grosso modo* entre 1870 et 1950. Après cette période, consécutivement à la décolonisation et à la naissance de nouveaux États en Asie, le groupe des élèves originaires de Malaisie domina largement, tandis que la diversité s'estompait jusqu'à disparaître. Le caractère international du Collège n'était toutefois pas seulement le fruit des vicissitudes de la situation en Asie ou de la politique interne des Missions Étrangères. Il était aussi commandé par le projet éducatif lui-même :

Nous qui voyons arriver et partir les élèves que nous enseignons, nous pouvons certifier ce que les anciens directeurs ont de tout temps tenu pour indubitable, savoir que le contact et le frottement entre élèves de nationalités et de mœurs différentes, est un des moyens les plus puissants et les plus efficaces pour former leurs caractères, exciter l'émulation tant pour la piété que pour les sciences. En effet, n'est-il pas reconnu que chaque peuple a des qualités spéciales, comme aussi le défaut de ses capacités ; chez tel peuple on remarque un naturel plus enclin à la soumission et à l'obéissance, avec un penchant plus prononcé pour la servilité et la flatterie. Chez tel autre, il y a plus de rondeur, de franchise, d'indépendance dans le caractère, frisant parfois la grossièreté et l'insolence. Les élèves de Pinang ont donc pour se former et acquérir le bien qui leur manque, non seulement le secours des avis, conseils et corrections de leurs maîtres, mais encore, à un plus haut degré que partout ailleurs, celui, bien plus efficace, de l'exemple de leurs condisciples. Les bonnes qualités qui souvent font défaut à leurs compatriotes mais qui se remarquent dans les exemples de leurs autres condisciples, les frappent davantage, entrent plus aisément et jettent de plus profondes racines dans leurs cœurs ; comme aussi, ils apprennent mieux à éviter et haïr des vices ou des défauts dont ils ont à rougir devant des condisciples de nationalités diverses, ou bien qui les choquent dans les autres et qu'on corrige sous leurs yeux¹⁵⁸².

¹⁵⁸¹ Vol. 339, Les professeurs du Collège général au séminaire de Paris, Penang, 28 avril 1874.

¹⁵⁸² Vol. 339, Les professeurs du Collège général au séminaire de Paris, Penang, 28 avril 1874.

L'émulation, l'imitation, ces moyens du perfectionnement nous sont familiers, de même que cette manière d'essentialiser les différents peuples. De ce creuset culturel, les élèves tireront ce qu'il y a de meilleur chez les autres pour « *s'amender* », se « *perfectionner* » et se « *compléter* ». Il y aurait donc comme une insuffisance ontologique de l'élève indigène, un besoin d'être épuré au contact des faiblesses et des travers de ses « *condisciples de nationalités diverses*. » La nationalité, et pire encore le nationalisme, sont toujours l'expression d'un « *manque* ». Fréquemment revient, dans les discours, la stigmatisation des « *préjugés nationaux* » qui, enracinant les élèves dans l'erreur, les éloignent de la perfection. Ce thème n'est pas le propre des missionnaires de Penang. Il est central dans le magistère de l'Église et se renforce significativement entre les deux guerres mondiales. Il a un fondement scripturaire. Dans la lettre apostolique *Maximum illud*, de Benoît XV, (1919), au paragraphe intitulé « *Devoirs des missionnaires* », le souverain pontife cite

le psaume 45 : « *Oublie ton peuple et la maison de ton père* ¹⁵⁸³ », qu'il commente en ces termes : « *Souvenez-vous que vous avez un royaume à étendre, non celui des hommes mais celui du Christ ; une patrie à peupler, non celle de la terre mais celle du ciel.* » C'est bien la Cité de Dieu que les missionnaires doivent édifier, en aucun cas ils ne doivent exporter l'idéologie nationaliste, cause du désastre de 1914-1918. L'instruction de la *Propaganda Fide* parue le 6 janvier 1920, *Quo efficacius*, leur fixe des règles claires : ils ne répandront pas l'usage de leur langue nationale, s'en tiendront aux usages ecclésiastiques de l'Église universelle, ne se mêleront pas des intérêts politiques et temporels de leur propre nation ni des affaires politiques en général, ne rechercheront pas à favoriser les intérêts de leur patrie dans les pays de mission, se consacrant exclusivement à l'extension du royaume de Dieu ¹⁵⁸⁴. Comment s'étonner dès lors que la correspondance des directeurs soit si discrète, quand elle n'est pas muette, sur les événements politiques français et internationaux. Dans sa première encyclique *Urbi arcano*, publiée en 1922, Pie XI compare le nationalisme à une hérésie, car il est contraire à l'esprit de fraternité et de solidarité qui devrait unir les peuples de l'univers. Cette neutralité politique allait s'avérer utopique et contradictoire, particulièrement après la Seconde Guerre mondiale, lorsque de nouvelles nations indépendantes apparurent en Asie. Certes, le catholicisme ne devait pas passer pour une religion étrangère, mais il lui fallait aussi préserver son identité. Comment dans ce cas s'insérer dans les nouveaux États, participer à leur construction de sorte que le christianisme en soit l'une des composantes, sans donner l'impression de servir les intérêts européens ¹⁵⁸⁵ ? La critique du nationalisme et du patriotisme, les prescriptions faites aux missionnaires par les autorités romaines, rejaillirent inévitablement sur les élèves du Collège de Penang. Futurs prêtres, ils auront eux aussi la charge de bâtir la Cité de Dieu. De même que les directeurs ne s'expriment pas avec eux en français, ils n'utilisent leur langue maternelle que dans certaines circonstances prévues par les règlements. Dans la nécrologie du P. Girard, parue en 1918, figure un passage tout à fait représentatif du projet pédagogique en œuvre :

Il trouvait là [au Collège] des enfants et des jeunes gens de races bien diverses, de nationalités bien mélangées, réunis sous le même toit et assujettis à la règle et à la vie commune : Birmans et Siamois, Cambodgiens et Annamites, Chinois, Coréens et Japonais et même quelques Indiens. Type, constitution physique,

¹⁵⁸³ Psaume 45, 11.

¹⁵⁸⁴ Cité par Claude Prudhomme, « Le rôle des missions chrétiennes dans la formation des identités nationales. Le point de vue catholique. », dans *Missions chrétiennes et formation des identités nationales hors d'Europe, XIX^e -XX^e siècle*, Lyon, 1995.

¹⁵⁸⁵ Sur toutes ces questions, voir Claude Prudhomme, *op. cit.*, p. 17-19.

caractère indigène, ouverture et étendue d'intelligence, éducation première et influence du milieu, tendances et aptitudes naturelles : quelle variété. Il fut l'un des pères qui réussit le mieux à les centraliser, pour ainsi dire, dans le même esprit d'affection et de respect à l'égard des supérieurs, de soumission et d'obéissance au règlement commun, d'union fraternelle et de respect mutuel, à travers cette bigarrure de tendances et de caractères nationaux¹⁵⁸⁶.

La soumission au supérieur et au règlement, la fraternité universelle « centralisent » des élèves si divers et remédient à la « bigarrure des tendances et des nationalités ». Quel saisissant résumé de la doctrine romaine ! Nous savons comment elle fut appliquée au Collège, à partir des années 1880 : disparition des usages et des signes distinctifs nationaux, obligation de parler latin en toutes circonstances, diffusion du thomisme, port de la soutane. Au fil des années, les appréciations portées dans les registres de notes par les directeurs sur leurs élèves font de moins en moins allusion aux particularités nationales, insistant plutôt sur les qualités intellectuelles et spirituelles qui en font de bons éléments ou, au contraire, de mauvais sujets. C'est comme si le caractère indigène de l'élève s'effaçait devant son état de séminariste, du fait de l'universalisation. De même que l'on n'enseigne au Collège ni l'histoire de France, ni celle de la patrie des élèves, mais l'histoire sainte, j'ai observé à plusieurs reprises, sur des photographies de salles de classe, la carte de la Palestine, la Terre sainte, accrochée au tableau. L'histoire et la géographie enseignées aux élèves ne sont pas ancrées dans la réalité concrète et palpable, mais font partie d'un dispositif destiné à les placer au-dessus du monde sensible, loin des réalités terrestres, dans une perspective eschatologique. Peut-on vraiment parler, à ce stade et dans ces conditions d'indigénisation du clergé ? Que restait-il d' « indigène » dans ces prêtres : leurs origines, tout ce qui, dans leurs cultures initiales et leurs personnalités, est demeuré imperméable aux influences et aux suggestions reçues durant les études, en faisant des êtres morcelés, clivés, qui ne se sentent indigènes qu'en présence des Européens et acculturés par l'Occident aux yeux de leurs compatriotes d'Orient ?

b.3 « La mission est communion » : disparition de l'*Homo apostolicus* ?

« Le passé occidental, la Rome occidentale, les missionnaires occidentaux : de ce cercle l'Église locale ne parvient pas à sortir pour commencer à devenir elle-même¹⁵⁸⁷. »

Lorsque commencent, le 18 janvier 1966, les festivités de commémoration du tricentenaire du Collège général, le concile de Vatican II est ouvert depuis quatre ans, le décret *Ad gentes* de Paul VI est paru depuis un mois (7 décembre 1965). On avait pu observer de menues transformations au sein du Collège dès le début des années 1960 : étude de l'anglais et même du français, timide ouverture en direction des populations locales. Ces évolutions étaient plus nettes hors du Collège, dans les paroisses. Claude Prudhomme relativise le rôle du concile de Vatican II, qui aurait « plus joué le rôle de catalyseur que de cause première dans le débat missionnaire¹⁵⁸⁸ ». Le tricentenaire du Collège, puis le synode de septembre 1966, au cours duquel le supérieur général des MEP, Maurice Quéguiner, réunit les évêques de Malaisie-Singapour, marquent toutefois un tournant décisif dans l'histoire du

¹⁵⁸⁶ Bulletin de la Société, « 44 années de directorat au Collège de Pulo-Pinang, le Père Jules Girard, mars 1874, août 1918. »

¹⁵⁸⁷ *Spiritus*, t. 12, n° 46, septembre 1971, p. 227-246.

¹⁵⁸⁸ Claude Prudhomme, « De l'aggiornamento au débat public », XII^e session du Credic, août 1991, p. 377.

Collège. Je ne reviendrai pas ici sur le détail des changements décidés alors. Le supérieur avait fixé à cette assemblée deux objectifs clairs : d'une part, la mise en œuvre au Collège des décisions du concile, à partir des orientations données par *Ad gentes* et d'autre part, l'organisation du transfert de compétences des directeurs français au clergé local. Ces évolutions essentielles – la conception théologique de la mission a changé, elle n'est plus une affaire de spécialistes, mais celle de la chrétienté entière –, se produisent alors que la Société des MEP connaît de graves difficultés. La crise de la conscience missionnaire est alors générale, mais elle se double, aux Missions Étrangères, d'une crise particulière : celle du recrutement. Dès les années 1930, les effectifs s'étiolent¹⁵⁸⁹. Dans les années 1950, la situation est devenue tellement préoccupante qu'un plan d'urgence est déclenché, sans grand succès. De toute évidence, la Société n'attire plus comme auparavant. Plusieurs raisons sont invoquées pour expliquer cette tendance : l'Asie attire moins que l'Afrique, le culte du martyr ne fonctionne plus, la crise générale des vocations incite les évêques à garder pour leurs diocèses des éléments qui autrefois se seraient dirigés vers les missions. Mais il y en a de plus profondes, outre la sécularisation et la déchristianisation de l'Europe. Les guerres de décolonisation en Indochine puis en Algérie ont profondément troublé les consciences. Le P. J. Michel publie en 1954 *Le devoir de décolonisation* et Claude Lévi-Strauss *Tristes tropiques* en 1955, l'année de la conférence de Bandoeng. Les conceptions du rapport avec les autres civilisations se sont transformées. Les catholiques sont de plus en plus sensibles au drame de la faim dans le monde (le Comité Catholique contre la Faim est créé à cette époque) et préfèrent à l'exportation des valeurs européennes la coopération avec le « Tiers-monde ». Plus que jamais, les missionnaires sentent la nécessité de passer le relais aux Églises locales et de réformer radicalement leur rôle auprès des populations autochtones.

En 1971, la revue *Spiritus* publie, dans son n° 46, un article signé par deux directeurs du Collège de Penang, Jean L'Hour et François Félix-Faure, intitulé *La mission est communion. Conditions pour l'existence de vraies Églises locales*¹⁵⁹⁰. Les auteurs y dressent un bilan de la situation de l'Église en Malaisie-Singapour. Le ton de l'article est mesuré : « *Nous ne mettons nullement en question le travail missionnaire de nos prédécesseurs* ». Ils évoquent tout d'abord le cas du collège général. Depuis 1966, « *on constate un essai d'aggiornamento sur les bases du concile et une intégration progressive de professeurs locaux. Le séminaire passe sous l'autorité des conférences épiscopales.* » Des mouvements d'Action catholique ont été « *lancés par des missionnaires et restent animés par eux.* » Des laïcs « *remarquables* » ont été formés au sein de ces mouvements et sont « *très insérés dans leur milieu séculier* ». La liturgie suscite un réel intérêt dans les communautés locales « *l'essentiel de leur vie chrétienne y trouvant son expression.* » Quoique romaine, elle ne parvint pas à « *étouffer les formes spontanées de la piété populaire s'exprimant dans des manifestations marginales (bénédictions et onctions d'huile, processions, pèlerinages).* » Ce tableau pourrait sembler satisfaisant, si l'on pense à l'orientation de la revue *Spiritus*, à l'avant-garde des interrogations sur la mission catholique dans la mouvance du concile. On pouvait y lire des articles engagés de théologiens spiritains, jésuites, dominicains, mais aussi d'anthropologues, comme Jacques Dourne (MEP), missionnaire chez les Jorai, sur les hauts plateaux du sud Vietnam¹⁵⁹¹. En réalité, le propos de Jean L'Hour et de François Félix-Faure est assez sévère. L'aggiornamento, écrivent-ils, « *n'a pas été véritablement*

¹⁵⁸⁹ Annexes, Suppléments, 2-2, « Vocations, prospecter ou convaincre ? Crise du recrutement et dilemmes de la propagande aux Missions Étrangères de Paris (1930-1950). »

¹⁵⁹⁰ *Spiritus*, t. 12, n° 46, septembre 1971, p. 227-246.

¹⁵⁹¹ Jacques Dourne publie *Dieu aime les païens* en 1964.

accepté par la hiérarchie et le clergé local », dont il faut rappeler qu'il a été formé au Collège général. Par ailleurs, ces prêtres (il n'est jamais question dans cet article de clergé « indigène ») n'ont pas su gagner la confiance des laïcs, « *à l'aise avec le clergé français, mais beaucoup moins avec le clergé local.* » Pire encore, les mouvements d'Action catholique seraient mieux intégrés dans leur milieu séculier que dans l'Église locale : « *Subsisteront-ils le jour où ils ne seront plus appuyés par les missionnaires ?* », demandent les auteurs. Ce n'est nullement un plaidoyer *pro domo*. Bien au contraire, c'est la méthode employée pour donner plus d'autonomie aux chrétientés locales et à leur clergé qui est mise en cause. Au Collège général, comme partout ailleurs, la réforme est venue d'en haut. Les professeurs locaux marquent de la distance à l'égard de nouveaux programmes qu'ils n'ont pas contribué à concevoir. Il en va de même pour la liturgie : « *Les prières eucharistiques, le cycle des lectures [...] ont été entièrement conçus au sommet et ailleurs.* » Les réformes sont mal perçues aussi bien par la hiérarchie que par les prêtres pour deux raisons qui pourraient sembler contradictoires. D'abord, ils ne comprennent pas pourquoi la vérité intangible hier s'est déplacée aujourd'hui. Ils sont le produit d'une formation qui leur était présentée comme étant la seule valable par ceux qui voudraient aujourd'hui la démanteler. Or l'adaptation soudaine à ces mutations les effraie. Au Collège, le renouvellement se fait au moyen de références familières, c'est-à-dire à partir des documents romains exclusivement « *en soulignant les éléments qui sont en continuité avec le passé.* » Les évêques vont jusqu'à accuser les missionnaires de ne respecter ni les coutumes chrétiennes locales (que ces derniers ont pourtant contribué à implanter), ni même Rome ! Mais parallèlement, le clergé local reproche aux missionnaires d'imposer les changements sans concertation tout en prônant l'indigénisation des Églises, une indigénisation par le haut selon des critères occidentaux, en somme. Avant de revenir sur ces tensions extrêmement révélatrices, je voudrais achever la lecture de l'article publié par *Spiritus*. Mentionnant l'appel de Paul VI à Pago-Pago, lors d'un voyage éclair aux îles Samoa, au cours duquel le Pape avait appelé à la rescousse des missionnaires « *pour enseigner et baptiser* », les auteurs dénoncent vigoureusement la politique missionnaire de Rome :

Dans cette ligne, le rôle des instituts missionnaires est net : placés sous l'égide de la congrégation pour l'évangélisation des peuples (le nouveau nom de la Propaganda), ils sont les casques bleus, porteurs et injecteurs de l'universel dans les églises locales. Planant au-dessus de tous les particularismes, les instituts, surtout s'ils sont internationaux, sont les experts de l'universel.

Ces mots ne sont pas sans évoquer le procès fait de nos jours aux organisations humanitaires. La conception de la mission qu'expriment L'Hour et Félix-Faure repose sur un principe théologique très clair : « *La mission est communion* ». Ils prennent leurs distances vis-à-vis du décret *Ad gentes*, car la mission n'est pas un « *mouvement descendant* », mais un échange, un don mutuel : « *L'Église n'évangélise que dans la mesure ou non seulement elle donne, mais elle reçoit* ». L'Église et le Christ sont incarnés. L'Église « *continue l'incarnation du Christ en s'incarnant à son tour dans les formes, coutumes, traditions particulières à chaque lieu et à chaque époque.* » Quant à l'Église de Rome, « *avec son évêque le pape* », elle est d'abord « *une église particulière. C'est en acceptant de l'être pleinement qu'elle sera le lieu privilégié de la communion entre les églises. Elle n'est pas, elle seule, l'Église universelle.* » L'article fut très mal reçu, à sa parution, par la hiérarchie romaine. La revue fut d'ailleurs mise au pas quelques années plus tard, avec le départ (la mise en congé) en 1974, de son directeur Robert Agneau et de son administrateur Denis Pryn, pour avoir autorisé la publication de textes en faveur de la théologie de la libération, dans un numéro qui appelait à la démission volontaire des missionnaires européens. Cet

appel fut entendu, notamment par de jeunes missionnaires désorientés dans la tourmente des multiples contradictions du moment.

Je reviens, pour conclure, sur les tensions qui se manifestèrent entre les missionnaires et le clergé local, lors de l'aggiornamento du Collège général. Rappelons d'abord qu'il y eut également des désaccords entre missionnaires, sans aller jusqu'à parler d'une querelle des anciens et des modernes, des résistances apparurent et la direction des Missions Étrangères hésita longuement avant de trancher en faveur des réformes et de la modernisation. Le conservatisme du clergé local peut se comprendre. Religion minoritaire en terre d'islam, le christianisme avait besoin de s'y affirmer dans un ordre transcendant, non de courir le risque de se dissoudre dans la sécularisation. Mais on sent bien que ce clergé était divisé, écartelé entre ses diverses appartenances. Romanisé, il puisait dans cette formation une partie de ses sources. Nationalisé depuis peu, il se découvrait d'autres racines. Un détail m'a frappé, dans l'article de *Spiritus* : les auteurs se souviennent de prêtres locaux « *complexés* » devant les missionnaires. Y a-t-il signe plus patent de l'incorporation et de la reconnaissance de valeurs jugées légitimes, d'un capital symbolique¹⁵⁹² ? Ceci répond en partie à l'une de mes interrogations. L'éducation dispensée au Collège était-elle efficace, existe-t-il une réalité incarnée de l'*homo apostolicus* ? Probablement oui, en partie du moins. Cet être idéal, trop idéal, est le lieu de nombreuses fractures : celles de la culture des missionnaires, en conflit avec l'évolution historique et intellectuelle des sociétés de leur temps puis avec le modèle qu'ils avaient forgé et exporté ; celles de leurs élèves, déchirés entre plusieurs identités et ne sachant laquelle préférer.

¹⁵⁹² « Toute espèce de capital (économique, culturel, social) tend (à des degrés différents) à fonctionner comme capital symbolique (en sorte qu'il vaudrait mieux parler, en toute rigueur, d'effets symboliques du capital) lorsqu'il obtient une reconnaissance explicite ou pratique, celle d'un *habitus* structuré selon les mêmes structures que l'espace où il s'est engendré. Autrement dit, le capital symbolique [...] n'est pas une espèce particulière de capital mais ce que devient toute espèce de capital lorsqu'elle est méconnue en tant que capital, c'est-à-dire en tant que force, pouvoir ou capacité d'exploitation (actuelle ou potentielle), donc reconnue comme légitime. Plus précisément, le capital existe et agit comme capital symbolique [...] dans la relation à un *habitus* prédisposé à le percevoir comme signe et comme signe d'importance [...] », Pierre Bourdieu, *Méditations pascaliennes*, Paris, Seuil, 1997, p. 285.

Conclusion

Consacrer une thèse à l'histoire du Collège général de Penang entre 1808 et 1968 était presque une gageure. Cette institution ecclésiastique insulaire, repliée sur elle-même, à l'écart des grands événements de son temps, évitant les contacts avec son environnement immédiat, aurait pu sembler sans histoire. Bénéficiant d'un riche fonds d'archives jusqu'ici inexploitées, j'ai voulu redonner vie à ce Collège cosmopolite, où une dizaine de nationalités asiatiques furent représentées. Ce fonds fournit une abondante matière pour la restitution de la vie spirituelle et matérielle au sein de ce séminaire français en Malaisie destiné à former un clergé indigène, au service des missions et des chrétientés locales : les membres de la communauté, la liturgie et la piété, la vie quotidienne sous tous ses aspects, les bâtiments, dortoir, réfectoire, infirmerie, bibliothèque, les ressources, le déroulement des études (en latin), chacune des facettes de l'institution méritait que l'on s'y attardât. La reconstitution à laquelle je me suis attelé doit tout à la correspondance des missionnaires de la Société des Missions Étrangères de Paris, à ces lettres si vivantes, souvent savoureuses, truculentes parfois, jamais dépourvues d'enthousiasme. Grâce à elles, nous entrons en quelque sorte dans les coulisses d'un séminaire, nous percevons son quotidien, mais aussi la réception de la doctrine de l'Église et sa mise en œuvre. L'intérêt de ce corpus d'archives réside ensuite dans sa capacité d'exemplification : stratégie du Saint-Siège, catholicisme intransigeant du XIX^e siècle, renouveau du culte du martyr, sentiment de supériorité des Européens et disparités entre les fins de l'Église et celles des États dans le contexte de la colonisation, mode de financement des missions, toutes ces questions et d'autres sont bien connues. Mais le cas du Collège général vient les corroborer, avec la précision que permet une observation quasi-microscopique où si l'on préfère, micro-historique.

Il me semble que l'on pourrait affirmer, après Erwin Panofsky, qu'il en va d'un séminaire comme de l'art gothique : tout y est, de l'agencement des bâtiments aux règles de vie les plus subtiles, le fruit et l'expression d'une pensée, d'une vision du monde et d'un projet¹⁵⁹³. Indissociables de l'institution et de ses rouages sont les représentations latentes ou manifestes, les convictions et les opinions qui les animent et leur donnent un sens. Quel était donc ce projet ? Lors du premier synode de Pondichéry, en 1844, avait été forgé le concept d'« *éducation complète* » de l'indigène. Il s'agissait d'étendre la formation des séminaristes à l'ensemble des disciplines littéraires et scientifiques et de ne pas la cantonner dans le catéchisme et la théologie. Je serais tenté de reprendre cette formule pour en élargir la portée. Au-delà des connaissances livresques, c'est la personne entière de l'indigène que le dispositif éducatif voudrait remodeler. L'étude du Collège général permet d'observer, années après années, la mise en œuvre théorique et pratique de ce projet éducatif total, visant à transférer aux séminaristes asiatiques un *habitus* européen singulier : celui du « bon missionnaire », héritier notamment du catholicisme du grand siècle. Les codes et les normes comportementaux, l'imaginaire passant à travers les légendes dorées, les récits édifiants et les images pieuses, l'exemple des martyrs plongent les élèves dans un bain culturel qui participe, autant que les études, à leur transformation. N'est-ce pas inhérent à toute institution scolaire ? L'école de la III^e République ne visait-elle pas, pendant la même période, à former de bons citoyens conformes à un modèle exemplaire, au mépris

¹⁵⁹³ Erwin Panofsky, *Architecture gothique et pensée scolastique*, Paris, Minuit, 1967.

éventuellement des particularismes régionaux ? Dans le cas du Collège général s'ajoute toutefois une dimension propre au catholicisme. Ce modèle, l'*homo apostolicus*, n'est pas seulement celui d'un agent dûment acculturé au service de la stratégie centralisatrice du Saint-Siège ou de la colonisation. Il est « *supernaturel* », c'est « *l'homme nouveau* » de la tradition paulinienne, détaché des contingences terrestres, débarrassé de ses « *préjugés nationaux* », hors-sol, si j'ose dire. C'est pour cela qu'il m'a paru pertinent de le considérer comme un projet rhétorique, le produit d'un discours, une idéalisation.

J'ai également voulu comprendre les interactions complexes qui existaient entre les membres de la communauté. Le Collège général est comme un laboratoire où l'on observerait à la fois les effets d'une éducation sur les séminaristes, ce que cette éducation nous apprend des missionnaires qui la transmettent et ce que le regard qu'ils portent sur les élèves révèle de leur propre sensibilité ; un jeu de miroir et de reflets, en somme. Sur ce que nous discernons de ces mentalités, il ne saurait être question de porter le moindre jugement de valeur ; ce ne pourrait être qu'anachronique. Les directeurs du Collège de Penang sont des hommes de leur temps, animés par des convictions. J'espère n'avoir jamais, dans mes commentaires, dénaturé le sens de leurs propos ni celui de leurs actes. Cet *homo apostolicus*, idéal-typique est, on l'aura compris, une construction intellectuelle, presque un artifice destiné à induire, de la profusion des témoignages, des assertions et des actes, une sensibilité commune, une unité. Les missionnaires d'autrefois ne s'y reconnaîtraient probablement pas complètement, ceux d'aujourd'hui encore moins. L'historien est tenu à distance, il n'a pas accès à la vie réelle de son objet, même si tous ses efforts tendent à la révéler. Cela ne signifie pas pour autant que cette unité n'existe que théoriquement, qu'elle n'ait eu aucune efficacité. Je crois au contraire pouvoir conclure au succès, au moins partiel, du projet éducatif des directeurs du Collège général. Car les prêtres issus du Collège correspondaient bien, me semble-t-il, au modèle initial et c'est en eux qu'il a survécu, un temps, après les réformes entreprises dans le sillage du concile de Vatican II et le départ des Français. Succès partiel ? Comment savoir en effet jusqu'à quelles profondeurs cette éducation a pénétré, quelles divisions et quels équilibres identitaires elle a entraînés dans les consciences de ces clercs indigènes, « *demi-Européens* », selon l'expression d'un missionnaire.

Sources & Bibliographie

Sources

La majorité des archives du Collège général se trouve à Paris, au séminaire des Missions Étrangères, rue du bac. Un quart environ du corpus complet est aujourd'hui encore à Penang. Ces documents ont été rapportés en France, microfilmés puis restitués au diocèse de Penang en 2006.

L'inventaire général complet n'étant pas disponible, j'ai dû le réaliser moi-même, partiellement pour les lettres conservées à Paris, entièrement pour les documents que j'ai retrouvés à Penang.

Ci-dessous, dans la présentation détaillée des sources, les archives parisiennes sont séparées de celles conservées à Tanjung Bungah (ex *Mariophile*), au séminaire diocésain de Penang.

Les sources consistent tout d'abord en 5 000 lettres environ, le courrier passif (reçu à Penang) et actif (envoyé de Penang). Le courrier passif a été versé aux archives parisiennes de la Société après le retour des missionnaires, dans les années 1970. Les principaux interlocuteurs des directeurs étaient le Conseil de Paris, la Propagande, les vicaires apostoliques, les donateurs, les procureurs (Singapour, Hong-Kong), des missionnaires d'autres régions, des amis de France et les familles. Ces documents sont manuscrits, souvent en latin et dans un état de conservation très inégal, certains étant très difficilement déchiffrables.

Une deuxième catégorie de sources est formée par les textes administratifs : règlements du Collège, du plus ancien (1665) au plus récent (1932), coutumiers et procès-verbaux du Conseil des directeurs. À partir de 1848, les règlements sont imprimés. Les autres documents de ce groupe sont manuscrits.

Le troisième groupe comprend cinq registres, couvrant la période de 1830 à 1968 : listes des élèves, provenance, date d'entrée et de sortie du Collège, débouchés, santé, résultats scolaires et appréciations des directeurs, comptes du collège. Ces registres sont manuscrits.

Les imprimés forment la quatrième catégorie. Ce sont d'abord les publications de l'OPF (*Annales*) et celles des Missions Étrangères (*Lettre commune*, *Œuvre des partants*, *État de la Société*, *Bulletin*, *Échos*). De nombreuses lettres de missionnaires y figurent, ainsi que des bilans annuels adressés par les vicaires apostoliques et les supérieurs des établissements communs, des chroniques de la vie en mission, des articles de réflexion. D'autre part, j'ai classé parmi les sources imprimées des ouvrages de missionnaires ou sur les missions parus avant 1940 ainsi que des outils de recherche tels que les compilations d'archives réalisées par la Propagande, (*Sacrae Congregationis de Propaganda Fide Memoria Rerum 350 anni a servizio delle Missioni*), et la *Bibliotheca Missionum*, de STREIT et DINDINGER (OMI).

Le fonds photographique est très riche. Les archives conservent également un film retraçant l'histoire du Collège général, *La jonque de Pierre*. Ce film, tourné en 1963 avec des

élèves, dans les murs du Collège, par le P. Simonet, fut projeté en 1966 lors des festivités du tricentenaire du Collège.

a. Archives de la Société des Missions Étrangères de Paris

_Collège Général

1. V. 339 (1808-1850) & V. 340 (1805-1858) : vol. 340 A (1764-1878), 340 B (1879-1920) [manuscrits et imprimés] correspondance Penang / Paris.
2. BG 1401 : a. Courriers A-N, 0-Z.
b. Correspondance de la procure de Hong Kong (1928-1963) ; procure de Singapour (1931-1951)
c. Correspondance C.G^{al}. de Pénang / Vietnam [manuscrits] : Hanoï, 1950-1951, V.A. Vinh, 1847-1890, Hué, 1862-1899 ; Mgr Pellerin, 1852, 1811-1812 ; 1836-1867 ; 1865-1899 ; Saïgon, 1850-1893 ; 1925-1948.
3. DB 460, vol.1 à 10 [manuscrits et imprimés] : Correspondance Paris / Penang, 1830-1961.

_Archives de Siam et de Malaisie [manuscrits]

0887 à 0897, Siam, de 1800 à 1928.
P. SIAM, 003.2, 1787-1881.
0901 à 0906, Malaisie, de 1842 à 1919.
0907, Journal du P. Beurel : « Histoire de la mission de Malacca. »

_Lettres communes

0171, Lettres communes (cf. V. 800), 1840-1869.

_Archives personnelles des supérieurs, des directeurs & professeurs du C. G^{al}

0173-74, Journal du P. Delpech, 1883-1909.
CG 0197, Journal de voyage d'un missionnaire à bord du SS. Mongolia ; de Paris à Penang, 1906
1103 à 1107, Correspondance de Mgr de Guébriant comme supérieur général de M.E.
1108 à 1114, Journal de Mgr Guébriant de 1917 à 1930.
CG066, Journal du P. Robert, 1931-1947.

_Clergé indigène

0129, Clergé indigène

_Correspondances européennes

0078, Correspondance avec Rome, 1851-1879.

0073 à 0075, Correspondance avec Lyon, 1840-1969.

_Publications de la Société des Missions Étrangères de Paris

Comptes Rendus (CR), à partir de 1871.

État de la Société des Missions Étrangères (ES) 1658-1994, 2 vol., vol. 1 ordre alphabétique,

vol. 2 ordre chronologique, 1994.

Œuvre des Partants (ODP) 1885-1897.

Annales de la Société des Missions Étrangères et de l'Œuvre des Partants (AME) 1898-1940.

Bulletin de la Société des MEP (BME) 1^e série 1922-1941/ 2^e série 1948-1961.

Échos de la Rue du Bac (EC 1 & EC 2) 1921-1967/ 1967-1992.

Échos Missionnaires d'Extrême-Orient (ECO) 1941 (n° 1-3)

Échos Missionnaires (ECM) 1942-1947.

Missionnaires d'Asie (MDA) 1948-1960.

Missions Étrangères de Paris (ME 1) 1961-1967.

_Document audiovisuel

« La Jonque de pierre », film du P. Simonet, 1963.

b. Archives du Collège général, conservées au séminaire du diocèse de Penang, Malaisie

CG001, notes et appréciations (1848-1873)

CG002, Idem (1935-1942)

CG002A, registre des délibérations et notes des élèves (1847-1859)

CG002B, brouillon des séances du Conseil (1886-1916 /1916-1951)

CG003, notes et appréciations des élèves (1950-1955/1960-1970)

CG004, appréciations des élèves (1930-1940)

CG005, courriers et notes sur les directeurs

CG006, 1967, matières enseignées et coefficients

CG007 à CG032, vie quotidienne, règlements, horaires et programmes des cours & examens
CG033, liste des martyrs

CG034 à CG038, notes des élèves (1874-1875/1876-1899/1899-1934)
 CG039, photos des élèves (registre des entrées 1929-1968)
 CG040 à CG053, comptes, recettes et dépenses, dons des bienfaiteurs, cahiers des bourses
 CG 054 à CG 056, registres des Procès-verbaux du Conseil du Collège Général, 4 vol. (1847-1968, un registre manquant, (1859-1877)
 CG057 à CG061, listes des élèves (1925-1981)
 CG062, registre de santé (1883-1885)
 CG063 à CG072, divers compte rendus et Journal du Collège Général (1944-1947)
 CG073 à CG075, copies des lettres et compte rendus (1848-1867/1867-1886/1886-1965) CG076 à CG 081, listes des élèves (1842-1988).

c. Archives d'Outre-mer, Aix en Provence

Indo GGI 12185, 12203, 12205

d. Sources imprimées

BERTRAND J., De la formation du clergé indigène dans les missions, Paris, Sagnier & Bray, 1847.
 BOUCHOT J., « Un érudit cochinchinois, Petrus J.B. Truong-Vinh-Ky (1837-1898) », dans Extrême-Asie, 2^e année, n° 13, novembre 1925 à février 1926.
 COLLECTANAE constitutum, decretorum, indultorum ac instructionum Sanctae Sedis, ad usum operariorum apostolicorum Societatis Missionum ad Exteros selecta et ordine digesta cura moderatum seminarii parisiensis ejusdem societatis, Georges Chamerot impr., Paris, 1880 et n^{elle} éd. 1898.
 DESTOMBES P. (MEP), Le Collège Général de la Société des MEP, 1665-1932, Hong-Kong, 1934.
 FLEURY (Abbé de), « Mémoire pour les études des Missions Étrangères » in Choix de lettres édifiantes écrites des Missions Étrangères, Paris, Grimbart, 1824.
 GUEBRIANT Mgr de, Une visite aux Évêques et prêtres de la société des Missions Étrangères de Paris, Paris, 1933.
 GROFFIER, M.V. (traduction de l'Allemand) Atlas des missions catholiques, Bureau des missions catholiques, 1886.
 LAUNAY A. (MEP), Histoire Générale de la Société des Missions Étrangères, Paris, 1894.
 Idem, Histoire des missions de l' Inde & Histoire de la mission du Siam, 1662-1811 (2 vol.) Paris, 1898.
 Idem, Histoire des prêtres du Tonkin, Paris, 1900.

Idem, Mémorial de la Société des Missions Étrangères, Paris, 1916.

LOUVET L.E. (MEP), Les missions catholiques au XIX^e siècle, Paris, 1898.

LUQUET J., Lettres à Mgr l'Évêque de Langres, Paris, 1842.

Idem, Éclaircissements sur les Délibérations du Synode de Pondichéry, Rome, 1845.

PALLU F., MOTTE (de la) P.L., Monita ad Missionarios, Instructions aux Missionnaires de la S. Congrégation de la Propagande, rédigées en 1665, 1^{ère} édition 1893, 1^{ère} traduction française en 1920, réédition par les Archives des Missions Étrangères, Paris, 2000.

PERIE A., Souvenirs de Malaisie, Onze ans sous l'équateur. Indo-Chine, Souillac, éd. B. Valat, 1885.

Sacrae Congregationis de Propaganda Fide, Sacrae Congregationis de Propaganda Fide Memoria Rerum 350 anni a servizio delle Missioni, 3 vol. 5 tomes, III/1 & III/2 : 1815-1972, Rom-Freiburg-Wien, 1971-1976.

Idem, Atlas Missionum, a sacra congregatione de Propaganda Fide dependentium, cura editus eusdem sacrae congregationis, studio autem P. Henrici Emmerich S.V.D., ex Civitate Vaticana, 1958.

STREIT R., DINDINGER J., O.M.I. Bibliotheca Missionum, 30 vol. Münster-Aachen-Freiburg, 1916-1970.

1. t. XI, « Missionsliteratur Indochinas 1800-1909 » :

Pinang (Pulo-Pinang) p.5, 18, 25, 34, 47, 48, 49, 50, 53, 60, 64, 66, 69, 71, 80, 83, 86, 112, 121, 122, 499, 610, 658.

[N° 17, *Estratto di lettera del signor Stefano Jourdain Missionario nella cochinchina*, 30 ottobre 1801 (voyage de Calcutta vers Pulo-Pinang, Malacca...), p. 205-206 dans *Estratto delle lettere originali II*, Roma, 1806.

N° 119, Lettre de Michel-Pierre Rectinwald à M. Chaumont, Pulo-Pinang, 25 octobre 1810, dans *Nouvelles Lettres Édifiantes des Missions de la Chine et des Indes Orientales*, Paris, de l'Imprimerie d'Adrien Le Clere, Imprimeur de l'Archevêché de Paris, quai des Augustins, n°55, 1818, t. V, 1820.

N° 154, « Mort de M. Rectenwald », dans *Précis des Nouvelles des Missions Orientales*, Paris-Lyon, 1824.

N° 158, Extraits de lettres de M. MAGDINIER, Pulo-Pinang 1817 (p. 102-103) ; M. Pécot, 20 décembre 1821 (p. 128-132) ; M. Pupier, 22 & 28 avril 1822 (p. 133-139), dans *Annales de la Propagation de la Foi I*, n° IV, Lyon, 1827.

N° 170, Lettre de M. Bruguière à M Langlois, Bangkok, 20 juin 1827, p. 242-271, dans *Annales de la Propagation de la Foi III*, Lyon, 1828-1829.

N° 186, Lettre de M. Pupier à M. Ribier, Pulo-Pinang, 9 septembre 1825 et lettre de M. Boucho à M. Langlois, Pulo-Pinang, 15 juin 1826 (p. 311-312) ; lettre du même, Pulo-Pinang, 20 septembre 1826 (p. 312-316), p. 292-319, dans *Annales de la Propagation de la Foi*, II, Lyon, 1826-1827.

- N° 209, Lettre de M. Bruguière à M. Langlois, Pulo-Pinang, 4 février 1827 (p. 234-242) ; lettre de M. Barbe à M. Langlois, Pinang, 1^{er} octobre 1827 (p. 271-273), p. 233-273, dans *Annales de la Propagation de la Foi*, III, Lyon, 1828-1829.
- N° 234b, Lettre de M. Bruguière aux séminaristes de Carcassonne, Pulo-Pinang, 6 février 1827 (p. 207-211) ; Lettre de M. Boucho à M. Dubois, Pinang, 6 mars 1828 (p. 211-215), p. 199-221, dans *Annales de la Propagation de la Foi*, IV, Lyon, 1830-1831.
- N° 245, Lettre de M. Boucho à M. Dubois, Pinang, 25 août 1829 (p. 44-49) ; Le même au même, Pinang, 6 avril 1830 (p. 57-61) ; Lettre de M. Boucho à M. Langlois, Pinang, 6 novembre 1830 (p. 61-63), p. 37-215, dans *Annales de la Propagation de la Foi*, V, Lyon, 1831-1832.
- N° 255, Lettre de M. François-Antoine ALBRAND MEP sur la persécution en Cochinchine, Pulo-Pinang, mai 1833, dans *L'Ami de la Religion*, LXXVIII, Paris, 1834 (p. 111-112) & dans *Nouvelles Lettres Édifiantes*, t. V, Paris 1820. Également parue dans *The Singapore Chronicle*, 1833 & *The East India Magazine*, London, 1833.
- N° 266, Lettre de M. Antoine Albrand, directeur du Collège de Pinang à MM. les directeurs du séminaire de Paris, Pinang, 10 janvier 1834. Mort de M. Lolivier, supérieur du Collège Général, p. 134-136, dans *Annales de la Propagation de la Foi*, VIII, Lyon, 1835-1836.
- N° 284, Lettre de M. Galabert à M. l'abbé Desquibes, Pulo-Pinang, 25 janvier 1834 (p. 137-141) ; Extrait d'une lettre de M. Boucho à M. Langlois, Pinang, 14 mai 1834 (p. 144-150), p. 93-161, dans *Annales de la Propagation de la Foi*, VIII, Lyon, 1835-1836.
- N° 299, Lettre de Mgr Taberd à MM. les directeurs du séminaire des Missions Étrangères, Pulo-Pinang, 1^{er} Avril 1835, p. 341-390, dans *Annales de la Propagation de la Foi*, VIII, Lyon, 1835-1836.
- N° 316, Extrait d'une lettre de M. Régereau à M. Borel, Pulo-Pinang, 6 juin 1837 (p. 304-307) ; Copie d'une lettre de M. Miche à M^{elles} Duguiny, Pulo-Pinang, 15 février 1837 (p. 307-314), p. 283-314, dans *Annales de la Propagation de la Foi*, X, Lyon, 1837-1838.
- N° 415, Lettre de M. Régereau à M. Jurines, Pinang, 3 novembre 1841, p. 98-166, dans *Annales de la Propagation de la Foi*, XV, Lyon, 1843.
- N°446, Lettre de M. Tisserrand à Mgr. Courvezzy, Pulo-Pinang, 1er Janvier 1847, p. 70-72, dans *L'Ami de la Religion*, CXXXIII, Paris, 1847.
- N° 1273, GROSJEAN J. V. (MEP), « L'île de Pinang et la capitale Georgetown », p. 260-274, dans *Annales MEP*, XI, Paris, 1908.
- N° 1471, JOURDAIN D. (MEP), *Grammaire Annamite*, supplément au *Courrier de Saïgon* 1865, 20.IX & *Grammaire Française-annamite*. Imprimerie du Gouvernement, Saïgon, 1872 (D. Jourdain, fut directeur au Collège général de 1847 à 1857).

N° 1545, VILLEBONNET J. (MEP), « En vacances : Hoang Nguyen-Penang » dans *Bulletin MEP*, XII, 1933. (p.348-352. 416-422. 486-493. 596-603. 651-660. 739-749.)]

2. t. XXIX, « Missionsliteratur südostasiens », 1910-1970 :

a. Penang, p. 418, 421, 428, 429, 430, 431, 432, 433, 476, 509, 536, 560.

[N° 1828, Keppel Garnier (Rev.), « Early days in Penang », dans *Journal Malayan Branch*, Royal Asiatic Society, Singapour, 1923.

N° 1874, LE DÛ F. (MEP), « Un centenaire à Penang », p. 634-637, dans *Bulletin MEP*, 2e série n° 61, Hongkong, 1953.

N° 1890, LOBEZ P. (MEP), « Christian life Exhibition à Penang », p. 735-739, dans *Bulletin MEP*, 2^e série n° 105, Hongkong, 1957.

N° 1897, OLLIER E., « Pinang », p. 505-520, dans *Bulletin MEP*, 2^e série n° 109/119, Hongkong, 1958.

N° 1914, JULIEN A., « J.O.C. à Penang », p. 181-188, dans *Epiphanie MEP*, Paris, 1963.

N° 1914a, « La prodigieuse aventure d'un séminaire d'Asie (Penang) », p. 41-58, dans *MEP*, n° 145, Paris, 1966.

N° 2123, « Michel Clément Laumondais, 1849-1922, Directeur du Collège général de Penang. », p. 228-229, dans *Société des Missions Étrangères. Compte rendu...1922*, Paris 1923.

N° 2299, « Nécrologie, Joseph-Casanave, 1860-1938, Collège général de Penang », p. 300-302, dans *Société des Missions Étrangères. Compte rendu...1938*, Paris 1939.

N° 2464, MONJEAN H. (MEP), « Le clergé indigène des pays de missions », « Le clergé vietnamien », p. 161-208 & pages 171 à 175, dans *Les Missions Catholiques*, n° spécial, Lyon, juin-juillet 1952.

N° 2626, Hung Binh, « Le Collège général de Penang et le Viet-Nam », p. 84-88, dans *Missionnaires d'Asie*, n° 109, Paris, 1960]

b. Pinang, p. 434, 471, 516.

[N° 1921, General College Third Centenary 1665-1965 (54 pages), Pinang, 1965.

N° 1923, DESTOMBES P. (MEP), « Le tricentenaire du Collège général de Pinang (Malaisie). Trois siècles de travail pour la formation du clergé autochtone en Asie », p. 9-16, dans *MEP*, n° 146, Paris 1966.

N° 2100, « Jules-Jean-Joseph Girard, Collège Général de Pinang, 1851-1918. », p. 187-189, dans *Société des Missions Étrangères, Comptes rendus...1918*, Paris, 1919.

N° 2341, HOSTACHY V., « L'île de Pinang et la Thaïlande », p. 75-77. 88-91. 108-109, dans *Les Missions Catholiques*, LXXV, Lyon, 1943.

Bibliographie

Les usuels courants que j'ai consultés avec profit tout au long de ce travail, – ouvrages d'archivistique, bibliographies, dictionnaires & encyclopédies, chronologies, atlas, histoires générales, histoires de l'Église et du catholicisme aux XIX^e et XX^e siècles –, n'apparaissent pas ici. Bien connus, ils n'apporteraient rien de neuf à cette bibliographie.

- AUDIAU F. (MEP), Souvenirs d'Asie, vie d'un prêtre français, missionnaire au vingtième siècle, Paris, l'Harmattan, 1995.
- AVANZINI G., « Pédagogie chrétienne, Pédagogues chrétiens » dans Actes du Colloque international d'Angers, 1995, Paris, 1996.
- BAUMONT J.C., GADILLE J., MONTCLOS X. (de), _« L'exportation des modèles de christianisme français à l'époque contemporaine : pour une nouvelle problématique de l'histoire missionnaire », dans Revue d'Histoire de l'Église de France, vol. 63, n°170, Paris, 1^{er} sem. 1977.
- BOUDON J.O., « L'épiscopat français et le développement des hautes études ecclésiastiques au XIX^e siècle », dans Revue d'Histoire de l'Église de France, vol. 81, n° 206, Paris, 1995.
- BOULLY J.-L., GUINARD P. & PRUDHOMME C., Quand les Lyonnais découvraient l'Extrême-Orient (catalogue de l'exposition) Lyon, 1995.
- BOURGON J., Supplices chinois, Bruxelles, La maison d'à côté, 2007.
- BOUTRY Ph., Prêtres et paroisses au pays du curé d'Ars, Paris, Cerf, 1986.
- Idem, « Vertus d'état et clergé intellectuel : la crise du modèle sulpicien dans la formation des prêtres français du XIX^e siècle », dans Problème d'histoire de l'éducation, École française de Rome, n° 104, 1988.
- Idem, « Une dynamique sacrificielle. Le catholicisme lyonnais du premier XIX^e siècle », dans M. LAGRÉE, Chocs et ruptures en histoire religieuse, fin XVIII^e-XIX^e siècles, Presses universitaires de Rennes, 1998.
- Idem, « De l'histoire des mentalités à l'histoire des croyances », Le Débat, n° 49, 1988.
- Idem, 150 ans au cœur de Rome : le séminaire français, 1853-2003, Paris, Karthala, 2004.
- Idem, « Intransigeance et Séparation. La contribution des catholiques intransigeants à la Séparation des Églises et de l'État : lectures actuelles et inactuelles de la politique religieuse de la Révolution française », Colloque Vers la liberté religieuse : la séparation des Églises et de l'État, Créteil, 4-5 février 2005.
- BRASSEUR P. « Les catéchistes autochtones dans l'histoire des missions. », in Naître et grandir en Église. Le rôle des autochtones dans la première inculturation du christianisme hors d'Europe, credic, 1987.
- P. Brasseur P. (dir.) « École et missions chrétiennes extérieures ? » Actes de la VII^{ème} session du credic à Salamanque (1987), Lyon, 1988.

BUTCHER J. G., *The British in Malaya, 1880-1941, the social history of a European community in colonial South-East Asia*, London, 1979.

CHANSON Ph. et SERVAIS O., *Identités autochtone et missions chrétiennes. Brisures et émergences*, Paris, Khartala, 2005.

CHATELLIER L., *Religions en transition dans la seconde moitié du XVIII^e siècle*, Voltaire foundation, 2003.

Idem, *Les espaces infinis et le silence de Dieu, science et religion, XVI^e-XIX^e siècle*, Paris, Aubier, 2003.

CHOLVY G. & CHALINE N.-J. (dir.), *L'enseignement catholique en France aux XIX^e et XX^e siècles*, Paris, Cerf, 1995.

CLEMENTIN-OJHA C., « La formation du clergé indigène en Inde : les débuts de l'indianisation (1925-1965) », in *Les Cadres locaux et les ministères consacrés dans les jeunes églises XIX^e-XX^e siècle*, Actes de la XV^e sessions du credic à Louvain-la-Neuve présentation par M. Chéza, Lyon, 1994.

COLLINEAU P., « Les missionnaires agents de l'influence française : l'exemple du problème politico-missionnaire au Sichuan. » in *La France en Chine (1843-1943)*, textes réunis par J. Weber, *Enquêtes & documents n° 24*, Centre de recherches sur l'Histoire du Monde Atlantique, Université de Nantes, 1997.

COMBY J., « L'accueil et le refus du christianisme. Historiographie de la conversion », *Actes du colloque de Stuttgart*, sept. 1985, Lyon, 1986.

Idem, « L'appel à la mission à travers les Annales de la Propagation de la foi (1822-1860) », in *L'Appel à la mission : formes et évolution XIX^e-XX^e siècle*, Actes de la IX^{ème} session du credic à l'Université catholique de Nimègue (1988), présentation par J.-F. Zorn, Lyon, 1989.

Idem, (dir.) *Diffusion et acculturation du christianisme*, Paris, Karthala, 2005.

COSTET R., *Siam, Laos, Histoire de la mission*, Études et documents, Paris, Archives des Missions Étrangères, 2002

CUCHET G. *Le crépuscule du Purgatoire*, préface de Philippe Boutry, Paris, A. Colin, 2005.

CURTIS S. A., *L'enseignement au temps des congrégations. Le diocèse de Lyon, 1801-1905*, préface de Claude Langlois, Presse universitaire de Lyon, 2003.

DARTIGUES L., *L'orientalisme français en pays d'Annam, 1862-1939 ; essai sur l'idée française du Vietnam*, Paris, Les Indes savantes, 2005.

DUBOSQ G. « Les Réveils missionnaires en France du Moyen-Âge à nos jours, XIX^e-XX^e siècle », préface d'André Latreille, Actes du Colloque de Lyon, 29-31 mai 1980, Paris, 1984.

DUPUIS J., *Singapour et la Malaysia*, Paris, P.U.F., 1972.

- ENG Van der P., « Coinage and currency in southeast Asia », in *Southeast Asia : a Historical Encyclopedia*, Santa Barbara, 2004.
- ESSERTEL Y., *L'aventure missionnaire lyonnaise, 1815-1962*, Paris, Cerf, 2001.
- FOREST A., *Les missionnaires français au Tonkin et au Siam (XVII^e-XVIII^e siècles) ; analyse comparée d'un relatif succès et d'un total échec*, Paris, l'Harmattan, 1998.
- FOUILLOUX E., *Une Église en quête de liberté, la pensée catholique française entre modernisme et Vatican II*, Paris, Desclée, 1998.
- Frölich L., *Les catholiques intransigeants en France*, Paris, L'Harmattan, 2002.
- GADILLE J., « Sur l'inculturation. L'inculturation chrétienne est-elle possible ? Essai d'analyse théorique et expérimentale », in *Recherches et Documentation du Centre Thomas More*, n° 39, p. 35-50, 1983.
- Idem, « La mutation des modèles missionnaires au XX^e siècle. Expérience d'inculturation chrétienne », *Cours de missiologie*, dans *Les cahiers de l'Institut Catholique de Lyon*, n° 12, 1983.
- Idem (dir.) « Iconographie, catéchisme et missions », in *Actes du colloque d'histoire missionnaire de Louvain la Neuve*, sept. 1983, Lyon, Crédic, 1984.
- Idem, « La fonction du récit et de la mémoire missionnaires dans l'appel à la mission : le legs des relations jésuites » in *L'Appel à la mission : formes et évolution XIX^e-XX^e siècle*, Actes de la IX^{ème} session du Crédic à l'Université catholique de Nimègue (1988), présentation par J.-F. Zorn, Lyon, 1989.
- Gadille J. & M. Spindler M. (dir.) « Sciences de la mission et formation missionnaire au XX^e siècle », in *Actes de la XII^e session du Crédic à Vérone*, Lyon, 1991.
- GEYER d'ORTHE B. (de), *Les Missions Étrangères et la Malaisie de 1933 à 1945 : recherches sur l'oncle de l'auteur, Mgr Devals*, Paris, MEP, 1994.
- GRENOT M., « Marion Brésillac et l'épiscopat indigène. », in *Des missions aux églises : naissance et passation des pouvoirs, XVII^e-XX^e siècles*, Actes de la X^e session du Crédic, présentation par M. Spindler, Lyon, 1990.
- GUENNOU J. (MEP), *Les Missions Étrangères de Paris*, Paris, Fayard, 1963.
- Idem, « Consultation d'archives à propos de Mgr Luquet », in *Échos de la rue du bac*, n° 258, avril 1991.
- GUERASSIMOFF E., « Souvenirs d'un missionnaire français en Malaisie (1859-1870) », in *Études Chinoises*, vol. XVI, n° 1, 1997.
- GUERBER J., *Le Ralliement du clergé français à la morale Liguorienne. L'abbé Gousset et ses successeurs (1785-1832)*, Rome, Université Grégorienne, 1973.
- GUILLOT C., « À propos de François Albrand (1804-1867) et de son dictionnaire malais ; les Missions Étrangères de Paris et la langue malaise au début du XIX^e siècle » in *Archipel*, n° 54, p. 153-172, Paris, 1997.
- HARRISON B., *Waiting for China. The anglo-chinese College at Malacca, 1818-1943, and Early Nineteenth Century Missions*, Hong-Kong University Press, 1979.

HUSSIN N., Trade and society in the straits of Melaka : Dutch Melaka and English Penang, 1780-1830, N.I.A.S. Press, 2005.

LADOUS R., « Païens, Missionnaires et chrétiens dans les catéchismes français (1850-1950) », in Ricerchi di Storia sociale et religiosa, n° 27, 1985.

LAGRÉE M., « Les versements des diocèses français à l'Œuvre de la Propagation de la foi », in L'hostie et le denier. Les finances ecclésiastiques du haut Moyen-âge à l'époque moderne, Genève, 1989.

Idem, Religion et modernité, France, XIX^e –XX^e siècles, Presses Universitaires de Rennes, 2002.

LANGÉ C., _« Des vicaires apostoliques missionnaires à l'épiscopat vietnamien au XX^e siècle », in Des missions aux églises : naissance et passation des pouvoirs, XVII^e-XX^e siècles, Actes de la X^e session du Crédic, présentation par M. Spindler, Lyon, 1990.

LANGLOIS C. « Le temps des séminaristes. La formation cléricale en France aux XIX^e et XX^e siècles », in Problème d'histoire de l'éducation, École française de Rome, 1988.

Idem, « Changer les normes éthiques ? Le débat en théologie morale dans la première moitié du 19^e siècle », in Séminaire histoire et sociologie du catholicisme contemporain, Annuaire EPHE, Section sciences religieuses, t. 103, Paris, 1994-1995.

LANGLOIS C. & LAPLANCHE F., La science catholique : l'encyclopédie théologique de Migne (1844-1873) entre apologétique et vulgarisation, Paris, Cerf, 1992.

LAUNAY M., Le bon prêtre. Le clergé rural au XIX^e siècle, Paris, Aubier, 1986.

Idem, Les séminaires français aux XIX^e et XX^e siècles, Paris, Cerf, 2003.

LEFLON J., « Les petits séminaires de France au XIX^e siècle » in Revue d'histoire de l'Église de France, n° 166, janvier-juin 1975.

L'HOUE J. & FAURE F., (MEP) « La mission est communion : conditions pour l'existence de vraies églises locales », in Spiritus, t. XII, n° 46, Paris, septembre 1971.

LOUCHEZ E., « Les missions au concile Vatican II. Le grand tournant ? », in Nouvelles voies de la mission 1950-1980, Actes de la XVIII^e session du Crédic & du Centre Vincent Lebbe, M. Chéza, M. Costermans & J. Pirotte (dir.), Lyon, 1997.

MADÉLIN A., Pétrus J.B. Truong-vinh-Ky (1837-1898) un lettré cochinchinois entre deux cultures, mémoire de Maîtrise dirigé par P. Brocheux, Université Paris 7 – Denis Diderot, Paris, 1995.

MARTIN P., Une religion des livres, 1640-1850, Paris, 2003.

MOULINET D., Les classiques païens dans les collèges catholiques ? Le combat de Mgr Gaume, Paris, Cerf, 1995.

- MOUSSAY G. (MEP), Missions Étrangères et langues orientales : contribution de la Société des Missions Étrangères à la connaissance de 60 langues d'Asie, bibliographie, archives & bibliothèque asiatique, Paris, 1997.
- Idem, avec Brigitte Appavou, Répertoire des membres de la société des Missions Étrangères, 1659-2004, Paris, Archives des Missions Étrangères, 2004.
- NEVEU B., Les facultés de théologie catholique de l'Université de France (1808-1885) Paris, Klincksieck, 1998.
- PAISANT C. (dir.), La mission en textes et en images. XVI^e-XX^e siècles, Paris, Karthala, 2004.
- PIROTTE J. (dir.), Les conditions matérielles de la mission, contraintes, dépassement et imaginaires, XVII^e-XX^e siècles, Paris, Karthala, 2005.
- PRUDHOMME C., « Diffusion et acculturation du catholicisme hors d'Europe. Les orientations de recherche », in Bulletin de la Société d'Histoire moderne, n° 44 ; p. 18-23, 1989.
- Idem, Stratégie missionnaire du Saint-Siège sous Léon XIII, 1878-1903 : centralisation romaine et défis culturels, École Française de Rome, 1994.
- Idem, « L'argent des missions et les enjeux de pouvoir », in Entre idéal et réalité. Finance et religion, Institut d'études du Massif central, 1994.
- Idem, « La papauté et la question du clergé indigène dans les missions. », in Les Cadres locaux et les ministères consacrés dans les jeunes églises XIX^e-XX^e siècle, Actes de la XV^e sessions du Crédic, à Louvain-la-Neuve, Lyon, 1994.
- Idem, « Le rôle des missions chrétiennes dans la formation des identités nationales. Le point de vue catholique. », in Missions chrétiennes et formation des identités nationales hors d'Europe, XIX^e-XX^e siècle, présentation par Cl. Prudhomme et J.F. Zorn, Lyon, 1995.
- Idem, « Lyon et les missions catholiques en Asie orientale à l'époque contemporaine », in les Cahiers d'histoire, t. XL, n°3-4, Lyon, 1995.
- Idem, « Lyon et les missions catholiques en Asie Orientale à l'époque contemporaine », in les Cahiers d'histoire, tome XL, n° 3-4, Lyon, 1995.
- Idem, « Centralité romaine et frontières missionnaires », in Mélanges de l'École française de Rome, t. 109, 1997-2.
- Idem, « Les hommes de la Secrétairerie d'État, carrières, réseaux, culture », in Mélanges de l'École française de Rome, tome 110, 1998-2.
- Idem, Missions chrétiennes et colonisation, XVI^e-XX^e siècle, Paris, Cerf, 2004.
- RAGOT-DELCOURT V., L'Apostolat par le livre dans l'Extrême-Orient, d'après les correspondances des Missions Étrangères de Paris au XIX^e siècle, École des Chartes, 2003.
- ROONEY J., Kaber Gembira, the good news : a History of the Catholic Church in East Malaysia and Brunei (1880-1976), London, 1981.

- SACQUIN Michèle, *Entre Bossuet et Maurras : l'antiprotéstantisme en France de 1814 à 1870 (avant propos de Philippe Boutry)*, Paris, École des Chartes, 1998.
- SIBRE O., *Le Saint-Siège et l'Extrême-Orient (Chine, Corée, Japon) de Léon XIII à Pie XII (1880-1952)*, thèse sous la direction de Jacques-Olivier Boudon, Paris IV Sorbonne, septembre 2008.
- Standaert N., *L'autre dans la mission. Leçons à partir de la Chine*, Bruxelles, Lessius, 2003.
- STEENBRINK K. *Dutch colonialism and Indonesian Islam : contacts and conflicts, 1596-1950*, Amsterdam, Rodopi, 1993.
- Idem, *Catholics in Indonesia : A documented history : Vol. A modest recovery, 1808-1903*, Leiden, KITLV Press, 2003.
- Idem, « L'exception indonésienne ? La résistance des musulmans à la mission chrétienne en perspective indonésienne », conférence prononcée le 1^{er} février 2006 à Paris, CNRS.
- TARLING N., *British policy in the Malay Peninsula and archipelago – 1824-1871*, Oxford University Press, 1969.
- TURCAT Y., *L'action pastorale de Mgr Bonnard, une restauration de l'Église en Inde*. Thèse, Paris VII, 1988.
- Idem, _« Les synodes de Pondichéry », dans *Des missions aux églises : naissance et passation des pouvoirs, XVII^e-XX^e siècles*, Actes de la X^e session du Crédic, Lyon, 1990.
- WIGNESAN T., *Histoire chronologique et événementielle de la Malaisie et de Singapour depuis 1941*, Fresnes, 1982.
- WILLIAMS K.-M., *The church in West Malaysia and Singapore : a study of the Catholic Church in West Malaysia and Singapore regarding her situation as an indigenous Church*, Katholieke Universiteit Leuven, 1976.
- ZORN J.F., _« La figure du héros missionnaire a-t-elle façonné un légendaire missionnaire ? Le cas de François Coillard (1834-1904) dans L'Appel à la mission : formes et évolution XIX^e-XX^e siècle », Actes de la IX^{ème} session du Crédic à l'Université catholique de Nimègue (1988), Lyon, 1989.

Annexes

1. Documents

A. Règlements

1. Autour du règlement de 1848 : étude synoptique

L'ensemble du corpus tourne autour de la version de 1848. La copie de cinq textes quasi-semblables ne présentait pas d'intérêt. En revanche, toutes les variantes sont mentionnées en notes.

a. Distribution des chapitres :

Saints Anges, 1765 (Siam)	Sainte famille, 1765 (Siam)	Penang, 1848 Collège général	Penang, 1926 Collège général	Penang, 1932 Collège général
Approbation du Supérieur	Admonition du Supérieur	Admonition du Supérieur	Monition générale	Monition générale
14 règles générales	14 règles générales	14 règles générales	4 chapitres ; 53 articles	4 chapitres ; 55 articles
28 règles particulières	27 règles particulières	34 règles particulières	23 règles particulières	23 règles particulières
3 actes de foi		Lettre de 1809	Programme des études	Programme des études

b. Le texte du règlement de 1848, (AME CG 007), traduit du latin¹⁵⁹⁴, et les variantes (1765 / 1926-1932) :

« Pour la plus grande gloire de Dieu et l'édification de l'Église, Règles du Séminaire Général de Pulo-Pinang.

Admonition des Supérieurs¹⁵⁹⁵

Aucun corps de la société humaine ne peut subsister si ses différents membres ne sont liés par la chaîne de quelque loi et la légèreté de la jeunesse est probablement moins bien contenue dans les limites de ses devoirs par des règles exprimées de vive voix. Aussi avons-nous décidé que les règles seraient consignées dans le texte qui suit et que nos élèves devraient les observer. S'ils y conforment exactement l'ordonnement de leur vie, nous espérons qu'ils atteindront la bonne opinion que nous avons d'eux et même qu'ils la surpasseront.

¹⁵⁹⁴ La traduction du texte de 1848 est due à Isabelle le Masne de Chermont (BNF).

¹⁵⁹⁵ Dans le règlement du collège des Saints Anges Gardiens (1765), on lit : « *Superiorum approbatio* » et non « *Superiorum admonitio* » comme ici.

Règles générales

I. Ce Collège¹⁵⁹⁶ est institué sur le modèle de la sainte Famille, au sein de laquelle Notre Seigneur Jésus-Christ, soumis à la Sainte Vierge et à Saint Joseph, a passé une très grande partie de sa vie. C'est pourquoi tous ceux que le Saint Esprit a rassemblés dans ce Collège, auront toujours sous les yeux cette divine famille, comme un exemple auquel ils doivent se conformer en tout. Autant que leurs forces le leur permettent et qu'ils peuvent s'y attacher, il leur faudra prendre soin de faire grandir en eux chaque jour davantage l'esprit du Christ qu'ils ont revêtu par le baptême. Et l'accomplissement de toutes les règles sera l'imitation du Christ enfant qui, comme le dit l'Évangile : « croissait en sagesse, en taille et en grâce devant Dieu et devant les hommes » (Luc. 7, 32)¹⁵⁹⁷.

II. Puisque ce Collège a été institué pour former les élèves aux diverses fonctions ecclésiastiques¹⁵⁹⁸ suivant leurs vocations respectives, chacun se dévouera tout entier à la gloire de Dieu et au salut des hommes : il prendra garde que la dignité d'une vocation si insigne ne le conduise pas au désir d'une vaine gloire ; assurément il se soumettra d'autant plus en tout qu'il aura été élevé par la pure grâce de Dieu, sans aucun mérite de sa propre part, et il tiendra pour certain qu'il ne pourra mieux orner l'éminence de son statut que par un sincère abandon de l'âme et l'humilité la plus profonde¹⁵⁹⁹.

III. Puisque le Dieu de tous est unique, qu'après de lui il n'est plus question de chacun, et qu'il y a un seul Christ, médiateur de Dieu et des hommes, après duquel il n'y a plus ni gentils, ni juifs, ni barbare ni Scythe, ni esclave ni homme libre (Colos. 32)¹⁶⁰⁰, les élèves du Collège ne mettront pas en avant la supériorité de leurs peuples : ils ne se considéreront pas comme nés de terres différentes, mais comme les futurs citoyens de cette Jérusalem céleste à laquelle ils doivent aspirer sous le joug des vœux, comme à une commune patrie. Par le lien de la charité et comme liés par le sang du Christ, ils rivalisent avec les premiers fidèles de l'Église naissante qui n'avaient qu'un cœur et qu'une âme (Act. 4, 32)¹⁶⁰¹. Les amitiés privées, c'est à dire les affections par lesquelles plusieurs cherchent à se rejoindre en un seul et à se communiquer leurs sens, ils les évitent avec soin comme un fléau de la charité chrétienne et la ruine de toute communauté¹⁶⁰².

IV. Devant imiter l'obéissance que le Christ observait à l'égard de la sainte Vierge et de saint Joseph ils dépendront de la volonté de leurs Supérieurs, se souvenant de ces paroles

¹⁵⁹⁶ Les règlements de 1926 et 1932 (R. 1926-32) utilisent le terme de séminaire et non plus de collège : « *Séminarium istud institutum est instar Sacrae Familiae...* ».

¹⁵⁹⁷ Le texte imprimé du règlement comporte plusieurs inexactitudes ; ici, par exemple, il donne à la citation de Luc une référence erronée. Il s'agit en fait du chapitre 2, verset 52. Les règlements de 1765 font les mêmes citations des Écritures : dans celui des Saints Anges Gardiens, elles sont soulignées à la main mais aucune référence n'est donnée.

¹⁵⁹⁸ Règlements de 1765 : « former les élèves aux fonctions d'ecclésiastique *et de catéchiste...* (*ut alumni ad ecclesiastica et catechista munia informantur*) ».

¹⁵⁹⁹ L'article II est repris dans R. 1926-32 au chap. 2, De pietate, art. IV.

¹⁶⁰⁰ Il s'agit en réalité de Colos., 3-11.

¹⁶⁰¹ L'article est repris dans R. 1926-1932 au chap. 4, *De disciplina*, § 4, *Officia erga socios*, art. XLIII. En revanche, la citation de Colos., 3-11 n'apparaît plus.

¹⁶⁰² *Idem* dans R. 1926-32, chap. 4, § 4, art. XLIV. Le chapitre 2, *De pietate*, commence immédiatement après ; l'article III comprend une citation de l'Encyclique *Quod multum* de Léon XIII et un commentaire : « Deux choses sont nécessaires dans l'instruction des clercs ; la connaissance de la doctrine pour le culte ; la vertu en vue de la perfection de l'âme. (Leonis PP XIII, *Quod multum*). Aussi les futurs prêtres doivent-ils acquérir du savoir et une piété excellente s'ils veulent remplir parfaitement leur office ».

de saint Paul : « Obéissez à vos chefs et soyez-leur dociles, car ils veillent sur vos âmes comme devant en rendre compte, afin qu'ils le fassent avec joie et non en gémissant, ce qui vous serait dommageable. » (Heb. 13, 17). Ils rempliront donc chacun avec exactitude et diligence la part de charge qui leur incombera et ils exécuteront en temps voulu chaque exercice. Et lorsqu'ils entendent le signal par lequel ils sont appelés à quelque tâche, laissant là tout, ils se précipitent comme s'ils entendaient la voix même du Christ¹⁶⁰³.

V. Pour suivre l'humilité du Christ en ce qui concerne la force, lui qui vint en ce monde non pour être servi mais pour servir (Mc. 10, 45), et qui travailla pendant son enfance, tous de bon cœur et d'une âme dévouée s'adonneront aux services qui leur sembleront les plus bas comme balayer la maison, servir à table, laver le linge, repriser les vêtements et toutes les autres tâches semblables qui paraissent plus que d'autres capables de calmer l'orgueil de l'âme et de faire abandonner le vain esprit du monde¹⁶⁰⁴.

VI. « Vous connaissez, dit l'apôtre, la libéralité de Notre Seigneur Jésus-Christ qui s'est fait pauvre pour vous » (Cor. 8, 9). C'est pourquoi tous observeront avec le plus grand soin la vertu de pauvreté, ils ne porteront aucun vêtement de prix, eût-il été offert spontanément par des parents ou des amis. Ils ne se nourriront pas de mets recherchés, mais chacun mangera ce qui sera servi à tous. Ils ne fermeront rien à clé et laisseront suspendue la clé du coffre¹⁶⁰⁵. Personne ne réclamera rien pour lui de ce qui est destiné à l'usage commun du Collège. Chacun indiquera les objets qu'il a pour son usage particulier à son Supérieur, sans la permission duquel il ne vendra ni n'achètera rien, ne donnera ni ne recevra rien, n'échangera rien¹⁶⁰⁶. Il remettra l'argent reçu de sa famille dans les mains du Supérieur qui, lorsque ce sera nécessaire, subviendra avec une paternelle sollicitude à ce qui est nécessaire à l'élève. Ils prendront soin diligemment des objets qui leur auront été confiés et ne conduiront pas leur esprit à se dégoûter de la pauvreté. Ils se tiendront propres et modestes, tenant pareillement à distance le faste et l'indigence¹⁶⁰⁷.

VII. Nous devons le plus souvent penser à ces paroles de l'Apôtre : soyez sans murmures ni contestations, en simple fils de Dieu au sein d'une génération dévoyée et pervertie, d'un monde où vous brillez comme des foyers de lumière (Philip. 2, 51)¹⁶⁰⁸.

Puisque nous venons au milieu d'hommes enclins à examiner de près tous nos actes, si minimes soient-ils, nous devons observer une chasteté immaculée non seulement en notre corps mais dans tous nos actes extérieurs, et donc partout où il faudra aller et surtout à l'église et à l'extérieur, nous conformerons notre visage et toute la tenue de notre corps à toutes les règles de la modestie. Surtout, nous ne porterons pas nos yeux ici et là ; nous fixerons moins encore nos yeux sur quelque objet qui pourrait donner prise à l'offense et à d'autres mauvaises suspensions¹⁶⁰⁹.

¹⁶⁰³ Dans R. 1926-32, repris au chap. 4, *De disciplina*, § 2, *Officia erga superiores*, art. XXX.

¹⁶⁰⁴ *Idem* dans R. 1926-32, Chap. 4, § 3, art. XL ; mais la citation de Marc 10-45 n'est pas référencée dans le texte.

¹⁶⁰⁵ L'obligation de laisser la clé du coffre accessible ne figure plus dans R. 1926-32.

¹⁶⁰⁶ Règlements de 1765 : « Ils demanderont au Père supérieur la permission d'emporter un livre dans leur chambre et s'inscriront dans le registre prévu à cet effet... ».

¹⁶⁰⁷ R. 1926-32, chap. 4, § 3, *Officia erga seipsos* ; les art. XXXVI à XXXVIII reprennent les mêmes prescriptions concernant la pauvreté, la frugalité, les biens propres, etc.

¹⁶⁰⁸ En réalité *Philip.*, chap. 2, verset 15.

¹⁶⁰⁹ *Idem* dans R. 1926-32, chap. 4, § 3, *Officia erga seipsos*, art. XXXV.

VIII. Puisque nous sommes rénovés par l'usage des sacrements, suivant l'opération de la puissance de sa vertu, ceux qui seront inscrits au nombre des élèves se délivreront de leurs péchés d'abord à leur entrée au Collège par une confession générale, mais ensuite ils fréquenteront le sacrement de pénitence. Et s'ils ont l'âge requis et toutes les autres dispositions de l'âme, ils s'avanceront au moins une fois par mois vers la Sainte Table afin que de là ils en reviennent avec une plus grande faim des choses du Ciel. Ils aimeront la Bienheureuse Vierge Marie comme une Mère, d'une affection pleine de vénération et ils s'attacheront à lui rendre honneur comme s'ils étaient destinés à propager son culte. Ils s'efforceront d'acquérir les richesses des saints anges gardiens et leur patronage par de pieuses prières et surtout par l'intégrité de leurs mœurs. Ils se recommanderont par des prières assidues à tous les saints et surtout à saint Joseph, aux saints Apôtres, à saint Charles Borromée (protecteur spécial de ce Collège) et à saint François Xavier.

IX. Puisque les affections humaines échauffent, qu'elles soient rafraîchies par la charité divine, mais pour que cette flamme, tel le foyer qu'entretient la maîtresse de maison, ne se ravive, chacun exhortera les autres par les paroles des maîtres « haut les cœurs », pour qu'ils élèvent l'esprit vers Dieu. Alors, faisant silence et cessant toute activité ils feront jaillir vers le ciel des prières brèves, mais assez véhémentes pour le pénétrer.

X. Ils ne porteront jamais les vêtements des autres, ni n'entreront dans leurs chambres¹⁶¹⁰ ; ils n'entreprendront aucune familiarité avec les domestiques ou les étrangers au Séminaire ; ils ne leur donneront jamais d'ordres, ne leur parleront pas et ne les admettront pas dans leurs chambres¹⁶¹¹ .

XI. Ils ne s'écriront ni lettres, ni billets. Ils ouvriront les lettres que leur adressent les étrangers au Séminaire et fermeront celles qu'ils leur envoient en présence du Supérieur. Celui-ci les lira le premier et, lorsqu'il conviendra, les fera parvenir à leurs destinataires¹⁶¹².

XII. Nul ne se rendra auprès des révérends Pères qui vivent en dehors du Séminaire sans la permission du Supérieur.

XIII. Si un élève tombe malade, il recevra cette maladie de la main de Dieu comme un précieux anneau par lequel l'Esprit Saint éprouve son âme ; il signalera au plus vite son état de malade au Supérieur qui, autant que de besoin, prendra soin de lui avec une affection paternelle¹⁶¹³ .

XIV. En dehors des moments fixés pour le travail manuel et le repos de l'esprit, on observera partout un profond silence, ce que nous ordonnons expressément, et surtout de la fin de la récréation du soir jusqu'à la fin de la messe célébrée le lendemain.

Règles particulières

I. À cinq heures du matin, au signal, tous se lèveront avec diligence, en silence et avec modestie et prendront leurs dispositions pour ne pas avoir à sortir au moment de l'oraison.

¹⁶¹⁰ Cette interdiction ne figure plus dans R. 1926-32.

¹⁶¹¹ Règlements de 1765 : « ...n'entreront dans la cuisine que ceux qui prennent soin des malades ».

¹⁶¹² Les dispositions du règlement à l'égard des domestiques, des étrangers, du courrier, se retrouvent dans R. 1926-32, au chap. 2, *De disciplina*, § 1, règles générales, art. XXV-XXVIII. Ce dernier article cite le canon 611, qui dispose également que les séminaristes ne doivent accepter un livre que de la main du supérieur. L'Art. XXV prévoit lui aussi, que nul ne peut s'abstenir d'un exercice commun sans autorisation : « *A nullo exercitio communi abstinebunt sine licentia...* », (cf. art XXVI des règles particulières du règlement de 1848).

¹⁶¹³ *Idem* dans R. 1926-32, chap. 2, *De disciplina*, § 1, règles générales, art. XXIX.

II. À cinq heures et quart, ils se rendront à l'oratoire et après les prières du matin et le point d'oraison, ils méditeront jusqu'à six heures moins le quart avec le recueillement nécessaire pour rendre possible la raison de la méditation à chaque fois qu'il est nécessaire.

III. Immédiatement après la méditation, ils se rassembleront dans la sacristie et assisteront dans la plus grande révérence au saint sacrifice de la messe et penseront que le jour où ils manqueraient la messe serait un jour perdu pour eux.

IV. Après la messe, ils s'adonneront avec zèle aux études prescrites ; et durant ce temps personne ne quittera sa place ni ne sortira sans en avoir reçu l'autorisation, et sans que l'élève précédemment sorti ne soit revenu.

V. À sept heures, ils prendront le petit déjeuner en écoutant une lecture pieuse ; puis, jusqu'à huit heures ils se détendront dans l'inactivité de l'esprit. A ce moment, comme durant toutes les récréations et avec l'autorisation des Pères, ils pourront se laver (ce qui sera souvent fait)

VI. De huit heures à neuf heures, ils vaqueront à l'étude et, pour consacrer à Dieu les prémices de leur travail ils le commenceront par « Veni Sancte » et l'Angelus¹⁶¹⁴.

VII. De neuf heures à dix heures, ou de dix heures à onze heures, en alternance et durant une heure, ils rendront compte de leurs études aux maîtres qui examineront avec attention leurs cahiers.

VIII. Après le cours se tiendra l'étude ; à onze heures et quart, ce sera la récréation, sans tumulte ni chahut.

IX. À onze heures trois quarts se fera l'examen de conscience qu'ils devront faire avec attention et piété puisque c'est là la source féconde de la perfection des élèves.

X. Ils déjeuneront à midi. Ils ne porteront pas d'attention excessive à la nourriture afin de ne pas être distraits de la lecture qui s'achève par le martyrologe. Ceux qui sont chargés du service de table demeureront immobiles au moment de la bénédiction et de la lecture du martyrologe et de l'Imitation¹⁶¹⁵.

XI. De la fin du repas jusqu'à deux heures, ils se détendront dans un honnête loisir et donc, à ce moment là, s'ils n'en ont pas l'autorisation, ils n'écriront pas, ils ne liront pas et ne feront aucun effort intellectuel de nature à troubler leur digestion ; en outre ils ne travailleront pas avant qu'une heure se soit écoulée après la fin du repas. Ils feront cela à la fois pour leur santé et pour leurs études. Mais tous se promèneront pendant une demi-heure au moins ou se livreront à des exercices physiques. De une heure jusqu'au premier son de cloche, il sera permis de dormir dans les chambres. Ils le feront tous ensemble ou au moins à plusieurs mais jamais seul pour ne pas se laisser aller au découragement ou à la tristesse et jamais à deux pour ne pas nouer d'amitiés personnelles. Qu'ils ne recherchent pas l'isolement ; ils éviteront les cris et les gesticulations ; ils ne parodieront pas, par témérité ou par jeu, les paroles de l'Écriture ou les chants de l'Église ; ils déclineront les familiarités déplacées, ils ne se toucheront jamais avec les doigts, sauf par hasard dans les jeux honnêtes auxquels ils se livreront devant tous avec la permission des Pères. Ils ne se blesseront ni d'injures ni de coups. Ils ne donneront aucun sobriquet ridicule, ni ne se moqueront des défauts physiques ; mais, comme ils sont tous associés et frères, ils encourageront entre eux une

¹⁶¹⁴ A l'Angelus, récité trois fois par jours, R. 1926-32 ajoute le *Regina Coeli* (chap. 2, *De Pietate*, § 1, *Exercitia Pietatis Quotidiana*, art. V).

¹⁶¹⁵ Il n'est plus question, ni du martyrologe, ni de l'*Imitation*, dans les règlements de 1926 et 1932.

société honnête et une charité fraternelle dans le respect mutuel ; sous aucun prétexte personne ne parodiera les mots de langue vernaculaire¹⁶¹⁶.

XII. De deux heures jusqu'à trois heures, ils s'adonneront à l'étude et, de trois heures jusqu'à cinq heures comme le matin et successivement durant une heure, ils rendront compte de leurs études à leurs maîtres.

XIII. Après le cours et jusqu'à cinq heures ils resteront à l'étude et, à cinq heures, aussi bien pour les exercer à l'humilité que pour le bien de leur santé ils vaqueront à des travaux manuels jusqu'à six heures.

XIV. À six heures et quart, ils réciteront un tiers du rosaire.

XV. Après le rosaire, ils dîneront, attentifs aux textes qui seront lus afin que, de même que le corps est conforté par la nourriture et par la boisson, l'âme aussi se restaure par la lecture, qui est interrompue par quelques versets de l'Imitation de Jésus-Christ. Après le dîner, ils se détendront l'esprit en observant les dispositions énoncées dans la règle XI.

XVI. À huit heures, ils seront tous rassemblés par une lecture spirituelle de vingt minutes ou par une pieuse causerie comme le père Supérieur le jugera opportun selon les circonstances.

XVII. À huit heures et demie, ils réciteront les prières du soir et, après avoir lu le sujet de la méditation du lendemain, ils quitteront l'oratoire et iront au lit.

XVIII. En allant au lit, ils n'emporteront pas de lumières dans leurs chambres. Considérant le lit comme un tombeau, ils se disposeront au sommeil comme à la mort, se livrant à de pieuses pensées avant de s'endormir¹⁶¹⁷.

XIX. Quand les Pères leur donneront l'autorisation de se laver le corps, ils le feront avec modestie, en gardant les hanches couvertes, avec sérieux dans ce réconfort de la nature. Ils se garderont avec soin de jouer dans l'eau que ce soit en rhabillant ou après s'être rhabillés. Durant les promenades, les uns ne marcheront ni plus vite ni plus lentement que les autres, ils ne prendront pas de sentiers de traverses ; ils ne provoqueront pas ceux qu'ils croisent et ceux qui seront provoqués ne répondront que par un modeste silence. Ils se garderont, lorsqu'ils traverseront quelque endroit, de piétiner les récoltes, de causer quelque dommage à quiconque ou une gêne par laquelle certains seraient poussés à mal parler de la Religion ou à proférer des imprécations.

XX. Les dimanches et les jours de fêtes non solennelles, on chantera la messe après la méditation. Mais après le petit déjeuner, il y aura récréation jusqu'à huit heures et demie. De huit heures et demie jusqu'à neuf heures ils vaqueront à l'étude ; de neuf heures à onze heures ils recevront de leurs maîtres une leçon de mathématiques. Après une récréation d'un quart d'heure, il y aura une assemblée qui préparera les cours pour que la parole divine apporte les fruits désirés de la piété. Immédiatement après cette assemblée, ils réciteront le rosaire ; puis il y aura récréation jusqu'à l'examen particulier. A deux heures et demie, ils écouteront attentivement l'explication de la Sainte Ecriture afin à la fois que leurs esprits soient éclairés par la lumière céleste et que leurs cœurs soient nourris de charité.

XXI. Les jours de fêtes solennelles, il y aura récréation après le petit déjeuner jusqu'à la messe solennelle, qui sera chantée à neuf heures ; après la messe et jusqu'à onze heures, il y aura récréation de la même façon et après la récitation du rosaire jusqu'à l'examen ; ces

¹⁶¹⁶ *Idem* dans R. 1926-32, chap. 4, *De disciplina*, § 4, *Officia erga socios*, art. XLIV à XLVI et § 5, *De recreationibus*, art. XLVII ; ce dernier article se termine par un ajout : « ...et il emploieront souvent des mots latins (*et saepius latinum sermonem usurpabunt*) ».

¹⁶¹⁷ Ces recommandations ont entièrement disparu dans R 1926-32.

jours-là il n'y aura pas d'assemblée ni d'explication de la Sainte Ecriture, ni de catéchisme ; les Vêpres seront chantées à l'heure habituelle.

XXII. Les jours fériés, de huit heures jusqu'à neuf heures, ils vaqueront au travail manuel ; ensuite ils étudieront jusqu'à dix heures et, de dix heures jusqu'à onze heures il y aura cours de mathématiques pour tous ; le soir, promenade comme le dimanche.

XXIII. Le samedi et les veilles de fêtes majeures, de deux heures jusqu'à cinq heures ils étudieront avec zèle un sermon en langue locale afin de ne pas oublier leur langue maternelle et même d'y faire de nouveaux progrès.

XXIV. Les jours fériés extraordinaires, ils assisteront à la messe à cinq heures et quart. A six heures, ils marcheront en silence afin de pouvoir méditer pendant une demi-heure. Pendant tout le temps où les élèves resteront sur leur lieu de promenade, ils ne franchiront pas sans permission les limites déterminées par les Pères. A trois heures trois quart, ils écouteront une lecture spirituelle jusqu'à quatre heures. Après la lecture, ils retourneront au Séminaire.

XXV. Au temps de l'étude, ils ne vaqueront à aucun travail autre que scolaire sans permission.

XXVI. Ils ne manqueront aucun exercice commun sans la permission du Supérieur et sans avertir celui qui dirige cet exercice.

XXVII. Ils ne quitteront aucun exercice commun sans la permission de celui qui dirige cet exercice.

XXVIII. Le lundi, ils prieront spécialement pour les fidèles défunts et les bienfaiteurs du Séminaire et de nos missions. Le mardi, ils honoreront l'Ange gardien et tous les chœurs d'anges patrons de notre Séminaire. Le mercredi, ils invoqueront Saint-Joseph, patron des Missions, ainsi que les protecteurs du séminaire, saint François Xavier et saint Charles avec tous les saints. Le jeudi, ils se rénoveront dans la dévotion au Saint sacrement. Le vendredi, ils honoreront la passion du Christ et dédieront le samedi à la Sainte Vierge¹⁶¹⁸.

XXIX. Chaque mois, chaque élève accèdera aux sacrements de Pénitence et de l'Eucharistie dans la mesure ou en décidera son directeur de conscience. Une fois par mois, ils pourront faire un court exercice spirituel privé afin de rendre compte à leur conscience de la façon dont ils ont passé le mois précédent et se proposant fermement de passer mieux celui à venir¹⁶¹⁹.

XXX. Deux fois par an, durant la semaine qui précède immédiatement les vacances, il y aura un examen général de tous les élèves ; qu'ils soient donc attentifs tout au long de l'année aux matières qui leur sont proposées, et qu'ils les révisent ensuite attentivement, afin de tout retenir plus facilement au moment de l'examen et de pouvoir l'exposer.

XXXI. Deux fois par an, il y aura des vacances de quinze jours, commençant les premiers lundis de janvier et de juillet.

XXXII. Chaque année, après les vacances du mois de juillet, ils se consacreront aux exercices spirituels, du mercredi jusqu'au dimanche suivant. Durant ces exercices, ils demanderont avec ferveur les dons de l'Esprit Saint par lesquels ils deviendront des

¹⁶¹⁸ *Idem* R. 1926-32, chap. 2, § 2, *Exercitia hebdomadaria*, art. IX.

¹⁶¹⁹ *Idem* R. 1926-32, chap. 2, § 3, *Exercitia menstrua*, art. XI ; mais soulignons de nouveau que la communion n'est plus seulement mensuelle. En revanche, le règlement de 1932 rend obligatoire un exercice de piété mensuel en l'honneur du Sacré-Cœur (chap. 2, *De Pietate*, § 3, *Exercitia menstrua*, art. X) et une fois par an, au mois de mai, la vénération de la Sainte Vierge (chap. 2, *De Pietate*, § 4, *Exercitia annua*, art. XII).

luminaires qui brilleront tant qu'ils pourront illuminer leurs concitoyens dans leurs différents pays¹⁶²⁰.

XXXIII. Si quelqu'un remarque que l'un des membres n'observe pas ces règles, il le reprendra d'abord en aparté, non comme un adversaire mais comme un frère ; mais si celui-ci persévère, il s'en écartera pour qu'il se repente au moins parce que la honte l'envahit. Et si, Dieu nous en préserve, il provoque un scandale contre la foi ou les bonnes mœurs, il devra être admonesté par le Supérieur pour qu'il attaque le mal naissant par le remède qui convient.

XXXIV. Que chacun pour ce qui le concerne observe avec diligence ces règles ainsi que la lettre envoyée aux élèves de ce Séminaire par le révérend et illustre évêque de Tabraca, vicaire apostolique, mis à mort au Sutchuen, en haine de la foi¹⁶²¹.

« Enfin, frères, dit l'apôtre, tout ce qu'il y a de vrai, de noble, de juste, de saint, d'aimable, de bonne foi, tout ce qu'il peut y avoir de bon dans la vertu et la louange humaines, voilà ce qui doit vous préoccuper et Dieu sera avec vous. »

Amen. Fin des règles particulières. Épître aux élèves chinois du séminaire général du révérend et illustre évêque de Tabraca, mis à mort en haine de la foi.

« Mon âme a ressenti une immense joie et un grand réconfort en recevant les lettres que vous m'avez adressées tant de Macao que de Pulo-Pinang et nous rendons abondamment grâce à Dieu qui vous a délivré de tous les dangers auxquels vous avez été exposés : les dangers des fleuves et des voleurs, les dangers de la mer et tous les autres. Il vous a conduit sains et saufs à votre destination. Vous avez déjà enduré la plupart de ces maux et vous les supporterez dans les temps à venir : c'est là en effet votre vocation, pour le royaume de Dieu et l'Évangile du Christ, que de suivre les traces des apôtres qui, parmi tant de tribulations, de misères, de difficultés et de persécutions accomplirent le ministère de la parole qu'ils avaient reçu. Déjà, pour le nom du Christ, vous avez quitté votre pays et votre foyer, votre père et votre mère, vos frères et vos sœurs, vos terres et tout le reste. Vous avez déjà supporté dans votre corps les naufrages sur les fleuves, la chaleur du soleil, les maladies ; vous avez supporté dans votre âme la peur, les inquiétudes, la tristesse et les angoisses. Vous avez déjà souffert sur une terre étrangère non seulement des idolâtres mais aussi des hérétiques et des mauvais catholiques, de leurs mauvais exemples et des scandales qui vous ont peut-être agressés puisqu'il faut que le scandale arrive. Vous avez déjà enduré dans votre vocation et sur le chemin de votre salut de multiples tentations suscitées par le démon, par le monde et par votre concupiscence même. Mais ce ne sont là que les débuts de vos douleurs ; croyez bien en effet que vous serez exposés dans le futur à ces mêmes épreuves et à de plus graves encore, non seulement dans des terres étrangères mais aussi dans votre propre pays quand il vous faudra défricher une terre semée de ronces et d'épines et emplie de périls pour vous. Mais assurément ayez confiance ; le Christ, qui a vaincu le monde et le diable, qui a brisé leur puissance, vous donnera la victoire si vous êtes fidèles à sa grâce, et si vous demeurez dans la crainte et dans l'amour de Dieu afin de ne jamais commettre un péché mortel, et que vous ne vous écartez en rien de la voie qu'il a tracée. Il sera pour vous réconfort dans les tribulations et l'épreuve, secours dans l'adversité, protection dans les périls, force et santé dans les maladies, lumière et avancement dans vos études et vos travaux, solide défenseur contre les pièges de tous les ennemis, visibles comme invisibles,

¹⁶²⁰ *Idem* in R. 1926-32, chap. 2, *De Pietate*, § 4, *Exercitia annua*, art. XIV.

¹⁶²¹ Cet article, ainsi que la lettre à laquelle il est fait allusion, ne figurent que dans le règlement de 1848.

sérénité parfaite des mouvements de la chair comme de l'esprit ; il ne souffrira pas que vous soyez tenté au-delà de ce dont vous êtes capables, mais il fera en sorte que vous puissiez surmonter les tentations que vous rencontrerez. Ne craignez donc rien, si ce n'est d'offenser Dieu. Conservez vos âmes endurantes, attendant le bienheureux espoir que Dieu a promis à ceux qui l'aiment, et la couronne de justice que Dieu offrira le jour où il sera le juste juge de ceux qui ont bien combattu. J'ajoute maintenant ici quelques recommandations, par lesquelles je montre ma sollicitude à votre égard et ma sincère dilection, car si vous les observez avec zèle, il est certain que vous deviendrez, avec l'aide de Dieu, ce que désire l'Eglise, de dignes messagers de l'Evangile du Christ. Mais, si vous négligez l'œuvre divine et vous écartez de l'œuvre de Dieu, vous mettrez en danger votre vocation et votre salut, vous glisserez dans les vices et les scandales, comme l'expérience le prouve et ainsi vous périrez corps et âme.

1. Que chacun donc, comme Saint Bernard, s'interpelle souvent par ces mots : « Pour quoi viens-tu ? », non pour le loisir, le jeu ou le repos mais pour travailler, étudier les lettres, les sciences et les autres disciplines qui me permettront de propager et de protéger la foi dans mon peuple et d'œuvrer à mon salut et à la gloire de Dieu.
2. Consacrez vous tout entier au service du Christ et de son épouse l'Eglise, prêt à tout ce en quoi il plaira à la Divine providence de disposer de vous. Que possédez-vous en effet que vous n'ayez reçu de Dieu ? Le corps et l'âme, les cinq sens, la santé et l'intégrité des membres, les facultés de l'âme, l'intelligence, la mémoire, la volonté et tant d'autres choses, ce sont là des dons qu'Il nous a fait et il faut les rapporter et les employer à son bon vouloir et non à la vanité, à la curiosité et à la cupidité : « Que vous mangiez, dit l'Apôtre, que vous buviez ou quoi que vous fassiez, faites tout à la gloire de Dieu. » Songez souvent que Dieu est présent et marchez partout sous son regard : ne permettez pas à votre esprit de s'égarer dans des pensées vaines et détournées. Dans les prières, les méditations et les autres exercices spirituels, consacrez toute l'attention et la dévotion dont vous êtes capables ; mais en premier lieu, assistez au sacrifice de la messe avec la plus grande foi, avec piété et sens de la religion : le Christ est substantiellement présent sur l'autel, entouré par la foule des anges, immolé pour nous et il est prêt à exaucer toutes vos demandes. Exposez donc à ses yeux en toute confiance toute votre imperfection, la lassitude et l'aveuglement de votre âme, les mauvaises habitudes, les périls du péché et tout ce dont vous avez besoin. Ouvrez votre corps et votre désir devant lui et implorez sa grâce auxiliaire. Recourez fréquemment et avec dévotion aux sacrements de pénitence et de l'Eucharistie d'où viennent la guérison des infirmités spirituelles, l'avancement dans les vertus, la paix et la consolation de l'âme. Abstenez vous de les recevoir en étant indigne ou par sacrilège, sinon il vous jetterait comme Judas le traître au plus profond des maux et vous perdriez votre salut. Ne dissimulez rien de vos pensées intérieures à votre confesseur. Soyez attentif à la lecture des livres de piété si vous en possédez. Ecoutez avec zèle les réunions, les exhortations et la doctrine, et ne négligez pas l'examen de conscience quotidien ; ayez de la dévotion pour la bienheureuse Vierge Marie, la mère de Dieu, la vôtre avant tout ; ne cessez jamais de réciter des prières en son honneur, de chercher refuge auprès d'elle pour tout ce qui vous est nécessaire, d'imiter ses vertus et son exemple : avant tout l'humilité, l'obéissance, la chasteté, la patience et son très grand amour pour le Christ son fils.
3. Obéissez à vos maîtres et soyez leur soumis ; ceux-ci effet veillent, comme s'ils avaient à rendre compte de vos âmes, afin qu'ils le fassent dans la joie et non en gémissant, ce qui ne serait pas convenable pour vous. Respectez avec zèle les

règles du séminaire, même dans les plus petites choses. Engagez l'effort de votre être dans l'étude du latin et des autres disciplines avec un grand désir de progresser ; n'ayez aucune indulgence pour la paresse, l'inertie et la somnolence ; écoutez avec attention et reprenez les leçons des précepteurs et des répétiteurs ; montrez vous dociles à leurs recommandations et, observant leur conversation et l'exemple de leurs vertus, imitez leur foi. Lorsqu'ils vous commandent ou vous reprennent : « quel est le fils en effet que son père ne corrige pas ? », ne répondez jamais, ne murmurez pas mais, reconnaissant humblement vos fautes, obtempérez et amendez vous. Dans vos conversations et vos jeux, soyez à la fois gais et modestes ; prenez l'habitude de vous exprimer très souvent en langue latine et de l'écrire convenablement ; dans chacune de vos tâches, dans chacun des exercices du collège, n'agissez pas pour satisfaire à l'apparence extérieure, mais dans la simplicité de votre cœur, non pour plaire aux hommes mais au Christ qui éprouve vos cœurs. Si vous faites ce que je vous recommande, vous vous montrerez agréables et plaisants aux yeux de Dieu et aux yeux des hommes ; vous retirerez de nombreux bienfaits de la largesse divine ; avancez dans les sciences et dans les vertus et ainsi vous rendrez sûre votre vocation ; ceux d'entre vous qui pourraient désobéir à l'autorité supérieure ou aux ordres, ce qui n'est pas le cas, déjà, ils manquent à leur vocation, déjà ils résistent au plan de Dieu : « Ceux qui résistent, dit l'Apôtre, gagnent leur propre damnation. » Quand à ceux qui font tout à la façon des pharisiens, pour être vus par les hommes, le Christ s'est déjà prononcé contre eux : « Malheur à vous, pharisiens hypocrites ! », a-t-il dit, « parce que vous avez déjà reçu votre récompense. » Prenez donc garde à ce serment, mes bien-aimés, afin qu'il ne corrompe pas tout l'ensemble de vos bonnes actions et ne rende pas vain le culte que vous rendez à Dieu, si bien que vous n'avanceriez en rien ni votre salut, ni celui des autres et qu'au contraire vous leur nuiriez.

4. Entre vous, qui avez la même patrie, et avec les autres qui sont d'autres pays, s'il y en a, ayez la même charité et une vraie concorde, ne faisant qu'un, sentant la même chose : en effet, vous êtes tous frères, élèves du même collège : « vous avez un même savoir », dit Saint Paul, « vous avez la paix. » Ne blessez ni ne méprisez personne, ne jalousez ni ne calomniez qui que ce soit et le Dieu de paix et d'amour sera avec vous : « si en effet vous vous mordez et vous déchirez les uns les autres, prenez garde de ne pas vous détruire mutuellement. » Rien par rivalité ou par vaine gloire ; mais dans l'humilité jugez chacun les autres supérieurs à vous-mêmes, marchez dans l'esprit et n'accédez pas aux désirs de la chair. « Elles sont évidentes », dit l'apôtre, « les œuvres de la chair que sont la fornication, l'impureté, l'impudicité, la luxure, la haine, la rivalité, l'envie, les colères, les disputes, les sectes, et toutes les autres choses de ce genre et je vous le dis, ceux qui agissent ainsi n'obtiendront pas le royaume de Dieu. » Il apparaît donc clairement qu'il ne suffit pas que vous vous gardiez de l'impudicité et que vous observiez la chasteté, mais il vous faut également éviter la haine, les dissensions et tous les autres vices que l'apôtre énumère plus haut ? Je vous en conjure, mes bien-aimés, marchez dignement grâce à la vocation par laquelle vous êtes appelés, avec humilité et mansuétude, avec patience, en vous supportant les uns les autres dans la charité, soucieux de servir l'unité de l'esprit par les liens de la paix, et les resserrant mutuellement si l'un ou l'autre se querellent. Que l'un porte le fardeau de l'autre ; chacun, en effet, à sa faiblesse, ses erreurs, ses vices : toi, qui te plains des autres, combien d'occasions leur as-tu donné de se plaindre de toi ? Qui pourrait les compter ? « Pourquoi, dit le Christ, vois-tu la paille dans l'œil de ton voisin et pas la poutre dans le tien ? »

Si tu veux que tes erreurs soient ignorées, ignore celles des autres. Ne t'attache pas à la faute d'autrui, ne la recherche pas ; mais que chacun décèle ses propres fautes par un examen de conscience diligent et s'efforce de s'amender ; excusez les erreurs des autres mais reprenez-vous vous-mêmes et corrigez-vous. Ne vous mentez pas les uns aux autres ; abstenez-vous de tout mal qui serait un sujet de scandale pour vos frères. Que votre modestie soit connue de tous ; soyez un exemple pour tous ; veillez à ne pas rendre le mal pour le mal, mais recherchez toujours ce qui est bien, mutuellement et en tout. Soyez amateurs de fraternité : évitez avec soin les amitiés et les relations particulières, dont naissent habituellement tant de si grands maux, à savoir la diminution et la disparition de l'amour de Dieu et de la charité envers le prochain, la négligence et la tiédeur dans le service de Dieu et les exercices spirituels, le mépris des autres, la calomnie et la moquerie, les commérages, les bavardages et les vaines paroles, les murmures et la désobéissance envers les reproches des Supérieurs, les désirs de la jeunesse et enfin la corruption des mœurs, anéantissement total de la vocation. Pratiquez donc l'amitié et le commerce avec tous, agissez avec égards les uns avec les autres, soyez doux et affables envers tous ; rivalisez avec ceux que vous voyez progresser dans la vertu et dans les études et imitez les, en priant Dieu qu'il vous donne la grâce de suivre leurs traces ; mais prenez garde de désirer une vaine gloire, de vous provoquer les uns les autres, de vous jalouser les uns les autres. Que chacun emploie les dons qui lui ont été faits en proportion de ce que lui a accordé le Christ et des talents qu'il a reçus afin qu'avec l'aide de Dieu, grâce aux prières adéquates et avec un grand zèle, ils croissent et augmentent toujours davantage. Ainsi, chacun sera comblé, n'aura aucun autre désir désordonné, n'aura rien à supporter de pénible mais au contraire, se réjouira plus encore.

5. Elle est si grande, la dignité de l'ordre ecclésiastique et apostolique auquel vous aspirez, vous qui êtes destinés à cultiver la vigne du Seigneur, à propager et à protéger la foi ; ses devoirs sont si nombreux et d'une telle sainteté ainsi qu'il en a été décidé à juste titre. Aussi personne ne peut assurer qu'il doit les assumer seulement par l'innocence des mœurs et l'honnêteté, par la douceur du caractère et la docilité, par l'aptitude de l'esprit et la droiture des intentions, mais parce qu'il est appelé par Dieu. Il a appelé à lui ceux qu'il a voulu : « ce n'est pas vous qui m'avez choisi », dit le Christ aux apôtres, « mais c'est moi qui vous ait choisis, afin que vous portiez du fruit. » (Jean, 15-16) ; « Personne ne s'accorde cet honneur, mais il est appelé par Dieu, comme Aaron. » Je veux donc vous exhorter avec gravité, afin que chacun d'entre vous recherche la volonté divine et s'efforce de mieux la connaître en étant assidus et ardents à la prière et en observant les prudents conseils de vos directeurs de conscience. Scrutez les profondeurs de votre âme et soyez attentifs à votre façon de faire : si vous conservez l'innocence de votre baptême et vous attachez à apaiser l'offense faite à Dieu par les fruits d'un digne pénitence, vous serez prêts à préférer mourir plutôt que de supporter un péché mortel, et à vous dévouer au service de Dieu et de l'Eglise jusqu'à la fin de vos jours. Si, de vous-mêmes, vous avez renoncé au monde et avez abandonné votre volonté propre, vous vous donnerez tout entier aux vertus et au savoir que ce statut exige au plus haut degré : si vous avez su avec constance observer l'inclination et la propension au culte dans ce statut clérical, vous accéderez enfin au jugement et à la volonté du Très-Haut. Alors, vous aurez moralement les preuves certaines de la volonté divine et de votre vocation : ceux qui pensent qu'ils ont été choisis par Dieu et appelés à l'ordre ecclésiastique, qu'ils aient

très souvent à l'esprit les recommandations qui sont contenues dans les statuts du Vicariat et qui leur sont destinées.

6. Qu'ils se réjouissent de ce qui leur a été donné, mais qu'ils tremblent à propos de leur mérite ; qu'ils considèrent leur faiblesse et leur indignité, la grandeur et le risque de cet état, plutôt que la splendeur de l'honneur et de la gloire humaine. Qu'ils prennent garde de ne pas désirer ces positions élevées d'où tant sont tombés ; mais qu'ils redoutent plutôt cette charge et qu'ils attendent dans une douce humilité jusqu'à ce que Dieu lui-même choisisse et décide ceux qu'il appelle. Pendant ce temps, que tous les élèves agissent avec diligence afin d'avancer de jour en jour dans le savoir, la piété et les vertus et qu'ils ne se jugent jamais indignes d'une si haute vocation ; mais si ceux qui n'en seront pas capables seront renvoyés du collège à cause de leur mauvais comportement, ou si d'autres voudront d'eux-mêmes obstinément le quitter, qu'ils sachent que nous avons décidé que ces ingrats et ces inconstants ne seraient plus admis aux fonctions pour lesquelles ils avaient été choisis ; mais ils seront remis sans retard à leurs parents, plus personne ne s'occupant d'eux. En effet, ils prouvent suffisamment par leur comportement qu'ils aiment ce siècle, qu'ils n'ont pas renoncé à la chair et au sang et qu'ils ne sont pas aptes à ces fonctions auxquelles ils s'étaient destinés et consacrés, selon ces paroles du Sauveur adressées à ceux qui abandonnent le travail commencé : « celui qui met la main à la charrue et qui regarde en arrière, celui-là n'est pas digne du royaume de Dieu. » C'est avec confiance, mes bien-aimés, que nous espérons de vous des fruits merveilleux et plus proches du salut : vous persévererez jusqu'au bout et vous n'accepterez jamais d'être trompés ou détournés par les vaines apparences de la félicité humaine ou par toute autre perspective fallacieuse. Vous avez été appelés à cette vocation et vous y demeurerez avec constance ; vous oeuvrerez sans cesse pour votre propre salut dans la crainte et les tremblements ; vous serez les auxiliaires de Dieu dans les bouches de l'enfer qui doivent être détruites pour vos concitoyens et dans lesquelles tombent chaque jour des multitudes innombrables : pendant tout le temps où vous serez au collège, réunissez un grand bagage de vertus et de sciences afin qu'on ne dise jamais de vous : « cet homme a commencé à construire et il n'a pas pu mener son œuvre à bonne fin. » Votre vie future est en effet un exemple pour ces peuples et ils demanderont à recueillir la loi de votre bouche ; soyez donc des imitateurs du Christ et des apôtres dont vous avez recueilli la charge. Accordez le plus grand soin à l'humilité, qui est le fondement de toutes les autres vertus : « Dieu résiste aux superbes et donne sa grâce aux humbles. » ; à l'obéissance, qui est meilleure que toutes les offrandes et tous les sacrifices et qui, comme le dit l'écriture, dit les victoires de la chasteté, sans laquelle il n'est rien de bon et sans laquelle aucune vertu ne peut demeurer : en effet, elle envahit tout, et le corps et l'âme, la souillure trouble le sens, elle engendre l'aveuglement de l'âme, elle endurecit les cœurs ; à la patience : vous êtes appelés à accomplir de grands travaux par le zèle des âmes pour lequel le Christ a répandu tout son sang et a donné sa vie ; à la charité, la pauvreté, la mortification, l'abnégation et à toutes les autres vertus. Vous devez d'autant plus vous adonner à l'étude que, dans l'ignorance vaincue des ecclésiastiques est la ruine de toutes les erreurs et de presque tous les vices qu'ils éprouvent aussi bien eux-mêmes que les peuples qui leur sont confiés : « Si l'aveugle guide l'aveugle » dit le Christ, « ils tombent tous deux dans l'abîme. » Et par le prophète, Dieu prononça un jour cette phrase à leur rencontre : « Parce que tu as repoussé l'étude, je te repousse du sacerdoce. »

Pour finir, nous prions Dieu qu'Il vous comble, vous et tous vos condisciples, des largesses de ses bienfaits et de ses bénédictions et qu'Il vous conserve longtemps sain et sauf. Que la grâce de Notre Seigneur Jésus Christ et l'amour de Dieu soit avec vous tous. Amen.

Portez-vous bien ! Fait en Chine, dans la province du Su-Tchuen, le 9 août 1809. +
Gabr. Taur. Evêque de Tabraca, vicaire apostolique. »

2. Règles touchant l'uniforme et les promenades, 1848, DB 460-4 :

« 1° Les élèves doivent garder leurs chapeaux neufs au dortoir.

2° Ils ne les porteront ni en récréation ni à Mariophile.

3° Quand la pluie menace, ils devront prendre chacun un parapluie.

4° Ils doivent bien éviter soit de s'appuyer sur ces chapeaux, soit de les salir.

5° Ils pourront garder les vieux chapeaux et ils s'en serviront soit en récréation, soit à Mariophile.

6° Ils peuvent remiser ces vieux chapeaux dans les trois armoires qui sont au pied de l'escalier.

7° Ils ne pourront sous aucun prétexte se passer leurs chapeaux les uns aux autres.

8° Les élèves ont un uniforme pour toutes les promenades excepté les grandes promenades à Mariophile (quand il n'y a pas d'étranger invité). Cet uniforme se compose d'un pantalon blanc, d'un habit bleu et d'un couvre-chef bleu ou noir. Calotte pour les élèves chinois, turban pour tous autres.

9° Les élèves ont de plus, un uniforme pour les dimanches et jours de fêtes chômés au Collège. Ce second uniforme se compose d'un pantalon blanc et d'un habit noir.

10° Le pantalon blanc sera renouvelé tous les ans. Les habits bleus et noirs tous les deux ans. Les couvre-chefs tous les trois ou quatre ans.

11° Il y aura auprès de la procure une armoire fermant à clef dans laquelle chaque élève aura un compartiment portant son nom.

12° Les élèves ne porteront pas de souliers en promenade ; et désormais on ne donnera plus qu'une seule paire de souliers par an. Ils seront tenus de les porter toutes les fois qu'ils servent à l'autel.

13° Toutes les fois qu'on va en promenade, les élèves se mettent en rang par trois selon une liste faite par le père supérieur.

14° Le rang s'observe sur toutes les routes fréquentées par les européens.

15° Le pantalon sera large pour tous les élèves et l'habit aura la même coupe pour tous, sauf la différence de boutons et de col, de manière à former un vrai uniforme. De plus, on interdira l'usage de porter extérieurement le mouchoir, le scapulaire, le chapelet. »

3. « Règles concernant les Supérieurs et Directeurs du Collège Général de Pulo-Pinang »

Au début d'un petit carnet contenant également une liste des premiers martyrs du Collège général et un mémorial 1660-1848, on trouve cette règle manuscrite datée du 6 mai 1847 et signée par les R^{ds} Pères Langlois, Dubois, Barran, Albrand, Legrégeois, Voisins, Tesson,

Jurines, CG 007 Il existe au moins quatre copies manuscrites de cette même règle (dont une in DB 460-5 ; 1838-1849) :

1. L'administration et la direction de cet établissement sont confiés à deux ou trois missionnaires (ou un plus grand nombre si les besoins de l'établissement le demandent) choisis par le Bureau d'administration du Séminaire des missions étrangères.
2. L'un d'eux est établi Supérieur par le même bureau : les autres ont le titre de Directeurs.
3. Toutes les affaires concernant le règlement des études, l'instruction, la surveillance, la direction des élèves et l'administration du temporel seront réglées en commun par le Supérieur et les Directeurs à la pluralité des voix ; s'il arrive qu'il y ait balance dans le partage des suffrages, le Supérieur aura voix prépondérante.
4. A cet effet, ils tiendront au moins une fois par semaine et plus souvent si des affaires extraordinaires l'exigent, une assemblée pour délibérer sur les affaires, se concerter ensemble et statuer, à la pluralité des voix, sur ce qu'il convient de déterminer.
5. Ils se partageront entre eux les différentes fonctions et occupations relatives à l'instruction des élèves.
6. L'un des directeurs choisis par le Supérieur et ses collègues sera établi Procureur et Econome et sera spécialement chargé du soin du temporel.
7. Le Procureur se concertera au moins avec le Supérieur pour les dépenses considérables telles qu'achat de grosses provisions ordinaires. Quant aux dépenses extraordinaires, telles que grosses réparations, voyages, etc. il ne pourra les faire sans le consentement du Supérieur et des autres collègues, à la pluralité des voix ; les constructions considérables et les achats d'immeubles ne pourront être faits qu'après avoir obtenu préalablement l'agrément du Conseil de Paris, à moins d'un cas d'urgence ou de grande utilité.
8. Le Procureur tiendra un registre exact de ses recettes et de ses dépenses ; et rendra compte au Supérieur et à ses collègues tous les six mois.
9. Attendu que le Supérieur et les directeurs ne sont que les administrateurs des fonds qui sont alloués au Collège, et les représentants du Bureau d'administration du Séminaire de Paris, ils devront envoyer tous les ans en duplicata un résumé sommaire des recettes et des dépenses, de l'état de la caisse, signé par le Supérieur et le Procureur, tant au Bureau d'administration de Paris qu'au Procureur de Macao.
10. Tous les ans également, le Supérieur enverra au Bureau d'administration un rapport sur l'état du Collège, où il fera connaître : le nombre total des élèves, combien il y en a de chaque nation, combien étudient la théologie, combien de nouvellement arrivés, combien qui ont terminé ou sont sur le point de terminer leurs études et sont partis ou sur le point de partir pour retourner dans leur patrie ; quelles sont les espérances que l'on peut fonder sur eux ; à raison de leur conduite, de leurs talents, de leur santé et s'il y a parmi eux des abus graves. Ce rapport doit être signé par le Supérieur et les directeurs. Le Supérieur devra envoyer à chacun des Vic. Apost. qui ont des élèves au Collège, un semblable rapport, mais plus détaillé sur les élèves de leur mission.
11. Le Supérieur et les directeurs doivent exercer une surveillance continue très active sur leurs élèves, de quelque nation qu'ils soient et faire exécuter le Règlement particulier, surtout en ce qui regarde les mœurs.
12. Le Supérieur ne peut renvoyer un élève sans en avoir délibéré avec ses collègues et pris une détermination à la pluralité des voix.

13. Le Supérieur et les directeurs ne doivent ni enseigner la langue française aux élèves, ni leur permettre de l'étudier. Ils veilleront aussi à ce que, sans une permission expresse, ils n'étudient pas des objets étrangers à leurs études classiques.
14. Si le Supérieur et ses collègues jugent utile de modifier le règlement particulier du Collège, ils soumettront ces changements au Bureau d'administration de Paris ; et s'il leur paraît urgent de les mettre à exécution aussitôt, ils le feront connaître sans délai au dit Bureau qui décidera s'ils doivent être maintenus.
15. Les Missionnaires qui peuvent séjourner dans le Collège, ou n'y sont qu'en passant et doivent se rembarquer sous peu de jours ; ou doivent y rester quelque temps pour y attendre l'occasion favorable de se rendre dans la mission pour laquelle ils sont destinés et étudient la langue de cette mission, doivent observer les uns et les autres l'Ordre et le Règlement établis dans le Collège et se conduire d'après les avis et instructions du Supérieur. Ils ne pourront rien commander aux élèves si ce n'est à celui ou à ceux que le Supérieur aura désigné pour leur rendre des services ; et à ceux-là mêmes, ils ne pourront commander rien qui soit incompatible avec leurs études, ou les autres devoirs essentiels qu'ils ont à remplir. Ceux qui doivent rester au Collège pendant un temps un peu considérable voudront bien se prêter à aider le Supérieur et les directeurs dans leurs fonctions envers les élèves. Ceux-ci ne doivent employer ces nouveaux confrères qu'autant que cela ne les empêche pas trop de vaquer à l'étude de la langue qu'ils ont à apprendre. Quant aux missionnaires venant des missions qui ont des élèves dans le Collège, s'ils y remplissent quelque fonction, ils recevront alors le titre de Directeur, et seront admis comme tel dans le Conseil aussi longtemps que les Directeurs titulaires jugeront à propos de les employer, en attendant qu'ils aient l'occasion de rentrer dans leurs missions ; mais pour cela il faudra qu'ils n'aient quitté leurs missions que par force majeure ou avec le consentement connu de leurs Supérieurs.
16. Le Supérieur et les Directeurs seront entretenus, comme par le passé, aux frais du Collège ; et de plus, ils pourront recevoir du procureur du dit collège vingt piastres pour leurs menues dépenses.
17. Les vacances consécutives pouvant avoir des inconvénients, le Supérieur et les Directeurs les distribueront dans le courant de l'année selon qu'ils jugeront à propos jusqu'à concurrence d'un mois.
18. Ne pourront être reçus dans le collège que les jeunes gens envoyés par les Supérieurs des missions de la Société.

B. Inventaire de la bibliothèque (legs Régereau, 1842)

1. Théologie.
2. Théologia annamitica 5 t.
3. it. De sacramentis in genere : de baptismo, confirmatione, de eucharistia, de extrema onctione, de ordine, de fide, spe et caritate, de matrimonio, compendium de missa, de conscientia, bê trong, de actibus humanis bê ngoài, praeceptum 5um ne occidas 6 t.
4. Rituel sur la manière d'administrer les sacrements
5. Les 4 premiers commandements sur les mensonges d'Annam, les 5e et 8e commandements, le 7e commandement, la justice (nota le tome du 7e précepte et triple) 3 t.
6. Les préceptes de l'Église, du péché, des censures, du 7e précepte de la justice.

7. Sur les contrats, loi naturelle, lois extérieures 3 t.
8. Du juramento in confitenda fide 2 t.
9. Épitres et Évangiles (en caractères)
10. Pugna spiritualis
11. De morte peccatorum
12. Confutatio objectionum gentilium
13. Logica
14. Doctrina vera 2 ex.
15. Breviarum quotidianum
16. 31 meditationes pro dominicis et festis
17. De 4 novissimus
18. Sententio sanctos pro singulis diebus 2 ex.
19. Explicatio poenitentia
20. De la vie monastique forte des Pères du Désert 2 ex.
21. Ritus ministrandi sacramenta
22. Regula pro sacerdotibus (lettr. Europ.) 2 ex.
23. Vera doctrina rationis (lettr. Europ.)
24. Règles pour les religieux
25. Compendium Veteris Test.
26. Compendium de 7 sacramentis
27. Compendium theologiae
28. 2 tomes dépareillés de l'ancien testament 2 t.
29. 1 liv. de St Charles.

Plus encore livres annamites en lettres européennes

1. Amour du prochain
2. Salut de l'âme de l'enfant
3. Règles pour le collège du Tonkin (lettres europ. Et deux règles diverses) 2 ex.
4. Evangiles des dimanches et de la semaine
5. Livre de la doctrine vraie
6. Modus ministrandi baptimus adultis
7. Des quatre fins dernières
8. Petit livre de médecine
9. Praemiscae orationes ante explicationem symboli
10. De indulgentis
11. Explicatio catechismi
12. Livres français ou latins
13. Dictionnaire anglico-latin
14. Dictionnaire portugais et français
15. Abrégé d'astromonie de Lalande
16. Dictionnaire latino gallicum (Noël)
17. Epistolae St-Francisci-Xav.
18. De genitu Columboe (Bellarmin)

19. Memoriale vitae sacerdotalis
20. Petit manuel à l'usage des séminaires 2 ex.
21. La conversion d'un pécheur par le P. Salazar 2 ex.
22. Exercice de dévotion au Sacré Cœur de Jésus
23. Selecta carmina orationes
24. Directorio spiritual (Don Augustin Lestrangle)
25. Mosculi historiarum (Jean de Bussièrès, jes.)
26. Caractères de la vraie dévotion (Grou)
27. Recueil alphabétique des pronostics dangereux et mort.
28. Albertum magni paradisi animae
29. Sacra myst. Hebdomada
30. Le parterre des serviteurs de Marie (P. Paul de Bari)
31. Synodus sutchuensis 2 ex.
32. Maximes tirées de l'Écriture Sainte
33. Deux grammaires chinoises du P. Gonzalves 2 ex.
34. Grammaire espagnole avec grammaire française et portugaise (2 rayons)
35. Concile de Trente 3 ex.
36. L'esprit d'un directeur des âmes (M. Olier)
37. Combate spiritual
38. Avis au peuple sur sa santé
39. Instruction de St Charles Borromée
40. Œuvres du Séraphique St François
41. Visites au S. Sacrement (St Liguori) 2 ex.
42. Instructiones missionariorum
43. Cantique de St-Sulpice
44. De cura pastorali
45. Décrétales
46. Essai sur la physiologie humaine (Grimaud)
47. Brevis expositio propositio damnatura
48. Histoire des animaux
49. Vieux cahier de décrets de MM. Girardet et Regereau, 6 cahiers
50. La médecine sans le médecin (Audin- Touvière)
51. Excellence de la dévotion au scapulaire
52. Réflexions chrétiennes et morales tirées de l'écriture et des Pères (par Germain)
53. Traité de la paix intérieure
54. Méthode tirée des exercices de saint Ignace 3 ex.
55. Cantique des missions, cantique de St-Sulpice 2 livres
56. Explication des premières vérités de la religion
57. Des obligations des ecclésiastiques (par un docteur en théologie)
58. Remède contre le péché (par un ecclésiastique de Besançon)
59. Règlement des élèves de St-Sulpice
60. Preuves historiques de la religion chrétienne
61. Manuel des fidèles du Puy

62. Sancti Hiéronymi Epistolae
63. Mœurs des israélites (Fleury)
64. Rituale romanum
65. Conduite pour les exercices des séminaires
66. Satires de Boileau-des-Préaux
67. Recueil de prières et pratiques
68. Introductio ad scripturam sacram 6 ex.
69. Le parfait missionnaire (par un prêtre missionnaire)
70. Exercice spirituel de Saint-Ignace (Bellario)
71. Summa conciliorum (Carranzam)
72. Paradisus animae (Jacob Merlushosti)
73. Théologie de Venier 8 t.
74. La conduite de Saint-Ignace (P. Vatier, jes.)
75. Epitomae theologiae (Agoritia)
76. Biblia sacra 2 ex.
77. Exercices de la dévotion au Sacré Coeur
78. Extrait du traité du poulx (M. Munauld) 3 cahiers
79. Trésor du fidèle ou manuel de piété
80. L'Imitation de Jésus-Christ et l'imitation de la Sainte Vierge (P. Gonnellieu) 2 livres
81. Stimulus pastorum (par Bartholomœum à marty.)
82. Regula cleri (Simonis Salamo)
83. De triplice examine ordinandorum (Lud. Bail.)
84. Rituel de Toulon 8 t.
85. Cinq tomes dépareillés de dissertations sur les prophéties
86. petit volume Vita St Benedicti
87. Moyse et les géologues (Victor de Bonald)
88. Trésor de patience caché dans les plaies de JC (par le P. Alméida trad. par Jamet)
89. Mémoires de Sylvio Pellicou et les devoirs et un supplément 2 t.
90. La pieuse paysanne
91. Mentor des familles chrétiennes (l'abbé Maurice Aubert)
92. Evangeliorum connexio (Caesare Becillo Urbinat)
93. Conduite pour la confession et la communion (St F. de Sales)
94. Mémorial des vierges chrétiennes (Arvisenet)
95. Froment des élus (Arvisenet)
96. Instruction familière sur l'oraison mentale
97. Sti Ambrosii libri tres 1 petit t.
98. Euchiridion Theologiae sylvii
99. Regula perfectionis (Franc. Benedicto de C. capuciero)
100. Compendium theologiae, Busenbaum
101. De septem verbis Christi (Bellarmino)
102. Instructions pour la confirmation (Régnauld)

Autre rayon

1. Calepin 2 t.
2. Explication des épîtres de Paul (Pecquigny)
3. Elements of agricultural chemistry
4. L'art du peintre doreur
5. Traité de Physique de Haüy
6. Uranographie de Francoeur
7. Petit catéchisme historique de Fleury
8. L'esprit et la pratique de la dévotion au Sacré Cœur de Jésus
9. Catéchisme abrégé de Couturier
10. Dissertatio de regula moralium opinionum pro confessariis (Muzzarelli)
11. Méthodes de plain chant par la Feillée 2 t.
12. 5 Graduale romanum et 3 Vesperal romain
13. Homélies et lettres choisies de Basile, trad. de l'abbé Auger
14. Sur la déclaration de l'Assemblée du clergé de France, l'abbé de la Luzerne
15. De l'Église Gallicane, M. de Maistre
16. L'âme élevée à Dieu
17. Conduite des confesseurs (Besançon) 2 ex.
18. L'ami de la religion 4 t.
19. Œuvres de Pope
20. Traité de l'amour de Dieu et lettres spirituelles de St François de Sales 2 t.
21. La voix du Pasteur (M. Requis) 4 t.
22. Compendium De Religione, memoriale Scripta Sacrae 4 t.
23. Les Psaumes de Berthier 5
24. Théologia, Bailly 8 t.
25. Considération sur les événements principaux de la Révolution (Mme de Staël)
26. Biblia Sacra 8 vol.
27. Traductions diverses pour former le goût à l'éloquence (œuvre posthumes Maucroix)
28. Bréviaire romain 12 t.
29. Conduite des confesseurs selon saint Charles Borromée
30. Théologie d'Antoine 9 t.
31. Dictionnaires français-latin et latin-français (Noël)
32. Gradus Boinvillers 2 t.
33. Œuvres de Florian 8
34. Vertus de Marie (S. Liguori)
35. Réflexion sur la sainteté et la doctrine de S. Liguori
36. Bibliothèque portative (choix des meilleurs morceaux)
37. Selva, horloge de la Passion, victoire des martyrs, gloire de Marie, pratique de l'amour de J.C. 7
38. Naufrage de la Méduse
39. Petit Carême de Massillon
40. Le Saint Sacrifice de l'autel, l'abbé Guillois
41. Instruction pour le jubilé
42. Introductio ad vitam devotam
43. Pugna spiritualis

44. Histoire abrégée de la religion 2
45. Vie du prêtre, vie de foi
46. Catéchisme des dimanches et des fêtes
47. De la vraie sagesse traduit de De Vera Institutio Spiritualis Ludov. Blosio
48. Exercices pour se préparer à la mort
49. Exercices de dévotion à Saint-Louis-de-Gonzague
50. L'âme élevée à Dieu
51. Lettres de quelques juifs 3
52. Devoti droit canon
53. Dictionnaire de la Bible
54. Leçons de la nature Bernardin de Saint-Pierre 3
55. Dictionnaire Géographique (Vosgien)
56. Martyrologe romain
57. Triomphe du Saint-Siège et de l'Eglise Grégoire XVI 2
58. Les grandeurs de Dieu (d'Argentan)
59. Pèlerinage à Jérusalem (Père Géramb) 3
60. Voyage à la Trappe id.
61. Vérité catholique J.P.B. Nault
62. Examen des doctrines philosophiques sur la certitude intérieur de J. et M. (P. Grou) 2
63. Méthode pratique pour faire le catéchisme
64. Manuel des cérémonies romains 2
65. Histoire de la vie de Jésus et des apôtres P. de Ligny 4
66. Projet d'instruction (Guillet) 2
67. Conférence de Fray Simon 3
68. Exercices de Saint-Ignace (l'Abbé Clément)
69. Catéchisme de Montpellier, (Charency) 3
70. Méthode de direction (Besançon) 2
71. Vie de François d'Assise 3
72. Instruction de la jeunesse (Ch. Gobinet)
73. Vie de Saint-François-Xavier
74. Défense du culte extérieur (M. Bruey)
75. Nouveau dictionnaire de poche
76. Uranographie de la jeunesse (Perrault et Maynard)
77. Manuel d'instruction et de prières pour l'archiconfrérie de N.D. des Victoires
78. Du fanatisme dans la langue révolutionnaire (Laharpe)
79. Manuale ordinandorum
80. Théologie du Mans – de Ecclesia, de Jure et Justitia, de Matrimonio, de Trinitate
81. it. Dissertatio in sextum decalogum praeceptum
82. Bible de Carrière
83. Liber psalmodum Bellanger
84. Breviarum theologicum (Joan Polamo)
85. Conduite des âmes dans la voie du Salut
86. Les héros chrétiens

87. Instructions sur la religion du P. Humbert
88. Abrégé des principes de morale
89. Pastorale de S. Grégoire en français
90. Catechismus ad ordinandos
91. De Synode Diocesana Benoît XIV 4
92. Epistomae Doctrinae moralis et canonicae
93. Confessiones S. Augustini 2 ex.
94. Novum Testamentum 14
95. Imitatio Xsti 9
96. Sti Chrysostomi de Sacerdoto
97. Livre d'or ou l'humilité en pratique
98. Instruction sur le chemin de la croix
99. Sti Bernardi De Consideratione
100. Introduction à la vie dévote en français
101. Le mois de Marie traduit de l'italien
102. Sacerdos Catholicus (de Hohenloe)
103. Abrégé de la Sainte Bible (Robert Guérard)
104. Dictionnaire raisonné d'histoire naturelle 2
105. Catéchisme des fêtes (Meusy)
106. Brevissimae ante sacrum meditationis
107. Examen de Tronson
108. Méditation sur la Passion pour tous les jours du mois
109. Nouveau manuel de piété pour le diocèse du Mans
110. Nouvelle explication du catéchisme (Guillois)
111. Le chrétien en solitude (Crasset)
112. Méditations pour chaque jour du mois
113. La vie et les maximes de J.C. (Avancin)
114. Méditations ecclésiastiques de Besançon 5
115. Petits épitome sacrae – selectae e veteri e novo 19
116. Les saintes voies de la croix (Boudon)
117. Les pensées de Pascal
118. Pays intérieur
119. Théologie de Bouvier 6 t.
120. it. Philosophie de Bouvier 2
121. Grammaires chinoises du P. Premane ?
122. Apologétique de Tertullien (Trad. de Lourcy)
123. Le livre des élus
124. De Imitatio Xsti 12 ex.
125. L'heureuse année ou l'année sanctifiée
126. Novum testamentum 2 ex.
127. Praxis confessarii de Liguorio
128. L'homme intérieur de Boudon
129. Homo apostolicus de S. Liguori
130. Le bon confesseur

131. Grammaire latine de Lhomond

Livres légués au Collège provenant du Mans

1. Lettres de Cobbet
2. Vie de Saint-Ignace
3. Mélange de littérature et de philosophie
4. Recueil de morts édifiantes
5. L'écolier vertueux (Proyart) ?
6. Traité de lecture chrétienne (Jamin)
7. le chrétien assurant son salut
8. Le triomphe de la pureté
9. Catéchisme de Couturier
10. Variétés philosophiques
11. Démonstration évangélique (Duvoisin)
12. Fondements de la foi (Aymé) 2 ex.
13. Modèle des jeunes gens
14. Les fondements de la vie spirituelle
15. Histoire du Japon, 2
16. Les livres de la doctrine chrétienne de S. Augustin
17. Anecdotes chrétiennes
18. Sermons de Cambacérès, 3
19. Instruction pour les jeunes gens avec histoires
20. Méthode pour la direction des âmes (un prêtre de Besançon) 2
21. Comte de Valmont (Bigandet) 5
22. Bible vengée (don de M. Lemaître) Duclot 3
23. L'esprit et la pratique de la dévotion au cœur du Jésus
24. Explication du nouveau catéchisme à l'usage du Mans
25. Œuvres spirituelles de Fénelon 2
26. Le Déisme réfuté par lui-même (Bergier) ?
27. Secours spirituel dans les maladies P. L'attaquant
28. Manuel complet de Physique et de Météorologie (Avasson de Grandsagne)
29. Les saints désirs de la mort (Lallemant)
30. Thesaurus sacerdotum
31. Introduction à la vie dévote (Grignon) avec un abrégé de sa vie
32. Visites de S. Liguori avec prières pour chaque jour
33. Traité de l'amour de Dieu (Comte de Stolberg)
34. Epistolarum Sti Pauli triplex expositio (Piconius) 3
35. Herméneutique sacrée (Hermann Jansens) 3
36. La vie et la doctrine de N.S.J.C. (l'abbé de St Part) ? 2
37. Instructions sur les fonctions du ministère (Toul) 5
38. Prônes de Billot 3 vol.
39. la Sainte Bible accompagnée de préfaces et dissertations (M. l'abbé Claire) 3
40. Oraisons funèbres de Bossuet

- 41. it. Institutions philosophiques (Bouvier) 3 t.
- 42. Histoire abrégée de l'Eglise (Lhomond)
- 43. Martyrs du Maine

C. Entretiens avec d'anciens directeurs (Michel Arro et Jean L'Hour)¹⁶²²

1. Entretien avec le Père Michel Arro, Singapour, février 2001

Question : « Quand êtes-vous arrivé au Collège général de Penang ?

Michel Arro : J'y étais d'août 60 à Décembre 61. Et ensuite à nouveau d'août 63 à décembre 68. Pendant la première période, c'était encore le collège classique. Tout se faisait en latin : les cours, les lectures spirituelles par le Recteur tous les soirs, l'écoute des séminaristes pour leur accompagnement spirituel, les conversations entre élèves, tout cela en latin, parce qu'on ne savait pas d'autres langues.

Q.: C'est à dire que des élèves chinois par exemple, se parlaient entre eux en latin dans le Collège.

M.A.: Oui, dans l'enceinte du Collège, le latin était obligatoire.

Q.: Et à l'extérieur ?

M.A.: Là, les élèves étaient libres de parler leur langue.

Q.: A quel âge entraient-ils au Collège Général ?

M.A.: Autour de dix-huit ans, dix-neuf ans.

Q.: Tous les élèves savaient-ils le latin en arrivant ?

M.A.: Oui, c'était une condition pour entrer. Ils avaient appris le latin pour la plupart pendant leurs années d'étude dans les petits séminaires. Dans les années 60, le plus grand nombre de nos élèves de l'extérieur venaient de Thaïlande. Ils avaient appris le latin au petit séminaire en Thaïlande, de même qu'ici, à Singapour, on apprenait le latin au petit séminaire.

Q.: Le Collège Général n'avait plus alors la fonction de petit séminaire qu'il avait eue précédemment ?

M.A.: Non. Il l'a eue jusqu'à la guerre c'est-à-dire, ici, jusqu'en 42, l'année de l'invasion japonaise. Il y avait des cours de science, biologie, physique et chimie au Collège Général. Ils étaient donnés par un père qui était un scientifique, un mathématicien. On avait la préoccupation d'une bonne éducation de base, qui ne soit pas uniquement ecclésiastique.

Q.: Utilisait-on dans les séminaires Français la même méthode qu'à Penang pour enseigner en latin « langue vivante » ?

M.A.: Non, pas du tout. On n'utilisait plus le latin en France. J'ai eu moi-même peut-être en tout et pour tout un ou deux cours en latin lorsque j'étais séminariste à Bièvres, par des professeurs qui étaient des anciens de Rome et y avaient fait leurs études en latin.

A Penang, les élèves s'enseignaient le latin l'un à l'autre. Vous savez, lorsqu'on est immergé dans un milieu qui parle le latin, on finit forcément par le parler. Les élèves de l'extérieur, au début, restaient pour toute la durée de leurs études, pendant cinq ou six ans.

¹⁶²²

Michel Arro et Jean L'Hour, après avoir relu ces entretiens, m'ont autorisé à les rendre publics. Qu'ils en soient ici très vivement remerciés.

Seuls ceux de Singapour et de Malaisie repartaient une fois par an en vacances. Il y avait des vacances de mi-année qui se passaient dans la maison que nous avions à Mariophile. J'y ai fait une fois la garde, comme on disait, pendant quinze jours. Mais entre eux ils n'avait qu'une langue pour se parler : les birmans, les malaisiens ou les thaïs se parlaient en latin. Quand j'y suis arrivé, un élève thaï m'a expliqué dans un latin absolument correct comment nourrir ses poissons - ils ont des poissons qui se battent, et il faut les nourrir avec des larves de moustiques – il m'a donc expliqué en latin que les meilleures larves étaient celles qui provenaient d'accouplements entre des mâles noirs et des femelles mouchetées !

Q.: Que faisait-on si l'on s'apercevait qu'un élève ne suivait pas ?

M.A.: *Episcopus tuus vocat te !* C'était la phrase pour lui signifier que le sacerdoce n'était pas sa voie...

Q.: Que devenaient-il alors ?

M.A.: Cela dépendait. Certains devenaient catéchistes. A la fin du XIX^{ème} siècle, ils pouvaient devenir dans leurs diocèses ce que l'on appelait « latiniste », pendant deux ou trois ans. Les vieux pères de Chine disaient « j'ai mon latiniste », pour apprendre le chinois. Parce que là encore, les pères qui allaient en Chine et qui ne savaient pas la langue, utilisaient le latin. Latin que certains d'ailleurs parlaient fort mal. J'ai connu à Penang un père français qui voulait dire qu'il viendrait au repas de midi au Collège. Comme il n'y avait personne pour l'accueillir, il a laissé ce message à un séminariste : « *pater manducandus* », « le père à manger » ! Alors il était connu sous ce nom là, le « père à manger. » Tous les séminaristes riaient parce qu'eux savaient le latin !

Q.: Quand cela a-t-il changé ?

M. A. : Je pense que le tournant a été pris dans les années 63/ 66, au moment du Concile de Vatican II, où l'on est passé, d'abord doucement et puis plus rapidement, du latin à l'anglais. Quand je suis arrivé à Penang en 60, j'ai dit : « Pas question de faire de la direction spirituelle en latin. Les séminaristes qui viendront s'adresser à moi me parleront en anglais ». Mais on faisait encore les cours en latin, sauf petit à petit, quelques cours comme la Pastorale, la Catéchétique, qui à ce moment là étaient considérés comme des cours secondaires, et que l'on faisait déjà en anglais. Quant aux cours plus importants, le dogme, la morale, l'écriture sainte, l'histoire de l'Eglise, tout se faisait encore en latin, mais avec l'inconvénient de ne pas avoir beaucoup de textes. A la bibliothèque, les livres en latin, c'était quand même très limité. On est ensuite passé à l'anglais, malgré quelques hésitations dues aux évêques de Thaïlande, qui voyaient cela d'un mauvais œil. Nous avons en effet le problème des élèves thaïs qui étaient une quarantaine, et qui ne comprenaient pas l'anglais. Mais, petit à petit, les évêques ont réalisé que l'anglais était important non seulement pour leurs futurs prêtres, mais aussi pour ceux qui quittaient le Collège sans être ordonnés et qui, sachant l'anglais, pouvaient trouver de très bons emplois chez eux. On leur a aussi demandé ce qu'ils fourniraient à leurs prêtres comme revues de théologie en thaï, par exemple. Il n'y en avait pas. Alors, leur formation, elle se continuerait avec quoi ? Des revues en latin ! Il y avait bien *Latinitas*, mais enfin, c'était davantage pour la langue latine qu'autre chose... Bref, en 66-67, à Penang, tous les cours se faisaient en anglais. Cela a été le résultat du Concile et aussi la décision de notre Supérieur général.

Q.: Qu'étudiait-on au Collège Général après le Concile ?

M.A.: Le cursus normal des Séminaires. Mais on a créé en plus les stages pastoraux dans les paroisses pendant les vacances. On a été parmi les premiers à faire ça. Les prêtres des paroisses de Malaisie et de Singapour ont été partie prenante, ils ont même accepté à certains moments des élèves thaïs. C'était la belle époque du Concile. Dès 68-70 on a

introduit ce qui est donné maintenant dans les séminaires de France comme une nouveauté, l'année de propédeutique, appelée initiation year. On préparait les séminaristes à leurs études par une introduction à la Bible, à la liturgie, à l'histoire du Salut, et aux documents de Vatican II. C'était ainsi dès 68. Ensuite il y avait deux années de philosophie et quatre années de théologie.

Q.: Vous semble-t-il que la pédagogie pratiquée au Collège Général était novatrice, comparée à ce qui se faisait en France ?

M.A.: Jusqu'au Concile, c'était très classique et parfois rétrograde. Mais après le concile, cela a changé. Les professeurs étaient bien formés, la plupart avaient fait la Grégorienne ou le biblique à Rome. Du point de vue pédagogique, on demandait plus d'initiative aux élèves. Il y a eu par exemple des groupes de discussion et de partage. Chaque professeur avait le sien. C'était dans la ligne de l'Action catholique, de ce que prônaient la JOC et la JEC : « Voir, juger, agir ». Le Collège a eu certainement un rôle pionnier.

Q.: Comment se déroulaient les journées au Collège-Général ?

M.A.: En général, il y avait deux heures de cours le matin, une heure l'après-midi. On faisait trois mois, un mois, trois trimestres et un mois de vacances. Ensuite vers 65, on a fait deux semestres pour que les élèves aient plus de temps pour les stages paroissiaux. Et aussi pour qu'ils puissent rentrer chez eux, les moyens de communications étant beaucoup plus faciles. Les thaïs repartaient chez eux en avion ou en train, c'était bien plus simple.

Q.: Comment les élèves de l'extérieur connaissaient-ils le Collège Général ?

M.A.: Ils venaient de régions où travaillaient les Pères des Missions étrangères, en particulier la Thaïlande, la Birmanie, le Vietnam, la Chine. Le Collège était là pour leur rendre service, puisqu'il n'y avait pas de grand séminaire dans leurs pays. A mon époque, les Chinois étaient un peu des rescapés. Un grand nombre de chinois en revanche, était venu en 51 lors de la prise du pouvoir par les communistes. Il y avait eu par le passé des Coréens, des Japonais, des Laotiens. Mais pas d'Indonésiens. Lorsque j'y étais, il ne restait plus pratiquement que les élèves de Malaisie-Singapour et ceux de Thaïlande. Quelques-uns venaient de Chine ou du Cambodge ; les derniers Birmans étaient partis en 60.

Q.: Tous étaient-ils issus de familles catholiques ?

M.A.: La plupart. Des familles de convertis, qui avaient d'abord placé leurs fils au petit séminaire.

Q.: J'aimerais savoir si les élèves gardaient le contact avec leurs cultures d'origine ?

M.A.: Oui, bien sûr. Au point qu'en 1970, lors d'une fête thaï, les séminaristes thaïs ont mangé le chien du Collège. Les Malaisiens avaient senti ça. Ils sont allés dire à l'économiste, ce chien va y passer cette nuit, tu vas voir ! Les élèves pouvaient garder leurs traditions parce que pendant les vacances, ils se regroupaient par nationalités. On allait passer les vacances à Mariophile, à quelques kilomètres. On s'y rendait à pied, et là-bas, dans les collines, chaque groupe avait sa cabane et y vivait un peu à la manière de son pays. Les Laotiens par exemple, prenaient des grillons et des petites bêtes qu'ils faisaient griller pour les manger. Autre signe d'acculturation, le séminaire fournissait le tabac : les élèves avaient droit aux cigarettes, les pères aux cigares locaux. Tout ceci parce que chez eux, on ne pouvait pas concevoir quelqu'un qui ne fume pas.

Q.: Des incompatibilités d'humeur s'exprimaient-elles parfois entre différents groupes nationaux ?

M.A.: Il devait y en avoir, mais la discipline était sévère. Et ils savaient que s'il y avait des remous, *episcopus tuus vocat te*...Après, cela s'est un peu adouci. Il y avait aussi un sens de simplicité et de pauvreté. On vivait pauvrement. Avec en même temps une attitude d'assisté. C'était le Collège qui fournissait tout, depuis les photographies d'identité, que faisait un père, jusqu'aux caleçons.

Q.: Y avait-il un uniforme ?

M.A.: Non, mais le Père économe avait, c'était amusant, une série de short et de caleçons bleus. Alors les séminaristes ont surnommé cela les « college blues ». Ils étaient très libres, vous savez. Ils allaient dans la jungle, cueillaient des fruits, cultivaient des arbres sur les terrasses du Collège, avaient leurs dourians, leurs mangoustans. Certains avaient des bestioles, des petits renards, des singes. Et puis il y avait les spécialistes des abeilles. Eux se faisaient un peu d'argent. Ils mettaient la main dans un essaim d'abeilles sauvages, dans la jungle, prenaient la reine sans se faire piquer, la ramenait au Collège à cinq, six kilomètres, la mettaient dans une cage et dans les deux jours, l'essaim était là. Alors ils faisaient du miel qu'ils vendaient à des boutiques de médecine chinoise traditionnelle. Avec ça, ils s'achetaient des bouquins. On les laissait faire, les pères ne s'occupaient pas de ces activités.

Q.: Arrivait-il que certains élèves ne deviennent pas prêtre ?

M.A.: Certainement et c'était un bon signe : libres de choisir !

Q.: Et pour quelles raisons ?

M.A.: Dans certains cas, il y avait le problème du niveau intellectuel. Le niveau des élèves a quand même bien monté. Un vieux père nous racontait qu'en 35, il avait reçu trois Vietnamiens, des montagnards. Et l'un d'entre eux avait été ahuri, en passant par Saïgon, de voir des lunettes. Alors il s'est acheté une paire de lunettes, dont il n'avait absolument pas besoin. Il les mettait quand il allait en direction spirituelle... C'est pour vous dire leur niveau ! Venant de Birmanie ou du Laos, le niveau d'étude n'était pas bien haut dans certains cas. Pour d'autre, il y a eu la question du célibat. J'ai connu quelques cas d'élèves de Malaisie de l'Est, de Bornéo ou de Sarawak, qui venaient de tribus, des Dayaks, des anciens coupeurs de tête, qui ont dit : « Non, ça ne peut pas marcher, dans ma tribu on ne m'acceptera pas si je ne suis pas marié ». J'ai vu ça vers 60-65. Lors d'un synode de prêtres sur le sacerdoce, dans les années 70, la conférence épiscopale de Malaisie-Singapour a voté, avec celle d'Indonésie, pour la possibilité d'ordonner des hommes mariés, à cause de la Malaisie de l'Est, où les prêtres locaux étaient très peu nombreux.

Q.: Et y a-t-il des cas de prêtres mariés ?

M.A.: Non, il n'y en a pas, et c'est tout de même intéressant de constater que les conférences épiscopales, qui étaient plutôt traditionnelles, en particulier celle d'Indonésie où il y avait encore une forte influence des évêques hollandais, ont voté pour. La raison en était essentiellement pastorale. Dans certains diocèses, par exemple, il n'y avait qu'un seul prêtre local. Les missionnaires de Malaisie de l'Est ont été expulsés brusquement de Bornéo, environ 70 expulsions, et actuellement encore en Malaisie de l'Est, vous avez des diocèses avec douze prêtres pour 60 ou 70 000 catholiques. Il y a des conversions... L'évêque de Sibiu, qui est d'ailleurs un ancien élève de Penang, nous disait que dans son diocèse, il a une dizaine de villages qui demandent à se convertir, et qu'il ne peut pas y répondre. Il y a des gens qui vivent au bord des rivières, dans des cabanes, les uns à côté des autres à cinquante, quatre-vingt, cent familles, qu'il ne peut visiter que deux fois par an, parce qu'il faut un ou deux jours de bateau pour s'y rendre. A Sarawak, ou à Kota Kinabalu, par exemple, il y a beaucoup de chrétiens comparé à Singapour, et presque pas

de prêtres. L'archidiocèse de Kuching compte 123 000 catholiques pour une population de 850 000 habitants, et 26 prêtres, dont cinq franciscains. A Keningau par exemple, c'est un cas intéressant parce que c'est un diocèse entièrement peuplé de tribus, il y a 413 000 habitants, 87 000 catholiques et onze prêtres. C'est peu de chose.

Q.: D'où viennent ces chiffres ?

M.A.: Ce sont les chiffres donnés par le « Catholic Directory de Malaisie-Singapour et Brunei », publié par les diocèses de la région.

Q.: Vous pensez que le mariage des prêtres réglerait la question ?

M.A.: Je ne le pense pas. Voyez les protestants, ils ont les mêmes problèmes que nous et pourtant... Mais les évêques avaient laissé la porte ouverte. D'ailleurs un jour, un évêque a posé la question que Rome n'aime pas beaucoup entendre. Il n'a pas parlé de l'ordination d'hommes mariés, mais il a posé une question à mon sens plus délicate. Il a dit : « Est-ce que je peux continuer à baptiser des gens auxquels je ne peux pas donner l'Eucharistie ? ». C'est la question pointue, à laquelle on ne répond pas... !

Q.: Pour en revenir au Collège-Général, les élèves étaient-ils ordonnés sur place ?

M.A.: Non, la plupart du temps ils rentraient dans leurs diocèses. Vers 60, on célébrait au Collège ou dans des paroisses des ordinations diaconales. Autrement ils rentraient dans leurs diocèses en ayant reçu ce qu'on appelait alors les ordres mineurs. Il y eu des ordinations sacerdotales au Collège, mais pour les élèves de Malaisie-Singapour. Elles avaient lieu en général les trois décembre, fête de Saint François-Xavier et fin de l'année académique. On partait en vacances après. Il y a eu également des ordinations lors de certaines occasions exceptionnelles, comme le tricentenaire du Collège. Le Délégué Apostolique de l'époque avait ordonné un élève du pays et un élève de Chine. Mais en général, les élèves repartaient dans leur diocèse pour faire encore un an ou deux de probation avant d'être appelés au sacerdoce.

Q.: Quelles relations entreteniez-vous avec la population de la ville, de Georgetown ?

M.A.: Nous vivions en autarcie. La seule sortie c'était Mariophile les mercredis. Et puis à partir de 63 on a commencé à aller dans les paroisses. Mais il y avait des traditions. Par exemple, tout Penang se retrouvait au Collège pour la procession du Saint-Sacrement à la Fête Dieu. Les élèves décoraient le parc magnifiquement, et toute la ville y venait. Sinon, le Collège dépendait de la responsabilité exclusive de Paris. L'évêque local n'avait rien à dire. On offrait l'hospitalité aux prêtres locaux, mais ils n'avaient rien à dire sur le Collège. Beaucoup d'entre eux d'ailleurs, étaient d'anciens élèves du Collège. Aujourd'hui encore, l'évêque de Penang, l'archevêque de Kuala Lumpur, les évêques de Johor, de Kota Kinabalu, de Kuching, l'archevêque de Singapour, sont tous d'anciens élèves du Collège Général.

Q.: Vous commencez à parler des fêtes et de la liturgie au Collège Général. Comment cela se passait-il ?

M.A.: Avant le Concile, la liturgie était en latin, très classique. On chantait le grégorien. La dernière homélie en latin a dû être prononcée vers 63. Le dimanche, il y avait le matin, à six heures et demie, la messe de communauté avec la communion, et à dix heures il y avait la messe chantée sans communion ; et l'après midi vêpres et salut du saint-sacrement. Dans les années 62-63, on portait encore la barrette. Dans la semaine, il y avait prière du matin, prière du soir, oraison le matin. Après le Concile, on est passé à l'anglais pour la messe ; d'abord pour les lectures, puis les oraisons, et enfin les prières eucharistiques. Rome a été prudent : on n'abandonnait le latin pour passer aux langues vernaculaires

qu'à la demande des conférences épiscopales. Les vêpres sont aussi passées en anglais. A Penang, conformément aux recommandations du Concile, on a refait la chapelle avec l'autel face au peuple ; les messes quotidiennes des prêtres ont été remplacées par les concélébrations.

Q.: Il n'y a pas eu de querelle des anciens et des modernes ?

M.A.: Non. D'ailleurs des anciens, il en restait peu. Tout cela s'est fait sans conflit. Nos prédécesseurs avaient eux-mêmes déjà amené des changements. Les pères sur place avaient dans la trentaine. On était tous plus ou moins contemporains, on avait fait nos études ensemble à Rome. Il y en avait un plus âgé, qui avait passé la cinquantaine ; c'était l'homme du devoir : « Rome dit, il faut changer, le supérieur général dit, il faut changer, alors changeons, quoi, je ne sais pas, mais il faut changer ». Alors on a supprimé la lecture du martyrologe en latin ! C'était un excellent homme. Comme disait à son sujet un jeune professeur, c'est quand même formidable de savoir que tous les soirs, à partir de sept heures et quart, il était à la chapelle pour la visite au Saint-sacrement. C'est quand même quelque chose cette fidélité. Il a quitté Penang en 68.

Q.: Tous les jeunes Pères dont vous parlez avaient-ils choisi de venir enseigner à Penang ?

M.A.: Nous avons choisi dès le début de nos études la vocation missionnaire, mais pas le Collège Général.

Q.: N'y avait-il que des Pères français comme enseignants au Collège Général ?

M.A.: Oui, jusqu'en janvier 67, il n'y avait que des pères des missions étrangères dans ce Collège. Et puis un prêtre local né en Malaisie a été nommé professeur. Il est devenu plus tard évêque de Penang. Petit à petit, d'autres prêtres du clergé local sont venus, en nombre grandissant, à la demande expresse des missions étrangères. Il y a eu aussi un prêtre de Thaïlande qui est venu pour enseigner l'Écriture Sainte. Cela se passait très bien. On travaillait ensemble; on avait le conseil du collège général, qui se réunissait chaque semaine. Cela nous rapprochait, on discutait de la vie du collège, par exemple de la mise en place, à l'époque, du travail pastoral des élèves en paroisses. On avait encore une centaine d'élève. On avait aussi décidé de renouveler les bâtiments ; au lieu des dortoirs, on avait fait ce qu'on appelait les cubicules, des petites chambres individuelles pour les élèves, qui étaient plus chez eux. Et puis le père recteur est tombé malade et a dû rentrer en France. Le vice-recteur, qui était un prêtre du clergé local, lui a alors succédé. Le collège général, à cette époque, dans les années 72-73, était devenu un séminaire provincial pour la Malaisie-Singapour. Les pères français qui restaient se sont aperçus qu'au conseil, les prêtres locaux leur donnaient trop souvent raison. Les évêques locaux auraient voulu garder un ou deux pères plus âgés, pour jouer le rôle de sages. Ce sont les français qui ont refusé, leur disant : « Il faut que vous fassiez confiance à votre propre clergé. » On leur a tout passé, sans qu'ils aient un sou à déboursier. Ils ont vendu le vieux collège et c'est avec cet argent qu'ils ont pu bâtir les nouveaux locaux du séminaire provincial appelé toujours collège général. Nous sommes toujours considérés comme chez nous au collège et accueillis avec beaucoup d'amitié.

Q.: Comment les pères français ont-ils vécu cette transformation, la fin du collège général, pour lequel ils s'étaient tant dévoués ?

M.A.: Sans déchirement, au contraire. Ce sont les pères des missions étrangères qui ont poussé dans ce sens. Il se peut qu'à Paris, dans les états major, on ait hésité, c'est possible. Mais c'était toujours la même chose, personne n'était volontaire pour venir enseigner au Collège !

Q.: Mais pourquoi ?

M.A.: Quand on était au collège, on y était à vie, et il fallait enseigner en latin, donc quitter le travail missionnaire. Or, on est tous rentrés aux missions étrangères pour faire du travail missionnaire.

Q.: Et former des futurs prêtres n'est pas un travail de missionnaire ?

M.A.: Si, mais on disait : « A d'autres ! ». Une fois qu'on y était, ça marchait sans problème. On faisait son trou. On avait tous, du reste, un travail en paroisse. Moi, par exemple, j'allais tous les week-end à la paroisse chinoise pour entendre les confessions, célébrer la messe. Le mercredi, j'allais dans une île où il y avait un camp de lépreux, avec des religieuses. Je m'occupais de JOC, de catéchèse (...)

Q.: Mais alors, quel était votre rêve à tous ?

M.A.: C'était la brousse, les hauts plateaux du Vietnam, le Laos, la Chine, le Tibet. Ce sont des rêves de jeunes bien sûr !

Q.: Et le martyr ?

M.A.: C'était d'un autre temps. Mais on a vu rentrer des confrères de Chine, du Vietnam, du Laos, qui ne pesaient pas quarante kilos... Quand même, celui qu'on envoyait sur les hauts plateaux du Vietnam, ça... il n'allait pas enseigner le latin pendant quarante ans ! Penang, c'était trop intellectuel vis à vis des broussards que l'on avait rêvé d'être. Et pourtant le but essentiel des missions étrangères était la formation du clergé local, à laquelle je participe encore à 70 ans en donnant des cours au Séminaire de Singapour. »

2. Entretien avec Jean L'Hour, Toulouse, avril 2006

Question : « Quand êtes-vous arrivé à Penang ?

Jean L'Hour : J'y suis arrivé en juillet 1961, venant directement de Jérusalem. Je venais de passer un an à l'École biblique, chez les dominicains. Je me suis embarqué à Suez, pour Singapour. De là on prenait le train, et on remontait jusqu'à Penang, au milieu des palmiers et des hévéas. A la descente du train, tout le staff du Collège général était là pour m'accueillir. C'était d'emblée très sympathique.

Q.: Qu'aviez-vous fait auparavant ?

J. L'H. : J'ai suivi le cursus de base des Missions étrangères. En 6e je suis entré au petit séminaire des Missions étrangères, à Beaupréau. Puis ce fut Bièvres et la Rue du Bac, où je n'ai passé qu'une année. J'ai étudié à Rome pendant cinq ans, à l'Université grégorienne des pères jésuites, et au séminaire français. Puis je suis allé à l'école biblique de Jérusalem pendant un an.

Q.: Étiez-vous préparé à vivre en Malaisie ?

J. L'H. : Pas du tout. Lors des études, nous n'avions presque aucune formation missiologique. L'essentiel de notre préparation à la mission, rue du Bac, venait des témoignages des missionnaires de passage qui nous racontaient des histoires. Nous n'avions pas non plus de formation à la pastorale, ni à la pédagogie. Or, on m'envoyait enseigner. J'avais commencé à étudier l'arabe, puisque la Malaisie est un pays musulman, en me disant que cela pourrait être utile pour dialoguer ; mais à mon arrivée, on m'a vite fait comprendre que ce n'était pas nécessaire !

Q.: Qu'est-ce qui vous a attiré vers les missions, plutôt que vers l'enseignement biblique, ou l'exégèse dont vous êtes devenu un spécialiste ?

J. L'H. : Les Missions étrangères sont ma famille, depuis l'enfance. Je vous l'ai dit, dès la 6e je suis entré au petit séminaire de Beaupréau, où j'ai tout appris. Pour moi, la question ne se posait pas : je serai missionnaire. Par ailleurs, je suis originaire d'un petit bourg du Finistère. La plupart des gens étaient catholiques, là-bas, et les non pratiquants étaient montrés du doigt. Or ils m'attiraient. C'étaient souvent les plus pauvres, ceux qui exerçaient des professions peu considérées, les forgerons, les bistrotiers. J'ai toujours eu envie de rencontrer

les non chrétiens. Plus que l'enseignement, c'était bien la vie missionnaire qui m'attirait, par-delà les frontières de ma culture occidentale et des institutions de l'Eglise.

Q.: Quelles ont été vos premières impressions en arrivant à Penang ?

J. L'H. : L'accueil a été chaleureux. On m'a donné une chambre qui donnait sur la mer, c'était

incroyable. Le vieux séminaire a disparu depuis. J'ai revu le site il y a quelques années, cela fait quand même mal au cœur de voir ce que c'est devenu...A l'époque, c'était magnifique, mais tout de même très inconfortable. Il n'y avait pas de salle de bain ni de chambre individuelles pour les élèves, mais des cellules séparées par de simples cloisons de bois. On m'avait donné cette chambre qui se trouvait à l'autre bout du Collège, parce que les autres pères ne voulaient plus arpenter tous ces couloirs pour rentrer chez eux ! A peine étais-je arrivé, que le supérieur m'a dit que j'allais rencontrer les élèves et que je devrais faire ma réponse à leur discours de bienvenue en latin. Je me suis donc mis aussitôt à préparer mon discours, en latin.

Q.: Combien étiez-vous au Collège ?

J. L'H. : Il y avait 80 élèves, des Eurasiens, des Chinois et des Tamouls de Malaisie, quelques aborigènes aussi, de Sarawak, et 8 pères français.

Q.: Pourriez-vous décrire la vie au Collège dans les années 60 ?

J. L'H. : Quant au séminaire à proprement parler, on aurait pu être partout ailleurs. On avait même l'impression de revenir un peu en arrière. C'était la transposition parfaite du modèle romain, modèle déjà bien dépassé dans de nombreux séminaires en France. Le supérieur décidait de tout, se bornant à prendre l'avis du Conseil, chaque semaine. Il n'y avait vote qu'au sujet de l'appel aux ordres. Mais c'était à peu près la même chose en France, sauf peut-être chez les jésuites, les Sulpiciens d'Issy ou les Dominicains, au Saulchoir, par exemple, où les idées plus libérales commençaient à prendre. La liturgie était en latin, sans nulle trace des cultures locales. Pendant les cours, les élèves étaient calmes, silencieux ; on ne savait jamais ce qu'ils pensaient vraiment, sauf à travers leurs lettres, que le Supérieur lisait, conformément au règlement. On découvrait alors qu'ils reprochaient à certains pères de ne pas se mettre suffisamment à leur niveau. Mais en classe, ils ne disaient rien.

Q.: Leur niveau était-il comparable à celui des séminaristes français ?

J. L'H. : Sauf exceptions, non. Il faut comprendre que ces élèves devaient s'adapter à une culture très éloignée de la leur. La plupart venaient de familles chrétiennes, il est vrai, et avaient été au petit séminaire où ils avaient appris le latin et acquis les bases de la culture chrétienne. A la longue, ils finissaient d'ailleurs par oublier leur propre culture. Ce n'était pas extraordinaire, mais convenable dans l'ensemble. Ils étaient très scolaires, apprenaient par cœur. Comprenaient-ils tout ? Mais cela suffisait pour les examens, comme c'était d'ailleurs le cas dans bien d'autres séminaires, en particulier à Rome. Il y avait cependant quelques élèves très brillants qui ne demandaient qu'à apprendre et ne se satisfaisaient

pas de l'enseignement offert. Mais il s'agissait là de quelques exceptions, la majorité des élèves s'accommodant très bien de la situation et de la méthode du « par cœur ». Les outils faisaient cruellement défaut. La bibliothèque était quasi inexistante, tant pour les Pères que pour les élèves.

Q.: Pourquoi enseignait-on en latin ?

J. L'H. : C'était la tradition au Collège général. Quand on se faisait l'avocat de l'enseignement en anglais, il nous était répondu que le latin est la langue de l'Eglise. Par ailleurs, les élèves de Thaïlande et du Laos ne parlant pas l'anglais, le latin était la seule langue commune. Que de discussions, parfois très vives, sur le sujet du latin au Collège ! La querelle des « anciens » et des « modernes » dura plusieurs années. L'usage des langues vernaculaires était réservé aux récréations et aux vacances, de par le règlement. Les pères les plus anciens avaient un latin excellent. Les élèves avaient un niveau acceptable pour la vie quotidienne. Certains le parlaient et l'écrivaient avec aisance. Mais, même dans les meilleurs des cas, on ne peut pas dire que le latin ait aidé les séminaristes à acquérir méthode et esprit critique. Déjà coupés de leurs cultures dès le plus jeune âge, le latin en faisait des « immigrés » dans une autre culture dont ils n'avaient pas les clés. L'anglais aurait été un moindre mal, dans la mesure en particulier où ils auraient eu plus largement accès à d'autres sources de savoir et de réflexion théologiques. Mais les supérieurs comme les évêques tenaient fermement au latin, l'important à leurs yeux étant que le latin fasse des futurs prêtres de véritables « hommes d'Eglise ». Ils craignaient aussi, il faut bien le dire, de voir le Collège « contaminé » par des idées trop novatrices, surtout à une époque où les jeunes de plusieurs continents secouaient les habitudes ancestrales. Langue d'enseignement, le latin était aussi, bien entendu, la seule langue liturgique.

Q.: Qu'avait de particulier le Collège général ?

J. L'H. : La variété de la population des élèves, tout d'abord. C'était épanouissant. Le cadre, aussi. C'était un séminaire au bord de la mer, entouré d'une végétation exotique. Et surtout les rapports avec les élèves, en dehors des cours, notamment pendant les périodes de vacances à Mariophile. Nous avions des relations très simples, très directes. C'était vraiment très sympathique. Ils élevaient des animaux, jardinaient, faisaient du sport, se baignaient dans la mer et nous participions. Il y avait aussi des ruches et notre miel était très renommé, à Penang !

Q.: Comment le Collège était-il considéré par les autres missionnaires ?

J. L'H. : Le Collège général, première création de la société MEP en Asie, était considéré comme l'un des plus beaux fleurons de la société, c'est certain. A ce titre il bénéficiait d'un grand prestige. Mais ce n'était pas du tout une destination recherchée par les jeunes missionnaires. La vie de broussard, près des plus pauvres, des minorités, dans les coins reculés, attirait davantage. Un missionnaire de ma génération, apprenant sa destination pour Penang, n'hésita pas à exprimer son désaccord. Sans effet... On lui rappela son devoir d'obéissance ! Pour ma part, on avait dû considérer que mes études à Rome, à Jérusalem, me destinaient peut-être davantage à cette tâche ?

Q.: Comment le Collège était-il vu par la population locale ?

J. L'H. : Nous avions très peu de relations avec la population de l'île. Celle-ci était très majoritairement non chrétienne (musulmans, bouddhistes, hindous) et, de ce fait, ne connaissait pas le Collège. Les autres institutions chrétiennes, en particulier les écoles des « La Salle Brothers » et des « HIJ Sisters » (Holy Infant Jesus, c'est-à-dire les Dames de Saint-Maur) étaient bien plus connues et, d'ailleurs très appréciées pour la formation qu'elles donnaient aux élites. Le Collège, lui, fonctionnait à huis clos et n'était véritablement

connu que de la communauté chrétienne. Seul le miel des élèves et leur habileté reconnue à déloger les essaims gênants franchissaient les frontières confessionnelles. Pour la communauté catholique et, tout particulièrement pour le clergé, le Collège était une maison familière et familiale où ils savaient qu'ils étaient toujours bien accueillis. Nous recevions souvent des prêtres et des missionnaires de passage. L'isolement dans lequel se trouvait le Collège à mon arrivée et durant les premières années de mon séjour était en quelque sorte inscrit dans le règlement. Les Pères du Collège n'avaient pas la liberté de sortir en ville, de dîner à l'extérieur. A plus forte raison, bien entendu, les élèves ne pouvaient sortir sans autorisation, ni recevoir des visites. L'usage du téléphone était contrôlé. En dehors de nous-mêmes et des chrétiens du personnel, personne de l'extérieur n'assistait à la messe au Collège. Le Collège s'est progressivement ouvert vers l'extérieur, par le fait que nous allions le dimanche aider les curés de paroisse.

Q.: Quels contacts aviez-vous avec les autorités politiques locales ?

J. L'H. : Très peu de relations. Nous avons toujours évité d'en avoir avec les représentants du gouvernement français, par souci d'indépendance. Quant au gouvernement local, nous n'avions pas non plus de rapports. A partir de la création de la Malaysia, en 63, nous avons seulement subi quelques discrètes pressions lors des renouvellements de nos visas de séjour. Les autorités du pays nous faisaient savoir, de plus en plus explicitement, qu'il était grand temps que l'enseignement du Collège soit assuré par des citoyens du pays.

Q.: Vous êtes arrivé à Penang un an avant l'ouverture de la première session du Concile de Vatican II. Cet événement eut-il des conséquences au Collège général ?

J. L'H. : Des conséquences considérables. Tout d'abord parce que la nouvelle génération de missionnaires, à laquelle j'appartenais, espérait l'aggiornamento. Nous avons été en contact avec les idées de renouveau qui se développaient en France depuis la fin de la guerre. D'autre part, parce que les évêques locaux (celui de Penang, Mgr Francis Chan, était un ancien élève du Collège général), participaient aux travaux du Concile, à Rome et souhaitaient eux aussi une adaptation de l'Eglise. Depuis une dizaine d'années déjà, les mouvements d'Action Catholique, grâce en particulier au Père Decrocq, MEP de Kuala Lumpur, commençaient à se développer dans plusieurs communautés chrétiennes de Malaisie. Timidement, mais visiblement, des laïcs prenaient la parole dans l'Eglise, si bien que le cléricisme très hiérarchique du Collège général se trouvait de plus en plus en porte-à-faux. Changements à l'extérieur, perspectives conciliaires, évolution aussi des esprits (pères et élèves) à l'intérieur, ont progressivement troublé les eaux tranquilles de ce Collège tricentenaire. Les tensions entre les « anciens » et les « modernes » ont finalement alerté les autorités de la Rue du Bac qui ont décidé de remplacer le supérieur de la maison. Cela fut fait lors de la visite du P. Quéguiner en février 1966, à l'occasion du tricentenaire du Collège. Ce changement de supérieur marqua un nouveau départ dans la vie du Collège. Tout désormais était axé sur l'aggiornamento de notre vieux Collège.

Les débuts de cette nouvelle étape furent quelque peu hésitants, le supérieur par intérim (le P. Lobez) hésitant à prendre des décisions en l'absence du supérieur en titre (le P. Bosc) retenu encore en Europe. Des commissions furent mises en place, avec la participation des élèves, des documents de travail furent rédigés et, lors de réunions périodiques avec les évêques, ces documents leur furent soumis. Audace des uns, prudence des autres, au terme des solutions de compromis qui changèrent profondément le programme de formation (intellectuel, spirituel, pastoral). Le Collège s'ouvrait enfin à l'Eglise et au pays auquel il destinait ses futurs prêtres.

Q.: Les élèves demandaient-ils aussi des réformes ?

J. L'H. : Ils étaient assez surpris au début. Ils pensaient que les pères étaient tous d'accord avec le supérieur précédent, qui ne voulait pas de réformes. Il est vrai que nous nous en étions tenus à une règle très claire : nous n'étalions pas nos dissensions devant les élèves. Petit à petit, ils ont commencé à réclamer eux aussi des changements, en particulier au sujet du règlement intérieur. Ils voulaient sortir du milieu confiné du séminaire, souhaitaient davantage de rencontres avec le monde extérieur. Ils voulaient aussi participer à la direction du Collège, sur un mode consultatif, puis plus directement. Il y eut de nombreux débats à ce sujet.

Q.: Est-ce que le mode de vie s'est mis à changer, au Collège général ?

J. L'H. : Oui. Nous avons rénové les bâtiments, qui étaient fort vétustes. Il ne s'agissait pas de faire des logements de luxe, mais de les rendre plus confortables, plus conformes à l'évolution des mœurs. Le règlement intérieur a été progressivement assoupli. Nous avons eu la télévision, accessible à certaines heures aux élèves, ainsi que des journaux en anglais. Nous recevions Newsweek, Time Magazine. Les visites et les sorties ont été autorisées plus souvent. Pendant les vacances les élèves pouvaient rentrer chez eux. Auparavant ils les passaient forcément à Mariophile. C'était moins infantilisant, mais en contrepartie, on perdait aussi un peu du confort douillet d'autrefois. Les relations étaient plus franches mais l'esprit de communauté s'est affaibli. Les tensions chez les élèves entre les communautés culturelles se sont durcies. On s'en est bien rendu compte quand eurent lieu les émeutes raciales de Malaisie en 1969. Il nous fut impossible, malgré nos efforts et ceux de certains élèves, d'organiser un dialogue véritable sur ce sujet.

Q.: Comment suiviez-vous les travaux des pères conciliaires ?

J. L'H. : Nous recevions les Actes du Saint-siège. Nous étions également en relation avec les évêques locaux qui participaient aux travaux du Concile. Nous avons commencé à dialoguer avec les élèves sur les sujets abordés à Rome. Nous travaillions jusque tard dans la nuit pour préparer des documents de synthèse avant d'animer les sessions de réflexions. Cela a été une période exaltante.

Q.: Qu'est-ce qui a changé concrètement sur le plan spirituel et intellectuel ?

J. L'H. : Tout s'est mis à changer. Petit à petit, nous avons introduit l'anglais dans la liturgie. La chapelle a été réaménagée, l'autel déplacé de manière à favoriser le dialogue entre le célébrant et l'assistance, comme le préconisait le Concile. Nous l'avons placé non plus au bout, mais au centre de la nef. Les messes étaient ouvertes au public, venait qui voulait. L'enseignement a également fortement évolué. Lorsque je suis arrivé, en 61, on m'avait chargé du cours sur le dogme. Je veillais à préparer longuement mes leçons, en latin. Mais on m'avait suggéré qu'il suffisait de se servir du manuel (le Tanqueray, qui remonte à la fin du XIXe siècle) et d'avoir seulement trois pages d'avance sur les élèves ! Avec l'aggiornamento, cela n'avait plus rien à voir. Nous étudions les documents les plus récents de Vatican II sur le dogme, ce qui nous demandait un énorme travail d'actualisation. Nous avons développé la bibliothèque, jusque-là très pauvre et dépassée. Nous avons commandé des livres, pris des abonnements à des revues, tout en anglais. Avant, on ne recevait que les Actes du Saint-siège (en latin) ; nous avons commandé la Revue biblique, CBQ. Nous avons aussi entrepris de constituer un fond sur l'islam. Nous faisons des rencontres libres sur la Bible ; nous avons même envisagé d'entreprendre une traduction en malais. Nous incitions les élèves à participer, nous faisons des travaux pratiques en petits groupes avec des ateliers de réflexions, des traductions des psaumes en malais. Nous favorisons la culture et la communication. Le Concile cherchait une harmonie entre

la vie spirituelle, intellectuelle et pastorale. Dans l'esprit de l'Action catholique, nous avons développé les stages en paroisse, les visites des élèves aux malades, la catéchèse et la pastorale. En 65, il y a eu l'important décret Ad gentes, sur la fonction apostolique des communautés confiées au clergé local. Cela poussait à s'engager plus encore. Mais il fallait trouver un équilibre entre la formation intellectuelle et la présence au monde.

Q.: Y-a-t-il eu des formes d'engagements plus politisées ?

J. L'H. : A la fin des années 60 nous avons vu les premiers jeunes prêtres s'engager dans un nouveau mode de pastorale, en vivant près des pauvres (montagnards de Thaïlande, ouvriers des plantations et de l'industrie). La Malaisie était en plein essor industriel dans ces années là. Ces jeunes prêtres, une très petite minorité toutefois, ont voulu témoigner auprès d'eux, mais il n'y eut rien de comparable à la théologie de la libération telle qu'elle se développait alors en Amérique latine ou aux Philippines. En revanche, les autorités civiles, mais aussi les évêques et la majeure partie du clergé, craignaient qu'ils ne se mêlent de syndicalisme. Il n'y a pas eu non plus d'engagement explicite pour la cause des minorités ethniques de Malaisie. A vrai dire, les autorités de Malaisie gardaient jalousement la mainmise sur ces minorités et ne voulaient absolument pas voir se développer une présence chrétienne auprès d'elles. En 69, nous avons connu des émeutes raciales en Malaisie, de violents affrontements entre les Chinois et les Malais. Il y a eu un black-out de plusieurs mois, pendant lequel nous avons eu de timides échanges avec les élèves sur les questions d'ethniques. En fait les différentes communautés cohabitent sans se mêler. Il en allait de même pour les chrétiens. Les chrétiens Tamouls ou Chinois avaient leurs propres paroisses, et ils n'appréciaient guère que les évêques ne soient pas issus de leur communauté. L'œcuménisme avec les autres communautés chrétiennes avait du mal à se développer, chacun gardant avant tout le souci de croître et de se développer. Il me souvient que nous avons invité une fois un moine bouddhiste à venir s'adresser aux élèves. Petite expérience qui illustre la barrière linguistique et sémantique séparant les deux mondes. Quant aux pauvres, il faut rappeler que la pauvreté n'est pas bien vue, en Asie, ce n'est jamais une vertu.

Q.: Les élèves ou le clergé local ont-ils utilisé l'aggiornamento pour s'émanciper des anciennes puissances coloniales ?

J. L'H. : Non, pas du tout. C'est même plutôt le contraire. D'abord parce que la Malaisie est un pays de tradition cosmopolite. L'assise culturelle y est éclatée. Nos élèves venaient tous de familles chrétiennes, habituées à la présence des prêtres et des sœurs européens. Il n'y a pas eu de rejet de la culture occidentale à cette époque en Malaisie. Bien sûr, il y avait un désir légitime de prendre les rennes, progressivement, mais sans exclure pour autant les missionnaires. Cette demande venait plus des laïcs que du clergé. Les laïcs ont fait valoir qu'il serait souhaitable d'accélérer le processus de passation du pouvoir, dans l'Eglise locale, y compris donc au Collège général. Paradoxalement, le clergé local se montrait réticent à cette idée. Il considérait l'Eglise comme une patrie à part et craignait que le départ des missionnaires n'entraîne la perte de leur indépendance, dans un état dont la population est majoritairement musulmane.

Q.: Comment la hiérarchie épiscopale a-t-elle réagi à ces bouleversements si rapides ?

J. L'H. : A Paris comme à Rome, on nous approuvait dans les grandes lignes. En Malaisie, nous respectons entièrement les évêques locaux. Mais nous avons fini par nous trouver en désaccord avec eux. Il faut reconnaître qu'aux débuts de l'aggiornamento, nous nous sommes montrés assez directs. Nous donnions l'impulsion et l'orientation. Un jour, au début du Concile, l'archevêque de Kuala Lumpur, rentrant de Rome, est venu un jour

au Collège général et il nous a fait cette remarque : « Les théologiens européens nous ont dit à Rome qu'il fallait tout effacer et recommencer. Après, ce sont eux encore qui nous dit comment faire ! » Sur le fond, ils étaient plutôt favorables à l'aggiornamento, mais ils ont fini par avoir peur de se retrouver en première ligne face aux autorités romaines, si cela allait trop loin. Ils sont devenus au fil des ans plus conservateurs que nous.

Q.: Comment s'est déroulée la passation de pouvoir ?

J. L'H. : Elle s'est faite progressivement. Nous avons fait entrer des prêtres locaux dans le corps professoral. Nous avons aussi eu une femme comme professeur d'anglais. Après 68, il y avait 7 ou 8 prêtres locaux parmi nous. Le premier supérieur local, le Père A. Choong, fut nommé en 1970. Nous leur faisons confiance sur le plan intellectuel et cette confiance était réciproque. Mais il faut observer qu'ils étaient revenus à un enseignement assez livresque. Ce que nous avons tout fait pour supprimer de nos méthodes devenues caduques à nos yeux, ils le reprenaient dans leur propres cours. Cela se comprend. Nous étions à l'aise dans notre culture, nous pouvions nous permettre de nous en détacher, de la critiquer. Ils avaient eux, à faire un saut qualitatif considérable pour la maîtriser et les livres, finalement, les rassuraient.

Q.: Quelle pouvait être, à votre avis, l'évolution du rôle des missionnaires dans ce contexte ?

J. L'H. : Il n'était plus possible de rester. La coexistence n'était pas viable, car nous étions toujours considérés, malgré nous, comme les maîtres à penser. Il fallait rester là où cela ne gênait pas, laisser les rennes au clergé local, jouant éventuellement le rôle de directeur spirituel (comme le P. Dantonel encore aujourd'hui au grand séminaire de Bangkok), profitant de la neutralité que nous conférait notre qualité d'étrangers. Certains nous ont reproché d'avoir « lâché » le séminaire. Mais nous ne pouvions que nous retirer de ces lieux institutionnels. Il aurait été intéressant de développer les échanges avec la France, d'y envoyer des prêtres ou des laïcs. Mais le dialogue n'aurait pas été facilité par la faiblesse culturelle des Malaisiens. J'ai publié en 71, un article dans Spiritus, avec Félix Faure, qui était comme moi professeur à Penang. Nous y défendions des thèses qui paraissent évidentes aujourd'hui : les clergés locaux sont distants vis-à-vis d'un aggiornamento qu'on leur a imposé, les réformes sont venues d'en haut, la conception romaine de la mission reste prisonnière d'un schéma universaliste descendant qui rend difficile la maturation des églises locales... Tout ceci militait en faveur de notre départ. A sa parution, les évêques locaux ont approuvé, après quelques prudentes hésitations. Mais Rome n'a pas apprécié : un inspecteur a même été dépêché dans la région pour enquêter ! »

Compléments à l'interview de J. L'Hour : Fragments de journal.

« Arrivé au General College le 1^{er} août 1961

4 septembre 1961: premier cours, en latin, sur l'Eglise.

06 septembre : Je viens d'avoir la visite d'un étudiant venu se plaindre de la difficulté des cours et du fait que je ne suis pas le manuel (Tanqueray). Ils n'ont pas appris à prendre des notes et les plans détaillés écrits au tableau ne leur suffisent pas. Ils pensent que je leur donne trop de travail et regrettent de ne pas disposer d'un texte qu'ils puissent apprendre par cœur pour les examens.

16 septembre : Le Père Supérieur me reproche ma manière trop biblique d'enseigner le traité de l'Église... Suit une discussion sur l'*adaptation*, concept sur lequel nous divergeons complètement... En quoi ce séminaire est-il *adapté* aux réalités culturelles de l'Asie au milieu du 20^{ème} siècle, alors qu'il est totalement coupé de l'extérieur, que l'enseignement est

donné en latin et que les séminaristes sont traités comme des enfants ? Je regrette de m'être laissé emporter...

26 septembre : Ordination de 9 diacres. Messe en silence...

9 octobre : Difficile, dans le contexte du séminaire, de partager la conception de St Grégoire sur l'obéissance : *Sciendum vero est, quod numquam per obedientiam malum fieri, aliquando autem debet per obedientiam bonum quod agitur, intermitti.*

12 mars 1962 : Une nouvelle Constitution Apostolique – Veterum Sapientia – demande que dans le monde entier l'enseignement se fasse en latin et à partir de manuels en latin ! ...Je n'en reviens pas !

1^{er} mai 1962 : Rencontre, à Mariophile, de jeunes jocistes avec les séminaristes. Les séminaristes semblent, de par leur formation, totalement impuissants à engager un véritable dialogue avec les laïcs. Pour eux ne comptent que l'administration des sacrements et le registre des baptêmes.

5 août 1962 : Le trimestre s'achève et les examens me font toucher du doigt, une fois de plus, les carences intellectuelles de la majorité des élèves. Très rares sont ceux capables de réfléchir méthodiquement. Ils se contentent d'ailleurs aisément de la situation.

31 août 1962 : Quelques jours de vacances en fédération, chez le Père Limat, curé de la cathédrale de Kuala Lumpur. J'y ai rencontré quelques jeunes pères MEP qui se plaignent des carences de formation du clergé local et de l'effacement du séminaire.

11 octobre 1962 : Jour de grâce : ouverture du Concile Vatican II. Discours d'ouverture de Jean XXIII : « L'Église ne va plus montrer un visage de condamnation et de rigueur, mais le visage maternel de celle qui accueille. »

12 mars 1963, (Nord Bornéo, où j'apprends le malais) : Le Père de W. me conduit à l'hôpital pour y faire soigner une entorse. Voyant que beaucoup de gens attendent leur tour, je dis au père de rentrer. Sans sortir de sa voiture, il interpelle l'infirmier en chef et lui demande de me prendre en charge. Je lui fais remarquer que ce n'est pas très « chic » vis à vis des autres patients. Il me glisse à l'oreille, mi-sérieux mi-plaisant : « Nous sommes encore la race supérieure pour quelque temps. »

23 mars 1963 : Ce matin, rendant visite à un vieux catéchiste malade cloué sur sa natte, j'ai eu la joie d'entendre, en malais, une merveilleuse présentation de l'Église, de l'œuvre du Christ. D'une merveilleuse simplicité, que j'ai enviée. Une vraie théologie en langage de tous les jours, c'est donc possible !...

31 mai 1963 : Mgr Meckelbecke, vicaire apostolique des Chinois de la diaspora, constate, dans un article, que les directives de la Propagande aux premiers Vicaires Apostoliques en 1666 sont restées lettre morte pour la majorité des missionnaires, surtout depuis la Querelle des Rites. Il en résulte que jusqu'à nos jours, le christianisme demeure foncièrement étranger à l'Asiatique. Mgr Meckelbecke s'étend sur l'un des aspects cruciaux de ce drame missionnaire, à savoir la carence culturelle du clergé chinois, en particulier dans la diaspora. A l'éducation primaire chinoise se superposent une éducation secondaire anglaise et un enseignement théologique latino-scholastique. Les bases font défaut. Autant dire qu'il n'y a pas de formation véritable et donc aucune possibilité de développement original. La véritable élite chinoise, attachée à sa propre culture, en vient tout naturellement à mépriser ce clergé inculte et le christianisme qu'il représente.

4 juin 1963 : Jean XXIII est mort. Le Maître a rappelé son bon et fidèle serviteur.

19 Janvier 1965 : L'esprit des étudiants évolue à une rapidité folle. De grandes décisions seront à prendre très vite, entre autres l'inclusion de professeurs locaux dans le staff du Collège. Attendra-t-on d'avoir le couteau sous la gorge? Le fera-t-on parce qu'ainsi le veut le bien de l'Eglise, ou parce qu'on ne peut pas faire autrement ?

22 Janvier 1965 : Service pour l'unité des Chrétiens dans le hall de St Francis Xavier's... J'ai pu toucher du doigt le caractère européen du christianisme. Sur huit ministres présents sur l'estrade, trois seulement étaient locaux (dont deux catholiques).

20 mars 1965 : Réponse très décevante de la Rue du Bac à notre requête en faveur de l'intégration de prêtres locaux dans le staff du séminaire. Nos supérieurs sont très loin et finalement assez mal informés sur la situation.

7 février 1966 : Les fêtes du tricentenaire du Collège sont terminées. Le passage du P. Quéguiner a permis de lancer l'aggiornamento du séminaire. Le P. Le Du a été rappelé à Paris et son successeur n'est pas encore nommé. »

(Manquent les années suivantes. Journal en panne du fait, en partie et autant que je me souviens, d'un investissement total dans l'aggiornamento du Collège). »

2. Suppléments

2-1 Jean-Claude Miche (1805-1873), un évêque des Missions Étrangères en Indochine, aux prémices de la colonisation française

Comment connaissons-nous les circonstances de la vie de Mgr Miche¹⁶²³ ? Adrien Launay et Louis-Eugène Louvet, lui ont consacré plusieurs chapitres¹⁶²⁴. Plus récemment, entre les deux guerres, *Le Foyer Vosgien*, (Mgr Miche est originaire des Vosges), a publié une assez longue série d'articles biographiques, sous la plume de son fondateur, l'abbé André Litaize. Les historiens contemporains qui le mentionnent¹⁶²⁵ se cantonnent à son rôle dans les négociations qui aboutirent à l'établissement du protectorat français au Cambodge. La principale source consiste en plusieurs centaines de lettres manuscrites, conservées dans les archives de la Société des Missions Étrangères de Paris. La plupart sont adressées à ses confrères, mais également à l'une de ses sœurs, à son frère Joseph-Victor, au supérieur du séminaire de Saint-Dié. De son vivant, les Annales de l'œuvre de la propagation de la foi (fondées en 1822), ont publié une dizaine de lettres rédigées pendant sa captivité à Hué, entre 1842 et 1844, et quelques autres lorsqu'il était vicaire apostolique au Cambodge. Le n° 255 de la revue *Les Missions catholiques*, bulletin hebdomadaire illustré de l'Œuvre de la Propagation de la Foi, lui a rendu, le 24 avril 1874, un long hommage posthume¹⁶²⁶.

¹⁶²³ Ce texte a été publié dans *Bruyères, entre montagne et plateau lorrain*, (p. 341-368), Actes des Journées d'Etudes Vosgiennes à Bruyères, les 28, 29 et 30 octobre 2005, édités par la Société Philomatique Vosgienne avec le concours de l'Université de Nancy-2, 2006.

¹⁶²⁴ Adrien Launay et Louis-Eugène Louvet (M.E.P.)

¹⁶²⁵ Alain Forest ou Charles Fourniau, cf. bibliographie.

¹⁶²⁶ Pour compléter cette étude, il faudrait consulter le fonds des archives nationales concernant la politique coloniale sous Louis-Philippe et Napoléon III, notamment la sous série Marine (BB⁴), les archives du Service Historique de la Marine à Vincennes, les archives de la France d'Outre-mer, à Aix-en-Provence et les dossiers personnels des amiraux qui l'ont rencontré.

Témoignage de première main sur la vie d'un missionnaire français au XIX^e siècle, elles fournissent un riche matériau à l'histoire des missions catholiques dans une partie de l'Asie qui était alors mal connue par les Occidentaux. Elles touchent essentiellement à la vie des chrétiens en Indochine, aux voyages et aux tribulations des missionnaires, aux relations entre les royaumes locaux et les autorités françaises, aux prémices de la colonisation.

1. Le prêtre Vosgien

a. Origines

Jean-Claude Miche naquit à Bruyères (Vosges) le 9 août 1805. A cette date, la présence de sa famille est attestée dans la région depuis un siècle. Il est le cadet de nombreux enfants ; quatre sœurs et six frères, nés de deux mariages successifs. Sa famille compte des cultivateurs et des artisans, notamment des charpentiers, comme son arrière grand-père et son père, ou des tailleurs de pierre, tels son grand-père et son grand-oncle. Les vocations religieuses, en revanche, y sont rares et proviennent exclusivement de la famille proche de Jean-Claude. Son frère Joseph-Victor fut ordonné prêtre¹⁶²⁷. Un autre de ses frères aînés, Jean-Baptiste, donna trois de ses six enfants à l'Église : son second fils, Jean-Baptiste, né en 1822, qui fut curé de la Chapelle-aux-Bois, (où il mourut en 1883) et deux de ses filles, Marie-Louise Élisabeth et Julie-Scolastique, nées respectivement en 1826 et 1831, retirées au couvent des religieuses du Saint-Cœur de Marie, à Nancy. Ce phénomène est assez courant au XIX^e siècle. Il existe en effet des familles de prêtres et de religieux, et des filiations sacerdotales d'oncle à neveux ont été fréquemment observées¹⁶²⁸. Le cas de Jean-Claude Miche semble donc assez typique. Ses parents étaient-ils particulièrement dévots, voulurent-ils donner à deux de leurs fils les plus doués la chance de faire des études, le fait qu'il ait été le cadet eut-il une quelconque importance ? C'est possible¹⁶²⁹. Rappelons aussi que, sous le régime du concordat, l'obtention d'une position ecclésiastique présentait quelque avantage matériel¹⁶³⁰.

b. Environnement culturel et religieux

Jean-Claude Miche grandit pendant la période de renaissance du catholicisme, commencée après la chute du 1^{er} Empire¹⁶³¹. Le catholicisme bénéficiant du régime de la Restauration, est en plein regain. Ce réveil de la religiosité fut notamment obtenu par la rechristianisation des campagnes. De nombreuses congrégations enseignantes, masculines et féminines, sont alors fondées ou réformées. C'est le temps des apparitions de la Vierge ; Catherine Labouré reçoit ses visions en 1830, déclenchant le fameux pèlerinage à la chapelle de la médaille miraculeuse, à Paris, rue du Bac. Les religieuses du Saint-Cœur de Marie

¹⁶²⁷ Joseph-Victor Miche, troisième frère (du second lit) de Jean-Claude, né le 3 Thermidore An IV (1796), curé du Valtin, de Moyenmoutier puis de Fraize, où il décéda le 11 août 1867.

¹⁶²⁸ Cf. M. Launay, *Le bon prêtre. Le clergé rural au XIX^e siècle*, Aubier, 1986.

¹⁶²⁹ La biographie de Mgr Miche publiée par l'Abbé A. Litaize dans le *Foyer Vosgien*, donne à ces questions des réponses probablement puisées dans la tradition orale de la famille.

¹⁶³⁰ Pendant la Monarchie de juillet, un prêtre touche entre 800 et 1400 F selon son grade et son âge ; c'est à peu près le traitement d'un facteur rural.

¹⁶³¹ Cf. G. Cholvy, *La religion en France de la fin du XVIII^e siècle à nos jours*, Hachette, 1998 & J. Gadille et J.-M. Mayeur, (sous la direction de), *Histoire du Christianisme tome XI, Libéralisme, industrialisation, expansion européenne (1830-1914)*, Desclée, 2001.

qui, rappelons-le, recrutèrent deux des nièces de Jean-Claude Miche, sont directement issues de cette dévotion mariale. De grands pèlerinages régionaux jouissent d'une notoriété croissante; dans les Dombes, le curé d'Ars, Jean-Marie Vianney, dont la prédication commence en 1830, – l'année même de l'ordination de Jean-Claude Miche –, attire de plus en plus de visiteurs. Les missions de l'intérieur connaissent un développement remarquable, comme l'attestent encore aujourd'hui, dans les villages ou aux carrefours, les croix de mission. Les missions de l'extérieur sont, elles aussi, en plein essor.

L'Église de France a tiré la leçon de la Révolution ; elle entend désormais opposer à l'universalité des droits de l'homme celle des droits de Dieu¹⁶³². En 1815, le séminaire des Missions Étrangères, fermé pendant la Révolution, rouvre ses portes, rue du Bac à Paris. Dans les paroisses, la vie des grands missionnaires est donnée en exemple aux fidèles, à l'instar du diocèse de Besançon, grand pourvoyeur de missionnaires où, sous l'impulsion des jésuites, le culte de Saint François-Xavier, missionnaire au Japon, se répand largement. A la sortie du grand séminaire, de plus en plus de jeunes prêtres quittent leurs diocèses pour devenir missionnaires, – chez les jésuites, aux MEP bien sûr, ou dans l'une des congrégations nouvellement fondées, maristes, oblats ou assumptionnistes –, au grand dam des évêques locaux. Simultanément, des publications pieuses se répandent dans les foyers catholiques. On lit les lettres édifiantes des missionnaires, publiées à partir de 1808, par l'œuvre de la Propagation de la Foi, fondée en 1819 à Lyon par Pauline Jarricot et son frère Philéas, (qui entra par la suite aux Missions Étrangères). Destinée à subvenir aux besoins des Missions, cette fondation connaît très vite un immense succès. L'OPF édite une revue, les Annales de l'œuvre de la propagation de la foi, dont le tirage frise les 200 000 exemplaires en 1860. On y découvre le récit des exploits des missionnaires, la description détaillée de leur martyre, la peinture des mœurs et des paysages des lointaines terres de mission. Les dons affluent : 313 000 francs en 1833, trois millions douze ans plus tard.

Comment la région des Vosges se comporte-t-elle en matière de religion, comparée au reste de la France ? La pratique y est majoritaire et ne se cantonne pas aux grandes fêtes carillonnées, contrairement au Bassin parisien, à la Bourgogne ou au nord du Massif central. Restées attachées à l'Église, les Vosges se situent entre deux régions où se recrutent de nombreux jeunes prêtres, le Nord et la Franche-Comté. Elles constituent en quelque sorte une marche catholique, aux confins de la Suisse et de l'Allemagne protestantes et du nord du Massif central, région de faible pratique, voire anticléricale. Notons que, si le dixième de l'ensemble des dons (souvent de petites sommes), faits à l'œuvre de la propagation de la foi, créée par Pauline Jarricot, provient de la région lyonnaise, l'Est occupe la deuxième place, devant la Bretagne. Cet environnement religieux, à la fois triomphaliste et sur la défensive a contribué, peut-être plus qu'un autre, à éveiller des vocations de missionnaires convaincus de la nécessité de défendre et de propager le catholicisme. Comme partout ailleurs à partir du XIX^e siècle, l'origine sociale des prêtres y est essentiellement populaire : les fils des familles bourgeoises n'entrent que rarement dans les ordres, désormais. Les jeunes prêtres proviennent majoritairement des milieux d'artisans, de petits commerçants, de domestiques, de journaliers. Tel est le cas exactement de Jean-Claude Miche ; sa famille compte des cordonniers, des serruriers, des domestiques, des vitriers, des charrons, des cabaretiers, des soldats¹⁶³³.

¹⁶³² Claude Prudhomme, *Missions chrétiennes et colonisation, XVI-XX^e siècle*, (p. 68), Cerf, 2004.

¹⁶³³ L'un des quatre fils de son frère Jean-François, Joseph-Maximilien, (né en 1833), soldat au 3^e régiment d'infanterie de marine, mourut à Saïgon le 27 avril 1871, soit deux ans et demi avant son oncle, qui y occupait alors les fonctions de Vicaire apostolique de Cochinchine occidentale.

c. Apprentissage du sacerdoce (1830-1836)

Après des études au collège épiscopal de Senaide, Jean-Claude Miche entre au grand séminaire de Foucharupt¹⁶³⁴. Il est ordonné à St Dié, le 5 juin 1830. Cette date mérite un bref commentaire ; la même année, deux mille trois cent cinquante-sept nouveaux prêtres ont été ordonnés en France. C'est alors un record absolu, fruit de l'effort de redressement de l'Eglise depuis la Restauration. Non seulement les places vacantes peuvent être comblées dans les paroisses, mais on crée de nouvelles succursales, en particulier dans les campagnes. On a fait observer que l'origine populaire des prêtres compensait – aux yeux de leurs paroissiens les plus modestes –, les effets de la longue formation dispensée en latin dans les grands séminaires, destinée à former des hommes à part, au dessus du commun des mortels. D'extraction modeste, le futur explorateur de la région du Mékong était fort opportunément habitué à une vie rude. Peut-être ses racines rurales expliquent-elle également l'intérêt qu'il porta, lors de ses voyages, à l'acclimatation des plantes ? Jean-Claude Miche devient vicaire à Moyennoutier, paroisse dont son frère Joseph-Victor était le curé. Deux ans plus tard, en 1832, il est nommé vicaire à Fraize, fonction qu'il occupe jusqu'à son entrée au séminaire des Missions étrangères, le 10 septembre 1835. Comme il est déjà prêtre, il ne reçoit qu'une rapide formation : théologie morale¹⁶³⁵, notions de géographie, la pastorale consistant en témoignages et en recommandations de missionnaires retraités ou de passage à Paris. L'étude de la langue du pays impartie au nouveau missionnaire commence pendant la traversée qui, jusqu'à l'ouverture du canal de Suez en 1869, dure environ six mois. Enfin, chaque « partant » reçoit, en guise de viatique, un exemplaire des *Monita de Pallu et Lambert de la Motte*¹⁶³⁶. Jean-Claude Miche s'embarque pour la Cochinchine le 27 février 1836, à l'âge de trente et un ans¹⁶³⁷. Conformément à la tradition des Missions étrangères, il n'a appris son affectation que quelques jours plus tôt, lors de la cérémonie du départ, dans l'élégante et sévère chapelle de la rue du Bac.

2. Le missionnaire

a. Premières années en Asie : Penang, Bangkok, Battambang (1836-1840)

Jean-Claude Miche ne peut se rendre directement en Cochinchine, car les chrétiens y sont persécutés. La dynastie alors au pouvoir est celle des Nguyen, dont la capitale se trouve à Hué, en Annam. Le Vietnam n'est unifié que depuis 1802, grâce à l'empereur Nguyen Anh. Ce dernier, en partie grâce à l'aide d'un missionnaire français, Mgr Pigneau de Béhaine, était parvenu à rassembler la totalité du pays sous son autorité¹⁶³⁸. Il régna sous le nom de Gia-Long jusqu'en 1820. L'empereur du Vietnam, monarque absolu, reçoit l'investiture du Céleste empire. L'administration, codifiée par Gia-Long, copie celle de la Chine et repose sur

¹⁶³⁴ On ne peut que déplorer, à ce propos, la disparition, lors d'un incendie, des archives diocésaines, qui nous auraient sans doute procuré d'utiles renseignements sur les études de Jean-Claude Miche au grand séminaire.

¹⁶³⁵ Aux M.E.P., on penche, contrairement à Saint-Sulpice - parangon des séminaires français -, pour la théologie plus « romaine » d'Alphonse de Liguori, dont la première traduction française date de 1828.

¹⁶³⁶ *Instructiones ad munera apostolica*, ou *Monita*, règle des missionnaires, ouvrage rédigé à partir de 1664, (première impression en 1669) par les fondateurs de la Société des M.E.P., Pierre Lambert de la Motte, (1624-1679) et François Pallu, (1626-1684).

¹⁶³⁷ Vietnam : Tonkin (nord), Annam (centre) et Cochinchine (sud).

¹⁶³⁸ Pierre Pigneaux de Béhaine (1741-1799), vicaire apostolique de Cochinchine, il facilita la signature d'un traité d'alliance entre la France et la Cochinchine en 1787 puis fournit des navires armés au roi Nguyen Anh, qui put ainsi rétablir son autorité, mise à mal par une révolte (celle des Tây-son en 1775).

une caste de fonctionnaires lettrés, les mandarins. Contrairement aux Chinois, Gia-Long, eu égard au soutien qu'il avait reçu des missionnaires français, laissa une assez grande liberté aux chrétiens. Il n'en fut pas de même avec ses successeurs¹⁶³⁹. En 1833, sous le règne de Minh Mang, un édit impérial, dénonçant le christianisme comme un « *assemblage de faussetés* », inaugure la politique de persécution religieuse. A cause de cette conjoncture hasardeuse, la destination de Jean-Claude Miche n'est pas clairement arrêtée. Il passe d'abord par Singapour, puis réside temporairement au Collège général de Penang :

Arrivés le 5 décembre sur le navire portugais le César. Nous pensons retourner bientôt à Pinang où nous serons probablement mandés par M. Régereau. Là, nous pourrons plus facilement qu'à Syngapour, apprendre la langue annamite, si nous devons aller en Cochinchine, l'anglais et le malais si nous restons à la disposition de Mgr de Bide¹⁶⁴⁰.

Jean-Claude Miche a, semble-t-il, apprécié son séjour à Penang : « Longtemps nous nous souviendrons des beaux moments que nous avons passés avec vous et nous nous les rappellerons toujours avec plaisir »¹⁶⁴¹. L'arrivée en Cochinchine par la mer étant déconseillée, il est finalement décidé qu'il se rendra d'abord à Bangkok, dans le seul but de gagner ensuite sa mission par l'Ouest, en traversant le Cambodge :

Mgr le coadjuteur a écrit à M. Miche qu'il était destiné au Cambodge. De plus, votre lettre m'apprenant combien il était difficile d'entrer en Cochinchine, j'envoie ce cher confrère au Cambodge. Vous aurez la bonté de lui faire passer tout ce qui lui est nécessaire et qu'il vous demandera : son viatique, du vin de messe, de la farine, le dictionnaire latin-cambodgien, une feuille de pouvoir et les objets dont il a besoin pour aller au Cambodge. Le 22 décembre, Mgr Taberd m'écrit encore : 'je ne crois pas que le Tongking veuille de missionnaire. Dans le cas que M. le procureur permettrait au missionnaire destiné à présent pour le Tongking d'accompagner M. Miche, j'y consens aussi ; ils seront les apôtres du Cambodge et des environs. Car ils n'ignorent pas que le terrain voisin où il y a tant de petits royaumes est primo occupans¹⁶⁴².

Miche séjourne donc provisoirement à Bangkok, apprenant le khmer auprès de chrétiens cambodgiens, réfugiés au Siam pour échapper aux persécutions religieuses. Au royaume de Siam, à la différence du Vietnam et du Cambodge, les relations entre les autorités et les chrétiens sont relativement bonnes. En 1833, l'année même de la promulgation du décret de persécution de Minh Mang, le roi Rama III a officiellement autorisé l'entrée des missionnaires français. Tacitement, il compte sur eux pour influencer en sa faveur les chrétiens vietnamiens, afin qu'ils servent ses menées hégémoniques dans la région. En novembre 1838, Miche peut enfin réaliser la première partie de son dessein. Accompagné par un autre missionnaire, Pierre Duclos, il se rend à Battambang, au Cambodge :

Je ne puis être que très heureux avec un aussi bon confrère et ami que M. Duclos. C'est demain que nous partons : sept Cambodgiens nous conduisent à

¹⁶³⁹ Minh Mang (1820-1840), Thieu Tri (1841-1847) et Tu Duc (1847-1883).

¹⁶⁴⁰ AME, 9 déc. 1836, Singapour, M. Miche à M. Le Grégeois, procureur à Macao. Mgr de Bide est Jean Courveyzy,

1792-1857, Vicaire apostolique de Siam, puis de la presque île de Malacca.

¹⁶⁴¹ M. Miche à M. Albrand, supérieur du Collège, 26 février 1838, AME, vol. 748.

¹⁶⁴² M. Régereau à M. Legrégeois, procureur à Macao, 19 avril 1838, AME vol. 748. Jean-Louis Taberd, (1794-1840), évêque d'Isauropolis, vicaire apostolique de Cochinchine.

***six journées de Bangkok en barque. Trois autres nous accompagneront et nous serviront de guides jusqu'à Battambang. Vous comprenez qu'un si long voyage occasionnera de grands frais, aussi je crains bien que notre bourse, toute grasse et toute dodue qu'elle est, ne perde de son embonpoint*¹⁶⁴³.**

Le périple, qui dure presque un mois, est épique. Au départ, les voyageurs sont incités à faire quelques présents au général en chef des armées siamoises. En échange, on les pourvoit de trois lettres de recommandation, « *qui enjoignaient aux mandarins des villages où nous devions passer de nous fournir des éléphants, des buffles et des voitures* ¹⁶⁴⁴ .» C'est la fin de la saison des pluies. Ils se déplacent d'abord en barque, harcelés par les moustiques, chassant à coup de fusil, pour compléter leurs insuffisantes provisions, d'énormes oiseaux qui pullulent sur la rivière. Arrivés à Paknam par une chaleur étouffante, ils laissent la barque, se font remettre quatre tombereaux, mais n'obtiennent des mandarins que deux éléphants, dont un très vieux ; ils réussissent à former une caravane de douze personnes et s'enfoncent dans la jungle, avec pour tout bagage des livres, leurs ornements sacerdotaux et du vin de messe pour deux ans. Le voyage devient très rapidement cauchemardesque :

Le premier jour fut un jour de supplice ; chaque pas de l'éléphant nous donnait une telle secousse que nous nous cramponnions comme des chats de peur de tomber. Malgré notre désir de faire diligence, nous nous arrêtâmes avec plaisir, nous étions déhanchés. Aussitôt que les éléphants furent déchargés, notre premier soin fut d'allumer un grand feu pour éloigner les tigres.

Les choses vont de mal en pis : un éléphant s'enfuit, un autre meurt en route, les provisions viennent à manquer, une partie de la caravane s'égaré dans la jungle et un matin, l'unique tombereau qui leur reste perd une roue en pleine forêt. La situation pourrait sembler désespérée, mais Jean-Claude Miche conserve une confiance inébranlable en la divine providence :

Nous avons perdu une roue, Dieu nous donna une roue. Quoi, direz-vous, Dieu a fait un miracle pour vous ! Conduits, j'aime à le penser, par la main de la Providence, nous nous enfonçâmes dans la forêt. Après avoir erré à l'aventure à travers les buissons, dans un lieu retiré et rempli de broussailles nous aperçûmes devinez quoi ? Une roue !

Le tombereau réparé, ils peuvent sortir de la jungle et chement des jours durant dans une plaine immense, « *couverte de grandes herbes au milieu desquelles bondissaient des troupeaux de cerfs et de buffles sauvages.*» Pour les attirer, fusil en main, Miche imite le cri des petits : « *Les cerfs accourent vers moi et s'arrêtent. Tous avaient les yeux sur moi sans pouvoir discerner si j'appartenais réellement à leur espèce.*» Enfin, alors que leur colonne vient de s'enliser dans la boue des marécages, des chrétiens venus à la rescousse les conduisent à l'église au son du tambour. Le 25 décembre 1838, les deux missionnaires chantent la messe de minuit au milieu de leurs ouailles. Ils résident désormais

¹⁶⁴³ M. Miche à M. Legrégeois, 18 février 1838, AME, vol. 748. Pierre Duclos, 1831-1846, originaire du Calvados, est entré au séminaire des M.E. en 1837.

¹⁶⁴⁴ Lettre de J.C. Miche du 15 janvier 1839, de Battambang, AME, vol. 748. Cette longue lettre, qui raconte le voyage avec de multiples détails, commence ainsi : « « Votre bonne lettre du 25 avril 1838 est arrivée le 15 novembre avec les deux caisses envoyées à M. Granjean par les bonnes âmes de St Dié. Si l'on éprouve toujours de la joie en recevant des nouvelles de son pays quand on s'en voit éloigné de 5 ou 6000 lieues, ce sentiment est bien plus doux quand il est causé par des personnes qu'on respecte et qu'on aime tout ensemble. Mais si on peut le partager avec des amis c'est alors que le plaisir est à son comble. Trois Vosgiens, les seuls peut-être qui soient en Asie l'ont partagé et cela au moment de se séparer pour ne plus se revoir en ce monde... »

à Battambang, ville située au nord-ouest du lac Tonlé Sap, non loin d'Angkor et sur la route de Phnom Penh, logés dans une maison traditionnelle : « *Cette cabane, toute misérable qu'elle est, les payens la supposent remplie d'or et d'argent parce qu'elle est habitée par des Européens. Ils ont déjà essayé de l'incendier au milieu de la nuit.* » Le thème de l'opulence supposée des Européens revient à plusieurs reprises dans les lettres. Mais il n'y a nulle richesse dissimulée, bien au contraire. L'inconfort du séjour s'additionne à la fatigue causée par le voyage et le 28 mai, Miche écrit, non sans humour, au supérieur du Collège général :

Si vous me voyiez aujourd'hui, vous ne me reconnaîtriez plus tant je suis décharné. J'ai été assez étourdi pour perdre une clef qui me cause bien des maux depuis que je ne l'ai plus ; je crois qu'elle sera cause de ma ruine car le coffre restant toujours ouvert, vous sentez que tout s'en va. Vous comprenez que j'ai perdu la clef des pays-bas¹⁶⁴⁵.

Pendant toute cette période, les deux hommes partagent l'existence d'une petite communauté chrétienne, constituée pour l'essentiel de descendants de métis portugais et de négociants chinois. Mais la persécution antichrétienne s'étendant au Cambodge, il leur faut vivre dans une semi clandestinité. Le Cambodge, en effet, est écartelé entre deux suzerains rivaux, le royaume de Siam à l'ouest et l'Annam à l'est, respectivement dénommés « *père et mère du royaume.* » Le roi du Cambodge reçoit sa couronne du souverain siamois et paye un tribut à l'empereur d'Annam : du brillant empire Khmer, il ne reste rien. En 1835, le roi Ang Chan III disparaît sans laisser d'héritier, son fils Pukambo étant mort avant lui¹⁶⁴⁶. Le Vietnam, dont l'ascendant sur la cour cambodgienne est alors supérieur à celui du Siam, annexe une partie du pays et place sur le trône une fille du défunt monarque, Ang Meï, laquelle devint folle après une régence de douze années. Les décrets anti-chrétiens de l'empereur d'Annam s'appliquent donc à son vassal cambodgien. C'est alors qu'un nouveau rebondissement survient dans les affaires intérieures du Cambodge, contraignant les missionnaires à repartir, un an après leur arrivée. L'on doit à Jean-Claude Miche une extraordinaire description de ces événements, relatés dans une lettre adressée à son frère Joseph-Victor.¹⁶⁴⁷ Il y raconte la révolte du prince Khmer Neac ang Em. Ce prince, l'un des trois héritiers de la dynastie cambodgienne, portait le titre fictif de roi de Battambang¹⁶⁴⁸. Le 24 décembre 1839, profitant du départ d'une partie de la garnison siamoise, le roi prend la tête d'une insurrection qu'il a lui-même ourdie et s'empare de la forteresse. L'escarmouche qui s'ensuit ne fait que deux victimes, le portier de la demeure du gouverneur et l'une des concubines de ce dernier. Alors que les chrétiens hésitants se disposent à suivre les insurgés, Miche déclare : « *Vous êtes sujets du roi de Siam. Quiconque prend les armes contre le représentant de son autorité se constitue dans un état de rébellion contre Dieu et contre le roi.* » Les chrétiens, cependant, finissent par céder aux menaces des rebelles. La veille de Noël, le roi décide de partir pour Phnom Penh et d'y emmener tous les habitants de Battambang, afin d'y rejoindre une prétendue armée de secours :

¹⁶⁴⁵ AME, 28 mai 1838, vol. 748. *Quoique souvent malade, Miche est doté sans doute d'une robuste constitution et finit toujours par se remettre. Son compagnon Duclos fut moins chanceux et mourut en prison en 1846, épuisé par les fièvres et la dysenterie.*

¹⁶⁴⁶ Ang Chan III fut roi de 1806 à 1835. Couronné à Bangkok, vassal de Hué et de Bangkok, il fut en conflit avec ses frères et dut reprendre sa couronne aux Siamois par deux fois, avec l'appui des Vietnamiens, qui s'octroyèrent des compensations territoriales.

¹⁶⁴⁷ Lettre de M. Miche de la Société des Missions étrangères à M. Miche, curé, 6 avril 1840, AME, vol. 1039.

¹⁶⁴⁸ L'un de ses deux frères, roi de Phnom Penh, avait abandonné toutes ses prérogatives en faveur du Vietnam ; en conséquence de quoi, en 1839, le roi de Siam avait fait mettre l'autre frère, qui habitait également à Battambang, en résidence surveillée à Bangkok.

Figurez-vous une population de huit ou dix mille âmes se remuant, s'agitant au milieu des ténèbres, fuyant comme une armée en déroute. Tout était en mouvement, les hommes les femmes, les enfants, les vieillards. Depuis sept heures du soir jusqu'à onze heures, je vis passer devant chez nous plus de mille barques. A minuit, nous étions les deux seuls habitants de Battambang.

Miche et Duclos avaient bien été invités à suivre les chrétiens, mais ils ne pouvaient sans risques se rapprocher de la Cochinchine et avaient résolument décliné l'offre. Les deux missionnaires se retrouvent donc seuls dans la ville désertée, avec quelques vieilles femmes infirmes et un ivrogne ; ils en sont réduits à voler des poulets dans les basses-cours pour ne pas mourir de faim. Ayant trouvé une pirogue, dont Miche bouche les trous de la coque avec des lambeaux de sa soutane, les deux hommes s'apprêtent à s'embarquer, ayant résolu de se mettre en quête, sur les rives du fleuve, de villages propices à la poursuite de l'évangélisation. Or, les troupes siamoises, accourues pour réprimer la révolte, rentrent dans la ville qu'elles mettent à sac : « *Voyant que notre position devenait de jour en jour plus critique, à raison du grand nombre de soldats qui affluaient, nous jugeâmes que le poste n'était plus tenable et nous nous déterminâmes à quitter le Cambodge.* »

Le 7 janvier 1840, ils peuvent s'échapper, munis de passeports difficilement arrachés aux mandarins. Leurs conditions de voyage sont plus pénibles qu'à l'aller : « *N'ayant plus de barque, nous nous embarquons dans un pétrin.* » Ils rallient Bangkok au bout d'un mois, le 2 février. Cette lettre nous apprend encore que le général en chef des armées siamoises transforma l'église de Battambang en salle de comédie ; que la population en fuite, interceptée par les troupes annamites, fut disséminée par la force dans diverses bourgades et que le prince Neac ang Em fut transféré à la capitale impériale. Une lettre de décembre 1841 nous en dit davantage sur son sort :

Le roi de Battambang n'a pas été décapité par Minh Mang, comme tout le monde le publiait ; il est resté jusqu'au mois de septembre dernier dans les prisons de la capitale. Thieû Tri lui a rendu la liberté et l'a fait conduire à Penompenh, ancienne capitale du Cambodge, avec pouvoir de monter sur le trône, aimant mieux sans doute voir le Cambodge replacé aux mains de ces faibles rois que d'avoir les Siamois pour voisins. Le bruit court que les rebelles n'ont pas voulu se soumettre à la domination de ce prince parce qu'il s'est livré aux annamites et qu'ils l'ont mis à mort : mais ceci mérite confirmation¹⁶⁴⁹.

Jean-Claude Miche n'a point renoncé pour autant à se rendre en Cochinchine, la terre des martyrs : « *Réfugié à Bangkok depuis trois semaines, j'attends tous les jours une occasion pour me rendre à Macao et de là en Cochinchine* », écrit-il¹⁶⁵⁰. Mais on le réclame au Collège général de Penang :

Je pense que vous savez déjà qu'un prince cambodgien s'est révolté à Battambang contre les Siamois, que la chrétienté est perdue, que nos deux confrères sont de retour à Bangkok pour revenir à Syngapour . Que M. Miche vienne me trouver au Collège. Ce cher confrère sait déjà le cochinchinois, il peut m'aider et me remplacer en cas de mort ou de rappel en ma chère mission. Toute ma crainte est que la vie sédentaire ne plaise pas à ce cher confrère et que l'enseignement ne soit pas de son goût.

¹⁶⁴⁹ Jean-Claude Miche, 26 décembre 1841, AME, Cochinchine, vol. 749.

¹⁶⁵⁰ Lettre à son frère, 6 avril 1840, AME, vol. 1039.

En février, Miche se rend en Malaisie, par Singapour : « *M. Miche et M. Duclos sont arrivés au Collège de Pinang. M. Miche assez fatigué mais en bonne santé, M. Duclos maigre, méconnaissable, ayant la dysenterie depuis assez longtemps* ¹⁶⁵¹ . » Voilà Jean-Claude Miche devenu professeur. On lui confie les élèves cochinchinois, puisqu'il parle leur langue :

Jamais le Collège général n'avait été aussi nombreux. Nous avons sept élèves chinois et trente et un élèves cochinchinois et on nous en annonce encore de nouveaux pour l'année prochaine, soit de Chine, soit de Cochinchine ; tous les jours, j'ai la classe à faire, le dimanche, explication du catéchisme en latin, en cochinchinois pour ceux qui ne l'entendent pas encore et le soir instruction en latin puis en cochinchinois ¹⁶⁵² .

De sa retraite de Penang, il suit de près les événements politiques. Il évoque par exemple, dans l'un de ses courriers, un décret de Minh Mang obligeant les Cambodgiens à porter le costume annamite et donnant l'ordre d'enlever deux filles du roi du Cambodge pour en faire ses concubines ; aussitôt, une insurrection éclate, réprimée par l'Annam avec l'aide du Siam : « *Dans ces conditions, que deviendront nos pauvres chrétiens* ¹⁶⁵³ ? », s'interroge-t-il. Il a aimé le Collège général, y faisant si bonne impression qu'on lui en proposa le supériorat, quelques années plus tard, alors qu'il se trouvait emprisonné à Hué. Mais M. Régereau, qui chercha en vain à le retenir, avait raison de douter du goût de son confrère pour cette vie protégée ¹⁶⁵⁴ .

b. Provicair en Cochinchine : Go-Thi (1840-1842)

Après la mort le 31 juillet 1840, de Mgr Taberd, Vicaire apostolique de la Cochinchine, la mission est dirigée par son coadjuteur, Etienne Cuenot ¹⁶⁵⁵ . Ce dernier vit dans la clandestinité au Vietnam depuis cinq ans, à Go-Thi, ville côtière proche d'An Nhon. Il a besoin de renforcer les effectifs de sa mission. Or, la situation diplomatique semble évoluer favorablement et la persécution religieuse s'est momentanément atténuée. Mgr Cuenot en profite donc pour battre le rappel de ses troupes, car il ne lui reste plus qu'un seul missionnaire, François Bringol, qui meurt en décembre 1841. Jean-Claude Miche part aussitôt pour la Cochinchine avec Duclos. Dans une lettre à sa sœur, il raconte en détail les péripéties du voyage, de Penang au port de Binh Dinh, d'où une barque les conduit à Go-Thi :

Notre petite bande apostolique se composait de huit personnes, trois missionnaires et cinq élèves cochinchinois qui venaient de terminer leurs études au collège de Pinang. Des jonques mandarines rôdant sans cesse autour de nous, nos bateliers nous placèrent à fond de cale et nous recommandèrent un silence absolu : il y allait de leur vie et de la nôtre ¹⁶⁵⁶ .

¹⁶⁵¹ M. Régereau, 1^{er} juin 1840, AME, vol. 748.

¹⁶⁵² *M. Miche à Mgr Bouvier, évêque du Mans, juin 1840, AME, vol. 748.*

¹⁶⁵³ M. Miche, Pinang, le 21 mars 1841, AME, vol. 904.

¹⁶⁵⁴ « M. Miche va son petit train. Je vous préviens que Mgr l'évêque d'Isauropolis, sup. de la mission de Cochinchine, m'a autorisé à garder M. Miche au collège et même M. Duclos s'il est nécessaire pour me soulager. » M. Régereau, 6 octobre 1840, AME, vol. 748.

¹⁶⁵⁵ Etienne Cuenot, (1802-1861), évêque de Métellopolis, coadjuteur puis successeur du précédent, Vicaire apostolique de Cochinchine orientale, mort en prison.

¹⁶⁵⁶ *In Annales de l'OPF, à sa sœur, 12 juillet 1841, p. 108-110*

A plusieurs reprises, ils manquent tomber entre les mains des douaniers :

Le port de Binh Dinh où nous entrons est formé par un bras de mer de quatre lieues d'étendue ; vers le milieu, à l'occident est la maison de la douane dont les nombreux satellites sillonnent la rade en tout sens pour empêcher la contrebande. Deux barques qui cherchaient capture s'approchèrent de nous. Vous comprenez sans que je vous le dise, qu'en pareille circonstance le cœur bat un peu plus vite qu'à l'ordinaire ; car la mort vue de près, s'y exposât-on pour Dieu et pour Dieu seul, a toujours dans ses traits quelque chose qui fait peur.

Enfin, le 19 juin 1841, ils accostent en Cochinchine :

Si M. Barran a reçu la lettre que j'ai eue la joie de lui écrire, il y a quatre mois, vous êtes déjà informé de l'entrée de trois nouveaux missionnaires en Cochinchine. Ce sont MM. Duclos, Chamaison et votre serviteur. Peu de jours après notre arrivée, Mgr de Metellopolis eut la prudence de ne pas nous conserver tous auprès de sa grandeur, de peur de nous exposer au danger de nous voir tous emportés par un seul coup de filet¹⁶⁵⁷.

À peine installé, Miche est nommé Provicair. En quoi son activité consiste-t-elle ? :

Depuis mon arrivée, j'ai toujours partagé le petit réduit de Mgr Cuenot, m'occupant soit à enseigner les premiers éléments de la langue latine à quelques élèves sur le point de partir pour le collège général de nos Missions, soit à compléter le cours de théologie des élèves plus avancés, qui ont quitté avec nous le séminaire de Pulo-Pinang¹⁶⁵⁸.

Le nombre de catéchumènes, instruits secrètement dans les maisons chrétiennes par des catéchistes parlant leur langue, s'accroît : « Dans le petit village de Go-Thi où je réside avec Mgr Cuenot, quarante-huit adultes ont reçu le baptême¹⁶⁵⁹. » A l'action des catéchistes s'ajoute celle des prêtres indigènes, pour la plupart instruits au collège de Penang. Ils suppléent les missionnaires, contraints par les circonstances à être discrets : « Une seule imprudence suffirait à rallumer le volcan. » Ce sont ces prêtres qui, « pouvant paraître avec moins de danger que nous, continuent de distribuer aux chrétiens de leurs districts respectifs les secours spirituels indispensables et vaquent plus ou moins à l'administration selon l'imminence du péril. » Les efforts des missionnaires semblent porter leurs fruits, en dépit de la dénonciation de prêtres indigènes ou de chefs de villages chrétiens, arrêtés puis libérés, « contre quelques ligatures données à ces petits mandarinets¹⁶⁶⁰. » Car la persécution, loin d'entraver la marche de l'évangélisation, semble l'accélérer :

Le sang des martyrs, dont le sol annamite a été arrosé commence à porter ses fruits, Aujourd'hui, comme dans les siècles passés, l'Eglise de J.C., baignée dans le sang de ses enfants, n'en devient que plus féconde. On annonce de toutes part à Mgr le Vicaire apostolique les plus belles dispositions de la part des infidèles pour embrasser la foi. Le glaive du tyran tout fumant encore du sang de nos

¹⁶⁵⁷ Jean-Claude Miche, 26 décembre 1841, AME, Cochinchine, vol. 749.

¹⁶⁵⁸ In Annales de l'OPF, à M.M. les directeurs, 26 décembre 1841, p. 118.

¹⁶⁵⁹ A ce propos, cf. Claude Prudhomme, op. cit. : « Ils [les missionnaires] obéissent à une logique qui passe par l'édification de micro-chrétiens sur lesquelles les missionnaires exercent un contrôle direct, ou indirect à travers des relais locaux ; catéchistes, instituteurs chrétiens ou chefs de villages chrétiens. Le recours aux autochtones est prioritaire (...) », p. 74-75.

¹⁶⁶⁰ Les ligatures sont des mesures du riz.

frères égorgés et menaçant toutes les têtes, n'est point un empêchement aux écoulements de la grâce divine ; partout on parle de conversions et souvent ce sont des conversions qui étonnent.

Cette entreprise n'est pas sans entraîner des frais :

La mission se voit obligée à de grandes dépenses, afin de pourvoir à la subsistance de ces nombreux disciples durant tout le temps de leur catéchuménat. Nous courons maintenant d'assez grands dangers. Comme la disette commence à se faire sentir dans cette province, des gens affamés descendent des montagnes, se réunissent en troupes de trente à quarante hommes et vont attaquer les hameaux à la faveur des ténèbres. Mais à quelle œuvre pourrait-on employer plus efficacement les secours que l'Association de la Propagation de la Foi nous alloue ?

Les Annales de l'Œuvre de la Propagation de la Foi ont édité plusieurs de ses lettres, soulevant l'admiration mêlée d'effroi de leurs lecteurs qui savent, en contrepartie, se montrer généreux. En 1841, Miche organise le synode de Go-Thi, convoqué par Mgr Cuenot :

Afin de régler les affaires de la mission, d'établir des règles uniformes de conduite et de sacrer pour coadjuteur Mgr Dominique Lefebvre, évêque d'Isauropolis. Tout se passa sans accidents, grâce à la fidélité des chrétiens comme à la prudence du Vicaire apostolique et de ses prêtres : 'Heureusement, écrivait M. Miche à cette occasion, qu'il n'y a pas nécessité de renouveler souvent de pareils tours de force, car on ne les recommencerait pas impunément sans une providence toute spéciale'¹⁶⁶¹.

c. L'affaire des trois mandarins (1842)

D'où provenait donc l'accalmie relative de la persécution des chrétiens au Vietnam ? La Chine, qui refusait de céder aux instances de l'Angleterre, laquelle exigeait de faire librement le commerce de l'opium cultivé en Inde, était entrée en guerre. En 1839, le Vice-roi Lin Tseu-siu avait fait saisir et brûler une importante cargaison de cette drogue à Canton. Les Anglais ripostèrent par le blocus de cette ville, déclenchant la guerre de l'Opium, qui dura deux ans. Alors qu'il était encore professeur à Penang, Miche, que la situation internationale préoccupait, avait suivi ces événements d'assez près :

La guerre de Chine est enfin terminée mais je pense que les Anglais se sont laissés enfoncer de la plus jolie manière. Il fut arrêté que les Anglais auraient l'île d'Hong Kong et que les Chinois payeraient six millions de piastres à l'Angleterre. Or, dès que la flotte a cessé de menacer Canton, le commissaire en bon et rusé chinois, désavoue toutes les stipulations arrêtées. Les détails sont authentiques, je les tiens de M. Rosamel, capitaine de la corvette française la Danaïde, qui vient de Macao'¹⁶⁶².

De nombreux navires de guerre européens, anglais mais aussi français, croisent depuis lors dans les parages des côtes vietnamiennes. En janvier 1840, Minh-Mang décide d'envoyer une ambassade à Paris pour sonder les intentions françaises : composée de trois mandarins, elle est officiellement chargée de renouer les relations commerciales entre les

¹⁶⁶¹ In L.E. Louvet, *La Cochinchine religieuse*, op. cit., p. 124.

¹⁶⁶² Jean-Claude Miche, *Pinang*, 21 mars 1841, *AME*, vol. 904.

deux pays. Si le gouvernement de Louis-Philippe s'est engagé au côté de l'Angleterre, c'est qu'il trouve un intérêt économique à l'ouverture des ports chinois au commerce français, conformément aux contours donnés par Guizot aux objectifs de l'expansion française :

Posséder sur les points du globe qui sont destinés à devenir de grands centres de commerce et de navigation, des stations maritimes sûres et fortes, qui servent de points d'appui à notre commerce, où il puisse venir se ravitailler et chercher refuge¹⁶⁶³.

Les envoyés de Minh Mang ne rencontrent pas le roi, mais plusieurs de ses ministres, dont le maréchal Soult, duc de Dalmatie, Président du Conseil et ministre de la guerre. Lors des entretiens, le sort des missionnaires français est évoqué. Les ambassadeurs d'Annam ayant dissipé tous les soupçons au sujet des persécutions, le séminaire des Missions Étrangères adresse à Soult un rapport accablant. Le cardinal préfet de la Propagande, responsable à Rome des missions, est saisi de l'affaire : finalement, le Saint Siège alerte Louis-Philippe. Jean-Claude Miche a été directement mêlé à cette affaire. En octobre 1842, Soult écrit à Jean Jurines, secrétaire du Conseil des Missions Étrangères :

Je ne puis trop m'empresser de vous témoigner l'indignation que m'a fait éprouver la lecture de la lettre qui vous a été écrite de Cochinchine par M. l'abbé Miche. Les détails renfermés dans cette lettre sont tellement atroces et si injurieux pour le caractère français qu'ils n'ont pas le moindre degré de vraisemblance. Sans savoir à qui de pareils propos pourraient être attribués, je les repousse comme attentatoire à l'honneur de l'armée française et de mon pays. Je vous demande de vouloir bien écrire de nouveau en Cochinchine pour leur donner le désaveu le plus complet¹⁶⁶⁴.

En effet, dans une lettre relatant le retour des trois ambassadeurs à Hué, Miche avait rapporté les propos de l'un d'entre eux :

Le lendemain, je fus présenté au mandarin de la guerre. Il me dit : 'tous ces prêtres qui s'en vont chez vous ne sont que des misérables sans feu ni lieu. S'il plaît à votre roi de leur couper la tête, qu'il le fasse, nous ne le regretterons pas.' Serait-il possible qu'un employé du gouvernement français eut parlé de la sorte ? Si le rapport de ce petit mandarin est infidèle, n'est-il pas bien dur pour nous de nous voir traquer au nom de nos compatriotes ?

Jean-Claude Miche dit tenir ses informations d'un prêtre annamite, proche d'un mandarin attaché au ministère impérial¹⁶⁶⁵. Quoiqu'il en soit, les navires de l'escadre de Chine reçoivent l'ordre « de protéger, le cas échéant, les missionnaires, sans cependant engager le drapeau de la France »¹⁶⁶⁶.

¹⁶⁶³ Guizot, discours du 31 mars 1832, cité par P. Guillaume (voir bibliographie).

¹⁶⁶⁴ Maréchal Soult à M. L'abbé Jurines, 11 octobre 1842, AME vol. 749. Jean Jurines, 1806-1845, missionnaire en Indonésie, secrétaire du Conseil des M.E.P. à partir de 1839, auteur de compte rendus qui exposaient la situation politique de l'Europe.

¹⁶⁶⁵ Mgr Miche, 27 octobre 1841, AME vol. 749

¹⁶⁶⁶ In A. Launay, op cit., *Histoire des prêtres du Tonkin*, chap. XIII, p. 83. Alors même que se déroulait cet échange de correspondances, l'Angleterre signait, le 29 août 1842, le traité de Nankin qui contraignait la Chine à ouvrir cinq de ses plus grands ports et à lui céder l'île de Hongkong. Deux ans plus tard, le 24 octobre 1844, par le traité de Whampoa, la France obtint les mêmes avantages commerciaux et, en outre, la tolérance de la religion chrétienne et de la présence des missionnaires.

d. Captivité (1842-1843)

Or, l'empereur mourut des suites d'une chute de cheval, tandis que se dénouait l'affaire des trois mandarins :

Toutes les affaires de l'État sont en stagnation depuis la mort de Minh-Mang, parce que, selon la coutume du pays, le nouveau souverain n'ose faire aucun acte d'autorité royale avant d'avoir reçu l'investiture des mains de l'empereur. Des ambassadeurs sont en Chine pour la solliciter ; à leur retour, c'est-à-dire dans deux mois, nous saurons quel avenir on nous réserve¹⁶⁶⁷.

Mgr Cuenot en profite et s'enhardit : « Il avait envoyé en 1839 plusieurs catéchistes déguisés en marchands pour explorer les montagnes à l'ouest de la Cochinchine et sonder les dispositions des habitants¹⁶⁶⁸. » Leur rapport encourage le Vicaire apostolique à tenter l'expédition. Il décide d'envoyer ses missionnaires dans les montagnes, afin de rencontrer et peut-être d'évangéliser les tribus de Bahnars qui y vivent. D'où lui vient cet intérêt pour les peuples montagnards ? D'une part, ils n'ont été en contact ni avec le bouddhisme, ni avec l'islam, ce qui fait d'eux des recrues potentielles, vierges de tout endoctrinement. D'autre part, les montagnes étant encore mal connues, les missionnaires y seront relativement à l'abri des mandarins. Mgr Cuenot charge Jean-Claude Miche et Pierre Duclos de cette tâche. Les deux hommes attendent les fêtes du Têt, le premier de l'an vietnamien et partent discrètement de Phu Yen, (au sud de Go-Thi) :

Je vais sortir de la province de Binh Dinh pour me rendre par mer dans celle de Phu-Yen. Là je prendrai quelques volontaires dont je formerai une caravane et, dans les premières quinzaines de février, lorsque les payens seront plongés dans leurs orgies du premier jour de l'an, nous tâcherons de nous soustraire aux investigations de la douane et d'escalader les montagnes¹⁶⁶⁹.

Mais leur caravane comporte en tout, avec les catéchistes et les porteurs chrétiens, seize personnes. Passant de villages en villages, ils finissent par être repérés et dénoncés aux mandarins. Le 16 février 1842, ils sont arrêtés et ramenés à Phu-yen :

On me lia les mains, puis on me mit à la cangue, pour me ramener à la ville de Phu-Yen, chef-lieu de la province de ce nom ; là, je fus chargé de chaînes et plongé dans les cachots avec les plus insignes scélérats du royaume. Dans le cours de plus de soixante interrogatoires que j'ai subis, les mandarins ont tout mis en œuvre pour m'engager à l'apostasie, avec promesse de me rendre la liberté si je foulais aux pieds la croix. J'ai été livré quatre fois au supplice et quatre fois le Seigneur a secouru ma faiblesse¹⁶⁷⁰.

Interrogés, battus, ils sont transférés à Hué, deux mois et demi plus tard : « Après plus de deux mois de souffrance dans les prisons de Phu-Yen, j'ai enfin été conduit avec M. Duclos jusqu'à la ville royale, en vertu d'un édit du roi. » Ils y arrivent le 13 mai et retrouvent, dans les cachots de la prison impériale, trois missionnaires du Tonkin occidental, Berneux, Charrier

¹⁶⁶⁷ Jean-Claude Miche, lettre du 26 décembre 1841, citée par les Annales de l'OPF, p. 119.

¹⁶⁶⁸ Louvet, op. cit., p. 129.

¹⁶⁶⁹ Lettre à M. Micard, supérieur du Séminaire de St-Dié, 5 janvier 1842, in Annales de l'OPF, 1842, p. 128.

¹⁶⁷⁰ Des prisons de Hué, 14 juin 1842, in Annales de l'OPF, 1842, p. 356.

et Galy, précédemment incarcérés¹⁶⁷¹. Tout au long de sa captivité, Miche fait preuve d'un remarquable courage. Défiant le quan an, (juge des affaires criminelles), il met les rieurs de son côté :

Vos mandarins envoyés en France l'année dernière ont foulé le sol français. On les a accueillis avec générosité et vous, vous nous avez chargés de cangues. Il faut avouer que vous vous entendez en fait de reconnaissance ! Tout le monde rit, même les mandarins qui m'appellent thàng qui quai (c'est-à-dire fin matois)¹⁶⁷².

Il parvient même à désarçonner le tribunal :

Comment s'appelle le roi de France ? Le juge resta muet. Si j'étais grand mandarin, repris-je, et si je menaçais de te frapper à mort pour te faire prononcer ce nom, le rotin te l'apprendrait-il ? Eh bien voilà où j'en suis. Tu me demandes ce que j'ignore, les tortures ne me l'apprendront pas¹⁶⁷³.

Refusant de parler, même sous la torture, pour ne pas risquer de compromettre les communautés chrétiennes, – il reçoit 54 coups de rotin en deux mois et demi –, il paye pour obtenir la libération de ses guides : « Quatorze chrétiens ont été arrêtés sur les terres du roi de feu et six autres dans la province de Phù Yen. Mais grâce aux sommes importantes que l'on a déboursées, tous sont relâchés sauf six de mes conducteurs¹⁶⁷⁴. » Plus encore, il semble se rire de son sort :

Monsieur Fontaine m'apporte deux lettres de Paris qui annoncent ma nomination de supérieur du Collège de Pinang : cela me fait une belle cuisse ! Franchement, il faudrait bien des supériorités semblables pour valoir ma chaîne, que je n'échangerais pas pour le trône de Louis-Philippe. Je ne crois pas avoir été aussi heureux de ma vie que je le suis maintenant. Et cependant, je n'ai encore fait qu'un pas dans la voie qui conduit au martyr. Que sera-ce quand sonnera l'heure du départ pour un monde meilleur ? Mais il paraît loin ce moment fortuné que j'appelle de tous mes vœux. Mes confrères ne peuvent parler qu'à voix basse et nous, nous jouons, nous chantons : ils se cachent avec soin dans la crainte d'être pris : nous, nous sommes à l'abri de cette crainte. Notre sort n'est-il pas digne d'envie¹⁶⁷⁵ ?

Le courage du confesseur de la foi de Hué devint presque légendaire. Lorsque, dix ans après les faits, Henri Mouhot rencontra Jean-Claude Miche, il en fit le portrait que voici :

Mgr Miche est très petit de taille, mais sous une enveloppe chétive, il concentre une vitalité et une énergie extraordinaire. N'étant que simple missionnaire, il fut emprisonné avec un de ses confrères et frappé de verges, affreux supplice qui a chaque coup fait jaillir le sang. Cela fait horriblement souffrir, dit l'autre missionnaire à Mgr Miche, et je crains de n'avoir pas la force de supporter une nouvelle épreuve. Soyez tranquille, lui répondit celui-ci, je demanderai à recevoir

¹⁶⁷¹ Siméon Berneux, 1814-1866, fut évêque, martyrisé en Corée et canonisé par Jean-Paul II en juin 1984.

¹⁶⁷² In *Annales de l'OPF*, 29 mai 1842, p. 66.

¹⁶⁷³ *Idem*, p. 76.

¹⁶⁷⁴ Hué, 4 juillet 1842, signé, Miche prisonnier, AME, vol. 749.

¹⁶⁷⁵ *Idem*, 3 juillet 1842.

les coups pour vous. Et il en fut comme il l'avait dit. C'est le propre des enfants de notre vaillante nation de savoir souffrir et mourir le sourire sur les lèvres¹⁶⁷⁶.

En France, depuis le retour à Paris des restes de Pierre Borie, mort au Vietnam en 1838, dont les reliques sont d'abord conservées dans une chambre, au séminaire de la rue du Bac, le culte des martyrs est en plein renouveau¹⁶⁷⁷. L'afflux des visiteurs et l'arrivée des reliques d'autres martyrs décident les directeurs du séminaire à aménager une salle d'exposition, où l'on se presse pour vénérer les dépouilles des victimes de la persécution, contempler leurs objets personnels ou observer des instruments de torture. La réputation du « *séminaire des martyrs* » commence à se répandre. De leur côté, les *Annales de l'OPF* vulgarisent une littérature qui glorifie – dans un style emphatique propre au catholicisme d'alors, imprégné de romantisme – l'héroïsme et l'abnégation des confesseurs de la foi, français et indigènes. Dans ces récits, les mêmes séquences se succèdent, non sans rappeler le déroulement de la Passion : arrestation, (souvent sur une dénonciation), détention, interrogatoires iniques, avanies, chantages destinés à obtenir des aveux ou un reniement, flagellation, condamnation à mort, exécution capitale en place publique, inhumation furtive par des fidèles qui récupèrent la tête du condamné lorsque celle-ci a été jetée au fleuve. Aucun détail horrible n'est épargné aux lecteurs. Il s'agit, en suscitant leur compassion, de les inciter à prodiguer aux missionnaires un soutien tant spirituel que matériel :

Recommandez-moi aux prières de vos chers paroissiens que je n'oublie pas dans mes fers. Que de larmes essuie cette œuvre éminemment catholique de la Propagation de la Foi ! Que de plaies cette admirable Société guérit tous les jours ! C'est à ses libéralités que nous sommes redevables, je me fais un devoir de vous le dire¹⁶⁷⁸.

Les lettres de Jean-Claude Miche s'écartent parfois de ce style convenu et regorgent d'informations concrètes. Elles signalent par exemple, que les interrogatoires prennent une tournure politique, car l'on soupçonne les missionnaires de machinations contre les autorités annamites : « *N'avez-vous pas été faire la guerre à Gia Dinh ?* », demande le gouverneur de Phu-Yen, qui prétend qu'un européen nommé Diu serait à la tête de la sédition dans cette province¹⁶⁷⁹. Elles contiennent des descriptions imagées de la prison de Tràn Phû, à Hué : « *Qui n'a vu que les prisons d'Europe peut difficilement se faire une idée de celles du TongKing ; c'est pourquoi je vais vous décrire notre nouveau manoir.* » Elles racontent la vie quotidienne des gardiens qui, partageant leur temps entre la surveillance des prisonniers et celle des moutons de l'empereur, s'entraînent sur des mannequins de paille au maniement du rotin, sous les yeux de leurs prochaines victimes. Elles font le portrait moral du tortionnaire, individu ignorant et naïf, persuadé que sur une carte de géographie confisquée aux missionnaires, le jaune sert à désigner « *les lieux qui recèlent des mines d'or, pour les livrer aux Européens* », alors qu'il s'agit des terres inconnues ; brute, dont les vices naturels proviennent de ses carences spirituelles : « *Les sanglots, les cris de douleur, les gémissements plaintifs des confesseurs de la foi étaient pour ces idolâtres aux entrailles de bronze une musique délectable. Oh ! Que l'homme est méchant quand la religion n'a pas*

¹⁶⁷⁶ Henri Mouhot, *Voyage dans les royaumes de Siam, de Cambodge, de Laos et autres parties centrales de l'Indochine, 1858-1861, publié par la revue « Le tour du Monde » en 1863.*

¹⁶⁷⁷ Pierre Borie, 1808-1838, décapité à Dong-Hoi, béatifié en 1900 et canonisé par Jean-Paul II en juin 1988.

¹⁶⁷⁸ *Lettre à son frère, des prisons de Hué, décembre 1842, in Annales de l'OPF, 1842, p. 533.*

¹⁶⁷⁹ In *Annales de l'OPF*, 1842, p. 67.

*réformé son cœur*¹⁶⁸⁰ ! » Justifiés par la pureté de leurs intentions, les missionnaires et les chrétiens restent indifférents aux souffrances d'ici bas : « *Le désir de procurer en obéissant à Dieu un bonheur éternel à nos semblables est un sentiment plus vif et plus fort en nous que l'attachement à la vie. On ne craint pas de mourir quand on ne veut que le bien*¹⁶⁸¹ ! » L'idolâtrie elle, engendre tous les vices, non seulement individuels, mais sociaux :

Lorsque je considère le régime auquel ils sont soumis, je crois fermement qu'une armée de Cochinchinois n'est et ne peut être qu'une troupe d'esclaves. Toujours frappants ou frappés, ils ne connaissent pas d'autre inspiration que celle du rotin ; la crainte est le seul mobile qui les fasse agir¹⁶⁸².

Les missionnaires veulent donc contribuer à l'émancipation de ces sociétés humaines qu'oppriment des tyrannies obscurantistes :

Partout où l'Évangile de Jésus-Christ a jeté ses racines, la dignité de l'homme a été reconnue, le pauvre et le faible ont été traités avec un respect religieux. Mais malheur aux états qui repoussent cette bienfaisante lumière ! Ils n'ont pas besoin que Dieu les punisse, ils se châtient eux-mêmes !¹⁶⁸³.

Cette conception illustre bien le projet des missionnaires. Il s'agit d'instiller, au cœur même des états indigènes, les idées porteuses de progrès de la civilisation occidentale, mais en les fondant sur des valeurs chrétiennes.

e. Libération

Miche et ses compagnons sont condamnés à mort. Mais l'empereur Thieû Tri décide de surseoir à l'exécution lorsque, le 25 février 1843, la corvette l'Héroïne entre dans le port de Tourane (Danang). Son commandant, Favin-Lévêque, est chargé d'une mission diplomatique et commerciale :

Les marins de l'Héroïne descendaient de temps à autre à terre. Un jour, ils aperçurent derrière un massif de plantes, se dissimulant à moitié, un annamite qui les regardait avec anxiété. Dès qu'il se vit découvert, il se mit à faire de rapides signes de croix, en posant en même temps un doigt sur sa bouche. Les marins, en hommes intelligents, firent eux aussi le signe de la croix et, en indiquant à l'indigène qu'il n'avait rien à redouter, s'approchèrent de lui. Tout en continuant à faire le signe de la croix et à regarder avec crainte autour de lui, l'Annamite remit une lettre à l'un des matelots. La lettre était adressée au commandant de l'Héroïne par un jeune prêtre des Missions Étrangères, M. Chamaison. Elle annonçait la détention et la condamnation à mort de cinq missionnaires¹⁶⁸⁴.

Favin-Lévêque prend alors une initiative. Il lance un ultimatum, menaçant de mouiller l'ancre devant la barre de la rivière de Hué, face au palais impérial. Le 7 mars, il fait parvenir, non

¹⁶⁸⁰ Lettre à Mgr Cuenot, 29 mai 1842, *Annales de l'OPF*, p. 73

¹⁶⁸¹ Louvet, *op. cit.*, p. 130-145.

¹⁶⁸² Lettre à Mgr Cuenot, 28 septembre 1842, *Annales de l'OPF*, p. 518

¹⁶⁸³ *Idem*, p. 519

¹⁶⁸⁴ A. Launay, *op. cit.*, *Les missionnaires français au Tonkin*, p. 90.

sans difficultés, une lettre au grand mandarin Ong-Qué, premier ministre et beau père de l'empereur :

Cinq infortunés, cinq français placés sous le poids d'une condamnation à mort, sont détenus depuis bientôt deux ans, dans les cachots de Hué-Fo et y souffrent journallement les tourments les plus affreux. La France a entendu leurs cris de détresse et je viens, au nom de Sa Majesté le roi des Français, réclamer leur mise en liberté, pour les ramener dans leur patrie. Déjà, et grâces en soient rendues au Dieu qui dirige la pensée des rois comme celle des simples mortels, déjà Sa Majesté le roi de Cochinchine a, dans sa justice et sa clémence, suspendu le glaive du bourreau prêt à frapper la tête de ces malheureux. Que sa majesté veuille bien donner un libre cours à ses sentiments généreux. En agissant ainsi, elle évitera non seulement les chances funestes d'une rupture possible avec la France, mais elle attirera sur son règne et son auguste personne les actions de grâces et les bénédictions de tous les Français¹⁶⁸⁵.

Le 12 mars, les prisonniers français montent à bord de l'Héroïne, où ils sont reçus avec les honneurs militaires.

3. L' Évêque de Dansera

a. Vicariat de Cochinchine occidentale : Lai-Thieu, Pinhalu (1844-1850)

Favin-Lévêque avait donné sa parole qu'aucun des missionnaires ne retournerait au Vietnam. Il refuse donc de céder à leurs instances et de les déposer sur la côte, mais il fait une exception cependant pour Duclos, malade et Miche, qui l'accompagne. Lors d'une escale à Singapour, il leur laisse regagner la terre ferme¹⁶⁸⁶. À peine sauvé des geôles annamites, Miche confie son compagnon à des confrères et repart pour le Cambodge. Il vit caché désormais, non loin de Saïgon, à Lai-Thieu. En 1844, la mission de Cochinchine est divisée ; un vicariat de Cochinchine occidentale est créé et confié à Mgr Lefebvre. Le 11 mars, un bref de ce prélat désigne Jean-Claude Miche comme coadjuteur, nomination qu'il ne souhaitait pas, semble-t-il : « *Le sujet que sa Grandeur a en vu pour le coiffer d'un haut bonnet, c'est votre serviteur. Aux premières ouvertures qui m'ont été faites, ma réponse a toujours été la même : transcat a me calix iste* »¹⁶⁸⁷. Aussitôt, Miche met sur pied une expédition destinée à rapatrier l'évêque, réfugié à Singapour, dans son nouveau vicariat. C'est un échec. Arrêté, condamné à mort puis libéré, lui aussi, par la marine française, Mgr Lefebvre ne rejoint la Cochinchine que deux ans plus tard, en 1846, et demeure dès lors dans la clandestinité, à Thi-nghe. Cette même année, le Vietnam accroît davantage encore son emprise sur la partie cambodgienne du delta du Mékong. Le 13 juin 1847, à Lai-Thieu, Mgr Lefebvre sacre Jean-Claude Miche, évêque de Dansara et lui confie la

¹⁶⁸⁵ *Idem*, p. 93

¹⁶⁸⁶ C'est la version de Louvet. Dans les *Lettres communes*, publiées par les M.E.P., où sont relatés les événements survenant mois après mois dans chaque mission, au mois de mars 1844, on lit ceci : « Les missionnaires furent conduits à bord de l'Héroïne. Mgr Cuenot envoya une barque pour les prendre et les ramener en Cochinchine. Arrivés à Singapour, il permit à MM. Miche et Duclos d'aller au Collège de Pinang, mais il leur fit promettre de ne pas rentrer en Cochinchine avant que nous nous fussions entendus avec le gouvernement », AME, vol. 171

¹⁶⁸⁷ « Eloigne de moi ce calice ». Lettre à M. Micard, le 20 janvier 1845, AME, Cochinchine, vol. 748, 17.

partie cambodgienne du vicariat apostolique.¹⁶⁸⁸ Jean-Baptiste Ranfaing, missionnaire en Thaïlande et originaire lui aussi de Bruyères-en-Vosges, salue ainsi cette promotion : « *Mon compatriote, M. Miche, m'écrit qu'il a été nommé évêque de Dansara. Cela ne m'a pas étonné. Il a et la carrure et les vertus qui font les grands évêques et les saints*¹⁶⁸⁹. » A peine nommé, le nouvel évêque, qu'une arrestation menace, doit s'enfuir. Il se cache à Tay-ninh, au nord de Saigon, mais retourne bientôt au Cambodge. En 1848, le roi Ang Duong, avec lequel il entretient d'excellentes relations, l'autorise à occuper à Thonol le domaine d'une ancienne chrétienté. Mgr Miche s'y installe et la nomme Pohnhéalu (Pinhalu), appellation que portait, au XVIII^e siècle, une paroisse située sur la même rive du Mékong, mais plus au Sud¹⁶⁹⁰. Il y attire les catholiques dispersés dans le reste du royaume cambodgien. Son diocèse, qu'il gouverne avec l'aide de quatre missionnaires, Cordier, Aussoleil, Silvestre et Bouillevaux, compte deux paroisses, Pohnhéalu et Battambang qui ne rassemblent, à elles deux, que 600 catholiques environ. La situation intérieure du Cambodge est très instable, car la monarchie est fragile et les efforts des missionnaires peuvent être ruinés à tout moment :

***Le Cambodge tout entier est sous les armes. Les Chams, race malaise issue du Ciampa, se sont révoltés et après avoir incendié la ville de Compong Luong, ils ont refoulé les soldats du roi jusqu'aux pieds des remparts de la capitale, puis ils ont opéré leur retraite en bon ordre et se sont réfugiés en Cochinchine. Notre roi qui est convaincu que les mandarins annamites ont trempé dans cette affaire, se met en garde contre ces derniers. Je dis plus, il est tout disposé à tomber sur les arrières de l'armée annamite. J'espère toujours que Dieu détournera de nous le fléau de la guerre ; le peuple, qui voit la guerre imminente se prépare à fuir. Si vous apprenez un de ces quatre matins, que je suis seul à Pinhalu, n'en soyez pas étonné*¹⁶⁹¹.**

Malgré tout, Mgr Miche se dépense sans compter, résolu à consolider les communautés chrétiennes, à fonder un collège, un couvent de religieuses Amantes de la Croix et à entreprendre l'évangélisation des villages répartis sur les bords du Mékong. Un an plus tard, ces objectifs atteints, il s'appête à rejoindre Mgr Lefebvre lorsque la peste, venant de

¹⁶⁸⁸ Les vicaires apostoliques portent une titulature dite in partibus infidelium. Les relations entre l'Eglise et les pays de mission n'étant pas officielles, on attribue aux évêques le siège symbolique d'une chrétienté perdue depuis l'Antiquité ou le Moyen-âge. Dansara se trouvait en Osrhoène (Mésopotamie), près de l'antique Edesse (Urfa) ; christianisée au III^e siècle, elle fut conquise par les Ottomans en 1147. Il y eut deux autres évêques de Dansara : Giuseppe Belisario Santistevan, 1890-1891 et Celestin Felix Chouvellon, (M.E.P.), 1891-1924.

¹⁶⁸⁹ Jean-Baptiste Ranfaing, (1808-1885), Chanttabun, le 3 août 1847, AME, vol. 890.

¹⁶⁹⁰ Ang Duong est le demi-frère de Ang Chan III, roi de 1806 à 1835, dont l'héritier, Pukambo, était mort. Il régna, après la régence d'Ang meï, à partir de 1847, jusqu'à sa mort en 1860.

¹⁶⁹¹ ***Mgr Miche, au Collège de Pinang, à M. martin, 5 décembre 1849, AME, vol. 748. Dans une précédente lettre, il écrivait : « Nous sommes depuis dix jours en révolution. Un mandarin malais a levé l'étendard de la révolte. Il s'est dirigé vers le fleuve où il y a après de 6000 malais parmi lesquels il compte une nombreuse parenté. Le roi s'est mis à sa poursuite avec un corps d'armée ; ils doivent se battre maintenant. On m'apprend que l'escadre française est arrivée à Tourane en septembre dernier. Les mandarins de haute Cochinchine sont tout en émoi et lèvent des troupes pour se faire battre. Toutefois ils n'osent pas vexer les chrétiens ; on se contente de les surveiller et de défendre les réunions de plus de 20 personnes. Je ne connais aucun détail sur les opérations de l'escadre ; vous les connaîtrez avant moi. », 17 octobre 1848, AME, vol. 748.***

Thaïlande, déferle sur le Cambodge¹⁶⁹². L'évêque de Dansara renvoie aussitôt la barque qui était venue le prendre et décide de rester au milieu de ses ouailles. Il décrit ainsi les ravages causés par l'épidémie :

À Bangkok, ce fléau dévastateur avait moissonné 40 000 victimes et au dire de quelques-uns 60 000. A Battambang, il avait enlevé les deux tiers de la population. Lorsqu'il arriva dans nos parages, quoiqu'il sévît avec moins de violence que dans les deux villes précitées, les vivants ne suffisaient pas pour inhumer les morts. Les uns les jetaient au fleuve et empoisonnaient l'eau ; les autres traînaient les cadavres à quelques pas de leurs maisons et les abandonnaient à la voracité des vautours et des corbeaux.

Le prélat, à son tour, est contaminé : « *Moi-même, j'ai été aux prises avec elle à deux reprises différentes et la dernière fois, j'ai vu le tombeau de bien près ; mais les prières de mes néophytes, bien plus que les ressources de l'art médical, m'ont rendu à la vie.* » Il ordonne des processions et des prières publiques : « *La mère de miséricorde, écrit-il, récompensa cette ferveur par une protection remarquable, car notre village n'a eu guère*

à déplorer que 8 décès¹⁶⁹³. » A peine rétabli, il remonte le fleuve, à la recherche de villages à christianiser : « *Pour mon propre compte, écrit-il à l'un de ses confrères, je n'ai eu pour siège et pour cathédrale que ma barque. Pour vous donner une preuve de ma bonne volonté, je vous nomme par la présente, chanoine de ma barque.* » Simultanément, il envoie Charles Bouillevaux, qui dirige la chrétienté de Ponhéalu, en reconnaissance plus au nord. Dès 1850, celui-ci visite les ruines d'Angkor, qu'il contribua à faire connaître en Occident¹⁶⁹⁴.

b. Vicariat du Cambodge et du Laos (1850-1864)

Dans une lettre du 25 novembre 1849, l'évêque de Dansara annonçait la convocation par Pie IX, pour 1850, d'un concile des évêques de Chine et d'Indochine à Hongkong afin, « *de délibérer sur le projet d'ériger nos vicariats apostoliques en évêchés titulaires et quelques-uns en Archevêchés, de subdiviser plusieurs missions et de créer de nouveaux vicariats apostoliques.* » Il ne comptait pas se rallier au projet pontifical qui lui semblait prématuré, du fait de l'instabilité de la position actuelle des missions : « *Je suis décidé à voter contre les deux projets*¹⁶⁹⁵. » Cependant, en 1850, le Saint Siège détache le Cambodge et le Laos de la mission de Cochinchine occidentale et, par un bref du 27 avril de la même année, Mgr

¹⁶⁹² Lettre du 25 novembre 1849, AME, Cochinchine, vol. 748. Mgr Miche parle bien de la peste. Robert Costet (voir bibliographie) évoque non pas une épidémie de peste, mais de choléra, fondant sur Bangkok au début de 1849 ?

¹⁶⁹³ Dans cette lettre, il parle également d'un nouvel édit de persécution promulgué par Tu Duc, qui menace les chrétiens cochinchinois, les prêtres indigènes mais surtout les missionnaires, dont la tête est mise à prix (30 barres d'argent) et sont condamnés à être jetés à la mer s'ils sont capturés.

¹⁶⁹⁴ Dans la post-face du récit laissé par Henri Mouhot, mort pendant son voyage en 1861, on peut lire : « De courageux missionnaires se sont établis depuis une douzaine d'années dans les marches sauvages de l'Annam et du cambodge. Ils ont navigué sur le grand fleuve Mékong, l'artère de la grande vallée orientale de l'Indochine, et ont signalé à la géographie le vaste lac Tonlé Sap et les ruines antiques qui dorment sur ces bords. », in *Le Tour du Monde*, Paris, 2^e semestre 1863. Bouillevaux est, en effet, l'un des premiers français à avoir remonté le Mékong, envoyé en reconnaissance par Mgr Miche dès 1853, soit cinq ans avant Henri Mouhot, qui navigue sur le fleuve, lors de son voyage d'exploration à travers le Siam, le Cambodge et la Cochinchine, en 1858. Louis-Adolphe Bonard mène ensuite une campagne d'exploration du Cambodge en 1862, suivi par Doudart de Lagrée et Francis Garnier qui, en 1866, cherchent pour le compte de la France, mais en vain, un accès fluvial vers la Chine.

¹⁶⁹⁵ Rappelons que les six premiers évêques chinois n'ont été consacrés à Rome par Pie XI qu'en 1926, l'année même de la promulgation de *Rerum Ecclesiae*, créant un clergé indigène.

Miche est désigné pour l'administration du nouveau vicariat apostolique. Or, il ne semble pas avoir approuvé les frontières dévolues à son propre vicariat apostolique, en partie à cause des difficultés de déplacement dans cette région et aurait préféré que l'on rattachât le Laos au Siam et le Cambodge à la Cochinchine :

Vous avez su probablement avant moi que le Cambodge vient d'être détaché de la Cochinchine occidentale pour former avec le Laos un nouveau vicariat apostolique qui m'est dévolu. Je regrette que ceux qui ont sollicité cette mesure aient agi sans connaissance de cause car c'est encore un problème de savoir si on peut pénétrer au Laos par le Cambodge. J'ai fait une tentative il y a deux ans pour remonter le grand fleuve du Cambodge jusqu'au Laos mais elle n'a pas réussi parce que les eaux étaient fort basses à raison de la sécheresse. A mi chemin je me suis vu arrêter par des cataractes et des récifs dont le lit du fleuve est, pour ainsi dire, pavé.¹⁶⁹⁶

Sa nomination est, de plus, à l'origine d'un assez sérieux démêlé avec Mgr Lefebvre, dont il a été le coadjuteur et qui l'a sacré évêque. L'incident est relaté dans une lettre du 26 mai 1852. Le vicaire apostolique de Cochinchine occidentale refusait d'allouer plus du quart du temporel attribué aux missions de Cochinchine à celle du Cambodge. Miche en réclamait le tiers, pour une mission où tout était à faire. Cette attitude, écrit-il, serait imputable à l'amour propre. Le prélat aurait « prophétisé » l'élection d'un autre missionnaire, Jean Borelle, au vicariat du Cambodge et non celle de Mgr Miche, dont le caractère était sans nul doute moins docile. Mgr Lefebvre refusait donc de se ranger à la décision de Paris : « *Mon cher M. Borelle, c'est vous qui êtes l'élu du Seigneur pour le vicariat du Cambodge. Que voulez-vous que j'y fasse, moi pauvre diable, c'est Dieu lui-même qui le veut !!!* », ironise Mgr Miche, contrefaisant son confrère¹⁶⁹⁷. Cependant, Miche est bel et bien nommé par une lettre du séminaire de la rue du Bac :

Cette lettre ne laissait aucun doute sur le fait de ma nomination. Je la communiquai à Mgr Lefebvre qui en fut tout morfondu car cela lui fit comprendre qu'il s'était trop avancé et qu'il allait passer pour un visionnaire aux yeux de tout le monde. Il me répondit : 'je veux bien croire que vous êtes nommé : comme en pareil cas une défense absolue de ma part de vous rendre au Cambodge pourrait paraître à certains esprits non pas illégale mais trop dure ; je vous laisse libre extérieurement parlant mais intérieurement non !' Cette dernière phrase me parut plus qu'extraordinaire. Pour sonder les intentions de sa grandeur, et m'assurer si la boussole marquait encore le nord, je lui écrivis en ces termes : pour me conformer tout à la fois à vos deux volontés contradictoires, je partirai extérieurement de corps, mais je resterai en Cochinchine intérieurement et en esprit¹⁶⁹⁸.

¹⁶⁹⁶ Mgr Miche, lettre à M. Libois, 15 juin 1851, AME, vol. 748.

¹⁶⁹⁷ Mgr Miche, lettre à M. Libois, 26 mai 1852, AME, vol. 748.

¹⁶⁹⁸ Lettre à M. Libois, 26 mai 1852, AME, vol. 748. A ce sujet on trouve aussi cette lettre de M. Libois : « Des lettres de Mgr Miche m'apprennent qu'il a enfin reçu ses bulles et qu'il s'est rendu au Cambodge, non sans opposition de Mgr Lefebvre avec lequel il est peu d'accord pour le règlement des comptes entre les deux missions. Pour comble de misère, M. Beurel a envoyé à Mgr Lefebvre l'allocation du Cambodge. Il ignorait sans doute que Mgr Miche était parti de Cochinchine. Craignant que cette nouvelle mission soit dans la détresse, j'ai envoyé il y a quelques jours à M. Beurel 1000 £ avec recommandation de les expédier par la première occasion sûre à la mission du Cambodge. Mgr Miche me prie de

Mgr Lefebvre lui enjoint alors de ne rejoindre son poste qu'en cas de maladie. Fort opportunément tombé malade, Jean-Claude Miche peut partir et s'atteler à sa nouvelle tâche. Son élévation au rang de Vicaire apostolique n'a pas fait que des mécontents. Jean Claudet, missionnaire en Thaïlande, s'en réjouit ouvertement. Dans une lettre adressée au séminaire de Paris, il réclame l'intervention du nouveau vicaire apostolique comme négociateur dans un conflit qui oppose Mgr Pallegoix à ses missionnaires :

Mgr de Dansara connaît très bien le système des bouddhistes ; il a été informé de ce qui s'est passé l'année dernière au sujet de l'offrande des animaux. Si la sacrée congrégation se refusait à donner une décision définitive sur nos affaires et qu'elle voulut charger un vicaire apostolique voisin d'examiner le cas et de juger sur les lieux, je ne vois aucun prélat plus apte à cette négociation que l'est Mgr Miche¹⁶⁹⁹.

De quoi s'agissait-il ? Pendant l'effroyable épidémie de 1849, Rama III avait consulté ses devins. D'après eux, les étrangers seraient responsables du fléau, pour avoir tué un trop grand nombre d'animaux. Aussi avaient-ils conseillé au roi d'exiger des Européens de Bangkok qu'ils fissent dans des pagodes, l'offrande de poules et de canards vivants. Sollicité par les chefs des communautés chrétiennes, Mgr Pallegoix accepta de se plier à la volonté royale, après avoir reçu toutefois la promesse formelle qu'il ne s'agissait pas d'un rite superstitieux ; mais huit de ses missionnaires refusèrent d'obtempérer, ce qui leur valut d'être chassés du Siam sur ordre du monarque, au motif qu'ils n'obéissaient ni au roi, ni à leur évêque ! La Sacrée Congrégation de Propaganda Fide trancha finalement l'affaire en 1850, autorisant les offrandes, sans que Mgr Miche n'eût à intervenir.

c. Difficultés de l'évangélisation du Laos

L'évêque de Dansara, quoique résidant au Cambodge, s'est rapidement soucié de l'évangélisation du Laos, en dépit des obstacles qu'il avait rencontrés pour se rendre d'un pays vers l'autre et qui lui avaient fait déplorer leur réunion en un même vicariat apostolique. Après le bannissement des huit missionnaires de Bangkok, il lui vient d'ailleurs une idée : « *Si les missionnaires expulsés de Bangkok ne peuvent plus y rentrer, j'espère que quelques uns d'entre eux viendront me rejoindre pour commencer l'entreprise du Laos. Ils sont moulés pour cela : ils connaissent la religion, la langue et les usages du pays*¹⁷⁰⁰. » Avant lui, Mgr Cuenot s'y était essayé, lançant une expédition terrestre vers le Laos depuis le Vietnam, sans aboutir : « *Des lettres dernièrement venues du Cambodge nous annoncent que la mission du Laos par la Haute Cochinchine a échoué ? C'est une grande peine pour Mgr Cuenot*¹⁷⁰¹. » Deux missionnaires sont envoyés à la frontière du Laos, pour tenter d'évangéliser les Penongs et les Stiengs :

Je me suis mis à l'œuvre pour tenter une expédition au Laos. M. Beuret, nouveau missionnaire, a été adjoint à M. Cordier. Ils se sont embarqués sur le Meycon (Mékong) le 22 juillet 1852 et après bien des peines, ils sont arrivés sains et

vous envoyer une lettre de Mgr Cuénot afin de nous faire connaître les intentions de sa grandeur relativement aux tribus laotiennes », M. Libois, Hong Kong, 23 août 1852, AME, vol. 314.

¹⁶⁹⁹ M. Claudet à M. Langlois, Penang, 6 décembre 1850, AME, vol. 890. L'affaire est évoquée dans les *Lettres Communes à la date du 4 août 1849. Mgr Jean-Baptiste Pallegoix, 1805-1862, évêque de Mallos, coadjuteur de Mgr Courvezzy, vicaire apostolique de Siam. Le roi dont il question ici est Rama III.*

¹⁷⁰⁰ Mgr Miche à M. Libois, procureur à Hong Kong, 15 juin 1851, AME, dossier Miche, vol. 748.

¹⁷⁰¹ M. Claudet à M. Langlois, Pinang, 6 décembre 1850, AME, vol. 890.

saufs à la frontière du Laos où ils ont eu mille maux à se fixer. Un Chinois payen, mauvais garnement, a failli faire échouer leur sainte entreprise en publiant que ces européens sont puissants et dangereux ; que si l'un d'eux venait à mourir dans le pays, la France lèverait une armée pour venger sa mort et mettre tout le pays à feu et à sang. Ces calomnies toutes grossières qu'elles étaient ont malheureusement produit leur effet, une terreur panique s'est emparée du mandarin et du peuple et l'on a refusé de les recevoir. Enfin, après bien des pourparlers, on a fini par permettre aux deux missionnaires d'acheter une cabane dans le village. Ils y sont maintenant depuis 3 mois, occupé de l'étude de la langue¹⁷⁰².

Les deux hommes s'installent effectivement dans un village dénommé Queue-de-bœuf, près de Stung-Treng, point de communication entre les deux pays. Ils étudient la langue, tentant d'éteindre la terreur que leur présence a d'abord soulevée parmi les autochtones.

Puisque le fleuve n'est navigable que pendant sa crue, Mgr Miche, pour maintenir le contact avec ce poste avancé, se met à la recherche d'une voie terrestre :

Cette voie, je l'ai trouvée et je vais en faire l'essai de suite. MM. Bouillevaux et Aussoleil vont s'embarquer pour se rendre dans la province de Campong Siem, qui est située entre le grand fleuve et le lac du Cambodge. Arrivés là, ils quitteront leur barque et se rendront par terre à la frontière du Laos. J'ai obtenu du roi une lettre qui ordonne aux mandarins cambodgiens de mettre à la disposition de nos confrères la voiture et les éléphants nécessaires au transport de leur petit bagage¹⁷⁰³.

Cette première tentative d'évangélisation du Laos échoue à cause du décès prématuré de François Beuret, du moins si l'on en croit le rapport publié par les Lettres communes¹⁷⁰⁴. Mgr Miche reconnaît bien sûr que cette disparition contrarie ses plans :

Je vous ai donné avis en octobre dernier de la mort de M. Beuret, décédé à Stung Trung le 14 septembre 1853. Cette mort prématurée m'a d'autant plus affligé que le cher confrère avait toutes les qualités requises pour réussir au poste qui lui était assigné et que son décès nous fait rétrograder d'une année. Ne pouvant laisser M. Aussoleil seul au Laos, je lui adjoins M. Silvestre. Je ne crois pas que le Laos soit plus malsain que les contrées que j'habite¹⁷⁰⁵.

Mais il porte simultanément sur cet échec un jugement d'une tout autre nature : « J'ai eu lieu de me convaincre que mes confrères cultivaient un sol ingrat, qui ne promet aucune récompense à leurs travaux¹⁷⁰⁶. » Il n'est pas, cependant, homme à renoncer sans combattre. Le Laos étant sous la domination du Siam, c'est à Bangkok qu'il convient de chercher une solution :

Nos confrères vivent au Laos, au milieu d'une population dont l'esprit servile offre bien peu d'espoir de conversion : c'est la crainte de déplaire aux mandarins

¹⁷⁰² Mgr Miche, *Lettres communes*, 29 juillet 1853, AME, vol. 171.

¹⁷⁰³ Mgr Miche, *Pinhalu*, 18 janvier 1853, AME, vol. 765.

¹⁷⁰⁴ François Beuret meurt le 14 septembre 1853. *Lettres communes*, 12 août 1854, AME, vol. 171.

¹⁷⁰⁵ Mgr Miche, in *Lettres communes*, 12 août 1854, AME, vol. 171.

¹⁷⁰⁶ Mgr Miche, in *Lettres communes*, 29 juillet 1853, AME, vol. 171.

et d'en être maltraités qui les retient enchaînés aux pieds de leur idole. Une lettre du roi de Siam lèverait bien des difficultés, mais je doute que nous puissions l'obtenir¹⁷⁰⁷.

En 1855, il se rend tout de même à Bangkok pour demander au roi l'autorisation d'envoyer des missionnaires au Laos. Là-bas, il compte sur l'appui de Mgr Pallegoix, devenu l'ami et le confident du nouveau souverain siamois, Rama IV¹⁷⁰⁸. Malheureusement, ce prélat n'est pas à Bangkok et, la saison des pluies approchant, il faut songer à repartir au plus vite. Sans l'appui de son confrère, Mgr Miche tente sa chance auprès du souverain et obtient gain de cause. Le voyage de retour, en janvier 1856, est éprouvant à cause de l'inondation : « *Mes éléphants traversèrent cette plaine ayant de l'eau jusqu'au ventre. Quant aux voitures, on détela les buffles et les conducteurs portèrent tour à tour les effets et les charrettes à travers cette mer jusqu'au hauteurs voisines* ¹⁷⁰⁹. » Rentré au Cambodge, dûment muni de l'autorisation royale, il envoie aussitôt l'un de ses missionnaires vers l'est du pays :

M. Aussoleil m'a accompagné jusqu'à l'entrée du grand lac et de là je l'ai envoyé vers l'est pour visiter certaines peuplades connues sous le nom de Cuey : c'est une race qui tient à la fois des Cambodgiens et des sauvages évangélisés par Mgr Cuénot. Il paraît, d'après les renseignements pris sur les lieux par ce cher confrère, qu'il y aurait de bien grandes difficultés à vaincre pour instruire ces peuples. Ils sont nomades, dispersés par petits groupes au milieu de leurs forêts. Le riz qu'ils récoltent leur suffit à peine pour la moitié de l'année ; une fois à bout de leur petite provision, ils vivent de plantes et de tubercules sauvages. Les missionnaires qui travailleraient à leur instruction seraient obligés de les suivre et manqueraient souvent du nécessaire. Ajoutez à cela qu'ils sont adonnés aux superstitions, ont aussi leurs pagodes et leurs talapoins¹⁷¹⁰.

Quelques mois plus tard, il dresse un piètre bilan de tous ces efforts :

La lettre de passeport que j'avais obtenue du roi de Siam ne nous a été d'aucune utilité. Les mandarins siamois en ont éludé la teneur et ont su si bien faire jouer les ressorts de leur politique tortueuse qu'ils ont forcé MM Aussoleil et Silvestre de revenir au Cambodge. Il paraît que la mission des sauvages va fort mal : les sauvages baptisés l'an dernier ont presque tous apostasié. Les deux postes les plus rapprochés du Cambodge vont être abandonnés. C'est vraiment déplorable que tous les soins que Mgr Cuénot a donnés à cette partie de la mission n'aboutissent à rien.

En dépit des autorisations concédées à Bangkok, que les missionnaires produisent à chaque contrôle, les mandarins n'ont de cesse qu'ils ne soient parvenus à les retarder : « *Qui sait, note Mgr Miche désabusé, peut-être qu'une lettre secrète partie de Bangkok a prescrit aux gouverneurs la conduite qu'ils ont tenue envers nos confrères : cela s'est*

¹⁷⁰⁷ Mgr Miche, 9 janvier 1854, AME, vol. 765.

¹⁷⁰⁸ Mgr Pallegoix, en bons termes avec Rama III, entretint également des rapports très amicaux avec Mongkut, un ancien moine bouddhiste, qui gouverna la Thaïlande à partir de 1851, sous le nom de Rama IV. Par ailleurs, en juillet 1852, le prélat présenta deux jeunes siamois, dont un chrétien, à Napoléon III et à l'impératrice. Il obtint le privilège de faire imprimer son dictionnaire siamois-latin-français-anglais par les presses impériales.

¹⁷⁰⁹ Mgr Miche, 30 janvier 1856, AME, vol. 765.

¹⁷¹⁰ ***Les talapoins sont des prêtres.***

vu plus d'une fois dans le pays¹⁷¹¹. » Il ne se décourage pas pour autant et organise en 1857 une nouvelle tentative qui, endeuillée par la mort d'un autre missionnaire, n'obtient pas plus de succès que les précédentes¹⁷¹². En réalité, l'évêque ne se fait plus d'illusions sur la possibilité de convertir les habitants du Laos. Déjà, au début de l'année 1856, il brossait un tableau pessimiste des chances de réussite :

Les principaux obstacles que présente la conversion des laotiens sont : 1° L'esclavage : il y a au moins la moitié de la population qui est esclave. L'autre moitié comprend les hommes de corvée et les maîtres des esclaves. Leur conversion offre les mêmes difficultés (entre les esclaves et les hommes de corvée) que celle de ces derniers à cause de la dépendance servile où ils sont par rapport à leurs chefs. Il y a deux sortes d'esclaves : les esclaves pour dettes, ce sont les plus nombreux et les esclaves qui sont achetés chez les sauvages pour les revendre ou pour les garder s'ils leur plaisent. Or presque tous ces esclaves ont été réduits en esclavage contre toute justice. 2° Le manque de liberté religieuse : il n'y a aucune loi qui défend aux laotiens de se faire chrétiens. Mais les mandarins, soit pour plaire au roi de Siam, soit par préjugé, ou par haine contre le christianisme, ou peut-être encore par crainte de froisser les croyances populaires détournent leurs administrés de se faire chrétiens. Les convertis se voient menacés d'être réduits en esclavage. 3° L'indifférence de ces peuples, leur indolence, leur attachement obstiné à toutes les superstitions du bouddhisme : on dirait que Dieu pour les punir de l'abus déplorable qu'ils ont fait des lumières de la raison, les a plongé dans cet affreux aveuglement : ut videntes non videant. Ils comprennent tous que la religion chrétienne est belle, la plupart avouent même qu'elle est la seule vraie et cependant, nous n'avons pas vu un seul parmi eux qui fût convaincu de la nécessité de l'embrasser. 4° Les difficultés de circuler librement pour pouvoir prêcher¹⁷¹³.

Mgr Miche, on le voit, relève plusieurs sortes d'obstacles rédhibitoires à l'évangélisation de ce pays. Certains se rapportent à la situation politique intérieure ; la difficulté de circuler pour pouvoir prêcher, le manque de liberté religieuse. D'autres proviennent des coutumes sociales et culturelles ; l'esclavage, qui lie les esclaves à la religion de leurs maîtres, le poids des superstitions. Mais le principal réside dans la nature anthropologique même de ce peuple, indifférent à la vérité par indolence, incapable d'aller vers elle par entêtement. Il y a, dans le troisième paragraphe, une étonnante contradiction : comment les Laotiens pourraient-ils être à la fois superstitieux et avoir abusé des lumières de la raison ? Cette dernière expression est assez surprenante. Mgr Miche, entraîné par sa plume, commet-il une sorte de lapsus, qui lui fait dénoncer à propos du Laos le rationalisme des Lumières, source de scepticisme en Occident ? Serait-ce une façon involontaire de reconnaître que les Laotiens, – loin d'être conformes au mythe occidental du bon sauvage –, sont au contraire doués de raison, ce qui précisément rend la tâche des prédicateurs bien plus ardue ? Est-ce pour cela que les « sauvages » des montagnes de l'est ou des villages isolés des

¹⁷¹¹ Un autre missionnaire au Cambodge, Arsène Hestrest, notait à ce propos : « Mgr Miche avait obtenu une lettre du roi de Siam, mais elle était conçue de manière à le faire arrêter dans chaque province. », A. Hestrest, 18 janvier 1856, AME, vol. 765.

¹⁷¹² Henri Triaire, qui trouve la mort à Muong-ngan, le 9 janvier 1857.

¹⁷¹³ *Mgr Miche, 30 janvier 1856, AME, vol. 765.*

rives du grand fleuve, sont devenus petit à petit la cible privilégiée des missionnaires¹⁷¹⁴ ? Quoiqu'il en soit, l'espoir de christianiser le Laos paraît mince. Trois ans plus tôt, l'évêque de Dansara affirmait pourtant : « *Quelles sont me direz-vous, nos espérances pour l'avenir ? Nos espérances ! Elles reposent toutes sur l'inconnu. C'est vers le Laos que nous portons nos regards. Et à défaut du Laos, nous nous jetterons sur les sauvages de l'est*¹⁷¹⁵. » Faut-il en déduire que déjà, la mission du Cambodge ne lui paraissait plus prometteuse ? Il semble bien, en effet, que le prélat s'en soit relativement désintéressé à partir de 1853. Des rapports qu'il envoie à Paris, les *Lettres communes* retiennent qu'il n'attend plus grand-chose de ce pays : « *Mgr Miche, ainsi que nous le disions l'année dernière, n'ayant que peu à faire au Cambodge, a tourné principalement ses efforts et ses espérances vers le Laos, qui fait aussi partie de sa mission*¹⁷¹⁶.

d. Les désillusions au Cambodge

Pourquoi le Cambodge reste-t-il imperméable à l'évangélisation, jusqu'à provoquer la désaffection de Jean-Claude Miche pour cette partie de son vicariat apostolique ? La monarchie cambodgienne est partiellement mise hors de cause car ses relations avec les missionnaires sont plutôt stables :

***Nous sommes toujours en très bons rapports avec les autorités du Cambodge, constate le prélat en janvier 1856, et le voyage que j'ai fait à Bangkok n'a pas pu contribuer à les consolider. Le roi a cessé d'appeler nos chrétiens à la capitale pour y prendre part à quelques cérémonies superstitieuses*¹⁷¹⁷.**

Quelques années plus tôt, avant le voyage à Bangkok, les choses n'allèrent pas si bien :

***Vous savez sans doute que le roi du Cambodge a témoigné jusqu'ici beaucoup de bienveillance aux missionnaires. M. Borelle m'écrit que ses bonnes grâces déclinent à vue d'œil, et qu'il se montre très froid à leur égard. Cela ne m'étonne pas car ce prince est l'inconstance même. Il voudrait trouver en eux des chimistes, des minéralogistes et malheureusement ils ne peuvent satisfaire ses désirs. Nolite confidere in principibus*¹⁷¹⁸.**

Cela éclaire un aspect du comportement des royautés asiatiques à l'égard des occidentaux, dont elles attendent un concours moins spirituel que technique. Une lettre du 18 décembre 1859 nous apprend d'ailleurs à ce sujet, que Mgr Miche a fourni au roi du Cambodge les instruments lui permettant de battre monnaie¹⁷¹⁹. Les raisons du médiocre résultat obtenu au Cambodge se trouvent donc ailleurs. Les Annales, qui se font l'écho des rapports que le vicaire apostolique adresse à ses confrères parisiens, dépeignent en termes peu flatteurs la population du Cambodge composée, « *d'indigènes fanatisés par le bouddhisme et d'une nature apathique, d'émigrés annamites, la plupart insolubles et qui fuient leurs créanciers*

¹⁷¹⁴ In Cl. Prudhomme, op. cit. : « Si les groupes dominants sont hostiles, elle [la mission] se tourne vers les catégories sociales marginalisées, esclaves, groupes minoritaires ou ethnies dominées. », p. 74.

¹⁷¹⁵ Mgr Miche, Pinhalu, 18 janvier 1853, AME, vol. 765.

¹⁷¹⁶ *Lettres communes*, 12 août 1854, AME, vol. 171.

¹⁷¹⁷ ***Mgr Miche, 30 janvier 1856, AME, vol. 765.***

¹⁷¹⁸ « *Ne jamais se fier aux princes* », ***Mgr Miche à M. Libois, procureur à Hong Kong, 15 juin 1851, AME, dossier Miche, vol. 748.***

¹⁷¹⁹ Mgr Miche, 18 décembre 1859, AME, vol. 765.

*et de Chinois marchands et fumeurs d'opium, surtout ceux qui habitent les villes. Il n'y a à peu près que les Chinois des campagnes qui puissent être évangélisés avec quelque fruit*¹⁷²⁰. » On reconnaît là un lieu commun : la ville est corruptrice, la campagne préserve l'innocence des individus. En France, au même moment, c'est aussi principalement vers les campagnes que se porte l'effort de christianisation. Un confrère de Mgr Miche, Antoine Basset, conteste formellement, pour sa part, cette distinction :

Les chinois qui font des jardins ou des champs sont aussi voleurs, joueurs, fumeurs d'opium que ceux des villes. Avec les mêmes vices et plus attachés aux superstitions du pays, ils ont moins d'indépendance et de courage pour oser ce débarrasser des préjugés locaux. Le pain de l'intelligence les trouve complètement indifférents. Ce qu'ils demandent c'est la nourriture grossière, animale du corps. Ceux qui, venant de la Chine depuis de longues années ont épousé des femmes cambodgiennes sont cambodgiennisés. Leur femmes, tout dévouées aux bonzes et à Samonotudom sont de vraies ministres de Satan¹⁷²¹.

Deux figures typiques apparaissent ici : celle du paysan fruste adonné aux superstitions parce qu'inculte, bestial, parce que vivant près des bêtes et celle de la femme qui induit en tentation. En Asie, la dépravation revêt une forme singulière, l'opiomanie : « *Les chinois qui habitent les villes sont tous adonnés à l'opium. Ailleurs, cette passion est modérée par la loi civile. Au Cambodge, le roi lui-même est le premier marchand d'opium du pays et le corrupteur de son peuple. Ses navires ne reviennent de Singapour que chargés d'opium* », déplore Mgr Miche, car il n'y a rien à faire contre cette habitude.¹⁷²² Dans quelle direction faudrait-il orienter les tentatives de l'évangélisation ? L'évêque de Dansara esquisse à la fois un bilan et un programme : « *Il est certain, pour quiconque a vécu quelques années au Cambodge, qu'on ne pourra jamais obtenir quelque succès que ce soit parmi les Cambodgiens, à moins que par le rachat des esclaves pour dette : mais cette voie est longue et dispendieuse* »¹⁷²³. » L'institution de l'esclavage pour dette est ancienne et invétérée, au Cambodge comme au Laos¹⁷²⁴. On tombe en esclavage pour avoir contracté un emprunt que l'on ne peut rembourser. La contrainte par corps s'applique alors jusqu'à l'annulation de la dette. Le créancier peut racheter sa dette, mais l'esclavage n'éteint que les intérêts de celle-ci, pas le capital ; or les taux d'intérêt, légalement fixés à 30 %, sont en fait pratiquement libres, usuraires au point que le débiteur est à la merci de son créancier, parfois jusqu'à la fin de ses jours. Les intérêts dépassant très rapidement le capital, le rachat de la dette devient quasi impossible. Si Mgr Miche se mêle, dès sa nomination épiscopale, de ces questions, c'est parce qu'il arrive que les missionnaires se portent acquéreur d'esclaves : « *Pour régulariser la correspondance et l'envoi des provisions, ces Messieurs seront obligés d'acheter quelques esclaves, car d'ici je n'ai pratiquement personne à ma disposition pour cela et nous ne pouvons convenablement aller frapper sans cesse à la porte du roi* »¹⁷²⁵. » C'est aussi parce que des chrétiens indigènes et parfois les

¹⁷²⁰ *Annales de l'OPF*, correspondance avec Lyon, août 1856, AME, vol. 73

¹⁷²¹ **Antoine Basset, 23 septembre 1854, AME, vol. 765.**

¹⁷²² Mgr Miche, Pinhalu, 18 janvier 1853, AME, vol. 765. Il arrive cependant que les missionnaires réussissent auprès des Chinois. Ainsi une mission ouverte à Ca Sutin, île située sur le Mékong, récolte quelques succès : « Les Chinois de cette île sont assez bien disposés », affirme Mgr Miche.

¹⁷²³ Mgr Miche, Kampot, 1^{er} février 1861, AME, vol. 765.

¹⁷²⁴ Il n'a été officiellement interdit qu'en 1877.

¹⁷²⁵ Mgr Miche, Pinhalu, 18 janvier 1853, AME, vol. 765.

missionnaires eux-mêmes, (sans pour autant devenir esclavagistes), pratiquent l'usure. En février 1854, contestant l'opinion de certains de ses confrères à ce sujet, le prélat envoie à Rome une lettre circonstanciée pour demander des instructions : « *Dans le courant de cette année, j'ai reçu deux lettres de Rome qui m'étaient adressées, dont l'une du cardinal Franson qui m'annonçait la réception de ma lettre concernant les esclaves de ce pays et l'autre qui contenait la réponse à mes doutes sur cette question* ¹⁷²⁶. » Rome lui donne entière raison et enjoint aux missionnaires de s'en tenir à la loi et non à la coutume :

J'ai appris qu'on enseignait à Pinang qu'on peut dans chaque pays retirer du prêt l'usure fixée par la loi civile. C'est une erreur ! En Cochinchine, comme en Chine, le taux légal est de 30 pour 100. Il y a 2 ans, Mgr Lefebvre a écrit une lettre circulaire à ses prêtres pour leur enjoindre de ne pas inquiéter ceux qui prêtent à plus de 30 pour 100. J'ai voulu arrêter sa circulaire, j'ai combattu, il a tenu bon. Alors j'ai déféré l'affaire à Rome. La réponse vient d'arriver et la doctrine de la circulaire est condamnée. La Sacrée Congrégation veut qu'on examine dans chaque cas particulier s'il y a des titres extrinsèques et combien on peut pourvoir selon les qualités de ces titres, et elle défend de fixer un taux. Ici la loi civile permet de retirer du prêt ce que l'on veut. Les plus modérés prêtent à 60 pour cent et le plus grand nombre à 200 et 300 pour cent. La loi ne s'y oppose pas. Ces taux exorbitants seraient cependant légitimes selon la doctrine qu'on prête aux professeurs du Collège. Je ne puis croire cela ¹⁷²⁷.

La décision romaine n'obligeant que les missionnaires et bien sûr, le cas échéant, les chrétiens indigènes, il est peu probable que le rachat d'esclaves pour dettes en ait été facilité. Nous savons seulement qu'en 1858, Mgr Miche a racheté un esclave pour dette que son maître battait et qui souhaitait devenir chrétien ¹⁷²⁸. Mais le témoignage d'Antoine Basset quant à l'efficacité du rachat des dettes pour la conversion est plutôt dubitatif :

Voici comment s'opèrent les conversions parmi les chinois. Un chrétien rencontre-t-il quelqu'un de sa connaissance, un jeune homme qui n'a pas de travail. Il l'engage à venir me demander à embrasser la religion, parce que nous nourrissons les catéchumènes pendant qu'ils apprennent le catéchisme. Celui-ci y consent comme à un pis-aller. Mais il faut commencer par payer les dettes. Le baptême conféré, mon néophyte part pour aller gagner sa vie et souvent, on ne le revoit plus ¹⁷²⁹.

Chaque année, les Annales de l'OPF et les Lettres communes, s'appuyant sur les informations fournies par les vicariats apostoliques, publient des statistiques. Pour l'année 1856 au Laos, par exemple, elles annoncent : « *Confessions annuelles, 324, nombre de chrétiens, 507, baptêmes d'adultes, 33, baptêmes d'enfants de payens, 408* ¹⁷³⁰. » Il est habituel de trouver, dans ces tableaux établis par les missionnaires, le nombre des baptêmes in extremis d'enfants. Mgr Miche fait observer qu'au Cambodge, « *il est très*

¹⁷²⁶ Epistola J.C. Miche, episcopi Dansarensis, ad Em. Card. Franson, S.C. de P. Fide Praefectum, in Cambodia, die 1 februarii 1854, AME, vol. 261, p. 30-34. Mgr Miche, 30 janvier 1855, AME, vol.765.

¹⁷²⁷ **Mgr Miche à M. Martin, le 31 juillet 1854, AME, dossier Miche, lettres au Collège de Penang, vol. 748.**

¹⁷²⁸ Mgr Miche, 4 mai 1858, AME, vol. 765.

¹⁷²⁹ **Antoine Basset, 23 septembre 1854, AME, vol. 765.**

¹⁷³⁰ 18 janvier 1856, AME. Vol. 765.

*rare qu'on puisse parvenir jusqu'au près des enfants malades parce que les Cambodgiens payens observent un régime superstitieux qui consiste à fermer leur porte quand un enfant est malade*¹⁷³¹. » Les circonstances des conversions ne sont pas précisées ; il n'est pas possible d'en mesurer la solidité. Au total, les recensement faits par les missionnaires semblent indiquer qu'au cours de cette période d'une dizaine d'années, le nombre de chrétiens au Cambodge comme au Laos n'a guère progressé, ne dépassant pas le millier.

4. Un intermédiaire entre les puissants

a. Débuts de la colonisation du Vietnam (1856-1862)

Le 16 septembre 1856, le Catinat jette l'ancre à Tourane, port de la capitale impériale. Porteur de lettres et de présents, il attend l'arrivée de Charles de Montigny, plénipotentiaire chargé d'une mission diplomatique auprès de l'empereur Tu Duc¹⁷³². Or, l'attitude de l'empereur d'Annam à l'égard des Occidentaux s'était considérablement durcie, allant jusqu'à interdire formellement tout contact avec eux. En butte à la mauvaise volonté des mandarins, le commandant du Catinat fait bombarder les forts de Tourane, afin d'obtenir que les lettres soient portées à Hué et que l'on ravitaille son navire. Montigny ne paraissant pas, le navire français repart pour Hongkong, décision que les Vietnamiens interprètent comme un aveu de faiblesse. Au mois d'octobre, un second navire, la Capricieuse, mouille à son tour dans le port de Tourane. Le commandant Collin entame les négociations, en l'absence de Montigny. Au nom du gouvernement français, il demande la liberté de commerce, la résidence d'un consul à Hué, le droit d'établir un comptoir à Tourane, (droit accordé autrefois par Gia Long) et la liberté religieuse pour les missionnaires et les chrétiens. Alors même que se déroulent ces pourparlers, Tu Duc met ses armées sur le pied de guerre. Montigny n'arrivant toujours pas, les français lèvent l'ancre sans avoir rien obtenu et regagnent Hongkong. Montigny ne parvient à rallier Tourane qu'en 1857. Son navire, quittant la Thaïlande, est dérouteré par un typhon ; il doit faire relâche à Singapour, se rendre à Bornéo, puis à Manille. Il met enfin le cap sur Tourane, où il n'arrive que le 23 janvier, à bord d'un petit navire à vapeur. Mgr Miche est du voyage, en tant qu'interprète et ami des rois de Siam et du Cambodge. Le 21 novembre 1856, il écrit de Singapour, à M. Martin, supérieur du Collège de Pinang :

Vous savez que M. de Montigny en quittant Bangkok, a passé par Campot pour me prendre et me conduire en Cochinchine. C'est le 22 octobre que nous avons mis à la voile. Arrivés sur les côtes du Ciampa, nous avons trouvé la mousson du Nord Est si bien carabinée qu'après 8 jours d'une lutte inutile et dangereuse nous avons été forcés de mettre le cap sur Singapour. Nous manquions de charbon, nous allions manquer de vivre et la machine était toute détraquée. Je pense que nous pourrions partir au commencement de décembre. Mais en faisant le grand tour par les Célèbes et Manille. Ce contretemps pourra faire échouer la mission de M. de Montigny à Hué, car le Catinat et la Capricieuse, qui nous attendent depuis longtemps à Tourane, ne nous voyant pas venir, pourront fort bien partir pour la Chine et le cas échéant, M. le Plénipotentiaire n'aura pas assez de force pour intimider le gouvernement annamite en cas de besoin.

¹⁷³¹ Mgr Miche, 30 janvier 1856, AME, vol. 765.

¹⁷³² En 1844, Charles de Montigny accompagne M.-Th. de Lagrené, ministre plénipotentiaire envoyé en Chine par Louis-Philippe, pour négocier un traité de commerce. En 1848, Montigny est chargé d'installer le premier consulat français à Shanghai ; il lui faut alors intervenir pour protéger les missionnaires (jésuites notamment).

C'est exactement ce qui s'est passé. Privé de l'appui des canonnières, les négociations, qu'il reprend pourtant, n'ont guère de chance de succès. Il quitte finalement la Cochinchine en février, débouté de toutes ses requêtes, mais en recommandant expressément les missionnaires à l'empereur Tu Duc. Après son départ, les persécutions reprennent avec une violence telle qu'un évêque missionnaire en Cochinchine, Mgr Pellerin, décide de rentrer en France pour réclamer le secours du gouvernement¹⁷³³. A Biarritz, en 1858, il obtient une entrevue avec Napoléon III, qui lui promet d'agir. Napoléon III, quant à lui, cherche l'appui des catholiques. Malgré l'attentat d'Orsini en janvier 1858, il a conservé son soutien à la cause de l'unité italienne. Préjudiciable à la papauté, cette politique lui vaut l'hostilité croissante des milieux catholiques. En allant au secours des missionnaires, il espère apporter la preuve de ses bonnes dispositions envers l'Église¹⁷³⁴. Entre 1858 et 1860, deux nouvelles interventions anglo-françaises ont eu lieu en Chine, afin d'assurer la sécurité des marchands et des missionnaires. Pékin est occupé et deux traités sont signés, (Tien-tsin en 1858, Convention de Pékin en 1860), accordant aux Occidentaux l'ouverture de nouveaux ports et l'installation de missions chrétiennes dans l'intérieur de l'Empire. C'est également sous prétexte de protéger les missionnaires qu'en 1858, l'escadre franco-espagnole de l'Amiral Rigault de Genouilly, de retour de Chine, reçoit l'ordre de bombarder Tourane. L'Amiral faisait ainsi le premier pas français vers la colonisation du Vietnam, rapidement suivi par la prise de Saigon, en 1859. Entre 1861 et 1864, les troupes françaises des amiraux Charner et Bonard se lancent à la conquête des trois provinces de l'est de la Cochinchine, Bien Hoa, Gia Dinh et Dinh Tuong, régions-clés de l'approvisionnement en riz. Tu Duc, harcelé de toutes parts, (une révolte vient d'éclater au Tonkin), finit par céder. Il se résigne à signer, le 5 juin 1862, le traité de Saigon, qui ouvre trois ports, dont Tourane, au commerce français et garantit la liberté religieuse aux missionnaires et aux catholiques.

b. Le Protectorat français au Cambodge (1863)

En 1856, avant de se rendre à Tourane, Montigny aurait dû rencontrer Ang Duong. En 1854, ce dernier avait envoyé un émissaire auprès du consul de France à Singapour, afin de solliciter l'aide de Napoléon III contre ses deux envahissants voisins, les royaumes de Siam et d'Annam. Il avait notamment fait savoir que les territoires situés entre la branche occidentale du Mékong et le golf de Siam (la région de Ha Tien), annexés en 1846 par le Vietnam, était véritablement terre cambodgienne et réclamait leur restitution. La mission Montigny au Cambodge échoue cependant pour plusieurs raisons. En premier lieu parce que la diplomatie française vise avant tout à conserver de bonnes relations avec le royaume de Siam, avec lequel Montigny signe un traité en 1856. C'est d'ailleurs par l'intermédiaire des Siamois que Montigny a tout d'abord tenté de rencontrer le roi Khmer. Or le royaume de Siam cherche à renforcer son emprise sur ce qu'il considère comme une « province tributaire », au fur et à mesure que l'autre suzerain du Cambodge, l'Annam, aux prises avec les français, s'affaiblit. Mgr Miche cherche à faciliter l'entrevue :

¹⁷³³ François Pellerin, 1813-1862, vicaire apostolique de la Cochinchine septentrionale. Entre 1857 et 1862, 30 000 chrétiens au moins périrent dans les persécutions, sur une population chrétienne de 500 000 personnes (estimations M.E.P.). Des notables furent arrêtés, des couvents dispersés, des villages détruits, des prêtres martyrisés ; parmi ces derniers, on trouve des vietnamiens comme Pierre Quy ou Pierre Luu et des missionnaires français, Théophile Vénard ou Mgr Cuenot et d'autres, qui furent canonisés ultérieurement.

¹⁷³⁴ La politique de Napoléon III en Extrême-orient est diversement jugée par les historiens. Sa cohérence n'est pas frappante et l'on doit tenir compte des initiatives individuelles du ministre Chasseloup-Laubat, de l'Amiral Cécille, rival de Lagrené, etc. En ce qui concerne les missionnaires, les M.E.P. ne sont pas les seuls concernés. Il faut compter aussi avec les jésuites et les Lazaristes. Or, ces religieux ne s'accordent pas sur la nécessité d'une collusion avec les autorités civiles et militaires.

Lorsque je sus que M. de Montigny passerait au Cambodge avec l'intention de s'aboucher avec le roi lui-même, j'en donnais avis à sa majesté. Les mandarins s'opposaient au départ de sa majesté de peur de porter ombrage à la cour de Siam qui craint toujours que le monarque cambodgien ne s'appuie sur les européens pour se rendre indépendant. Malgré cela, le roi m'a fait dire qu'il viendrait lui-même et il envoya un mandarin à Kampot pour lui préparer des appartements¹⁷³⁵.

Or, ce mandarin est un espion de la cour de Siam. Les semaines passent et Montigny n'arrive toujours pas :

Nous voilà en septembre et M. de Montigny attendu tous les jours depuis plus d'un mois ne paraît pas encore. Il paraît que le roi de Siam est la cause de ce long retard. Il retient les français à Bangkok pour donner au roi du Cambodge le temps nécessaire de faire les préparatifs pour recevoir nos compatriotes d'une manière splendide. C'est le roi du Cambodge qui me donne avis de tout cela. En conséquence, on fait une levée en masse dans toutes les provinces de l'Ouest ; non pas de soldats mais de poules, de canards et de cochons pour héberger son excellence et sa suite. Le pauvre peuple ne peut pas s'occuper de la plantation des rizières. Les uns réparent la route, les autres construisent des maisons de relais pour les mandarins et leur suite, ceux-ci vont couper du bois pour les bateaux à vapeur. Le roi vient de m'envoyer deux mandarins pour me prier de faire mon possible afin d'engager M. de Montigny à passer en Basse Cochinchine pour se rendre jusqu'à la capitale en remontant le fleuve du Cambodge. Voyez-vous la ruse ? Les Cochinchinois s'opposeront au passage du bâtiment français. Ceux-ci iront de l'avant et s'il le faut donneront une bonne peignée aux Annamites. Le roi du Cambodge rira dans sa barbe ou peut-être profitera-t-il de l'embaras de ses ennemis pour tomber sur eux. Je ne puis croire que M. de Montigny donne dans ce plan. Ce serait nuire aux négociations qu'il se propose d'entamer avec Hué, à moins qu'il n'eût reçu de l'empereur des instructions qui autorisent une telle conduite¹⁷³⁶.

Montigny enfin arrive à Kampot, mais aussitôt le roi tergiverse, car il a reçu une missive de Bangkok l'accusant de haute trahison, le soupçonnant « d'appeler les français dans son royaume pour se rendre indépendant. » Une autre lettre est simultanément envoyée à Mgr Miche, dans laquelle le roi de Siam cherche à l'amadouer, regrettant notamment les difficultés rencontrées par les missionnaires au Laos : « Telle est la politique siamoise », soupire Mgr Miche. Finalement, Ang Duong ne parut jamais :

Le roi prétextait un malaise qu'il n'avait pas et ne vint pas : il envoya ses trois premiers ministres à Kampot avec quelques présents en sucre et poisson sec pour les bâtiments français et en ivoire et soie pour l'empereur. M. de Montigny leur demanda s'ils avaient des lettres de plein pouvoir pour traiter : leur réponse fut négative¹⁷³⁷.

¹⁷³⁵ Lettre de Mgr Miche, Singapour, 21 mars 1857, AME, vol. 765.

¹⁷³⁶ Lettre de Mgr Miche, 8 septembre 1856, AME, dossier Miche, vol. 748.

¹⁷³⁷ Lettre de Mgr Miche, 30 janvier 1856, AME, vol. 765

En revanche, ils étaient porteurs d'une lettre adressée à l'évêque de Dansara. Curieusement, le roi Khmer s'y plaignait non du Siam, mais de la Cochinchine, qui lui avait enlevé près de la moitié de son héritage et demandait à Mgr Miche qu'il traduisît sa lettre à M. de Montigny, « *pour obtenir aide et secours.* » Il est probable qu'elle lui avait été dictée par les mandarins au service du Siam. De plus Montigny, que Mgr Miche juge cassant, auquel il reproche de gêner les affaires et de ne jamais écouter ses conseils, charge un missionnaire, Arsène Hestrest, de faire savoir au roi cambodgien qu'en échange de la protection française, il pourrait avoir à céder l'île de Koh Tral (Phu Quoc), dans le golfe de Siam, parce qu'elle présente un intérêt stratégique pour la marine. Hestrest est fort mal reçu et sa démarche provoque même un accès de persécution religieuse à Battambang, où des chrétiens sont forcés à assister aux cultes superstitieux. L'évêque de Dansara se rend chez le roi : « *L'urbanité, lui dis-je, doit être observée au moins aussi strictement entre deux puissances qu'entre des particuliers et quand s'est la plus forte qui se trouve offensée, il peut en résulter de graves conséquences* ¹⁷³⁸. » Le roi, entouré d'espion, parvient à lui chuchoter : « *'Que voulez-vous que je fisse ? Si vous étiez venu vous-même, nous aurions traité l'affaire en tête à tête.'* Voilà donc la clef du mystère, semblable à un automate, il n'a de mouvements que ceux qui lui sont imprimés par la main de fer du roi de Siam. » Peu après la prise de Saigon par la marine française, en 1859, une révolte éclate en Basse Cochinchine. Elle est fomentée, si l'on en croit Mgr Miche, par le roi lui-même, sur les conseils de deux missionnaires :

Mgr Lefebvre et M. Borelle ont fait dire au roi du Cambodge qu'ils le verraient avec plaisir attaquer les Annamites par le Nord. Notre monarque, poussé par le désir d'avoir sa part du gâteau, l'a fait, à mon grand déplaisir. Quelle honte pour la France de mendier l'appui du Cambodge pour réduire la Basse Cochinchine ¹⁷³⁹.

Les troupes cambodgiennes, comptant prématurément sur un soutien militaire français qui tarde à se manifester, essuient une défaite : « *Les Cochinchinois n'ont qu'à se montrer pour causer une déroute générale et, dans ce cas, s'en est fait de tous nos établissements* », déclare l'évêque de Dansara, qui milite désormais pour une intervention française énergique au Cambodge :

Le sentiment de Monseigneur, écrit Jean-Baptiste Barreau, c'est que s'en est fait du Cambodge si les français ne viennent au plus tôt achever la guerre de Cochinchine. Fiat ! Peut-être qu'un changement dans les affaires du gouvernement emmènera une meilleure disposition vers la religion ¹⁷⁴⁰.

En dépit de ces troubles, l'infatigable prélat occupe son poste sans désespérer :

Par suite de la guerre du Cambodge avec la Cochinchine, guerre bien plus innocente que celle de Garibaldi en Italie, tous nos chrétiens ont été continuellement employés à l'armée, au point que nos églises étaient presque désertées. Il ne restait que les femmes et les enfants. Il reste encore une vingtaine de catéchumènes. Il y a eu 1462 confessions et 1387 communions. Le nombre d'enfants de payens baptisés in art. mortis est de 400 ¹⁷⁴¹.

¹⁷³⁸ Mgr Miche, 18 décembre 1857, AME, vol. 765.

¹⁷³⁹ Mgr Miche, 15 avril 1860, AME, vol. 765.

¹⁷⁴⁰ Jean-Baptiste Barreau, missionnaire au Cambodge, Kampot, 15 mai 1860, AME, vol. 765.

¹⁷⁴¹ Mgr Miche, Kampot, 1^{er} février 1861, AME., vol. 765.

L'allusion à Garibaldi n'est pas surprenante de la part d'un ecclésiastique appartenant qui plus est, à une société religieuse d'esprit ultramontain, l'unité italienne portant préjudice aux intérêts territoriaux de la papauté. En novembre 1860, le roi Ang Duong s'éteint¹⁷⁴². Dans tout le pays, les hommes doivent se raser la tête et porter, jusqu'à la repousse des cheveux, des vêtements blancs en signe de deuil : « *Vous savez déjà, écrit Mgr Miche, que notre vieux monarque est décédé en octobre dernier. En bon bouddhiste, il a ordonné dans son testament de déchiqueter sa chair pour la donner en aumône aux vautours et aux corbeaux ; les charcutiers ont été payés d'avance* ¹⁷⁴³ ! »

La disparition du roi et l'avènement de son fils aîné Norodom, n'altèrent pas davantage les relations de la cour cambodgienne avec les missionnaires. Certes, Mgr Miche ne sent aucune estime pour le jeune monarque : « *Son fils aîné lui succède et le fait déjà regretter. C'est un jeune homme distrait, sans aplomb, à qui la couronne a fait tourner la tête* ¹⁷⁴⁴. » Son entourage est pire encore, bien que partiellement composé de chrétiens : « *Il choisit ses mandarins parmi la fine fleur de la canaille. Nous avons maintenant trois de nos chrétiens grands mandarins. Si j'avais eu voix d'exclusion, je n'aurais rejeté que ces trois mauvais garnements qui sont d'origine portugaise. Il faut subir ce méfait.* » Dans une lettre plus ancienne, le prélat s'indignait déjà des intrigues menées auprès du roi par « *un portugais mormon polygame* ¹⁷⁴⁵. » Le schisme de Goa, au cours duquel missionnaires français et portugais s'affrontèrent pour la suprématie sur les territoires des missions en Indes et en Malaisie a, semble-t-il, laissé quelques mauvais souvenirs ! Si l'évêque de Dansara n'est pas dupe, il n'est pas inquiet non plus. Il sait que Norodom, élevé à Bangkok, est une créature du Siam et n'a pu accéder au trône qu'avec l'assentiment du monarque siamois : « *Je suis toujours en très bon termes avec la nouvelle majesté. Mais je ne m'y fie pas. Elle sait que le roi de Siam, son suzerain, m'aime et m'estime et cela suffit pour la maintenir dans les bornes du devoir et de la stricte équité envers nous* ¹⁷⁴⁶. » En dépit de l'échec de la mission Montigny, le Cambodge reste un élément non négligeable de la stratégie française en Cochinchine. Il pourvoit aux besoins en viande du corps expéditionnaire (7 à 8000 bœufs) et se trouve sur une route commerciale, drainée par le cours inférieur du Mékong et aboutissant à Saigon. Enfin, l'Angleterre, déjà présente en Malaisie, exerçant maintenant son influence sur le Siam, menace les positions françaises dans la région. Paris en vient donc à envisager non seulement de se substituer à l'Empire d'Annam au Cambodge, mais aussi d'en écarter le royaume de Siam. Mgr Miche s'attendait à une reprise des négociations. En février 1861, il écrit :

Les grosses cloches n'ont pas encore sonné. Les présents de l'empereur au roi du Cambodge sont à Saigon. Nous allons donc voir un contre-amiral ou vice-amiral au Cambodge. On fera un traité car il y a des relations internationales à régler. Je tiens à me trouver sur les lieux quand le moment sera venu de mettre

¹⁷⁴² « Emporté par une maladie honteuse », affirme Arsène Hestrest, missionnaire au Cambodge, (fondateur de la paroisse de Kampot), dans une lettre de janvier 1861, AME, vol. 765.

¹⁷⁴³ Mgr Miche, Kampot, 1^{er} février 1861, AME, vol. 765. M. Hestrest note quant à lui : « Il avait donné le singulier ordre de faire partager son cadavre, immédiatement après son décès et de l'exposer aux oiseaux de proie qui sont très nombreux à Oudon, la capitale. », Arsène Hestrest, Kampot, janvier 1861, AME, vol. 765.

¹⁷⁴⁴ Mgr Miche, Kampot, 1^{er} février 1861, AME, vol. 765.

¹⁷⁴⁵ Mgr Miche, 27 juin 1858, AME, vol. 765.

¹⁷⁴⁶ Mgr Miche, Kampot, 15 mai 1861, AME, vol. 765.

la main à l'œuvre afin de sauvegarder les intérêts de ma mission, fut-ce en pure perte¹⁷⁴⁷.

Il voyait juste. Les ambassades se succèdent au Cambodge. L'Amiral Charner, commandant le corps d'occupation française à Saigon, envoie à Norodom un message d'amitié en mai 1861 :

Nous avons eu à Kampot, note Mgr Miche, la visite d'un vapeur français. Le bon, l'excellent commandant Lespès avait été député de Saigon par M. Charner pour présenter enfin à notre roitelet les présents de l'empereur (2 vases de porcelaine de Sèvres ; margaritas ante porcos). Il avait ordre de s'entendre avec moi. Je l'ai donc conduit à ma résidence et j'ai fait mon possible pour lui procurer une réception splendide. J'ai réussi et j'ai grandi d'un mètre¹⁷⁴⁸ !

C'est alors qu'une guerre civile déchire le pays, opposant Norodom à son frère Siwotha, jeune prince que Mgr Miche avait rencontré lors des funérailles de leur père :

Dernièrement, le plus jeune frère, otage du roi de Siam, est revenu au Cambodge pour assister aux funérailles de son père. Il s'est empressé de me faire une visite et il a eu le front de me dire à l'oreille ; le jour où vous voudrez, je serai roi du Cambodge. Je lui répondis que je n'étais rien au Cambodge, que je ne fais pas de politique et que mon unique soin était d'instruire mes chrétiens et de leur apprendre à servir Dieu et le roi avec une fidélité inviolable. Malheureusement pour moi, le roi de Siam est convaincu que je suis tout au Cambodge et c'est pour cela qu'il cultive mon amitié¹⁷⁴⁹.

À la rébellion s'ajoute soudain une révolte des Chams. Réfugiés en Basse Cochinchine, où ils vivent pauvrement, explique Mgr Miche, ils se sont alliés aux Malais, musulmans comme eux, qui les suivent aveuglément, reconnaissant en eux des descendants du prophète. Les chrétiens sont parmi leurs premières victimes : « *Le lendemain matin, des Malais et des Chams ont pénétré dans notre église pendant l'office et se sont avancés insolemment jusqu'au Maître-autel. Avertis de se retirer, ils ne l'ont fait qu'en murmurant des menaces*¹⁷⁵⁰. » Le prélat, plus que jamais convaincu de la nécessité d'une ingérence française au Cambodge, ne cesse d'envoyer des lettres à l'amirauté, à Saigon : « *Je donne tous les renseignements capables de faire tourner l'expédition à bonne fin, soit pour la France, soit pour les missions*¹⁷⁵¹. » La plupart sont interceptées : « *Un chef de brigand avait arrêté et brûlé à plusieurs reprises mes lettres à M. Charner. Que dis-je ? Ce Robespierre du Cambodge avait décapité un de mes courriers, coupable du seul crime d'avoir été trouvé nanti d'une de mes lettres à l'adresse de M. l'amiral*¹⁷⁵². » Mais la ténacité finit par payer. A plusieurs reprises, un bâtiment de la marine française se montre à proximité des côtes cambodgiennes, rétablissant temporairement le calme :

¹⁷⁴⁷ Mgr Miche, Kampot, 1^{er} février 1861, AME, vol. 765.

¹⁷⁴⁸ Mgr Miche à M. Libois, 29 mai 1861, AME, vol. 765.

¹⁷⁴⁹ Mgr Miche, Kampot, 1^{er} février 1861, AME, vol. 765.

¹⁷⁵⁰ Mgr Miche, lettre du 20 décembre 1861, AME, vol. 94.

¹⁷⁵¹ Mgr Miche, Kampot, 1^{er} février 1861, AME, vol. 765.

¹⁷⁵² Mgr Miche, lettre du 20 décembre 1861, AME, vol. 94.

Vous savez qu'à ma demande, M. Desvaux, commandant supérieur de My-Tho, nous a expédié une canonnière qui est arrivée ici le 1^{er} septembre. Elle a reparu dans nos eaux deux autres fois et chaque fois, sa courte apparition a produit un excellent effet, en dépit des instructions beaucoup trop limitées données à M. le commandant Salmon qui s'est montré envers nous comme un véritable ami¹⁷⁵³.

L'opération était apparemment destinée à soustraire les missionnaires aux rigueurs de la guerre civile en les rapatriant vers la Cochinchine pacifiée : « *L'unique but de la mission de cet officier était de nous prendre à son bord et de nous conduire à son bord à My-Tho. Inutile de vous dire que cette offre a été refusée ; que seraient devenue les brebis en l'absence du pasteur ?* » Non seulement Mgr Miche reste à son poste, mais il parvient à obtenir du chef des rebelles une indemnité de 60 barres d'argent, qui est distribuée aux chrétiens de Battambang et surtout à ceux de Phnom Penh, plus directement exposés aux pillages : « *Tout fut promis, car le canon rayé faisait peur.* » Peu après, il apprend que les Siamois, toujours poussés à maintenir leur tutelle sur le Cambodge, tentent de porter le prince révolté sur le trône, à la place de son frère : « *On est venu m'annoncer que quatre bateaux à vapeur siamois venaient d'arriver à Kampot amenant le prince rebelle pour monter sur le trône ! J'ai peine à en croire mes oreilles. Nous attendions le prince légitime dans la huitaine et la même nouvelle porte qu'on va le conduire de Battambang à Bangkok. C'est tout juste le contraire qu'il fallait faire.* » Norodom, en effet, est provisoirement assigné à résidence à Bangkok. L'amirauté française n'ignore rien de ces manœuvres, dont l'Angleterre tire les ficelles : « *La politique d'usurpation que mène le Siam depuis l'affaiblissement par nos armes de la Basse Cochinchine, que dirige une main plus puissante, réduira à néant, si nous n'y prenons garde, l'admirable position que nous avons en Cochinchine*¹⁷⁵⁴. » Cependant, la décision d'agir n'est pas encore prise. En revanche, la France cherche à éteindre la rébellion par des moyens détournés. Dans une lettre du 6 mai 1862, Mgr Miche raconte que neuf francs-tireurs, qu'il surnomme les neuf garibaldiens français, sont logés chez lui. Ce petit groupe, composé de « *deux sergents libérés du service, d'un nègre de la Martinique, de deux cuisiniers, de deux maîtres d'hôtel et de deux matelots* », fait discrètement des opérations de sabotage dans les lignes rebelles :

Il paraît que le gouvernement français qui a des vues sur le Cambodge, les soutient en secret. Si l'Angleterre et Siam font une réclamation on dira que ce sont des gens sans mission et s'ils échouent on les désavouera. Je ne me suis pas caché pour leur dire qu'ils me compromettent. C'est chez moi qu'ils logent et qu'ils mangent, qu'ils préparent leur armement et c'est chez moi encore qu'ils entassent leur butin. Comment voulez-vous que je ne passe pas pour être l'âme de tout ? Nos hauts bonnets à Saigon font volontiers de moi un moyen ; sauf à ces voltairiens à me sacrifier au besoin. Je n'entends pas les choses de cette oreille. Nos flibustiers partiront demain pour une seconde expédition. Dieu veuille que j'en sois délivré. La bande noire se dévore elle-même : je n'entends parler à ma table que de provocation en duel, de balles logées dans la poitrine et de six pouces de fer enfoncés dans le corps. Canailles !¹⁷⁵⁵.

¹⁷⁵³ Mgr Miche, 26 décembre 1861, AME, vol. 94.

¹⁷⁵⁴ Lettre du ministre Chasseloup-Laubat, 6 septembre 1863, cité par Ch. Fourniau (voir bibliographie).

¹⁷⁵⁵ Mgr Miche, lettre du 6 mai 1862, AME, vol. 95.

En 1862, l'amiral Bonard se rend au Cambodge, visite Angkor, observe la situation qu'il juge préoccupante, le royaume de Siam cherchant plus que jamais à renforcer son emprise sur le Cambodge, qui s'enfonce dans le désordre. Des bandes armées écument le pays ; Mgr Miche lui-même est menacé :

M. Cordier [provinciaire de Mgr Miche] annonce qu'il a reçu des nouvelles du Cambodge. La barque envoyée pour porter des lettres à Mgr Miche, ses deux rameurs et les lettres ont été saisis par les pirates des mandarins : l'un des deux rameurs sur lesquels on a fait jouer le rotin pour tâcher d'en obtenir des révélations a réussi à s'échapper et c'est de lui que M. Cordier nous dit avoir reçu beaucoup de nouvelles extrêmement tristes. Une lettre de Mgr Miche datée du 15 janvier et arrivée à My-Tho par une barque payenne confirme ces nouvelles. Le bruit qui avait couru est bien exact ; les rebelles voulaient s'emparer de Mgr Miche et de ses missionnaires et même de ses chrétiens pour les livrer aux mandarins annamites¹⁷⁵⁶.

En février 1863, le contre-amiral de la Grandière, successeur de Bonard, arrive à Saigon. La Cochinchine est soumise, il peut donc regarder en direction de Phnom Penh. Or, en juin, il apprend par Jean-Claude Miche que Norodom, rentré de Bangkok, rechercherait la protection de la France¹⁷⁵⁷. La Grandière, avant même que Paris n'ait donné son aval, dépêche un aviso à Oudong, (la capitale traditionnelle des Khmers), avec à son bord le capitaine de frégate Doudart de Lagrée¹⁷⁵⁸. Une entrevue à lieu avec le monarque : Mgr Miche traduit. Le 11 août 1863, Doudart signe avec Norodom un traité dont l'article 1^{er} dispose que : « *S.M. l'empereur des Français accorde sa protection au roi du Cambodge.* » En échange, le roi accepte l'installation d'un résident français, reconnaît la liberté de circulation aux français, le droit de prêcher aux missionnaires, accorde à la France divers avantages économiques, notamment l'exploitation des forêts pour la construction des navires, interdit le commerce de l'opium et cède un terrain à Phnom Penh où l'on construira un fort¹⁷⁵⁹. Subitement, Norodom recule, cédant devant l'indignation du Siam qui s'estimait spolié de ses droits sur le Cambodge : « *La cour de Siam va de l'avant, déclare le traité nul et va députer ici trois grands mandarins pour couronner le roi du Cambodge, à la barbe des officiers français qui sont en station à une lieue et demi de la capitale. Je crains fort que la France ne fasse une reculade*¹⁷⁶⁰. » Mais Norodom vient à résipiscence et, le 3 juin 1864, il est couronné à Oudong en présence des officiers de la marine française¹⁷⁶¹. Grâce au traité de protectorat, la France contrôlait désormais le cours inférieur du Mékong, voie qui,

¹⁷⁵⁶ *Lettres communes, mars 1862, AME, vol. 171.*

¹⁷⁵⁷ L-E Louvet, *La Cochinchine religieuse, op. cit.*, p. 333 : « Le Vicaire apostolique, Mgr Miche, avait une très grande influence sur l'esprit du roi Norodom, auquel il avait rendu les services les plus signalés. Le prélat usa de cette influence en faveur de notre pays. Grâce à lui, le gouverneur français se vit reçu avec toutes sortes de prévenance ; le roi se montra très désireux d'échapper aux Siamois pour ce mettre sous la protection de la France. »

¹⁷⁵⁸ Il fut avec Francis Garnier, l'un des premiers explorateurs du Mékong lors de l'expédition fameuse de 1866, qui cherchait à vérifier s'il était possible d'arriver en Chine par ce fleuve.

¹⁷⁵⁹ « Art. 15 : Les missionnaires catholiques auront le droit de prêcher et d'enseigner. Ils pourront, avec l'autorisation du gouvernement cambodgien, construire des églises, des séminaires, des écoles, des hôpitaux, des couvents et autres édifices pieux sur tous les points du royaume du Cambodge. »

¹⁷⁶⁰ Mgr Miche, Pinhalu, 15 janvier 1864, AME, vol. 118.

¹⁷⁶¹ La couronne avait été rapportée de Bangkok par un représentant de la France.

espérait-on, permettrait d'atteindre la Chine intérieure. Il ne restait plus à La Grandière qu'à œuvrer pour rétablir de bonnes relations avec le Siam : le traité franco-siamois de 1867 y pourvut, moyennant quelques modifications de frontières, au détriment du Cambodge¹⁷⁶².

5. La stratégie apostolique de Mgr Miche

a. Incertitudes d'une entente avec la marine

Jean-Claude Miche s'est donc trouvé au cœur des événements qui préludèrent à l'implantation de la France en Indochine. A partir de 1858, il espère ouvertement une action militaire dans son vicariat apostolique. Il aurait pourtant de bonnes raisons de se méfier des conséquences d'une mainmise française sur la région. Lors des opérations qui avaient permis de libérer les missionnaires emprisonnés dans les geôles annamites, une controverse avait momentanément divisé les milieux catholiques. L'intervention de la marine au secours des prisonniers de l'empereur d'Annam était une nouveauté : elle plut à l'Église.¹⁷⁶³ Charrier et Galy, les compagnons de captivité de Jean-Claude Miche avaient été acclamés comme des héros à leur retour en France et les conseils centraux de l'œuvre de la propagation de la foi cherchèrent à tirer parti de la situation, engageant le gouvernement à montrer désormais plus de fermeté. La mission du prêtre et celle du marin ne s'étaient-elles pas ? :

Le marin porte à travers les mers et sur toutes les plages le nom et le drapeau de la France ; partout où il aborde, il rencontre le prêtre, l'ouvrier humble et trop souvent dédaigné de la foi catholique, mais aussi de la grandeur française ; il est témoin des transformations opérées par ses travaux ; il le voit faire de sauvages des hommes civilisés, d'ennemis de l'étranger des amis ; il se rend compte de l'analogie de l'œuvre évangélique avec son œuvre personnelle, et il traite l'apôtre en ami, presque en compagnon d'armes¹⁷⁶⁴.

Mais les hautes instances des M.E.P. se montrèrent beaucoup plus circonspectes. Alors que le culte des martyrs était en plein renouveau elles tinrent, dans un esprit providentialiste, à rappeler les vertus du sacrifice librement consenti par les missionnaires, dont le sang, selon une antique tradition chrétienne, est censé féconder les terres païennes :

Nos chers confesseurs vous ont peut-être dit comme à nous que leurs plus beaux jours sont ceux qu'ils ont passés en prison, avec l'espérance de n'en sortir que pour aller porter leurs têtes sous la hache du bourreau. Nous laisserons donc agir la Providence, et si le tyran annamite a encore soif de sang français, il en trouvera de tout prêt à couler dans les veines de ces jeunes missionnaires qui sont allés plus nombreux prendre la place de ceux que son glaive a moissonnés¹⁷⁶⁵.

Par ailleurs, les missionnaires se méfiaient viscéralement des européens, qu'ils côtoient sur les bateaux pendant les traversées ou dans les pays de mission. Lorsqu'en 1858, Mgr Pellerin s'était rendu à Biarritz pour plaider la cause des victimes de la persécution auprès

¹⁷⁶² Trois provinces revenaient au royaume de Siam : Battambang, Siem Reap, Sisophon.

¹⁷⁶³ « M. Favin-Lévêque et deux autres officiers recommandés par Mgr Forcade, ont été nommés chevaliers de l'ordre de Saint-Grégoire le Grand. », in *Lettres communes*, avril 1847, vol. 171.

¹⁷⁶⁴ A. Launay, *op. cit.*, *Les missionnaires français au Tonkin*, p. 96-97.

¹⁷⁶⁵ Launay *op. cit.*, p. 97

de Napoléon III, son initiative n'avait pas fait l'unanimité, certains redoutant le prix à payer pour cette éventuelle protection :

On a beaucoup discuté cette démarche de Mgr Pellerin auprès du gouvernement français. A mon point de vue, je tiens à dire que je suis de ceux qui la regrettent, parce que le pouvoir civil a coutume de faire payer trop cher la prétendue protection qu'il accorde. Je me rappelle ces graves paroles d'un évêque missionnaire : 'Ceux qui parlent de la protection des troupes européennes s'imaginent que les soldats ne font qu'aider et défendre. Je soutiens qu'ils font plus de mal en un jour par leurs débauches que vingt missionnaires ne peuvent en réparer en un an.' »¹⁷⁶⁶ Jean-Claude Miche partage cette suspicion, n'hésitant pas à dénoncer à l'occasion, « de mauvais français scandaleux »¹⁷⁶⁷.

De plus, l'état major de la marine ne compte pas que des catholiques bienveillants, mais aussi, selon le mot de Mgr Miche, des voltairiens¹⁷⁶⁸. Il y a encore une autre raison, proprement ecclésiastique celle-ci, d'hésiter à rechercher l'appui de la marine : « Nous savons que le gouvernement français a la coutume d'ériger des évêchés titulaires dans ses colonies et qu'il en supporte les frais. Qui sait si nous ne rencontrerons pas quelques obstacles. » Après l'établissement du régime des amiraux en Indochine, dans les premières années de la III^e République toujours concordataire, des querelles de préséance n'ont effectivement pas manqué d'éclater entre Mgr Miche, devenu vicaire apostolique de Cochinchine et les aumôniers de la marine.

b. Les fruits de l'alliance

En dépit de ses réticences et avant même la fin des opérations en Cochinchine, Mgr Miche se prononçait en faveur de l'expédition militaire française :

J'attends avec impatience des nouvelles de l'intervention des français dans les affaires de Cochinchine. Qu'y fera-t-on ? Si on occupe une partie du pays, cela pourra nous faire du bien ici. Si on se contente d'un traité, notre position sera toujours aussi précaire que par le passé »¹⁷⁶⁹.

Quels fruits la politique de la canonnière et le protectorat ont-ils portés au Cambodge ? En premier lieu, les rapports de forces se renversent au profit des missionnaires français. Les autorités locales, sentant le vent tourner, cherchent à se concilier les bonnes grâces des nouveaux maîtres :

On connaît partout les bonnes intentions dont le roi est animé à notre égard. Il ne fait pas un secret du projet qu'il a conçu de me confier ses deux fils pour faire leur éducation, les baptiser et les instruire comme je voudrai, sauf à leur faire faire quelques études en France, car il veut en faire des français ! Il nous a donné une lettre royale revêtue de son sceau qui nous permet de prêcher la religion de J.C. dans tous ses états et à ses peuples de l'embrasser. Cependant n'allez pas conclure de là que la moisson est déjà mûre. Ce serait une grande erreur. Tant

¹⁷⁶⁶ Louvet, *La Cochinchine religieuse*, p. 223. L'évêque cité est Mgr Dominique Navarette, auteur d'une *Histoire de Chine*.

¹⁷⁶⁷ Mgr Miche, 17 mars 1863, *AME*, vol. 106.

¹⁷⁶⁸ Mgr Miche, 6 mai 1862, *op. cit.*, *AME*, vol. 95.

¹⁷⁶⁹ Mgr Miche, 24 avril 1858, *AME*, vol. 765.

que quelques princes ou quelques grands personnages n'auront pas donné le branle aux conversions par leur exemple, le peuple sera toujours timide pour entrer dans cette voie de peur de déplaire à ses chefs¹⁷⁷⁰.

Une partie de la population, qui leur était précédemment hostile, se rallie aux missionnaires, appâtée maintenant par les protections et l'aisance relative dont ils jouissent et qui rejaillissent sur l'ensemble des chrétiens :

Aujourd'hui, il faut être chrétien pour être respecté. Des païens, les plus riches commerçants de Penompink, se réfugient auprès de nous et cherchent à Pinhalu un asile qu'ils ne trouveraient pas si assuré partout ailleurs. Depuis un mois, les chrétiens de Basse Cochinchine arrivent ici par centaine : persécutés par les mandarins, pillés, dévastés par des bandes de brigands, ils viennent chercher près de nous une sécurité qu'ils ne peuvent plus trouver dans leur patrie. Tous les jours, je fais des distributions de riz à 8 ou 900 de ces infortunés dont un bon nombre n'a apporté au Cambodge que ses quatre membres, mais mon grenier s'épuise et la faim renaît tous les jours¹⁷⁷¹.

Trois ans après l'établissement du protectorat, Mgr Miche, ayant quitté le Cambodge pour Saigon, montrait rétrospectivement un fort optimisme : « *La population, tyrannisée jusqu'à présent par les mandarins, appelaient les Français comme des libérateurs. Ces libérateurs sont venus maintenant, les Cambodgiens dans l'allégresse entendent volontiers la Bonne Nouvelle*¹⁷⁷². »

Mais quelques années plus tôt, il semblait se faire encore assez peu d'illusion sur la sincérité de ces conversions : « Il n'y a pas un Cambodgien qui ne sache aujourd'hui qu'on ne peut pas toucher impunément à un cheveu des chrétiens. Aussi bon nombre des payens se déclare-t-ils chrétiens en arrivant aux douanes afin d'éviter toute vexation, et beaucoup plus encore viennent me demander un passeport. Mon sceau est un véritable passe-partout¹⁷⁷³. »

c. Un projet : le rattachement de la Basse Cochinchine au vicariat du Cambodge

Très tôt, l'évêque de Dansara paraît avoir douté qu'il fût possible de convertir les populations cambodgiennes et laotiennes. Dès la création de son vicariat apostolique, dont il avait immédiatement critiqué les frontières, une idée lui était venue :

Si j'avais été appelé à donner mon avis dans cette affaire, j'aurais voté pour qu'on adjoignit au Cambodge la dernière province de Basse Cochinchine où il y a quatre ou cinq petites chrétientés qui auraient servi de noyau pour en former

¹⁷⁷⁰ Mgr Miche, 18 janvier 1864, AME, vol. 118. In Cl. Prudhomme, op. cit.: « On voit à travers ces expériences où allait initialement la préférence missionnaire. Non pas à la colonisation, car elle introduit une autorité civile concurrente de l'autorité missionnaire sans garantie d'obtenir l'appui d'Etats européens en voie de laïcisation. Mais à l'alliance avec des chefs locaux christianisés qui protègent et encouragent la mission. », (p. 77).

¹⁷⁷¹ Mgr Miche, 26 décembre 1861, in *Lettres communes, 1862*, AME, vol. 171.

¹⁷⁷² Mgr Miche, 28 juin 1867, AME, vol 148.

¹⁷⁷³ Mgr Miche, 26 décembre 1861, AME, vol. 765.

d'autres. En cas d'insuccès au Cambodge, chose qui est hors de doute, les missionnaires auraient pu travailler avec fruit sur une terre féconde¹⁷⁷⁴.

Aussi, lorsque la France parut décidée à s'installer durablement en Cochinchine, c'est vers cette région qu'il tourne plus que jamais ses regards :

Les raisons qui ont guidé Mgr Lefebvre en demandant l'érection du Cambodge en vicariat apostolique vont disparaître complètement avec l'occupation française de toute la Basse Cochinchine, car désormais, les relations entre les deux pays n'éprouveront plus aucune entrave et seront fixées par un traité d'amitié et de commerce. C'est ce que m'ont écrit les chefs de l'expédition ainsi que M. le Consul de France à Bangkok. Mu par ces considérations et après m'être entendu avec mes missionnaires, je viens d'écrire une lettre à la Sacré congrégation de la Propagande pour qu'elle daigne rattacher au vicariat apostolique du Cambodge les 3 provinces occidentales de la Basse Cochinchine. De plus, les Annamites croyant à une occupation française définitive, les conversions se font en masse. Dans le cas où ma proposition sera agréée, le Cambodge, qui ne promet rien pour l'avenir, ne serait plus qu'une partie accessoire de ma mission¹⁷⁷⁵.

Il souhaite ce rattachement de la Basse Cochinchine pour plusieurs raisons. Les unes tiennent à la nature de ses habitants, les autres à l'ancienneté de sa christianisation et enfin à la pacification dont l'amirauté, désormais, répondra. Même au Cambodge, en pleine tourmente, les convertis étaient essentiellement des réfugiés Cochinchinois : « *Malgré ces obstacles, nous avons pu baptiser près de 40 adultes, tous Cochinchinois*¹⁷⁷⁶. » Plus tard, tandis que les communautés cambodgiennes stagnent, en dépit du protectorat, — « *Battambang me désole, les chrétiens sont de glace et les progrès de la mission sont très lents. Quant au poste de Kampot, c'est un chancre pour notre mission* », écrit-il en janvier 1864 —, les seuls signes encourageants proviennent des chrétiens venus d'Annam : « *A six lieues de Phnom Penh, il se forme une chrétienté annamite qui prend tous les jours de l'accroissement*¹⁷⁷⁷. » Si Mgr Miche ne croit plus à l'évangélisation du Cambodge seul, il compte en revanche sur le fécond voisinage de la Cochinchine. C'est pourquoi il en est venu naturellement à souhaiter la fusion des deux peuples :

Il faut que cette race se fonde avec la race annamite et alors tout va bien. Si l'expédition française aboutit, notre ministère sera inmanquablement plus fructueux, car dans ce cas, nous nous porterons vers la frontière où il y a beaucoup de villages cochinchinois placés sur le territoire du Cambodge. Mgr Lefebvre regarde comme une belle mission celle qui comprend un vaste territoire et beaucoup de chrétiens. Et moi, j'appelle belle mission celle qui, quoique restreinte, offre le plus de facilités pour la conversion des âmes¹⁷⁷⁸.

Or, en Cochinchine précisément, les conversions connaissent, depuis l'occupation française, un essor fulgurant : « Le P. Arnoux m'écrit de Saigon : il faudrait une machine

¹⁷⁷⁴ Mgr Miche, lettre à M. Libois, procureur à Hong Kong, 15 juin 1851, AME, vol. 748.

¹⁷⁷⁵ Mgr Miche, 24 juin 1861, AME, vol. 765.

¹⁷⁷⁶ Mgr Miche, Kampot, 1^{er} février 1861, AME, vol. 765.

¹⁷⁷⁷ Mgr Miche, Pinhalu, 15 janvier 1864, AME, vol. 118.

¹⁷⁷⁸ Mgr Miche, Kampot, 1^{er} février 1861, AME, vol. 765.

à vapeur pour suffire aux baptêmes. Voilà qui va vous faire venir l'eau à la bouche¹⁷⁷⁹. » C'est à Saigon, du reste, que l'évêque de Dansara envoie les rares recrues d'origine cambodgienne, afin qu'on leur prodigue une formation qu'il n'est pas possible de leur donner au Cambodge :

À Pinhalu, nous avons un instituteur, mais son école est mixte, faute de femmes capables pour instruire les petites filles. J'espère que dans peu, notre couvent de Phnom Penh nous fournira des religieuses pour combler cette lacune. D'ailleurs, j'ai envoyé trois jeunes filles cambodgiennes à l'orphelinat de Saigon pour les former sous la direction des religieuses de Chartres. L'amiral La Grandière a eu la bonté de leur accorder des bourses¹⁷⁸⁰.

De même, il ne prévoit pas d'investir davantage, pour le moment, les finances des missions étrangères dans son vicariat du Cambodge : « *Quand nous aurons assez de chrétiens pour remplir de grandes églises, nous démolirons les petites*¹⁷⁸¹. »

d. Une réalpolitik

Le providentialisme du jeune missionnaire des débuts semble bien avoir cédé la place au pragmatisme de l'homme d'expérience. Pourquoi Jean-Claude Miche souhaite-t-il l'intervention de forces militaires dont le premier objectif n'est pas d'étendre le domaine de la chrétienté, mais de promouvoir le commerce maritime et d'asseoir l'influence française en Asie ? C'est qu'il espère que l'évangélisation en sera facilitée, le joug des mandarins ne pesant plus sur des peuples devenus libres d'embrasser la religion chrétienne. De plus, la soumission presque complète de l'ensemble de la région par la marine française autorise le remaniement des vicariats apostoliques. Il apparaît à cet égard, que les idées (révolutionnaires) de droit des peuples, de frontières politiques ou ethniques, n'entrent nullement dans les calculs de l'évêque de Dansara. Il ne s'agit que d'agrandir le royaume de Dieu sur terre et l'appartenance au peuple chrétien l'emporte sur toute autre nationalité. En Cochinchine, Mgr Miche n'œuvre pas pour la grandeur de la France, mais dans l'intérêt des missions. Voilà pourquoi, alors que l'établissement du protectorat et le couronnement de Norodom ont permis de maintenir une entité cambodgienne dans la région, l'évêque de Dansara persiste à réclamer au Saint Siècle l'annexion d'une partie de la Cochinchine à son vicariat du Cambodge, quitte à ce que les frontières de l'administration française et celles du vicariat apostolique ne coïncident pas. L'alliance avec les autorités françaises est à double tranchant, car rien ne garantit que l'indépendance des missionnaires sera sauvegardée, une fois l'autorité coloniale établie en Indochine. De plus, à l'opportunisme tactique du missionnaire pourrait répondre celui des populations locales, le baptême n'étant qu'un moyen intéressé pour obtenir la protection des Français. Comment être sûr, dans ce cas, de la sincérité et de la pérennité des conversions ?

6. Vicaire apostolique de la Cochinchine occidentale (1864-1873)

a. Administrateur du Cambodge (1864-1869)

À la fin de l'année 1864, après la démission de Mgr Lefebvre, qui rentre en France (il meurt à Marseille deux ans plus tard), Mgr Miche apprend sa nomination au vicariat apostolique de

¹⁷⁷⁹ Mgr Miche, 24 juin 1861, AME, vol. 765.

¹⁷⁸⁰ **Mgr Miche, Pinhalu, 15 janvier 1864, AME, vol. 118.**

¹⁷⁸¹ Mgr Miche, 2 septembre 1864, AME, vol. 125.

Cochinchine occidentale. Le jour de son intronisation, l'amiral de La Grandière, gouverneur de Cochinchine, lui fit rendre les honneurs militaires. Quelques mois plus tard, en juin 1865, le prélat célébrait publiquement la Fête-Dieu à Saigon, où il réside désormais. Preuve des excellents rapports qui s'étaient noués avec l'amirauté, les diverses entremises de l'évêque de Dansara lui valurent la légion d'honneur, le 16 octobre 1865 ; il reçut également les insignes de l'ordre du Cambodge. Bien qu'installé à Saigon, il conserva, à sa demande, l'administration de sa précédente mission jusqu'en 1869 :

Vous savez aussi, Messieurs, que lorsque j'ai été transféré du Cambodge en Cochinchine, j'ai conservé le titre d'administrateur du Cambodge et j'ai même prié la Sacrée congrégation de surseoir à toute nomination d'un vicaire apostolique pour cette mission, parce que à cette époque, l'état des choses ne me paraissait nullement stable. Les perturbations continuelles de ce pays ne permettront jamais à la mission de s'y installer de manière perdurable. Il faut de toute nécessité lui trouver un moyen d'existence ; et ce moyen vous le savez, Messieurs, c'est l'annexion des provinces de An Giang et de Ha Tien à la mission du Cambodge¹⁷⁸².

Le prélat ne démord donc pas de son projet de rattacher au vicariat du Cambodge les régions situées à l'ouest du delta du Mékong. Ses missionnaires, écrit-il, inactifs à Phnom Penh, ne parlent pas le cambodgien. L'annexion leur fournirait la charge de 3000 chrétiens annamites environ, dont ils connaissent la langue : elle créerait les conditions d'une féconde émulation entre les deux populations. Mgr Miche ne cherchait nullement à préparer la restitution au Cambodge d'une partie de son territoire. Rappelons que c'est précisément cette région qui, occupée par l'Annam, était revendiquée depuis par le Cambodge et à propos de laquelle An Duong avait sollicité l'aide de Napoléon III en 1854. Les projets du vicaire apostolique de Cochinchine cependant, risquaient de chiffonner les autorités françaises, soucieuses avant tout de préserver les relations difficilement apaisées entre les deux pays. Il veillait donc à rester dans les meilleurs termes avec l'amiral de La Grandière, catholique et protecteur des missionnaires. Lors de la conquête finale de la Cochinchine et de l'Annam par les Français, il coopère une nouvelle fois avec la marine :

25 janvier 1867. L'amiral est entré triomphalement dans la ville de Vinh Long. Il a eu le bon goût d'entrer par les portes et non par la brèche. On n'a pas brûlé une amorce. Le vice roi est venu recevoir l'amiral avec 4 cochons rôtis et lui a dit, vous êtes le plus fort, c'est là votre droit, nous nous retirons. De là l'armée triomphante est partie pour Ha Tien où elle a reçu le même accueil. Je jubile car nos chrétiens n'auront pas à souffrir. La veille de son départ, l'amiral a eu la bonté de me faire part de son plan. Jamais je n'ai vu pareille gentillesse. Je me suis rendu chez lui pour le remercier et je lui ai marqué sur la carte les points vulnérables de la mission¹⁷⁸³.

Assuré du soutien de l'amirauté, conforté par l'évolution de la situation militaire, Mgr Miche recommande quand même le plus grand tact à ses confrères, qui doivent négocier à Paris son projet de rattachement de la Basse Cochinchine. Il agit lui-même fort prudemment :

Devant écrire à Rome et à Paris sur mon projet de division, j'en ai fait part à M. de La Grandière. Mon dessein lui a paru agréable ; cependant, il faut dire que pour

¹⁷⁸² Mgr Miche, lettre au conseil des directeurs du séminaire de Paris, Saigon, 28 juin 1867, AME, vol. 148.

¹⁷⁸³ Mgr Miche, lettres à Penang, 25 janvier 1867, AME, vol. 748

***prévenir toute objection, je lui ai donné à entendre que c'était le Cambodge que j'agrégeais à la Cochinchine et non la Cochinchine au Cambodge. Il a souri de plaisir. Si vous traitez cette affaire avec le gouvernement français, traitez-la sur ce pied et je vous promets un succès complet*¹⁷⁸⁴.**

Un an plus tard, Mgr Miche, vieillissant et affaibli, renonçait à l'administration du Cambodge et consacrait ses dernières forces à la Cochinchine.

b. L'œuvre des dernières années

Souvent malade, Mgr Miche déploie pourtant une inlassable activité. Il favorise l'installation ou la consolidation de plusieurs congrégations en Cochinchine : frère des Écoles Chrétiennes, (auxquels il céda le collège d'Adran fondé par Mgr Puginier), religieuses de Saint-Paul de Chartres, Carmélites. Il fit bâtir des lieux de culte, et s'occupe activement du recrutement du clergé indigène. La correspondance qu'il échange à ce propos avec le collège de Penang est instructive. Le prélat se plaint souvent du manque de prêtres et de catéchistes. Un grand séminaire fondé à Saigon par Théodore Wibaux, qui le fit bâtir avec sa fortune personnelle, instruit des prêtres ; or, ils semblent ne pas donner satisfaction, pas plus que ceux formés à Penang. Mgr Miche déplore le peu d'efficacité de ces clercs, frottés de latin et de théologie, mais incapable de convaincre leurs compatriotes :

***Les élèves venus de Pinang sont inaptes lorsqu'il s'agit de prêcher les payens et j'ajoute pour votre consolation que les nôtres en sont là ; ils instruisent fort bien les payens gagnés à la foi, mais ils ne nous en amènent aucun. Ce qui leur manque, c'est la pratique. Nos catéchistes laïcs réussissent mieux parce que les missionnaires les forment. Ceux-ci convertissent les payens et les autres donnent l'instruction. Pour remédier à cela nous allons fonder une école de catéchistes*¹⁷⁸⁵.**

Il rédige en vietnamien, à l'intention des futurs prêcheurs, Le livre du prédicateur, publié peu de temps avant sa mort, aux presses de la mission, Saïgon-Tandinh, ouvrage dont une deuxième édition a été tirée en 1888¹⁷⁸⁶. Aux défaillances de l'encadrement ecclésiastique, s'ajoutent les dissensions entre les missionnaires et le clergé venu de la métropole, en particulier avec les aumôniers de la marine :

Les aumôniers ont mal parlé de moi !! Je n'en suis nullement étonné. Huit mois après mon arrivée ici, j'ai reçu leurs assauts. Ils sont venus me dire qu'ils avaient juridiction ici sur le corps expéditionnaire, homme et femmes, à l'exclusion de tout autre. Je leur ai répondu ; exhibez vos lettres de pouvoir. Ces dernières expressions ne s'y trouvaient pas et j'ai ajouté : je reconnais votre juridiction personnelle. Mais moi, j'ai une juridiction territoriale. Quiconque arrive chez moi est mon sujet spirituel. Il y a en Cochinchine 4 hôpitaux et vous ne soignez qu'un de ces hôpitaux, les autres n'ont d'autres prêtres que mes missionnaires. Si mes missionnaires n'ont point de juridiction, envoyez des aumôniers ou des absolutions par le télégraphe. J'avais suggéré à quelqu'un de dire à l'amiral, après tout, votre dame se confesse à un missionnaire et non à un aumônier.

¹⁷⁸⁴ Mgr Miche, Saigon, 28 septembre 1868, AME. vol. 150.

¹⁷⁸⁵ Mgr Miche au P. Laigre, supérieur du Collège de Penang, 26 mai 1869, AME, vol. 748.

¹⁷⁸⁶ Il est également l'auteur d'un dictionnaire latin-cambodgien, resté manuscrit.

Enfin, on a changé les trois aumôniers, Cazancier, le chef, Meyan, vrai socialiste et Moreaux qui ne vaut pas quatre sous. Ils revendiquaient le droit exclusif de confesser les sœurs. L'évêque de Chartres m'a écrit : 'tenez bon, je vous félicite de n'avoir pas affaire à cette canaille !' Nous avons ici des succès, il ne manque que des catéchistes. Au grand dépit de certains français, j'ai obtenu la soumission de quelques grands chefs : leurs subordonnés se convertissent. En octobre, nous en avons baptisé 120 et je vais en faire baptiser 130 autres. Tout cela me fait des amis et des ennemis : l'amiral est enchanté mais certains petits chefs crient au jésuite. Je me moque de qu'en dira-t-on et je continue mon chemin¹⁷⁸⁷.

Dans ses moments de détente, il s'intéresse à la flore. Il avait déjà introduit au Cambodge le corossolier, originaire d'Amérique, (son fruit est appelé pomme cannelle). Le 6 février 1870, il écrivait au P. Laigre, à Penang :

Il y a des fruits au collège de Pinang que je voudrais acclimater ici où ils sont inconnus, comme le Champada et le Ramboutang. Si vous aviez la bonté, quand vous expédiez des élèves sur Saigon, de leur confier une caisse avec des plants des arbres précités qu'ils soigneraient en route, vous me feriez un grand plaisir, ainsi qu'au directeur du jardin des plantes de Saigon.

Son intérêt pour les sciences – il était en relation épistolaire avec des sociétés savantes –, lui valut les insignes d'officier de l'instruction publique. Epuisé, il ne peut se rendre au Concile du Vatican, convoqué par Pie IX, qui s'ouvre à Rome en 1869. La défaite de Sedan lui fit craindre de nouveaux troubles au Vietnam. Il y eut bien, en effet, quelques mouvements de révolte, mais sans conséquence fâcheuses pour les chrétiens. En 1872, se sentant très affaibli, il choisit pour coadjuteur Isidore Colombert, qu'il sacre le 25 juillet. Louis-Eugène Louvet le rencontra quelques mois avant sa mort : « *Quand j'arrivai dans la mission, le vieil athlète n'était plus que l'ombre de lui-même. Dans sa figure émaciée par l'âge et la souffrance, rien ne vivait plus que les yeux, mais quels regards ! et comme ils allaient fouiller jusqu'au fond de l'âme* »¹⁷⁸⁸. » Un autre chroniqueur raconte qu'ayant eu un malaise, l'évêque reprit ses esprits après avoir bu une gorgée d'eau de Lourdes. Le 1^{er} décembre 1873, après trente-sept années passées en Asie sans avoir jamais revu la France, Jean-Claude Miche s'éteint au séminaire de Saigon. Le 4 décembre, ses funérailles solennelles, en présence des autorités civiles et militaires, durèrent la journée entière : « *Tout le personnel officiel de Saigon a été convoqué. Le gouverneur s'est rendu d'avance à la cathédrale, accompagné du général inspecteur des troupes* »¹⁷⁸⁹. » Un cortège de plus de deux cents voitures le conduisit à cinq kilomètres de Saigon, au tombeau d'Adran, où reposait Mgr Pigneau de Béhaine. Ses cendres ont été rendues à la France après la guerre d'Indochine et inhumées le 29 avril 1983 dans la crypte de la chapelle des M.E.P., rue du Bac à Paris.

L'évolution personnelle de ce prélat est assez significative pour l'histoire des missions en Asie. Tout d'abord parce qu'il est passé d'une spiritualité presque mystique, – il s'en remet à la providence, espère le martyre pour avancer l'évangélisation –, à un réalisme qui le pousse à s'associer, non sans défiance, aux entreprises profanes d'un gouvernement en partie laïc, voire anticlérical. Ensuite, parce qu'il a, de facto, renoncé à l'idée d'une

¹⁷⁸⁷ Mgr Miche au P. Beurel, Saigon, 28 novembre 1866, AME, vol. 748.

¹⁷⁸⁸ Louvet, *op. cit.*, p. 395.

¹⁷⁸⁹ In *Les missions catholiques*, 24 avril 1874, p. 206.

évangélisation universelle, lui substituant celle d'un nécessaire ajustement de la mission à l'environnement culturel et à la réceptivité des populations locales. Enfin, parce qu'il pressent, il n'est pas le seul à cette époque, que l'avenir des missions repose sur les communautés autochtones et pas seulement sur les missionnaires. Cette transformation ne préfigure-t-elle pas, alors que la colonisation de l'Indochine n'en est encore qu'à ses commencements, le désenchantement des occidentaux ?

2-2 Vocations : prospecter ou convaincre ? Crise du recrutement et dilemmes de la propagande aux Missions Étrangères de Paris, 1930-1950¹⁷⁹⁰

1. Une société de prêtres séculiers « forte de sa tradition »

Les Missions Étrangères de Paris, dont la fondation fut approuvée par Louis XIV le 26 juillet 1663, sont généralement considérées comme la plus ancienne des sociétés missionnaires françaises¹⁷⁹¹. Leur création officielle survint trois ans après l'envoi en mission des pères fondateurs, Pallu et Lambert de La Motte, premiers vicaires apostoliques, représentant le Saint-siège en Asie et relevant directement de la Propaganda Fide. A partir du milieu du XIX^e siècle, les M.E.P. occupèrent, dans le champ des missions d'Asie, une position nettement dominante. Au début du XX^e siècle, elles étaient solidement implantées en Asie du Sud-Est, de l'Inde à la Chine et jusqu'au Japon. L'une des singularités de cette société tient au fait qu'elle fut en contact avec une grande variété de cultures, comme l'atteste notamment l'apport considérable de ses missionnaires à la connaissance des langues asiatiques¹⁷⁹². Autant qu'à la conversion des populations, c'est à la formation du « clergé indigène » qu'elle était destinée, conformément aux *Instructions* édictées par la Propagande en 1659, à l'intention des nouveaux missionnaires. Il s'agit, aujourd'hui encore, d'une société de prêtres séculiers sans vœux, placée sous l'autorité directe de la Congrégation de la Propagande, – désormais dénommée Congrégation pour l'évangélisation des peuples¹⁷⁹³ –, et non d'une congrégation religieuse. Jusqu'au début du XX^e siècle, cette société était administrée collégalement et de façon décentralisée, par le Conseil des directeurs du séminaire de Paris, chaque vicaire apostolique ayant rang d'évêque dans sa mission, avec les pouvoirs y afférents. Mais en 1921, tenue de se mettre en conformité avec le nouveau code de droit canonique, elle réforma son règlement et institua, non sans de longs et pointilleux débats, l'élection d'un supérieur général, placé à la tête du séminaire de Paris comme de l'ensemble des missions¹⁷⁹⁴. Cet épisode n'est pas sans rapport avec ce qui suit; l'adaptation à la modernité n'était pas, semble-t-il, très spontanée dans une société ecclésiastique qui, au contraire, lors des travaux de son assemblée générale romaine, en février 1921, revendiquait avec fierté son ancienneté :

¹⁷⁹⁰ Cet article a été publié par la *Revue d'Histoire Ecclésiastique*, vol. 102, n° 3-4, (p. 879-914), Louvain, 2007.

¹⁷⁹¹ Sur les origines de cette société religieuse, cf. Henry Sy, *La société des Missions Étrangères, la fondation du séminaire, 1663-1700*, études et documents n° 10 Eglises d'Asie, série histoire, 2000.

¹⁷⁹² Gérard Moussay (M.E.P.), *Missions étrangères et langues orientales : contribution de la Société des Missions Étrangères à la connaissance de 60 langues d'Asie*, bibliographie, archives & bibliothèque asiatique, Paris, 1997.

¹⁷⁹³ Depuis la constitution *Regimini Ecclesiae universae*, du 6 août 1967.

¹⁷⁹⁴ Le premier supérieur général fut Mgr J.-B de Guébriant, vicaire apostolique de Canton.

Nous serons autant que jamais la vieille société des Missions étrangères, consciente de sa place dans l'Eglise et du but qu'elle poursuit, fidèle à son passé, forte de sa tradition¹⁷⁹⁵.

Cette tradition était-elle vraiment une force ? Héritière du catholicisme français « classique », puis devenue bien plus familière des lointaines contrées d'Asie que de sa nation d'origine (à laquelle elle se rattachait pourtant par la nationalité de ses membres, de langue maternelle française obligatoirement), la société des Missions Étrangères se trouva plongée, soudainement, dans les transformations socio-culturelles profondes et rapides de l'Entre-deux guerres, transformations auxquelles les autres congrégations missionnaires, plus récentes et enracinées dans la métropole, se sont apparemment mieux faites. Cette étude vise à décrire les modalités et les effets du processus d'*aggiornamento* que déclencha la chute brutale des vocations de missionnaires, survenue à cette époque; elle tente d'en comprendre les ressorts organisationnels et institutionnels, s'appuyant essentiellement sur des documents inédits, conservés aux archives du séminaire des Missions Étrangères, rue du Bac, à Paris.

2. Un constat angoissant : la chute des effectifs

Au lendemain de la Grande Guerre, les pères des Missions Étrangères de Paris ne peuvent que constater la régulière diminution du nombre de leurs nouvelles recrues, alors qu'augmente l'âge moyen des membres de leur Société¹⁷⁹⁶. Si cette tendance néfaste venait à se maintenir, l'avenir des Missions en Extrême-Orient pourrait se trouver compromis. Des rapports officiels et une abondante correspondance privée trahissent une grande inquiétude à ce sujet. Un des pères écrivait en 1930 :

Dix ans ont passé. Tout ce qui pouvait être fait dans le système actuel pour faire connaître la Société et attirer des vocations a été fait et on ne voit pas qu'on puisse faire mieux. Et cependant, pour qui regarde bien en face l'avenir, il ne semble pas exagéré de dire que la situation est angoissante. Sur 1 110 membres de la Société, 659 ont plus de 50 ans et sur les 451 qui ont moins de 50 ans, 171 seulement n'ont pas atteint la quarantaine ; donc, des 1 100 missionnaires d'aujourd'hui, huit cents seront morts dans vingt ans (...). Nous traversons vraiment une époque de modernisation, tout se transforme, hommes et choses, institutions et bâtisses, seul le personnel missionnaire continue de vieillir et de s'user, sans trouver le moyen de se rajeunir et de se renouveler. Ce moyen il faut le trouver. Sans quoi, il nous est impossible de continuer longtemps à administrer convenablement nos 37 Missions¹⁷⁹⁷.

La question de la crise des vocations n'est pas une découverte : de nombreux ouvrages, à partir des années vingt, ont lancé un cri d'alarme à ce sujet¹⁷⁹⁸. Pourtant, les recruteurs,

¹⁷⁹⁵ Bull. des Missions Etrangères, n° 1, p. 8, février-mars 1921.

¹⁷⁹⁶ Cet article s'appuie essentiellement sur les documents inédits contenus dans le carton DB 54, Recrutement -1930 / 1950 : les dates, suivies d'un numéro, correspondent à l'inventaire sommaire réalisé par mes soins pour ce travail.

¹⁷⁹⁷ Mgr F. Demange, M.E.P. (1875-1938). Vicaire Apostolique de Corée. *Compte-rendu des débats de l'Assemblée générale de 1930, article 102, DB 54 – 1930 / 1.*

¹⁷⁹⁸ Par ex. *On demande des prêtres, la crise des vocations sacerdotales dans l'élite sociale* d'A. Bessières (1925), *La crise du sacerdoce*, du Père Doncoeur (1932) et, plus tard, *Essor ou déclin du clergé français*, de F. Boulard (1950).

officiellement chargés de la propagande et sillonnant la France en quête de postulants, s'étonnent du changement qu'ils observent :

Comment et pourquoi le recrutement s'est-il ralenti au point que, durant plusieurs années, l'Alsace n'était même plus représentée au Séminaire de la rue du Bac¹⁷⁹⁹ et que, aujourd'hui, on ne compte qu'un seul aspirant venu d'au-delà de la ligne bleue des Vosges. Que s'est-il donc passé ? Probablement un simple et passager changement de courant dans l'atmosphère ; mais nous l'espérons fermement, le vent d'Est soufflera de nouveau et comme jadis, nous apportera de nombreuses vocations pour continuer les nobles et courageuses traditions de l'apostolique Alsace¹⁸⁰⁰ !

D'autres sont gagnés par le découragement, tel ce missionnaire qui, désireux de regagner sa mission du Laos, s'apprête à renoncer à sa charge de recruteur : « *Voici la quatrième année que je m'occupe de propagande et de recrutement. Avec une peine infinie, je constate que le nombre de nos aspirants baisse (...). Quatre ans sans résultats positifs ! Or le problème de notre recrutement est, à mon avis, celui qui réclame la solution la plus urgente*¹⁸⁰¹ . » La tâche à accomplir paraît-elle si démesurée que l'on hésite à l'entreprendre ? En juillet 1937, le Père Thibaud répond en ces termes à une lettre du Supérieur Général de la Société¹⁸⁰² :

Votre conclusion est toute négative : je sais ce que font d'autres congrégations. Elles ont des ressources plus grandes que les nôtres, mais l'effort qu'elles font, nous ne pourrions le faire à cette heure. Ce sont vos paroles. Je suis trop optimiste de tempérament, trop confiant dans la Providence qui mesure les secours aux besoins pour que je ne m'en tienne résolument à la conclusion exprimée au début de cette lettre. Les concurrents sont courageux. Ils multiplient les moyens pour arriver au but. Pour nous il s'agit d'avoir des postulants très nombreux et de nombreux aspirants, donc recrutement intensif et organisé et non point à la va comme je te pousse actuelle. Des ressources – Que faisons-nous pour les trouver ? Nous ne savons plus réagir. Nous sommes engourdis lamentablement. La plus puissante société missionnaire serait-elle frappée d'incapacité ?¹⁸⁰³

Les chiffres, il est vrai, incitent au pessimisme : « *Année scolaire 1938-1939 : rapport sur le recrutement. Les statistiques de recrutement pour les années 1937-1938 & 1938-1939 indiquent une régression très nette. Des mesures énergiques s'imposent si nous ne voulons*

*pas aller à un désastre*¹⁸⁰⁴ . » L'anxiété grandit encore après 1945, la guerre et l'occupation ayant aggravé une situation déjà très incertaine. En décembre 1946, le Supérieur Général

¹⁷⁹⁹ *Maison mère de la Société des Missions Étrangères.*

¹⁸⁰⁰ *DB 54 – 1933 / 3.*

¹⁸⁰¹ Lettre du Père J. Thibaud, M.E.P. (1890-1945) missionnaire au Laos, au Père Robert, le 8 octobre 1935, DB 54 – 1935 / 5.

¹⁸⁰² Il s'agissait alors du Père L. G. Robert (1888-1956), élu Supérieur Général des M.E.P. après le décès en juin 1935 de Mgr de Guébriant (1866-1935),

¹⁸⁰³ *DB 54 – 1937 / 16.*

¹⁸⁰⁴ *Rapport sur le recrutement pour l'année 1938-1939, DB 54-1939 / 24.*

de la Société, Mgr Lemaire, après avoir fait l'état des lieux, annonce dans une lettre circulaire adressée à ses confrères, la réorganisation de la propagande aux Missions Étrangères :

Vous vous en doutez peut-être, dès mon arrivée à Paris, la question du recrutement de nos maisons de formation a attiré tout spécialement mon attention. Les statistiques publiées il y a quelque temps dans les Échos de la rue du Bac annonçaient que depuis 1939 nous avons perdu 270 missionnaires, tandis que 120 pères seulement avaient pu rejoindre l'Extrême-Orient. De pareils chiffres donnent à réfléchir. Si en temps normal nous déplorons chaque année près de 40 décès, il nous faudrait donc au moins 45 ordinations sacerdotales pour réparer petit à petit les pertes dans nos trente-sept missions. En 1945, il y a eu 49 rentrées au grand séminaire ; en octobre 1946 il y en a eu 50¹⁸⁰⁵.

Certes, la chute des vocations est plus forte dans le clergé diocésain que chez les religieux et dans les congrégations¹⁸⁰⁶. Mais les effets de la diminution de l'effectif des missionnaires sont accentués par la croissance démographique dans les pays de mission. Mgr Lemaire écrit à ce propos au Père Henri Prouvost :

Une question qui est devenue pour nous très grave et même angoissante est celle de l'avenir de la Société et des Missions qui lui sont confiées. Nous manquons de personnel missionnaire suffisant alors que les besoins nouveaux des populations et du clergé indigène demandent des ouvriers plus nombreux et toujours mieux préparés¹⁸⁰⁷.

L'Osservatore Romano corrobore ces affirmations¹⁸⁰⁸. Il constate les effets bénéfiques de l'élan imprimé au recrutement de missionnaires par les papes depuis Benoît XV, mais les trouve disproportionnés à la multiplication des besoins :

De fait, au lieu des 352 circonscriptions ecclésiastiques et des 9 millions de catholiques qui étaient sous la juridiction de la Propagande en 1918, nous en avons respectivement 556 et 22 746 986 fidèles, d'après les données officielles de la publication récente de Le missioni Cattoliche, de l'Agenzia Internazionale Fides. A ces millions de fidèles, il faut encore ajouter 3 279 162 catéchumènes (...). En Asie, nous avons 950 millions d'habitants avec 8 millions de catholiques et 10 655 prêtres indigènes et étrangers ; en Afrique, 180 millions d'habitants, 7 millions et demi de catholiques et 5 330 prêtres. Aujourd'hui, au jugement

¹⁸⁰⁵ Lettre circulaire de Mgr Ch.-J. Lemaire (1900-1995), évêque coadjuteur de Mgr Gaspais à Kirin (Chine), nommé par Pie XII Supérieur Général des M.E.P. après la démission du P. Robert en 1945 ; il le reste jusqu'en 1960 ; déc. 1946, DB 54 – 1945-1946 / 13.

¹⁸⁰⁶ Cf. Marcel Launay, *Les séminaires français aux XIX^e et XX^e siècles*, éd. du Cerf, Paris, 2003, p. 117 & 166-168 : « En 1876, les grands séminaires abritaient 12 166 étudiants et en 1880 seulement 8 400. Si en 1900-1901, le chiffre était remonté à 9 237, en 1913-1914 il chutait à nouveau à 5 200. Toute la France était touchée, même les régions réputées fécondes (...) En 1924-1925, la France compte au total 6 621 grands séminaristes. Ils seront 7 175 en 1929-1930 (...) En 1945-1946, 9 663 étudiants se préparaient encore au sacerdoce (...) A cette dernière date (1963) le pays ne comptait plus que 5 279 grands séminaristes ».

¹⁸⁰⁷ Mgr Lemaire, lettre du 12 janvier 1947, DB 54 – 1947-1949 / 2.

¹⁸⁰⁸ Cet article, paru le 1^{er} janvier 1947, mentionne notamment les encycliques Maximum illud de Benoît XV, *Rerum ecclesiae* de Pie XI et *Saeculo exeunte* de Pie XII et leur attribue le mérite d'avoir contribué au doublement du nombre de missionnaires entre 1918 et 1940 (de 10 500 à 21 911, dont 6 406 prêtres indigènes.)

d'un des plus distingués prélats indigènes de la Chine¹⁸⁰⁹, le problème pour ces territoires réside entièrement sur ce point : réunir le nombre de missionnaires indispensables pour propager la Foi au milieu du peuple qui brûle du désir de la connaître et de l'embrasser. A cette affirmation peut s'ajouter celle d'un missionnaire jésuite qui déclare ouvertement que s'il y avait suffisamment d'ouvriers évangéliques, une vingtaine de millions de Chinois professeraient rapidement la religion catholique.

De cette comptabilité des fidèles et de cette vision plutôt confiante de l'avenir chrétien du monde indigène, il ressort tout de même que l'Asie, domaine de prédilection de la Société des Missions Étrangères de Paris depuis sa fondation en 1660, est effectivement plus mal lotie que l'Afrique, si l'on rapporte le nombre d'ecclésiastiques, parmi lesquels un quart environ sont des prêtres indigènes, à la population totale¹⁸¹⁰. Enfin, dans sa livraison de 1950, le *Bulletin de la Société des Missions Étrangères*, organe d'information et de réflexion des M.E.P., publie un rapport, présenté en juillet de la même année devant l'Assemblée générale de la Société. Son auteur, le Père Henri Prouvost, a été chargé de réformer la propagande. Évoquant ce qui a été mis en œuvre depuis une quinzaine d'années, il décrit aussi les entreprises plus récentes. Sans céder à l'affolement, il reconnaît ouvertement la gravité de la situation des missions, tout en l'incluant dans la crise générale des vocations : « *La guerre de 1939-1945 a marqué en France une accentuation très nette de la crise des vocations. La plupart des diocèses la ressentent, même ceux qui avaient toujours eu de nombreux séminaristes. Sans propagande, le recrutement et les ressources des Missions se tariront*¹⁸¹¹ . »

En somme, depuis la fin de la Grande Guerre, les vocations de missionnaires sont manifestement de plus en plus rares. Or, les membres de la Société des M.E.P. semblent n'avoir pris conscience de la gravité de la crise qu'assez tardivement : « *En 1920, à Rome, la question fut posée. On n'insista pas, d'abord parce que la situation, si sérieuse qu'elle fût déjà, ne paraissait pas tragique* », écrit Mgr Demange.¹⁸¹² Au cours de l'Assemblée générale de 1930, chacun s'accorde enfin sur l'urgente nécessité d'essayer de nouvelles méthodes et une commission spéciale est créée dans ce but. Vingt ans plus tard, si l'on en croit le rapport du Père Prouvost, la modernisation des moyens du recrutement n'est encore qu'en chantier tandis que la crise des vocations se prolonge et même s'accroît. Pourtant les missionnaires ne sont pas restés inactifs. A partir de 1930, des actions concrètes sont menées, mais sans grand succès, bien au contraire.

¹⁸⁰⁹ *Les six premiers évêques chinois ont été consacrés à Rome par Pie XI en 1926, l'année même de la promulgation de Rerum Ecclesiae, promouvant un clergé indigène. Quel est le prélat évoqué ici ? Mgr Simon Tsu, évêque de Haimen de 1927 à 1950, l'un des six premiers évêques chinois consacrés par Pie XI, ou peut-être Mgr Joseph Chow, créé archevêque de Nanchang dans le Jianxi en 1947 ? Soulignons enfin que ce texte est écrit deux ans avant la création de la République de Chine par Mao Tse Toung et l'expulsion des missionnaires européens qui s'ensuivit.*

¹⁸¹⁰ Les M.E.P. sont alors présentes en Inde, en Malaisie et à Singapour, en Indonésie, en Thaïlande, en Birmanie, au Laos, au Cambodge, au Vietnam, au Tibet, en Chine, en Corée : « Nous avons pensé que les missions indigènes nous prendraient une partie de nos territoires, et permettant de replier sur les autres missions de même langue les missionnaires, nous délivreraient des missions squelettiques. Rome ne l'entend pas ainsi : le nombre des missions ne sera pas diminué », écrit plus loin Mgr Demange.

¹⁸¹¹ Père H. Prouvost, M.E.P. (1895-1983), missionnaire en Inde, puis chargé du recrutement par Mgr Lemaire. Rapport sur la propagande fait à l'Assemblée générale de 1950, in *Bulletin de la Société des M.E.P.*, p. 589 à 597, 1950-51.

¹⁸¹² Mgr F. Demange.

3. La concurrence pour les vocations

Les tentatives de réforme reposent sur une série d'hypothèses quant aux origines de la crise. Les Missions Étrangères de Paris n'ayant pas, jusqu'en 1931, de petit séminaire en propre, ce fait a été assez tôt considéré comme l'une des explications possibles de la crise du recrutement : « *Il nous faut un petit séminaire des Missions Étrangères de Paris* », affirme Mgr Demange, en 1930¹⁸¹³. D'autres sociétés missionnaires – les Pères blancs, les salésiens, les lazaristes ou les pères du Saint-Esprit – qui possèdent leurs propres écoles apostoliques, sont d'ailleurs souvent citées en exemple dans les projets de réforme de la propagande des Missions Étrangères :

Toutes les Sociétés missionnaires ont créé des écoles apostoliques. Plusieurs y répugnaient mais la nécessité de vivre était là. Le recrutement par les grands séminaristes ne peut pas suffire. Comme je causais, à Strasbourg, avec Mgr Matthias, Salésien, de ce recrutement de tout jeunes gens qui permet à la congrégation de Don Bosco d'être si riche en sujets, ce Prélat me fit remarquer que peu à peu tout le monde en arrivait à la création d'écoles apostoliques : il nous faut un petit séminaire des Missions étrangères¹⁸¹⁴.

L'absence d'un petit séminaire des Missions étrangères crée trois difficultés importantes. La première concerne l'accompagnement pédagogique et spirituel des futurs missionnaires. Pour trouver puis éduquer d'éventuelles recrues, il n'y a que deux possibilités : puiser dans les réserves d'autres petits séminaires ou envoyer les postulants déclarés des Missions Étrangères dans un petit séminaire proche de leurs domiciles. Dans les deux cas, on délègue à d'autres le soin d'éduquer ces jeunes gens jusqu'au baccalauréat, avant qu'ils ne soient admis dans l'un des deux grands séminaires de la Société, à Paris ou à Bièvres. Or, un enfant désireux d'entrer aux Missions étrangères, placé par l'entremise de la Société dans un petit séminaire, risque d'y perdre sa vocation de missionnaire ou d'opter pour une autre congrégation, faute d'avoir été suivi : « *La raison des pertes de postulants : enfants présentant les garanties nécessaires mais ayant perdu leur vocation missionnaire faute d'être groupés avec d'autres postulants et d'être visités régulièrement par l'un de nos recruteurs*¹⁸¹⁵. » À cause de la crise générale des vocations, les recruteurs des Missions Étrangères sont soumis à la concurrence des recruteurs diocésains. Le P. Lerestif, décrivant les catégories d'enfants qui échappent aux Missions étrangères, note :

Les intouchables : Les frères et neveux de prêtres ; les prêtres aiguillent frères et neveux vers le diocèse. Les enfants d'une intelligence au-dessus de la moyenne trouvent toujours des protecteurs pour le diocèse et d'autant plus facilement que le recrutement dans la région est difficile. Les enfants de familles riches sont également retenus dans les établissements sur place, et les parents sont encouragés dans leur attitude par les supérieurs de maison qui comptent peu d'élèves payant intégralement pension et frais d'études. Les enfants d'une école primaire dirigée par des religieux enseignants. Les frères de la Salle sont remarquables pour escamoter tous les enfants intéressants ; les frères de

¹⁸¹³ Mgr F. Demange.

¹⁸¹⁴ Père J.-B. Cuenot, M.E.P. (1888-1970) missionnaire en Chine ; lettre adressée au Père H. Sy, M.E.P. (1878-1949) missionnaire au Cambodge puis Supérieur du séminaire de théologie des Missions Étrangères de 1921 à 1936 ; 15 décembre 1936, DB 54 – 1936 / 1.

¹⁸¹⁵ Rapport sur le recrutement pour l'année 1938-1939, DB 54 – 1939 / 24.

Lamennais seraient moins âpres mais pratiquement le résultat est souvent le même. Pour tous ces enfants les attrait missionnaires qu'ils avaient révélés sont étouffés ou compromis¹⁸¹⁶.

Les évêques se réservent, autant que possible, les vocations sacerdotales décelées chez les élèves des petits séminaires diocésains¹⁸¹⁷. Ce comportement leur semble d'autant plus légitime que ceux-ci pèsent lourdement sur les finances des diocèses, surtout lorsque les parents ne peuvent participer aux frais des études. La crise des vocations exacerbe donc les rivalités entre les sociétés religieuses et les évêques, ces derniers craignant de ne plus remplir leurs grands séminaires :

Les vocations se tamisent de plus en plus ; le système actuel de recrutement va sous peu se heurter aux nécessités du diocèse. Il y a deux jours, j'entendais le mécontentement gronder chez un directeur du Grand séminaire et puis chez le supérieur du Petit séminaire, à propos de certaines emprises qui sont en train de dessécher le recrutement diocésain¹⁸¹⁸.

Dès lors, les recruteurs voient se dégrader la qualité de l'accueil qu'on leur réserve, y compris dans certaines régions où ils avaient accoutumé de faire leur propagande. L'attitude épiscopale à leur égard se durcit. En décembre 1936, Mgr Matthias, salésien, affirme :

Vous Missions étrangères, gagneriez en ayant des petits séminaires, de voir cesser chez beaucoup d'évêques français un mécontentement qui vous est très préjudiciable. Les évêques de France qui tous souffrent de la pénurie de prêtres, se trouvent agacés quand ils voient l'un ou l'autre s'en aller chez vous¹⁸¹⁹.

L'autorisation de prononcer une conférence n'est plus accordée automatiquement par les supérieurs de maisons : « *Nous avons eu il y a quelques jours, la visite de Monseigneur d'Autun. Il a fait une telle sortie au sujet des départs en mission et de la propagande en ce sens dans ses séminaires, que ce serait vraiment m'exposer à tout un drame que de faire donner une conférence cette année* », écrit un supérieur de petit séminaire¹⁸²⁰. L'évêque de Vannes, au contraire, fait dépendre sa décision des supérieurs eux-mêmes : « *Je ne cacherai pas que la diminution notable des élèves de nos petits séminaires de Saint-Anne d'Auray et de Ploërmel n'est pas sans nous causer en ce moment de l'inquiétude et de ce côté je ne sais si Messieurs les Supérieurs n'éprouveront pas quelques craintes de voir*

*diminuer leurs espérances*¹⁸²¹. » La deuxième difficulté tient au fait que les professeurs des petits séminaires ne sont pas les plus aptes à transmettre l'idéal missionnaire : « *Tout le monde sait que nous arrivent directement des petits séminaires des jeunes gens qui auraient gagné, en faisant des études secondaires sous notre direction, une conception de la vie de missionnaire plus conforme à la réalité de la vocation apostolique que celle dont ils*

¹⁸¹⁶ Père J.-M. Lerestif, M.E.P. (1891-1952) missionnaire en Chine ; *Réflexions sur le recrutement dans le Finistère*, (5 p.), DB 54 – 1933 / 4.

¹⁸¹⁷ Cf. Marcel Launay, *op. cit.* p. 140 : « Une enquête menée par le Comité national de l'enseignement libre pendant les années 1947-1948 révélait qu'à cette époque, 68,54 % des grands séminaristes provenaient encore des petits séminaires ».

¹⁸¹⁸ Père Lerestif.

¹⁸¹⁹ Père Cuenot.

¹⁸²⁰ Père Supérieur du petit séminaire de Rimont, 2 avril 1938, DB 54 – 1938 / 8.

¹⁸²¹ Père Cuenot, 21 février 1942, DB 54 – 1942 / 6.

1822

souffrent et dont ils font souffrir les autres, au séminaire et en mission . » A plusieurs reprises, les recruteurs déplorent la piètre réputation qui est faite aux missions, dans les écoles comme dans les séminaires : certains vont même jusqu'à parler de calomnie. Lors de l'une de ses tournées, le Père Cuenot, recruteur officiel des Missions étrangères, note dans son journal :

28/2. Accueil plutôt frais au Collège St Charles. Le Sup. a des préventions contre nous et je dois répondre à plusieurs attaques. Je fais une conférence avec projection aux collégiens, conférence présentée comme récréative par le Sup. qui tire les conclusions après moi mais en faisant appel de générosité plutôt pour d'autres missions que les nôtres¹⁸²³ .

Certains directeurs de conscience, pour dissuader leurs élèves d'embrasser la carrière de missionnaire, en exagèrent la dureté, dépeignant en termes rébarbatifs la séparation, l'isolement, le mal du pays, les langues étrangères trop ardues, les méfaits du climat sur la santé :

Aux jeunes gens qui ont des aspirations missionnaires, on parlera des peines inévitables de la séparation et des regrets auxquels on s'expose après avoir tout quitté, on leur dira les dangers de l'isolement (bien grossis la plupart du temps), les souffrances que peut apporter la différence de mentalité entre païens et missionnaires, les difficultés auxquelles il faut s'attendre pour l'étude des langues et pour s'adapter au milieu, les heurts entre confrères qui cohabitent et n'ont pas le même caractère, on leur objectera la santé qui doit être à toute épreuve, les épreuves physiques auxquelles il faut s'attendre (bien grossies aussi la plupart du temps), que sais-je encore ? Bref on fera tout cela, et cela par devoir professionnel, pour décourager les bonnes volontés, ce à quoi on arrive fréquemment avec des jeunes gens non encore formés, après quoi on peut dormir tranquille avec l'assurance que ceux-ci n'étaient certainement pas appelés¹⁸²⁴ .

La troisième difficulté porte sur la valeur des individus recrutés pour les Missions étrangères dans les petits séminaires. Elle déçoit, premièrement à cause de la concurrence précédemment évoquée. Une fois les meilleurs sujets prélevés par l'évêché ou une autre société religieuse localement plus influente, certains recruteurs ont le désagréable sentiment de devoir se contenter des rebus : « *Ce sont les résidus dont nous bénéficions, résidus pour santé douteuse, tares dans les familles, aptitudes intellectuelles moindres, pauvreté dans la famille, milieu familial d'un christianisme à gros grains* »¹⁸²⁵ . Elle déçoit ensuite pour des raisons inhérentes à la nature même des petits séminaires. Les élèves – qui n'y entrent, en principe, que pour se préparer à l'état ecclésiastique – proviennent souvent de milieux chrétiens modestes ; ils n'auraient probablement pu poursuivre d'études secondaires sans la présence opportune de ces internats catholiques peu coûteux, en particulier dans les régions rurales où les collèges publics manquent encore. Dans ces conditions, la pureté des intentions sacerdotales n'est pas certaine et les abandons ne sont pas rares, au moment de se prononcer clairement pour la prêtrise, avant et parfois même

¹⁸²² P. Cuenot, 21 février 1942, DB 54-1942 / 6.

¹⁸²³ Père Cuenot, *Journal de tournée*, 22 mars, DB-45 1942 / 6.

¹⁸²⁴ Père Cuenot, *Considérations sur la vocation missionnaire*, 19 février 1943, DB 54-1943-44 / 5.

¹⁸²⁵ Père Lerestif.

après l'entrée au grand séminaire¹⁸²⁶. Au fond, les pères des Missions Étrangères se défient des petits séminaires :

Comme je disais à un Père Lazariste : une de nos grandes répugnances est la crainte que les apostoliques n'aient une mentalité inférieure à ceux qui désintéressés, nous arrivent après leurs études secondaires, il me répondit : il y a 25 ans, la différence était tranchée, la supériorité morale étant aux seconds ; aujourd'hui, cette différence s'est effacée, la majorité étant des apostoliques et il ne semble pas que la valeur morale des lazaristes soit devenue inférieure.¹⁸²⁷

Malgré ces propos encourageants, ils tardent à emboîter le pas aux autres congrégations et à ouvrir leur propre école apostolique. La crise des vocations est aussi défavorable au recrutement de futurs missionnaires au sein des grands séminaires. Les évêques rechignent de plus en plus souvent à se séparer de leurs séminaristes, craignant de manquer de prêtres pour desservir les paroisses de leurs diocèses ; telle est, explicitement, la première des raisons pour lesquelles les recruteurs se voient éconduire. L'évêque de Châlons, par exemple, déclare :

Je dois beaucoup aux pères des Missions Étrangères. Mais en ce moment mon diocèse se trouve dans une situation qui m'oblige à des réserves. Manquant de prêtres pour nos paroisses, je me vois contraint par les circonstances de ne vous ouvrir nos portes qu'avec une extrême prudence. En effet, quatre de nos séminaristes par le fait d'une propagande que je dois modérer nous quittent pour aller l'un à la Trappe et trois autres chez les Pères blancs, après avoir fait toutes leurs études à nos frais. Dans ces conditions, si je veux bien vous autoriser à venir parler dans quelques-unes de nos paroisses et dans certains patronages, je dois exclure nos séminaires pour quelques années du moins¹⁸²⁸.

L'occupation ne fait qu'aggraver les choses (surtout lorsque, comme à Coutances ou Avranches par exemple, les séminaires et les collèges sont réquisitionnés par les troupes) :

En ce qui concerne le diocèse de Rennes, Son Excellence se voit au regret de ne pouvoir vous donner cette autorisation. Depuis plusieurs années déjà elle n'a pas été accordée et la crise du recrutement qui s'est manifestée au Petit Séminaire par suite de la guerre et de l'état des choses actuel ne lui permet pas de revenir sur une décision de ses prédécesseurs qu'il ne peut que faire sienne. Néanmoins vous pouvez être sûr que ni Monseigneur, ni les supérieurs des séminaires n'ont jamais mis d'opposition aux désirs de vie missionnaire que manifestent en effet parfois et même assez souvent un certain nombre de séminaristes¹⁸²⁹.

Il arrive aussi que les refus se retranchent derrière des arguments spécieux :

Je vous autorise volontiers à faire des conférences sur la mission dans les paroisses où messieurs les curés vous recevront (...), mais nous croyons devoir

¹⁸²⁶ Marcel Launay, *op. cit.*, p. 167 : « A Rouen (au grand séminaire) le taux de persévérance qui était de 78 % de 1930 à 1935 tombe à 62 % par la suite (...) A Nancy (...) Le taux de persévérance durant toute cette période (entre 1935 et 1944) supérieur à 75 % est cependant en recul par rapport aux années précédentes où il se situait à plus de 90 % ».

¹⁸²⁷ Mgr Demange.

¹⁸²⁸ Joseph-Marie Tissier, évêque de Châlons (de 1912 à 1948), au Père Cuenot, février 1942, DB 54 – 1942 / 4.

¹⁸²⁹ Clément Roques, archevêque de Rennes (de 1940 à 1964), au Père Cuenot, 06 février 1942, DB 54 – 1942 / 4.

maintenir notre exclusive à l'égard des conférences dans nos séminaires. Nous ne nous opposons à aucune vocation ni missionnaire, ni religieuse. Les séminaristes lisent le bulletin des grandes œuvres missionnaires. Mais tous les ordres religieux, toutes les sociétés missionnaires veulent également parler à nos séminaristes ! Ces conférences fréquentes les distraient forcément un peu de leurs études. Si un conférencier reçoit une autorisation de parler, ce serait bien délicat de la refuser aux autres¹⁸³⁰.

Parfois, au contraire, l'autorisation est désintéressée ; à Saint-Brieuc par exemple : « Je vous accorde très volontiers l'autorisation de faire des conférences dans les Séminaires et les Collèges ecclésiastiques du diocèse. Il va de soi que vous pourrez parler des Missions

étrangères. Ce n'est pas pour m'effrayer, quel que besoin que j'aie de sujets »¹⁸³¹. Certains évêques, enfin, l'assortissent de quelques réserves, comme à Saint-Dié :

Monseigneur ne serait pas opposé, après la rentrée d'octobre, à condition toutefois que ces conférences évitent toute propagande indiscreète, se bornant à un exposé objectif auquel nos séminaristes apporteront eux-mêmes leurs conclusions personnelles, guidés en cela par leurs directeurs qualifiés. La question missionnaire n'est pas éludée chez nous puisque chaque année nous avons des sujets qui se dirigent vers les sociétés missionnaires¹⁸³².

Ces admonestations s'appliquent aux M.E.P. comme à toute autre société missionnaire. Peut-être visent-elles plus directement d'autres congrégations, aux pratiques notoirement insistantes ? Elles sont toutefois prises très au sérieux par les recruteurs des Missions étrangères, à l'instar du Père Cuenot, requérant une accréditation en ces termes : « Excellence, j'ai l'honneur de solliciter de votre Excellence l'autorisation nécessaire pour ces conférences et aussi pour la prédication à l'occasion. Je ne veux pas vous cacher que notre but est de faire des semis de vocations apostoliques, mais j'ajoute que je serai aussi discret que possible »¹⁸³³. Dans son rapport de 1950, le Père Henri Prouvost conclut à ce propos : « La raréfaction des vocations diocésaines et aussi en certains endroits, le zèle intempestif et maladroit de religieux recruteurs, a amené bon nombre d'Ordinaires à dresser des barrières à la propagande religieuse et missionnaire dans leur territoire »¹⁸³⁴. Il apparaît donc clairement que les vocations doivent être, plus que jamais, recherchées en amont des grands séminaires, à l'inverse de ce qui se faisait jusqu'alors. Ces établissements ne peuvent plus, désormais, être considérés comme un vivier où chaque société religieuse vient puiser : « On sait que jadis la plupart de nos recrues venaient des grands séminaires. C'est peut-être la raison pour laquelle la Société se préoccupait assez peu de propagande et de recrutement »¹⁸³⁵.

4. Sociologie du recrutement : permanences et évolutions

¹⁸³⁰ Evêque de Saint-Claude au Père Cuenot, 10 mai 1939, DB 54 – 1939 / 5.

¹⁸³¹ Mgr Rambert Faure, évêque de Saint-Claude au Père Cuenot, mai 1942, DB 54 – 1942 / 4.

¹⁸³² Vicaire Général de Saint-Dié (dont Mgr Emile Blanchet fut l'évêque de 1940 à 1946), au Père Cuenot, février 1942, DB 54 – 1942 / 4.

¹⁸³³ Père Cuenot, janvier 1942, DB 54 – 1942 / 6.

¹⁸³⁴ Père Prouvost, p. 593.

¹⁸³⁵ Père Prouvost, p. 589.

Selon certains recruteurs, il semblerait que, dans la période suivant la Première Guerre mondiale, l'Asie eût perdu de son prestige, et ne séduisît plus autant que l'Afrique ; d'où le succès des congrégations de missionnaires d'Afrique, effectivement mieux pourvues en postulants. Certains Pères des Missions Étrangères proposent donc d'implanter la Société en Afrique :

Excusez-moi de revenir sur une idée, dont je vous ai déjà parlé, c'est celle de l'envoi de nos missionnaires en Afrique. Il est un fait que les enfants ne rêvent que des Noirs : les Jaunes ne leur disent rien. Une des principales raisons serait que l'Afrique attire comme un aimant depuis une génération. Faisant visiter notre salle des martyrs et notre jardin à quatre séminaristes d'Issy et répondant à des questions prouvant qu'ils ont de sérieuses préoccupations missionnaires, je leur disais que nos missions sont toutes d'Extrême-Orient, alors ils m'ont montré qu'ils étaient un peu déçus. Alors ? Peut-être pourrions-nous envisager de faire à la Sacrée Congrégation de la Propagande la demande de nous donner, pour remplacer le Japon, un territoire en pays nègre.¹⁸³⁶

Les expositions coloniales, où les congrégations missionnaires sont dûment représentées, l'art et la littérature, les exemples devenus légendaires du cardinal Lavignerie ou de Charles de Foucauld, auraient-ils contribué à faire naître une mode de l'Afrique ? La présence sur ce continent d'une administration coloniale française pacificatrice¹⁸³⁷, la relative proximité des côtes nord-africaines, à une époque où les voyages se font encore essentiellement en bateau, l'illusion d'avoir affaire à des populations vierges de toute culture et donc plus aisées à convaincre, la meilleure impression laissée par les recruteurs des congrégations d'Afrique, tout cela explique peut-être que l'on mésestime l'Asie. Enfin, les bouleversements survenus depuis la Seconde guerre mondiale (la victoire du communisme en Chine, les guerres de décolonisation) rendent la situation des missionnaires « *difficile, dangereuse même, dans une Asie en feu* »¹⁸³⁸.

Sans doute cela dissuade-t-il d'autant plus les jeunes séminaristes de s'y rendre, l'exaltation du martyr étant moins au goût du jour. D'autre part, entre les deux guerres, apparaît une nouvelle forme d'apostolat, qui soulève un important engouement dans les séminaires mais aussi de vives controverses : les missions de l'intérieur. Déjà, certains missionnaires ont fait observer qu'une partie de la population française leur échappe : « *Pour le travail de propagande à Paris et en banlieue il n'y a actuellement personne* »¹⁸³⁹. Les recruteurs des Missions étrangères, comme ceux de la plupart des autres congrégations, s'appuient traditionnellement sur des régions où le catholicisme est resté vivace, en particulier dans l'Ouest de la France. Leur rayonnement est tributaire, nous l'avons vu, de la carte des établissements scolaires catholiques et de l'implantation des autres congrégations. Ils privilégient les campagnes et les villes petites ou moyennes. Mais en général, ils laissent prudemment les très grandes villes à l'écart de leurs tournées de propagande, considérant notamment que les banlieues sont peu susceptibles de fournir des postulants. Les observations faites dans le Finistère par le Père Lerestif – qui oppose

¹⁸³⁶ Père A. Beaudeau, M.E.P. (1903-1958) missionnaire en Chine, puis professeur au petit séminaire de Ménéflin ; DB 54-1942 / 12.

¹⁸³⁷ Cf. à ce sujet, Claude Prudhomme, *Missions Chrétiennes et colonisation, XVI^e -XX^e siècle*, Cerf, 2004, p. 122 : « Les conflits récurrents qui opposent sur le terrain les missionnaires à l'administration rappellent la fragilité de leur alliance ».

¹⁸³⁸ Père Prouvost, p. 594.

¹⁸³⁹ Père J. M. Depierre, M.E.P. (1903-1953), missionnaire au Vietnam ; Lyon, 25 février 1937, DB 54-1937 / 4.

d'une façon certes stéréotypée les campagnes, milieu sain et laborieux, à la ville, lieu de dissolution – sont recoupées par les données sociologiques et statistiques dont nous disposons aujourd'hui¹⁸⁴⁰ :

Nous pouvons distinguer trois catégories d'enfants parmi nos recrues du Finistère : Les fils d'agriculteurs, les meilleurs, qui aident aux travaux de la ferme pendant leurs vacances. Ce sont les mieux protégés ; pas de loisirs mais beaucoup de fatigue physique très profitable pour le corps et l'esprit. Les fils de famille bourgeoise cultivée et chrétienne à bloc ; les parents sont avertis et surveillent. Les fils de familles humbles ou communes habitant les agglomérations. Ceux-là sont sous la menace d'un danger permanent. Ils deviennent les plus nombreux¹⁸⁴¹.

Cette région de Bretagne n'est alors pas aussi touchée par la déchristianisation que d'autres régions de France ; on y constate le maintien de la pratique religieuse, voire son progrès dans la bourgeoisie catholique. Pourtant, le Père Lerestif voit apparaître une nouvelle catégorie sociale : composée d'ouvriers et d'employés vivant dans des banlieues récentes qui empiètent sur le monde rural, elle forme un milieu « menacé » car de plus en plus déchristianisé¹⁸⁴². Or, cette évolution, qui préoccupe les autorités diocésaines concernées, suscite des vocations apostoliques d'un genre nouveau, ce que les Pères des Missions étrangères n'ignorent pas : « *Paris lui-même a une zone rouge à convertir alors rien d'étonnant que les infidèles des pays païens attirent moins les jeunes* »¹⁸⁴³. La France est, selon la formule consacrée, redevenue un pays de Mission¹⁸⁴⁴. Le Père Prouvost, au début des années 50, voit clairement les conséquences de cette mutation :

Si nous autres, M.E.P., souffrons de cette crise, ce serait peut-être parce que dans le clergé d'aujourd'hui, les termes de Mission et de missionnaire ont été employés par rapport au travail d'apostolat en France même, et non seulement en pays païen¹⁸⁴⁵. ***Il semblerait que la jeunesse soit attirée vers l'apostolat de la conquête sur place. Des livres récents ont révélé la proportion de Français non pratiquants ou même non baptisés. On a insisté sur la conquête de ces masses païennes vivant dans nos villes et nos campagnes. Des groupements se sont fondés, tels que la Mission de France, la Mission de Paris, les Frères Missionnaires des Campagnes, etc... Ils comptent dans leurs rangs bon nombre d'âmes généreuses qui jadis se seraient probablement tournées vers les***

¹⁸⁴⁰ Marcel Launay, *op. cit.*, p. 142 : « La comparaison des origines socioprofessionnelles des élèves des trois petits séminaires du diocèse de Nantes, Guérande, Legé et les Couëts pour les années 1946-1956 révèle également que 32 % sont fils d'agriculteurs ou d'ouvriers agricoles, 47 % d'ouvriers ou d'employés, 15 % d'artisans et de commerçants, 14 % de cadres et seulement 2 % de professions libérales ».

¹⁸⁴¹ Père Lerestif.

¹⁸⁴² Cf. le livre du Père Lhande, *Le Christ dans la Banlieue*, qui paraît en 1927.

¹⁸⁴³ Père J. A. Bibollet, M.E.P. (1879-1955), missionnaire en Chine, puis théologien, professeur de philosophie au séminaire de Bièvres (il fréquenta J. Maritain) ; lettre au Père Robert, Supérieur de la Société, 20 juin 1942, DB 54-1942 /15.

¹⁸⁴⁴ Cf. H. Godin & Y. Daniel, *La France, pays de mission ?* (1943)

¹⁸⁴⁵ Cf. par exemple, *les Missions sous la tente, lancées après la guerre, dans les banlieues ouvrières, par le Père Edouard Rocher (lazariste) ; ou encore la Mission ouvrière Saint-Etienne, ouverte à Sèvres par les Pères assumptionnistes le 9 octobre 1946, près des usines Renault.*

***Missions en pays païen et qui trouvent désormais sur place un terrain favorable à leur besoin d'action et de conquête*¹⁸⁴⁶.**

5. Des méthodes de recrutement jugées obsolètes

Unaniment enfin, les recruteurs jugent obsolète l'organisation du recrutement au sein de la Société. Ainsi le P. Cuenot écrit-il :

***Serait-ce paraître trop osé de ma part, si je vous disais qu'après plusieurs mois de cette coopération dans la région qui m'avait été désignée, je n'ai pas été sans constater un peu de manque d'adaptation de nos méthodes de propagande à la mentalité moderne, aussi je suis certain que ces méthodes gagneraient sur certains points à être modifiées ou même copiées sur celles d'autres Sociétés missionnaires moins anciennes que la nôtre mais paraissant davantage à la page*¹⁸⁴⁷.**

Pourquoi la Société des Missions étrangères, soudainement en butte à la concurrence d'autres congrégations, est-elle, pour les méthodes du recrutement, en retard sur celles-ci ? Certains y voient une conséquence indirecte des événements politiques du début du XX^e siècle. Les congrégations missionnaires, à l'exception des assomptionnistes, ont été épargnées par la loi de juillet 1901 sur les associations. Les M.E.P., comme les lazaristes et les pères du Saint-Esprit, reconnus depuis le second Empire, ne sont pas inquiétés, le cas des Pères blancs et des pères des Missions Africaines restant en suspens. Mais en 1904, la loi du 7 juillet interdit l'enseignement aux congrégations autorisées ; elles ne peuvent même pas conserver leurs noviciats en France – à moins qu'on n'y forme les personnels des écoles coloniales françaises –, et sont désormais privées de leurs pépinières habituelles. Puis vient la Grande Guerre, à laquelle les sociétés missionnaires payent un lourd tribut, leurs effectifs se rétrécissant plus encore. Le recrutement est plus que jamais une nécessité vitale. Certaines congrégations, en général les plus récentes, ont su s'adapter, modifiant activement leurs méthodes de recrutement en dépit des obstacles qu'on leur oppose¹⁸⁴⁸. Ce n'est pas le cas des Missions Étrangères, qui conservent des méthodes enracinées dans la lointaine tradition de la Société :

Depuis la fin de la guerre 1914-18, de nombreuses congrégations expulsées de France par le combisme sont rentrées et ont fait un gros effort pour puiser dans les meilleurs diocèses de France de quoi regarnir leurs rangs. De la sorte, toutes les vocations extra-diocésaines se trouvaient épuisées. Il était de tradition dans notre société de ne pas faire de tournées de recrutement de cette sorte, et n'ayant pas été expulsés de France, nous avons conservé nos anciennes habitudes si

¹⁸⁴⁶ Père Prouvost, p. 593.

¹⁸⁴⁷ Père Cuenot, *Réflexions sur le recrutement, lettre adressée au Père Sy, 15 décembre 1936, DB 54-1936 / 1.*

¹⁸⁴⁸ Le Combisme a été un moment tenu pour le principal responsable de la chute des effectifs religieux. On trouve encore cet argument sous la plume du Père L. Robert, alors assistant de Mgr de Guébriant, dans un article publié en 1922 et intitulé : *L'influence de la France en Extrême-Orient par les œuvres missionnaires*. Il plaide pour la reconnaissance du rôle des missions dans l'œuvre coloniale commune et réclame en conséquence l'aide des pouvoirs publics pour résoudre la crise du recrutement des missionnaires, causée par les « lois néfastes de 1904 et 1910 », et la saignée de 1914-18 dans le personnel missionnaire ; in *Bulletin des M.E.P.*, p. 455-466, 1922.

***bien qu'un jour nous avons constaté que nos anciennes méthodes ne pouvaient plus être conservées sous peine de voir notre recrutement à peu près tari*¹⁸⁴⁹.**

À partir de 1919, recouvrant progressivement leur emprise dans la métropole et sorties modernisées de la tourmente, les congrégations se livrent une rude concurrence : or les M.E.P. n'y sont absolument pas préparées :

***Dans plusieurs diocèses, écrit le Père Prouvost, nous arrivons trop tard. Il aurait fallu nous y établir il y a dix ou vingt ans. Aujourd'hui les portes sont fermées ; nous nous trouvons en face de congrégations ou de sociétés solidement établies sur place avec un personnel nombreux, connu des curés et qui, grâce aux services rendus dans les paroisses, peut aisément trouver des vocations*¹⁸⁵⁰.**

Car ces congrégations, qui bénéficient d'une parfaite connaissance du réseau des écoles catholiques et des séminaires, ont su créer de multiples relais paroissiaux :

***Sous le nom de Procures qui sont de véritables permanences pour le recrutement, d'autres sociétés missionnaires sont établies dans différentes régions où elles ont pris charge des chapelles de secours, des paroisses sans le nom. D'autres n'ont pas craint d'accepter de véritables paroisses dans des villes de province ou dans Paris. Elles recrutent tant parmi les enfants des catéchismes que parmi les jeunes gens des patronages*¹⁸⁵¹.**

Les Missions Étrangères, quant à elles, n'ont jamais pris l'habitude de prêcher dans les paroisses, se sentant liées par leurs statuts, qui les vouent au prosélytisme dans les missions étrangères uniquement :

***Ce que font les P.P. Blancs à Lille m'a donné sujet à réflexion et je me suis demandé si nous ne pourrions pas les imiter un peu (...). Ils acceptent toutes les prédications qu'on leur offre ; bref, ils sont devenus des missionnaires diocésains sans le titre. On me dira : voilà qui est incompatible avec le but de notre société, qui est exclusivement l'évangélisation des infidèles, or il me semble que le but n'est pas différent*¹⁸⁵².**

Pendant vingt ans, entre les deux guerres, un seul missionnaire, le Père Depierre, est officiellement chargé du recrutement¹⁸⁵³. De plus, certains des missionnaires devenus temporairement recruteurs, à l'occasion d'un de leurs passages en France, se montrent trop sévères pour les imperfections de leur propre Société et contribuent, par maladresse, à ternir l'image auprès du clergé diocésain :

Pour dire toute la vérité, il faudrait mentionner que certains de nos confrères ne semblent pas précisément aider à la propagande en raison de leur esprit critique. Des intempérances de langage, une malheureuse habitude de parler sans raison devant des étrangers des défauts des missionnaires ou des insuffisances du

¹⁸⁴⁹ Lettre du Père Cuenot à l'évêque de Luçon, 10 mai 1939, DB 54 – 1939 / 5.

¹⁸⁵⁰ Père Prouvost, p. 594.

¹⁸⁵¹ Père Cuenot, *Réflexions sur le recrutement*.

¹⁸⁵² Père Cuenot.

¹⁸⁵³ Père Prouvost, p. 589.

***clergé indigène risque de faire du tort au bon renom de notre famille. On oublie aussi quelquefois que notre Bulletin est lu au dehors*¹⁸⁵⁴.**

Trop peu représentées dans les paroisses, les écoles ou les grandes villes, les M.E.P. ont une insuffisante notoriété : « La société doit être connue davantage. Les témoignages concordent, la Société est inconnue de beaucoup. La Société doit retrouver son lustre. Elle est une vieille dame très respectable mais que son vieil âge et son statisme apparent laissent dans l'ombre au profit de sociétés jeunes ou rajeunies¹⁸⁵⁵. » De leur côté, au contraire, les autres sociétés missionnaires diffusent leurs publications, multiplient les conférences dans les écoles et les prédications dans les paroisses, distribuant des brochures, recourant à la photographie, au film et au disque :

***Les congrégations venues après nous ont déjà suppléé à cette carence du clergé paroissial par une propagande directe intense : tournées de nombreux et entreprenants recruteurs, installations de jувénats, distributions de tracts et revues missionnaires jusque dans les plus petites localités. Notre essai de propagande est bien timide comparé à la tactique des Pères Blancs, des Missions africaines de Lyon, des Pères du Sacré Cœur et tutti quanti, menu fretin de l'armée missionnaire*¹⁸⁵⁶.**

Face à de telles rivales, l'organisation des Missions étrangères est manifestement insuffisante, voire défaillante. C'est pourquoi l'instauration d'une autorité spécifiquement chargée de coordonner les efforts dans ce domaine vital est-elle réclamée avec instance, par exemple dans le rapport sur la propagande de 1938 : « *Comment pourrait s'effectuer le sauvetage ? Il faut une autorité responsable à la tête du recrutement*¹⁸⁵⁷. » La décision de nommer un responsable du recrutement, en l'occurrence le Père Henri Prouvost, n'est finalement prise qu'en 1946 par Monseigneur Lemaire : « *J'ai donc décidé de confier à un père la tâche d'organiser notre propagande et notre recrutement et de coordonner les efforts des postulants, des aspirants, des missionnaires et des recruteurs professionnels*¹⁸⁵⁸. » Les Missions étrangères, plongées dans un environnement complexe et changeant – où s'entremêlent les rivalités ecclésiastiques, les conséquences plus ou moins directes de la vie politique intérieure (loi de séparation), les bouleversements internationaux (les deux guerres, la décolonisation) mais aussi et surtout l'évolution des mentalités, au sein de l'Église comme dans l'ensemble de la société française –, doivent à tout prix entreprendre la réforme des méthodes et la modernisation des moyens du recrutement.

6. Réforme des méthodes ; l'ouverture de petits séminaires

A partir de 1930, plusieurs commissions, constituées au sein des M.E.P., édictent une série de directives et de recommandations. D'autre part, des rapports officiels sans complaisance et une abondante correspondance sont régulièrement adressés au Conseil des Missions étrangères par les recruteurs eux-mêmes qui, observateurs directs de la réalité concrète, multiplient les propositions. La première réforme importante consiste en la fondation d'un petit séminaire des Missions étrangères, établissement dont l'absence, nous l'avons dit,

¹⁸⁵⁴ Père Prouvost, p. 594.

¹⁸⁵⁵ Père J. Thibaud.

¹⁸⁵⁶ Père J. Thibaud 13 mars 1935, *Compte-rendu pour l'année 1934. DB 54 – 1934 / 1.*

¹⁸⁵⁷ *Rapport sur le recrutement.*

¹⁸⁵⁸ Lettre circulaire de Mgr Lemaire.

est unanimement jugée préjudiciable au recrutement¹⁸⁵⁹. Le premier petit séminaire de la Société ouvre donc ses portes à Beaupréau (Maine et Loire) en 1931¹⁸⁶⁰. Mais un seul établissement de ce type ne peut suffire ; on décide d'en fonder un second. Trois hypothèses sont alors examinées :

Premier projet ; Petit séminaire, immeuble spécial, direction, enseignement et formation morale entièrement assurés par des missionnaires de la Société. Deuxième projet ; Petit séminaire, immeuble spécial, direction et formation morale assurés par des missionnaires de la Société, enseignement donné par des professeurs non missionnaires (...). Des professeurs laïcs seraient peut-être préférables car ils nous laisseraient toute liberté morale, nous serions débarrassés des entraves diverses que la législation canonique crée avec des ecclésiastiques et nos élèves ne cherchant que dans les deux ou trois missionnaires directeurs de l'établissement la formation morale, des influences toujours à craindre si nous nous adressions à des religieux professeurs ne pourraient exister. Troisième projet ; Petit séminaire comme organisation et direction générale avec placement des séminaristes dans quatre ou cinq établissements étrangers à la société¹⁸⁶¹.

La deuxième solution eût notamment évité de dégarnir les rangs déjà clairsemés des missionnaires en activité ailleurs, sans introduire le loup dans la bergerie ! C'est la première pourtant, qui est finalement choisie. On décide de construire cette école missionnaire dans le diocèse de Nancy. Les études y sont poussées jusqu'au baccalauréat, indispensable pour entrer au grand séminaire ; les missionnaires-professeurs sont choisis pour leur aptitude à la pédagogie et, dans la mesure du possible, les familles concourent au règlement des charges financières :

a/ Au point de vue des études, le baccalauréat terminera normalement les études. b/ On fera pour le corps professoral les sacrifices nécessaires et on ne voudra pas utiliser des missionnaires qui se trouveraient surtout désignés parce qu'on ne peut les utiliser ailleurs. c/ On évitera tout ce qui pourrait donner à cet établissement le caractère de maison de vocation au rabais. Bien qu'il y ait assurément souvent lieu de donner des bourses, il sera entendu que la gratuité absolue n'est pas la règle de la maison¹⁸⁶².

En janvier 1938, le nouveau petit séminaire, placé sous le patronage de Théophile Vénard¹⁸⁶³ ouvre ses portes en Meurthe-et-Moselle, à Ménil-Flin. Le Père Prouvost, ancien

¹⁸⁵⁹ Les archives de la Société conservent sept boîtes concernant les deux petits séminaires ; listes des élèves, règlements, notes et appréciations etc. les composent, qui mériteraient à elles seules une étude complète.

¹⁸⁶⁰ Cf. *Lettres communes*, 1930, p. 244, « Au cours des vingt-sept séances tenues du 15 juillet au 4 août, l'Assemblée s'est occupée de l'étude des questions inscrites au programme. Une des décisions les plus intéressantes concerne la fondation reconnue nécessaire pour le recrutement des ouvriers apostoliques, d'un petit séminaire. Un heureux et providentiel concours de circonstances a permis l'acquisition, à Beaupréau (diocèse d'Angers), d'un immeuble parfaitement adapté au but proposé ». Son premier supérieur est le Père J. Davias-Baudrit, M.E.P. (1899-1976) missionnaire en Malaisie, ancien Supérieur du Collège général de Penang.

¹⁸⁶¹ *Père Cuenot, 1936.*

¹⁸⁶² *Père Cuenot.*

¹⁸⁶³ Missionnaire français martyrisé à Hanoï, le 2 février 1861.

supérieur du Collège Saint-Joseph à Mysore (Inde), en prend la direction. Il évoque, douze ans plus tard, cette double innovation :

***La fondation du Séminaire Th. Vénard à Beaupréau en 1931, puis de l'École missionnaire de Ménil-Flin en 1937, marquent un pas en avant dans la campagne destinée à nous procurer davantage de vocations. Graduellement, on abandonna le placement d'enfants dans des collèges et on confia toute la formation aux confrères de la Société professeurs dans nos propres séminaires*¹⁸⁶⁴.**

Des religieuses et quelques jeunes missionnaires non encore affectés à une mission (les *partants*, selon la terminologie des M.E.P.), prêtent main-forte, à l'occasion, aux missionnaires chargés de l'enseignement dans ces maisons¹⁸⁶⁵. A Beaupréau, les débuts sont incertains :

***Le Petit Séminaire de Beaupréau, après quatre ans d'exercice, n'a encore que 17 élèves. Il devrait compter normalement à la prochaine rentrée 11 élèves de plus, nos postulants de quatrième. 17 se préparent pour l'an prochain et 33 pour la rentrée de 1937. Combien auront dû être rendus à leur famille avant la fin de leurs études ? Vraisemblablement un tiers. Ce n'est donc là qu'un début bien humble*¹⁸⁶⁶.**

La faiblesse et parfois même la diminution du nombre d'entrées annuelles s'expliquent probablement par le fait que la réputation de ces établissements n'est pas assez solidement établie. Parallèlement, les conditions d'admission aux petits séminaires restent résolument élitistes, la Société préférant « recruter de préférence des jeunes gens de bonne famille ayant déjà fait une partie de leurs études et susceptibles d'être placés de suite soit au petit soit au grand séminaire des Missions étrangères¹⁸⁶⁷. » Les missionnaires chargés des admissions se montrent sourcilieux et même procéduriers sur les questions d'état civil :

***Il entre dans l'esprit de l'Eglise de n'admettre aux ordres que les enfants légitimes. Ceux qui auraient été légitimés peuvent être acceptés, s'ils ont été élevés par des parents qui ont vécu en parfaite entente conjugale*¹⁸⁶⁸. Si l'enfant est orphelin, il y a souvent plus d'espoir de persévérance quand il est élevé par une famille chrétienne que dans un orphelinat. Admission : Pour les petits séminaristes, on demandera le certificat de naissance (papier libre), de baptême, confirmation, mariage religieux des parents, du médecin, ainsi qu'une demande**

¹⁸⁶⁴ Père Prouvost, p. 590.

¹⁸⁶⁵ On peut à ce sujet, consulter les rapports sur les établissements communs de la Société, publiés chaque année.

¹⁸⁶⁶ Père Thibaud, *Compte-rendu pour l'année 1934*.

¹⁸⁶⁷ Extrait des Directives de l'Assemblée Générale de 1930, DB 54-1934 / 2.

¹⁸⁶⁸ Cf. D.T.C., vol. VII, col. 744, 1922. Au point de vue du droit canonique : « C'est la conception qui détermine la qualité de l'enfant. » Les fils nés hors mariage « ex defectu natalium » sont « inhabiles » à recevoir la tonsure et les ordres, à moins qu'ils ne soient légitimés par le mariage de leurs parents postérieurement à leur conception ou s'ils ont prononcé des vœux solennels de religion ; faute de quoi l'évêque ne peut en aucun cas les accueillir dans un séminaire. Mais ils sont à jamais, même en cas de légitimation, écartés des fonctions du haut clergé (pourpre, épiscopat, supériorat) *Idem*, vol XIII, col. 2173, 1937 : « Parmi les empêchements de droit commun, maintenu à titre de droit particulier dans les constitutions de certains instituts, la naissance illégitime. »

de l'intéressé visée par les parents ou tuteurs, une lettre du curé et le cas échéant du supérieur de maison d'éducation avec le dernier bulletin trimestriel¹⁸⁶⁹.

Effectivement, pour s'assurer de la valeur des postulants, de véritables enquêtes de moralité sont menées auprès des curés de paroisse :

Monsieur le curé, je viens de recevoir la lettre ci-jointe. Et en particulier je vous serais obligé de me dire etiam sub secreto ce que vous pensez de cette vocation, des qualités morales du jeune homme, de l'honorabilité des parents, ajoutant tout renseignement que vous auriez pouvant m'être utiles en vue de prendre une décision à son sujet. P.S. Si l'enfant était illégitime, nous ne pourrions l'accepter et il serait inutile d'entreprendre quelque démarche que ce soit à son sujet¹⁸⁷⁰.

Les réponses des curés, confidentielles, sont souvent fort touchantes, surtout lorsqu'ils plaident pour un petit protégé :

J'ai un petit bonhomme que j'ai placé à Saint-Charles il y a un an. Enfant bien doué, franc bon cœur et ayant le désir du sacerdoce et des missions. Malheureusement cet enfant est enfant naturel. Il ignore sa situation. La mère est une excellente femme qui est heureuse des dispositions de son enfant qu'elle a très bien élevé. Cet enfant à qui j'ai fait faire sa première communion était ici dans un des pensionnats de Neuilly, très laïc et malgré les difficultés du milieu a toujours été attiré par les choses de Dieu. Il va avoir douze ans, il est intelligent. Je paierais moi-même les frais accessoires, la mère s'occuperait de son entretien. Je le prendrai chez moi toutes les vacances. Vous m'aidez mon Révérend Père à donner à Dieu une bonne petite âme et à faire un prêtre et un missionnaire¹⁸⁷¹.

Le postulant doit être issu de préférence d'un milieu chrétien uni : « Les enfants de parents divorcés se trouvent dans une situation plus critique que les enfants illégitimes. (...). Si les parents sont séparés, ne pas rejeter l'enfant a priori mais examiner le cas avec plus de soin¹⁸⁷². » Paradoxalement, certaines correspondances présentent cependant les Missions étrangères comme un possible débouché à des jeunes gens désireux d'être prêtres, mais auxquels « l'inconduite » notoire des parents interdit définitivement toute carrière ecclésiastique dans leur diocèse d'origine. En contrepartie, les recruteurs savent souvent ne pas se montrer trop intraitables, comme dans ce cas :

Un élève de Lesneven, y faisant d'excellentes études est désireux d'entrer à Beaupréau l'an prochain (...), mais le papa et la maman vivent séparés. Les torts sont à rejeter sur le papa ; la maman ne recherche nullement ma protection et est navrée de la décision de son fils au point qu'il faudra m'attendre à des difficultés de sa part (...). En toute conscience je crois que nous pouvons accepter cet enfant¹⁸⁷³.

¹⁸⁶⁹ Compte-rendu de la première réunion de travail sur le recrutement, 21 février 1947, DB 54 – 1947-49 / 3.

¹⁸⁷⁰ Père Thibaud, 11 septembre 1937, DB 54 - 1937/24.

¹⁸⁷¹ Lettre adressée au Père Thibaud, DB 54 – 1937 / 25.

¹⁸⁷² Compte rendu de la première réunion de travail sur le recrutement.

¹⁸⁷³ Père Lerestif, 5 août 1937, DB 54 – 1937 / 19.

L'enquête porte également sur la santé et requiert un avis médical ; le postulant doit absolument jouir d'une bonne santé, puisqu'il lui faudra peut-être supporter, sous de lointaines latitudes, un climat insalubre. Plus généralement, on prend des garanties contre les mauvaises surprises : « *Quand on rencontre des tares dans la famille, considérer si elles sont héréditaires ou seulement le fait d'un accident passager*¹⁸⁷⁴. » Là encore, la loi peut se trouver adoucie, dans la pratique, par exemple si le milieu familial paraît fiable :

***Voici les papiers d'un enfant que j'avais cru devoir négliger. Les parents sont revenus à l'assaut Voici les raisons qui m'avaient découragé : 1° La mère morte tuberculeuse il y a 4 ans. Les enfants ont été isolés pendant la maladie bien entendu mais je croyais qu'il y avait à craindre. 2° Les oreilles du petit sont légèrement paresseuses. Je vous ai dit ce que cet enfant a contre lui ; il a pour lui d'appartenir à une bonne famille chrétienne de la campagne, d'être un élève d'une bonne moyenne*¹⁸⁷⁵.**

Le mérite individuel peut sauver une cause mal engagée :

***A.L., n'a que le pouce à la main droite, fait fonction de clerc de notaire, a un frère postulant à Beaupréau. Il est bien vrai que cette infirmité n'est pas un empêchement si surtout elle est balancée par de belles qualités morales et une instruction qui d'ordinaire manque aux sujets qui se présentent chez nous*¹⁸⁷⁶.**

Notons enfin que la décision ultime est collégiale, comme il est d'usage dans la très démocratique Société des Missions Étrangères : il revient donc à une commission permanente de statuer sur les demandes d'admission, au vu des dossiers constitués par les recruteurs :

***La commission permanente de Propagande et de recrutement a seule qualité pour prononcer ou refuser une admission. Les recruteurs auront soin de ne transmettre que des dossiers complets et attendront la réponse du Directeur chargé des admissions avant de prendre à l'égard des futurs postulants quelque disposition ou engagement que ce soit*¹⁸⁷⁷.**

Le nombre d'entrées dans les deux établissements, à l'exception de quelques années fastes (trente nouveaux à Beaupréau, en classe de troisième, l'année scolaire 1937-38) reste toutefois relativement modeste¹⁸⁷⁸. Un rapport de 1938 fournit les indications suivantes : « *Sur 71 postulants que nous avons en 1937-1938, 21 nous ont quittés. Pour les postulants de 4^e qui devaient entrer à Beaupréau en 3^e, 12 pertes. Sur ces 12 « pertes », il faut compter 7 postulants partis d'eux mêmes ; 4 renvoyés ; 1 redoublant*¹⁸⁷⁹. » En dépit des précautions tatillonnes prises pour sélectionner les candidats, il faut soustraire chaque année, du nombre déjà trop faible d'élèves, les enfants jugés indésirables et passés, semble-t-il, à travers les mailles du filet : « *La raison des pertes de postulants se ramène à*

¹⁸⁷⁴ *Compte rendu de la première réunion de travail sur le recrutement.*

¹⁸⁷⁵ *Père Lerestif, 10 & 23 septembre 1937, DB 54- 1937 / 30-31.*

¹⁸⁷⁶ *Courrier du 7 septembre 1937, DB 54-1937 / 21.*

¹⁸⁷⁷ *Quelques recommandations à MM les propagandistes, DB 54 – 1933 / 2.*

¹⁸⁷⁸ 159 élèves au total dans les deux établissements, de la 6^e à la philosophie en 1937 / 38 ; 142 en 1938 / 39 ; 85 en 1945 / 46 (cf. DB 54-1939 / 24 & 1945-1946 / 13)

¹⁸⁷⁹ *Année scolaire 1938-1939 : Rapport sur le recrutement.*

deux principales : enfants n'ayant pas de vocation missionnaire et venus à nos écoles pour différents motifs, le plus souvent par manque de réflexion : enfants italiens, sans attache au sol ; enfants suspects ou déjà vicieux ¹⁸⁸⁰ . »

Or la demande se fait toujours plus pressante :

Pour nous tenir au niveau du recrutement des autres congrégations plus ou moins missionnaires et avoir à diriger des missionnaires vers notre champ d'apostolat, bien supérieur à celui des Pères blancs, des pères du Saint-Esprit ou des lazaristes (...), Beaupréau devrait fournir chaque année une cinquantaine de nouveaux, à supposer que notre propagande puisse en attirer le même nombre des collèges ou séminaires de France ¹⁸⁸¹ .

Dix ans plus tard, Mgr Lemaire ne déborde pas d'enthousiasme à ce sujet :

Si encore nos petits séminaires regorgeaient de candidats, nous aurions bon espoir. Ce n'est pas que les vocations missionnaires manquent en France, mais elles se dirigent vers d'autres congrégations. En 1939, la Congrégation du Saint-Esprit comptait environ 900 prêtres français, mais plus de 300 scolastiques et 800 apostoliques. A l'heure actuelle on m'affirme que les Pères blancs viennent d'ouvrir une nouvelle maison près de Paris pour y déverser le trop-plein de leurs petits séminaires. C'est dire que les recrues ne font pas défaut, mais depuis longtemps, elles ont oublié le chemin de la rue du Bac ¹⁸⁸² .

7. Le « bon recruteur »

Les recruteurs eux-mêmes, chevilles ouvrières de la propagande, doivent être à la fois mieux dirigés et mieux soutenus. L'impéritie de tel ou tel d'entre eux a pu être déplorée, parfois amèrement. Aussi, les recommandations faites par les commissions successives dessinent-elles un édifiant portrait du bon recruteur. Le rapport sur le recrutement de 1938, par exemple, dresse sans détour l'inventaire des multiples mérites requis :

Serait-il vrai qu'il est plus difficile de trouver un bon recruteur qu'un supérieur de maison ? La chose est possible, car le bon recruteur doit être vigoureux physiquement, être vivant et optimiste, savoir parler aux adultes comme aux enfants, savoir mieux encore se taire quand il le faut, être capable d'avalier bien des coulevres, témoigner d'une certaine culture, faire preuve de bonne éducation et de savoir-faire, être doué d'une bonne piété M.E., aimer les jeunes gens et plaire aux hommes faits. Et par-dessus tout, aimer à plein cœur la Société et non seulement les missions. Un recruteur auquel il manquerait trop de quelques-unes de ces qualités ne peut qu'être dangereux pour le recrutement ¹⁸⁸³ .

Des diverses recommandations, il ressort tout d'abord que la fonction de recruteur ne doit être désormais attribuée qu'avec circonspection. Manifestement échaudés par quelques mauvaises expériences du passé, les membres des commissions attendent des futurs recruteurs deux vertus préalables : « Il va sans dire qu'un confrère découragé ferait

¹⁸⁸⁰ Année scolaire 1938-1939 : *Rapport sur le recrutement*.

¹⁸⁸¹ Père Thibaud, *Ménil-Flin*, 23/06/1937, DB 54 – 1937 / 14.

¹⁸⁸² Mgr Lemaire, (1946).

¹⁸⁸³ Substance du rapport sur le recrutement 1938-1939, DB 54 – 1939 / 24.

*un bien mauvais agent de propagande missionnaire de même que celui qui aurait une certaine démangeaison de parler de tout ce qu'il a vu et entendu ou cru voir et entendre*¹⁸⁸⁴. » A ces prémisses – optimisme, discrétion – s'ajoutent les qualités qu'implique la fonction même du recruteur : toujours sur les routes et par tous les temps, ce qui réclame une bonne santé, il doit être capable de captiver des auditoires variés : simples collégiens, séminaristes avertis, assemblées de fidèles plus ou moins éduqués, curés de paroisse plus ou moins bien disposés. Les recommandations insistent particulièrement sur cette dernière catégorie. Puisqu'on ne peut plus compter seulement sur les grands séminaires, les curés et leurs vicaires peuvent se révéler d'utiles auxiliaires, par le biais des activités paroissiales : catéchismes, aumônerie des écoles catholiques, patronages¹⁸⁸⁵. Il revient donc aux recruteurs de tisser des liens de confiance réciproque et de les entretenir : « *Méthodes : Les recruteurs se souviendront que ce qui importe le plus c'est de gagner la sympathie du clergé. (...). Etablir des contacts, rendre des services pour des messes, des confessions, retraites, etc*¹⁸⁸⁶. » Les quêtes pour les missions sont particulièrement redoutées des curés de paroisse, qui ont parfois le sentiment que leurs ouailles sont mises en coupe réglée par les prédicateurs des diverses congrégations qui se succèdent en chaire, leur propre casuel s'en trouvant diminué ; d'où cet avertissement : « *En ce qui concerne les paroisses, et c'est l'avis de Monseigneur, je crois qu'une grande discrétion est de rigueur pour les quêtes ; nous avons fait si souvent appel à la générosité de nos diocésains*¹⁸⁸⁷. » Aussi les recruteurs sont-ils appelés à procéder avec tact : « *Plus ils se montreront discrets sur les questions d'argent, plus on se montrera généreux à leur égard*¹⁸⁸⁸. »

Il est également recommandé de veiller à ne placer d'abonnement aux Annales de la Société qu'avec l'assentiment des curés, pour ne froisser personne¹⁸⁸⁹. La quête ne devant jamais passer, aux yeux des paroissiens, pour une fin en soi, seule prime la qualité de la prédication. Il faut aux recruteurs de la faconde, mais sans mondanité excessive, pour ne pas créer d'équivoque : la vie qui attend le postulant missionnaire est rude et austère : « *Ils feront ressortir l'aspect dur et généreux de la vie en mission, passant rapidement sur la part d'exotisme et d'aventure que comporte l'apostolat actuel*¹⁸⁹⁰. » Le succès du prédicateur suppose également qu'il ait une bonne culture générale ainsi qu'une excellente connaissance de l'Asie : « *Ils mettront en valeur l'importance de l'Asie dans les temps à venir, la richesse de civilisation de beaucoup des peuples que nous évangélisons*¹⁸⁹¹. » Il ne s'agit nullement de faire assaut d'érudition, même devant des auditoires éclairés ; les conférenciers doivent donner une information mise à jour, de sorte qu'un éventuel postulant puisse choisir les missions en toute connaissance de cause :

¹⁸⁸⁴ Père Cuenot.

¹⁸⁸⁵ Voir notamment à ce sujet : Cholvy G., *Le Patronage, ghetto ou vivier ?* Actes du colloque des 11 & 12 mars 1987, Paris, Nouvelle Cité, 1988.

¹⁸⁸⁶ *Compte-rendu de la première réunion de travail sur le recrutement.*

¹⁸⁸⁷ Le Vicaire général de Saint-Dié au Père Cuenot (1942).

¹⁸⁸⁸ *Compte-rendu de la première réunion de travail sur le recrutement.*

¹⁸⁸⁹ Père Cuenot.

¹⁸⁹⁰ *idem*

¹⁸⁹¹ *Idem*, en 1937

Une remarque générale m'a été faite par plusieurs Supérieurs et directeurs de Grands Séminaires : nous ne demandons pas chez vous le talent oratoire de Mgrs Chappoulie et Lavarenne¹⁸⁹², toujours fort goûtés de notre jeunesse ; ce qui serait désirable et bien accueilli : de simples et bonnes conférences assez préparées, une ou deux fois l'an sur des thèmes missionnaires théologiques ou apologétiques un peu spécialisés, par ex : Religions comparées, brahmanisme, bouddhisme, civilisations orientales ; obstacles fonciers à l'évangélisation ; quelques traits choisis du martyrologe contemporain ; quelques grandes figures-type de l'apostolat missionnaire moderne ; problème du salut des infidèles. Et que ces conférences soient faites par des hommes venant de là-bas¹⁸⁹³.

Cette dernière requête est souvent répétée ; y satisfaire risquerait cependant de contrevenir aux statuts de la Société en dégarnissant les rangs des missionnaires en Asie. Mais elle paraît tellement s'imposer qu'en 1947, les membres de la commission chargée du recrutement n'hésitent plus à affirmer : « L'idéal serait de rappeler de mission un père relativement jeune qui serait recruteur pendant quelques années puis rejoindrait l'Extrême-Orient¹⁸⁹⁴. »

8. Une géographie du recrutement

Les tournées forment le cadre principal du recrutement. Nous en connaissons les itinéraires et le déroulement grâce aux rapports que les recruteurs adressent régulièrement rue du Bac. Quelles sont les régions visitées entre 1930 et 1950 ? A l'Ouest, en Bretagne, les diocèses de St-Brieuc, Quimper, Brest, Vannes, Rennes, Nantes ; dans la Manche, Coutances, Saint-Lô, Avranches. Le Père Bulteau¹⁸⁹⁵ se rend à Luçon en Vendée. Dans le Nord, des tournées de recrutement sont attestées dans les diocèses d'Amiens, d'Arras, à Boulogne-sur-Mer, Béthune. A l'Est, des recruteurs arpentent les diocèses de Reims, de Nancy et de Metz, vont à Epinal, à St-Dié (Vosges) ; le Doubs, le Jura, la Haute-Savoie sont visités ainsi que, dans le Sud-Ouest, la Dordogne et l'Aveyron. Le Père Flachère¹⁸⁹⁶ se rend en Haute-Loire, le Père Depierre sillonne la région lyonnaise. Nord-Ouest, Nord-Est, Jura et Savoie : on reconnaît là, en filigrane, la carte des régions de France où la pratique religieuse s'est relativement maintenue. Mais des visites occasionnelles se bornant à quelques régions connues ne peuvent suffire. Dans son compte rendu du 13 mars 1935, le Père Jean Thibaut déclare : « Trois régions qui seraient des plus intéressantes manquent donc de recruteurs à demeure,

¹⁸⁹² Mgr Henri Chappoulie (1901-1959), fut aumônier de la Ligue Missionnaire des Etudiants de France, directeur des Œuvres Pontificales Missionnaires, président de l'Œuvre de la Propagation de la Foi et de l'Œuvre de St Pierre Apôtre, directeur de l'Union Missionnaire du clergé, évêque d'Angers, auteur de *Aux origines d'une Eglise : Rome et les missions d'Indochine au XVII^e siècle*, paru en 1943. Mgr Joseph Lavarenne, (1885-1949) secrétaire général des Œuvres Pontificales Missionnaires, de l'Œuvre de St-Pierre Apôtre et de l'Œuvre de la Propagation de la foi, créateur de la chaire d'études des missions aux Facultés catholiques de Lyon et fondateur d'un laboratoire de recherche sur la lèpre, protonotaire apostolique.

¹⁸⁹³ Père Bibollet, *Compte-rendu d'une tournée de propagande missionnaire, juin-juillet 1942, DB 54 - 1942 / 24.*

¹⁸⁹⁴ *Compte-rendu de la première réunion de travail sur le recrutement.*

¹⁸⁹⁵ Père J. C. Bulteau (1901-1927), missionnaire en Corée.

¹⁸⁹⁶ Père A. Flachère (1885-1948), missionnaire en Chine, auteur d'un livre à succès, paru en 1938, intitulé *En route vers les idoles*, qui fut préfacé par Paul Claudel, et d'une biographie inachevée de Mgr de Guébriant, en 1946.

*le Nord, l'Est et le Sud-Ouest*¹⁸⁹⁷. » Le Sud-Ouest, en particulier, fournit encore au début du XX^e siècle, d'importants contingents de prêtres¹⁸⁹⁸. Or en 1937, à Saint-Jean-Pied-de-Port, dans le diocèse de Bayonne, il est sérieusement question de remettre aux Missions étrangères la charge d'une école libre primaire, que l'on pousserait jusqu'au secondaire. Mais le projet n'aboutit pas :

Il faudrait que la décision pour l'exécution de ce plan fût différée jusqu'en 1940 ; et cela parce que nous avons établi deux maisons d'éducation pour nos postulants, l'une à Beaupréau dans le Maine & Loire, l'autre à Ménil-Flin (Meurthe-et-Moselle). Au prix où sont les choses de nos jours vous devinez ce que cela représente comme effort. A côté de l'effort financier, il a fallu donner à ces maisons un personnel d'enseignement qui a demandé les meilleurs de nos sujets parmi les jeunes¹⁸⁹⁹.

Dans le Sud-Ouest encore, les M.E.P. entretiennent, jusqu'en 1938, d'étroites relations avec le petit séminaire de Ceignac (Aveyron), payant la pension de certains élèves, fournissant des professeurs. Cette collaboration est interrompue à regret après l'ouverture de Ménil-Flin, la Société ne pouvant diviser des moyens déjà insuffisants. En revanche, en dépit de leurs ressources potentielles, les grandes agglomérations, la région parisienne notamment, ne sont pas prospectées, ce que déplore le P. Cuenot dès 1936 :

De plus, parce que la région parisienne est de beaucoup la plus peuplée, et la mieux groupée, ne serait-ce pas une bonne affaire que d'y intensifier notre propagande ? Si nous demandions la charge d'une paroisse soit dans la banlieue soit en ville, il me semble que nous ne tarderions pas à en récolter des fruits appréciables (...), 200 à 500 enfants fréquentent les catéchismes de chacune de ces paroisses, quelle belle aubaine pour trouver des postulants et peut-être établir sur place une petite école de latin.

Enfin, les M.E.P. ne recrutent qu'en France. Un document, daté de 1933, destiné à présenter la Société dans les grands séminaires et se référant à son Règlement, pose en ces termes la question de la nationalité des recrues :

4° Elle est la plus française d'origine et de mentalité car sa tradition est la tradition ecclésiastique française du XVIII^e siècle, sa fondation est due aux initiatives clairvoyantes de l'épiscopat et du clergé français au temps de Louis XIV et son règlement (Art. 10) stipule qu'on n'admettra pas les sujets dont la langue maternelle n'est pas le français. Elle n'a donc pas de recrutement hors de France, et à l'heure actuelle 99% de ses membres sont français de langue et de nationalité¹⁹⁰⁰.

¹⁸⁹⁷ Père Thibaud.

¹⁸⁹⁸ Cf. R. Ladous & A. Quagliariini, *Religion et culture en France, Allemagne, Italie et Royaume-Uni au XIX^e siècle*, Paris, 2001 : la carte des ordinations montre qu'au début du XX^e siècle, on compte plus de 100 ordinations pour 10 000 jeunes gens de 25 à 29 ans en Aveyron ou dans le Gers, de 80 à 99 en Haute-Loire et dans les Pyrénées-Atlantiques, soit autant que dans les Côtes d'Armor ou le Finistère.

¹⁸⁹⁹ *Lettre du Père J. Chabagno, M.E.P., (1881-1975) missionnaire au Japon, au Doyen de Saint-Jean-Pied-de-Port, le 13 décembre 1937. DB 54 – 1937 / 39.*

¹⁹⁰⁰ *Les caractéristiques de la Société des Missions étrangères, DB 54 – 1933 / 5.*

Ce « *nationalisme* » a du reste été quelquefois reproché aux Missions étrangères, y compris dans les milieux ecclésiastiques. Les autres sociétés missionnaires ont quant à elle, étendu leur propre recrutement par-delà les frontières nationales. Là encore, l'ajustement des méthodes des M.E.P. à la réalité contemporaine s'avère indispensable :

Notre recrutement, c'est du moins le sentiment de plusieurs confrères, ne devrait plus être limité à notre pays. Les vocations sont nombreuses tout le long de la frontière française depuis l'Alsace à l'Italie (...). Bien des congrégations françaises tant religieuses proprement dites que missionnaires, ont compris le parti qu'elles pouvaient tirer d'une telle situation, aussi ont-elles fondé des écoles apostoliques sur place pour y recruter ce qu'elles ne pouvaient plus trouver en France. J'ai gardé la statistique pour ce qui regarde les PP. du Saint-Esprit : par suite de leur établissement d'après-guerre dans le diocèse de Fribourg, ils ont actuellement 16 missionnaires, 12 frères, 32 séminaristes et 109 aspirants missionnaires, tous de nationalité suisse, les chiffres parlent d'eux-mêmes¹⁹⁰¹.

Les recruteurs désignés par la Société rayonnent dans la région qui leur a été assignée, visitant les paroisses, les petits et les grands séminaires, les écoles. Lorsqu'ils sont envoyés dans leur région d'origine, ils peuvent se loger aisément, ayant sur place de nombreuses relations, tel le Père Lerestif dans le Finistère, par exemple. Mais ce n'est pas toujours le cas et les tournées se muent parfois en véritables marathons. Ainsi, le Père Gérard, en tournée dans les diocèses d'Arras et d'Amiens, visite sept collèges et petit séminaires, autant de paroisses, deux grands séminaires, participe, à la cathédrale de Saint-Omer, aux Vêpres et au salut solennel présidés par Mgr de Guébriant, qui exceptionnellement l'accompagne, rencontre les autorités diocésaines, les supérieurs de maison, mais également des professeurs et quelques jeunes gens qui lui ont été signalés, tout cela entre le 16 et le 20 mai 1933¹⁹⁰². En 1937, le Père Depierre parcourt la France durant le mois de janvier, de Thônes à Bordeaux, via Périgueux ; il fait une conférence à Aix-en-Provence et achève sa tournée à Marseille en février¹⁹⁰³. En 1942, en plein hiver, le Père Cuenot traverse l'Ouest, de la Manche à la Vendée, multipliant les conférences :

« *Aujourd'hui, j'en suis au 20^e séminaire ou Collège depuis mon départ de Paris il y a 24 jours*¹⁹⁰⁴. » Il distribue des brochures, prenant les abonnements, s'engageant à organiser ici ou là des journées missionnaires, essuyant aussi parfois quelques rebuffades. Le Père Beaudeau, en tournée dans le diocèse de Besançon, visite 74 curés, prononce 69 sermons, 34 conférences et récolte 29 835 francs, grâce aux quêtes.

En procédant de la sorte, les recruteurs se conforment en tous points aux recommandations qui leur ont été notifiées : « Ils se mettront en relation avec MM. les membres du clergé de la région qui leur est assignée, donneront des retraites (sermons, conférences avec ou sans projections selon l'opportunité), s'occuperont des enfants présentant des signes de vocation et prépareront l'envoi de leur dossier en vue de leur admission comme postulants, développeront la publicité de nos Annales, encourageront

¹⁹⁰¹ Père Cuenot.

¹⁹⁰² Père E. Gérard, M.E.P. (1874-1951), missionnaire en Mandchourie, *Tournée de propagande dans les diocèses d'Arras et Amiens*, 6 p., DB 54-1933 / 1.

¹⁹⁰³ Correspondance du Père Depierre, DB 54 – 1937 / 4-10.

¹⁹⁰⁴ Correspondance du Père Cuenot, DB 54 – 1942 / 6.

les abonnements¹⁹⁰⁵. » On imagine aisément la difficulté de cette tâche, laquelle incombe souvent à des hommes relativement âgés, rentrés en France quelquefois en mauvaise santé, usés par les éprouvantes conditions de vie dans les Missions d'Asie :

Depuis mon départ de Paris, mes journées ont été archi prises – toutes les journées, toute la journée (...), mon genou droit me fait de nouveau mal et le reste aussi. Les pantouflards de Paris ne comprennent pas les fatigues que l'on s'impose par tous les temps – ni la sympathie qui en résulte. Lever à 4h1/2 presque tous les jours – coucher tard et toutes ces journées prises par marches, démarches, conférences, sermons¹⁹⁰⁶.

Certains recruteurs doivent même renoncer sur ordre de leur médecin. Les responsables de la propagande sont bien informés de ces souffrances :

Mais ces recruteurs doivent voyager avec un chargement bien lourd parfois, s'ils prennent avec eux, comme c'est le cas ordinaire, un appareil à projections, des vues en nombre suffisant et d'un poids encombrant, des effets et objets personnels, des notices, annales et autres brochures ou livres de propagande (...). Les tournées de nos recruteurs ne peuvent donc se faire aisément par nos services publics de chemins de fer et d'autobus dont l'emploi forcé réduirait considérablement le champ d'action du recruteur¹⁹⁰⁷.

Ceci donne lieu à un bref débat théologique, au sujet de l'automobile. Les termes en sont connus et n'appartiennent pas à la seule Société des Missions étrangères, l'Eglise de France tout entière s'étant interrogée à ce sujet. L'automobile, produit de l'industrie et du progrès technique, emblème de l'individualisme superficiel de l'homme moderne, signe extérieur de richesse, symbole du sport et de la vitesse, est-elle compatible avec les valeurs de la tradition chrétienne et la dignité ecclésiastique ? Dans les années trente le clergé, notamment dans les campagnes, a généralement tranché en faveur de cet utile moyen de transport et les Missions Étrangères peuvent l'imiter sans trop d'hésitation¹⁹⁰⁸ :

Après plusieurs tâtonnements qu'explique notre répulsion instinctive pour ce qui ne semble pas de prime abord très apostolique, nous sommes arrivés à la conclusion pratique que Mgr de Guébriant a daigné sanctionner de son approbation et de son appui financier, à savoir qu'à l'exemple des autres sociétés missionnaires, il fallait munir nos recruteurs de voitures d'une puissance faible, sans doute, afin d'éviter les dépenses, mais capables tout de même de les transporter avec leurs chargements jusqu'aux plus petites bourgades. L'auto est devenue de nos jours, pour beaucoup de membres du clergé, un instrument indispensable d'action intensive. Il est inutile d'insister plus longtemps pour l'adoption officielle d'un instrument de travail devenu par la force des choses tout à fait apostolique (...). Le P. Flachère a donc fait l'acquisition d'une 5 ch. Mathis. Le P. Audren possède une Rosengart de même puissance qu'il va passer au P. Le Restif actuellement démuné, afin de se procurer à ses frais une Peugeot 1935

¹⁹⁰⁵ Recommandations à MM. les propagandistes, DB 54 – 1933 / 2.

¹⁹⁰⁶ Père Depierre.

¹⁹⁰⁷ P. J. Thibaud, *Compte-rendu sur la propagande pour 1934*.

¹⁹⁰⁸ Cf. Michel Lagrée, « Le clergé catholique devant le développement de l'automobile (vers 1900-vers 1960) », dans *Religion et Modernité*, chapitre XVIII, p. 271-283, Presses Universitaires de Rennes, 2002.

qui lui est offerte avec une réduction de 50% au prix du catalogue et qu'il pourra revendre avec bénéfice d'ici à deux ans, s'il doit s'en démunir dans ce laps de temps¹⁹⁰⁹.

9. Les moyens de la propagande missionnaire

Le contenu des conférences et des prédications ne nous est connu qu'indirectement. Il varie selon le conférencier et son public, mais l'objectif est partout le même : faire connaître les Missions étrangères. Dans les séminaires, les recruteurs parlent aux élèves, rencontrent les professeurs, célèbrent parfois la messe de communauté, partagent un repas à la table du supérieur, donnent une lecture spirituelle, s'adressant aux étudiants réunis pour l'occasion :

Voici quel a été mon travail : grand séminaire ; conférences à tous les élèves réunis : qu'est-ce qu'un prêtre des missions étrangères ? Un groupe missionnaire s'est formé avec l'encouragement des supérieurs ; il compte 3 théologiens et 8 philosophes. Tous ne se destinent pas aux M.E.P., mais il y en aura un pour nous. Petit séminaire, il y en a 4. Très bien accueilli. J'ai présenté dans ces maisons un film de projections fixes sur Théophane Vénard avec commentaire. Je n'ai aucune idée des résultats de ces conférences. Il me semble qu'au petit séminaire d'Espalion, l'impression laissée a été plus profonde ; deux élèves dont un hésitant non sur la vocation qui semble être en lui, mais sur le choix d'une forme plus haute de vie apostolique, sont venus me trouver¹⁹¹⁰.

Le thème de la conférence peut également être proposé par les professeurs : « Hier soir, j'ai pu donner à Metz (Grand-Séminaire) une conférence d'une demi-heure (la sixième depuis que je m'occupe de recrutement) sur l'attitude du gouvernement français en face de l'apostolat missionnaire en Indochine, sujet qui m'avait été demandé par l'abbé S., le président du groupe d'études missionnaires de l'établissement¹⁹¹¹. » La Société étant souvent méconnue, les séminaristes sont mal informés et leurs questions portent parfois sur des sujets épineux. Est-il vrai que les missionnaires soient isolés en mission ? Les Missions étrangères étant une Société sans vœux de religion dont les membres restent prêtres séculiers, cet état les conduit-il, autant que celui de missionnaire moine ou religieux, vers la perfection ? Un document destiné aux recruteurs fournit des réponses toutes prêtes : la densité de population est telle en Asie et le nombre de chrétiens et de prêtres indigènes si élevé que « nulle part au monde, le missionnaire n'est moins isolé que dans les pays à la charge des Missions étrangères¹⁹¹². » Quant aux vœux, ils ne changent rien à l'état de missionnaire qui « n'est pas compatible avec les observances monastiques ni avec la vie de couvent¹⁹¹³. » L'utilisation de cette dialectique ne produit pas forcément les effets escomptés :

¹⁹⁰⁹ Père J. Thibaud, *Compte-rendu sur la propagande pour 1934*.

¹⁹¹⁰ Père Chatelain, M.E.P., (1905-1983) missionnaire en Chine, tournée dans l'Aveyron, lettre du 30 / 05 / 1945 ; il écrit également : « Il y a surtout dans les villes, les groupes de jeunesse, JEC, JOC, JAC, dans lesquels on trouve généralement l'atmosphère la plus favorable à tout ce qui est apostolat », DB 54 - 1945-1946 / 5.

¹⁹¹¹ Père Flachère, DB 54-1938 / 5.

¹⁹¹² *Les caractéristiques de la Société des M.E.P.*

¹⁹¹³ *Ibid.*

Au sujet des conférences dans les collèges et séminaires, je ne crois pas qu'il soit bon d'insister ni sur le fait que nous sommes une Société religieuse sans les vœux de religion, ni de prouver que nous avons été calomniés quand on nous a dépeints comme des isolés en mission (...). Qui veut trop prouver ne prouve rien du tout quand cela n'aboutit pas au contraire du but qu'on se propose : en effet, il est des jeunes gens qui, à cause précisément de leur générosité, croient que les vœux de religion, fussent-ils simples, sont le nec plus ultra de l'abnégation, et on ne ferait qu'ancrer les auditeurs dans cette idée en voulant essayer de les convaincre que l'esprit religieux peut remplacer les vœux¹⁹¹⁴.

Un autre sujet, fruit de la concurrence entre sociétés missionnaires, demande à être traité avec une grande persuasion. Il s'agit de la comparaison de l'Afrique et de l'Asie, qui penche, nous l'avons signalé, au détriment de cette dernière. Pour contrebalancer cet engouement, les propagandistes des Missions Étrangères se livrent à la confrontation critique de l'action des sociétés missionnaires, insistant notamment sur l'urgence de la prédication en Asie, continent le plus peuplé du monde :

Les caractéristiques de la Société des M.E.P. sont les suivantes : (...). 5° Elle est la plus chargée de responsabilités, car sur le milliard de païens qui existent encore sur le globe, elle en évangélise 250 millions, c'est à dire le quart, chiffre très supérieur à celui des autres Congrégations missionnaires dont beaucoup même parmi les principales ont à peine 10, 20 ou 30 millions d'infidèles à convertir. Ajoutons que les populations qui lui sont confiées appartiennent presque toutes à la puissante race jaune dont la formidable vitalité soulève le plus grave peut-être des problèmes de l'avenir¹⁹¹⁵.

L'envoi en Asie de nouveaux missionnaires est d'autant plus urgent que le nombre « d'âmes à sauver » y est plus élevé qu'ailleurs. Par ailleurs, les congrégations missionnaires sont de plus en plus souvent taxées de colonialisme, y compris dans les milieux ecclésiastiques ; embarrassante accusation dont les missionnaires d'Asie croient pouvoir se laver plus aisément que ceux d'Afrique : « En outre, si l'on excepte 20% des païens qu'elle évangélise, la Société des M.E.P. a en face d'elle non pas des populations soumises au domaine colonial des Blancs, mais le paganisme maître chez lui et donc tout puissant comme en Chine, au Japon, en Corée, au Siam, au Tibet¹⁹¹⁶. » Lorsqu'elles ne visent pas à rétablir la vérité sur la Société, les conférences exaltent l'abnégation et parfois même l'héroïsme des missionnaires. Le thème du martyr y perce quelquefois, à travers le récit de la vie des grands précurseurs ou leur invocation lors d'une oraison. Elles décrivent l'utilité sociale des œuvres missionnaires, leurs écoles, les dispensaires. Elles vantent la beauté de l'Asie mystérieuse et l'intérêt de ses cultures, la valeur du clergé et des communautés chrétiennes indigènes ; ces discours suscitent parfois un vif enthousiasme :

Lorsque je vis hier matin la grande salle des fêtes du collège St Vincent pleine à craquer avec sa magnifique assistance de 650 prêtres et séminaristes, je fus atterré. Mon émotion s'accrut encore lorsque j'entendis le premier rapport, d'une haute tenue d'idée et de préoccupation. Que suis-je venu faire ici ! me répétais-je, et il n'y avait plus moyen de fuir ! Lorsque vint le moment de parler je fis

¹⁹¹⁴ Père Cuenot.

¹⁹¹⁵ Les caractéristiques de la Société des Missions étrangères.

¹⁹¹⁶ DB 54-1933 / 5.

une petite prière à tous nos Bienheureux et je me lançai. L'exemple du Père D., 71 ans d'apostolat sans retour en France, arracha des applaudissements. Les applaudissements redoublèrent lorsque j'eus montré par l'exemple des lépreux, les joies que la vie missionnaire apporte à ceux qui s'y dévouent. Et quant j'eus fini, ce fut une ovation qui dura près d'une minute. Je vous dis tout cela bien simplement sans en tirer vanité, car c'est bien à l'idée des Missions et aux missionnaires plutôt qu'au rapporteur que tout cela est destiné¹⁹¹⁷.

Mais finalement, la principale modernisation consiste essentiellement en la diffusion d'imprimés et l'utilisation d'images : les M.E.P. imitent d'ailleurs en cela d'autres sociétés missionnaires, comme les Pères blancs, très avancés sur ce plan. Les recommandations de 1933 prévoient déjà l'expédition aux recruteurs de livres et de brochures de propagande, de vues pour projections¹⁹¹⁸. Quinze ans plus tard, cette orientation est confirmée et même renforcée :

À Paris, le directeur de la propagande organisera un centre d'information et de diffusion missionnaire. A lui de faire éditer livres, brochures, images, tracts. (Ces derniers seront simples, bon marché, pour pouvoir être distribués largement et renouvelés de temps en temps.) Dès maintenant, il se procurera des objets d'Extrême-Orient pour aider les missionnaires. Il mettra à leur disposition appareils, films, vues de projections qui seront cataloguées pour éviter leur disparition. Il fera éditer un tract aussitôt que possible et un calendrier pour l'année 1948¹⁹¹⁹.

Car les recruteurs sont régulièrement sollicités par des directeurs d'école ou de séminaires qui réclament des documents pour mieux informer leurs élèves : « *Un jeune homme que je dirige vient, à la suite d'une retraite, de se décider à se faire missionnaire. Mais il ne possède aucun renseignement sur les différents instituts missionnaires. Pourriez-vous m'adresser des notices, brochures ou publications, je pourrais ainsi le renseigner* », écrit le directeur du grand séminaire de Vannes¹⁹²⁰. D'autres souhaitent enrichir la bibliothèque de l'école ou décorer une salle d'exposition sur les missions :

Toutes les brochures et tous les livres dont peut disposer votre service de propagande auront leur place dans notre bibliothèque d'Action Catholique et serviront surtout au moment des retraites. Vous avez si bien comblé mes désirs par des graphiques fort éloquentes, des statistiques, des livres, une carte magnifique ! De cette façon nous avons pu commencer à garnir les murs de notre petite salle d'A.C. qui manifestement fait de la propagande pour votre chère Société. A la longue, nous veillerons à camoufler nos sympathies...Et pour ne pas toujours tendre la main je crois pouvoir vous annoncer qu'un de nos rhétos se propose d'entrer chez vous dès que possible¹⁹²¹.

Les élèves parfois, prennent eux-mêmes l'initiative, souvent après la tenue d'une conférence dans leur école :

¹⁹¹⁷ Lettre du Père Bonis, M.E.P. (1899-1959), missionnaire en Inde, au Père Sy, le 27 octobre 1938, DB 54 -1938 / 24.

¹⁹¹⁸ Quelques recommandations à MM. les propagandistes.

¹⁹¹⁹ Compte-rendu de la réunion sur le recrutement.

¹⁹²⁰ DB 54-1943 / 6.

¹⁹²¹ Supérieur du petit séminaire de Fuans (Doubs) au Père Beaudeau, 28 avril 1942, DB 54 – 1942 / 11.

M'occupant au Collège d'un groupe missionnaire et voulant intéresser mes camarades sur ce sujet si capital, je viens vous demander si vous n'auriez pas des prospectus, des livres, des images qui pourraient me servir dans ce but. Si vous pouviez me donner des conseils également pour savoir comment faire aimer les missions à mes camarades de Rhétorique et de Philosophie, je vous en serais bien reconnaissant. Je suis en correspondance avec plusieurs Malgaches et je tâche de les aider par mes prières¹⁹²².

Certaines correspondances nous fournissent un utile inventaire des ouvrages proposés alors par les Missions étrangères :

Cher Monsieur l'Abbé, ces jours derniers des anciens de Maïche devenus aspirants missionnaires me disaient que vous désirez recevoir quelques brochures et livres de propagande de chez nous. Je vous adresse donc aujourd'hui ce qui suit : Georges Goyau, Les prêtres des Missions-Etrangères ; Notice biographique de Mgr de Guébriant ; Mgr de Guébriant, Une visite aux missionnaires d'Extrême-Orient ; Chanoine Trochu, Le Bienheureux Théophile Vénard ; Abbé Monteuis, L'âme d'un missionnaire, le P. Nempon ; P. Dourisboure, Les sauvages Ba-haars. ; Le clergé tonkinois et ses prêtres martyrs ; Le clergé annamite et ses prêtres martyrs ; Le clergé chinois du Setchoan et ses prêtres martyrs ; Le clergé indien et birman des Missions Étrangères de Paris ; P. Destombes, Le collège général de la société des M.E.P. ; Fr. Trochu, Petite vie du Bienheureux Théophile Vénard. ; P. Philannam, 4 brochures, drames missionnaires ; Quelques feuilles de propagande : Partez hérauts ! Chant du départ des missionnaires, Chant des martyrs¹⁹²³.

Sans vouloir entrer dans un commentaire exhaustif de cette liste d'ouvrages, soulignons tout de même qu'une place importante y est attribuée au martyr. Ce thème tient une place centrale tout au long du XIX^e siècle, puis tend à s'effacer progressivement de la propagande des Missions étrangères et l'on pourrait s'interroger sur sa capacité à éveiller des vocations dans l'entre-deux-guerres et plus encore au lendemain de la Seconde guerre mondiale. Enfin, les journées missionnaires, organisées à l'occasion de la fête d'un saint lié aux Missions ou lors d'une communion solennelle, sont mises à profit pour distribuer des brochures d'information, proposer des abonnements aux Annales de la Société, dédicacer des livres, vendre des bibelots asiatiques, présenter une exposition sur les missions, projeter des images fixes ou animées, passer des disques : « *Disques : ne pourriez vous pas vous procurer chez Columbia quelques disques de musique chinoise (hymne national etc.) cela ferait très bien pendant l'entracte. Films : l'idéal serait d'avoir 2 films par mission : l'un sur le pays lui-même (paysages, races, mœurs, faune, pagodes et coutumes païennes)*

¹⁹²² Lettre d'un élève du Collège St-Joseph de Sarlat (Dordogne) DB 54 – 1944 / 7. Dans *Les armes d'une mobilisation. La littérature missionnaire de la fin du XIX^e siècle à 1940*, Labor, 1995, Jean Pirotte a montré le rôle de la ligue Pro apostolis, et de la revue belge du même nom, destinées aux adolescents de l'enseignement secondaire; fondée en 1913 à Turnhout, la ligue réunissait des jeunes gens qui voulaient prier ensemble pour les missions.

¹⁹²³ Courrier adressé à l'abbé C., professeur au petit séminaire de Maiche (Doubs) DB 54 – 1941 / 10.

et un second sur le travail missionnaire lui-même (églises, chrétiens, écoles, dispensaires, clergé indigène etc.)¹⁹²⁴ . »

L'audiovisuel étant entré dans les mœurs, les missionnaires s'efforcent de satisfaire à la demande de leur public :

Boulogne-sur-mer : je me fais un devoir d'aller saluer le nouveau curé du Portel. Très flatté de ma visite il me parle avec enthousiasme des missionnaires originaires de cette paroisse (...). Il me demande de venir un de ces jours faire une conférence avec projection à ses paroissiens, décidé qu'il est, ajoute-t-il, à y faire éclore le plus de vocations possible. Profitant de ses bonnes dispositions je lui dis que si quelque enfant de sa paroisse désirait se faire missionnaire et tout en offrant de sérieuses dispositions dans ce sens éprouvait quelques difficultés à commencer ou à poursuivre ses études secondaires nous pourrions l'aider¹⁹²⁵ .

Les Missions étrangères sont désormais engagées sur une voie où elles sont parvenues à exceller et qu'elles n'ont plus quittée depuis ; celle de la documentation et de l'édition. Le Père Prouvost, dans son rapport sur la propagande de 1950, décrit longuement les progrès considérables accomplis en quelques années dans ce domaine. Un Service de renseignements, auxiliaire de la propagande, disposant d'un fichier documentaire et d'un Comité de presse, rassemble et fournit des informations récentes, extraites de toutes les revues et publications missionnaires. Pour la diffusion, une revue moderne, *Missionnaire d'Asie*, se substitue aux anciennes *Annales des Missions étrangères* et de *l'Œuvre des Partants*. L'exceptionnel fonds photographique de la Société (ainsi que ses archives) est mis en valeur, des films sont réalisés et édités, un calendrier annuel est tiré à 30 000 exemplaires, « destiné à assurer la présence M.E.P. dans des foyers français¹⁹²⁶ . »

Ainsi, la crise des vocations a-t-elle une conséquence inattendue ; elle fait entrer pleinement les Missions Étrangères de Paris dans l'âge de la communication moderne. Faut-il voir pour autant, dans les stratégies du recrutement, comme dans le recours aux technologies de l'édition audiovisuelle et de l'information, les signes d'une sécularisation ?

10. Fonction du recrutement : rechercher ou susciter des vocations ?

Dans la démarche du recrutement, la rencontre individuelle tient une place essentielle. Il arrive que les recruteurs se plaignent de l'influence dissuasive qu'exercent certains directeurs sur des séminaristes attirés par les missions. Mais eux-mêmes ne manquent pas de prodiguer des conseils aux jeunes gens qui ont manifesté le désir de devenir missionnaire. Le cas échéant, les recruteurs deviennent donc directeurs de conscience. Cette direction revêt diverses formes. Lors d'une visite d'école par exemple, les recruteurs s'entretiennent avec des élèves, en particulier si l'un d'eux leur a été recommandé :

Jeudi après-midi, j'avais donné rendez-vous à 6 lycéens très sérieux. Trois sont venus. Tous m'avaient écrit. J'ai donné une causerie à Thônes, d'où nous aurons cette année B. qui m'a rappelé la 1^{ère} séance qui lui avait fait songer aux Missions et la seconde qui l'avait renforcé. Il m'a servi la messe. M. Le Supérieur

¹⁹²⁴ Lettre du Père Beaudeau, 29 octobre 1942, DB 54 – 1942 / 27. Il signale dans cette même lettre l'envoi de films sur la Thaïlande, l'Inde, la Malaisie, le Manchu Kuo.

¹⁹²⁵ Père Gérard.

¹⁹²⁶ Père Prouvost, *Rapport sur la propagande*.

m'a dit qu'il regrettait qu'il parte cette année parce que c'était le meilleur de ses élèves à tous points de vue. Un père Blanc, le Père D. que j'ai rencontré à Thônes, m'a dit qu'il avait essayé de nous l'enlever !!! Sans commentaires. Séance après souper – à 9h1/2 du soir le Supérieur a réuni les 9 philosophes qui se sont assis sur le plancher dans sa chambre et je leur ai raconté des histoires durant un long moment. Le lendemain M. le Supérieur m'a demandé d'aller causer aux élèves, en récréation, après le petit déjeuner, là tous m'ont entouré et re...histoires. A Périgueux, le Supérieur du collège, ex professeur à Stanislas de Paris, agrégé, m'a fait appeler 48 élèves que j'ai vus en particulier ; je l'aide, de vive voix et par lettre à trouver les vocations sacerdotales et missionnaires, car avec moi, quelques élèves sont plus confiants¹⁹²⁷.

La correspondance permet aussi de conserver et de resserrer les liens avec d'éventuels postulants. Ainsi, une lettre circulaire, le *Trait d'union*, est adressée aux postulants placés dans des petits séminaires n'appartenant pas à la Société. Un père, chargé des études, reçoit à Paris des nouvelles de chaque école, qu'il diffuse ensuite à tous. Ses éditoriaux stimulent l'émulation entre les élèves, les exhortant à rester fidèles à leur vocation. Il organise aussi des consultations, comme en mars 1937 sur ce thème : « *Pourquoi je veux être missionnaire ?* » Les réponses des élèves, qui signent d'un pseudonyme pieux, Chasseur d'âmes, Tout pour Dieu, Lion du sacerdoce, ou inspiré du scoutisme, Fouine rouge, Hibou, Aigle brun, reproduisent quelques lieux communs de la propagande missionnaire :

Je veux être missionnaire pour convertir les payens et en faire de bons chrétiens ; pour faire connaître et aimer Dieu à mes frères encore dans les ténèbres de l'erreur ; n'est-ce pas l'ordre de Jésus d'instruire toutes les nations ; pour venir au secours du milliard de payens ; je choisis les M.E.P. parce que c'est en Asie qu'il y a le plus grand nombre de payens et que les Missions Étrangères de Paris en ont à elles seules plus de 200 millions ; je désire y aller de ma vie si cela est nécessaire dans mon dévouement aux âmes de ces pauvres payens¹⁹²⁸.

Quelques réponses évoquent la tradition familiale (des membres de la famille sont déjà missionnaires) d'autres, l'attrait des voyages et de l'aventure ; d'autres encore parlent de l'influence sur leur décision d'une exposition missionnaire, de la projection d'un film consacré à un missionnaire héroïque ou de la visite à l'école d'un recruteur éloquent. Des courriers privés, d'une tonalité plus intime, parfois proche de la confession, sont également échangés. Le plus souvent, un jeune homme, encore lycéen ou déjà séminariste, écrit pour se confier. Certains renoncent à la vie de missionnaire, conscients de l'inauthenticité de leur vocation quand d'autres se déclarent fermement : un jeune vicaire s'apprête à quitter sa paroisse pour rejoindre les Missions étrangères ; tel séminariste hésite entre le clergé diocésain et les Missions, craignant de ne pouvoir obtenir de son évêque l'autorisation de partir ; tel autre balance entre plusieurs congrégations missionnaires et ne parvient pas à choisir entre l'Afrique et l'Asie. Parfois, la question pécuniaire est abordée : comment payer les études au grand séminaire de la rue du Bac ? Des parents écrivent aussi, inquiets de voir leur enfant se disposer à partir pour des pays lointains ou bien exprimant leur satisfaction de donner un fils aux Missions. Les réponses des recruteurs se veulent encourageantes et rassurantes. Elles vantent la grandeur de l'engagement missionnaire, minimisent les

¹⁹²⁷ Père Depierre, DB 54 - 1937 /4/6/8/10.

¹⁹²⁸ *Trait d'Union des Postulants Missionnaires, lettre 8, 15 mars 1937.*

difficultés qu'il faudra affronter, insistent sur le besoin urgent de missionnaires en Asie. Vis-à-vis des autorités ecclésiastiques, évêques, supérieurs de séminaires, elles se montrent toujours légalistes, ne voulant en aucun cas prêter le flanc à une réputation de voleur de vocations : « *En droit strict, vous ne serez attaché au diocèse que par la réception de la tonsure ; d'ici là vous êtes libre, surtout s'il s'agit de répondre à une vocation plus élevée. Cependant, en raison de l'éducation reçue dans les séminaires, il convient que vous sollicitiez l'agrément de Monseigneur : c'est un devoir de reconnaissance* ¹⁹²⁹ . » Mais surtout, les réponses des recruteurs frappent par la volonté constante de s'assurer qu'ils ont bien affaire à des vocations sincères, à des décisions librement consenties et mûrement réfléchies : « *L'exposé que vous faites de la genèse de votre vocation missionnaire, le souci que vous avez pris de l'étudier avec les conseils de votre directeur pour vous mettre en garde contre tout danger d'illusion, montrent bien qu'il y a chez vous autre chose qu'une simple velléité, mais une volonté ferme de répondre à l'appel de Dieu* ¹⁹³⁰ . » La véritable vocation est ici décrite comme la volonté de répondre à un appel intérieur subjectif et surnaturel. Elle est validée au terme d'une réflexion personnelle menée sous la direction d'un prêtre (le directeur de conscience) qui doit veiller au juste discernement de la nature de l'appel. Deux conceptions opposées de la vocation sacerdotale traversent l'histoire de l'Eglise depuis le Concile de Trente : leur antagonisme s'est clairement manifesté lors de la querelle Branchereau-Lahitton en 1909 ¹⁹³¹ . Les termes du débat sont à peu près les suivants. Pour Branchereau, la vocation consiste nécessairement dans un appel intérieur du sujet, appel qu'il conviendra le cas échéant de discerner, de révéler et de cultiver, en particulier s'il s'agit d'enfants. Ce point de vue, issu de la théologie de l'attrait de M. Ollier, – le sujet sent en son for intérieur un attrait pour la prêtrise –, est renforcé chez Branchereau par l'ajout de la prédestination, qui oblige le sujet. Pour le chanoine Lahitton au contraire, la vocation est apportée du dehors, par l'évêque, qui s'attache à n'appeler que des sujets libres, volontaires et dotés des qualités idoines. On se rapproche ici davantage de la définition de Bérulle, pour lequel la vocation est ce qui incombe au sujet du fait de son ordination sacerdotale. En dépit de plusieurs instructions officielles, énoncées entre 1912 et 1930, cette question resta en suspens ¹⁹³² . En 1935, Pie XI, dans son encyclique *Ad catholici sacerdotii*, tenta de concilier appel divin, appel par l'évêque et adéquation de l'ordinand. Seul Pie XII, en 1956, par la constitution apostolique *Sedes Sapientiae*, trancha la question en unifiant le tout dans une seule et même interprétation de la nature de la vocation. Ces deux courants théologiques antagonistes ont des représentants au sein même de la Société. Dans une lettre au Père Depierre, Mgr de Guébriant écrit :

Veni sequere me ! disait notre Seigneur. Si on a entendu cet appel, il n'y a qu'une chose à faire : suivre le bon Maître. Encore 4 mois, et il y aura 50 ans que j'entrais au Séminaire des Missions étrangères. Je ne savais qu'une chose, c'est que je voulais être missionnaire et qu'en m'adressant aux Missions étrangères, j'étais

¹⁹²⁹ Courrier non signé à un étudiant du grand séminaire de Verdun, DB 54 – 1935 / 2.

¹⁹³⁰ DB 54 – 1935 / 2.

¹⁹³¹ Cf. l'article « Vocations », in *Catholicisme*, t. 15, colonnes 1254 à 1274.

¹⁹³² In *D.T.C. op. cit.* Une commission cardinalice confirme en 1912 la thèse de Lahitton : « La condition qu'il faut examiner (...), ne consiste nullement, du moins nécessairement dans un certain attrait intérieur ou dans une invite du Saint-Esprit. Mais au contraire, pour que l'ordinand soit régulièrement appelé par l'évêque, rien de plus n'est exigé de lui que l'intention droite unie à l'idonéité ; celle-ci consiste en de telles qualités de nature et de grâce (...), qu'on puisse concevoir l'espérance fondée que le sujet sera capable de remplir convenablement les fonctions du sacerdoce »

sûr d'être envoyé en mission. Béni soit Dieu qui ne m'a pas laissé chercher midi à quatorze heures¹⁹³³.

La vocation de missionnaire est clairement présentée ici comme un attrait intime et irrésistible. Au contraire, nul besoin de cette motion intérieure, d'après ce tableau des capacités à attendre d'un futur missionnaire :

Qu'est-il donc nécessaire d'exiger pour qu'un sujet soit reconnu apte à devenir missionnaire ? A peu de choses près, seulement ce qui est nécessaire pour être reconnu apte au ministère paroissial d'Europe. Il faut donc les qualités suivantes : bonne volonté, santé et intelligence moyennes, jugement sain, courage, confiance en Dieu, piété et intention droite¹⁹³⁴.

On reconnaît là très exactement la thèse de Lahitton. Dans ces conditions, la définition du rôle du recruteur n'est pas sans soulever une interrogation fondamentale : doit-il rechercher les vocations ou les susciter¹⁹³⁵ ? Il se pourrait que les contradictions du débat théologique en cours aient créé, parmi les missionnaires, un embarras peu compatible avec la nécessité de remplir rapidement les séminaires de la Société. Il est fort probable en tous cas, que ces incertitudes théologiques aient pesé sur l'action des recruteurs. Qu'ils emploient indifféremment l'expression « crise des vocations » ou « crise du recrutement », paraît indiquer d'ailleurs une certaine ambiguïté. Faut-il seulement se mettre en quête des vocations innées, à défaut de les voir se présenter d'elles-mêmes ou faire naître, par l'éducation et l'exemple, celles que l'on a besoin de recruter ?¹⁹³⁶ En choisissant de réformer leurs méthodes de propagande, de fonder des petits séminaires, les Missions étrangères donnent l'impression d'avoir opté pour la seconde attitude, mais seulement sous la pression des événements et comme à reculons. De nombreuses lettres témoignent de la circonspection et des précautions dont s'entourent constamment les recruteurs : « *Je ne voudrais pas me substituer au Saint-Esprit pour inculquer des vocations missionnaires qui n'auraient que l'apparence de vocations* ¹⁹³⁷ », déclare l'un d'eux, et de fustiger le manque de scrupules des propagandistes d'autres sociétés missionnaires... Parmi les qualités requises pour être recruteur, il en est une qui diffère radicalement des autres par sa nature même : le recruteur doit être « *surnaturel* ». On rencontre ce terme, par exemple, dans le rapport de 1938-1939 : « *Qualités : le recruteur doit être surnaturel, optimiste, patient, discret, sympathique à la jeunesse, capable de s'adapter à différents milieux* ¹⁹³⁸ . » Il est repris par la commission sur le recrutement de 1947 :

En résumé, les recruteurs devront se faire désirer ou tolérer grâce à leur esprit surnaturel, leur tact, leur optimisme, attendant que le Bon Dieu récompense leurs

¹⁹³³ Mgr de Guébriant, DB 54-lettres au Père Depierre, 1923-1935, 26 avril 1933.

¹⁹³⁴ Père Cuenot, *Considérations sur la vocation missionnaire*, DB 54 1943-1944 / 5.

¹⁹³⁵ En novembre 1925, se tint à Paris le premier congrès national de recrutement sacerdotal, sous le mot d'ordre suivant : *Susciter des vocations*, dont l'intitulé n'est pas sans soulever cette interrogation : d'où vient la vocation ? Cf M. Launay, p. 164.

¹⁹³⁶ Le Concile de Trente, dans le canon 18 sur les séminaires, parle de la formation des jeunes, placée sous la responsabilité des évêques et non de vocation.

¹⁹³⁷ Lettre à l'évêque de Vannes, DB 54 – 1942 / 4.

¹⁹³⁸ *Substance du rapport sur le recrutement 1938-1939*.

efforts à son heure. La Société ne les jugera pas simplement par le nombre de vocations gagnées ou la somme d'aumônes recueillies¹⁹³⁹.

L'action temporelle du missionnaire recruteur est dès lors placée dans la perspective de la fin des temps. Implicitement, une distinction très importante est donc établie entre l'idée de recrutement et celle de vocation, la première relevant de l'action humaine, donc de la propagande, la seconde de la grâce divine, c'est à dire du surnaturel. Nulle part, cependant, on ne trouve exposée par les responsables de la propagande une interprétation théologique de la crise des vocations. Celle-ci est toujours considérée comme le fruit de l'histoire – le Combisme, les deux guerres – et des défaillances de l'organisation du recrutement. Mais, paradoxalement, c'est une conception quasi mystique de la vocation qui prévaut :

Je parlerai des missions en général, de nos missions des Missions Étrangères de Paris en particulier et spécialement, cela va de soi, de la Chine où j'ai passé 25 ans de ma vie ; je ferai appel de prière et de sacrifices et laisserai plutôt tirer la conclusion par ceux qui songent un peu à la vie missionnaire, le Bon Dieu et leurs directeurs feraient le reste¹⁹⁴⁰.

La nécessité préalable de la vocation, au sens de l'appel par Dieu, est toujours présumée. Que cette conception surnaturelle ait prévalu, pourrait expliquer aussi pourquoi les résultats du recrutement n'ont guère été proportionnés aux efforts pratiques accomplis dans un environnement culturel et social de plus en plus sécularisé.

11. Une crise révélatrice

Les effets de toutes ces innovations se firent-ils sentir sur le recrutement lui-même ? Pas vraiment. Les deux petits séminaires de la Société ne suffirent apparemment pas à enrayer la crise, leur création ayant probablement été trop longtemps différée. Mais à la longue, y seraient-ils parvenus ? Rien n'est moins sûr, car après 1945, des établissements scolaires laïcs plus nombreux et fréquentés aussi par les enfants des familles catholiques, ajoutent à la concurrence entre les écoles¹⁹⁴¹. Dans le projet de réforme de la propagande, tout repose finalement sur les épaules des recruteurs, tout dépend de leur charisme. Mais le portrait que l'on a dressé du recruteur idéal, cet homme providentiel, sensé posséder les qualités les plus diverses, des plus prosaïques aux plus « surnaturelles », ne risquait-il pas de décourager le recruteur réel, bien conscient de ses propres limites ? En revanche, la mise à jour de la formation des recruteurs n'a pas été entreprise d'une manière pragmatique. Ces hommes qui accomplissaient la majeure partie de leur ministère dans les missions d'Asie, étaient-ils les mieux placés pour comprendre le changement des mentalités dans la métropole ? Certes, l'automobile a permis d'étendre leur rayon d'action, tout en leur épargnant des fatigues inutiles. Mais ils ne couraient jamais le risque de s'éloigner de régions rurales – pourtant en plein dépeuplement –, où le catholicisme était resté vivace, régions qu'ils connaissaient pour en être issus, mais qu'ils avaient quittées depuis longtemps, sans les voir évoluer. Surtout, ils n'ont pas su s'appuyer sur les nouveaux réseaux d'engagement catholique, sur les nouvelles formes de sociabilité militante qui

¹⁹³⁹ *Compte-rendu de la première réunion de travail sur le recrutement.*

¹⁹⁴⁰ *Père Cuenot à l'évêque de Vannes, janvier 1942, op. cit.*

¹⁹⁴¹ A partir de 1959, les lois Debré et Berthoin, proposant des contrats d'association aux écoles religieuses et instituant les Collèges d'Enseignement Général, précipitent partout le déclin des petits séminaires. Beaupréau ferme en 1960 (la même année que Bièvres, qui fusionne avec la rue du Bac), et Ménil-Flin en 1966.

fleurissaient alors : patronages, Action catholique, scoutisme, syndicalisme chrétien, etc. La crise des vocations eut cependant une conséquence inattendue ; elle fit entrer les Missions Étrangères de Paris dans l'âge de la communication moderne, mais sans provoquer pour autant, une recrudescence des vocations de missionnaires.

À quelles causes imputer l'échec de la propagande ? La crise du recrutement ne s'avèrerait-elle pas révélatrice d'une crise d'identité, plus profonde encore ? La réforme du règlement des M.E.P. (en 1921), eut lieu tardivement, alors que la crise des vocations s'était installée. Pour la première fois, après 250 ans d'histoire, la société des Missions Étrangères s'était dotée d'une direction unique. Elle était donc loin d'avoir une expérience pratique de la centralisation et de son efficacité, à la différence de ses principales concurrentes, qui avaient ainsi d'emblée un avantage institutionnel. Par ailleurs, les méthodes de la propagande restèrent assez rudimentaires, ne conduisant jamais les recruteurs à faire intrusion dans les consciences, à la différence des propagandes modernes¹⁹⁴². Après la Grande Guerre, la figure du missionnaire aventureux a été, progressivement, supplantée dans les imaginations par d'autres héros ; de même, le thème du martyr s'est déplacé vers d'autres formes de sacrifices, militaires ou politiques, privant la propagande d'arguments qui avaient fait recette, mais au siècle précédent¹⁹⁴³. Plus tard, la remise en cause croissante du colonialisme causa une difficulté supplémentaire aux recruteurs. Nous avons cru bon de signaler aussi un désarroi observable, causé par les débats théologique sur l'origine de la vocation. Enfin, l'ancienne société des Missions Étrangères, qui se pensait héritière de la « *tradition ecclésiastique française du XVIII^e siècle* »¹⁹⁴⁴, ne se sentait certainement pas très à son aise, dans un monde issu des révolutions et en plein bouleversement. Son domaine de prédilection restait bien l'Asie, où elle s'était efforcée, depuis deux siècles, d'implanter les valeurs du christianisme, de plus en plus contestées en Europe.

3. Chronologie comparative

¹⁹⁴² Cf. Jean Pirotte : « La propagande missionnaire diffère toutefois de la propagande moderne sur deux points essentiels. D'une part, elle en reste à un niveau de spontanéité et d'intuition non basée sur des approches scientifiques. D'autre part, elle est loin d'avoir le caractère abrutissant, manipulateur et mensonger qui en ferait un viol des foules », *op. cit.*, p. 230.

¹⁹⁴³ « Le vent a tourné », écrit Jean Pirotte dans « La mobilisation missionnaire », *La mission en textes et en images, XVI^e -XX^e siècles*, Chantal Paisant (dir.), Karthala, 2004, p. 231. _« L'inculcation religieuse », selon l'expression de C. Suaud, ne correspond plus aux mêmes paradigmes psychologiques et sociologiques qu'au siècle précédent. Cf. C. Suaud, « L'imposition de la vocation sacerdotale », *Actes de la recherche en sciences sociales*, mai 1975, p. 2-17.

¹⁹⁴⁴ *Les caractéristiques de la Société des Missions étrangères*, DB 54 – 1933 / 5.

Dates	Collège Général & Missions Étrangères (Malaisie/Singapour) ³⁵⁴ .	Asie du Sud-est	Europe (France, Angleterre, Saint-siège, politique, religion, culture)
1786	_Avec un groupe de chrétiens réfugiés de Siam, A. Garnault s'installe à Penang dans le sillage des Anglais.	_Francis Light occupe Penang pour la British East India Company.	_Traité de commerce franco-anglais dit Traité Eden. 1 ^{re} ascension du Mont-Blanc.
1787	_A. Garnault est sacré évêque de Metellopolis et vicaire apostolique de Siam.	_Traité franco-annamite.	_Etat civil reconnu aux protestants. Mozart, <i>Dom Juan</i> .
1788	_Mgr Garnault bâtit l'église de l'Assomption, 1 ^{re} église catholique de Penang et ordonne deux de ses anciens élèves de Siam, Pascal Khang et Raphael.		_Ouverture des États-Généraux.
1789			Déclaration des Droits de l'Homme. Jussieu : Jardin des Plantes.
1790	_Michel Pierre Rectenwald, 1 ^{er} curé de l'Assomption a, en plus de l'île de Penang, la charge de 850 catholiques vivant sur la côte entre Mergui et Kedah.		_Vote de la Constitution civile du clergé.
1791		_Les Anglais attaquent Prai et obligent le Sultan de Kedah à négocier.	_Pie VI condamne la Constitution civile du clergé. Émancipation des juifs
1792			_Alien Bill contre les Français.
1793			_Exécution de Louis XVI. Déclaration de guerre à l'Angleterre et à la Hollande. Affaire de la Compagnie des Indes Orientales. Muséum d'Histoire Naturelle à Paris.
1794		_Les Anglais annexent Lahore.	_Chute de Robespierre. Condorcet <i>Esquisse d'un tableau historique des progrès de l'esprit humain</i> .
1795		_Les Anglais occupent Malacca et les possessions hollandaises.	_Directoire. Bonaparte écrase les royalistes. Création de l'École des Langues Orientales.

Homo Apostolicus. La formation du clergé indigène au Collège général des Missions Étrangères de Paris, à Penang (Malaisie), 1808-1968 : institution et représentations.

1796		_Règne de Kia-King en Chine	_Bonaparte en Italie. Le Directoire repousse les propositions de paix anglaises. Travaux de Jenner sur la vaccine. Laplace, <i>Exposition du système du monde</i>
1798			_Mort de Pie VI. Prise de Rome par les Français. Bonaparte fonde l'Institut du Caire. Les Anglais occupent Périn. Malthus, <i>Essai sur le principe de population</i> .
1799		_Les Anglais prennent Seringapatam.	_Coup d'Etat du 18 Brumaire. Consulat. Débarquement anglais en Hollande. Beethoven, <i>Sonate Pathétique</i> . Schleiermacher, <i>discours sur la religion</i> .
1800		_Traité de paix entre l'East India Company et Kedah : Penang et la Province Wellesley sont cédées à la couronne britannique.	_Élection de Pie VII. Acte d'union de l'Angleterre et de l'Irlande. Cuvier, <i>Leçons d'anatomie comparée</i> .
1801			Volta invente la pile électrique.
1802			_Concordat signé avec la France. Débarquement anglais en Egypte. Lord Elgin rapporte à Londres la frise du Parthénon.
1804	<u>La Compagnie anglaise accepte l'installation d'un Collège catholique à Penang.</u>		_Bonaparte Consul à vie. Factory bill sur la protection du travail des enfants. Chateaubriand, <i>Génie du Christianisme</i> .
1805	_Le dernier évêque portugais de Malacca est nommé ; c'est le franciscain F. Guimaraes.		_Sacre de Napoléon 1 ^{er} . Code civil, les congrégations sont soumises à une autorisation, institution du livret ouvrier, camp de Boulogne.
1806		_Les Anglais s'emparent de Surinam.	_Bataille de Trafalgar. Austerlitz. Maine de Biran, <i>Mémoire sur la décomposition de la pensée</i> .
1807	<u>Arrivées à Penang de M. Lollivier, missionnaire à Honghoà avec 5 séminaristes chinois de Fukien, et peu après de C. Letondal avec 6 autres séminaristes du Sichuan. Ce dernier, après de longues et infructueuses négociations pour</u>		_Rupture entre Pie VII et Napoléon. Charles Langlois (M.E.P.) fonde la Propagation de la foi à Rennes. Début du Blocus Continental. Lamarck, <i>Recherches sur l'organisation des corps vivants</i> .
			_Les Français occupent l'Espagne. Démission du cabinet Whig et ministère Tory. Suppression de la traite. Hegel, <i>Phénoménologie de l'Esprit</i> . David, <i>Le Sacre</i>

	<u>rouvrir l'ancien Collège d'Ayuthia (fondé en 1665) à Manille, décide finalement d'installer le Collège à Penang.</u>		
1808	<u>Ouverture du Collège Général de Penang avec 12 séminaristes.</u>		<u>Pie VII refuse l'investiture aux prélats nommés par Napoléon. Révolte générale en Espagne. Wellesley débarque au Portugal. Les Anglais occupent Gorée. Goethe, Faust.</u>
1809	<u>Michel Lolivier achète un bout de terrain à Pulo Tikus (l'île des rats)</u>	<u>Guerre entre la Birmanie et le Siam. Attaque des Birmans à Jongselang (Phuket)</u>	<u>Excommunication de Napoléon. Enlèvement du pape. Metternich chancelier en Autriche. Schelling, <i>Essence de la liberté humaine</i>.</u>
1810	<u>Mgr Garnault, d'abord hostile à l'installation d'un séminaire à Penang, puis voulant en être le Supérieur direct, accepte finalement l'ouverture d'un Séminaire placé sous l'autorité des M.E.P. John-Baptist Pasqual et les survivants de la Mission de Jongselang s'installent au Collège Général où ils bâtissent une petite chapelle, dédiée à l'Immaculée Conception.</u>		<u>Crise économique en Angleterre. Remariage de Napoléon.</u>
1811			<u>Naissance du Roi de Rome.</u>
1812	<u>Le nouveau vicaire apostolique de Siam, Mgr Florens (coadjuteur de Mgr Garnault, mort à Chantabun en 1811), visite le Collège Général. Un incendie détruit les bâtiments du collège. Le P. Letondal se rend à Calcutta pour trouver les fonds nécessaires à la reconstruction.</u>		<u>Annulation du Concordat par Napoléon, qui fait transporter le pape à Fontainebleau. Retraite de Russie. Bentham, <i>Catechism for parliamentary reform</i>.</u>
1813	<u>Décès à Pondichéry du P. Letondal.</u> M. Lolivier dirige le Collège, avec un seul adjoint, le missionnaire italien E. Conforti.		<u>Concordat de Fontainebleau & rétractation du pape.</u>
1814		<u>Édit interdisant le prosélytisme chrétien en Chine.</u>	<u>Abdication de Napoléon. Louis XVIII publie la Charte. Pie VII rétablit les Jésuites. Stevenson invente la locomotive. Ingres, <i>La grande Odalisque</i>.</u>

Homo Apostolicus. La formation du clergé indigène au Collège général des Missions Étrangères de Paris, à Penang (Malaisie), 1808-1968 : institution et représentations.

1815			_Retour de l'île d'Elbe. Waterloo. Restauration.
1816			_Laënnec introduit l'usage de l'auscultation. Fondation de la Société des Missions de France. Rossini, <i>Le Barbier de Séville</i> .
1817		_Lord Hastings écrase les Pindaris et rétablit l'ordre dans le Radjpoutana.	_Les Gallicans font repousser un projet de Concordat. Suspension de l'habeas corpus. J.de Maistre, <i>Du pape</i> . Lamennais, <i>Essai sur l'indifférence en matière de religion</i> .
1818	_Le diocèse de Malacca est désactivé et retourne sous la juridiction ecclésiastique de l'arch. de Goa. <u>M. Magdénier enseigne un an au Collège.</u>	_Convention Anglo-Hollandaise : les Hollandais retrouvent leurs colonies de Java et Malacca.	_J.M. Vianney curé d'Ars.
1819	_On recense à cette date entre 1 200 et 1 500 catholiques à Penang.	_Hastings fait occuper Singapour. Thomas Stamford Raffles conclut un accord avec le Temenggong de Riau-Johor, Abdur Rahman et ouvre un comptoir à Singapour. Le Sultan de Johor Hussein Mohamed Shah autorise officiellement la Compagnie anglaise à ouvrir un comptoir sur l'île de Singapour et lui octroie l'exclusivité sur le port.	_Conférence de Vienne. Le Savannah, bateau à vapeur, traverse l'Atlantique. Schopenhauer, <i>Le monde comme volonté et comme représentation</i> .
1820		_Règne de Minh Mang au Vietnam.	_Mort de George III. Assassinat du duc de Berry. Pelletier et Caventou découvrent la quinine.
1821	_Mgr Florens écrit de Penang qu'il envisage d'installer une mission à Singapour. Il demande à <u>Laurent Imbert qui après avoir enseigné huit mois et demi au Collège de Penang</u> , est en route pour sa mission de Chine, de s'enquérir de la présence éventuelle de catholiques à Singapour. Imbert lui écrit qu'il a trouvé une douzaine de pauvres Chinois travaillant sur le port. P. Pécot, allant de Macao à Penang, passe par Singapour où il constate la présence d'une église et d'une école protestante. <u>J. Pupier enseigne jusqu'en 1826.</u>	_Fondation de l'hôpital Général de Singapour. Les Siamois envahissent Kedah et font le siège de Penang. Règne de Tao-Kouang en Chine.	_Mort de Napoléon. J. de Maistre, <i>L'Église Gallicane</i> . Schleiermacher, <i>La croyance chrétienne</i> . Saint-Simon, <i>Le système industriel</i> .

1822	<u>Mort du P. Rectenwald.</u>		<u>Pauline-Marie Jarricot organise la Société pour la Propagation de la Foi à Lyon. Loi sur la presse en France. Fondation de la Société asiatique de Paris.</u>
1823	<u>Le P. John Pasqual quitte Pulo Tikus pour Mergui et Tavay. Le P. J.L. Pupier se charge du Collège et de la paroisse ; mais il souhaiterait œuvrer auprès des aborigènes semangs, dans la jungle de Kedah.</u>	<u>Abolition de l'esclavage par l'East India Company.</u>	<u>Mort de Pie VII. Election de Léon XII. Niepce découvre la photographie. Champollion déchiffre les hiéroglyphes. Hokusai, 36 vues du Fuji-Yama.</u>
1824	<u>Le P. J.B. Boucho, venant de France, arrive à Penang et y devient curé de l'Assomption. Fr. Brumber, prêtre portugais venant de Malacca, obtient de Raffles l'autorisation de construire une petite chapelle à Singapour. Les catholiques de Singapour réclament des prêtres à Mgr Florens ; mais celui-ci n'en a aucun à leur envoyer. A cause du Padroado, il en réfère à Rome sur la question de la juridiction.</u>	<u>Prise de Rangoon par les Anglais. Entente Anglo-Hollandaise sur l'Asie du sud-est. L'occupation anglaise de Singapour est acceptée et Malacca livrée à la Compagnie britannique. En contre-partie, les Hollandais reçoivent Bencoolen et les îles au sud du détroit de Singapour. John Crawford conclut un traité avec Hussein Shah, sultan de Johor et le Temenggong : Singapour et les îles voisines sont définitivement cédées à la couronne d'Angleterre. Parution du <i>Singapore Chronicle</i>, 1^{er} journal en anglais. Le 1^{er} recensement de la population de Singapour donne 10 683 habitants dont 4 580 Malais, 3 317 Chinois, 756 Indiens, 74 Européens.</u>	<u>Les évêques français reçoivent la haute main sur l'enseignement primaire. Mort de Louis XVIII. Charles X. Benjamin Constant, <i>De la religion considérée dans sa forme et son développement</i>. Saint-Simon, <i>le catéchisme des industriels & Le Nouveau christianisme</i>.</u>
1825	<u>Venant de Macao, le Portugais Fr. Francisco da Silva Pinto e Maia, installe une Procure des lazaristes à Singapour. Au nom de l'archevêque de Goa, il revendique la juridiction du Padroado sur l'île de Singapour.</u>	<u>Des forçats venus d'Inde sont employés à la construction de bâtiments officiels à Singapour (St. Andrew's Cathedral, Government House) de routes, d'écoles.</u>	<u>Loi sur le sacrilège et « milliard des émigrés » Création de l'université laïque de Londres. Grave crise bancaire en Angleterre. Jouffroy, <i>Comment les dogmes finissent</i>.</u>
1826	<u>Le P. Boucho ouvre l'école catholique libre de Penang, où étudient environ 100 garçons. Le gouverneur de l'île lui confie quelques esclaves nias affranchis par les Britanniques. Boucho projette d'évangéliser les peuples de la côte ouest de Sumatra. Publication à Penang sur les presses de la mission protestante, du <i>Petit catéchisme</i> en Malais,</u>	<u>L'East India Company unifie Penang, les Provinces Welleslay, Malacca et Singapour sous l'appellation de Straits Settlements dont la présidence siège à Penang.</u>	<u>Octroi d'une constitution libérale en France. Impression à Paris du <i>Petit catéchisme en malais</i> du P. Pupier. F. Cooper, <i>Le dernier des Mohicans</i>.</u>

Homo Apostolicus. La formation du clergé indigène au Collège général des Missions Étrangères de Paris, à Penang (Malaisie), 1808-1968 : institution et représentations.

	dans la traduction de J.L. Pupier. <u>J.P. Barbe, curé de la paroisse de Pulo Tikus, enseigne brièvement au Collège.</u>		
1827	<u>Arrivée au Collège du P. Jacques Chastan.</u> En réponse à la question de Mgr Florens, un décret de la Sacré Congrégation pour la Propagation de la Foi, signé par le pape Léon XII, étend à Singapour la juridiction des Vicaires Apostoliques de Siam, jusqu'à ce qu'il en soit décidé autrement.		<u>Marc Séguin invente la chaudière tubulaire.</u> Parution à Paris du <i>Grand catéchisme</i> de Pupier, en malais.
1828	<u>Les chrétiens de Kedah sont désormais tous réfugiés à Penang. B. Bruguière devient coadjuteur de Mgr Florens (Bref <i>Quum sicut nobis</i>)</u>	<u>Bentinck</u> gouverneur du Bengale.	<u>Parution à Paris du <i>Petit paroissien</i> de Pupier, en malais. W.Scott, <i>La jolie fille de Perth.</i></u>
1829	<u>Mgr Bruguière, coadjuteur de Mgr Florens, est consacré évêque de Capse à Bangkok, avec résidence à Penang.</u>		<u>Mort de Léon XII. Pie VIII. Ministère Polignac. Émancipation des catholiques Anglais. Voyage d'A. de Humboldt dans l'Asie Russe. Fondation de la <i>Revue des Deux Mondes</i>. Hugo, <i>Les Orientales</i>. Constable, <i>Le paysage anglais</i>.</u>
1830	<u>Le P. Boucho bâtit une chapelle pour des Chinois chrétiens à Batu-Kawan (petite île au sud-est de Penang.) Cette mission devient un pôle de l'évangélisation de la province Welleslay. Mgr Bruguière se rend à Singapour et informe le clergé portugais de la décision de Rome. F. Albrand arrive au Collège.</u>		<u>Mort de Pie VIII. Journées de juillet, avènement de Louis-Philippe. Mort de George IV. Les Français débarquent en Algérie. Hugo, <i>Hernani</i>. Stendhal, <i>Le Rouge et le Noir</i>.</u>
1831	<u>Les PP. L. Bérard et J.P. Vallon quittent Penang pour aller évangéliser les Nias. Le clergé catholique portugais de Singapour refuse de reconnaître l'autorité du Vic. apost. de Siam. A sa demande, Mgr Bruguière devient Vicaire apostolique de Corée.</u>		<u>Élection de Grégoire XVI. Émeute des canuts de Lyon. Les Russes prennent Varsovie. Mazzini fonde la <i>Jeune Italie</i>. Michelet, <i>Introduction à l'histoire universelle</i>. Hugo, <i>Notre-Dame de Paris</i>.</u>

1832	<p>_Assassinat des deux missionnaires français, Bérard et Vallon, imputé à des chefs musulmans.</p> <p>Le conflit s'aggrave entre Rome et l'archevêque métropolitain de Goa, qui interdit au clergé de son diocèse de Malacca (et donc à celui de Singapour) d'obéir au Vic. apost. du Siam.</p> <p>Arrivée de P.J.M. Clémenceau, 1^{er} missionnaire des M.E.P. résidant à Singapour. H. Courvezy entreprend la construction d'une petite chapelle à Singapour.</p>		<p>_Encyclique <i>Mirari Vos</i>. Lamennais rompt avec l'Eglise. Epidémie de choléra à Paris. Réforme électorale en Angleterre. Turner, <i>Childe Harold en Italie</i>.</p>
1833	<p>_A.M.F. Bohet, auparavant missionnaire à Fukien (district d'Hing Hoa) reçoit la charge de Pulo Tikus et des Chinois catholiques de l'île. Etienne Albrand achève la construction de la 1^{re} chapelle des M.E.P. à Singapour. <u>Décès du P. Lolivier, 1^{er} Sup. du Collège Général. François Albrand lui succède. Il commence à rebâtir le Collège, menaçant ruine et qui comptait alors 22 séminaristes.</u> Le P. H. Courvezy est consacré coadjuteur de Mgr Florens.</p>	<p>_Suppression des privilèges de la Compagnie anglaise des Indes.</p>	<p>_Ozanam fonde la Société Saint-Vincent-de-Paul. Loi Guizot sur l'enseignement primaire. Organisation de l'inspection du travail des enfants en Angleterre. Grégoire XVI organise les Missions en Océanie.</p>
1834	<p>_Seconde tentative d'évangélisation des Nias; nouvel échec. Mort de Mgr Florens, Vic. apost. du Siam. Mgr Courvezy lui succède. Un décret de la Sacré Congrégation pour la Propagation de la Foi accorde une double juridiction aux Français et aux Portugais sur Singapour. <u>Mgr Taberd, Vic. apost. de Cochinchine et une vingtaine d'élèves cochinchinois, dont Philippe Minh se réfugient au Collège de Penang. Cl. Tisserand enseigne au Collège.</u></p>	<p>_Persécution des chrétiens en Cochinchine sous l'Empereur Minh-Mang.</p>	<p>_Abolition de l'esclavage dans les colonies anglaises. Premier ministre Peel. Lamennais, <i>Paroles d'un croyant</i>. Balzac, <i>Le Père Goriot</i>.</p>

Homo Apostolicus. La formation du clergé indigène au Collège général des Missions Étrangères de Paris, à Penang (Malaisie), 1808-1968 : institution et représentations.

1835	<p>E. Albrand rédige un dictionnaire latin-malais.</p> <p>_F. Bohet bâtit une église à la place de la chapelle de l'Immaculée Conception. Il ouvre deux écoles où l'on enseigne le malais en caractères romains.</p>	_Parution du <i>Singapour free press</i> .	<p>_Démission de Peel. Attentat de Fieschi. Tocqueville, <i>La démocratie en Amérique</i>. Constable, <i>La ferme dans la vallée</i>.</p>
1836	<p>_Deux Pères des M.E.P. tentent en vain d'établir une mission aux îles Nicobar. <u>Mgr Cuénot, successeur de Mgr Tabert, envoie de nouveaux élèves cochinchinois au Collège Général, où l'on trouve désormais des élèves de Chine, de Siam et de Cochinchine.</u></p>		<p>_Crise financière et économique en Angleterre. Dickens, <i>Pikwick papers</i>.</p>
1837	<p><u>Mort d'E. Conforti.</u></p>		<p>_Mort de George IV. Règne de Victoria. Chemin de fer Paris Saint-Germain-en-Laye. Dom Guéranger rétablit l'ordre bénédictin à l'abbaye de Solesmes.</p>
1838	<p>_Bulle <i>Multa Praeclare</i> de Grégoire XVI, restreignant la juridiction du Padroado : déclenchement du « schisme » de Goa. L'ancien diocèse de Malacca est placé sous la juridiction du Vicaire apostolique d'Ava et Pegu (Birmanie). A cause du manque de personnel, celui-ci s'en désiste en 1839. L'évêque Métropolitain de Goa menace le clergé de Singapour et de Malacca d'excommunication s'il se soumet à toute autre autorité que la sienne. A la demande des Directeurs des M.E.P. à Paris, Mgr Courvezzy réside à Singapour. Le P. Joannes Tschu, formé au Collège Général de Penang, est chargé de la mission chinoise de Singapour.</p>		<p>_Meeting de Birmingham : début de l'agitation chartiste. Suppression de la dîme de l'Eglise anglicane en Irlande. Création de l'Oeuvre apostolique à Orléans. Les Anglais occupent Aden. Dickens, <i>Oliver Twist</i>. E. Poe, <i>Arthur Gordon Pym</i>.</p>
1839	<p>_Cl. Tisserand devient Sup. du Collège Général.</p>	<p>_Exécution de Mgr Imbert et de J. Chastan (M.E.P.) à Séoul.</p>	<p>_Les Communes rejettent la charte du peuple. Louis Blanc, <i>De l'organisation du travail</i>. Stendhal, <i>La Chartreuse de Parme</i>.</p>

1840	<p>_ Confirmation du décret pontifical de 1827 par Grégoire XVI La juridiction des Vicaires apostoliques de Siam comprend la péninsule malaise, Tavay et Moulmein. Ouverture d'une Procure des M.E.P. à Singapour par le P. Beurel <u>J.-C. Miche</u> enseigne au Collège.</p>	<p>_ <i>Union bank of Calcutta</i> 1^{re} banque de Singapour. Guerre de l'Opium</p>	<p>_ Début des missions de Livingstone. Les Anglais s'installent en Nouvelle-Zélande. Bugeaud en Algérie. Chassériau, <i>Portrait de Lacordaire</i>. Proudhon, <i>Qu'est-ce que la propriété ?</i></p>
1841	<p>_ Bref Pontifical <i>Universi Dominici Gregis</i> divisant le Vicariat apostolique de Siam en deux parties : Est-Siam et Ouest-Siam, qui devient un Vicariat indépendant confié aux M.E.P. On compte alors 2 200 catholiques à Penang, 500 à Singapour et 2000 à Malacca.</p>	<p>_ Règne de Thieu Tri au Vietnam.</p>	<p>_ Protection du travail des enfants en France. Fondation du syndicat des mineurs anglais. Loi de Joule sur l'énergie électrique. Dulaurier commence à Paris ses cours de malais. Feuerbach, <i>L'essence du christianisme</i>.</p>
1842	<p>_ Nouvelle tentative d'évangélisation des îles Nicobar par les M.E.P. <u>V. Martin</u> enseigne au Collège Général.</p>	<p>_ Traité de Nankin mettant fin à la guerre de l'Opium. Arrestation puis libération de J.C. Miche en Cochinchine.</p>	<p>_ Loi organisant les chemins de fer français.</p>
1843			<p>_ Montalembert, <i>Le Devoir des catholiques</i>. Bauer, <i>Le Christianisme dévoilé</i>.</p>
1844	<p>_ Ouverture du Synode de Pondichéry le 18 janvier. La S. C. de la Propagation de la Foi enjoint aux catholiques de Malacca de se soumettre à l'autorité du Vicaire Apostolique.</p>	<p>_ Expédition punitive anglaise contre les Nicobars. Traité sino-américain de Wanghia. Traité franco-chinois de Whampoa.</p>	<p>_ Morse installe le premier télégraphe sans fil. Turner, <i>Pluie, vitesse, fumée</i>.</p>
1845	<p>_ J.B. Boucho est consacré Vic. apost. de la Péninsule malaise après la démission de Mgr Courvez. Il réside à Penang. Abandon de la mission des îles Nicobar. Les M.E.P. tentent de s'établir à Malacca.</p>	<p>_ Parution du <i>Straits Times</i>. Tu Duc Empereur d'Annam.</p>	<p>_ Début de la grande famine d'Irlande. Instruction <i>Neminem profecto</i> de la Sacrée Congrégation de la Propagande, sur le clergé indigène. Jean Luquet, <i>Éclaircissements sur le synode de Pondichéry</i>.</p>
1846	<p>_ Départ de l'expédition du P. Favre à la recherche des tribus aborigènes de la jungle environnant Malacca, jusqu'aux rivières Benut et Muar. Le P. Bigandet est nommé coadjuteur de Mgr Boucho. Fondation d'une paroisse chinoise au nord de l'île</p>	<p>_ À la demande de la France, la Chine autorise le catholicisme. Expédition du P. Huc au Tibet. Les Anglais soumettent le Pendjab.</p>	<p>_ Mort de Grégoire XVI. Pie IX. Révolte de Porto et intervention anglaise. Impression à Paris de la traduction en malais de <i>l'Imitation de Jésus-Christ</i> du Père Bigandet.</p>

Homo Apostolicus. La formation du clergé indigène au Collège général des Missions Étrangères de Paris, à Penang (Malaisie), 1808-1968 : institution et représentations.

1847	<p>de Singapour.</p> <p>_Le P. Borie, chargé de l'évangélisation des aborigènes Mantras, commence par explorer la jungle autour de Malacca et Negeri Sembilan, avec le P. Favre.</p> <p>D'autres missionnaires, J.M Beurel et A. Maudit, explorent Johor et les îles Riau où ils trouvent des colons chinois ouverts au christianisme. <u>Le règlement de la Société des M.E.P., est promulgué : il ne prévoit que 24 bourses gratuites au Collège par mission.</u></p>	<p>_Prédication de Hong-Seou-Tsiouan, fondateur de la secte des Tai-Ping.</p>	<p>_Loi fixant la durée du travail des femmes en Angleterre. Marx & Engels, <i>Manifeste communiste.</i></p>
1848	<p>_À l'école de garçons de Pulo Tikus, le P. Ducotey remplace l'anglais par le malais.</p> <p>S. Thivet est Sup. du Collège Général pendant un an. A cette date, 154 élèves y étudient, venant de Chine, de Cochinchine, du Tonkin, de Malaisie. Acquisition d'une propriété pour les vacances, à Tanjung-Bungah.</p>	<p>_Seconde guerre des Sikhs : les Anglais annexent le Pendjab. Lord Dalhousie gouverneur général de l'Inde anglaise.</p>	<p>_Chûte de Louis-Philippe et proclamation de la République. Louis-Napoléon élu président. Disraeli leader du parti conservateur en Angleterre. Révolutions nationales en Europe. Guerres en Italie. Pie IX publie une constitution et condamne la guerre. Guerre anglo-boers</p>
1849	<p>_Les événements politiques en France provoquent la diminution des aides au Collège et le renvoi d'une trentaine d'élèves l'année suivante. Mort accidentelle de M. Thivet. Arrivée du 1^{er} élève thaïlandais au Collège.</p>		<p>_Fuite du pape et proclamation de la République romaine. Prise de Rome par les Français.</p>
1850	<p><u>V. Martin Supérieur du Collège G^{ral}.</u></p>	<p>_Hien-Fong succède à Tao-Kong en Chine.</p>	<p>_Retour du pape à Rome. La France réclame le maintien de ses droits sur les Lieux-saints. Loi sur la colonisation en Algérie. Expédition de Barth en Afrique centrale. Lord Kelvin, <i>Mémoire sur la chaleur</i></p>
1851	<p><u>P. Delpech enseigne au Collège Général.</u></p>	<p>_À Singapour, les sociétés secrètes chinoises s'en prennent aux nombreux chinois convertis au catholicisme. Environ 500 victimes après une semaine d'émeute (15 février).</p> <p>Révolte des Tai-Ping dans la Chine du Sud. Hing-Sieou-Tsi-Ouan proclamé Empereur.</p>	<p>_Coup d'état de Louis-Napoléon. Première exposition internationale de Londres. Fondation de la Compagnie des Messageries Maritimes.</p> <p>Mgr Gaume, <i>Le ver rongeur des sociétés modernes ou Du paganisme dans l'éducation.</i> Verdi, <i>Rigoletto.</i></p>

1852	<u>_Des religieuses de Saint-Maur et des frères des écoles chrétiennes (De La Salle) arrivent en Malaisie, et peu à peu s'installent à Penang puis à Singapour. Construction d'une nouvelle chapelle au Collège de Penang. Arrivée au Collège de Petrus Ky (Truong vinh Ky)</u>	Tu Duc ordonne la mise à mort des prêtres chrétiens. _Avènement de Somdet Phra Mongkut au Siam.	_Rétablissement de l'Empire en France. A. Comte, <i>Caëchisme positiviste</i> . H. Spencer, <i>Principles of psychology</i> . Expérience du pendule de Foucault. Balard construit les Halles de Paris.
1853	<u>1^{er} élève cambodgien au Collège.</u>	_Martyre de Philippe Minh à Cai-Mong. Les Tai-Ping prennent Nankin. Russes et Américains réclament un accès au Japon.	_Hausmann préfet de la Seine. Encyclique <i>Inter Multiplices</i> approuvant l'ultramontanisme.
1854		1ères liaisons maritimes Suez / Singapour. _Traités nippo-américains et nippo-anglais. 1 ^{er} filature de coton à Bombay. Les Tai-Ping écrasent les Mandchous à Lin-Tsing. Conquête du Tonkin par les Français.	Gobineau, <i>Essai sur l'inégalité des races</i> . _Bulle <i>Ineffabilis</i> . Viollet-le-Duc, <i>Dictionnaire raisonné de l'architecture française</i> .
1855	<u>1^{er} élèves coréens et birmanes. M. Greiner enseigne au Collège.</u>	_Les Tai-Ping sont repoussés au sud du Yang-tsé. Massacre de musulmans au Yunnan et révolte du pays.	_Fondation de la Compagnie Générale Trans-atlantique.
1856	<u>_Paul Bigandet est consacré à Penang coadjuteur du vicaire apostolique de Siam. Il est également chargé de l'administration des missions d'Ava et Pegu (Birmanie) transférées aux M.E.P. L'évêque de Batavia abandonne aux vicaires apostoliques du Siam les territoires occupés par les Anglais à Bornéo.</u>		_Expédition de Burton & Speke aux grands lacs africains. Wagner, <i>La Walkyrie</i> .
1857	<u>_Un projet de Concordat entre le Saint Siège et le Portugal est finalement rejeté par Rome. Les Portugais réaffirment cependant les droits du Padroado sur Malacca et Singapour.</u>	_Révolte des cipayes. Les Anglais perdent puis reprennent Delhi. Massacre de Cawpore. Occupation franco-anglaise de Canton.	_Crise financière en Angleterre. Faidherbe fonde le port de Dakar. Soumission de la Kabylie. Baudelaire, <i>Les fleurs du mal</i> .
1858	<u>_Truong Vinh Ky quitte le Collège.</u>	_Prise de Tien-Tsin : les Chinois cèdent aux Russes la rive droite de l'Amour. Suppression de la Compagnie des Indes.	_Attentat d'Orsini contre Napoléon III. Apparitions de Lourdes.
1859	<u>M. Dupin enseigne au Collège. Lettre latine de Petrus Ky à ses condisciples du Collège.</u>	_Martyres de Petrus Qui à Nang Gu et de Paulus Le Van Loc. Occupation de Saïgon par les Français.	_Début des travaux du canal de Suez. Darwin, <i>L'origine des espèces</i> .

Homo Apostolicus. La formation du clergé indigène au Collège général des Missions Étrangères de Paris, à Penang (Malaisie), 1808-1968 : institution et représentations.

1860	<u>A. Périé s'installe à Bukit Timah (Singapour).</u> <u>A. Boyet enseigne au Collège Général.</u>	<u>Les Franco-anglais occupent Tien-Tsin et le Palais d'été. Traité de Pékin.</u>	<u>Cavour au pouvoir en Italie.</u> <u>Garibaldi envahit les États de l'Église.</u>
1861		<u>Mort de Hien-Fong. Tseu-Hi régente. Mgr Cuenot meurt en captivité au Vietnam.</u> <u>Martyres de Joannes Hoan et de Petrus Nuygen Van Luu à Saigon.</u>	<u>Ouverture du Parlement Italien.</u>
1862	<u>Mgr Pellerin, Vic. apost. de Cochinchine sept.^{me} meurt au Collège Général.</u>	<u>L'Annam cède la Cochinchine à la France.</u>	<u>Bulle <i>Gravissimas</i>. Tentative de Garibaldi contre Rome.</u>
1863		<u>La France impose son protectorat au Cambodge.</u>	<u>Renan, <i>La vie de Jésus</i>. Manet, <i>Déjeuner sur l'herbe</i>.</u>
1864	<u>Après la création de la mission de Pontian, à Johor par A. Périé, P. Borie et P. Paris partis de Serrangong, explorent les forêts de Johor à la recherche d'aborigènes.</u>		<u>Encyclique <i>Quanta cura et Syllabus</i>. Convention de Genève (Croix-Rouge internationale) Fondation de l'Internationale. Droit de grève en France.</u>
1865		<u>Doudart de Lagrée et Francis Garnier explorent la vallée du Mékong.</u>	
1867	<u>1^{er} élève de Bornéo (de Tagal) au Collège Général.</u>	<u>Malacca est rattachée aux Straits Settlements qui sont placés sous l'autorité du British Colonial Office. Avènement de Mutsu-Hito. Abdication du dernier Shogun.</u>	<u>Exposition internationale de Paris. Ouverture de la Salle des Martyrs au Séminaire des Missions étrangères à Paris. Marx, <i>Le Capital</i>.</u>
1868	<u>F. J. Laigre est supérieur du Collège Général.</u> <u>1^{ers} élèves japonais au Collège.</u>		<u>Premier ministre Gladstone. 1^{er} Congrès des Trade Unions. Dernière expédition de Livingstone en Afrique Australe.</u>
1869		<u>Début de l'ère Meiji</u>	<u>Ouverture du Concile du Vatican 1. Inauguration du Canal de Suez. Flaubert, <i>L'éducation sentimentale</i>.</u>
1870	<u>Chûte du nombre d'élèves au Collège Général. conséquence de la guerre en France et de la diminution des aides aux missions.</u>		<u>Sedan ; chute du 2nd Empire. Constitution <i>Dei Filius</i> et <i>Pastor Aeternus</i>. Occupation de Rome. Pie IX excommunie Victor-Emmanuel II.</u>
1871	<u>Mort de Mgr Boucho. Mgr Le Turdu, prêtre de la paroisse de Pulo Tikus, à Penang, lui succède. Il réside à Singapour.</u>		<u>Armistice franco-prussien. Commune de Paris. Thiers. Création de l'Empire d'Allemagne. Expédition de Stanley à la recherche de Livingstone.</u>
1872			<u>Début du Kulturkampf. Vœu national français au Sacré-Cœur.</u>
1873		<u>Francis Garnier s'empare d'Hanoi. Abolition des édits contre les chrétiens au Japon.</u>	<u>Mac-Mahon président de la République. Guizot, <i>Histoire de France</i>.</u>

1874	<u>Le Conseil du séminaire des Missions Etrangères de Paris préconise la transformation du Collège Général en Grand Séminaire des Missions.</u>	_Traité de Pangkor. Raja Abdullah est reconnu Sultan de Perak par les Anglais et accepte la présence d'un Résident britannique. Perak et Selangor sont placés sous protectorat britannique.	_Pie IX interdit aux catholiques italiens de participer à la vie politique. Chute de Gladstone. Ministère Disraeli. Factory act limitant la durée du travail.
1875	_Le P. Allard crée la mission de Taiping, capitale de Perak et bâtit une église pour les catholiques Chinois.	_Kouang-Siu Empereur de Chine. Les anglais, devenus officiellement conseillers des sultans, introduisent la culture de l'hévéa en Malaisie.	_P. Pierre Favre (M.E.P.) 1 ^{er} <i>Dictionnaire malais</i> . Nietzsche, <i>Humain, trop humain</i> .
1877		_Durbar de Delhi : Victoria impératrice des Indes.	_Zola, <i>l'Assommoir</i> . Renan, <i>Les Évangiles</i> .
1878	_Mort de Mgr Le Turdu, remplacé par Mgr E. Gasnier. Son vicariat compte alors 15 missionnaires, 1 429 élèves dans les écoles missionnaires et 6 671 catholiques.		_Mort de Pie IX. Léon XIII condamne les doctrines perverses du socialisme, du communisme, du nihilisme. Edison : lampe électrique à incandescence. Fondation de l'Armée du Salut.
1879			_Élection de Jules Grévy. Projet de loi contre les ordres enseignants. Loti, <i>Azyadé</i> , <i>Mémoires</i> de l'abbé Mugnier.
1880		_Occupation de Séoul par les Japonais et les Chinois.	_Décrets contre les congrégations. Jules Ferry institue l'enseignement primaire laïc, gratuit & obligatoire. Encyclique <i>Cum hoc sit</i> , instituant St Thomas patron des écoles catholiques.
1882	_Une mission est créée à Bagan Serai (Perak) pour les catholiques Tamouls. Des rizières y sont aménagées.	_Rivière s'empare de Hanoi. Courbet bombarde Hué et impose le protectorat français à l'Annam. Expédition au Tonkin. Guerre franco-chinoise.	
1883		_Massacre de chrétiens à Binh Dinh (Annam)	
1884	_Bref <i>Studio et vigilantia</i> de Léon XIII. La juridiction de l'archevêque de Goa sur les missions portugaises de Malacca et Singapour est confiée aux M.E.P. <u>Afflux d'élèves réfugiés du Vietnam au Collège Général.</u>	_Les Français occupent puis abandonnent Lang-Son. Les Anglais occupent Mandalay.	_Conférence de Berlin sur la colonisation. Loi Waldeck-Rousseau sur les syndicats. Loi Naquet sur le divorce.
1885	_Une école de garçons pour les catholiques Tamouls est ouverte à Penang par le P. René Fée. <u>E. Wallays est Supérieur du Collège G^{al} : il commence la construction d'un vaste bâtiment à arcades. Mgr Gasnier bénit la nouvelle chapelle</u>	_Johor est le dernier état malais à se placer sous la protection britannique.	_Pasteur inocule le vaccin contre la rage. Protectorat français sur Madagascar. Démission de Gladstone. Salisbury. Première édition à Paris des <i>Souvenirs de Malaisie</i> du Père A. Périé. Twain, <i>Hucklebury Finn</i> . Nietzsche, <i>Par-delà le bien et le mal</i> . Zola, <i>Germinal</i> .

Homo Apostolicus. La formation du clergé indigène au Collège général des Missions Étrangères de Paris, à Penang (Malaisie), 1808-1968 : institution et représentations.

	<u>de la maison de vacances du Collège Général, Mariophile, à Tanjung Bungah.</u>		
1886	_Les paroisses portugaises de Singapour et de Malacca restées sous la protection de l'archevêque de Goa, sont rattachées au diocèse de Macao.		_Bou langer ministre de la guerre. Fondation de l'Oeuvre des partants, liée aux M.E.P. Le P. Borie, rentré en France depuis 1871, publie <i>La péninsule malaise, les Malais et les aborigènes</i> . Drumont, <i>La France Juive</i> .
1887	_Le vicariat de l'Ouest-Siam est désormais appelé « Péninsule malaise » par la S.C. Propa-ganda Fide.	_Ouverture de la ligne de chemin de fer Seramban-Port Dickson	_Renforcement de la Triplíce. 1 ^{re} conférence impériale anglaise. Loti, <i>Madame Chrysanthème</i>
1888	_Lettre apostolique <i>In Indosinensibus</i> de Léon XIII rétablissant l'ancien siège épiscopal de Malacca. Le vicariat apostolique de la péninsule malaise devient donc un diocèse et Mgr Gasnier en est l'ordinaire, placé sous l'autorité de l'archevêque métropolitain de Pondichéry.	_Negri Sembilan et Pahang sont placés sous protectorat britannique.	_Inauguration de l'Institut Pasteur. Nietzsche, <i>L'Antechrist</i> .
1889			_Election du G ^e Boulanger. Oeuvre de Saint-Pierre Apôtre, des dames Bigard à Caen.
1890	_Une école pour catéchumènes est ouverte à Pulo Jerajah (Penang). La paroisse dont elle dépend se charge aussi d'une grande léproserie.		_Le Cardinal Lavigerie annonce le Ralliement. Fondation de l'Ecole biblique de Jérusalem. Accord colonial franco-anglais sur le Soudan et Zanzibar.
1891	<u>La pacification dans les autres missions provoque le déclin progressif du Collège Général.</u>		_Grève et incidents de Fournies. Encyclique <i>Rerum novarum</i> .
1892		_Elargissement des pouvoirs des conseils législatifs aux Indes.	_Scandale de Panama. Encyclique <i>Inter sollicitudines</i> pour le Ralliement. Marc Sangnier fonde le Sillon. Verlaine, <i>Liturgies intimes</i> .
1893		_Le Siam cède la rive gauche du Mékong à la France. Création par Léon XIII à Kandy (Ceylan) d'un grand séminaire comparable à celui de Penang, mais confié aux jésuites.	_Mallarmé, <i>Vers et proses</i> .
1894			_Assassinat de Sadi Carnot. Casimir-Périer. Premier procès de Dreyfus. A. Launay, <i>Histoire générale de la Société des</i>

1895	<p><u>Projet de faire du Collège Général où il n'y a plus que 19 élèves et quatre directeurs, une Ecole des Hautes Etudes.</u> Mort de Mgr Gasnier. Mgr Fée lui succède. A cette date, le diocèse de Malacca compte 32 missionnaires, 57 écoles catholiques et 3 346 élèves, 17 796 catholiques recensés.</p>	<p>_Début des grandes plantations commerciales d'arbres à caoutchouc à Singapour et en Malaisie. Perak, Selangor, Negri et Pahang forment les Etats Fédérés de Malaisie.</p>	<p><i>Missions Etrangères.</i> _Fondation du Prix Nobel de la paix. Félix Faure. Ministère Chamberlain. Fondation de la C.G.T. Herzl, <i>L'Etat juif</i>. Huysmans, <i>En route</i>.</p>
1896	<p>_Consécration de la cathédrale agrandie et rénovée du Bon Pasteur à Singapour.</p>	<p>_Accord franco-anglais sur le Siam.</p>	<p>_1^{er} Jeux Olympiques d'Athènes. Marconi réalise la télégraphie sans fil. Kitchener contre les Madhistes. Renouvier, <i>Philosophie analytique de l'histoire</i>. _Clément Ader fait le premier vol en aéroplane. Fondation du Sionisme. Durkheim fonde la <i>Revue de Sociologie</i>. Bergson, <i>Matière et mémoire</i>.</p>
1897		<p>_Paul Doumer est le premier résident général de l'Indochine, (jusqu'en 1902).</p>	<p>_Assassinat de l'impératrice Elisabeth. Kitchener contraint Marchand à évacuer Fachoda. Convention franco-anglaise sur les frontières africaines. Chamberlain propose à l'Allemagne l'alliance anglaise. Pierre et Marie Curie découvrent le radium. Huysmans, <i>La Cathédrale</i>, O.Wilde, <i>Ballade de la geôle de Reading</i>, Zola, <i>J'accuse</i>.</p>
1898		<p>_Tentative de réforme en Chine. Kang Yéou Xei et les Cent-Jours.</p>	<p>_Dreyfus gracié. Mort de Félix Faure. E. Loubet. Ravel, <i>Pavane pour une infante défunte</i>.</p>
1899	<p>_Reconstruction de l'église de l'Immaculée Conception de Pulo Tikus (Penang) et construction de la nouvelle église St-François-Xavier. Inauguration d'un club catholique à Singapour.</p>	<p>_Mise en circulation du Straits Settlements Dollar. Accord anglo-russe sur le partage de la Chine. Les Américains énoncent le principe de la « porte ouverte » en Chine.</p>	<p>_Création d'un bureau permanent de l'Internationale. Loi Millerand sur la durée du travail. Fondation du Labour Party. Freud, <i>l'explication des rêves</i>. Maurras, <i>Enquête sur la monarchie</i>. Max Planck fournit la théorie des quanta.</p>
1900	<p>_Les frères de La Salle prennent en charge l'école des garçons de Malacca. 1^{er} élève Tibétain au Collège Général. Il n'y a plus qu'une vingtaine d'élèves au Collège Général, presque tous Birmans.</p>	<p>_Travaux de la ligne de chemin de fer Singapour-Johor. Accord anglo-allemand sur la Chine. Sun Yat-Sen fonde le parti révolutionnaire socialiste chinois. Révolte des boxers ; massacres de Pékin.</p>	<p>_Mort de Victoria. Édouard VII. En France, loi sur les associations. _Ministère Combes. Loisy, <i>l'Évangile et l'Église</i>. Gide, <i>L'Immoraliste</i>. H. Poincaré, <i>Science et hypothèse</i>. _Mort de Léon XIII. Pie X.</p>
1901		<p>_Echec des négociations anglo-russes pour le partage de l'Asie du Nord.</p>	
1902		<p>_Alliance anglo-japonaise.</p>	
1903		<p>_Ouverture de la ligne de chemin de fer</p>	

Homo Apostolicus. La formation du clergé indigène au Collège général des Missions Étrangères de Paris, à Penang (Malaisie), 1808-1968 : institution et représentations.

	<p>_Mort de Mgr Fée auquel succède Mgr Barillon, ancien prêtre de paroisse à Penang. L'évêque de Macao bénit la première pierre de la nouvelle église de la mission portugaise de Singapour. Elle sera ouverte officiellement en 1912.</p>	<p>Prai-Malacca. Les Japonais coulent la flotte russe à Port-Arthur. Fondation du Kouo-Min-Tang.</p>	<p>Condamnation de Loisy par le pape. Huysmans, <i>L'Oblat</i>.</p>
1904			<p>_En France, loi interdisant l'enseignement aux congrégations. Rupture entre la France et la papauté. Accord colonial franco-anglais.</p>
1905			<p>Puccini, <i>Madame Butterfly</i>. _Séparation de l'Eglise et de l'Etat en France. Constitution de la S.F.I.O. Einstein découvre les photons. Freud, <i>Théorie de la sexualité</i>. Serpillanges, <i>Socialisme et christianisme</i>.</p>
1906	<p><u>Il n'y a plus que 18 élèves au Collège Général.</u></p>	<p>_Électrification de Singapour.</p>	<p><i>Vehementer Nos</i> de Pie X, condamnant la loi de séparation. Troubles des inventaires. Programme d'Amiens de la C.G.T. Huysmans, <i>Foules de Lourdes</i>.</p>
1907	<p><u>Après la loi de séparation, des élèves français du Séminaire de Paris viennent étudier au Collège Général.</u></p>		<p>_Formation de la Triple-Entente. Encyclique <i>Pascendi</i> contre le modernisme. Loi sur la liberté de culte en France. Lumière invente la photographie en couleur.</p>
1908			<p>_Bléniot traverse la Manche en Avion.</p>
1909		<p>_Traité anglo-siamois. A l'exception de Johor, toute la péninsule malaise devient un protectorat britannique.</p>	<p>_Béatification des anciens élèves de Penang, martyrs du Vietnam (Qui, Loc, Luu, Hoan)</p>
1910		<p>_Le Japon annexe la Corée.</p>	<p>_Pie X condamne le Sillon. Mort d'Édouard VII. George V. Stravinski, <i>L'Oiseau de feu</i>.</p>
1911	<p>_Un recensement officiel donne 259 610 habitants à Singapour dont 32 000 catholiques. Ordination à Penang par Mgr Barillon du 1^{er} prêtre Chinois de Singapour, Michael Sih (Seet).</p>	<p>_Proclamation de la République de Chine à Nankin.</p>	<p>_Les Lords acceptent le Parliament Act.</p>
1912	<p>_Dans son compte-rendu, Mgr Barillon constate que les sociétés secrètes chinoises multiplient les gestes d'hostilité au christianisme.</p>	<p>_Yuan Tche-Kai écrase les républicains et oblige l'Empereur à abdiquer.</p>	<p>_Lyautey Résident général au Maroc.</p>
1914		<p>_Johor passe sous protectorat britannique.</p>	<p>_1^{ère} Guerre mondiale. Mort de Pie X. Benoît XV.</p>
1915	<p>_12 missionnaires du diocèse ont été à cette date mobilisés et sont</p>	<p>_Mutinerie des troupes indiennes musulmanes du 5^e régiment d'infanterie de</p>	

	partis en France. <u>Le nombre d'élèves du Collège Général augmente.</u>	ligne de Tanlin Barracks à Singapour.	
1917	<u>J. Pagès devient Sup. du Collège Général.</u>	_Tentative de restauration des Mandchoues. Révolte de Sun -Yat-Sen à Canton.	_Entrée en guerre des Américains. Révolution russe.
1918	_Ouverture du noviciat St-Joseph des frères des Ecoles Chrétienne à Pulo Tikus.		_Armistice de Rethondes. Chambre bleu horizon. Victoire de Lloyd George aux élections. Manifeste Dadaïste.
1919		_Grandes célébrations de la victoire et du centenaire de Singapour ; des maisons et des commerces japonais locaux sont pillés. Début de la prédication de Gandhi en Inde ; émeutes d'Amritsar.	_Traité de Versailles. Révolution spartakiste à Berlin. Proclamation de la République irlandaise. Proclamation de la République soviétique. Fondation du Komintern. Création du fascisme en Italie. Encyclique <i>Maximum illud</i> sur le clergé indigène.
1920	<u>Les Frères des Ecoles Chrétiennes ouvrent une école à Ipoh.</u>	_Gandhi lance la campagne de désobéissance civile en Inde.	_Entrée en vigueur du Traité de Versailles et de la S.D.N. Congrès de Tours : P.C. F. Bergson, <i>L'Energie spirituelle</i> . E. Meyer, <i>Origines et débuts du christianisme</i> .
1921	<u>Dans la cathédrale de Singapour, ordination épiscopale de Mgr Pierre Louis Perrichon, coadjuteur de l'évêque de Malacca. Le Collège Général devient uniquement un Grand séminaire.</u>	_Le recensement donne 350 000 habitants à Singapour.	_Reprise des relations entre la France et le Saint-Siège. Ministère Briand. Pirandello, <i>Six personnages en quête d'auteur</i> .
1922	<u>A cette date, le diocèse de Malacca compte 41 760 catholiques : 9 380 Eurasiens et Européens, 16 580 Chinois, 15 800 Indiens. Singapour compte 12 000 catholiques, 6 000 Chinois, 1 500 Indiens, 5 000 Eurasiens.</u>	_L'Angleterre dénonce son alliance avec le Japon. Accord sino-japonais.	_Le roi appelle Mussolini au pouvoir. Staline secrétaire du Parti ; naissance de l'U.R.S.S. Mort de Benoît XV. Pie XI. Création des Œuvres Pontificales Missionnaires rattachant l'O.P.F. à la Propaganda. Joyce, <i>Ulysse</i> .
1923	<u>1^{er} élève indien au Collège Général.</u>	_A cause de la crise économique, la population de Singapour descend à 300 000. Ouverture de la route Singapour-Johor. Premier évêque indigène de rite latin en Inde.	_Putsch d'Hitler à Munich. Primo de Rivera en Espagne. Staline à la tête du Parti. Maritain, <i>Éléments de philosophie</i> .
1924	<u>1^{er} élève Laotien au Collège Général.</u>		_Conférence de Londres ; plan Dawes.
1925	<u>Il y a 125 élèves au Collège Général.</u>	_Suffrage universel au Japon.	_Canonisation de Sainte Thérèse de l'Enfant Jésus. Béatification de Laurent

Homo Apostolicus. La formation du clergé indigène au Collège général des Missions Étrangères de Paris, à Penang (Malaisie), 1808-1968 : institution et représentations.

			Imbert et Jacques-Honoré Chastan, anciens professeurs à Penang, martyrs de Corée. Exposition du Latran sur les pays de mission. M. de Unanimo, <i>L'agonie du christianisme</i> . A. Bessières, <i>On demande des prêtres, la crise des vocations sacerdotales dans l'élite sociale</i> .
1926	<u>_Six futurs évêques chinois visitent Singapour au cours de leur voyage pour Rome où Pie XI va les consacrer.</u>	<u>_Les autorités britanniques ferment 12 écoles chinoises, dont les élèves sont soupçonnés d'être pro-communistes ou K.M.T. Hiro Hito Empereur du Japon.</u>	<u>_Ministère Poincaré. Condamnation de l'Action française par le pape. Naissance de la JOC. Encyclique <i>Rerum Ecclesiae gestarum</i>, créant un clergé indigène. Bernanos, <i>Sous le soleil de Satan</i>.</u>
1927		<u>_À Singapour, le nouveau gouverneur de Singapour, Sir H. Clifford est un catholique fervent. La police lutte contre des manifestations et des attentats communistes ; de nombreux réfugiés, dont des catholiques, arrivent de Swatow. Les troupes japonaises débarquent au Chan-Toung. Rupture entre le K.M.T. et les communistes chinois.</u>	<u>_ <i>Le Christ dans la banlieue</i> du P. Lhande</u>
1928		<u>_Tchang Kai-Tchek président.</u>	<u>_Pacte Briand-Kellog. Fleming découvre la pénicilline. Ravel, <i>Bolero</i>.</u>
1929		<u>_Gandhi veut le statut de Dominion pour l'Inde.</u>	<u>_Accords du Latran, création de la cité du Vatican.</u>
1930		<u>_Plus de 250 000 immigrants chinois arrivent à Singapour., Formation du Parti Communiste de Malaisie. Campagne de boycottage en Inde ; arrestation de Gandhi.</u>	<u>_Conférence Anglo-Hindoue de Londres.</u>
1931	<u><u>_M. Rouhan est Sup. du Collège Général. Il y a 117 élèves au Collège.</u></u>	<u>_Accord de Gandhi avec le vice-roi des Indes. Les Japonais occupent la Mandchourie.</u>	<u>_Graves effets de la crise économique de Wall Street en Europe. Encycliques <i>Quadragesimo anno</i> et <i>Non abbiamo bisogno</i>. Elections républicaines en Espagne. J. Folliet, <i>Le droit de colonisation</i>.</u>
1932	<u>_À Singapour, les églises sont placées sous la protection de la police, après le saccage de la cathédrale. Décès à Penang de Mgr Perrichon. Approbation définitive du règlement du Collège Général par la Propaganda Fide.</u>	<u>_Création du Mandchoukouo et débarquement japonais à Shanghai. Arrangement anglo-hindou de Poona.</u>	<u>_Ouverture de la Conférence du désarmement. Céline, <i>Voyage au bout de la nuit</i>. Mounier fonde <i>Esprit</i>.</u>
1933		<u>_Le Japon se retire de la S.D.N. Réforme constitutionnelle de l'Inde. Ordination à Rome de Mgr Tong, 1^{er} évêque annamite, par Pie XI.</u>	<u>_Hitler chancelier. Grande famine en URSS à cause de la collectivisation. Malraux, <i>La Condition humaine</i>.</u>

1934	<u>_Après la démission de Mgr Barillon, Mgr Devals lui succède. Il est consacré à Penang</u>		<u>_Entrevue Hitler-Mussolini. Hitler Reichs Führer. Fusillade de la Place de la Concorde. Affaire Stavisky.</u>
1935	<u>_Lancement de l'hebdomadaire catholique <i>Malaya Catholic Leader</i>.</u>		
1936		<u>_Pacte germano-japonais anti Komintern.</u>	<u>_Front populaire. Ministère Blum. Soulèvement de Franco au Maroc.</u>
1937		<u>_Entrée en vigueur de la nouvelle constitution indienne. Les Japonais occupent Pékin.</u>	<u>_Chute de Blum. Encyclique <i>Mit brennender Sorge</i>, adressée aux évêques allemands. Picasso, <i>Guernica</i>.</u>
1938		<u>_Prise de Canton par les Japonais.</u>	<u>_Anschluss de l'Autriche. Rupture du Front populaire. Lord Halifax remplace Eden au Foreign Office. Accords de Munich.</u>
1939			<u>_Occupation de la Tchécoslovaquie puis de la Pologne. Déclarations de guerre. Mort de Pie XI. Pie XII. Franco à Madrid. Churchill.</u>
1940			<u>_Seconde Guerre mondiale. Pétain demande l'armistice. De Gaulle, appel du 18 juin.</u>
1941	<u>_Le Collège Général accueille des religieuses réfugiées, les Dames de St-Maur. Toute la communauté se réfugie à Mariophlé.</u>	<u>_Occupation de la Malaisie et de Bornéo. Débarquement japonais aux Philippines ; prise de Hong-Kong. Pearl Harbour. Accord franco-japonais sur l'Indochine.</u>	<u>_Charte de l'Atlantique. Loi prêt-bail.</u>
1942		<u>_Occupation de Manille, Java, Singapour et de la Birmanie par les Japonais. Bataille de Midway. Stafford Cripps en Inde ; le congrès Hindou réclame l'indépendance totale ; arrestation de Gandhi et Nehru.</u>	
1943		<u>_Evacuation partielle de la population de Singapour par les Japonais. Restitution des concessions européennes à la Chine. Les musulmans hindous réclament un Etat indépendant.</u>	<u>_Débarquement des alliés en Sicile. Capitulation allemande à Stalingrad. Godin & Daniel, <i>La France, pays de mission ?</i></u>
1944		<u>_Bataille navale des Philippines (USA/Japon). Débarquement américain à Mindoro.</u>	<u>_Débarquements alliés en Normandie et en Provence.</u>
1945	<u>_Décès de Mgr Devals. Les autorités militaires japonaises assistent aux funérailles. <u>A Penang, la marine japonaise occupe Mariophlé ; les professeurs et les élèves du Collège rentrent à Pulo Tikus.</u></u>	<u>_Coup de force japonais en Indochine. Débarquement américain à Luçon. Les Anglais prennent Mandalay, Rangoon, Bassein. Bataille navale d'Okinawa. Hiroshima & Nagasaki. Mac Arthur à Tokyo. Conférence de Singapour sur l'Indonésie et l'Indochine. Leclerc à Saigon. Gouvernement Ho Chi Minh.</u>	<u>_Conférence de Yalta. Capitulation de Berlin. Charte des Nations Unies.</u>

Homo Apostolicus. La formation du clergé indigène au Collège général des Missions Étrangères de Paris, à Penang (Malaisie), 1808-1968 : institution et représentations.

1946		_Singapour devient Colonie de la Couronne britannique. Indépendance des Philippines. Troupes françaises au Tonkin et à Hanoï.	_IV ^e République. Naissance du secours catholique. Jean-Paul Sartre, <i>L'existentialisme est un humanisme</i> .
1947	_Consécration de Mgr Olçomendy, évêque de Malacca.	_Indépendances de l'Inde, du Pakistan, de la Birmanie. Les Hollandais occupent Batavia.	_Plan Marshall.
1948		_Assassinat de Gandhi. Les Hollandais occupent Djakarta. Insurrection communiste en Birmanie. Proclamation de l'indépendance indonésienne. Formation de la Fédération de Malaya : une insurrection des communistes chinois éclate et une guérilla commence dans la jungle malaise. L'état d'urgence est déclaré en Malaisie et à Singapour.	
1949		_ Proclamation de la République Populaire de Chine. Les Hollandais évacuent Djakarta. Poursuite de l'offensive communiste en Malaisie. Ouverture de l'Université de Malaya.	_Le pape excommunie les catholiques communistes. Création du Comecon. Procès du cardinal Mindszenty en Hongrie.
1950	_Lancement du <i>Malayan Catholic News</i> , publié deux fois par mois.	_Guerre en Corée. De Lattre de Tassigny en Indochine. Invasion du Tibet par la Chine.	_ F. Boulard, <i>Essor ou déclin du clergé français ?</i>
1951	_1 ^{er} congrès diocésain des Légions de Marie.	_Traité d'alliance nippo-américain.	_Naissance de la C.E.C.A. Encyclique <i>Evangelii praecones</i>
1952	_Importantes célébrations pour le 400 ^e centenaire de la mort de St François Xavier. On dénombre 90 écoles catholiques dans le diocèse, 1 500 professeurs et 52 000 élèves. J. Davias-Baudrit est Sup. du Collège Général.	_En Malaisie, assassinat par les communistes du Haut Commissaire H. Gurney.	_Mort de George VI. Elisabeth II.
1953	_Le diocèse de Malacca est élevé au rang d'archidiocèse. 20 missionnaires arrivent de Chine.		_« Complot des médecins » ; mort de Staline.
1954	_A cette date on dénombre 105 000 catholiques, 44 prêtres locaux, 60 missionnaires des M.E.P., 6 jésuites, 6 rédemptoristes, 160 religieux, 500 religieuses.	_ Dien-Bien-Phu. Indépendance du Vietnam. Émeute d'étudiants et d'ouvriers chinois à Singapour. ; fondation du People Action's Party. Abolition de l'union néerlandaise-indonésienne.	_Mendès France. Conférence de Genève sur l'Indochine. Encyclique <i>Ad Sinarum Gentes</i> de Pie XII aux catholiques chinois. Crise des prêtres ouvriers. Theillard de Chardin, <i>Le phénomène humain. Le Devoir de décolonisation</i> du P. J. Michel
1955	_L'Archidiocèse de Malacca devient une province ecclésiastique comprenant trois	_ Conférence de Bandoeng. Grève de la Compagnie de bus Hock Lee à Singapour. Victoire en Malaisie du parti de l'Alliance de	_C. Lévi-Strauss, <i>Tristes tropiques</i> .

	diocèses : Penang, Kuala Lumpur, Malacca-Singapour., <u>Consécration</u> de Mgr Dominic Vendargon à Kuala-Lumpur, de <u>Mgr Francis Chan (ancien élève du Collège Général) à Penang.</u>	Tengku Abdul Rahman.	
1956	<u>Congrès eucharistique de Rangoon et pose de la 1^{re} pierre du Grand séminaire.</u>	<u>Cession des comptoirs français à l'Inde.</u>	<u>Création du F.L.N. en Algérie. Expédition de Suez. Khrouchtchev condamne le stalinisme.</u>
1957		<u>Indépendance de la Fédération de Malaya dans le cadre du Commonwealth britannique (sauf Singapour) ; capitale Kuala Lumpur.</u>	<u>Traité de Rome. Définition de « l'Eglise locale » dans l'encyclique <i>Fidei donum</i>.</u>
1958			<u>Retour de Ch. de Gaulle. V^{ème} République. Mort de Pie XII. Jean XXIII. Encyclique <i>Princeps pastorum</i></u>
1959		<u>Le P.A.P. ayant remporté 43 sièges sur 51, Singapour obtient l'autonomie interne (self-government). Soulèvement communiste au Laos.</u>	<u>Constitution <i>Sedes Sapientiae</i> sur la formation des prêtres.</u>
1961	<u>Le Sup. du Collège Général est F. Le Du</u>		<u>Mur de Berlin. Encyclique <i>Mater et Magistra</i>. Gagarine dans l'espace.</u>
1962			<u>Première session du Concile de Vatican II. Accords d'Evian & indépendance de l'Algérie</u>
1963		<u>Création de la Grande Malaisie (Malaysia) Rupture avec l'Indonésie à cause de Bornéo. Arrestations à Singapour, de meneurs communistes et du Barisan Sosialis Committee : opération Cold Store.</u>	<u>Encyclique <i>Pacem un terris</i>. Mort de Jean XXIII. Paul VI. De Gaulle s'oppose à l'entrée de la G.B. dans le Marché commun. La France reconnaît la République Populaire de Chine.</u>
1964		<u>A Singapour, affrontements entre Chinois et Malais pendant une procession musulmane pour l'anniversaire de la naissance du Prophète. Nombreuses victimes, tensions entre Singapour et Kuala-Lumpur.</u>	
1965	<u>J.M. Bosc est le dernier Sup. du Collège Général issu de la Société des M.E.P. Affiliation du Collège Général à l'Université urbaine de Rome. Mort de Mgr Chan.</u>	<u>Singapour quitte la Grande Malaisie, devient indépendante et rompt avec l'Indonésie. L'Indonésie quitte l'O.N.U.; échec d'un complot communiste et prise du pouvoir par l'armée. Guerre entre l'Inde et le Pakistan.</u>	<u>Décret <i>Ad gentes</i>, sur la fonction apostolique des communautés confiées au clergé local. Clôture du Concile de Vatican II. Mort de Churchill.</u>
1966	<u>Mgr G. Yong Sooi Nghean devient évêque de Penang. <u>Célébration du</u></u>	<u>Soekarno cède ses pouvoirs à Suharto ; normalisation des relations avec la Grande</u>	

Homo Apostolicus. La formation du clergé indigène au Collège général des Missions Étrangères de Paris, à Penang (Malaisie), 1808-1968 : institution et représentations.

	<u>3^e centenaire du Collège Général et transition vers le Séminaire régional diocésain de Penang.</u>	Malaisie sur la question de Bornéo (Sarawak & Sabah)	
1967		_Formation de L'A.S.E.A.N	_Constitution apostolique <i>Regimini Ecclesiae</i> ; la « Propaganda » est désormais appelée Congrégation pour l'évangélisation des peuples.
1968	_Création du nouveau diocèse de Malacca-Johor, détaché de l'archidiocèse de Singapour et suffragant désormais de celui de Kuala-Lumpur, érigé en siège archiépiscopal métropolitain.	_A Singapour, le Barisan Sosialis Committee boycotte les élections ; le P.A.P. remporte tous les sièges. Début de l'offensive du Têt au Vietnam.	_Révolte étudiante à Nanterre. Encyclique <i>Humanae Vitae</i> .
1969		_Violents affrontements entre Chinois et Malais en Malaysia.	
1970		_Tun Abdul Razak dirige le gouvernement de Malaisie.	_Mort de Ch. de Gaulle.
1971		_Retrait complet des troupes anglaises de Singapour.	
1972		_Création du Bangladesh.	
1975		_Victoire des communistes et réunification du Vietnam.	_Exhortation apostolique <i>Evangelii nuntiandi</i>
1977	_A Singapour, Mgr Yong, évêque de Penang, succède à Mgr Olçomendy. C'est le 1 ^{er} archevêque autochtone		_P. Ponchaud, <i>Cambodge année zéro.</i>
1978			_Jean Paul 1 ^{er} . Jean Paul II
1981	_Les paroisses portugaises de Singapour et Malacca, jusque-là dépendantes de Macao, sont intégrées à ces diocèses respectifs.		
1983	<u>Le Collège Général devient Grand séminaire régional de l'Est Malaisie, quitte Pulo Tikus pour Tanjung Bungah, sur le terrain de l'ancienne maison de vacances de Mariophile. Il conserve l'appellation de Collège Général. Les bâtiments de l'ancien Collège sont détruits.</u>		
1986	_Visite du pape Jean-Paul II à Singapour.		
1988	_Inauguration du Grand-Séminaire de Singapour sous le patronage de		_Canonisation à Rome des martyrs du Vietnam, dont Philippe Minh et plusieurs

1990	St. François Xavier.		anciens élèves du Collège Général.
1995	<u>Inauguration du nouveau Collège Général à Mariophile, Penang.</u>		_Encyclique <i>Redemptoris missio</i> .